

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple. Il y a des plis dans le milieu des pages.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
	12x		16x		20x		24x		28x		32x



JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

VOL. 9.



JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DU CANADA.

DEPUIS LE 14^e JOUR DE MAI, JUSQU'AU 10^e JOUR D'AOUT,
CES DEUX JOURS INCLUS,

ET DANS LES 13^{me} ET 14^{me} ANNÉES DU RÈGNE DE NOTRE SOUVERAINE DAME

LA REINE VICTORIA.

ÉTANT LA TROISIÈME SESSION DU TROISIÈME PARLEMENT
PROVINCIAL DU CANADA.

SESSION 1850.

Imprimés par ordre de l'Assemblée Législative.



PROCLAMATIONS.

Province du }
Canada. } **ELGIN ET KINCARDINE.**

VICTORIA, par la grâce de **DIEU**, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles conseillers législatifs de la province du *Canada*, et à nos chevaliers, citoyens et bourgeois, élus pour servir dans l'assemblée législative de notre dite province, sommés et appelés à une assemblée du parlement provincial de notre dite province, en notre cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue le cinquième jour de juillet maintenant prochain, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le trentième jour du mois de mai dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre parlement provincial au cinquième jour du mois de juillet maintenant prochain, auquel temps vous étiez tenus et enjoins de paraître en notre cité de *Montréal*: Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre conseil exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant, et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre parlement provincial, en notre dite cité de *Montréal*, jeudi, le neuvième jour d'août prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite province du *Canada*, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres-patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province: Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneur-général de l'*Amerique Britannique* du *Nord*, et capitaine général et gouverneur en chef dans et sur nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, et vice-amiral d'icelles, etc.,

etc, etc. A *Montréal*, dans notre dite province, ce trentième jour de juin, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-neuf, et de notre règne, la treizième.

Par ordre,

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

Province du }
Canada. } **ELGIN ET KINCARDINE.**

VICTORIA, par la grâce de **DIEU**, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles conseillers législatifs de la province du *Canada*, et à nos chevaliers, citoyens et bourgeois, élus pour servir dans l'assemblée législative de notre dite province, sommés et appelés à une assemblée du parlement provincial de notre dite province, en notre cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue le neuvième jour d'août courant, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le trentième jour du mois de juin dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre parlement provincial au neuvième jour du mois d'août courant, auquel temps vous étiez tenus et enjoins de paraître en notre cité de *Montréal*: Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre conseil exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant, et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre parlement provincial, en notre dite cité de *Montréal*, jeudi, le treizième jour de septembre prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite province du *Canada*, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres-patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province: Témoin, notre très-fidèle et bien-

aimé cousin *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneur-général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et capitaine général et gouverneur en chef, dans et sur nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'île du *Prince Edouard*, et vice-amiral d'icelles, etc., etc. A *Montréal*, dans notre dite province, ce quatrième jour d'août, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-neuf, et de notre règne, la troisième.

Par ordre,

FELIX FORTIER,
G. C. C.

Province du } *ELGIN ET KINCARDINE.*
Canada. }

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront, ou qu'icelles pourront concerner,—

SALUT :

PROCLAMATION.

Sanction royale donnée au bill de la compagnie du chemin de fer d'union de Toronto, Simcoe et lac Huron.

Robt. Baldwin, Proc. Gén. } ATTENDU qu'à la session du parlement de notre province, tenue dans la cité de *Montréal*, dans notre dite province, le dix-huitième jour de janvier, en l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante-neuf, et prorogé le trentième jour de mai alors suivant, dans la douzième année de notre règne, un certain bill, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de l'union de *Toronto*, *Simcoe* et le lac *Huron*," a été passé par le conseil législatif et l'assemblée législative, et a été, lors de la prorogation de la dite session, le trentième jour de mai susdit, présenté à votre député gouverneur de notre dite province pour recevoir notre sanction. Et attendu qu'en vertu de l'autorité dont il était investi par un certain instrument en commission émané de notre gouverneur de notre dite province à cet effet, portant la date de *Monklands*, dans notre dite province, le dit trentième jour de mai, choisissant, député, substituant et nommant le dit député gouverneur pour exercer, remplir et exécuter, durant le plaisir de notre dit gouverneur, certains pouvoirs, fonctions et autorités du dit gouverneur, et entre autre, spécialement, de réserver le dit bill à notre sanction, notre dit député gouverneur a, là et alors, réservé le dit bill à notre sanction comme notre dit gouverneur pouvait légalement le faire sous et en vertu de l'autorité dont notre dit gouverneur est investi par un certain acte du parlement du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, passé dans la session tenue dans la quatrième et la cinquième années de notre règne, intitulé : "Acte pour réunir les provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*." Sachez maintenant, que le dit bill, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de l'union de *Toronto*, *Simcoe* et lac *Huron*," nous ayant été soumis en

conseil, le trentième jour de juillet maintenant dernier, il nous a plu donner notre sanction ; et par les présentes et suivant les dispositions du dit acte du parlement du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, passé dans la troisième et quatrième années de notre règne, nous sanctionnons le dit bill ; ce dont nos dévoués sujets, et tous ceux que ces présentes pourront concerner, sont requis de prendre connaissance, et de se conduire en conséquence.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres-patentes, et et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province : Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneur-général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et capitaine général et gouverneur en chef de nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'île du *Prince-Edouard*, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre dite cité de *Montréal*, dans notre dite province, ce vingt-neuvième jour d'août, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-neuf, et de notre règne, la troisième.

Par ordre,

J. LESLIE,
Secrétaire.

Province du } *ELGIN ET KINCARDINE.*
Canada. }

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles conseillers législatifs de la province du *Canada*, et à nos chevaliers, citoyens et bourgeois, élus pour servir dans l'assemblée législative de notre dite province, sommés et appelés à une assemblée du parlement provincial de notre dite province, en notre cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue le treizième jour de septembre courant, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le quatrième jour du mois d'août Parlement prorogé au 13 octobre 1849. dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre parlement provincial au treizième jour du mois de septembre courant, auquel temps vous étiez tenus et enjoins de paraître en notre cité de *Montréal* : Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre conseil exécutif, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant, et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre parlement provincial, en notre dite cité de *Montréal*, samedi, le treizième jour d'octobre prochain, pour prendre en considération l'état

et la prospérité de notre dite province du *Canada*, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres-patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province: Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneur-général de l'*Amérique-Britannique* du Nord, et capitaine général et gouverneur en chef dans et sur nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'île du *Prince-Edouard*, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de *Montréal*, dans notre dite province, ce dixième jour de septembre, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-neuf, et de notre règne la treizième.

Par ordre,

FELIX FORTIER,
G. C. C.

Province du } *ELGIN* ET *KINCARDINE*.
Canada }

VICTORIA, par la grâce de DIEU, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles conseillers législatifs de la province du *Canada*, et à nos chevaliers, citoyens et bourgeois, élus pour servir dans l'assemblée législative de notre dite province, sommés et appelés à une assemblée du parlement provincial de notre dite province, en notre cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue le treizième jour d'octobre courant, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le dixième jour du mois de septembre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre parlement provincial au treizième jour du mois d'octobre courant, auquel temps vous étiez tenus et enjoins de paraître en notre cité de *Montréal*: Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre conseil exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant, et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre parlement provincial, en notre dite cité de *Montréal*, lundi, le dix-neuvième jour de novembre prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite province du *Canada*, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres-patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province: Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin *James*, comte d'*Elgin* et

Kincardine, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneur-général de l'*Amérique Britannique* du Nord, et capitaine général et gouverneur en chef dans et sur nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'île du *Prince-Edouard*, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de *Montréal*, dans notre dite province, ce dixième jour d'octobre, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-neuf, et de notre règne, la treizième.

Par ordre,

FELIX FORTIER,
G. C. C.

Province du } *ELGIN* ET *KINCARDINE*.
Canada }

VICTORIA, par la grâce de DIEU, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront, ou qu'icelle pourront concerner,—

SALUT :

PROCLAMATION.

Robt. Baldwin, } ATTENDU qu'à une session de Proc. Gén. } A notre parlement provincial de notre province du *Canada*, tenue en notre cité de *Montréal*, dans notre dite province, dans la dixième et la onzième années de notre règne, un certain bill portant, parmi les actes de la dite session, le numéro quarante-trois, et intitulé: "Acte pour définir les limites de la ville de *Bytown*, pour y établir un conseil de ville, et pour d'autres fins," a été passé par le conseil législatif et l'assemblée législative de notre dite province, et sanctionné en notre nom par notre gouverneur-général de notre dite province: Et attendu que suivant les dispositions d'un certain acte de notre parlement impérial de notre Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, passé dans la session de notre dit parlement, tenue à *Westminster*, dans la troisième et la quatrième années de notre règne, portant parmi les actes de la dite session en dernier lieu mentionnée, le chapitre trente-cinq, et intitulé: "Acte pour réunir les provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, et pour le gouvernement du *Canada*," une copie authentique du dit bill a dûment été transmis au très-honorable *Henry* comte *Grey*, notre principal secrétaire d'état pour l'administration des affaires de nos colonies, et a été par lui reçue à notre département d'état pour l'administration des dites affaires, le trentième jour de septembre de l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-sept, comme il appert pleinement par le certificat portant la signature et le sceau du dit *Henry*, comte *Grey*. Et attendu que le dit bill nous ayant été soumis dans notre conseil privé, nous avons jugé à propos par un ordre en conseil, portant la date à notre cour, à *Osborne House*, Isle de *Wight*, le dix-huitième jour de juillet dernier, et dans le cours des deux années après que le dit bill a été reçu par notre dit principal secrétaire d'état susdit, de déclarer notre désaveu du dit bill: Sachez maintenant que nous avons en la manière susdit déclaré, et

Désaveu de bill incorporant la ville de *Bytown*.

Parlement prorogé au 19 novembre 1849.

par ces présentes déclarons notre désaveu du dit bill, et qu'à compter de ce jour le dit bill cessera, se terminera, et sera absolument nul et de nul effet à toutes fins et intentions quelconques. Ce dont tous nos dévoués sujets et tous ceux que ces présentes pourront concerner, sont requis de prendre connaissance, et de ce conduire en conséquence.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres-patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province: Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneur-général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et capitaine général et gouverneur en chef dans et sur nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'île du *Prince-Edouard*, et vice-amiral d'icelles, etc., etc. A notre hôtel du gouvernement en notre cité de *Montréal*, dans notre dite province, ce douzième jour d'octobre, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-neuf, et de notre règne, la treizième.

Par ordre,

J. LESLIE,
Secrétaire.

Province du } *ELGIN ET KINCARDINE.*
Canada.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles conseillers législatifs de la province du *Canada*, et à nos chevaliers, citoyens et bourgeois, élus pour servir dans l'assemblée législative de notre dite province, sommés et appelés à une assemblée du parlement provincial de notre dite province, en notre cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue le dix-neuvième jour du mois de novembre courant, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

Parlement
prorogé au 24
décembre
1849.

ATTENDU que le dixième jour du mois d'octobre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre parlement provincial au dix-neuvième jour du mois de novembre courant, auquel temps vous étiez tenus et étiez enjoint d'être présents en notre cité de *Montréal*: Et attendu que dans et par un acte du parlement du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, fait et passé dans la session tenue dans les troisième et quatrième années de notre règne, et intitulé: "Acte pour réunir les provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, et pour le gouvernement du *Canada*," il est entre autres choses statué, qu'il sera loisible au gouverneur de notre province du *Canada*, pour le temps d'alors, de fixer tel endroit ou tels endroits dans aucune partie de notre dite province, et tels temps pour tenir la première et toute autre session du conseil et de l'assemblée législative de notre dite province, qu'il jugera à propos, et tels temps et endroits, subséquemment changer et varier, ainsi qu'il paraîtra à

notre dit gouverneur plus à propos ou plus convenable, à la commodité ou au bien public, donnant avis suffisant à cet effet, ainsi que par le dit acte, y faisant référence plus particulièrement: Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre conseil exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant, et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre parlement provincial, en notre cité de *Toronto*, lundi, le vingt-quatrième jour du mois de décembre prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite province du *Canada*, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres-patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province: Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneur-général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et capitaine général et gouverneur en chef dans et sur nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'île du *Prince-Edouard*, et vice-amiral d'icelles, etc., etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de *Toronto*, dans notre dite province, ce quatorzième jour de novembre, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-neuf, et de notre règne la treizième.

Par ordre,

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

Province du } *ELGIN ET KINCARDINE.*
Canada.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront, ou qu'icelles pourront concerner,—

SALUT ;

PROCLAMATION.

L. H. LaFontaine, Proc. Gén. } ATTENDU qu'à une session du parlement de notre province du *Canada*, tenue en la cité de *Montréal*, dans notre dite province, le dix-huitième jour de janvier, mil huit cent quarante-neuf, et prorogée le trentième jour de mai alors suivant, dans la douzième année de notre règne, un certain bill, intitulé: "Acte pour abroger un certain acte y mentionné, et pour établir de meilleures dispositions pour la naturalisation des aubains," et un certain autre bill, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu de *Queenston*," et un certain autre bill, intitulé: "Acte pour assurer les titres à des biens-fonds de certaines personnes naturalisées en vertu du statut du *Bas-Canada*, 1er *Guillaume* quatre, chapitre cinquante-trois," ont été passés par le conseil légis-

Sanction royale à des bills.
Bill relatif aux naturalisations des aubains.
Bill relatif au pont suspendu de *Queenston*.
Bill pour assurer des titres de biens-fonds à certaines personnes.

latif et l'assemblée, et ont été, lors de la prorogation de la dite session, le trentième jour de mai susdit, présentés à notre député-gouverneur de notre dite province pour notre assentiment à iceux; et attendu qu'en vertu de l'autorité dont il était revêtu à cet effet, par et en vertu d'un certain instrument ou commission émané par notre gouverneur de notre dite province, portant date à *Monklands*, dans notre dite province, le dit trentième jour de mai, assignant, député, substituant et nommant le dit député-gouverneur pour exercer, remplir et exécuter, sous le bon plaisir de notre dit gouverneur, certains pouvoirs, fonctions et autorités du dit gouverneur, et entr'autres spécialement de réserver les dits bills pour la signification de notre plaisir sur iceux, notre dit député-gouverneur réserva alors et là les dits bills pour la signification de tel plaisir, comme il était loisible à notre dit gouverneur de le faire dans sa discrétion par et en vertu de l'autorité à lui conférée par un certain acte du parlement du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, passé dans la session tenue dans les troisième et quatrième années de notre règne, intitulé: "Acte pour réunir les provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, et pour le gouvernement du *Canada*:" Maintenant sachez que les dits trois bills, savoir, le dit bill, intitulé: "Acte pour abroger un certain acte y mentionné, et pour établir de meilleures dispositions pour la naturalisation des aubains;" et le dit bill, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu de *Queenston*;" et le dit bill, intitulé: "Acte pour assurer les titres à des biens-fonds de certaines personnes naturalisées en vertu du statut du *Bas-Canada*, le *Guillaume* quatre chapitre cinquante-trois," nous ayant été soumis en conseil le sixième jour d'octobre, maintenant dernier, il nous a plu donner à iceux, et par ces présentes, et en vertu des dispositions du dit acte du parlement du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, passé dans la session susdite tenue dans les troisième et quatrième années de notre règne, nous donnons notre assentiment aux dits bills et à tous et chacun d'eux. Ce dont nos sujets dévoués, et tous ceux que ces présentes pourront concerner sont requis de prendre connaissance, et de se conduire en conséquence.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres-patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province du *Canada*: Témoin notre très-fidèle et bien-aimé cousin *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneur-général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et capitaine général et gouverneur en chef dans et sur nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Isle du Prince-Edouard*, et vice-amiral d'icelles, etc., etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de *Toronto*, dans notre dite province, ce vingt-troisième jour de novembre, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-neuf, et de notre règne, la treizième.

Par ordre,

J. LESLIE,
Secrétaire.

Province du } *ELGIN* ET *KINCARDINE*.
Canada }

VICTORIA, par la grâce de DIEU, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles conseillers législatifs de la province du *Canada*, et à nos chevaliers, citoyens et bourgeois, élus pour servir dans l'assemblée législative de notre dite province, sommés et appelés à une assemblée du parlement provincial de notre dite province, en notre cité de *Toronto*, qui devait commencer et être tenue le vingt-quatrième jour du mois de décembre courant, et à chacun de vous,—

SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que le quatorzième jour du mois de novembre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre parlement provincial au vingt-quatrième jour du mois de décembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de *Toronto*: Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre conseil exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant, et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre parlement provincial, en notre cité de *Toronto*, vendredi, le vingt-cinquième jour du mois de janvier prochain, mil huit cent cinquante, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite province du *Canada*, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres-patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province: Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneur-général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et capitaine-général et gouverneur en chef dans et sur nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Isle du Prince-Edouard*, et vice-amiral d'icelles, etc., etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de *Toronto*, dans notre dite province, ce vingt-deuxième jour de décembre, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-neuf, et de notre règne, la treizième.

Par ordre,

FELIX FORTIER,
G. U. C.

Province du } *ELGIN* ET *KINCARDINE*.
Canada }

VICTORIA, par la grâce de DIEU, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles conseillers législatifs de la province du *Canada*, et à nos chevaliers, citoyens

et bourgeois, élus pour servir dans l'assemblée législative de notre dite province, sommés et appelés à une assemblée du parlement provincial de notre dite province, en notre cité de *Toronto*, qui devait commencer et être tenue le vingt-cinquième jour du mois de janvier courant, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

Parlement
prorogé au 27
janvier 1850.

ATTENDU que le vingt-deuxième jour du mois de décembre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre parlement provincial au vingt-cinquième jour du mois de janvier courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de *Toronto*: Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre conseil exécutif de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre parlement provincial, en notre cité de *Toronto*, mercredi, le vingt-septième jour du mois de février prochain, mil huit cent cinquante, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite province du *Canada*, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres-patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province: Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneur-général de l'*Amérique Britannique* du Nord, et capitaine général et gouverneur en chef dans et sur nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'île du *Prince-Edouard*, et vice-amiral d'icelles, etc., etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de *Toronto*, dans notre dite province, ce dix-neuvième jour de janvier, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent cinquante, et de notre règne, la treizième.

Par ordre,

FELIX FORTIER,
G. C. C.

Province du }
Canada } ELGIN ET KINCARDINE.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles conseillers législatifs de la province du *Canada*, et à nos chevaliers, citoyens et bourgeois, élus pour servir dans l'assemblée législative de notre dite province, sommés et appelés à une assemblée du parlement provincial de notre dite province, en notre cité de *Toronto*, qui devait commencer et être tenue le troisième jour du mois d'avril prochain, et à chacun de vous,—

mencer et être tenue le vingt-septième jour du mois de février courant, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION

ATTENDU que le dix-neuvième jour du mois de janvier dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre parlement provincial au vingt-septième jour du mois de février courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de *Toronto*: Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujet, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre conseil exécutif, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant, et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre parlement provincial, en notre cité de *Toronto*, mercredi, le troisième jour du mois d'avril prochain, mil huit cent cinquante, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite province du *Canada*, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres-patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province: Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneur-général de l'*Amérique Britannique* du Nord, et capitaine général et gouverneur en chef dans et sur nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'île du *Prince-Edouard*, et vice-amiral d'icelles, etc., etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de *Toronto*, dans notre dite province, ce vingt-troisième jour de février, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent cinquante, et de notre règne, la treizième.

Par ordre,

FELIX FORTIER,
G. C. C.

Province du }
Canada } ELGIN ET KINCARDINE.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles conseillers législatifs de la province du *Canada*, et à nos chevaliers, citoyens et bourgeois, élus pour servir dans l'assemblée législative de notre dite province, sommés et appelés à une assemblée du parlement provincial de notre dite province, en notre cité de *Toronto*, qui devait commencer et être tenue le troisième jour du mois d'avril prochain, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

Parlement
prorogé au 8
mai 1850.

ATTENDU que le vingt-troisième jour du mois de février dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre parlement provincial au troisième jour du mois d'avril prochain, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de *Toronto* : Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre conseil exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant, et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre parlement provincial, en notre cité de *Toronto*, mercredi, le huitième jour du mois de mai prochain, mil huit cent cinquante, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite province du *Canada*, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres-patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province : Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneur-général de l'*Amérique Britannique* du *Nord*, et capitaine général et gouverneur en chef dans et sur nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Île du Prince-Edouard*, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de *Toronto*, dans notre dite province, ce trentième jour de mars, dans l'année de notre seigneur, mil huit cent cinquante, et de notre règne la treizième.

Par ordre,

FELIX FORTIER,
G. C. C.

Province du }
Canada. } **ELGIN ET KINCARDINE.**

VICTORIA, par la grâce de DIEU, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles conseillers législatifs de la province du *Canada*, et à nos chevaliers, citoyens

et bourgeois, élus pour servir dans l'assemblée législative de notre dite province, sommés et appelés à une assemblée du parlement provincial de notre dite province, en notre cité de *Toronto*, qui devait commencer et être tenu le huitième jour du mois de mai prochain, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'assemblée de notre parlement provincial se trouve prorogée au huitième jour de mai prochain, néanmoins, pour certaines causes et considérations, nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau, à mardi, le quatorzième jour de mai prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus et obligés de paraître le dit huitième jour de mai prochain, et nous voulons qu'en conséquence, vous et chacun de vous, soyez entièrement déchargés à cet égard ; vous commandant, et par ces présentes enjoignant chacun de vous et tous autres y intéressés, de paraître personnellement et être en notre dite cité de *Toronto*, mardi, le quatorzième jour de mai prochain, pour la dépêche des affaires, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de DIEU, en notre dit parlement provincial, pourront, par le conseil commun de notre dite province, être ordonnées.

Parlement
prorogé au 14
mai 1850.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres-patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province : Témoin, notre très-fidèle et bien-aimés cousin *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneur-général de l'*Amérique Britannique* du *Nord*, et capitaine général et gouverneur en-chef dans et sur nos provinces du *Canada* de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Île du Prince-Edouard*, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de *Toronto*, dans notre dite province, ce sixième jour d'avril, dans l'année de notre seigneur, mil huit cent cinquante, et de notre règne, la treizième.

Par ordre,

FELIX FORTIER,
G. C. C.



JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DU

CANADA.

SESSION, 1850.

Martis, 14^e die Maii, 1850.

ANNO 13^o VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

Message de son excellence.

MESSAGE de son excellence le gouverneur général, par *Frédéric Starr Jarvis*, écuyer, gentilhomme, huissier de la verge noire :
M. l'Orateur ;

Son excellence le gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable chambre, dans la chambre du conseil législatif.

En conséquence, M. l'Orateur s'est rendu avec la chambre, dans la chambre du conseil :—et étant de retour ;

Writs émanés pendant la vacance.

M. l'Orateur a informé la chambre, que durant la dernière vacance, il avait adressé ses warrants au greffier de la couronne en chancellerie, pour dresser de nouveaux writs pour l'élection de membres pour servir dans le présent parlement provincial, en remplacement des membres dont les sièges sont devenus vacants ; et que le greffier de cette chambre avait reçu du greffier de la couronne en chancellerie, les certificats suivants des rapports des membres élus sur les dits nouveaux writs :—

Province du Canada.

Bureau du greffier de la couronne en chancellerie,
Montréal, 26 septembre, 1849.

Certificat de l'élection de M. Lacoste pour Chambly.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un writ d'élection, daté du quatrième jour de septembre présent, émané par son excellence le gouverneur général, et adressé au registrateur du comté de *Chambly*, (*Thomas Austin*, écuyer,) officier rapporteur, *ex-officio* pour le dit comté, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit comté de *Chambly* dans le présent parlement, en remplacement de *Pierre Beau-bien*, écuyer, qui, depuis son élection comme représentant d'icelui, a rendu son siège vacant par son acceptation d'une charge lucrative et salariée sous la couronne, savoir : l'emploi de médecin et chirurgien de la prison de *Montréal*, *Louis Lacoste*, écuyer, a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il

appert par le rapport du dit writ, daté le vingt-cinquième jour de septembre présent, lequel est déposé dans les régitres de mon bureau.

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

A *W. B. Lindsay*, écuyer,
Greffier de l'assemblée législative.

Province du Canada,

Bureau du greffier de la couronne en chancellerie,
Toronto, 7 décembre, 1849.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un writ d'élection, daté le dix-neuvième jour de novembre dernier, émané par son excellence le gouverneur général, et adressé à *Francis Leys*, écuyer, de *Pickering*, spécialement nommé officier rapporteur, pour la division Est du comté d'*York*, pour l'élection d'un membre pour représenter la dite division Est du comté d'*York*, dans le présent parlement, en remplacement de *William Hume Blake*, écuyer, dont le siège était devenu vacant par son acceptation d'une charge lucrative et salariée, sous la couronne, savoir : la charge de chancelier du *Haut-Canada*, *Peter Perry*, écuyer, a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le rapport du dit writ, daté le quatrième jour de décembre présent, lequel est déposé dans les régitres de mon bureau.

Certificat de l'élection de M. Perry pour la division Est du Comté de York.

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

A *W. B. Lindsay*, écuyer,
Greffier de l'assemblée législative.

Province du Canada,

Bureau du greffier de la couronne en chancellerie,
Toronto, 19 janvier, 1850.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un writ d'élection, daté le vingt-huitième jour de décembre mil-huit-cent-quarante-neuf, émané par son excellence le gouverneur général, et adressé à *Donald Mc Nicol*, écuyer, de *Charlottenburgh*, spécialement nommé officier rapporteur pour le comté de *Glengary*,

Certificat de l'élection de M. J. S. Macdonald pour Glengary.

pour l'élection d'un membre pour représenter le dit comté de *Glengary*, dans le présent parlement, en remplacement de *John Sanfield MacDonald*, écuyer, qui depuis son élection comme représentant susdit, avait résigné son siège par l'acceptation d'une charge lucrative et salariée sous la couronne, savoir: la charge de solliciteur général de sa majesté, pour le *Haut-Canada*, *John Sanfield MacDonald*, écuyer, a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le rapport du dit writ, daté le onzième jour de janvier présent, lequel est déposé dans les registres de mon bureau.

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

A *W. B. Lindsay*, Ecuyer,
Greffier de l'assemblée législative.

Province du *Canada*,
Bureau du greffier de la couronne en chancellerie,
Toronto, 28 janvier, 1850.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un writ d'élection, daté le vingt-et-unième jour de décembre, mil-huit-cent-quarante-neuf, émané par son excellence le gouverneur général, et adressé au shérif du district de *London*, (*James Hamilton*, écuyer,) pour l'élection d'un membre pour représenter la ville de *London* dans le présent parlement, en remplacement de *John Wilson*, écuyer, dont le siège depuis son élection, comme représentant de la dite ville, est devenu vacant par sa résignation, le dit *John Wilson*, écuyer, a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le rapport du dit writ, daté le vingt-et-unième jour de janvier présent, lequel est déposé dans les registres de mon bureau.

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

A *W. B. Lindsay*, écuyer,
Greffier de l'assemblée législative.

Province du *Canada*,
Bureau du greffier de la couronne en chancellerie,
Toronto, 15 février, 1850.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un writ d'élection daté le deuxième jour de janvier, mil-huit-cent-cinquante, émané par son excellence le gouverneur général, et adressé au shérif du district de *Québec*, pour l'élection d'un membre pour représenter la cité de *Québec*, dans le présent parlement, en remplacement de *Jean Chabot*, écuyer, dont le siège depuis son élection comme représentant de la dite cité, est devenu vacant par son acceptation d'une charge lucrative et salariée sous la couronne, savoir: la charge de commissaire en chef des travaux publics de sa majesté en cette province, l'honorable *Jean Chabot*, a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le rapport du dit writ, daté le vingt-neuvième jour de janvier mil-huit-cent-cinquante, lequel est déposé dans les registres de mon bureau.

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

A *W. B. Lindsay*, écuyer,
Greffier de l'assemblée législative.

Province du *Canada*,
Bureau du greffier de la couronne en chancellerie,
Toronto, 21 mars, 1850.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un writ d'élection, daté le cinquième jour de février, mil-huit-cent-cinquante, émané par son excellence le gouverneur général, et adressé au registrateur du comté de *Sherbrooke*, (*William Ritchie*, écuyer,) pour l'élection d'un membre pour représenter le dit comté dans le présent parlement, en remplacement de *Alexander Tilloch Galt*, écuyer, dont le siège depuis son élection comme représentant du dit comté, est devenu vacant par sa résignation, *John Sewall Sunborn*,

écuyer, a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le rapport du dit writ, daté le neuvième jour de mars dans l'année de notre seigneur mil-huit-cent-cinquante, lequel est déposé dans les registres de mon bureau.

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

A *W. B. Lindsay*, écuyer,
Greffier de l'assemblée législative.

Province du *Canada*,
Bureau du greffier de la couronne en chancellerie,
Toronto, 1 avril, 1850.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un writ d'élection, daté du onzième jour de février, mil-huit-cent-cinquante, émané par son excellence le gouverneur général, et adressé au registrateur du comté de *Halton*, (*Thomas Racey*, écuyer,) pour l'élection d'un membre pour représenter le dit comté de *Halton*, dans le présent parlement, en remplacement de *John Wetenhall*, écuyer, qui depuis son élection comme représentant du susdit comté, a rendu son siège vacant par son acceptation d'une charge lucrative et salariée, sous la couronne, savoir: la charge d'assistant commissaire des travaux publics de sa majesté pour cette province, *Caleb Hopkins*, écuyer, a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le rapport du dit writ, daté le dix-huitième jour de mars, mil-huit-cent-cinquante, lequel est déposé dans les registres de mon bureau.

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

A *W. B. Lindsay*, écuyer,
Greffier de l'assemblée législative.

Province du *Canada*,
Bureau du greffier de la couronne en chancellerie,
Toronto, 9 mai, 1850.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un writ d'élection daté le vingtième jour d'avril, mil-huit-cent-cinquante, émané par son excellence le gouverneur général, et adressé au shérif des comtés unis de *Lincoln*, *Haldimand* et *Welland*, pour l'élection d'un membre pour représenter le comté de *Lincoln*, dans le présent parlement, en remplacement de *William Hamilton Merritt*, écuyer, qui depuis son élection comme représentant du susdit comté, a rendu son siège vacant par son acceptation d'une charge lucrative et salariée, sous la couronne, savoir: la charge de commissaire en chef des travaux publics de sa majesté en cette province du *Canada*, *William Hamilton Merritt*, écuyer, a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le rapport du dit writ, daté le quatrième jour de mai, mil-huit-cent-cinquante, lequel est déposé dans les registres de mon bureau.

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

A *W. B. Lindsay*, écuyer,
Greffier de l'assemblée législative.

Province du *Canada*,
Bureau du greffier de la couronne en chancellerie,
Toronto, 14 mai, 1850.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un writ d'élection, daté le vingt-sixième jour de mars, mil huit cent cinquante, émané par son excellence le gouverneur général, et adressé au registrateur du deuxième arrondissement d'enregistrement du comté de *Mégantic*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit comté de *Mégantic* dans le présent parlement, en remplacement de l'honorable *Dominick Daly*, écuyer, qui, depuis son élection comme représentant du susdit comté, a rendu son siège vacant par son acceptation d'une charge lucrative et salariée sous la couronne, savoir: la charge de commissaire pour s'enquérir des droits de la couronne concernant

Certificat de l'élection de M. Wilson pour London.

Certificat de l'élection de M. Chabot, pour Québec.

Certificat de l'élection de M. Sanborn, pour Sherbrooke.

Certificat de l'élection de M. Hopkins, pour Halton.

Certificat de l'élection de M. Merritt, pour Lincoln.

Certificat de l'élection de M. Ross, pour Mégantic.

la nouvelle forêt et la forêt de *Waltham*, dans cette partie du royaume-uni de la *Grande Bretagne* et d'*Irlande* appelée *Angleterre*, *Dunbar Ross*, écuyer, a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le rapport du dit writ, daté le premier jour de mai présent, lequel est déposé dans les registres de mon bureau.

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

A. W. B. Lindsay, écuyer,
Greffier de l'assemblée législative.

L'Honorable *Jean Chabot*, membre pour la cité de *Québec*; *John Sewall Sanborn*, écuyer, membre pour le comté de *Sherbrooke*; *Caleb Hopkins*, écuyer, membre pour le comté de *Hallon*; et l'honorable *William Hamilton Merritt*, membre pour le comté de *Lincoln*, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et souscrit devant les commissaires le rôle qui le contient, ont pris leurs sièges dans la chambre.

Ordonné, Que l'honorable procureur général *Baldwin*, ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à l'administration du serment d'office, aux personnes nommés juges de paix en cette province.

Il a en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée.

Mr. l'Orateur a alors fait rapport, que lorsque cette chambre s'était rendue ce jour auprès de son excellence le gouverneur général, dans la chambre du conseil législatif, il avait plu à son excellence de prononcer un discours aux deux chambres du parlement provincial, et que pour prévenir des erreurs, lui, M. l'orateur, en avait obtenu une copie qu'il a lue à la chambre et elle est comme suit :—

Honorables Messieurs du Conseil Législatif:

Messieurs de l'Assemblée Législative,

C'est avec beaucoup de regret, que j'ai à vous annoncer la mort de la Reine douairière, princesse, qui, par ses nombreuses vertus, s'était rendue chère à toutes les classes des sujets de sa majesté.

Les événements de l'année dernière, et la nécessité qui est survenue de préparer un local convenable pour les sessions du parlement, m'ayant imposé le devoir de considérer, pendant la vacance, le sujet important qu'embrassait l'adresse de la chambre d'assemblée de la dernière session, touchant les lieux où la législature devait à l'avenir tenir ses sessions, j'ai jugé à propos, après mûre délibération, de donner effet à la demande contenue dans cette adresse en vous convoquant dans ce lieu.

Les changements importants récemment introduits dans les lois de navigation impériales, et les améliorations effectuées dans les canaux provinciaux, tendront, je l'espère, à avancer beaucoup les intérêts commerciaux de la province, et à diriger vers la voie du *St. Laurent*, une partie considérable de l'émigration de l'*Europe* à ce continent.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai à vous informer, que des avis récents d'*Angleterre* indiquent une amélioration marquée dans la valeur des effets canadiens sur le marché britannique. Vos délibérations, j'en suis certain, auront l'effet d'aviver cette confiance renaissante.

Je sens toute l'importance qu'il y a, pour ces colonies, de placer le commerce entre les provinces britanniques de l'*Amérique du Nord* sur le pied de la plus entière liberté.

Je suis, pendant la vacance, entré en communication sur ce sujet, avec les lieutenant-gouverneurs de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Isle du Prince Edouard*, et avec le gouverneur de *Terreneuve*. Je recommande à votre considération la convenance de donner au gouvernement les pou-

voirs nécessaires, pour le mettre en état de répondre avec libéralité aux avances des sœurs colonies.

L'acte passé pendant la dernière session, pour l'établissement du libre échange, entre le *Canada* et les *Etats-Unis*, de certains articles du crû de chaque pays, n'est pas encore entré en opération. J'apprends qu'une mesure correspondante est maintenant sous la considération du congrès des *Etats-Unis*.

Un acte passé pendant la dernière session du parlement impérial, transfère aux autorités provinciales l'entier contrôle des postes intérieures, dans l'*Amérique Britannique du Nord*. Je n'ai aucun doute de votre disposition à adopter toutes mesures ultérieures nécessaires de la part de la législature canadienne, pour assurer aux habitants de ces provinces les avantages d'un tarif postal peu coûteux et uniforme.

Vous serez probablement appelés de nouveau à considérer la convenance d'augmenter la représentation parlementaire de la province.

Il sera soumis à votre considération une mesure basée sur le rapport des commissaires nommés pour s'enquérir sur la direction, discipline, et régie du pénitencier provincial. La richesse et la population croissante de la province, et l'aversion que soulève de plus en plus la peine capitale, font, qu'il est devenu de la plus haute importance de donner au système de discipline établi dans le pénitencier et prisons de la province, toute l'efficacité possible pour la prévention du crime et la réforme des criminels.

Je mettrai devant vous, des communications des commissaires de sa majesté pour l'encouragement de l'exposition de l'industrie de toutes les nations, qui doit avoir lieu à Londres en 1851, lesquelles m'ont été transmises par le principal secrétaire d'état pour les colonies; je crois pouvoir exprimer l'espoir que l'industrie et les productions du *Canada* seront convenablement représentées en cette intéressante occasion.

En conformité de l'acte de la dernière session, la pratique et la procédure de la cour de chancellerie dans le *Haut-Canada*, ont été mises sur un pied amélioré, propre à faciliter les affaires de la cour, et à diminuer les frais pour les plaideurs. Je ferai mettre devant vous, copies des règles qui ont été promulguées pour cette fin.

Je recommanderais comme d'une importance analogue, sinon égale, de prendre en considération la juridiction et la pratique des cours inférieures dans cette dernière partie de la province, dans la vue d'en étendre la sphère d'utilité, et de diminuer autant que possible les frais de justice.

Les institutions municipales et la construction de prisons et de cours de justice dans le *Bas-Canada*, ainsi que les lois pour le choix et le rapport des jurés, et celles pour l'imposition de la propriété pour fins locales dans le *Haut-Canada*, sont au nombre des sujets qui ne peuvent manquer d'engager votre attention.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Je ferai mettre devant vous les comptes publics et le budget pour l'année courante.

Je recommande à votre attention une enquête sur les revenus et les dépenses de la province.

Je compte sur votre bonne volonté à voter les subsides nécessaires pour le service public et pour le maintien du crédit provincial.

Honorables Messieurs et Messieurs,

J'ai cru qu'il était de mon devoir, dans l'exercice de la prérogative dont je suis revêtu, de manifester la désapprobation de sa majesté, contre la marche suivie par des personnes tenant des commissions sous le bon plaisir de la couronne, qui ont formellement avoué le désir d'amener la séparation de cette province de l'empire dont elle fait partie.

Les vœux qu'ont émis ces personnes et ceux qui agissent avec elles, ne trouvent d'écho, j'ai lieu de le

Membres qui prennent leurs sièges.

Bill relatif au serment des juges de paix.

M. l'Orateur fait rapport du discours de son excellence.

croire, chez aucune partie considérable des sujets canadiens de sa majesté.

La grande majorité du peuple de la province a donné, à cette occasion, des preuves non équivoques de loyauté envers la Reine, et d'attachement pour la connexion avec la *Grande Bretagne*.

C'est de leur propre parlement qu'ils attendent le redressement des griefs dont l'existence pourra être démontrée, et l'adoption des mesures d'amélioration propres à amener leur bonheur et leur prospérité.

J'ai l'assurance, que vos actes justifieront la confiance qu'ils ont placée dans la sagesse du parlement, et que, tout en ne ménageant aucunement les abus, vous ne troquerez pas contre des innovations, des droits chers aux sujets britanniques, ni n'abjurez ces principes de bonne foi, de morale et de la liberté constitutionnelle, au respect scrupuleux desquels la *Grande-Bretagne* doit, avec la grâce de Dieu, d'avoir échappé sans atteinte à beaucoup de périls.

Sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par l'honorable procureur général *La-Fontaine*.

Ordonné, Que le discours de son excellence, le gouverneur général, prononcé ce jour aux deux chambres de la législature provinciale, soit pris en considération vendredi prochain.

Prise en considération du discours de son excellence.

Pétitions présentées.

Les pétitions suivantes, ont été séparément présentées, et mises sur la table.

Par M. *Prince*,—la pétition de *R. S. Woods*, écuyer, et autres, avocats, et autres, du township de *Sandwich*, comté d'*Essex*; et la pétition de *Fabien Parent* et *Antoine Ouellette*, de la ville de *Sandwich*, comté d'*Essex*.

Par M. *Jobin*,—la pétition du révérend *E. Le-Blond*, et autres, de la paroisse de *St. Raphael* de *l'Isle Bizard*; et la pétition du révérend *J. B. St. Germain*, de la paroisse de *St. Laurent*, comté de *Montréal*.

Sur motion de M. *DeWitt*, secondé par M. *Christie*.

Ordonné, Que le greffier soit chargé de porter au compte des dépenses contingentes de cette chambre, le port de toutes les lettres dont le poids n'excédera pas une once, et de tous les papiers imprimés adressés aux membres, ou par les membres de cette chambre durant la session actuelle, pourvu que lorsque les pétitions à cette chambre y seront incluses, les frais de port sur icelles soient exigés sans restriction quant au poids.

Frais de port des lettres adressées aux membres et par les membres.

Sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par l'honorable procureur général *La-Fontaine*.

Ordonné, Que les votes et délibérations de la chambre soient imprimés, après avoir été examinés par M. l'Orateur, et qu'il en fasse faire l'impression, et que les personnes seules qu'il aura nommées aient droit de les imprimer.

Les votes et délibérations seront imprimés.

Nomination de comités permanents.

Résolu, Qu'il soit nommé des comités spéciaux permanents, de cette chambre pour la présente session, pour les objets suivants, savoir:—

1. Des privilèges et élections.
2. Des lois expirantes.
3. Des chemins de fer et lignes télégraphiques.
4. Des divers bills privés.
5. Des ordres permanents.
6. Des impressions.
7. Des dépenses contingentes.

lesquels dits comités auront respectivement pouvoir d'examiner et s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la chambre, et de faire rapport de tems à autre de leurs observations et opinions sur iceux, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Alors, sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par l'honorable M. *Price*.
La chambre s'est ajournée.

Mercurii, 15^o die Maii;

ANNO 13^o VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. *Duchesnay*,—la pétition d'*Edouard Morin*, écuyer, et autres, agriculteurs, et autres, de la paroisse de *St. Casimir*; et la pétition de *P. Benoit*, écuyer, maire, et *N. Gauthier*, secrétaire trésorier, du conseil municipal du comté de *Portneuf*.

Par M. *McLean*,—la pétition de *George Poapst*, et autres, de la neuvième concession de *Cornwall*.

Par l'honorable M. *Badgley*,—la pétition du révérend *James Jones*, et autres, les ministre, marguilliers, membres et congrégation de l'église d'*Angleterre*, dans le township de *Stanbridge, Bas-Canada*.

Par M. *Armstrong*,—la pétition d'*Alexis Désautier*, et autres, de *St. Antoine* de la *Rivière du Loup*, comté de *St. Maurice*.

Par M. *McConnell*,—la pétition de *W. G. Cook*, et autres, syndics de l'académie de *Charlestown*.

Par M. *Polette*,—la pétition d'*Etienne Mayrand*, écuyer, et autres, de la paroisse de la *Rivière du Loup*, comté de *St. Maurice*; la pétition de *Louis Clair*, président, *pro tempore*, et *P. E. Vézina*, secrétaire-trésorier, au nom du conseil municipal des *Trois-Rivières*; et la pétition de *Louis Lampron*, et autres, de la ville des *Trois-Rivières*.

Par M. *Dumas*,—la pétition de la corporation du collège de l'*Assomption*.

Par M. *Thompson*,—la pétition de la municipalité provisoire du conseil de *Kent*; et la pétition de *James Blake*, et autres, du township de *Walpole*.

Par Sir *Allan N. MacNab*,—la pétition de la compagnie du grand chemin de fer occidental.

Par M. *Fortier*,—la pétition du révérend *Antoine Racine*, et autres, de *Stanfold*, et autres townships.

Par M. *Cauchon*,—la pétition des président, vice-président et directeurs de l'association des mines de *Québec* et du lac *Supérieur*.

Par M. *Christie*,—la pétition de *Louis Edouard Pacaud*, écuyer, de la ville des *Trois-Rivières*, ci-devant commissaire de la cour des banqueroutes pour le district des *Trois-Rivières*.

Par M. *Cartier*,—la pétition de *Louis Comte*, de la cité de *Montréal*, maçon; et la pétition de *J. P. DeMartigny*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Hugues*.

Par M. *Prince*,—la pétition de *Rowland Wingfield*, et autres, des comtés-unis d'*Essex, Kent* et *Lambton*, et autres.

Par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*,—la pétition du conseil municipal provisoire du comté de *Kent*; et la pétition de *William Turnbull*, et autres, du township de *Moore*, comté de *Lambton*.

Par M. *Hopkins*,—la pétition de *Samuel Bowman*, et autres, du comté de *Hullton*.

Ordonné, Que l'honorable Mr. *Boulton*, ait la permission d'introduire un bill pour changer, simplifier et amender la pratique de la loi, et pour diminuer les frais de justice.

Pétitions présentées.

Bill relatif à la pratique de la loi.

Il a en conséquence présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi le vingt-trois du présent.

Dépense des deniers publics.

L'honorable M. *Boulton*, a proposé, secondé par M. *Hopkins*, et la question ayant été mise, qu'il lui soit permis d'introduire un bill pour prescrire que les deniers publics ne soient pas employés à d'autres fins que celles précédemment autorisées par la loi, et pour limiter l'octroi des pensions.

La chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de GORNWALL, *Cameron*, de KENT, *Cayley*, *Christie*, *DeWitt*, *Gugy*, *Hopkins*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Papineau*, *Prince*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, et *Stevenson*.—(21.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Burrill*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Johnson*, le procureur général *LaFontaine*, *McFarland*, *Merritt*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Palette*, *Price*, *Richards*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché*, et *Thompson*.—(36.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Comité pour préparer les listes des membres qui composeront les comités permanents.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial de onze membres pour préparer et faire rapport avec toute la diligence convenable, des listes de membres pour composer les comités permanents ordonnés par cette chambre, et que le dit comité soit composé de l'honorable procureur général *Baldwin*, l'honorable M. *Badgley*, M. *Cartier*, M. *Cauchon*, M. *Fergusson*, M. *Gugy*, M. *Jobin*, Sir *Allan N. MacNab*, M. *McFarland*, M. *Morrison*, et M. *DeWitt*.

Alors, sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par l'honorable procureur général *LaFontaine*,

La chambre s'est ajournée.

Jovis, 16° die Maii ;

ANNO 13° VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

Pétitions présentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent* ;—la pétition de *George Hyde*, écuyer, et autres, du comté de *Lambton*.

Par M. *Nelson*,—la pétition de *François Laliberté*, et autres, du district de *Montréal* ; et la pétition d'*Augustin St. Louis*, et autres, propriétaires ou capitaines de bateaux à vapeur et autres vaisseaux.

Par M. *Thompson*,—trois pétitions du conseil municipal provisoire du comté de *Haldimand* ; la pétition du conseil municipal du township de *Rainham* ; la pétition de *James Sill*, et autres, du township de *Walpole* ; et la pétition du conseil municipal du township de *Seneca*.

Par M. *Fortier*,—la pétition de la corporation du séminaire de *Nicolet*.

Par M. *Duchesnay*,—la pétition d'*O. Rémond*, et autres, pilotes branchés pour la navigation du fleu-

ve *St. Laurent*, entre *Montréal* et *Québec* ; et la pétition du conseil municipal du comté de *Portneuf*.

Par M. *Jobin*,—la pétition de *Godefroi Petit Larmarche*, et autres, de la paroisse de *Ste. Anne* du bout de l'isle, *Montréal*.

Par M. *Laurin*,—la pétition d'*Amable de Varennes*, et autres, censitaires du domaine de la couronne, propriétaires de terres sur les rives de la rivière *Lorette* ; la pétition de *Jean Plamondon*, et autres, de la paroisse de l'*Ancienne Lorette* ; la pétition de *Jean Baptiste Pagé*, et autres, de la paroisse de l'*Ancienne Lorette*, dans les comtés de *Portneuf* et *Québec* ; la pétition de *Charles Timoney*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Giles*, comté de *Lotbinière* ; et la pétition de *L. Grenier*, écuyer, et autres, de la paroisse de *Lotbinière*, comté de *Lotbinière*.

Par M. *Smith*, de *Wentworth*,—la pétition d'*Alexandre Scobie*, écuyer, et autres, du township de *Seneca*, comté de *Haldimand*, et *Onondaga*, comté de *Wentworth* ; et la pétition du conseil municipal des comtés-unis de *Wentworth* et *Halton*.

Par M. *Guillet*,—la pétition du révérend *P. Patry*, et autres, des paroisses de *Ste. Geneviève*, et *St. Stanislas*, comté de *Champlain*.

Par M. *Fergusson*,—la pétition du conseil municipal du township de *Glenelg* ; la pétition du conseil du township d'*Erin* ; la pétition du conseil municipal du township de *Waterloo* ; la pétition du conseil municipal du township de *Bentick* ; la pétition du conseil municipal du comté de *Waterloo* ; la pétition du conseil municipal de *Woolwich* ; la pétition du conseil municipal du township d'*Bramosa* ; et la pétition du conseil du township de *Guelph*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues. Pétitions lues.

De *R. S. Woods*, écuyer, et autres, du township de *Sandwich*, comté d'*Essex* ; demandant l'abolition de la cour de chancellerie, et que la juridiction en équité soit déferée, à toutes les cours de loi commune dans le *Haut-Canada*.

De *Fabien Parent* et *Antoine Ouellette*, de la ville de *Sandwich*, comté d'*Essex* ; demandant qu'il soit adopté quelque disposition législative pour les mettre en état de percevoir certains arrérages de taxes et cotisations dus dans le township de *Sandwich*, pour les années 1837 et 1845.

Du révérend *E. LeBlond*, et autres, de la paroisse *St. Raphaël* de l'*Ile Bizard* ; demandant qu'il soit pris des mesures pour prévenir l'usage immodéré des boissons enivrantes.

Du révérend *J. B. St. Germain*, de la paroisse de *St. Laurent*, comté de *Montréal* ; demandant une aide pour le soutien de l'académie industrielle de *St. Laurent*,

Ordonné, Que M. *Jobin*, ait la permission d'introduire un bill pour amender et refondre l'acte qui pourvoit à l'organisation du notariat dans le *Bas-Canada*. Bill relatif à l'organisation du Notariat.

Il a en conséquence présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi le vingt-sept du présent.

Alors, sur motion de M. *Smith*, de *Frontenac*, secondé par l'honorable M. *Sherwood*,
La chambre s'est ajournée.

Veneris, 17^o die Maii;ANNO 13^o VICTORIÆ REGINÆ, 1850.M. Lacoste
prend son siège.

LOUIS LACOSTE, écuyer, membre pour le comté de *Chambly*, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et souscrit devant les commissaires le rôle qui le contient, a pris son siège dans la chambre.

Rapport du
bibliothécaire.

M. l'Orateur a communiqué à la chambre un rapport reçu du bibliothécaire, touchant l'état actuel de la bibliothèque de la chambre, conformément à un ordre permanent du 19 juin, 1841;

Pour le dit rapport voir appendice (B.)

Appendice
(B.)Correspon-
dances relative
à la destruc-
tion de la bi-
bliothèque.

M. l'Orateur a informé la chambre, que conformément aux instructions qu'il avait reçues de l'assemblée, durant la dernière session, il avait adressé des lettres circulaires aux orateurs des deux chambres du parlement impérial, et des diverses législatures coloniales de l'*Amérique du Nord* et des *Indes Occidentales*, ainsi qu'aux premiers officiers des chambres du congrès et de certains états limitrophes, de l'union américaine; leur transmettant la nouvelle de la perte que la province avait essuyée, par suite de la destruction des bibliothèques du parlement, et les priant de vouloir bien offrir le concours de leur généreuse assistance pour aider à en établir de nouvelles; et qu'il avait reçu de plusieurs des messieurs auxquels il s'était adressé, des réponses exprimant toute leur sympathie à la vue de la destruction de ces précieuses bibliothèques, et déclarant qu'ils étaient prêts à répondre à l'appel qui leur avait été fait pour aider à les rétablir.

Il a alors communiqué à la chambre, la correspondance à laquelle il est ici fait allusion, et qui est comme suit:—

Circulaire de
l'Orateur.*Montréal, Canada, 3 Juillet, 1849.*

Monsieur,—Vous avez sans doute appris, par la voie ordinaire des journaux, la perte désastreuse éprouvée par la législature et le peuple de cette province, par l'incendie des édifices dans lesquels le parlement provincial tenait ses séances, qui a été l'œuvre d'un rassemblement tumultueux, le 25 avril dernier.

Parmi les conséquences déplorables qui résultent de cet acte de violence, la plus grave sans doute est l'entière destruction des bibliothèques appartenant aux deux chambres de la législature, et qui contenaient en tout environ 25,000 volumes; dans cette circonstance, particulièrement, la perte ne retombe pas seulement sur le parlement, mais sur les habitants de la province en général, lesquels par la libéralité des membres des deux chambres, avaient accès aux livres, faute d'autres moyens de satisfaire leur goût pour la littérature et les recherches, en l'absence de toute bibliothèque de quelque importance, à laquelle le public pût être admis.

Durant la session du parlement qui vient tout récemment de se terminer, les membres ont exprimé généralement leur désir de voir remplacer la collection de livres aussitôt que possible, cependant comme les finances de la province ne sont pas, pour le présent, dans un état à autoriser des dépenses considérables pour cet objet, nos efforts à cet égard devront inévitablement être retardés à une autre année, époque où l'on se propose d'établir une seule bibliothèque pour les deux chambres de la législature, à laquelle le public aura sans doute un aussi libre accès qu'auparavant.

En même temps, comme l'on a pensé qu'il serait témoigné beaucoup de sympathie sur ce continent et dans le royaume uni, à la vue du malheureux événement qui a été la cause d'une aussi grande privation pour le peuple du *Canada*, j'ai été autorisé par l'assemblée législative de me mettre en relation officielle avec les principaux corps représentatifs en *Amérique* et en *Angleterre*, afin de leur exposer toute l'étendue

de notre perte, et de les prier de vouloir bien nous donner un secours généreux, pour nous aider à rétablir la bibliothèque, en nous envoyant des exemplaires de leurs journaux, statuts et autres documents imprimés dont ils n'auraient pas besoin.

Je regarderai donc comme une grande faveur de votre part, si vous voulez bien aider notre entreprise, en nous procurant un exemplaire des ouvrages, soit publications officielles ou autres, que vous croirez devoir être utiles, et que vous pourrez convenablement nous envoyer. Ce service rendu mettrait le public canadien dans l'obligation de vous rendre la pareille, et c'est ce qu'il sera disposé à faire en tout temps avec la plus vive satisfaction. Nous rembourserions avec plaisir toute dépense encourue pour cet objet, tout en croyant vous être grandement redevables de vos dons bienveillants.

J'ai l'honneur de me souscrire avec la plus haute considération.

Monsieur,
Votre très humble et très obéissant,
(Signé.) A. N. MORIN,
Orateur.

Charlotteville, Isle du Prince Edouard, Lettre de
16 juillet, 1849. l'Orateur du
Conseil Légis-
latif de l'Isle
du Prince
Edouard.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 3 du courant, par laquelle vous me priez d'envoyer, pour l'usage de la législature du *Canada*, des exemplaires des ouvrages, publications officielles ou autres, qui pourraient servir à combler le vuide occasionné par la perte éprouvée par la législature et le peuple du *Canada*, par suite de la destruction des bibliothèques des deux chambres de la législature, par le fait d'un rassemblement tumultueux, le 25 avril dernier; et tout en exprimant mon horreur à la vue de ce crime, et déplorant ses conséquences, je vous prie de croire que je suis prêt à coopérer aux efforts louables que fait maintenant le parlement canadien, pour remplacer la collection qui vient d'être détruite; et je me crois fondé à dire que le conseil législatif de cette isle sera très disposé à contribuer de la manière que vous le désirez; mais comme ce corps ne siège pas dans ce moment, je ne me crois pas autorisé à prendre l'initiative à cet égard, avant d'avoir eu l'occasion de lui soumettre votre lettre, ce qui ne sera probablement pas avant le mois de février prochain, qui est l'époque où la législature est ordinairement convoquée; et c'est avec grand plaisir que j'emploierai alors tous mes efforts pour servir et réaliser les vues du parlement canadien.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Avec respect et considération,
Votre très humble et obéissant serviteur,
R. HODGSON.

Président du conseil législatif
Isle du *Prince Edouard*.

A l'honorable Orateur de
l'assemblée législative du *Canada*,
etc., etc., etc.

Frederickton, Nouveau-Brunswick, Lettre de
26 juillet, 1849. l'Orateur du
Conseil Légis-
latif du Nou-
veau Bruns-
wick.

Monsieur,—J'ai reçu la faveur de votre lettre du 3 du courant, au sujet de la destruction de votre belle bibliothèque que tous déplorent universellement, ainsi que des édifices occupés comme parlement à *Montréal*.

Il est impossible de trouver une seule personne qui ne sympathise avec le *Canada*, à la vue de la perte occasionnée par cette catastrophe barbare.

Je regrette de ne pouvoir rien faire, ou peu de chose, pour réaliser le but de votre demande; mais je vais remettre votre lettre entre les mains du co-

mité conjoint chargé de surveiller notre bibliothèque législative, et le prier d'y donner sa plus sérieuse considération, dans l'espoir qu'il sera fait quelque chose dans ce but à la prochaine session de notre législature. Si je puis en aucune manière vous être utile, ce sera pour moi la source d'une vive satisfaction; en même temps,

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très humble et obéissant serviteur,
WILLIAM BLACK,
Président du conseil législatif.

L'honorable A. N. Morin,
Orateur de l'assemblée législative,
etc., etc., etc.
Montréal, Canada,

Chambre des Communes,
1er Août, 1849.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 3 juillet, 1849.

Déplorant, comme je le fais sincèrement, la perte occasionnée aux chambres de la législature du Canada par l'incendie de leur précieuse bibliothèque, c'est avec un grand plaisir que je ferai délivrer des exemplaires des journaux et papiers du parlement impérial de la Grande Bretagne et d'Irlande, qui se trouvent maintenant dans nos voutes, à toute personne que l'on m'indiquera comme étant autorisée à les recevoir dans ce pays, au nom de la législature du Canada.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant et fidèle serviteur,
CHARLES SHAW LEFEVRE,
Orateur.

L'hon. A. N. Morin,
etc., etc., etc.
Montréal.

Montréal, mars, 1850,

Monsieur,—Ayant appris de notre agent de Londres, (M. Wynne, de Paternoster Row) qu'il a consigné à l'adresse du greffier, 20 caisses de livres qui lui ont été envoyés par votre ordre, comme un don pour rétablir la bibliothèque de l'assemblée législative qui a été détruite d'une manière si déplorable par l'incendie du printemps dernier; je crois devoir vous offrir sans retard mes remerciements pour un présent aussi généreux et opportun.

Lorsque j'eus l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 1er août, dans laquelle vous exprimiez vos intentions bienveillantes à notre égard, je m'imaginai peu que vos contributions seraient aussi libérales et aussi précieuses. Je suis bien convaincu que vous n'auriez rien pu nous envoyer qui nous fût d'une plus grande utilité pour les recherches parlementaires, que les journaux et documents de la chambre des communes.

Je ne manquerai pas, aussitôt après la réunion de l'assemblée législative, de lui présenter un état détaillé de votre don généreux; et je ne doute nullement que la chambre ne vous transmette formellement l'assurance de sa reconnaissance à cet égard.

En même temps, je vous prie d'accepter mes propres remerciements, pour cette marque de votre libéralité, et veuillez bien me croire.

Avec la considération la plus distinguée,
Monsieur,
Votre très humble et obéissant serviteur,
(Signé.) A. N. MORIN,
Orateur.

Le très honorable
Charles Shaw Lefevre, écuyer,
Orateur.

Westfield, Chautauque County, N. Y.
26 octobre, 1849.

Lettre du Président du Sénat de New York.

Monsieur,—Votre lettre du 22 dernier, qui m'était adressée à Albany, a été transmise de cette ville, et est parvenue ici en mon absence, pendant que je visitais la nouvelle Angleterre.

C'est avec un grand plaisir que je m'efforcerai d'obtenir de la législature de cet état, dans la session du mois de janvier prochain, une appropriation des documents publics, pour remplacer en partie, les livres de la bibliothèque qui a été détruite à Montréal en avril dernier; j'ai l'entière confiance que mes efforts seront couronnés de succès; et cela fait, ces documents, vous seront transmis à Montréal.

Très respectueusement,
Votre obéissant serviteur,
GEO. W. PATTERSON,
Lieutenant gouverneur et
président du Sénat.

L'hon. A. N. Morin,
Orateur.

Etat de New York,
Bureau du secrétaire.
Albany, 8 avril, 1850.

Lettre du Secrétaire d'Etat de New York.

Monsieur.—Je vous ai envoyé, il y a quelque temps pour la bibliothèque du parlement du Canada, aux soins de Mr. A. Wellington Hart, de New York, une boîte contenant les ouvrages suivants:—

Histoire naturelle de l'état de.....		
New York.		15 volumes.
Histoire documentaire	do	2 "
Lois (1802-3-4 en un vol.)	do	1 "
do (1808, 1814, 1847, 1848, 1849.)	do	6 "
Journaux du sénat 1848, 1849,	do	2 "
Documents du sénat, 1848.	do	3 "
do do 1849.	do	3 "
Journaux de l'assemblée 1848,	do	3 "
Documents de l'assemblée 1848,	do	7 "
do do 1849,	do	7 "
5 vol. des débats parlementaires de		
Woodfall,		5 "
Registre annuel de Mansell, Albany,		
1849-50		1 "
Transactions de la société ethnologique Américaine,		2 "
Papier d'état, 3e session, 13e congrès,		1 "
Mémoires de Lamb,		
Journal du sénat 1834. et divers pamphlets et documents publics.		

Le retard apporté à cette communication est dû à l'absence de la personne qui est chargée du soin de ces livres.

Veillez bien exprimer au parlement du Canada la sympathie que nous éprouvons, par la perte de sa bibliothèque, et lui donner l'assurance de notre considération distinguée.

J'ai l'honneur d'être,
Votre humble et obéissant serviteur
CHRISTOPHER MORGAN,
Secrétaire d'état.

Wm. B. Lindsay, écuyer,
Greffier de l'assemblée législative,
Toronto, Haut-Canada.

Halifax, 3 avril, 1850.

Monsieur,—Durant la session de l'assemblée générale de cette province qui vient de terminer, j'ai appelé l'attention de la chambre sur la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, le 3 juillet; et je suis heureux de vous informer qu'il n'y a qu'une seule voix dans la chambre, pour aider autant qu'il est en son pouvoir, à rétablir la bibliothèque qui a été ravie à la législature du Canada dans des circonstances aussi déplorables. En conséquence, le gouvernement exécutif a été chargé de vous fournir une série complète de nos lois provinciales et de nos journaux, et

Lettre de l'Orateur de la Chambre des Communes.

Réponse à la lettre de l'Orateur de la Chambre des Communes.

Lettre de l'Orateur de la Nouvelle Ecosse.

des exemplaires des ouvrages publics dans la *Nouvelle-Ecosse*, il sera fait une collection du tout, laquelle sera envoyée à votre adresse dans le cours de l'été prochain.

Dans l'espoir que cette contribution, quelque modique qu'elle soit, sera regardée comme une preuve de notre désir de cultiver les relations les plus amicales avec nos co-sujets du *Canada*.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Avec la plus haute estime,
Votre très humble serviteur,
WM. YOUNG,
Orateur, *Nouvelle-Ecosse*.

L'honorable A. N. Morin,
Orateur de la chambre d'assemblée
du *Canada*.

Lettre du ci-devant Orateur de la Chambre des Représentants des Etats-Unis.

M. l'Orateur a aussi exposé qu'il avait reçu une lettre de l'honorable R. C. Winthrop, ci-devant orateur de la chambre des représentants des *Etats-Unis*, marquée "privée" annonçant que le terme des services de sa charge étant expiré, il ne pouvait répondre officiellement à la demande qui lui avait été adressée, mais qu'il ne manquerait pas de la transmettre aux autorités qu'il appartenait, et qu'il se ferait le plus grand plaisir de promouvoir l'objet auquel elle se rapportait.

M. l'Orateur fait rapport de dons à la bibliothèque.

M. l'Orateur a de plus, informé la chambre, qu'outre les promesses contenues dans la correspondance précédente, des offrandes précieuses des journaux de l'assemblée législative du *Canada*, et de ceux de la chambre d'assemblée de la ci-devant province du *Haut-Canada*, avaient été reçues de Louis Guillet, écuyer, M. P. P. de Caleb Hopkins, écuyer, M. P. P. et de James Durand, écuyer; et que Stewart Derbshire, écuyer, avait aussi généreusement fait don de cinquante volumes de divers ouvrages de littérature.

Pétitions présentées.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table.

Par M. Armstrong, — la pétition de Benjamin Geoffroy, et autres, de la paroisse de *St. Ambroise de Kildare*, et ses environs, dans le township de *Kildare*.

Par M. Cauchon, — la pétition d'E. Boudreau, M. D., et autres, du comté de *Saguenay*; la pétition de William H. Lemoine, écuyer, et autres, de la *Côte de Beaupré*, comté de *Montmorency*.

Par M. Mongenais, — la pétition du révérend Jacob J. J. Mountain, et autres, les ministres, marguilliers et autres, membres de l'église d'Angleterre au *Côteau du Lac*, dans le *Bas-Canada*.

Par M. Holmes, — la pétition d'A. F. Holmes, M. D., au nom de la faculté de médecine du collège *McGill*; et la pétition de Patrick Lawler, et autres, formant le comité choisi pour surveiller l'érection d'un asile pour les orphelins en rapport avec l'église de *St. Patrice*, dans la cité de *Montréal*.

Par M. Fournier, — la pétition de P. T. Dupont, et autres, des paroisses de *St. Roch* et *Port Joli*, dans le comté de l'*Islet*; et la pétition de Jean Baptiste Mercier, et autres, de la paroisse de *St. Pierre* de la *Rivière du Sud*, comté de l'*Islet*.

Par M. Sauvageau, — la pétition du révérend C. L. Vinet, et autres, membres de la société de tempérance de la paroisse de *St. Constant*.

Par M. Lemieux, — la pétition de B. Demers, et autres; tant pour eux mêmes que pour d'autres, tenanciers et agriculteurs de la seigneurie de *Lauzon*; la pétition du révérend P. H. Jean, et autres, membres de la société de tempérance de la paroisse de *St. Joseph* de la *Pointe Lévi*; la pétition de William Patton, écuyer, et autres, capitaines et propriétaires de vaisseaux, du district de *Québec*, et autres; et la

pétition du révérend J. Auclair, et autres, membres de la société de tempérance, de la paroisse de *St. Marie Nouvelle Beauce*.

Par M. Laurin, — la pétition de P. C. Levasseur, et autres, de la paroisse de *St. Jean Des Chaillons*, comté de *Lotbinière*; la pétition de Charles Cazeau, et autres, inspecteurs de bois du district de *Québec*; la pétition de Pierre Gauvreau, et autres, les président, directeurs et membres de la "société bienveillante des ouvriers de *Québec*;" et la pétition de François Normand, et autres.

Par M. Fergusson, — la pétition de la compagnie du chemin de *Guelph* et *Dundas*; et la pétition du conseil municipal du comté de *Waterloo*.

Par Sir Allan N. MacNab, — la pétition du maire, des échevins et citoyens de la cité de *Hamilton*.

Par M. Smith, de Wentworth, — trois pétitions du conseil municipal des comtés-unis de *Wentworth* et *Halton*.

Par M. Malloch, — la pétition de William Reid, modérateur, au nom du presbytère de *Kingston* (en rapport avec l'église presbytérienne du *Canada*.)

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues. Pétitions lues.

De Edouard Morin, écuyer, et autres, cultivateurs et autres, de la paroisse de *St. Cazimir*; demandant une aide pour construire un pont sur la rivière *St. Anne*, dans la dite paroisse.

De P. Benoit, écuyer, maire, et N. Gauthier, secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté de *Portneuf*; demandant la révocation de l'acte des municipalités, et le rétablissement de l'ancien acte établissant des autorités locales et municipales dans le *Bas-Canada*, avec certains amendements.

De George Poapst, et autres, de la neuvième concession de *Cornwall*; demandant qu'un certain arpentage fuit dans le dit township par John S. Bruce, écuyer, soit confirmé.

Du révérend James Jones, et autres, les ministres, marguilliers, membres et congrégation de l'église d'Angleterre, dans le township de *Stanbridge*, dans le *Bas-Canada*; demandant une augmentation dans l'allocation accordée pour le soutien du *Bishop's College*, dans le diocèse de *Québec*.

De Alexis Désautier, et autres, de la paroisse de *St. Antoine*, de la *Rivière du Loup*, comté de *St. Maurice*; demandant une certaine somme d'argent pour construire un pont sur la grande *Rivière du Loup*.

De W. G. Cook, et autres, syndics de l'académie de *Charlestown*; demandant une aide pour le soutien de la dite académie.

De Etienne Mayrand, écuyer, et autres, de la paroisse de la *Rivière du Loup*; demandant une certaine somme d'argent pour réparer le pont construit sur la *Rivière du Loup*.

De Louis Clair, président temporaire, et P. E. Vézina, secrétaire-trésorier, au nom du conseil municipal des *Trois-Rivières*; demandant que le dit conseil soit investi du contrôle et de l'administration de la commune des *Trois-Rivières*; et demandant aussi le pouvoir de percevoir les arrérages de cens et rentes et de lods et ventes, dus sur icelle.

De Louis Lampron, et autres, de la ville des *Trois-Rivières*; demandant que le conseil municipal de la dite ville soit investi du contrôle et de l'administration de la commune des *Trois-Rivières*; et demandant aussi le pouvoir de percevoir les arrérages de cens et rentes et des lods et ventes, dus sur icelle.

De la corporation du collège de l'*Assomption*; demandant une allocation additionnelle en faveur du dit collège.

Du conseil municipal provisoire de *Kent*; demandant la révocation de l'acte 12 Vict. chap. 79, en ce qu'il a rapport aux comtés de *Lambton* et *Kent*, et le rétablissement des 30 et 31 clauses de l'acte 12. Vict. chap. 78.

De *James Blake*, et autres, du township de *Walpole*; demandant le renouvellement de l'acte de la dernière session, 12 Vict. chap. 101, nommant des commissaires pour définir la ligne frontière entre les townships de *Walpole* et *Woodhouse*.

De la compagnie du grand chemin de fer occidental; demandant la passation d'un acte pour amender la charte de la dite compagnie, en autorisant les corporations municipales à y prendre des actions ou à l'encourager en toute autre manière pour aider à compléter cette entreprise.

Du Révérend *Antoine Racine*, et autres, de *Stanford* et autres townships; demandant qu'il soit imposé une certaine taxe sur les terres incultes, et qu'il soit adopté certaines autres mesures tendant à améliorer les townships de l'est.

Du président, vice-président et directeurs de l'association des mines de *Québec* et du *lac Supérieur*; exposant l'état dans lequel se trouvent leurs exploitations métallurgiques sur les rives du dit lac, les troubles qu'ils ont rencontrés et les pertes qui en sont résultées pour eux; et demandant que la chambre les protège contre les prétentions et réclamations des sauvages; et aussi demandant un emprunt de £12,500 pour les mettre en état de soutenir les dites pertes.

De *Louis Edouard Pacaud*, écuyer, de la ville des *Trois-Rivières*, ci-devant commissaire de la cour des banqueroutes pour le district des *Trois-Rivières*; demandant à être rémunéré pour les services rendus par lui en cette capacité depuis le 21 avril, 1844, jusqu'au 17 août, 1846.

De *Louis Comte*, de la cité de *Montréal*, maçon; demandant qu'il soit passé un acte pour l'autoriser à recouvrer le paiement d'une somme d'argent à lui due pour l'érection d'une église et autres bâties, dans la paroisse de *St. Edouard*.

De *J. P. DeMartigny*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Hugues*; demandant que les 4^e, 5^e, 6^e et 7^e concessions du township de *Upton*, soient séparées du district des *Trois-Rivières*, et unies pour les fins judiciaires au circuit de *St. Hyacinthe*, et pour les fins municipales, à la paroisse de *St. Hugues*.

Du conseil municipal provisoire du comté de *Kent*; demandant certains amendements à l'acte des municipalités, 12 Vict. chap. 81.

De *William Turnbull*, et autres, du township de *Moore*, comté de *Lambton*; demandant que la prière contenue en la pétition de *William Vidal*, et autres, pour pouvoir fermer le chemin accordé par le gouvernement le long d'une partie des lots de front sur la rivière *Ste. Clair*, dans le dit township, ne soit pas écoutée.

De *Samuel Bowman*, et autres, du comté de *Halton*; demandant l'adoption de mesures propres à diminuer d'une manière considérable les dépenses publiques de la province.

Pétition non
regue.

Conformément à l'ordre, la pétition de *Rawland Wingfield*, et autres, des comtés unis d'*Essex*, *Kent* et *Lambton*, et autres; demandant qu'il soit passé une adresse à sa majesté, pour faire adopter certaines mesures propres à débarrasser le *Canada* de son état de dépendance, et à lui permettre de devenir un état indépendant par lui même, étant lue.

L'honorable procureur général *Baldwin*, a proposé, secondé par *M. Malloch*, et la question ayant été mise, que la dite pétition ne soit pas reçue.

La chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur général *Baldwin*, *Bell*, *Boulton* de *NORFOLK*, *Boulton* de

TORONTO, *Boutillier*, *Burritt*, *Cameron* de *CORNWALL*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Christie*, *Davignon*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Hopkins*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur général *LaFontaine*, *Laurin*, *Lemieux*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McFarland*, *McLean*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson*, *Taché*, et *Thompson*.—(57.)

CONTRE.

Messieurs *Cameron*, de *KENT*, *DeWitt*, *Holmes*, *McConnell*, *Papineau*, *Prince*, et *Sanborn*.—(7.)
Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable procureur général *Baldwin*, du comité spécial, nommé pour préparer et faire rapport des listes de membres pour composer les sept comités permanents ordonnés par la chambre, a fait rapport que le comité avait préparé les listes de membres en conséquence, lesquelles ont été lues comme suit:—

- 1.—Privilèges et élections.—L'honorable procureur général *Baldwin*, l'honorable *M. Sherwood*, *M. Boutillier*, l'honorable *M. Cameron*, de *Cornwall*, *M. Cartier*, *M. Chauveau*, *M. Fergusson*, *M. le solliciteur général Macdonald*, et l'honorable *M. Papineau*.—(9.)
- 2.—Lois expirantes.—L'honorable *M. Boulton*, *M. Burritt*, l'honorable *M. Chabot*, *M. Dickson*, *M. le solliciteur général Drummond*, *M. Duchesnay*, *M. Lyon*, *M. Meyers*, et *M. Stevenson*.—(9.)
- 3.—Chemins de fer et télégraphes.—*M. Cauchon*, *M. Gugy*, *M. Holmes*, *sir Allan N. MacNab*, *M. McFarland*, *M. Mongenais*, *M. Perry*, *M. Prince*, l'honorable *M. Robinson*, *M. Scott*, de *Bytown*, et *M. Taché*.—(11.)
- 4.—Bills privés divers.—L'honorable *M. Badgley*, *M. Dumas*, *M. Fortier*, *M. Lemieux*, *M. Morrison*, *M. Polette*, *M. Seymour*, *M. Sherwood*, de *Brockville*, et *M. Wilson*.—(9.)
- 5.—Ordres permanents.—*M. Armstrong*, l'honorable *M. Cameron*, de *Kent*, *M. Laurin*, *M. Notman*, *M. Ross*, *M. Sanborn*, *M. Sauvageau*, *M. Smith*, de *Frontenac*, et *M. Watts*.—(9.)
- 6.—Impressions.—*M. Egan*, *M. Flint*, *M. Hall*, l'honorable *M. Hincks*, *M. Hopkins*, *M. Lacoste*, *M. McConnell*, *M. McLean*, et *M. Méthot*.—(9.)
- 7.—Dépenses contingentes.—*M. Bell*, *M. Christie*, *M. DeWitt*, *M. Jobin*, l'honorable *M. LaTerrière*, l'honorable *M. Macdonald*, *M. Malloch*, *M. Richards*, et *M. Smith*, de *Durham*.—(9.)
Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération lundi prochain.

Sur motion de *M. Smith*, de *Durham*, secondé par *M. Morrison*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, un rapport du nombre de writs de *mesné process*, et d'exécution du banc de la Reine, émanés dans le *Haut-Canada* durant l'année qui a précédé l'établissement de la cour des *plaid* communs; ainsi que des jugements y enregistrés; aussi du nombre des records enregistrés durant la même période par les divers greffiers d'assises; et du montant de leurs honoraires respectifs sur iceux, et de leurs honoraires chargés contre le gouvernement dans les affaires criminelles durant le même temps; aussi demandant un semblable rapport des writs émanés, des verdicts rendus et

Comités permanents.

(H. C.)

des jugemens enregistrés dans les diverses cours de district du *Haut-Canada*, et des émoluments reçus par les divers greffiers d'icelles, y compris leurs honoraires dans les affaires de banqueroute pour la dite année.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Considération
du discours.

L'ordre du jour pour prendre en considération le discours de son excellence le gouverneur général, aux deux chambres de la législature provinciale étant lu ;

La chambre a en conséquence procédé à prendre le dit discours en considération.

M. *Fergusson* a proposé, secondé par M. *Armstrong*, et la question ayant été proposée, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, pour remercier son excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé du haut du trône, à l'ouverture de la présente session du parlement ;

Pour assurer son excellence, que cette chambre se joint cordialement à elle pour regretter profondément la mort de la Reine douairière, princesse qui, par ses nombreuses vertus, s'était rendue chère à toutes les classes des sujets de sa majesté ;

Que les événements de l'année dernière et la nécessité où l'on s'est trouvé de préparer un local convenable pour les sessions du parlement, ayant imposé à son excellence le devoir de considérer, pendant la vacance, le sujet important qu'embrassait l'adresse de cette chambre de la dernière session, relativement aux lieux où la législature devait à l'avenir tenir ses sessions, son excellence, en donnant effet à la demande contenue dans cette adresse, et en convoquant le parlement dans ce lieu, a donné une nouvelle preuve de son désir de se rendre aux vœux du peuple, exprimés par l'organe de ses représentants ;

Que cette chambre espère avec son excellence, que les changements importants récemment introduits dans les lois de navigation impériales, et les améliorations opérées sur les canaux provinciaux, tendront à avancer grandement les intérêts commerciaux de la province, et à diriger par la voie du *St. Laurent* une partie considérable de l'émigration de l'*Europe* vers ce continent ;

Que c'est avec beaucoup de plaisir que cette chambre apprend de la bouche de son excellence, que les nouvelles récentes d'*Angleterre* indiquent une amélioration marquée dans la valeur des effets canadiens sur le marché britannique ; et elle assure son excellence que, de son côté, elle n'omettra rien qui puisse avoir l'effet d'augmenter cette confiance renaissante ;

Que cette chambre sent toute l'importance qu'il y a pour ces colonies, de placer le commerce entre les provinces britanniques de l'*Amérique du Nord* sur le pied de la plus entière liberté ; et elle se réjouit d'apprendre que son excellence, pendant la vacance, est entré en communication sur ce sujet avec les lieutenants gouverneurs de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick* et de l'*Ile du Prince Edouard*, et avec le gouverneur de *Terreneuve*, et d'assurer son excellence qu'elle est prête à donner au gouvernement exécutif les pouvoirs nécessaires, pour le mettre en état de répondre avec libéralité aux avances des sœurs colonies ;

Que cette chambre apprend avec plaisir qu'une mesure pour l'établissement du libre échange entre le *Canada* et les *Etats-Unis*, de certains articles du crû de chacun de ces pays, correspondante à celle qui a été passée sur le même sujet par la législature de cette province, pendant sa dernière session, est maintenant soumise aux délibérations du congrès de ce pays ;

Que cette chambre est heureuse d'apprendre que, par un acte passé dans la dernière session du parle-

ment impérial, l'entier contrôle des postes intérieures dans l'*Amérique Britannique du Nord*, est transféré aux autorités provinciales ; et elle est prête à adopter toutes les mesures ultérieures relatives à ce sujet qui pourront être nécessaires pour assurer aux habitants de ces provinces les avantages d'un tarif postal uniforme et peu dispendieux ;

Que la convenance d'augmenter la représentation parlementaire de cette province, ne manquera pas d'occuper de nouveau son attention ;

Que cette chambre s'occupera avec la plus grande attention de toute mesure qui sera soumise à sa considération, basée sur le rapport des commissaires nommés pour s'enquérir de la direction, discipline et régie du pénitencier provincial ; et elle sent que la richesse et la population croissantes de la province, et l'aversion que soulève de plus en plus la peine capitale, font qu'il est devenu de la plus haute importance de donner au système de discipline établi dans cette institution et les prisons, toute l'efficacité possible pour la prévention du crime et la réforme des criminels ;

Qu'elle sera heureuse de recevoir les communications des commissaires de sa majesté pour l'encouragement de l'exposition des produits de l'industrie de toutes les nations, qui devra avoir lieu à *Londres* en 1851, — lesquelles ont été transmises à son excellence par le principal secrétaire d'état pour les colonies ; et elle a la plus grande confiance que l'espoir exprimé par son excellence, que l'industrie et les productions du *Canada* seront convenablement représentées en cette occasion intéressante, ne sera pas déçu ;

Que cette chambre est heureuse de voir que la pratique et la procédure de la cour de chancellerie du *Haut-Canada*, ont été mises sur un pied plus propre à faciliter les affaires de la cour et à diminuer les frais pour les plaideurs ;

D'assurer son excellence qu'elle ne manquera pas de prendre en sa plus sérieuse considération, comme étant d'une importance analogue, sinon égale, la juridiction et la pratique des cours inférieures dans cette partie de la province, dans la vue d'en étendre la sphère d'utilité, et de diminuer autant que possible les frais de justice.

Que les institutions municipales et la construction de prisons et de cours de justice dans le *Bas-Canada*, ainsi que les lois pour le choix et le rapport de jurés, et celles pour l'imposition de la propriété pour des fins locales dans le *Haut-Canada*, occuperont aussi sa sérieuse attention ;

Que cette chambre ne manquera pas de donner sa plus sérieuse considération aux comptes publics de l'année dernière, et au budget de l'année courante, lorsqu'ils lui seront transmis par son excellence ;

Que cette chambre reçoit avec une satisfaction particulière, la recommandation de son excellence relative à une enquête sur les revenus et les dépenses de la province ; et que la considération de cet important sujet ainsi présenté sous la plus haute sanction, ne manquera pas d'être accompagnée de résultats avantageux, tant pour dissiper des espérances illusives, que pour opérer tous les retranchements qui seront praticables, sans nuire à l'efficacité du service public ;

D'assurer son excellence qu'elle peut compter sur la bonne volonté de cette chambre à voter les subsides nécessaires pour le maintien du crédit public ; et que de tous les devoirs qui se rattachent à l'accomplissement de ses fonctions législatives, c'est celui qu'elle regarde comme le plus sacré ;

Que cette chambre partage l'opinion de son excellence, que, dans l'exercice de la prérogative dont elle est revêtue, il était de son devoir de manifester la désapprobation de sa majesté, contre la marche suivie par des personnes tenant des commissions sous le bon plaisir de la couronne, qui ont formellement avoué le désir d'amener la séparation de cette province, de l'empire dont elle forme partie ;

D'assurer son excellence que les vœux émis par

ces personnes et ceux qui agissent avec elles, ne trouvent d'écho chez aucune partie considérable des sujets canadiens de sa majesté;

Que la grande majorité du peuple de la province a donné, au contraire dans cette occasion, des preuves non équivoques de loyauté envers la reine, et d'attachement pour la connexion avec la *Grande-Bretagne*. C'est de son propre parlement, que le peuple attend le redressement des griefs dont l'existence pourra être démontrée, et l'adoption des mesures d'améliorations propres à promouvoir son bonheur et sa prospérité; et la confiance qu'il a placée dans la sagesse du parlement, cette chambre en est assurée, sera pleinement justifiée: tout en déracinant les abus, il n'échangera pas contre des innovations, des droits chers aux sujets britanniques, et n'abjurera pas ces principes de bonne foi, de morale et de liberté constitutionnelle, au respect scrupuleux desquels la *Grande-Bretagne* doit, avec la grâce de Dieu, d'avoir échappé sans atteinte à des périls nombreux.

Et les débats s'étant élevés.

Sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par *M. Gugsy*.

Ordonné, Que les débats soient ajournés à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable *M. Boulton*, secondé par *M. Laurin*.

La chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Luna, 20^e die Maii;

ANNO 13^o VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

M. Ross prend son siège.

DUNBAR ROSS, écuyer, membre pour le comté de *Mégantic*, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et souscrit devant les commissaires le rôle qui le contient, a pris son siège dans la chambre.

Sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par *Sir Allan N. MacNab*,

Résolu, que par respect pour la mémoire de l'honorable *Levius Peters Sherwood*, membre de l'honorable conseil législatif, ci-devant membre de la chambre d'assemblée du *Haut-Canada*, Orateur de cette chambre pendant quelque temps, et l'un des juges de la cour du banc de la Reine de sa majesté pour cette province pendant plusieurs années, cette chambre s'ajourne à telle heure du jour indiqué pour les funérailles, qui permette aux membres d'y assister, et que cette chambre s'ajourne.

La chambre s'est en conséquence ajournée.

Martis, 21^e die Maii;

ANNO 13^o VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

Pétitions présentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par *M. DeWitt*,—la pétition de *J. Johnston*, et autres, habitants de la province du *Canada*.

Par *M. Jobin*,—la pétition du Révérend *C. Aubry*, et autres, de la paroisse de *St. Joseph de la Rivière des Prairies*; la pétition d'*Amable Simard*, et autres, de la paroisse de *St. Joseph de la Rivière des Prairies*; et la pétition de *V. S. Fontaine*, écuyer, et autres, de la paroisse de la *Pointe aux Trembles*, district de *Montréal*.

Par l'honorable *M. Cameron de Kent*,—la pétition de *George Hyde*, maire et autres, au nom de la municipalité du township de *Plympton*; et la pétition de *Thomas Edison*, et autres, du township de *Bayham*.

Par *M. Cauchon*,—la pétition du révérend *Joseph Asselin*, et autres, de la paroisse de l'*Ange Gardien*, comté de *Montmorency*.

Par *M. Scott*, du *Lac des Deux Montagnes*,—la pétition du révérend *F. Bonin*, de la paroisse de *St. Scholastique*; la pétition du révérend *A. Groulx*, et autres, des paroisses de *St. Benoît* et *St. Placide*, comté du *Lac des Deux-Montagnes*; et la pétition du révérend *T. A. Young*, et autres, les ministres, syndics, et autres, membres de l'église d'*Angleterre*, de *St. Martin*, et autres paroisses, dans le comté de *Terrebonne*.

Par *M. Lacoste*,—la pétition du très-révérend évêque catholique romain de *Montréal*, et autres, la corporation du collège *Chambly*; et deux pétitions du Révérend *S. M. Brassard*, et autres, de la paroisse de *Longueuil*, comté de *Chambly*.

Par *M. Armstrong*,—la pétition de la corporation des clercs de *St. Viateur*.

Par *M. Burrill*,—la pétition de *James Keeler*, du township d'*Edwardsburg*, comté de *Grenville*.

Par *M. Duchesnay*,—la pétition de *J. P. Déry*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Raymond*, comté de *Portneuf*.

Par *M. Ross*,—la pétition des ministres, anciens et syndics de l'église de *St. André, Québec*.

Par *M. McConnell*,—la pétition de *B. H. Ives*, et autres, du district de *St. François*.

Par *M. Egan*,—la pétition des ministres et membres de l'église d'*Angleterre*, à *Buckingham*, comté de l'*Ottawa*; la pétition du révérend *John Johnston*, les ministres, et autres, syndics et membres de l'église d'*Angleterre*, à *Hull* et *Aylmer, Bas-Canada*; la pétition du très-révérend évêque de *Bytown*; et la pétition de la sœur *E. Bruyère*, et autres, religieuses du nom de la communauté des révérendes sœurs de la charité de *Bytown*.

Par l'honorable procureur général *Baldwin*,—la pétition de la municipalité du township de *Whitchurch*; et la pétition de l'institut des artisans de *Toronto*.

Par *M. Stevenson*,—la pétition de *Samuel Pinnoch*, et autres, des townships de *Hillier* et *Ameliasburg*, district du *Prince Edouard*.

Par *M. Flint*,—la pétition de *William Anderson*, et autres, du township d'*Ameliasburg*, comté du *Prince Edouard*.

Par l'honorable *M. Boulton*,—la pétition du conseil municipal du district de *Talbot*; et la pétition du conseil municipal du comté de *Norfolk*.

Par *M. Fortier*,—la pétition de *David Bourque*, et autres, de la paroisse de *St. Norbert d'Arbaska*, district des *Trois-Rivières*.

Par *M. Chauveau*,—la pétition de *Charles F. Pratt*, et autres, de *Charlesbourg*, et autres paroisses, du comté de *Québec*; la pétition de *H. LeMesurier*, écuyer, et autres, marchands, de la cité de *Québec*; la pétition de *Joseph Plante*, et autres, pilotes, pour et en bas du port de *Québec*; la pétition de *George Hall*, et autres, marchands épiciers, commerçants et détailliers, de la cité de *Québec*; la pétition de *Barthelemy Lachance*, et autres pilotes, pour et en bas le port de *Québec*; et la pétition de *Jean Guérard*, et autres, de la cité de *Québec*.

Par *M. Smith*, de *Durham*,—la pétition de la banque du *Haut-Canada*.

Par *M. Guillet*,—la pétition d'*Antoine Charest*, et autres, du comté de *Champlain*.

Par l'honorable *M. Cayley*,—deux pétitions du conseil municipal des comtés-ans de *Huron, Perth* et *Bruce*.

Par M. Laurin,—la pétition de *John Day*, et autres, de la paroisse de *St. Sylvestre*, comté de *Lotbinière*; et la pétition d'*Aimé Cinq-Mars*, et autres, de *Lotbinière*, et autres paroisses.

Par M. Richards,—la pétition de *Thomas Tracy*, et autres, catholiques romains, de l'école de la section No. 10. dans le township de *Kitley*.

Par M. Sauvageau,—la pétition de *W. M. Harty*, et autres, du *Bas-Canada*.

Par M. Lemieux,—la pétition de *N. F. Belleau*, et autres, de la cité et district de *Québec*; et la pétition du révérend *Jacob Linge*, et autres, les ministres, syndics d'église, et membres de l'église d'*Angleterre* à *Frampton Ouest*, dans le *Bas-Canada*.

Par M. Fergusson,—la pétition de la municipalité du township de *Puslinch*; et trois pétitions du conseil municipal du comté de *Waterloo*.

Par M. Cartier,—la pétition d'*Augustin Pigeon*, écuyer, et autres, de *St. Mathieu de Belœil*.

Par M. Smith, de *Frontenac*,—la pétition de *Thomas Askew*, et autres, de la cité de *Kingston*; et la pétition de *John F. McCarthy*, et autres, habitants de *Howie Island*.

De *George Hyde*, écuyer, et autres, du comté de *Lambton*; demandant de ne pas accéder à la demande du conseil municipal provisoire du comté de *Kent*, pour abroger un certain acte de la dernière session qui sépare le dit comté de *Lambton*.

De *François Laliberté*, et autres, du district de *Montréal*; demandant que l'acte de la dernière session, chap. 127, soit amendé, de manière à mettre sur le même pied tous les vaisseaux qui naviguent entre *Québec* et *Montréal*, et à autoriser les pilotes qui n'ont point de licence, à exercer leur état sans aucune restriction.

De *Augustin St. Louis*, et autres, propriétaires et capitaines de vaisseaux à vapeur et autres embarcations; demandant la réduction du tarif des droits imposés au port de *Montréal*, sur les vaisseaux qui naviguent entre *Montréal* et *Québec*.

De *James Still*, et autres, du township de *Walpole*; demandant le renouvellement de l'acte de la dernière session qui nomme des commissaires pour définir les lignes de division des townships de *Walpole* et *Woodhouse*.

De la municipalité du township de *Seneca*; demandant de ne pas accéder à la demande d'un nouveau township, formé de partie des townships de *Seneca* et *Onondaga*.

De la corporation du séminaire de *Nicolet*; demandant une allocation en faveur de la dite institution.

De *O. Rémond*, et autres, pilotes autorisés à naviguer sur le fleuve *St. Laurent* entre *Montréal* et *Québec*; demandant un acte d'incorporation, et à rester sous la surintendance de la maison de la *Trinité* de *Montréal*.

Du conseil municipal du comté de *Portneuf*; demandant l'abolition ou la réduction du tarif imposé sur les personnes qui naviguent sur le *St. Laurent*, au port de *Montréal*.

De *Amable De Varennes*, et autres, censitaires du domaine de la couronne, propriétaires de terres sur les bords de la rivière *Lorette*; demandant une allocation pour élargir le lit de la dite rivière, afin d'empêcher les eaux de déborder sur leurs terres.

De *Jean Plamondon*, et autres, de la paroisse de l'*Ancienne-Lorette*; demandant une allocation aux fins de macadamiser le chemin qui conduit au moulin appartenant au gouvernement dans la dite paroisse, et que le dit chemin soit placé sous le contrôle des syndics des chemins à barrières de *Québec*.

De *Jean Baptiste Pagé*, et autres, de la paroisse de l'*Ancienne Lorette*, dans les comtés de *Portneuf* et *Québec*; de *Charles Timony*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Giles*, comté de *Lotbinière*; et de *L. Grenier*, écuyer, et autres, de la paroisse de *Lotbinière*, comté de *Lotbinière*; demandant qu'un acte soit passé pour indemniser les jurés assignés pour assister aux procès criminels.

De *Alexandre Scobie*, écuyer, et autres, des townships de *Seneca*, comté de *Haldimand*, et *Onondaga*, comté de *Wentworth*; demandant que certaines parties du dit township soient mises à part pour former un nouveau township qui sera appelé le township de *Caledonia*, et sera annexé au comté de *Wentworth*.

Du conseil municipal des comtés réunis de *Wentworth* et *Halton*; demandant que les fonctions de la charge du surintendant en chef de l'éducation soient remplies par quelqu'un des départements du gouvernement.

Du révérend *P. Patry*, et autres, des paroisses de *St. Geneviève* et *St. Stanislas*, comté de *Champlain*; demandant une aide pour ouvrir et compléter certains chemins dans les dites paroisses et autres environnantes.

De la municipalité du township d'*Erin*, et de la municipalité du township de *Waterloo*; demandant que les deniers provenant des réserves du clergé et des rectoreries soient appropriés aux fins de l'éducation générale et à des améliorations publiques.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

Du conseil municipal provisoire du comté de *Haldimand*; demandant une loi qui abroge l'acte concernant les réserves du clergé, et l'abolition de la dotation des rectoreries, et que les deniers qui en proviennent, soient employés aux fins de l'éducation en général.

Du conseil municipal provisoire du comté de *Haldimand*; demandant le renouvellement de la charte de la compagnie du chemin de fer des rivières *Niagara* et *Détroit*.

Du conseil municipal provisoire du comté de *Haldimand*; demandant que la pétition pour la formation d'un nouveau township, qui se composerait de partie des townships de *Seneca* et *Onondaga*, soit rejetée.

Du conseil municipal du township de *Rainham*; exposant que la dotation des rectoreries, et l'acte des réserves du clergé devraient être abolis, et les deniers provenant de ces sources employés aux fins générales de l'éducation; que la liberté du commerce, l'égalisation de la représentation, l'extension de la juridiction des cours de division, les réformes judiciaires, l'extension de la franchise électorale, le vote au scrutin, le retranchement des dépenses publiques et un conseil législatif électif, sont des mesures qui devraient être mises à effet, et que les recettes provenant de certaines licences devraient former partie des fonds de chaque municipalité.

De *Godefroi Petit-Lamarche*, et autres, de la paroisse de *St. Anne du bout de l'Isle, Montréal*; exposant les maux et abus qui résultent de l'intempérance, et les avantages que donnerait une loi pour les réprimer.

De la municipalité du township de *Glenslg*; demandant que les deniers provenant des rectoreries et des réserves du clergé soient appropriés aux fins de l'éducation générale et à des améliorations.

De *William H. Lemoine*, écuyer, et autres, de la côte de *Beaupré*, comté de *Montmorency*; demandant qu'il soit passé un acte pour autoriser les commissaires des chemins à barrières de *Québec*, à compléter un certain chemin et à construire deux ponts sur la rivière *St. Charles*, nonobstant l'acte de la dernière session, chap. 115.

De *William Reid*, modérateur, au nom des presbytériens de *Kingston*, (en connexion avec l'église presbytérienne du *Canada*); demandant qu'il soit adopté des mesures pour faire cesser tout travail dans le département des postes le dimanche.

De la municipalité du township de *Benlinck*; représentant les maux qui sont résultés du système suivi d'accorder les revenus de l'état à une ou plusieurs sectes religieuses,—et la nécessité de révoquer les statuts maintenant en force, au sujet des rectoreries et des réserves du clergé; et demandant que l'on dispose de ces terres suivant les désirs bien entendus du peuple.

Du conseil municipal du comté de *Waterloo*; demandant que les deniers provenant des rectoreries et des réserves du clergé, soient appropriés aux fins de l'éducation générale, et à des améliorations publiques.

De la municipalité du township de *Woolwich*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour approprier les deniers provenant des rectoreries et des réserves du clergé aux fins de l'éducation générale, et à des améliorations publiques.

Du conseil municipal du township de *Eramosa*, comté de *Waterloo*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour révoquer l'acte impérial relatif aux réserves du clergé, et pour abolir les rectoreries, et que les deniers en provenant soient appropriés aux fins d'une utilité générale, et particulièrement à l'éducation dans les écoles élémentaires.

De la municipalité du township de *Guelph*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour approprier les deniers provenant des rectoreries et des réserves du clergé, aux fins de l'éducation générale.

De *Benjamin Geoffroy*, et autres, de la paroisse de *St. Ambroise de Kildare*, et environs, dans le township de *Kildare*; demandant une réduction immédiate des arrérages de rentes dues sur les lots du clergé qu'ils occupent dans le dit township, ou un délai suffisant pour payer les dites rentes.

De *F. Boudreau*, M. D., et autres, du comté de *Saguenay*; demandant une aide pour compléter le chemin depuis la baie des *Ha! Ha!* jusqu'à *St. Urbain* de la *Baie St. Paul*, et que des commissaires soient nommés pour fixer la ligne que l'on doit suivre.

Du révérend *Jacob J. S. Mountain*, et autres, ministres, marguilliers et autres membres de l'église d'Angleterre au *Côteau du Lac, Bas-Canada*; demandant que l'allocation accordée au *Bishop's College* soit augmentée de manière à le mettre sur le même pied que les autres institutions semblables.

De *A. F. Holmes*, M. D., au nom de la faculté médicale du collège *M'Gill*; demandant que l'allocation annuelle accordée au collège de la dite faculté soit renouvelée et portée au chiffre des années précédentes.

De *Patrick Lawler*, et autres, formant le comité nommé pour surveiller à la construction d'un asile des orphelins de l'église *St. Patrice*, à *Montréal*; demandant une certaine allocation en faveur de la dite institution.

De *P. T. Dupont*, et autres, de la paroisse de *St. Roch* et *Port Joli*, comté de *l'Islet*; demandant qu'il soit ouvert un chemin sur la ligne récemment tracée sous la direction du département des terres de la couronne, entre les seigneuries de *St. Jean Port Joli* et *St. Roch*, dans le dit comté, jusqu'à la ligne provinciale; et demandant l'arpentage et le partage des terres contigües à la dite ligne.

De *Jean Baptiste Mercier*, et autres, de la paroisse de *St. Pierre* de la *Rivière du Sud*, comté de *l'Islet*; demandant que l'on ouvre et complète certains chemins et un pont dans le dit comté.

Du révérend *C. I. Vinet*, et autres, membres de la société de tempérance de la paroisse de *St. Constant*; demandant l'adoption de certaines mesures pour réprimer l'intempérance.

De *B. Demers*, et autres, tant en leur propre nom qu'au nom d'autres propriétaires et agriculteurs de la seigneurie de *Lauzon*; demandant que les terres de la dite seigneurie soient exemptées de payer certains

cens et rentes foncières seigneuriales, tant pour le passé qu'à l'avenir, et l'adoption de certaines mesures relativement aux terres incultes dans la dite seigneurie, qui ont été concédées à des personnes qui sont maintenant absentes.

Du révérend *P. H. Jean*, et autres, membres de la société de tempérance de la paroisse de *St. Joseph* de la *Pointe-Lévi*; demandant qu'il soit pris des mesures pour réprimer l'intempérance.

De *William Patton*, écuyer, et autres, capitaines et propriétaires de vaisseaux, dans le district de *Québec* et autres; demandant l'abrogation de cette partie d'un acte de la dernière session qui les oblige d'employer des pilotes licenciés sur le fleuve *St. Laurent*.

Du révérend *J. Auclair*, et autres, membres de la société de tempérance, de la paroisse de *St. Marie, Nouvelle-Beauce*; demandant l'adoption de certaines mesures pour réprimer l'intempérance.

De *P. C. Levasseur*, et autres, de la paroisse de *St. Jean-des-Chaillons*, comté de *Lotbinière*; demandant une loi pour indemniser les jurés qui sont assignés pour assister aux procès criminels.

De *Charles Gazeau*, et autres, mesureurs de bois du district de *Québec*; demandant certains amendements à l'acte qui règle l'inspection et le mesurage du bois, des mâts, esparres, madriers, douves et autres articles de même nature.

De *Pierre Gauvreau*, et autres, président, directeurs et membres de la société de bienveillance des ouvriers de *Québec*; demandant un acte d'incorporation.

De *François Normand*, et autres; demandant à être indemnisés des pertes qu'ils ont essayées en construisant des ponts sur les rivières *St. Maurice, Batis-can* et *St. Anne* de la *Pérade*.

De la compagnie du chemin de *Guelph* et *Dundas*; demandant une augmentation dans ses capitaux, et des amendements à sa charte.

Du conseil municipal du comté de *Waterloo*; demandant que la compagnie du chemin de *Guelph* et *Dundas* soit autorisée à augmenter ses capitaux, et qu'il soit fait certains amendements à la charte de la dite compagnie.

Du maire, des échevins et citoyens de la cité de *Hamilton*; demandant que la charte de la compagnie du grand chemin de fer occidental soit amendée, de manière à permettre aux corporations municipales de souscrire au capital d'icelles, et d'émettre des débentures à cette fin, exemptes de certaine taxe y mentionnée.

Du conseil municipal des comtés réunis de *Wentworth* et *Halton*; exposant qu'il est expédient que les officiers de comté soient nommés par les municipalités de comté,—que les élections contestées soient déridées par les municipalités intéressées,—que la juridiction des cours de division soit étendue,—que la cour de chancellerie soit abolie,—que les communications postales soient interrompues le dimanche,—que la franchise électorale soit remodelée,—que le conseil législatif soit électif,—que les municipalités aient le contrôle des licences d'auberges et autres, et qu'il soit fait un retranchement dans le service public.

Du conseil municipal des comtés réunis de *Wentworth* et *Halton*; demandant que les terres réservées pour les rectoreries et les réserves du clergé soient vendues, et que le produit en soit approprié aux fins de l'éducation générale.

Du conseil municipal des comtés réunis de *Wentworth* et *Halton*; demandant que la compagnie du chemin de *Guelph* et *Dundas*, soit autorisée à augmenter son capital, et qu'il soit fait certains amendements à la charte de la dite compagnie.

L'honorable *M. Bouillon*, a proposé, secondé par *M. Hopkins*, et la question ayant été mise; qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gou- Bills réservés de la dernière session.

verneur général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre par l'officier qu'il appartient, copie de tous les rapports du procureur général de sa majesté pour le *Haut-Canada*, relativement à tout et chaque bill passé par les deux chambres du parlement durant la dernière session, réservé à la signification du bon plaisir de sa majesté, ensemble avec tous les papiers et documents qui y sont mentionnés ou qui les accompagnent, et transmis au gouvernement de sa majesté.

La chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de CORNWALL, *Cayley, Chauveau, Christie, DeWitt, Hopkins, Lyon*, Sir *Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Papi-neau, Prince, Robinson, Seymour, Smith*, de FRONTENAC, *Smith* de WENTWORTH, et *Stevenson*.—(21.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin, Bell, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Davignon*, le solliciteur général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Lacoste*, le procureur général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Price, Sauvageau, Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES. *Smith*, de DURHAM, *Taché, Thompson*, et *Viger*.—(42.)

Ainsi elle a passé dans la négative,

Bill relatif à la prévention de la multiplicité des procès, etc.

Ordonné, que l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, ait la permission d'introduire un bill pour amender un acte passé dans la cinquième année du règne de feu sa majesté le roi *Guillaume* quatre, intitulé : " Acte pour prévenir la multiplicité inutile des poursuites, et l'accroissement des frais dans les actions fondées sur des billets, obligations, lettres de change et autres instruments."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif à la diffamation et au libelle.

Ordonné, que l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi relative à la diffamation et au libelle.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Bill relatif à la Rivière du Chêne.

Ordonné, que M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte passé durant la dernière session, pour l'amélioration de la *Rivière du Chêne*, dans le comté du *Lac des Deux-Montagnes*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Bill relatif à certaines promesses et engagements.

Ordonné, que l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, ait la permission d'introduire un bill pour rendre un mémoire par écrit nécessaire à la validité de certaines promesses et engagements.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif à l'incorporation de Québec.

Ordonné, que l'honorable M. *Chabot*, ait la permission d'introduire un bill pour amender et refondre les dispositions de l'ordonnance pour l'in-

corporation de la cité et ville de *Québec*, et pour déléguer de plus amples pouvoirs à la corporation de la dite cité et ville.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi le vingt-neuf du présent.

Ordonné, que Sir *Allan N. MacNab*, ait la permission d'introduire un bill pour exclure des charges, les personnes par l'entremise desquelles elles ont été créées ou qui en ont fait augmenter les émolumens.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le vingt-neuf du présent.

Ordonné, que M. *Smith*, de *Durham*, ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi, simplifier la pratique, et réduire les dépenses des procédures légales dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le cinq de juin prochain.

Ordonné, que l'honorable M. *Badgley*, ait la permission d'introduire un bill pour amender et refondre les lois criminelles de cette province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi le trois de juin prochain.

Ordonné, que l'honorable M. *Badgley*, ait la permission d'introduire un bill pour établir un code de procédure criminelle en cette province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi le trois de juin prochain.

L'honorable M. *Boulton*, a proposé, secondé par *M. Hopkins*, et la question ayant été mise ; qu'il lui soit permis d'introduire un bill pour fixer le temps et le lieu de la réunion du parlement.

La chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley*, le procureur-général *Baldwin, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Boutillier, Burrill, Cameron*, de CORNWALL, *Cameron*, de KENT, *Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Christie, Davignon, DeWitt*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Gogy, Guillet, Hincks, Holmes Hopkins, Jobin, Johnson, Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Lyon*, Sir *Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Mongenais, Papi-neau, Polette, Price, Prince, Robinson, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Seymour, Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson, Taché, Thompson*, et *Viger*.—(59.)

CONTRE.

Messieurs *Flint, Morrison, Nelson, Notman, Richards*, et *Smith*, de DURHAM.—(6.)

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le cinq de juin prochain.

L'ordre du jour pour reprendre les débats qui avaient été ajournés sur la question hier proposée, qu'une humble adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, pour remercier son excellence

du gracieux discours qu'elle a prononcée du haut du trône à l'ouverture de la présente session du parlement ;

Pour assurer son excellence, que cette chambre se joint cordialement à elle pour regretter profondément la mort de la Reine douairière princesse, qui, par ses nombreuses vertus, s'était rendue chère à toutes les classes des sujets de sa majesté ;

Que les évènements de l'année dernière, et la nécessité où l'on s'est trouvé de préparer un local convenable pour les sessions du parlement, ayant imposé à son excellence le devoir de considérer, pendant la vacance, le sujet important qu'embrassait l'adresse de cette chambre de la dernière session, relativement aux lieux où la législature devait à l'avenir tenir ses sessions, son excellence, en donnant effet à la demande contenue dans cette adresse, et en convoquant le parlement dans ce lieu, a donné une nouvelle preuve de son désir de se rendre aux vœux du peuple, exprimés par l'organe de ses représentants ;

Que cette chambre espère avec son excellence, que les changements importants récemment introduits dans les lois de navigation impériales, et les améliorations opérées sur les canaux provinciaux, tendront à avancer grandement les intérêts commerciaux de la province, et à diriger par la voie du *St. Laurent* une partie considérable de l'émigration de l'*Europe* vers ce continent.

Que c'est avec beaucoup de plaisir que cette chambre apprend de la bouche de son excellence, que les nouvelles récentes d'*Angleterre* indiquent une amélioration marquée dans la valeur des effets canadiens sur le marché britannique ; et elle assure son excellence que, de son côté, elle n'omettra rien qui puisse avoir l'effet d'augmenter cette confiance renaissante ;

Que cette chambre sent toute l'importance qu'il y a pour ces colonies, de placer le commerce entre les provinces britanniques de l'*Amérique du Nord* sur le pied de la plus entière liberté ; et elle se réjouit d'apprendre que son excellence, pendant la vacance, est entré en communication sur ce sujet avec les lieutenants gouverneurs de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, et avec le gouverneur de *Terreneuve*, et d'assurer son excellence qu'elle est prête à donner au gouvernement exécutif les pouvoirs nécessaires, pour le mettre en état de répondre avec libéralité aux avances des sœurs colonies ;

Que cette chambre apprend avec plaisir qu'une mesure pour l'établissement du libre échange entre le *Canada* et les *Etats-Unis*, de certains articles du crû de chacun de ces pays, correspondante à celle qui a été passée sur le même sujet par la législature de cette province, pendant sa dernière session, est maintenant soumise aux délibérations du congrès de ce pays ;

Que cette chambre est heureuse d'apprendre que, par un acte passé dans la dernière session du parlement impérial, l'entier contrôle des postes intérieures dans l'*Amérique Britannique du Nord*, est transféré aux autorités provinciales ; et elle est prête à adopter toutes les mesures ultérieures relatives à ce sujet, qui pourront être nécessaires pour assurer aux habitants de ces provinces les avantages d'un tarif postal uniforme et peu dispendieux ;

Que la convenance d'augmenter la représentation parlementaire de cette province, ne manquera pas d'occuper de nouveau son attention ;

Que cette chambre s'occupera avec la plus grande attention de toute mesure qui sera soumise à sa considération, basée sur le rapport des commissaires nommés pour s'enquérir de la direction, discipline et régie du pénitencier provincial ; et elle sent que la richesse et la population croissantes de la province, et l'aversion que soulève de plus en plus la peine capi-

tales, font qu'il est devenu de la plus haute importance de donner au système de discipline établi dans cette institution et les prisons, toute l'efficacité possible pour la prévention du crime et la réforme des criminels ;

Qu'elle sera heureuse de recevoir les communications des commissaires de sa majesté pour l'encouragement de l'exposition des produits de l'industrie de toutes les nations, qui devra avoir lieu à *Londres* en 1851, — lesquelles ont été transmises à son excellence par le principal secrétaire d'état pour les colonies ; et elle a la plus grande confiance que l'espoir exprimé par son excellence, que l'industrie et les productions du *Canada* seront convenablement représentées en cette occasion intéressante, ne sera pas déçu ;

Que cette chambre est heureuse de voir que la pratique et la procédure de la cour de chancellerie du *Haut-Canada*, ont été mises sur un pied plus propre à faciliter les affaires de la cour et à diminuer les frais pour les plaideurs ;

D'assurer son excellence qu'elle ne manquera pas de prendre en sa plus sérieuse considération, comme étant d'une importance analogue, sinon égale, la juridiction et la pratique des cours inférieures dans cette partie de la province, dans la vue d'en étendre la sphère d'utilité, et de diminuer autant que possible les frais de justice ;

Que les institutions municipales et la construction de prisons et de cours de justice dans le *Bas-Canada*, ainsi que les lois pour le choix et le rapport de jurés, et celles pour l'imposition de la propriété pour des fins locales dans le *Haut-Canada*, occuperont aussi sa sérieuse attention ;

Que cette chambre ne manquera pas de donner sa plus sérieuse considération aux comptes publics de l'année dernière, et au budget de l'année courante, lorsqu'ils lui seront transmis par son excellence ;

Que cette chambre reçoit avec une satisfaction particulière, la recommandation de son excellence relative à une enquête sur les revenus et les dépenses de la province ; et que la considération de cet important sujet ainsi présenté sous la plus haute sanction, ne manquera pas d'être accompagnée de résultats avantageux, tant pour dissiper des espérances illusives, que pour opérer tous les retranchements qui seront praticables, sans nuire à l'efficacité du service public ;

D'assurer son excellence qu'elle peut compter sur la bonne volonté de cette chambre à voter les subsides nécessaires pour le maintien du crédit public ; et que de tous les devoirs qui se rattachent à l'accomplissement de ses fonctions législatives, c'est celui qu'elle regarde comme le plus sacré ;

Que cette chambre partage l'opinion de son excellence, que, dans l'exercice de la prérogative dont elle est revêtue, il était de son devoir de manifester la désapprobation de sa majesté contre la marche suivie par des personnes tenant des commissions sous le bon plaisir de la couronne, qui ont formellement avoué le désir d'amener la séparation de cette province, de l'empire dont elle forme partie ;

D'assurer son excellence que les vœux émis par ces personnes et ceux qui agissent avec elles, ne trouvent d'écho chez aucune partie considérable des sujets canadiens de sa majesté ;

Que la grande majorité du peuple de la province a donné au contraire, dans cette occasion, des preuves non équivoques de loyauté envers la reine, et d'attachement pour la connexion avec la *Grande-Bretagne*. C'est de son propre parlement, que le peuple attend le redressement des griefs dont l'existence pourra être démontrée, et l'adoption des mesures d'amélioration, propres à promouvoir son bonheur et sa prospérité ; Et la confiance qu'il a placée dans la sagesse du parlement, cette chambre en est assurée, sera pleinement justifiée : tout en déracinant les abus, il n'échangera pas contre des innovations, des droits chers aux

sujets britanniques, et n'abjurera pas ces principes de bonne foi, de morale et de liberté constitutionnelle, au respect scrupuleux desquels la *Grande Bretagne* doit, avec la grâce de Dieu, d'avoir échappé sans atteinte à des périls nombreux; étant lu,

Et la question ayant été de nouveau proposée;— la chambre a repris les dits débats ajournés.

M. Prince, a proposé en amendement à la question, secondé par M. McLean, que tous les mots après "que," dans le douzième paragraphe jusqu'à la fin du treizième paragraphe, soient retranchés, et les suivants insérés à leur place, "que cette chambre est d'opinion que la province n'est pas en état de supporter les frais et les délais considérables qu'en traîne le mécanisme compliqué de la cour de chancellerie dans le *Haut-Canada*; que l'existence de la dite cour n'est pas requise, et qu'elle devrait être abolie, attendu qu'elle n'a pas répondu aux fins pour lesquelles elle a été créée dans le principe; et que les cours supérieures et inférieures de loi commune dans le *Haut-Canada*, devraient avoir et posséder juridiction en équité."

Et un débat s'étant élevé;

Sur motion de M. Smith, de *Frontenac*, secondé par l'honorable M. Boulton,

Ordonné, que les débats soient ajournés à demain.

Comités permanents.

Ordonné, que l'ordre du jour pour prendre en considération le rapport du comité spécial nommé pour préparer et faire rapport des listes de membres pour composer les sept comités permanents, soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par M. Myers,

La chambre s'est ajournée.

Mercurii, 22^o die Maii;

ANNO 13^o VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

Comptes des maisons de la Trinité.

M. L'ORATEUR a mis devant la chambre, les comptes des maisons de la Trinité de Québec et de Montréal, pour l'année expirée le 31 décembre, 1849.

Appendice(D.)

Pour les dits comptes voir appendice (D.)

Chemins à barrières de Montréal.

Et aussi, les comptes des syndics des chemins à barrières de Montréal, depuis le 1^{er} décembre 1848, jusqu'au 31 décembre 1849.

Appendice(E.)

Pour les dits comptes voir appendice (E.)

Pétitions présentées.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. Scott, du lac des Deux-Montagnes,—la pétition du très-révérénd évêque catholique romain de Montréal, et autres, membres de la corporation du séminaire de Ste. Thérèse de Blainville.

Par M. Dumas,—la pétition du révérénd F. Labelle, et autres, de la paroisse de Repentigny.

Par M. Davignon,—la pétition de Pierre A. C. Munro, et autres, médecins et chirurgiens, professeurs de l'école de médecine, et autres, de la cité de Montréal.

Par M. Taché,—la pétition d'Olivier Plette, et autres, membres de la société de tempérance de la paroisse de St. Roch des Aulnets, district de Québec; la pétition du révérénd H. Roulier, et autres, des comtés de Kamouraska et Rimouski; et la pétition de l'honorable A. Dionne, et autres, membres de la société de tempérance de Ste. Anne LaPocatière.

Par l'honorable M. LaTerrière,—la pétition de Louis G. Tremblay, et autres, de Chicoutimi, la Baie des Ha! Ha! et autres places, dans le comté de Saguenay.

Par M. le solliciteur général Drummond,—la pétition de W. L. Felton, écuyer, et autres, électeurs du comté de Sherbrooke; la pétition de L. A. Des-saules, maire, et autres, conseillers et habitants du village de St. Hyacinthe; et la pétition des président et directeurs de l'académie du comté de Shefford.

Par M. Boutillier,—la pétition de Pierre Boucher, et autres, de la paroisse de St. Simon, comté de St. Hyacinthe.

Par M. Thompson,—la pétition du conseil municipal du village de Galt.

Par l'honorable M. Robinson,—la pétition de William Magrath, et autres, planteurs de houblon et autres intéressés dans l'agriculture du pays.

Par l'honorable procureur général LaFontaine,—la pétition de la société bienveillante des dames de Montréal.

Par M. Smith, de Frontenac,—la pétition de Thomas Kirkpatrick, et autres, de la cité de Kingston.

Par M. Smith, de Wentworth,—deux pétitions de la municipalité du township de Brantford.

Par M. Egan,—la pétition d'Edouard Masse, et autres, de Bytown.

Par M. Fergusson,—la pétition de Louis D. Adams, et autres, du township de Maryborough, comté de Waterloo.

Par Sir Allan N. MacNab,—la pétition de James Cummings, écuyer, et autres, de la cité de Hamilton.

M. l'Orateur a informé la chambre, que William Locker Felton et Joseph Gibb Robertson, écuyers, avaient fourni la caution ordinaire exigée par la loi, relativement à l'élection contestée pour le comté de Sherbrooke.

Sur motion de l'honorable procureur général LaFontaine, secondé par l'honorable procureur général LaFontaine,

Résolu, que dans la présente session du parlement, jusqu'à ce que l'adresse de cette chambre en réponse au discours du trône à l'ouverture de la session soit adoptée et présentée, l'ordre du jour pour prendre le dit discours en considération, dans la vue d'adopter la dite adresse ou aucune proposition pour la dite adresse ou aucun amendement à icelle, ou pour les débats ajournés sur les dites propositions, considérations, ou amendements qui sera écrit sur le livre des ordres du jour pour aucun jour particulier, sera discuté avant que la chambre procède aux affaires de routine, suivant l'ordre permanent de cette chambre, du 28 juin 1841, ou à la discussion d'aucune motion dont avis sera entré dans le livre d'ordre.

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre les débats ajournés sur l'amendement qu'on a proposé de faire hier, à la question, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, pour remercier son excellence de son gracieux discours du trône, à l'ouverture de la présente session du parlement.

Pour assurer son excellence, que cette chambre se joint cordialement à elle pour regretter profondément la mort de la reine douairière, princesse qui, par ses nombreux vertus, s'était rendue chère à toutes les classes des sujets de sa majesté;

Que les événements de l'année dernière, et la nécessité où l'on s'est trouvé de préparer un local convenable pour les sessions du parlement, ayant imposé à son excellence le devoir de considérer, pendant la vacance, le sujet important qu'embrassait l'adresse de cette chambre de la dernière session, relativement aux lieux où la législature devait à l'avenir tenir ses sessions, son excellence, en donnant effet à la demande contenue dans cette adresse. et en convoquant le par-

Election du comté de Sherbrooke.

L'adresse au discours sera adoptée avant que la chambre procède à aucune autre affaire.

Discours pris de nouveau en considération.

lement dans ce lieu, a donné une nouvelle preuve de son désir de se rendre aux vœux du peuple, exprimés par l'organe de ses représentants;

Que cette chambre espère avec son excellence, que les changements importants récemment introduits dans les lois de navigation impériales, et les améliorations opérées sur les canaux provinciaux, tendront à avancer grandement les intérêts commerciaux de la province, et à diriger par la voie du *St. Laurent*, une partie considérable de l'émigration de l'*Europe* vers ce continent;

Que c'est avec beaucoup de plaisir que cette chambre apprend de la bouche de son excellence, que les nouvelles récentes d'*Angleterre* indiquent une amélioration marquée dans la valeur des effets canadiens sur le marché britannique; et elle assure son excellence que, de son côté, elle n'omettra rien qui puisse avoir l'effet d'augmenter cette confiance renaissante;

Que cette chambre sent toute l'importance qu'il y a pour ces colonies, de placer le commerce entre les provinces britanniques de l'*Amérique du Nord* sur le pied de la plus entière liberté; et elle se réjouit d'apprendre que son excellence, pendant la vacance, est entré en communication sur ce sujet avec les lieutenants gouverneurs, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Île du Prince-Edouard*, et avec le gouverneur de *Terreneuve*, et d'assurer son excellence qu'elle est prête à donner au gouvernement exécutif les pouvoirs nécessaires, pour le mettre en état de répondre avec libéralité aux avances des sœurs colonies;

Que cette chambre apprend avec plaisir qu'une mesure pour l'établissement du libre échange entre le *Canada* et les *Etats-Unis*, de certains articles du crû de chacun de ces pays, correspondante à celle qui a été passée sur le même sujet par la législature de cette province, pendant sa dernière session, est maintenant soumise aux délibérations du congrès de ce pays;

Que cette chambre est heureuse d'apprendre que, par un acte passé dans la dernière session du parlement impérial, l'entier contrôle des postes intérieures dans l'*Amérique Britannique du Nord* est transféré aux autorités provinciales; et elle est prête à adopter toutes les mesures ultérieures relatives à ce sujet, qui pourront être nécessaires pour assurer aux habitants de ces provinces les avantages d'un tarif postal uniforme et peu dispendieux;

Que la convenance d'augmenter la représentation parlementaire de cette province, ne manquera pas d'occuper de nouveau son attention;

Que cette chambre s'occupera avec la plus grande attention, de toute mesure qui sera soumise à sa considération, basée sur le rapport des commissaires nommés pour s'enquérir de la direction, discipline et régie du pénitencier provincial; et elle sent que la richesse et la population croissantes de la province, et l'aversion que soulève de plus en plus la peine capitale, font qu'il est devenu de la plus haute importance de donner au système de discipline établi dans cette institution et les prisons, toute l'efficacité possible pour la prévention du crime et la réforme des criminels;

Qu'elle sera heureuse de recevoir les communications des commissaires de sa majesté pour l'encouragement de l'exposition des produits de l'industrie de toutes les nations, qui devra avoir lieu à *Londres* en 1851, — lesquelles ont été transmises à son excellence par le principal secrétaire d'état pour les colonies; et elle a la plus grande confiance que l'espoir exprimé par son excellence, que l'industrie et les productions du *Canada* seront convenablement représentées en cette occasion intéressante, ne sera pas déçu;

Que cette chambre est heureuse de voir que la pratique et la procédure de la cour de chancellerie du *Haut-Canada*, ont été mises sur un pied plus propre à

faciliter les affaires de la cour et à diminuer les frais pour les plaideurs;

D'assurer son excellence qu'elle ne manquera pas de prendre en sa plus sérieuse considération, comme étant d'une importance analogue, sinon égale, la juridiction et la pratique des cours inférieures dans cette partie de la province, dans la vue d'en étendre la sphère d'utilité, et de diminuer autant que possible les frais de justice;

Que les institutions municipales et la construction de prisons et de cours de justice dans le *Bas-Canada*, ainsi que les lois pour le choix et le rapport de jurés, et celles pour l'imposition de la propriété pour des fins locales dans le *Haut-Canada*, occuperont aussi sa sérieuse attention;

Que cette chambre ne manquera pas de donner sa plus sérieuse considération aux comptes publics de l'année dernière, et au budget de l'année courante, lorsqu'ils lui seront transmis par son excellence;

Que cette chambre reçoit avec une satisfaction particulière la recommandation de son excellence, relative à une enquête sur les revenus et les dépenses de la province; et que la considération de cet important sujet ainsi présenté sous la plus haute sanction, ne manquera pas d'être accompagnée de résultats avantageux, tant pour dissiper des espérances illusoires, que pour opérer tous les retranchements qui seront praticables, sans nuire à l'efficacité du service public;

D'assurer son excellence qu'elle peut compter sur la bonne volonté de cette chambre à voter les subsides nécessaires pour le maintien du crédit public; et que de tous les devoirs qui se rattachent à l'accomplissement de ses fonctions législatives, c'est celui qu'elle regarde comme le plus sacré;

Que cette chambre partage l'opinion de son excellence, que, dans l'exercice de la prérogative dont elle est revêtue, il était de son devoir de manifester la désapprobation de sa majesté, contre la marche suivie par des personnes tenant des commissions sous le bon plaisir de la couronne, qui ont formellement avoué le désir d'amener la séparation de cette province, de l'empire dont elle forme partie;

D'assurer son excellence que les vœux émis par ces personnes et ceux qui agissent avec elles, ne trouvent d'écho chez aucune partie considérable des sujets canadiens de sa majesté;

Que la grande majorité du peuple de la province, a donné, au contraire dans cette occasion, des preuves non équivoques de loyauté envers la reine, et d'attachement pour la connexion avec la *Grande-Bretagne*. C'est de son propre parlement, que le peuple attend le redressement des griefs dont l'existence pourra être démontrée, et l'adoption des mesures d'amélioration propres à promouvoir son bonheur et sa prospérité; Et la confiance qu'il a placée dans la sagesse du parlement, cette chambre en est assurée, sera pleinement justifiée: tout en déracinant les abus, il n'échangera pas contre des innovations, des droits chers aux sujets britanniques, et n'abjurera pas ces principes de bonne foi, de morale et de liberté constitutionnelle, au respect scrupuleux desquels la *Grande-Bretagne* doit, avec la grâce de Dieu, d'avoir échappé sans atteinte à des périls nombreux;

Et lequel amendement était que tous les mots après "que," dans le douzième paragraphe jusqu'à la fin du treizième paragraphe, soit retranchés, et les mots, — "que cette chambre est d'opinion que la province n'est pas en état de supporter les frais et les délais considérables qu'entraîne le mécanisme compliqué de la cour de chancellerie dans le *Haut-Canada*;" que l'existence de la dite cour n'est pas requise, et qu'elle devrait être abolie, attendu qu'elle n'a pas répondu aux fins pour lesquelles elle a été créée dans le principe; et que les cours supérieures et inférieures de loi commune dans le *Haut-Canada*, de-

“vraient avoir et posséder juridiction en équité;” soient insérés à leur place,

Et la question sur l'amendement ayant été mise de nouveau,—la chambre a recommencé les dits débats ajournés.

M. *Smith*, de *Frontenac*, a proposé en amendement au dit amendement proposé, secondé par l'honorable M. *Boulton*, que les mots “attendu qu'elle n'a pas “répondu aux fins pour lesquelles elle a été créée,” soient retranchés.

Et la question ayant été mise, que ces mots soient retranchés du dit amendement proposé; elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la question ayant été mise sur l'amendement à la question principale telle qu'amendée, la chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Christie*, *Gugy*, *Hopkins*, *Johnson*, *Lyon*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Meyers*, *Papineau*, *Prince*, *Sanborn*, *Seymour*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Stevenson*.—(17.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Davignon*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *McFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché*, *Thompson*, et *Viger*.—(45.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Et la question principale ayant été de nouveau proposée,

M. *Smith*, de *Frontenac*, a proposé en amendement, secondé par M. *Seymour*, “que tous les mots après “que” dans le douzième paragraphe, jusqu'à la fin du dit paragraphe, soient omis, et les mots “l'échelle “suivant laquelle la cour de chancellerie a été établie “en vertu de l'acte de la dernière session, et le sur- “croît de dépenses dont le public est chargé pour son “maintien, sont hors de toute proportion avec les res- “sources de la province et les besoins de ses habi- “tants,” soient insérés à la place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été prit comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Christie*, *DeWitt*, *Gugy*, *Hopkins*, *Johnson*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Meyers*, *Papineau*, *Prince*, *Robinson*, *Seymour*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Stevenson*.—(19.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Davignon*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *McFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Smith*, de *DURHAM*, *Taché*, *Thompson*, et *Viger*.—(39.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Et la question principale ayant été de nouveau proposée;

L'Honorable M. *Robinson*, a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Stevenson*, que les mots, “que les frais de construction et d'entretien “des prisons et des cours de justice dans le *Bas-Canada*, devraient être payés au moyen de taxes “locales, comme dans le *Haut-Canada*, et n'être pas,

“comme ci-devant, à la charge du trésor public,” soient insérés après le mot “Justice” à la fin du treizième paragraphe;

Et la question ayant été mise, que ces mots y soient insérés, la chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit :

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Hopkins*, *Malloch*, *McConnell*, *Meyers*, *Prince*, *Robinson*, *Seymour*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Stevenson*.—(13.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *DeWitt*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Taché*, et *Viger*.—(37.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Et la question principale ayant été de nouveau proposée;

L'honorable M. *Boulton*, a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Hopkins*, que tous les mots après “d'augmenter” dans le neuvième paragraphe jusqu'à la fin du dit paragraphe, soient retranchés, et les mots “graduellement la représentation “parlementaire de la province, suivant la population “et la franchise électorale établie sur une base plus “large, sont des sujets qui ne manqueront pas d'enga- “ger son attention, ainsi que l'extension du principe “électif au conseil législatif, et la chambre remarque “avec beaucoup de satisfaction que le gouvernement “de sa majesté a récemment recommandé ce dernier “sujet au parlement impérial, en donnant une nou- “velle constitution à une de nos sœurs coloniques,” insérés à leur place.

Et des débats s'étant élevés;

Sur motion de M. *Smith*, de *Frontenac*, secondé par M. *Egan*,

Ordonné, que les débats soient ajournés à demain.

Ordonné, que les ordres du jour dont il n'a pas été disposé soient remis à demain. Ordres remis.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chabot*, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*,
La chambre s'est ajournée.

Jovis, 23° die Mai :

ANNO 13° VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

ORDONNÉ, qu'un congé d'absence de cette chambre soit accordé à M. *Polette* pendant quinze jours, pour affaires privées urgentes. Congé d'absence.

Sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par l'honorable procureur général *LaFontaine*,

Résolu, que demain étant le jour fixé pour célébrer la naissance de sa majesté, cette chambre lorsqu'elle s'ajournera, s'ajourne à lundi prochain. Ajournement.

L'ordre du jour pour reprendre les débats ajournés sur l'amendement qui a été proposé hier sur la question, étant lu, pour qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence, le gouverneur général, pour remercier son excellence, du gracieux discours qu'elle a prononcé du haut du trône à l'ouverture de la présente session du parlement. Discours considéré de nouveau.

Pour assurer son excellence, que cette chambre se joint cordialement à elle pour regretter profondément

la mort de la Reine douairière, princesse qui, par ses nombreuses vertus, s'était rendue chère à toutes les classes des sujets de sa majesté ;

Que les événements de l'année dernière et la nécessité où l'on s'est trouvé de préparer un local convenable pour les sessions du parlement, ayant imposé à son excellence le devoir de considérer, pendant la vacance, le sujet important qu'embrassait l'adresse de cette chambre de la dernière session, relativement aux lieux où la législature devait à l'avenir tenir ses sessions, son excellence, en donnant effet à la demande contenue dans cette adresse, et en convoquant le parlement dans ce lieu, a donné une nouvelle preuve de son désir de se rendre aux vœux du peuple, exprimés par l'organe de ses représentants ;

Que cette chambre espère avec son excellence, que les changements importants récemment introduits dans les lois de navigation impériales, et les améliorations opérées sur les canaux provinciaux, tendront à avancer grandement les intérêts commerciaux de la province, et à diriger par la voie du *St. Laurent* une partie considérable de l'émigration de l'*Europe* vers ce continent ;

Que c'est avec beaucoup de plaisir que cette chambre apprend de la bouche de son excellence, que les nouvelles récentes d'*Angleterre* indiquent une amélioration marquée dans la valeur des effets canadiens sur le marché britannique ; et elle assure son excellence que, de son côté, elle n'omettra rien qui puisse avoir l'effet d'augmenter cette confiance renaissante ;

Que cette chambre sent toute l'importance qu'il y a pour ces colonies, de placer le commerce entre les provinces britanniques de l'*Amérique du Nord* sur le pied de la plus entière liberté ; et elle se réjouit d'apprendre que son excellence, pendant la vacance, est entré en communication sur ce sujet avec les lieutenants gouverneurs de la *Nouvelle Écosse*, du *Nouveau Brunswick* et de l'*Île du Prince Édouard*, et avec le gouverneur de *Terreneuve*, et d'assurer son excellence qu'elle est prête à donner au gouvernement exécutif les pouvoirs nécessaires, pour le mettre en état de répondre avec libéralité aux avances des sœurs coloniques ;

Que cette chambre apprend avec plaisir qu'une mesure pour l'établissement du libre échange entre le *Canada* et les *États-Unis*, de certains articles du cru de chacun de ces pays, correspondante à celle qui a été passée sur le même sujet par la législature de cette province, pendant sa dernière session, est maintenant soumise aux délibérations du congrès de ce pays ;

Que cette chambre est heureuse d'apprendre que, par un acte passé dans la dernière session du parlement impérial, l'entier contrôle des postes intérieures dans l'*Amérique Britannique du Nord*, est transféré aux autorités provinciales ; et elle est prête à adopter toutes les mesures ultérieures relatives à ce sujet, qui pourront être nécessaires pour assurer aux habitants de ces provinces les avantages d'un tarif postal uniforme et peu dispendieux ;

Que la convenance d'augmenter la représentation parlementaire de cette province, ne manquera pas d'occuper de nouveau son attention ;

Que cette chambre s'occupera avec la plus grande attention de toute mesure qui sera soumise à sa considération, basée sur le rapport des commissaires nommés pour s'enquérir de la direction, discipline et régie du pénitencier provincial ; et elle sent que la richesse et la population croissantes de la province, et l'aversion que soulève de plus en plus la peine capitale, font qu'il est devenu de la plus haute importance de donner au système de discipline établi dans cette institution et les prisons, toute l'efficacité possible pour la prévention du crime et la réforme des criminels ;

Qu'elle sera heureuse de recevoir les communications des commissaires de sa majesté pour l'encouragement de l'exposition des produits de l'industrie de

toutes les nations, qui devra avoir lieu à *Londres* en 1851, — lesquelles ont été transmises à son excellence par le principal secrétaire d'état pour les colonies ; et elle a la plus grande confiance que l'espoir exprimé par son excellence, que l'industrie et les productions du *Canada* seront convenablement représentées en cette occasion intéressante, ne sera pas déçu ;

Que cette chambre est heureuse de voir que la pratique et la procédure de la cour de chancellerie du *Haut-Canada*, ont été mises sur un pied plus propre à faciliter les affaires de la cour et à diminuer les frais pour les plaideurs ;

D'assurer son excellence qu'elle ne manquera pas de prendre en sa plus sérieuse considération, comme étant d'une importance analogue, sinon égale, la juridiction et la pratique des cours inférieures dans cette partie de la province, dans la vue d'en étendre la sphère d'utilité, et de diminuer autant que possible les frais de justice,

Que les institutions municipales et la construction de prisons et de cours de justice dans le *Bas-Canada*, ainsi que les lois pour le choix et le rapport de jurés, et celles pour l'imposition de la propriété pour des fins locales dans le *Haut-Canada*, occuperont aussi sa sérieuse attention ;

Que cette chambre ne manquera pas de donner sa plus sérieuse considération aux comptes publics de l'année dernière, et au budget de l'année courante, lorsqu'ils lui seront transmis par son excellence ;

Que cette chambre reçoit avec une satisfaction particulière, la recommandation de son excellence relative à une enquête sur les revenus et les dépenses de la province ; et que la considération de cet important sujet ainsi présenté sous la plus haute sanction, ne manquera pas d'être accompagnée de résultats avantageux, tant pour dissiper des espérances illusoire, que pour opérer tous les retranchements qui seront praticables, sans nuire à l'efficacité du service public ;

D'assurer son excellence qu'elle peut compter sur la bonne volonté de cette chambre à voter les subsides nécessaires pour le maintien du crédit public ; et que de tous les devoirs qui se rattachent à l'accomplissement de ses fonctions législatives, c'est celui qu'elle regarde comme le plus sacré ;

Que cette chambre partage l'opinion de son excellence, que, dans l'exercice de la prérogative dont elle est revêtue, il était de son devoir de manifester la désapprobation de sa majesté, contre la marche suivie par des personnes tenant des commissions sous le bon plaisir de la couronne, qui ont formellement avoué le désir d'amener la séparation de cette province, de l'empire dont elle forme partie ;

D'assurer son excellence que les vues émises par ces personnes et ceux qui agissent avec elles, ne trouvent d'écho chez aucune partie considérable des sujets canadiens de sa majesté ;

Que la grande majorité du peuple de la province a donné, au contraire dans cette occasion, des preuves non équivoques de loyauté envers la reine, et d'attachement pour la connexion avec la *Grande-Bretagne*. C'est de son propre parlement, que le peuple attend le redressement des griefs dont l'existence pourra être démontrée, et l'adoption des mesures d'améliorations propres à promouvoir son bonheur et sa prospérité ; et la confiance qu'il a placée dans la sagesse du parlement, cette chambre en est assurée, sera pleinement justifiée : tout en déracinant les abus, il n'échangera pas contre des innovations, des droits chers aux sujets britanniques, et n'abjurera pas ces principes de bonne foi, de morale et de liberté constitutionnelle, au respect scrupuleux desquels la *Grande-Bretagne* doit, avec la grâce de Dieu, d'avoir échappé sans atteinte à des périls nombreux.

Et lequel amendement était, que tous les mots après "d'augmenter," dans le neuvième paragraphe, jusqu'à la fin du dit paragraphe, soient retranchés et les mots "graduellement la représentation parlemen-

“ taire de la province suivant la population, et la franchise électorale établie sur une base plus large, sont des sujets qui ne manqueront pas d’engager son attention, ainsi que l’extension du principe électif au conseil législatif, et la chambre remarque avec beaucoup de satisfaction que le gouvernement de sa majesté a récemment recommandé ce dernier sujet au parlement impérial, en donnant une nouvelle constitution à une de nos sœurs colonies,” insérés à leur place;

Et la question sur l’amendement étant de nouveau proposée :—la chambre a repris les dits débats ajournés.

Et la question ayant été mise, la chambre s’est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de KENT, *Christie*, *DeWitt*, *Holmes*, *Hopkins*, *Johnson*, *McConnell*, *Papineau*, *Prince*, *Sanborn*, et *Smith*, de FRONTENAC.—(13.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur général *Baldwin*, *Bouillier*, *Cameron*, de CORNWALL, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Lyon*. Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McFarland*, *McLean*, *Merritt*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Sauvageau*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Seymour*, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson*, *Taché*, *Thompson*, et *Viger*.—(51.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Et la question principale ayant été de nouveau proposée;

M. *Malloch* a proposé, secondé par l’honorable M. *Boulton*, et la question ayant été mise, que la considération ultérieure de la question soit remise à lundi prochain, la chambre s’est divisée et elle a passé dans la négative :—et la question principale ayant été de nouveau proposée;

L’honorable M. *Boulton*, a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Hopkins*, que tous les mots après “ année ” dans le quinzième paragraphe jusqu’à la fin du dit paragraphe, soient omis, et les mots “ qu’elle désire voir immédiatement soumettre, afin d’avoir amplement le tems, dès le commencement de la session, de les examiner avec cette attention délibérée que la chambre peut rarement accorder à une période plus avancée ” soient insérés en leur place.

Et la question ayant été mise sur l’amendement, la chambre s’est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit.

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de CORNWALL, *Cameron*, de KENT, *Cayley*, *Christie*, *DeWitt*, *Hopkins*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Meyers*, *Papineau*, *Prince*, *Robinson*, *Seymour*, *Smith*, de FRONTENAC, et *Stevenson*.—(20.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur-général *Baldwin*, *Bouillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hinks*, *Holmes*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *McFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Price*, *Richards*, *Ross*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, du LAC DES DEUX MONTAGNES, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché*, *Thompson*, et *Viger*.—(44.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Et la question principale ayant été de nouveau proposée.

L’honorable M. *Boulton*, a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Hopkins*, que tous les mots après “ ne manquera pas ” dans le seizième paragraphe, jusqu’à la fin du dit paragraphe, soient retranchés et les mots “ d’effectuer dans les dépenses disproportionnées du gouvernement, des réductions assez considérables et étendues pour convaincre le pays du zèle avec lequel le parlement a entrepris de remplir ce devoir si important pour les électeurs, sans aucunement nuire à l’efficacité du service public,” soient insérés à leur place.

Et la question ayant été mise sur l’amendement, la chambre s’est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de CORNWALL, *Cameron*, de KENT, *Cayley*, *Christie*, *DeWitt*, *Hopkins*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McLean*, *Meyers*, *Papineau*, *Prince*, *Robinson*, *Sanborn*, *Seymour*, *Smith*, de FRONTENAC, et *Stevenson*.—(20.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Bouillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fournier*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur général *LaFontaine*, *Laurin*, *Lemieux*, *McFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Price*, *Richards*, *Sauvageau*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché*, *Thompson*, et *Viger*.—(38.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Et la chambre ayant continué de siéger jusqu’à après minuit, vendredi matin.

Veneris, 24° die Maii, 1850 :

Et la question principale ayant été de nouveau proposée,

Sur motion de Sir *Allan N. MacNab*, secondé par l’honorable M. *Cameron*, de Cornwall,

Ordonné, que la considération ultérieure de la question soit ajournée à lundi prochain, ce jour étant le jour anniversaire de la naissance de notre très gracieuse souveraine, que les fidèles sujets de sa majesté les communes du Canada, désirent célébrer avec toutes les démonstrations convenables d’attachement à la personne et au gouvernement de sa majesté. Ordres remis.

Ordonné, que les ordres du jour soient remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l’honorable procureur général *Baldwin*, secondé par l’honorable M. *Price*, Ajournement.

Ordonné, que cette chambre s’ajourne maintenant à lundi prochain, à dix heures du matin.

Et la chambre s’est ajournée en conséquence.

Lunæ, 27° die Maii;

ANNO 13° VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

M. L’ORATEUR a mis devant la chambre, un état des affaires de la manufacture de coton de *Sherbrooke*, tel que requis par l’acte 8 Vict. chap. 91, pour l’année 1849. Manufacture de coton de Sherbrooke.

Pour le dit état, voir appendice (F.)

Appendice(F.)

Aussi, un état des affaires de la compagnie du chemin de fer de *Champlain* et *St. Laurent*, pour l’année 1849. Chemin de fer de Champlain.

Pour le dit état, voir appendice (G.)

Appendice(G.)

Banque d'épargnes de Montréal.
Appendice (H.)

Aussi, Un état des affaires de la banque d'épargnes de la cité et district de *Montréal*, pour l'année 1849.
Pour le dit état, voir appendice (H.)

Sociétés d'agriculture.
Appendice (I.)

Aussi, Rapports des sociétés d'agriculture, dans le *Haut et le Bas-Canada*, pour l'année 1849
Pour les dits rapports, voir appendice (I.)

Institutions de charité.
Appendice (J.)

Et aussi, Rapports des corporations religieuses et d'éducation et des institutions de charité.
Pour les rapports, voir appendice (J.)

Greffier de la couronne en chancellerie

M. l'Orateur informe la chambre qu'il a reçu une lettre de *Félix Fortier*, écuyer, greffier de la couronne en chancellerie, demandant un congé d'absence de trois semaines pour cause de maladie dans sa famille, et permission de nommer un député pour le remplacer durant sa dite absence.

Sur motion de M. Ross, secondé par M. Prince, Résolu, que *Félix Fortier*, écuyer, greffier de la couronne en chancellerie, ait un congé d'absence de trois semaines, pour cause de maladie dans sa famille, et permission de nommer un député pour le remplacer durant telle absence.

M. l'Orateur a alors informé la chambre que M. *Fortier*, avec sa permission, a nommé *Peter L. Macdonell*, écuyer, pour agir comme son député, conformément à la permission de la chambre.

Discours considéré de nouveau.

La chambre, en conformité de l'ordre, a repris les débats ajournés sur la question qui a été proposée vendredi dernier, le dix-sept courant, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général pour remercier son excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé du haut du trône à l'ouverture de la présente session du parlement.

Pour assurer son excellence que cette chambre se joint cordialement à elle pour regretter profondément la mort de la reine douairière, princesse qui, par ses nombreuses vertus, s'était rendue chère à toutes les classes des sujets de sa majesté ;

Que les événements de l'année dernière et la nécessité où l'on s'est trouvé de préparer un local convenable pour les sessions du parlement, ayant imposé à son excellence le devoir de considérer, pendant la vacance, le sujet important qu'embrassait l'adresse de cette chambre de la dernière session, relativement aux lieux où la législature devait à l'avenir tenir ses sessions, son excellence, en donnant effet à la demande contenue dans cette adresse, et en convoquant le parlement dans ce lieu, a donné une nouvelle preuve de son désir de se rendre aux vœux du peuple exprimés par l'organe de ses représentants :

Que cette chambre espère avec son excellence, que les changements importants récemment introduits dans les lois de navigation impériales, et les améliorations opérées sur les canaux provinciaux tendront à avancer grandement les intérêts commerciaux de la province, et à diriger par la voie du *St. Laurent* une partie considérable de l'émigration de l'*Europe* vers ce continent :

Que c'est avec beaucoup de plaisir que cette chambre apprend de la bouche de son excellence, que les nouvelles récentes d'*Angleterre* indiquent une amélioration marquée dans la valeur des effets canadiens sur le marché britannique ; et elle assure son excellence que, de son côté, elle n'omettra rien qui puisse avoir l'effet d'augmenter cette confiance renaissante ;

Que cette chambre sent toute l'importance qu'il y a pour ces colonies, de placer le commerce entre les provinces britanniques de l'*Amérique du Nord* sur le pied de la plus entière liberté ; et elle se réjouit d'apprendre que son excellence, pendant la vacance, est entré en communication sur ce sujet avec les lieutenants gouverneurs de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'île du *Prince-Edward*, et avec le gouverneur de *Terreneuve*, et d'assurer son excel-

lence qu'elle est prête à donner au gouvernement exécutif les pouvoirs nécessaires pour le mettre en état de répondre avec libéralité aux avances des sœurs colonies :

Que cette chambre apprend avec plaisir qu'une mesure pour l'établissement du libre échange entre le *Canada* et les *Etats-Unis*, de certains articles du crû de chacun de ces pays, correspondante à celle qui a été passée sur le même sujet par la législature de cette province pendant sa dernière session, est maintenant soumise aux délibérations du congrès de ce pays :

Que cette chambre est heureuse d'apprendre que, par un acte passé dans la dernière session du parlement impérial, l'entier contrôle des postes intérieures dans l'*Amérique Britannique du Nord* est transféré aux autorités provinciales ; et elle est prête à adopter toutes les mesures ultérieures relatives à ce sujet qui pourront être nécessaires pour assurer aux habitants de ces provinces les avantages d'un tarif postal uniforme et peu dispendieux :

Que la convenance d'augmenter la représentation parlementaire de cette province ne manquera pas d'occuper de nouveau son attention :

Que cette chambre s'occupera avec la plus grande attention de toute mesure qui sera soumise à sa considération basée sur le rapport des commissaires nommés pour s'enquérir de la direction, discipline et régic du pénitencier provincial ; et elle sent que la richesse et la population croissantes de la province, et l'aversion que soulève de plus en plus la peine capitale, font qu'il est devenu de la plus haute importance de donner au système de discipline établi dans cette institution et les prisons, toute l'efficacité possible pour la prévention du crime et la réforme des criminels ;

Qu'elle sera heureuse de recevoir les communications des commissaires de sa majesté pour l'encouragement de l'exposition des produits de l'industrie de toutes les nations, qui devra avoir lieu à *Londres* en 1851, — lesquelles ont été transmises à son excellence par le principal secrétaire d'état pour les colonies ; et elle a la plus grande confiance que l'espoir exprimé par son excellence, que l'industrie et les productions du *Canada* seront convenablement représentées en cette occasion intéressante, ne sera pas déçu :

Que cette chambre est heureuse de voir que la pratique et la procédure de la cour de chancellerie du *Haut-Canada* ont été mises sur un pied plus propre à faciliter les affaires de la cour et à diminuer les frais pour les plaideurs :

D'assurer son excellence qu'elle ne manquera pas de prendre en sa plus sérieuse considération, comme étant d'une importance analogue, sinon égale, la juridiction et la pratique des cours inférieures dans cette partie de la province, dans la vue d'en étendre la sphère d'utilité, et de diminuer autant que possible les frais de justice :

Que les institutions municipales et la construction de prisons et de cours de justice dans le *Bas-Canada*, ainsi que les lois pour le choix et le rapport de jurés, et celles pour l'imposition de la propriété pour des fins locales dans le *Haut-Canada*, occuperont aussi sa sérieuse attention :

Que cette chambre ne manquera pas de donner sa plus sérieuse considération aux comptes publics de l'année dernière, et au budget de l'année courante, lorsqu'ils lui seront transmis par son excellence :

Que cette chambre reçoit avec une satisfaction particulière la recommandation de son excellence, relative à une enquête sur les revenus et les dépenses de la province ; et que la considération de cet important sujet ainsi présenté sous la plus haute sanction, ne manquera pas d'être accompagnée de résultats avantageux, tant pour dissiper des espérances illusives, que pour opérer tous les retranchements qui seront praticables, sans nuire à l'efficacité du service public :

D'assurer son excellence qu'elle peut compter sur la bonne volonté de cette chambre à voter les subsides nécessaires pour le maintien du crédit public ; et que de tous les devoirs qui se rattachent à l'accomplissement de ses fonctions législatives, c'est celui qu'elle regarde comme le plus sacré :

Que cette chambre partage l'opinion de son excellence que, dans l'exercice de la prérogative dont elle est revêtue, il était de son devoir de manifester la désapprobation de sa majesté contre la marche suivie par des personnes tenant des commissions sous le bon plaisir de la couronne, qui ont formellement avoué le désir d'amener la séparation de cette province de l'empire dont elle forme partie :

D'assurer son excellence que les vœux émis par ces personnes et ceux qui agissent avec elles, ne trouvent d'écho chez aucune partie considérable des sujets canadiens de sa majesté :

Que la grande majorité du peuple de la province a donné, au contraire dans cette occasion, des preuves non équivoques de loyauté envers la Reine, d'attachement pour la connexion avec la *Grande-Bretagne*. C'est de son propre parlement, que le peuple attend le redressement des griefs dont l'existence pourra être démontrée, et l'adoption des mesures d'amélioration propres à promouvoir son bonheur et sa prospérité ; et la confiance qu'il a placée dans la sagesse du parlement, cette chambre en est assurée, sera pleinement justifiée : tout en déracinant les abus, il n'échangera pas contre des innovations, des droits chers aux sujets britanniques, et n'abjurera pas ces principes de bonne foi, de morale et de liberté constitutionnelle, au respect scrupuleux de quels la *Grande-Bretagne* doit, avec la grâce de Dieu, d'avoir échappé sans atteinte à des périls nombreux :

M. *Prince* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *DeWitt*, que tous les mots après "chambre," dans le dix-huitième paragraphe, soient retranchés jusqu'à la fin de la question, et les suivants insérés à leur place : "regrette que la politique de la *Grande-Bretagne* envers cette colonie, et la conduite du gouvernement ici aient été de nature à donner sujet à un nombre d'habitants loyaux et honorables de ce pays de chercher, dans un changement de nos institutions, le remède aux maux dont ils se plaignent ; et cette chambre ne peut reconnaître que l'expression des sentiments politiques, alors qu'elle n'est accompagnée d'aucune intention hostile contre la couronne et l'autorité suprême de la *Grande-Bretagne*, soit suffisante pour autoriser l'exécutif à destituer des personnes qui occupent des charges d'honneur ; et que cette chambre est d'opinion qu'une telle conduite est propre à augmenter le mécontentement qui règne déjà."

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Christie*, *DeWitt*, *Egan*, *Holmes*, *Sir Allan N. MacNab*, *McConnell*, *McLean*, *Papineau*, *Prince*, *Robinson* et *Sanborn*.—(14.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Boutillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Duvignon*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fournier*, *Gugy*, *Hincks*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Lyon*, *Malloch*, *McFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Price*, *Richards*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché* et *Viger*.—(46.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée :

L'honorable M. *Boulton* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *DeWitt*, que tous les mots après "Que," dans le dix-huitième paragraphe, soient retranchés jusqu'à la fin de la question, et les suivants insérés à leur place : "qu'en même temps que cette chambre regrette profondément que le changement de politique que la métropole a cru nécessaire d'adopter pour son propre avantage, et sans aucun égard pour les intérêts coloniaux, a engagé bien des hommes loyaux dans cette province à examiner s'ils ne pourraient pas, avec autant de droit, s'occuper de leur propre position comme canadiens, position ainsi changée matériellement à leur désavantage ; cependant cette chambre n'est pas disposée à penser avec votre excellence que des personnes, dont plusieurs ont précédemment exposé leurs vies et leurs fortunes, et sacrifié leurs biens pour la défense de l'unité de l'empire, doivent, pendant qu'elles souffrent des circonstances contraires qui sont survenues depuis, et qu'elles croient être le résultat de ce changement de politique qu'elles n'ont pu ni empêcher, ni contrôler, et sans aucune in conduite de leur part, être maintenant traitées comme personnes naturellement déloyales et pres que comme des traîtres, et indignes d'être conservées plus longtemps au service de sa majesté :

"Que cette chambre est fermement convaincue, que la grande masse du peuple de cette province ne le cédera à aucune autre partie des sujets de sa majesté, en loyauté envers sa majesté et en attachement pour la métropole, mais elle manquerait à son devoir envers sa majesté, si elle s'abstenait d'exprimer fortement à votre excellence, l'opinion que ce n'est pas en retirant sa confiance des uns et en punissant les autres, et en supprimant la discussion par la crainte de la disgrâce officielle, que des idées erronées, soit de devoir ou d'intérêt, peuvent être déracinées, mais en faisant valoir et en maintenant la plus puissante garantie de la liberté nationale, le droit de libre discussion."

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Christie*, *DeWitt*, *Holmes*, *Sir Allan N. MacNab*, *McConnell*, *McLean*, *Papineau*, *Prince*, *Robinson* et *Sanborn*.—(12.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Boutillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Duvignon*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fournier*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Malloch*, *McFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Price*, *Richards*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché* et *Viger*.—(45.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée,

L'honorable M. *Cameron* de *Kent*, a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Holmes*, que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la question : "que cette chambre regrette vivement qu'il n'ait pas été fait allusion, dans le discours prononcé du haut du trône, à la question des réserves du clergé et des rectoreries, qui occupent tant les esprits ; et que les conseillers de son excellence n'aient pas regardé le règlement de cette question comme d'une importance suffisante pour introduire une mesure à ce sujet, cette chambre croyant fermement que la partie supérieure de cette province ne jouira jamais du contentement politique, tant que les arrangements

“ actuels qui concernent les réserves des rectoreries subsisteront.”

Et un débat s'étant élevé sur cet amendement ;

M. *Sherwood*, de *Brockville*, a proposé, secondé par sir *Allan N. MacNab*, et la question ayant été mise, que les débats sur la question soient ajournés à demain ; la chambre s'est divisée :—Et elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été alors mise sur l'amendement ; la chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Burrill*, *Cameron*, de *KENT*, *D. Witt*, *Egan*, *Holmes*, *Lyon*, *McConnell* et *Papineau*.—(8.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur général *Baldwin*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Davignon*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur général *LaFontaine*, *Laurin*, *Lemieux*, sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McLean*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson*, *Taché* et *Viger*.—(50)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la chambre ayant continué de siéger jusqu'à après minuit, mardi matin :

Martis, 28° die Mai, 1850 ;

Et la question principale étant mise de nouveau, et un nouveau débat s'étant élevé sur icelle ;

M. *Lyon* a proposé, secondé par M. *Sherwood*, de *Brockville*, et la question ayant été mise, qu'il est maintenant une heure et quatre minutes du matin, que cette chambre a siégé depuis dix heures du matin, et que les débats soient ajournés à ce jour.

La chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Christie*, *Egan*, *Johnson*, *Lyon*, *Malloch*, *McLean*, *Meyers* et *Sherwood*, de *BROCKVILLE*.—(10.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Boutillier*, *Burrill*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur général *LaFontaine*, *Laurin*, *Lemieux*, sir *Allan N. MacNab*, *McConnell*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Price*, *Richards*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson*, *Taché* et *Viger*.—(44.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Sir *Allan N. MacNab* a alors proposé, secondé par M. *Christie*, et la question ayant été mise, que cette chambre s'ajourne maintenant ;

La chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Christie*, *Lyon*, sir *Allan N. MacNab*, *Malloch* et *Papineau*.—(6.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Boutillier*, *Burrill*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur général *LaFontaine*, *Laurin*, *Lemieux*, *McConnell*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sey-*

mour, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson*, *Taché* et *Viger*.—(48.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors la question principale ayant été mise, la chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Boutillier*, *Burrill*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Egan*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur général *LaFontaine*, *Laurin*, *Lemieux*, *Lyon*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Price*, *Richards*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché* et *Viger*.—(44.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cayley*, *Christie*, sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Meyers*, *Papineau*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood* de *BROCKVILLE*, et *Stevenson*.—(14.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, pour remercier son excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé du haut du trône, à l'ouverture de la présente session du parlement.

Pour assurer son excellence que cette chambre se joint cordialement à elle pour regretter profondément la mort de la reine douairière, princesse qui, par ses nombreuses vertus, s'était rendue chère à toutes les classes des sujets de sa majesté ;

Que les événements de l'année dernière et la nécessité où l'on s'est trouvé de préparer un local convenable pour les sessions du parlement, ayant imposé à son excellence le devoir de considérer, pendant la vacance, le sujet important qu'embrassait l'adresse de cette chambre de la dernière session, relativement aux lieux où la législature devait à l'avenir tenir ses sessions, son excellence, en donnant effet à la demande contenue dans cette adresse, et en convoquant le parlement dans ce lieu, a donné une nouvelle preuve de son désir de se rendre aux vœux du peuple exprimés par l'organe de ses représentants :

Que cette chambre espère avec son excellence, que les changements importants récemment introduits dans les lois de navigation impériales, et les améliorations opérées sur les canaux provinciaux, tendront à avancer grandement les intérêts commerciaux de la province, et à diriger par la voie du *St. Laurent* une partie considérable de l'émigration de l'Europe vers ce continent :

Que c'est avec beaucoup de plaisir que cette chambre apprend de la bouche de son excellence, que les nouvelles récentes d'Angleterre indiquent une amélioration marquée dans la valeur des effets canadiens sur le marché britannique ; et elle assure son excellence que, de son côté, elle n'omettra rien qui puisse avoir l'effet d'augmenter cette confiance renaissante ;

Que cette chambre sent toute l'importance qu'il y a pour ces colonies, de placer le commerce entre les provinces britanniques de l'Amérique du Nord sur le pied de la plus entière liberté ; et elle se réjouit d'apprendre que son excellence, pendant la vacance, est entré en communication sur ce sujet avec les lieutenants gouverneurs de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Isle du *Prince Edouard*, et avec le gouverneur de *Terreneuve*, et d'assurer son excellence qu'elle est prête à donner au gouvernement exécutif les pouvoirs nécessaires pour le mettre en état de répondre avec libéralité aux avances des seurs colonies :

Que cette chambre apprend avec plaisir qu'une mesure pour l'établissement du libre échange entre le *Canada* et les *Etats-Unis*, de certains articles du crû de chacun de ces pays, correspondante à celle qui a été

passée sur le même sujet par la législature de cette province pendant sa dernière session, est maintenant soumise aux délibérations du congrès de ce pays :

Que cette chambre est heureuse d'apprendre que, par un acte passé dans la dernière session du parlement impérial, l'entier contrôle des postes intérieures dans l'*Amérique Britannique du Nord* est transféré aux autorités provinciales ; et elle est prête à adopter toutes les mesures ultérieures relatives à ce sujet qui pourront être nécessaires pour assurer aux habitants de ces provinces les avantages d'un tarif postal uniforme et peu dispendieux :

Que la convenance d'augmenter la représentation parlementaire de cette province ne manquera pas d'occuper de nouveau son attention :

Que cette chambre s'occupera avec la plus grande attention de toute mesure qui sera soumise à sa considération, basée sur le rapport des commissaires nommés pour s'enquérir de la direction, discipline et régime du pénitencier provincial ; et elle sent que la richesse et la population croissantes de la province, et l'aversion que soulève de plus en plus la peine capitale, font qu'il est devenu de la plus haute importance de donner au système de discipline établi dans cette institution et les prisons, toute l'efficacité possible pour la prévention du crime et la réforme des criminels :

Qu'elle sera heureuse de recevoir les communications des commissaires de sa majesté pour l'encouragement de l'exposition des produits de l'industrie de toutes les nations, qui devra avoir lieu à *Londres*, en 1851, — lesquelles ont été transmises à son excellence par le principal secrétaire d'état pour les colonies ; et elle a la plus grande confiance que l'espoir exprimé par son excellence, que l'industrie et les productions du *Canada* seront convenablement représentées en cette occasion intéressante, ne sera pas déçu :

Que cette chambre est heureuse de voir que la pratique et la procédure de la cour de chancellerie du *Haut-Canada*, ont été mises sur un pied plus propre à faciliter les affaires de la cour et à diminuer les frais pour les plaideurs :

D'assurer son excellence qu'elle ne manquera pas de prendre en sa plus sérieuse considération, comme étant d'une importance analogue, sinon égale, la juridiction et la pratique des cours inférieures dans cette partie de la province, dans la vue d'en étendre la sphère d'utilité, et de diminuer autant que possible les frais de justice :

Que les institutions municipales et la construction de prisons et de cours de justice dans le *Bas-Canada*, ainsi que les lois pour le choix et le rapport de jurés, et celles pour l'imposition de la propriété pour des fins locales dans le *Haut-Canada*, occuperont aussi sa sérieuse attention :

Que cette chambre ne manquera pas de donner sa plus sérieuse considération aux comptes publics de l'année dernière, et au budget de l'année courante, lorsqu'ils lui seront transmis par son excellence :

Que cette chambre reçoit avec une satisfaction particulière la recommandation de son excellence, relative à une enquête sur les revenus et les dépenses de la province ; et que la considération de cet important sujet ainsi présenté sous la plus haute sanction, ne manquera pas d'être accompagnée de résultats avantageux, tant pour dissiper des espérances illusives, que pour opérer tous les retranchements qui seront praticables, sans nuire à l'efficacité du service public :

D'assurer son excellence qu'elle peut compter sur la bonne volonté de cette chambre à voter les subsides nécessaires pour le maintien du crédit public ; et que de tous les devoirs qui se rattachent à l'accomplissement de ses fonctions législatives, c'est celui qu'elle regarde comme le plus sacré :

Que cette chambre partage l'opinion de son excellence que, dans l'exercice de la prérogative dont elle est revêtue, il était de son devoir de manifester la dé-

sapprobation de sa majesté, contre la marche suivie par des personnes tenant des commissions sous le bon plaisir de la couronne, qui ont formellement avoué le désir d'amener la séparation de cette province de l'empire dont elle forme partie :

D'assurer son excellence que les vœux émis par ces personnes et ceux qui agissent avec elles, ne trouvent d'écho chez aucune partie considérable des sujets canadiens de sa majesté :

Que la grande majorité du peuple de la province a donné, au contraire, dans cette occasion, des preuves non équivoques de loyauté envers la Reine, et d'attachement pour la connexion avec la *Grande-Bretagne*. C'est de son propre parlement que le peuple attend le redressement des griefs dont l'existence pourra être démontrée, et l'adoption des mesures d'amélioration, propres à promouvoir son bonheur et sa prospérité ; et la confiance qu'il a placée dans la sagesse du parlement, cette chambre en est assurée, sera pleinement justifiée : tout en déracinant les abus, il n'échangera pas contre des innovations, des droits chers aux sujets britanniques, et n'abjurera pas ces principes de bonne foi, de morale et de liberté constitutionnelle, au respect scrupuleux desquels la *Grande Bretagne* doit, avec la grâce de Dieu, d'avoir échappé sans atteinte à des périls nombreux.

Résolu, que la dite résolution soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable procureur général *Baldwin*, *M. Fergusson*, *M. Armstrong*, *M. Richards* et *M. Ross*, pour préparer et rapporter le projet d'une adresse en réponse au discours de son excellence le gouverneur général aux deux chambres de la législature, en conformité de la dite résolution.

Comité pour préparer l'adresse.

L'honorable procureur général *Baldwin* a fait rapport, du comité spécial nommé pour préparer une adresse à son excellence le gouverneur général, que le comité avait préparé une adresse en conséquence, et laquelle a été lue comme suit :—

Rapport de l'adresse.

A son excellence, le très honorable *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, chevalier de l'ordre très ancien et très noble du *Chardon*, gouverneur général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et capitaine général et gouverneur en chef des provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Isle du Prince-Edouard*, et vice-amiral d'autres, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à votre excellence,

Nous, les loyaux et fidèles sujets de sa majesté, les communes du *Canada*, réunis en parlement provincial, remercions humblement votre excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé du haut du trône à l'ouverture de la présente session.

Nous prenons la liberté d'assurer votre excellence que cette chambre se joint cordialement à votre excellence, pour regretter profondément la mort de la reine douairière, princesse qui, par ses nombreuses vertus, s'était rendue chère à toutes les classes des sujets de sa majesté.

Les événements de l'année dernière, et la nécessité où l'on s'est trouvé de préparer un local convenable pour les sessions du parlement, ayant imposé à votre excellence le devoir de considérer, pendant la vacance, le sujet important qu'embrassait l'adresse de cette chambre de la dernière session, relativement aux lieux où la législature devait à l'avenir tenir ses sessions, nous sentons que votre excellence, en donnant effet à la demande contenue dans cette adresse, et en convoquant le parlement dans ce lieu, a donné une nouvelle preuve de son désir de se rendre aux vœux du peuple exprimés par l'organe de ses représentants.

Cette chambre espère avec votre excellence, que les changements importants récemment introduits

dans les lois de navigation impériales, et les améliorations opérées sur les canaux provinciaux, tendront à avancer grandement les intérêts commerciaux de la province, et à diriger par la voie du *St. Laurent* une partie considérable de l'émigration de l'*Europe* vers ce continent.

C'est avec beaucoup de plaisir que cette chambre apprend de la bouche de votre excellence, que les nouvelles récentes d'*Angleterre* indiquent une amélioration marquée dans la valeur des effets canadiens sur le marché britannique; et nous assurons votre excellence que, de notre côté, nous n'omettrons rien qui puisse avoir l'effet d'augmenter cette confiance renaissante;

Nous sentons toute l'importance qu'il y a pour ces colonies, de placer le commerce entre les provinces britanniques de l'*Amérique du Nord* sur le pied de la plus entière liberté; et nous nous réjouissons d'apprendre que votre excellence, pendant la vacance, est entré en communication sur ce sujet avec les lieutenants gouverneurs de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, et avec le gouverneur de *Terreneuve*, et d'assurer votre excellence que nous sommes prêts à donner au gouvernement exécutif les pouvoirs nécessaires, pour le mettre en état de répondre avec libéralité aux avances des sœurs colonies;

Cette chambre apprend avec plaisir qu'une mesure pour l'établissement du libre échange entre le *Canada* et les *Etats-Unis*, de certains articles du crû de chacun de ces pays, correspondante à celle qui a été passée sur le même sujet par la législature de cette province, pendant sa dernière session, est maintenant soumise aux délibérations du congrès de ce pays;

Nous sommes heureux d'apprendre que, par un acte passé dans la dernière session du parlement impérial, l'entier contrôle des postes intérieures dans l'*Amérique Britannique du Nord*, est transféré aux autorités provinciales; et nous sommes prêts à adopter toutes les mesures ultérieures relatives à ce sujet, qui pourront être nécessaires pour assurer aux habitants de ces provinces les avantages d'un tarif postal uniforme et peu dispendieux;

La convenance d'augmenter la représentation parlementaire de cette province, ne manquera pas d'occuper de nouveau notre attention;

La chambre s'occupera avec la plus grande attention de toute mesure qui sera soumise à sa considération, basée sur le rapport des commissaires nommés pour s'enquérir de la direction, discipline et régie du pénitencier provincial; sentant que la richesse et la population croissantes de la province, et l'aversion que soulève de plus en plus la peine capitale, font qu'il est devenu de la plus haute importance de donner au système de discipline établi dans cette institution et les prisons, toute l'efficacité possible pour la prévention du crime et la réforme des criminels;

Nous sommes heureux de recevoir les communications des commissaires de sa majesté pour l'encouragement de l'exposition des produits de l'industrie de toutes les nations, qui devra avoir lieu à *Londres* en 1851, — lesquelles ont été transmises à son excellence par le principal secrétaire d'état pour les colonies; et nous avons la plus grande confiance que l'espoir exprimé par votre excellence, que l'industrie et les productions du *Canada* seront convenablement représentées en cette occasion intéressante, ne sera pas déçu;

La chambre est heureuse de voir que la pratique et la procédure de la cour de chancellerie du *Haut-Canada* ont été mises sur un pied plus propre à faciliter les affaires de la cour et à diminuer les frais pour les plaideurs;

Nous assurons votre excellence qu'elle ne manquera pas de prendre en sa plus sérieuse considération, comme

étant d'une importance analogue, sinon égale, la juridiction et la pratique des cours inférieures dans cette partie de la province, dans la vue d'en étendre la sphère d'utilité, et de diminuer autant que possible les frais de justice;

Que les institutions municipales et la construction de prisons et de cours de justice dans le *Bas-Canada*, ainsi que les lois pour le choix et le rapport de jurés, et celles pour l'imposition de la propriété pour des fins locales dans le *Haut-Canada*, occuperont aussi notre sérieuse attention;

Nous ne manquerons pas de donner notre plus sérieuse considération aux comptes publics de l'année dernière, et au budget de l'année courante, lorsqu'ils nous seront transmis par votre excellence;

Nous recevons avec une satisfaction particulière la recommandation de votre excellence relative à une enquête sur les revenus et les dépenses de la province; et nous espérons que la considération de cet important sujet ainsi présenté sous la plus haute sanction, ne manquera pas d'être accompagnée de résultats avantageux, tant pour dissiper des espérances illusoire, que pour opérer tous les retranchements qui seront praticables, sans nuire à l'efficacité du service public;

Nous assurons votre excellence que vous pouvez compter sur la bonne volonté de cette chambre à voter les subsides nécessaires pour le maintien du crédit public; et que de tous les devoirs qui se rattachent à l'accomplissement de nos fonctions législatives, c'est celui que nous regardons comme le plus sacré;

Nous partageons l'opinion de votre excellence, que, dans l'exercice de la prérogative dont vous êtes revêtu par votre gracieuse souveraine, il était du devoir de manifester la désapprobation de sa majesté contre la marche suivie par des personnes tenant des commissions sous le bon plaisir de la couronne, qui ont formellement avoué le désir d'amener la séparation de cette province, de l'empire dont elle forme partie;

Nous assurons votre excellence que les vues émises par ces personnes et ceux qui agissent avec elles, ne trouvent d'écho chez aucune partie considérable des sujets canadiens de sa majesté;

La grande majorité du peuple de la province a donné au contraire, dans cette occasion, des preuves non équivoques de loyauté envers la reine, et d'attachement pour la connexion avec la *Grande-Bretagne*, nous sentons que c'est de son propre parlement, que le peuple attend le redressement des griefs dont l'existence pourra être démontrée, et l'adoption des mesures d'amélioration, propres à promouvoir son bonheur et sa prospérité; et la confiance qu'il a placée dans la sagesse du parlement, nous en sommes assurés, sera pleinement justifiée: tout en déracinant les abus, nous n'échangerons pas contre des innovations, des droits chers aux sujets britanniques, et n'abjurerons pas ces principes de bonne foi, de morale et de liberté constitutionnelle, au respect scrupuleux desquels la *Grande-Bretagne* doit, avec la grâce de Dieu, d'avoir échappé sans atteinte à des périls nombreux;

L'honorable procureur général *Baldwin* a proposé, secondé par l'honorable *M. Price*, et la question ayant été mise, que la dite adresse soit maintenant lue une seconde fois; la chambre s'est divisée:—Et elle a été résolue dans l'affirmative.

Et la dite adresse ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général par toute la chambre.

Ordonné, que tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province se rendent auprès de son excellence le gouverneur général, pour savoir de son excellence quand il lui plaira recevoir cette chambre avec son adresse.

Son excellence
recevra la
chambre.

L'honorable procureur général *Baldwin*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté s'est levé à sa place, et a informé M. l'Orateur et la chambre que son excellence le gouverneur général recevra la chambre avec son adresse, en réponse au discours de son excellence à l'ouverture de la présente session, ce jour, à trois heures P. M., à la maison du gouvernement.

Ajournement.

Ordonné, que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne ce jour, à deux heures et demie, P. M.

Ordres remis.

Ordonné, que les ordres du jour soient remis ce jour à la prochaine séance de la chambre.

Alors, sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par M. *Duchesnay*,
La chambre s'est ajournée.

Martis, 28^o die Maii;

ANNO 13^o VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

La chambre se
rend auprès de
son excellence
avec son
adresse.

À l'heure fixée, M. l'Orateur et la chambre se sont rendus auprès de son excellence le gouverneur général, avec l'adresse de la chambre.

Et étant de retour;

M. l'Orateur a fait rapport, que la chambre s'était rendue auprès de son excellence avec son adresse, en réponse au discours de son excellence aux deux chambres de la législature, à laquelle il a plu à son excellence de faire la réponse suivante:

Messieurs de l'assemblée législative,

Je vous remercie sincèrement de cette loyale adresse, et je compte avec une entière confiance, sur votre sagesse et votre prudence, à m'aider dans l'adoption de toutes les mesures qui tendront à l'avancement de la prospérité de la province, au développement de ses ressources, et au raffermissement de son crédit.

Pétitions
présentées.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. *DeWitt*,—la pétition de *J. H. Dorwin*, et autres, du township de *Rawdon*, comté de *Leinster*; la pétition du révérend messire *Charland*, et autres, de la paroisse de *St. Clément*, comté de *Beauharnois*; la pétition de *William Workman*, et autres, au nom de la corporation de la compagnie du chemin à rails de jonction de *Montréal* et de la ligne de la province; et la pétition de la compagnie des propriétaires de la compagnie du chemin de fer de *Champlain* et *St. Laurent*.

Par M. *Cauchon*,—la pétition de *Moyse Morin* et *Alexis Morin*, écuyers, du comté de *Rimouski*; la pétition de dame *Adélaïde Turcot*, veuve de feu *John Clark*, écuyer, de *Québec*; la pétition de *Louis Blanchet*, et autres, membres de la société de tempérance de la paroisse de *St. Charles*, comté de *Bellechasse*; et la pétition du révérend *N. S. Hébert*, et autres, des comtés de *l'Islet* et *Kamouraska*.

Par M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*,—la pétition de *J. A. Berthelet*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Eustache*; et la pétition des marguilliers et autres, membres de l'église d'Angleterre à *Grenville*.

Par M. *Armstrong*,—la pétition du révérend *J. L. Guyon*, et autres, de la paroisse de *Ste. Elizabeth*; la pétition de *Louis Magnan*, et autres, de la paroisse de *Ste. Elizabeth*; et la pétition du révérend messire *Lebourdais*, et autres, du comté de *St. Maurice*.

Par M. *Nolman*,—la pétition d'*Aaron Silverthorn*

et *Newman Silverthorn*, du township de *Toronto*; la pétition de *H. J. Greenstreet*, de *Flamborough Ouest*; et la pétition de *Samuel V. Doran*, et autres, du township de *Yarmouth*, comté de *Middlesex*.

Par l'honorable M. *Badgley*,—la pétition du révérend *Robert Lindsay*, les ministres, et autres, marguilliers et membres de l'église d'Angleterre, à *Brome* et *Sutton*; et la pétition du révérend *Richards Whitwell*, ministre, et autres, marguilliers et membres de l'église d'Angleterre, à *St Armand Ouest*.

Par M. *Guillet*,—la pétition de *P. Défossé*, et autres, de la seigneurie du *Cap de la Madeleine*, district des *Trois-Rivières*; et la pétition de *J. A. Houd*, et autres, des *Grandines*, et autres paroisses.

Par M. *McLean*,—la pétition du révérend *Andrew Balfour*, les ministres, et autres, marguilliers et membres de l'église d'Angleterre à *Kingsey*.

Par M. *Lacoste*,—la pétition du révérend messire *Quintal*, et autres, de la paroisse de *Boucherville*.

Par M. *Chauveau*,—la pétition du révérend *L. T. Bernard*, et autres, de la paroisse de *Beauport*; et la pétition du révérend *Léon Noël*, et autres, de la paroisse de *Beaumont*.

Par l'honorable M. *Robinson*,—la pétition de *Robert Buchanan*, et autres.

Par M. *Hopkins*,—la pétition de *George Kennedy*, et autres, de *Toronto*, et autres townships.

Par M. *Taché*,—la pétition d'*Alexis Rivard*, écuyer, et *Joseph Garon*, écuyer, de *Rimouski*; la pétition du révérend *T. Destroismaisons*, et autres, de la paroisse de *St. Germain de Rimouski*, comté de *Rimouski*; la pétition du révérend *J. Doucet*, et autres, membres de la société de tempérance de *St. Jean Baptiste de l'Île Verte*, comté de *Rimouski*; la pétition de *L. J. Lepage*, maire, et *L. F. Garon*, secrétaire-trésorier, au nom de la municipalité, numéro deux, du comté de *Rimouski*; et la pétition du révérend *F. H. Delage*, et autres, membres de la société de tempérance de la paroisse de *l'Islet*.

Par M. *Flint*,—la pétition de *Colin M. K. McDonald*, et autres.

Par M. *Mongenais*,—la pétition de *J. W. Parent*, et autres, de la paroisse de *St. Zotique du Côteau Landing*, et autres places, dans le comté de *Vaudreuil*.

Par M. *Morrison*,—la pétition du président et directeurs de la compagnie du chemin de la sixième ligne d'*Etobicoke* et *Mono*.

Par M. *Holmes*,—la pétition de la compagnie des mines de *Montréal*.

Par M. *Seymour*,—la pétition de *Milo Parke*, et autres, du township de *Fredericksburgh*.

Par M. *Mélhot*,—la pétition de messieurs *Gooderham* et *Wortz*, et autres, capitaines de vaisseaux faisant le commerce aux ports de *Québec* et *Montréal*; et la pétition de *James Walker*, et autres, de la cité de *Québec*.

Par l'honorable M. *Sherwood*,—la pétition de l'honorable *Adam Ferric*, et autres, membres de la compagnie du chemin de fer du *Canada, Nouveau-Brunswick* et de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par M. *Boutillier*,—la pétition du révérend *G. Crevier*, et autres, de *St. Hyacinthe*; la pétition d'*E. Cartier*, écuyer, maire, et *B. de La Bruyère*, secrétaire-trésorier, au nom du conseil municipal du comté de *St. Hyacinthe*; et la pétition de la corporation du collège de *St. Hyacinthe*.

Par M. *Stevenson*,—la pétition de *R. Wilkins*, et autres, du township d'*Ameliasburgh*; et la pétition de *James Pierson*, et autres, de la troisième concession du township de *Hillier*, comté du *Prince-Edouard*.

Par M. Dumas,—la pétition de Louis Bertrand, écuyer, maire, et A. Fraser, secrétaire-trésorier, au nom du conseil municipal de Rimouski; et la pétition de C. H. Lassiseraye, de la ville des Trois-Rivières.

Par M. Fergusson,—la pétition de John Frost, écuyer, et autres, des comtés de Waterloo et Simcoe.

Par M. McConnell,—la pétition d'Alexander Kilborn, et autres, syndics du séminaire de Stanstead.

Par l'honorable M. Boulton,—la pétition de la municipalité du township de Woodhouse.

Par M. Smith, de Wentworth,—deux pétitions de la municipalité du township de Brantford.

Par M. Ross,—la pétition du révérend L. Provancher, et autres, de Tring et autres townships, comté de Mégantic; la pétition du révérend William King, et autres, les ministres, marguilliers et membres de l'église d'Angleterre du township de Broughton; et la pétition de Robert Cobban, du township d'Inverness, comté de Mégantic.

Par l'honorable M. Viger,—la pétition du révérend E. Lavoie, et autres, de la paroisse de St. Vincent de Paul, district de Montréal; la pétition du révérend A. Théberge, curé, et autres, de la paroisse de St. Louis de Terrebonne; la pétition du révérend Joseph Duquet, et autres, de la paroisse de Ste. Thérèse de Blainville; la pétition du révérend A. Théberge, curé, et autres, marguilliers de la paroisse de St. Louis de Terrebonne, comté de Terrebonne; et la pétition du révérend A. H. Giroux, et autres, du comté de Terrebonne.

Par M. Scott, de Bytown,—la pétition du maire et conseil de ville, de Bytown; la pétition du très-révérend Angus MacDonell, président du collège de Regiopolis; et la pétition du très-révérend évêque de Bytown.

Par M. Bell,—la pétition du révérend John McMorris, modérateur, et du révérend W. Bain, clerc du presbytère, au nom du presbytère de Bathurst.

Par l'honorable procureur général LaFontaine,—la pétition du très-révérend évêque catholique romain de Montréal; la pétition de dame J. J. Wilkes, et autres, remplissant les charges de l'asile protestante de Montréal; et la pétition de la sœur Jeanne de Chantal, et autres, sœurs de miséricorde de Montréal.

Par M. Jobin,—la pétition de Joseph Jobin, de la cité de Montréal.

Par M. Davignon,—la pétition de Pierre Gamelin, notaire, du village de St. Jean, district de Montréal; et la pétition de M. Townsend, et autres, le bureau des directeurs de l'académie de Clarenceville.

Par M. Gury,—la pétition du révérend J. Nicholls, M. A., Principal, au nom du conseil de Bishop's College à Lennoxville.

Par M. Smith, de Durham,—la pétition de David Hoover, et autres, de l'Isle Scugog; la pétition de Michael McDonagh, et autres, du township de Mara, comté de York; et la pétition de Donald McKay, et autres, de Whitby, et autres townships.

Par l'honorable M. Chabot,—la pétition du comité des dames de l'asile des orphelines protestantes de Québec; la pétition du comité des dames des petits enfants de l'école de Québec; et la pétition des directrices de l'association charitable des dames catholiques romaines de Québec.

Par M. Cartier,—la pétition du révérend X. O. Bruneau, et autres, de la paroisse de St. François Xavier de Verchères.

Par M. Prince,—la pétition de Donald Cameron, de Thorah; la pétition d'Anne McDonough, veuve, de la cité de Kingston; et la pétition de R. Stuart Woods, et autres, des villes de Sandwich et Windsor.

Par M. Egan,—la pétition de la sœur E. Bruyère,

et autres religieuses, au nom de la communauté des révérendes sœurs de la charité de Bytown; et la pétition du très-révérend évêque de Bytown; et la pétition de la municipalité du township de Bayham.

Comformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De J. Johnston, et autres, habitants de la province du Canada; demandant qu'il soit passé un acte pour autoriser les créanciers qui ont ou qui pourront avoir ci-après des réclamations contre des personnes qui remplissent des charges publiques ou qui reçoivent des pensions de la couronne, à saisir les salaires ou pensions d'icelles personnes en satisfaction de leurs dettes.

Du révérend C. Aubry, et autres, de la paroisse de St. Joseph de la Rivière des Prairies; demandant la révocation de l'acte des municipalités maintenant en force, et le rétablissement de l'acte des municipalités de paroisse.

D'Amable Simard, et autres, de la paroisse de St. Joseph de la Rivière des Prairies; de V. S. Fontaine, écuyer, et autres, de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, district de Montréal; du révérend Joseph Asselin, et autres, de la paroisse de l'Ange Gardien, comté de Montmorency; du révérend A. Groulx, et autres, des paroisses de St. Benoît, et St. Placide, comté du Lac des Deux-Montagnes; du révérend S. M. Brassard, et autres, de la paroisse de Longueuil, comté de Chambly; d'Augustin Pigeon, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Mathieu de Belœil; du révérend F. Labelle, et autres, de la paroisse de Repentigny; d'Olivier Plette, et autres, membres de la société de tempérance de la paroisse de St. Roch des Aulnets, district de Québec; de l'honorable A. Dionne et autres, membres de la société de tempérance de Ste. Anne LaPocatière; et de Pierre Boucher, et autres, de la paroisse de St. Simon, comté de St. Hyacinthe; demandant qu'il soit adopté certaines mesures pour supprimer l'intempérance.

De George Hyde, maire, et autres, pour la municipalité du township de Plympton; demandant que les terres des rectoreries et les réserves du clergé soient vendues, et que le produit en soit employé aux fins de l'éducation générale.

De Thomas Edison, et autres, du township de Bayham; demandant qu'il soit passé un acte pour unir le dit township au comté d'Oxford, et que toute demande à ce contraire soit rejetée.

Du révérend F. Bonin, de la paroisse de Ste. Scholastique; demandant qu'il lui soit donné ou prêté une certaine somme d'argent, pour le mettre en état de finir la maison d'école dans le village de St. André.

Du très-révérend évêque catholique romain de Montréal, et autres, de la corporation du collège Chambly; demandant l'allocation ordinaire en faveur du dit collège, et aussi une somme additionnelle pour établir une ferme modèle attachée au dit collège.

Du révérend S. M. Brassard, et autres, de la paroisse de Longueuil; demandant que la 10^e clause de l'acte 4 Vict. chap. 16, établissant la commission des chemins à barrières de Chambly et Longueuil, soit amendée de manière à exempter les ministres du paiement des péages en certaines circonstances.

De la corporation des Clercs de St. Viateur; demandant une certaine allocation annuelle.

De James Keeler, du township d'Edwardsburgh, comté de Grenville; demandant qu'il soit passé un acte pour confirmer certaines lignes latérales dans le dit township, tirées par certains commissaires nommés à cette fin.

De *J. P. Déry*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Raymond*, comté de *Portneuf*; demandant que l'on établisse un taux fixe de concession des terres seigneuriales et que l'on abolisse les droits de *retrait* et de *lods* et *ventes*, et que l'on en indemnise les seigneurs.

Des ministre, doyens et syndics de l'église *St. André*, *Québec*: demandant une allocation en faveur de l'école attachée à la dite église.

De *B. H. Ives*, et autres, du district de *St. François*: demandant une allocation pour ouvrir un chemin depuis la décharge du lac *Memphramagog* jusqu'à *Sherbrooke*.

Des ministre et membres de l'église d'*Angleterre*, de *Buckingham*, comté des *Outaouais*; du révérend *T. A. Young*, et autres, les ministre, marguilliers, et autres, membres de l'église d'*Angleterre*, de *St. Martin*, et autres paroisses, dans le comté de *Terrebonne*; du révérend *John Johnston*, les ministre, et autres, marguilliers et membres de l'église d'*Angleterre*, à *Hull* et *Aylmer*, *Bas-Canada*; et du révérend *Jacob Linge*, et autres, les ministre, marguilliers, et autres, membres de l'église d'*Angleterre*, à *Frampton Ouest*, dans le *Bas-Canada*; demandant que le *Bishop's collège* ait le droit de conférer des degrés ès-arts et théologie, et que l'allocation annuelle du dit collège soit augmentée de manière à le mettre sur un pied analogue à celui des institutions de même nature dans la province.

Du très-révérend évêque de *Bytown*; demandant une allocation en faveur du collège de *Bytown*.

De la sœur *E. Bruyère*, et autres, religieuses de la communauté des révérendes sœurs de la *Charité* de *Bytown*; demandant une allocation pour les mettre en état de soutenir l'hôpital consacré aux soins des malades et des orphelins, dans la dite ville.

De la municipalité du township de *Whitchurch*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour révoquer l'acte impérial relatif aux réserves du clergé, et que les deniers qui en proviendront soient appropriés aux fins générales de l'éducation; et demandant aussi l'abolition des rectoreries.

De l'institut des artisans de *Toronto*; demandant certains amendements à leur acte d'incorporation.

De *Samuel Pinnock*, et autres, du township de *Hillier* et *Ameliasburg*, district du *Prince-Edouard*; demandant que certaines parties du dit township soient érigées en un nouveau township, qui sera appelé "*Ontario*."

De *William Anderson*, et autres, du township de *Ameliasburgh*, comté du *Prince-Edouard*; demandant que la chambre n'intervienne pas au sujet d'une certaine ligne dans le dit township, arpentée par *Alexandre Aitkins*, mais que toutes les décisions dans l'affaire soient laissées aux cours de justice.

Du conseil municipal du district de *Talbot*; demandant compensation en faveur de *Freeman Rose*, pour torts éprouvés par lui dans l'exercice de ses devoirs comme constable du dit district.

De *David Bourque*, et autres, de la paroisse de *St. Norbert* d'*Arthabaska*, district des *Trois-Rivières*; demandant la révocation ou l'amendement de l'acte des écoles élémentaires du *Bas-Canada*.

De *Charls Pratt*, et autres, de *Charlesbourg* et autres paroisses, comté de *Québec*; demandant qu'il soit passé un acte pour autoriser les commissaires des chemins à barrières de *Québec* à continuer le chemin de *Charlesbourg* vers *St. Pierre*, jusqu'à sept milles.

De *H. LeMesurier*, écuyer, et autres, marchands de la cité de *Québec*; demandant un acte d'incorporation pour les autoriser à construire un chemin de fer depuis la *Pointe-Lévy*, vis-à-vis *Québec*, jusqu'à la ligne frontière entre le *Bas-Canada* et la province du *Nouveau-Brunswick*.

De *Joseph Plante*, et autres, pilotes pour et en bas du port de *Québec*: demandant que le projet d'acte pour incorporer les pilotes pour et en bas du port de

Québec, ne soit accordé qu'à certaines conditions y mentionnées.

De *George Hall*, et autres, épiciers, commerçants et marchands en détail, de la cité de *Québec*; demandant certains changements dans la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le district de *Québec*, dans le but de prévenir la fraude.

De *Barthélemy Lachance*, et autres, pilotes pour et en bas du port de *Québec*; demandant que le projet d'amendement à la 53^e et 54^e sections de l'acte passé dans la dernière session relativement à la maison de la *Trinité* à *Québec*, ne soit point passé.

De *Jean Guérard*, et autres, de la cité de *Québec*: demandant qu'il soit passé un acte pour incorporer les charpentiers de vaisseaux du district de *Québec*.

De la banque du *Haut-Canada*; demandant qu'il soit passé un acte pour prolonger le temps fixé pour payer l'augmentation du capital d'icelle.

D'*Antoine Charest*, et autres, du comté de *Champlain*; demandant qu'il soit passé un certain acte pour abolir certains droits seigneuriaux, et pour changer et régler certains autres droits seigneuriaux y mentionnés.

Du conseil municipal des comtés réunis de *Huron*, *Perth* et *Bruce*; demandant qu'il soit passé un acte pour les autoriser à taxer les terres incultes dans les dits comtés.

Du conseil municipal des comtés réunis de *Huron*, *Perth* et *Bruce*; demandant que les salaires de tous les officiers de comté soient placés sous le contrôle des conseils de comté.

De *John Day*, et autres, de la paroisse de *St. Sylvestre*, comté de *Lotbinière*; demandant la passation d'un acte pour indemniser les jurés qui assistent aux cours criminelles.

D'*Aimé Cinq-Mars*, et autres, de *Lotbinière* et autres paroisses; demandant une diminution des droits ou taxes imposés au port de *Montréal* sur les petits vaisseaux qui naviguent sur le *St. Laurent*.

De *Thomas Tracy*, et autres, catholiques romains, de la section d'école No. 10, township de *Kitley*; demandant le rétablissement des écoles séparées, et une distribution équitable des deniers d'école.

De *W. M. Harty*, et autres, du *Bas-Canada*; demandant un champ libre pour les différents systèmes de médecine sujets aux mêmes obligations.

De *N. F. Belleau*, et autres, de la cité et du district de *Québec*; demandant qu'il soit passé un acte pour les incorporer sous le nom de "*La compagnie du chemin de fer de Québec et de Richmond*."

De la municipalité du township du *Puslinch*; demandant qu'il soit passé un acte pour autoriser la corporation à taxer les propriétés suivant leur valeur réelle, et à taxer aussi les autres personnes qui en sont aujourd'hui exemptes.

Du conseil municipal du comté de *Waterloo*; demandant que l'octroi des licences accordées aux auberges et aux autres maisons d'entretien public, soit mis sous le contrôle et l'autorité des municipalités respectives.

Du conseil municipal du comté de *Waterloo*; demandant qu'il soit adopté un système plus équitable de taxation dans le *Haut-Canada*.

Du conseil municipal du comté de *Waterloo*; demandant que toute pétition tendant à détacher aucune partie du dit comté pour former un nouveau comté, soit rejetée, excepté en ce qu'elle peut avoir de rapport aux townships situés dans *Owen's Sound*.

De *Thomas Askew*, et autres, de la cité de *Kingston*: demandant un acte d'incorporation sous le nom de "*La compagnie d'assurance de Kingston*, contre les accidents du feu et de la mer."

De *John F. McCarthy*, et autres, habitants de *Howe Island*: demandant que la dite île soit réservée comme formant un township distinct.

Du très-révérend évêque catholique romain de *Montréal*, et autres, membres de la corporation du

séminaire de *Ste. Thérèse de Blainville*; demandant certains secours pour maintenir et compléter la dite institution.

De *Pierre A. C. Munro*, et autres, médecins et chirurgiens, professeurs de l'école de médecine et autres, de la cité de *Montréal*; demandant certains amendements à l'acte qui incorpore la dite école de médecine.

Du révérend *F. Routier*, et autres, des comtés de *Kamouraska* et *Rimouski*; demandant que le gibier soit protégé contre la destruction dans les dits comtés.

De *Louis G. Tremblay*, et autres, de *Chicoutimi*, la *Baie des Ha! Ha!* et autres lieux, dans le comté de *Saguenay*; demandant certains secours pour réparer et compléter le chemin entre *Ste. Agnès* et la *Baie des Ha! Ha!* et certaines branches du chemin qui s'en détachent.

Du président et des directeurs de l'académie du comté de *Shefford*; demandant l'allocation ordinaire pour le soutien de la dite école.

Du conseil municipal du village de *Galt*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour approprier aux fins de l'éducation générale, les fonds provenant des réserves du clergé et des rectoreries.

Du conseil municipal du comté de *Norfolk*; exposant que les townships de *Walpole* et *Rainham* ayant été séparés du dit comté pour toutes les fins, sauf les fins judiciaires, le dit comté est obligé de payer les dépenses qu'entraîne l'administration de la justice dans les dits townships, sans en recevoir l'équivalent; et demandant justice.

De *L. A. Dessaulles*, maire, et autres, conseillers et habitants du village de *St. Hyacinthe*; demandant un acte spécial pour incorporer le dit village avec des pouvoirs plus amples pour sa meilleure administration.

De *William McGrath*, et autres, cultivateurs de houblon, intéressés à l'avancement de l'agriculture dans le pays; demandant que les droits sur le houblon soient rétablis sur leur ancien pied.

De la société bienveillante des dames de *Montréal*; demandant une aide pour le support de la dite institution.

De *Thomas Kirkpatrick*, et autres, de la cité de *Kingston*; demandant un acte d'incorporation pour ouvrir un cimetière rural près de la dite cité.

De la municipalité du township de *Brantford*; demandant que la charte de la compagnie du chemin de fer des rivières *Niagara* et *Détroit*, soit renouvelée.

De la municipalité du township de *Brantford*; demandant que la charge de principal surintendant de l'éducation soit réunie à quelqu'autre département du gouvernement.

D'*Edouard Masse*, et autres, de *Bytown*; demandant une aide en faveur du collège de *Bytown*, sur le même pied que les autres institutions de même nature.

De *Louis D. Adams*, et autres, du township de *Maryborough*, comté de *Waterloo*; exposant qu'ils se sont établis sur les réserves du clergé, se plaignant de la manière injuste dont l'évaluation des dites terres a été faite par l'arpenteur qui les a arpentées, et demandant qu'il soit nommé une commission chargée de s'enquérir du sujet; et aussi, demandant qu'il soit ouvert un chemin dans le dit township et certains autres townships.

De *James Cummings*, écuyer, et autres, de la cité de *Hamilton*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La compagnie du gaz de *Hamilton*."

De *W. L. Felton*, écuyer, et autres, électeurs du comté de *Sherbrooke*; représentant: Que le rapport fait par *William Ritchie*, officier rapporteur du comté de *Sherbrooke*, sur un certain writ d'élection, daté à *Toronto*, le cinquième jour de février dernier, et à lui adressé, pour lui enjoindre de procéder à l'élection d'un membre pour représenter le

dit comté de *Sherbrooke* dans la chambre durant le présent parlement, est faux, impropre, illégal et contraire à la vérité, et que la nomination de *John Sewall Sanborn* nommé dans le dit rapport sur le dit writ d'élection, et le *poll* à lui accordé par le dit officier-rapporteur, et la prétendue élection du dit *John Sewall Sanborn*, et tous et chacun ces faits sont absolument contraires aux lois et coutumes de cette province, et aux usages du parlement, et insuffisants pour donner au dit *John Sewall Sanborn* le droit de siéger ou voter dans la chambre comme membre d'icelle pour le dit comté de *Sherbrooke*, et les pétitionnaires assignent les causes et raisons suivantes, comme moyens de nullité contre la dite nomination, *poll*, élection et rapport; moyens de nullité que vos pétitionnaires et d'autres électeurs ont déjà exposés dans leurs protêts dressés les jours de nomination et de rapport, et signifiés publiquement au dit officier-rapporteur: 1. Parce que le dit *John Sewall Sanborn* est né dans les *Etats-Unis d'Amérique*, de parents étrangers, citoyens des dits *Etats-Unis*, et est par conséquent inhabile à être élu membre de la chambre, à y siéger ou voter. 2. Parce que le dit *John Sewall Sanborn* n'a été naturalisé en vertu d'aucun acte du parlement impérial ou du parlement de cette province, ou en vertu des lois de naturalisation maintenant en vigueur dans cette province, de manière à lui donner le droit d'être élu membre de la chambre, d'y siéger ou voter. 3. Parce que le dit *John Sewall Sanborn*, le ou avant le dit jour de nomination, savoir, le dit vingt-sixième jour de février dernier, n'avait pas prêté les serments d'allégeance et de résidence, ou l'un ou l'autre de ces serments, en la forme prescrite par la loi, après avoir été domicilié dans cette province pendant l'espace de sept années consécutives avant de prêter le dit serment: qu'il n'aurait pas non plus observé, rempli, exécuté ou accompli aucun des actes et formalités prescrites par la loi pour lui conférer les droits et privilèges d'un sujet britannique. 4. Parce que la prestation des serments ordinaires, lors de l'admission au barreau du dit *John Sewall Sanborn*, sans avoir été précédée par une résidence antérieure de sept années consécutives dans cette province, n'était pas et ne pouvait être considérée comme une soumission aux dispositions des lois de naturalisation de cette province. 5. Parce que le dit *John Sewall Sanborn*, n'ayant pas au jour de sa nomination, savoir, le vingt-sixième jour de février dernier, les droits et privilèges d'un sujet britannique, ne pouvait, par aucun acte subséquent ou serment fait ou prêté par lui, après le dit jour, légaliser ou rendre valide sa nomination faite ce jour là, ni lui donner le droit de demander et avoir légalement un *poll*, ou d'être élu et déclaré élu en vertu de la dite nomination et du dit *poll* illégal. 6. Parce qu'en autant que le dit *John Sewall Sanborn* ne possédait pas, au jour de la dite nomination, les droits et privilèges d'un sujet britannique, et par conséquent était inhabile à être nommé ou élu, le candidat opposé, *Chester Bissel Cleveland*, écuyer, avait le droit d'être proclamé régulièrement élu comme membre pour représenter le dit comté dans la chambre. 7. Parce que le dit officier-rapporteur dans et par sa proclamation faite le dit jour de la nomination, et par son warrant adressé à *Charles O'Connor*, comme député officier-rapporteur des townships réunis de *Hereford*, *Auckland* et *Clifton*, a ordonné au dit *Charles O'Connor* d'ouvrir et tenir un *poll* pour les dits townships réunis de *Hereford*, *Auckland* et *Clifton*, à un édifice appelé la maison d'école de *Weston*, dans le dit township de *Hereford*, ou à l'endroit convenable le plus rapproché, et le dit *Charles O'Connor*, n'ayant pas égard à la dite proclamation ou warrant, mais continuant et s'appliquant à favoriser la candidature du dit *John Sewall Sanborn*, a, sans la connaissance ou le consentement du dit *Chester Bissel Cleveland*, le candidat opposé, ou de son agent ou représentant, ouvert et tenu un *poll* pour les dits townships réunis

de *Hereford*, *Auckland* et *Clifton*, à un endroit éloigné de plus de trois milles de celui où le dit warrant lui donnait l'ordre et l'autorisation de tenir le dit *poll* : Au moyen de quoi plusieurs électeurs dûment qualifiés du dit comté, ont été privés de voter pour le dit *Chester Bissell Cleveland*, et plusieurs aubains et autres personnes qui n'avaient pas légalement le droit de voter, ont pu voter pour le dit *John Sewall Sanborn*, à raison de l'absence d'un représentant légal ou agent du dit *Chester Bissell Cleveland*. 8. Parce que le député officier-rapporteur du township de *Compton*, *Luke Wadleigh*, n'a pas tenu le *poll* du dit township de *Compton* dans un endroit commode, auquel chaque électeur pouvait avoir librement accès, tel qu'exigé par la loi, mais au contraire il aurait tenu le dit *poll* du dit township dans les derrières de l'étage supérieur d'un certain édifice du dit township, et a placé à la porte extérieure sur le devant de la dite bâtisse, des constables qui étaient de violents partisans du dit *John Sewall Sanborn* et ont voté pour lui, avec ordre de fermer l'accès à toutes personnes qui ne démontreraient pas aux dits constables qu'elles sont électeurs ; et les dits constables ont empêché les amis de *Chester Bissell Cleveland* d'approcher du *poll* ; et priant la chambre de prendre en considération les allégués ci-dessus, et ordonner une enquête sur les allégués précités, et qu'en conséquence il plaise à la chambre annuler la dite élection du dit *John Sewall Sanborn*, et déclarer nul et de nul effet le rapport fait par le dit officier-rapporteur sur le *writ* d'élection, et par conséquent, que le dit *Chester Bissell Cleveland* soit déclaré le membre légitime de la chambre, pour y représenter le dit comté de *Sherbrooke*, et qu'il soit autorisé à prendre de suite son siège comme membre susdit ; le tout avec dépens contre le dit *John Sewall Sanborn*.

Ordonné, que la dite pétition soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Dépenses de la législature et du gouvernement civil.

M. *Christie* a proposé, secondé par M. *Prince*, et la question ayant été proposée, qu'il est expédient de diminuer les dépenses de la législature, de la liste civile, et les frais généraux du gouvernement civil de la province, de manière à ne pas nuire à son efficacité.

Salaires au lieu d'émoluments.

Qu'il est expédient de former un fonds de tous les émoluments d'office se montant annuellement à £ ou davantage, et d'accorder des salaires fixes au lieu et place de ces émoluments.

Salaires du gouverneur général.

Qu'il est expédient de présenter une humble adresse à sa majesté, pour lui demander que le traitement du représentant de sa majesté dans cette province soit mis à la charge du trésor impérial.

Procureurs généraux.

Qu'il est expédient d'interdire aux procureurs généraux de prendre part aux affaires politiques du gouvernement exécutif, et de les restreindre dans la sphère de leurs fonctions officielles comme officiers en loi de la couronne.

Principe électif.

Qu'il est expédient d'introduire le principe électif dans la constitution du conseil législatif, (et généralement de l'étendre à toutes les nominations aux charges tenues sous le gouvernement de cette province.)

Sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par l'honorable M. *Merrill*,

Ordonné, que la considération ultérieure de la dite question soit renvoyée au premier lundi de juillet prochain.

Sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par M. *Richards*,

Comités permanents.

Ordonné, que l'ordre du jour pour prendre en considération le rapport du comité spécial nommé pour préparer et faire rapport des listes de mem-

bres pour composer les sept comités permanents ordonnés par la chambre, soit maintenant lu. Et le dit rapport étant lu ; Résolu, que cette chambre concourt avec le dit comité dans le dit rapport.

Ordonné, que les ordres du jour dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain. Ordres remis.

Alors, sur motion de M. *Malloch*, secondé par l'honorable M. *Hincks*, La chambre s'est ajournée.

Mercurii, 29° die Maii ;

ANNO 13° VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

JOHN SANFIELD MACDONALD, écuyer, membre pour le comté de *Glengary*, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et souscrit devant les commissaires le rôle qui le contient, a pris son siège dans la chambre. M. J. S. Macdonald prend son siège.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :— Pétitions présentées.

Par M. *DeWitt*,—la pétition de *François Lebœuf*, et autres, de la paroisse de *St. Timothée de Beauharnois*.

Par l'honorable M. *Robinson*,—la pétition de *Lionel Ridout*, et autres, de la ville de *London*.

Par M. *Fortier*,—la pétition du révérend *Louis T. Fortier*, et autres, membres de la société de tempérance de la paroisse de *St. Jean Baptiste de Nicolet*.

Par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*,—la pétition d'*Edouard Whitney*, et autres, du township de *Plympton*, comté de *Lambton* ; la pétition de *Sheffington Connor*, écuyer, et autres ; et la pétition de *A. Vidal*, écuyer, vice-président, et *R. MacKenzie*, secrétaire, au nom de la société de tempérance du *Port Sarnia*.

Par M. *Lacoste*,—la pétition du révérend *F. J. Lahay*, et autres, de la paroisse de *Chambly*.

Par M. *Taché*,—la pétition du révérend *H. Routier*, et autres, de la paroisse de *St. Louis de Kamouraska*.

Par M. le solliciteur général *Drummond*,—la pétition du révérend *William Jones*, et autres, les ministres, marguilliers, et membres de l'église d'*Angleterre* à *Farnham* et *Ste. Brigitte* ; et la pétition de *V. Cleveland*, du township de *Barnston*, comté de *Stanstead*.

Par M. *Nelson*,—la pétition de *François Desaulnier*, écuyer, et autres, de la paroisse de *Yamachiche*.

Par M. *Seymour*,—la pétition de *Baltus Shewman*, et autres, du township de *Fredericksburgh Original*.

Par M. *Armstrong*,—la pétition du révérend *A. C. Lebel*, et autres, de la paroisse de *St. Thomas*, comté de *Berthier*.

Par M. *Prince*,—la pétition de *N. C. W. Cannon*, anciens et autres, habitants de couleur, du township de *Colchester*, comté d'*Essex*.

Par M. *Stevenson*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Prince-Edouard*.

Par M. *McFarland*,—la pétition d'*Alexander Douglass*, et autres, du township de *Bertie*, comté de *Welland* ; et la pétition de *Robert Doan*, du township de *Crowland*.

Ordonné, que la pétition de *Pierre Gauvreau*, et autres, les président, directeurs et membres de la société bienveillante des ouvriers de *Québec*, et Pétitions renvoyées à des comités de P. Gauvreau, et autres ;

De la compagnie du chemin de Guelph et Dundas ;
Du conseil municipal du comté de Waterloo ;
Du conseil municipal des comtés de Wentworth et Halton ;
De L. Comte ;
De J. Guérard, et autres.

Message du conseil.

Bill relatif aux compagnies à fonds social.

Bill relatif à l'amendement des lois relatives à l'intérêt sur l'argent.

Bill relatif aux compagnies à fonds social.

Bill relatif à l'amendement des lois relatives à l'intérêt sur l'argent.

Bill relatif aux procédures de la cour de chancellerie.

Bill relatif au recouvrement des taxes locales, (H. C.)

Message de son excellence.

Acte relatif aux écoles élémentaires.

la pétition de la compagnie du chemin de *Guelph et Dundas* ; la pétition du conseil municipal du comté de *Waterloo* (la compagnie du chemin de *Guelph et Dundas*) ; la pétition du conseil municipal des comtés unis de *Wentworth et Halton* ; la pétition de *Louis Comte*, maçon, de la cité de *Montréal* ; et la pétition de *Jean Guérard*, et autres, de la cité de *Québec*, soient séparément renvoyées au comité permanent sur les ordres permanents.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :
M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé un bill, intitulé : " Acte pour pourvoir à la formation de compagnies incorporées à fonds social, pour des fins relatives aux manufactures, aux mines, à la mécanique ou à la chimie," auquel il demande le concours de cette chambre : Et aussi,

Le conseil législatif a passé un bill, intitulé : " Acte pour amender et simplifier les lois relatives à l'intérêt sur l'argent," auquel il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : " Acte pour pourvoir à la formation de compagnies incorporées à fonds social, pour des fins relatives aux manufactures, aux mines, à la mécanique ou à la chimie," a été lu pour la première fois.

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : " Acte pour amender et simplifier les lois relatives à l'intérêt sur l'argent," a été lu pour la première fois.

Ordonné, que *M. Prince* ait la permission d'introduire un bill pour confirmer les ordres et décrets, et autres procédures de la cour de chancellerie du *Haut-Canada* dans certains cas.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le douze de juin prochain.

Ordonné, que *M. Prince* ait la permission d'introduire un bill pour mettre les percepteurs des taxes locales dans le *Haut-Canada*, pour les diverses années de 1836 à 1848 inclusivement, en état de recouvrir les taxes échues durant les dites années respectivement, et qui ne sont pas encore payées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le douze de juin prochain.

L'honorable *M. Price*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a remis à *M. l'Orateur* un message de son excellence le gouverneur général, revêtu de la signature de son excellence.

Et le dit message a été lu par *M. l'Orateur*, tous les membres de la chambre étant découverts ; et il est comme suit :—

ELGIN ET KINCARDINE.

Le gouverneur général informe l'honorable assemblée législative que le bill passé par le conseil législatif et l'assemblée dans le mois de mars 1849, et réservé à la sanction de sa majesté, intitulé : " Acte pour prélever un revenu de cent mille louis à même les terres publiques en *Canada* pour les écoles élémentaires," a été spécialement sanctionné et finalement approuvé par sa majesté en conseil, le 9^e jour de mars 1850.

Maison du gouvernement,
Toronto, 27 mai 1850.

L'honorable procureur général *Baldwin*, a mis devant la chambre un état des propriétés mobilières et immobilières de l'institut des artisans de *Toronto*.

Pour le dit état voir appendice (K.)

Appendice [K.]

Sur motion de *M. Prince*, secondé par *M. McLean*.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, avec toute la diligence convenable, une liste de toutes les poursuites rapportées dans la cour de chancellerie et dans la cour des plaids communs, depuis le premier jour de janvier 1840,

spécifiant les noms des demandeurs et défendeurs dans chaque poursuite, l'époque à laquelle la cause est entrée, et si la dite action a été décidée ou est encore pendante ; aussi, le montant des frais taxés en faveur du demandeur ou du défendeur dans chaque action, suivant le cas ; aussi, pour un état du nombre et du titre de toutes les actions intentées dans la cour des plaids communs dans le *Haut-Canada*, depuis l'érection de cette cour.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Ordonné, que *M. Burrill* ait la permission d'introduire un bill pour changer la pratique de la loi dans les actions relatives au douaire dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que *M. Burrill* ait la permission d'introduire un bill pour changer et amender la pratique et la procédure dans les actions en éjection dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que *M. Egan* ait la permission d'introduire un bill pour dispenser les ministres de l'église Wesleyenne méthodiste de l'obligation d'obtenir des licences spéciales pour tenir des registres de baptêmes, mariages et sépultures dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que l'honorable *M. LaTerrière* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à la réimpression des actes et ordonnances en force dans le *Bas-Canada* qui concernent les ponts et les grands chemins, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, que l'honorable *M. LaTerrière*, ait la permission d'introduire un bill pour obliger la maison de la Trinité de *Québec* à placer des bouées pour indiquer les battures et bas fonds dans le chenal nord du fleuve *St. Laurent*, et pour faciliter la traverse du cap *Tourmente* à l'*Isle aux Reaux*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Institut des artisans de Toronto.

Poursuites dans la cour de chancellerie et dans la cour des plaids communs, [H. C.]

Bill relatif aux actions relatives au douaire, [H. C.]

Bill relatif aux actions en éjection, (H. C.)

Bill relatif aux ministres wesleyens B. C.

Bill relatif à la réimpression des lois de la voierie B. C.

Bill relatif aux bouées pour indiquer certaines battures.

Bill relatif à la deuxième division municipale du Saguenay.

Ordonné, que l'honorable M. *LaTerrière*, ait la permission d'introduire un bill pour autoriser les tenanciers qui possèdent des terres dans les nouveaux établissements sur les bords du *Saguenay*, et formant la deuxième division municipale de ce comté à y établir un conseil municipal, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif au chemin à barrières de Chambly.

Ordonné, que M. *Davignon* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'ordonnance relative au chemin à barrières de *Longueuil* et *Chambly*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif à la loi de l'usure.

Ordonné, que l'honorable M. *Sherwood* ait la permission d'introduire un bill pour changer la loi de l'usure.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Bill relatif à l'enregistrement des titres des biens-fonds.

Ordonné, que M. *Laurin*, ait la permission d'introduire un bill pour amender l'ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des titres des biens-fonds, et des charges dont ils sont grevés.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif à la décision sommaire des petites causes, (B. C.)

Ordonné, que M. *Laurin* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte relatif à la décision sommaire des petites causes dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de M. *Chauveau*, secondé par M. *Le-mieux*,

Chemins à barrières de Québec.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copie de tous comptes faits et rendus par les syndics des chemins à barrières de *Québec*, pour les années 1848 et 1849; aussi, copie de tous documents et correspondances entre l'exécutif et les dits syndics au sujet de la gestion des dits chemins, copie des procédés des dits syndics, et de leur correspondance avec les propriétaires du pont *Dorchester*, au sujet de l'acquisition du dit pont, conformément à l'acte passé dans la dernière session du parlement pour cet objet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de M. *Duchesnay*, secondé par M. *Egan*,

Amendes prélevées par les juges de paix.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant, de vouloir bien faire mettre devant cette chambre un état contenant les noms des juges de paix pour le district de *Québec* qui ont fait des retours au gouvernement des amendes imposées et prélevées par eux depuis le premier jour de janvier 1847.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Ordonné, que l'honorable M. *Sherwood* ait la permission d'introduire un bill pour amender, refondre et réduire en un acte les diverses lois maintenant en force qui concernent les cours de division dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le dix-neuf de juin prochain.

Ordonné, que l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, ait la permission d'introduire un bill pour amender un acte, intitulé: "Acte pour obliger les vaisseaux à porter une lumière durant la nuit, et établir diverses dispositions pour régler la navigation des eaux dans cette Province."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi, le six de juin prochain.

Ordonné, que M. *Notman* ait la permission d'introduire un bill pour confier à des syndics les biens des personnes qui sont incapables, pour cause d'intempérance, d'administrer leurs propres affaires.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des conseillers exécutifs, a remis à M. l'Orateur, un message de son excellence le gouverneur général, revêtu de la signature de son excellence.

Et le dit message a été lu par M. l'Orateur, tous les membres de la chambre étant découverts, et il est comme suit:—

ELGIN ET KINGARDINE.

Le gouverneur général transmet, pour l'information de l'honorable assemblée législative, copies de trois dépêches et de leurs incluses du secrétaire d'état de sa majesté, ayant rapport à l'exposition de l'industrie de toutes les nations, laquelle aura lieu à *Londres* dans l'année 1851.

Maison du gouvernement,
Toronto, 21 mai 1850.

Pour les documents qui accompagnent la dite dépêche, voir appendice (L.)

L'honorable M. *Hincks*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a mis devant la chambre, par ordre de son excellence le gouverneur général, les comptes publics pour l'année 1849.

Pour les dits comptes, voir appendice (C.)

Et aussi, rapport des cautions et cautionnements enregistrés depuis le commencement de la dernière session de la législature, en conformité de l'acte 4 et 5 *Vict.*, chap. 91, sec. 15.

Pour le dit rapport, voir appendice (M.)

Ordonné, que M. *Cartier* ait la permission d'introduire un bill pour séparer du district des *Trois-Rivières* certaines concessions du township d'*Upton*, et pour les réunir au district de *Montréal* et au circuit de *St. Hyacinthe*, pour les fins judiciaires, et à la paroisse de *St. Hugues* pour les fins municipales, dans le district nommé en dernier lieu.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le douze de juin prochain.

Bill relatif à l'emprisonnement pour dettes.

Ordonné, que l'honorable M. Boulton ait la permission d'introduire un bill pour abolir l'emprisonnement pour dettes.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Warrants.

L'honorable M. Boulton a proposé, secondé par M. Hopkins, et la question ayant été mise, qu'il lui soit permis d'introduire un bill relatif aux warrants.

La chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton, de NORFOLK, Chauveau, Hopkins, Malloch, McLean, et Papineau.*—(7.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, le procureur général Baldwin, Boulton, de TORONTO, Boutillier, Cameron, de CORNWALL, Cameron, de KENT, Cartier, Davignon, DeWitt, le solliciteur général Drummond, Duchesnay, Egan, Flint, Fortier, Hincks, Holmes, Jobin, LaTerrière, Laurin, le solliciteur général Macdonald, McConnell, Merritt, Méthot, Mongenais, Sanborn, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de DURHAM, et Smith, de WENTWORTH.*—(31.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Sur motion de M. Holmes, secondé par M. Flint, **Ordonné**, que le bill grossoyé du conseil législatif intitulé : "Acte pour pourvoir à la formation de compagnies incorporées à fonds social pour des fins relatives aux manufactures, aux mines, à la mécanique ou à la chimie." soit lu une seconde fois mercredi prochain.

Sur motion de M. Boulton, de Toronto, secondé par M. Stevenson,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de faire mettre devant cette chambre, par l'officier qu'il appartient, un état des dépenses encourues pour la papeterie durant l'année expirée le 31 décembre 1849, et distribuée aux divers départements publics.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de M. Boulton, de Toronto, secondé par M. Stevenson,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de faire mettre devant cette chambre, par l'officier qu'il appartient, un état du montant prélevé comme droits du havre au port de Toronto, pour l'année 1849; et aussi, un état détaillé indiquant la balance, s'il y en a une, encore due au gouvernement, à compte des sommes avancées en vertu de certains actes du parlement du Haut-Canada pour construire et réparer le quai de la reine à l'entrée du dit havre.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre, qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

L'honorable M. Boulton a proposé, secondé par M. Seymour, et la question ayant été mise, qu'il lui soit permis d'introduire un bill pour prescrire que les fonctionnaires publics soient tenus de faire des rapports annuels.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Cameron, de CORNWALL, Cameron, de KENT, Cayley, Chauveau, DeWitt, Hopkins, Malloch, M'Connell, McLean, Meyers, Prince, Sanborn, Seymour, Sherwood, de TORONTO, et Stevenson.*—(18.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, le procureur général Baldwin, Boutillier, Burrill, Cauchon, Chabot, Davignon, le solliciteur général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Jobin, Johnson, LaTerrière, Laurin, le solliciteur général Macdonald, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Notman, Richards, Robinson, Ross, Sauvageau, Scott, de BYTOWN, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, et Taché.*—(35.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, que M. Laurin, ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte passé dans la huitième année du règne de sa majesté, chapitre quarante-neuf, intitulé : "Acte pour régler l'inspection et le mesurage du bois de construction, des mâts, esparres, madriers, douves, et autres objets de même nature, et pour abroger un certain acte y mentionné.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

L'honorable M. Robinson a proposé, secondé par M. Stevenson, et la question ayant été mise, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général pour qu'il soit fait, sous la direction du bureau des travaux publics, un relevé de la Baie de Nottawasaga, sur le lac Huron, comté de Simcoe,

par un ingénieur civil compétent, avec instruction de faire rapport sur la possibilité qu'il y aurait de construire un havre sûr et commode dans le dit endroit, et le coût probable du dit havre, et aussi de visiter le havre de Penetanguishine, sur le lac Huron, et d'en faire un rapport, dans la vue de déterminer l'endroit le plus avantageux comme terminus sur ce lac d'un chemin de fer qui partirait de la cité de Toronto et traverserait les comtés de York et Simcoe, via Barrie;

La chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton, de NORFOLK, Cayley, McLean, Meyers, Papineau, Robinson, Seymour, et Stevenson.*—(8.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, le procureur général Baldwin, Boutillier, Burrill, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Duchesnay, Flint, Fortier, Fournier, Hincks, Hopkins, Jobin, Laurin, le solliciteur général Macdonald, Merritt, Méthot, Mongenais, Notman, Richards, Sanborn, Sauvageau, Scott, de BYTOWN, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, et Taché.*—(30.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.]

Sur motion de M. Hopkins, secondé par l'honorable M. Boulton,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant la chambre, un état détaillé indiquant comment ont été dépensés les deniers prélevés sur le peuple du Haut-Canada pour l'érection et le soutien de l'asile provincial des lunatiques.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Bill relatif aux Inspecteurs de bois.

Bill relatif aux compagnies à fonds social.

Papeterie pour les départements publics.

Droits du Havre de Toronto.

Rapports annuels par les fonctionnaires publics.

Asile des lunatiques (H.-C.)

Bill relatif aux cotisations. (H.-C.)

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour établir un mode de cotisations plus juste et équitable dans les divers townships, villages, villes et cités dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi, le onze de juin prochain.

Bill relatif aux écoles communales. (H.-C.)

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour mieux établir et maintenir les écoles communes dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi, le sept de juin prochain.

Bill relatif à diverses monnaies d'argent.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour changer le taux auquel diverses monnaies d'argent auront une valeur légale.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Bill relatif au commerce libre et à la réciprocité.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour faciliter le commerce libre et la réciprocité entre cette province et les autres provinces britanniques de l'*Amérique du Nord*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Bill relatif aux compagnies relatives aux travaux publics.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour étendre l'acte qui pourvoit à l'établissement de compagnies pour la construction de chemins et autres travaux aux compagnies formées dans le but d'acquiescer les travaux publics de même nature.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi, le sept de juin prochain.

Pétitions pour bills privés.

Sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par M. *Fortier*,

Résolu, que le temps pour présenter des pétitions à cette chambre pour des bills privés, soit prolongé jusqu'à mercredi prochain.

Sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par M. *Laurin*,

Ajournement.

Ordonné, que demain, étant un jour de fête reconnu par la loi, la chambre, quand elle s'ajournera, s'ajourne à vendredi prochain.

Ordres remis.

Ordonné, que les ordres du jour dont il n'a pas été disposé, soient remis à vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par M. *Laurin*,
La chambre s'est :ournée.

Veneris, 31^o die Maii;

ANNO 13^o VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

M. Wilson prend son siège.

JOHN WILSON, écuyer, membre pour la ville de *London*, ayant préalablement prêté le serment

conformément à la loi, et signé, devant les commissaires, le rôle qui le contient, a pris son siège dans la chambre.

M. l'Orateur a mis devant la chambre un état des Chemin de fer affaires du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*, de Lachine. pour l'année expirant le 31 décembre 1849.

Pour le dit état, voir appendice (G.)

Appendice G.

Et aussi, un état des biens de l'institut des artisans Institut des de *Montréal*, tel que requis par l'acte 8 *Vict.*, ch. 93. artisans de Montréal. Pour le dit état, voir appendice (K.)

Appendice K.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*,—la pétition de *A. E. Montmarquet*, et autres, de la paroisse de *St. André*, comté du *Lac des Deux-Montagnes*.

Par M. *Armstrong*,—la pétition du révérend *Antoine Mansseau*, et autres, de la paroisse de *St. Charles Borromée*.

Par M. *Flint*,—la pétition du révérend M. *Lalor*, et autres, de la ville de *Picton*, comté du *Prince Edouard*.

Par M. *Dumas*,—la pétition du révérend *R. Neyron*, et autres, membres de la société de tempérance de la paroisse de *St. Henri de Mascouche*; et la pétition du révérend *J. B. Dupuy*, et autres, du village de l'*Assomption*, comté de *Leinster*.

Par M. *Lacoste*,—la pétition de *G. Marchand*, et autres, du village de *St. Jean Dorchester*.

Par M. *Sauvageau*,—la pétition du révérend *Richard Lonsdell*, ministre, et autres, marguilliers et membres de l'église d'*Angleterre*, à *Lupprairie*, dans le *Bas-Canada*; la pétition de *Louis A. Lefevre*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Rémi*; la pétition du révérend *T. M. Maingay*, et autres, de la paroisse de *Lupprairie*, comté de *Huntingdon*; et la pétition du révérend *A. Moir*, et autres, de la partie sud du comté de *Huntingdon*.

Par M. *Egan*,—la pétition de *William King*, écuyer, et autres, de *Bytown*, et ses environs.

Par M. *McFarland*,—la pétition du conseil municipal du district de *Niagara*.

Par M. *Sanborn*,—la pétition de *C. P. Reid*, et autres, syndics de l'académie dans le township de *Compton*, district de *St. François*.

Par M. *Prince*,—la pétition de *James Smith*, écuyer, et autres, des comtés de *Kent* et *Lambton*.

Par M. *Guillit*,—la pétition de *James Henderson*, et autres, de la paroisse de *Ste. Geneviève de Batiscan*, et autres, comté de *Champlain*.

Par M. *Smith*, de *Wentworth*,—la pétition de la municipalité du township de *Brantford*; deux pétitions du conseil de ville de la ville de *Brantford*; et la pétition de la municipalité du township d'*Ancaster*.

Par M. *Jobin*,—la pétition de *J. Desautels*, et autres, membres de la société de tempérance de la paroisse de *Ste. Magdeleine de Rigaud*.

Par M. *Morrison*,—la pétition du conseil municipal du comté de *York*.

Par M. *Chauveau*,—la pétition de la corporation de l'école de médecine de *Québec*; et la pétition du révérend *P. Huot*, et autres, de la paroisse de *Ste. Foye*, comté de *Québec*.

Par M. *Ross*,—la pétition du maire et conseillers, de la cité de *Québec*; et la pétition du révérend *Edouard Dufour*, et autres, de *Somerset* et autres townships.

Par M. *Cartier*,—la pétition du révérend *A. Lemay*, et autres, de la paroisse de *Ste. Victoire*; et la pétition du conseil municipal du comté de *Richelieu*.

Par M. Nelson,—la pétition des sœurs de charité de l'hôpital général de Montréal.

Par M. Cauchon,—la pétition du révérend A. Payment, et autres, membres de la société de tempérance de la paroisse de St. Charles de Charlesbourg; et la pétition du révérend L. Parent, et autres, de St. Jean Port Joli.

Par l'honorable M. Price,—la pétition du révérend W. J. Macdonell, président, et William Martin, clerc, au nom de la congrégation unie de South Gower, Oxford et Mountain; et la pétition de J. Counter, écuyer, maire, et autres, de la cité de Kingston.

Par M. Burrill; la pétition du révérend James Geggie, et autres, du township d'Edwardsburgh, district de Johnstown.

Par M. Gagy,—la pétition de William Rees, écuyer, ci-devant surintendant médical de l'asile provincial des aliénés à Toronto.

Pétitions lues. Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De S. H. Dorwin, et autres, du township de Rawdon, comté de Leinster; demandant un acte d'incorporation pour le mettre en état de construire un chemin de fer depuis le village d'Industrie, par une certaine route jusqu'au village de Rawdon, dans le dit township.

Du révérend messire Charland, et autres, de la paroisse de St. Clément, comté de Beauharnois; de Louis Blanchet, et autres, membres de la société de tempérance de la paroisse de St. Charles, comté de Bellechasse; de J. A. Berthelot, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Eustache; de Louis Magnan, et autres, de la paroisse de Ste. Elizabeth; du révérend messire Quintal, et autres, de la paroisse de Boucherville; du révérend L. J. Bernard, et autres, de la paroisse de Beauport; du révérend Léon Noël, et autres, de la paroisse de Beaumont; du révérend J. Doucet, et autres, membres de la société de tempérance de la paroisse de St. Jean Baptiste de l'Isle Verte, comté de Rimouski; du révérend F. X. Delâge, et autres, membres de la société de tempérance de la paroisse de l'Islet; du révérend G. Crevier, et autres, de St. Hyacinthe; du révérend E. Lavoie, et autres, de la paroisse de St. Vincent de Paul, district de Montréal; du révérend A. Thébérge, curé, et autres, de la paroisse de St. Louis de Terrebonne; du révérend Joseph Duquet, et autres, de la paroisse de Ste. Thérèse de Blainville; du révérend X. O. Bruveau, et autres, de la paroisse de St. François Xavier de Verchères; du révérend Louis T. Fortier, et autres, membres de la société de tempérance de la paroisse de St. Jean Baptiste de Nicolet; d'A. Vidal, écuyer, vice-président, et R. MacKenzie, secrétaire, au nom de la société de tempérance de Port Sarnia; du révérend F. J. Lahay, et autres, de la paroisse de Chambly; du révérend H. Routier, et autres, de la paroisse de St. Louis de Kamouraska; et du révérend A. C. Lebel, et autres, de la paroisse de St. Thomas, comté de Berthier, demandant qu'il soit adopté des mesures pour réprimer l'intempérance.

De la compagnie de propriétaires du chemin de fer de Champlain et St. Laurent; demandant que sa charte soit amendée de manière à lui permettre de continuer le chemin de fer jusqu'à la ligne provinciale, que son capital soit augmenté, et que sa charte soit amendée de manière à lui permettre de prolonger le dit chemin.

De William Workman, et autres, au nom de la compagnie du chemin à rails de jonction de Montréal et de la ligne de la province; demandant qu'il soit passé un acte pour transférer à la compagnie du chemin de fer de Champlain et du St. Laurent, les pouvoirs que la dite compagnie possède en vertu de sa charte.

De Moÿse Morin, et Alexis Morin, écuyers, du

comté de Rimouski; demandant que les copies des statuts provinciaux qu'ils ont droit de recevoir soient remis aux officiers de certains bataillons de milice dans le dit comté.

De dame Adélaïde Turcot, veuve de feu John Clark, écuyer, de Québec; demandant une pension en considération de la mort de feu son mari, causée par la fièvre typhoïde qu'il a contractée en servant le public.

Du révérend N. S. Hébert, et autres, des comtés de l'Islet et Kamouraska; demandant une aide pour ouvrir certains chemins, et construire certains ponts dans les dits comtés, dans le but de les mieux coloniser.

Des ministre, marguilliers et autres membres de l'église d'Angleterre, à Grenville; du révérend Robert Lindsay, ministre, et autres, marguilliers et membres de l'église d'Angleterre, à Brome et Sutton; du révérend Richard Whitwell, ministre, et autres, marguilliers et membres de l'église d'Angleterre, à St. Armand Ouest; du révérend Andrew Balfour, ministre, et autres, marguilliers et membres de l'église d'Angleterre, à Kingsley; du révérend W. King, et autres, les ministre, marguilliers et membres de l'église d'Angleterre, township de Broughton; et du révérend William Jones, et autres, les ministre, marguilliers et membres de l'église d'Angleterre, à Farnham et Ste. Brigitte; demandant que le privilège de conférer des degrés-ès-arts et théologie soit accordé au Bishop's College, et que l'allocation annuelle accordée au dit collège soit augmentée, de manière à le mettre sur le même pied que les autres institutions de même nature dans la province.

Du révérend J. L. Guyon, et autres, de la paroisse de Ste. Elizabeth; demandant une aide en faveur d'une institution d'éducation dans le village de la dite paroisse.

Du révérend messire Lelourdaïs, et autres, du comté de St. Maurice; demandant que le bureau d'enregistrement du dit comté soit placé dans la paroisse de Ste. Anne d'Yamachiche.

D'Aaron Silverthorn et Newman Silverthorn, du township de Toronto; demandant l'autorisation de construire une chaussée sur la rivière Thames, dans le township de Howard, dans le comté de York.

De H. J. Greenstreet, de Flamborough Ouest; demandant qu'il soit passé un acte pour autoriser la cour du banc de la Reine et la cour de chancellerie en cette province, à lui permettre d'y pratiquer comme procureur et solliciteur.

De Samuel V. Doran, et autres, du township de Farnmouth, comté de Middlesex; demandant l'abolition des rectoreries et des réserves du clergé, un retranchement général, l'abrogation des lois sur l'usure, la révision des lois, la réduction des frais de justice, l'élection des officiers locaux, l'égalité dans la représentation, un conseil législatif électif, et l'extension de la franchise électorale.

De P. Defossé, et autres, de la seigneurie du Cap de la Muddeine, district des Trois-Rivières; demandant la remise des arrérages de cens et rentes et des loods et ventes qu'ils doivent.

De J. O. Houd, et autres, des Grondines, et autres paroisses; demandant la réduction des taxes prélevées au port de Montréal sur les vaisseaux qui naviguent sur le fleuve St. Laurent, et certaines autres mesures qui y ont rapport.

De Robert Buchanan, et autres; demandant une aide pour compléter le grand chemin occidental depuis Toronto à Penetanguishene.

De George Kennedy, et autres, de Toronto, et autres townships; demandant que certains townships y mentionnés soient formés en un nouveau comté qui sera nommé township Ontario.

D'*Alexis Rivard*, écuyer, et *Joseph Garon*, écuyer, de *Rimouski*; demandant une rémunération pour leurs services comme préfet et secrétaire du ci-devant conseil municipal du district municipal de *Rimouski*.

Du révérend *T. Destroismaisons*, et autres, de la paroisse de *St. Germain de Rimouski*, comté de *Rimouski*; demandant qu'il soit construit un canal pour lier la navigation du *St. Laurent* avec la rivière *St. Jean*, et pour ouvrir et améliorer certains chemins dans le dit comté.

De *L. J. Lepage*, maire, et *L. F. Garon*, secrétaire-trésorier, au nom de la municipalité numéro deux, du comté de *Rimouski*; demandant certains changements dans la tenure seigneuriale et dans les droits seigneuriaux.

De *Colin M. K. McDonald*, et autres; demandant qu'il soit passé un acte pour rendre au peuple du *Haut-Canada* les avantages de la tolérance médicale.

De *J. W. Parent*, et autres, de la paroisse de *St. Zolique du Côteau Landing*, et autres places, dans le comté de *Vaudreuil*; demandant à être indemnisés pour les pertes que leur a causées le bureau des travaux publics en construisant une chaussée à l'extrémité ouest du canal *Beauharnois*, ou que la dite chaussée soit détruite.

Des président et des directeurs de la compagnie du chemin d'*Elobicoke* et de la sixième ligne de *Mono*; demandant que de plus amples pouvoirs soient accordés à la dite compagnie, et qu'ils soient autorisés en vertu de leur charte à construire un chemin depuis le dit chemin jusqu'à *Hurontario street*.

De la compagnie des mines de *Montréal*; demandant que la dite compagnie soit autorisée à émettre des billets promissoires payables aux mines de *Bruce*, sous telles restrictions qui mettront le public à l'abri des pertes qui pourraient en résulter.

De *Milo Parke*, et autres, du township de *Fredricksburg*; demandant qu'il soit passé un acte pour établir certaines lignes frontières dans le dit township.

De *MM. Gooderham et Worts*, et autres, capitaines de vaisseaux faisant le commerce aux ports de *Québec* et de *Montréal*; demandant certains amendements relativement à la quarantaine, aux médecins visiteurs, aux visites des officiers de douanes, et autres délais qu'ils éprouvent au *Ballost Ground* et demandant qu'il soit adopté certaines mesures pour éviter les dangers que présentent le cap de *Rosier* et les *Bird Rocks*.

De *James Walker*, et autres, de la cité de *Québec*; demandant certains amendements à l'acte pour régler l'engagement des matelots.

De l'honorable *Adam Ferrie*, et autres, membres de la compagnie du chemin de fer du *Canada*, du *Nouveau-Brunswick* et de la *Nouvelle-Ecosse*; demandant l'extension de sa charte, avec pouvoir d'étendre la dite ligne de chemin de fer jusqu'à sa jonction avec le chemin de fer maintenant construit ou en voie de construction entre *Montréal* et *St. Hyacinthe* et *Melbourne*.

D'*E. Cartier*, écuyer, maire, et *B. de LaBruère*, secrétaire-trésorier, au nom du conseil municipal du comté de *St. Hyacinthe*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour abolir la tenure seigneuriale.

De la corporation du collège de *St. Hyacinthe*; demandant une aide pour la mettre en état d'agrandir le dit collège.

De *R. C. Wilkins*, et autres, du township d'*Amebiasburgh*; demandant qu'il soit passé un acte pour nommer un commissaire chargé de décider sur tous les arpentages en litige dans le dit township.

De *James Pirson*, et autres, de la troisième concession du township de *Hillier*, comté de *Prince-Edouard*; demandant un nouvel arpentage de la ligne de profondeur de la dite concession du dit township.

De *Louis Bertrand*, écuyer, maire, et *A. Fraser*, secrétaire-trésorier, au nom du conseil municipal de *Rimouski*; demandant que le chef-lieu du nouveau district de *Kamouraska* soit établi à la *Rivière du Loup*.

De *C. H. Lassiseraye*, de la ville des *Trois-Rivières*; demandant que la balance à lui due comme principal instituteur de la société d'éducation des *Trois-Rivières*, lui soit payée.

De *John Frost*, écuyer, et autres, des comtés de *Waterloo* et *Simcoe*; demandant que certains townships dans les dits comtés soient formés en un nouveau comté; et demandant certaines dispositions relativement à ce nouveau comté.

D'*Alexandre Kilborn*, et autres, syndics du séminaire de *Stanstead*; demandant l'allocation ordinaire pour le soutien de la dite institution.

De la municipalité du township de *Woodhouse*; demandant qu'il ne soit fait aucun changement dans la ligne de division des townships de *Walpole* et *Woodhouse*, tel que recommandé dans le rapport de *Thomas W. Welsh*, écuyer.

De la municipalité du township de *Brantford*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour approprier le produit des rectoreries et des réserves du clergé aux fins de l'éducation en général.

De la municipalité du township de *Brantford*; demandant que le revenu des taxes locales et de certaines licences, soit placé sous le contrôle des municipalités.

Du révérend *L. Provancher*, et autres, de *Tring*, et autres townships, comté de *Mégantic*; demandant une aide pour compléter le chemin de *Lambton*.

De *Robert Cobban*, du township de *Inverness*, comté de *Mégantic*; demandant le paiement d'une certaine somme à lui due comme président et officier-rapporteur pour le dit township, dans l'année 1841.

Du révérend *A. Thérberge*, curé, et autres, marguilliers, de la paroisse de *St. Louis de Terrebonne*, comté de *Terrebonne*; demandant une aide en faveur du collège *Musson*.

Du révérend *A. H. Giroux*, et autres, du comté de *Terrebonne*; demandant que les assemblées du conseil municipal du dit comté soient tenues au village de *Terrebonne* au lieu de *St. Thérèse*.

Du maire et conseil de ville de *Bytown*; demandant que l'on fasse disparaître certains doutes relatifs à la dernière élection municipale pour la dite ville, et l'autorisation de prélever les arrérages de taxes pour l'année 1848.

Du très-révérend *Angus McDonald*, président du collège de *Régionopolis*; demandant une aide en faveur du dit collège.

Du très-révérend évêque de *Bytown*; demandant une aide en faveur du collège de *Bytown*.

Du révérend *John McMorine*, modérateur, et du révérend *W. Bain*, clerc de presbytère, au nom du presbytère de *Bathurst*; demandant la cessation de tout travail dans le département des bureaux de poste le dimanche.

Du très-révérend évêque catholique romain de *Montréal*; demandant une aide en faveur de l'institution des sourds-muets établie en la cité de *Montréal*.

De dame *S. S. Wilkes*, et autres; remplissant des charges dans l'asile des orphelins protestants de *Montréal*; demandant une aide en faveur de la dite institution.

De la sœur *Jeanne de Chantal*, et autres, sœurs de miséricorde de *Montréal*; demandant une aide en faveur de l'hospice de la maternité de *Montréal*.

De *Joseph Jobin*, de la cité de *Montréal*; demandant à être indemnisé pour la perte de sa maison détruite par le feu lors de l'incendie des bâtisses du parlement en la dite cité.

De *Pierre Gamelin*, notaire, du village de *St. Jean*, district de *Montréal*; demandant le paiement d'une certaine somme à lui due comme greffier de district du ci-devant district municipal de *St. Jean*.

De *M. Townsend*, et autres, le bureau des directeurs de l'académie de *Clarenceville*; demandant que l'allocation en faveur de la dite institution soit augmentée.

Du révérend *J. Nicholls*, A. M., principal, au nom du conseil de *Bishop's College*, à *Lennoxville*; demandant une aide en faveur du dit collège.

De *David Hoover*, et autres, de l'isle *Scugog*; demandant que la dite isle forme un nouveau township, et soit réunie au nouveau comté que l'on veut établir.

De *Michael McDonagh*, et autres, du township de *Mara*, comté de *York*; demandant la réduction des salaires officiels et des frais judiciaires,—un remède aux maux qui résultent de la réserve que l'on fait des terres publiques pour la dotation des corps religieux, et la réforme générale des abus qui se sont introduits dans le service public.

De *Donald McKay*, et autres, de *Whitby*, et autres townships; demandant qu'il soit formé un nouveau comté avec la partie est du comté de *York*.

Du comité des dames de l'asile des orphelines protestantes, à *Québec*; demandant l'allocation ordinaire en faveur de la dite institution.

Du comité des dames de l'école des petits enfants de *Québec*; demandant l'allocation ordinaire en faveur de la dite institution.

Des directrices de l'association charitable des dames catholiques romaines de *Québec*; demandant une aide pour le soutien de la dite institution.

De *Donald Cameron*, de *Thorah*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour lui obtenir, ainsi qu'à ses compagnons, des titres pour les terres pour lesquelles ils ont reçu des billets de location.

D'*Anne McDonnough*, veuve, de la cité de *Toronto*; exposant sa détresse par suite de la mort de son mari, causée par un rhume contracté pendant qu'il servait son pays en 1837-38, et demandant justice.

De *R. Stuart Woods*, et autres, des villes de *Sandwich* et *Windsor*; demandant que la charte de la compagnie du chemin de fer des rivières de *Niagara* et *Détroit*, soit renouvelée, ou qu'une nouvelle charte soit accordée à la dite compagnie.

De la sœur *E. Bruyère*, et autres, religieuses, au nom de la communauté des révérendes sœurs de la charité de *Bytown*; demandant une aide pour les mettre en état de maintenir l'hôpital consacré au soin des malades et des orphelins dans la dite ville.

Du très-révérend évêque de *Bytown*; demandant une aide en faveur du collège de *Bytown*.

De la municipalité du township de *Bayham*; demandant que le dit township soit réuni au comté d'*Oxford*, pour les fins municipales, judiciaires et électORALES.

De *François Lebœuf*, et autres, de la paroisse de *St. Thimothé de Beauharnois*; demandant une indemnité pour les dommages que leur a causés la violence des travailleurs lors de la construction du canal *Beauharnois*.

De *Lionel Ridout*, et autres, de la ville de *London*; demandant qu'il soit passé un acte qui accorde une charte à la compagnie du chemin de fer des rivières de *Niagara* et *Détroit*.

D'*Edward Whitney*, et autres, du township de *Plympton*, comté de *Lambton*; demandant que la demande faite pour fermer un certain chemin qui conduit de *Sarnia* au dit township, ne soit pas accordée.

De *Sheffington Connor*, écuyer, et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom d'association *Elgin*, pour l'amélioration sociale et morale de la race noire en *Canada*.

De *V. Cleveland*, du township de *Barnston*, comté de *Stanstead*; demandant un octroi de terre ou tout autre secours en considération de son âge avancé et des services qu'il a rendus à son pays, durant la dernière guerre américaine.

De *François Désaulnier*, écuyer, et autres, de la paroisse de *Yamachiche*; demandant une aide pour les mettre en état de construire un séminaire pour l'éducation des filles dans la dite paroisse.

De *Baltus Shewman*, et autres, du township de *Frédéricksburgh*; demandant qu'il ne soit point fait de changement dans l'arpentage de certaines lignes latérales dans le dit township, tel que demandé.

De *N. C. W. Cannon*, ancien, et autres, habitants de couleur, du township de *Colchester*, comté d'*Essex*; demandant un acte pour incorporer la société d'éducation du Lycée de *Wilberforce*, établie dans le dit township.

Du conseil municipal du comté de *Prince-Edouard*; demandant qu'il ne soit point fait de changement dans le système actuel de payer les frais d'administration de justice, relativement aux officiers de comté.

D'*Alexander Douglass*, et autres, du township de *Bertie*, comté de *Welland*; demandant qu'il soit passé un acte d'incorporation à la compagnie du chemin de fer des rivières de *Détroit* et de *Niagara*.

De *Robert Doan*, du township de *Crowland*; demandant à être indemnisé pour une maison qu'il a perdue durant les troubles de 1837.

Ordonné, que la pétition de *Thomas Askeu*, et autres, de la cité de *Kingston*; la pétition de *James Keeler*, du township d'*Edwardsburgh*, comté de *Grenville*; la pétition de *George Poopst*, et autres, de la neuvième concession de *Cornwall*; la pétition de *Pierre A. C. Munro*, et autres, médecins et chirurgiens, professeurs de l'école de médecine et autres, de la cité de *Montreal*; la pétition d'*Aaron Silverthorn* et *Newman Silverthorn*, du township de *Toronto*; la pétition de *N. F. Belleau*, et autres, de la cité et district de *Québec*; et la pétition de la compagnie des mines de *Montréal*, soient séparément renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

L'honorable *M. Cameron*, de *Kent*, du comité permanent des ordres permanents, a présenté à la chambre le premier rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Ordonné, que l'honorable procureur général *La-Comte*, de *Pierre Gauvreau*, et autres, de la compagnie du chemin de *Guelph* et *Dundas*, du conseil municipal du comté de *Waterloo*, et du conseil municipal des comtés réunis de *Wentworth* et *Halton*; et il est d'avis qu'aucune de ces pétitions n'est de nature à exiger un avis public.

Ordonné, qu'un congé d'absence de cette chambre soit accordé à *M. Nelson*, durant quinze jours, pour affaires urgentes.

Ordonné, que l'honorable procureur général *La-Fontaine* ait la permission d'introduire un bill pour prolonger le temps fixé pour certaines fins dans l'acte d'enregistrement de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, que l'honorable procureur général *La-Fontaine* ait la permission d'introduire un bill pour assigner des salaires fixes et annuels à certains officiers de justice dans le *Bas-Canada*, et pour créer un fonds spécial des salaires, honoraires, émolumens et bénéfices pécuniaires attachés à leurs charges.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par l'honorable M. *Merritt*,

Revenus publics et dépenses.

Ordonné, que cette partie du discours de son excellence le gouverneur général, prononcé à l'ouverture de la présente session du parlement, laquelle recommande une enquête sur les revenus et dépenses publiques de la province, soit maintenant lue.

Et laquelle a été lue en conséquence.

Résolu, qu'un comité spécial soit nommé pour s'enquérir de l'état des revenus publics et des dépenses de la province, et pour examiner et rapporter à la chambre, quelles autres règles et restrictions il pourrait être convenable d'adopter, dans son opinion, pour établir un contrôle efficace sur tous les officiers qui reçoivent, gardent un dépôt et emploient les deniers publics, et quelles autres mesures il faudrait adopter pour diminuer aucune partie des dépenses publiques, sans préjudice au service public, pour en faire rapport de temps à autre, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, que l'honorable M. *Hinks*, l'honorable M. *Merritt*, l'honorable M. *Sherwood*, l'honorable M. *Cayley*, l'honorable M. *Badgley*, l'honorable M. *Viger*, l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, l'honorable M. *Boulton*, l'honorable M. *Papineau*, le solliciteur général *Macdonald*, M. *Wilson*, M. *Gugy*, M. *Boutillier*, M. *Christie*, M. *Holmes*, M. *Hopkins*, M. *Polette*, M. *Richards*, M. *Cartier*, M. *Morrison* et M. *Cauchon*, composent le dit comité.

Ordonné, que sept membres du dit comité soient le *quorum*.

Sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par l'honorable M. *Hincks*,

Consul portugais à Montréal.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copies de toutes les correspondances échangées entre son excellence et le principal secrétaire d'état de sa majesté pour les colonies, relativement à la nomination projetée de M. J. G. *Mackenzie*, comme consul portugais à Montréal.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre, qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Bill (No. 2) relatif aux cours de divisions, (H.-C.)

Ordonné, que M. le solliciteur général *Macdonald* ait la permission d'introduire un bill pour amender et refondre les divers actes maintenant en force, qui règlent la pratique des cours de division dans le *Haut-Canada*, et pour étendre la juridiction des dites cours.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi, le onze de juin prochain.

Sur motion de l'honorable M. *LaTerrière*, secondé par M. *Fournier*.

École de navigation.

Ordonné, que l'entrée dans les journaux de cette chambre du 22 mars, 1849, relativement au rapport du comité spécial, sur l'établissement d'une école de navigation à *Québec*, soit maintenant lue.

Et laquelle a été lue en conséquence.

Agriculture, B.-C.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial, composé de M. *Taché*, M. *Duchesnay*, M. *Fourquin*, M. *McConnell*, M. *Egan*, M. *Boutillier* et M.

Armstrong, pour s'enquérir de l'état de l'agriculture dans le *Bas-Canada*, des moyens de la faire progresser, et faciliter l'établissement des terres incultes, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, que l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi relative à la charge de *coronaire*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que M. *Méthot* ait la permission d'introduire un bill pour révoquer l'acte pour régler l'engagement des matelots, et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le dix de juin prochain.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial composé de l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, M. *Jobin*, M. *Smith*, de *Wentworth*, M. *Davignon*, M. *McFarland*, M. *Taché*, M. *Boutillier*, M. *Gugy*, M. *DeWitt*, M. *Notman*, M. *Mongenais*, M. *Flint*, M. *Cauchon* et M. *Bell*, au sujet de la tempérance, des moyens de réprimer l'intempérance, et de prévenir les mauvais effets du système que l'on suit maintenant dans l'octroi des licences, pour en faire rapport par bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Sur motion de l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, secondé par M. *Holmes*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copies de toute la correspondance qui peut avoir été échangée entre aucun membre du gouvernement et le surintendant en chef de l'éducation, dans le *Haut-Canada*, au sujet du bill des écoles, ou au sujet de l'éducation en général, ou entre aucun membre du gouvernement, et toutes autres personnes dans le pays sur le même sujet, ayant un caractère officiel.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour changer le taux auquel diverses monnaies d'argent auront une valeur légale, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faciliter le commerce libre et la réciprocité entre cette province et les autres provinces britanniques de l'Amérique du Nord, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour changer, simplifier et amender la pratique de la loi, et pour diminuer les frais de justice, étant lu ;

L'honorable M. *Boulton* a proposé, secondé par M. *Hopkins*, et la question ayant été mise, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Bill relatif aux *coronaires*.

Bill relatif à l'engagement des matelots.

Tempérance.

Bill relatif aux écoles et à l'éducation.

Bill relatif à diverses monnaies d'argent.

Bill relatif au commerce libre et à la réciprocité.

Bill relatif à la pratique de la loi.

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Johnson*, *Malloch* et *Wilson*.—(4.)

CONTRE.

Messieurs le procureur général *Baldwin*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Cameron*, de *Cornwall*, *Cauchon*, *Chabot*, *De Witt*, le solliciteur général *Drummond*, *Fortier*, *Jobin*, *La Terrière*, *Laurin*, le solliciteur général *Macdonald*, *Méthot*, *Morrison*, *Papineau*, *Price*, *Ross*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *TORONTO*, et *Smith*, de *DURHAM*.—(23.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordres du jour remis.

Ordonné, que les ordres du jour dont il n'a pas été disposé soient remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de M. le solliciteur général *Macdonald*, secondé par M. *Malloch*,
La chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Luna, 3^o die Junii ;

ANNO 13^o VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

Pétitions présentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Malloch*,—la pétition du bureau des syndics de *Queen's College*, *Kingston* ; la pétition du révérend *D. Falloon*, D. D., ministre, et autres, marguilliers de l'église d'Angleterre, dans la paroisse de *St. Ann's*, townships de *Shipton*, *Melbourne* et *Ely* ; et la pétition de *James Jessup*, de la ville de *Brockville*, comté de *Leeds*.

Par M. *Christie*,—la pétition de dame *M. H. Mountain*, et autres, les dames directrices de l'asile des orphelins mâles de *Québec*, en rapport avec l'église d'Angleterre ; la pétition du révérend *William Arnold*, ministre, et autres, marguilliers, et membres de l'église d'Angleterre, au bassin de *Gaspé* ; et la pétition de l'honorable *John G. Thompson*, et autres, présidents des sociétés d'agriculture pour le district de *Gaspé*.

Par M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*,—la pétition du révérend *T. J. Crevier*, et autres, de la paroisse de *St. Augustin*, district de *Montréal* ; et la pétition du révérend *L. Thibault*, et autres, de la paroisse de *St. Jérôme*, comté de *Terrebonne*.

Par M. *Lemieux*,—la pétition d'*A. L. Cardinal*, messenger en chef de cette chambre ; la pétition du révérend *J. Van Linge*, et autres, du township de *Frampton* ; et la pétition de *John Clark*, et autres, de *Québec*, mesureurs de bois licenciés.

Par M. *Davignon*,—la pétition de *Jean Langevin*, écuyer, de la cité de *Montréal*.

Par M. *McFarland*,—deux pétitions de *Lewis Wilson*, président, et autres, au nom d'une assemblée publique tenue dans le township de *Pelham*, district de *Niagara*.

Par M. *Notman*,—deux pétitions du conseil municipal du comté de *Middlesex*.

Par M. *McConnell*,—la pétition de *John G. Gilman*, et autres, du comté de *Stanstead*.

Par M. *Dumas*,—la pétition de *P. U. Archambault*, et autres, du comté de *Leinster*.

Par M. *Morrison*,—la pétition de *H. C. R. Becher*, et *Lionel Ridout*, écuyers, de la ville de *London*, comté de *Middlesex*.

Par l'honorable M. *Hincks*,—la pétition de *J. A. Wilkes*, écuyer, et autres, de la ville et township de *Brantford* ; deux pétitions du conseil municipal du comté d'*Oxford* ; la pétition de *George Alexander*, et autres, les grands jurés, du comté d'*Oxford*, et

autres, habitants de la ville de *Woodstock* et ses environs ; et la pétition de *Jared Vining*, et autres, du township de *Nissouri*.

Par M. *Sanborn*,—la pétition du révérend *John Dalziel*, et autres, les ministre, marguilliers et membres de l'église d'Angleterre à *Eaton*, *Bas-Canada* ; la pétition du révérend *John Kemp*, et autres, les ministre, marguilliers et membres de l'église d'Angleterre à *Bury* et *Lingwick*, comté de *Sherbrooke* ; et la pétition de *Thomas Davis*, et autres, les ministre, marguilliers et membres de l'église d'Angleterre, à *Dudswell*, dans le *Bas-Canada*.

Un bill grossoyé pour changer le taux auquel diverses monnaies d'argent auront une valeur légale, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour faciliter le commerce libre et la réciprocité entre cette province et les autres provinces britanniques de l'Amérique du Nord, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : " Acte pour faciliter le commerce libre et la réciprocité entre cette province et les autres provinces britanniques de l'Amérique du Nord."

Ordonné, que l'honorable M. *Mincks* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du révérend *Antoine Manseau*, et autres, de la paroisse de *St. Charles Borromée* ; du révérend *R. Neyron*, et autres, membres de la société de tempérance de la paroisse de *St. Henry* de *Mascouche* ; du révérend *J. P. Dupuy*, et autres, du village de l'*Assomption*, comté de *Leinster* ; de *Louis A. Lefevre*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Rémi* ; du révérend *T. M. Maingay*, et autres, de la paroisse de *Laprairie*, comté de *Huntingdon* ; de *J. Désautels*, et autres, membres de la société de tempérance de la paroisse de *Sts. Magdeleine* de *Rigaud* ; du révérend *A. Lemay*, et autres, de la paroisse de *St. Victoire* ; du révérend *E. Payment*, et autres, membres de la société de tempérance de la paroisse de *St. Charles* de *Charlesbourg* ; et du révérend *L. Parent*, et autres, de la paroisse de *St. Jean Port Joli* ; demandant qu'il soit adopté des mesures pour réprimer l'intempérance.

Du révérend M. *Lalor*, et autres, de la ville de *Picton*, comté du *Prince-Edouard* ; demandant certains amendements à l'acte des écoles élémentaires.

De *G. Marchand*, et autres, du village de *St. Jean Dorchester* ; demandant qu'il soit passé un acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de "l'Académie de *St. Jean*."

Du révérend *Richard Lonsdell*, ministre, et autres, marguilliers et membres de l'église d'Angleterre, à *Laprairie*, dans le *Bas-Canada* ; demandant que le privilège de conférer des degrés ès-arts et théologie soit accordé au *Bishop's College*, et que l'allocation annuelle du dit collège soit augmentée de manière à le mettre sur le même pied que les autres institutions de même nature dans le pays.

Du révérend *A. Morin*, et autres, de la partie sud du comté de *Huntingdon* ; demandant que certaines paroisses du dit comté en forment une seconde division, pour les fins d'enregistrement.

De *William King*, écuyer, et autres, de *Bytown*, et environs ; demandant qu'il soit accordé une aide en

faveur de la communauté des révérendes sœurs de la charité de *Bytown*, pour les mettre en état de soutenir l'hôpital consacré aux soins des malades et des orphelins de la dite ville.

Du conseil municipal du district de *Niagara*; demandant qu'il soit passé un acte pour permettre à certains townships de construire et maintenir, conjointement avec le bureau des travaux publics, un pont-levis sur la rivière *Welland*.

De *C. P. Read*, et autres, syndics de l'académie dans le township de *Compton*, district de *St. François*; demandant une aide pour la maintenir.

De *James Smith*, écuyer, et autres, des comtés de *Kent* et *Lambton*; demandant que les limites entre les dits comtés, formées par la rivière *Sydenham* et établies par un acte de la dernière session, soit abolies.

De *James Henderson*, et autres, de la paroisse de *Ste. Geneviève* de *Batiscan*, et autres, comté de *Champlain*; demandant la révocation de l'acte qui établit la cour des commissaires dans le *Bas-Canada*.

De la municipalité du township de *Brantford*; demandant une certaine division des comtés de *Wentworth* et *Halton*.

Du conseil de ville de la ville de *Brantford*; demandant que certaines parties des comtés de *Wentworth* et *Halton* soient séparées, et forment un nouveau comté sous le nom de comté de *Brant*.

Du conseil de ville de la ville de *Brantford*; demandant que les fonds provenant des réserves du clergé et des rectories soient appropriés aux fins de l'éducation en général; demandant l'extension de la représentation et de la franchise; le vote au scrutin—et que les licences d'auberges et le produit en soit placés sous le contrôle des conseils municipaux.

De la municipalité du township d'*Ancaster*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour que les fonds provenant des réserves du clergé et des rectories soient appropriés à l'éducation en général et aux améliorations publiques.

Du conseil municipal du comté de *York*; demandant certains amendements à l'acte des municipalités et des écoles.

De la corporation de l'école de médecine de *Québec*; demandant une aide pour la mettre en état d'établir une bibliothèque et un musée dans la dite école.

Du révérend *P. Huot*, et autres, de la paroisse de *Ste. Foye*, comté de *Québec*; demandant que l'acte des municipalités soit amendé ou révoqué, et que l'ancienne loi soit remise en vigueur.

Du maire et des conseillers de la cité de *Québec*; demandant qu'il soit passé un acte pour amender la 10^e *Vict.*, chap. 113, et pour introduire certaines dispositions relativement à la construction d'aqueducs pour la dite cité.

Du révérend *Edouard Dufour*, et autres, de *Sommerset*, et autres townships; demandant une aide pour ouvrir certains chemins y mentionnés.

Du conseil municipal du comté de *Richelieu*; demandant que les assemblées du dit conseil soient tenues à *St. Ours* au lieu de *St. Denis* où elles se tiennent maintenant.

Des sœurs de la charité de l'hôpital général de *Montréal*; demandant l'aide ordinaire pour le soutien de la dite institution.

Du révérend *W. J. Macdonell*, président, et *William Martin*, clerc, au nom de la congrégation unie de *South Gower*, *Oxford* et *Mountain*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour faire cesser tout travail le dimanche dans le département du bureau de poste.

Du révérend *James Geggie*, et autres, du township de *Edwardsburgh*, district de *Johnstown*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour prévenir la profanation du dimanche par le transport et la remise des mulles de sa majesté ce jour-là.

De *William Rees*, écuyer, ci-devant surintendant médical de l'asile provincial des aliénés à *Toronto*; demandant compensation pour les services qu'il a rendus en ouvrant le dit asile et veillant à ses intérêts.

D'*A. E. Montmarquet*, et autres, de la paroisse de *St. André*, comté du *Lac des Deux-Montagnes*; demandant une aide pour compléter le collège dans le village de *St. André*.

De *J. Counter*, écuyer, maire, et autres, de la cité de *Kingston*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour faire cesser tout travail le dimanche dans le département du bureau de poste.

Ordonné, que la pétition de *William Workman*, et autres, au nom de la corporation de la compagnie du chemin à rails de jonction de *Montréal* et de la ligne de la province; la pétition de la compagnie de propriétaires du chemin de fer de *Champlain* et *St. Laurent*; la pétition de *J. H. Dorwin*, et autres, du township de *Rawdon*, comté de *Leinster*; la pétition de la banque du *Haut-Canada*; et la pétition d'*Alexandre Douglass* et autres, du township de *Bertie*, comté de *Welland*, soient séparément renvoyées au comité spécial sur les ordres permanents.

Résolu, que la pétition du révérend *T. Destroismaisons*, et autres, de la paroisse de *St. Germain* de *Rimouski*, comté de *Rimouski*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Taché*, *M. Marquis*, *M. Fournier*, *M. Lemieux*, et *M. Chauveau*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Résolu, que la pétition de *Pierre Gauthier*, et autres, les président, directeurs et membres de la "Société bienveillante des ouvriers de *Québec*," soit renvoyée à un comité spécial composé de *M. Laurin*, *M. Méthot*, *M. Boullier*, *M. Fournier* et *M. Lemieux*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, qu'un congé d'absence de cette chambre soit accordé à *M. Mongenais*, pour huit jours, pour affaires urgentes.

L'honorable *M. Cameron*, de *Kent*, du comité permanent sur les ordres permanents, a présenté à la chambre le second rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Le second rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—
Votre comité, après avoir examiné les pétitions de *Thomas Askew*, et autres, de *James Keeler*, et autres, de *Pierre A. C. Munro*, et autres, ne croit pas qu'elles soient de nature à être soumises à la 66^{me} règle.

L'honorable *M. Boulton* a proposé, secondé par l'honorable *M. Papineau*, et la question ayant été mise, qu'il soit présenté une humble adresse à sa majesté et aux deux chambres du parlement impérial, pour demander qu'il soit passé un acte prescrivant que le conseil législatif de cette province soit composé de membres qui seront sujets britanniques, âgés de au moins, et propriétaires de biens-fonds dans la province, de la valeur d'au moins de louis d'argent légal du *Canada*, francs et quittes de toutes hypothèques; lesquels seront élus pour six années par les personnes possédant des biens-fonds, pour leur propre usage, de la valeur annuelle de louis, ou qui paieront une rente annuelle de louis, pour des biens-fonds occupés par chaque électeur,—la province étant divisée en trente districts électoraux, composés respectivement de

Pétitions renvoyées à des comités:
De *W. Workman*, et autres;
De la compagnie du chemin de fer de *Champlain*;
De *J. H. Dorwin*, et autres;
De la banque du *Haut-Canada*;
De *A. Douglass*, et autres;

Du révérend *T. Destroismaisons*, et autres;

De *P. Gauthier*, et autres.

Congé d'absence.

Second rapport du comité des ordres permanents.

Changements proposés dans la constitution.

comtés ou unions de comtés adjacents qui, respectivement, se trouveront tous les dix ans à contenir aussi approximativement que possible la trentième partie de la population de la province; et que sa majesté, par et de l'avis et consentement du conseil législatif et assemblée ainsi constitués, aura le pouvoir de faire des lois pour la paix, le bien-être et le bon gouvernement de la province du *Canada*, et en tout temps, de convoquer une convention élue par les habitants habiles à voter pour les membres de l'assemblée législative, afin d'établir, pour cette province, la constitution qu'elle jugera convenable; la dite constitution devra aussi recevoir l'assentiment de sa majesté, ses héritiers ou successeurs, en son conseil privé, avant qu'elle soit mise à effet:—Purvu que tout acte passé par le dit parlement, ainsi nouvellement constitué, pourra être rejeté par sa majesté, dans les

qui suivront le jour où il aura reçu la sanction du représentant de sa majesté en *Canada*, sur une adresse des deux chambres du parlement impérial de sa majesté, priant sa majesté de rejeter cet acte, et donnant les raisons qui l'engagent à le demander; et qu'après que l'élection du dit conseil législatif aura eu lieu, et qu'une session du parlement ainsi composé aura été tenue, alors qu'un acte passé dans la trente-unième année du règne de feu sa majesté le roi *George* trois, intitulé: "Acte qui rappelle certaines parties d'un acte passé dans la 14^{ème} année du règne de sa majesté, intitulé: 'Acte qui pourvoit plus efficacement pour le gouvernement de la province de *Québec*, dans l'*Amérique du Nord*,' et qui pourvoit plus amplement pour le gouvernement de la dite province;" ainsi qu'un acte passé dans la quatrième année du règne de sa majesté, intitulé: "Acte pour réunir les provinces du *Haut Canada*," et pour le gouvernement du "*Canada*;" aussi bien que tous les autres actes et parties d'actes du parlement impérial ayant trait, en termes, soit généraux ou particuliers, à quelque sujet de nature coloniale ou locale, affectant cette province, cesseront et expireront, et n'auront plus d'effet dans cette province, à l'exception des actes qui se rapportent à la discipline et à l'emploi des forces de terre et de mer de sa majesté à l'extérieur.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Burrill*, *Cameron*, de *KENT*, *Christie*, *De Witt*, *Holmes*, *Hopkins*, *Johnson*, *LaTerrière*, *McConnell*, *Papineau*, *Prince* et *Sunborn*.—(14.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur général *Baldwin*, *Bouillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *Dickson*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur général *LaFontaine*, *Laurin*, *Lemieux*, *Lyon*, le solliciteur général *Macdonald*, *Malloch*, *Marquis*, *McLean*, *Méthot*, *Morrison*, *Notman*, *Price*, *Robinson*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson*, *Taché*, *Viger* et *Wilson*.—(49.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, que l'honorable *M. Cameron*, de *Cornwall*, ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte pour assurer le droit de propriété sur les vaisseaux construits dans les plantations britanniques, naviguant sur les eaux situées dans l'intérieur de cette province, et qui n'ont pas été enregistrés, conformément à l'acte impérial du Royaume-Uni, passé dans les troisième et quatrième années du règne de feu sa majesté le Roi

Bill relatif aux vaisseaux construits dans les plantations britanniques.

Guillaume quatre, intitulé: "Acte qui pourvoit à l'enregistrement des vaisseaux britanniques, et pour en faciliter le transport et empêcher qu'aucune partie du dit droit de propriété ne soit transférée d'une manière frauduleuse.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que l'honorable *M. Cameron*, de *Cornwall*, ait la permission d'introduire un bill pour restreindre les objections techniques dans les actions fondées sur la loi commune.

Bill relatif à la restriction d'objections techniques dans les actions en loi.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi municipale du *Bas-Canada*.

Bill relatif aux lois municipales, (B.-C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que l'honorable *M. Cameron*, de *Cornwall*, ait la permission d'introduire un bill pour faciliter l'admission en preuve des jugements rendus à l'étranger, et de certains documents officiels et autres.

Bill relatif aux jugements rendus à l'étranger.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de *M. Christie*, secondé par *M. De Witt*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copies de toutes les dépêches qu'il peut avoir reçues du gouvernement métropolitain, relativement aux pêcheries exploitées dans le district de *Gaspé*, ou dans toutes autres parties de cette province, ou tendant à leur venir en aide en enlevant les droits imposés par le tarif, ou les droits de douanes imposés par la loi durant la dernière session de la législature de cette province, sur le sel ou autres articles nécessaires pour l'exploitation des dites pêches.

PA. heries.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général par tels membres de cette chambre, qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de l'honorable *M. Boulton*, secondé par l'honorable *M. Robinson*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, un état tabulaire indiquant les noms et la profession de toutes les personnes auxquelles le gouvernement provincial a avancé de l'argent ou des débentures à l'occasion des derniers incendies à *Québec*; la somme avancée à chaque personne; le taux d'intérêt payable sur icelle; la période pour laquelle chaque prêt d'argent a été ainsi fait; le mode et le temps du paiement du principal et de l'intérêt; et si la somme ainsi prêtée doit être employée à reconstruire les maisons incendiées, ou à quel autre objet; la nature et la valeur de la propriété sur laquelle chaque emprunt a été fait; les dépenses déjà encourues par le gouvernement pour tel emprunt, soit pour avis légal ou autrement; le nom et les émoluments de chaque personne employée à per-

Prêt aux incendiés de Québec.

cevoir l'intérêt actuellement reçu par le gouvernement, et le taux et le montant de l'intérêt payé par le gouvernement pour les débetures qui ont été émises.

Exposition
d'industrie à
Londres.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Résolu, que le message de son excellence le gouverneur général, remis à cette chambre le vingt-neuf de mai dernier, avec les documents qui l'accompagnent, au sujet de l'exposition d'industrie qui doit avoir lieu à *Londres* en 1851, soit renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Gugy*, l'honorable M. *Badgley*, M. *Cartier*, M. *Chauveau*, M. *Dumas*, M. *Fergusson*, M. *Flint*, M. *McFarland*, l'honorable M. *Robinson*, l'honorable M. *Sherwood*, et M. *Taché*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers, et records.

Membres qui
ne paient pas
leurs dettes.

M. *Smith*, de *Durham*, a proposé, secondé par M. *Morrison*, et la question ayant été mise, qu'il lui soit permis d'introduire un bill pour rendre vacants les sièges des membres de l'assemblée législative de cette province qui ne paient pas leurs dettes.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Cartier*, *Chabot*, *DeWitt*, *Holmes*, le solliciteur général *Macdonald*, *Malloch*, *Morrison*, *Notman*, *Papineau*, *Sanborn*, *Smith*, de *DURHAM*, et *Viger*.—(12.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, le procureur général *Baldwin*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boutillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cauchon*, *Cayley*, *Christie*, *Davignon*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fortier*, *Fournier*, *Hinchis*, *Hopkins*, *Johnson*, *La-Terrière*, *Méhot*, *Price*, *Robinson*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Seymour*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Stevenson* et *Taché*.—(28.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Bill relatif à la
loi de la preuve
(B.-C.)

Ordonné, que l'honorable M. *Badgley* ait la permission d'introduire un bill pour améliorer la loi de la preuve dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bibliothèque.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial de sept membres, composé de l'honorable M. *Sherwood*, Sir *Allan N. MacNab*, l'honorable M. *Papineau*, l'honorable M. *Macdonald*, M. *Boutillier*, M. *Chauveau*, et l'honorable M. *Boulton*, pour aider à M. l'Orateur à surveiller la bibliothèque, et auquel seront renvoyées toutes les matières qui y ont rapport, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre.

Congé d'absence.

Ordonné, qu'un congé d'absence de cette chambre soit accordé à M. *Egan*, durant six semaines, pour affaires urgentes privées.

Bill relatif à la
Rivière du
Chêne.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte passé durant la dernière session pour l'amélioration de la *Rivière du Chêne*, dans le comté du *Lac des Deux-Montagnes*, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

Adjournement.

M. *Taché* a proposé, secondé par M. *Dumas*, et la question ayant été mise, que cette chambre s'ajourne maintenant;

La chambre s'est divisée:

Pour, 11.

Contre, 17.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et refondre l'acte qui pourvoit à l'organisation du Notariat dans le *Bas-Canada*, étant lu;

Bill relatif à
l'organisation
du Notariat.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender un acte passé dans la cinquième année du règne de feu sa majesté le Roi *Guillaume* quatre, intitulé: "Acte pour prévenir la multiplicité des procès et l'accroissement des frais dans les actions fondées sur des billets, obligations, lettres de change, et autres instruments," étant lu.

Bill relatif à la
prévention de
la multiplicité
des procès etc.

Le bill a été lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour rendre un mémoire par écrit nécessaire à la validité de certaines promesses et engagements, étant lu;

Bill relatif à
certaines promesses
et engagements.

L'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, a proposé secondé par l'honorable M. *Cayley*, et la question ayant été mise, que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Boutillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Cayley*, *Davignon*, *DeWitt*, *Fortier*, *Fournier*, *Malloch*, *Notman*, *Papineau*, *Price*, *Robinson*, *Sanborn*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, et *Taché*.—18.

CONTRE.

Messieurs *Hopkins*, *Johnson*, *Seymour* et *Stevenson*.—4.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, pour mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi relative à la diffamation et au libelle, étant lu;

Bill relatif à la
diffamation et
au libelle.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et refondre les dispositions de l'ordonnance pour l'incorporation de la cité et ville de *Québec*, et pour déléguer de plus amples pouvoirs à la corporation de la dite cité et ville, étant lu;

Bill relatif à
l'incorporation
de Québec.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour exclure des charges les personnes par l'entremise desquelles elles ont été créés ou qui en ont fait augmenter les émolumens, étant lu;

Bill relatif à
l'exclusion de
certaines personnes
des charges.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et refondre les lois criminelles de cette province, étant lu;

Bill relatif aux
lois criminelles
de cette province.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi, le douze du courant.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir un code de procédure criminelle en cette province, étant lu;

Bill relatif au
code de procédure
criminelle en cette
province.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi, le douze du courant.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour obliger la maison de la *Trinité de Québec*, à placer des bouées pour indiquer les batteries et bas-fonds dans le chenal nord du fleuve *St. Laurent*, et pour faciliter la traverse du cap *Tourmente* à l'*Isle aux Reaux*, étant lu;

Bill relatif aux
bouées sur
certaines batteries.

Bill relatif à la loi de l'usure.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.
L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour changer la loi de l'usure, étant lu ;
Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois demain.

Bill relatif aux ministres wesleyens.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour dispenser les ministres de l'église wesleyenne méthodiste en Canada, de l'obligation d'obtenir des licences spéciales pour tenir des registres de baptêmes, mariages et sépultures, dans le Bas-Canada, étant lu ;
Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill relatif à la deuxième division municipale du Saguenay.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser les tenanciers qui possèdent des terres dans les nouveaux établissements sur les bords du Saguenay, et formant la deuxième division municipale de ce comté, à y établir un conseil municipal, et pour d'autres fins, étant lu ;
Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill relatif au chemin à barrières de Longueuil.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'ordonnance relative au chemin à barrières de Longueuil et Chambly, étant lu ;
M. Davignon, a proposé, secondé par M. Boutillier, et la question ayant été mise ;
Que le bill soit maintenant lu une seconde fois,
La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, le procureur général *Baldwin*, *Boutillier*, *Cameron*, de *Cornwall*, *Cartier*, *Cayley*, *Davignon*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Hopkins*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, *Laurin*, *Malloch*, *Notman*, *Papineau*, *Price*, *Robinson*, *Sanborn*, *Sauvageau*, et *Taché*.—(23.)

CONTRE.

Messieurs *DeWitt* et *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*.—(2.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre, pour mercredi prochain.

Bill relatif à l'enregistrement des titres des biens-fonds.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des titres des biens-fonds et des charges dont ils sont grevés, étant lu ;
Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Alors, sur motion de M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, secondé par M. *Boutillier*,
La chambre s'est ajournée.

Martis, 4° die Junii ;

ANNO 13° VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

Pétitions présentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—
Par M. *Hopkins*,—la pétition de *John Kinny*, et autres, du comté de *Halon*.

Par M. *Thompson*,—la pétition de M. *Harcourt*, et autres, du township de *Seneca* ; la pétition du conseil municipal des comtés unis de *Lincoln*, *Haldimand* et *Welland* ; la pétition de *D. Crawford*, du township de *Dunn*, comté de *Haldimand* ; la pétition de *Henry Walker*, et autres, du comté de *Haldimand* ; la pétition de *John Jarron*, et autres, du comté de *Haldimand* ; deux pétitions de la municipalité du township de *Walpole* ; la pétition de la municipalité du township de *Dunn* ; la pétition de la municipalité de *North Cayuga* ; la pétition de *John Yokom*, et autres, du township de *Seneca*, comté de *Haldimand* ; la pétition de *John Jarron*, maire des townships unis de *Moulton* et *Sherbrooke* ; et d'*Agnew P. Farrell*, maire du township de *Dunn* ; et la pétition de la municipalité du township de *South Cayuga*.

Par Sir *Allan N. MacNab*,—la pétition du maire, échevins et citoyens de la cité de *Hamilton*.

Par l'honorable M. *Robinson*,—la pétition d'*Andrew Moffatt*, écuyer, et autres, du township d'*Orillia*, comté de *Simcoe*.

Par l'honorable M. *LaTerrière*,—la pétition du révérend *Augustin Beaudry*, et autres, membres de la société de tempérance de la paroisse de *Malbaie*.

Par M. *Holmes*,—la pétition de la corporation de l'hôpital général de *Montréal*,—et la pétition de la compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*.

Par M. *Morrison*,—la pétition de *Duncan McFarland*, écuyer ; et la pétition de *John McMurrich*, et autres.

Par M. *Gugy*,—la pétition de *J. G. Robertson*, et autres, au nom d'une assemblée publique des habitants de la ville de *Sherbrooke*.

Un bill grossoyé pour amender un acte passé dans la cinquième année du règne de feu sa majesté le Roi *Guillaume* quatre, intitulé : " Acte pour prévenir la multiplicité des procès, et l'accroissement des frais dans les actions fondées sur des billets, obligations, lettres de change et autres instruments," a été lu pour la troisième fois.

Bill relatif à la prévention de la multiplicité des procès, etc.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender l'acte passé durant la dernière session pour l'amélioration de la *Rivière du Chêne*, dans le comté du *Lac des Deux-Montagnes*, a été lu pour la troisième fois.

Bill relatif à la Rivière du Chêne.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour prolonger la période fixée pour l'élection de commissaires en vertu de l'acte pour l'amélioration de la *Rivière du Chêne*."

Ordonné, que M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Résolu, que la pétition de *J. Johnston*, et autres, habitants de la province du *Canada*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de M. *DeWitt*, *M. Christie*, *M. Holmes*, *M. Johnson* et *M. Hopkins*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Pétitions renvoyées à des comités : de *J. Johnston*, et autres ;

Ordonné, que la pétition du maire et du conseil de ville de *Bytown* ; la pétition de la compagnie du grand chemin de fer occidental ; et la pétition du maire, échevins et citoyens de la cité de *Hamilton*, soient renvoyées au comité permanent sur les ordres permanents.

Du maire, etc, de *Bytown* ; De la compagnie du grand chemin de fer occidental ; Du maire, etc, de *Hamilton* ;

De J. Blake
et autres :

Résolu, que la pétition de *James Blake*, et autres, du township de *Walpole*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de M. *Thompson*, l'honorable M. *Price*, M. *Bell*, l'honorable M. *Boulton* et M. *Johnson*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par bill ou autrement avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

De J. Sill, et
autres :

Ordonné, que la pétition de *James Sill*, et autres, du township de *Walpole*, soit renvoyée au dit comité.

De O. Rémond,
et autres :

Résolu, que la pétition de *O. Rémond*, et autres, pilotes branchés pour la navigation du fleuve *St. Laurent*, entre *Montréal* et *Québec*, soit renvoyée à un comité spécial composé de M. *Duchesnay*, l'honorable M. *LaTerrière*, M. *Lemieux*, M. *Davignon*, et M. *Laurin*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

De J. Cummings, et
autres :

Ordonné, que la pétition de *James Cummings* écuyer, et autres, de la cité de *Hamilton*; la pétition de *H. LeMesurier*, écuyer, et autres, marchands, de la cité de *Québec*; la pétition de la municipalité du township de *Brantford*; et la pétition du maire et des conseillers de la cité de *Québec*, soient renvoyées au comité permanent sur les ordres permanents.

De H. LeMesurier, et
autres :

De la municipalité de
Brantford ;
De la Corporation de
Québec.

Sur motion de l'honorable M. *Badgley*, secondé par l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*,

Pétitions pour
bills privés,
bills privés, et
rapports sur
iceux.

Résolu, que le temps pour recevoir les pétitions pour des bills privés, les bills privés, et les rapports des comités spéciaux et permanents, sur les bills privés, soit prolongé de dix jours au-delà des périodes respectivement déjà fixées.

Bill relatif aux
maisons de justice
et aux prisons,
(B.-C.)

Ordonné, que l'honorable procureur général *LaFontaine* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à la construction de maisons de justice et de prisons dans les circuits judiciaires du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Bill relatif à
l'enregistrement
des vaisseaux.

Ordonné, que l'honorable procureur général *LaFontaine* ait la permission d'introduire un bill pour abroger l'acte relatif à l'enregistrement des vaisseaux uniquement employés à naviguer sur les eaux intérieures de cette province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Troisième lecture
des bills.

Sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par l'honorable M. *Price*,

Ordonné, que la troisième lecture des bills ne forme plus partie des affaires de routine de cette chambre, mais qu'à l'avenir toutes les troisièmes lectures deviennent des ordres du jour, comme cela a lieu pour les autres étages des bills.

Ordonné, que tous les ordres du jour pour la troisième lecture des bills auront préséance sur tous les autres ordres pour le même jour, excepté seulement sur les ordres qui auront préséance en vertu d'un ordre spécial de la chambre.

Bill relatif au
scrip pour terres.

Ordonné, que l'honorable M. *Price* ait la permission d'introduire un bill pour limiter le temps fixé pour le rachat du scrip pour terre.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour transférer au gouvernement provincial la régie et administration des postes intérieures, et régler le dit département.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*, que cette chambre se forme maintenant en comité pour considérer s'il est expédient de remettre une partie de la taxe des émigrés qui ne font que passer par la province pour se rendre aux *Etats-Unis*.

L'honorable M. *Hincks*, membre du conseil exécutif, a alors informé la chambre, par ordre de son excellence le gouverneur général, que son excellence ayant été informée de l'objet de cette matière, la recommande à la considération de la chambre.

Résolu, que la chambre se forme maintenant en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Duchesnay* a pris le fauteuil du comité, et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Duchesnay* a fait rapport que le dit comité avait passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

Sur motion de l'honorable M. *Robinson*, secondé par M. *Stevenson*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, aussitôt que faire se pourra, un état de toutes les réclamations présentées aux commissaires nommés en vertu de l'acte de la dernière session pour payer les pertes prétendues résultant de la rébellion.

tes les réclamations présentées aux commissaires nommés en vertu de l'acte de la dernière session pour payer les pertes prétendues résultant de la rébellion, dans les années 1837 et 1838, dans cette partie de la province ci-devant appelée *Bas-Canada*; le dit état devant contenir les noms et la résidence (à l'époque des prétendues pertes) de toutes les personnes qui ont fait des réclamations,—le montant et la nature de chaque réclamation,—le montant accordé, et les témoignages sur lesquels ont été adjugées les dites sommes,—le montant (si aucun) payé aux dits réclamants ou à aucun d'eux,—et le montant payé aux commissaires comme rémunération pour leurs services, et comme frais encourus dans leurs séances;—et aussi, une copie des instructions données aux dits commissaires par le gouvernement exécutif de cette province.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre, qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour prolonger le temps fixé pour certaines fins dans l'acte d'enregistrement de *Montréal*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, que le bill soit grossoyé, et lu pour la troisième fois, demain.

Bill relatif à
l'acte d'enregistrement de
Montréal.

Bill relatif à certains officiers de justice, (B.-C.) —

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour assigner des salaires fixes et annuels à certains officiers de justice, dans le *Bas-Canada*, et pour créer un fonds spécial des salaires, honoraires, émoluments et bénéfices pécuniaires attachés à leurs charges, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre pour mardi, le dix-huit du courant.

Bill relatif à l'incorporation de Québec.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et refondre les dispositions des ordonnances pour l'incorporation de la cité et ville de *Québec*, et pour déléguer de plus amples pouvoirs à la corporation de la dite cité et ville, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de l'honorable M. *Chabot*, M. *Méthot*, M. *Chauveau*, M. *Ross* et M. *Cauchon*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Bill relatif à des bouées sur certaines batteries.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour obliger la maison de la *Trinité de Québec* à placer des bouées pour indiquer les battures et bas-fonds dans le chenal du nord du fleuve *St. Laurent*, et pour faciliter la traverse du *Cap Tourmente* à l'*Isle aux Reaux*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois. Ordonné, que le bill soit grossoyé, et lu pour la troisième fois, jeudi prochain.

Bill relatif à la loi de l'usure.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour changer la loi de l'usure, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill relatif aux ministres de l'église wesleyenne méthodiste.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour dispenser les ministres de l'église wesleyenne méthodiste en *Canada*, de l'obligation d'obtenir des licences spéciales, pour tenir des registres de baptêmes, mariages et sépultures dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

Bill relatif à la deuxième division municipale du Saguenay.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser les tenanciers qui possèdent des terres dans les nouveaux établissements sur les bords du *Saguenay*, et formant la deuxième division municipale de ce comté, à y établir un conseil municipal, et pour d'autres fins, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois. Ordonné, que le bill soit grossoyé, et lu pour la troisième fois, jeudi prochain.

Bill relatif à l'enregistrement des titres des biens-fonds.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des titres des biens-fonds, et des charges dont ils sont grevés, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

Bill relatif à la réimpression des lois relatives aux grands chemins (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la réimpression des actes et ordonnances en force dans le *Bas-Canada* qui concernent les ponts et les grands chemins, et pour d'autres fins, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

Bill relatif aux petites causes (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte relatif à la décision sommaire des petites causes dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

M. *Laurin* a proposé, secondé par M. *Fournier*, et la question ayant été mise, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Davignon* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Boutillier*, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots "de ce jour en six mois," insérés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Bell*, *Boutillier*, *Cartier*, *Davignon*, *Dickson*, *Holmes*, *Jobin*, le solliciteur général *Macdonald*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *Notman*, *Papineau*, *Robinson*, *Scott*, de *Bytown*, *Seymour*, *Sherwood*, de *Toronto*, *Stevenson*, *Viger* et *Wilson*.—(20.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *DeWitt*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Lacoste*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *McLean*, *Méthot*, *Ross*, *Smith*, de *Frontenac*, *Smith*, de *Wentworth*, et *Taché*.—(21.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la question principale ayant été mise ;

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Laurin*, M. *Fournier*, M. *Ross*, M. *Duchesnay*, M. *Chauveau*, M. *Taché* et M. *Guillet*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour exclure des charges les personnes par l'entremise desquelles elles ont été créées ou qui en ont fait augmenter les émoluments, étant lu ;

Bill relatif à l'exclusion des charges de certaines personnes.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par M. *Scott*, de *Bytown*, La chambre s'est ajournée.

Mercurii, 5° die Junii ;

ANNO 13° VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

M. L'ORATEUR a mis devant la chambre un état des affaires de la compagnie du chemin de *Guelph* et *Arthur*, reçu en conformité de l'acte 10 et 11 *Vict.*, chap. 91.

Chemin de Guelph et Arthur.

Pour le dit état, voir appendice (G.)

Appendice (G.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Pétitions présentées.

Par M. *Fergusson*.—la pétition de la municipalité du township de *Sullivan*, comté de *Waterloo* ; et la pétition de *Benjamin Thurtell*, écuyer, et autres, du comté de *Waterloo*.

Par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*.—la pétition de *David Duff*, et autres, de la ville de *Oakville*, et ses environs ; et la pétition de *James Carrall*, président, au nom d'une assemblée des habitants de *Woodstock*, comté de *Oxford*.

Par l'honorable M. *Price*.—la pétition de *James Sleightholm*, président, et autres, les directeurs et actionnaires de la compagnie du chemin de *Albion*.

Par M. *McLean*.—la pétition de *Seth Combs*, et autres, aubergistes des comtés unis de *Stormont*, *Dundas* et *Glengary*.

Par l'honorable M. *Hincks*,—la pétition de *John McWhinnie*, et autres, de la ville de *Woodstock* et ses environs.

Par M. *Cauchon*,—la pétition du révérend *F. Pilote*, au nom de la corporation du collège de *Ste. Anne Lapocatière*.

Par M. le solliciteur général *Drummond*,—la pétition du révérend *A. J. Whitten*, et autres, les ministres, marguilliers et membres de l'église d'Angleterre, à *Shefford*, dans le *Bas-Canada*.

Pétitions lues

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De l'université de *Queen's College* ; demandant une allocation proportionnée pour la dotation du dit collège.

Du bureau des syndics de *Queen's College, Kingston* ; demandant une allocation en faveur de l'école de grammaire du dit collège, telle que celle que reçoivent les lycées de *Québec* et de *Montréal*.

Du révérend *D. Falloon, D. D.*, ministre, et autres, marguilliers, de l'église d'Angleterre, dans la paroisse de *St. Ann's*, dans les townships de *Shipton, Melbourne et Ely* ; du révérend *William Arnold*, ministre, et autres, marguilliers et membres de l'église d'Angleterre au bassin de *Gaspé* ; du révérend *John Dalziel*, et autres, les ministres, marguilliers et membres de l'église d'Angleterre, à *Eaton, Bas-Canada* ; du révérend *John Kempt*, et autres, les ministres, marguilliers et membres de l'église d'Angleterre, à *Bury et Lingwick*, comté de *Sherbrooke* ; et de *Thomas Davis*, et autres, les ministres, marguilliers, et membres de l'église d'Angleterre, à *Dudswell*, dans le *Bas-Canada* ; demandant que le *Bishop's College* ait le privilège de conférer des degrés ès-arts et théologie, et que l'allocation annuelle du dit collège soit augmentée de manière à le mettre sur le même pied que les institutions de même nature dans la province.

De *James Jessup*, de la ville de *Brockville*, comté de *Leeds* ; demandant une rémunération pour ses services pour avoir fait le recensement et les statistiques des comtés de *Leeds* et *Grenville*, dans l'année 1848.

De dame *M. H. Mountain*, et autres, dames directrices de l'asile des orphelins de *Québec*, en rapport avec l'église d'Angleterre ; demandant une aide en faveur de la dite institution.

De l'honorable *John G. Thompson*, et autres, présidents des sociétés d'agriculture pour le district de *Gaspé* ; demandant qu'il soit établi des dispositions pour établir et maintenir une société d'agriculture de district, pour le dit district.

Du révérend *P. J. Crevier*, et autres, de la paroisse de *St. Augustin*, district de *Montréal* ; et du révérend *L. Thibault*, et autres, de la paroisse de *St. Jérôme*, comté de *Terrebonne* ; demandant qu'il soit adopté des mesures pour réprimer l'intempérance.

D'*A. L. Cardinal*, messenger en chef de cette chambre ; demandant à être indemnisé pour la perte de ses meubles et effets détruits lors de l'incendie de la maison du parlement dans la cité de *Montréal*, le 25 avril, 1849.

Du révérend *J. VanLinge*, et autres, du township de *Frampton* ; demandant une aide pour améliorer le chemin qui conduit du dit township à la cité de *Québec*.

De *John Clark*, et autres, de *Québec*, mesureurs de bois-licenciés ; demandant que l'acte 8 *Vict.*, chap. 49, soit amendé de manière à obliger le surintendant des inspecteurs et mesureurs de bois à employer chaque inspecteur licencié, s'il le désire, suivant son tour.

De *Jean Langevin*, de la cité de *Montréal*, écuyer ; demandant le paiement d'une certaine somme à lui due par le ci-devant conseil municipal du district de *Québec*.

De *Lewis Willson*, président, et autres, au nom d'une assemblée publique tenue dans le township de *Pelham*, district de *Niagara* ; demandant la réduction et la consolidation des charges publiques, et la réduction des dépenses publiques sur un pied proportionné à l'état de la province.

De *Lewis Willson*, président, et autres, au nom d'une assemblée publique tenue dans le township de *Pelham*, district de *Niagara* ; demandant que les deniers provenant des réserves du clergé et des rectoreries soient appropriés à former un fonds pour les écoles élémentaires.

Du conseil municipal du comté de *Middlesex* ; demandant qu'il soit fait certains amendements à l'acte des municipalités, et qu'il soit donné certains pouvoirs additionnels aux conseils de comté et township, que l'acte 8 *Vict.*, chap. 20, qui règle les lignes de clôtures et les cours d'eau soit amendé ; que l'acte qui règle la manière de protester les lettres de change et les billets promissoires, soit rappelé ; et que certains amendements relativement aux coronaires, au choix des jurés, aux cours de chancellerie et du banc de la reine et des cours de division, et aux frais et dépenses d'icelles ; et un retranchement complet dans les dépenses publiques.

Du conseil municipal du comté de *Middlesex* ; demandant qu'une charte soit accordée à la compagnie du chemin de fer des rivières de *Niagara* et *Détroit*.

De *John G. Gilman*, et autres, du comté de *Stanstead* ; demandant qu'il soit passé un acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de "La banque du comté de *Stanstead*."

De *P. U. Archambault*, et autres, du comté de *Leinster* ; demandant le rétablissement des anciennes limites du circuit de *L'Assomption*.

De *H. C. R. Becher* et *Lionel Ridout*, écuyers, de la ville de *London*, comté de *Middlesex* ; demandant qu'il soit passé un acte pour les autoriser à acquérir certaines rues ou parties d'icelles dans la dite ville, sous les restrictions qui seront jugées nécessaires.

Du conseil municipal du comté de *Oxford* ; demandant que le comté ne soit pas divisé, comme il était demandé.

De *J. A. Wilkes*, écuyer, et autres, de la ville et township de *Brantford* ; demandant qu'il soit passé un acte accordant une charte à la compagnie du chemin de fer des rivières de *Niagara* et *Détroit*.

Du conseil municipal du comté de *Oxford* ; demandant qu'il soit passé un acte accordant une charte à la compagnie du chemin de fer des rivières de *Niagara* et *Détroit*.

De *George Alexander*, chef, et autres, les grands-jurés du comté de *Oxford*, et autres habitants de la ville de *Woodstock* et ses environs ; demandant qu'il soit adopté des mesures pour prévenir les maux qui résultent du grand concours d'émigrés pauvres.

De *Jared Vining*, et autres, du township de *Nissouri* ; demandant que le dit township soit séparé du district de *Brock*, et réuni au district de *London*.

Ordonné, que la pétition de *Samuel Bowman*, et autres, du comté de *Halton*, soit renvoyée au comité spécial nommé pour s'enquérir de l'état des revenus publics et des dépenses de la province. Pétitions renvoyées à des comités : de S. Bowman, et autres ;

Ordonné, que la pétition du révérend *Louis T. Fortier*, et autres, membres de la société de tempérance de la paroisse de *St. Jean Baptiste de Nicolet* ; et aussi, toutes les pétitions sur le même sujet reçues jusqu'à ce jour, soient renvoyées au comité spécial au sujet de l'intempérance. Du révérend L. T. Fortier, et autres ;

Ordonné, que la pétition d'*Alexander Scobie*, écuyer, et autres, des townships de *Seneca*, comté de *Haldimand*, et *Onondaga*, comté de *Wentworth*, soit renvoyée au comité permanent sur les ordres permanents. De différentes autres personnes au sujet de la tempérance ;

Bill relatif aux lignes de division de Walpole et Woodhouse.

M. *Thompson*, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *James Blake*, et autres, du township de *Walpole*, et autre référence, avec pouvoir d'en faire rapport par bill ou autrement, a présenté à la chambre un bill pour autoriser les commissaires chargés de définir les lignes de divisions entre les townships de *Walpole* et *Woodhouse*, à remplir le devoir qui leur a été assigné par l'acte passé à cet effet, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et ordonné pour une seconde lecture, jeudi, le treize du courant.

L'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, du comité permanent sur les ordres permanents, a présenté à la chambre le troisième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

troisième rapport du comité sur les ordres permanents.

Votre comité, après avoir délibéré sur les pétitions des propriétaires du chemin de fer de *Champlain* et du *St. Laurent*; et de *N. F. Belleau*, et autres; considère que les avis requis par le règlement ont été donnés dans les deux cas.

A l'égard de la pétition de *James Cummings*, et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie du gaz de *Hamilton*, il ne paraît pas que l'avis d'usage ait été donné; cependant, votre comité ayant par devant lui une copie certifiée d'une résolution adoptée par le conseil de ville de *Hamilton* (seule partie dont les droits pourraient être affectés par l'incorporation demandée,) approuvant hautement la mesure, croit devoir recommander que l'avis en question ne soit pas exigé.

Relativement à la pétition de *Aaron Silverthorn* et *Newman Silverthorn*, votre comité considère que l'avis ordinaire a été publié dans un papier-nouvelle du district, mais qu'il ne paraît pas avoir été affiché à la porte d'une église, ainsi que le requiert la 66^e règle; cependant, comme l'on s'est toujours dispensé jusqu'à présent de cette dernière formalité dans les affaires relatives au *Haut-Canada*, votre comité prend la liberté de recommander qu'elle ne soit pas exigée dans le cas actuel; et votre comité doit aussi en même temps représenter respectueusement qu'il croirait convenable d'amender la règle de manière à limiter l'opération de ses dispositions au *Bas-Canada* seulement.

Les pétitions de *William Workman*, et autres, de la banque du *Haut-Canada*, de la compagnie du grand chemin de fer occidental, et du maire, des échevins et des conseillers de *Hamilton*, ne nécessitent pas, dans l'opinion de votre comité, la publication de l'avis.

Bill relatif à l'éclairage au gaz de Hamilton.

Ordonné, que *Sir Allan N. MacNab* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie de l'éclairage au gaz de la cité de *Hamilton*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, que le règlement de cette chambre, qui exige que les bills soient imprimés avant leur seconde lecture soit suspendu en ce qui concerne le dit bill.

Bill relatif à la banque du Haut-Canada.

Ordonné, que M. *Smith*, de *Durham*, ait la permission d'introduire un bill pour prolonger le temps fixé pour payer l'accroissement du capital de la banque du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi, le dix-huit du courant.

Pétition de la corporation de Hamilton, renvoyée à un comité;

Ordonné, que la pétition du maire, échevins et citoyens de la cité de *Hamilton*; et la pétition de la compagnie du grand chemin de fer occidental,

soient renvoyées au comité permanent sur les chemins de fer et lignes de télégraphe. Ainsi que celle de la compagnie du grand chemin de fer occidental.

Bill relatif aux écoles et à l'éducation.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté a présenté, conformément à une adresse à son excellence le gouverneur général, retour à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 31^e du mois dernier, priant son excellence de bien vouloir faire mettre devant la chambre, copie de toute la correspondance qui peut avoir été échangée entre aucun membre du gouvernement et le surintendant en chef de l'éducation dans le *Haut-Canada* au sujet du bill des écoles, ou au sujet de l'éducation en général, ou entre aucun membre du gouvernement et toute autre personne dans le pays, sur le même sujet, ayant un caractère officiel.

Pour le dit retour, voir appendice (N.)
Ordonné, que le dit retour soit imprimé, pour l'usage des membres de cette chambre. Appendice (N.)

Ordonné, que M. *De Witt* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser la compagnie des propriétaires du chemin de fer de *Champlain* et *St. Laurent*, à prolonger le dit chemin, et pour d'autres fins. Bill relatif au chemin de fer de Champlain et St. Laurent.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

L'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, a proposé, secondé par M. *Prince*, et la question ayant été mise, M. Thomas C. Dixon.

qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de faire mettre devant cette chambre, copies de toutes les pétitions qui peuvent lui avoir été présentées, et aussi de toute la correspondance officielle qui peut avoir été échangée entre son excellence ou tout membre du conseil exécutif; et *Thomas C. Dixon*, écuyer, de *London*, au sujet de la conduite de ce monsieur en sa qualité de juge de paix, et toute autre correspondance officielle ou papiers y relatifs.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *NORFOLK*. *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Christie*, *Crysler*, *Dickson*, *Gugy*, *Hopkins*, *Johnson*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *Papineau*, *Prince*, *Robinson*, *Sunborn*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Stevenson*.—(23.)

CONTRE.

Messieurs le procureur général *Baldwin*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *De Witt*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fournier*, *Guillet*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Lyon*, le solliciteur général *Macdonald*, *Marquis*, *Morrison*, *Notman*, *Price*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché*, *Thompson* et *Viger*.—(37.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'honorable procureur général *Baldwin*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, conformément à une adresse à son excellence le gouverneur général, la réponse suivante :— Consul portu-guais à Mont-réal.

Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, en date du 31 du mois dernier, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant la chambre, copie de toute correspondance échangée entre son excellence et le secrétaire d'état de sa majesté pour les colonies, au sujet de

la nomination projetée de M. J. G. Mackenzie, comme consul portugais à Montréal.

Par ordre.

J. LESLIE,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,
Toronto, 4 juin, 1850.

Copie—No. 433.

Downing Street,
16 novembre, 1849.

Milord,—Le ministre Portugais près cette cour ayant prié le gouvernement de sa majesté d'expédier l'exequatur requis pour autoriser M. J. G. Mackenzie, à remplir les fonctions de sa charge, je désire savoir de vous s'il existe quelque objection qui s'oppose à ce que la nomination de ce monsieur soit confirmée.

J'ai, etc.,

(Signé) GREY.

Le très honorable
Comte d'Elgin,
etc., etc., etc.

Copie—No. 138.

Toronto, 28 décembre, 1849.

Milord,—En réponse à la dépêche de votre seigneurie, du 16 novembre, No. 433, je crois devoir déclarer que la signature de M. J. G. Mackenzie se trouve apposée au document transmis dans ma dépêche du 3 courant, No. 129, dans laquelle on recommandait la séparation d'avec la Grande-Bretagne et l'annexion aux Etats-Unis, comme le remède à certains maux dont on prétend que la province a à souffrir, et qu'elle y a été apposée de son plein gré, ainsi qu'il appert par une lettre de lui au secrétaire provincial, dont je vous transmets copie.

Je ne connais pas d'autre objection qui milite entre la confirmation de la nomination de ce monsieur comme consul portugais à Montréal.

J'ai, etc.

(Signé) ELGIN ET KINCARDINE.

Le très honorable
Comte Grey,
etc., etc., etc.

Copie.

Montréal, 2 novembre, 1849.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre, du 30 dernier, dans laquelle vous me demandez, par ordre du gouverneur général, si mon nom qui a paru sur un document qui recommandait l'annexion aux Etats-Unis, y a été placé de mon plein gré et consentement.

En réponse, je n'hésite pas à déclarer que ma signature y a été apposée, non pas avec délibération, mais de mon plein gré et consentement, croyant consciencieusement que les intérêts de mon pays adoptif, et ceux de la mère patrie, ne pouvant faire autrement en définitive que de gagner au change.

J'ai, etc.

(Signé) J. G. MACKENZIE.

L'honorable James Leslie,
Secrétaire, etc., etc., etc.
Toronto.

Copie.

Downing Street,
18 Février, 1850.

Milord,—J'ai l'honneur d'accuser la réception de la dépêche de votre seigneurie, du 28 décembre dernier, no. 138; et de vous informer en réponse, que j'ai déclaré au vicomte Palmerston que je considérais que la conduite de J. G. Mackenzie, en apposant son nom à un document qui réclamait l'annexion du Canada

aux Etats-Unis de l'Amérique, le rendait inhabile à remplir la charge de consul que le gouvernement portugais se proposait de lui conférer.

J'ai, etc.

(Signé) GREY.

Le très-honorable
Comte d'Elgin,
etc., etc., etc.

Ordonné, que M. Cartier ait la permission d'introduire un bill pour mettre Louis Comte à même de recouvrer une certaine somme à lui due par la paroisse de St. Edouard, dans le district de Montréal.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que l'honorable M. Sherwood ait la permission d'introduire un bill pour limiter la somme qui sera allouée pour noter et protester les billets promissoires et lettres de change dans certains cas, en vertu de l'acte pour fixer les dommages sur les lettres de change protestées dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. Smith, de Frontenac, secondé par M. Seymour,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de faire mettre devant la chambre, par l'officier qu'il appartient, un rapport des noms des messieurs qui ont été employés comme conseils de la Reine ou conseils de la couronne en cette province, depuis l'union des provinces, et les diverses sommes à eux payés pour leurs services, et des noms des officiers de la couronne et conseils de la couronne qui ont suivi les circuits depuis ce temps.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Ordonné, que M. Smith, de Frontenac, ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte de l'enregistrement du Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le dix-sept du courant.

Sur motion de Sir Allan N. MacNab, secondé par M. Dickson,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copies des dépêches dont il est question dans la dépêche du très honorable Comte Grey au très honorable Comte d'Elgin, en date du 9 janvier, 1850, et toute la correspondance ou les dépêches échangées entre le très honorable secrétaire d'état pour les colonies et le gouverneur général de cette province, au sujet du bill intitulé: "Acte pour indemniser les personnes, dans le Bas-Canada, dont les propriétés ont été détruites durant la rébellion des années 1837 et 1838."

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels mem-

bres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Bill relatif à la fleur et à la farine.

Ordonné, que M. *Holmes* ait la permission d'introduire un bill pour amender et refondre les lois qui règlent l'inspection de la fleur et de la farine.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée, pour mercredi prochain.

Ordres du jour.

M. *Smith*, de *Frontenac*, a proposé, secondé par M. *Prince*, et la question ayant été mise, que les ordres du jour soient remis à demain; la chambre s'est divisée:—Et elle a passé dans la négative.

Ordres du jour.

L'honorable M. *Boulton* a proposé, secondé par M. *Dickson*, et la question ayant été mise, que les ordres du jour soient remis à demain; la chambre s'est divisée:—Et elle a passé dans la négative.

Bill relatif aux lignes latérales d'Edwardsburgh.

Ordonné, que M. *Burritt* ait la permission d'introduire un bill, pour fixer le mode de tracer les lignes latérales dans certaines concessions du township de *Edwardsburgh*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée, pour lundi prochain.

Bill relatif à l'école de médecine de Montréal.

Ordonné, que M. *Davignon* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte pour incorporer l'école de médecine et chirurgie de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée, pour lundi prochain.

Bill relatif à la compagnie d'assurance maritime et contre le feu de Kingston.

Ordonné, que M. *Seymour* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie d'assurance maritime et contre le feu de *Kingston*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée, pour lundi prochain.

Bill relatif aux capitaines de bâtiments et aux pilotes.

Ordonné, que M. *Lemieux* ait la permission d'introduire un bill pour abroger certaines dispositions d'un acte passé dans la dernière session du parlement provincial, et intitulé: "Acte pour refondre les lois et les ordonnances relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la corporation de la maison de la Trinité de *Québec*, et pour d'autres fins, et pour exempter les capitaines de bâtiments du district de *Québec* d'employer des pilotes en certain cas."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée, pour lundi prochain.

Bill relatif aux enchères aux ventes de shériffs, (B. C.)

Ordonné, que M. *Laurin* ait la permission d'introduire un bill pour garantir les enchères dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée, pour lundi prochain.

Ordres du jour.

L'honorable M. *Sherwood* a proposé, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*, et la question ayant été mise, que les ordres du jour soient remis à demain; La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieur *Badgley*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*,

de *TORONTO*, *Dickson*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McLean*, *Papineau*, *Prince*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, et *Smith*, de *FRONTENAC*.—(13.)

CONTRE.

Messieurs le procureur général *Baldwin*, *Boutillier*, *Cameron*, de *KENT*, *Curtier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Crysler*, *Davignon*, *DeWitt*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Hincks*, *Holmes*, *Hopkins*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur général *LaFontaine*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur général *Macdonald*, *McConnell*, *Morrison*, *Notman*, *Price*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith* de *WENTWORTH*, *Stevenson*, *Taché*, *Thompson* et *Viger*.—(39.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, que M. *Notman* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser *Aaron Silverthorn*, et *Newman Silverthorn*, leurs hoirs et ayants cause, à construire une chaussée sur la rivière *Thames*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée, pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Smith*, de *Durham*, ait la permission d'introduire un bill pour venir en aide aux banqueroutiers, dans certains cas.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée, pour lundi prochain.

Ordonné, que l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, ait la permission d'introduire un bill pour amender et expliquer les actes y mentionnés, relatifs aux billets promissoires et lettres de change.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée, pour lundi prochain.

Ordonné, que les ordres du jour soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Boulton*, secondé par M. *Dickson*, La chambre s'est ajournée.

Jovis, 6^o die Januui;

ANNO 13^o VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. *Flint*,—la pétition d'*E. B. Gilbert*, et autres, syndics de l'église de *Knox*, *Toronto*; et la pétition de *William Hutton*, et autres, du comté de *Hastings*.

Par M. *McLean*,—la pétition de *B. G. French*, et autres, du comté de *Stormont*.

Par l'honorable M. *Robinson*,—deux pétitions de la municipalité des townships unis de *Medontè*, *Tring*, *Tay*, *North Orillia* et *Matchadash*.

Par M. *Hopkins*,—la pétition d'*Absalom Shude*, écuyer, et autres, de la ville de *Galt*.

Par M. *Thompson*,—la pétition du révérend *Adam Townley*, ministre, et autres, marguilliers de l'église d'*Angleterre*, du township de *Dunn*; la pétition de *William Lyon Mackenzie*, écuyer, exécuteur testamentaire de feu *Robert Randall*; et la pétition de *William Lyon Mackenzie*, exécuteur, et *Isaac H.*

Bill relatif à la chaussée des Silverthorn.

Bill relatif aux banqueroutiers.

Bill relatif aux billets promissoires et lettres de change.

Ordres remis.

Pétitions présentées.

Culp, l'un des légataires de la succession de feu *Robert Randall*, écuyer, de *Humberstone*, comté de *Lincoln*.

Par *M. Taché*,—la pétition du révérend *Thomas Destroismaisons*, et autres, de la paroisse de *St. Germain* de *Rimouski*.

Par l'honorable *M. Badgley*,—la pétition du révérend *Joseph Scott*, et autres, ministre, marguilliers et membres de l'église d'Angleterre, à *Dunham*, dans le *Bas-Canada*.

Par *M. Davignon*,—la pétition de *Pierre A. C. Munro*, M. D., président de l'école de médecine et chirurgie de *Montréal*.

Par *M. Ross*,—la pétition du révérend *George Mackie*, D. D., et autres, le comité de régie de l'école nationale à *Québec*.

Par *M. Gagy*,—la pétition de *C. R. Vaughan*, écuyer, du township de *Stanbridge*.

Par *M. Wilson*,—la pétition du conseil de ville de *London*.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *John Kinny*, et autres, du comté de *Haltou* ; demandant qu'il soit adopté des mesures pour effectuer un retranchement considérable dans les dépenses publiques de cette province.

De *M. Harcourt*, et autres, du township de *Seneca* ; demandant que le dit township ne soit point séparé ou détaché du comté de *Haldimand*.

Du conseil municipal des comtés réunis de *Lincoln*, *Haldimand* et *Welland* ; demandant qu'il soit passé un acte pour autoriser les corporations municipales du *Haut-Canada* à pourvoir au soulagement des indigents malades ou infirmes.

De *D. Crawford* et *W. J. Imlack*, du township de *Dunn*, comté de *Haldimand* ; demandant une réduction dans les droits imposés sur la graine de moutarde importée en cette province.

De *Henry Walker*, et autres, du comté de *Haldimand* ; et de *John Jarron*, et autres, du comté de *Haldimand* ; demandant qu'il soit adopté des mesures pour approprier aux fins des écoles élémentaires les deniers qui proviennent des réserves du clergé.

De la municipalité du township de *Walpole* ; demandant que la ligne frontière entre le dit township et le township de *Woodhouse* soit clairement définie.

De la municipalité du township de *Dunn* ; de la municipalité du township de *Walpole* ; de la municipalité du township de *Cayuga Nord* ; de *John Yokom*, et autres, du township de *Seneca*, comté de *Haldimand* ; de *John Jarron*, maire, des townships réunis de *Moulton* et *Sherbrooke*, et d'*Agnew P. Farrell*, maire, du township de *Dunn* ; et de la municipalité du township de *Cayuga Sud* ; demandant qu'aucune partie du township de *Seneca* ne soit détachée du comté de *Haldimand*.

Du maire, des échevins et citoyens de la cité de *Hamilton* ; demandant le remboursement de certaines sommes par eux dépensées pour soins et transport des émigrés pauvres et malades, durant l'année dernière, et qu'il soit adopté des mesures pour prévenir le retour de ces dépenses dans chacune des localités.

D'*Andrew Moffatt*, écuyer, et autres, du township d'*Orillia*, comté de *Simcos* ; demandant qu'il soit passé un acte pour déclarer que les divisions nord et sud du dit township ne constituent qu'un seul township.

Du révérend *Augustin Beaudry*, et autres, membres de la société de tempérance de la paroisse de la *Malbaie* ; demandant qu'il soit adopté certaines mesures pour réprimer l'intempérance.

De la corporation de l'hôpital-général de *Montréal* ; demandant que l'aide accordée à la dite institution soit augmentée.

De la compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Atlantique* ; demandant des amendements à sa charte.

De *Duncan McFarland*, écuyer ; demandant qu'une certaine allocation pour un chemin dans le township de *Thorold*, lui soit transportée.

De *John McMurrich*, et autres ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Nécropole de *Toronto*."

De *J. G. Robertson*, et autres, au nom d'une assemblée publique des habitants de la ville de *Sherbrooke* ; demandant une aide pour compléter le pont *Aylmer* sur la rivière *St. François*, dans la dite ville.

Ordonné, que la pétition de *Thomas Kirkpatrick*, écuyer, et autres, de la cité de *Kingston* ; et la pétition de l'institut des artisans de *Toronto*, soient renvoyées au comité permanent sur les ordres permanents.

Pétitions renvoyées à des comités : de *T. Kirkpatrick* et autres ; De l'institut des artisans de *Toronto*.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—
M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivants sans aucun amendement, savoir, bill intitulé : "Acte pour faciliter le commerce libre et la réciprocité entre cette province et les autres provinces de l'Amérique britannique du Nord."

Bill intitulé : "Acte pour changer le taux auquel certaines monnaies d'argent auront un cours légal."

Bill intitulé : "Acte pour prolonger la période de temps fixée pour élire des commissaires en vertu de l'acte qui pourvoit à l'amélioration de la Rivière du Chêne."

Et ensuite, il s'est retiré.

M. Laurin, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *Pierre Gauvreau*, et autres, les président, directeurs et membres de la société bienveillante des ouvriers de *Québec*, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité ayant examiné avec une sérieuse attention la pétition de *Pierre Gauvreau*, et autres pétitionnaires, demandant un acte d'incorporation sous le nom de société bienveillante des ouvriers de *Québec*, a l'honneur de recommander à votre honorable chambre l'introduction du susdit acte fondé sur les allégués et conclusions de la susdite pétition.

Ordonné, que *M. Laurin* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la société bienveillante des ouvriers de *Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée, pour jeudi prochain.

L'honorable *M. Sherwood*, du comité permanent nommé pour aider *M. l'Orateur* à surveiller la bibliothèque, a présenté à la chambre le PREMIER RAPPORT du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité en est venu à la détermination de représenter à votre honorable chambre que la formation d'une bibliothèque commune aux deux chambres de la législature provinciale, serait suivie de très grands avantages.

Votre comité prend la liberté de recommander, dans le cas où votre honorable chambre partagerait cette opinion, qu'il soit envoyé un message à l'honorable conseil législatif pour lui faire part du désir de cette chambre à ce sujet ; et aussi du dessein qu'elle a formé de nommer durant la présente session, un comité composé de membres des deux chambres, pour atteindre ce but ; et pour l'informer que *Sir Allan N. MacNab*, les honorables messieurs *Papineau*, *Sher-*

Premier rapport du comité de la bibliothèque.

wood, John A. Macdonald, et H. J. Boulton, et messieurs *Boutillier* et *Chauveau*, composent le comité nommé pour aider M. l'Orateur à surveiller la bibliothèque de cette chambre, et qu'ils sont aussi autorisés à agir, au nom de cette chambre, comme membres du comité proposé.

Ordonné, que cette chambre concoure avec le comité dans le dit rapport.

Sur motion de l'honorable M. *Sherwood*, secondé par l'honorable M. *Robinson*,

Résolu, qu'il soit envoyé un message au conseil législatif, informant leurs honneurs que cette chambre désire qu'il soit établi une bibliothèque pour l'usage des deux chambres de la législature provinciale; et aussi qu'elle est d'opinion qu'il soit nommé durant la présente session, un comité conjoint des deux chambres pour la réalisation de cet objet; et les informant que Sir *Allan N. MacNab*, les honorables messieurs *Papineau*, *Sherwood*, *John A. Macdonald*, et *H. J. Boulton*, et messieurs *Boutillier* et *Chauveau*, composent le comité nommé pour aider M. l'Orateur à surveiller la bibliothèque de cette chambre, et qu'il ont aussi reçu l'autorisation d'agir au nom de cette chambre comme membres du dit comité conjoint.

Ordonné, que l'honorable M. *Sherwood*, porte le dit message au conseil législatif.

Ordonné, que Sir *Allan N. MacNab* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser les corporations municipales, et autres, à prendre des actions dans le fonds social de la compagnie du grand chemin de fer occidental, ou autrement, pour aider à la confection de cette entreprise.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée, pour lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *LaTerrière*, secondé par M. *Christie*,

Ordonné, que l'ordre de cette chambre du quatre du courant, que le bill pour autoriser les tenanciers qui possèdent des terres dans les nouveaux établissements sur les bords du *Saguenay* et formant la deuxième division municipale de ce comté, à y établir un conseil municipal, et pour d'autres fins, soit grossoyé, et lu la troisième fois, ce jour soit rescindé.

Résolu, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé de l'honorable M. *LaTerrière*, M. *Chabot*, M. *Chauveau*, M. *Duchesnay* et M. *Lemieux*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quêrir personnes, papiers et records.

L'honorable procureur général *Baldwin*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a remis à M. l'Orateur un message de son excellence le gouverneur général, revêtu de la signature de son excellence.

Et le dit message a été lu par M. l'Orateur, tous les membres de la chambre étant découverts, et il est comme suit:—

ELGIN ET KINCARDINE.

Le gouverneur général transmet, pour l'information de l'assemblée législative, copie des ordres de la cour de chancellerie du *Haut-Canada*, qui ont été récemment promulgués par les juges de cette cour.

Maison du gouvernement,

Toronto, 6 juin 1850.

Pour le dit document, voir appendice (O.)

Ordonné, que M. *Sauvageau* ait la permission d'introduire un bill pour diviser le comté de *Hunting-*

don en deux arrondissements, pour l'enregistrement des titres.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée, pour lundi prochain.

Résolu, que les comptes publics de l'année 1849, mis devant la chambre le vingt-neuf du mois dernier, soient renvoyés à un comité spécial composé de M. *Christie*, M. *Hall*, M. *Chauveau*, M. *Davignon*, M. *DeWitt*, M. *Duchesnay*, M. *Hopkins*, l'honorable M. *LaTerrière*, M. *McConnell*, M. *Sauvageau*, et M. *Sherwood*, de *Brockville*, pour en faire rapport avec toute la diligence possible, avec pouvoir d'envoyer quêrir personnes, papiers et records.

Ordonné, que M. *Flint* ait la permission d'introduire un bill pour garantir aux femmes mariées la jouissance de leurs propres biens.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée, pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Flint* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à la nomination de gardiens pour réprimer l'imprévoyance des personnes incapables d'administrer leurs propres biens, dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée, pour mercredi prochain.

Ordonné, que M. *Lemieux* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer *Peter Patterson*, écuyer, et autres, sous le nom de la compagnie du chemin de fer de *Québec* et *Richmond*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée, pour mercredi prochain.

Sir *Allan N. MacNab* a proposé, secondé par l'honorable M. *Boulton*, et la question ayant été mise, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copies de toutes les pétitions, opinions et autres correspondances maintenant en la possession du gouvernement relativement au pardon accordé au Dr. *Keyes*, alors confiné dans le pénitencier provincial, en vertu d'une sentence de la loi.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cayley*, *Christie*, *Dickson*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McLean*, *Papineau*, *Prince*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, et *Smith*, de *FRONTENAC*. —(16.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *DeWitt*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Gugy*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Johnson*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, le solliciteur général *Macdonald*, *Marquis*, *McConnell*, *Morrison*, *Notman*, *Price*, *Ross*, *Sauvageau*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Thompson*, et *Viger*. —(36.)

Ainsi élié a passé dans la négative.

Sir *Allan N. MacNab* a proposé, secondé par l'honorable M. *Badgley* et la question ayant été mise, qu'il lui soit permis d'introduire un bill pour amender l'acte d'indemnité pour pertes durant la rébellion (B.C.)

Bibliothèque commune aux deux chambres.

Bill relatif au grand chemin de fer occidental.

Bill relatif à la deuxième division municipale du Saguenay.

Message de son excellence.

Ordres de la cour de chancellerie.

Appendice (O.) Bill relatif à l'enregistrement de Huntingdon.

Comptes publics.

Bill relatif aux biens des femmes mariées.

Bill relatif à la nomination de gardiens (H.C.)

Bill relatif au chemin de fer de Québec et Richmond.

Dr. Keyes.

Bill relatif à l'acte d'indemnité pour pertes durant la rébellion (B.C.)

l'acte qui pourvoit à une indemnité en faveur des personnes dont les propriétés ont été détruites durant la rébellion dans le *Bas-Canada*, dans les années mil huit cent trente-sept et mil huit cent trente-huit.

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cuyley, Christie, Crysler, Dickson, Hopkins, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Papineau, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood, de Brockville, Smith, de Frontenac, et Stevenson.*—(19.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, le procureur général Baldwin, Bell, Boulton, de Norfolk, Boutillier, Burrill, Cameron, de Kent, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, le solliciteur général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, le procureur général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, le solliciteur général Macdonald, Marquis, Morrison, Notman, Price, Ross, Sauvageau, Scott, de Bytown, Smith, de Durham, Smith, de WestwORTH, Taché, Thompson et Viger.*—(40.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Guy* étant entré pendant que les noms sur la division étaient pris, et ayant réclamé le droit d'enregistrer son vote, M. l'Orateur a décidé que son vote ne pouvait pas être pris ; et appel de la décision de M. l'Orateur ayant été fait à la chambre, la chambre s'est divisée ; et la décision de M. l'Orateur a été approuvée.

Ajournement. Sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par M. *Fortier*.

Ordonné, que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne à lundi prochain.

Bill relatif à la diffamation et au libelle.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi relative à la diffamation et au libelle, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, pour lundi prochain.

Bill relatif à l'acte d'enregistrement de Montréal.

Le bill grossoyé pour prolonger le temps fixé pour certaines fins dans l'acte d'enregistrement de *Montréal*, a été, suivant l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour prolonger la période du temps fixée pour certaines fins dans l'acte d'enregistrement de *Montréal*."

Ordonné, que l'honorable procureur général *LaFontaine* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à des bouées sur certaines batteries.

Le bill grossoyé pour obliger la maison de la *Trinité de Québec* à placer des bouées pour indiquer les battures et bas-fonds dans le chenal nord du fleuve *St. Laurent*, et pour faciliter la traverse du *cap Tourmente*, à l'*Isle aux Reaux*, a été, suivant l'ordre lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour obliger la maison de la *Trinité de Québec* à faire placer des bouées pour indiquer les écueils du chenal nord du fleuve *St. Laurent*, et faciliter la traverse du *Cap Tourmente* à l'*Isle aux Reaux*."

Ordonné, que l'honorable M. *LaTerrière* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Taxe sur les émigrés.

M. *Duchesnay*, du comité pour considérer s'il est expédient de remettre une partie de la taxe des émigrés qui ne font que passer par la province pour se rendre aux *Etats-Unis*, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme suit :—

Résolu, qu'il est expédient d'encourager les émigrés qui viennent d'*Europe* aux *Etats-Unis*, à se servir de la route du *St. Laurent*, et établissant que, sujet à des réglemens ou dispositions convenables, la moitié de la taxe sur les dits émigrés pourra être remise aux maîtres des vaisseaux ou autres personnes qui auront justement droit de la recevoir en prouvant que les dits émigrés se sont réellement rendus aux *Etats-Unis*, sans exposer le département de l'émigration à aucune dépense.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour encourager les émigrés qui se transportent d'*Europe* aux *Etats-Unis*, à prendre la voie du *St. Laurent*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi, le onze du courant.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et refondre l'acte qui pourvoit à l'organisation du notariat dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi, simplifier la pratique et réduire les dépenses des procédures légales dans le *Haut-Canada*, étant lu.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour fixer le temps et le lieu de la réunion du parlement, étant lu.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour exclure des charges les personnes par l'entremise desquelles elles ont été créées, ou qui en ont fait augmenter les émoluments, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour changer la pratique de la loi dans les actions relatives au douaire dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour changer et amender la pratique et la procédure dans les actions en éjection dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abolir l'emprisonnement pour dettes, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour pourvoir à la formation de compagnies incorporées à fonds-social, pour des fins relatives aux manufactures, aux mines, à la mécanique ou à la chimie, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte passé dans la huitième année du règne de sa majesté, chapitre quarante-neuf, intitulé : "Acte pour régler l'inspection et le mesurage du bois de construction, des mâts, esparres, mudriers, douves et

“ autres objets de même nature, et pour abroger un certain acte y mentionné, étant lu ; ”
Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

Bill relatif à la loi d'usure.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour changer la loi de l'usure, étant lu ;
Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

Bill relatif à la lumière des vaisseaux durant la nuit.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender un acte, intitulé : “ Acte pour obliger les vaisseaux à porter une lumière durant la nuit, et établir diverses dispositions pour régler la navigation des eaux dans cette province, ” étant lu ;
Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, jeudi prochain.

Bill relatif aux coronaires.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi relative à la charge de coronaire, étant lu ;
 Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, pour mercredi prochain.

Bill relatif à certaines promesses et engagements.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour rendre un mémoire par écrit, nécessaire à la validité de certaines promesses et engagements, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *McConnell* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *McConnell* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit grossoyé, et lu la troisième fois, lundi prochain.

Sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par M. *Laurin*.

Ordres remis.

Ordonné, que les ordres du jour pour demain soient remis à mardi prochain.

Bill relatif au chemin à barrières de Chambly.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'ordonnance relative au chemin à barrières de *Longueuil* et *Chambly*, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à lundi prochain.

Bill relatif à l'éclairage au gaz de Hamilton.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie de l'éclairage au gaz de la cité de *Hamilton*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Laurin* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Laurin* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu, lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par M. *Laurin*,

La chambre s'est ajournée.

Luna, 10° die Junii ;

ANNO 13° VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Malloch*,—la pétition de *Joseph Allen*, et autres, du township d'*Osgoode*, district de *Dalhousie*.

Par M. *Lacoste*,—la pétition de *Louis Marchand*, écuyer, et autres, de *St. Jean*.

Par M. *Davignon*,—la pétition de M. *J. Arcand* et autres, de la paroisse de *St. Athanase*, comté de *Rouville* ; et la pétition du révérend *J. Gravel*, et autres, de la paroisse de *St. Athanase*, comté de *Rouville*.

Par M. *Christie*,—la pétition d'*Horatio LeBoutillier*, et autres, marchands, pêcheurs, ouvriers et propriétaires, du district de *Gaspé*.

Par M. *Thompson*,—la pétition de la municipalité du township d'*Oneida*.

Par l'honorable M. *Papineau*,—la pétition de *Césaire Germain*, et autres, du comté de *Terrebonne*.

Par M. *McFarland*,—la pétition de *George Rowe*, écuyer, et autres, du township de *Stanford* ; et la pétition de *John McMicking*, écuyer, et autres, du village et environs de *Stamford*, comté de *Welland*.

Par M. *Marquis*,—la pétition de *L. A. Desrochers*, et autres, membres de la société de tempérance de la paroisse de *St. Paschal*.

Par M. *Fergusson*,—la pétition de la municipalité du township de *Puslinch*.

Par l'honorable M. *Hincks*,—la pétition de dame *Charlotte Sherwood*, et autres, dames catholiques de la cité de *Toronto*.

Par M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*,—la pétition de *F. E. Globensky*, maire et autres, conseillers municipaux du village de *St. Eustache*, comté du *Lac des Deux-Montagnes*.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—
 M. l'Orateur,

Message du conseil.

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : “ Acte pour amender un acte passé dans la cinquième année du règne de feu sa majesté le roi *Guillaume* quatre, intitulé : “ Acte pour prévenir l'accroissement des frais dans les actions fondées sur des billets, obligations, lettres de change et autres instruments, ” avec un amendement auquel il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la municipalité du township de *Sullivan*, comté de *Waterloo* ; demandant que les fonds provenant des réserves du clergé et des rectoreries soient appropriés aux fins de l'éducation en général et aux améliorations publiques.

De *Benjamin Thurtell*, écuyer, et autres, du comté de *Waterloo* ; demandant qu'il soit passé un acte pour légaliser un certain règlement passé par le conseil municipal du district de *Wellington*, et maintenant en force dans le dit comté, et pour pourvoir à la perception des taxes imposées par le dit règlement.

De *David Duff*, et autres, du township de *Oakville* et ses environs ; demandant des amendements à la loi des licences et à la manière d'accorder les licences, et demandant la répression de l'intempérance.

De *James Carrall*, président, au nom d'une assemblée des habitants de *Woodstock*, comté d'*Oxford* ; demandant qu'une charte soit accordée à la compagnie du chemin de fer des rivières de *Niagara* et *Détroit*.

De *James Sleightholm*, président, et autres, les directeurs et actionnaires de la compagnie du chemin d'*Albion*; demandant que la branche *Vaughan* de la dite compagnie soit incorporée comme compagnie distincte, sous le nom de la compagnie du chemin de *Vaughan*.

De *Seth Combs*, et autres, aubergistes, des comtés réunis de *Stormont, Dundas* et *Glengary*; demandant qu'il soit passé un acte pour les autoriser à prélever toutes les sommes qui leur sont dues pour vente de liqueurs spiritueuses.

De *John McWhinnie*, et autres, de la ville de *Woodstock*, et ses environs; demandant qu'il soit accordé une charte à la compagnie du chemin de fer des rivières de *Niagara* et *Détroit*.

Du révérend *F. Pilote*, au nom de la corporation du collège de *Ste. Anne Lapocatière*; demandant que l'allocation accordée au dit collège soit augmentée.

Du révérend *A. J. Whitten*, et autres, les ministres, marguilliers et membres de l'église d'*Angleterre*, à *Shefford*, dans le *Bas-Canada*; demandant que le privilège de conférer des degrés ès-arts et théologie soit accordé au *Bishop's College*, et que l'allocation annuelle du dit collège soit augmentée de manière à le mettre sur le même pied que les autres institutions de même nature dans la province.

D'*E. B. Gilbert*, et autres, syndics de l'église de *Knox, de Toronto*; demandant qu'il soit passé un acte les autorisant à faire un emprunt sur la dite église.

De *William Hutton*, et autres, du comté de *Hastings*; demandant que la loi de la prescription de vingt années de possession soit abolie, en ce qu'elle a rapport aux lignes latérales.

De *B. G. French*, et autres, du comté de *Stormont*; demandant qu'il soit fait certains amendements à l'acte des cours de division; que la cour de chancellerie soit abolie; que la cour du banc de la Reine ait juridiction en équité; et que la cour des plaids communs soit abolie.

De la municipalité des townships unis de *Meunite, Ting, Tay, Orillia Nord* et *Matchadash*; demandant certains amendements à leur acte d'incorporation municipale,

De la municipalité des townships réunis de *Medonte, Ting, Tay, Orillia Nord*, et *Matchadash*; demandant un retranchement dans les dépenses publiques de la province.

D'*Absalom Shade*, écuyer, et autres, de la ville de *Galt*; demandant que la charte de la compagnie du chemin de fer des rivières de *Détroit* et *Niagara*, ne soit pas renouvelée, ainsi qu'on le demande.

Du révérend *Adam Townley*, ministre, et autres, marguilliers de l'église d'*Angleterre*, du township de *Dunn*; demandant que la pétition du dit township, pour certains droits et privilèges attachés à la dite église, ne soit pas écoutée.

De *William Lyon Mackenzie*, écuyer, exécuteur testamentaire de feu *Robert Randal*; demandant qu'il soit voté une adresse à son excellence le gouverneur général pour copies de certains documents relatifs à la succession du dit feu *Robert Randal*.

De *William Lyon Mackenzie*, écuyer, exécuteur testamentaire, et *Isaac H. Culp*, l'un des légataires de la succession de feu *Robert Randal*, de *Humberstone*, comté de *Lincoln*, écuyer; demandant qu'une certaine somme due à la succession de feu *Robert Randal*, écuyer, soit payée à son exécuteur testamentaire pour les fins d'icelle.

Du révérend *Thomas Destroismaisons*, et autres, de la paroisse de *St. Germain* de *Rimouski*; demandant qu'il soit adopté certaines mesures pour réprimer l'intempérance.

Du révérend *Joseph Scott*, et autres, ministre, marguilliers et membres de l'église d'*Angleterre*, à *Dunham*, dans le *Bas-Canada*; demandant que le privilège de conférer des degrés ès-arts et théologie soit accordé au *Bishop's College*, et que l'allocation du

dit collège soit augmentée de manière à le mettre sur le même pied que les autres institutions de même nature dans la province.

De *Pierre A. C. Munro*, M. D., président de l'école de médecine et de chirurgie de *Montréal*; demandant l'allocation ordinaire en faveur de la dite école.

Du révérend *George Mackie*, D. D., et autres, du comité de régie de l'école nationale à *Québec*; demandant une augmentation dans l'allocation accordée à la dite institution.

De *C. R. Vaughan*, du township de *Stanbridge*, écuyer, exposant qu'il a souffert des pertes par suite de la condamnation qu'il a portée contre un nommé *John Watson*, en sa qualité de juge de paix, pour avoir vendu des liqueurs sans licence.

Du conseil de ville de *London*; demandant que certains pouvoirs lui soient accordés pour le transport de certains étendue de terrain dans les rues de la dite ville.

Ordonné, que la pétition du conseil municipal du district de *Niagara*; la pétition d'*E. B. Gilbert*, et autres, syndics de l'église de *Knox, Toronto*; la pétition de *Benjamin Thurtell*, et autres, du comté de *Waterloo*; la pétition de la compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*; et la pétition de *John McMurich*, et autres, soient renvoyées au comité permanent sur les ordres permanents.

Pétitions renvoyées à des comités: du conseil municipal de *Niagara*; D'E. B. Gilbert, et autres; De B. Thurtell, et autres; De la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique; De J. McMurich, et autres.

Pétition de R. Doan.

M. McFarland a proposé, secondé par *M. Smith*, de *Wentworth*, et la question ayant été mise, que la pétition de *Robert Doan*, du township de *Crowland*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Thompson*, *M. Smith*, de *Wentworth*, *M. Morrison*, l'honorable *M. Robinson*, et le moteur, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

La chambre s'est divisée; et elle a passé dans la négative.

Ordonné, que l'honorable *M. Cameron*, de *Cornwall*, ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi relative à l'administration des biens des personnes décédées.

Bill relatif aux biens des personnes décédées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée, pour lundi prochain.

Ordonné, que l'honorable *M. Cameron*, de *Cornwall*, ait la permission d'introduire un bill pour incorporer les membres de la profession médicale dans le *Haut-Canada*, et pour y régler la pratique de la médecine et de la chirurgie.

Bill relatif à la profession médicale, (H.-C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée, pour lundi prochain.

L'honorable *M. Hincks*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, par ordre de son excellence le gouverneur général, des états de commerce pour l'année 1849.

Etats de commerce.

Pour le dit document, voir appendice (A.)

Appendice (A.)

Ordonné, que *M. Bell* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte pour encourager l'établissement de certaines sociétés communément appelées sociétés de construction dans cette partie de la province, qui formait ci-devant le *Haut-Canada*.

Bill relatif aux sociétés de bâtisses, (H.-C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée, pour vendredi prochain.

Bill (No. 1) relatif au chemin de fer des rivières Niagara et Détroit.

Ordonné, que M. *McFarland* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer certaines personnes sous le nom et raison de compagnie de chemin de fer des rivières *Niagara et Détroit*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, secondé par l'honorable M. *Cayley*,

Bill relatif à la prévention de la multiplicité des procès, etc.

Ordonné, que l'amendement fait par le conseil législatif, au bill intitulé: "Acte pour amender un acte passé dans la cinquième année du règne de feu sa majesté le Roi *Guillaume* quatre, intitulé: "Acte pour prévenir la multiplicité des procès et l'accroissement des frais dans les actions fondées sur des billets, obligations, lettres de change et autres instruments," soit maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération, lequel a été lu comme suit:—

Feuille 1, ligne 10. Après "qui," retranchez "restreignent," et insérez "s'opposent à."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, que l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, reporte le bill au conseil législatif et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leur amendement.

Bill relatif à certaines promesses et engagements.

Le bill grossoyé pour rendre un mémoire par écrit nécessaire à la validité de certaines promesses et engagements, a été, en conséquence de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à l'éclairage au gaz de Hamilton.

M. *Laurin* a fait rapport du bill, pour incorporer la compagnie de l'éclairage au gaz de la cité de *Hamilton*, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill avec les amendements soit grossoyé, et lu la troisième fois, mercredi prochain.

Bill relatif à l'organisation du notariat.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et refondre l'acte qui pourvoit à l'organisation du notariat dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill relatif aux procédures légales, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi, simplifier la pratique, et réduire les dépenses des procédures légales dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

Bill relatif aux actions relatives au douaire.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour changer la pratique de la loi, dans les actions relatives au douaire dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

Bill relatif aux actions en éjection.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour changer et amender la pratique et la procédure dans les actions en éjection dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

Bill relatif aux compagnies à fonds social.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour pourvoir à la formation de compagnies incorporées

" à fonds social, pour des fins relatives aux manufactures, aux mines, à la mécanique ou à la chimie," étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, mercredi, dix-neuf du courant.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte passé dans la huitième année du règne de sa majesté, chapitre quarante-neuf, intitulé, "Acte pour régler l'inspection et le mesurage du bois de construction des mâts, esparres, madriers, douves, et autres objets de même nature, et pour abroger un certain acte y mentionné," étant lu ;

Bill relatif aux inspecteurs de bois.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour changer la loi de l'usure, étant lu ;

Bill relatif à la loi d'usure.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour dispenser les ministres de l'église wesleyenne méthodiste de l'obligation d'obtenir des licences spéciales pour tenir des registres de baptêmes, mariages et sépultures dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Bill relatif aux ministres Wesleyens méthodistes.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des titres des biens fonds et des charges dont ils sont grevés, étant lu ;

Bill relatif à l'enregistrement des titres.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la réimpression des actes et ordonnances en force dans le *Bas-Canada*, qui concernent les ponts et les grands chemins, et pour d'autres fins, étant lu ;

Bill relatif à la réimpression des lois de voirie.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mardi, le vingt-cinq du courant.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour révoquer l'acte pour régler l'engagement des matelots, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

Bill relatif à l'engagement des matelots.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour assurer le droit de propriété sur les vaisseaux construits dans les plantations britanniques, naviguant sur les eaux situées dans l'intérieur de cette province, et qui n'ont pas été enregistrés, conformément à l'acte impérial du royaume-uni passé dans les troisième et quatrième années du règne de feu sa majesté, le roi *Guillaume* quatre, et intitulé: "Acte

Bill relatif aux vaisseaux des plantations britanniques.

" qui pourvoit à l'enregistrement des vaisseaux britanniques, et pour en faciliter le transport et empêcher qu'aucune partie du dit droit de propriété ne soit transféré d'une manière frauduleuse," étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour restreindre les objections techniques dans les actions fondées sur la loi commune, étant lu ;

Bill relatif à la restriction d'objections techniques dans les actions.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi municipale du *Bas-Canada*, étant lu ;

Bill relatif aux lois municipales, (B.-C.)

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

Bill relatif aux jugements rendus à l'étranger.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faciliter l'admission en preuve des jugements rendus à l'étranger, et de certains documents officiels et autres, étant lu :

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

Bill relatif à la loi de la preuve. (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour améliorer la loi de la preuve dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

Bill relatif au chemin à barrières de Chambly.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'ordonnance relative au chemin à barrières de *Longueuil* et *Chambly*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Malloch* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Malloch* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, mercredi prochain.

Bill relatif au chemin à barrières de Champlain et St. Laurent.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser la compagnie des propriétaires du chemin de fer de *Champlain* et *St. Laurent*, à prolonger le dit chemin, et pour d'autres fins, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

Bill relatif aux protêts, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour limiter la somme qui sera allouée pour noter et protester les billets promissoires et lettres de change dans certains cas, en vertu de l'acte pour fixer les dommages sur les lettres de change protestées dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de l'honorable M. *Sherwood*, M. *Holmes*, M. *Seymour*, M. *Stevenson*, l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, M. *Sauvageau*, et M. *Smith*, de *Frontenac*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Bill relatif aux lignes latérales d'Edwardsburgh.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour fixer le mode de tracer les lignes latérales dans certaines concessions du township d'*Edwardsburgh*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

Bill relatif à l'école de médecine de Montréal.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour incorporer l'école de médecine et chirurgie de *Montréal*, étant lu ;

Ordonné, que la soixante-onzième règle de cette chambre, qui exige qu'une somme de pas moins de vingt louis soit déposée entre les mains du greffier de cette chambre, soit suspendue en ce qu'elle a rapport au dit bill.

Le bill a été alors lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Davignon*, l'honorable M. *Badgley*, l'honorable M. *LaTerrière*, M. *Tuché*, M. *Holmes*, M. *Fortier*, et M. *Boutillier*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Bill relatif à l'assurance maritime et contre le feu, de Kingston.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie d'assurance maritime et contre le feu, de *Kingston*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger certaines dispositions d'un acte passé dans la dernière session du parlement provincial, intitulé : "Acte pour refondre les lois et les ordonnances relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la corporation de la maison de la Trinité de Québec, et pour d'autres fins, et pour exempter les capitaines de bâtiments du district de Québec, d'employer des pilotes en certains cas," étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Lemieux*, l'honorable M. *LaTerrière*, M. *Ross*, M. *Cauchon*, et M. *Méthot*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour garantir les enchères dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Laurin*, M. *Gugy*, M. *Cartier*, M. *Fournier*, et M. *Christie*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser *Aaron Silverthorn*, et *Newman Silverthorn*, leurs heirs et ayans cause, à construire une chaussée sur la rivière *Thames*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur les bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour venir en aide aux banqueroutiers, dans certains cas, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et expliquer les actes y mentionnés relatifs aux billets promissoires et lettres de change, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser les corporations municipales et autres, à prendre des actions dans le fonds social de la compagnie du grand chemin de fer occidental, ou autrement, pour aider à la confection de cette entreprise, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur les chemins de fer et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour diviser le comté de *Huntingdon* en deux arrondissements pour l'enregistrement des titres, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour garantir aux femmes mariées la jouissance de leurs propres biens, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender la loi relative à la diffamation et au libelle, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Sauvageau* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

Bill relatif aux maîtres de vaisseaux et aux pilotes.

Bill relatif aux enchères, B.-C.

Bill relatif à la chaussée des Silverthorn,

Bill relatif aux banqueroutiers.

Bill relatif aux billets promissoires et lettres de change.

Bill relatif au capital du grand chemin de fer occidental.

Bill relatif à la division de Huntingdon pour les fins d'enregistrement.

Bill relatif aux biens des femmes mariées.

Bill relatif à la loi de la diffamation et du libelle.

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;
Et M. *Sauvageau* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu, mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par le solliciteur général *Macdonald*,
La chambre s'est ajournée.

Martis, 11° die Junii ;

ANNO 13° VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

Pétitions présentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Boutillier*,—la pétition du révérend *S. Turcot*, et autres, de la paroisse de *St. Césaire* ; et la pétition du révérend *Joseph Crevier*, et autres, de la paroisse de *St. Pie*.

Par M. *Taché*,—la pétition de *Louis Bertand*, maire de la municipalité No. un, du comté de *Rimouski*, au nom de la dite municipalité.

Par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*,—la pétition de la municipalité du township de *Sarnia*.

Par M. *Gugy*,—la pétition de *William Patton*, écuyer, marchand, de *Québec* ; la pétition du révérend *H. G. Burrage*, ministre, et autres, marguilliers et membres de l'église d'Angleterre à *Hatley* et parties adjacentes ; et la pétition du révérend *L. Doolittle*, ministre, et autres, marguilliers et membres de l'église d'Angleterre à *Lennoxville*.

Par M. *Notman*,—la pétition d'*A. McNaughton*, maire, et autres, conseillers de la municipalité de *Nassageweja*.

Par l'honorable M. *Merritt*,—la pétition du conseil de ville de *St. Catharines* ; la pétition de la municipalité du township de *Sandwich* ; la pétition de la compagnie de la navigation de *Grand River* ; et la pétition de la municipalité du township de *Clinton*.

Par M. *Morrison*,—la pétition de la municipalité du township de *Thorold*.

Par M. *Jobin*,—la pétition de dame *M. A. F. Viger*, et autres dames, les directrices et officières de l'asile des orphelins catholiques de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Badgley*,—la pétition de *Thomas Bedard*, notaire, du village de *L'Assomption*, district de *Montréal*.

Par M. *Holmes*,—la pétition de *Louis Perrault*, et autres, faisant des dépôts dans la banque d'épargnes et de prévoyance de *Montréal*, et autres y intéressés.

Par l'honorable M. *Price*,—la pétition du révérend *H. Wilkes*, A. M., et autres, au nom de la congrégation qui s'assemble dans l'église de *Zion*, *Montréal*.

Par M. *Smith*, de *Durham*,—la pétition de *J. J. Williams*, écuyer, maire, et autres, les conseillers municipaux et habitants de *Port Hope*, et ses environs.

Par M. *Wilson*,—la pétition de *James A. Macklin*, et autres, de la ville et environs de *London*.

Ordonné, que la pétition de *John Kinny*, et autres, du comté de *Hutton*, soit renvoyée au comité spécial nommé pour s'enquérir de l'état des revenus publics et des dépenses de la province.

Ordonné, que la pétition d'*Absalom Shade*, écuyer, et autres, de la ville de *Galt*, soit renvoyée au comité permanent sur les chemins de fer et lignes télégraphiques.

Ordonné, que la pétition de *A. L. Cardinal*, mes- De A. L. Cardinal ;
sager en chef de cette chambre, soit renvoyée au comité permanent sur les dépenses contingentes.

Ordonné, que la pétition de *Louis Lampron*, et De L. Lampron, et autres ;
autres, de la ville des *Trois-Rivières* ; la pétition de *Louis Clair*, président *pro tempore*, et *P. E. Vézina*, secrétaire trésorier, au nom du conseil municipal des *Trois-Rivières* ; et la pétition du conseil de ville de *London*, soient renvoyées au comité permanent sur les ordres permanents.

Sir *Allan N. MacNab*, du comité permanent sur les chemins de fer et lignes télégraphiques, a présenté à la chambre le premier rapport du dit comité, lequel a été lu, comme suit :—

Bill relatif au capital du grand chemin de fer occidental.
Votre comité a pris en considération, le bill pour autoriser les corporations municipales, et autres, à souscrire au fonds de la compagnie du grand chemin de fer occidental, ou à contribuer de toute autre manière à l'achèvement de cette entreprise ; et il y a fait un amendement, dont il prend la liberté de faire rapport à votre honorable chambre.

Résolu, que cette chambre concoure avec le comité dans le dit amendement.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé, soit grossoyé, et lu la troisième fois, demain.

L'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, du comité permanent sur les ordres permanents, a présenté à la chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Quatrième rapport du comité des ordres permanents.
Votre comité a dirigé son attention sur les pétitions d'*Alexander Scobie*, et autres ; de *Benjamin Thurtell*, et autres ; d'*Alexander Douglass*, et autres ; et de la compagnie de *Montréal* pour l'exploitation des mines ; et considère que les avis requis ont été donnés dans chacun de ces cas, (celui de la dernière pétition ayant été publié dans le *Canada Gazette*, vu qu'il n'existe pas de papier-nouvelle dans la localité à la quelle la pétition a rapport.)

Relativement à la pétition de *H. LeMesurier*, et autres ; demandant un acte d'incorporation pour construire un chemin de fer depuis la *Pointe-Lévi* jusqu'à la ligne frontière du *Nouveau Brunswick*, avis n'a été publié que dans le *Canada Gazette*, seulement depuis le 15 mars jusqu'au 11 mai, 1850 ; mais comme il n'est point publié de papier-nouvelle dans la partie du pays où passerait le chemin de fer projeté, votre comité recommande respectueusement que l'avis tel que donné soit considéré comme conforme à l'esprit de la 66e règle.

Relativement à la pétition du conseil municipal de *Niagara*, pour la construction d'un pont tournant sur la *Rivière Welland*, votre comité ne considère pas qu'il puisse convenablement prendre connaissance d'une requête de cette nature.

Dans le cas de la pétition de *Jean Guérard*, et autres ; demandant que les charpentiers de navires du district de *Québec* soient incorporés, votre comité considère que les avis requis n'ont pas été donnés.

Relativement aux pétitions d'*E. B. Gilbert*, et autres, de *John McMurrick*, et autres, de la compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Atlantique* ; de l'institut des artisans de *Toronto*, et de *Thomas Kirkpatrick*, et autres, votre comité est d'avis qu'elles ne sont pas de nature à nécessiter l'avis requis.

L'honorable M. *LaTerrière*, du comité spécial sur le bill relatif à la deuxième division municipale du *Saguenay*.
Le bill pour autoriser les tenanciers qui possèdent des terres dans les nouveaux établissements sur les bords du *Saguenay*, et formant la deuxième division municipale de ce comté, à y établir un conseil municipal, et pour d'autres fins, a fait rapport, que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Pétitions renvoyées à des comités ;
De J. Kenny, et autres ;

De A. Shade, et autres ;

	<i>Résolu</i> , que cette chambre concoure avec le comité dans les dits amendements.	prisons dans les circuits judiciaires du <i>Bas-Canada</i> , étant lu ;	Bill relatif à l'enregistrement des vaisseaux.
	<i>Ordonné</i> , que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois, demain.	<i>Ordonné</i> , que le bill soit lu une seconde fois, vendredi prochain.	
Message du conseil.	Message du conseil législatif, par <i>John Fennings Taylor</i> , écuyer, l'un des maîtres en chancellerie : — M. l'Orateur, Le conseil législatif a adopté les résolutions suivantes : —	L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger l'acte relatif à l'enregistrement des vaisseaux uniquement employés à naviguer sur les eaux intérieures de cette province, étant lu ;	Bill relatif à l'enregistrement des vaisseaux.
Bibliothèque commune aux deux chambres.	<i>Résolu</i> , que cette chambre s'étant décidée le vingt-et-unième jour du mois de mai dernier en faveur d'une bibliothèque commune à l'usage des chambres de la législature provinciale, éprouve beaucoup de satisfaction en apprenant que l'honorable assemblée législative a exprimé le même désir.	<i>Ordonné</i> , que le bill soit lu une seconde fois, vendredi prochain.	
	<i>Résolu</i> , que cette chambre concoure dans l'opinion de l'honorable assemblée législative, que l'on devrait, pendant la présente session, nommer un comité des deux chambres dans la vue d'atteindre cet objet.	L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour limiter le temps fixé pour le rachat du scrip pour terres étant lu ;	Bill relatif au scrip pour terres.
	<i>Résolu</i> , que les honorables M.M. <i>DeBlaquière</i> , <i>Fergusson</i> , <i>Taché</i> et <i>Ross</i> , soient autorisés à agir de la part de cette chambre comme membres de la bibliothèque commune aux deux chambres, de tel comité.	Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, pour vendredi prochain.	
	Et ensuite, il s'est retiré.	L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir un mode de cotisations plus juste et équitable dans les divers townships, villages, villes et cités dans le <i>Haut-Canada</i> , étant lu ;	Bill relatif aux cotisations, (H.-C.)
Bill relatif à l'enregistrement, comité de Rimouski.	<i>Ordonné</i> , que M. <i>Taché</i> ait la permission d'introduire un bill pour expliquer et amender l'acte qui divise le comté de <i>Rimouski</i> en deux arrondissements, pour l'enregistrement des titres.	Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, pour mardi prochain.	
	Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.	L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour encourager les émigrés qui se transportent d' <i>Europe</i> aux <i>Etats-Unis</i> , à prendre la voie du <i>St. Laurent</i> , étant lu ;	Bill relatif à l'encouragement des émigrés.
		Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, pour vendredi prochain.	
Agriculture.	<i>Ordonné</i> , que M. <i>Lacoste</i> soit ajouté au comité spécial nommé pour s'enquérir de l'état de l'agriculture dans le <i>Bas-Canada</i> .	L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour transférer au gouvernement provincial la régie et administration des postes intérieures, et régler le dit département, étant lu ;	Bill relatif au département des postes.
Chemins de fer et lignes télégraphiques.	<i>Ordonné</i> , que l'honorable M. <i>Hincks</i> soit ajouté au comité permanent sur les chemins de fer et lignes télégraphiques, à la place de M. <i>Perry</i> .	<i>Ordonné</i> , que le bill soit lu une seconde fois, vendredi prochain.	
Bill relatif aux lois d'intérêt sur l'argent.	Sur motion de l'honorable M. <i>Boulton</i> , secondé par l'honorable M. <i>Sherwood</i> , <i>Ordonné</i> , que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour amender et simplifier les lois relatives à l'intérêt sur l'argent," soit lu une seconde fois, jeudi prochain.	L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et refondre les divers actes maintenant en force qui règlent la pratique des cours de division dans le <i>Haut-Canada</i> , et pour étendre la juridiction des dites cours, étant lu ;	Bill (No. 2) relatif aux cours de division, (H.-C.)
Bill relatif aux vaisseaux marchands étrangers.	<i>Ordonné</i> , que l'honorable M. <i>Hincks</i> ait la permission d'introduire un bill pour étendre l'application de certains actes provinciaux aux vaisseaux marchands étrangers, lorsqu'ils sont dans cette province.	<i>Ordonné</i> , que le bill soit lu une seconde fois, mardi prochain.	
	Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.	L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et refondre l'acte qui pourvoit à l'organisation du notariat dans le <i>Bas-Canada</i> , étant lu ;	Bill relatif à l'organisation du notariat.
	<i>Ordonné</i> , que la règle de cette chambre qui exige que les bills soient imprimés avant leur seconde lecture, et aussi, la règle que chaque bill devra avoir trois différentes lectures en des jours différents, soient suspendues en ce qui a rapport au dit bill, et qu'il soit maintenant lu une seconde fois.	<i>Ordonné</i> , que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.	
	Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, pour demain, comme le premier ordre du jour.	<i>Ordonné</i> , que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à vendredi prochain.	Ordres remis.
		Alors, sur motion de l'honorable procureur général <i>LaFontaine</i> , secondé par M. <i>Dumas</i> , La chambre s'est ajournée.	
Bill relatif aux maisons de justice	L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la construction de maisons de justice et de		La banque du peuple.

Mercurii, 12^o die Junii ; .ANNO 13^o VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

M. L'ORATEUR a mis devant la chambre, un état des affaires de la compagnie d'assurance maritime intérieure du *St. Laurent*, pour l'année 1849. Compagnie d'assurance maritime du *St. Laurent*.

Aussi, un état des affaires de la banque d'épargnes et de prévoyance de *Québec*, pour l'année finissant le 1^{er} mars, 1850. Banque d'épargnes de *Québec*.

Et aussi, un état des affaires de la banque du peuple, jusqu'au 8 juin, 1850. La banque du peuple.

Pour lesdits états et retours, voir appendice (H.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *DeWitt*,—la pétition du révérend *James Hutton*, et autres, les ministre, marguilliers et membres de l'église d'Angleterre, à *Russelltown*.

Par M. *Duchesnay*,—la pétition du révérend *Richard Lewis*, ministre, et autres, marguilliers et membres de l'église d'Angleterre, à *Portneuf*.

Par M. *Taché*,—la pétition d'*Augustin Vallières*, président, et autres, le vice-président, officiers et membres de l'association de la bibliothèque des instituteurs de *Québec*; et la pétition d'*Augustin Vallières*, président, et autres, au nom des instituteurs de la cité de *Québec*.

Par M. *Fergusson*,—la pétition de *Benjamin Thurtell*, écuyer, maire, du comté de *Waterloo*.

Par l'honorable M. *Chabot*,—la pétition du maire et conseillers de la cité de *Québec*; et la pétition de l'honorable *L. Massue*, et autres, officiers et membres de la société *St. Jean-Baptiste de Québec*.

Par M. *Ross*,—la pétition du révérend *H. A. Dupuis*, et autres, d'*Halifax*, et autres townships, dans le comté de *Mégantic*; la pétition de *J. Johnston*, écuyer, et autres, d'*Halifax*, et autres townships, dans le comté de *Mégantic*; et la pétition du révérend *J. Torrance*, et autres, les ministre, et membres de l'église d'Angleterre, à la *Pointe Lévy, Bas-Canada*.

Par M. *Prince*,—la pétition de *Robert Lachlan*, écuyer, de *Colchester*, comté d'*Essex*.

Par l'honorable M. *Merritt*,—la pétition de *Daniel Wiers*, et autres, tenanciers, et autres, du *Haut-Canada*; et la pétition de *Hope Macniven*, et autres, de la ville de *St. Cathurines*.

Par l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*,—la pétition de *John G. Weir*, maire, au nom de la municipalité du township de *Raleigh*.

Par M. *Richards*,—la pétition de *Michael Rape*, et autres, syndics de l'école catholique romaine séparée de l'arrondissement de l'école No. 10, dans le township de *Kitley*.

Par l'honorable M. *Sherwood*,—la pétition de *M. R. Jukes*, et autres, des townships de *Dunn* et *South Cayuga*.

Par M. *Morrison*,—la pétition de *G. Jordan*, écuyer, et autres, du *Port Robinson*, et ses environs.

Par M. *Cauchon*,—la pétition des officiers, greffiers et serviteurs de cette chambre

Pétitions lues. Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Joseph Allen*, et autres, du township d'*Osgoode*, district de *Dalhousie*; demandant la révocation d'une certaine partie de l'acte pour régler l'arpentage du dit township, et que les poteaux maintenant plantés pour indiquer le front irrégulier qui y est décrit, soient considérés comme les poteaux légaux.

De *Louis Marchand*, écuyer, et autres, de *St. Jean*; et de *M. J. Arcand*, et autres, de la paroisse de *St. Athanase*, comté de *Rouville*; demandant qu'il soit institué une enquête dans les affaires et le tarif de péages exigés par la compagnie du chemin de fer du *Lac Champlain* et du *St. Laurent*, et demandant que la dite compagnie n'obtienne point de plus amples pouvoirs.

Du révérend *J. Gravel*, et autres, de la paroisse de *St. Athanase*, comté de *Rouville*; et de *L. A. Desrochers*, et autres, membres de la société de tempérance de la paroisse de *St. Paschal*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour réprimer l'intempérance.

De *Horatio LeBoutillier*, et autres, marchands, pêcheurs, commerçants et propriétaires du district de *Gaspé*; demandant que l'on encourage les pêcheries de *Gaspé*, en abolissant les droits maintenant imposés sur certains articles employés dans cette branche du commerce de la province.

De *Césaire Germain*, et autres, du comté de *Terrebonne*; demandant que les assemblées du conseil municipal du dit comté soient tenues au village de *Terrebonne*, et non pas au village de *St. Thérèse*.

De *George Rowe*, écuyer, et autres, du township de *Stamford*; demandant que les deniers provenant des réserves du clergé et des rectoreries soient employés aux fins de l'éducation en général, et des améliorations publiques.

De *John McMicking*, écuyer, et autres, des villages et environs de *Stamford*, comté de *Welland*; demandant qu'il soit adopté ces mesures de nature à faire visiter et régir convenablement les asiles privés pour les personnes insensées dans le *Haut-Canada*.

De la municipalité du township de *Puslinch*; demandant que les fonds provenant des réserves du clergé et des rectoreries soient appropriés aux fins de l'éducation générale et aux améliorations publiques.

De dame *Charlotte Sherwood*, et autres, dames catholiques de la cité de *Toronto*; demandant une aide pour le soutien de l'asile consacré à la réception des orphelins et enfants pauvres.

De *F. E. Globensky*, maire, et autres, conseillers municipaux du village de *St. Eustache*, comté du *Lac des Deux-Montagnes*; demandant certains amendements à l'acte des municipalités 10 et 11 *Vict.*, chap. 7.

De la municipalité du township d'*Oneida*; demandant qu'aucune partie du township de *Seneca* ne soit séparée du comté de *Haldimand*.

Ordonné, que la pétition de *John G. Gilman*, et autres, du comté de *Stanstead*; la pétition de *James Pierson*, et autres, de la troisième concession du township d'*Hillier*, comté du *Prince-Edouard*; la pétition de *R. Stuart Woods*, et autres, des villes de *Sandwich* et *Windsor*; la pétition de *James Sleightholm*, président, et autres, les directeurs et actionnaires de la compagnie du chemin d'*Albion*; et la pétition de *Joseph Allen*, et autres, du township d'*Osgoode*, district de *Dalhousie*, soient renvoyées au comité permanent sur les ordres permanents.

Pétitions renvoyées à des comités; De *J. G. Gilman*, et autres; De *J. Pierson*, et autres; De *R. S. Woods*, et autres; De *J. Sleightholm*, et autres; De *J. Allen*, et autres;

Ordonné, que la pétition de *Lionel Ridout*, et autres, de la ville de *London*, soit renvoyée au comité permanent sur les chemins de fer et lignes télégraphiques.

De *L. Ridout*, et autres;

Résolu, que la pétition du conseil municipal du comté de *Norfolk* soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable M. *Boulton*, l'honorable M. *Hincks*, M. *Hopkins*, M. *Thompson*, et l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Du conseil municipal de *Norfolk*;

Ordonné, que la pétition de *George Poopst*, et autres, de la neuvième concession de *Cornwall*, soit renvoyée à un comité spécial composé de M. *McLean*, l'honorable M. *Price*, M. *Stevenson*, M. *McConnell*, et M. *Crysler*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

De *G. Poopst*, et autres;

Résolu, que la pétition du conseil municipal provisoire du comté de *Haldimand*, (nouveau township) soit renvoyée à un comité spécial composé de M. *Thompson*, l'honorable M. *Price*, M. *Smith*, de *Wentworth*, M. *McFarland*, et M.

Du conseil municipal provisoire de *Haldimand*;

Johnson, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, que la pétition de la municipalité du township de *Dunn*; la pétition de la municipalité du township de *Walpole*; la pétition de la municipalité du township de *North Cayuga*; la pétition de la municipalité du township de *South Cayuga*; la pétition de la municipalité du township d'*Oneida*; la pétition de la municipalité du township de *Seneca*; la pétition de *M. Harcourt*, et autres, du township de *Seneca*; la pétition de *John Yokom*, et autres, du township de *Seneca*, comté de *Haldimand*; et la pétition de *John Jarron*, maire, des townships unis de *Moulton* et *Sherbrooke*, et d'*Agnew P. Farrell*, maire, du township de *Dunn*, soient renvoyées au dit comité.

Ordonné, que *M. Lacoste* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer l'académie de *St. Jean*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée, pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Chauveau* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Québec* et *St. André*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Richards* ait la permission d'introduire un bill pour la protection des propriétaires de moulins dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée, pour mercredi prochain.

Ordonné, que *M. Richards* ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi criminelle en ce qui concerne les punitions capitales.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le dix-neuf du courant.

Ordonné, que *M. Jobin* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte pour autoriser l'établissement de compagnies à fonds social pour la construction de chemins, et autres travaux, dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Gagy* ait la permission d'introduire un bill pour abroger les actes et ordonnances en force dans le *Bas-Canada* qui concernent les chemins d'hiver, et pour donner aux dits chemins une largeur uniforme dans toute l'étendue de la province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le vingt-six du courant.

M. Drwitt, du comité permanent des dépenses contingentes, a présenté à la chambre le premier rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Dans l'accomplissement des devoirs qui lui ont été assignés, votre comité a fait l'audition des comptes des dépenses ordinaires et contingentes de votre honorable chambre, depuis le 1er janvier 1849, jusqu'au 18 mai dernier, tels qu'ils ont été mis devant le comité par le greffier, avec les pièces justificatives à l'appui de ces comptes; et il a trouvé que toutes les dépenses, pendant cette période, (un peu plus de seize mois et demi) se sont élevées à quarante trois mille sept cent vingt trois louis deux chelins et un denier courant, composées des items ci-dessous:—

1. Indemnité des membres (12 <i>Vict.</i> , chap. 33).....	£10614	3	0
2. Salaire des officiers (non compris le montant payé par warrant £1600)	6704	7	3
3. Écrivains surnuméraires et messagers,.....	3311	17	6
4. Témoins assignés devant les comités.	439	6	0
5. Bibliothèque.....	1227	18	4½
6. Impressions et reliure.....	13242	10	10½
7. Papeterie.....	1983	7	0½
8. Ouvriers, etc., y compris £3,086 2s. 4d. pour frais de port.....	4785	14	0½
9. Papiers-nouvelles et publication..	293	14	3
10. Petites dépenses, et autres dépenses incidentes.....	1120	3	9

Laissant le 18 mai dernier, une balance de quatre cent quatre-vingt louis et onze deniers, entre les mains du greffier, sur les deniers qui lui ont été avancés par le trésorier, depuis le 12 février, 1849, jusqu'au 21 mars, 1850, ensemble avec la balance de quatre cent cinq louis six chelins et neuf deniers, qui restait entre ses mains, le 1er janvier, 1849, et un autre montant de huit cent quarante louis, par lui reçu pendant la dernière session pour quarante-deux bills privés, à £20 chaque; ce qui fait, suivant le compte, un total de quarante-quatre mille deux cent trois louis, trois chelins, dont il a rendu compte.

Le sixième item, inscrit dans le tableau ci-dessus, (£13,242 10s. 10½d.) se divise comme suit, savoir:

Pour papiers et bills, imprimés pendant la session.....	£8219	1	11½
Lithographie (observatoire à <i>Québec</i> , etc.).....	155	0	0
Lettre circulaire des courtiers, par ordre de la chambre.....	62	10	0
Impression des journaux et de l'appendice anglais.....	1767	17	0
Impression du français.....	1617	1	5
Reliure du français.....	126	18	4
Reliure de l'anglais.....	263	6	8
Papier à imprimer.....	1030	15	6

£13,242 10 10½

Cependant, dans le premier de ces items, sont inclus six cent quatre-vingt-un louis, six chelins et dix deniers et demi, pour impressions, pendant la session précédente. Les pièces justificatives du paiement de toutes ces sommes, ont été produites; mais il est du devoir de votre comité d'objecter à certaines sommes comprises dans cette liste. Il trouve que quarante-neuf louis, dix-sept chelins et six deniers, ont été payés à *Robert Bailie*, messenger de votre honorable chambre, à raison de sept chelins six deniers par jour, pour services additionnels, en portant à la résidence du gouverneur général, à *Monklands*, le rapport du greffier des délibérations de votre honorable chambre, en conformité de la règle à cet effet. Il lui a été payé, pour ce service, une allocation de sept chelins et six deniers par jour, pendant toute la session, c'est-à-dire cent trente-trois jours, en sus des gages semblables qu'il recevait comme messenger, et de plus, une somme de deux louis dix chelins de péages, pour avoir passé et repassé la barrière, avec treize chelins neuf deniers pour voiturage imprévu, payés par lui à des conducteurs de cabs, ce qui fait une somme totale de cin-

quante-cinq louis, un chelin, trois deniers. Considérant que M. *Baillie* recevait déjà sept chelins et demi par jour comme messenger, votre comité est d'opinion que l'allocation additionnelle est excessive, et que trois chelins neuf deniers par jour aurait été une rémunération suffisante; et il recommande en conséquence que le greffier ne soit autorisé à porter à son crédit que le montant calculé à ce taux pour 133 jours, avec deux louis dix chelins de péages, et treize chelins neuf deniers de voiturage additionnel, qu'il a actuellement payés.

Il y a un compte de MM. *R.* et *A. Miller*, de cent six louis seize chelins et neuf deniers, pour les frais de transport des journaux et des appendices à *Toronto*, et lieux intermédiaires; à *Bytown*, à *Québec*, et lieu intermédiaires y compris les townships de l'*Est*, et les lieux au-dessous de *Québec*. Le compte contient aussi un item de douze louis et dix chelins pour six mois de loyer d'un bureau et pour magasinage; cinq louis pour avoir distribué les journaux et appendices dans *Montréal*; et vingt-deux louis pour "temps employé à les empaqueter, adresser et expédier,"—formant en tout une somme de trente-neuf louis dix chelins. Votre comité croit que cet item est inadmissible, et que s'il doit être porté au compte des dépenses contingentes, il ne devrait pas excéder le montant de cinq louis, somme tout-à-fait suffisante, suivant votre comité, pour rémunérer les individus en question, des services additionnels qu'ils ont rendus, tout en exécutant le contrat ou l'ouvrage qu'ils avaient entrepris pour votre honorable chambre.

Votre comité doit appeler l'attention de votre honorable chambre, sur la forte dépense, qui est inutilement encourue tous les ans, suivant votre comité, pour la publication de certains ordres permanents de la chambre, dans divers journaux publics de la province; il a déjà été reçu des comptes au montant de cent cinquante louis pour la publication de ces règlements, dans sept journaux publics seulement, durant la dernière vacance. Ci-suit la liste:—*Canada Gazette*, en anglais et en français, vingt-quatre louis quatorze chelins. *Le Canadien*, en français, dix-huit louis, dix-huit chelins. *La Minerve*, en français, vingt louis, douze chelins et six deniers. *Le Journal de Québec*, en français, vingt-sept louis, quatorze chelins, cinq

deniers. *Le Transcript*, en anglais, trente-et-un louis, six chelins, huit deniers. *Le Colonist*, en anglais, dix-huit louis, dix-huit chelins, un denier, et *le Pilot*, vingt-huit louis, quatre chelins et cinq deniers; et il y en a encore d'autres à venir, qui porteront probablement le compte à plus de deux cents louis. Si l'on ne met un frein à cette dépense, elle augmentera annuellement sans produire aucun avantage proportionné pour le public. De fait, les comptes de cette publication sont déjà devenus abusifs et onéreux; et pour empêcher que cela ne se répète à l'avenir, votre comité recommande que les ordres permanents ou règles de votre honorable chambre, qui ont été publiés ci-devant par le greffier, pour l'information publique, avant la réunion annuelle de la législature, ne soient publiés que dans le *Canada Gazette* seulement, publié par autorité, et qu'une fois par mois; la première publication n'en sera pas faite avant l'expiration de six mois après la dernière session précédente de la législature, et sera continuée de mois en mois jusqu'à celui où la session aura lieu, inclusivement. Votre comité a donné ordre, qu'avec les six copies des différents papiers-nouvelles reçues pendant la session, pour l'usage des membres, il en soit reçu une autre pendant le cours de l'année, et qu'elle soit régulièrement enfilée, pour qu'à la fin de l'année et des années suivantes, elle soit séparément reliée et déposée dans la bibliothèque, comme recueil des événements passés, destinés aux recherches futures; et qu'après la présente session, il ne soit pas reçu plus de trois exemplaires pour l'usage des membres pendant la session.

La balance disponible entre les mains du greffier, sur les deniers qui lui ont été avancés pendant la dernière session, et subséquemment pour les dépenses contingentes, étant, le dix-huit mai dernier, de quatre cent quatre-vingt louis, onze deniers, il devient nécessaire, cette somme étant maintenant absorbée et un montant considérable étant dû pour les dépenses contingentes, qu'une nouvelle avance soit faite.

Votre comité recommande, en conséquence, que la somme de cinq mille louis, pour payer en partie les dépenses contingentes de votre honorable chambre, pendant la présente session, soit avancée au greffier, et qu'à cette fin une humble adresse soit présentée à son excellence.

Compte courant de *William Burns Lindsay*, écuyer, Greffier de l'Assemblée Législative, des deniers qu'il a reçus et déboursés pour les Dépenses Contingentes, depuis le 1^{er} janvier, 1849, jusqu'au 18 mai, 1850, inclusivement.

		RECETTES.						
			£	s.	d.	£	s.	d.
1er janvier, 1849.	Balance en main.					405	6	9
12 février	do	Warrant No. 6905, adresse 8 février, 1849.				5000	0	0
23 mars	do	do 7080, do 21 mars, 1849.				5000	0	0
5 mai	do	do 7486, do 4 mai, 1849.				3000	0	0
30 mai	do	do 7580, acte pour l'indemnité des membres.				11421	3	0
31 mai	do	do 7591, adresse 30 mai, 1849.	4000	0	0			
22 juin	do	do 7705, do do do	1936	8	0			
do juin	do	Montant retenu par le gouvernement pour payer le compte du bureau de poste, do do	1149	14	4			
do juin	do	Warrant No. 7706, adresse 30 mai, 1849.	2000	0	0			
19 juillet	do	do 8106, do do do	2000	0	0			
25 août	do	do 8380, do do do	1000	0	0			
26 septembre	do	do 8540, do do do	1313	10	11			
8 décembre	do	do 998, do do do	2000	0	0			
18 décembre	do	do 9247, lettre de M. l'Orateur.				15399	13	3
21 mars, 1850	do	do 79, do do				1250	0	0
2de session, 3e parlement.		Montant des honoraires sur 42 bills privés, à £20 chaque.				1887	0	0
						840	0	0
						£44203	3	0

Compte courant de *William Burns Lindsay*, écuyer, Greffier etc.—(Continuation.)

		DÉBOURSÉS.					
		£	s.	d.	£	s.	d.
	Payé A.—Indemnité des membres, 12 Vict., chap. 33.....	10614	8	0			
	do B.—Salaire des officiers.....	6704	7	3			
	do C.—Ecrivains surnuméraires et messagers.....	3311	17	6			
	do D.—Témoins devant les comités.....	439	6	0			
	do E.—Bibliothèque.....	1227	18	4			
	do F.—Impression et reliure.....	13242	10	10			
	do G.—Papeterie.....	1983	7	0			
	do H.—Juvriers, etc., y compris les frais de port.....	3635	19	8			
	do I.—Papiers-nouvelles et publication.....	293	14	3			
	do J.—Petites dépenses et autres dépenses incidentes.....	1120	3	9			
	Par balance provenant du compte du bureau des postes, réglé par le gouvernement.....				42573	7	9
	18 mai, 1850..... Balance entre les mains du greffier.....				1149	14	4
					480	0	11
					£44203	3	0
18 mai, 1850.....	Balance entre les mains du greffier.....				£480	0	11

E. E.

Thomas Vaux,
Second greffier du bureau et payeur.

Wm. B. Lindsay,
Greffier de l'Assemblée.

NOTE.—La balance de £480 0s. 11d., entre les mains du greffier, est en partie absorbée par la somme de £208 15s., portée sur la colonne des déboursés dans le nouveau compte : cette somme de £208 15s. étant à compte du salaire des officiers et des employés de la chambre.

Balance.....£480 0 11
Payé à compte.....208 15 0

£271 5 11 vraie balance en mains, 10 mai, 1850.

Ordonné, que le dit rapport soit imprimé, pour l'usage des membres de cette chambre.

Ordonné, que le dit rapport soit renvoyé à un comité de toute la chambre, pour lundi prochain.

Sur motion de *M. DeWitt*, secondé par *M. Christie*,

Dépenses contingentes.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien émaner son warrant en faveur de *William Burns Lindsay*, écuyer, greffier de cette chambre, pour la somme de cinq mille livres courant, pour payer les dépenses contingentes de cette chambre, et assurant son excellence que cette chambre en fera bon.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Bill relatif au cimetière de Cataragui.

Ordonné, que *M. Smith*, de *Frontenac*, ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie du cimetière de *Cataragui*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Pétition de H. LeBoutillier, et autres.

Ordonné, que la pétition d'*Horatio LeBoutillier*, et autres, marchands, pêcheurs, commerçants et tenanciers du district de *Gaspé*, soit imprimée, pour l'usage des membres de cette chambre.

Bill relatif aux vaisseaux marchands étrangers.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour étendre l'application de certains actes provinciaux aux vaisseaux marchands étrangers, lorsqu'ils sont dans cette province, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Smith, de *Durham*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Smith*, de *Durham*, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit grossoyé, et lu pour la troisième fois, demain.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé, pour autoriser les corporations municipales et autres, à prendre des actions dans le fonds social de la compagnie du grand chemin de fer occidental, ou autrement, pour aider à la confection de cette entreprise, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit déchargé, et que le bill soit soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Ross a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Ross* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Ross a fait rapport du bill en conséquence, et le premier des dits amendements a été lu et adopté, le second des dits amendements ayant été lu une seconde fois, comme suit ; après le mot "pétition," à la fin du préambule, ajoutez les mots, "et attendu qu'il est pareillement expédient de mettre les municipalités et autres corporations de cette province en état de contribuer à la construction des chemins de fer," et la question ayant été mise sur icelui, que cette chambre concoure avec le comité dans les dits amendements.

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Bell, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de CORNWALL, *Cameron*, de KENT, *Cartier, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon, Dickson*, le solliciteur général *Drummond, Fergusson, Flint, Jobin, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Lyon*, le solliciteur général *Macdonald, Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab, Malloch, McFarland, McLean, Meyers, Mongenais, Morrison, Papineau, Price, Prince, Robinson, Ross, Sherwood*, de TORONTO, *Stevenson, Taché, Thompson* et *Wilson*.—(40.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin, Boutillier, Cauchon, Fortier, Marquis, Sauvageau* et *Viger*.—(8.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois, ce jour.

Un bill grossoyé pour incorporer la compagnie de l'éclairage au gaz de la cité de *Hamilton*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Ordonné, que la clause suivante, grossoyé (A.) soit ajoutée au bill, en forme de cavalier; et qu'elle suive la trente-sixième clause.

“ Et qu'il soit statué, que dans le cas où le conseil de ville de la cité de *Hamilton* se déciderait à prendre toutes les actions du fonds social de la dite compagnie, comme il est par le présent autorisé à le faire, les actionnaires d'icelle seront et sont par le présent déclarés être tenus de céder et transporter toutes leurs actions respectives à la corporation de la dite cité de *Hamilton*, aux termes et conditions ci-après mentionnés, savoir: que la dite corporation paiera une avance suffisante sur les actions, pour couvrir l'intérêt des versements payés avant que les travaux de la compagnie aient été mis en opération, ainsi que toute perte d'intérêt que les actionnaires pourraient avoir encourue par suite de ce que les dividendes n'auraient pas compensé l'intérêt sur leurs actions; et que la corporation de la dite cité consentira à ce que le prix exigé des consommateurs du gaz n'exécède point la somme voulue pour produire un profit net de huit pour cent par année sur les autres travaux; et si le conseil de ville de la dite cité, achète toutes les actions du fonds social de la dite compagnie, il pourra, dans ce cas, les payer à même le fonds à sa disposition qui ne sera pas spécialement approprié, ou prélever de l'argent par emprunt ou en émettant des débetures, de la même manière qu'il est autorisé à le faire pour tout autre objet: pourvu toujours, que le dit conseil de ville, pour avoir le droit de prendre toutes les actions du dit fonds social comme susdit, sera tenu de le faire dans 15 ans, à compter de la passation du présent acte; et dans le cas où il les prendrait, la corporation de la dite cité sera et elle est par le présent tenue de remplir tous les engagements que la dite compagnie peut avoir pris auparavant, relativement à la transaction des affaires de la dite compagnie, ainsi que ses engagements avec les journaliers et serviteurs, et autres; et la dite compagnie sera à tous ces égards exonérée de toutes réclamations et demandes de la part de toutes telles personnes, par la corporation de la dite cité de *Hamilton*; et la dite corporation aura généralement tous les droits et sera sujette à toutes les obligations de la dite compagnie imposées par le présent acte, ou légalement contractées en vertu d'icelui.”

Résolu, que le bill passe, et le titre soit: “ Acte pour incorporer la compagnie de l'éclairage au gaz de *Hamilton*.”

Ordonné, que Sir *Allan N. MacNab*, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour autoriser les tenanciers qui possèdent des terres dans les nouveaux établissements sur les bords du *Saguenay*, et formant la deuxième division municipale de ce comté à y établir un conseil municipal, et pour d'autres fins, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif à la deuxième division municipale du *Saguenay*.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: “ Acte pour autoriser les habitants occupant des terres et tenant feu et lieu dans les nouveaux établissements sur les rives du *Saguenay*, formant la seconde division municipale de ce comté, à y établir un conseil municipal, et pour d'autres objets.”

Ordonné, que M. *LaTerrière* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

M. *Sauvageau*, a fait rapport du bill, pour amender la loi relative à la diffamation et au libelle, et les amendements ont été lus et adoptés.

Bill relatif à la diffamation et au libelle.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois, demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi, simplifier la pratique et réduire les dépenses des procédures légales dans le *Haut-Canada*, étant lu:

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

M. *Smith*, de *Durham*, a proposé, secondé par M. *Flint*, et la question ayant été mise, que le bill soit renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Hall, M. Burrell, l'honorable M. Macdonald, M. Flint, M. Seymour, M. Richards, M. le solliciteur général Macdonald, M. Wilson*, et le moteur, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Bill relatif aux procédures légales, (H.-C.)

M. *Prince* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Wilson*, que les mots, “ composé de M. *Hall, M. Burrell, l'honorable M. Macdonald, M. Flint, M. Seymour, M. Richards, M. le solliciteur général Macdonald, M. Wilson*, et le moteur,” soient retranchés, et que les mots “ de sept membres, qui seront nommés par cette chambre,” soient insérés en leur place;

Et la question étant mise sur l'amendement; la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, le procureur général *Baldwin, Boulton*, de TORONTO, *Boutillier, Cameron*, de CORNWALL, *Cameron*, de KENT, *Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Cryslar, Davignon, DeWit, Dickson*, le solliciteur général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Hopkins, Jobin, Lacoste, Laurin*, le solliciteur général *Macdonald, Macdonald*, de KINGSTON, *McConnell, McFarland, McLean, Méthot, Meyers, Mongenais, Morrison, Papineau, Polette, Price, Prince, Ross, Robinson, Sunborn, Scott*, de BYTOWN, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Stevenson, Taché, Viger* et *Wilson*.—(51.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Burrell, Flint, Lyon*, Sir *Allan N. MacNab, Richards, Sauvageau, Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Smith*, de DURHAM, et *Smith*, de WENTWORTH.—(10.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors; la question principale étant mise,

Résolu, que le bill soit renvoyé à un comité spécial de sept membres qui seront nommés par cette chambre, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, que M. *Smith*, de *Durham*, M. *Wilson*, l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, l'honorable M. *Boulton*, l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, M. *Sherwood*, de *Brockville*, et l'honorable

procureur général *LaFontaine*, composent le dit comité.

Bill relatif aux lois criminelles.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et refondre les lois criminelles de cette province, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

Bill relatif au code de procédure criminelle.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir un code de procédure criminelle en cette province, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

Bill relatif aux réunions du parlement.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour fixer le temps et le lieu de la réunion du parlement, étant lu ;

L'honorable M. *Boulton* a proposé, secondé par M. *Hopkins*, et la question ayant été mise, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

L'honorable procureur général *Baldwin* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Richards*, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots "de ce jour en trois mois," insérés à la fin d'icelle.

Et des débats s'étant élevés en conséquence, et objection ayant été faite au dit bill comme n'étant pas dans l'ordre et comme répugnant aux dispositions de l'acte du parlement du royaume-Uni, 3 et 4 *Vict.*, chap. 35, et appel en ayant été fait à la chaire, M. l'Orateur a déclaré qu'il est d'opinion que ce bill n'est pas dans l'ordre, parce qu'il répugne au dit acte, et ne peut point être discuté.

Et un appel de la décision de M. l'Orateur en ayant été fait à la chambre; la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Bouillier*, *Burritt*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Crysler*, *Davignon*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Flint*, *Fournier*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Lacoste*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur général *Macdonald*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Malloch*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Ross*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché* et *Viger*.—(37.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cameron*, de *KENT*, *Cayley*, *DeWitt*, *Holmes*, *Hopkins*, *Lyon*, *Sir Allan N. MacNab*, *McConnell*, *McLean*, *Papineau* et *Prince*.—(15.)

Et la décision de M. l'Orateur a été confirmée.

Bill relatif au fonds social du grand chemin de fer occidental.

Un bill grossoyé pour autoriser les corporations municipales, et autres, à prendre des actions dans le fonds social de la compagnie du grand chemin de fer occidental, ou autrement, pour aider à la confection de cette entreprise, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour autoriser les corporations municipales, et autres, à prendre des actions dans le fonds social de la compagnie du grand chemin de fer occidental, et d'autres compagnies de chemin de fer, ou autrement, pour aider à la confection de cette entreprise."

Ordonné, que *Sir Allan N. MacNab*, porte le bill au conseil législatif et demande son concours.

Ordres remis.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. le solliciteur général *Drummond*, secondé par M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*,

La chambre s'est ajournée.

Jovis, 13° die Junii ;

ANNO 13° VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. *DeWitt*,—la pétition de *G. H. Dumesnil*, et autres, résidant sur la rive du *Lac St. François*, paroisse de *St. Anicet*.

Par l'honorable M. *Viger*,—la pétition de *J. O. A. Turgeon*, maire et autres, membres du conseil municipal du comté de *Terrebonne*; la pétition de *L. A. DeRome*, et autres, des paroisses de *St. Paul*, du township de *Kildare*, et *St. Antoine de Lavaltrie*, district de *Montréal*; la pétition de *P. U. Archambault*, et autres, des comtés de *Leinster* et *Berthier*; et la pétition du révérend *T. L. Brassard*, et autres, de la paroisse de *St. Paul Delavaltrie*.

Par M. *Notman*,—la pétition de *Richard Watson*, constructeur de la cité de *Toronto*.

Par M. *Sanborn*,—la pétition de *D. Thomas*, et autres, du district de *St. François*.

Par M. *Jobin*,—la pétition de *M. Raymond*, et autres, de la paroisse de *Longue Pointe*, comté de *Montréal*.

Par M. *Stevenson*,—la pétition de *Robert Darling*, et autres, du township d'*Hillier*, comté de *Prince-Edouard*.

Par M. *Morrison*,—la pétition de la compagnie du chemin planchéié du *Port Credit* et *Huronario*.

Par M. *Prince*,—la pétition de *P. T. Donnelly*, M. D., et autres, du township de *Moore*, comté de *Lambton*; la pétition de *John McIntosh*; et la pétition d'*Isaac Titus*, du *Port Burwell*, comté de *Midlesex*.

Par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*,—la pétition de *Thomas George Choat*, et autres, des townships de *Dummer* et *Douro*, comté de *Peterborough*.

Par l'honorable M. *Hincks*,—la pétition du conseil municipal du comté d'*Oxford*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

Du révérend *Joseph Crevier*, et autres, de la paroisse de *St. Pie*; demandant qu'il soit adopté certaines mesures pour réprimer l'intempérance.

De *Louis Bertrand*, maire de la municipalité No. un, du comté de *Rimouski*; demandant que la seigneurie de *Témiscouata*, et certains autres lieux, soient séparés de la municipalité No. deux, et unis à la municipalité No. un du dit comté, pour les fins d'enregistrement.

De la municipalité du township de *Sarnia*; d'*McNaughton*, maire, et autres, conseillers de la municipalité de *Nassugaweya*; demandant que les réserves du clergé et les rectoreries soient vendues, et que le produit en soit appliqué aux fins de l'éducation générale.

De *William Patton*, de *Québec*, écuyer, marchand; demandant à être indemnisé des pertes qu'il a souffertes par suite de la construction d'un quai à la station de la quarantaine, *Grosse Isle*, en 1846.

Du révérend *H. G. Burrage*, ministre, et autres, marguilliers et membres de l'église d'*Angleterre*, à *Halley*, et parties adjacentes; et du révérend *L. Doolittle*, ministre, et autres, marguilliers et membres de l'église d'*Angleterre*, à *Lennoxville*; demandant que le *Bishop's College* ait le privilège de conférer des degrés ès-arts et théologie, et que l'allocation annuelle du dit collège soit augmentée de manière à le mettre sur le même pied que les institutions de même nature dans la province.

Du conseil de ville de *St. Catharines*; demandant que les chartes de la compagnie du grand chemin de fer occidental soient amendées de manière à permettre

aux corporations municipales d'y prendre des actions ou d'aider autrement la dite compagnie.

De la municipalité du township de *Sandwich*; demandant qu'il soit accordé une charte à la compagnie du chemin de fer des rivières de *Niagara* et *Détroit*.

De la compagnie de la navigation de *Grand River*; demandant qu'il soit passé ou renouvelé un acte pour leur venir en aide à l'échéance de leurs obligations, en leur avançant une certaine somme à même les fonds publics.

De la municipalité du township de *Clinton*; demandant certains amendements à l'acte des corporations municipales.

De la municipalité du township de *Thorold*; demandant qu'il soit passé un acte pour transporter à *Duncan McFarland*, écuyer, un certain terrain originellement réservé pour un chemin au lieu et place d'un chemin par lui fourni à travers ses terres, ce dernier étant plus commode pour le public.

De dame *M. A. F. Viger*, et autres dames, les directrices et officières de l'asile des orphelins catholiques de *Montréal*; demandant une aide en faveur de la dite institution.

De *Thomas Bedard*, notaire, du village de *L'Assomption*, district de *Montréal*; demandant une enquête sur certains sujets de plaintes portées contre le département des terres de la couronne, pendant les années 1844, 1845 et 1847.

De *Louis Perrault*, et autres personnes, qui ont fait des dépôts dans la banque d'épargnes et de prévoyance de *Montréal*, et autres personnes intéressées; demandant qu'il soit établi une commission d'enquête pour s'enquérir de l'administration et des affaires de la dite banque; que les syndics et directeurs de la dite banque soient conjointement et séparément responsables pour les réclamations des personnes qui ont fait des dépôts, excepté les cas de transactions équitables; et que le bill introduit durant la dernière session pour amender les lois au sujet des banques d'épargnes, soit mis en opération pour rétablir la confiance du public dans ces institutions.

Du révérend *H. Wilkes*, A. M., et autres, au nom de la congrégation qui s'assemble dans l'église de *Zion*, *Montréal*; demandant la cessation de toute œuvre servile le dimanche, que ce soit dans le département des postes, aux ventes publiques ou autrement.

De *J. J. Williams*, écuyer, maire, et autres, les conseillers de ville et habitants de *Port Hope*, et environs; demandant la cessation de tout travail le jour du Seigneur dans le département des postes et les autres départements du service public.

De *James A. Macklin*, et autres, de la ville et environs de *London*; demandant que la charte de la compagnie du chemin de fer des rivières de *Niagara* et *Détroit* ne soit pas renouvelée durant la présente session, comme on l'a demandé.

Ordonné, que la pétition de la municipalité du township de *Brantford* soit renvoyée au comité permanent sur les chemins de fer et lignes télégraphiques.

M. Smith, de *Wentworth*, a proposé, secondé par *M. Notman*, et la question ayant été mise, que la pétition d'*Alexander Scobie*, écuyer, et autres, des townships de *Seneca*, comté de *Haldimand*, et *Onondaga*, comté de *Wentworth*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *Sir Allan N. MacNab*, *M. Thompson*, *M. Notman*, *M. Hopkins*, et le moteur, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

M. Thompson a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Johnson*, que tous les mots après "renvoyée," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et les mots: "au comité spécial auquel a été

"renvoyée la pétition du conseil municipal provisoire du comté de *Haldimand*, et autres références," ajoutés à leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée: Et elle a passé dans la négative.

Et la question principale ayant été de nouveau proposée;

M. McFarland a proposé en amendement à icelle, secondé par *M. Thompson*, que tous les mots après "comité," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et les mots "soit nommé par cette chambre" insérés à leurs place.

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée: Et elle a passé dans la négative.

Alors la question principale ayant été mise;

Résolu, que la pétition d'*Alexander Scobie*, écuyer, et autres, des townships de *Seneca*, comté de *Haldimand* et *Onondaga*, comté de *Wentworth*, soit renvoyée à un comité spécial composé de *M. Smith*, de *Wentworth*, *Sir Allan N. MacNab*, *M. Thompson*, *M. Notman*, et *M. Hopkins*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport sur icelle avec toute la diligence convenable, par bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers, et records.

Ordonné, que *M. Holmes* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*, et autres actes relatifs à la dite compagnie, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de *M. DeWitt*, secondé par *M. Prince*, Résolu, que le temps pour présenter des pétitions à cette chambre pour des bills privés soit prolongé jusqu'à jeudi, le vingt du courant.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—

M. l'Orateur, Le conseil législatif a passé le bill intitulé: "Acte pour obliger la maison de la Trinité de Québec à placer des bouées pour indiquer les batteries et basses fonds dans le chenal nord du fleuve *St. Laurent*, et pour faciliter la traverse du *Cap Tourmente* à l'*Isle aux Reaux*," sans aucun amendement. Et ensuite il s'est retiré.

L'honorable *M. Cameron*, de *Kent*, du comité permanent sur les ordres permanents, a présenté à la chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Le cinquième rapport du comité sur les ordres permanents. Votre comité a pris en considération les pétitions de *Louis Clair* et *P. E. Vézina*, et de *Louis Lampron*, et autres, et il a constaté, que les avis avaient dûment été publiés.

Quant à la pétition de *John G. Gilman*, et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de banque du comté de *Stanstead*, il paraît que l'avis voulu a été donné dans le *Stanstead Journal*, mais il ne paraît pas avoir été affiché aux portes des églises; cependant comme cette demande est de nature à n'affecter aucune localité en particulier; votre comité suggère humblement que ces avis ne peuvent pas être exigés dans le cas actuel.

Votre comité a trouvé, relativement aux avis, la pétition de *J. H. Dorwin*, et autres, (demandant l'autorisation de construire un chemin de fer depuis le village d'*Industrie* jusqu'à *Rawdon*), est dans la même position; l'avis a été donné dans le *Canada Gazette* (publié dans le district de *Montréal*), pendant plus de quatre mois, mais aucun avis n'a été publié aux portes

Pétitions renvoyées à des comités: de la municipalité du township de *Brantford*;

D'A. Scobie, et autres;

des églises, après une enquête, il paraît que la ligne de chemin de fer projetée, est une prolongation de la ligne qui existe actuellement, et qu'elle devra passer, pour la plus grande partie, sinon tout-à-fait, à travers des terres incultes, sur lesquelles il ne paraît pas qu'il existe aucune église; votre comité recommande en conséquence que cette dernière partie de la 66^e règle soit suspendue dans le cas actuel.

Votre comité a aussi consulté la pétition du maire et des conseillers de Québec, demandant l'autorisation d'emprunter une somme d'argent, et d'imposer une taxe sur les citoyens, pour la construction d'un aqueduc que le conseil est déjà autorisé à construire, et il a constaté qu'aucun avis n'a été donné, quoique, suivant votre comité, un semblable avis soit requis aux termes de la 66^e règle.

Les pétitions du maire et du conseil de ville de *Bytown*; de *James Pierson*, et autres, de *R. S. Woods*, et autres: de *Joseph Allen*, et autres, ne sont pas, suivant votre comité, de nature à exiger l'avis requis.

Premier rapport sur les impressions.

L'honorable M. *Hincks*, du comité permanent des impressions, a présenté à la chambre le premier rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Dans l'accomplissement des devoirs qui lui ont été assignés par votre honorable chambre, votre comité s'est aperçu que l'affaire la plus pressante était de se procurer des soumissions pour la reliure des journaux et des appendices de la présente session; et ayant fait publier des annonces à cet effet, il a reçu des établissements de cette cité les soumissions qui suivent pour cet ouvrage, savoir:—

De M. *Cuthbert*, à trois chelins le volume de six cents pages.

De MM. *Scobie* et *Balfour*, à trois chelins six deniers par volume.

De MM. *Brewer* et *MacPhail*, à deux chelins et trois deniers par volume.

De MM. *A. R. Armour* et Cie., à deux chelins et neuf deniers par volume.

Et de *Montréal*,

De M. *Rollo Campbell*, à quatre chelins pour l'appendice, et trois chelins et neuf deniers pour le journal, par volume.

Votre comité recommande, que comme la soumission de MM. *Brewer* et *MacPhail*, est la plus basse, elle soit acceptée: et qu'ils soient requis de passer le contrat ordinaire. D'après la position respectable que cette maison d'affaires occupe dans la cité, votre comité n'hésite nullement à croire qu'elle est capable, sous tous les rapports, d'accomplir cet ouvrage à l'entière satisfaction de votre honorable chambre.

Votre comité se plaît à faire remarquer que la soumission actuelle est la plus basse qui ait jamais été offerte à votre honorable chambre pour cet ouvrage.

Bill relatif au chemin de fer de l'Industrie à Rawdon.

Ordonné, que M. *DeWitt* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer une compagnie aux fins de construire un chemin de fer du village d'*Industrie* au township de *Rawdon*, dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Sur motion de M. *Morrison*, secondé par M. *Notman*,

Jugements du banc de la Reine.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, un état des derniers cent jugements rendus dans la cour du banc de la Reine, en faveur du demandeur après verdict ou collation dans les actions

pour dettes et *assumpsit*, spécifiant les particularités mentionnées dans les cédules suivantes, savoir:—

No. du demandeur et du défendeur (sans les nommer.)	Montant du jugement.	Total des frais taxés en faveur du demandeur.	Déboursés en faveur des officiers de la couronne.	Do du Shérif.	Do des Témoins.	Du greffier en chambre.	Du conseil, autre que le procureur.	Montant des autres déboursés non compris sous les chefs précédents, tel que jurés, etc.
---	----------------------	---	---	---------------	-----------------	-------------------------	-------------------------------------	---

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Ordonné, que M. *Armstrong* ait la permission d'introduire un bill pour remédier à une erreur dans l'acte qui divise le comté de *Berthier* en deux municipalités. Bill relatif aux municipalités de Berthier.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, que la règle de cette chambre qui exige que les bills soient imprimés avant leur seconde lecture, et aussi, la règle que chaque bill devra avoir trois différentes lectures, en des jours différents, soient suspendues en ce qui a rapport au dit bill, et qu'il soit maintenant lu une seconde fois.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, que le bill soit grossoyé, et lu la troisième fois, lundi prochain.

Ordonné, que M. *Fergusson* ait la permission d'introduire un bill pour amender un acte, intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin de *Guelph* et *Dundas*." Bill relatif au chemin de Dundas et Guelph.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a proposé, secondé par M. *Seymour*, et la question ayant été mise, qu'il lui soit permis d'introduire un bill pour autoriser le commerce de banque; Commerce de banque.

La chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cameron*, de *Kent*, *Cayley*, *Christie*, *Crysler*, *Duchesnay*, *Johnson*, *LaTerrière*, *Lyon*, *Sir Allan N. MacNab*, *Meyers*, *Prince*, *Robinson*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Seymour*, *Sherwood*, de *TORONTO*, et *Stevenson*.—(20.)

CONTRE.

Messieurs le procureur général *Baldwin*, *Boutillier*, *Cartier*, *Chabot*, *Chauveau*, *DeWitt*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Lacoste*, *Laurin*, *Lemieux*, *McFarland*, *Méthot*, *Morrison*, *Notman*, *Pollette*, *Price*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, de *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Viger*, et *Wilson*.—(31.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks*, ait la permission d'introduire un bill pour incorporer une compagnie aux fins de construire un chemin de fer entre les rivières *Niagara* et *Détroit*. Bill (No 2.) relatif au chemin de fer des rivières Niagara et Détroit.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Bill relatif à l'amélioration de la pratique de la loi.

Ordonné, que l'honorable M. *Sherwood* ait la permission d'introduire un bill pour améliorer la pratique de la loi, et limiter le montant des frais qui seront taxés et recouverts dans certaines cours dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. *Notman*, secondé par M. *Fergusson*,

Honoraires aux magistrats, (H.-C.)

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en comité de toute chambre, pour prendre en considération s'il est expédient de régler les honoraires accordés aux magistrats dans le *Haut-Canada*.

La chambre, s'est en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Stevenson* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a pris le fauteuil;

Et M. *Stevenson* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau jeudi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Boulton*, secondé par M. *Hopkins*,

Bill relatif à la pratique de la loi.

Ordonné, que le bill pour changer, simplifier et amender la pratique de la loi, et pour diminuer les frais de justice, soit maintenant lu une seconde fois.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour amender la loi, simplifier la pratique, et réduire les dépenses des procédures légales, dans le *Haut-Canada*.

Bill relatif aux vaisseaux marchands étrangers.

Un bill grossoyé pour étendre l'application de certains actes provinciaux aux vaisseaux marchands étrangers, lorsqu'ils sont dans cette province, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la loi relative à la diffamation et au libelle.

Un bill grossoyé pour amender la loi relative à la diffamation et au libelle, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à l'exclusion des charges de certaines personnes.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour exclure des charges les personnes par l'entremise desquelles elles ont été créées, ou qui en ont fait augmenter les émoluments, étant lu;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

Bill relatif aux actions relatives au douaire.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour changer la pratique de la loi dans les actions relatives au douaire dans le *Haut-Canada*, étant lu;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

Bill relatif aux actions en éjection.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour changer et amender la pratique et la procédure dans les actions en éjection dans le *Haut-Canada*, étant lu;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte passé dans la huitième année du règne de sa majesté, chapitre quarante-neuf, intitulé: "Acte

Bill relatif aux mesureurs de bois.

"pour régler l'inspection et le mesurage du bois de construction, des mâts, esparres, madriers, douves, et autres objets de même nature, et pour abroger un certain acte y mentionné," étant lu;

M. *Laurin* a proposé, secondé par M. *Ross*, et la question ayant été mise, que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

M. *Christie* a proposé, en amendement à la question, secondé par M. *Gugy*, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *Toronto*, *Cameron*, de *Kent*, *Cartier*, *Christie*, *Crysler*, *DeWitt*, *Dickson*, le solliciteur général *Drummond*, *Fergusson*, *Flint*, *Gugy*, *Hall*, *Holmes*, *Hopkins*, *Johnson*, le solliciteur général *Macdonald*, *Malloch*, *McConnell*, *Merritt*, *Meyers*, *Notman*, *Prince*, *Richards*, *Robinson*, *Sanborn*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Seymour*, *Sherwood*, de *Toronto*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Stevenson* et *Thompson*.—(32.)

CONTRE.

Messieurs le procureur général *Baldwin*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Dumas*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Lacoste*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Polette*, *Price*, *Ross*, *Taché* et *Viger*.—(21.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été mise, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tel que dans la division précédente.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, de ce jour en six mois.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour dispenser les ministres de l'église wesleyenne méthodiste de l'obligation d'obtenir des licences spéciales pour tenir des registres de baptêmes, mariages et sépultures, dans le *Bas-Canada*, étant lu;

Bill relatif aux ministres de l'église wesleyenne.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Flint*, M. *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, M. *Richards*, et l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des titres des biens-fonds, et des charges dont ils sont grevés, étant lu;

Bill relatif à l'enregistrement des titres des biens-fonds.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour confirmer les ordres et décrets, et autres procédures de la cour de chancellerie du *Haut-Canada*, dans certains cas, étant lu;

Bill relatif aux procédures de la cour de chancellerie.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mettre les percepteurs des taxes locales dans le *Haut-Canada*, pour les diverses années de 1836 à 1848, inclusivement, en état de recouvrer les taxes échues durant les dites années, respectivement et qui ne sont pas encore payées, étant lu;

Bill relatif aux taxes locales, (H.-C.)

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, pour lundi prochain.

Bill relatif au township d'Upton.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour séparer du district des *Trois-Rivières*, certaines concessions du township d'*Upton*, et pour les réunir au district de *Montréal* et au circuit de *St. Hyacinthe*, pour les fins judiciaires, et à la paroisse de *St. Hugues*, pour les fins municipales dans le district mentionné en dernier lieu, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

Bill relatif à l'emprisonnement pour dettes.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abolir l'emprisonnement pour dettes, étant lu ;

L'honorable M. *Boulton* a proposé, secondé par l'honorable M. *Merritt*, et la question ayant été mise, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur général *Baldwin*, *Bel*, *Boulton*, de *Norfolk*, *Boutillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Canchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Christie*, *Crysler*, *Davignon*, *DeWitt*, *Dickson*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Hopkins*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur général *Macdonald*, *Macdonald* de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab*, *Marquis*, *MacFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Morrison*, *Notman*, *Polette*, *Richards*, *Ross*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Thompson* et *Viger*.—(62.)

CONTRE.

Messieurs *Malloch*, *McLean*, *Robinson*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Stevenson*, *Taché* et *Wilson*.—(7.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

L'honorable M. *Boulton* a proposé, secondé par M. *Malloch*, et la question ayant été proposée, que le bill soit renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Notman*, l'honorable procureur général *LaFontaine*, l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, l'honorable M. *Merritt*, et le moteur, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'honorable M. *Sherwood* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*, que les mots : "composé de M. *Notman*, M. le procureur général *LaFontaine*, l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, l'honorable M. *Merritt*, et le moteur," soient retranchés et les mots : "qui sera nommé par la chambre," ajoutés à leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée : Et elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise ;

Résolu, que le bill soit renvoyé à un comité spécial, nommé par la chambre, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, que l'honorable M. *Boulton*, M. *Sherwood*, de *Brockville*, l'honorable M. *Macdonald*, l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, et l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, composent le dit comité.

Ordonné, que le dit comité reçoive instruction d'amender le dit bill de manière à en limiter l'opération au *Haut-Canada*.

Ordres remis.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. *Malloch*, secondé par M. *Laurin*,

La chambre s'est ajournée.

Veneris, 14° die Junii ;

ANNO 13° VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable procureur général *LaFontaine*,—la pétition de *J. Ostell*, président, et autres, officiers de la société d'histoire naturelle de *Montréal*, au nom de la dite société.

Par M. *Armstrong*,—la pétition de *T. R. Tranchemontagne*, président, et autres, administrateurs de l'académie de *Berthier*.

Par M. *Taché*,—la pétition d'*Alfred Pinsonneault*, président, et *William Evans*, secrétaire de la société d'agriculture du *Bas-Canada*, au nom de la dite société.

Par M. *Richards*,—la pétition de *H. W. Blanchard*, écuyer, et autres, du *Haut-Canada*.

Par M. *Ross*,—la pétition du bureau de commerce de *Québec*.

Par l'honorable M. *Price*,—la pétition de *John Johnston*, et autres, de l'église presbytérienne libre du *Canada*, dans *Brock*, *Reach* et *Whitby*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du révérend *James Hutton*, et autres, ministre, marguilliers et membres de l'église d'*Angleterre*, à *Russelltown* ; du révérend *Richard Lewis*, ministre, et autres, marguilliers, et membres de l'église d'*Angleterre*, à *Portneuf* ; et du révérend *J. Torrance*, et autres, ministre et membres de l'église d'*Angleterre*, à la *Pointe-Levi*, *Bas-Canada* ; demandant que le *Bishop's College* ait le privilège de conférer des degrés ès-arts et théologie, et que l'allocation annuelle du dit collège soit augmentée de manière à le mettre sur le même pied que les institutions de même nature dans la province.

D'*Augustin Vallières*, président, et autres, les vice-président, officiers et membres de l'association de la bibliothèque des instituteurs du district de *Québec* ; demandant une aide en faveur de la dite institution.

D'*Augustin Vallières*, président, et autres, au nom des instituteurs de la cité de *Québec* ; demandant certains amendements à la loi d'éducation du *Bas-Canada*.

De *Benjamin Thurtell*, écuyer, maire du comté de *Waterloo* ; demandant que toute demande pour séparer aucune partie du dit comté ne soit pas accordée, excepté le terrain d'*Owen Sound*.

Du maire et des conseillers de la cité de *Québec* ; demandant que la loi imposant une amende sur les colporteurs qui vendent sur les marchés publics de la cité, soit abrogée.

De l'honorable *L. Massue*, et autres, officiers et membres de la société *St. Jean Baptiste* de *Québec* ; demandant certains amendements à l'acte qui incorpore la dite société.

Du révérend *H. A. Dupuis*, et autres, d'*Halifax* et autres townships, dans le comté de *Mégantic* ; demandant une aide pour ouvrir certains chemins dans le dit comté.

De *J. Johnston*, écuyer, et autres, d'*Halifax* et autres townships, dans le comté de *Mégantic* ; demandant que l'acte des municipalités soit abrogé, et qu'il soit fait certains changements dans la subdivision du dit comté.

De *Robert Lachlan*, de *Colchester*, comté d'*Essex*, écuyer; demandant que des mesures soient adoptées pour arrêter la colonisation des nègres dans le district de l'Ouest.

De *Daniel Wiers*, et autres, francs-tenanciers et autres, du *Haut-Canada*; demandant l'abrogation de toutes les incapacités qui frappent ceux qui y pratiquent la médecine sans licence, ou qu'un diplôme pour leur propre secte soit censé suffisant.

De *Hope Macniven*, et autres, de la ville de *St. Catharines*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la banque du district de *Niagara*.

De *John G. Weir*, maire, au nom de la municipalité du township de *Raleigh*; demandant que la pétition pour un acte pour incorporer l'association d'*Elgin*, ne soit pas accordée.

De *Michael Rape*, et autres, syndics de l'école séparée des catholiques romains de la section d'école No. 10, du township de *Kitley*; demandant qu'il soit établi des dispositions en faveur de la dite école pour l'année 1850, et que l'on rende justice à leurs droits.

De *M. R. Jukes*, et autres, des townships de *Dunn* et *South Cayuga*; demandant que l'église d'*Angleterre* en *Canada*, soit débarrassée de certains inconvénients qui résultent de sa connexion avec la mère-patrie, et qu'elle ait l'administration de ses propres affaires temporelles et spirituelles.

De *G. Jordan*, écuyer, et autres, du *Port Robinson*, et ses environs; demandant qu'il soit passé un acte accordant à *D. McFarland*, écuyer, une certaine réserve de chemin, et confirmant une nouvelle ligne de chemin qu'il a donnée à la place.

Des officiers, greffiers et serviteurs de l'assemblée législative; demandant à être indemnisés pour les pertes éprouvées par eux lors de la destruction des bâties du parlement à *Montréal*, le 25 avril, 1849.

Pétition de *S. Combs*, et autres, renvoyée à un comité.

Ordonné, que la pétition de *Seth Combs*, et autres, aubergistes des comtés unis de *Stormont*, *Dundas* et *Glengary*, soit renvoyée au comité permanent des ordres permanents.

Rapports des cotisations.

L'honorable *M. Hincks* a présenté, en conformité des dispositions d'un acte du parlement provincial du *Haut-Canada*, rapports des cotiseurs pour le *Haut-Canada*, pour l'année 1849.

Appendice (P)

Pour les dits rapports, voir appendice (P.)

Message du conseil.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—
M. l'Orateur,

Bill relatif à l'acte d'enregistrement de Montréal.

Le conseil législatif a passé le bill intitulé: "Acte pour prolonger la période de temps fixée pour certaines fins dans l'acte d'enregistrement de *Mont-réal*," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Bill relatif à la représentation.

Ordonné, que l'honorable procureur général *La-Fontaine* ait la permission d'introduire un bill pour augmenter la représentation du peuple de cette province en parlement.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi, le vingt-huit du courant.

Tenure Seigneuriale.

Sur motion de l'honorable procureur général *La-Fontaine*, secondé par *M. Armstrong*,

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en comité pour prendre en considération la tenure seigneuriale du *Bas-Canada*.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Johnson a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Johnson* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, mardi prochain.

Ordonné, que *M. Malloch* ait la permission d'introduire un bill pour amender et expliquer l'acte relatif aux lignes latérales dans le township d'*Osgoode*.

Bill relatif aux lignes latérales d'*Osgoode*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le premier de juillet prochain.

Ordonné, que les ordres du jour soient remis à lundi prochain.

Ordres remis.

Alors, sur motion de *M. Laurin*, secondé par *M. DeWitt*,

La chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Lunæ, 17^o die Junii;

ANNO 13^o VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

M. L'ORATEUR a mis devant la chambre un état des affaires de la compagnie du chemin de fer de *Peterborough* et *Port Hope*, en conformité de l'acte 10 Vict., chap. 109.

Chemin de fer de *Peterborough* et *Port Hope*.

Pour le dit état, voir appendice (G.)

Appendice (G.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Pétitions présentées.

Par *M. Duchesnay*,—la pétition du révérend *F. Morin*, et autres, membres de la société de tempérance de la paroisse du *Cap-Santé*.

Par *M. McFarland*,—la pétition de la municipalité du township de *Wainfleet*; la pétition de la municipalité du township de *Pelham*; la pétition de *Leonard Misener*, et autres, du township de *Wainfleet*; et la pétition de la compagnie de l'assurance mutuelle contre le feu, du district de *Niagara*.

Par *M. Taché*,—la pétition du conseil municipal de la municipalité No. un, du comté de *Rimouski*.

Par l'honorable *M. Chabot*,—la pétition de *Vital Tétu*, écuyer, et autres, de la cité de *Québec*.

Par *M. Davignon*,—deux pétitions de *Benjamin Ouimet*, écuyer, et autres, du township d'*Upton*, district de *Montréal*.

Par l'honorable *M. Price*,—la pétition des ministres et anciens du synode de l'église presbytérienne du *Canada*; la pétition du révérend *Ira Howay*, et autres, des townships de *Norwich* et *East Oxford*; et la pétition du révérend *John Corbett*, et autres, des townships de *Wakefield* et *Masham*, comté d'*Ottawa*.

Par *M. Cauchon*,—la pétition du très-révérend *A. Mailloux*, et autres, membres du comité de régie de la société pour promouvoir l'établissement des terres incultes de la couronne du comté de *Bellechasse*, et parties des comtés de *Dorchester* et *Montmorency*; et la pétition du révérend *J. Boucher*, et autres, de la paroisse de *St. David*.

Par *M. Dumas*,—la pétition du révérend *J. Flanagan*, ministre et *J. Pangman*, et *A. B. Ervant*, marguilliers de l'église d'*Angleterre*, dans la paroisse de *St. Henri* de *Mascouche*; et la pétition du révérend *A. D. Lockhart* et autres, les ministres, marguilliers et membres de l'église d'*Angleterre* dans la paroisse de *St. Lin*, comté de *Leinster*.

Par l'honorable *M. Merritt*,—la pétition de *Barnaby Gregory*, et autres, du township de *Louth*, comté de *Lincoln*; la pétition du conseil municipal des

comtés unis de *Lincoln*, *Haldimand* et *Welland*; et la pétition de *Marcus Gunn*.

Par l'honorable *M. Macdonald*,—la pétition de *Thomas Costen*, ci-devant gardien en chef du pénitencier provincial; et la pétition du conseil de ville de la cité de *Kingston*.

Par *M. Prince*,—la pétition de *Lewis G. Gordon*, et autres, d'*Amherstburgh*.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De *G. H. Dumesnil*, et autres, résidant sur le bord du *Lac St. François*, paroisse de *St. Anicet*; demandant une indemnité pour des dommages causés par la construction de deux chaussées par le bureau des travaux publics à la tête du canal de *Beauharnais*.

De *J. O. A. Turgeon*, maire, et autres, membres du conseil municipal du comté de *Terrebonne*: demandant que les assemblées du dit conseil soient tenues au village de *Terrebonne*, au lieu de *Ste. Thérèse*, où elles se tiennent actuellement.

De *L. A. DeRome*, et autres, de la paroisse de *St. Paul* du township de *Kildare* et *St. Antoine* de *Lavaltrie*, district de *Montréal*; demandant à être réunis au comté de *Leinster*.

De *P. U. Archambault*, et autres, des comtés de *Leinster* et *Berthier*; demandant une aide pour améliorer et rendre navigable la rivière de *L'Assomption*.

Du révérend *T. L. Brassard*, et autres, de la paroisse de *St. Paul* de *Lavaltrie*; de *M. Raymond*, et autres, de la paroisse de la *Longue-Pointe*, comté de *Montréal*; demandant qu'il soit adopté certaines mesures pour réprimer l'intempérance.

De *Richard Watson*, de la cité de *Toronto*, constructeur; demandant à être indemnisé pour un certain montant par lui dépensé pour améliorer et macadamiser certaines parties de *Yonge Street*.

De *D. Thomas*, et autres, du district de *St. François*; demandant que l'acte pour incorporer le collège des médecins et chirurgiens, soit amendé de manière à admettre à la pratique de la médecine dans le *Bas-Canada*, ceux qui ont reçu le degré de docteur en médecine de tout collège ou institution médicale dans les *Etats-Unis*.

De *Robert Darling*, et autres, du township de *Hillier*, comté de *Prince-Edouard*; demandant que la pétition de *James Pierson*, et autres, pour un nouvel arpentage de la ligne de la troisième concession du dit township, ne soit pas écoutée.

De la compagnie du chemin planchéié de *Port Crédit* et *Huronario*; demandant que l'acte 10^e et 11^e vic. c. 89, soit amendé de manière à faire disparaître les doutes quant au droit de la dite compagnie de prélever certains droits dus par commutation pour le travail personnel imposé par la loi.

De *P. T. Donnelly*, M. D., et autres, du township de *Moore*, comté de *Lambton*; demandant qu'il soit passé un acte pour former la réserve que le gouvernement a faite pour le chemin à travers le front des lots trente-sept et soixante-et-cinq, le long de la rivière *Ste. Claire*, dans le dit township, et pour transmettre la dite réserve aux propriétaires des dits lots respectivement, au lieu de terres plus avantageusement situées pour l'usage public par eux données à cette fin.

De *John McIntosh*; demandant le paiement d'une certaine somme à lui due pour souliers fournis à la milice sous les ordres du colonel *Kerby*, durant les troubles de 1837.

D'*Isaac Titus*, de *Port Burwell*, comté de *Midlesex*, exposant que sa goélette la "*Jane and Eliza*" s'est perdue, en décembre dernier, en voulant faire le havre *Rondcau*, par suite de ce que les lumières n'étaient pas dans les phares du dit havre, et demandant une enquête et justice à cet égard.

De *Thomas George Choat*, et autres, du township de *Dummer* et *Douro*, comté de *Peterborough*; demandant que le produit des réserves du clergé et des rectoreries soit équitablement approprié; qu'il soit fait un retranchement dans les dépenses publiques; demandant la révocation des lois contre l'usure, une loi réformant complètement les formules, les procédures et les honoraires; l'élection de tous les officiers locaux; le vote par ballot; l'égalité de la représentation parlementaire, et l'élection du conseil législatif.

Du conseil municipal du comté d'*Oxford*; demandant que le produit des réserves du clergé et des rectoreries soit employé aux fins de l'éducation et des améliorations locales; que la loi de primogéniture soit abolie; que la loi soit complètement réformée; demandant une loi de cotisation équitable; l'élection des officiers de comté, et la discontinuation des pensions et du système d'accorder des pensions, et la réduction de tous les salaires d'officiers publics.

De *J. Ostell*, président, et autres, officiers pour et au nom de la société d'histoire naturelle de *Montréal*; demandant une certaine allocation en faveur de la dite institution.

De *T. R. Tranchemontagne*, président, et autres, administrateurs de l'académie de *Berthier*; demandant l'allocation annuelle au soutien de la dite Académie.

D'*Alfred Pinsonnault*, président, et *William Evans*, secrétaire, pour et au nom de la société d'agriculture du *Bas-Canada*; demandant qu'il soit institué une enquête sur l'état de l'agriculture dans le *Bas-Canada*, dans la vue de l'améliorer.

De *H. W. Blanchard*, écuyer, et autres, du *Haut-Canada*; demandant qu'il soit passé un acte pour rendre au peuple du *Haut-Canada* le bienfait de la tolérance médicale.

De la chambre de commerce de *Québec*; demandant qu'il soit institué une enquête relativement à certains abus et inconvénients qui se présentent dans les maisons de la *Trinité* de *Québec* et *Montréal*, et que les dites maisons de *Trinité* soient réunies en une seule pour régler toute la navigation du fleuve *St. Laurent* en bas de *Montréal*.

De *John Johnston*, et autres, de l'église presbytérienne libre du *Canada*, dans *Brook*, *Reach* et *Whitby*; demandant que le produit des réserves du clergé soit approprié aux fins de l'éducation générale et aux améliorations; et que l'on ne dispose d'aucune des dites terres avant que la question soit finalement réglée.

Résolu, que la pétition de *Charles F. Pratt*, et autres, de *Charlesbourg*, et autres paroisses, comités; de comté de *Québec*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Chauveau*, l'honorable *M. Chabot*, *M. Lemieux*, *M. Taché*, et *M. Cauchon*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes; papiers et records.

Ordonné, que la pétition de *Barthelémy Lachance*, et autres, pilotes, pour et au dessous du port de *Québec*, soit renvoyée au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour abroger certaines dispositions d'un acte passé dans la dernière session du parlement provincial, et intitulé: "Acte pour refondre les lois et les ordonnances relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la corporation de la maison de la *Trinité* de *Québec*, et pour d'autres fins, et pour exempter les capitaines de bâtiments du district de *Québec* d'employer des pilotes en certains cas."

Pétitions renvoyées à des comités; de *C. F. Pratt*, et autres;

De *B. Lachance*, et autres;

De J. McMicking, et autres;

Résolu, que la pétition de *John McMicking*, écuyer, et autres, du village et environs de *Stamford*, comté de *Welland*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. McFarland*, l'honorable procureur général *Baldwin*, l'honorable *M. Price*, l'honorable *M. Macdonald*, et *M. Morrison*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Du révérend *M. Lebourdais*, et autres;

Résolu, que la pétition du révérend messire *Lebourdais*, et autres, du comté de *St. Maurice*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Armstrong*, *M. Guillet*, *M. Fortier*, *M. Boutilier*, et *M. Dumas*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

D'A. Moffatt, et autres.

Résolu, que la pétition d'*Andrew Moffatt*, écuyer, et autres, du township d'*Orillia*, comté de *Simcoe*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable *M. Robinson*, l'honorable *M. Price*, *M. Boulton*, de *Toronto*, *M. Seymour* et *M. Malloch*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Pont tournant sur la rivière *Welland*.

M. McFarland a proposé, secondé par *M. Boutilier*, et la question ayant été mise, que la pétition du conseil municipal du district de *Niagara*; demandant la passation d'un acte pour autoriser certains townships conjointement avec le bureau des travaux publics, à construire et surveiller un pont tournant sur la rivière *Welland*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable *M. Merritt*, *M. Wilson*, l'honorable *M. Robinson*, *M. Thompson*, et le moteur, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records:—La chambre s'est divisée; Et elle a passé dans la négative.

Message du conseil.

Message du conseil législatif, par *John Fenning Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—
M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivants sans amendement, savoir:—

Bill relatif à l'éclairage au gaz de *Hamilton*.

Bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de l'éclairage au gaz de *Hamilton*."

Bill relatif à la seconde division municipale du *Saguenay*.

Bill intitulé: "Acte pour autoriser les habitants occupant des terres et tenant feu et lieu dans les nouveaux établissements sur les rives du *Saguenay*, formant la seconde division municipale de ce comté, à y établir un conseil municipal, et pour d'autres fins."

Et ensuite, il s'est retiré.

Rapport sur la pétition de *J. Johnston*, et autres.

M. DeWitt, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *J. Johnston*, et autres, habitants de la province du *Canada*, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

En consultant les journaux de votre honorable chambre pour la session de 1844-5, votre comité voit qu'un bill analogue à celui que demande les pétitionnaires pour donner la faculté de saisir une certaine partie des salaires des fonctionnaires publics, a été passé par les deux chambres de la législature; mais ce bill ayant été réservé à la sanction royale n'a pas été confirmé par sa majesté. Les raisons qui ont engagé le secrétaire d'état de sa majesté pour le département des colonies à conseiller à sa majesté de refuser de donner la sanction royale à ce bill, se trouvent dans les journaux de votre honorable chambre,

session 1846 (pages 43 et 44); et après les avoir considérées avec toute l'attention possible, votre comité ne trouve pas ces raisons satisfaisantes, ni de nature à justifier le rejet d'une mesure aussi généralement désirée; mesure, votre comité regrette de le dire, sur laquelle il sait individuellement qu'il n'y a que trop de raison d'insister.

Votre comité recommande en conséquence l'introduction d'un bill dans ce but, à la condition néanmoins qu'il n'y aura qu'une certaine partie des salaires et appointements des fonctionnaires publics de cette province, qui pourra être saisie pour leurs dettes.

Sur motion de l'honorable procureur général *LaFontaine*, secondé par *M. le solliciteur général Drummond*,

Ordonné, que les amendements faits par le conseil législatif au bill intitulé: "Acte pour prolonger la période de temps fixée pour certaines fins dans l'acte d'enregistrement de *Montréal*," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération.

Et lesquels ont été lus, et sont comme suit:—

Feuille 1, ligne 25.—Après "Acte," insérez "ainsi que le présent."

Feuille 1, ligne 25.—Retranchez "s'entendra," et insérez "s'entendront."

Feuille 1, ligne 25.—Retranchez "aura," et insérez "auront."

Feuille 1, ligne 26.—Après "quelconques," insérez "et toutes les commissions émanées sous l'autorité du dit acte et tous les actes des dits commissaires seront aussi valides et efficaces."

Feuille 1, ligne 28.—Après "lieu," insérez "et que si le présent acte eût été passé avant l'expiration de la période mentionnée en premier lieu."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que l'honorable procureur général *LaFontaine* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendements.

Ordonné, que la pétition de la chambre de commerce de *Québec* soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Ordonné, que *M. Notman* ait la permission d'introduire un bill pour changer et modifier la pratique des diverses cours de loi dans le *Haut-Canada*, et pour diminuer les frais dans la dite cour.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que *M. Seymour* ait la permission d'introduire un bill pour changer et amender l'acte affectant la propriété mobilière dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Sherwood*, de *Brockville*, ait la permission d'introduire un bill pour autoriser et obliger les témoins dans les causes civiles à comparaître devant les cours de juridiction supérieure de quelque partie de la province que ce soit.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif à l'acte d'enregistrement de *Montréal*.

Pétition de la chambre de commerce de *Québec*.

Bill relatif à la modification de la pratique de la loi. (H.-C.)

Bill relatif aux hypothèques. (H.-C.)

Bill relatif à la comparution des témoins.

Amendes imposées par les magistrats, (B.-C.)

Réclamations en vertu de l'acte d'indemnité, (B.-C.)

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial, composé de M. *Duchesnay*, M. *Armstrong*, M. *Taché*, M. *Lemieux*, et M. *Jobin*, pour s'enquérir et faire rapport à cette chambre si les amendes imposées par les juges de paix dans le *Bas-Canada*, sont mises en compte et payées aux autorités compétentes, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'honorable M. *Robinson* a proposé, secondé par M. *Boulton*, de *Toronto*, et la question ayant été mise, qu'il lui soit permis d'introduire un bill pour empêcher qu'aucunes des réclamations faites en vertu de l'acte d'indemnité de la dernière session ne soient payées avant que certaines informations demandées soient mises devant l'assemblée législative de cette province.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *Toronto*, *Cameron*, de *Cornwall*, *Cayley*, *Christie*, Sir *Allan N. MacNab*, *McConnell*, *McLean*, *Meyers*, *Papineau*, *Prince*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *Brockville*, *Sherwood*, de *Toronto*, et *Stevenson*.—(16.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cameron*, de *Kent*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur général *Macdonald*, *Marquis*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Ross*, *Sanborn*, *Scott*, de *Bytown*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Taché*, *Viger* et *Wilson*.—(48.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Avis ayant été donné qu'il n'y avait pas de *quorum*; les noms des membres présents ont été pris comme suit :—

M. l'Orateur,

Messieurs le procureur général *Baldwin*, *Boulton*, de *Norfolk*, *Boulton*, de *Toronto*, *Cayley*, *DeWitt*, *Hincks*, *Holmes*, *Laurin*, *Macdonald*, de *Kingston*, *McFarland*, *McLean*, *Meyers*, *Papineau*, *Price*, *Prince*, *Robinson*, *Stevenson* et *Viger*.

Et à huit heures et dix minutes, P. M., M. l'Orateur a, sans qu'une question ait été d'abord mise, ajourné la chambre à demain.

Martis, 18° die Junii;

ANNO 13° VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

Pétitions présentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *DeWitt*,—la pétition du révérend *John McKeown*, ministre, et autres, marguilliers et membres de l'église d'Angleterre à *Hemmingford*.

Par M. *Notman*,—la pétition de *Thomson Smith*, et autres, marchands, propriétaires de vaisseaux, capitaines et autres.

Par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*,—la pétition de messieurs *Thomas Wilson*, et compagnie, et autres, marchands et manufacturiers faisant le commerce des bois en *Canada* sur une large échelle; la pétition du bureau de commerce de *Québec*; et la pétition de *John McGill Chambers*, du township de *Montague*.

Par M. *Thompson*,—la pétition de la municipalité du township de *Canborough*.

Par M. *Mongenais*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Vaudreuil*.

Par M. *Morrison*,—la pétition de la compagnie d'union du chemin de fer de *Toronto*, *Simcoe* et *Huron*.

Par l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*,—la pétition de *Jordan Challenger*, et autres, de la ville et des environs de *Chatham*; la pétition du révérend *Samuel J. Wood*, et autres, les ministre et marguilliers de l'église d'Angleterre aux *Trois-Rivières*; la pétition de la corporation de *Bishop's College* dans le diocèse de *Québec*; et la pétition du très-révérend lord évêque de *Montréal*, et autres, le clergé, les marguilliers et membres des diverses congrégations de l'église d'Angleterre à *Québec*.

Par M. *Seymour*,—la pétition du révérend *Paul Shirley*, et autres, de *Camden East*.

Par l'honorable M. *Viger*,—la pétition de *John Goodbody*, et autres, membres du conseil municipal et contribuables de la municipalité du comté de *Terrebonne*.

Par M. *Stevenson*,—la pétition de *Samuel Solmes*, et autres, de la première concession du township de *Sophiasburgh*.

Par M. *Cartier*,—la pétition du révérend *J. P. Kelly*, et autres, de la ville de *William-Henry*.

M. *Gugy*, du comité spécial auquel a été renvoyé le message de son excellence le gouverneur général, présenté à cette chambre le vingt-neuf de mai dernier, avec les documents qui l'accompagnent, au sujet de l'exhibition industrielle qui doit avoir lieu à *London* en 1851, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu.

Pour le dit rapport, voir appendice (L.)

Ordonné, que M. *DeWitt* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser les créanciers qui ont obtenu jugement contre les officiers publics à saisir une certaine partie des salaires et émoluments des dits officiers en certains cas.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que M. *Polette* ait la permission d'introduire un bill pour transférer au conseil municipal de la municipalité de la ville des *Trois-Rivières*, l'administration de la commune de la dite ville, et pour d'autre fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que la pétition de *H. C. R. Becher*, et *Lionel Ridout*, écuyers, de la ville de *London*, comté de *Middlesex*; la pétition de *Sheffington Connor*, écuyer, et autres; la pétition de *Duncan McFarland*, écuyer; la pétition de la municipalité du township de *Thorold*; et la pétition de *P. T. Donnelly*, M. L., et autres, du township de *Moore*, comté de *Lambton*, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

Sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par l'honorable procureur général *LaFontaine*,

Résolu, qu'il soit fait un appel de la chambre, vendredi, le vingt-huitième jour de juin courant.

Résolu, qu'on envoie quérir sous la garde du sergent d'armes qui assiste à cette chambre, ceux des membres qui ne seront pas alors présents.

Ordonné, que l'Orateur fasse écrire immédiatement des lettres circulaires aux membres absents, excepté ceux qui ont obtenu de la chambre des

Rapport sur l'exhibition industrielle.

Appendice (L.)

Bill relatif à la saisie des salaires des fonctionnaires publics.

Bill relatif à la commune des Trois-Rivières.

Pétitions renvoyées à des comités: de H. C. R. Becher et L. Ridout; De S. Connor; De D. McFarland; De la municipalité de Thorold; Du Dr. Donnelly, et autres.

Appel de la chambre.

congrés d'absence, leur transmettant des copies des résolutions précédentes signées par le greffier de cette chambre.

Message du conseil.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—

M. l'Orateur,

Bill relatif à la société Saint Jean Baptiste de Québec.

Le conseil législatif a passé un bill intitulé: "Acte pour amender un acte, intitulé: "Acte pour incorporer la société *Saint Jean Baptiste* de la cité de Québec," auquel il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Réserves du clergé.

L'honorable M. *Price* a proposé secondé par M. le solliciteur général *Macdonald*, et la question ayant été proposée, que la réserve d'une portion considérable du domaine public de la province, pour le maintien d'un clergé protestant, en vertu d'un acte passé dans la trente-unième année du règne du prédécesseur de sa majesté, le Roi *George* trois, a été, depuis nombre d'années, la source du plus vif mécontentement pour la grande masse des sujets de sa majesté, dans le *Haut-Canada*.

Et des débats s'étant élevés;

M. *Sherwood*, de *Brockville*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, et la question ayant été mise, que les débats soient ajournés à demain; la chambre s'est divisée:—Et elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que les débats soient ajournés à demain.

Ordres remis.

Ordonné, que les ordres du jour soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. *Sherwood*, de *Brockville*, secondé par l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, La chambre s'est ajournée.

Mercurii, 19^o die Junii;

ANNO 13^o VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

Pétitions présentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. *Flint*,—la pétition de *Hiram Merriman*, et autres, du *Haut-Canada*.

Par M. *Chauveau*,—la pétition de l'école de médecine de Québec.

Par l'honorable M. *Sherwood*,—la pétition du conseil du bureau de commerce de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Price*,—la pétition du conseil municipal du comté de *York*.

Par M. *Scott*, de *Bytown*,—la pétition de *N. Sparks*, écuyer, et autres, de la ville de *Bytown*.

Par M. le solliciteur général *Macdonald*,—la pétition du conseil municipal des comtés unis de *Stormont, Dundas et Glengary*.

Par M. *Holmes*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Montréal et Lachine*; et la pétition de la compagnie du chemin de fer du *Lac St. Louis*, et de la ligne de la province.

Par l'honorable M. *Badgley*,—la pétition de *William D'Eschambault*, médecin et chirurgien; et *Robert L. MacDonnell*, M. D., ci-devant de la cité de *Montréal*.

Par M. *Thompson*,—la pétition de la municipalité du township de *Rainham*; et deux pétitions de la municipalité du township de *North Cayuga*.

Par M. *Boulton*, de *Toronto*,—la pétition de *Henry Rowsell*, de la cité de *Toronto*.

Par M. *Notman*,—la pétition de *John Frank*, du township d'*Adelaide*, comté de *Middlesex*.

Par M. *Fourquin*,—la pétition du révérend *L. O. Désilets*, et autres, de la paroisse de *St. Guillaume*, township de *Upton*.

Par M. *Armstrong*,—la pétition d'*Alexander Daly*, et autres, au nom d'une assemblée publique tenue dans le village de *Rawdon*, comté de *Leinster*.

Par Sir *Allan N. MacNab*,—la pétition d'*E. C. Thomas*, écuyer, et autres, de la cité de *Hamilton*; et la pétition de dame *Ann Belton*, de la cité de *Toronto*.

Par M. *Cartier*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Montréal et Lachine*.

Par M. *Hall*,—la pétition de *James Brenan*, et autres, de l'école unie, arrondissement No. 7., dans le township d'*Emily*.

Par M. *Bell*,—la pétition d'*Archibald McDougall*, et autres, de la ville de *Perth*, et ses environs.

Par M. *Fergusson*,—la pétition de *William Long*, et autres, du township de *Peel*, comté de *Waterloo*.

Par l'honorable M. *Macdonald*,—la pétition de *Henry Smith*, écuyer, ci-devant préfet du pénitencier provincial du *Canada*; et la pétition de *J. Counter*, écuyer, et autres, de la cité de *Kingston*.

Par M. *Burritt*,—la pétition de *John R. Christy*, et *William Martin*, au nom de la congrégation unie de l'église libre de *South Gower, Oxford et Mountain*.

Par M. *Smith*, de *Durham*,—deux pétitions du conseil municipal des comtés unis de *Northumberland et Durham*.

Par l'honorable M. *Merritt*,—la pétition de *Lewis Lambert*, et autres, du township de *Grantham*; la pétition de *G. Rykert*, écuyer, et autres, du township de *Grantham*, district de *Niagara*; la pétition de *J. B. Osborne*, et autres, du village de *Beamsville*, et ses environs; la pétition de *H. Parkes*, et autres, du township de *Grantham*, district de *Niagara*; la pétition de *W. C. Chase*, et autres, du township de *Grantham*, district de *Niagara*; la pétition de *Henry Brownlee*, et autres, du township de *Grantham*; la pétition de *James Delany*, et autres, du township de *Grantham*; la pétition de *Simon James*, et autres, du township de *Grantham*; la pétition de *C. A. Hodgkinson*, et autres, du township de *Grantham*; la pétition de la municipalité du township de *Grimsby*; et la pétition de *Robert F. Nelles*, et autres, actionnaires dans la compagnie du havre et du môle de *Grimsby*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

Du révérend *F. Morin*, et autres, membres de la société de tempérance de la paroisse du *Cap Santé*; et du révérend *J. Boucher*, et autres, de la paroisse de *St. David*; demandant qu'il soit adopté certaines mesures pour réprimer l'intempérance.

De la municipalité du township de *Wainfleet*; demandant certains changements au bill des écoles élémentaires maintenant devant la chambre, s'il est nécessaire d'amender la loi existante.

De la municipalité du township de *Pelham*; et de la municipalité du township de *Wainfleet*; demandant qu'il soit pris des mesures pour approprier le fonds provenant des terres réservées pour les rectoreries et le clergé aux fins générales de l'éducation.

De *Léonard Misener*, et autres, du township de *Wainfleet*; demandant qu'il soit passé un bill pour défendre la chasse des bêtes fauves avec des chiens, de chasse et leur destruction.

De la municipalité du township de *Wainfleet*; demandant le renouvellement de la charte de la compagnie du chemin de fer des rivières de *Niagara et Dé-troit*.

De la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du district de *Niagara*; demandant qu'il soit imposé une taxe sur la compagnie d'assurance étrangère faisant des affaires en cette province, semblable à celle qui est imposée par l'état de *New-York* en pareil cas, et qu'elles soient tenues de déposer dans quelque banque incorporée de la province, une somme

suffisante pour faire face aux pertes qu'elles auraient à supporter dans cette province.

Du conseil municipal de la municipalité No. un, du comté de *Rimouski*; demandant qu'il soit fait une exploration de la meilleure ligne de chemin qu'il faudrait commuier des provinces du *Canada* à celles du *Nouveau-Brunswick*, depuis la rivière *St. Laurent* jusqu'au lac *Témiscouata*, en arrière du comté de *Rimouski*.

De *Vital Tétu*, écuyer, et autres, de la cité de *Québec*; demandant que l'acte 9 *Vict.*, chap. 22, qui amende les ordonnances pour incorporer la cité de *Québec*, et autres fins, demeure en vigueur, et soit mis à effet.

De *Benjamin Ouimet*, écuyer, et autres, du township de *Upton*, district de *Montréal*; demandant que les seigneurs dont les terres joignent le dit township soient tenus de céder le droit de passage et de contribuer aux améliorations des chemins publics.

De *Benjamin Ouimet*, écuyer, et autres, du township de *Upton*, district de *Montréal*; demandant que certaines parties du dit township soient érigées en un nouveau township, sous le nom de *Iberville*.

Des ministres et anciens, du synode de l'église presbytérienne du *Canada*; demandant que le fonds provenant des terres réservées pour les rectories et le clergé soit approprié au fins de l'éducation en générale, et que cette éducation soit basée sur les écritures.

Du révérend *Ira Howay*, et autres, des townships de *Norwich* et *Oxford Est*; du révérend *John Corbett*, et autres, des townships de *Wakefield* et *Masham*, comté de l'*Outaouais*; de *Lewis G. Gordon*, et autres, de *Amlerburgh*; demandant qu'il soit pris des mesures pour abolir tout ouvrage le dimanche dans le département des postes.

Du très révérend *A. Mailloux*, et autres, membres du comité de régie de la société pour promouvoir l'établissement des terres incultes de la couronne, du comté de *Bellechasse*, et de parties des comtés de *Dorchester* et *Montmorency*; demandant une réduction dans le prix de quelques-unes des dites terres, et une allocation pour leur permettre d'ouvrir un chemin.

Du révérend *J. Flanagan*, ministre, et *J. Pangman* et *A. D. Ervan*, marguilliers de l'église d'*Angleterre*, dans la paroisse de *St. Henry de Mascouche*; et du révérend *A. D. Lockhart*, et autres, les ministres, marguilliers et membres de l'église d'*Angleterre*, dans la paroisse de *St. Lin*, comté de *Leinster*; demandant que le *Bishop's College* ait le privilège de conférer des degrés ès-arts et théologie, et que l'allocation annuelle au dit collège soit augmentée de manière à le placer sur le même pied que les autres institutions semblables de la province.

De *Barnaby Gregory*, et autres, du township de *Louth*, comté de *Lincoln*; demandant le retranchement dans les dépenses publiques et judiciaires de la province; la réduction des frais de poursuite; le paiement des jurés et des témoins dans la causes criminelles; le rappel de la loi de primogéniture; l'établissement de la réciprocité du commerce; et que le produit des réserves du clergé et des rectories, soit approprié aux fins de l'éducation.

Du conseil municipal des comtés unis de *Lincoln* *Haldimand* et *Welland*; demandant certains amendements à l'acte 12 *Vict.*, chap. 81, relatif aux chemins de comté.

De *Marcus Gunn*, se plaignant de certains jugements injustes obtenus contre lui dans les cours civiles du district de *London*; et demandant un acte pour remédier à certaines formalités dans les dites cours, et qu'il lui soit accordé un nouveau procès.

De *Thomas Costen*, ci-devant intendant du pénitencier provincial, représentant qu'il a été injustement démis de sa dite charge, et demandant justice.

Du conseil de ville de la cité de *Kingston*; demandant certains amendements au bill des écoles élémentaires maintenant devant la chambre.

L'honorable procureur général *LaFontaine*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général, réponse à une adresse de l'assemblée législative, datée le 29 mai, 1850, pour un état contenant les noms des juges de paix pour le district de *Québec*, qui ont fait des retours au gouvernement des amendes imposées et prélevées par eux depuis le 1^{er} janvier, 1847.

Pour le dit retour, voir appendice (Q.)

Amendes prélevées par les magistrats.

Appendice (Q.)

Ordonné, que la pétition de *O. Rémond*, et autres, pilotes branchés pour la navigation du fleuve *St. Laurent*, entre *Montréal* et *Québec*, soit renvoyée au comité permanent des ordres permanents.

Pétitions renvoyées à des comités: de *O. Rémond*, et autres;

Résolu, que la pétition de *D. Thomas*, et autres, du district de *St. François*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Sanborn*, *M. Taché*, *M. Sauvageau*, *M. Boutillier*, et *M. McConnell*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

De *D. Thomas*, et autres;

Ordonné, que la pétition des officiers, greffiers et serveurs de cette chambre, soit renvoyée au comité permanent des dépenses contingentes.

Des officiers, greffiers et serveurs de la chambre.

M. Thompson a proposé, secondé par *M. Bell*, et la question ayant été mise, que la pétition du conseil municipal provisoire de *Kent*, demandant l'abrogation de l'acte 12 *Vict.*, chap. 79, en autant qu'il se rapporte aux townships de *Lambton* et *Kent*, et la remise en vigueur des 30^{me} et 31^{me} clauses de l'acte 12 *Vic.*, chap. 78, soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable procureur général *Baldwin*, *M. Norman*, l'honorable *M. Cameron*, de *Kent*, *M. Prince*, et le moteur, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records; la chambre s'est divisée:—Et elle a passé dans la négative.

Pétition du conseil municipal de *Kent*.

M. Flint, du comité spécial sur le bill pour dispenser les ministres de l'église wesléyenne méthodiste en *Canada*, de l'obligation d'obtenir des licences spéciales pour tenir des registres de baptêmes, mariages et sépultures, dans le *Bas-Canada*, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Bill relatif aux ministres de l'église wesléyenne méthodiste.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, pour lundi prochain.

M. Laurin, du comité spécial sur le bill pour amender l'acte relatif à la décision sommaire des petites causes dans le *Bas-Canada*, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Bill relatif aux petites causes, (B.C.)

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, pour lundi prochain.

Sur motion de l'honorable *M. Chabot*, secondé par *M. Méthot*,

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour amender un acte, intitulé: "Acte pour incorporer la société saint *Jean*" de *Québec*.

Bill relatif à la société Saint Jean Baptiste de *Québec*.

“ *Baptiste de la cité de Québec,* ” soit maintenant lu la première fois.
Le bill a été, en conséquence, lu la première fois.
Ordonné, que bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

Asile des lunatiques, (H.-C.) L'honorable M. *Hincks*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général, — Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son

excellence le gouverneur général, datée le vingt-neuf du mois dernier, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant la chambre, “ un état détaillé indiquant comment ont été dépensés les deniers prélevés sur le peuple du *Haut-Canada*, pour l'érection “ et le soutien de l'asile provincial des lunatiques.”

Par ordre, J. LESLIE,
Secrétaire.

Bureau du secrétaire provincial,
Toronto, 18 juin, 1850.

Etat des deniers payés au Receveur Général par les Trésoriers de District, *Canada-Ouest*, pour la construction de l'asile provincial des lunatiques, en vertu de l'acte 2^e *Vict.*, chap. 11.

	£	s.	d.
Pour autant reçu en 1841	1577	6	9
do do do 1842	3878	2	2
do do do 1843	2783	13	2
do do do 1844	4891	14	11½
do do do 1845	2738	17	8
do do do 1846	2717	0	11
do do do 1847	2603	9	10
do do do 1848	3426	13	3
do do do 1849	4564	5	0
Montant total perçu jusqu'au 31 janvier, 1850	£29181	3	8½

Bureau de l'Inspecteur Général,
Toronto, 17 juin, 1850.

Jos. Cary,
Député Inspecteur Général.

État des recettes et dépenses des commissaires nommés pour construire l'asile des lunatiques, le 22 janvier, 1850.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Reçu par warrant du gouvernement, en différents temps, jusqu'à cette date...	24827	16	0	Montant dépensé pour la construction de l'édifice.....	£41383	11	9
Reçu pour quarante-six débetures de £500 chaque, dont l'émission avait été autorisée par la législature, et qui ont été livrées aux commissaires.....	22100	0	0	do do travaux en sus.....	2638	9	4
Reçu pour £2,250 de débetures pour un faible montant, émises en faveur des commissaires.....	2225	0	0	Montant dépensé pour construire l'égoût qui conduit de l'édifice jusqu'au lac.....	44022	1	1
Intérêt des débetures reçu en différents temps du gouvernement.....	363	9	0	Montant dépensé pour plomberie dans l'intérieur.....	1368	2	6
Balance et comptes dus.....	7058	8	11	Montant dépensé pour construire la maison destinée à recevoir l'engin, pour la machine à vapeur, et l'achat de tuyaux pour conduire l'eau.....	1744	8	5
				Montant dépensé pour construire l'appareil de chauffage.....	2144	18	11
				Montant dépensé pour construire l'appareil de chauffage.....	2448	17	11
				Montant dépensé pour clôture et améliorer les terrains.....	515	10	3
				Montant dépensé pour l'aménagement de l'asile.....	622	11	0
				Montant dépensé pour le chauffage de l'année prochaine.....	651	15	6
				Montant payé comme intérêt sur des comptes portés pour une somme trop forte, et balance due.....	236	12	10
				Montant payé à l'architecte.....	£1525	0	0
				Commis pour surveiller les travaux.....	391	13	4
				Secrétaire.....	250	0	0
				Frais de voyage.....	228	0	0
				Impressions, papeterie, etc.....	98	8	4
				Assurance.....	106	15	0
				Frais de justice.....	42	18	9
				Items divers.....	177	1	3
					2819	15	6
	£56574	13	11		£56574	13	11

(Signé,) *Charles Daly*,
Secrétaire du commissaire, et comptable.

Sixième rapport du comité permanents, a présenté à la chambre le sixième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

La pétition de *Seth Combs*, et autres, aubergistes ;

demandant l'autorisation de se faire payer de leurs dettes, n'est pas, dans l'opinion de votre comité, de nature à nécessiter un examen de sa part.

La pétition de *Skeffington Connor*, écuyer, et autres, soit de nature à requérir l'avis voulu par la 66^e règle.

La pétition de *Seth Combs*, et autres, aubergistes ; Votre comité a aussi consulté la pétition de *Dun-*

can *McFarland*, écuyer, demandant qu'on lui accorde un certain terrain réservé pour un chemin en échange d'une nouvelle ligne de chemin par lui cédée, et ratifiée par le ci-devant conseil municipal du district de *Niagara*: ainsi que la pétition du conseil municipal de *Thorold*, en faveur de cette demande; et il a constaté que l'avis requis en pareil cas par la 66^e règle, n'a pas été donné; mais considérant que cette dernière pétition, ainsi que celle de *G. Jordan*, et autres, de *Port Robinson*, et des environs, en faveur de la susdite demande, sur laquelle le pétitionnaire a appelé l'attention de votre comité, bien qu'elle ne lui ait pas été référée, prouvent que toutes les parties intéressées y ont donné leur consentement, votre comité prend respectueusement la liberté de recommander que la chambre se dispense d'exiger l'avis requis dans cette circonstance.

Réserves du clergé.

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre les débats ajournés sur la question qui a été proposée hier, que la réserve d'une portion considérable du domaine public de la province, pour le maintien d'un clergé protestant, en vertu d'un acte passé dans la trente et unième année du règne du prédécesseur de sa majesté, le roi *George trois*, a été, depuis nombre d'années, la source du plus vif mécontentement pour la grande masse des sujets de sa majesté, dans le *Haut-Canada*;

Et la question ayant été de nouveau mise:—La chambre a repris les dits débats ajournés.

L'honorable *M. Boulton* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable *M. Macdonald*, que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, pour y ajouter les mots: "dans le langage de l'honorable *Robert Baldwin*, "exprimé dans une adresse aux électeurs de la quatrième division du comté de *York*, le 8 décembre, 1847, avant la dernière élection, que "lorsqu'un "aviseur de la couronne, sur une question publique "de haute importance, propose une mesure que ses "collègues n'osent point approuver, le bien et la morale publique exigent qu'ils se séparent;" que cette "question des réserves du clergé est une de celles à "laquelle, dans le langage du même savant monsieur, "dans la même occasion mémorable, "tout homme "dans le pays est intéressé, soit directement, "soit indirectement, et au sujet de laquelle tout "gouvernement est tenu de se prononcer d'une "manière ou d'une autre, et d'employer ensuite "toute son autorité et son influence légitime," et que "cette chambre voit avec le plus profond regret que, "contrairement à ces grands et indubitables principes "de morale politique, et après que le gouvernement, "par la bouche du même savant monsieur, son procureur général actuel pour le *Haut-Canada*, a "déclaré à cette chambre qu'il n'a, comme gouvernement, aucune opinion à donner sur cette grande "question, l'honorable commissaire des terres de la "couronne étant l'un des aviseurs actuels de la couronne, a jugé à propos de mettre en danger la stabilité, l'intégrité et la morale du gouvernement, en "amenant la discussion en chambre de cette importante question sur sa propre responsabilité seulement, "et encore contre le désir bien exprimé de ses collègues, ou du moins sans l'appui de leur autorité et "influence légitime, qu'avant d'entrer en office le procureur général a déclaré de la manière la plus solennelle que tout gouvernement était tenu de donner;"

M. Notman a proposé, secondé par *M. Scott*, de *Bytown*, et la question ayant été mise; que la considération ultérieure de l'amendement proposé soit remise à demain: la chambre s'est divisée et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cameron*, de *KENT*, *Cayley*, *Christie*, *Crysler*, *Fergusson*, *Gugy*,

Johnson, *McLean*, *Notman*, *Prince*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Viger*.—(18.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Boutillier*, *Cartier*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Hincks*, *Holmes*, *Hopkins*, *Jobin*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, le solliciteur général *Macdonald*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *McConnell*, *McFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Morrison*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Ross*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Stevenson* et *Thompson*.—(39.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. Christie a proposé, secondé par *M. Prince*, et la question ayant été mise, que les débats soient ajournés à demain; la chambre s'est divisée: Et elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton* de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *KENT*, *Hopkins*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. McNab*, *Meyers*, *Prince*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, et *Sherwood*, de *TORONTO*.—(11.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Crysler*, *Davignon*, *DeWitt*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Gugy*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur général *Macdonald*, *McConnell*, *McFarland*, *McLean*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Ross*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Smith*, de *DURIAM*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Thompson* et *Viger*.—(54)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, que la réserve d'une portion considérable du domaine public de la province, pour le maintien d'un clergé protestant, en vertu d'un acte passé dans la trente et unième année du règne du prédécesseur de sa majesté, le roi *George trois*, a été, depuis nombre d'années, la source du plus vif mécontentement pour la grande masse des sujets de sa majesté, dans le *Haut-Canada*.

M. Gugy a proposé, secondé par *M. Prince*, et la question ayant été mise, que la considération ultérieure de la question soit remise à demain, et que ce soit alors le premier ordre du jour; la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cayley*, *Chauveau*, *Christie*, *Crysler*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fournier*, *Gugy*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Johnson*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Lyon*, le solliciteur général *Macdonald*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *McFarland*, *McLean*, *Merritt*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Morrison*, *Notman*, *Price*, *Prince*, *Ross*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Thompson* et *Viger*.—(49.)

CONTRE.

Messieurs le procureur général *Baldwin*, *Cauchon*, *Chabot*, *Davignon*, *DeWitt*, *Flint*, *Guillet*, *Hopkins*, *Lacoste*, *Laurin*, *McConnell*, *Papineau*, *Polette*,

Scott, du Lac des Deux Montagnes, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, et Stevenson.—(17.)
Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Bill relatif au chemin de fer de Champlain et St. Laurent.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser la compagnie des propriétaires du chemin de fer de Champlain et St. Laurent, à prolonger le dit chemin, et pour d'autres fins, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur les chemins de fer et lignes télégraphiques.

Ordres remis.

Ordonné, que les ordres du jour soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par M. Richards,
La chambre s'est ajournée.

Jovis, 20^e die Junii.;

ANNO 14^o VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

Pétitions présentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. De Witt,—la pétition de Samuel B. Pelton, du township de Godmanchester, district de Montréal.

Par Sir Allan N. MacNab,—la pétition de G. R. Reilly, et autres, membres de la profession médicale dans Hamilton.

Par l'honorable M. Cameron, de Kent,—la pétition de la conférence de l'église de la nouvelle connexion canadienne-wesleyenne méthodiste.

Par M. Chauveau,—la pétition de J. Huston, compilateur du Répertoire National de littérature canadienne.

Par M. Notman,—la pétition de Martin MacKinnon, du townships de Vaughan.

Par M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes,—la pétition de J. Dorion, et autres, du village de St. Ours, district de Montréal.

Par M. Ross,—la pétition du révérend William Lloyd, ministre, et autres, marguilliers et membres de l'église d'Angleterre à Leeds.

Par l'honorable M. Price,—la pétition du conseil municipal du comté de York; et la pétition d'Alexander Buchanan, président, au nom d'une assemblée publique des habitants du township de Dumfries.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du révérend John McKeown, ministre, et autres, marguilliers et membres de l'église d'Angleterre à Hemmingford; du révérend Samuel S. Wood, et autres, le ministre et marguilliers de l'église d'Angleterre aux Trois-Rivières; du très-révérend le lord évêque de Montréal, et autres, le clergé, marguilliers et membres de diverses congrégations de l'église d'Angleterre à Québec; et de la corporation de Bishop's College, dans le diocèse de Québec; demandant que le privilège de conférer des degrés en art et théologie soit délégué au Bishop's College, et aussi que l'allocation annuelle faite au dit collège soit augmentée de manière à le mettre sur le même pied que les autres institutions de la province.

De Thomson Smith et autres, marchands, propriétaires de vaisseaux, capitaines, et autres; demandant l'amélioration du canal Welland, à cause de l'accroissement des affaires qui s'y font.

De MM. Thomas Wilson et compagnie, et autres, marchands et manufacturiers, engagés dans le commerce de bois du Canada; et du bureau de commerce de Québec; demandant le rejet du bill maintenant devant la chambre pour amender l'acte relatif à l'inspection et au mesurage du bois de construction, mâts, esparres, douves, madriers et autres objets de même nature.

De John McGill Chambers, du township de Montague; demandant que des commissaires soient nommés pour régler d'une manière définitive la ligne limitrophe entre la quatrième concession du dit township et Elmsley Nord.

De la municipalité du township de Canborough; demandant qu'il ne soit fait aucun changement dans le township de Séneca, ni dans le comté de Haldimand.

Du conseil municipal du comté de Veaudreuil; demandant la continuation des travaux sur l'Isle Perrot, la construction de deux ponts à Veaudreuil et Ste. Anne, et la confection d'un chemin de fer depuis Montréal jusqu'à Toronto, dans le but de le prolonger vers l'ouest pour en faire un chemin de fer provincial.

De la compagnie du chemin de fer de Toronto, Simcoe et Huron; demandant des amendements à son acte d'incorporation.

De Jordan Challenger et autres, de la ville de Chatham et de ses environs; demandant le rejet de la pétition pour incorporer l'association d'Elgin, et qu'il soit pris des mesures pour empêcher l'immigration des gens de couleur en cette province, et pour les priver de la jouissance de certains droits civils et politiques.

Du révérend Paul Shirley, et autres, de Camden Est; demandant l'adoption de mesures pour abolir tout travail le dimanche dans le département des postes.

De John Goodbody, et autres, membres du conseil municipal et contribuables de la municipalité du comté de Terrebonne; demandant que les assemblées du dit conseil municipal soient tenues au dit village de Terrebonne, au lieu de l'être à Ste. Thérèse.

De Samuel Solmes, et autres, de la première concession du township de Sophiasburgh; demandant la possession d'un acte pour empêcher que l'acte relatif à la possession vienne à l'encontre d'un certain arpentage de la concession.

Du révérend J. P. Kelly, et autres, de la ville de William Henry; demandant une aide pour le soutien des écoles modèles pour les deux sexes, établies dans la dite ville.

M. Dumas a proposé, secondé par l'honorable M. Viger, et la question ayant été mise, que la pétition de P. U. Archambault, et autres, du comté de Leinster, demandant le rétablissement des anciennes limites du circuit de L'Assomption, soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable M. Viger, M. Cauchon, M. Chauveau, M. Lemieux et le moteur, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records; la chambre s'est divisée:—et elle a été résolue dans l'affirmative.

M. Thompson, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition du conseil municipal provisoire du comté de Haldimand, et autres ordres de renvoi, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Voteur comité a porté son attention sur les diverses pétitions qui lui ont été renvoyées, demandant qu'il ne soit pas formé de nouveau township de parties des townships de Séneca et Onondaga, suivant qu'il est demandé par une autre pétition présentée à votre

honorable chambre, et a mûrement délibéré sur les allégués et demandes qu'elle contient.

Votre comité considère, que non seulement une très grande partie des habitants du township de *Sénéca* ont présenté des pétitions pour que ce township ne fût pas divisé, mais encore que le conseil municipal de cette localité, et celui des municipalités du comté de *Haldimand*, ont présenté des pétitions au même effet.

Il paraîtrait de plus que le conseil municipal de *Haldimand*, nourrissant l'espoir que la législature n'apporterait aucune modification aux limites actuelles du comté, telles qu'établies en vertu de l'acte municipal de la dernière session, procède rapidement à l'érection d'une prison et d'une cour de justice, et des bureaux publics nécessaires, dans une position centrale, et à de très grands frais; et que si l'on enlevait et renfermait une partie de ce comté dans une autre division municipale, il est évident que les moyens que possède le comté de faire face à ces dépenses se trouveraient réduits en proportion.

Il paraît encore que le changement projeté donnerait lieu à une autre considération importante; c'est que le township de *Sénéca* se trouverait réduit à une trop petite étendue pour pouvoir supporter les dépenses municipales, qui s'élèvent ordinairement de £70 à £100 par année; il dérangerait aussi beaucoup la division actuelle des arrondissements d'école, et rendrait comparativement inutiles les sites pour les écoles et les maisons d'école, qui coûtent aux habitants des frais considérables.

Votre comité trouve, après examen, que la partie la plus reculée du township est éloignée de onze milles et un quart du chef-lieu de *Haldimand*, que la navigation et les bons chemins qui y conduisent, permettent de fréquenter avec toute la facilité et les avantages désirables; tandis que la séparation d'une partie du township qu'*Alexander Scobie*, et autres, demandent par leur pétition, aurait l'effet de prolonger les limites du comté de *Wentworth* jusqu'à cinq milles et un quart du chef-lieu de *Haldimand*, et de diminuer l'étendue du township de *Sénéca*, qui ne contient aujourd'hui qu'environ 37,000 à 24,000 acres, dont 10,000 se composent de terres de peu de valeur, et en grande partie impropres à l'agriculture. Le township d'*Onondaga*, qu'on se propose de diviser par la pétition précitée, ne contient aujourd'hui que 22,000 acres de terre, en grande partie de qualité inférieure, et se trouverait réduit à la proportion d'environ 11,000 acres; et le nouveau township qu'on désire former des parties détachées de ces deux townships, ne comprendrait que 23,897 acres, se composant en grande partie de terre non défrichée.

Votre comité représente respectueusement comme son opinion, que les townships de *Sénéca* et *Onondaga*, tels qu'ils se composent aujourd'hui, sont à peine suffisamment étendus pour supporter les dépenses municipales; mais si l'on en ferait un troisième township, cette mesure aurait l'effet d'augmenter les dépenses municipales de cinquante pour cent, et de les rendre onéreuses et oppressives, et l'on ferait une injustice, non seulement aux habitants de *Sénéca*, mais encore au comté de *Haldimand*. Il est clair, dans l'opinion de votre comité, que pour la bonne opération de l'acte des corporations municipales, il est plus nécessaire et désirable de prolonger que de restreindre l'étendue des townships respectifs, qui, dans l'humble opinion de votre comité, devraient comprendre en général pas moins de 50,000 à 80,000 acres, surtout dans les parties du pays nouvellement établies.

Vu les considérations qui précèdent, votre comité suggère respectueusement qu'il ne soit fait aucun changement aux limites actuelles du township de *Sénéca*, ou du comté de *Haldimand*.

M. Armstrong, du comité spécial auquel a été ren-

voqué la pétition du révérend messire *LeBourdais*, révérend M. LeBourdais, et autres, du comté de *St. Maurice* a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité, après avoir examiné avec une sérieuse attention la pétition ci-dessus mentionnée, est d'opinion qu'en déplaçant le bureau d'enregistrement de la ville des *Trois-Rivières* pour le mettre dans la paroisse d'*Yamachiche*, cela donnerait lieu à des inconvénients et des désavantages beaucoup plus grands que ceux dont se plaignent les pétitionnaires.

Que tous les jours il vient beaucoup de personnes des différentes parties du comté de *St. Maurice*, qui est d'un moyen rayon, soit au marché ou pour vendre ou acheter, soit pour affaire aux cours de justice, et qu'alors elles se trouvent à la porte du bureau d'enregistrement, tandis que les habitants de la ville n'auraient pas le même avantage et les mêmes circonstances si celui-ci était déplacé.

Votre comité, de plus, est d'opinion que le dit bureau d'enregistrement doit nécessairement demeurer dans la ville des *Trois-Rivières* ou siéger les cours criminelle, supérieure, de circuit et de session de quartier;—et que dans chaque comté, tout bureau d'enregistrement devrait toujours être dans la place où se tient les cours de justice qui, généralement, est un chef-lieu et un dépôt de commerce.

Votre comité, pour les raisons ci-dessus mentionnées, ne croit pas devoir recommander les allégués et les conclusions de la dite pétition à la considération de votre honorable chambre.

L'honorable procureur général *LaFontaine*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité à une adresse à son excellence le gouverneur général, la réponse suivante:—

Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 3 du courant, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant la chambre, copie de toutes les dépêches que son excellence peut avoir reçues du gouvernement impérial au sujet de l'exploitation des pêches dans le district de *Gaspé*, ou autres parties de cette province, ou pour leur venir en aide, en exemptant le sel ou autres articles nécessaires pour les exploiter, des droits imposés par le tarif ou droits de douane, en vertu d'une loi de la dernière session de la législature de cette province.

Par ordre,

J. LESLIE,
Secrétaire.

Bureau du secrétaire,
Toronto, 20 juin 1850.

Copie.—No. 426.

Downing Street,
11 octobre 1849.

Milord,—Eu égard à ma dépêche, No. 425. du 10 courant, qui renfermait un ordre de sa majesté en conseil, laissant à son opération un acte passé par la législature du *Canada*, le 25 avril dernier, intitulé: 28 Juin, 1849. "Acte pour amender les lois relatives 14 Juillet, 1849. "aux douanes," je transmets ci-jointe, pour l'information de votre seigneurie, copie d'une correspondance échangée entre la chambre de commerce et ce département, au sujet du droit imposé en vertu de cette acte sur les articles dont se servent les personnes qui font la pêche à *Gaspé*.

Bien que je trouve, d'après les renseignements qui m'ont été transmis par l'inspecteur général du *Canada*, que la chambre d'assemblée, en délibérant sur cette loi, n'a pas manqué de consulter les intérêts des pêcheurs de *Gaspé*, je crains néanmoins que l'allégué des mémorialistes, que la taxe prélevée sur le sel cause un tort notable à leur commerce, n'est pas dénué de fondement. Entretien cette opinion, je dois charger votre seigneurie de recommander à la législature de retrancher, durant la prochaine session, le droit

imposé sur cet article, à moins qu'il n'y ait quelque raison, (que j'ignore, pour ma part.) qui s'oppose à cette démarche, au jugement de votre seigneurie.

Je dois en outre vous faire remarquer, au sujet de cet acte, que bien que les serviteurs confidentiels de sa majesté n'aient pas cru devoir conseiller à sa majesté de ne pas le sanctionner, ils regrettent néanmoins que la législature ait jugé nécessaire d'imposer des droits aussi élevés sur plusieurs des articles indiqués dans cet acte ; quoique ces droits paraissent dans tous les cas avoir été uniquement imposés dans le but d'augmenter le revenu, et non pas dans celui d'encourager d'une manière artificielle la production de certains articles dans la province qu'elle peut se procurer à meilleur marché en les important, (et je n'ai guère besoin de dire que le gouvernement de sa majesté s'y serait opposé,) je dois dire que je crains que l'imposition de droits aussi élevés aura l'effet de paralyser le commerce canadien ; et j'espère, aussitôt que l'état des finances le permettra, que ces droits seront réduits, afin de donner au commerce cette liberté d'action qui contribue si puissamment à lui donner son essor, et à stimuler l'industrie.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,) GREY.

Au très-honorable

Comte d'Elgin et Kincardine,
etc., etc., etc.

(Copie.)

Bureau du comité du conseil privé
pour le fait du commerce,
Whitehall, 28 juin 1849.

Monsieur,—Je suis chargé, par les lords du comité du conseil privé de mettre sous les yeux de lord Grey, le mémoire ci-joint que certains marchands, et autres, intéressés dans les pêches à Gaspé, dans le Bas-Canada, lui ont adressé.

Les mémorialistes ont eu ce jour une entrevue avec le président de ce bureau, et dans cette occasion, ils ont déclaré que, par un acte récent de la législature canadienne, il avait été imposé, sur certains articles qui n'avaient jamais été frappés de droits jusqu'à ce jour, et qui sont indispensables pour l'exploitation des pêches, des droits d'importation qui s'élevaient en tout jusqu'à 12½ pour cent. Ces articles sont le sel, la mélasse, les cordages, le brai, le goudron, la thérébentine, le cuir, les vêtements de pêcheurs, les bonnets, les ustensiles de pêche, etc., et les provisions de toute espèce. Le droit sur le sel, article de première nécessité pour la pêche, est frappé d'un droit très-fort.

Ils prétendent que l'imposition de ces droits est de nature à détruire le commerce d'exportation qui se fait actuellement au moyen de ces pêches, en les mettant dans l'impossibilité de soutenir la concurrence avec les autres pays où ces droits n'existent pas, d'autant plus que dans la Nouvelle-Ecosse et l'Isle de Terre-Neuve, la pêche n'est frappée d'aucun droit semblable ; et ils disent que cette mesure devra faire un tort considérable au district en question, qui contient une population de 22,000 âmes, dont la principale ressource est cette branche d'industrie.

Considérant la position particulière de Gaspé, séparé comme il l'est du Canada, tant sous le rapport géographique que sous celui des intérêts généraux de ses habitants, leurs seigneuries ne peuvent faire autrement que de craindre que la législature canadienne, en adoptant l'acte susmentionné, n'ait pas suffisamment envisagé l'effet qu'il devra avoir sur cette localité en particulier ; et je suis chargé d'appeler l'attention de lord Grey sur les circonstances de l'affaire, dans le but de considérer jusqu'à quel point il serait possible de prendre des mesures à cet égard qui soient de na-

ture à détourner le malheur pour les pêcheries de Gaspé que prévoient les mémorialistes.

Je suis, etc.,

(Signé,) DENIS LEMARCHANT.

B. Hawes, Ecuyer, M. P.
etc., etc., etc.

(Copie.)

16 Devonshire Square,
28 juin 1849.

Milord,—Nous prenons la liberté d'appeler l'attention de votre seigneurie sur un grief de la nature la plus grave, en autant qu'il menace de ruiner une population de 22,000 âmes qui trouvent une subsistance assez précaire dans les pêches qu'on exploite tout le long de la côte de Gaspé, dans le Bas-Canada, côte qui embrasse tout le littoral du pays.

La couronne d'Angleterre a toujours encouragé les pêcheries et permis l'importation libre du sel et des articles de pêche pour l'avantage des pauvres gens sur la côte de Gaspé.

Le grief dont nous nous plaignons, et à l'égard duquel nous demandons votre bienveillante intervention, consiste en ce que la législature canadienne a récemment passé une loi qui frappe le sel et autres articles de pêche d'un droit de 12½ pour cent, (bien que ces articles aient toujours été exempts de droit jusqu'à ce jour,) ce qui est un droit additionnel d'un denier par minot sur le sel seul, équivalent à près de 50 pour cent du coût primitif.

Nous ne cherchons pas à nous soustraire au droit de 5 pour cent imposé sur les importations générales en Canada, mais nous nous bornons à demander une exemption de droit sur les articles qui sont absolument indispensables pour l'usage des pêches.

Nous sommes prêts à nous soumettre aux règlements que les autorités pourront établir pour prévenir la fraude ou la contrebande ; et nous prenons en même temps la liberté de remarquer que les articles qui servent à la pêche ne sont pas de nature à tenter la cupidité du contrebandier, attendu qu'ils ne trouvent pas d'acheteurs dans l'intérieur de ce territoire.

(Signé,) FREDERICK JANVRIN,
JOHN HARDELEY,

Représentant la maison de Charles Robin et Cie.,
Et autres intéressés.

Aux lords du conseil privé
pour le fait du commerce,
etc., etc., etc.

(Copie)

MÉMOIRE.

Comme j'ai réussi à faire passer dans l'assemblée législative l'acte auquel il est fait allusion dans les papiers ci-joints, je suis à même de donner les renseignements les plus amples à cet égard. Les intérêts des pêcheurs de Gaspé ont été consultés ; mais l'assemblée, à une grande majorité, a rejeté l'amendement proposé par le représentant de Gaspé, dans le but de rencontrer les vues des plaignants. J'ignore d'après quels principes les pêcheurs de Gaspé prétendraient se soustraire au paiement des droits sur les provisions et les vêtements auquel toutes les autres classes sont assujetties. Cette exemption en leur faveur par des actes antérieurs, avait engagé les commerçants de bois, les exploitateurs des mines, et les constructeurs de vaisseaux à réclamer un semblable privilège ; et il m'a paru constant que si l'on admettait un principe que je considère comme erroné, il serait extrêmement difficile à l'avenir de tirer la ligne de démarcation. Je pense qu'on aurait peut-être pu faire une exemption en faveur du sel ; mais aucun amendement n'ayant été présenté à cet effet, la chambre n'a prononcé aucune opinion à cet égard. Le droit sur le sel est plus élevé que je ne le voudrais ; mais il est probable que ce droit produira un revenu considérable ; et je ne vois pas qu'il y ait l'espoir de pouvoir l'abolir prochainement. Quant aux autres articles indiqués, je ne pense

pas que la législature canadienne soit disposée à placer Gaspé sur un pied différent des autres parties de la province.

(Signé.)

F. HINCKS,
Insp. Gén. du Canada.

Hôtel Morley,
4 juillet 1849.

Copie.

Downing Street,
14 juillet 1849.

Monsieur,—En réponse à votre lettre du 28 juin dernier, je suis chargé par le comte Grey de vous dire, pour l'information du comité du conseil privé, que le gouverneur n'a pas fait de rapport détaillé relativement à l'acte de la législature canadienne dont il est parlé dans le mémoire des habitants de Gaspé, mais que sa seigneurie a obtenu de l'inspecteur général, M. Hincks, qui est maintenant dans ce pays, des explications qui portent que, tandis que l'assemblée délibérait sur cet acte, un amendement fut proposé par le représentant de Gaspé, dans le sens de la demande des mémorialistes, et que cet amendement fut rejeté à une grande majorité. Il appert que l'assemblée en est venue à cette décision par le motif que l'exemption de droits accordés aux pêcheurs de Gaspé par des actes antérieurs, avait engagé les marchands de bois et les constructeurs de vaisseaux à demander le même privilège. C'était là, suivant sa seigneurie, une raison valable pour rejeter l'amendement en ce qui concerne tous les articles énumérés dans votre lettre, excepté le sel; car il n'existe aucune raison d'exempter les pêcheurs, préférablement aux personnes qui sont engagés dans toute autre branche d'industrie, de payer les droits sur les vêtements et les provisions dont ils font usage. Mais quant au sel, la chose est différente; tout droit imposé sur cet article doit nécessairement causer un préjudice notable aux pêcheurs; et sa seigneurie regrette qu'il n'ait pas été fait de proposition formelle par ceux qui représentaient les intérêts des habitants de Gaspé dans l'assemblée, pour alléger ce fardeau en particulier, au lieu de réclamer une exemption générale sur les articles en question. Lord Grey ne manquera pas d'appeler l'attention de lord Elgin sur la convenance de faire remise aux pêcheurs du droit sur le sel, et de lui en joindre, à moins qu'il ne se présente quelque raison que lord Grey ne connaît pas, de recommander au parlement provincial de modifier la loi à cet égard, dans le cours de la prochaine session.

Je suis, etc.,

(Signé.) H. MERIVALE.

Sir Denis LeMarchant.

Reserves du
clergé.

La chambre a, en conformité de l'ordre, repris la considération ultérieure de la question qui était, mardi passé, proposée, que la réserve d'une portion considérable du domaine public de la province, pour le maintien d'un clergé protestant, en vertu d'un acte passé dans la trente-unième année du règne du prédécesseur de sa majesté, le roi George trois, a été, depuis nombre d'années, la source du plus vif mécontentement pour la grande masse des sujets de sa majesté, dans le Haut-Canada.

L'honorable M. Cameron, de Kent, a proposé en amendement à la question, secondé par M. Holmes, que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et les suivants insérés à leur place: "il soit nommé un comité spécial de cinq membres, composé de l'honorable M. Boulton, M. Notman, l'honorable M. Merritt, M. Bell et le moteur, pour préparer et faire rapport à cette chambre un bill comprenant les résolutions suivantes:—
"Qu'il est du devoir du gouvernement d'accorder la même protection et les mêmes privilèges et immunités à chacun des membres de la société civile.

"Que les subventions faites au clergé de certaines églises chrétiennes à l'exclusion d'autres, et la grande disproportion qui existe entre les octrois publics accordés à différentes églises, sont en contradiction avec le premier et le plus sacré des devoirs de tous les bons gouvernements; et comme les dotations de l'état connues sous le nom de réserves du clergé sont devenues une source d'un grand nombre de maux dans cette province, qu'ils gênent l'amélioration matérielle du pays, engendrent et enveniment les luttes et la déception politique, et fomentent à un grand degré des jalousies réciproques, la méfiance et l'animosité parmi les églises chrétiennes établies dans le pays; et vu que le parlement impérial, à diverses reprises, a appelé l'attention de la législature sur ce sujet, et nous a accordé plein pouvoir pour administrer nos affaires locales: il est expédient de régler qu'il sera et pourra être loisible au gouverneur de cette province, de par et de l'avis de son conseil exécutif, de vendre, octroyer, aliéner et transporter en pleine propriété la totalité en partie des terres appelées terres des réserves du clergé:

"Qu'il est expédient que toutes les ventes de ces terres, déjà effectuées, dont il a été ou dont il sera disposé, conformément à la 8 George quatre, et 3 et 4 Vic., seront sujettes aux ordres que le gouverneur en conseil donnera pour placer, soit dans quelques fonds publics de cette province, garanties sur le fonds consolidé, ou dans les fonds publics de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le montant capitalisé en Angleterre, ensemble avec les produits qui proviendront à l'avenir des ventes de la totalité ou de partie des dites réserves.

"Que les intérêts et les dividendes provenant de ces placements des produits de toutes les réserves du clergé, et toutes rentes provenant des dites terres qui se sont accumulées ou s'accumuleront pendant un terme d'années quelconque, seront payées au receveur général de cette province, ou à telle autre personne ou institution qui sera désignée pour recevoir le revenu public, et formeront ensemble un fonds annuel consacré à l'éducation générale."

Et des débats s'étant élevés;

M. le solliciteur général Drummond a proposé, secondé par M. Gagy, et la question ayant été mise, que les débats soient ajournés à demain, et que ce soit alors le premier ordre du jour;

La chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Badgley, le procureur général Baldwin, Bell, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Boutillier, Burrill, Cameron, de CORNWALL, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Christie, De Witt, le solliciteur général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fournier, Gagy, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Johnson, le procureur général LaFontaine, Lyon, le solliciteur général Macdonald, Macdonald, de KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, McFarland, McLean, Malloch, Méthot, Morrison, Notman, Papineau, Prince, Robinson, Ross, Scott, de BYTOWN, Seymour, Smith, de FRONTENAC, Smith, de WENTWORTH, Stevenson et Viger.—(40)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Cameron, de KENT, Davignon, Flint, Fortier, Hopkins, Jobin, Lacoste, Laurin, McConnell, Meyers, Mongenais, Polette, Sarnborn, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de DURHAM, Thompson et Wilson.—(20.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été Ordonné remis. disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. le solliciteur général *Drummond*, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*,

La chambre s'est ajournée.

Veneris, 21^o die Junii;

ANNO 14^o VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

Pétitions pré-
sentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Price*,—trois pétitions du révérend *William Smith*, modérateur, et *Ziba W. Camfield*, clerc, au nom des ministres et messagers des églises baptistes formant l'association de *Grand River*.

Par M. le solliciteur général *Drummond*,—la pétition de *Stephen S. Foster*, et autres, officiers de, et au nom de la tente No. 26, (de la tribu des *Réchiabites* du *Canada Est.*)

Par M. *Cartier*,—la pétition des avocats de la bibliothèque de *Montréal*.

Par M. *Sauvageau*,—la pétition de *J. Grégoire*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Valentin*, comté de *Huntingdon*.

Par M. *Fergusson*,—la pétition de *James Peters*, et autres, du township d'*Eramosa*, comté de *Waterloo*; et la pétition de *Henry Ramsay* et autres, du township d'*Eramosa*, comté de *Waterloo*.

Par l'honorable procureur général *Baldwin*,—la pétition de *Jacob Bettschen*, maire, et autres, député maire et conseillers du township de *Wilmot*.

Par M. *Gugy*,—la pétition de *F. C. Capreol*, écuyer, de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Sherwood*,—la pétition de *W. R. Abbott* et autres, habitants de couleur de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*,—la pétition de la municipalité du township de *Warwick*.

Par M. *McFarland*,—la pétition de la municipalité du township de *Humberstone*.

Par M. *Ross*,—la pétition de *Louis Laplant* et autres, propriétaires de bateaux à vapeur et autres bateaux traversiers, qui fréquentent le marché de la basse-ville de la cité de *Québec*.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Hiram Merriman* et autres, du *Haut-Canada*; demandant l'établissement d'une loi pour laisser à chacun la faculté de pratiquer la médecine dans la province.

De l'école de médecine de *Québec*; demandant qu'un certain bill pour autoriser l'école de médecine de *Montréal*, de conférer des degrés ou diplômes comme le fait le collège de *McGill*, n'ait pas force de loi, ou autrement, que les mêmes privilèges soient accordés au collège de médecine de *Québec*.

Du conseil du bureau du commerce de la cité de *Toronto*; signalant certaines objections au bill de cotisation maintenant devant la chambre, et recommandant que les villes et cités incorporées soient exemptées de payer la cotisation sur les meubles.

Du conseil municipal du comté de *York*; demandant certains amendements au bill de cotisation maintenant devant la chambre.

De *N. Sparks*, écuyer, et autres, de la ville de *Bytown*; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie du chemin de fer de *Bytown* et *Prescott*.

Du conseil municipal des comtés unis de *Stormont*, *Dundas* et *Glengary*, et du conseil municipal des

comtés unis de *Northumberland* et *Durham*; demandant que les salaires des officiers de comté soient placés sous le contrôle des conseils de comté.

De la compagnie du chemin de fer du *Lac St. Louis* et de la ligne provinciale; demandant l'autorisation de construire le dit chemin de fer sur aucun point et dans aucun endroit de la ligne provinciale, soit dans le comté de *Huntingdon* ou de *Beauharnois*; aussi de réunir la dite ligne de chemin au chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*, sous le nom de chemin de fer de *Montréal* et *New-York*, et une qualification moins élevée de la part des directeurs des deux compagnies.

De la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*, à l'appui de la pétition de la compagnie du chemin de fer du *lac St. Louis* et de la ligne provinciale.

De *William D'Eschambault*, médecin et chirurgien, et *Robert L. McDonell*, M. D., de la cité de *Montréal*; demandant une rémunération pour leurs services comme membres du bureau central de santé pendant l'invasion du choléra en 1849.

De la municipalité du township de *Rainham*; demandant qu'il ne soit apporté aucun changement aux limites du township de *Sénéca*, et qu'il reste, comme à présent, dans le comté de *Haldimand*.

De la municipalité de township de *Cayuga Nord*, et de *Archibald McDougall* et autres, de la ville de *Perth* et des environs; demandant que tout travail cesse le dimanche dans le département des postes.

De la municipalité du township de *Cayuga Nord*, et de *John R. Christy* et *William Martin*, de la part de la congrégation unie de l'église libre de *Gower Sud*, *Oxford* et *Mountain*; demandant que le fonds provenant des réserves du clergé soit approprié aux fins générales de l'éducation.

De *Henry Russell*, de la cité de *Toronto*; demandant une allocation pour le mettre en état de publier un index complet des statuts du *Canada*, depuis 3 et 4 *Vict.*, jusqu'à 12 et 13 *Vict.*, inclusivement.

De *John Frank*, du township d'*Adélaïde*, comté de *Middlesex*; demandant qu'une certaine partie de la ligne de concession entre les 4^e et 5^e concessions du dit township lui soit octroyée au lieu et place d'un chemin qui traverse sa terre.

Du révérend *L. O. Desilets*, et autres, de la paroisse de *St. Guillaume*, township d'*Upton*; demandant que cette partie du dit township d'*Upton*, connue sous le nom de "*Terrein des Associés*," soit et demeure attachée au district des *Trois-Rivières*.

D'*Alexander Daly*, et autres, au nom d'une assemblée publique tenue au village de *Raudon*, comté de *Leinster*; demandant que *Raudon*, *Kilkenny*, et certains autres townships soient érigés en un comté séparé.

De *C. E. Thomas*, écuyer, et autres, de la cité de *Hamilton*; demandant à la chambre de ne pas accéder à la demande du renouvellement de la charte de la compagnie du chemin de fer des rivières *Niagara* et *Détroit*.

De dame *Ann Belton*, de la cité de *Toronto*; demandant à être indemnisée des pertes qu'elle a souffertes lors de l'incendie du parlement à *Montréal*.

De la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*; demandant une loi pour prolonger la durée de la charte de la dite compagnie, et pour l'autoriser à continuer le dit chemin, et demandant aussi l'incorporation de la compagnie du grand chemin de fer de jonction du *St. Laurent* et des *Outaouais*.

De *James Brenan* et autres, de l'école section No. 7, dans le township d'*Emily*; demandant l'insertion de certaines dispositions pour garantir le salaire des instituteurs, lorsqu'il sera question de renouveler l'acte des écoles.

De *William Loney*, et autres, du township de *Peel*, comté de *Waterloo*; demandant l'ouverture d'un grand chemin depuis *Elora* jusqu'à l'embouchure de la rivière *Seugeen*; et que le prix des terres soit réduit au taux de leur évaluation primitive.

De *Henry Smith*, écuyer, ci-devant préfet du pénitenciaire provincial du *Canada*; se plaignant du mode de procéder adopté par les commissaires nommés pour s'enquérir de certaines accusations portées contre lui, et de sa destitution comme préfet du pénitenciaire, et demandant telle justice que de droit.

De *J. Counter*, écuyer, et autres, de la cité de *Kingston*; représentant les difficultés qu'éprouvent les ouvriers de la dite cité, par les bas prix auxquels certains articles manufacturés au pénitenciaire provincial sont vendus, et demandant justice.

Du conseil municipal des comtés unis de *Northumberland* et *Durham*; demandant certains amendements à l'acte des corporations municipales.

De *Lewis Lambert* et autres, du township de *Grantham*; demandant l'abrogation des lois d'usure.

De *G. Rykert*, écuyer, et autres, du township de *Grantham*, district de *Niagara*; demandant que les jurés soient indemnisés lorsqu'ils assistent en cour.

De *J. B. Osborne*, et autres, du village de *Beansville*, et de ses environs; demandant à la chambre de ne pas accéder à la demande de la compagnie du chemin de fer des rivières *Niagara* et *Détroit*, concernant le renouvellement de sa charte.

De *H. Parkes*, et autres, du township de *Grantham*, district de *Niagara*; demandant une loi pour punir tout avocat qui présentera un mémoire de frais plus élevé que ne le permet le tarif des honoraires.

De *W. C. Chase* et autres, du township de *Grantham*, district de *Niagara*; demandant à la chambre l'abolition des cours de division, et que le pouvoir de prélever les petites dettes soit conféré aux conseils de ville, cité, township et village, ou à des commissaires qui seront élus par des voteurs qualifiés.

De *James Delaney*, et autres, du township de *Grantham*; demandant la réduction des frais de justice.

De *Henry Brownlee* et autres, du township de *Grantham*; demandant la réduction des frais de justice dans la province.

De *Simon James*, et autres, du township de *Grantham*; demandant le retranchement dans les dépenses publiques de la province.

De *C. A. Hodgkinson*, et autres, du township de *Grantham*; demandant la révocation de la loi qui impose un droit sur la distillation du whiskey en cette province.

De la municipalité du township de *Grimshy*; demandant qu'il soit nommé des commissaires pour fixer l'endroit par où devra passer un certain chemin depuis la première jusqu'à la septième concession du dit township.

De *Robert F. Nelles*, et autres, actionnaires de la compagnie du havre et jetée de *Grimshy*; demandant le renouvellement de la charte de la dite compagnie.

Ordonné, que la pétition de *N. Sparks*, écuyer, et autres, de la ville de *Bytown*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer du *Lac St. Louis* et de la ligne de la province; deux pétitions du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*; la pétition de *Benjamin Ouimet*, écuyer, et autres, du township d'*Upton*, district de *Montréal*; et la pétition de *J. A. Dessaulles*, maire, et autres, conseillers et habitants du village de *St. Hyacinthe*, soient renvoyés au comité permanent des ordres permanents.

Ordonné, que la pétition de *James Pierson*, et autres, de la troisième concession du township de

Hillier, comté du *Prince-Edouard*, soit renvoyée à un comité spécial composé de *M. Stevenson*, *M. Smith*, de *Frontenac*, *M. Seymour*, *M. McLean* et *M. Myers*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir, personnes, papiers et records.

Ordonné, que la pétition de *Robert Darling* et autres, du township de *Hillier*, comté du *Prince-Edouard*, soit renvoyée au dit comité.

L'honorable *M. Cameron*, de *Kent*, du comité permanent sur les ordres permanents, a présenté à la chambre le septième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a consulté la pétition de *P. T. Donnelly*, et autres, et considère que les avis requis ont été donnés suivant les formes voulues.

Il considère qu'il n'a pas été donné avis de la pétition de *James Sleightholm*, et autres, actionnaires de la compagnie du chemin d'*Albion*, demandant que les actionnaires de la dite compagnie de l'embranchement du chemin de *Vaughan* soient incorporés en une compagnie séparée; mais comme la pétition est signée du président et des directeurs de la compagnie du chemin d'*Albion*, seules personnes dont les intérêts peuvent être affectés par le changement projeté, votre comité recommande respectueusement que l'avis ne soit pas exigé dans le cas actuel.

M. Davignon, du comité spécial sur le bill pour amender l'acte pour incorporer l'école de médecine et de chirurgie de *Montréal*, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Bill relatif à l'école de médecine de Montréal.

Ordonné, que le dit bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

Sur motion de *Sir Allan N. MacNab*, secondé par *M. Notman*,

Ordonné, que la règle de cette chambre qui requiert que le président d'aucun comité sur un bill privé, ne doit siéger avant d'en avoir affiché notice dans le vestibule de la chambre, huit jours d'avance, soit mise de côté quant au bill pour autoriser la compagnie des propriétaires du chemin de fer de *Champlain* et *St. Laurent*, à prolonger le dit chemin, et pour d'autres fins.

Bill relatif au chemin de fer de Champlain et du St. Laurent.

Sir *Allan N. MacNab*, du comité permanent sur les chemins de fer et lignes télégraphiques, a présenté à la chambre le second rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Second rapport du comité sur les chemins de fer et lignes télégraphiques.

Ordonné, que le dit bill pour autoriser la compagnie des propriétaires du chemin de fer du *Champlain* et du *St. Laurent*, et pour d'autres fins, et prend la liberté d'en recommander la passation avec certains amendements.

Bill relatif au chemin de fer de Champlain et du St. Laurent.

Ordonné, que le bill pour autoriser la compagnie des propriétaires du chemin de fer de *Champlain* et *St. Laurent*, à prolonger le dit chemin, et pour d'autres fins, tel que rapporté par le comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, pour mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur l'amendement qui a été proposé hier à la question, que la réserve d'une portion considérable du domaine public de la province, pour le maintien d'un

Pétitions renvoyées à des comités. de *N. Sparks*, et autres; de la compagnie du chemin de fer du *Lac St. Louis*; de la compagnie du chemin de fer de *Lachine*; de *B. Ouimet*,

Réserves du
clergé.

clergé protestant, en vertu d'un acte passé dans la trente-unième année du règne du prédécesseur de sa majesté le roi *George* trois, a été, depuis nombre d'années, la source du plus vif mécontentement pour la grande masse des sujets de sa majesté, dans le *Haut-Canada*.

Et lequel amendement était que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et les suivants insérés à leur place: "il soit nommé un comité spécial de cinq membres, composé de l'honorable M. *Boulton*, M. *Notman*, l'honorable M. *Merritt*, M. *Bell*, et le moteur, pour préparer et faire rapport à cette chambre un bill comprenant les résolutions suivantes:—

"Qu'il est du devoir du gouvernement d'accorder la même protection et les mêmes privilèges et immunités à chacun des membres de la société civile.

"Que les subventions faites au clergé de certaines églises chrétiennes à l'exclusion d'autres, et la grande disproportion qui existe entre les octrois publics accordés à différentes églises, sont en contradiction avec le premier et le plus sacré des devoirs de tous les bons gouvernements; et comme les dotations de l'état connues sous le nom de réserves du clergé sont devenues la source d'un grand nombre de maux dans cette province, qu'ils gênent l'amélioration matérielle du pays, engendrent et entretiennent les luttes et la déception politique, et fomentent à un haut degré des jalousies réciproques, la méfiance et l'animosité parmi les églises chrétiennes établies dans le pays; et vu que le parlement impérial, à diverses reprises, a appelé l'attention de la législature sur ce sujet, et nous a accordé plein pouvoir d'administrer nos affaires locales; il est expédient d'arrêter qu'il sera et pourra être loisible au gouverneur de cette province, de et par l'avis de son conseil exécutif, de vendre, octroyer, aliéner et transporter en pleine propriété, la totalité ou partie des terres appelées terres réserves du clergé.

"Qu'il est expédient que toutes les ventes de ces terres, déjà effectuées, dont il a été ou dont il sera disposé, conformément à la 8 *Geo.* 4, et 3 et 4 *Vic.*, soient sujettes aux ordres que le gouverneur en conseil donnera pour placer, soit dans quelques fonds publics de cette province, garanties sur le fonds consolidé, ou dans les fonds publics de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, le montant capitalisé en *Angleterre*, ensemble avec les produits qui proviendront à l'avenir des ventes de la totalité ou de partie des dites réserves.

"Que les intérêts et les dividendes provenant de ces placements des produits de toutes les réserves du clergé, vendues ou qui seront vendues, ainsi que les intérêts résultant des ventes à crédit des terres des réserves du clergé, et toutes rentes provenant des dites terres qui se sont accumulées ou s'accumuleront pendant un terme d'années quelconque, seront payées au receveur général de cette province, ou à telle autre personne ou institution qui sera désignée pour recevoir le revenu public, et formeront ensemble un fonds annuel consacré à l'éducation générale."

Et la question sur l'amendement ayant été de nouveau proposée:—La chambre a repris les dits débats ajournés.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Cameron*, de *KENT*, *DeWitt*, *Fergusson*, *Hall*, *Holmes*, *Hopkins*, *McConnell*, *Notman*, *Papineau*, *Scott*, de *BYTOWN*, et *Thompson*.—(13.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur général *Baldwin*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Came-*

ron, de *CORNWALL*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Crysler*, *Davignon*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur général *Macdonald*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, Sir *Allan N. MacNab*, *Marquis*, *McFarland*, *McLean*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Polette*, *Price*, *Prince*, *Richards*, *Robinson*, *Ross*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson*, *Taché*, *Viger* et *Wilson*.—(56.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question principale ayant été de nouveau proposée, que la réserve d'une portion considérable du domaine public de la province, pour le maintien d'un clergé protestant, en vertu d'un acte passé dans la trente-unième année du règne du prédécesseur de sa majesté, le roi *George* trois, a été, depuis nombre d'années, la source du plus vif mécontentement pour la grande masse des sujets de sa majesté dans le *Haut-Canada*.

L'honorable M. *Cayley* a proposé, en amendement à icelle, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, que tous les mots après "que," soient retranchés jusqu'à la fin de la question, et les suivants insérés à leur place: "qu'il ne convient pas de déranger, par une loi ou résolution, les appropriations ou dotations qui existent actuellement dans le *Haut* et le *Bas-Canada*, pour les fins religieuses; que le bien-être de la société et les besoins croissants des diverses sectes de chrétiens dans le *Canada*, exigent que les diverses dispositions de l'acte impérial, 3 et 4 *Vic.*, chap. 78, soient mises à effet dans toute leur latitude; que par le dit acte, moitié des intérêts provenant de la vente des réserves du clergé faites en vertu du dit acte, a été mise à la disposition du gouverneur du *Canada*, par et de l'avis du conseil exécutif, pour les fins du culte et de l'instruction religieuse; que le montant à la disposition du gouvernement excède dix mille louis, et s'accumule rapidement, que les ventes annuelles des réserves sont considérables, et que d'après l'estimation du commissaire en chef des terres de la couronne, elles rapporteront au gouvernement un revenu annuel de plus de £50,000: qu'il est expédient que le fonds en caisse et les revenus futurs du gouvernement soient répartis parmi les catholiques romains, l'église libre d'*Ecosse*, les presbytériens, les méthodistes, les baptistes, les luthériens et les autres sectes de chrétiens qui n'y ont pas participé jusqu'à présent; et que cette répartition devrait être faite d'après le prochain recensement qui sera fait, et en attendant, conformément aux derniers états du chiffre de la population."

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cayley*, *Christie*, *Crysler*, *Gugy*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, Sir *Allan N. MacNab*, *McLean*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Stevenson*.—(16.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cameron*, de *KENT*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *DeWitt*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Hopkins*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur général *Macdo-*

nald, Marquis, McConnell, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Notman, Papineau, Polette, Price, Richards, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott, de BYTOWN, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Taché, Thompson, Viger et Wilson.—(52.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée que la réserve d'une portion considérable du domaine public de la province, pour le maintien d'un clergé protestant, en vertu d'un acte passé dans la trente-unième année du règne du prédécesseur de sa majesté, le roi *George* trois, a été, depuis nombre d'années, la source du plus vif mécontentement pour la grande masse des sujets de sa majesté, dans le *Haut-Canada*.

M. *Wilson* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Davignon*, que tous les mots après "que," soient retranchés jusqu'à la fin de la question, et les suivants insérés à leur place : " qu'une humble adresse soit présentée à sa très gracieuse majesté la Reine, priant sa majesté de vouloir bien recommander au parlement impérial une mesure pour l'abrogation de l'acte impérial 3 et 4 *Vict.*, chap. 78, eu égard toujours aux droits acquis et à la justice. "

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Crysler, Sauvageau et Wilson.*—(3.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Badgley*, le procureur général *Baldwin, Bell, Boulton*, de *NORFOLK, Boulton*, de *TORONTO, Boutillier, Cameron*, de *CORNWALL, Cameron*, de *KENT, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon, DeWitt, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fourquin, Gagy, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Hopkins, Jobin, Johnson, Lacoste*, le procureur général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux*, le solliciteur général *Macdonald, Macdonald*, de *KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, Marquis, McConnell, McLean, Méthot, Mongenais, Morrison, Notman, Papineau, Polette, Price, Richards, Robinson, Ross, Sanborn, Scott, de BYTOWN, Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Sherwood*, de *BROCKVILLE, Sherwood*, de *TORONTO, Smith, de DURHAM, Smith, de FRONTENAC, Smith, de WENTWORTH, Stevenson, Taché, Thompson et Viger.*—(63.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été proposée, que la réserve d'une portion considérable du domaine public de la province, pour le maintien d'un clergé protestant, en vertu d'un acte passé dans la trente-unième année du règne du prédécesseur de sa majesté le roi *George* trois, a été, depuis nombre d'années, la source du plus vif mécontentement pour la grande masse des sujets de sa majesté, dans le *Haut-Canada*.

L'honorable M. *Boulton* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, que tous les mots après "que," soient retranchés jusqu'à la fin de la question, et les suivants insérés à leur place : " qu'une humble adresse soit présentée à sa majesté, priant sa majesté de vouloir bien gracieusement recommander à son parlement impérial, qu'il est expédient, pour calmer les esprits des sujets canadiens de sa majesté, relativement à l'appropriation des terres mises à part en *Canada* pour le soutien d'un clergé protestant, et pour remettre à la législature de cette province la disposition finale des dites terres, et tous les deniers provenant de la vente d'icelles, que l'acte passé par le parlement impérial, dans la troisième et quatrième années du règne de sa majesté, intitulé : " Acte pour pourvoir à la vente des réserves du clergé

" dans la province du *Canada*, et à la distribution des deniers en provenant, soit abrogé, et que l'appropriation des dites terres et des deniers provenant de la vente d'icelles soient laissés à la disposition du parlement canadien de sa majesté, à qui seul appartient constitutionnellement le droit de législater sur cette matière ; "

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK, Cameron*, de *KENT, Hopkins, Johnson, McFarland, et Scott*, de *BYTOWN.*—(7.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Badgley*, le procureur général *Baldwin, Bell, Boulton*, de *TORONTO, Boutillier, Cameron*, de *CORNWALL, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler, Davignon, DeWitt*, le solliciteur général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Lacoste*, le procureur général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux*, le solliciteur général *Macdonald, Macdonald*, de *KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, Marquis, McConnell, McLean, Méthot, Mongenais, Morrison, Notman, Papineau, Polette, Price, Richards, Robinson, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Sherwood*, de *BROCKVILLE, Sherwood*, de *TORONTO, Smith, de DURHAM, Smith, de FRONTENAC, Smith, de WENTWORTH, Stevenson, Taché, Thompson, Viger et Wilson.*—(62.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la question principale ayant été mise, la chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin, Bell, Boulton*, de *NORFOLK, Boutillier, Burrett, Cameron*, de *KENT, Cartier, Chauveau, Davignon, DeWitt*, le solliciteur général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Hopkins, Jobin, Johnson, Lacoste*, le procureur général *LaFontaine, Laurin, Lemieux, Lyon*, le solliciteur général *Macdonald, Marquis, McConnell, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Notman, Papineau, Polette, Price, Richards, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Taché, Thompson et Wilson.*—(52.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Boulton*, de *TORONTO, Cameron*, de *CORNWALL, Cauchon, Cayley, Chabot, Christie, Crysler, Gagy, LaTerrière, Macdonald*, de *KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, McLean, Robinson, Sherwood*, de *BROCKVILLE, Smith, de FRONTENAC, Stevenson et Viger.*—(18.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative.

L'honorable M. *Price* a proposé, secondé par l'honorable M. *Hincks*, et la question ayant été mise, qu'il appert par le dernier recensement du *Haut-Canada*, que la population de cette partie de la province était, en mil huit cent quarante-huit, de 723,332 âmes, dont 239,651 sont représentées comme suivant les rites des églises d'*Angleterre* et d'*Ecosse*, qui sont les seules églises qui retirent un bénéfice considérable de la dotation des réserves du clergé.

Qu'il appert par le dernier recensement du *Bas-Canada*, que la population de cette partie de la province était, en mil huit cent quarante quatre, de 678,490 âmes, dont 70,229 seulement sont données comme étant en connexion avec les églises d'*Angleterre* et d'*Ecosse*.

Que le pouvoir donné à la législature provinciale, par la 41e clause de l'acte sus-mentionné, de " modi-

“s'ér ou abroger” les dispositions concernant le partage et l'appropriation des terres pour le soutien d'un clergé protestant, est une preuve suffisante que, dans l'opinion du parlement impérial, cette question est une de celles qui devraient être réglées eu égard à l'état de l'opinion publique dans la colonie, et non dans la mère-patrie.

Que lors des premiers établissements dans la province, les terres réservées n'avaient que peu de valeur; et comme aucunes ventes n'avaient alors été autorisées par le parlement impérial, cette question n'occupait que faiblement l'attention publique.

Qu'aussitôt que l'intention du gouvernement de disposer des terres réservées dans le *Haut-Canada*, fut connue, les représentants du peuple de cette province prirent le sujet en leur plus sérieuse considération, et s'efforcèrent avec une unanimité qui n'avait régné sur aucune autre question, de faire disparaître un grief dont les habitants se plaignaient si universellement. si l'on n'excepte, néanmoins, ceux qui étaient intéressés à maintenir les dotations des églises.

Qu'en l'année mil huit cent vingt sept, la chambre d'assemblée du *Haut-Canada* passa un bill pour autoriser la vente des réserves du clergé et en employer les recettes aux fins de l'éducation en général, la division, lors de la seconde lecture, étant de 22 contre 6; et que ce bill fut rejeté par le conseil législatif.

Qu'une dissolution ayant eu lieu peu après, le dixième parlement du *Haut-Canada* fut convoqué en l'année mil huit cent vingt neuf, et la chambre d'assemblée passa sans division un bill pour disposer des réserves du clergé, et en employer les recettes aux fins de l'éducation, mais que ce bill fut de nouveau rejeté par le conseil législatif.

Qu'en l'année mil huit cent trente, durant la seconde session du dixième parlement, la chambre d'assemblée passa sans division un autre bill contenant des dispositions semblables aux anciennes, lequel fut rejeté par le conseil législatif.

Qu'une dissolution ayant eu lieu, un nouveau parlement fut convoqué en mil huit cent trente-un; et que la chambre d'assemblée adopta à une grande majorité des résolutions exprimant les mêmes vues, après avoir rejeté un amendement proposé par le solliciteur général, à la suite d'une division de 29 contre 7.

Qu'en l'année mil huit cent trente-deux, durant la seconde session du onzième parlement, la chambre d'assemblée vota à une grande majorité une adresse à la couronne, demandant que les réserves du clergé fussent employées aux fins de l'éducation.

Que la dite adresse agréée, Sir *John Colborne*, lieutenant-gouverneur, transmit un message à la chambre, dans lequel son excellence déclarait qu'elle avait ordre de sa majesté de faire une communication à la chambre d'assemblée au sujet des terres mises à part pour le soutien et l'entretien d'un clergé protestant; que son excellence informa la chambre que les représentations adressées à sa majesté et à ses prédécesseurs royaux au sujet de préjudice causé à ses fidèles sujets en cette province par l'appropriation des réserves du clergé, avaient été l'objet de ses plus mûres délibérations; que sa majesté, avait considéré avec la même sollicitude jusqu'à quel point cette appropriation de territoire tendait à promouvoir le bien-être temporel des ministres de la religion en cette province, ou leur influence spirituelle; et que sa majesté invitait la chambre d'assemblée du *Haut-Canada* à considérer de quelle manière les pouvoirs donnés à la législature provinciale par l'acte constitutionnel, de modifier ou révoquer cette partie de ses dispositions, pourraient être exercés avec le plus d'avantage, dans l'intérêt spirituel et temporel des fidèles sujets de sa majesté en cette province.

Qu'aussitôt après la réception du message ci-dessus, un bill pour remettre entre les mains de la cou-

ronne la propriété des réserves du clergé sans aucune condition ou obligation quelconque, fut introduit, et lu une seconde fois, après une division de 29 contre 7.

Qu'en l'année mil huit cent trente-trois, durant la troisième session du onzième parlement, un bill contenant des dispositions semblables à celles qui avaient été antérieurement adoptées par la chambre, fut lu une seconde fois après une division de 26 contre 2.

Qu'en l'année mil huit cent trente-quatre, durant la quatrième session du onzième parlement, la chambre d'assemblée, malgré tout le poids de l'opposition du gouvernement, passa un bill de même nature, à des majorités considérables durant ses divers phases, mais que ce bill fut rejeté par le conseil législatif.

Que dans l'année mil huit cent trente-cinq, durant la première session du douzième parlement du *Haut-Canada*, la chambre passa à une majorité de 40 contre 4, un bill pour disposer des réserves du clergé et en employer les recettes aux fins de l'éducation, mais ce bill fut rejeté par le conseil législatif.

Que durant la même session, le conseil législatif transmit à la chambre d'assemblée des résolutions dans lesquelles il émettait l'opinion, que comme la législature de la province n'avait pu tomber d'accord sur aucune mesure relative aux réserves du clergé, il était expédient de s'adresser à sa majesté et aux deux chambres du parlement, priant le parlement impérial de vouloir bien législater sur le sujet.

Que la chambre d'assemblée, à une majorité de 24 contre 12, résolut que cette chambre a, à diverses reprises, passé des bills pour pourvoir à la vente des réserves du clergé, et à l'emploi des deniers en provenant aux fins de l'éducation, lesquels ont été rejetés sans amendements par le conseil législatif; que cette chambre a plusieurs fois fait connaître, par d'humbles et respectueuses suppliques à sa majesté, ses vœux et opinions, ainsi que les vœux et opinions des fidèles sujets de sa majesté en cette province sur ce sujet important; et cette chambre prend cette occasion de déclarer, que les vœux et opinions de cette chambre et ceux de ses constituants, n'ont subi aucune altération; que durant la seconde session du dernier parlement, son excellence, le lieutenant-gouverneur, informa la chambre par message, qu'il avait reçu ordre de sa majesté de déclarer que les représentations qui lui avaient été faites en différents temps, ainsi qu'à ses prédécesseurs royaux, au sujet du préjudice causé à ses fidèles sujets en cette province par suite de l'appropriation des réserves du clergé, avaient été l'objet de ses plus mûres délibérations; et qu'il avait gracieusement plu à sa majesté d'inviter la chambre d'assemblée à considérer jusqu'à quel point les pouvoirs donnés à la législature provinciale par l'acte constitutionnel, de révoquer les dispositions qu'il contient, pour mettre à part et approprier les réserves du clergé, pourraient être exercés avec le plus d'avantage dans l'intérêt spirituel et temporel de ses fidèles sujets en cette province; que d'accord avec le désir de sa majesté ainsi gracieusement exprimé, et avec les vœux ardents et bien connus des fidèles sujets de sa majesté en cette province, cette chambre a passé un bill durant la présente session pour pourvoir à la vente des réserves du clergé et pour en employer les recettes au soutien de l'éducation; que le dit conseil législatif n'a ni passé ni amendé le dit bill, et qu'il n'a passé aucun autre bill sur le sujet.

Qu'en l'année mil huit cent trente-six durant la seconde session du douzième parlement, il fut introduit un nouveau bill comportant les mêmes principes qu'avait adopté à diverses reprises la chambre d'assemblée, et que ce bill, après une division, fut passé à une majorité de 35 contre 5; que le dit bill subit un amendement dans le conseil législatif, qui biffa toutes les clauses statuantes, et leur substitua des dispositions pour donner ces réserves à la couronne, à la condition de les employer au maintien du culte public et au soutien de la religion; que la chambre d'assemblée

adopta, à une majorité de 27 contre 1, certains amendements au bill amendé transmis par le conseil législatif, confirmant et ratifiant les principes de son bill, tel que rédigé dans le principe.

Que durant la même session, il fut transmis à la chambre une dépêche de lord *Glenelg*, principal secrétaire d'état de sa majesté pour le département des colonies, au lieutenant-gouverneur sir *Francis Head*, dans laquelle sa seigneurie traitait la question comme une question qui devait être réglée par la législature provinciale, et se refusait d'intervenir dans les délibérations de la législature, en offrant aucune suggestion de son côté.

Que Sir *Francis Head*, ayant dissout le douzième parlement, une élection générale eut lieu à une époque où il régnait une grande excitation, et l'on sembla perdre de vue la question des réserves du clergé durant la lutte politique qui suivit; que durant les trois premières sessions du treizième parlement, l'on fit plusieurs tentatives pour régler la question, mais sans résultat satisfaisant; qu'enfin, dans le cours de la troisième session, une majorité de 22 contre 21, agréa un bill qui avait été passé dans le conseil législatif, donnant au parlement impérial le contrôle des réserves du clergé.

Qu'en l'année mil huit cent trente neuf, durant la cinquième et dernière session du dernier parlement du Haut-Canada, le gouverneur-général, le très honorable *C. P. Thompson*, transmit un message à la chambre, par lequel il l'informait que le bill passé dans la session précédente n'avait pas reçu la sanction royale, vu qu'il s'était présenté une objection insurmontable sur un point de forme; que son excellence déclara de plus, que le gouvernement de sa majesté était d'opinion que la législature provinciale était mieux à portée que le parlement impérial de connaître l'opinion et les besoins de la société dans la province, et de régler cette question avec plus de connaissance de cause.

Qu'une autre tentative pour régler cette question eut lieu durant la dernière session du parlement du Haut-Canada; et qu'un bill fut passé dans les deux chambres pour pourvoir à la vente et à la disposition des réserves du clergé, lequel, ayant été réservé à la sanction royale, n'a pas reçu l'assentiment de sa majesté.

La chambre s'est divisée sur chaque paragraphe; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable *M. Price* a proposé, secondé par l'honorable *M. Hincks*, et la question ayant été mise, que vu la décision prise par sa majesté de ne pas sanctionner le dit bill, le gouvernement de sa majesté soumit au parlement impérial un bill pour pourvoir à la vente des réserves du clergé, et à la distribution des recettes en provenant, lequel, bien loin de régler cette question depuis si longtemps débattue, n'a fait qu'aiguillonner et augmenter le mécontentement public.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Chauveau*, *Davignon*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Hopkins*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur général *LaFontaine*, *Laurin*, *Lemieux*, *Lyon*, le solliciteur général *Macdonald*, *Marquis*, *McConnell*, *McFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Ross*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché*, *Thompson* et *Wilson*.—(51.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cau-*

chon, *Cayley*, *Chabot*, *Christie*, *Crysler*, *Gugy*, *La-Terrière*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab*, *McLean*, *Prince*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Stevenson* et *Viger*.—(20.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable *M. Price* a proposé, secondé par l'honorable *M. Hincks*, et la question ayant été mise, qu'à part l'avis de la grande masse des sujets de sa majesté en *Canada* pour les dotations religieuses, au moyen desquelles certaines sectes favorisées sont mises en rapport avec l'état, et acquièrent par là une certaine supériorité vis-à-vis des autres, l'emploi actuel des recettes provenant des réserves du clergé est manifestement injuste.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cameron* de *KENT*, *Cartier*, *Davignon*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fourquin*, *Hall*, *Hincks*, *Hopkins*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur général *LaFontaine*, *Lemieux*, *Lyon*, le solliciteur général *Macdonald*, *Marquis*, *McConnell*, *McFarland*, *Merritt*, *Mongenais*, *Morrison*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Ross*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Thompson* et *Wilson*.—(45.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Crysler*, *Duchesnay*, *Gugy*, *Guillet*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab*, *McLean*, *Méthot*, *Prince*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Stevenson*, *Taché* et *Viger*.—(27.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable *M. Price* a proposé, secondé par l'honorable *M. Hincks*, et la question ayant été mise, que la totalité des revenus provenant des dotations faites avant la passation de l'acte impérial, 3 et 4 *Vict.*, chap. 78, a été assignée aux églises d'*Angleterre* et d'*Ecosse*, à l'exclusion des méthodistes wésléens, des presbytériens libres du *Canada*, du synode presbytérien uni, des baptistes, des congrégationalistes et autres corps religieux dont les pasteurs ont un égal droit de réclamer pour eux l'appellation de clergé protestant que ceux du clergé de l'église d'*Angleterre* et d'*Ecosse*.

M. Boulton, de *Toronto*, a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Prince*, que tous les mots après "que," soient retranchés jusqu'à la fin de la question, et les suivants insérés à leur place: "qu'une humble adresse soit présentée à sa majesté, la priant de vouloir bien recommander au parlement impérial telle modification de notre constitution qui soit de nature à s'assurer aux sujets canadiens de sa majesté le droit et le pouvoir de législater pour le bien-être du *Canada*, sur toutes les matières intérieures et sociales, aussi pleinement et efficacement que les sujets de sa majesté peuvent le faire dans la *Grande-Bretagne*, dans limites des îles britanniques."

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *TORONTO*, *Christie*, *McConnell*, et *Prince*.—(4.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur général, *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Crysler*, *Davignon*, *De-*

Witt, le solliciteur général, Drummond, Duchesnay, Flint, Fortier, Gogy, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Hopkins, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Lyon, le solliciteur général Macdonald, Macdonald, de KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, McFarland, McLean, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Notman, Papineau, Polette, Price, Richards, Robinson, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott, de BYTOWN, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de DURHAM, Smith, de FRONTENAC, Smith, de WENTWORTH, Stevenson, Taché, Thompson, Viger et Wilson.—(65.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors la question principale ayant été mise, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Armstrong, le procureur général Baldwin, Bell, Boutillier, Burrill, Cameron, de KENT, Cartier, Chauveau, DeWitt, le solliciteur général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Hall, Hincks, Holmes, Hopkins, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur général LaFontaine, Laurin, Lemieux, Lyon, le solliciteur général Macdonald, McConnell, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Notman, Papineau, Polette, Price, Richards, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott, de BYTOWN, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de TORONTO, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Taché, Thompson et Wilson.—(48.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Cameron, de CORNWALL, Cauchon, Cayley, Chabot, Christie, Crysler, Gogy, LaTerrière, Macdonald, de KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, McLean, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de FRONTENAC, Stevenson et Viger.—(19.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative.

L'honorable M. Price a proposé, secondé par l'honorable M. Hincks, et la question ayant été mise, que d'après les faits sus-relatés, il appert que, durant une longue période d'année et pendant neuf sessions consécutives du parlement provincial, les représentants du peuple du Haut-Canada ont déclaré leur opposition aux dotations religieuses du genre de celles auxquelles il est fait allusion plus haut, avec une unanimité qui ne se rencontre que rarement dans un corps délibératif; que les vœux du peuple ont été entravés par le conseil législatif, corps composé d'une majorité qui s'est formellement prononcée en faveur de l'ascendance de l'église d'Angleterre; que le gouvernement impérial de sa majesté a de temps à autre invité le parlement provincial à législater sur la question des réserves, renonçant à tout désir de la part de la couronne de donner la supériorité à une ou plusieurs secte particulières; que le gouvernement de sa majesté, tout en refusant de conseiller de donner la sanction royale à un bill passé à la majorité d'une seule voix, pour investir le parlement des réserves du clergé, a reconnu que, vu qu'elle était mieux à portée de connaître les besoins et les opinions de la société en général, la législature provinciale était mieux en état de régler cette question à la satisfaction du public. Que subséquemment au refus de sanctionner le bill sus-mentionné, le parlement impérial passa un acte pour disposer des revenus provenant des réserves du clergé, d'une manière tout-à-fait contraire aux vœux si souvent exprimés par le peuple du Haut-Canada, par l'entremise de ses représentants, et reconnus comme tels dans un message transmis au parlement provincial par ordre de sa majesté.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Armstrong, le procureur général Bald-

win, Bell, Boutillier, Burrill, Cameron, de KENT, Cartier, Chauveau, DeWitt, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Hall, Hincks, Holmes, Hopkins, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur général LaFontaine, Laurin, Lemieux, Lyon, le solliciteur général Macdonald, McConnell, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Notman, Papineau, Polette, Price, Richards, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott, de BYTOWN, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Taché, Thompson et Wilson.—(47.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Cameron, de CORNWALL, Cauchon, Cayley, Chabot, Christie, Crysler, Gogy, LaTerrière, Macdonald, de KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, McLean, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de FRONTENAC, Stevenson et Viger.—(20)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Price a proposé, secondé par l'honorable M. Hincks, et la question ayant été mise, que cette chambre est d'opinion que les obstacles légaux ou constitutionnels qui s'opposaient à la législation provinciale, aurait dû disparaître au moyen d'un acte du parlement impérial; et que l'appropriation par le parlement impérial des revenus provenant de la vente des terres publiques du Canada, ne cessera jamais de produire du mécontentement parmi les loyaux sujets de sa majesté en cette province.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Prince a proposé, secondé par l'honorable M. Hincks, et la question ayant été proposée, que cette chambre est d'opinion que, le tout considéré en ce qui se rattache à cette question, aucune dénomination religieuse ne doit être considérée comme ayant des droits acquis sur les revenus provenant de la vente des réserves du clergé, de nature à empêcher la législature d'en disposer à l'avenir; mais cette chambre est néanmoins d'opinion que les réclamations des titulaires actuels devraient être réglées de la manière la plus libérale.

M. Morrison a proposé en amendement, à la question, secondé par M. Flint, que tous les mots après "opinion" soient retranchés jusqu'à la fin de la question, et les suivants insérés à leur place, "que le mode le plus convenable, le plus juste et le plus satisfaisant à la fois de régler cette question si longue temps débattue, serait que le parlement britannique passât un acte pour abroger l'acte impérial 3 et 4 Vict., chap. 78; et à l'effet d'attendre ce but désirable qu'une humble adresse fût présentée à sa très gracieuse majesté la reine, priant sa majesté de vouloir bien gracieusement recommander au parlement d'abroger l'acte impérial susdit, et de mettre à la disposition de la législature canadienne les terres communément appelées les réserves du clergé, les revenus provenant de la vente des dites terres, et de ceux provenant du placement des dits revenus."

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Burrill, Cameron, KENT, Cauchon, Chabot, DeWitt, Duchesnay, Flint, Guillet, Hall, Holmes, Hopkins, Laurin, McConnell, McFarland, Méthot, Morrison, Notman, Papineau, Sanborn, Scott, de BYTOWN, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, et Thompson.—(23.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Badgley, le procureur général Baldwin, Bouillon, de TORONTO, Boutillier, Cameron, de CORNWALL, Cartier, Cayley, Chauveau

Christie, Crysler, Davignon, le solliciteur général *Drummond, Dumas, Fortier, Gogy, Jobin, Lacoste*, le procureur général *LaFontaine, LaTerrière, Lemieux, Lyon*, le solliciteur général *Macdonald, Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab, McLean, Merritt, Mongenais, Polette, Prince, Richards, Robinson, Ross, Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Stevenson, Taché, Viger et Wilson*.—(42.)

Ainsi, elle a passée dans la négative.

Alors, la question principal ayant été mise, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs le procureur général *Baldwin, Bell, Boutillier, Burrill, Cartier, Davignon, DeWitt*, le solliciteur général *Drummond, Dumas, Flint, Fortier, Hall, Hincks, Holmes, Johnson, Lacoste, Lemieux, Lyon*, le solliciteur général *Macdonald, McConnell, McFarland, Merritt, Mongenais, Morrison, Notman, Papineau, Price, Richards, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché et Thompson*.—(36.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de CORNWALL, *Cameron*, de KENT, *Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler, Duchesnay, Gogy, Guillet, Hopkins, Jobin*, le procureur général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab, McLean, Méthot, Polette, Prince, Robinson, Scott*, de BYTOWN, *Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Stevenson, Viger et Wilson*.—(34.)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative.

L'honorable M. *Price* a proposé, secondé par l'honorable M. *Hincks*, et la question ayant été mise, que, dans l'opinion de cette chambre, le mode le plus avantageux et le plus équitable de régler cette question si longtemps débattue serait pour le parlement impérial de passer un acte déclarant que le casuel et les émoluments donnés et assignés jusqu'à ce jour au clergé de l'église d'Angleterre et d'Ecosse ou à toute autre secte ou dénomination religieuse de chrétiens en *Canada*, et à la garantie desquels la foi de la couronne est engagée, seront assurés aux titulaires actuels durant leur vie naturelle, d'après le principe adopté dans la troisième section d'un acte passé dans les troisième et quatrième années du règne de sa majesté, chap. 78; et que moyennant cette condition, le parlement provincial soit autorisé à approprier, suivant qu'il le jugera convenable dans sa sagesse, tous les revenus provenant des placements actuels ou de ceux qui seront faits à l'avenir; et soit qu'ils résultent des ventes futures, ou des versements sur celles qui ont déjà eu lieu.

M. *Gogy* a proposé, secondé par M. *Christie*, et la question ayant été mise, que la considération ultérieure de la dite motion soit remise à lundi prochain, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

La chambre s'est divisée, et elle a passé dans la négative.

Alors, la question principale ayant été mise, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

POUR.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin, Bell, Boutillier, Burrill, Cartier, Cauchon, Chauveau, Davignon, DeWitt*, le solliciteur général *Drummond, Dumas, Flint, Fortier, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Lacoste*, le procureur général *LaFontaine, Lemieux, Lyon*, le solliciteur général *Macdonald, McConnell, McFarland, Méthot, Mongenais, Morrison, Notman, Papineau, Price, Richards, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott*, du LAC DES DEUX-MON-

TAGNES, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché et Thompson*.—(40.)

CONTRE.

Messieurs, *Badgley, Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de CORNWALL, *Cameron*, de KENT, *Cayley, Chabot, Christie, Crysler, Duchesnay, Gogy, Guillet, Hopkins, Johnson, LaTerrière, Laurin, Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab, McLean, Polette, Prince, Robinson, Scott*, de BYTOWN, *Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Stevenson et Wilson*.—(28.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Price* a proposé, secondé par l'honorable M. *Hincks*, et la question ayant été mise, que, c'est l'opinion de cette chambre, qu'une humble adresse devrait être présentée à sa très gracieuse majesté la reine, priant sa majesté de vouloir bien recommander au parlement de passer quelque mesure pour abroger l'acte impérial, 3 et 4 *Vict.* chap. 78, et pour autoriser la législature canadienne à disposer des recettes provenant des réserves du clergé, aux conditions ci-dessus énoncées.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin, Bell, Boutillier, Burrill, Cartier, Cauchon, Chauveau, Davignon, DeWitt*, le solliciteur général *Drummond, Dumas, Flint, Fortier, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Lacoste*, le procureur général *LaFontaine, Lemieux, Lyon*, le solliciteur général *Macdonald, McConnell, McFarland, Méthot, Mongenais, Morrison, Notman, Papineau, Polette, Price, Richards, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché et Thompson*.—(44.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de CORNWALL, *Cameron*, de KENT, *Cayley, Chabot, Christie, Crysler, Duchesnay, Gogy, Hopkins, LaTerrière, Laurin, Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab, McLean, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Stevenson et Wilson*.—(24.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial, composé de l'honorable M. *Price*, l'honorable M. *Hincks*, M. *Richards*, M. *Cartier* et M. *Morrison*, pour dresser le projet d'une adresse à sa très gracieuse majesté, basée sur les dites résolutions.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été Ordres remis. disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. le solliciteur général *Macdonald*, secondé par M. *Richards*,
La chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Lunæ, 24° die Junii;

ANNO 14° VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. *Johnson*,—la pétition de *Thomas Corcoran*, de la ville de *Bytown*.

Par M. *Notman*,—la pétition de la municipalité du township d'*Adélaïde*.

Par M. *Chauveau*,—la pétition de *George B. Fari-bault*, écuyer, de la cité de *Québec*, président de la société littéraire et historique de *Québec*, au nom de la dite société.

Pétitions présentées.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Samuel B. Pe'lon*, du township de *Godmanchester*, district de *Montréal*; alléguant avoir encouru des pertes par suite de ce que le gouvernement a émis deux patentes pour le même lot de terre dans le dit township sur lequel il s'était établi et qu'il avait amélioré, et qu'il a été par la suite forcé en justice d'abandonner.

De *G. O'Reilly*, et autres, membres de la profession médicale à *Hamilton*; demandant à la chambre le rejet du bill pour amender l'acte pour incorporer l'école de médecine et de chirurgie de *Montréal*.

De la conférence de la nouvelle église en connexion avec l'église wesléyenne méthodiste canadienne; demandant qu'il soit pris des mesures pour l'abolition des rectoreries, et pour en approprier le revenu utilement à des fins générales; que le fonds provenant des réserves du clergé soit employé à l'éducation élémentaire, et que la balance actuellement en caisse qui en provient soit distribuée entre les écoles communes sous le contrôle des conseils de district.

De *J. Huston*, compilateur du Répertoire National de littérature canadienne; demandant de l'aide pour le mettre en état de publier le quatrième volume du dit répertoire.

De *Martin McKinnon*, du township de *Vaughan*; alléguant qu'il est devenu possesseur légal d'un lot des réserves du clergé dans le dit township sur lequel il s'est établi et a fait des améliorations, et que ce lot a été par la suite octroyé comme lot de glèbe, par suite de quoi il est en danger de perdre la valeur de ses améliorations.

De *J. Dorion*, et autres, du village et paroisse de *St. Ours*, comté de *Montréal*; demandant la révocation de l'acte 10 et 11 *Vict.*, chap. 7, qui incorpore le dit village.

Du révérend *William V. Lloyd*, ministre, et autres, syndics et membres de l'église d'Angleterre, à *Leeds*, demandant que le privilège de conférer des degrés dans les arts et en théologie soit aussi donné au *Bishop's College*, et que l'allocation annuelle accordée au dit collège soit augmentée de manière à le placer sur le même pied que les autres institutions de la province.

Du conseil municipal du comté de *York*; demandant d'autres amendements à l'acte des corporations municipales.

D'*Alexander Buchanan*, président, de la part d'une assemblée publique des habitants du township de *Dumfries*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour obtenir la révocation de l'acte impérial relatif aux réserves du clergé, et que le fonds en provenant, ainsi que des rectoreries, soit approprié aux fins de l'éducation en général.

Du révérend *William Smith* et *Ziba W. Camfield*, de la part des ministres et messagers des églises baptistes, formant l'association de *Grand River*; demandant la vente des terres des rectoreries, et que le produit en soit employé aux fins de l'éducation.

Du révérend *William Smith* et *Ziba W. Camfield*, de la part des ministres et messagers des églises baptistes, formant l'association de *Grand River*; demandant la vente des réserves du clergé, et que le produit en soit appliqué aux fins de l'éducation.

De la municipalité du township de *Warwick*, de la municipalité du township de *Humberstone*; demandant que le fonds provenant des réserves du clergé et des rectoreries soit approprié aux fins de l'éducation en général.

Du révérend *William Smith* et *Ziba W. Camfield*, de la part des ministres et messagers des églises baptistes formant l'association de *Grande River*; demandant l'abolition du travail, le dimanche, dans le département des postes.

De *Stephen S. Foster*, et autres, officiers de la tente No. 26, *Canada Est*, tribu des *Réchabites*, et de *J. Grégoire*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Valentin*, comté de *Huntingdon*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour supprimer l'intempérance.

De *James Peters*, et autres, du township d'*Eramosa*, comté de *Waterloo*; et de *Henry Ramsay* et autres, du township d'*Eramosa*, comté de *Waterloo*; demandant que les revenus provenant des réserves du clergé et des rectoreries soient appropriés aux fins de l'éducation, et à des améliorations en général.

De *Jacob Bettschen*, maire, et autres, député-maire et conseillers du township de *Wilmot*; demandant à former un comté séparé.

De *F. C. Capreol*, de la cité de *Toronto*, écuyer; demandant à être indemnisé des dépenses qu'il a encourues pour effectuer la prise des meurtriers de feu. *Thomas Kinnear*, écuyer.

De *W. R. Abbott*, et autres, habitants de couleur de la cité de *Toronto*; demandant que le bill des écoles communes maintenant devant la chambre soit amendé en retranchant les mots "personnes de couleur" de la dix-neuvième section du dit acte.

De *Louis Laplante*, et autres, propriétaires de bateaux-à-vapeur et autres bateaux de traverse, qui fréquentent le marché de la basse-ville, dans la cité de *Québec*; exposant les dommages probables dont ils vont souffrir de ce que la corporation de la dite cité a pris possession d'un certain atterrage dont ils avaient l'usage, le dit atterrage étant la propriété de la couronne, et demandant protection à cet égard.

Ordonné, que la pétition de *J. Huston*, compilateur du Répertoire National de littérature canadienne soit renvoyée au comité spécial nommé pour aider M. l'Orateur à surveiller la bibliothèque. Pétitions renvoyées à des comités; de J. Huston;

Ordonné, que la pétition de *Louis Marchand*, écuyer, et autres, de *St. Jean*, soit renvoyée au comité permanent sur les chemins de fer et lignes télégraphiques. De L. Marchand, et autres;

Ordonné, que les diverses pétitions au sujet de l'intempérance présentées à cette chambre depuis le cinq juin du courant, soient renvoyées au comité spécial au sujet de l'intempérance. Les pétitions relatives à l'intempérance;

Ordonné, que la pétition du conseil municipal de la municipalité numéro un, du comté de *Rimouski*, soit renvoyée au comité spécial auquel a été renvoyée la pétition du révérend *F. Destroismaisons* et autres, de la paroisse de *St. Germain* de *Rimouski*, comté de *Rimouski*. De la municipalité No 1. de Rimouski.

L'honorable *M. Cameron*, de *Kent*, du comité permanent sur les ordres permanents, a présenté à la chambre le huitième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Notre comité a délibéré sur la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*, demandant l'autorisation de continuer le dit chemin de fer, ainsi que l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de jonction du *St. Laurent* et des *Ottawaïs*; et il a constaté que l'avis a été dûment publié dans le *Canada Gazette* pour le district de *Montréal*; mais il n'a pas été prouvé que l'avis ait été publié dans les feuilles publiques du district des *Ottawaïs*, et il ne paraît pas non plus que les avis aient été affichés aux portes d'église de paroisses; mais comme l'agent des pétitionnaires, *M. Coffin*, a déclaré à votre comité, qu'une demande de la com-

pagnie précisément semblable à la présente, a été accueillie par votre honorable chambre, bien que l'avis n'eût été publié que dans le *Canada Gazette* seulement, et qu'il a été considéré comme suffisant, votre comité soumet à votre honorable chambre s'il convient d'exiger rigoureusement l'observation de la 66^e règle, dans cette circonstance.

Votre comité a aussi pris en considération les pétitions de la compagnie du chemin de fer du lac *St. Louis* à la ligne provinciale, et de la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*; demandant l'autorisation de réunir les deux lignes, et que la première compagnie puisse prolonger la sienne jusqu'à un point sur les lignes de la province, soit dans *Huntingdon* ou *Beauharnois*; votre comité considère qu'il n'a été donné aucun avis quelconque de cette demande. Cependant, votre comité est d'opinion que la partie de ces pétitions qui a rapport à une réunion des deux lignes, n'est pas de nature à nécessiter un avis, et recommande respectueusement qu'il soit permis aux pétitionnaires de procéder sur cette partie de leur demande.

Quant à la pétition de *N. Sparks* et autres, demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie du chemin de fer de *Bytown* et *Prescott*, il n'a été donné aucun avis quelconque.

Les pétitions de *L. A. Dessauls* et autres, et de *Benjamin Ouimet* et autres, ne requièrent pas, dans l'opinion de votre comité, une publication d'avis.

Exposition de l'industrie à Londres.

Ordonné, que le rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le message de son excellence le gouverneur-général mis devant cette chambre le vingt-neuf de mai dernier, avec les documents qui l'accompagnent ayant rapport à l'exposition de l'industrie, laquelle aura lieu à *Londres*, en 1851, soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

Pêcheries.

Ordonné, que la réponse à l'adresse de cette chambre du trois courant, à son excellence le gouverneur-général, relativement aux pêcheries exploitées dans le district de *Gaspé*, ou autres parties de cette province, mise devant la chambre jeudi dernier, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Sur motion de l'honorable *M. Boulton*, secondé par *Sir Allan N. MacNab*,

Bureau médical, (H.-C.)

Resolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur-général, priant son excellence d'ordonner à l'officier à qu'il appartient de mettre devant cette chambre un retour des membres du bureau médical qui ont composé les quartiers trimestriels pendant les quatre dernières années, en vertu du statut du *Haut-Canada*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Bill d'indemnité, (B.-C.)

L'honorable procureur général *LaFontaine*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur-général, Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, datée le 5 du présent, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant la chambre, copies des dépêches dont il est question dans la dépêche du très honorable le comte *Grey* au très honorable le comte d'*Elgin*, datée le 9 janvier dernier, et toutes autres communications ou dépêches entre le très honorable secrétaire d'état pour les colonies et le gouverneur-

général de cette province, au sujet du bill, intitulé : "Acte pour indemniser les personnes dans le *Bas-Canada*, dont les propriétés ont été détruites durant les rébellions de 1837 et 1838."

Pour la dite réponse voir appendice (R.)

Appendice (R)

M. Boulton, de *Toronto*, a proposé, secondé par *M. Prince*, et la question ayant été proposée, que le bien-être de la société exige, entre autres conditions nécessaires pour la sécurité des personnes et des biens, une législation éclairée, et l'exécution fidèle de ses dispositions; le respect et l'obéissance à la loi; la facilité de la réformer lorsque les nouveaux besoins d'une société en progrès l'exigent; l'administration impartiale de la justice; le contrôle efficace de toutes les autorités constituées pour empêcher les abus de pouvoir, ou lorsqu'il y en aura eu, pour en tirer un châtement juste et exemplaire; et enfin, les bienfaits de la liberté dans le présent et dans l'avenir; que les fonctions distinctes et spéciales des départements législatifs, exécutifs et judiciaires soient mieux définies, et plus exactement déterminées qu'elles ne le sont aujourd'hui, afin que ceux à qui le pouvoir est délégué, aussi bien que le peuple d'où il découle, connaissent mieux quels sont leurs devoirs, aussi bien que leurs droits politiques dans une société bien ordonnée, où des citoyens de mérite, tirés de quelque classe que ce soit de la société, peuvent être appelés, par le libre choix et l'élection de leurs concitoyens à remplir pour un temps des charges élevées, responsables et magistrales, et rentrent ensuite dans la masse du peuple à l'expiration de leur mandat.

Changements proposés dans la constitution.

L'honorable *M. Robinson* a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Stevenson*, et la question ayant été proposée, que tous les mots après "que" soient retranchés jusqu'à la fin de la question, et les suivants ajoutés à leur place : "cette chambre reconnaît et apprécie vivement les avantages inestimables conférés à cette province par sa connexion avec le Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, sous une constitution qui ressemble à celle de la mère-patrie autant que la différence des circonstances le permet.

"Que, sous l'égide de cette constitution, le *Canada* est parvenu à un haut degré de prospérité; que ses habitants jouissent de la liberté civile et religieuse; et que leur vie, leurs personnes et leurs propriétés sont pleinement protégés au moyen de lois justes et équitables.

"Que cette chambre saisit cette occasion, où l'on a fait la tentative d'introduire des propositions d'une nature révolutionnaire et républicaine, de déclarer son ferme attachement à la couronne et au gouvernement de la *Grande-Bretagne*, et de proclamer sa détermination de maintenir intacte la connexion avec la mère-patrie, de quelcôté qu'elle soit assaillie.

"Que cette chambre désapprouve et blâme fortement toutes ces tentatives d'innovation dans la constitution, comme tendant à agiter l'esprit public, et à accrédi-ter l'opinion erronée qui existe maintenant dans la *Grande-Bretagne*, que le *Canada* désire rompre les liens qui l'unissent à l'empire, dont l'effet est d'empêcher les capitaux britanniques d'affluer dans la province, et de diriger le flot de l'émigration de la *Grande-Bretagne* vers d'autres régions, et des pays plus tranquilles.

"Qu'une humble adresse soit présentée à sa majesté, basée sur la résolution ci-dessus."

M. Cauchon a proposé en amendement à l'amendement proposé, secondé par *M. Polette*, que les mots "et blâme fortement toutes ces tentatives d'innovation dans la constitution, comme tendant à" dans le quatrième paragraphe, soient retranchés, et les suivants insérés à leur place : "et blâme ces tentatives journalières d'introduire des changements déraisonnables dans la constitution qui tendent à."

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Boutillier, Cauchon, Fortier, Guillet, Méthot, Polette, Sauvageau et Taché.*—(9.)

CONTRE.

Messieurs le procureur-général *Baldwin, Bell, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Burrill, Cameron, de CORNWALL, Cartier, Christie, DeWitt, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fournier, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Lacoste, LaTerrière, Laurin, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, Meyers, Mongenais, Morrison, Notman, Papineau, Prince, Richards, Robinson, Ross, Sanborn, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de FRONTENAC, Smith, de WENTWORTH, Stevenson, Viger et Wilson.*—(46.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur le premier amendement proposé, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, le procureur-général Baldwin, Bell, Boutillier, Burrill, Cameron, de CORNWALL, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Jobin, Johnson, Lacoste, LaTerrière, Laurin, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Sir Allan N. MacNab, Malloch, Méthot, Meyers, Morrison, Notman, Polette, Richards, Robinson, Ross, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de FRONTENAC, Smith, de WENTWORTH, Stevenson, Taché, Thompson, Viger et Wilson.*—(42.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Cauchon, Christie, Davignon, DeWitt, Dumas, Holmes, McConnell, Mongenais, Papineau, Prince et Sanborn.*—(13.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors la question principale telle qu'amendée, ayant été mise, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Résolu, que cette chambre reconnaît et apprécie vivement les avantages inestimables conférés à cette province par sa connexion avec le Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, sous une constitution qui ressemble à celle de la mère-patrie autant que la différence des circonstances le permet.

Que, sous l'égide de cette constitution, le *Canada* est parvenu à un haut degré de prospérité; que ses habitants jouissent de la liberté civile et religieuse; et que leur vie, leurs personnes et leurs propriétés sont pleinement protégés au moyen de lois justes et équitables.

Que cette chambre saisit cette occasion, où l'on a fait la tentative d'introduire des propositions d'une nature révolutionnaire et républicaine, de déclarer son ferme attachement à la couronne et au gouvernement de la *Grande-Bretagne*, et de proclamer sa détermination de maintenir intacte la connexion avec la mère-patrie, de quelque côté qu'elle soit assaillie.

Que cette chambre désapprouve et blâme fortement toutes ces tentatives d'innovations dans la constitution, comme tendant à agiter l'esprit public, et à accrédi-ter l'opinion erronée, qui existe maintenant dans la *Grande-Bretagne*, que le *Canada* désire rompre les liens qui l'u-

nissent à l'empire, dont l'effet est d'empêcher les capitaux britanniques d'affluer dans la province, et de diriger le flot de l'émigration de la *Grande-Bretagne* vers d'autres régions, et des pays plus tranquilles.

Qu'une humble adresse soit présentée à sa majesté, basée sur les résolutions ci-dessus.

M. *Boulton, de Toronto*, a proposé, secondé par M. *Prince*, et la question ayant été mise, que cette chambre est d'avis que l'on ne doit pas chercher la constitution et la forme de gouvernement qui conviennent le mieux au peuple de cette colonie seulement dans les analogies qu'offrent les institutions de la *Grande-Bretagne*, où la condition sociale du peuple et leurs besoins sont tout-à-fait différents des nôtres. Que cette chambre est d'avis que l'extension du système électif serait conforme aux désirs et mieux adapté aux mœurs et à la condition sociale des habitants du *Canada* que notre système actuel.

Quz l'extension du système électif n'est pas incompatible avec notre allégeance et la continuation de notre connexion avec la *Grande-Bretagne*; l'expérience ayant démontré que deux des plus anciennes colonies anglaises de ce continent, le *Connecticut* et le *Rhode Island*, jouissant de constitutions en vertu desquelles les trois branches de la législature étaient élues par le peuple, sont restées intimement liées à la *Grande-Bretagne* pendant une longue suite d'années, et ont été les dernières à entrer dans une confédération et à se séparer de la *Grande-Bretagne*.

Que lord *John Russell*, premier ministre de l'empire britannique, ayant, durant la session actuelle, déclaré dans le parlement impérial " que le véritable moyen de gouverner les sujets britanniques dans les colonies est de leur permettre de se gouverner eux-mêmes, que les colonies font partie de la force de l'empire, qu'il est de la plus haute importance de conserver ces supports de l'autorité impériale qui maintiennent ce commerce qui pénètre toutes les parties du globe, et que, sauf en ce qui regarde les relations étrangères, on est prêt à concéder aux colonies l'entière liberté de se gouverner elles-mêmes," le temps est arrivé où les amendements à notre constitution et forme de gouvernement qui sont nécessaires pour donner satisfaction au peuple du *Canada* peuvent être soumis au gouvernement impérial pour son approbation, avec l'espoir qu'ils seront accordés, s'ils sont justes et raisonnables.

Que le gouvernement de cette colonie devrait posséder le droit et le pouvoir de faire, dans ses limites, sans aucun empêchement, contrôle ou intervention quelconque, tout ce que le gouvernement impérial peut faire dans les limites des îles britanniques, à l'exception du règlement des relations avec les puissances étrangères.

Que les dispositions suivantes pour l'amendement de notre constitution soient renvoyées au comité spécial chargé de s'enquérir de l'état du revenu et de la dépense de la province, afin d'examiner si elles sont adaptées à la condition du peuple canadien, et, s'ils les approuvent, faire rapport qu'une adresse soit présentée à sa majesté et au parlement impérial, afin d'obtenir que ces dispositions ou celles de ces dispositions qui seront adoptées en comité, soient telles qu'elles sont ou avec des changements ou des amendements, soient incorporées dans notre constitution et en forme partie.

Le pouvoir législatif de cette province résidera dans un conseil législatif et une chambre d'assemblée.

Le conseil législatif sera composé de membres qui devront être sujets britanniques, être âgés de trente ans au moins et posséder dans la province des biens-fonds valant au moins £ argent légal du *Canada*, en sus de toutes hypothèques, et qui seront élus pour ans par les personnes résidant dans la province qui posséderont pour leur propre usage des biens-fonds rapportant annuellement £

ou qui paieront une rente annuelle de £ pour des biens-fonds occupés par l'électeur :

La chambre d'assemblée sera composée de membres possédant dans la province des biens-fonds valant au moins £ argent légal du Canada, en sus de toutes hypothèques, et qui seront élus pour ans par les personnes que la loi actuelle reconnaît comme électeurs :

La province sera divisée en districts qui seront appelés districts de conseil, chacun desquels nommera un conseiller; les districts seront numérotés depuis un jusqu'à inclusivement,—chaque district étant respectivement composé de tels comtés et unions de comtés adjacents qui se trouveront tous les dix ans à contenir aussi approximativement que ces unions pourront le permettre, une partie de la population de la province.

Les membres de la chambre d'assemblée seront répartis par la législature aux différents comtés de la province, aussi exactement que possible, suivant le nombre de leurs habitants respectifs, et ils seront choisis par chaque district. Les dits comtés à être divisés en district d'assemblée, et chaque district d'assemblée contiendra aussi exactement que possible un égal nombre d'habitants, et sera composé d'un territoire circonscrit et continu; les membres de la chambre d'assemblée seront répartis de nouveau aux différents comtés, comme ci-dessus, tous les dix ans.

Les membres de la chambre d'assemblée recevront pour leurs services, une somme n'excédant pas quinze chelins par jour depuis le commencement de la session; mais cette paie n'excèdera pas en totalité soixante-et-quinze louis pour l'allouance quotidienne, excepté dans les délibérations sur accusations; lorsqu'ils seront convoqués en session extraordinaire par le gouverneur-général, ils recevront quinze chelins par jour; ils recevront également la somme de cinq chelins pour chaque dix milles qu'ils parcourront pour se rendre au lieu de réunion ou en revenir par la route la plus ordinairement suivie.—L'orateur de l'assemblée législative recevra une compensation additionnelle égale à un tiers de son allouance quotidienne comme membre.

Aucun membre de la législature ne sera nommé à une charge civile dans la province, par le gouverneur-général, le gouverneur-général et le conseil législatif, ou par la législature pendant le temps pour lequel il aura été élu; et toute semblable nomination sera nulle.

Les élections des membres du conseil législatif et de l'assemblée législative auront lieu le mardi qui suivra le premier lundi de novembre, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné par la législature.

Aucun bill ne sera passé à moins de l'assentiment de la majorité de tous les membres élus à chaque branche de la législature, et la question sur l'adoption définitive sera décidée immédiatement lors de sa troisième lecture, et les votes affirmatifs et négatifs seront inscrits dans le journal.

Aucun bill privé ou local qui pourra être passé par la législature n'embrassera plus d'un sujet, et ce sujet devra être exprimé dans le titre :

Le pouvoir exécutif sera confié à un gouverneur; un lieutenant-gouverneur sera nommé en même temps.

Le gouverneur et le lieutenant-gouverneur devront être des personnes qui auront des intérêts permanents dans la province en commun avec ses habitants.

Le gouverneur sera nommé à vie par la couronne, ou pour un nombre d'années déterminé ou sous bon plaisir, ou élu par le peuple pour ans; dans le cas d'élection par le peuple, nul ne pourra être élu s'il n'a résidé dans la province pendant les cinq années qui auront précédé l'élection.

Dans le cas où le gouverneur ne serait pas nommé par la couronne, le gouverneur et le lieutenant-gouverneur seront élus aux temps et places des élections

des membres de l'assemblée par les personnes qui ont le droit de voter pour élire ces membres. Les personnes qui auront le plus grand nombre de suffrages pour la charge de gouverneur ou celle de lieutenant-gouverneur, respectivement, seront élues; mais dans le cas où deux ou un plus grand nombre de personnes auraient eu un égal nombre les suffrages les plus élevés pour être soit gouverneur ou lieutenant-gouverneur, les deux chambres de la législature, à leur session annuelle subséquente, choisiront de suite par leurs scrutins réunis, l'une de ces personnes ayant ainsi un égal nombre les suffrages les plus élevés pour être soit gouverneur ou lieutenant-gouverneur; mais si le lieutenant-gouverneur seulement est élu, son élection aura lieu au temps et à la place, et de la manière prescrite dans cette section pour l'élection du gouverneur ou lieutenant-gouverneur.

Nul autre qu'un sujet né britannique ne pourra être élu à la place de gouverneur, non plus que quiconque n'aura pas atteint l'âge de trente ans.

Le gouverneur aura le pouvoir de convoquer la législature (ou le conseil législatif seulement) dans les occasions extraordinaires. Il fera connaître par message à la législature, à chaque session, la condition de la province, et il lui recommandera les matières qu'il jugera convenables. Il traitera toutes les affaires nécessaires avec les officiers du gouvernement. Il expédiera toutes les mesures qui auront été décidées par la législature, et il veillera à ce que les lois soient fidèlement exécutées. A des époques déterminées, il recevra pour ses services une compensation qui sera fixée par la loi et qui ne pourra être ni augmentée ni diminuée pendant qu'il continuera à être en charge :

Dans le cas de mise en accusation du gouverneur, ou de démission de sa charge, décès, incapacité de remplir ses fonctions, résignation ou absence de la province, les pouvoirs et les devoirs de sa charge seront dévolus au lieutenant-gouverneur pour le reste du temps ou jusqu'à ce que l'incapacité cesse.

Le lieutenant-gouverneur devra être un sujet né britannique, âgé de trente ans au moins, et qui aura résidé dans la province pendant les cinq années qui auront précédé son élection ou nomination. Il sera président du conseil législatif, mais il n'aura que la voix prépondérante. Si, pendant que la charge de gouverneur sera vacante, le lieutenant-gouverneur est récusé ou démis, ou s'il résigne, décède ou devient incapable de remplir les fonctions de sa charge ou bien est absent de la province, le président du conseil législatif agira comme gouverneur jusqu'à ce que la place soit remplie ou que l'incapacité cesse.

Pendant qu'il remplira ses fonctions, le lieutenant-gouverneur recevra une compensation qui sera fixée par la loi, et qui ne sera ni augmentée ni diminuée pendant le temps qu'il restera en charge.

Tout bill qui aura traversé le conseil législatif et la chambre d'assemblée devra, avant de devenir loi, être présenté au gouverneur,—s'il l'approuve, il le signera; mais dans le cas contraire, il le renverra avec ses objections à la chambre où il aura originé, qui entre les objections au long dans ses journaux, et le prendra de nouveau en considération. Si après avoir été de nouveau discuté, les deux tiers des membres présents conviennent de passer le bill, il sera renvoyé avec les objections à l'autre chambre, qui le discutera également de nouveau, et s'il est approuvé par les deux tiers de tous les membres présents, le bill deviendra loi, nonobstant les objections du gouverneur; mais en tous pareils cas, les suffrages des deux chambres se donneront par oui et non, et les noms des membres qui voteront pour ou contre le bill seront inscrits dans le journal de chaque chambre, respectivement. Lorsqu'un bill n'aura pas été renvoyé par le gouverneur dans le cours de dix jours (non compris les dimanches) après qu'il lui aura été présenté, il sera considéré comme loi de la même manière que s'il l'avait signé, à moins qu'en s'ajournant la législa-

ture n'empêche de le rapporter, auquel cas il ne sera pas une loi.

Le gouverneur nommera, sur l'avis et avec le consentement du conseil législatif, un secrétaire-provincial, un inspecteur-général, un receveur-général, un commissaire des terres de la couronne, et deux procureurs-généraux, l'un pour le *Haut* et l'autre pour le *Bas-Canada*, et un ingénieur-arpen-teur-provincial, qui resteront en charge le même espace de temps que les membres de la chambre d'assemblée; chacun d'eux à des époques fixes pendant qu'il sera en charge, recevra pour ses services une somme n'excédant pas £500 par année, et qui ne sera ni augmentée ni diminuée pendant la durée de sa charge, et il ne recevra pour son usage ni honoraires ni émoluments d'office, ni aucune autre compensation; mais nul ne sera nommé ingénieur-arpen-teur-provincial s'il n'est un ingénieur pratique.

Le gouverneur pourra exiger que les principaux officiers de chacun des départements exécutifs lui donnent leur avis par écrit, sur tous les sujets qui se rapportent aux fonctions de leurs charges respectives.

Le gouverneur nommera, et sur l'avis et avec le consentement du conseil législatif, désignera les juges de tous les tribunaux, et tous les autres employés de la province, aux appointements desquels il n'est pas autrement pourvu par les présentes, et dont les charges seront établies par la loi; mais la législature pourra, par une loi, investir de la nomination de ces officiers inférieurs, le gouverneur seul, les tribunaux ou les chefs des départements, suivant qu'elle le jugera convenable.

Tous les autres officiers, excepté ceux qui sont mentionnés dans la dernière section, et tous les juges de paix pour les différents comtés de la province, seront nommés par les conseils municipaux respectifs des différents comtés dans lesquels ces officiers seront nommés.

Le receveur-général, l'inspecteur-général et le commissaire des terres de la couronne pourront être suspendus de leurs fonctions par le gouverneur, pendant la vacance de la législature et pendant encore trente jours à compter de la session subséquente de la législature, chaque fois qu'il lui paraîtra que le receveur-général, ou commissaire des terres de la couronne aura en quelque point failli à son devoir.—Le gouverneur nommera quelqu'un de capable pour remplir les fonctions de la charge durant la dite suspension du dit receveur-général, de l'inspecteur-général, ou du commissaire des terres de la couronne.

La chambre d'assemblée aura le droit de mise en accusation par le vote de la majorité des membres élus.

La cour qui jugera les hauts fonctionnaires sera composée du président du conseil législatif, des membres du conseil législatif ou de la majeure partie d'entre eux, et des juges de la cour d'appel, ou de la majeure partie d'entre eux. En cas de poursuite contre le gouverneur, le lieutenant-gouverneur ne siégera pas comme membre de la cour. Aucun officier de justice ne remplira les fonctions de sa charge de l'instant où il aura été mis en accusation jusqu'à ce qu'il ait été acquitté. Avant l'instruction d'une poursuite, les membres de la cour prêteront le serment ou feront l'affirmation de juger avec vérité et impartialité l'accusation suivant la preuve, et nulle personne ne sera condamnée sans le concours des deux tiers des membres présents. Aucune sentence dans les cas de poursuites contre des fonctionnaires ne portera d'autre peine que la démission de l'emploi, ou la démission de l'emploi et l'incapacité à remplir ou posséder aucune charge d'honneur ou confiance ou de profits sous les ordres du gouvernement de la province, mais la partie accusée sera exposée à être poursuivie par indictment et punie suivant la loi.

Les juges de la cour du banc de la Reine, des

plaid-communs, le chancelier ou vice-chancelier, et les juges des différentes cours de comté dans le *Haut-Canada*, les juges des cours supérieures, des cours de circuit, les juges de la cour d'appel, et les différents juges de district dans le *Bas-Canada*, pourront être démis sur une résolution adoptée par les deux chambres de la législature, si les deux tiers de tous les membres élus à la chambre d'assemblée, et la majorité de tous les membres élus au conseil législatif y concourent; mais aucune démission ne sera faite à moins que la cause n'en soit inscrite dans les journaux, ni à moins que la partie incriminée n'ait reçu copie de la plainte portée contre elle, et n'ait eu l'occasion de se défendre sur la question qui motive sa démission; les voix affirmatives et négatives seront inscrites dans les journaux.

Les juges de paix pourront être démis après avis préalable et avoir eu l'occasion de se défendre devant les cours de comté, cité, ou autres, qui seront fixées par la loi, pour des causes qui seront assignées dans l'ordre de démission.

À sa première session, après l'adoption de quelques amendement à la constitution, la législature devra pourvoir à la nomination de trois commissaires pour chaque province, dont le devoir sera de reviser, réformer, simplifier et abrégier les règles et la pratique des plaidoyers, formulés et procédures des cours de record des deux sections de cette province, et de faire un rapport sur ce sujet à la législature, sujet à être adopté par elle et modifié de temps à autre.

Après avoir payé les dépenses de perception, surintendance et réparations ordinaires, on mettra à part et retiendra, chaque année fiscale, sur les revenus des canaux provinciaux, à dater du premier jour de mil huit cent cinq, les trois quarts des revenus des canaux provinciaux, afin de former un fonds pour assurer, au moyen d'un chemin de fer, la communication entre la frontière occidentale de cette province et le bord de la mer, dans toutes les saisons, et ensuite un fonds d'amortissement, pour payer les intérêts et rembourser le capital de la partie de la dette provinciale contractée pour faire ces canaux, et le principal et intérêts du dit fonds d'amortissement sera consacré de la manière la plus absolue à payer la dette contractée pour ces causes, après que la communication par chemin de fer aura été établie.

La législature ne pourra vendre ou louer aucun des canaux de la province ni en disposer d'aucune autre manière; mais ils resteront la propriété de la province et sous sa gestion à toujours.

Nulle somme ne sera payée sur le trésor de cette province, ou quelqu'autre fonds particulier ou quel-qu'un des fonds administrés par le trésor, sinon en conséquence d'une appropriation faite par la loi; ni à moins qu'un tel paiement ne soit fait dans le cours des deux années qui suivront la passation du dit acte d'appropriation; et toute loi qui fera une nouvelle appropriation, ou qui continuera ou fera revivre une appropriation, spécifiera distinctement la somme appropriée et l'objet auquel elle doit être consacrée, et il ne sera pas suffisant que cette loi réfère à une autre loi pour fixer cette somme.

Nulle dette ne sera dorénavant contractée par la province ou en son nom, à moins que l'emprunt ne soit autorisé par une loi pour un ouvrage en particulier ou quelqu'objet qui y sera distinctement indiqué, et cette loi imposera, et prescrira la manière de percevoir, une taxe directe annuelle suffisante pour payer les intérêts du dit emprunt à leur échéance, ainsi que pour payer et rembourser le principal de la dite dette dans le cours de vingt ans à dater du jour où elle aura été contractée.

Aucune loi de ce genre ne sera exécutée avant d'avoir été soumise au peuple à une assemblée générale et avoir reçu la majorité de tous les suffrages donnés pour ou contre cette loi à cette élection.

Lors de la passation définitive d'un pareil bill dans l'une ou l'autre chambre de la législature, la question sera décidée par suffrages affirmatifs et négatifs qui seront régulièrement inscrits dans leurs journaux, et la question sera posée en ces termes : " ce bill sera-t-il passé et doit-il recevoir la sanction du peuple ? "

La législature pourra en tout temps, après l'approbation d'une pareille loi par le peuple, la révoquer s'il n'a pas été contracté d'emprunt en conséquence, et elle pourra en tout temps défendre de contracter aucun nouvel emprunt ou obligation en vertu de cette loi ; mais la taxe imposée par cet acte en proportion de la dette et obligation qui auront pu être contractés en vertu de cette loi, restera en vigueur et sera irrévocable et sera perçue annuellement jusqu'à ce que les produits aient formé un fonds suffisant pour payer et rembourser les intérêts et le principal de la dette et obligation.

L'argent provenant de tout emprunt ou actions créant telle dette ou obligation sera consacré à l'ouvrage ou objet spécifié dans l'acte autorisant la dite dette ou obligation, ou au remboursement de la dite dette ou obligation, et à nul autre objet quelconque.

Aucune loi de ce genre ne sera soumise aux suffrages du peuple moins de trois mois après sa passation, ni à aucune élection générale où une autre loi ou bill sera soumis à la sanction du peuple.

Toute loi qui impose, continue, ou fait revivre une taxe, indiquera distinctement la taxe et l'objet auquel elle devra être appliquée, et il ne sera pas suffisant de référer à une autre loi pour fixer la dite taxe ou objet.

Lors de la passation définitive dans l'une ou l'autre chambre de la législature de chaque acte qui impose, continue ou fait revivre une appropriation de deniers ou propriétés publiques ou confiés à l'état, ou qui éteint, acquitte ou continue quelque réclamation ou demande contre la province, la question sera décidée par suffrages affirmatifs et négatifs, qui seront régulièrement inscrits dans les journaux, et la présence des trois cinquièmes de tous les membres élus à chaque chambre sera nécessaire pour constituer un quorum pour décider la question.

Des corporations pourront être établies suivant des lois générales, mais ne pourront être créées par des actes spéciaux, excepté dans les cas où la législature jugera que le but de la corporation ne peut être atteint au moyen des lois générales. Toutes lois générales et actes spéciaux passés en vertu de cette section pourront être changés ou révoqués à volonté.

La législature n'aura pas le droit de passer des actes octroyant des chartes pour faire la banque, mais des corporations ou associations pourront être formées pour cet objet sous l'empire de lois générales.

La législature n'aura pas le pouvoir de passer des lois sanctionnant, de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, la suspension des paiements en espèces monnayées par aucune personne, association ou corporation qui émet des billets de banque de quelque description que ce soit.

L'année politique et le terme législatif commenceront le premier jour de janvier, et la législature s'assemblera chaque année le premier mardi de janvier, à moins qu'un autre jour ne soit fixé par la loi.

Le gouverneur nommera, et, avec le consentement du conseil législatif, choisira tous les officiers de milice.

Un accusateur public, qui sera nommé procureur de comté, sera choisi par le conseil municipal de chaque comté une fois tous les trois ans, et aussi souvent qu'il surviendra des vacances ; sa rémunération sera fixée par la loi.

La liste civile sera abandonnée au contrôle de la législature canadienne.

La législature pourra faire des lois pour changer et amender la constitution à volonté.

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *Toronto*, *DeWitt*, *Holmes*, *McConnell*, *Papineau*, *Prince* et *Sanborn*.—(7.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cameron*, de *Cornwall*, *Cartier*, *Cauchon*, *Davignon*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, *Laurin*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Morrison*, *Pollette*, *Richards*, *Robinson*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Seymour*, *Sherwood*, de *Brockville*, *Sherwood*, de *Toronto*, *Smith*, de *Frontenac*, *Smith*, de *Wentworth*, *Stevenson*, *Taché*, *Viger* et *Wilson*.—(41.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'honorable M. *Robinson* a proposé, secondé par M. *Malloch*, et la question ayant été proposée, qu'il soit nommé un comité spécial composé de *Sir Allan N. MacNab*, M. *Sherwood*, de *Toronto*, M. *Stevenson*, l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, et le moteur, pour préparer et faire rapport d'un projet d'une humble adresse à sa majesté, conformément à la résolution, adoptée ce jour.

L'honorable M. *Hincks* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Ross*, qu'après le mot " *Cornwall* " les mots suivants soient insérés : " l'honorable procureur-général *Baldwin*, M. le solliciteur-général *Drummond*, M. *Boutillier*, M. *Wilson* et M. *Méthot*."

La question ayant été mise sur l'amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise ;

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial composé de l'honorable M. *Robinson*, *Sir Allan N. MacNab*, M. *Sherwood*, de *Toronto*, M. *Stevenson*, l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, l'honorable procureur-général *Baldwin*, M. le solliciteur-général *Drummond*, M. *Boutillier*, M. *Wilson* et M. *Méthot*, pour préparer et faire rapport du projet d'une humble adresse à sa majesté, conformément à la résolution adoptée ce jour.

Ordonné, que les ordres du jour soient remis à demain. Ordres remis.

Alors, sur motion de M. le solliciteur-général *Macdonald*, secondé par M. *Richards*,
La chambre s'est ajournée.

Martis, 25° die Junii ;

ANNO 14° VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :— Pétitions présentées.

Par M. *Holmes*.—la pétition du maire, échevins et citoyens de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*.—la pétition du capitaine *Edward Boxer*, C. B. et autres, constructeurs de vaisseaux et marchands de *Québec*.

Par M. *Gugy*.—la pétition de *G. F. Bowen*, et autres syndics de l'académie de *Sherbrooke*.

Par M. *Mongenais*.—la pétition de *J. W. Parent* et autres, de la paroisse de *St. Zotique*, comté de *Vaudreuil*.

Par M. *Taché*.—la pétition de *J. B. Bzaubien*, écuyer, et autres, du township de *Whitworth*, comté de *Rimouski* ; et la pétition du révérend *G. S. Mar-*

ceau et autres, de la paroisse de *St. Simon*, comté de *Rimouski*.

Par l'honorable *M. Price*,—la pétition du maire et conseil de ville de la ville de *Cobourg*.

Par *M. Bell*,—la pétition de *William Millar*, et autres, du *Haut-Canada*.

Résolu, que la pétition de *Leonard Misener*, et autres, du township de *Wainfleet*, soit renvoyée à un comité spécial composé de *M. McFarland*, *M. Prince*, *M. Smith*, de *Frontenac*, *M. Smith*, de *Durham*, et *M. Wilson*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer queir personnes, papiers et records.

Bill relaif aux municipalités de Berthier.

Un bill grossoyé pour remédier à une erreur dans l'acte qui divise le comté de *Berthier* en deux municipalités, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que *M. Armstrong* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux compagnies pour travaux publics.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour étendre l'acte qui pourvoit à l'établissement de compagnies pour la construction de chemins et autres travaux, aux compagnies formées dans le but d'acquiescer des travaux publics de même nature, étant lu ;

L'honorable *M. Hincks* a proposé, secondé par l'honorable *M. Price*, et la question ayant été mise, que le bill soit maintenant lu une seconde fois,

La chambre s'est divisée :

Pour 30.

Contre 10.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, pour mardi prochain.

Tenure seigneuriale.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité pour prendre en considération la convenance d'abolir la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Johnson a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Johnson* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, demain, et que ce soit alors le premier du jour.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses du *St. Laurent* et de l'*Allantique*, et autres actes relatifs à la dite compagnie, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Ordres remis.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable procureur-général *Baldwin*, secondé par *M. Malloch*,

La chambre s'est ajournée.

Mercurii, 26° die Junii ;

ANNO 14° VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par *M. De Witt*,—la pétition du conseil de la municipalité du comté de *Beauharnois*, numéro deux ; et sentées. Pétitions pré-sentées.
la pétition de *Reuben French*, de la seigneurie de *Lacolle*, comté de *Huntingdon*.

Par l'honorable *M. Merritt*,—la pétition de *John Anderson* et autres, habitants de couleur de la ville de *Ste. Catharine*.

Par *M. Fergusson*,—la pétition de *John Watt*, maire, du township de *Nicol*, au nom de la municipalité du dit township ; la pétition de la municipalité du township de *Waterloo* ; la pétition de la municipalité du township de *Peel* ; la pétition de la municipalité du township d'*Eramosa* ; la pétition de la municipalité du township de *Puslinch* ; la pétition de la municipalité du township de *Guelph* ; et la pétition de *Benjamin Thurtell*, écuyer, au nom d'une assemblée publique des habitants du comté de *Waterloo*.

Par l'honorable *M. LaTerrière*,—la pétition de *John LeSueur* et autres, de *Chicoutimi*

Par l'honorable *M. Chabot*,—la pétition du révérend *Louis Proulx* et autres, au nom de la société ecclésiastique de *St. Michel*.

Par *Sir Allan N. MacNab*,—la pétition d'*Edward Crump* et autres, habitants de couleur de la cité de *Hamilton*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :— Pétitions lues.

De *Thomas Corcoran*, de la ville de *Bytown*, exposant qu'il a obtenu du gouvernement un permis de couper du bois sur les terres incultes de la couronne, dans le township de *Masham*, et sur lesquelles une autre personne avait déjà obtenu un semblable permis, et demandant à être indemnisé des dommages qu'il a soufferts en conséquence.

De la municipalité du township d'*Adelaïde* ; demandant l'abolition des cours de division, et l'établissement de cours de commissaires en leur lieu et place.

De *George B. Faribault*, écuyer, de la cité de *Québec*, président de la société littéraire et historique de *Québec*, au nom de la dite société ; demandant l'allocation ordinaire accordée par la législature en faveur de la dite société.

Ordonné, que la pétition de la municipalité du township de *Sandwich* soit renvoyée au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques. Pétitions renvoyées à des comités : de la municipalité de *Sandwich* ;

Ordonné, que la pétition de *James Delany* et autres, du township de *Grantham* ; la pétition de *Simon James* et autres, du township de *Grantham* ; la pétition d'*E. A. Hodgkinson* et autres, du township de *Grantham* ; et telle partie de la pétition de *Barnaby Gregory* et autres, du township de *Louth*, comté de *Lincoln*, relative au retranchement dans les dépenses publiques et de la justice, soient renvoyées au comité spécial nommé pour s'enquérir de l'état du revenu et des dépenses publics de cette province, et autres références. De *J. Delany* et autres ; De *S. James* et autres ; De *E. A. Hodgkinson* et autres ; De *B. Gregory* et autres ;

Ordonné, que la pétition de *H. Parkes* et autres, du township de *Grantham*, district de *Niagara* ; et autres ; la pétition de *W. C. Chase* et autres, du township de *Grantham*, district de *Niagara* ; et autres ; la pétition de *Henry Brownlee* et autres, du township de *Grantham*, et telle partie de la pétition de *Barnaby Gregory* et autres, du township de *Louth*, relative aux frais des procédures et autres ; De *H. Parkes* et autres ; De *W. C. Chase* et autres ; De *H. Brownlee* et autres ; De *B. Gregory* et autres ;

en loi, soient renvoyées au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour amender la loi, simplifier la pratique, et réduire les dépenses des procédures légales dans le *Haut-Canada*, et autres références.

De S. Pinnock et autres ;

Ordonné, que la pétition de *Samuel Pinnock* et autres, du township de *Hillier* et *Amcliasburgh*, district de *Prince-Edouard*, soit renvoyée au comité permanent des ordres permanents.

Premier rapport du comité des bills privés.

L'honorable *M. Badgley*, du comité permanent des bills privés, a présenté à la chambre le premier rapport du comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour autoriser *Aaron Silverthorn* et *Newman Silverthorn*, leurs hoirs et ayants-cause, à construire une chaussée sur la rivière *Thames*, et il y a fait un amendement, qu'il prend la liberté de soumettre à la considération de votre honorable chambre.

Sur motion de l'honorable *M. Badgley*, secondé par l'honorable *M. Robinson*;

Bills privés

Résolu, que le temps pour recevoir des bills privés soit prolongé jusqu'au vingt-neuf de juin courant.

Rapport sur la pétition de L. Misener et autres.

M. McFarland, du comité auquel a été renvoyée la pétition de *Leonor Misener* et autres, du township de *Wainfleet*, a présenté le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a consulté la pétition de *Leonard Misener* et autres, demandant une loi pour prohiber la chasse aux cerfs ; et il est d'opinion qu'il est désirable qu'il soit adopté des mesures, non-seulement pour protéger les cerfs, mais tout autre gibier, en ce qui concerne le temps où il sera permis de leur faire la chasse ; en conséquence, votre comité recommande respectueusement à votre honorable chambre de passer une loi pour prohiber la chasse aux cerfs, ou de tout autre gibier, excepté dans certains mois de l'année.

Bill relatif à la chasse.

Ordonné, que *M. McFarland* ait la permission d'introduire un bill pour empêcher de faire la chasse aux cerfs avec des chiens de chasse, excepté durant certains mois, et pour changer les périodes de temps où il est permis de tuer les bécasses et les canards sauvages.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, qu'en l'absence de l'honorable *M. Cameron*, de *Kent*, président du comité permanent des ordres permanents, *M. Laurin* du dit comité, ait la permission de présenter le neuvième rapport du dit comité.

Neuvième rapport du comité des ordres permanents.

M. Laurin, du comité permanent sur les ordres permanents, a présenté à la chambre le neuvième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a consulté la pétition d'*O. Rémond*, et autres, pilotes autorisés par une licence à naviguer entre *Québec* et *Montréal* ; demandant un acte d'incorporation, et il a constaté que l'avis a été publié dans le *Canada Gazette* seulement ; et bien qu'on ne puisse pas dire que cette matière affecte aucun district en particulier, mais se rapporte seulement à la navigation d'une partie du fleuve *St. Laurent*, votre comité n'en est pas moins d'opinion que c'est plutôt une question provinciale que locale, et recommande respectueusement que l'avis publié dans le *Canada Gazette* soit regardée comme suffisant.

Quant à la pétition du conseil de ville de *London*, demandant l'autorisation de réduire la largeur de certaines rues de la dite ville, et de donner l'excédant aux propriétaires des lots faisant front sur les dites rues, il ne paraît pas à votre comité qu'aucun avis ait été donné.

Ordonné, que *M. Duchesnay* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer les pilotes pour le havre de *Québec*. Bill relatif à l'incorporation des pilotes.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que l'honorable *M. Merritt* ait la permission d'introduire un bill pour établir le libre commerce de banque en cette province, et pour d'autres fins relatives aux banques et aux affaires de banques. Bill relatif au libre-commerce de banque.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de *M. Notman*, secondé par *M. Davignon*,

Ordonné, que le bill pour autoriser *Aaron Silverthorn* et *Newman Silverthorn*, leurs hoirs et ayants-cause, à construire une chaussée sur la rivière *Thames*, tel que rapporté par le comité sur les bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, pour lundi prochain. Bill relatif à la chaussée des Silverthorn.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité pour prendre en considération la convenance d'abolir la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada*, étant lu ; Bill relatif à la tenure seigneuriale.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Johnson a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Johnson* a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :—

1. Résolu, que la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada* est un sujet d'ordre public dont il est du devoir de la législature provinciale de s'occuper, plus particulièrement depuis que cette question a attiré l'attention publique à un haut degré ; qu'il importe en conséquence d'effectuer, à une époque aussi rapprochée que possible, la conversion de cette tenure en une tenure libre, en protégeant et réglant équitablement tous les intérêts concernés.

2. Résolu, que la dite commutation de tenure ne peut avoir lieu qu'au moyen d'une indemnité suffisante en faveur de tous ceux dont les justes droits seront lésés en l'effectuant.

La première résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, que la chambre concourt avec le comité dans la dite résolution ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Bouillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Christie*, *Davignon*, *DeWitt*, *Dickson*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hall*, *Holmes*, *Hopkins*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Lyon*, *Sir Allan N. MacNab*, *McConnell*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Morrison*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Prince*, *Robinson*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Seymour*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson*, *Taché* et *Viger*.

—(53.)

CONTRE.

Monsieur *Marquis*.—(1.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La seconde résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, que cette chambre concourut avec le comité dans la dite résolution ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable procureur-général *LaFontaine* a proposé, secondé par *M. Jobin*, et la question ayant été proposée, que les dites résolutions soient renvoyées à un comité spécial de neuf membres, pour faire rapport des divers moyens suggérés jusqu'ici pour parvenir à la dite commutation, ainsi que de ses propres opinions, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records, et de faire rapport de temps à autre, et que *MM. LaTerrière, Badgley, Gagy, Lemieux, Dumas, Polette, Jobin, Armstrong* et le moteur, composent le dit comité.

M. Davignon a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Lemieux*, que tous les mots après "de temps à autres," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et les suivants ajoutés à leur place : "et que le dit comité soit nommé par la chambre."

La question ayant été mise sur l'amendement, elle a été adoptée unanimement.

La question, principale telle qu'amendée, ayant été alors mise elle a été aussi adoptée unanimement.

Résolu, que les résolutions ci-dessus soient renvoyées à un comité spécial de neuf membres, pour faire rapport des divers moyens suggérés jusqu'ici pour parvenir à la dite commutation, ainsi que de ses propres opinions, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records, et de faire rapport de temps à autre.

Ordonné, que l'honorable procureur-général *LaFontaine*, l'honorable *M. Badgley, M. Davignon, M. Boutillier, M. Polette, l'honorable M. Viger, M. Lemieux* et *M. Armstrong*, composent le dit comité.

M. Davignon a proposé, secondé par *M. Lemieux*, et la question ayant été proposée, qu'il est expédient de dégrever, par une loi déclaratoire, toutes les terres en rôturc, dans toute seigneurie en cette province, de toutes et chacune les rentes, prétendues redevances seigneuriales, charges ou servitudes, de quelque nature que ce soit, imposées ou stipulées de temps à autre dans les diverses seigneuries, au préjudice du censitaire ou propriétaire, soit dans les titres primitifs de concession, ou dans les titres-nouveaux passés en faveur du seigneur, non seulement sans l'autorisation de la loi, mais en contravention aux anciennes lois de la province, et contrairement à l'intention et au but qu'avait la couronne de France en faisant l'octroi de ces seigneuries aux concessionnaires primitifs ;—et d'adopter des mesures, tant pour faire cesser que pour prévenir à l'avenir les abus que la tenure seigneuriale et féodale a permis à certains seigneurs d'introduire au préjudice du censitaire ou propriétaire, et d'établir la dite tenure dans sa pureté primitive, conformément aux anciennes lois et usages du *Bas-Canada* ; et que le dit comité ait instruction de faire rapport sur les mesures à adopter pour atteindre ce but.

M. Davignon a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Lemieux*, que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et les suivants insérés à leur place : "qu'il soit une instruction au comité, de s'enquérir si les seigneurs du *Bas-Canada*, ou aucun d'eux, ont imposé à leurs censitaires quelques rentes, charges ou autres redevances illégales ; et si, dans le cas où le dit comité serait d'opinion que la commutation de la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada* ne peut s'opérer sans des délais considérables, il ne serait pas alors juste et expédient de définir, par une loi

déclaratoire, ou de toute autre manière, le mode d'après lequel ceux qui désirent obtenir des concessions de terres dans telles seigneuries pourront contraindre les seigneurs à leur faire les dites concessions, et le taux auquel les dites concessions seront faites à l'avenir."

Et la question ayant été mise sur l'amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise ;

Ordonné, qu'il soit une instruction au dit comité de s'enquérir si les seigneurs du *Bas-Canada*, ou aucun d'eux, ont imposé à leurs censitaires quelques rentes, charges ou autres redevances illégales ; et si, dans le cas où le dit comité serait d'opinion que la commutation de la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada* ne peut s'opérer sans des délais considérables, il ne serait pas alors juste et expédient de définir, par une loi déclaratoire, ou de toute autre manière, le mode d'après lequel ceux qui désirent obtenir des concessions de terres dans telles seigneuries pourront contraindre les seigneurs à leur faire les dites concessions, et le taux auquel les dites concessions seront faites à l'avenir.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mieux établir et maintenir les écoles communes dans le *Haut-Canada*, étant lu ; Bill relatif aux écoles communes, (H.-C.)

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, pour vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et refondre l'acte qui pourvoit à l'organisation du notariat dans le *Bas-Canada*, étant lu ; Bill relatif à l'organisation du notariat.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial composé de *M. Jobin, l'honorable M. Chabot, M. Guillet, M. Lacoste, l'honorable M. LaTerrière, M. Dumas* et *M. Laurin*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour exclure des charges les personnes par l'entremise desquelles elles ont été créées ou qui en ont fait augmenter les émoluments, étant lu ; Bill relatif à l'exclusion des charges de certaines personnes.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et refondre les lois criminelles de cette province, étant lu ; Bill relatif aux lois criminelles.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mardi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir un code de procédure criminelle en cette province, étant lu ; Bill relatif au code de procédure criminelle.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mardi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender un acte, intitulé : "Acte pour obliger les vaisseaux à porter une lumière durant la nuit, et établir diverses dispositions pour régler la navigation des eaux dans cette province," étant lu ; Bill relatif à l'obligation des vaisseaux de porter une lumière durant la nuit.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour changer la loi de l'usure, étant lu ; Bill relatif à la loi de l'usure.

L'honorable *M. Sherwood* a proposé, secondé par *M. Holmes*, et la question ayant été mise, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Cauchon* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *DeWitt*, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Cauchon, Chabot, Chauveau, Crysler, Davignon, DeWitt*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Guillet, Hopkins, Lacoste, LaTerrière, Laurin, Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald, Marquis, McConnell, Méthot, Papi-neau, Polette, Robinson, Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Seymour, Smith*, de FRONTENAC, *Stevenson, Taché et Viger*.—(33.)

CONTRE.

Messieurs *Bell, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Burritt, Cameron*, de KENT, *Cayley, Dickson, Fergusson, Hall, Hincks, Holmes, Johnson, Lyon, Malloch, McFarland, Meyers, Morrison, Notman, Prince, Ross, Sanborn, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de DURHAM, *Thompson et Wilson*.—(26.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise,

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, de ce jour en six mois.

Droit du havre de Toronto.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité à une adresse à son excellence le gouverneur-général,—Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, datée le 29 du mois dernier, priant son excellence de faire mettre devant la chambre, un état du montant prélevé comme droits de havre au port de *Toronto* pour l'année 1849, et aussi, un état détaillé indiquant la balance, s'il y en a une, encore due au gouvernement, à compte des sommes avancées en vertu de certains actes du parlement du *Haut-Canada*, pour construire et réparer le quai de la Reine à l'entrée du dit havre.

Pour le dit état, voir appendice (S.)

Appendice (S.)

Ordres remis.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. *Fortier*, secondé par M. *McConnell*,

La chambre s'est ajournée.

Jovis, 27° die Junii;

ANNO 14° VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

Pétitions présentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. *Wilson*,—la pétition d'*Abraham Welch* et autres, du township et environs de *Westminster*; la pétition de *John Thomas* et autres, de la ville de *London*; la pétition de *Reuben Smith* et autres, du township de *Norwich* et environs; la pétition de *Henry R. Archer* et autres, du comté de *Middlesex*, et certains townships ci-devant appartenant au district de l'Ouest; la pétition de *Matthieu Colovin* et autres de la ville de *London*.

Par l'honorable M. *Robinson*,—la pétition de *James Robertson* et autres, de *St. Vincent, Collingwood* et autres townships.

Par M. *Fergusson*,—la pétition de *John Meyers*,

et autres, conseillers du township de *Woolwich*; la pétition de la municipalité des townships unis de *Gurafraza, Amaranth et Malancthon*; la pétition de la municipalité du township d'*Erin*; la pétition de *Peter Lenfesty* et autres, du township de *Derby*, comté de *Waterloo*; et la pétition de la municipalité du township de *Wellesley*.

Par M. *Holmes*,—la pétition du révérend *W. T. Leach, D.C.L.*, et autres, les ministres, marguilliers et congrégation de la chapelle *St. George, Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues;—

De *J. B. Beaulieu*, écuyer, et autres, du township de *Whitworth*, comté de *Rimouski*; demandant une allocation aux fins de construire un pont sur la rivière *Verte*, dans le dit township.

Du capitaine *Edward Bozer, C. B.*, et autres, marchands de *Québec*, et constructeurs de vaisseaux; demandant à la chambre de ne pas donner force de loi à l'acte relatif à l'engagement des matelots.

Du révérend *J. F. Gagnon* et autres, de la paroisse de *Ste. Geneviève de Berthier*, comté de *Berthier*; demandant qu'il soit pris des mesures pour réprimer l'intempérance.

De *G. F. Bowen* et autres, syndics de l'académie de *Sherbrooke*; demandant l'allocation d'usage en faveur de la dite institution.

De *J. W. Parent* et autres, de la paroisse de *St. Zotique*, comté de *Vaudreuil*; demandant que le chef-lieu du dit comté soit placé dans un endroit plus central que celui où il se trouve actuellement.

Du maire et du conseil de ville de *Cobourg*; demandant l'adoption de mesures pour empêcher la profanation du dimanche.

De *William Millar* et autres, du *Haut-Canada*; demandant qu'il soit passé un acte pour donner aux habitants du *Haut-Canada* la faculté de pratiquer la médecine et une entière tolérance à cet égard.

Ordonné, que la pétition du maire, échevins et citoyens de la cité de *Montréal*, soit maintenant lue, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue, demandant que les actes relatifs à l'incorporation de la dite cité soient amendés et refondus en une seule loi.

Résolu, que telle partie de la pétition de *F. C. Capreol*, écuyer, de la cité de *Toronto*, demandant une enquête au sujet de la poursuite qu'il a faite de certaines personnes qui fuyaient la justice dans l'année 1843, soit renvoyée à un comité spécial composé de M. *Gagy*, M. le solliciteur-général *Macdonald*, l'honorable M. *Sherwood*, M. *Morrison* et M. *Prince*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, que la pétition du conseil municipal provisoire du comté de *Haldimand*, soit renvoyée au comité permanent sur les chemins de fer et lignes télégraphiques.

M. *Thompson* a proposé, secondé par M. *Bell*, la question ayant été mise, qu'il soit nommé un comité spécial composé de l'honorable M. *Merritt*, l'honorable M. *Hincks*, M. *Richards*, M. *Seymour* et le moteur, pour s'enquérir des circonstances qui se rattachent à la mission en *Angleterre*, en 1827, de feu *Robert Randall*, écuyer, pour affaire d'un intérêt public pour les habitants de la ci-devant

Pétitions renvoyées à des comités: De F. C. Capreol;

Du conseil municipal provisoire du comté de Haldimand.

Mission de feu R. Randall en Angleterre.

province du *Haut-Canada*, et des procédés qui ont été adoptés à ce sujet, tant par la législature de la ci-devant province du *Haut-Canada* que par cette chambre, et d'en faire rapport, ainsi que de ses opinions et observations sur ce sujet, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boutillier, Burrill, Fournier, Hopkins, Lyon, Malloch, McFarland, Taché et Thompson.*
—(9.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cayley, Chabot, Christie, Davignon, DeWitt, Dickson, le solliciteur-général, Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fortier, Fourquin, Gagy, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, La-Terrière, Laurin, Lemieux, Sir Allan N. MacNab, McConnell, McLean, Méthot, Meyers, Mongenais, Morrison, Notman, Papineau, Polette, Price, Prince, Richards, Robinson, Sanborn, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Stevenson, Viger, Watts et Wilson.*—(46.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Pétition de S. Solmes et autres, renvoyée à un comité.

Ordonné, que la pétition de *Samuel Solmes* et autres, de la première concession du township de *Sophiasburgh*, soit renvoyée au comité permanent des ordres permanents.

Message du conseil.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un de maîtres en chancellerie:—
M. l'Orateur,

Bill relatif aux vaisseaux marchands.

Le conseil législatif a passé le bill intitulé: "Acte pour étendre l'application de certains actes provinciaux aux vaisseaux marchands étrangers lorsqu'ils sont dans cette province," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette chambre:—Et aussi,

Bill relatif à certaines promesses et engagements.

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour rendre un mémoire par écrit nécessaire à la validité de certaines promesses et engagements," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Bill pour empêcher la saisie et vente du patrimoine de familles.

Ordonné, que l'honorable *M. Cameron, de Kent*, ait la permission d'introduire un bill pour empêcher la saisie et vente du patrimoine des familles en satisfaction de leurs dettes, dans certains cas, et moyennant certaines conditions.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le dix de juillet prochain.

Bill pour empêcher la saisie de certains effets.

Ordonné, que l'honorable *M. Cameron, de Kent*, ait la permission d'introduire un bill pour exempter de saisie en vertu d'une exécution dans les causes civiles, une certaine quantité de meubles effets d'une certaine espèce.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le huit de juillet prochain.

Honoraires alloués pour l'administration de la justice, (B.-C.)

M. Boutillier a proposé, secondé par *M. Armstrong*, et la question ayant été mise, qu'il soit nommé un comité spécial composé de *M. Armstrong*, l'honorable *M. Chabot, M. Cartier, M. Lacoste, M. Polette, M. Sauvageau* et le moteur, pour s'enquérir des frais et honoraires alloués pour l'administration de la justice dans les causes civiles dans le *Bas-Canada*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec

pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

La chambre s'est divisée; et elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que la pétition de *C. R. Vaughan*, écuyer, du township de *Stanbridge*, soit renvoyée au dit comité.

Ordonné, que *M. McFarland* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à l'inspection et à la bonne administration des asiles privés destinés à recevoir les insensés dans le *Haut-Canada*. Bill relatif à l'inspection des asiles privés, (H.-C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Chauveau* et *M. Fournier* soient ajoutés au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour abroger certaines dispositions d'un acte passé dans la dernière session du parlement provincial, intitulé: "Acte pour refondre les lois et les ordonnances relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la corporation de la maison de la Trinité de Québec, et pour d'autres fins," et pour exempter les capitaines de bâtiment du district de Québec d'employer des pilotes en certains cas. Bill relatif aux capitaines de vaisseaux et pilotes.

Ordonné, que *M. Notman*, ait la permission d'introduire un bill pour autoriser les cours de loi commune et d'équité dans le *Haut-Canada*, dans leur discrétion, à permettre à *Henry John Greenstreet* de pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles. Bill relatif à John Greenstreet.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de *M. Notman*, secondé par *M. Thompson*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de donner instruction aux commissaires de l'asile provincial des lunatiques, ou à l'officier qu'il appartient, de mettre devant la chambre un état indiquant le montant dépensé pour le dit asile, et la somme ou les sommes qui sont encore dues sur les contrats, et le montant requis pour achever les édifices et disposer les terrains, d'après le plan primitif; et demandant des renseignements sur l'état dans lequel se trouvent actuellement les dits terrains et édifices, et les arrangements effectués à cet égard; aussi, un rapport indiquant si l'édifice est susceptible de permettre une bonne classification des patients pauvres; si l'on a fourni des logements, (et quelle espèce de logements,) aux patients qui paient, et s'ils sont séparés des autres patients, et s'il est pourvu à leur classification;—le nombre d'insensés pauvres et indigents que l'édifice actuel peut contenir, et le nombre de ceux qui sont maintenant au frais du public ou de l'asile, ou à même les fonds des comtés à la suite des représentations des grands jurés; le nombre actuel des patients qui paient dans l'asile, et le nombre des patients pauvres et indigents; les districts, comtés, cités et villes d'où ils ont été envoyés, et les personnes qui les ont recommandés; aussi, le montant des allocations annuelles en faveur de l'asile temporaire des lunatiques à *Toronto* pendant les cinq dernières années, les dépenses annuelles de l'institution, et le nombre de patients qui sont soignés dans le dit asile.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général par tels mem-

bres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de M. *Chauveau*, secondé par l'honorable M. *Chabot*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur-général priant son excellence de faire mettre devant cette chambre, copie du rapport de toute exploration faite par M. *Blaiklock*, ou par toute autre personne, du territoire situé entre *Québec* et le lac *St. Jean*; aussi copie des instructions données à M. *Blaiklock*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Ordonné, que M. *Fergusson* ait la permission d'introduire un bill pour ériger un certain territoire dans le *Haut-Canada*, en un nouveau comté qui sera appelé le comté de *Grey*, et pour certaines fins relatives au dit nouveau comté.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le huit de juillet prochain.

Ordonné, que M. *Fergusson* ait la permission d'introduire un bill pour lever tous les doutes quant à la validité d'un certain statut du conseil de district du ci-devant district de *Wellington*, intitulé: "Statut pour répartir également la taxe "sur toutes les terres," et pour pourvoir à la perception des cotisations imposées par le dit statut.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Taché* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte pour incorporer la société d'agriculture du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Morrison* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la nécropole de *Toronto*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le huit de juillet prochain.

Ordonné, que M. *Méthot* ait la permission d'introduire un bill pour amender et continuer l'ordonnance pour régler l'inspection de l'huile et du poisson.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que M. *Duchesnay* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte relatif à la distribution des statuts provinciaux.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le dix de juillet prochain.

Ordonné, que M. *Wilson* ait la permission d'introduire un bill pour abolir l'emprisonnement pour dette, excepté dans les cas de fraude, et pour étendre le recours au moyen de writs d'exécution.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. *Fortier*, secondé par M. *Guillet*, L'hon. L. J. Papineau.

Ordonné, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur-général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et l'honorable *Louis Joseph Papineau*, au sujet d'une certaine somme d'argent qui a été confiée à ce dernier lors de son séjour à *Paris*, pour se procurer des copies de documents historiques pour la société littéraire et historique de *Québec*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Ordonné, que M. *Morrison* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte pour incorporer l'institut des artisans de la cité de *Toronto*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le huit de juillet prochain.

Ordonné, que l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, ait la permission d'introduire un bill pour étendre les dispositions de l'acte pour la formation de compagnies à fonds social.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le huit de juillet prochain.

Ordonné, que M. *Burritt* ait la permission d'introduire un bill pour étendre le droit d'appel, en certains cas, dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. le solliciteur-général *Drummond* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la ville de *St. Hyacinthe*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. le solliciteur-général *Drummond* ait la permission d'introduire un bill pour définir et constater la ligne de division du *Haut* et du *Bas-Canada*, depuis le fleuve *St. Laurent* jusqu'à la rivière des *Outaouais*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

M. *Cartier* a proposé, secondé par M. *Holmes*, et la question ayant été mise, que la soixante-et-sixième règle de cette chambre soit mise de côté, en autant qu'elle affecte la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*, demandant qu'il soit passé un acte pour étendre la charte de la dite compagnie, et pour autoriser la continuation du dit chemin, et pour incorporer la compagnie du grand chemin de fer de jonction du *St. Laurent* et de l'*Outaouais*. La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de *Norfolk*, *Burritt*, *Cameron*, de *Cornwall*, *Cameron*, de *Kent*, *Cartier*, *Cayley*, *Chabot*,

Exploration
un territoire
entre Québec
et le lac St.
Jean.

Bill relatif au
comté de
Grey.

Bill relatif à la
perception des
cotisations
imposées sur
les terres du
district de
Wellington.

Bill relatif à la
société d'agri-
culture, B. C.

Bill relatif à la
nécropole de
Toronto.

Bill relatif à
l'inspection de
l'huile et du
poisson.

Bill relatif à la
distribution
des statuts
provinciaux.

Bill relatif à
l'emprisonne-
ment pour
dette.

L'hon. L. J.
Papineau.

Bill relatif à
l'institut des
artisans de
Toronto.

Bill relatif aux
compagnies à
fonds social.

Bill relatif au
droit d'appel.

Bill relatif à
l'incorporation
de la ville de
St. Hyacinthe.

Bill relatif à la
ligne de divi-
sion du Haut
et du Bas-
Canada.

Bill relatif à la
compagnie du
chemin de fer
de Lachine.

Crysler, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fortier, Holmes, Hopkins, Johnson, Lemieux, Lyon, Malloch, McConnel, Prince, Richards, Ross, Sanborn, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Stevenson, Taché, Viger et Wilson.—(34.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Boutillier, Christie, DeWitt, Guillet, Lacoste, Laurin, Sir Allan N. MacNab, McLean, Méthot, Mongenais, Papineau, et Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES.*—(13.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

M. *Holmes* a proposé, secondé par M. *Cartier*, et la question ayant été mise, que la soixante-sixième règle de cette chambre soit mise de côté en autant qu'elle a rapport à l'introduction d'un bill demandé par la compagnie du chemin de fer du lac *St. Louis* et de la ligne de la province pour unir cette compagnie à la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*, sous le nom de compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *New-York*.

La chambre s'est divisée; et elle a passé dans la négative.

Ordonné, que la pétition de la bibliothèque des avocats de *Montréal*, soit maintenant lue, et que les règles de cette chambre soient mises de côté en ce qui a rapport à icelle.

Et la dite pétition a été lue, demandant que l'acte de son incorporation soit amendé.

Sur motion de l'honorable M. *Cameron, de Cornwall*, secondé par M. *Sherwood, de Brockville*,

Ordonné, que les amendements faits par le conseil législatif au bill, intitulé: "Acte pour rendre un mémoire par écrit nécessaire à la validité de certaines promesses," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération; lesquels ont été lus comme suit:—

Feuille 2, ligne 18. Retranchez "de chacun des dits statuts," et insérez: "du dit statut."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, que l'honorable M. *Cameron, de Cornwall*, reporte le dit bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendements.

M. *Armstrong* a proposé, secondé par l'honorable M. *Viger*, et la question ayant été mise, que les ordres du jour soient remis à demain;

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Boulton, de NORFOLK, Cartier, Chabot, Dumas, Fortier, Guillet, Lacoste, LaTerrière, Lemieux, Lyon, McFarland, Méthot, Notman, Viger et Walls.*—(16.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, le procureur-général Baldwin, Bell, Boutillier, Burrill, Cameron, de CORNWALL, Cayley, Christie, Crysler, DeWitt, Dickson, Holmes, Hopkins, Johnson, Laurin, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnel, McLean, Mongenais, Papineau, Polette, Richards, Sanborn, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Stevenson et Wilson.*—(30.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour exclure des charges les personnes par l'entremise desquelles elles ont été créées, ou qui en ont fait augmenter les émoluments, étant lu;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender un acte, intitulé: "Acte pour obliger les vaisseaux à porter une lumière durant la nuit, et établir diverses dispositions pour régler la navigation des eaux dans cette province," étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial composé de l'honorable M. *Cameron, de Cornwall*, l'honorable procureur-général *Baldwin, M. Holmes, M. Christie* et l'honorable M. *Sherwood*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour séparer du district des *Trois-Rivières* certaines concessions du township d'*Upton*, et pour les réunir au district de *Montréal* et au circuit de *St. Hyacinthe*, pour les fins judiciaires, et à la paroisse de *St. Hugues*, pour les fins municipales, dans le district mentionné en dernier lieu, étant lu;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour changer la pratique de la loi dans les actions relatives au douaire dans le *Haut-Canada*, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour changer, simplifier et amender la pratique de la loi, et pour diminuer les frais de justice, et autres références.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour changer et amender la pratique et la procédure dans les actions en éjection dans le *Haut-Canada*, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour changer, simplifier et amender la pratique de la loi, et pour diminuer les frais de justice, et autres références.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des titres des biens-fonds, et des charges dont ils sont grevés, étant lu;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour confirmer les ordres et décrets, et autres procédures de la cour de chancellerie du *Haut-Canada*, dans certains cas, étant lu.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour restreindre les objections techniques dans les actions fondées sur la loi commune.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour changer, simplifier et amender la pratique de la loi, et pour diminuer les frais de justice, et autres références.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi municipale du *Bas-Canada*, étant lu;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faciliter l'admission en preuve des jugements rendus à l'étranger, et de certains documents officiels et autres, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois,

Chemin de fer du Lac St. Louis.

Bibliothèque des avocats de Montréal.

Bill relatif à certaines promesses et engagements.

Ordres du jour.

Bill pour exclure des charges les personnes qui ont été créées.

et renvoyée à un comité de toute la chambre, pour lundi prochain.

Bill relatif à la loi de la preuve, (B.-C.) L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour améliorer la loi de la preuve dans le *Bas-Canada*, étant lu ;
Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

Bill relatif au chemin à barrières de Chambly. L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'ordonnance relative au chemin à barrières de *Longueuil* et *Chambly*, étant lu ;
Ordonné, que le dite ordre du jour soit remis à lundi prochain.

Bill relatif aux cours de division, (H. C.) L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender, refondre et réduire en un acte les diverses lois maintenant en force qui concernent les cours de division dans le *Haut-Canada*, étant lu ;
Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

Bill relatif à la réimpression des lois qui concernent les chemins, (B.-C.) L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pouvoir à la réimpression des actes et ordonnances en force dans le *Bas-Canada* qui concernent les ponts et les grands chemins, et pour d'autres fins, étant lu ;
Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

Ordres remis. L'honorable M. *Chabot* a proposé, secondé par l'honorable M. *Viger*, et la question ayant été mise, que les ordres du jour dont il n'a pas été disposé soient remis à demain :

La chambre s'est divisée ;

Pour 20.

Contre 11.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chabot*, secondé par l'honorable M. *Viger*,
La chambre s'est ajournée.

Veneris, 28^o die Junii ;

ANNO 14^o VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

Pétitions présentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *DeWitt*,—la pétition du révérend *Edouard G. Sutton*, ministre et autres, de *St. Jean Chrysostome*.

Par l'honorable procureur-général *Baldwin*,—la pétition de *Job Hughes*, et autres, du township de *Gwillimbury Est*.

Par l'honorable M. *Hincks*,—la pétition de *Joshua Wakefield*, et autres, de la septième concession nord du township de *Blenheim* ; et la pétition de *W. Dickson* et autres, du township de *Blenheim*, comté d'*Oxford*.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du conseil de la municipalité du comté de *Beauharnois*, numéro deux ; demandant certains amendements à l'acte du conseil municipal.

Du conseil de la municipalité du comté de *Beauharnois*, numéro deux ; demandant que la loi qui règle l'octroi des licences d'auberge soit amendée, de manière que le pouvoir d'accorder ces licences soit dévolu aux conseils municipaux.

De *Reuben French*, de la seigneurie de *Lacolle*, comté de *Huntingdon* ; demandant une indemnité pour certaines pertes qu'il a éprouvées dans la dernière guerre avec les *Etats-Unis d'Amérique*.

De *John Anderson*, et autres, habitants de couleur de la ville de *Ste. Catherine*, et d'*Edward Crump*, et autres, habitants de couleur de la ville d'*Hamilton* ; demandant que les mots "de couleur" soient retranchés de la dix-neuvième section du bill des écoles communes maintenant devant la chambre.

De *John Watt*, maire du township de *Nichol*, au nom de la municipalité du dit township, et de la municipalité du township de *Puslinch* ; demandant que la division du comté de *Waterloo*, telle que proposée dans le bill de la représentation maintenant devant la chambre, ne devienne pas loi.

De la municipalité du township d'*Eramosa* ; demandant que la division du comté de *Waterloo*, telle que proposée par le bill de la représentation maintenant devant la chambre, ne devienne pas loi, à moins que ce ne soit que comme arrondissement électoral.

De la municipalité du township de *Waterloo* ; demandant que certains townships constituant *Dumfries Nord*, dont ont se propose, par le bill maintenant devant la chambre, de faire un comté ou arrondissement séparé pour les fins de la représentation, soient érigés en un comté séparé pour toutes autres fins quelconques.

De la municipalité du township de *Peel* ; demandant que le prix des terres établies dans le dit township soit réduit, conformément à leur évaluation primitive.

De *Benjamin Thurtell*, écuyer, au nom de l'assemblée publique des habitants du comté de *Waterloo* ; demandant que la division proposée du dit comté, telle qu'insérée dans le bill de la représentation maintenant devant la chambre, soit modifiée de manière que la partie sud se trouve divisée en trois arrondissements pour les fins électoraux seulement.

De *John LeSueur*, et autres, de *Chicoutimi* ; demandant que copies certifiées des documents enregistrés au bureau d'enregistrement du comté de *Saguenay*, antérieurement à la division du dit bureau, puissent être enfilées dans le bureau d'enregistrement établi dans le dit township de *Chicoutimi*.

Résolu, que la pétition de *Louis Perrault*, et autres, faisant des dépôts dans la banque d'épargne et de prévoyance, et autres y intéressés, soit renvoyée à un comité spécial composé de M. *Holmes*, M. *Dewitt*, M. *Armstrong*, l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, et M. *Malloch*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Pétition de L. Perrault et autres, renvoyée à un comité.

L'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, du comité permanent des ordres permanents, a présenté à la chambre le dixième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Dixième rapport du comité sur les ordres permanents.

Votre comité a consulté la pétition de *Samuel Solmes* et autres, de la première concession de *Sophiasburgh* ; demandant une loi pour empêcher que le statut de possession ne puisse affecter un certain arpentage de la dite concession. Votre comité considère que cette demande est une de celles qui tombent sous l'opération de la 66^e règle ; et comme les pétitionnaires n'ont donné aucun avis, il ne peut recommander à la chambre de la prendre en considération.

Quant à la pétition de *Samuel Pinnock* et autres, votre comité est d'opinion qu'elle était de nature à exiger publication d'avis.

Ordonné, que le comité spécial au sujet de la tempérance ait pouvoir de faire rapport de temps à autre.

Tempérance.

L'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, du comité spécial nommé au sujet de la tempérance, des moyens de réprimer l'intempérance et de prévenir les mauvais effets du système que l'on suit maintenant dans l'octroi

des licences, avec pouvoir d'en faire rapport, par bill ou autrement, et de temps à autre, a présenté à la chambre le premier rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a considéré avec soin la loi qui autorise la vente des liqueurs fortes ; il a interrogé des témoins des deux sections de la province, et il a reçu l'opinion de personnes de toutes les classes, hommes de profession, prêtres et laïques, qui ont porté leur attention sur le sujet depuis des années.

En même temps que votre comité, et les témoins qu'il a interrogés, sont d'opinion que le principe d'accorder de licences pour vendre des liqueurs enivrantes, est vicieux ; ils sont également unanimement d'opinion que le système actuel est imparfait, et tend à engendrer le vice et l'immoralité.

En conséquence, votre comité a dressé le projet d'un bill pour mieux régler le mode d'accorder des licences pour la vente des liqueurs enivrantes, et pour punir les personnes qui enfreignent la loi, ou qui contreviennent à l'esprit ou l'intention de la loi sous le prétexte même de s'y conformer, et de les rendre responsables des conséquences des outrages qui en résultent pour la société.

L'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, a alors présenté à la chambre un bill pour réprimer l'intempérance, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

L'honorable M. *Price*, du comité spécial nommé pour préparer et rapporter le projet d'une humble adresse à sa majesté, au sujet des réserves du clergé, a fait rapport qu'il avait rédigé une adresse en conséquence, laquelle a été lue comme suit :—

A la très-excellente majesté de la Reine.

Très-gracieuse souveraine,

Nous les fidèles et loyaux sujets de votre majesté, les communes du *Canada*, en parlement provincial assemblés, approchons humblement de votre majesté pour représenter :

Que la réserve d'une portion considérable du domaine public de la province pour le maintien d'un clergé protestant, en vertu d'un acte passé dans la trente-unième année du règne du prédécesseur de sa majesté le roi *George* trois, a été, depuis nombre d'années, la source du plus vif mécontentement pour la grande masse des sujets de sa majesté, dans le *Haut-Canada*.

Qu'il appert par le dernier recensement du *Haut-Canada*, que la population de cette partie de la province était, en 1848, de 723,332 âmes, dont 239,651 sont représentées comme suivant les rites des églises d'*Angleterre* et d'*Ecosse*, qui sont les seules églises qui retirent un bénéfice considérable de la dotation des réserves du clergé.

Qu'il appert par le dernier recensement du *Bas-Canada*, que la population de cette partie de la province était, en 1844, de 678,480 âmes, dont 70,229 seulement sont données comme étant en connexion avec les églises d'*Angleterre* et d'*Ecosse*.

Que le pouvoir donné à la législature provinciale par la 41^{me} clause de l'acte sus-mentionné, de "modifier ou abroger" les dispositions concernant le partage et l'appropriation des terres pour le soutien d'un clergé protestant, est une preuve suffisante que, dans l'opinion du parlement impérial, cette question est une de celles qui devraient être réglées, eu égard à l'état de l'opinion publique dans la colonie, et non dans la métropole.

Que lors des premiers établissements dans la province, les terres réservées n'avaient que peu de valeur ; et comme aucunes ventes n'avaient alors été autorisées par le parlement impérial, cette question n'occupait que faiblement l'attention publique.

Qu'aussitôt que l'intention du gouvernement de disposer des terres réservées dans le *Haut-Canada*,

fut connue, les représentants du peuple de cette province prirent le sujet en leur plus sérieuse considération, et s'efforcèrent, avec une unanimité qui n'avait régné sur aucune autre question, de faire disparaître un grief dont les habitants se plaignaient si universellement, si l'on excepte, néanmoins, ceux qui étaient intéressés à maintenir les dotations des églises.

Qu'en l'année 1827, la chambre d'assemblée du *Haut-Canada* passa un bill pour autoriser la vente des réserves du clergé et en employer les recettes aux fins de l'éducation en général,—la division, lors de la seconde lecture, étant de 22 contre 6 ; et que ce bill fut rejeté par le conseil législatif.

Qu'une dissolution ayant eu lieu peu après, le dixième parlement du *Haut-Canada* fut convoqué en l'année 1829, et la chambre d'assemblée passa sans division un bill pour disposer des réserves du clergé, et en employer les recettes aux fins de l'éducation, mais que ce bill fut de nouveau rejeté par le conseil législatif.

Qu'en l'année 1830, durant la seconde session du dixième parlement, la chambre d'assemblée passa sans division un autre bill contenant des dispositions semblables aux anciennes, lequel fut rejeté par le conseil législatif.

Qu'une dissolution ayant eu lieu, un nouveau parlement fut convoqué en 1831 ; et que la chambre d'assemblée adopta, à une grande majorité, des résolutions exprimant les mêmes vues, après avoir rejeté un amendement proposé par le solliciteur-général, à la suite d'une division de 29 contre 7.

Qu'en l'année 1832, durant la 2^e session du 11^e parlement, la chambre d'assemblée vota, à une grande majorité, une adresse à la couronne, demandant que les réserves du clergé fussent employées aux fins de l'éducation.

Que la dite adresse agréée, Sir *John Colborne*, lieutenant-gouverneur, transmit un message à la chambre, dans lequel son excellence déclarait qu'elle avait ordre de sa majesté de faire une communication à la chambre d'assemblée au sujet des terres mises à part pour le soutien et l'entretien d'un clergé protestant ; que son excellence informa la chambre que les représentations adressées à sa majesté et à ses prédécesseurs royaux au sujet du préjudice causé à ses fidèles sujets dans la province par l'appropriation des réserves du clergé, avaient été l'objet de ses plus mûres délibérations ; que sa majesté avait considéré avec la même sollicitude jusqu'à quel point cette appropriation de territoire tendait à promouvoir le bien-être temporel des ministres de la religion dans la province, ou leur influence spirituelle ; et que sa majesté invitait la chambre d'assemblée du *Haut-Canada* à considérer de quelle manière les pouvoirs donnés à la législature provinciale par l'acte constitutionnel, de modifier ou révoquer cette partie de ces dispositions, pourraient être exercés avec le plus d'avantage, dans l'intérêt spirituel et temporel des fidèles sujets de sa majesté dans la province.

Qu'aussitôt après la réception du message ci-dessus, un bill pour remettre entre les mains de la couronne la propriété des réserves du clergé sans aucune condition ou obligation quelconque, fut introduit et lu une seconde fois, après une division de 29 contre 7.

Qu'en l'année 1833, durant la 3^e session du 11^e parlement, un bill contenant des dispositions semblables à celles qui avaient été antérieurement adoptées par la chambre, fut lu une seconde fois après une division de 26 contre 2.

Qu'en l'année 1834, durant la 4^e session du 11^e parlement, la chambre d'assemblée, malgré tout le poids de l'opposition du gouvernement, passa un bill de même nature ; à des majorités considérables durant ses divers phases, mais que ce bill fut rejeté par le conseil législatif.

Que dans l'année 1835, durant la première session du 12^e parlement du *Haut-Canada*, la chambre

Bill pour réprimer l'intempérance.

Réserves du clergé.

passa, à une majorité de 40 contre 4, un bill pour disposer des réserves du clergé et en employer les recettes aux fins de l'éducation, mais ce bill fut rejeté par le conseil législatif.

Que durant la même session, le conseil législatif transmit à la chambre d'assemblée des résolutions dans lesquelles il émettait l'opinion, que comme la législature de la province n'avait pu tomber d'accord sur aucune mesure relative aux réserves du clergé, il était expédient de s'adresser à sa majesté et aux deux chambres du parlement, priant le parlement impérial de vouloir bien législater sur le sujet.

Que la chambre d'assemblée, à une majorité de 24 contre 12, résolut alors que la chambre avait, à diverses reprises, passé des bills pour pourvoir à la vente des réserves du clergé, et à l'emploi des deniers en provenant aux fins de l'éducation, lesquels ont été rejetés sans amendement par le conseil législatif; que la chambre avait plusieurs fois fait connaître, par d'humbles et respectueuses suppliques à sa majesté, ses vœux et opinions, ainsi que les vœux et opinions des fidèles sujets de sa majesté dans la province sur ce sujet important; et que la chambre prit cette occasion de déclarer, que les vœux et opinions de la chambre, et ceux de ses constituants, n'avaient subi aucune altération; que durant la seconde session du dernier parlement d'alors, son excellence, le lieutenant-gouverneur, informa la chambre par message, qu'il avait reçu l'ordre de sa majesté de déclarer que les représentations qui lui avaient été faites en différents temps, ainsi qu'à ses prédécesseurs royaux, au sujet du préjudice causé à ses fidèles sujets dans la province par suite de l'appropriation des réserves du clergé, avaient été l'objet de ses plus mûres délibérations; et qu'il avait gracieusement plu à sa majesté d'inviter la chambre à considérer jusqu'à quel point les pouvoirs donnés à la législature provinciale par l'acte constitutionnel, de révoquer les dispositions qu'il contient, pour mettre à part et approprier les réserves du clergé, pourraient être exercés avec le plus d'avantage dans l'intérêt spirituel et temporel de ses fidèles sujets dans la province; que d'accord avec le désir de sa majesté ainsi gracieusement exprimé, et avec les vœux ardents et bien connus des fidèles sujets de sa majesté dans la province, la chambre avait passé un bill durant la présente session d'alors pour pourvoir à la vente des réserves du clergé et pour en employer les recettes au soutien de l'éducation; que le dit conseil législatif n'avait ni passé ni amendé le dit bill, et qu'il n'avait passé aucun autre bill sur le sujet.

Qu'en l'année 1836, durant le 2^e session du 12^e parlement, il fut introduit un nouveau bill comportant les mêmes principes qu'avait adoptés à diverses reprises la chambre d'assemblée, et que ce bill, après une division, fut passé à une majorité de 35 contre 5; que le dit bill subit un amendement dans le conseil législatif, qui biffa toutes les clauses statutaires, et leur substitua des dispositions pour donner ces réserves à la couronne, à la condition de les employer au maintien du culte public et au soutien de la religion; que la chambre d'assemblée adopta, à une majorité de 27 contre 1, certains amendements au bill amendé transmis par le conseil législatif, confirmant et ratifiant les principes de son bill, tel que rédigé dans le principe.

Que durant la même session, il fut transmis à la chambre d'assemblée une dépêche de lord *Glenelg*, principal secrétaire d'état de sa majesté pour le département des colonies, au lieutenant-gouverneur sir *Francis Head*, dans laquelle sa seigneurie traitait la question comme une question qui devait être réglée par la législature provinciale, et se refusait d'intervenir dans les délibérations de la législature, en n'offrant aucune suggestion de son côté.

Que Sir *Francis Head* ayant dissout le 12^e parlement, une élection générale eut lieu à une époque où il régnait une grande excitation, et l'on sembla per-

dre de vue la question des réserves du clergé durant la lutte politique qui suivit; que durant les trois premières sessions du 13^e parlement, l'on fit plusieurs tentatives pour régler la question, mais sans résultat satisfaisant; qu'enfin, dans le cours de la 3^e session, une majorité de 22 contre 21 agréa un bill qui avait été passé dans le conseil législatif, donnant au parlement impérial le contrôle des réserves du clergé.

Qu'en l'année 1839, durant la 5^e et dernière session du dernier parlement du *Haut-Canada*, le gouverneur-général, le très hon. *C. P. Thompson*, transmit un message à la chambre, par laquelle il l'informait que le bill passé dans la session précédente n'avait pas reçu la sanction royale, vu qu'il s'était présenté une objection insurmontable sur un point de forme; que son excellence déclara de plus, que le gouvernement de votre majesté était d'opinion que la législature provinciale était mieux à portée que le parlement impérial de connaître l'opinion et les besoins de la société dans la province, et de régler cette question avec plus de connaissance de cause.

Qu'une autre tentative pour régler cette question eut lieu durant la dernière session du parlement du *Haut-Canada*; et qu'un bill fut passé dans les deux chambres pour pourvoir à la vente et à la disposition des réserves du clergé, lequel ayant été réservé à la sanction royale, n'a pas reçu l'assentiment de votre majesté.

Que vu la décision prise par votre majesté de ne pas sanctionner le dit bill, le gouvernement de votre majesté soumis au parlement impérial un bill pour pourvoir à la vente des réserves du clergé, et à la distribution des recettes en provenant, lequel, bien loin de régler cette question depuis si longtemps débattue, n'a fait qu'aiguillonner et augmenter le mécontentement public.

Et nous demandons humblement à représenter à votre majesté qu'à part l'aversion de la grande masse des sujets de votre majesté en *Canada* pour les dotations religieuses, au moyen desquelles certaines sectes favorisées sont mises en rapport avec l'état, et acquièrent par là une certaine supériorité vis-à-vis des autres, l'emploi actuel des recettes provenant des réserves du clergé est manifestement injuste.

Que la totalité des revenus provenant des dotations faites avant la passation de l'acte impérial, 3 et 4 *Vict.*, chap. 78, a été assignée aux églises d'*Angleterre* et d'*Ecosse*, à l'exclusion des *methodistes wesleyens*, des *presbytériens libres du Canada*, du *synode presbytérien uni*, des *baptistes*, des *congrégationalistes*, et autres corps religieux dont les pasteurs ont un égal droit de réclamer pour eux l'appellation de clergé protestant que ceux du clergé des églises d'*Angleterre* et d'*Ecosse*.

Que d'après les faits sus-relatés, il appert que, durant une longue période d'années et pendant neuf sessions consécutives du parlement provincial, les représentants du peuple du *Haut-Canada* ont déclaré leur opposition aux dotations religieuses du genre de celles auxquelles il est fait allusion plus haut, avec une unanimité qui ne se rencontre que rarement dans un corps délibératif; que les vœux du peuple ont été entravés par le conseil législatif, corps composé d'une majorité qui s'est formellement prononcée en faveur de l'ascendance de l'église d'*Angleterre*, que le gouvernement impérial a de temps à autre invité le parlement provincial à législater sur la question des réserves, renonçant à tout désir de la part de la couronne de donner la supériorité à une ou plusieurs sectes particulières; que le gouvernement de votre majesté, tout en refusant de conseiller de donner la sanction royale à un bill passé à la majorité d'une seule voix, pour investir le parlement du pouvoir de disposer des réserves du clergé, a reconnu que, vu qu'elle était mieux à portée de connaître les besoins et les opinions de la société en général, la législature provinciale était mieux en état de régler cette ques-

tion à la satisfaction du public. Que subséquemment au refus de sanctionner le bill sus-mentionné, le parlement impérial passa un acte pour disposer des revenus provenant des réserves du clergé, d'une manière tout-à-fait contraire aux vœux si souvent exprimés par le peuple du *Haut-Canada*, par l'entremise de ses représentants, et reconnus comme tels dans un message transmis au parlement provincial par ordre du prédécesseur royal de votre majesté.

Que nous sommes humblement d'opinion que les obstacles légaux ou constitutionnels qui s'opposaient à la législation provinciale, aurait dû disparaître au moyen d'un acte du parlement impérial; et que l'appropriation par le parlement impérial des revenus provenant de la vente des terres publiques du *Canada*, ne cessera jamais d'être une source de mécontentement parmi les loyaux sujets de votre majesté en cette province, et que cette chambre est d'opinion que, tout considéré en ce qui se rattache à cette question, aucune dénomination religieuse ne doit être considérée comme ayant des droits acquis sur les revenus provenant de la vente des réserves du clergé, de nature à empêcher la législature d'en disposer à l'avenir; mais cette chambre est néanmoins d'opinion que les réclamations des titulaires actuels, soit corps religieux ou simples particuliers, devraient être réglées de la manière la plus libérale; et que le mode le plus avantageux et le plus équitable de régler cette question si longtemps débattue, serait, pour le parlement impérial, de passer un acte déclarant que le casuel et les émoluments donnés et assignés jusqu'à ce jour au clergé de l'église d'Angleterre et d'Ecosse ou à toute autre secte ou dénomination religieuse de chrétiens en *Canada*, et à la garantie desquels la foi de la couronne est engagée, seront assurées aux titulaires actuels durant leur vie naturelle, d'après le principe adopté dans la 3e section d'un acte passé dans les 3e et 4e années du règne de votre majesté, chap. 78; moyennant laquelle condition, le parlement provincial soit autorisé à approprier, suivant qu'il le jugera convenable dans sa sagesse, tous les revenus provenant des placements actuels ou de ceux qui seront faits à l'avenir; et soit qu'ils résultent des ventes futures, ou des versements sur celles qui ont déjà eu lieu.

C'est pourquoi nous prions humblement votre majesté de vouloir bien gracieusement recommander au parlement de passer quelque mesure pour abroger l'acte impérial, 3 et 4 *Vict.*, chap. 78, et pour autoriser la législature canadienne à disposer des recettes provenant des réserves du clergé, aux conditions ci-dessus énoncées.

L'adresse a été lue une seconde fois.

L'honorable M. *Price* a proposé, secondé par l'honorable M. *Hincks*, et la question ayant été mise, que cette chambre concourt avec le comité dans la dite adresse;

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Burrill*, *Cartier*, *Chauveau*, *Davignon*, *De Witt*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortin*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Lucoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Marquis*, *McConnell*, *McFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Ross*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché*, *Thompson* et *Watts*.—(46.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de CORNWALL, *Cameron*, de KENT, *Cayley*, *Chabot*, *Christie*, *Crysler*, *Dickson*, *Gugy*, *Hopkins*, *Johnson*, *LaTerrière*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McLean*, *Meyers*, *Robinson*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Stevenson* et *Viger*.—(23.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur-général, informant son excellence que cette chambre a voté une humble adresse à sa majesté au sujet des réserves du clergé, et priant son excellence de vouloir bien la transmettre au principal secrétaire d'état de sa majesté pour les colonies, afin qu'elle soit déposée au pied du trône.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que les dites adresses soient présentées à son excellence le gouverneur-général par toute la chambre.

Ordonné, que tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province, se rendent auprès de son excellence le gouverneur-général, pour savoir de son excellence quand il lui plaira recevoir cette chambre avec ses adresses.

M. *McLean*, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *George Poapst*, et autres, de la neuvième concession de *Cornwall*, rapporte un bill pour établir un arpentage sur le front de la neuvième concession de *Cornwall* (depuis le lot no. 22, à l'ouest, jusqu'à la limite du township) comme la ligne principale de la dite concession de *Cornwall*, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

L'honorable M. *Robinson*, du comité spécial nommé pour préparer et faire rapport d'un projet d'une humble adresse à sa majesté, au sujet de certains changements proposés dans la constitution de cette province, a fait rapport qu'il avait rédigé une adresse en conséquence; et laquelle a été lue comme suit:—

A la très-excellente Majesté de la Reine.

Qu'il plaise à votre majesté:

Nous, les loyaux et fidèles sujets de votre majesté, les communes du *Canada* en parlement provincial réunis, demandons à renouveler nos déclarations d'attachement envers la personne et le gouvernement de votre majesté, et à assurer votre majesté que nous et le peuple que nous représentons, reconnaissons et apprécions vivement les avantages inestimables conférés à cette province par sa connexion avec le Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, sous une constitution qui ressemble à celle de la mère-patrie autant que la différence des circonstances le permet; et que sous l'égide de cette constitution, le *Canada* est parvenu à un haut degré de prospérité; que ses habitants jouissent de la liberté civile et religieuse, et que leur vie, leurs personnes et leurs propriétés sont pleinement protégées au moyen de lois justes et équitables.

Nous profitons de l'occasion que présente l'introduction dans cette assemblée de propositions d'une nature révolutionnaire et républicaine pour déclarer notre ferme attachement à la couronne et au gouvernement de la *Grande-Bretagne*, et pour proclamer notre détermination de maintenir intacte la connexion avec la mère-patrie, de quelque côté qu'elle soit assaillie.

Nous demandons à assurer votre majesté que nous désapprouvons et condamnons toutes tentatives d'innovations dans la constitution, comme tendant à agiter

Bill relative à l'arpentage de la 9e concession de Cornwall.

Changements proposés dans la constitution.

l'esprit public, et à accréditer l'opinion erronée qui existe maintenant dans la *Grande-Bretagne*, que le *Canada* désire rompre les liens qui l'unissent à l'empire, dont l'effet est d'empêcher les capitaux britanniques d'affluer dans la province, et de diriger le flot de l'émigration de la *Grande-Bretagne* vers d'autres régions, et des pays plus tranquilles.

La dite adresse ayant été lue une seconde fois, l'honorable M. *Robinson* a proposé, secondé par M. *Stevenson*, et la question ayant été mise, que cette chambre concourt avec le comité dans la dite adresse ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cameron*, de *KENT*, *Chabot*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Hall*, *Hincks*, *Hopkins*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *Marquis*, *McLean*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Polette*, *Robinson*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson*, *Thompson*, *Viger*, *Watts* et *Wilson*.—(49.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cauchon*, *Chauveau*, *Christie*, *DeWitt*, *Holmes*, *McConnell*, *Papineau*, *Prince* et *Sanborn*.—(11.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur-général, informant son excellence que cette chambre a voté une humble adresse à sa majesté au sujet de certains changements que l'on veut introduire dans la constitution de cette province, et priant son excellence de vouloir bien la transmettre au principal secrétaire d'état de sa majesté pour les colonies, pour qu'elle soit déposée au pied du trône.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que les dites adresses soient présentées à son excellence le gouverneur-général par toute la chambre.

Ordonné, que tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province, se rendent auprès de son excellence le gouverneur-général, pour savoir de son excellence quand il lui plaira recevoir cette chambre avec ses adresses.

Ordonné, que la pétition d'*Antoine Charest* et autres, du comté de *Champlain*, soit renvoyée au comité spécial auquel ont été renvoyées certaines résolutions au sujet de la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada*.

Ordonné, que l'honorable procureur-général *LaFontaine* ait la permission d'introduire un bill pour lever les doutes qui existent quant au droit de la couronne de recouvrer les frais dans certains cas, dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, que M. le solliciteur-général *Drummond* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à l'administration des biens et propriétés de certaines tribus sauvages dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour mieux pourvoir à l'établissement et au soutien des écoles de grammaire dans le *Haut-Canada*. Bill relatif aux écoles de grammaire, (H.-C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

L'honorable procureur-général *Baldwin* a proposé, secondé par l'honorable procureur-général *LaFontaine*, et la question ayant été mise, que pour le reste de la session, ou jusqu'à ce que cette chambre l'ordonne autrement, cette chambre se réunisse les lundis, mercredis, et vendredis, à dix heures A. M. ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cartier*, *Cauchon*, *Davignon*, *Duchesnay*, *Flint*, *Fortier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Jobin*, *Lacoste*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Marquis*, *McConnell*, *Méthot*, *Mongenais*, *Polette*, *Sanborn*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché*, *Viger* et *Watts*.—(26.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cameron*, de *KENT*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Crysler*, *DeWitt*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Fergusson*, *Fournier*, *Gugy*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Hopkins*, *Johnson*, le procureur-général *LaFontaine*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Sir Allan N. MacNab*, *McFarland*, *McLean*, *Merritt*, *Meyers*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Price*, *Prince*, *Richards*, *Robinson*, *Ross*, *Sauvageau*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURHAM*, *Stevenson*, *Thompson* et *Wilson*.—(49.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Sur motion de l'honorable procureur-général *Baldwin*, secondé par l'honorable M. *Merritt*, Appel nominal.

Ordonné, que l'ordre du jour, pour l'appel de la chambre soit maintenant lu,

Et l'ordre du jour ayant été lu ;

Ordonné, que la chambre soit maintenant appelée.

Ordonné, que le sergent-d'armes qui assiste à cette chambre aille avec la masse dans les places voisines, et requière la présence de membres qu'il y trouvera, pour le service de la chambre.

Et il y a été en conséquence, et étant de retour,

La chambre a été appelée et plusieurs membres ont paru ; et les noms des membres qui se sont trouvés absents ont été enregistrés comme suit :—

William Cuthbert, malade.

John Egan, absent sous congé.

L'honorable *John Alexandre Macdonald*, excusé pour cause de maladie dans sa famille.

Peter Perry, malade.

John Scott, excusé.

Henry Smith, absent pour affaires pressantes.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour augmenter la représentation du peuple de cette province en parlement, étant lu ; Bill relatif à la représentation.

L'honorable procureur-général *LaFontaine* a proposé, secondé par l'honorable procureur-général *Baldwin*, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

Pétition d'*A. Charest* et autres, renvoyée à un comité.

Bill pour donner à la couronne le pouvoir de recouvrer certains frais.

Bill relatif aux propriétés des tribus des sauvages, (B.-C.)

L'honorable M. Boulton a proposé en amendement à la question, secondé par M. Hopkins, que tous les mots après " que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et les suivants insérés à leur places : " l'augmentation de la représentation du peuple en " parlement ait pour base l'augmentation graduelle " de la population, conformément à ce principe, que " toute ville, comté, arrondissement et cité mainte- " nant représenté ayant une population de pas plus " de vingt mille, sera représentée par un membre, et lors- " qu'elle sera de plus de vingt mille, mais moins de " trente mille, par deux membres, et lorsqu'elle sera de " plus de quarante mille, alors par trois membres ; "

M. Boulton, de Toronto, a proposé en amendement au dit amendement proposé, secondé par l'honorable M. Robinson, que tous les mots après le premier mot, " population," jusqu'à la fin de la question soient retranchés ;

Et la question ayant été mise, que ces mots soient retranchés, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Cameron, de CORNWALL, Cayley, Christie, Crysler, Dickson, Hopkins, Johnson, Sir Allan N. MacNab, McConnell, McLean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Stevenson et Thompson.—(19.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Bell, Boutillier, Burrill, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gogy, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Marquis, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Richards, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de WENTWORTH, Taché, Viger, Watts et Wilson.—(51.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise sur l'amendement à la question principale, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de NORFOLK, Dickson, Hopkins, Sir Allan N. MacNab, McConnell, McLean, Meyers et Prince.—(10.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Bell, Boulton, de TORONTO, Boutillier, Burrill, Cameron, de CORNWALL, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Crysler, Davignon, DeWitt, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gogy, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Malloch, Marquis, Merritt, Méthot, Mongenais Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Richards, Robinson, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Sherwood, de TORONTO, Smith, de WENTWORTH, Stevenson, Taché, Thompson, Viger, Watts et Wilson.—(61.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la question principale ayant été mise, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Bell, Boutillier, Burrill, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson,

Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gogy, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Marquis, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Price, Richards, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de WENTWORTH, Taché, Thompson, Viger, Watts et Wilson.—(51.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Cameron, de CORNWALL, Cayley, Christie, Crysler, Dickson, Hopkins, Johnson, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Papineau, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood, de TORONTO, et Stevenson.—(11.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi prochain. Ordres du jour remis.

Alors, sur motion de M. Malloch, secondé par M. Boulton, de Toronto,

La chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Lunæ, 1° die Julii ;

ANNO 14° VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

M. L'ORATEUR a mis devant la chambre un état des affaires de la compagnie d'assurance sur la vie, du Canada, pour l'année expirée le 30 avril 1849. Compagnie d'assurance sur la vie, du Canada sur la vie.

Pour le dit état, voir appendice (H.)

Appendice H.

Aussi, état de la distribution des statuts du Canada, dans le Haut et le Bas-Canada, pour l'année 1849, tel que requis par l'acte 8 Vict. chap. 68. Distribution des statuts.

Pour le dit état, voir appendice (T.)

Appendice (T.)

Rapport du surintendant de l'éducation pour le Bas-Canada, pour l'année 1849. Rapport sur l'éducation (B.-C.)

Pour le dit état, voir appendice (U.)

Appendice (U.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :— Pétitions présentées.

Par M. Malloch,—la pétition de John MacKinnon, et autres, de Bytown, actionnaires dans la compagnie du télégraphe de Montréal et Bytown ; et la pétition de la municipalité du township d'Osgoode.

Par M. Hopkins,—la pétition de Thomas Rich et autres, du township de Dumfries ; la pétition de James Henderson et autres, de la section ouest du township de Beverley ; la pétition d'Andrew Elliot ; et la pétition de la municipalité du township de Dumfries.

Par M. Christie,—la pétition du révérend George Milne, M. A., ministre, et autres, marguilliers et membres de l'église d'Angleterre à New Castlisle, et parties adjacentes, Bas-Canada.

Par l'honorable M. Badgley,—la pétition du révérend A. Digby Campbell, M. A., ministre, et autres, marguilliers et membres de l'église d'Angleterre à Montréal.

Par M. Méthot,—la pétition de John Ryan, de la cité de Québec ; et la pétition de Jeffery Hale, écuyer, et autres, les président et membres de la société de l'école britannique et canadienne de Québec.

Par M. Johnson,—deux pétitions du conseil municipal des comtés unis de Prescott et Russell.

Par M. Taché,—la pétition du révérend E. G. W. Ross et autres, de la Rivière du Loup, comté de Rimouski; et la pétition de J. P. H. Chamberland et autres, de la paroisse de St. Patrice de la Rivière du Loup, comté de Rimouski.

Par M. Hall,—deux pétitions du conseil municipal de Peterborough; et la pétition du conseil de ville de la ville de Peterborough.

Pétitions lues. Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

D'Abraham Welsh et autres, du township de Westminster et des environs; de John Thomas et autres, de la ville de London; demandant une loi pour autoriser Joseph J. Lancaster à pratiquer l'homéopathie dans cette partie de la province ci-devant le Haut-Canada.

De Henry R. Archer et autres, du comté de Middlesex, et de certains townships formant ci-devant partie du district de l'Ouest; demandant à la chambre de ne pas accéder à la demande qui a été faite de démembrer une certaine partie du district de London, mais que Dunwick, Aldborough, Oxford et certains autres townships soient érigés en un comté séparé, qui sera appelé comté de Kincardine.

De Matthew Colovin et autres, de la ville de London; demandant l'adoption de mesures pour faire cesser tout travail dans le département des postes le jour du dimanche.

De James Robertson et autres, de St. Vincent, Collingwood et autres townships, et de Peter Lenfestey et autres, du township de Derby, comté de Waterloo; demandant que certaines terres non arpentées, et le territoire appartenant aux sauvages dans les comtés de Waterloo, Simcoe et Huron, soient érigés en un comté inférieur qui sera annexé à Waterloo, le comté supérieur.

De John Meyers et autres, conseillers du township de Woolwich; demandant l'établissement d'un nouveau comté qui comprendra la partie sud du dit township.

De la municipalité des townships unis de Garafraxa, Amaranth et Melancton; demandant que le comté de Waterloo ne soit pas divisé, excepté pour les fins de la représentation.

De la municipalité du township d'Erin; demandant que le dit township demeure attaché au comté de Waterloo, et que le dit comté ne soit divisé que pour les fins électorales, excepté pour ce qui regarde le territoire d'Owen Sound.

De Peter Lenfestey et autres, du township de Derby, comté de Waterloo; demandant que certains townships, ainsi que certaines terres non arpentées, et le territoire appartenant aux sauvages dans les comtés de Waterloo, Simcoe et Huron, soient érigés en un nouveau comté qui sera annexé à Waterloo, comme plus ancien comté.

De la municipalité du township de Wellesley; demandant l'établissement d'un nouveau comté, dans lequel serait compris le dit township, et laissant le township de Puslinch dans l'ancien comté de Waterloo.

Du révérend W. T. Leach, D. C. L., et autres, ministres, marguilliers et congrégation de la chapelle St. George, de Montréal; du révérend Edward G. Sutton, ministre, et autres, de St. Jean Chrysostôme; demandant qu'il soit adopté des mesures pour faire cesser tout travail le jour du dimanche dans le département des postes.

De Job Hughes et autres, du township de Gwillimbury Est; demandant que les deniers provenant des réserves du clergé et des rectoreries soient employés aux fins générales de l'éducation.

De Joshua Wakefield et autres, de la septième concession nord du township de Bleinham; demandant

que le dit township soit annexé au nouveau comté projeté de Waterloo avec Gall, comme chef-lieu.

De W. Dickson et autres, du township de Bleinheim, comté d'Oxford; demandant que les deniers provenant des réserves du clergé et des rectoreries, soient employés aux fins générales de l'éducation.

Ordonné, que la pétition du révérend Louis Proulx, et autres, au nom de la société ecclésiastique de St. Michel, soit maintenant lue; et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue, demandant qu'il soit passé un acte pour autoriser la dite société à posséder des biens mobiliers et immobiliers rapportant un certain revenu annuel.

Résolu, que la pétition de P. T. Donnelly, M. D., et autres, du township de Moore, comté de Lambton, soit renvoyée à un comité choisi composé de M. Prince, l'honorable M. Cameron, de Kent, M. Wilson, M. Notman et M. Christie, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, que la pétition de William Turnbull, et autres, du township de Moore, comté de Lambton, soit renvoyée au dit comité.

Ordonné, que la pétition de L. A. DeRome, et autres, des paroisses de St. Paul du township de Kiltare, et St. Antoine de la Valtrie, district de Montréal, soit renvoyée au comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de P. U. Archambault et autres, du comté de Leinster.

Résolu, que la pétition de Robert Lachlan, écuyer, de Colchester, comté d'Essex, soit renvoyée à un comité spécial, composé de M. Prince, l'honorable M. Cameron, de Kent, M. Notman, M. Wilson et M. Christie, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, que la dite pétition soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Résolu, que la pétition de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du district de Niagara, soit renvoyée à un comité spécial, composé de M. McFarland, l'honorable M. Price, l'honorable M. Hincks, M. Morrison et M. Stevenson, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

M. Chauveau a proposé, secondé par M. Lemieux, et la question ayant été mise, que la règle de cette chambre qui exige un avis public de deux mois sur demande pour un bill privé, soit mise de côté en ce qu'elle a rapport à la pétition de Jean Guérard et autres, de la cité de Québec; demandant qu'il soit passé un acte pour incorporer les charpentiers de vaisseaux du district de Québec.

La chambre s'est divisée;

Pour 26.

Contre 5.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Badgley, secondé par l'honorable M. Robinson,

Résolu, que le temps pour recevoir des bills privés et des rapports de comités spéciaux et permanents sur des bills privés soit encore prolongé de quinze jours de cette date.

Pétition de H. Smith.	Ordonné , que la pétition de <i>Henry Smith</i> , écuyer, ci-devant préfet du pénitencier provincial du <i>Canada</i> , soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.	vraient être accordées par ces conseils municipaux sous tels règlements et restrictions qu'ils jugeront à propos.
Rapport sur l'éducation, (B.-C.)	Ordonné , que le rapport du surintendant de l'éducation pour le <i>Bas-Canada</i> , pour l'année 1849, soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.	Ordonné , qu'un congé d'absence de cette chambre soit accordé à <i>M. Duchesnay</i> , durant le reste de la session, pour des affaires importantes. <small>Congé d'absence.</small>
Message du conseil.	Message du conseil législatif, par <i>John Fennings Taylor</i> , écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :— M. l'Orateur,	Ordonné , que <i>M. Holmes</i> ait la permission d'introduire un bill pour faciliter la négociation des billets promissoires et des lettres de change, et pour les soustraire, moyennant certaines restrictions, à l'opération des lois de l'usage.
Bill relatif au havre de Grimsby.	Le conseil législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour prolonger le temps accordé pour compléter les brise-vague, jetée et havre de <i>Grimsby</i> ," auquel il demande le concours de cette chambre : et aussi,	Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain. <small>Négociation de billets.</small>
Bill relatif à un arpentage d'Ameliasburgh.	Le conseil législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour ratifier un certain arpentage du township d'Ameliasburgh, dans le <i>Haut-Canada</i> ," auquel il demande le concours de cette chambre. Et ensuite il s'est retiré.	Sur motion de <i>M. Méthot</i> , secondé par l'honorable <i>M. Chabot</i> , Résolu , que jeudi prochain, cette chambre se formera en comité de toute la chambre, pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'acte de la maison de la <i>Trinité</i> de <i>Québec</i> , et de changer les droits de tonnage payables sur la charge de certains vaisseaux. <small>Acte relatif à la maison de la Trinité.</small>
Bill relatif au havre de Grimsby.	Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour prolonger le temps accordé pour compléter les brise-vague, jetée et havre de <i>Grimsby</i> ," a été lu pour la première fois.	Ordonné , que <i>M. Lemieux</i> ait la permission d'introduire un bill pour faciliter le mode d'assermenter les experts et arbitres nommés par les cours de justice dans le <i>Bas-Canada</i> , ainsi que les témoins et autres qui doivent être entendus devant eux. <small>Bill pour faciliter le mode d'assermenter les experts et autres, (B.-C.)</small>
Bill relatif à l'arpentage d'Ameliasburgh.	Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour ratifier un certain arpentage du township d'Ameliasburgh, dans le <i>Haut-Canada</i> ," a été lu pour la première fois. Sur motion de <i>M. Stevenson</i> , secondé par <i>M. Malloch</i> ,	Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.
Exploration géologique.	L'honorable <i>M. Price</i> , l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a mis devant la chambre, par l'ordre son excellence le gouverneur-général, rapports du progrès fait dans l'exploration géologique du <i>Canada</i> , pour les années 1848-49, et 1849-50.	Sur motion de <i>M. Christie</i> , secondé par <i>M. DeWitt</i> ,
Appendice (V.)	Pour les dits rapports, voir appendice (V.)	Ordonné , que la pétition de <i>Horatio LeBoutillier</i> , et autres, marchands pêcheurs, commerçants et tenanciers du district de <i>Gaspé</i> , et la réponse à une adresse à son excellence le gouverneur-général, relativement aux pêcheries exploitées dans le district de <i>Gaspé</i> , ou en d'autres parties pour cette province, mise devant cette chambre le vingt de juin dernier, soient soumises à un comité de toute la chambre. <small>Pêcheries.</small>
Commutation de tenure.	Et aussi, conformément aux dispositions de l'acte provincial 10 et 11 <i>Vict.</i> chap. 111, états des commutations effectuées dans les censives de <i>Québec</i> , du 29 octobre, 1849, jusqu'au 14 mai, 1850, et du 1er janvier, 1849, jusqu'au 1er mai, 1850, du ci-devant ordre des jésuites dans les districts de <i>Québec</i> , <i>Montréal</i> et <i>Trois-Rivières</i> , et de la seigneurie de <i>Lauzon</i> , depuis le 1er janvier, 1849, jusqu'au 1er mai, 1850.	Résolu , que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité. La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.
Appendice (W.)	Pour les dits états, voir appendice (W.)	<i>M. Watts</i> a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps, <i>M. l'Orateur</i> a repris le fauteuil ; Et <i>M. Watts</i> a fait rapport que le comité avait passé une résolution.
Bill relatif à l'emprisonnement pour dette.	L'honorable <i>M. Boulton</i> , du comité spécial sur le bill pour abolir l'emprisonnement pour dette, avec instruction au dit comité, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements. Ordonné , que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, pour jeudi prochain.	Ordonné , que le rapport soit reçu demain.
Rapport sur la pétition de McMicking et autres.	<i>M. McFarland</i> , du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de <i>John McMicking</i> , écuyer, et autres, du village et environs de <i>Stamford</i> , comté de <i>Welland</i> , a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :— Votre comité a pris en sa sérieuse considération la pétition qui lui a été renvoyée, et il est d'opinion qu'il devrait être passé une loi pour placer les asiles privés des lunatiques dans le <i>Haut-Canada</i> , sous le contrôle et la surintendance des conseil municipaux, et que des licences pour ouvrir ces asiles des lunatiques de-	L'honorable procureur-général <i>Baldwin</i> , l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, s'est levé à sa place, et a informé <i>M. l'Orateur</i> et la chambre que son excellence le gouverneur-général recevra la chambre avec ses adresses au sujet des réserves du clergé et des changements que l'on veut introduire dans la constitution de cette province, demain à trois heures, P. M., à la maison du gouvernement. <small>Le gouverneur fixe l'heure pour recevoir la chambre.</small>
		Résolu , que lorsque cette chambre s'ajournera elle s'ajourne à demain à trois heures moins un quart, P. M. <small>Ajournement.</small>
		Ordonné , que <i>M. Cartier</i> ait la permission d'introduire un bill pour continuer et étendre le chemin de fer de <i>Montréal</i> et <i>Lachine</i> , et pour incorpo-

rer la compagnie du grand chemin de fer de jonction du *St. Laurent* et de l'*Outaouais*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Bibliothèque des avocats de Montréal.

Ordonné, que *M. Cartier* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'ordonnance d'incorporation de la bibliothèque des avocats de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Abus préjudiciables à l'agriculture.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial, composé de *M. Watts*, *M. Boutillier*, *M. Armstrong*, *M. Gagy* et *M. Polette*, pour s'enquérir de la convenance qu'il y a d'amender l'acte du *Bas-Canada*, relatif aux abus préjudiciables à l'agriculture, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, par bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Sur motion de *M. Chauveau*, secondé par *M. Taché*,

Communication contre le fleuve *St. Laurent* et la rivière *St. Jean*.

Résolu, qu'il soit présentée une humble adresse à son excellence le gouverneur-général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement exécutif du *Nouveau-Brunswick* et le gouvernement de cette province, au sujet d'un projet de communication par le moyen d'un canal ou chemin de fer entre le fleuve *St. Laurent* et la rivière *St. Jean*, et aussi, copie de toute la correspondance sur le même sujet, entre le gouvernement exécutif et toute personne dans le *Bas-Canada* ou dans le *Nouveau-Brunswick*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, par tels membres de cette chambre, qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Emprunt de la congrégation presbytérienne de *York*.

Ordonné, que *M. Morrison* ait la permission d'introduire un bill pour amender la 4 *Geo.* 44, chap. 34, aux fins d'autoriser la congrégation presbytérienne de *York* à effectuer un emprunt sur les biens-fonds de la dite congrégation.

Il a en, conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le dix du courant.

Sur motion de l'honorable *M. Sherwood*, secondé par l'honorable *M. Robinson*,

Université de *King's College*.

Résolu, qu'il soit présentée une humble adresse à son excellence le gouverneur-général, priant son excellence de faire mettre devant cette chambre, par l'officier qu'il appartient, un état détaillé du montant dépensé relativement aux affaires de l'université de *King's College*, nommée en vertu d'un statut de l'université; et aussi un état du progrès fait par la dite enquête jusqu'à ce jour.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Bill relatif au chemin de *Vaughan*.

Ordonné, que l'honorable *M. Price* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin de *Vaughan*.

Il a en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, e

dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Sur motion de *M. Boulton*, de *Toronto*, secondé par *M. Seymour*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur-général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, un état indiquant la population des divers collèges électoraux que l'on se propose d'établir par le bill de représentation maintenant devant la chambre.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

M. Boulton, de *Toronto*, a proposé, secondé par l'honorable procureur-général *Baldwin*, et la question ayant été proposée, que le greffier soit autorisé à acheter, pour l'usage de cette chambre, cinquante copies de l'index de *Irving* aux statuts du *Canada*.

M. Wilson a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Hopkins*, que le mot "cinquante," soit retranché, et le mot "dix," inséré à sa place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Bell*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *DeWitt*, *Dumas*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Holmes*, *Hopkins*, *Johnson*, *Lacoste*, *Laurin*, *Lemieux*, *Marquis*, *McConnell*, *McLean*, *Méthol*, *Montgenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Smith*, de WENTWORTH, et *Wilson*.—(28.)

CONTRE:

Messieurs *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de CORNWALL, *Christie*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fergusson*, *Fourquin*, *Gagy*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Malloch*, *Price*, *Robinson*, *Seymour*, *Smith*, de FRONTENAC, *Stevenson* et *Viger*.—(21.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise, la chambre s'est divisée; et elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier soit autorisé à acheter, pour l'usage de cette chambre, dix copies de l'index de *Irving* aux statuts du *Canada*.

Ordonné, que *M. Holmes* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer l'association *Elgin*, pour favoriser l'établissement et l'amélioration morale des gens de couleur, dans le *Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le dix du courant.

Sur motion de *M. Gagy*, secondé par *M. McConnell*,

Résolu, qu'il soit présentée une humble adresse à son excellence le gouverneur-général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copies de tous les papiers transmis par les shérifs de *Montréal*, relativement aux plaintes portées contre eux.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Ordonné, que *M. Gagy* ait la permission d'introduire un bill pour lever les doutes qui existent

Bill relatif aux ouvrages faits

Index des statuts du Canada par Irving.

Bill relatif à l'association *Elgin*.

Shérifs de *Montréal*.

sur les chemins
(B.-C.)

quant au droit des parties de recouvrer la valeur des ouvrages faits sur les chemins dans le *Bas-Canada* en vertu d'actes qui sont expirés depuis.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Dépenses de
la législature
et du gouver-
nement civil.

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre la considération ultérieure de la question qui a été proposée mardi, le vingt-huit mai dernier, qu'il est expédient de diminuer les dépenses de la législature, de la liste civile, et les frais généraux du gouvernement civil de la province, de manière à ne pas nuire à son efficacité.

Salaires au
lieu d'émolu-
ments.

Qu'il est expédient de former un fonds de tous les émoluments d'office se montant annuellement à £ ou d'avantage, et d'accorder des salaires fixes au lieu et place de ces émoluments.

Salaires du
gouverneur-
général.

Qu'il est expédient de présenter une humble adresse à sa majesté, pour lui demander que le traitement du représentant de sa majesté, dans cette province, soit mis à la charge du trésor impérial.

Procureurs
généraux.

Qu'il est expédient d'interdire aux procureurs-généraux de prendre part aux affaires politiques du gouvernement exécutif, et de les restreindre dans la sphère de leurs fonctions officielles comme officiers en loi de la couronne.

Principe
électif.

Qu'il est expédient d'introduire le principe électif dans la constitution du conseil législatif, (et généralement de l'étendre à toutes les nominations aux charges tenues sous le gouvernement de cette province.)

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à lundi, le quinze du courant.

Bill relatif au
township
d'Upton.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour séparer du district des *Trois-Rivières*, certaines concessions du township d'*Upton*, et pour les réunir au district de *Montréal* et au circuit de *St. Hyacinthe*, pour les fins judiciaires, et à la paroisse de *St. Hugues* pour les fins municipales, dans le district mentionné en dernier lieu, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu, une seconde fois, jeudi prochain.

Bill relatif à
l'enregistre-
ment des
titres des
biens-fonds.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des titres des biens-fonds, et des charges dont ils sont grevés, étant lu ;

M. Laurin a proposé, secondé par M. Dumas, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. Cartier a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Badgley, que le mot, "maintenant," soit retranché, et les mots "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelles.

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Boulton*, de *Toronto*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *DeWitt*, le solliciteur-général *Drummond*, *Flint*, *Fortier*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, le procureur-général *LaFontaine*, *Lemieux*, *Malloch*, *Marquis*, *McConnell*, *McFarland*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Papineau*, *Price*, *Prince*, *Richards*, *Sanborn*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Seymour*, *Taché*, *Thompson* et *Viger*.—(37.)

CONTRE.

Messieurs *Dumas*, *Fournier*, *Guillet*, *Lacoste*, *Laurin*, *Polette*, *Sauvageau* et *Watts*.—(8.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise,

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour confirmer les ordres et décrets, et autres procédures de la cour de chancellerie du *Haut-Canada*, dans certains cas, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois mardi, le neuf du courant.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi municipale du *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour améliorer la loi de la preuve dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'ordonnance relative au chemin à barrières de *Longueuil* et *Chambly*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Malloch a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender, refondre et réduire en un acte, les diverses lois maintenant en force qui concernent les cours de division dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la réimpression des actes et ordonnances en force dans le *Bas-Canada*, qui concernent les ponts et les grands chemins, et pour d'autres fins, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour révoquer l'acte pour régler l'engagement des matelots, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

M. Méthot a proposé, secondé par M. Cauchon, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. Christie a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Badgley, que le mot, "maintenant," soit retranché, et les mots "de ce jour en six mois," insérés à la fin d'icelle.

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de *Norfolk*, *Boulton*, de *Toronto*, *Burritt*, *Christie*, *Crysler*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Hopkins*, *Johnson*, le procureur-général *LaFontaine*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Malloch*, *McConnell*, *Morrison*, *Papineau*, *Price*, *Prince*, *Richards*, *Sanborn*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Seymour*, *Sherwood*, de *Toronto*, *Smith*, de *Wentworth*, *Stevenson*, *Thompson*, *Watts* et *Wilson*.—(32.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Boutillier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *DeWitt*, *Dumas*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Jobin*, *Lacoste*, *Laurin*, *Lemieux*, *Marquis*, *McFarland*, *Méthot*, *Mongenais*, *Nelson*, *Polette*, *Sauvageau*, *Taché* et *Viger*.—(23.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.
Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise ;
Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

Bill relatif aux vaisseaux des plantations britanniques.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour assurer le droit de propriété sur les vaisseaux construits dans les plantations britanniques, naviguant sur les eaux situées dans l'intérieure de cette province et qui n'ont pas été enregistrés conformément à l'acte du parlement impérial du *Royaume-Uni* passé dans les troisième et quatrième années du règne de feu sa majesté le roi *Guillaume* quatre, et intitulé : " Acte qui pourvoit à l'enregistrement des vaisseaux britanniques et pour faciliter le transport et empêcher qu'aucune partie du dit droit de propriété ne soit transférée d'une manière frauduleuse," étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

Bill relatif aux maisons de justice et aux prisons, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la construction de maisons de justice et de prisons dans les circuits judiciaires du *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois demain.

Bill relatif à l'enregistrement des vaisseaux.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger l'acte relatif à l'enregistrement des vaisseaux uniquement employés à naviguer sur les eaux intérieures de cette province, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois demain.

Bill relatif au département des postes.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour transférer au gouvernement provincial la régie et administration des postes intérieures et régler le dit département, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois demain.

Bill relatif à l'assurance de Kingston contre les accidents du feu et de la marine.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie d'assurance maritime et contre le feu, de *Kingston*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill relatif aux banqueroutiers.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour venir en aide aux banqueroutiers dans certains cas, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

Bill relatif aux billets promissoires et aux lettres de change.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et expliquer les actes y mentionnés relatifs aux billets promissoires et lettres de change, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

Bill en faveur de L. Comte.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mettre *Louis Comte* à même de recouvrer une certaine somme à lui due par la paroisse de *St. Edouard*, dans le district de *Montréal*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

Bill relatif à la fleur et à la farine.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et refondre les lois qui régissent l'inspection de la fleur et de la farine, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Boulton, de *Toronto*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;
Et *M. Boulton*, de *Toronto*, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser les commissaires chargés de définir la ligne entre les townships de *Walpole* et *Woodhouse* à remplir le devoir qui leur a été assigné par l'acte passé à cet effet, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.
M. Thompson a proposé, secondé par l'honorable *M. Price*, et la question ayant été mise, que le bill soit maintenant soumis à un comité de toute la chambre.

La chambre s'est divisée :
Pour, 19.
Contre, 9.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.
La chambre s'est alors formée en le dit comité.

M. Crysler a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;
Et *M. Crysler* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.
M. Crysler a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte d'enregistrement du *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour fixer le mode de tracer les lignes latérales dans certaines concessions du township d'*Edwardsburgh*, étant lu ;

Le bill a été en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Scott, du *Lac des Deux-Montagnes*, a pris le fauteuil du comité, et après y avoir siégé quelque temps ;

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;
Et *M. Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour diviser le comté de *Huntingdon* en deux arrondissements pour l'enregistrement des titres, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et **ordonné** d'être grossoyé, et lu la troisième fois jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la nomination de gardiens pour primer l'imprévoyance des personnes incapables d'administrer leurs propres biens dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le dit bill, soit lu une seconde fois jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer *Peter Patterson*, écuyer, et autres chemin de fer

- de Québec et Richmond. sous le nom de la compagnie du chemin de fer de Québec et Richmond, étant lu ;
Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyée au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.
- Bill relative au coroner. L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender la loi relative à la charge de coroner, étant lu ;
Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à jeudi prochain.
- Bill relatif à la société bienveillante de Québec. L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill, pour incorporer la société bienveillante des ouvriers de Québec, étant lu ;
Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.
- Bill pour protéger les femmes mariées. L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour garantir aux femmes mariées la jouissance de leurs propres biens, étant lu ;
Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.
- Bill relatif aux sociétés de construction, (H.-C.) L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour encourager l'établissement de certaines sociétés, communément appelées sociétés de construction, dans cette partie de la province du Canada qui formait ci-devant le Haut-Canada, étant lu ;
Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. Bell, l'honorable M. Sherwood, M. Burritt, M. Richards et M. Wilson, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.
- Bill relatif aux biens des personnes décédées. L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi relative à l'administration des biens des personnes décédées, étant lu ;
Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.
- Bill relatif à la profession médicale, (H.-C.) L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer les membres de la profession médicale dans le Haut-Canada, et pour y régler la pratique de la médecine et de la chirurgie, étant lu ;
Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.
- Bill relatif au chemin de fer des rivières Niagara et Détroit, (No. 1.) L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer certaines personnes sous le nom et raison de compagnie du chemin de fer des rivières Niagara et Détroit, étant lu ;
Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois mercredi, le dix du courant.
- Bill relatif aux compagnies à fonds social. L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour pourvoir à la formation de compagnies incorporées à fonds social, pour des fins relatives aux manufactures, aux mines, à la mécanique ou la chimie," étant lu ;
Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à mercredi prochain.
- Bill relatif au scrip des terres. L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour limiter le temps fixé pour le rachat du scrip pour terre, étant lu ;
Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à vendredi prochain.
- Bill en faveur des émigrés. L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour encourager les émigrés qui se transportent d'Europe aux Etats-Unis à prendre la voie du St. Laurent.
Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à demain.
- L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour expliquer et amender l'acte qui divise le comté de Rimouski en deux arrondissements pour l'enregistrement des titres, étant lu ;
Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé, et lu la troisième fois, jeudi prochain.
- L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour amender et simplifier les lois relatives à l'intérêt de l'argent," étant lu ;
Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, jeudi prochain.
- L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer l'academie de St. Jean, étant lu ;
Le bill a été en, conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.
- L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Québec et St. Andrews, étant lu ;
Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.
- L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour autoriser l'établissement de compagnies à fonds social pour la construction de chemin et autres travaux dans le Bas-Canada, étant lu ;
Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.
- L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le premier rapport du comité permanent des dépenses contingentes, étant lu ;
Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à jeudi prochain.
- L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour la protection des propriétaires de moulins dans le Haut-Canada, étant lu ;
Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.
- L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie du cimetière de Catarakoui, étant lu ;
Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.
- L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi criminelle en ce qui concerne la peine capitale, étant lu ;
Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.
- L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger les actes et ordonnances en force dans le Bas-Canada, qui concernent les chemins d'hiver, et pour donner aux dits chemins une largeur uniforme dans toute l'étendue de la province, étant lu ;
Ordonné, que le dit ordre du jour soit déchargé.
- L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender un acte, intitulé : "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin de Guelph et Dundas," étant lu ;
Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.
- L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour améliorer la pratique de la loi et limiter le montant des frais qui seront taxés et recouverts dans certaines cours dans le Haut-Canada, étant lu ;
Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

Bill relatif aux taxes locales. (H.-C.)

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour mettre les percepteurs des taxes locales dans le *Haut-Canada*, pour les diverses années de 1836 à 1848, inclusivement, en état de recouvrer les taxes échues durant les dites années respectivement, et qui ne sont pas encore payées, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à jeudi prochain.

Bill relatif au chemin de fer d'Industrie et Rawdon.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer une compagnie aux fins de construire un chemin de fer du village d'*Industrie* au township de *Rawdon* dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

Bill relatif au chemin de fer des rivières Niagara et Détroit.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer une compagnie aux fins de construire un chemin de fer, entre les rivières *Niagara* et *Détroit*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Bill relatif aux honoraires des juges de paix. (H.-C.)

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité pour prendre en considération la convenance de régler le tarif des honoraires alloués aux juges de paix dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à jeudi prochain.

Bill relatif aux lignes latérales dans Osgoode.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et expliquer l'acte relatif aux lignes latérales dans le township de *Osgoode*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois, jeudi prochain.

Bill relatif aux hypothèques.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour changer et amender l'acte pour pourvoir à l'insinuation des hypothèques qui affectent la propriété mobilière dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Seymour*, M. le solliciteur-général *Macdonald*, M. *Wilson*, M. *Richards* et l'honorable M. *Robinson*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill relatif à la commune des Trois-Rivières.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour transférer au conseil municipal de la municipalité de la ville des *Trois-Rivières* l'administration de la commune de la dite ville, et pour d'autres fins, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill relatif au chemin de fer du lac Champlain et du St. Laurent.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser la compagnie des propriétaires du chemin de fer de *Champlain* et *St. Laurent* à prolonger le dit chemin, et pour d'autres fins, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Fortier* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Fortier* a fait rapport, que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour incorporer la société d'agriculture du *Bas-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé, et lu la troisième fois jeudi prochain.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité à une adresse à son excellence le gouverneur-général, la réponse suivante :—

Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 29 mai 1850, demandant un état indiquant les dépenses encourues pour papeterie durant l'année expirée le 31 décembre 1849, et distribuée parmi les divers départements publics.

Par ordre,

J. LESLEY,

Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,

Toronto, 1er juillet 1850.

Etat indiquant les dépenses encourues pour la papeterie pendant l'année expirée le 31 décembre 1849, et distribuée aux divers départements publics ; préparé en conformité d'une adresse à l'honorable assemblée législative, en date du 29 mai 1850.

Départements.	Montant courant.		
	£	s.	d.
Bureau du secrétaire du gouverneur.....	69	14	7½
Do du secrétaire provincial.....	374	14	3
Do du registraire.....	80	14	0
Do du receveur-général.....	102	4	2
Do de l'inspecteur-général.....	91	6	6½
Conseil exécutif.....	201	19	9
Agent de l'immigration.....	11	2	2
Surintendant d'éducation, Canada-Ouest.....	45	14	6
Do do Canada-Est.....	94	2	11
Branche des douanes, bureau de l'inspecteur-général.....	59	15	1
Adjudants généraux du département de la milice.....	24	14	8
Greffier de la couronne en chancellerie.....	7	12	4
Département des officiers en loi de la couronne	43	9	4½
	1207	4	4½
Ajoutez,—Département des terres de la couronne.....	456	7	11
Département des travaux publics.....	92	16	0
Total.....	£ 1756	8	3½

NOTE.—Chaque département se procure sa papeterie, et le paiement est fait à la personne qui présente les comptes.

JOS. CARY,

Dép. insp.-génl.

Bureau de l'inspecteur-général,
Toronto, 19 juin 1850.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain. Ordres du jour remis.

Alors, sur motion de M. *DeWitt*, secondé par l'honorable M. *Robinson*,
La chambre s'est ajournée.

Martis, 2^o die Julii;

ANNO 14^o VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

La chambre se rend auprès de son excellence avec ses adresses.

A l'heure fixée, M. l'Orateur et la chambre se sont rendus auprès de son excellence le gouverneur général, avec leurs adresses de vendredi dernier à sa majesté et à son excellence, au sujet des réserves du clergé, et de certains changements proposés à la constitution de cette province.

Et étant de retour;

M. l'Orateur a fait rapport que la chambre s'était rendue auprès de son excellence avec leurs adresses à sa majesté au sujet des réserves du clergé, et son adresse à son excellence, le priant de vouloir bien faire transmettre la dite adresse au principal secrétaire d'état de sa majesté pour les colonies, pour être mise au pied du trône; à laquelle il a plu à son excellence de faire la réponse suivante:—

Messieurs de l'assemblée législative,

Je ne manquerai point de transmettre à la reine votre adresse au sujet des réserves du clergé, priant le secrétaire d'état de la déposer aux pieds du trône pour la considération gracieuse de sa majesté.

Réponse de son excellence.

M. l'Orateur a aussi fait rapport que la chambre s'était rendue auprès de son excellence avec son adresse à sa majesté, relativement à certains changements proposés dans la constitution de cette province, et son adresse à son excellence le priant de vouloir bien transmettre la dite adresse au principal secrétaire d'état de sa majesté pour les colonies pour être mise au pied du trône; à laquelle il a plu à son excellence de faire la réponse suivante:—

Messieurs de l'assemblée législative,

Je transmettrai avec beaucoup de plaisir au secrétaire d'état de sa majesté, afin qu'il la dépose aux pieds de la reine, l'adresse loyale et fidèle que vous présentez à sa majesté au sujet de certains changements proposés dans la constitution de cette province.

Réponse de son excellence.

Pétitions présentées.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par l'honorable procureur-général *LaFontaine*,—la pétition du bureau de commerce de *Montréal*.

Par M. *Boulton*, de *Toronto*,—la pétition de *Charles Berczy*, écuyer, et autres, de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Badgley*,—la pétition d'*A. M. P. Christie* et autres, de la paroisse de *St. Athanase*, comté de *Rouville*.

Par M. *Jobin*,—la pétition de *Joseph Daout* et autres, de la paroisse de *Pointe Claire*, dans l'isle de *Montréal*.

Par M. *Armstrong*,—la pétition de *Xavier Desrosiers* et autres, de la paroisse de *St. Joseph de L'Anoraie*, comté de *Berthier*.

Par l'honorable M. *Merritt*,—la pétition de *C. March* et autres, actionnaires de la compagnie des mines de *Nespigon*.

Troisième rapport du comité des chemins de fer et des lignes de télégraphe.

L'honorable M. *Robinson*, du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, a présenté à la chambre le troisième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a examiné le bill pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*, et autres actes relatifs à la dite compagnie, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie, qui lui a été renvoyé, et il est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Bill relatif au chemin de fer

Ordonné, que le bill pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer à lisses du

St. Laurent et de l'*Atlantique*, et autres actes relatifs à la dite compagnie, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie, tel que rapporté du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, soit renvoyé à un comité de toute la chambre pour demain.

du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*.

M. *Jobin*, du comité spécial sur le bill pour amender et relondre l'acte qui pourvoit à l'organisation du notariat dans le *Bas-Canada*, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Bill relatif à l'organisation du notariat.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre pour lundi prochain.

Ordonné, que le bill tel qu'amendé, soit réimprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

Ordonné, que la pétition du révérend *Louis Proulx* et autres, au nom de la société ecclésiastique de *St. Michel*, soit renvoyée au comité permanent des ordres permanents.

Pétition du révérend L. Proulx et autres, renvoyée à un comité.

Ordonné, que l'honorable procureur-général *Baldwin* ait la permission d'introduire un bill pour abroger les divers actes des parlements du *Bas-et du Haut-Canada*, maintenant en vigueur, relatifs à la décision des élections contestées des membres du parlement, dans les deux sections de la province, respectivement, et pourvoir par une loi générale à la décision de toutes les pétitions relatives aux élections contestées des membres du parlement.

Bill relatif aux élections contestées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi, le douze du courant.

Ordonné, que l'honorable procureur-général *Baldwin* ait la permission d'introduire un bill pour établir une loi uniforme concernant la prestation de certains serments d'office et autres, en cette province, et pour d'autres fins y mentionnées.

Bill relatif aux serments d'office.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le dix du courant.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial composé de l'honorable procureur-général *Baldwin*, Sir

Ordres sessionnels.

Allan N. MacNab, l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, l'honorable M. *Price* et M. *Boutillier*, pour examiner et faire rapport à cette chambre des ordres sessionnels de la chambre impériale des communes qui sont ordinairement suivis par cette chambre, ou qu'il serait nécessaire ou désirable de suivre dans cette chambre, avec les changements qu'il faudrait y faire pour les adopter à la pratique et aux délibérations de cette chambre, et de faire rapport de la pratique de la chambre des communes relativement aux dits ordres sessionnels, dans la vue de les faire adopter par cette chambre; et pour introduire dans la forme des dits ordres sessionnels tous les changements qu'il serait désirable d'y introduire, ou dans aucun d'eux pour mieux atteindre le but qu'ils ont respectivement en vue.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—

Mes age du conseil.

M. l'Orateur, Le conseil législatif a passé le bills suivants sans amendements, savoir:—

Bill, intitulé: "Acte pour amender la loi relative à la diffamation et au libelle;"

Bill relatif à la diffamation et au libelle.

Bill relatif à la municipalité de Berthier.

Bill intitulé: "Acte pour remédier à une erreur dans l'acte qui divise le comté de *Berthier* en deux municipalités."

Bill relatif au brevet de J. Couuter.

Et aussi, le conseil législatif a passé un bill, intitulé: "Acte pour mettre *John Couuter* en état d'obtenir un brevet d'invention pour la confection de poêles sur un nouveau système," auquel il demande le concours de cette chambre. Et ensuite il s'est retiré.

Bill relatif au brevet de J. Couuter.

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour mettre *John Couuter* en état d'obtenir un brevet d'invention pour la confection de poêles sur un nouveau modèle et d'après un nouveau système," a été lu la première fois.

Bill relatif aux réimpression étrangères.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à l'admission en cette province des réimpressions étrangères d'ouvrages anglais soumis au droit de propriété littéraire.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Bill relatif aux divisions territoriales, (H.-C.)

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks*, ait la permission d'introduire un bill pour fixer certains changements dans les divisions territoriales du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Exploration géologique.

Ordonné, que cinq cent copies du rapport de progrès de l'exploration géologique de cette province, pour l'année 1848-49, et 1849-50, soient imprimées en forme de pamphlet, dans chacune des langues anglaise et française, pour l'usage des membres de cette chambre, et que le dit rapport soit traduit par une personne spécialement nommée à cette fin.

Pêcheries.

M. *Watts* du comité sur la pétition de *Horatio Le-Boutillier*, et autres, marchands, pêcheurs, commerçants et tenanciers du district de *Gaspé*, et la réponse à une adresse à son excellence le gouverneur-général, relativement à l'exploitation des pêcheries du district de *Gaspé* ou autres parties dans cette province, mise devant la chambre le vingt de juin dernier, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme suit:—

Résolu, qu'il est expédient d'exempter du droit le sel importé dans le district de *Gaspé*, pour l'usage des pêcheries de ce district, sous telles restrictions qui seront trouvées nécessaires pour prévenir la fraude.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Bill relatif à la fleur et à la farine.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a fait rapport du bill pour amender et refondre les lois qui règlent l'inspection de la fleur et de la farine, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois jeudi prochain.

Bill relatif au chemin de fer du lac Champlain et du St. Laurent.

M. *Fortier* a fait rapport du bill pour autoriser la compagnie des propriétaires du chemin de fer de *Champlain* et *St. Laurent* à prolonger le dit chemin, et pour d'autres fins, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour lever les doutes qui existent quant au droit de la couronne de recouvrer les frais dans certains cas, dans le *Bus-Canada*, étant lu;

L'honorable procureur-général *LaFontaine* a proposé, secondé par l'honorable procureur-général *Baldwin*, et la question ayant été mise, que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

La chambre s'est divisée; et elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois, vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la construction de maisons de justice et de prisons dans les circuits judiciaires du *Bas-Canada*, étant lu;

L'honorable procureur-général *LaFontaine* a proposé, secondé par l'honorable procureur-général *Baldwin*, et la question ayant été mise, que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

La chambre s'est divisée:

Pour 34.

Contre 2.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre demain.

L'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour mieux établir et maintenir les écoles communes dans le *Haut-Canada*, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Nelson* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Nelson* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. *Malloch*, secondé par M. *Cauchon*,

La chambre s'est ajournée.

Mercurii, 3^o die Julii;

ANNO 14^o VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

M. L'ORATEUR a mis devant la chambre un état des affaires de la compagnie du chemin planchéié de *Streetsville*, en conformité à l'acte 10 et 11 *Streetsville*. Vict. chap. 85.

Pour le dit état voir appendice (G.)

Appendice (G.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table.

Par M. *Taché*,—la pétition du révérend L. S. *Malo* et autres, de la paroisse des *Trois-Pistoles*, comté de *Rimouski*.

Par M. *Ross*,—la pétition de l'honorable *Louis Massue* et autres, de la cité de *Québec*.

Par l'honorable M. *Merritt*,—la pétition de *William Davidson* et autres, des première et seconde concessions du township de *Caistor*, comtés unis de *Lincoln*, *Haldimand* et *Welland*.

Pétitions présentées.

Par M. Flint, — la pétition de J. McNab et autres, de *Pembroke, Ernestown, Williamstown* et certains autres townships.

Par l'honorable procureur-général LaFontaine, — la pétition d'Isaac Bryen et autres, de la paroisse de *St. Lin*, comté de *Leinster*; la pétition du révérend P. Lafrance et autres, de la paroisse de *St. Henry* de *Mascouche*, comté de *Leinster*; et la pétition du révérend E. Normandin et autres, de la paroisse de *Lachenaie*, comté de *Leinster*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De la municipalité du township d'*Osgoode*; demandant que l'acte actuel des écoles élémentaires reste en opération, et que le bill maintenant devant la chambre à cet égard soit suspendu durant la présente session.

De *Thomas Rich* et autres, du township de *Dumfries*; demandant que le dit township ne soit pas divisé, et qu'il soit réuni au comté projeté de *Waterloo*.

De *James Henderson* et autres, de la section ouest du township de *Beverley*; demandant que la section nord-ouest du dit township soit réunie au comté projeté de *Waterloo*.

D'*Andrew Elliott* et autres, de la ville de *Galt*; demandant que le dit township de *Dumfries* ne soit pas divisé, et qu'il soit réuni au comté projeté de *Waterloo*.

De la municipalité du township de *Dumfries*; demandant que le dit township, avec *Waterloo, Wal-mot, Woolwich* et *Wellesley*, constituent un nouveau comté, et que le township de *Dumfries* demeure tel qu'il est, et réuni au comté proposé de *Waterloo*.

Du révérend *George Milne*, M. A., ministre, et autres, marguilliers et membres de l'église d'*Angleterre*, à *New Carlisle* et lieux adjacents, *Bas-Canada*, et du révérend A. Digby Campbell, M. A., ministre, et autres, marguilliers et membres de l'église d'*Angleterre*, à *Montréal*; demandant que le privilège d'accorder des degrés dans les arts et la théologie soit étendu au *Bishop's College*, et que l'allocation annuelle accordée au dit collège soit augmentée de manière à placer le dit collège sur le même pied que les autres institutions de même nature en cette province.

De *John Ryan*, de la cité de *Québec*; demandant le prêt d'une certaine somme d'argent pour le mettre en état de compléter deux bateaux-à-vapeur de la malle, qui seront sous le contrôle du département des postes pour transporter la malle gratuitement entre *Montréal* et *Québec*.

De *Jeffery Hale*, écuyer, et autres, le président et les membres de la société des écoles britanniques et canadiennes de *Québec*; demandant l'allocation ordinaire en faveur de la dite institution.

Du conseil municipal des comtés réunis de *Prescott* et *Russell*; demandant l'allocation d'une certaine somme d'argent, et la nomination de commissaires pour mettre à effet l'intention du gouvernement impérial relativement au *Canada*, au sujet de l'exposition de l'industrie ouverte à toutes les nations à *Londres*.

Du révérend E. G. W. Ross, et autres, de la *Rivière du Loup*, comté de *Rimouski*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour abolir tout travail le jour du seigneur dans le département des postes du service public.

De J. P. H. Chamberland et autres, de la paroisse de *St. Patrice* de la *Rivière du Loup*, comté de *Rimouski*; demandant une aide pour améliorer le chemin du portage de *Témiscouata*.

Du conseil municipal du comté de *Peterborough*; demandant un retranchement dans les dépenses du gouvernement; un conseil législatif électif; que les officiers de comté soient nommés et salariés par les conseils municipaux; que les licences d'auberge soient

placées sous le contrôle des municipalités; que les frais de justice soient diminués; l'abolition des cours de chancellerie et des plaids communs, et que la cour du banc de la Reine ait juridiction en équité; que certaines propriétés soient exemptes d'exécution; et qu'il soit fait des réglemens convenables par le commerce international.

Du conseil municipal du comté de *Peterborough*; demandant l'abolition des rectoreries, et que les réserves du clergé soient vendues, et que les fonds en provenant soient appropriés aux fins de l'éducation générale.

Du conseil de ville de la ville de *Peterborough*; demandant que la nomination des officiers de comté soit laissée aux conseils municipaux, et que les élections municipales contestées soient décidées par les dits conseils, respectivement; pour que la juridiction des cours de division soit étendue; la loi réformée; la franchise électorale étendue; le conseil législatif électif; que certaines licences et le pouvoir de les accorder soient laissés aux diverses municipalités; et qu'il soit fait un retranchement dans les dépenses publiques.

Ordonné, que la pétition de *John MacKinnon* et autres, de *Bytown*, actionnaires de la compagnie télégraphique de *Montréal* et *Bytown*, soit maintenant lue, et que les règles de cette chambre soient suspendues en ce qu'elles ont rapport à la dite pétition.

Et la pétition a été lue, demandant qu'il soit passé un acte pour incorporer la dite compagnie ou pour faire disparaître certains doutes quant à la légalité de leur entreprise.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres es chancellerie:—

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour autoriser les corporations municipales et autres, à prendre des actions dans le fonds social de la compagnie du grand chemin de fer occidental, et dans d'autres compagnies de chemins de fer ou autrement, pour aider à la confection de cette entreprise," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette chambre: Et aussi.

Le conseil législatif a passé un bill, intitulé: "Acte pour restreindre et renfermer dans certaines limites le système du vote par procureur dans les institutions de banque et autres compagnies incorporées," auquel il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour restreindre et renfermer dans certaines limites le système du vote par procureur dans les institutions de banque et autres compagnies incorporées," a été lu la première fois.

Résolu, que la pétition de la chambre de commerce de *Québec* soit renvoyée à un comité spécial composé de M. Ross, M. Holmes, M. Chauveau, M. Laurin, l'honorable M. Robinson, M. Christie et M. Morrison, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

M. Prince a proposé, secondé par M. Christie, et la question ayant été mise, que la pétition de *Donald Cameron*, de *Thorah*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour lui accorder, à lui et à ses compagnons, des lettres patentes pour les terres, pour lesquelles ils ont déjà reçu des billets de locations, soit renvoyée à un comité spécial, composé de M. McLean, M. Hall, M. Fergusson, M. Nelson et le

moteur, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records,

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit ;—

POUR.

Messieurs *Christie, Fortier, Hall, Malloch, McConnell, McLean, Prince, Sanborn, Taché et Thompson.*—(10.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Badgley*, le procureur-général *Baldwin, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, DeWitt, Flint, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Holmes, John, Johnson, Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Marquis, Merritt, Méthot, Mongenais, Notman, Papi-neau, Polette, Price, Robinson, Seymour, Sherwood*, de **TORONTO**, *Smith*, de **FRONTENAC**, *Stevenson et Viger.*—(35.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Bureau médi-
cal, (H.-C.)

L'honorable procureur-général *Baldwin*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté a présenté, en conformité à une adresse à son excellence le gouverneur-général, la réponse suivante :—

Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, datée le 24 du mois dernier, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, un retour des membres du bureau médical qui ont composé les sessions trimestriels pendant les quatre dernières années en vertu du statut du *Haut-Canada*.

Par ordre,

JAMES LESLIE,
Secrétaire.

Bureau du secrétaire provincial,
Toronto, 2 juillet, 1850.

Membres du bureau médical du *Haut-Canada* présents aux sessions trimestrielles pendant les années 1846, 47, 48 et 49.

Janvier 1846.

Présents :—Honorable *C. Widmer*, président,
Walter Telfer, chirurgien,
John King, M. D.,
W. R. Beaumont, chirurgien,
Geo. Herrick, M. D.,
W. B. Nicol, licencié, T. M. B.,
Joseph Hamilton, M. D.,
Robert Hornby, M. D.,
William C. Gwynne, B. M.,

Avril 1846.

W. C. Gwynne, (président agissant),
Robert Hornby, M. D.,
Joseph Hamilton, M. D.,
W. B. Nicol, licencié, T. M. B.,
W. R. Beaumont, chirurgien,
George Herrick, M. D.,
John King, M. D.,

Juillet 1846.

Honorable *C. Widmer*, président,
W. B. Nicol, licencié,
Joseph Hamilton, M. D.,
George Herrick, M. D.,
Robert Hornby, M. D.,
W. R. Beaumont, chirurgien.

Octobre 1846.

Honorable *C. Widmer*, président,
Robert Hornby, M. D.,
W. B. Nicol, licencié, T. M. B.,
George Herrick, M. D.,
Joseph Hamilton, M. D.,
W. R. Beaumont, chirurgien,
John King, M. D.

Janvier 1847.

Honorable *C. Widmer*, président,
W. R. Beaumont, chirurgien,

W. B. Nicol, licencié,
Walter Telfer, chirurgien,
George Herrick, M. D.,

Avril 1847.

Présents :—Honorable *C. Widmer*, président,
Robert Hornby, M. D.,
George Herrick, M. D.,
W. B. Nicol, licencié,
Joseph Hamilton, M. D.,
W. R. Beaumont, chirurgien,
W. C. Gwynne, B. M.

Juillet 1847.

Honorable *C. Widmer*, président,
Robert Hornby, M. D.,
George Herrick, M. D.,
W. B. Nicol, licencié,
Joseph Hamilton, M. D.,
John King, M. D.,
W. R. Beaumont, chirurgien.

Octobre 1847.

W. C. Gwynne, (président agissant),
Robert Hornby, M. D.,
W. B. Nicol, licencié,
George Herrick, M. D.,
Joseph Hamilton, M. D.,
W. R. Beaumont, chirurgien.

Janvier 1848.

Honorable *C. Widmer*, président,
Walter Telfer, chirurgien,
George Herrick, M. D.,
W. R. Beaumont, chirurgien,
W. B. Nicol, licencié,
Robert Hornby, M. D.

Avril 1848.

Honorable *C. Widmer*, président,
W. C. Gwynne, B. M.,
Robert Hornby, M. D.,
Henry Sullivan, chirurgien,
John King, M. D.,
W. R. Beaumont, chirurgien,
W. B. Nicol, licencié,
George Herrick, M. D.

Juillet 1848.

Honorable *C. Widmer*, président,
John King, M. D.,
Henry Sullivan, chirurgien,
W. B. Nicol, licencié,
Robert Hornby, M. D.,
George Herrick, M. D.,
W. R. Beaumont, chirurgien.

Octobre 1848.

Honorable *C. Widmer*, président,
George Herrick, M. D.,
Robert Hornby, M. D.,
W. B. Nicol, licencié,
W. R. Beaumont, chirurgien,
John King, M. D.,
W. C. Gwynne, B. M.

Janvier 1849.

Honorable *C. Widmer*, président,
W. R. Beaumont, chirurgien,
Robert Hornby, M. D.,
W. B. Nicol, licencié,
George Herrick, M. D.

Avril 1849.

Honorable *C. Widmer*, président,
John King, M. D.,
W. C. Gwynne, B. M.,
Henry Sullivan, chirurgien,
W. B. Nicol, licencié,

W. R. Beaumont, chirurgien,
Robert Hornby, M. D.,
George Herrick, M. D.

Juillet 1849.

Présents :—Honorable C. Widmer, président,
John King, M. D.,
W. C. Gwynne, B. M.,
George Herrick, M. D.,
Robert Hornby, M. D.,
Walter Telfer, chirurgien,
W. B. Nicol, licencié,
W. R. Beaumont, chirurgien.

Octobre 1849.

Honorable C. Widmer, président,
Walter Telfer, chirurgien,
Robert Hornby, M. D.,
John King, M. D.,
George Herrick, M. D.,
W. R. Beaumont, chirurgien,
W. B. Nicol, licencié.

EDWARD CLARKE,
Secrétaire, T. M. B.

Rapport sur la
pétition de la
compagnie
d'assurance
mutuelle du
district de
Niagara contre
les accidents
du feu.

M. McFarland, du comité spécial auquel a été ren-
voyée la pétition de la compagnie d'assurance mu-
tuelle contre le feu du district de Niagara, a pré-
senté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a
été lu comme suit :—

Votre comité a pris en sa sérieuse considération la
pétition de la compagnie d'assurance mutuelle du
district de Niagara, contre les accidents du feu,
demandant qu'il soit imposé une taxe sur les
compagnies d'assurances étrangères qui font des
affaires en cette province, semblable à celle impo-
sée par l'état de New-York dans les cas de même
nature ; et il prend la liberté de recommander que per-
mission soit donnée de présenter un bill conforme aux
première, seconde et troisième sections de la dite pé-
tition, et de plus qu'ils soit établi des dispositions pour
exclure de la province toutes les compagnies d'assu-
rance mutuelle étrangères.

Ordonné, que le dit rapport soit renvoyé à un co-
mité de toute la chambre demain.

Pétition de J.
MacKinnon et
autres, renvo-
yée à un co-
mité.

Ordonné, que la pétition de John MacKinnon et
autres, de Bytown, actionnaires dans la compa-
gnie de télégraphe de Montréal et Bytown, soit ren-
voyée au comité permanent des ordres perman-
ents.

Bill relatif au
brevet de John
Counter.

Sur motion de M. Flint, secondé par M. De Witt,
Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif,
intitulé : "Acte pour mettre John Counter en
" état d'obtenir un brevet d'invention pour la
" confection de poêles sur un nouveau modèle et
" d'après un nouveau système," soit lu une se-
" conde fois demain.

Bill relatif à la
ligne de divi-
sion entre
Walpole et
Woodhouse.

Un bill grossoyé pour autoriser les commissaires
chargés de définir la ligne de division entre les town-
ships de Walpole et Woodhouse à remplir le devoir
qui leur a été assigné par l'acte passé à cet effet, a
été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

L'honorable M. Boulton a proposé, secondé par
l'honorable M. Robinson, et la question ayant été
mise, que la clause grossoyée suivante (A) soit ajoutée
au bill en forme de cavalier, et suive la première
clause.

Clause (A.) " Pourvu toujours qu'aucune disposi-
tion contenue dans le présent ne s'étendra ni ne
" sera interprétée de manière à s'étendre à effectuer
" le droit ou titre ou la possession de quelque pr-

priétaire ou occupant de terre dans l'un ou l'autre
" des dits townships."

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été
demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de NORFOLK, Chris-
tie, McLean, Papineau, Prince, Robinson, Sherwood,
de TORONTO, et Smith, de FRONTENAC.—(9.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, le procureur-général Bald-
win, Bell, Cartier, Chabot, Chauveau, le solliciteur-
général Drummond, Flint, Fortier, Fournier,
Hinck, Holmes, Jobin, Johnson, LaTerrière, Laurin,
Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Marquis,
McConnell, McFarland, Merritt, Méthot, Morrison,
Nelson, Price, Richards, Sanborn, Stevenson, Thomp-
son et Viger.—(31.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. Thompson a proposé, secondé par l'honorable
M. Price, et la question ayant été mise, que le bill
passe et que le titre soit : " Acte pour autoriser les
" commissaires chargés de définir la ligne de division
" entre les townships de Walpole et Woodhouse, à
" remplir le devoir qui leur a été assigné par l'acte
" passé à cet effet."

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été
demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Armstrong, Bell, Cartier, Chabot,
Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Flint,
Fortier, Fournier, Holmes, Jobin, Johnson, LaTer-
rière, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Macdo-
nald, Marquis, McConnell, McFarland, Méthot,
Mongenais, Morrison, Nelson, Price, Richards,
Sanborn, Stevenson, Thompson et Viger.—(29.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, le procureur-général Baldwin,
Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Chris-
tie, McLean, Papineau, Prince, Robinson, Sherwood,
de TORONTO, et Smith, de FRONTENAC.—(11.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. Thompson porte le bill au con-
seil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill
pour amender et refondre les divers actes maintenant
en force qui règlent la pratique des cours de division
dans le Haut-Canada, et pour étendre la juridiction
des dites cours, étant lu ;

Bill relatif aux
cours de divi-
sion. (H.-C.)
(No. 2.)

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois,
et renvoyé à un comité spécial composé de M. le sol-
liciteur-général Macdonald, l'honorable M. Sherwood,
M. Richards, M. Fergusson, M. Seymour, M. Flint,
et M. Thompson, pour en faire rapport avec toute la
diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir
personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en
comité sur le bill pour mieux établir et maintenir les
écoles communes dans le Haut-Canada, étant lu ;

Bill relatif aux
écoles commu-
nes. (H.-C.)

La chambre s'est, en conséquence, formée en le
dit comité.

M. Nelson a pris le fauteuil du comité ; et après y
avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Nelson a fait rapport que le comité avait
fait quelques progrès et lui avait enjoint de demander
permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger
de nouveau vendredi prochain.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été
disposé, soient remis à demain.

Ordres du jour
remis.

Alors, sur motion de M. *Fortier*, secondé par M. *Malloch*,
La chambre s'est ajournée.

Jovis, 4^o die Julii ;

ANNO 14^o VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

Pétitions pré-
sentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Malloch*,—la pétition d'*A. McDonell*, écuyer, lieutenant-colonel, au nom de certains habitants du township d'*Osgoode*, réunis en parade le 28 juin 1850.

Par M. *Hall*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Peterborough*.

Par M. *Boulton*, de *Toronto*,—la pétition du très-révérénd *John Carroll*, administrateur du diocèse de *Toronto*, et autres catholiques de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Hincks*,—la pétition de *William Lyon MacKenzie*, écuyer, imprimeur, de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Price*,—la pétition de *Franklin Jackes*, président, au nom d'une assemblée publique des francs-tenanciers et propriétaires du township de *York*.

Par M. *DeWitt*,—la pétition du très-révérénd *Angus MacDonell*, vicaire général de tous les évêques composant la province ecclésiastique du *Canada*, et agent général du clergé catholique du *Canada*.

Par l'honorable M. *Merritt*,—la pétition de *Richard Woodruff*, et autres, du district de *Niagara*.

Par M. *Lyon*,—la pétition de *James Keays*, et autres, des townships de *Russell* et *Cumberland*.

Par M. *Holmes*,—la pétition de *James McKenzie*, écuyer, et autres, propriétaires de bateaux-à-vapeur, barges et autres vaisseaux côtiers, navigant sur le fleuve *St. Laurent*, entre *Montréal* et *Québec*, et les ports intermédiaires, et autres y intéressés.

Par M. *Sauvageau*,—la pétition du révérénd *Richard Lonsdell*, ministre, et autres, marguilliers et habitants de *Laprairie*.

Par M. *Fergusson*,—la pétition d'*Edward Pasmore* et autres, du territoire de *Pilkington*, dans le township de *Woolwich*, et du village d'*Elora*, dans le township de *Nichol*.

Par M. *Ross*,—la pétition de *James Burray* et autres, du comté de *Mégantic* et de la seigneurie de *St. Giles de Beauvillage*, comté de *Lotbinière*.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du bureau de commerce de *Montréal*; demandant que le bill pour incorporer les pilotes pour et au-dessus du havre de *Québec*, ne devienne pas loi.

De *Charles Berczy*, écuyer, et autres, de la cité de *Toronto*; demandant l'incorporation de l'association *Elgin*.

De *A. M. P. Christie* et autres, de la paroisse de *St. Athanase*, comté de *Rouville*; demandant qu'il soit pris des mesures pour abolir tout travail dans le département des postes le jour du dimanche.

De *Joseph Daout* et autres, de la paroisse de la *Pointe Claire*, dans l'île de *Montréal*; de *Xavier Desrosiers* et autres, de la paroisse de *St. Joseph de Lanoraie*, comté de *Berthier*; demandant qu'il soit pris des mesures pour réprimer l'intempérance.

Pétition de M. Parke et autres, renvoyée à un comité.

Ordonné, que la pétition de *Milo Parke* et autres, du township de *Fredericksburgh*, soit renvoyée au comité permanent des ordres permanents.

Ordonné, que M. *McFarland* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte qui autorise l'établissement de compagnies d'assurance mutuelles, et pour prohiber les compagnies d'assurance mutuelles étrangères en cette province.

Bill relatif aux compagnies d'assurance mutuelle.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Notman* ait la permission d'introduire un bill pour confirmer certains règlements passés par le conseil municipal du district de *London*, maintenant le comté de *Middlesex*, qui imposent des taxes sur les terres et autres propriétés en icelui.

Bill relatif à certains règlements, qui imposent des taxes sur les terres dans le district de *London*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et donc la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Notman* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte pour faire le recensement de cette province, et obtenir des renseignements statistiques en icelle.

Bill relatif à recensement.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et donc la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Morrison* ait la permission d'introduire un bill pour donner à *Duncan McFarland*, écuyer, la propriété d'un certain terrain destiné à faire un chemin dans le township de *Thorold*.

Bill pour accorder la propriété d'un certain terrain à M. *McFarland*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi, le douze du courant.

Ordonné, que M. *Armstrong* soit ajouté au comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *P. U. Archambault*, et autres, du comté de *Leinster*, et un autre renvoi.

Pétition de P. U. *Archambault* et autres.

Sur motion de l'honorable M. *Boulton*, secondé par M. *Hopkins*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur-général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette

chambre un tableau statistique des noms des étudiants en médecine qui ont régulièrement suivi des cours de lectures sur l'anatomie, la physiologie, la chirurgie, la médecine, la matière médicale et les accouchements, dans l'université de *King's College*, depuis qu'il est ouvert, jusqu'à l'époque actuelle, spécifiant aussi combien sur ces branches chaque étudiant en a régulièrement suivies chaque année, et combien parmi ces étudiants ont été matriculés dans la dite université.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de l'honorable M. *Boulton*, secondé par M. *Hopkins*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur-général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre un état statistique des divers emprunts contractés à *Londres* depuis l'Union, donnant le montant de chaque emprunt, l'acte en vertu duquel il a été contracté, le taux d'intérêt,

Emprunts contractés à *Londres*.

le lieu auquel le principal est rachetable, si c'est à Londres ou ailleurs, l'endroit où l'intérêt est payable, si c'est tous les ans ou tous les six mois, le taux auquel les dits emprunts ont été effectués, si c'est au pair ou au-dessus du pair; et les frais d'agence et de commission payés ou payables sur le principal, soit en négociant le dit emprunt ou en payant l'intérêt, et tous autres frais, s'il y en a, que le gouvernement a payés pour les dites négociations ou emprunts.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Aqueduc de Québec.

M. Ross a proposé, secondé par M. Méthot, et la question ayant été mise, que la règle de cette chambre qui exige qu'un avis public d'une demande pour un bill privé soit faite deux mois d'avance, soit suspendue relativement à la pétition du maire et conseillers de la cité de Québec, demandant la passation d'un acte pour amender la 10^e Vict., chap. 113, et l'autorisation d'introduire certaines dispositions pour construire un aqueduc aux fins de fournir de l'eau à la dite cité; la chambre s'est divisée:—Et elle a été résolue dans l'affirmative.

Bill relatif aux ponts de Dorchester.

Ordonné, que M. Cauchon ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte pour autoriser les commissaires des chemins à barrières de Québec à acquiescer le pont *Dorchester*, et à faire certains chemins.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Charpentiers de navire.

Ordonné, que M. Chauveau ait la permission d'introduire un bill pour incorporer les charpentiers de navire dans le district de Québec.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif à la perception des taxes dans Bytown.

Ordonné, que M. Johnson ait la permission d'introduire un bill pour autoriser le maire et le conseil de ville de la ville de Bytown à percevoir certains arrérages de taxes, pour faire disparaître tous doutes quant aux pouvoirs du dit conseil dans d'autres matières, et pour d'autres fins relatives à la dite ville.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif à l'érection de paroisses, etc.

Ordonné, que M. Polette ait la permission d'introduire un bill pour continuer et amender l'ordonnance concernant l'érection de paroisses et la construction et réparation des églises, presbytères et cimetières.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif au chemin de fer de Lachine.

M. Cartier a proposé, secondé par M. Malloch, et la question ayant été mise, que la soixante-et-onzième règle de cette chambre qui exige qu'une somme de pas moins de vingt louis soit déposée entre les mains du greffier de cette chambre, soit suspendue en ce qu'elle a rapport au bill pour continuer et étendre le chemin de fer de Montréal et Lachine, et pour incorporer la compagnie du grand chemin de fer de jonction du St. Laurent et de l'Outaouais.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Burritt, Cartier, Crysler*, le solliciteur-général *Drummond, Johnson, Lyon, Malloch, Nelson, Prince et Scott*, du LAC des DEUX-MONTAGNES.—(10.)

CONTRE,

Messieurs *Armstrong, Badgley*, le procureur-général *Baldwin, Boulton*, de NORFOLK, *Boutillier, Cameron*, de CORNWALL, *Cauchon, Chabot, De Witt, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Gogy, Guillet, Hall, Hopkins, Jobin, Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine, Laurin, Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald, Sir Allan N. MacNab, Marquis, McConnell, McLean, Méthot, Mongenais, Papineau, Polette, Price, Richards, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Seymour, Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson, Taché et Viger*.—(43.)

Ainsi, elle a passée dans la négative.

M. Cartier a proposé, secondé par M. Badgley, et la question ayant été mise, que la règle de cette chambre qui exige qu'une somme de pas moins de vingt louis soit déposée entre les mains du greffier de cette chambre soit suspendue en ce qu'elle a rapport au bill pour amender l'ordonnance d'incorporation de la bibliothèque des avocats de Montréal;

Bill relatif à la bibliothèque des avocats de Montréal.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley*, le procureur-général *Baldwin, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot, Crysler*, le solliciteur-général *Drummond, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Holmes, Jobin, Johnson, Lacoste, Laurin, Lemieux, Lyon, Marquis, McConnell, McLean, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Papineau, Polette, Price, Prince, Sanborn, Sauvageau, Scott*, du LAC des DEUX-MONTAGNES, *Seymour, Smith*, de WENTWORTH, *Taché et Viger*.—(40.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *De Witt, Hopkins*, le procureur-général *LaFontaine, Sir Allan N. MacNab, Robinson, Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de FRONTENAC, et *Stevenson*.—(10.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par l'honorable M. Badgley,

Resolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Magistrate son excellence le gouverneur-général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre copie de la commission en vertu de laquelle C. Wetherall et W. R. McCord, R. B. Johnson et W. Ermatinger ont été nommés magistrats spéciaux, et en vertu de laquelle ils ont agi comme tels dans la cité de Montréal, durant l'année 1849; et aussi, copie de la nomination du capitaine et des officiers de police à cheval, d'après un ordre en conseil du mois de mai 1849; et aussi, copie du dit ordre en conseil; et aussi, le titre de l'acte, ordonnance ou autre loi en vertu duquel le dit ordre a été expédié et la police à cheval établie.

Magistrats spéciaux et police à cheval.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Ordonné, que les amendements faits par le conseil législatif au bill, intitulé: "Acte pour autoriser les corporations municipales et autres, à prendre des actions dans le fonds social de la compagnie du grand chemin de fer occidental, et autres compagnies de chemin de fer ou autrement, pour aider à la confection de ces entreprises," soit maintenant pris en considération.

Bill relatif au grand chemin de fer de l'Ouest.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération, et ils ont été lus comme suit :—

Feuille 1, ligne 21. Après " toute," insérez " autres," et retranchez depuis " municipalité" jusqu'à " en," dans la 23^e ligne.

Feuille 1, ligne 25. Retranchez depuis " occidental," jusqu'à " ou," dans la 26^e ligne.

Feuille 1, ligne 27. Retranchez " telle," et insérez " la dite."

Feuille 1, ligne 29. Retranchez " telle," et insérez " la dite."

Feuille 1, ligne 31. Retranchez " telle," et insérez " la dite."

Feuille 1, ligne 35. Retranchez " qu'aucune telle," et insérez " de la dite."

Feuille 1, ligne 37. Retranchez " telle," et insérez " la dite."

Feuille 1, ligne 41. Retranchez " d'aucune telle," et insérez " de la dite."

Feuille 2, ligne 17. Après " susdit," insérez les clauses (A.) (B.)

Clause (A.) " Et qu'il soit statué, qu'il ne sera pas loisible à une corporation municipale de prendre des parts comme susdit, ou de contracter de dette ou engagement en vertu de cet acte, à moins et jusqu'à ce qu'il ait été légalement passé et adopté un règlement à cet effet, avec l'approbation préalable de la majorité des électeurs qualifiés de la municipalité présents à une assemblée convoquée à cet effet par le maire, préfet ou *townreeve*, à la réquisition de dix directeurs au moyen d'un avis public contenant une copie des règlements proposés, inséré au moins quatre fois dans chaque papier-nouvelle imprimé dans les limites de la municipalité, ou s'il n'est pas imprimé de papiers-nouvelles en icelle, alors dans un ou plusieurs papiers-nouvelles imprimés dans le voisinage immédiat et circulés en icelui."

Clause (B.) " Et qu'il soit statué, que le maire, préfet ou *townreeve* de toute cité, comté, ville, township ou village ou autre corporation municipale qui aura pris ou acquis des actions dans la dite compagnie, aura droit de voter à toute assemblée convoquée pour l'élection de directeurs, ou à toute autre assemblée des actionnaires de la dite compagnie, et sur toute question qui pourra être soumise à la dite assemblée, suivant le nombre des actions que possèdera la dite cité, comté, ville, township ou village, ou autre corporation municipale de la même manière que peut le faire tout autre actionnaire ; et qu'avenant la maladie ou l'absence du dit maire, préfet ou *townreeve*, les pouvoirs qui lui sont conférés par le présent appartiendront à tout autre membre du conseil ou autre corps délibérant de telle corporation municipale qu'elle pourra nommer pour cet objet."

Dans le préambule, ligne 9. Retranchez depuis " demandé," jusqu'à " A " dans la 12^e ligne.

Dans le titre du bill. Après " municipales," retranchez et " autres," après " occidentale " retranchez et d'autres compagnies de chemin de fer."

Les dits amendements, jusqu'à la clause (B.), ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Clause (B.), l'amendement suivant, ayant été lu une seconde fois ;

Sur motion de Sir *Allan N. MacNab*, secondé par *M. Prince*, un amendement y a été fait, feuille 2, ligne 1, retranchez les mots depuis " le," jusqu'à objet, dans la feuille 2, ligne 24, et insérez les mots " préfet, maire ou *townreeve*, étant le chef de toute corporation municipale qui aura souscrit au fonds de la dite compagnie, et y possèdera des actions jusqu'à concurrence du montant de vingt-cinq mille louis, sera *ex-officio*, un des directeurs de la dite compagnie en sus du nombre de directeurs déjà fixé par la loi ; et il aura les mêmes droits, pouvoirs, et remplira les

" mêmes devoirs que tout autre des directeurs de la dite compagnie."

Et le dit amendement, tel qu'amendé, a été adopté, et ordonné d'être grossoyé.

Alors, les amendements suivants ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

L'honorable *M. Hincks*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité à une adresse à son excellence le gouverneur-général, réponse à une adresse de la chambre d'assemblée à son excellence le gouverneur-général, portant date le 1^{er} juillet, 1850, et le priant de vouloir faire mettre devant cette chambre copies de tous papiers transmis par le shérif de *Montréal* au sujet des accusations portées contre lui.

Pour la dite réponse, voir appendice (X.) Appendice (X)

Et aussi, réponse à une adresse de la chambre d'assemblée à son excellence le gouverneur-général, portant date le 27 juin, 1850, et priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et l'honorable *L. J. Papineau*, au sujet d'une certaine somme d'argent qui lui a été confiée pendant son séjour à *Paris*, pour se procurer des copies des documents historiques pour la société littéraire de *Québec*.

Pour la dite réponse, voir appendice (Y.) Appendice (Y)
Ordonné, que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Un bill grossoyé pour fixer le mode de tracer les lignes latérales dans certaines concessions du township d'*Edwardsburgh*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que *M. Burrill* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour diviser le comté de *Huntingdon* en deux arrondissements pour l'enregistrement des titres, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que *M. Sauvageau* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender l'acte pour incorporer la société d'agriculture du *Bas-Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la société d'agriculture du *Bas-Canada*."

Ordonné, que *M. Taché* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour expliquer et amender l'acte qui divise le comté de *Rimouski* en deux arrondissements pour l'enregistrement des titres, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Ordonné, que le bill passe.

Ordonné, que *M. Taché* porte le dit bill au conseil législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour amender et expliquer l'acte relatif aux lignes latérales dans le township d'*Osgoode*, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit déchargé, et que le bill soit maintenant soumis à un comité de toute la chambre.

La chambre, s'est en conséquence, formée en le dit comité.

M. Smith, de *Frontenac*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Smith*, de *Frontenac*, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Smith, de *Frontenac*, a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, que le dit bill grossoyé, tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

Un bill grossoyé pour amender et expliquer l'acte relatif aux lignes latérales dans le township d'*Osgoode*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe,

Ordonné, que **M. Malloch** porte le bill au conseil législatif et demande son concours.

Bill relatif à la fleur et à la farine.

Un bill grossoyé pour amender et refondre les lois qui régissent l'inspection de la fleur et de la farine, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour amender et continuer telles qu'amendées les lois qui régissent l'inspection de la fleur et de la farine."

Ordonné, que **M. Holmes** porte le bill au conseil législatif et demande son concours.

Bill relatif au chemin de fer de Champlain et du St. Laurent.

Un bill grossoyé pour autoriser la compagnie des propriétaires du chemin de fer de *Champlain* et *St. Laurent*, à prolonger le dit chemin, et pour d'autres fins, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour autoriser la compagnie des propriétaires du chemin de fer de *Champlain* et du *Saint-Laurent*, à prolonger le dit chemin, et pour d'autres fins."

Ordonné, que **M. DeWitt** porte le bill au conseil législatif et demande son concours.

Bill relatif aux propriétaires de moulins.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour la protection des propriétaires de moulins dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Bill relatif à la loi municipale (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi municipale du *Bas-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de **M. Scott**, du *Lac des Deux-Montagnes*, **M. Lacoste**, **M. Armstrong**, **M. Lemieux** et **M. Polette**, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Pétition de F. E. Globensky et autres, renvoyée à un comité.

Ordonné, que la pétition de **F. E. Globensky**, maire, et autres, conseillers municipaux du village de *St. Eustache*, comté du *Lac des Deux-Montagnes*, soit renvoyée au dit comité.

Bill relatif à l'établissement de compagnie à fonds social.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour autoriser l'établissement de compagnies à fonds social pour la construction de chemins et autres travaux dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que l'ordre du jour soit déchargé.

Bill relatif au cimetière de Catarakoui.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie du cimetière de *Catarakoui*, étant lu,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill pour amender la pratique de la loi (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour changer et modifier la pratique des diverses cours de loi dans le *Haut-Canada*, et pour diminuer les frais dans les dites cours, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour amender la loi, simplifier la pratique et ré-

duire les dépenses des procédures légales dans le *Haut-Canada*, et autres renvois.

Ordonné, que **M. Notman** soit ajouté au dit comité.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour prolonger le temps fixé pour payer l'accroissement du capital de la banque du *Haut-Canada*, étant lu ;

Bill relatif à la banque du Haut-Canada.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour dispenser les ministres de l'église wesléyenne méthodiste de l'obligation d'obtenir des licences spéciales pour tenir des registres de baptêmes, mariages et sépultures dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Bill relatif aux ministres Wesleyens.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Bell a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et **M. Bell** a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour amender un acte intitulé : Acte pour incorporer la société *St. Jean-Baptiste* de la cité de *Québec*," étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu la seconde fois, et ordonné d'être lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser *Aaron Silverthorn* et *Neuman Silverthorn*, leurs hoirs et ayants-cause, à construire une chaussée sur la rivière *Thames*, étant lu ;

Bill relatif à la chaussée de St. Jean-Baptiste.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Lacoste a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et **M. Lacoste** a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et continuer l'ordonnance pour régler l'inspection de l'huile et du poisson, étant lu ;

Bill relatif à la chaussée de Silverthorn.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de **M. Méthot**, **M. Chabot**, **M. Christie**, **M. Fournier** et **M. Holmes**, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes papiers et records.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour étendre le droit d'appel en certains cas dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Bill relatif au poisson et à l'huile.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de **M. Burritt**, **M. Sherwood**, de *Brockville*, **M. Richards**, **M. Bell** et **M. Notman**, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour faciliter l'admission en preuve des jugements rendus à l'étranger, et de certains documents officiels et autres, étant lu ;

Droit d'appel.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Smith*, de *Durham*, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Smith*, de *Durham*, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Smith*, de *Durham*, a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

L'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Badgley*, et la question ayant été proposée, que le bill, tel qu'amendé, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

M. *Smith*, de *Durham*, a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Flint*, que tous les mois après "bill," soient retranchés et les suivants insérés à leur place: "soit renvoyé de nouveau à un comité de toute la chambre pour l'amender de nouveau en y insérant après les mots "*Bas-Canada*" dans la treizième ligne de la première page, les mots: "ou de toute cour de records des *Etats-Unis*, ou d'aucun état des *Etats-Unis d'Amérique*:"

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée:

Pour 18.

Contre 13.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise,

Ordonné, que le bill soit renvoyé à un comité de toute la chambre, pour qu'il soit amendé en insérant après les mots: "*Bas-Canada*," dans la première clause du bill, les mots: "de toute cour de records des *Etats-Unis* ou d'aucun des "*Etats-Unis d'Amérique*."

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Wilson* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Wilson* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait un nouvel amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Wilson* a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soient grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif à un arpentage dans la 3e concession de *Cornwall*.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faire un arpentage sur le front de la neuvième concession de *Cornwall* depuis le lot No. 22, à l'ouest jusqu'à la limite du township, pour servir de ligne dirigeante de la dite concession de *Cornwall*, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux chemin de fer de *Lachine*.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour continuer et étendre le chemin de fer de *Mont-réal* et *Lachine*, et pour incorporer la compagnie du grand chemin de fer de jonction du *St. Laurent* et de l'*Outaouais*, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Bill relatif à la bibliothèque des avocats.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'ordonnance d'incorporation de la bibliothèque des avocats de *Montréal*, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé, et lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses du *St. Laurent* et de l'*Atlantique* et autres actes relatif à la dite compagnie, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie, étant lu;

Bill relatif aux chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*.

La chambre, s'est en conséquence, formée en le dit comité.

M. *McFarland* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quel que temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *McFarland* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Ordres du jour remis.

Alors, sur motion de M. *DeWitt*, secondé par M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, La chambre s'est ajournée.

Veneris, 5^o die *Julii*;

ANNO 14^o VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Pétitions présentées.

Par M. *Mongenais*,—la pétition du révérend *Jacob J. S. Mountain*, ministre et autres, marguilliers et habitants de la paroisse du *Côteau du Lac*, dans le *Bas-Canada*.

Par Sir *Allan N. MacNab*,—la pétition de *George Stanton*, et autres, du village *St. George* et environs; la pétition de *John Richardson*, et autres habitants de couleur de la ville de *Niagara*; et la pétition de *Peter Hume*, et autre de *Niagara*.

Par M. *Prince*,—la pétition de la municipalité du township de *Chatham*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

Pétitions lues.

Du révérend *L. S. Malo*, et autres, de la paroisse des *Trois-Rivières*, comté de *Rimouski*; demandant qu'il soit adopté certaines mesures pour réprimer l'intempérance.

De *William Davidson*, et autres, des première et seconde concessions du township de *Caistor*, des comtés réunis de *Lincoln*, *Haldimand* et *Welland*; demandant que les terres dans la dite concession soient également divisées suivant l'intention primitive, tel qu'indiqué dans les observations d'arpentage du dit township.

De *J. McNab*, et autres, de *Pembrooke*, *Ernest-Town*, *Williamstown*, et certains autres townships; demandant qu'il soit passé un acte pour régler la manière d'accorder les licences pour la vente des liquours fortes.

D'*Isaac Bryen*, et autres, de la paroisse de *St. Lin*, comté de *Leinster*; du révérend *P. Lafrance*, et autres, de la paroisse de *St. Henri de Mascouche*, comté de *Leinster*; et du révérend *E. Normandin*, et autres, de la paroisse de *Leinster*; demandant que les dites paroisses restent attachées, au circuit de *Terrebonne*.

Ordonné, que la pétition de l'honorable *Louis Massue* et autres, de la cité de *Québec*, soit maintenant lue, et que les règles de cette chambre soient suspendues en ce qu'elles ont rapport à icelle.

Et la dite pétition a été lue, demandant que des pouvoirs plus amples soient accordés à la corporation

Pétition ren-
voyées à des
comités :

De I. Bryen
et autres ;
Du révérend
P. Lafrance et
autres ;
Du révérend
E. Normandin
et autres ;

de la dite cité pour y construire des aqueducs.

Ordonné, que la pétition d'*Isaac Bryen* et autres, de la paroisse de *St. Lin*, comté de *Leinster* ; la pétition du révérend *P. Lafrance* et autres, de la paroisse de *St. Henri de Mascouche*, comté de *Leinster* ; et la pétition du révérend *E. Normandin* et autres, de la paroisse de *Lachenaie*, comté de *Leinster*, soient renvoyées au comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *P. U. Archambault* et autres, du comté de *Leinster*, et autres renvois.

Bill pour a-
mender l'acte
relatif au pont
Dorchester.

M. Chauveau, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *Charles F. Pratt* et autres, de *Charlesbough* et autres paroisses, comté de *Québec*, avec pouvoir de faire rapport par bill ou autrement, a présenté à la chambre un bill pour amender l'acte qui autorise les commissaires des chemins à barrières de *Québec* à acquérir le pont *Dorchester*, en ce qui concerne un certain chemin y mentionné, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif aux
maîtres de
vaisseaux et
aux pilotes.

M. Lemieux, du comité spécial sur le bill pour abroger certaines dispositions d'un acte passé dans la dernière session du parlement provincial, et intitulé : "Acte pour refondre les lois et les ordonnances relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la corporation de la maison de la *Trinité de Québec*, et pour d'autres fins, et pour exempter les capitaines de bâtiments du district de *Québec* d'employer des pilotes " en certains cas, et autres renvois," a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre pour lundi prochain.

Bill relatif aux
abus préjudici-
ables à l'agri-
culture, (B.-C.)

M. Watts, du comité spécial nommé pour s'enquérir s'il est expédient d'amender l'acte du *Bas-Canada*, relativement aux abus préjudiciables à l'agriculture, avec pouvoir de faire rapport par bill ou autrement, a présenté à la chambre un bill pour abroger deux certains actes y mentionnés relatifs à l'agriculture, et pour remédier aux abus préjudiciables à l'agriculture, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Bill relatif à la
loi municipales
(B.-C.)

M. Scott, du *Lac des Deux-Montagnes*, du comité spécial sur le bill pour amender la loi municipale du *Bas-Canada*, et autres renvois, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre pour lundi prochain.

Onzième rap-
port du comité
permanent des
ordres perma-
nents.

M. Ross, du comité permanent des ordres permanents a présenté à la chambre le onzième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné la pétition de *John Mackinnon* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie du télégraphe de *Montréal* et *Bytown*. Aucune preuve de l'avis de cette demande n'a été donnée au comité, quoiqu'on lui ait dit que cet avis avait été donné ; mais il paraît que la compagnie existe déjà, et que le télégraphe fonctionne. Votre comité pense que comme aucuns nouveaux pouvoirs ne sont demandés par les pétitionnaires pour prolonger la ligne ou pour autre chose, on ne peut guère considérer l'avis nécessaire dans cette circonstance.

Votre comité ne considère pas les pétitions de *Louis Proulx* et autres, et de *Milo Parke* et autres, de nature à exiger la publication de l'avis.

Ordonné, que *M. Malloch* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie du télégraphe de *Bytown* et *Montréal*. Bill relatif au télégraphe de Bytown et Montréal.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de l'honorable *M. Cameron*, de *Cornwall*, secondé par *M. Holmes*,

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour restreindre et renfermer dans de certaines limites le système du vote par procureur dans les banques." " procureur dans les institutions de banque et " dans les autres compagnies incorporées," soit lu une seconde fois jeudi prochain. Bill relatif au vote par procureur dans les banques.

Ordonné, que les amendements faits par le conseil législatif au bill, intitulé : "Acte pour autoriser les corporations municipales et autres, à prendre des actions dans le fonds social de la compagnie du grand chemin de fer occidental, et " autres compagnies de chemins de fer," ou autrement, pour aider à la confection de ces entreprises, tels qu'amendés, soient maintenant lu la troisième fois. Bill relatif au grand chemin de fer occidental.

Les dits amendements ont été lus en conséquence. Résolu, que les dits amendements, tels qu'amendés, passent.

Ordonné, que *Sir Allan N. MacNab*, reporte le bill au conseil législatif et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendements, avec un amendement, auquel il demande son concours.

Ordonné, que l'honorable procureur-général *Baldwin* ait la permission d'introduire un bill pour lever certains doutes sur l'intention de l'acte de la dernière session du parlement de cette province, pour amender la charte de l'université de *Toronto*, et pour pourvoir à l'établissement et dotation d'une chaire royale, et autres chaires de professeurs et lecteurs, de bourses, expositions, prix et autres récompenses dans la dite université, et pour d'autres fins liées à la dite université, au collège et à l'école royale de grammaire du collège du *Haut-Canada*, qui en forme un appanage. Bill relatif à l'université de Toronto.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Un bill grossoyé pour lever les doutes qui existent quant au droit de la couronne de recouvrer les frais dans certains cas, dans le *Bas-Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois. Bill relatif au recouvrement de certains frais par la couronne.

L'honorable procureur-général *LaFontaine* a proposé, secondé par l'honorable procureur-général *Baldwin*, et la question ayant été mise, que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour lever tous les doutes quant au droit de la couronne de recouvrer les frais dans certains cas dans le *Bas-Canada* ;" la chambre s'est divisée :— Et elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que l'honorable procureur-général *LaFontaine* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour la protection des propriétaires de moulins dans le *Haut-Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois. Bill relatif aux propriétaires de moulins.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que *M. Richards* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la Banque du H.-C.

Un bill grossoyé pour prolonger le temps fixé pour payer l'accroissement au capital de la banque du *Haut-Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Smith*, de *Durham*, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la société St. Jean-Baptiste de Québec.

Un bill grossoyé du conseil législatif pour amender un acte, intitulé : " Acte pour incorporer la société " *Saint Jean-Baptiste* de la cité de *Québec*," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *Chabot* reporte le bill au conseil législatif et informe leurs honneurs que cette chambre l'a passé sans amendement.

Bill relatif à la chaussée des Silverthorn.

Un bill grossoyé pour autoriser *Aaron Silverthorn* et *Newman Silverthorn* leurs hoirs et ayants-cause à construire une chaussée sur la rivière *Thames*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Notman* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à un arpentage dans la concession de Cornwall.

Un bill grossoyé pour faire un arpentage sur le front de la neuvième concession de *Cornwall*, (depuis le lot numéro 22 à l'ouest, jusqu'à la limite du township) pour servir de ligne dirigeante de la dite concession de *Cornwall*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : " Acte " pour faire un arpentage sur le front de la neuvième concession de *Cornwall* (depuis le lot " numéro vingt-deux à l'ouest, jusqu'à la limite du " township) pour servir de ligne pour la dite " concession."

Ordonné, que M. *McLean* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux jugements rendus à l'étranger.

Un bill grossoyé pour faciliter l'admission en preuve des jugements rendus à l'étranger, et de certains documents officiels et autres, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Règles de la cour d'erreur et d'appel.

L'honorable procureur-général *Baldwin*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a mis devant la chambre, par ordre de son excellence le gouverneur-général, un volume des règles établies par les juges de la cour d'erreur et en appel, en vertu de l'autorité donnée par le statut 12 *Vict.* chap. 63, sec. 41.

Pour le dit document, voir appendice (Z.)

Appendice (Z.)

Bill relatif aux ministres wesléyens.

M. *Bell* a fait rapport du bill pour dispenser les ministres de l'église wesléyenne méthodiste de l'obligation d'obtenir des licences spéciales pour tenir des registres de baptêmes, mariages et sépultures dans le *Bas-Canada*, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

Bill relatif au chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique.

M. *McFarland* a fait rapport du bill pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*, et autres actes relatifs à la dite compagnie, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir le libre commerce de banque en cette province, et pour d'autres fins relatives aux banques et aux affaires de banque, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour transférer au gouvernement provincial la régie et l'administration des postes intérieures, et régler le dit département, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre pour mardi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour mieux établir et maintenir les écoles communes dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Nelson* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Nelson* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour étendre l'acte qui pourvoit à l'établissement de compagnies pour la construction de chemins et autres travaux aux compagnies formées dans le but d'acquies les travaux publics de même nature, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Laurin* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Laurin* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour encourager les émigrés qui transportent d'*Europe* aux *Etats-Unis*, à prendre la voie du *St. Laurent*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Boulton*, de *Toronto*, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par M. *Boutillier*,

La chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Ordres du jour remis.

Luna, 8^o die Julii ;ANNO 14^o VICTORIAE REGINAE, 1850.Pétitions pré-
sentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Sherwood*, de *Brockville*,—la pétition de la banque commerciale du district de *Midland*.

Par M. *Holmes*,—la pétition du bureau de commerce de *Montréal*.

Par M. *De Witt*,—la pétition de *Fisher Ames* et autres, de *Russelton* et parties adjacentes dans la seigneurie et comté de *Beauharnois*.

Par M. *McLean*,—la pétition de *John Ellis*, et autres, de la ville de *Perth*, et environs.

Par M. *Chauveau*,—la pétition de *S. W. Pentland*, et autres, de la cité et environs de *Québec*.

Pétitions lues. Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

D'A. *McDonell*, écuyer, lieutenant-colonel, au nom de certains habitants du township d'*Osgoode*, assemblés en parade le 28 juin, 1850; du révérend *Richard Lonsdell*, marguilliers et habitants de *Laprairie*; du révérend *Jacob J. S. Mountain*, ministre, et autres, marguilliers et habitants du *Côteau du Lac*, dans le *Bas-Canada*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour abolir tout travail le dimanche dans les bureaux de poste.

Du conseil municipal du comté de *Peterborough*; demandant qu'il soit accordé des terres gratuitement à ceux qui se sont actuellement établis dans le township nord du dit comté.

Du très-révérend *John Carroll*, administrateur du diocèse de *Toronto*, et autres catholiques de la cité de *Toronto*; et du très révérend *Angus Macdonell*, vicaire-général de tous les évêques composant la province ecclésiastique du *Canada* et agent général du clergé catholique du *Canada*; demandant que la dix-neuvième section de l'acte des écoles élémentaires maintenant devant la chambre soit amendée de manière à autoriser les catholiques du *Canada-Ouest* à établir des écoles séparées quand ils le trouveront à propos.

De *William Lyon Mackenzie*, écuyer, de *Toronto* imprimeur; demandant rémunération pour ses services comme commissaire sur le canal *Welland* dans l'année 1835.

De *Franklin Jackes*, président, au nom d'une assemblée publique des habitants francs-tenanciers du township de *York*; demandant que le bill de cotisation maintenant devant la chambre soit rejeté ou qu'il y soit fait certains autres amendements.

De *Richard Woodruff*, et autres, du district de *Niagara*; demandant que le bill qui prohibe l'établissement de compagnies d'assurance de l'étranger ne soit pas passé en loi.

De *James Keays*, et autres, des townships de *Russell* et *Cumberland*; demandant une aide pour ouvrir un chemin depuis les dits townships jusqu'à la ville de *Bytown*.

De *James Mackenzie*, écuyer, et autres, propriétaires de bateaux à vapeur, barges et autres embarcations navigant sur le fleuve *St. Laurent* entre *Québec* et *Montréal*, et les ports intermédiaires, ou y intéressés autrement; demandant que la 41^e section de l'acte de la dernière session, relativement à la maison de la Trinité de *Montréal*, soit amendée de manière à réduire à la moitié du taux actuel des taxes maintenant imposées sur les vaisseaux et embarcations navigant sur la dite rivière.

D'*Edward Pasmore*, et autres, de *Pilkington Tract*, dans les townships de *Woolwich* et du village d'*Elora*, dans le township de *Nichol*; demandant que dans le cas où la dite partie du dit *Tract* serait consti-

tuee en un nouveau township, il soit appelé le township de *Pilkington*, et que le dit village d'*Elora* y soit réuni.

De *James Burray*, et autres, du comté de *Mégantic* et de la seigneurie de *St. Giles de Beaurivage*, comté de *Lotbinière*; demandant une allocation pour réparer les chemins et ponts dans le comté de *Mégantic*, suivant le relevé et l'arpentage d'icelui fait par le bureau des travaux en 1847.

De *George Stanton*, et autres, du village de *St. George* et environs; demandant que la pétition pour remettre en force la charte de la compagnie du chemin de fer des rivières de *Niagara* et *Détroit* ne soit pas accordée.

De *John Richardson*, et autres, habitants de couleur, de la ville de *Niagara*; demandant que les mots, "de couleur" soient retranchés de la dix-neuvième section du bill des écoles maintenant devant la chambre.

De *Peter Hume*, et autres, de *Niagara*; demandant qu'il soit passé un acte pour incorporer l'association *Elgin* pour l'amélioration de la race noire en *Canada*.

De la municipalité du township de *Chatham*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour arrêter l'émigration des nègres en cette province et que le bill pour incorporer l'association *Elgin* ne devienne pas loi.

Ordonné, que les diverses pétitions au sujet de l'intempérance reçues par cette chambre, depuis le vingt-quatre de juin dernier soient renvoyées au comité spécial au sujet de l'intempérance.

Pétitions au sujet de l'intempérance renvoyées à un comité.

M. *Seymour*, du comité spécial sur le bill pour changer et amender l'acte pour pouvoir à l'insinuation des hypothèques qui affectent la propriété mobilière dans le *Haut-Canada*, a fait rapport que le comité avait passé le bill sans y faire aucun amendement.

Bill relatif aux hypothèques dans le (H.-C.)

Ordonné, que la règle de cette chambre qui exige qu'avis public d'une demande pour un bill privé soit donné deux mois d'avance soit suspendue en ce qu'elle a rapport à la pétition de *N. Sparks*, écuyer, et autres, de la ville de *Bytown*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie du chemin de fer de *Bytown* et *Prescott*.

Chemin de fer de Bytown et Prescott.

Ordonné, que l'honorable M. *Merritt* ait la permission d'introduire un bill pour établir certaines allouances pour les chemins dans le township de *Grimsbey*.

Bill relatif aux allouances, pour des chemins dans Grimsby.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et donc la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Flint* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer les sociétés bienveillantes de l'église méthodiste wesléyenne.

Bill relatif aux sociétés bien-faisantes Wesleyenne.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que l'honorable M. *Merritt* ait la permission d'introduire un bill pour remettre en vigueur l'acte du parlement du *Haut-Canada*, pour incorporer la compagnie du chemin de fer des rivières *Niagara* et *Détroit*.

Bill relatif au chemin de fer de Niagara et Detroit, (No. 3.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

L'honorable procureur-général *Baldwin*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, con-

Chemins à travers de Québec.

formément à une adresse à son excellence le gouverneur-général, réponse de telle partie d'une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général. en date du 29 mai 1850 ; demandant copies de tous les comptes faits et rendus par les syndics des chemins à barrières de *Québec*, pour les années 1848 et 1849, et aussi, copie des délibérations desdits syndics et de leur correspondance avec les propriétaires du pont *Dorchester*, au sujet de l'achat du dit pont, conformément à l'acte passé dans la dernière session du parlement à cette fin.

Appendice
(A. A.)

Droits de havre
à Montréal.

Pour la dite réponse, voir appendice (A.A.)
M. DeWitt a proposé, secondé par **M. Flint**, et la question ayant été proposée, que cette chambre se forme maintenant en comité de toute la chambre pour prendre en considération les droits de havre de *Montréal*;

Sur motion de l'honorable **M. Hincks**, secondé par l'honorable **M. Price**,

Ordonné, que la considération ultérieure de la question soit remise à lundi prochain.

Bill relatif au
bœuf et au
lard.

Ordonné, que **M. Holmes** ait la permission d'introduire un bill pour amender et rendre permanent, tel qu'amendé, l'acte qui régle l'inspection un bœuf et du lard.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif à
l'échange des
débitures
d'un chemin à
barrières.

Ordonné, que **M. Holmes** ait la permission d'introduire un bill pour autoriser l'échange des débitures d'un certain chemin à barrières possédé par la banque d'épargnes de *Montréal*, contre d'autres de la même valeur totale, mais respectivement émises pour de moindres sommes.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Bill relatif à
l'administra-
tion de la jus-
tice.

Ordonné, que le solliciteur-général **Drummond** ait la permission d'introduire un bill pour faciliter l'administration de la justice dans certains cas.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Bill pour ac-
corder une
certaine pro-
priété à John
Frank.

Ordonné, que **M. Bell** ait la permission d'introduire un bill pour conférer à **John Frank** la propriété d'un certain terrain réservé pour un chemin dans le township d'*Adelaide*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Bill relatif à
l'aqueduc de
Québec.

Ordonné, que **M. Ross**, ait la permission d'introduire un bill pour amender un acte pour fournir de l'eau à la cité de *Québec*, et aux lieux adjacents, et établir un bureau de régie pour diriger et surveiller les travaux, conformément aux dispositions du dit acte.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Bill relatif aux
droits de cor-
poration et aux
writs de

Ordonné, que **M. le solliciteur-général Drummond** ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte qui définit le mode de procéder devant les cours de justice dans le *Bas-Canada*, dans les matières relatives à la protection et à la régularisation des droits des corporations et aux writs de prérogative.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial composé de l'honorable **M. Price**, Sir **Allan N. MacNab**, l'honorable **M. Badgley**, **M. Sauvageau** et **M. Morrison**, pour prendre en considération s'il y a quelques moyens et quels moyens il y a d'améliorer l'administration des affaires privées de cette chambre, et pour dresser le projet de tels ordres permanents qu'ils jugeront nécessaires ou expédient d'adopter pour faciliter les affaires de la chambre, et en faire rapport.

Ordonné, que l'honorable procureur-général **Baldwin** ait la permission d'introduire un bill pour refondre et amender les lois relatives aux jurés, au jury et aux enquêtes, dans cette partie de la province appelée *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi, le seize du courant.

Ordonné, que les amendements fait par le conseil législatif au bill, intitulé : "Acte pour étendre l'application de certains actes provinciaux aux vaisseaux marchands étrangers, lorsqu'ils sont dans cette province," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération ; et ils ont été lus comme suit :—

Feuille 1, ligne 11. Retranchez "que," et insérez "qu'en autant qu'elles s'accorderont avec les dispositions d'aucun acte du parlement impérial en force en cette province, et avec les stipulations des traités existants entre sa majesté et les puissances étrangères respectivement, et les droits, privilèges et immunités assurés aux consuls, vice-consuls, agents commerciaux ou autres dûment accrédités, sujets et citoyens de telles puissances étrangères respectivement."

Feuille 1, ligne 12. Retranchez "législature," et insérez "parlement."

Feuille 1, ligne 17. Après "mentionnés," insérez "tel qu'amendé par l'acte du parlement de cette province passé dans la sixième année du règne de sa majesté, intitulé : "Acte pour amender l'acte mentionné relatif à la désertion des matelots et autres, dans le service de la mer." et de l'acte du parlement de cette province passé dans la session tenue dans les dixième et onzième années du règne de sa majesté, et intitulé : "Acte pour régler l'engagement des matelots."

Feuille 1, ligne 18. Retranchez depuis "aux," jusqu'à "pourvu," dans la 28^e ligne, et insérez "navires et vaisseaux dans le service marchand de pays étrangers et à toutes personnes, relativement à tels navires ou vaisseaux, de la même manière qu'elles s'étendaient et s'appliquaient ci-devant aux navires et vaisseaux dans le service marchand britannique et aux mêmes personnes, relativement aux navires ou vaisseaux mentionnés en dernier lieu."

Feuille 1, ligne 33. Après "tout," retranchez "tel."

Feuille 1, ligne 44. Après "britanniques," insérez "et pourvu aussi qu'aucun juge de paix ne pourra recevoir ou procéder sur aucune plainte ou information portée en vertu des dits actes ou d'aucun d'eux, par ou contre aucune personne attachée ou ayant des relations avec tout tel navire marchand étranger ou vaisseau, et n'étant pas sujet de sa majesté, qu ne pourra avoir juridiction, en vertu des dits actes ou aucun d'eux, sur ou à la poursuite de toute telle personne sans que le consentement des deux parties à telle plainte ou information, ou

Affaires pri-
vées de la
chambre.

Bill relatif aux
jurés, jury et
enquêtes,
(H.-C.)

Bill relatif aux
vaisseaux mar-
chands étran-
gers.

“ que le consentement par écrit du conseil, vice-con-
 “ sul ou de l'agent commercial ou autre dûment
 “ accrédité, auquel tel navire ou vaisseau appartient,
 “ ait été d'abord obtenu ; à moins que les parties à
 “ telle plainte ou information soient sujets ou citoyens
 “ d'un pays ou de pays pour lesquels il est stipulé par
 “ les termes des traités en force entre le gouverne-
 “ ment de sa majesté et le gouvernement ou gouver-
 “ nements de tel pays ou pays, que l'assistance des
 “ cours britanniques sera accordée aux sujets ou
 “ citoyens de tel pays ou pays, ou que l'une des par-
 “ ties soit sujet ou citoyen de tout tel pays et l'autre
 “ sujet de sa majesté.”

Feuille 1, ligne 45. Retranchez depuis “ et, ” jus-
 qu'à “ étrangers, ” dans la feuille 2, ligne 7, ces deux
 mots inclus, et insérez clause (A.)

Clause (A.) “ Et qu'il soit statué, que cet acte,
 “ et le dit acte ci-dessus mentionné, passé dans la
 “ sixième année du règne de sa majesté seront, une
 “ fois par année, lus publiquement le premier jour
 “ du terme des cours de sessions de quartier du mois
 “ d'avril, pendant les séances des dites cours pour les
 “ districts de Québec, Montréal et des Trois-Rivières
 “ respectivement, par les greffiers de la paix des dits
 “ districts, qui feront une entrée dans le registre des
 “ dites cours attestant que cet acte, et le dit acte ont
 “ été ainsi lus publiquement.”

Dans le préambule, ligne 2. Retranchez depuis
 “ aux, ” jusqu'à “ vaisseaux.”

Les dits amendements ayant été lus une seconde
 fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* reporte le
 bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs
 que cette chambre a adopté leurs amendements.

Un bill grossoyé pour amender l'ordonnance d'in-
 corporation de la bibliothèque des avocats de *Montréal*,
 a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : “ Acte
 “ pour amender l'ordonnance pour incorporer la
 “ bibliothèque des avocats de *Montréal*.”

Ordonné, que M. *Cartier* porte le bill au conseil
 législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour dispenser les ministres de
 l'église wesléyenne méthodiste de l'obligation d'obte-
 nir des licences spéciales pour tenir des registres de
 baptêmes, mariages et sépultures dans le *Bas-Canada*,
 a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : “ Acte
 “ pour soustraire les ministres de l'église métho-
 “ diste wesléyenne à l'obligation d'obtenir une
 “ autorisation spéciale aux fins de tenir des re-
 “ gistres de baptêmes, mariages et sépultures
 “ dans le *Bas-Canada*.”

Ordonné, que M. *Flint* porte le bill au conseil lé-
 gislatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender l'acte pour incorpo-
 rer la compagnie du chemin à lisses de *St. Laurent* et
 de l'*Atlantique*, et autres actes relatifs à la dite com-
 pagnie, pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie,
 a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : “ Acte
 “ pour amender l'acte pour incorporer la compa-
 “ gnie du chemin à lisses du *St. Laurent* et de
 “ l'*Atlantique*, et autres actes relatifs à la dite
 “ compagnie, et pour étendre les pouvoirs de la
 “ dite compagnie.”

Ordonné, que M. *Holmes* porte le bill au conseil
 législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour recevoir le rapport du comité
 de toute la chambre sur le bill pour mieux établir et
 maintenir les écoles communes dans le *Haut-Canada*,
 étant lu ;

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par M.

Morrison, et la question ayant été proposée, que le
 rapport soit maintenant reçu ;

M. *Smith*, de *Frontenac*, a proposé en amendement
 à la question, secondé par M. *McLean*, que tous les
 mots après “ que, ” jusqu'à la fin de la question, soient
 retranchés, aux fins d'ajouter les mots, “ le bill soit main-
 “ tenant renvoyé de nouveau au comité, afin de l'a-
 “ mender en y insérant les mots : “ par le moyen de cotisa-
 “ tions qui seront réparties sur les parents des enfants
 “ dans le dit arrondissement d'écoles, après le mot
 “ taxe, ” dans la neuvième ligne de la septième clause
 “ de la douzième section.”

La question ayant été mise sur l'amendement, la
 chambre s'est divisée ; et les noms ayant été deman-
 dés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Prince*,
Richards, *Robinson*, *Sanborn*, *Seymour*, *Smith*, de
 FRONTENAC, et *Stevenson*.—(10.)

CONTRE.

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, *Boutillier*,
Cartier, *DeWitt*, le solliciteur-général *Drummond*,
Dumas, *Flint*, *Fournier*, *Hincks*, *Lacoste*, *Laurin*,
 le solliciteur-général *Macdonald*, *Marquis*, *Merritt*,
Méthot, *Mongenais*, *Morrison*, *Polette*, *Price*, *Ross*,
Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, et *Viger*.—(22.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, que
 le rapport soit maintenant reçu ;

M. *Richards* a proposé en amendement à la ques-
 tion, secondé par M. *Seymour*, que tous les mots
 après “ que, ” jusqu'à la fin de la question, soient retran-
 chés, aux fins d'ajouter les mots “ le dit bill soit de
 “ nouveau renvoyé au comité dans le but de l'amen-
 “ der, en y ajoutant les mots : “ Pourvu toujours, qu'au
 “ moins les deux tiers des propriétaires et francs-tenan-
 “ ciers de tel arrondissement alors présents concourent
 “ dans toutes propositions ayant pour but d'établir une
 “ école gratuite ou de bâtir une nouvelle maison d'é-
 “ cole dans le dit arrondissement, ” à la fin de la qua-
 trième clause de la sixième section.

La question ayant été mise sur l'amendement, la
 chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés,
 ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Budgley*, *DeWitt*, *Malloch*, *McLean*,
Papineau, *Richards*, *Sanborn*, *Seymour*, *Sherwood*,
 de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, et *Stevenson*.—
 (11.)

CONTRE.

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, *Boutil-
 lier*, *Cartier*, *Christie*, le solliciteur-général *Drum-
 mond*, *Dumas*, *Flint*, *Fournier*, *Hincks*, *Lacoste*,
LaTerrière, *Laurin*, le solliciteur-général *Macdonald*,
Marquis, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*,
Polette, *Price*, *Prince*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MON-
 TAGNES, et *Viger*.—(23.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, que
 le rapport soit maintenant reçu ;

M. *Richards* a proposé en amendement à la ques-
 tion, secondé par M. *DeWitt*, que tous les mots après
 “ que, ” jusqu'à la fin de la question, soient retranchés,
 aux fins d'ajouter les mots : “ le dit bill soit de nou-
 “ veau renvoyé au comité, avec instruction au comité
 “ de l'amender de manière à autoriser les conseils de
 “ township à nommer annuellement un surintendant
 “ d'école pour leurs townships respectifs.”

La question ayant été mise sur l'amendement, la
 chambre s'est divisée ; et elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, que
 le rapport soit maintenant reçu ;

M. *Richards* a proposé en amendement à la ques-
 tion, secondé par M. *DeWitt*, que tous les mots après
 “ que, ” jusqu'à la fin de la question, soient retranchés,
 aux fins d'ajouter les mots : “ le dit bill soit de nou-
 “ veau renvoyé au comité, dans le but de l'amender

Bibliothèque
 des avocats de
 Montréal.

Bill relatif aux
 ministres wes-
 léyens.

Bill relatif au
 chemin de fer
 du St. Laurent
 et de l'Atlan-
 tique.

Bill relatif aux
 écoles com-
 munes, (H.-C.)

“ de manière à permettre aux divers conseils de township de nommer des surintendants locaux d'écoles élémentaires dans leurs localités respectives, lorsque le conseil de comté ne nommera pas un surintendant local des écoles pour tout le comté.”

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, que le rapport soit maintenant reçu;

M. *Richards* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *DeWitt*, que tous les mots après “ que,” jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, aux fins d'ajouter les mots: “ le dit bill soit de nouveau renvoyé au comité, avec instruction au comité de l'amender de manière que la rémunération du surintendant local accordée par la trentième clause, soit celle que lui accordera pour ses services le corps municipal qui l'aura choisi.”

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley, DeWitt, Holmes, Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Papineau, Richards, Sanborn, Sauvageau, Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, et *Watts*.—(16.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur-général *Baldwin, Boutillier, Cartier, Chauveau, Christie*, le solliciteur-général *Drummond, Dumas, Fortier, Fournier, Guillet, Hincks, Jobin, Lacoste, Laurin*, le solliciteur-général *Macdonald, Merritt, Méthot, Morrison, Price, Prince, Robinson, Ross, Stevenson* et *Viger*.—(25.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, que le rapport soit maintenant reçu;

M. *Richards* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Smith*, de *Durham*, que tous les mots après “ que,” jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, aux fins d'ajouter les mots: “ le dit bill soit de nouveau renvoyé au comité dans le but d'amender la trente-quatrième clause du dit bill, de manière à fixer le salaire du surintendant en chef des écoles pour le *Haut-Canada* à quatre cent vingt louis par année; celui du premier clerc, à cent soixante-et-quinze louis par année; et celui du second clerc, à soixante louis par année.”

Et des débats s'étant élevés;

M. *Richards* a proposé, secondé par M. *Christie*, et la question ayant été mise, que les débats soient ajournés à demain.

La chambre s'est divisée; et elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordres du jour remis.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Sur motion de M. *DeWitt*, secondé par M. *McFarland*,

La chambre s'est ajournée.

Martis, 9° die Julii;

ANNO 14° VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

M. Perry prend son siège.

PETER PERRY, écuyer, membre pour la division est du comté de *York* ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et souscrit devant les commissaires, le rôle qui le contient, a pris son siège dans la chambre.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table;—

Par l'honorable M. *Price*,—la pétition de *John Caren*, président, au nom de l'association des instituteurs de *Dumfries*.

Par M. *Lemieux*,—la pétition de *Joseph Genest* et autres, membres de la société de tempérance de la paroisse de *Ste. Marguerite* de *Joliette*, comté de *Dorchester*; et la pétition du conseil municipal du comté de *Portneuf*.

Par M. *Armstrong*,—la pétition de *Claude Bourgeois* et autres, du township de *Kildare*, comté de *Berthier*.

Par M. *Mongenais*,—la pétition du très-révérénd *P. L. Archangeault* et autres, des paroisses de *St. Michel* de *Vaudreuil* et *Ste. Jeanne* de *l'Isle Perrot*, comté de *Vaudreuil*.

Par l'honorable M. *Chabot*,—la pétition du révérend *Patrick McMahon*, chapelain, et autres, le comité de régie de l'église *St. Patrick*, dans la cité de *Québec*.

Par l'honorable M. *Sherwood*,—la pétition d'*Alexandre Morrison*, de *Toronto*; et la pétition d'*Edward G. O'Brien* et autres, actionnaires dans la ci-devant compagnie du chemin de fer de la cité de *Toronto* et *Lac Huron*.

Par M. *Taché*,—la pétition de *Gabriel Lachance* et autres, pilotes du havre de *Québec*.

Par l'honorable M. *Cayley*,—la pétition du conseil municipal des comtés unis de *Huron, Perth* et *Bruce*.

L'honorable M. *Badgley* du comité permanent sur les divers bills privés, a présenté à la chambre le second rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Deuxième rapport du comité sur les bills privés.
Votre comité a examiné les bills qui suivent, et est convenu de faire des amendements à chacun de ces bills, qu'il soumet humblement à la considération de votre honorable chambre.

Bill pour incorporer la compagnie d'assurance de *Kingston* contre les accidents du feu et de la navigation.

Bill relatif à la société bienfaisante des ouvriers de *Québec*.

Bill relatif à l'académie de *St. Jean*.

Bill pour donner au conseil municipal de la ville des *Trois-Rivières*, l'administration de la commune de la dite ville, et pour d'autres fins.

Ordonné, que le bill pour incorporer la compagnie d'assurance maritime, et contre le feu, de *Kingston*, tel que rapporté par le comité permanent sur les divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la chambre demain.

Ordonné, que le bill pour changer et amender l'acte pour pourvoir à l'insinuation des hypothèques qui affectent la propriété mobilière dans le *Haut-Canada*, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

M. *Wilson* a lu à sa place le premier rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir de l'état des revenus publics et des dépenses de la province et pour examiner et rapporter à la chambre quels autres règles et restrictions il pourrait être convenable d'adopter dans son opinion, pour établir un contrôle efficace sur tous les officiers qui reçoivent, gardent en dépôt et emploient les deniers publics, et quelles autres mesures il faudrait adopter pour diminuer aucune partie des dépenses publiques, sans préjudice au service public.

Premier rapport du comité du revenu et de la dépense publique.
Et la question ayant été proposée, que le rapport soit maintenant reçu;

L'honorable M. *Cayley* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Boulton*,

que les mots "maintenant reçu," qui se trouvent à la fin de la question, soient mis de côté, pour y ajouter les suivants, savoir : "renvoyé au comité, et qu'ins-truction soit donnée au dit comité d'insérer ce qui suit après le mot "employé," à la fin du dixième paragraphe :

"Les soussignés, membres du comité des finances, désirent formellement enregistrer leur désapprobation des résolutions suivantes, dont l'honorable député du comté de *London*, comme président du comité, a été chargé de faire rapport à votre honorable chambre.

"En justification de cette démarche, les soussignés prennent la liberté de rappeler à votre honorable chambre les circonstances qui ont donné lieu à la formation du comité des finances.

"L'addition de plus de 60 pour cent aux droits sur les importations, imposé par le tarif de 1849, et l'augmentation des dépenses du gouvernement civil, ayant excité les craintes du peuple, et fait voir au gouvernement la nécessité de prendre des mesures pour apaiser le mécontentement général, son excellence, à l'ouverture de la présente session, a appelé l'attention de la législature sur cet important sujet.

"Pour donner suite à une recommandation ainsi formellement faite par le représentant de notre souveraine, il était du devoir de l'administration, soit de soumettre à la législature quelque proposition claire et praticable pour le plus grand avantage du pays, et faite ouvertement comme mesure ministérielle, soit d'adopter l'alternative de faire nommer un comité indépendant, et de lui donner le support nécessaire, en suivant ses délibérations et non en les dirigeant, et qui aurait été des preuves satisfaisantes de son désir de se soumettre aux vœux bien entendus du peuple.

"Les soussignés ne veulent nullement abuser de la patience de votre honorable chambre, mais ils prennent la liberté d'appeler son attention sur les minutes des délibérations du comité, qui lui démontreront que la plus grande partie de ses délibérations ont été annulées, et les votes, pris en premier lieu, renversés par les amendements proposés et emportés par l'honorable inspecteur-général.

"Les soussignés sont loin de vouloir s'arroger les pouvoirs qui appartiennent légitimement à la majorité, mais votre honorable chambre doit voir clairement que dans un comité nommé par le gouvernement, toute proposition aussi importante que celle faite par l'un des principaux membres de l'exécutif, de renverser les délibérations du comité, ne peut être considérée que comme l'expression des vœux de ce gouvernement, et présentée comme telle à l'approbation de ceux qui l'appuient ordinairement.

"Si les soussignés ont raison d'arriver à cette conclusion : "le refus de réduire ou de fixer les salaires attachés aux emplois remplis par les aviseurs confidentiels de la couronne, et de limiter le nombre des membres de l'exécutif, et l'amendement pour biffer la résolution qui abolissait les charges inutiles de solliciteur-général, et la négation virtuelle du droit de votre honorable chambre de législater sur toutes les branches de la dépense publique que comporte la proposition de renvoyer à la décision du parlement impérial la question du salaire du gouverneur-général," doivent être considérés comme une déclaration faite par le gouvernement de ne permettre aucune réduction dans les articles sérieux des dépenses qui affectent les principaux officiers de l'état, et par lesquels, pour être effective, la réduction devrait commencer.

"Ainsi convaincus, et croyant reconnaître dans les décisions du comité, contrôlées de cette ma-

nière, l'intervention directe de l'exécutif, qui n'a pas voulu assumer la responsabilité de ses actes, les soussignés désirent faire enregistrer leur protêt contre la réception du rapport."

(Signé.)

"*W. Badgley,*
 "*W. Cayley,*
 "*Henry Sherwood,*
 "*Cald. Hopkins,*
 "*Benj. Holmes,*
 "*Robert Christie,*
 "*H. J. Boulton,*
 "*L. J. Papineau.*"

M. l'Orateur refuse de recevoir cette motion, comme étant irrégulière dans la forme, et n'étant pas formulée comme une instruction sur des matières spéciales, mais comme un protêt de la minorité du comité portant les noms des membres composant ce comité.

M. l'Orateur ayant alors mis la question : "le rapport sera-t-il maintenant reçu?"

La chambre s'est divisée ; les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Cartier*, *Chabot*, *Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Marquis*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Polette*, *Price*, *Sauvageau*, *Taché*, *Viger*, *Watts* et *Wilson*.—(29.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cayley*, *Christie*, *Crysler*, *DeWitt*, *Flint*, *Holmes*, *Hopkins*, *Johnson*, *McConnell*, *McLean*, *Notman*, *Papineau*, *Perry*, *Robinson*, *Sanborn*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Seymour*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Stevenson*.—(24.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

M. *Wilson* a, en conséquence, présenté le dit rapport à la chambre, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité, pénétré de l'idée qu'un système complet et bien étudié de retranchement était exigé, tant par la situation de la province que par le vœu de ses habitants, a pensé qu'il était de son devoir de commencer ses travaux par une revue minutieuse des différentes fonctions assignées aux principaux fonctionnaires de l'état, leurs positions et leurs émoluments. En faisant son enquête, votre comité n'a pas perdu de vue l'obligation de maintenir sans atteinte l'efficacité du service public ; convaincu qu'aucune réduction d'un caractère purement pécuniaire ne pourrait être une compensation pour des fonctions négligées ou imparfaitement remplies ; en même temps, il a scrupuleusement eu égard aux besoins et aux ressources de la province, en évitant, d'un côté, une parsimonie aveugle, et de l'autre, en cherchant à adapter la dépense publique à la condition dépendante et modeste d'une colonie.

Avant d'entamer la discussion de la liste civile, votre comité a naturellement porté son attention sur l'acte de la dernière session, qui établit une indemnité pour les membres. Le désir exprimé en premier lieu et presque universellement était de modifier essentiellement, sinon d'abroger entièrement une disposition qui, au premier coup-d'œil, paraissait imposer un fardeau inutile au trésor public : mais de mûres réflexions ont engagé à abandonner un projet qui, tout en produisant sans aucun doute une réduction pécuniaire, menaçait de limiter le choix du peuple, et de mettre hors de la portée des intelligents cultivateurs du pays, l'acceptation d'un mandat de leurs concitoyens pour prendre part aux conseils de la nation.

Votre comité, en examinant la somme mise à la charge de la liste civile pour le salaire des représen-

tant de sa majesté dans cette province, a mûrement pesé les circonstances dans lesquelles il a été en premier lieu établi. Il voit que le salaire du gouverneur-en-chef du *Bas-Canada*, antérieurement à l'union, était de £4,500 sterling, équivalant à £5000 monnaie courante par année;—en sus de quoi, le titulaire avait droit à certains revenus casuels appartenant à sa charge, et qui produisaient souvent une somme considérable chaque année. Les charges de gouverneur et lieutenant-gouverneur étant généralement conférés, tant dans le *Haut* que dans le *Bas-Canada*, comme elles le sont encore dans quelques autres colonies, à des militaires d'un rang élevé, dont la solde et les autres allouances formaient une addition suffisante à leur revenu pour leur permettre de soutenir leur rang élevé sans sacrifice pécuniaire de leur part. Votre comité est d'avis que le changement survenu dans la politique impériale depuis quelques années, et qui a fait qu'on a nommé à la charge de gouverneur-général du *Canada*, des nobles et des gentilhommes d'un rang élevé dans le service civil de la couronne, a donné la plus grande satisfaction aux sujets de sa majesté dans cette province, et votre comité ne doute point que le public en général regretterait infiniment que la couronne fût encore obligée, pour le choix de son représentant dans cette province, de se renfermer dans le cercle des officiers de l'armée ou de la marine, ou de personnes d'un rang inférieur dans le service civil. Votre comité sait que le salaire de £7000 sterling par année attribué à la charge de gouverneur-général est considéré comme excessif par le plus grand nombre, mais il est également persuadé que toute réduction opérée dans les traitements d'hommes qui n'ont pas de caractère politique à soutenir ne produirait à l'avenir que des déceptions, si l'on considère que la responsabilité du choix de la personne qui doit occuper la charge de gouverneur-général de cette province doit continuer à retomber sur sa majesté, et que ses conseillers constitutionnels sont les meilleurs juges du montant du salaire nécessaire pour obtenir les services d'hommes haut placés dans le service civil de la couronne, et que ce salaire doit être fixé en grande partie en ayant égard aux salaires des autres officiers employés dans ce service, et non par rapport aux salaires établis, soit dans cette province ou dans les états adjacents de l'union américaine. Votre comité est d'avis qu'il convient d'adopter une adresse à sa majesté pour demander à sa majesté d'ordonner à ses ministres de considérer de nouveau le salaire de son représentant dans cette province dans le but de recommander toute réduction qui, à leur avis, pourrait être effectuée sans nuire à l'efficacité de cette branche importante du service public.

Votre comité a considéré les salaires accordés aux orateurs de l'honorable conseil législatif et de votre honorable chambre, et a résolu de recommander, qu'après le présent parlement, le salaire de l'orateur de votre honorable chambre soit de £500 par année, et que l'orateur du conseil législatif soit membre du gouvernement et chef de département sans salaire comme orateur.

Votre comité recommande en outre que le salaire annuel des greffiers de l'honorable conseil législatif et de votre honorable chambre soit de £500, et celui des assistants-greffiers de £400, sans allouance additionnelle, et afin d'empêcher toute espèce d'importunité auprès des membres de l'une ou l'autre chambre, au sujet des salaires et allouances, votre comité recommande qu'à l'avenir aucun salaire permanent ne soit augmenté que par une disposition législative. Votre comité recommande aussi que le greffier en loi de votre honorable chambre remplisse en même temps la charge de greffier de la couronne en chancellerie, et accomplisse les fonctions de cette charge sans salaire additionnel.

En fixant les salaires officiels des honorables juges des deux sections de la province, votre comité a été profondément pénétré de l'absolue nécessité de recommander des salaires qui permettent d'obtenir les services d'hommes de profession de l'ordre le plus élevé, en conséquence votre comité recommande qu'à l'avenir les salaires des juges en chef de la province—du chancelier, des juges puisnés et des vice-chanceliers soient fixés au taux uniforme de £1000 courant par année, sans frais de voyage.

Votre comité a considéré les salaires et les allouances dont jouissent les différents juges de circuit dans le *Bas-Canada*, et des cours de comté dans le *Haut-Canada*, et il est d'avis qu'ils ne sauraient être réduits sans nuire à l'efficacité du service public.

En considérant les salaires des membres de l'administration, des avis différents ont été exprimés par les membres de votre comité. Quelques-uns ont soutenu que les salaires de ces officiers devaient être réglés dans le but de faire entrer, dans le service public, des hommes de haute réputation et capacité, occupant une position considérable dans le pays, plutôt que des hommes de capacité qui auraient moins de réputation et moins d'intérêts personnels aux affaires publiques. Ceux qui partagent ces opinions pensent qu'il n'est pas improbable que le fonctionnement naturel du gouvernement responsable, s'il est accompagné de salaires élevés et un patronage public étendu, engagera des hommes politiques sans fortune à espérer aux emplois, moins par motif de patriotisme que dans la vue d'obtenir des émoluments d'office et devenir les dispensateurs du patronage qui appartient au gouvernement. Néanmoins, votre comité est d'avis que le public ne doit pas appréhender que des personnes comme celles qu'on vient de décrire, seraient choisies par le représentant de la couronne en cette province, comme ses conseillers confidentiels, ou qu'ils pourraient obtenir l'appui de la majorité des représentants du peuple de cette province sans lequel il leur serait impossible de rester en charge. Votre comité n'est pas prêt à recommander un taux de salaire qui réduirait le choix de la couronne à des hommes d'une position considérable dans le pays et empêcherait des hommes de grande capacité de remplir les fonctions les plus élevées dans le pays s'ils ne possédaient pas des fortunes privées suffisamment amples pour faire face aux dépenses auxquelles sont soumis nécessairement les titulaires de ces emplois. La tenure précaire des charges en question, l'immense labeur imposé à ceux qui les possèdent, et les sacrifices de toutes sortes qu'ils sont obligés de faire font penser à votre comité qu'il est expédient que les salaires attachés à ces charges soient établis suivant l'échelle la plus élevée. A cette période de son enquête, votre comité n'est pas prêt à définir les salaires qui devraient être attribués aux emplois possédés par les officiers confidentiels de la couronne. Il serait, à son avis, prématuré d'en venir à une conclusion à ce sujet avant qu'il ait terminé son enquête sur les autres branches de la dépense publique, aussi bien que sur la moyenne générale du revenu et des dépenses des autres classes de la société en dehors des emplois publics.

Votre comité, convaincu qu'il résulte beaucoup d'inconvénients pour les personnes de la campagne qui ont des affaires à traiter dans les bureaux publics, aussi bien que des délais dans les travaux des départements, du nombre limité d'heures de travail dans les bureaux, et considérant l'incommodité qui provient, en plusieurs cas, de ce qu'il y a une intermission dans les travaux au milieu du jour par l'absence permise ou que se permettent les commis des différents bureaux du gouvernement, recommande que les heures de bureau dans les différents départements publics soient depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi, sans interruption, et se prolongent ensuite

aussi longtemps que les affaires du département exigeront la présence de tous ou de quelques-uns des officiers ou commis qui y sont employés.

Appendice (B. B.)

Pour l'appendice du dit rapport, voir appendice (B. B.)

Bill relatif à la société bienveillante des ouvriers de Québec.

Ordonné, que le bill pour incorporer la société bienveillante des ouvriers de Québec, tel que rapporté par le comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la chambre jeudi prochain.

Bill relatif à la communes des Trois-Rivières.

Ordonné, que le bill pour transférer au conseil municipal de la municipalité de la ville des Trois-Rivières, l'administration de la commune de la dite ville, et pour d'autres fins tel que rapporté par le comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la chambre demain.

Université de King's Collège.

L'honorable procureur-général *Baldwin*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité à une adresse à son excellence le gouverneur-général, réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, datée le premier du courant, priant son excellence de vouloir faire mettre devant cette chambre un état détaillé du montant dépensé par la commission d'enquête, relativement aux affaires de l'université de *King's College* nommé en vertu d'un statut de l'université, et aussi, un état du progrès fait par la dite enquête jusqu'à ce jour.

Appendice (C. C.)

Pour la dite réponse, voir appendice (C. C.)

Emprunts faits à Londres.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité à une adresse à son excellence le gouverneur-général, la réponse suivante :—

Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, datée le quatre du courant, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre un état statistique des divers emprunts contractés à *Londres* depuis l'Union, donnant le montant de chaque emprunt, l'acte en vertu duquel il a été contracté, le taux d'intérêt, le lieu auquel le principal est rachetable, si c'est à *Londres* ou ailleurs, l'endroit où l'intérêt est payable, si c'est tous les ans ou tous les six mois, le taux auquel les dits emprunts ont été effectués, si c'est au pair ou au-dessous du pair, et les frais d'agence et de commission, payés ou payables sur le principal, soit en négociant le dit emprunt ou en payant l'intérêt, et tous autres frais, s'il y en a, que le gouvernement a à payer pour les dites négociations ou emprunts.

Par ordre,

J. LESLIE,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire Provincial,
Toronto, le 9 juillet 1850.

UN ÉTAT STATISTIQUE des divers emprunts contractés à *Londres* depuis l'union, donnant le montant de chaque emprunt, l'acte en vertu duquel il a été contracté, le taux d'intérêt, le lieu auquel le principal est rachetable, si c'est à *Londres* ou ailleurs, l'endroit où l'intérêt est payable, si c'est tous les ans ou tous les six mois, le taux auquel les dits emprunts ont été effectués, si c'est au pair ou au-dessous du pair, et les frais d'agence et de commission, payés ou payables sur le principal, soit en négociant le dit emprunt ou en payant l'intérêt, et tous

autres frais, s'il y en a, que le gouvernement a à payer pour les dites négociations ou emprunts; en conformité d'une adresse de l'assemblée législative, en date du quatre juillet 1850.

Montant de l'emprunt en sterling.	£ s. d.	Autorité.	Taux d'intérêt.	Quand remboursable.	Où payable.	Annuellement ou semi-annuellement.	Au-dessus et au-dessous du pair.	Agence ou commission.	Autres frais pour négocier l'emprunt ou payer l'intérêt.
1860000	0 0 4	et 6 Vict., chap. 28 4	pour cent	{ £600000 en 1863 300000 en 1864 400000 en 1865 60000 en 1866 }	A Londres, banque d'Angleterre.....	Semi-annuellement.	Au-dessus du pair.....	Emprunt garanti, pas de charge.....	1 pour cent en payant l'intérêt.
140000	0 0 9	Vict., chap. 60.....	do	En 1866.....	do	do	Do	pas de charge.....	1 pour cent en payant l'intérêt.
70856	7 8 7	do chap. 34.....	do	En 1863.....	Glyn et comp.	do	Au pair aux actionnaires du canal Welland.....	do	1 pour cent en payant l'intérêt.
870	0 0 0	do	do	En 1863.....	Bonsaquet et comp.	do	Investi dans les fonds du clergé.....	do	1 pour cent en payant l'intérêt.
71000	0 0 9	Vict., chap. 66.....	do	En 1866.....	Glyn et comp.	do	do	do	1 pour cent en payant l'intérêt.
30000	0 0 0	do	do	En 1867.....	do	do	Au pair.....	do	1 pour cent en payant l'intérêt.
16500	0 0 12	Vict., chap. 5.....	do	En 1859.....	do	do	do	do	1 pour cent en payant l'intérêt.
250000	0 0 0	do	do	En 1874.....	do	do	do	do	1 pour cent en payant l'intérêt.
260000	0 0 0	do	do	En 1874.....	do	do	do	do	1 pour cent en payant l'intérêt.

Bureau de l'Inspecteur-Général,
Toronto, 8 juillet 1850.

F. HINCKS,
Inspecteur-général.

Message du conseil.

Message du conseil législatif par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—
M. l'Orateur,

Bill relatif au chemin de fer occidental.

Le conseil législatif a adopté l'amendement fait par l'assemblée législative aux amendements de leurs honneurs au bill, intitulé : " Acte pour autoriser les corporations municipales à prendre des actions dans le fonds social de la compagnie du grand chemin de fer, ou autrement, pour aider à la confection de ces entreprises " sans aucun amendement : Et aussi,

Bill relatif aux lignes latérales.

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : " Acte pour amender et expliquer l'acte relatif aux lignes latérales dans le township d'*Osgoode*," sans aucun amendement.

Et ensuite il s'est retiré.

Bill relatif aux écoles communales. (H.-C.)

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre les débats ajournés sur l'amendement qu'on a proposé de faire hier, à la question, que le rapport du comité de toute la chambre sur le bill pour mieux établir et maintenir les écoles communes dans le *Haut-Canada*, soit maintenant lu ;

Et lequel amendement était, que tous les mots après " que, " jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, aux fins d'ajouter les mots : " soit de nouveau renvoyé au comité dans le but d'amender la trentième clause du dit bill, de manière à fixer les salaires du surintendant en chef des écoles pour le *Haut-Canada*, à quatre cent vingt louis par année ; celui du premier clerc, à cent-soixante et quinze louis par année ; et celui du second clerc, à soixante louis par année."

Et la question sur l'amendement étant de nouveau proposée, la chambre a repris les dits débats ajournés.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a proposé en amendement au dit amendement proposé, secondé par M. *Scott*, de *Bytown*, que les mots " quatre cent vingt " soient retranchés, et les mots " trois cents " insérés.

Et que la question ayant été mise sur l'amendement au dit amendement proposé : la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *Toronto*, *Crysler*, *Malloch*, *Perry*, *Sanborn*, et *Scott*, de *Bytown*.—(6.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Boulton*, de *Norfolk*, *Boutillier*, *Cameron*, de *Cornwall*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chauveau*, *Christie*, *DeWitt*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Holmes*, *Hopkins*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Sir Allan N. MacNab*, *Marquis*, *McConnell*, *McFarland*, *McLean*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Prince*, *Richards*, *Robinson*, *Sauvageau*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Seymour*, *Sherwood*, de *Brockville*, *Sherwood*, de *Toronto*, *Smith*, de *Durham*, *Smith*, de *Frontenac*, *Smith*, de *Westworth*, *Stevenson*, *Taché*, *Viger*, *Watts* et *Wilson*.—(60.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question sur l'amendement à la question principale ayant été de nouveau proposée :

M. *Smith*, de *Durham*, a proposé en amendement au dit amendement proposé, secondé par M. *Notman*, que le mot " vingt, " soit retranché : et la question ayant été mise, que ces mots soient retranchés ; la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris, comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *Norfolk*, *Boulton*, de *Toronto*, *Crysler*, *DeWitt*, *Hopkins*, *Johnson*, *Malloch*, *McConnell*, *McFarland*, *Notman*, *Perry*, *Sanborn*, *Scott*, de *Bytown*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Seymour*, *Smith*, de *Durham*, et *Watts*.—(17.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Boutillier*, *Cameron*, de *Cornwall*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Sir Allan N. MacNab*, *Marquis*, *McLean*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Prince*, *Richards*, *Robinson*, *Sauvageau*, *Sherwood*, de *Brockville*, *Sherwood*, de *Toronto*, *Smith*, de *Frontenac*, *Stevenson*, *Taché* et *Wilson*.—(48.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question sur l'amendement à la question principale ayant été mise ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *Norfolk*, *Boulton*, de *Toronto*, *Crysler*, *DeWitt*, *Flint*, *Holmes*, *Hopkins*, *Lemieux*, *Malloch*, *McConnell*, *McFarland*, *McLean*, *Notman*, *Papineau*, *Richards*, *Sanborn*, *Scott*, de *Bytown*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Seymour*, *Sherwood*, de *Brockville*, *Sherwood*, de *Toronto*, *Smith*, de *Durham*, *Smith*, de *Frontenac*, *Smith*, de *Westworth*, *Stevenson*, *Watts* et *Wilson*.—(27.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Boutillier*, *Cameron*, de *Cornwall*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Sir Allan N. MacNab*, *Marquis*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Perry*, *Polette*, *Price*, *Prince*, *Robinson*, *Sauvageau*, *Taché* et *Viger*.—(39.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question principale ayant été de nouveau proposée, que le rapport soit maintenant reçu ;

M. *Smith*, de *Durham*, a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Johnson*, que tous les mots après " que, " jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, aux fins d'ajouter les mots : " le dit bill soit de nouveau renvoyé à un comité à l'effet de l'amender, " en retranchant les mots : " pourvu tous jours, qu'aucune partie de l'allocation des écoles ne sera accordée à aucune école, dans laquelle on se servira de livres qui auront été désapprouvés par le conseil, et après qu'avis public aura été donné de cette désapprobation, " dans le cinquième paragraphe de la trentième clause, et les mots : " ou autorisés, " dans le troisième paragraphe de la vingt-neuvième clause.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Crysler*, *DeWitt*, *Holmes*, *Hopkins*, *Johnson*, *McConnell*, *McFarland*, *Notman*, *Papineau*, *Richards*, *Sanborn*, *Smith*, de *Durham*, et *Wilson*.—(13.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Cameron*, de *Cornwall*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, le

procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *Marquis*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Polette*, *Price*, *Prince*, *Robinson*, *Sauvageau*, *Scott*, du Lac des Deux-Montagnes, *Seymour*, *Sherwood*, de Brockville, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson*, *Taché* et *Viger*.—(44.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question principale ayant été de nouveau proposée, que le rapport soit maintenant reçu ;

M. *Smith*, de *Durham*, a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Johnson*, que tous les mots après " que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, aux fins d'insérer les mots : " le bill soit maintenant soumis à un comité de toute la chambre, à l'effet de retrancher le mot " ordonné," dans le cinquième paragraphe de la trente cinquième clause, et d'insérer le mot " autoriser," et que les mots " sous la direction du surintendant local," à la fin de la dite clause."

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Chauveau*, *Crysler*, *DeWitt*, *Holmes*, *Hopkins*, *Johnson*, *Lemieux*, *Malloch*, *McFarland*, *Notman*, *Papineau*, *Richards*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, de BYTOWN, *Seymour*, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, et *Wilson*.—(20.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Bouillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Christie*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, le solliciteur-général *Macdonald*, Sir *Allan N. MacNab*, *Marquis*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Polette*, *Price*, *Prince*, *Robinson*, *Scott*, du Lac des Deux-Montagnes, *Stevenson*, *Taché* et *Viger*.—(36.)

Ainsi, elle a passé dans la négative,

Et la question principale ayant été de nouveau proposée, que le rapport soit maintenant reçu ;

M. *Smith*, de *Durham*, a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Johnson*, que tous les mots après " que," jusqu'à la fin de la question soient retranchés, aux fins d'ajouter les mots " le bill soit renvoyé de nouveau au comité aux fins de retrancher le mot " trois," et y insérer le mot " cinq," à sa place, dans la trente huitième clause, comme " nécessaire pour former un quorum du conseil de l'instruction publique."

La question ayant été mise sur l'amendement ; la chambre s'est divisée :

Pour, 14.

Contre, 25.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la question principale ayant été mise ;

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *DeWitt*, en l'absence de M. *Nelson*, a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont lus et adoptés.

Un autre amendement a été fait à la dix-neuvième clause du dit bill en retranchant les mots : " qu'il sera du devoir du conseil municipal de toute cité, ville, village ou township," et en insérant à leur place les mots : " qu'il sera du devoir du conseil municipal de tout township et du bureau des syndics de toute cité, ville ou village incorporé."

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill en faveur des émigrés.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a fait rapport du bill pour encourager les émigrés qui se transportent d'Europe aux Etats-Unis à prendre la voie du *St. Laurent*, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie du télégraphe de *Bytown* et *Montréal*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour pour, la seconde lecture du bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin de *Vaughan*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte d'enregistrement du *Haut-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer une compagnie aux fins de construire un chemin de fer, du village d'*Industrie* au township de *Rawdon*, dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour incorporer l'institut des artisans de la cité de *Toronto*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la nécropole de *Toronto*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. *DeWitt*, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*,
La chambre s'est ajournée.

Mercurii, 10^o die Julii ;

ANNO 14^o VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Hopkins*,—la pétition de *George H. Parke*, M. D., ci-devant surintendant médical de l'asile temporaire des aliénés de *Toronto*.

Par M. *Lemieux*,—la pétition de *J. W. Parent* et autres, formant la majorité des conseillers municipaux du comté de *Vaudreuil*.

Par l'honorable M. *Sherwood*,—la pétition de *John Douglass* et autres, de la ville de *Woodstock*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la banque commerciale du district de *Midland*, demandant que le bill pour restreindre la faculté de voter par procureur dans les banques et autres compagnies incorporées, ne soit pas passé.

De la chambre de commerce de *Montréal*; demandant que les lois contre l'usure en *Canada*, soient assimilées à celles actuellement en vigueur en *Angleterre*.

De *Fisher Ames*, et autres, de *Russelton* et des parties adjacentes, dans la seigneurie et le comté de *Beauharnais*; se plaignant que par la re-concession de la dite seigneurie en franc et commun soccage, les rentes et les pouvoirs des seigneurs ont été considérablement augmentés, au détriment et désavantage des censitaires, et demandant le rétablissement des anciens taux, et que justice soit rendue aux pioniers établis sur certaines terres appelées le *Gore*, que les dits seigneurs ont obtenues de la couronne par suite de fausses représentations.

De *John Ellis*, et autres, de la ville de *Perth*, et ses environs; demandant que dans tout nouvel arrangement fait par rapport au département des postes, le bureau de poste de la dite ville soit tenu ouvert une heure avant et une heure après le service du matin des dimanches.

De *S. W. Pantland* et autres, de la cité de *Québec* et ses environs; demandant que les dispositions de l'ordonnance du *Bas-Canada*, 4 *Vict.*, relative à l'amélioration de certains chemins des environs et conduisant à la dite cité, soient étendues au chemin de *Belvidere*, qui communique du chemin *St. Louis* au chemin de *Ste. Foye*.

Bill relatif à l'académie de St. Jean.

Ordonné, que le bill pour incorporer l'académie de *St. Jean*, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la chambre demain.

Bill relatif aux hypothèques, (H.-C.)

Un bill grossoyé pour changer et amender l'acte pour pourvoir à l'insinuation des hypothèques qui affectent la propriété mobilière dans le *Haut-Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que *M. Seymour* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux écoles communes, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill pour établir et maintenir les écoles communes dans le *Haut-Canada*, étant lu;

Ordonné, que le bill soit lu une troisième fois demain.

Bill en faveur des émigrés.

Un bill grossoyé pour encourager les émigrés qui se transportent d'*Europe* au *Etats-Unis* à prendre la voie du *St. Laurent*, a été, en conformité de l'ordre, lu une troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable *M. Hincks* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Message du conseil.

Message du conseil législatif par *John Fenning Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie.—
M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivants, sans amendement, savoir:—

Bill relatif aux propriétaires de moulins, (H.-C.)

Bill, intitulé: "Acte pour la protection des propriétaires de moulins dans le *Haut-Canada*."

Bill relatif à la 9^e concession de Cornwall.

Bill, intitulé: "Acte pour faire un arpentage sur le front de la neuvième concession de *Cornwall*." "depuis le lot numéro vingt-deux, à l'ouest, jusqu'à la limite du township, pour servir de ligne dirigeante de la dite concession de *Cornwall*."

Bill, intitulé: "Acte pour diviser le comté de *Huntingdon* en deux arondissements, pour l'enregistrement des titres."

Bill relatif à l'enregistrement dans *Huntingdon*.

Bill, intitulé: "Acte pour fixer le mode de tracer les lignes latérales dans certaines concessions du township d'*Edwardsburgh*:"—Et aussi,

Bill relatif aux lignes latérales dans *Edwardsburgh*.

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour amender et continuer telles qu'amendées les lois qui règlent l'inspection de la fleur et de la farine," avec un amendement à la version anglaise seulement, auquel il demande le concours de cette chambre.

Bill relatif à la fleur et à la farine.

Et ensuite il s'est retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir une loi uniforme concernant la prestation de certains serments d'office et autres en cette province, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu;

Bill relatif aux serments officiels.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé à un comité de toute la chambre vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour transférer au gouvernement provincial la régie et administration des postes intérieures et régler le dit département, étant lu;

Bill relatif aux postes.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Scott, du *Lac des Deux-Montagnes*, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

M. Laurin a fait rapport du bill pour étendre l'acte qui pourvoit à l'établissement de compagnies pour la construction de chemins et autres travaux aux compagnies formées dans le but d'acquérir les travaux publics de même nature et les amendements ont été lus et adoptés.

Bill relatif aux compagnies formées pour acquérir des travaux public.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois vendredi prochain.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Ordres remis.

Alors, sur motion de *M. Malloch*, secondé par *M. Richards*,

La chambre s'est ajournée.

Jovis, 11^o die *Julii*;

ANNO 14^o VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Pétitions présentées.

Par *M. Fortier*,—la pétition de *Jean-Baptiste Hébert*, ci-devant gardien du pont public de *Bécancour*.

Par *M. McFarland*,—la pétition de *James Morris* et autres, du township de *Crowland*.

Par l'honorable *M. Papineau*,—la pétition de *Gédon Cartier* et autres, de la paroisse de *St. George de Henriville*, comté de *Rouville*.

Par *M. le solliciteur-général Drummond*,—la pétition de *M. Moore* et autres, rapporteurs de la chambre d'assemblée.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *John Caven*, président, au nom de l'association des instituteurs de *Dumfries*; exposant qu'il résulterait beaucoup de bien de l'établissement d'académies d'instituteurs sur des bases convenables; que la charge de surintendant-en-chef devrait être abolie, et les devoirs de cette charge devraient être remplis par le secrétaire provincial,—et que les certificats provinciaux ne devraient pas être accordés seulement aux élèves de l'école normale, et demandant la passation d'un acte à cet effet.

De *Joseph Genest* et autres, membres de la société de tempérance de la paroisse de *Ste. Marguerite de Joliette*, comté de *Dorchester*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour supprimer l'intempérance.

Du conseil municipal du comté de *Portneuf*; demandant certains amendements à l'acte qui établit les bureaux d'enregistrement dans le *Bas-Canada*.

De *Claude Bourgeois* et autres, du township de *Kildare*, comté de *Berthier*; demandant que l'on ne consente pas à réunir le dit township au comté de *L'Assomption* ou *Leinster*.

Du très-révérend *P. L. Archambault* et autres, des paroisses de *St. Michel de Vaudreuil* et de *St. Jeanne de l'Île Perrot*, comté de *Vaudreuil*; demandant que l'on ne consente pas à transporter le chef-lieu du dit comté.

D'*Alexandre Morrison*, de *Toronto*; demandant une compensation pour la perte d'un lot de terre dans le township de *Niagara*, dont il a été dépossédé en vertu d'un titre de concession d'une date antérieure à celui qu'il a acheté de bonne foi.

D'*Edward G. O'Brien* et autres, actionnaires de la ci-devant compagnie du chemin de fer de la cité de *Toronto* et du *Lac Huron*; demandant qu'il soit adopté des mesures, soit pour permettre à la dite compagnie de reprendre ses opérations, ou de régler ses affaires.

De *Gabriel Lachance* et autres, pilotes du havre de *Québec*; demandant que la pétition de la chambre de commerce de *Québec*, relativement aux maisons de *Trinité de Québec* et *Montréal*, ne soit pas accueillie favorablement,—et qu'il ne soit fait aucun changement à l'acte de la dernière session, relatif à la maison de la *Trinité de Québec*.

Du conseil municipal des comtés unis de *Huron*, *Perth* et *Bruce*; exposant que, par l'acte 12 *Vict.* chap. 78, le township de *Mornington* doit former partie du comté de *Waterloo*, et que par l'acte 12 *Vict.* chap. 96, le dit township doit former partie du comté de *Perth*; et demandant qu'il soit passé un acte pour déclarer auquel des deux comtés le dit township appartient,—et pour faire disparaître certains doutes relativement à la perception des taxes dans ce township.

Ordonné, que la pétition d'*Edward G. O'Brien* et autres, actionnaires dans la ci-devant compagnie du chemin de fer de la cité de *Toronto* et lac *Huron*, soit maintenant lu; et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue; demandant l'adoption de mesures qui permettront à la dite compagnie de reprendre ses opérations, soit pour continuer l'entreprise ou pour clore ses affaires.

Ordonné, que la pétition du révérend *Patrick McMahon*, chapelain et autres, du comité de régie de l'église de *St. Patrice* dans la cité de *Québec*, soit maintenant lue, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue, demandant la passation d'un acte pour permettre à la congrégation de la dite église de poursuivre le recouvrement de la rente des bancs.

Ordonné, que la pétition d'*Edward G. O'Brien* et autres, actionnaires dans la ci-devant compa-

gnie au chemin de fer de la cité de *Toronto* et lac *Huron*; et la pétition du révérend *Patrick McMahon*, chapelain, et autres, du comité de régie de l'église de *St. Patrice* dans la cité de *Québec*, soient renvoyées au comité permanent et autres; des ordres permanents.

L'honorable procureur-général *LaFontaine*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité à une adresse à son excellence le gouverneur-général, réponse à une adresse de l'assemblée législative au gouverneur-général, datée le 1er du courant, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant la chambre, copies de toute la correspondance échangée entre le gouvernement exécutif du *Nouveau-Brunswick* et le gouvernement de cette province, au sujet d'un projet de communication par le moyen d'un canal ou chemin de fer entre le fleuve *St. Laurent* et la rivière *St. Jean*; et aussi, copie de toute la correspondance sur le même sujet, entre le gouvernement exécutif et toute personne dans le *Bas-Canada* ou dans le *Nouveau-Brunswick*.

Pour la dite réponse, voir appendice (D.D.)

Appendice (D.D.)

Résolu, que la pétition de *Seth Combs* et autres, aubergistes des comtés unis de *Stormont*, *Dundas* et *Glengary*; soit renvoyée à un comité spécial composé de *M. McLean*, *M. Cryster*, *M. Stevenson*, *M. Meyers* et *M. Malloch*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Pétition de S. Combs et autres, renvoyée à un comité.

M. Méthot, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour amender et continuer l'ordonnance pour régier l'inspection de l'huile et du poisson, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Bill relatif au poisson et à l'huile.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre lundi prochain.

M. Holmes, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *Louis Perrault* et autres, faisant des dépôts dans la banque d'épargnes et de prévoyance de *Montréal*, et autres y intéressés, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Rapport sur la pétition de L. Perrault et autres.

Votre comité a l'honneur de faire rapport, qu'après avoir examiné avec soin les allégués de la pétition qui a été soumise à ses délibérations, il s'est mis à considérer si l'acte 4 et 5 *Vict.*, chap. 32, sous l'empire duquel la banque d'épargnes et de prévoyance a été établie, est de nature à autoriser l'administration à accéder à la demande des pétitionnaires, sans une autorisation ultérieure de la part de la législature, savoir : la nomination d'une commission d'enquête à *Montréal*, pour s'enquérir des accusations graves portées contre les gérants de cette banque, et de l'état actuel de l'institution; et votre comité se trouve dans la nécessité de déclarer que cet acte ne comporte, selon lui, aucune telle autorisation.

Votre comité s'est ensuite mis à la recherche de quelque précédent qui pût l'autoriser à recommander à l'administration d'accéder à la demande des pétitionnaires; la seule circonstance que votre comité ait pu découvrir dans les limites de la province, où l'exécutif soit intervenu dans des matières tant soit peu analogues à la présente, a été le cas de la succursale de la banque du *Haut-Canada* à *Kingston*, dont les affaires furent soumis à une enquête, après sa faillite.

Votre comité a constaté que le 29 avril dernier, le chancelier de l'échiquier a introduit un bill pour amender la loi de la *Grande-Bretagne* relative aux banques d'épargnes, et pour abroger les parties de cette loi qui étaient toute responsabilité de la part des gérants ou directeurs; et considérant, ainsi que l'a déclaré le chancelier dans cette occasion, que le taux alloué pour l'intérêt était d'une importance moindre que le

Pétitions renvoyées à des comités:

remboursement certain des dépôts, votre comité ne peut s'empêcher d'exprimer l'opinion que les lois qui régissent les banques d'épargnes en cette province ont besoin d'être modifiées de manière à rendre les directeurs ou gérants responsables, jusqu'à un certain point, des pertes résultant de leur mal-administration, ou de ce qu'ils se sont départis des prescriptions du statut. Votre comité croit que le bill dont il s'agit a pris force de loi depuis cette époque, bien qu'il n'en ait pas la preuve officielle, cette chambre n'ayant encore reçu aucune copie des délibérations du parlement impérial pour l'année courante.

Votre comité a également constaté que, d'après la 13^e section de l'acte 4 et 5 *Vict.*, chap. 32, les banques d'épargnes agissant sous cette autorité, sont tenues de soumettre à la législature, dans les premiers quinze jours de chaque session, un état ample et détaillé de leurs affaires; et il trouve, qu'à l'exception des sessions de 1846 et 1847, (ainsi qu'on le verra par les témoignages qui sont annexés à ce rapport,) la banque d'épargnes de *Montréal* ne s'est pas conformée aux requisitions du dit acte; et votre comité en est venu à la conclusion que les gérants de cette institution, en négligeant de remplir un devoir aussi important, ont rendu illusoire l'intention de la législature à cet égard, et violé une disposition importante de la loi pour la protection et la sûreté des dépositaires.

Après avoir donné à ce sujet toute l'attention possible, votre comité est presque forcé de partager l'opinion qui règne si généralement parmi cette classe de personnes pour l'avantage et dans l'intérêt desquelles les banques d'épargnes ont été établies en grande partie, savoir, que le gouvernement devrait être le gardien de ces fonds; et d'après les faits énoncés dans la pétition, appuyés comme ils le sont sur les affidavits annexés à ce rapport, votre comité en est venu à la conclusion qu'il est évident que l'on s'est départi, dans la gestion des affaires de cette institution, de l'intention de la législature, ce qui a entraîné les conséquences les plus désastreuses pour les classes les moins aisées de la société; et votre comité recommande à votre honorable chambre de presser l'administration d'adopter immédiatement quelque mesure aux fins d'instituer prochainement l'enquête demandée, comme le meilleur moyen, d'un côté, de laver les personnes, dont on se plaint, des aspersiones lancées contre leur caractère, s'il est prouvé qu'elles ne sont pas fondées, et de l'autre, de faire renaître ce sentiment de foi en la protection du gouvernement, qui est si nécessaire pour le bien-être de la société en général, et rétablir la confiance des classes pauvres en particulier dans des institutions si propres à avancer leurs intérêts.

Ordonné, que trois cents exemplaires du dit rapport soient imprimés pour l'usage des membres de cette chambre.

Message du conseil.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—
M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivants sans aucun amendement:—

Bill relatif à la société d'agriculture, (B.-C.)

Bill, intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la société d'agriculture du *Bas-Canada*."

Bill relatif à la banque du Haut-Canada.

Bill, intitulé: "Acte pour prolonger le temps fixé pour payer l'accroissement du capital de la banque du *Haut-Canada*."

Bill relatif au chemin de fer de Champlain et du St. Laurent.

Bill, intitulé: "Acte pour autoriser la compagnie des propriétaires du chemin de fer de *Champlain* et du *St. Laurent*, à prolonger le dit chemin, et pour d'autres fins." Et aussi,

Bill relatif aux incendies de Québec.

Le conseil législatif a passé un bill, intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte pour venir en aide à ceux qui ont souffert par les incendies de *Québec*," auquel il demande le concours de cette chambre. Et aussi,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour faciliter et encourager l'étude de la loi en cette province," auquel il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte pour venir en aide à ceux qui ont souffert par les incendies à *Québec*," a été lu la première fois.

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour faciliter et encourager l'étude de la loi en cette province," a été lu la première fois.

Ordonné, que l'amendement fait par le conseil législatif à la version anglaise du bill, intitulé: "Acte pour amender et continuer, telles qu'amendées, les lois qui règlent l'inspection de la fleur et de la farine," soit maintenant pris en considération.

La chambre, a en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération; et ayant été lu une seconde fois, il a été adopté.

Ordonné, que *M. Holmes* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leur amendement.

Ordonné, que *M. Sanborn* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte pour incorporer les membres de la profession médicale dans le *Bas-Canada*, et régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelle, et pour venir en aide à certaines personnes qui pratiquaient comme médecins et chirurgiens en cette province, lors de la mise en vigueur du dit acte.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Notman* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer certaines associations charitables, philanthropiques et de prévoyance, et pour protéger d'une manière efficace les fonds des dites associations, contre la fraude et le mauvais emploi qu'on en pourrait faire.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Hall* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser la formation de compagnies pour l'établissement et l'administration des cimetières dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de *M. Scott*, de *Bytown*, secondé par *M. Johnson*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur-général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, un état des noms des parties qui ont des licences pour la coupe du bois carré ou de billots de sciage sur la rivière *Gatineau* et ses branches; le nombre de milles que chaque personne possède, les deniers déposés par chacune d'elles, et le montant des droits prélevés pour chaque limite, dans les deux dernières années, distinguant les bois carrés des billots de sciage, aussi le nombre de milles quar-

rés de terres à bois sur la dite rivière et ses branches non encore concédées; le nom des personnes qui en ont demandé des lots, et la quantité demandée par chaque individu.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Bill relatif au chemin de fer de Bytown et Prescott.

Ordonné, que M. *Scott de Bytown*, ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Bytown et Prescott*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain,

Bill relatif à l'union des chemins de fer de Lachine et de la ligne provinciale.

Ordonné, que M. *Holmes*, ait la permission d'introduire un bill pour autoriser l'union de la compagnie du chemin de fer de *Montréal et Lachine*, et la compagnie du chemin de *St. Louis* et de la ligne provinciale, et pour d'autres fins relatives aux dites compagnies.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif aux cours de session, (B.-C.)

Ordonné, que l'honorable procureur-général *LaFontaine* ait la permission d'introduire un bill pour faciliter la tenue des cours de sessions générales et trimestrielles de la paix dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *LaTerrière*, secondé, par M. *Fortier*,

Médecine et chirurgie, (B.-C.)

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en comité de toute la chambre, pour prendre en considération la convenance d'amender la septième clause de l'acte 10 et 11 *Vict.* chap. 26, relativement à l'étude et pratique de la médecine et chirurgie dans le *Bas-Canada*.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. *Macdonald* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et l'honorable M. *Macdonald* a fait rapport que le comité avait passé une résolution, laquelle a été lue comme suit:—

Résolu, qu'il est expédient d'amender la septième section de l'acte 10 et 11 *Vict.*, chap. 26, relativement à la pratique de la médecine et chirurgie.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Bill relatif à la profession médicale, (B.-C.)
N^o. 2.

Ordonné, que l'honorable M. *LaTerrière* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte d'incorporation des membres de la profession médicale dans le *Bas-Canada*, et pour régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie dans cette partie de la province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ajournement.

M. *Armstrong* a proposé, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*, et la question ayant été mise, que quand cette chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajourne à demain à onze heures A. M., que pour le reste de la

session, les samedis inclus, elle s'assemblera chaque jour à l'heure ci-dessus;

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Holmes, Jobin, Lacoste, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Marquis, McConnell, Méthot, Mongenais, Notman, Polette, Sanborn, Sauvageau, Scott*, du LAC des DEUX-MONTAGNES, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché, Thompson, Viger et Watts*.—(31.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, le procureur-général *Baldwin, Bell, Boulton*, de NORFOLK, *Cameron*, de CORNWALL, *Cayley, Chauveau, Christie, Crysler, DeWitt*, le solliciteur-général *Drummond, Hall, Hopkins, Johnson*, le procureur-général *LaFontaine*, le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab, Malloch, McFarland, McLean, Merritt, Meyers, Papineau, Price, Prince, Richards, Robinson, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Stevenson et Wilson*.—(32.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, que M. *Wilson* ait la permission d'introduire un bill pour mettre certains habitants du township de *Moore* en possession d'un terrain réservé pour un chemin, et pour établir un nouveau chemin à la place.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain,

Ordonné, que l'honorable M. *Chabot* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer l'association dite "la société ecclésiastique de *Saint Michel*."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Chauveau* ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi du *Bas-Canada*, quant au district dans lequel les actions réelles ou mixtes pourront être commencées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill pour mieux établir et maintenir les écoles communes dans le *Haut-Canada*, étant lu;

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour recevoir le rapport du comité de toute la chambre sur le bill pour transférer au gouvernement provincial la régie et administration des postes intérieures et régler le dit département, étant lu;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour exclure des charges les personnes par l'entremise desquelles elles ont été créées, ou qui en ont fait augmenter les émoluments, étant lu;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et refondre les lois criminelles de cette province, étant lu;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis.

Bill relatif à la procédure criminelle. L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir un code de procédure criminelle en cette province, étant lu ;
Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis.

Bill relatif à la preuve, (B.-C.) L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour améliorer la loi de la preuve dans le *Bas-Canada*, étant lu ;
Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

Bill relatif à la réimpression des lois de voyeries, (B.-C.) L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la réimpression des actes et ordonnances en force dans le *Bas-Canada*, qui concernent les ponts et les grands chemins, et pour d'autres fins, étant lu ;
Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis.

Bill relatif au township d'Upton. L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour séparer du district des *Trois-Rivières* certaines concessions du township d'*Upton*, et pour les réunir au district de *Montréal* et au circuit de *St. Hyacinthe*, pour les fins judiciaires, et à la paroisse de *St. Hugues*, pour les fins municipales, dans le district mentionné en dernier lieu, étant lu ;
Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

Bill relatif aux cours de division. (H.-C.) L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender, refondre et réduire en un acte les diverses lois maintenant en force qui concernent les cours de division dans le *Haut-Canada*, étant lu ;
Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.
Ordonné, que le bill soit retiré.

Bill relatif aux procédures dans la cour de chancellerie. L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour confirmer les ordres et décrets, et autres procédures de la cour de chancellerie du *Haut-Canada*, dans certains cas, étant lu ;

M. Prince a proposé, secondé par *M. Christie*, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

L'honorable procureur-général *Baldwin* a proposé, en amendement à la question, secondé par *M. le solliciteur-général Macdonald*, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots "jeudi prochain," ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

Procédure dans les cours de chancellerie.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial, composé de l'honorable procureur-général *Baldwin*, *M. le solliciteur-général Macdonald*, l'honorable *M. Sherwood*, l'honorable *M. Cameron*, de *Cornwall*, *M. Wilson*, *M. Richards*, *M. Perry*, *M. Malloch*, pour s'enquérir du mode actuel d'instituer des poursuites dans la cour de chancellerie du *Haut-Canada* contre les personnes absentes de la province, et de la manière qu'il convient d'amender la loi à cet égard, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill relatif aux vaisseaux des plantations britanniques.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour assurer le droit de propriété sur les vaisseaux construits dans les plantations britanniques navigant sur les eaux situées dans l'intérieur de cette province, et qui n'ont pas été enregistrés conformément à l'acte impérial du *Royaume-Uni*, passé dans les troisième et quatrième années du règne

de feu sa majesté le Roi *Guillaume* quatre, et intitulé : "Acte qui pourvoit à l'enregistrement des vaisseaux britanniques et pour en faciliter le transport et empêcher qu'aucune partie du dit droit de propriété ne soit transférée d'une manière frauduleuse," étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour venir en aide aux banqueroutiers en certains cas, étant lu ;

M. Smith, de *Durham*, a proposé, secondé par *M. Flint*, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. Richards a proposé en amendement à la question, secondé par *M. DeWitt*, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin de la question.

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *DeWitt*, *Malloch*, *McConnell*, *Richards*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Stevenson* et *Wilson*.—(7.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Chabot*, *Crysler*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Holmes*, *Hopkins*, *Jobin*, le procureur-général *LaFontaine*, *La Terrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *McFarland*, *McLean*, *Mongenais*, *Papineau*, *Polette*, *Prince*, *Robinson*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché*, *Viger* et *Watts*.—(40.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la question principale ayant été mise, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Chabot*, *Crysler*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Holmes*, *Hopkins*, *Jobin*, le procureur-général *LaFontaine*, *La Terrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *McFarland*, *McLean*, *Mongenais*, *Papineau*, *Polette*, *Prince*, *Robinson*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché*, *Viger* et *Watts*.—(40.)

CONTRE.

Messieurs *DeWitt*, *Malloch*, *McConnell*, *Richards*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Stevenson* et *Wilson*.—(7.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial composé de *M. Smith*, de *Durham*, *M. Armstrong*, *M. Sherwood*, de *Brockville*, *M. le solliciteur-général Drummond* et *M. Sanborn*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, qu'il soit une instruction au dit comité de l'amender de manière à ce qu'il s'applique à toute la province en général.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mettre *Louis Comte* à même de recouvrir une certaine somme à lui due par la paroisse de *St. Edouard*, dans le district de *Montréal*, étant lu ;

M. Cartier a proposé, secondé par *M. Mongenais*, et la question ayant été mise, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

Bill pour venir en aide aux banqueroutiers.

Bill en faveur de Louis Comte.

La chambre s'est divisée ; et elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill relatif à l'enregistrement des vaisseaux.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger l'acte relatif à l'enregistrement des vaisseaux uniquement employés à naviguer sur les eaux intérieures de cette province, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois demain.

Bill relatif aux billets promissoires et aux lettres de change.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et expliquer les actes y mentionnés relatifs aux billets promissoires et lettres de change, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

Bill relatif aux coroners.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender la loi relative à la charge de coroner, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Meyers a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Meyers a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

Bill relatif à la société bienveillante des ouvriers de Québec.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la société bienveillante des ouvriers de Québec, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Malloch a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Malloch a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

Bill relatif au chemin de Guelph et Dundas.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender un acte, intitulé : " Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie " du chemin de Guelph et Dundas," étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre pour lundi prochain.

Bill relatif à l'incorporation de St. Hyacinthe.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la ville de St. Hyacinthe, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial composé de M. Boutillier, M. le solliciteur-général Drummond, M. Cartier, M. Chauveau, et M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill relatif à la société bienveillante wesléyenne.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer les sociétés bienveillantes de l'église méthodiste wesléyenne, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill relatif à la communes des Trois-Rivières.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour transférer au conseil municipal de la municipalité de la ville des Trois-Rivières l'administration de la commune de la dite ville, et pour d'autres fins, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. McFarland a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. McFarland a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de raison de compagnie du chemin de fer des rivières Niagara et Détroit, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour continuer et amender l'ordonnance concernant l'érection de paroisses et la construction et réparation des églises, presbytères et cimetières, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial composé de M. Polette, l'honorable M. Viger, l'honorable M. Chabot, M. Armstrong, M. Cartier, M. Laurin et M. Fortier, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Avis ayant été donné qu'il n'y avait pas de quorum, les noms des membres présents ont été pris comme suit :—

M. l'Orateur,

Messieurs le procureur-général Baldwin, Boutillier, Crysler, De Witt, Flint, Laurin, Malloch, McConnell, McFarland, Polette, Prince, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Smith, de Frontenac, et Taché.

Et à minuit et demi, M. l'Orateur, sans que la question ait été mise, a ajourné la chambre jusqu'à demain.

Veneris, 12° die Julii ;

ANNO 14° VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. Hall,—la pétition de la municipalité du township d'Ops ; et la pétition de John MacMurphy et autres, du township d'Eldon.

Par M. Fergusson,—la pétition de la municipalité du township de Woolwich ; et la pétition de John Frost, président, et Richard Carney, secrétaire, au nom d'une assemblée des habitants des townships de Sydenham et Derby, comté de Waterloo.

Par M. Laurin,—la pétition de Joseph Larose et autres, de la cité de Québec.

Par M. De Witt,—la pétition du révérend James Fulton, ministre, et autres, marguilliers, et autres habitants de Russellown.

Par l'honorable procureur-général LaFontaine,—la pétition de la banque de Montréal.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De George H. Parke, M. D., ci-devant surintendant médical de l'asile temporaire des lunatiques de Toronto ; exposant les raisons pour lesquelles il a été destitué, et demandant qu'il soit pris des mesures pour mieux protéger les lunatiques, et pour prévenir les conséquences qui pourraient résulter pour lui des allégués y contenus.

De *J. W. Parent* et autres, formant la majorité des conseillers municipaux du comté de *Vaudreuil*; demandant que le chef-lieu du dit comté soit transféré dans l'endroit le plus central de cette localité.

De *John Douglass* et autres, de la ville de *Woodstock*; demandant que l'acte d'incorporation de la dite ville soit amendé de manière à rencontrer les vues qu'avait la législature lors de la dernière session, mais qui ont été frustrées à raison de ce que la cédula (D) a été omise de l'acte des corporations municipales de la dernière session; que le pouvoir de percevoir les taxes, comme si l'omission n'avait pas eu lieu et que les limites de la dite ville soient modifiées de manière à comprendre le lot numéro 18, dans le township d'*Oxford Est*.

Douzième rapport du comité des ordres permanents.

M. Walls, du comité permanent des ordres permanents, a présenté à la chambre le douzième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a examiné la pétition d'*Edward G. O'Brien* et autres, actionnaires de la compagnie du chemin de fer de la cité de *Toronto* et du *Lac Huron*, demandant que la compagnie soit autorisée à reprendre ses opérations, soit pour continuer l'entreprise, soit pour clore ses affaires. Il a trouvé qu'aucun avis n'a été donné par les pétitionnaires; mais comme ils demandent à être autorisés, soit à mettre le premier acte en opération, sans pouvoirs additionnels ou changement de route, etc., soit de clore les affaires de l'ancienne compagnie, votre comité croit humblement que la publication de l'avis ordinaire n'est pas nécessaire.

Votre comité ne considère pas la pétition du révérend *Patrick McMahon* et autres, comme étant de nature à exiger la publication de l'avis.

Bill relatif au chemin de fer de Toronto et du Lac Huron.

Ordonné, que l'honorable *M. Sherwood* ait la permission d'introduire un bill pour remettre en vigueur et continuer l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Toronto* et du *Lac Huron*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Quatrième rapport du comité des chemins de fer et des lignes de télégraphie.

Sir Allan N. MacNab, du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, a présenté à la chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a examiné le bill pour incorporer la compagnie du télégraphe de *Montréal* et *Bytown*, et il a fait cet examen sans donner l'avis, pendant tout le temps voulu par la soixante-troisième règle; la raison qui a engagé le comité à en agir ainsi, c'est que la compagnie fait déjà fonctionner son télégraphe, et que de plus, aucune pétition n'a été présentée à votre honorable chambre contre la mesure.

Dans ces circonstances, votre comité n'a pas voulu risquer le sort du bill, à cette époque avancée de la session, par ce qui lui paraissait être, dans le cas actuel, un délai inutile; en conséquence, il a pris le bill en considération, et lui a fait un amendement, qu'il soumet humblement à la considération de votre honorable chambre; et en même temps, il recommande respectueusement que, dans le cas actuel, la soixante-et-troisième règle soit suspendue.

Votre comité a pris aussi en considération le bill pour incorporer une compagnie pour construire un chemin de fer entre les rivières *Niagara* et *Détroit*, et lui a fait divers amendements, qu'il soumet humblement à la considération de votre honorable chambre.

Bill relatif au télégraphe de Montréal et Bytown.

Ordonné, que le bill pour incorporer la compagnie du télégraphe de *Bytown* et *Montréal*, tel que rapporté par le comité permanent des chemins

de fer et lignes télégraphiques, soit renvoyé à un comité de toute la chambre lundi prochain.

Ordonné, que le bill pour incorporer une compagnie aux fins de construire un chemin de fer entre les rivières *Niagara* et *Détroit*, tel que rapporté du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, soit renvoyé à un comité de toute la chambre jeudi prochain.

M. Polette, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la chambre le troisième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a examiné le bill pour incorporer la compagnie du cimetière de *Catarakoui*, et lui a fait certains amendements dont il prend la liberté de recommander l'adoption à votre honorable chambre.

Ordonné, que le bill pour incorporer la compagnie du cimetière de *Catarakoui* tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la chambre lundi prochain.

M. Scott, du *Lac des Deux-Montagnes*, a proposé, secondé par *M. Armstrong*, et la question ayant été mise, que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à onze heures A. M.

La chambre s'est divisée:

Pour, 20.

Contre, 34.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Message du conseil législatif, par *John Pennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—

M. l'Orateur;

Le conseil législatif a passé les bills suivants, savoir:—

Bill, intitulé: "Acte pour faciliter l'admission en preuve des jugements rendus à l'étranger, et de certains documents officiels et autres."

Bill, intitulé: "Acte pour amender l'ordonnance pour incorporer la bibliothèque des avocats de Montréal."

Bill, intitulé: "Acte pour changer et amender l'acte pour pouvoir à l'insinuation des hypothèques qui affectent la propriété mobilière dans le Haut-Canada," et aussi,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour dispenser les ministres de l'église wesléyenne méthodiste de l'obligation d'obtenir des licences spéciales pour tenir des registres de baptêmes, mariages et sépultures, dans le Bas-Canada," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette chambre: et aussi,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour placer le chemin à barrières de *Longueuil* et *Chambly* sous le contrôle des commissaires des travaux publics," auquel il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour placer le chemin à barrières de *Longueuil* et *Chambly*, sous le contrôle des commissaires des travaux publics," a été lu la première fois.

Ordonné, que la réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, pour copie de toute correspondance entre le gouvernement et l'honorable *Louis Joseph Papineau*, au sujet d'une certaine somme d'argent qui a été confiée à ce dernier lorsqu'il était à *Paris*, afin de procurer à la société littéraire de *Québec*, des copies de documents historiques,

et mise devant la chambre jeudi, le quatre du courant, soit renvoyée au comité spécial des comptes publics pour l'année 1849.

Ordonné, que M. *Fortier* et M. *Seymour* soient ajoutés au dit comité.

Chemins à barrières de Québec.

L'honorable procureur-général *LaFontaine*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité à une adresse à son excellence le gouverneur-général, réponse supplémentaire à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, en date du 29 mai dernier, priant, entre autres choses, son excellence de vouloir bien faire mettre devant la chambre, copie de tous documents et correspondance entre le gouvernement exécutif et les syndics des chemins à barrières de Québec au sujet de l'administration des dits chemins.

Pour la dite réponse supplémentaire voir appendice (A.A.)

Appendice (A. A.)

Bill relatif à deux lots de ville dans Chatham.

Ordonné, que l'honorable M. *Price* ait la permission d'introduire un bill pour corriger une erreur qui s'est glissée dans certaines lettres patentes relatives à deux lots dans la ville de *Chatham*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Bill relatif au havre de Montréal.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour amender certains actes de cette province pour l'agrandissement et l'amélioration du havre de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Réimpressions étrangères des ouvrages britanniques jouissant du droit de propriété littéraire.

Sur motion de l'honorable M. *Sherwood*, secondé par l'honorable M. *Macdonald*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur-général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre toute correspondance qui peut avoir été échangée durant les deux dernières années, entre le secrétaire d'état de sa majesté pour les colonies et le gouverneur-général de la province, au sujet de l'admission en cette province des réimpressions étrangères d'ouvrages britanniques jouissant du droit de propriété littéraire.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par l'honorable M. *Price*,

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en comité de toute la chambre, pour considérer s'il est expédient d'amender l'acte relatif aux droits de douane, 12 *Vict.* chap. 1, de manière à permettre au gouverneur en conseil de placer, de temps à autres, tout article énuméré dans la cédula au dit acte, et qui est par là sujet à un droit de 12½ pour cent *ad valorem*, parmi les articles sujets à un droit de 2½ pour cent *ad valorem*.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Cartier* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Cartier*, a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu mardi prochain.

Un bill grossoyé pour mieux établir et maintenir les écoles communes dans le *Haut-Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif aux écoles communes, H.-C.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* porte le bill au conseil législatif et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé, intitulé: "Acte pour étendre l'acte qui pourvoit à l'établissement de compagnies pour la construction de chemins et autres travaux aux compagnies formées dans le but d'acquérir les travaux publics de même nature," étant lu;

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*, et la question ayant été mise, que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

La chambre s'est divisée; et elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*, et la question ayant été mise,

que le bill passe, et que le titre soit: "Acte pour étendre l'acte qui pourvoit à l'établissement de compagnies pour la construction de chemins et autres travaux, aux compagnies formées dans le but d'acquérir les travaux publics de même nature;"

La chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Bouillier*, *Cartier*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Hall*, *Hincks*, *Hopkins*, *Jobin*, *Johnson*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *Marquis*, *McConnell*, *McLean*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Prince*, *Richards*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Sherwood*, de BROKVILLE, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché* et *Viger*.—(45.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *DeWitt*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Meyers*, *Robinson* et *Stevenson*.—(6.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour recevoir le rapport du comité de toute la chambre sur le bill pour transférer au gouvernement provincial la régie et administration des postes intérieures et régler le dit département, étant lu;

Bill relatif au bureau de poste.

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*, et la question ayant été proposée, que le rapport soit maintenant reçu;

M. *Prince* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Boulton*, que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés aux fins d'ajouter les mots: "le bill et le rapport soient maintenant renvoyés à un comité de toute la chambre pour considérer s'il est convenable et expédient de prohiber le transport des malles de sa majesté d'un endroit à un autre en cette province le jour du seigneur, ordinairement nommé le dimanche, et que la pétition de *Lewis G. Gordon* et autres, d'*Amherstburgh*," soit renvoyée au dit comité.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Budgley*, *Boulton*, de NORFOLK, *DeWitt*, *Flint*, *Hall*, *Hopkins*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *Prince* et *Sanborn*.—

(11.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur-général *Baldwin*, *Boutillier*, *Cartier*, *Chabot*, *Christie*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Illichs*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTernière*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Marquis*, *McConnell*, *McLean*, *Merritt*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Morrison*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Sauvageau*, *Scott*, du Lac des Deux-Montagnes, *Sherwood*, de Brockville, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson*, *Taché* et *Viger*.—(43.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la question principale ayant été mise, elle a été résolue dans l'affirmative.

M. *Scott*, du Lac des Deux-Montagnes a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois mardi prochain.

Bill relatif aux coroners.

M. *Meyers* a fait rapport du bill pour amender la loi relative à la charge de coroner, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois lundi prochain.

Bill relatif à la société bienveillante des ouvriers de Québec.

M. *Malloch* a fait rapport du bill pour incorporer la société bienveillante des ouvriers de Québec, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois lundi prochain.

Bill relatif à la commune des Trois-Rivières.

M. *McFarland* a fait rapport du bill pour transférer au conseil municipal de la municipalité de la ville des Trois-Rivières l'administration de la commune de la dite ville, et pour d'autres fins, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé, et lu la troisième fois lundi prochain.

Bill relatif aux serments officiels.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour établir une loi uniforme concernant la prestation de certains serments d'office et autres en cette province, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Sherwood*, de Brockville a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *Sherwood*, de Brockville a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Sherwood*, de Brockville, a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois mardi prochain.

Bill relatif à l'université.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour lever certains doutes sur l'intention de l'acte de la dernière session du parlement de cette province pour amender la charte de l'université de Toronto, et pour pourvoir à l'établissement et dotation d'une chaire royale, et autres chaires de professeurs et lecteurs, de bourses, expositions, prix, et autres récompenses dans la dite université, et pour d'autres fins liées à la dite université, au collège et à l'école royale de grammair du collège du Haut-Canada, qui en forme un apanage, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre mardi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en Bill relatif à la comité sur le bill pour établir un mode de cotisations plus juste et équitable dans les divers townships, vil- (II.-C.) lages, villes et cités dans le Haut-Canada, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité,

M. *Lemieux* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Lemieux* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau mardi prochain.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi prochain. Ordres du jour remis.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Boulton*, secondé par M. *DeWitt*,

La chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Luna, 15^o die Julii ;

ANNO 14^o VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

M. L'ORATEUR a mis devant la chambre un état des affaires de la compagnie d'assurance britannique américaine contre les accidents du feu et sur la vie, jusqu'au 30 juin 1850. Compagnie d'assurance britannique américaine contre les accidents du feu et sur la vie. Appendice II.

Pour le dit état, voir appendice (H.)

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :— Message du conseil.

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : " Acte pour lever tous les doutes quant au droit de la couronne de recouvrer les frais dans certains cas, dans le Bas-Canada," sans amendement. Bill relatif au recouvrement de certains frais.

Et aussi, le conseil législatif a passé le bill, intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses du St. Laurent et de l'Atlantique," et autres actes relatifs à la dite compagnie, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie, avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette chambre. Bill relatif au chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique.

Et ensuite, il s'est retiré.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :— Pétitions présentées.

Par l'honorable M. *Robinson*,—la pétition de *Thomas Muconchy*, écuyer, et autres, du township de *Gwillimbury Ouest*, comté de *Simcoe*.

Par M. *Lemieux*,—la pétition des directeurs de l'association du télégraphe électrique de l'Amérique Septentrionale Britannique.

Par l'honorable M. *Macdonald*,—la pétition du conseil de ville de la cité de *Kingston*.

Par M. *Cartier*,—la pétition de *David Torrance* et autres, actionnaires de la banque de *Montréal*.

Par M. *Prince*,—la pétition de *Henry Allen*, écuyer, de la cité de *Toronto*, procureur en loi, et ci-devant juge de la cour de district du district de *London*.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Jean Baptiste Hébert*, ci-devant gardien du pont public de *Bécancour*; demandant le remboursement de certaines déductions faites sur ses recettes annuelles comme gardien du dit pont, par suite du taux trop élevé auquel il l'a loué du gouvernement, ou qu'il soit exonéré de payer le montant par lui dû au gouvernement pour l'année dernière.

De *James Morris* et autres, du township de *Crowland*; demandant l'adoption de mesures pour empêcher la chasse aux cerfs et prévenir les abus qui en résultent.

De *Gédéon Cartier* et autres, de la paroisse de *St. George* de *Henryville*, comté de *Rouville*; demandant l'abolition des dîmes, et un mode de cotisation à cet égard semblable à celui qui a été adopté pour les écoles.

De *M. Moore* et autres, rapporteurs des débats de la chambre d'assemblée; demandant à la chambre de les indemniser de leurs travaux comme tels.

De la municipalité du township d'*Ops*; demandant que les terres dans les townships de *Bexley*, *Summerville* et *Harvey*, soient concédées gratuitement, afin de hâter l'établissement de ces townships.

De *John MacMurchy* et autres, du township d'*Eldon*; et du révérend *James Fullon*, ministre, et autres, syndics, et autres habitants de *Russelltown*; demandant l'adoption de mesures pour faire cesser tout travail le dimanche dans le département des postes.

De la municipalité du township de *Woolwich*; demandant à la chambre de ne pas accéder à la demande d'annexer le village d'*Elova*, dans le township de *Nichol*, au dit township de *Woolwich*.

De *John Frost*, président, et *Richard Carney*, secrétaire, pour et au nom d'une assemblée des habitants des townships de *Sydenham* et *Derby*, comté de *Waterloo*; demandant que les townships d'*Arran*, *Eldershire*, *Saugeen* et *Brant*, soient ajoutés au comté projeté de *Grey*, et que si la chambre se décide à diviser une certaine étendue de terre sise et située entre les comtés de *Grey* et *Huron*, comme on en a le projet, les townships de *Bruce* et *Greenock* soient aussi annexés au comté de *Grey*.

De la banque de *Montréal*; demandant que le bill pour restreindre dans certaines limites le mode de voter par procuration dans les banques et autres compagnies incorporées, n'ait pas force de loi,

De *Joseph Larose*, et autres, de la cité de *Québec*; demandant à la chambre de ne pas accéder à la pétition du maire et des conseillers de la dite cité, dans laquelle ils demandent que l'acte qui amende l'acte 10 *Vict.*, chap. 113, soit modifié de manière à obliger tous les propriétaires de maisons dans la dite cité de prendre l'eau de l'aqueduc, et de payer en conséquence.

Cinquième rapport du comité des chemins de fer et des lignes télégraphiques.

Appendice (E. E.)

L'honorable *M. Robinson*, du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, a présenté à la chambre le cinquième rapport du dit comité.

Pour le dit rapport, voir appendice (E. E.)

Ordonné, que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

Rapport sur la pétition de *F. C. Capreol*.

Appendice (F. F.)

M. Gagy, du comité spécial auquel a été renvoyée cette partie de la pétition de *F. C. Capreol*, écuyer, de la cité de *Toronto*, demandant une enquête au sujet de la poursuite qu'il a faite de certaines personnes qui fuyaient la justice dans l'année 1843; a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu.

Pour le dit rapport, voir appendice (F. F.)

Ordonné, que le dit rapport et le témoignage y annexé soient imprimés pour l'usage des membres de cette chambre.

Ordonné, que la réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, datée le premier du courant, demandant copies de toute la correspondance échangée entre le gouvernement exécutif du *Nouveau-Brunswick* et le gouvernement de cette province au sujet d'un projet de communication par le moyen d'un canal ou chemin de fer entre le fleuve *St. Laurent* et la rivière *St. Jean*, soit renvoyée au comité spécial auquel a été renvoyée la pétition du révérend *F. Destroismaisons* et autres, de la paroisse de *St. Germain de Rimouski*, comté de *Rimouski*, et autre référence.

Communication entre le fleuve *St. Laurent* et la rivière *St. Jean*.

Sur motion de *M. Flint*, secondé par *M. Morrison*,

Résolu, que le temps pour recevoir des bills privés et rapports de comités spéciaux et permanents des bills privés, soit de nouveau prolongé jusqu'à vendredi, le vingt-six du courant.

Bills privés.

Ordonné, que la réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, en date du 1^{er} juillet, 1850, et demandant qu'il lui plaise faire mettre devant cette chambre, copies de tous papiers transmis par les shérifs de *Montréal*, relativement aux accusations portées contre eux.

Shérifs de Montréal

Ordonné, que la pétition de *George H. Park*, M. D., ci-devant surintendant médical de l'asile des aliénés à *Toronto*; et la pétition de *Joseph Larose* et autres, de la cité de *Québec*, soient imprimées pour l'usage des membres de cette chambre.

Pétition du Dr. G. H. Park.

M. Prince a proposé, secondé par *M. Chauveau*, et la question ayant été mise, qu'il soit une instruction au comité permanent des dépenses contingentes d'insérer dans le rapport qu'il doit faire à cette chambre pendant la présente session, que l'allocation ci-devant accordée aux écrivains surnuméraires pour leurs services, savoir, la somme de quinze chelins par jour, leur soit accordée depuis le commencement de cette session; et que les traducteurs surnuméraires soient rémunérés à raison de quatre piastres par jour; et qu'une allocation raisonnable soit accordée pour frais de voyage à tous les surnuméraires.

Ecrivains surnuméraires et traducteurs.

M. Christie a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Stevenson*, que tous les mots après "instruction," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, aux fins d'ajouter les mots: "au greffier de cette chambre de demander par des annonces les personnes disposées à servir comme écrivains surnuméraires durant la prochaine session pour une rémunération de sept chelins et six deniers, courant, par jour."

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Christie*, *De Witt*, *Hall*, *Hopkins*, *Richards*, et *Thompson*.—(8.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Bell*, *Boutillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gillet*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, *La Terrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Marquis*, *McConnell*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Prince*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, de *Bx-*

TOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de BROKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché* et *Viger*.—(46.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la question principale ayant été mise, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Boutillier*, *Cartier*, *Chabot*, *Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Lacoste*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Marquis*, *Mélhot*, *Mongenais*, *Morrisson*, *Polette*, *Prince*, *Sauvageau*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Taché* et *Viger*.—(34.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Bell*, *Boulton*, de NORFOLK. *Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de CORNWALL, *Cayley*, *Christie*, *Crysler*, *DeWitt*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Hopkins*, *Jobin*, *Johnson*, *Macdonald*, de KINGSTON, *McConnell*, *Merritt*, *Notman*, *Papineau*, *Perry*, *Price*, *Richards*, *Sunborn*, *Scott*, de BYTOWN, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson* et *Thompson*.—(33.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Bill relatif aux ministres méthodistes.

Ordonné, que l'amendement fait par le conseil législatif au bill, intitulé : "Acte pour dispenser les ministres de l'église wesléyenne méthodiste de l'obligation d'obtenir des licences spéciales pour tenir des registres de baptêmes, mariages et sépultures dans le *Bas-Canada*," soit maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération, lequel a été lu comme suit :—

Feuille 1, ligne 41. Après "*Canada*," insérez : "et aussi, un certificat du président de la dite conférence, alors en charge, établissant qu'il est un des ministres de la dite église jouissant d'une bonne réputation."

Et l'amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonne, que *M. Flint* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leur amendement.

Bill pour diviser le comté de York.

Ordonné, que *M. Perry* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à former un nouveau comté à même la partie est du comté de *York*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de l'honorable *M. Price*, secondé par l'honorable *M. Hincks*,

Acte relatif à l'exploration géologique.

Résolu, que cette chambre se forme en comité de toute la chambre pour considérer s'il est expédient de faire et continuer pour un temps limité l'acte 8 *Vict.*, chap. 16, qui établit des dispositions relatives à une exploration géologique de cette province.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Richard a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Richards* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

Bill relatif à la rente des bancs dans l'église St. Patrice.

Ordonné, que l'honorable *M. Chabot* ait la permission d'introduire un bill pour faciliter le recouvrement des sommes dues pour la rente des bancs dans l'église *St. Patrice*, *Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que *M. Richards* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser les syndics à posséder les terrains sur lesquels les églises sont érigées dans le *Haut-Canada*, et à les hypothéquer pour payer les dettes dues par les dites églises.

Bill relatif aux hypothèques sur terres appartenant aux églises. (H.-C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que *M. Richard* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser le transport de terrains dans le *Haut-Canada*, en faveur de syndics pour en faire des cimetières.

Bill relatif aux cimetières, dans le Haut-Canada, en faveur de syndics pour (H. C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que la pétition du conseil municipal du comté de *York*; et la pétition de *Franklin Jakes*, président, au nom d'une assemblée publique des franc-tenanciers et propriétaires du township de *York*, soient renvoyées au comité de toute la chambre sur le bill pour établir un mode de cotisations plus juste et équitable dans les divers townships, villages, villes et cité dans le *Haut-Canada*.

Pétitions du conseil municipal de York et de F. Jakes, renvoyées à des comités.

L'honorable *M. Hincks*, l'un des conseillers extérieurs de sa majesté, a présenté, en conformité à une adresse à son excellence le gouverneur-général, la réponse suivante :—

Réimpressions étrangères des ouvrages britanniques jouissant du droit de propriété littéraire.

RÉPONSE à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, datée le 12 du courant, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant la chambre, toute correspondance qui peut avoir été échangée durant les deux dernières années, entre le secrétaire d'état de sa majesté pour les colonies et le gouverneur-général de cette province, au sujet de l'admission en cette province des réimpressions étrangères d'ouvrages britanniques jouissant du droit de propriété littéraire.

Par ordre,

J. LESLIE,

Secrétaire.

Bureau du secrétaire provincial,

Toronto, 15 juillet 1850.

Copie.—No. 38.

Hôtel du gouvernement.

Montréal, 7 avril 1848.

Milord, — J'ai l'honneur de transmettre avec les présentes, la copie d'une lettre qui a été adressée à mon secrétaire par l'inspecteur-général des comptes publics, attirant mon attention au fait que l'acte provincial 10 et 11 *Vict.*, chap. 28 : "Acte pour étendre l'acte de la propriété littéraire provincial aux personnes résidant dans le Royaume-Uni à certaines conditions," demeure sans effet à raison de ce qu'il n'a pas été confirmé en la manière prévue par l'acte du parlement impérial 10 et 11 *Vict.*, chap. 95.

Il est à désirer que la décision de sa majesté soit communiquée au gouvernement local aussitôt que possible, et je n'ai pas besoin d'insister auprès de votre seigneurie sur l'importance de faire disparaître toutes

les restrictions inutiles opposées à la circulation de la littérature anglaise dans cette province.

J'ai, etc.,

(Signé,) ELGIN ET KINCARDINE.

Au très-honorable
le comte Grey,
etc., etc., etc.

Copie.

Bureau de l'inspecteur-général,
Montréal, 6 avril 1848.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que la loi destinée à étendre les "dispositions provinciales" provinciales aux personnes résidant dans le royaume-uni sous certaines conditions, demeure sans effet à raison de ce qu'il n'a pas été confirmé en la manière prévue par l'acte impérial 10 et 11 Vict. chap. 95; et de vous prier de signaler ce sujet au gouverneur-général, dans l'espoir que son excellence trouvera à propos d'adopter des mesures pour communiquer à ce sujet avec le très-honorable principal secrétaire d'état des colonies.

J'ai, etc.,

(Signé,) F. HINCKS,
Inspecteur-général.

Major Campbell,
Secrétaire du gouverneur,
etc., etc., etc.

Copie.—No. 70.

Hôtel du gouvernement,
Montréal, 31 mai 1848.

Milord,—Eu égard à la dépêche de votre seigneurie numéro 206, en date du 29 avril, renfermant un ordre de sa majesté en conseil, laissant à son fonctionnement, entre autres l'acte passé par la législature du Canada, en 1847, intitulé: "Acte pour étendre l'acte de la propriété littéraire provinciale aux personnes résidant dans le Royaume-Uni, sous certaines conditions," j'ai l'honneur de vous transmettre avec les présentes une copie d'un mémoire 30 mai, de l'inspecteur-général, appelant l'attention sur les dispositions de l'acte impérial 10 et 11 Vict., chap. 95.

J'ai, etc.

(Signé,) ELGIN ET KINCARDINE.

Copie.

Memorandum.

L'inspecteur-général prend la liberté d'appeler très respectueusement l'attention de son excellence le 10 et 11 Vict., gouverneur-général aux dispositions de chap. 95. L'acte impérial pour amender "la loi relative à la protection dans les colonies des ouvrages soumis au droit de propriété littéraire dans le Royaume-Uni." Par cet acte il est pourvu que "l'acte pour amender la loi de propriété littéraire," sera suspendu en autant qu'il s'agit d'une colonie qui aura passé quelque loi pour garantir les droits des auteurs britanniques, aussitôt que sa majesté exprimera son approbation royale de l'acte provincial, et émettra un ordre en conseil déclarant qu'aussi longtemps que les dispositions du dit acte ou ordonnance resteront en vigueur dans la dite compagnie, les prohibitions contenues dans les actes susdits, etc.; seront suspendues.

Dans le but de protéger les droits des auteurs britanniques, la législature canadienne a passé un acte 10 et 11 Vict., chap. 28, qui, suivant toutes les espérances devait satisfaire le gouvernement de sa majesté. Il paraît que cet acte a été laissé à son opération par sa majesté en conseil, mais il ne paraît pas qu'il ait été jusqu'ici émis aucun ordre en conseil, de sorte que les dispositions de l'acte de la propriété littéraire ne peuvent pas être considérées comme sus-

pendues. On est très inquiet en Canada de connaître la décision du gouvernement de sa majesté sur ce sujet, et l'inspecteur-général a en conséquence pensé qu'il était de son devoir de le signaler à l'attention de son excellence le gouverneur-général.

(Signé,) F. HINCKS,
Inspecteur-général.

Bureau de l'inspecteur-général,
30 mai 1848.

Copie.—No. 252.

Downing Street,
7 juillet 1848.

Milord,—J'ai à accuser la réception des dépêches de votre excellence et de leurs incluses, du 7 avril et du 31 mai, numéros 38 et 70, au sujet de l'acte passé par la législature du Canada pour étendre l'acte de la propriété littéraire provinciale aux personnes résidant dans le Royaume-Uni, sous certaines conditions. Ayant renvoyé ces dépêches aux lords du comité du conseil privé sur le commerce, je transmets maintenant à votre seigneurie une copie de sa réponse, qui explique la raison pour laquelle l'ordre déclaratoire de la Reine en conseil prescrit par l'acte du parlement impérial n'a pas encore été promulgué, et pourquoi leurs seigneuries considèrent qu'il n'est pas expédient de recommander à sa majesté d'exercer le pouvoir de suspendre la prohibition relative à l'importation de livres imprimés dans le Canada.

Votre seigneurie adoptera les mesures qu'il conviendra pour faire connaître ces raisons à la législature, et j'ai l'espoir que le parlement local, en adoptant le même principe de justice envers les auteurs britanniques, qu'ont reconnu les législateurs du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, permettra aux serviteurs de sa majesté de lui recommander de passer l'ordre en conseil qui est nécessaire pour admettre en Canada les éditions américaines des ouvrages anglais soumis au droit de propriété littéraire.

Je suis, etc.,

(Signé,) GREY.

Au très-honorable
comte d'Elgin,
etc., etc., etc.

Copie.

Bureau du comité du conseil
privé sur le commerce,
Whitehall, 30 juin, 1848.

Monsieur,—J'ai reçu l'ordre des lords du comité du conseil privé sur le commerce, d'accuser la réception de votre lettre du 12 mai, transmettant pour la considération de leurs seigneuries, une copie de la dépêche du gouverneur-général du Canada, au sujet de l'acte de la propriété littéraire qui a reçu récemment l'assentiment royal.

Lorsque l'acte était sous la considération de ce département, leurs seigneuries se sont abstenus d'examiner la question de savoir si un ordre en conseil devait être émis dans le but de suspendre la prohibition de l'importation de livres imprimés en Canada, parce qu'il ne paraissait pas dans l'acte ni dans aucune communication soumise à ce département, que l'acte eût été passé avec l'intention que cette mesure fût adoptée par le gouvernement métropolitain. Aujourd'hui, néanmoins, il apparaît que l'acte a été passé avec cette intention, et depuis la réception de votre lettre, leurs seigneuries ont examiné attentivement la question et ont aussi consulté des personnes intéressées dans le commerce de librairie de ce pays.

La conclusion à laquelle ils en sont arrivés, est qu'il n'est pas expédient de recommander à sa majesté d'exercer le pouvoir qui lui est conféré par l'acte 10 et 11 Vict., chap. 95, en suspendant la prohibition impériale dans ce cas. Eu égard aux circons-

tances dans lesquelles cet acte a été passé, ils sont d'avis que l'arrangement qu'il effectuait était une sorte de compromis entre les réclamations des colons d'une part, et les droits des auteurs britanniques de l'autre; l'intention étant qu'il fût permis aux colons de se fournir des éditions à bon marché des ouvrages britanniques qui sont réimprimés aux *Etats-Unis*, à la condition d'accorder à l'auteur quelque compensation pour le tort qu'on lui fait en s'appropriant gratuitement son bien, et c'est d'après cet entendement que l'acte a reçu l'assentiment du parlement sans éprouver d'opposition de la part des partisans des droits des auteurs.

Les actes qui ont été passés par la législature de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, sont strictement conformes à cet entendement, mais l'acte canadien qui est maintenant en discussion, est basé sur un principe totalement différent. S'il était suivi d'un ordre en conseil, les effets de ce bill seraient simplement d'enlever aux auteurs britanniques, à moins qu'ils ne publient de nouveau dans la colonie, la protection dont ils jouissent maintenant sans leur accorder aucune compensation pour le tort qu'ils éprouveraient. Leurs seigneuries sont donc d'avis qu'en promulguant un pareil ordre, le gouvernement s'exposerait à être accusé de manquer de foi aux auteurs.

Il leur répugne d'autant plus de recommander une pareille mesure qu'ils ne peuvent découvrir la justice de la distinction que la législature canadienne établie entre les ouvrages imprimés et publiés en *Angleterre*, et les ouvrages réimprimés et republiés en *Canada*. Autant qu'ils ont le moyen d'en juger, ils pensent qu'une édition destinée à la vente dans les colonies pourrait être imprimée ici à meilleur marché qu'en *Canada*. Protéger les ouvrages qui y sont réimprimés, et laisser tous les autres sans protection, n'aurait donc pas pour résultat d'assurer les avantages qui sont désirés de toutes parts, savoir, des publications économiques, de bons ouvrages pour les habitants des colonies, et la répression de l'importation illicite d'ouvrages imprimés par fraude à l'étranger. Leurs seigneuries coopéreraient volontiers à toute mesure qui serait imaginée pour fournir aux habitants des colonies les ouvrages les moins chers, et ne verraient pas d'objection à ce que le droit de propriété littéraire dépendit de la transmission qu'en feraient les auteurs, s'il était possible d'inventer quelque plan pour les y contraindre. Mais ils ne pensent pas que l'obligation de réimprimer dans les colonies tendrait à produire cet effet.

J'ai, etc.,

(Signé,) DENIS LEMARCHANT.

H. Merivale, écuyer.

Collèges électoraux.

Et aussi, réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, le priant de vouloir bien faire mettre devant la chambre, un état indiquant la population des diverses collèges électoraux qui doivent être formés en vertu du bill pour augmenter la représentation.

Pour le dit état, voir appendice (G.G.)

Appendice (G.G.)

Bill relatif aux coroners.

Un bill grossoyée, pour amender la loi relative à la charge de coroner, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe,

Ordonné, que l'honorable M. Cameron, de Cornwall, porte le bill au conseil législatif et demande son concours.

Bill relatif à la société bienveillante des ouvriers de Québec.

Un bill grossoyé, pour incorporer la société bienveillante des ouvriers de Québec, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. Laurin porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé, pour transférer au conseil municipal de la municipalité de la ville des *Trois-Rivières* l'administration de la commune de la dite ville, et pour d'autres fins, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour transférer au conseil municipal de la municipalité de la ville des *Trois-Rivières*, l'administration de la commune de la même ville, et pour d'autres objets."

Ordonné, que M. Polette porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour améliorer la loi de la preuve dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour séparer du district des *Trois-Rivières* certaines concessions du township d'*Upton*, et pour les réunir au district de *Montréal* et au circuit de *St. Hyacinthe*, pour les fins judiciaires, et à la paroisse de *St. Hugues*, pour les fins municipales, dans le district mentionné en dernier lieu, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour assurer le droit de propriété sur les vaisseaux construits dans les plantations britanniques, navigant sur les eaux situées dans l'intérieur de cette province et qui n'ont pas été enregistrées conformément à l'acte impérial du Royaume-Uni, passé dans les troisième et quatrième années du règne de feu sa majesté le roi *Guillaume* quatre, et intitulé : "Acte qui pourvoit à l'enregistrement des vaisseaux britanniques et pour en faciliter le transport et empêcher qu'aucune partie du dit droit de propriété ne soit transférée d'une manière frauduleuse," étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger l'acte relatif à l'enregistrement des vaisseaux uniquement employés à naviguer sur les eaux intérieures de cette province, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et expliquer les actes y mentionnés relatifs aux billets promissoires et lettres de change, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour garantir aux femmes mariées la jouissance de leurs propres biens, étant lu ;

M. Flint a proposé, secondé par M. DeWitt, et la question ayant été mise, que le bill soit maintenant lu, une seconde fois ;

La chambre s'est divisé ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Boutillier, Chabot, Chauveau, DeWitt*, le solliciteur-général *Drummond, Flint, Fortier, Holmes, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Notman, Papineau, Perry* et *Prince*.—(18.)

CONTRE.

Messieurs le procureur-général *Baldwin, Boulton*, de *NORFOLK, Boulton*, de *TORONTO, Gagy, Hincks, Richards, Sherwood*, de *TORONTO*, et *Viger*.—(8.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Bill relatif à la commune des *Trois-Rivières*.

Bill relatif à la loi de la preuve, (B.-C.)

Bill relatif au township d'*Upton*.

Bill relatif aux vaisseaux des plantations britanniques.

Bill relatif à l'enregistrement des vaisseaux.

Bill relatif aux billets promissoires et aux lettres de change.

Bill pour protéger la propriété des femmes mariées.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Flint*, M. *DeWitt*, M. *Bell*, M. *Hall*, et l'honorable M. *Merritt*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill relatif à la nomination de gardiens. (H.-C.)
L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la nomination de gardiens pour réprimer l'imprévoyance des personnes incapables d'administrer leurs propres biens, dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit déchargé.
Ordonné, que le bill soit retiré.

Biens des personnes décédées.
L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi relative à l'administration des biens des personnes décédées, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit déchargé.
Ordonné, que le bill soit retiré.

Travaux publics.
L'honorable M. *Merritt*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité des dispositions des différents actes du parlement provincial.—Rapport annuel des commissaires des travaux publics pour 1849.

Pour le dit rapport, voir appendice (H. H.)

Appendice (H.H.)
Bill relatif à la profession médicale. (H.-C.)
L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer les membres de la profession médicale dans le *Haut-Canada*, et pour y régler la pratique de la médecine et de la chirurgie, étant lu ;

L'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, a proposé, secondé par M. *Prince*, et la question ayant été proposée, que le bill soit lu une seconde fois ;]

M. *Flint* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Thompson* que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Bell*, *Cauchon*, *DeWitt*, *Fergusson*, *Flint*, *Hall*, *Holmes*, *Hopkins*, *Johnson*, le solliciteur général *Macdonald*, *McConnell*, *Merritt*, *Mongenais*, *Morrison*, *Perry*, *Richards*, *Sanborn*, *Scott*, de *Bytown*, et *Thompson*.—(19.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Boulton*, de *Toronto*, *Boutillier*, *Cameron*, de *Cornwall*, *Cartier*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Jacoste*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Macdonald*, de *Kings-ton*, *Mulloch*, *McFarland*, *Méhot*, *Notman*, *Polette*, *Prince*, *Robinson*, *Sauvageau*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Sherwood*, de *Brockville*, *Sherwood*, de *Toronto*, *Smith*, de *Wentworth*, *Stevenson*, *Viger* et *Watts*.—(37.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la question principale ayant été mise, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Boulton*, de *Toronto*, *Boutillier*, *Cameron*, de *Cornwall*, *Cartier*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Jacoste*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Macdonald*, de *Kings-ton*, *Mulloch*, *McFarland*, *Méhot*, *Notman*, *Polette*, *Prince*, *Robinson*, *Sauvageau*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Sherwood*, de *Brockville*, *Sherwood*, de *Toronto*, *Smith*, de *Wentworth*, *Stevenson*, *Viger* et *Watts*.—(37.)

CONTRE.

Messieurs *Bell*, *Cauchon*, *DeWitt*, *Fergusson*,

Flint, *Hall*, *Holmes*, *Hopkins*, *Johnson*, le solliciteur-général *Macdonald*, *McConnell*, *Merritt*, *Mongenais*, *Morrison*, *Perry*, *Richards*, *Sanborn*, *Scott*, de *Bytown*, et *Thompson*.—(19.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour pourvoir à la formation de com- Bill relatif aux compagnies à fonds social.

"pagnies incorporées à fonds social pour des fins "relatives aux manufactures, aux mines, à la mécanique ou la chimie," étant lu ;
La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Mongenais*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Mongenais* a fait rapport que le comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la compagnie du télégraphe de *Bytown* et de *Montréal*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité,

M. *Laurin* a pris le fauteuil du comité, et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Laurin* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour empêcher de faire la chasse aux cerfs avec des chiens de chasse, excepté durant certains mois, et pour changer les périodes de temps où il est permis de tuer les bécasses et les canards sauvages, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *DeWitt* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *DeWitt* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *DeWitt* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour mettre Bill relatif au brevet de John Counter.

"*John Counter* en état d'obtenir un brevet d'invention "pour la confection de poêles, et sur un nouveau mo-
dèle et d'après un nouveau système," étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité permanent des divers bills privés.

Avis ayant été donné qu'il n'y avait pas de quorum, les noms des membres présents ont été pris comme suit :—

M. l'Orateur,

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, *Cartier*, *Chauveau*, *DeWitt*, *Flint*, *Fournier*, *Hincks*, *Laurin*, *Mulloch*, *McConnell*, *McFarland*, *Mongenais*, *Polette*, *Smith*, de *Wentworth*, et *Stevenson*.

Et à minuit et demi, M. l'Orateur, sans que la question ait été mise, a ajourné la chambre jusqu'à demain.

Martis, 16° die Julii ;

ANNO 14° VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

Pétitions pré-
sentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Boutillier*,—la pétition du révérend *L. Turcot* et autres, de la paroisse de *St. Césaire*, comté de *St. Hyacinthe*.

Par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*,—la pétition du révérend *William MacAlister*, président, au nom d'une assemblée publique des habitants de la ville de *Port Sarnia* ; la pétition de *Samuel Kedey* et autres, d'*Acton* et ses environs, township d'*Esquesing* ; la pétition de *James Douglass*, du township, d'*Esquesing* ; la pétition de *William P. Newman* et autres, du comté de *Kent* ; et la pétition d'*Alexander McNab* et autres, de *Norval* et ses environs.

Par M. *Flint*,—la pétition de *M. Baker* et autres, francs-tenanciers et autres, du *Haut-Canada*.

Par l'honorable M. *Robinson*,—la pétition du révérend *George Hallen* et autres, de *Penetanguishine*, et ses environs.

Par l'honorable M. *Hincks*,—la pétition de *John Barwick* et autres, de la ville de *Woodstock*.

Par l'honorable M. *Macdonald*,—la pétition d'*O. Mowat*, écuyer, et autres, actionnaires de la compagnie des dépôts et prêts.

Rapport du comité des affaires privées de la chambre.

L'honorable M. *Price*, du comité spécial nommé pour prendre en considération s'il y a quelques moyens, et quels moyens il y a d'améliorer l'administration des affaires privées de cette chambre, et pour dresser le projet de tels ordres permanents qu'ils jugeront nécessaire ou expédient d'adopter pour faciliter les affaires de la chambre, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné avec soin les règles et règlements actuellement en force pour l'expédition des affaires privées de votre honorable chambre, afin d'atteindre les fins de cet ordre de renvoi ; et à cette fin, il a préparé une série de règles concernant ou modifiant les règles actuelles qui ont paru convenir, et a tâché de prévenir ainsi que de faire disparaître les doutes qui s'élèveront sur les termes généraux des règles elles-mêmes, et de faciliter en même temps l'expédition des affaires privées soumises à votre honorable chambre.

Votre comité désire ajouter qu'il ne s'est pas départi d'une manière importante du principe qui règle actuellement la pratique suivie pour cette branche des devoirs de votre honorable chambre, soumise à la considération de votre comité ; et que les changements et suggestions qu'il a l'honneur de soumettre n'ont été dictés que dans le but de satisfaire aux obligations et exigences du service, et qu'ils n'entraînent la création d'aucune charge additionnelle, mais qu'ils diminuent au contraire considérablement les dépenses publiques.

Règles sur les bills privés, proposés pour être substituées à celles maintenant en force.

1. Qu'à l'avenir, la chambre ne recevra aucune pétition pour aucun bill privé ou local après les quinze premiers jours de chaque session, à moins que le pétitionnaire n'ait auparavant demandé, après en avoir donné avis, la permission de présenter la dite pétition, et obtenu de la chambre la permission de le faire. (67e règle amendée.)

2. Qu'à l'avenir, cette chambre ne recevra aucun bill privé ou local que dans les premières quatre semaines de chaque session. (68e règle amendée.)

3. Que cette chambre ne recevra aucun rapport du comité permanent ou spécial sur aucun bill privé ou local, que dans les premières six semaines de chaque session. (69e règle amendée.)

4. Que le greffier de cette chambre soit tenu, aussitôt après la proclamation émanée pour la convocation du parlement provincial pour la dépêche des affaires, d'annoncer dans la *Gazette du Canada* et autres papiers-nouvelles, publiés en cette province, jusqu'à l'ouverture du parlement, le jour auquel doit expirer, suivant les règles de cette chambre, le délai pour recevoir les pétitions pour des bills privés, et que le dit greffier soit aussi tenu d'annoncer, par une notice affichée dans les chambres de comités spéciaux, et dans le vestibule de cette chambre, dès le premier jour de chaque session, le jour où, suivant les règles de cette chambre, doivent expirer les délais pour recevoir les pétitions pour des bills privés, les rapports sur les pétitions, et aussi les rapports sur les bills sur ces pétitions. (72e règle.)

5. Que toutes les demandes pour un bill privé ou local pour l'érection d'un pont, la construction d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières ou d'une ligne de télégraphe ; la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, écluse, chaussée ou glissoire ou autre travail semblable ; la construction de travaux pour fournir le gaz ou l'eau ; ou pour l'incorporation d'aucune profession ou négoce particulier, ou aucune compagnie de banque ou de commerce ou compagnie de cimetières ; l'incorporation d'une ville ou cité ; l'imposition d'aucune taxe locale ; la division d'aucun comté ou township ; le règlement d'une commune ; l'arpentage de nouveau township, ligne ou concession ; ou pour accorder à aucun individu ou individus aucun droit ou privilège exclusif ; ou pour faire aucune matière ou chose qui serait de nature à affecter les droits ou propriétés d'autres parties ; ou pour faire aucun amendement d'une nature analogue à aucun ancien acte, exigera la publication de l'avis suivant, savoir :—

Dans le *Haut-Canada*. Un avis sera inséré dans un papier-nouvelle, publié dans le comté ou union de comté intéressé.

Dans le *Bas-Canada*. Un avis inséré dans un papier-nouvelle en langue anglaise, et dans un papier-nouvelle en langue française, dans le district intéressé (si aucun tel papier-nouvelle y est publié) et aussi affiché à la porte de l'église de chaque paroisse ou township qui peut être intéressé dans la dite demande ou dans l'endroit le plus public quand il n'y a pas d'église.

Les dits avis seront continués dans chaque cas pour une période d'au moins deux mois durant l'intervalle du temps qui s'écoulera entre la fin de la session précédente et la présentation de la pétition. (66e règle amendée.)

6. Qu'avant qu'il soit présenté à cette chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un bill privé pour ériger un pont de péage, la personne ou les personnes qui se proposeront de pétitionner pour tel bill en donnant la notice ordonnée par la règle cinquième, donneront aussi, en même temps et de la même manière, un avis indiquant les taux qu'elles se proposeront de demander, l'étendue du privilège, l'élévation des arches, l'espace entre les culées ou piliers, pour le passage des radeaux et bâtiments, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un pont-levis ou non, et les dimensions de tel pont-levis. (70e règle amendée.)

7. Que les parties publiant l'avis de la prétendue demande pour bills privés, en vertu de la 5e règle, devront transmettre (aussitôt que possible après la publication du dit avis) à l'adresse du "bureau des bills privés, assemblée législative," une copie du

papier-nouvelle contenant la première insertion du dit avis, ou un certificat de l'insertion d'icelui par le propriétaire du dit papier-nouvelle; et aussi, après la présentation de la pétition, une copie du papier-nouvelle contenant la dernière insertion du dit avis, ou un certificat d'icelle, ensemble avec la preuve que le dit avis a été affiché (si on le requiert) aux portes d'églises.

8. Que chaque bill privé sera préparé par les parties qui le demanderont, et imprimé par la personne qui aura entrepris les impressions journalières de la session de la chambre, aux frais des dites parties, et cent cinquante copies d'icelui seront déposées dans le bureau des bills privés pour l'usage des membres avant la seconde lecture.

9. Que les bills d'une nature privée seront introduits sur une pétition qui sera présentée par un membre, et secondée. (60^e règle.)

10. Que lorsqu'aucun bill sera soumis à la chambre pour confirmer des lettres-patentes, une vraie copie des dites lettres-patentes sera annexée au dit bill. (65^e règle.)

11. Que les frais et dépenses encourus sur les bills privés qui accordent des privilèges ou avantages exclusifs, soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, d'une ligne de télégraphe, d'un havre, canal, écluse, glissoire, chaussée ou autres travaux semblables, ou pour l'incorporation de compagnies de banque ou de commerce, compagnies de cimetières, ou compagnies pour la construction d'usines à gaz ou d'aqueducs, ou pour aucun autre objet de profit; ou pour amender et étendre aucun acte ancien de manière à conférer des pouvoirs additionnels, ne devraient point être payés par le public, et que pour subvenir aux frais d'iceux, les parties demandant à obtenir aucun dit bill seront obligées de payer entre les mains du greffier de cette chambre la somme de quinze louis avant que, dans aucun cas, le dit bill ne soit discuté après avoir été lu pour la seconde fois. (71^e règle amendée.)

12. Que tout bill privé, après avoir été lu pour la seconde fois, sera renvoyé au comité permanent des bills privés, si le dit comité a été nommé, ou à quel-que comité permanent de même nature.

13. Que lorsqu'aucune pétition ou bill présenté à la chambre aura été renvoyé à un comité pour en examiner le sujet et en faire le rapport qui lui paraîtra convenable, la chambre n'admettra aucun des pétitionnaires à être entendu par eux ou leur conseil contre telle pétition ou bill jusqu'à ce qu'il ait été d'abord fait rapport du sujet à la chambre. (62^e règle.)

14. Que toutes personnes dont l'intérêt ou la propriété peut être affecté par aucun bill privé, comparaitront personnellement; si elles en sont requises, devant le comité pour donner leur consentement, et si elles ne peuvent comparaitre personnellement, elles enverront leur consentement par écrit, qui sera prouvé devant le comité par un ou plusieurs témoins, et dans chaque cas, le comité, dans aucun bill incorporant une compagnie, demandera la preuve que les personnes dont les noms paraissent dans le bill comme formant la dite compagnie sont majeures, et en position à atteindre l'objet que le bill a en vue, et ont personnellement consenti à être ainsi incorporés. (69^e règle amendée.)

15. Qu'aucun comité sur aucun bill privé basé sur une pétition, dont avis est requis par la 5^e règle, ne siégera sur le dit bill, s'il n'en donne d'abord avis une semaine avant le jour de la séance, lequel avis sera affiché dans le vestibule. (63^a règle amendée.)

16. Que le comité auquel un bill privé aura été renvoyé, rapportera le bill à la chambre, que le dit comité ait ou n'ait pas été d'accord sur le préambule ou passé les diverses clauses ou aucune d'elles, et lorsqu'il aura été fait des changements dans le préambule du dit bill, les dits changements avec les motifs

qui les auront fait introduire seront spécialement mentionnés dans le rapport.

17. Que lorsque le comité sur un bill privé fera rapport à la chambre, que le préambule du dit bill n'a pas été prouvé à sa satisfaction, il énoncera aussi les motifs sur lesquels il s'est appuyé pour en venir à une telle décision.

18. Qu'un bill rempli, et contenant les amendements qu'on propose de soumettre au comité, soit déposé dans le bureau des bills privés un jour entier avant que le comité s'assemble pour considérer le dit bill.

19. Que le président du comité signera en toutes lettres une copie imprimée du bill sur lequel les amendements sont écrits d'une manière lisible, et signera également de ses initiales, les diverses amendements faites et les clauses ajoutés en comité.

20. Qu'aucun bill privé ne sera lu une troisième fois avant que la partie intéressée n'ait remis au greffier un certificat de l'imprimeur de la reine constatant que les frais d'impression de 150 copies de l'acte qui doivent être livrées au gouvernement, ont été payés, ou que le paiement est garanti. (Ordre permanent, numéro 19.)

21. Qu'excepté dans les cas d'urgence il ne sera fait aucune motion pour mettre de côté aucun ordre permanent de la chambre au sujet des bills privés, sans en avoir donné avis.

22. Qu'un livre qui sera appelé le "registre des bills privés," sera tenu dans une chambre qui sera appelée le "bureau des bills privés," et que le greffier nommé pour remplir les devoirs de cette charge sera tenu d'entrer dans le dit livre le nom, la qualité, le lieu de la résidence des parties qui demandent le bill ou de leur agent, et toutes procédures sur icelui depuis que la pétition a été présentée jusqu'à ce que le bill ait été passé; et telle entrée indiquera brièvement chaque délibération prise en chambre ou dans le comité auquel le bill ou la pétition sera référé, le jour ou le comité doit siéger, et le nom du greffier du comité. Le dit livre sera ouvert tous les jours à l'inspection du public durant les heures d'office.

23. Que le greffier du bureau des bills privés préparera, tous les jours, des listes de tous les bills privés et des pétitions pour obtenir des bills privés sur lesquels tout comité doit siéger, indiquant le temps où le comité doit s'assembler, et la chambre où il doit siéger; et les dites listes seront affichées dans le corridor.

Ordonné, que le dit rapport soit renvoyé à un comité de toute la chambre jeudi prochain.

Ordonné, que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

L'honorable M. Robinson, du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques; a présenté à la chambre le sixième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill pour incorporer *Peter Patterson* et autres, sous le nom de compagnie du chemin de fer de *Québec et Richmond*, ainsi que le bill pour continuer et prolonger le chemin de fer de *Montréal et Luckine*, et pour incorporer la compagnie du grand chemin de fer de jonction du *St. Laurent*; et il a fait à chaque plusieurs amendements, qu'il prend la liberté de soumettre à la considération de la chambre.

M. De Will, du comité permanent des dépenses contingentes, a présenté à la chambre le second rapport du comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité, conformément à vos ordres de renvoi, a pris en considération les pétitions suivantes, savoir:—Premièrement, du 11 juin dernier, la pétition d'*A. L. Cardinal*, principal messenger de votre honorable chambre; et secondement, du 19 du même mois, la pétition de *G. W. Wickstead*, *W. B. Lindsay*, *G. B. Faribault*, *G. K. Chisholm* et autres; en tout

Sixième rapport du comité des chemins de fer et des lignes télégraphiques.

Second rapport du comité des dépenses contingentes.

trente-six officiers, greffiers, écrivains surnuméraires et messagers de votre honorable chambre, exposant que, lors de la destruction de l'édifice du parlement à *Montréal*, le 25 avril 1849, ils possédaient des meubles, des livres, des papiers, des hardes, et autres effets qu'ils n'ont pu sauver par suite de la soudaineté de l'attaque et de la rapidité des flammes; exposant aussi que la perte de ces effets leur a causé de grands dommages, et qu'ils considèrent avoir droit à une indemnité pour cette perte; et demandant finalement qu'une juste indemnité leur soit accordée.

Votre comité, pour préciser le montant réclamé par chaque employé, et les effets détruits, a demandé aux pétitionnaires un compte détaillé des effets perdus et de leur valeur; ce qu'ils ont fait. Le montant entier réclamé pour les prétendues pertes, est de six cent quatre-vingt-cinq louis, treize chelins et neuf deniers, comme votre honorable chambre peut le voir par la cédule ci-annexée, contenant les divers items qui constituent cette somme.

Votre comité, en prenant pour constaté que les pétitionnaires ont respectivement éprouvé une perte, par suite de l'incendie de l'édifice du parlement, de la somme indiquée par chacun d'eux, et sympathisant avec ceux auxquels cet acte de violence illégal a causé des dommages, ne peut cependant avec égard pour le sentiment de ses devoirs envers le public, recommander que ces pertes soient portées au compte des dépenses contingentes de votre honorable chambre, et défrayées à même l'argent avancé à sa demande, pour se mettre en état de s'acquitter efficacement de la part qu'elle doit prendre dans la législation nécessaire du pays. Ce serait, suivant votre comité, un faux emploi de l'argent public, et assumer, en quelque sorte, la responsabilité qui doit retomber sur les coupables, ou au moins sur ceux qui sont responsables pour les coupables qui insultèrent votre honorable chambre, dans l'occasion en question, et, comme des barbares, livrèrent aux flammes l'édifice consacré aux réunions du parlement, avec les deux précieuses bibliothèques appartenant à la législature, et qui s'y trouvaient renfermées.

Votre comité trouve, en référant au journal de la dernière session (1849), que le comité des dépenses contingentes a recommandé de faire une avance de cent louis (voir son septième rapport, page 361 des journaux, 1849) à *M. Cardinal*. Il paraît aussi par le compte des dépenses contingentes de la dernière session, maintenant devant votre comité, qu'une autre somme de cent louis lui a été avancée par *M. l'Orateur*, en conformité d'un entendement avec votre honorable chambre, lorsqu'elle a adopté le septième rapport, le dernier jour de la session (30 mai 1849), ce qui forme une avance de deux cents louis qui lui a été faite, et paraît être la somme pour laquelle il avait assuré ses meubles et effets mobiliers qui se trouvaient dans l'édifice du parlement lors de sa destruction. Votre comité regrette de voir que cette libéralité de la part de votre honorable chambre n'a pas été comprise, et qu'au lieu de satisfaire *M. Cardinal*, elle a eu l'effet de le porter à croire que la perte qu'il a éprouvée lors de la conflagration en question, le justifiait de demander une indemnité de trois cents vingt-trois louis, c'est-à-dire cent vingt-trois louis en sus et au-dessus de la somme pour laquelle il avait assuré ses meubles et effets mobiliers, et qu'elle a fait naître les autres réclamations mentionnées dans la cédule ci-annexée. Le secours accordé à *M. Cardinal* en cette occasion, l'a été par suite de la position très particulière dans laquelle il se trouvait, et du malheur qu'il venait d'éprouver en perdant son ménage et se trouvant jeter dans la rue avec sa famille, sans ressource ni logement, après la destruction de l'édifice du parlement, dont il gardait la partie occupée pour l'usage de votre honorable chambre.

En référant au septième rapport du comité des dépenses contingentes de la dernière session, l'on verra que le secours qui lui a été accordé, ne l'a pas été comme un don gratuit, ni comme une indemnité de la perte, grave et sérieuse, sans aucun doute, qu'il a soufferte. L'avance qui lui a été faite était plutôt de la nature d'un prêt que de celle d'une indemnité. Il est expressément déclaré par le comité qu'il "lui soit fait une avance de cent louis, (aussi bien que l'avance subséquente de cent louis qui lui a été faite par l'Orateur) à même les dépenses contingentes; pour qu'il puisse se procurer temporairement un logement pour sa famille, des ameublements et les autres choses nécessaires; avec l'entente, toujours que, s'il reçoit son assurance (qu'il dit à votre comité être de deux cents louis) ou toute autre indemnité que la loi puisse lui accorder pour la perte de la propriété qu'il a soufferte en conséquence de la dite conflagration, il remboursera ce montant." *M. Cardinal* avait, suivant votre comité, un recours légal pour les pertes qu'il a souffertes, et s'il n'a pas jugé à propos de s'en prévaloir, cela, le comité présume, a dépendu entièrement de lui.

Une remontrance respectueuse ayant été soumise, par *MM. R. et A. Miller*, de *Montréal*, à votre comité par rapport aux observations qu'il a cru devoir faire dans son premier rapport à l'égard de certains articles des comptes de ces messieurs, votre comité leur a offert l'occasion de se faire entendre. Ils ont produit l'acquit d'une somme de douze louis dix-chelins par eux déboursée pour loyer de bureau et hangarage. Cela vaut, en conséquence, pour autant dépensé à compte des affaires de votre honorable chambre. Quant aux deux autres articles de cinq louis et vingt-deux louis auxquels votre comité a fait objection, des explications verbales ont été données par *MM. Miller*; qui, sans faire disparaître tout-à-fait l'impression sous laquelle le comité était, ont cependant changé matériellement les vues qu'il entretenait sur ces deux articles lorsqu'il a fait rapport. Votre comité annexe au présent rapport, une lettre que son greffier a reçu de *MM. Miller*, en date de *Montréal*, 25 juin, 1850, répétant les explications verbales qui avaient d'abord été données à votre comité en leur faveur. Finalement, votre comité soumet respectueusement la question de savoir si, pour être plus juste envers eux, il ne serait pas expédient d'autoriser le greffier de votre honorable chambre à prendre crédit pour toute la somme de trente-neuf louis dix chelins à laquelle votre comité avait fait objection, plutôt que d'insister sur le retranchement recommandé dans son susdit premier rapport, et qui, si l'on insistait, pourrait possiblement, quoique sans intention, leur faire tort. Votre comité recommande en conséquence que cette partie de son premier rapport à laquelle il est fait allusion, soit considérée comme annulée; car il est d'opinion que, sans être convaincu de l'excessivité de ces articles, il vaut mieux mettre de côté les exceptions faites par votre comité que de les maintenir.

CÉDULE des pertes souffertes par les officiers, greffiers, écrivains surnuméraires et messagers de l'assemblée législative, par suite de l'incendie de l'édifice du parlement, à *Montréal*, le 25 avril, 1849, savoir:—

	£	s.	d.
1. William B. Lindsay, junr.....	51	8	8
2. Henry Hartney.....	9	0	0
3. Edouard Dénéchaud.....	7	0	0
4. M. S. McCoy.....	4	10	0
5. J. McCallum.....	6	5	0
6. C. Langevin.....	2	0	0
7. L. D. Lemoine.....	3	0	0
8. W. H. Lemoine.....	8	2	6

Porté en l'autre part....£91 6 2.

<i>Rapporté de l'autre part....</i>		£91 6 2
9. P. E. Smith.....	1 14 0	
10. J. T. Chagnon.....	2 16 0	
11. H. Tanguay.....	3 19 2	
12. William Spink.....	29 1 6	
13. L. Berthelot.....	1 10 0	
14. J. Huston.....	2 10 0	
15. G. K. Chisholm.....	17 2 10	
16. William Burrage.....	9 12 6	
17. Pierre Rivet.....	13 11 6	
18. William Popham.....	1 6 7	
19. F. X. Blanchet.....	0 13 9	
20. Alfred Todd.....	5 6 3	
21. M. de LaChevrotière.....	1 10 0	
22. Docteur Winder (bibliothécaire)....	67 11 6	
23. J. P. Leprohon.....	3 11 9	
24. D. P. Myrand.....	8 11 3	
25. Félix Fortier.....	3 9 0	
26. G. W. Wicksteed.....	18 12 6	
27. C. E. Belle.....	2 10 0	
28. G. B. Faribault.....	38 2 6	
29. William B. Lindsay.....	26 18 6	
30. Thomas Vaux.....	4 12 6	
31. Thaddeus Patrick.....	6 15 0	
32. L. A. Cardinal (£200 ont été avan- cés à M. Cardinal sur ce mon- tant).....	323 0 0	
33. Alpheus Todd ne spécifie aucune somme.		
34, 35 et 36. J. Lemonde, G. Olivier, et L. Labonté demandent une allo- cation pour avoir sauvé (comme ils le prétendent) le portrait de la Reine.		
		£685 13 9

Le tout se montant à la somme de six cent quatre-vingt-cinq louis, treize chelins et neuf deniers, outre la perte de M. *Alpheus Todd*, et la rémunération demandée par *Lemonde, Olivier et Labonté*.

J. De Witt,
Président.

Lettre de messieurs *R. et A. Miller*.
Montréal, 24 juin, 1850.

Cher Monsieur,—Nous nous hâtons de vous transmettre, suivant le désir d'exprimer par M. *De Witt*, les reçus que nous avons en notre possession. Le second item du compte de M. *Matthews* pour loyer, que vous trouverez ci-inclus, est un des items de notre compte auquel le comité a fait objection. Nous sommes obligé de transmettre toute le compté, vu que c'est le seul reçu que nous ayions de M. *Matthews* : et nous vous remercierons si vous voulez bien nous le transmettre aussitôt que le comité en aura fini. Nous transmettons aussi le reçu de M. *Benn*, pour douze louis et deux chelins, et celui de M. *Backall*, pour un louis cinq chelins. Nous avons acheté plusieurs boîtes de M. *Robert Weir*, M. *G. A. Holland* et autres, pour lesquelles nous avons payé comptant : vous trouverez aussi quelques connaissements signés et acceptés par les commis des bateaux à vapeur, mais les sommes que nous avons payées ne sont pas mentionnées, et cela se fait rarement comme nous l'apprenons. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que nous avons payé pour fret aux divers commis et maîtres de bateaux à vapeur auxquels nous avons confié des livres, le montant qu'ils ont demandé. Si nous avions cru que cela était nécessaire, nous aurions exigé un reçu pour chaque denier que nous avons payé pour fret, mais nous avons cru qu'il suffirait d'entrer fidèlement dans un petit livre les sommes que nous paierions ainsi. C'est pourquoi nous avons additionné toutes ces sommes et les avons inscrites sans désigner les sommes diverses pour le fret, mais comme le comité a reconnu l'exactitude de notre compte, à l'exception

des trois derniers items qu'il a considérés comme une surcharge, nous pensons qu'il nous suffira de prouver l'exactitude des items rejetés. Le premier de ces items sera, nous croyons, regardé comme correct, maintenant que le reçu de M. *Matthews* a été produit. Quand aux cinq louis et vingt-deux louis, le comité, nous nous en flattons, a ajouté foi à M. *Cardinal* lorsque celui-ci lui a dit qu'il a fallu un mois à l'un de nous et à un employé pour faire le service pour lequel nous demandons vingt-deux louis, et quand aux cinq louis, nous pensons que le comité nous croira quand nous déclarons qu'ils ont été bien gagnés. Nous pourrions aussi dire que M. *Spink* et M. *Huston* qui savent quelque chose du temps qu'il a fallu et de l'attention que nous avons accordée à l'affaire peuvent attester que notre demande est modérée. En conséquence, nous espérons que le comité, dans sa sagesse, croira qu'il est à propos de changer son premier rapport, et que la chambre admettra ce changement en autant qu'il a rapport à nous. Nous prenons aussi la liberté de faire remarquer qu'en conséquence des délais que nous avons éprouvés à avoir des imprimeurs, les feuilles imprimées des journaux et des appendices, le temps que nous avons été occupés à cela s'est prolongé durant une grande partie de l'automne et de l'hiver, et bien que nous n'ayons pas été tout le temps employés à les préparer et expédier, cependant nous y avons mis tant de jours et tant d'heures que nos propres affaires en ont souffert considérablement. En conséquence, nous croyons en notre conscience que pour ces deux items ainsi que pour toutes les autres items de compte, nous n'avons point demandé un farthing de trop. Le *Montréal Gazette* a publié le rapport, et comme notre nom est devenu public sous une accusation d'extorsion, nous désirons beaucoup que cette impression défavorable soit effacée. Nous espérons qu'après ces explications et celles qui ont été soumises au comité l'autre jour, le rapport sera changé et la chambre reconnaîtra l'exactitude de notre compte.

Si vous le trouvez convenable, vous pourrez montrer cette lettre au comité.

Nous restons, cher monsieur,
Vos très-obéissants serviteurs,
R. et A. Miller.

Thomas Vaux, écuyer,
Greffier du comité des dépenses contingentes.

Ordonné, que le dit rapport soit renvoyé à un comité de toute la chambre lundi prochain.

Ordonné, que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité à une adresse à son excellence le gouverneur-général, — Réponse à une adresse de l'assemblée législative, datée le 3 juin, 1850, pour un état tabulaire indiquant les noms et la profession de tous ceux à qui le gouvernement provincial a avancé de l'argent ou des débetures à l'occasion des dernières incendies à Québec, la somme avancée à chaque personne, le taux d'intérêt payable sur icelle, la période pour laquelle chaque prêt d'argent a été fait, le mode et le temps du paiement du principal et de l'intérêt, et si la somme ainsi prêtée doit être employée à reconstruire les maisons incendiées, à quel autre objet, la nature et la valeur de la propriété pour laquelle tel emprunt a été fait, les dépenses encourues par le gouvernement pour tel emprunt, soit pour avis légal ou autrement, le nom et les émoluments de chaque personne employée à percevoir l'intérêt, le montant actuellement reçu par le gouvernement, à compte, le taux et le montant de l'intérêt payé par le gouvernement pour les débetures émises.

Pour la dite réponse, voir appendice (I. I.)
Ordonné, que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Appendice
(I. I.)

Prêt aux in-
cendies de
Québec.

Bill relatif à l'appropriation pour construire une cour de justice.

Ordonné, que l'honorable procureur-général *La Fontaine* ait la permission d'introduire un bill pour employer les deniers provenant des droits sur les licences d'auberges dans le comté et la cité de *Montréal*, à défrayer le coût de la nouvelle cour de justice qui doit être érigée dans la cité de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Bill relatif aux travaux publics.

Ordonné, que M. le solliciteur-général *Drummond* ait la permission d'introduire un bill pour amender les lois relatives aux travaux publics de cette province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Bill relatif au chemin de fer de Lachine.

Ordonné, que le bill pour continuer et étendre le chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*, et pour incorporer la compagnie du grand chemin de fer de jonction du *St. Laurent* et de *Outaouais*, tel que rapporté du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, soit renvoyé à un comité de toute la chambre jeudi prochain.

Université de King's College.

Ordonné, que la réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, au sujet des dépenses de la commission nommée pour faire une enquête sur les affaires de l'université de *King's College*, mise devant la chambre, mardi, le 9 du courant, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Reimpressions étrangères des ouvrages britanniques jouissant du droit de propriété littéraire.

Ordonné, que la réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, pour toute correspondance entre le secrétaire d'état de sa majesté pour les colonies et le gouverneur-général de cette province, au sujet de l'admission en cette province des impressions étrangères des ouvrages britanniques jouissant du droit de propriété littéraire, mise devant la chambre, hier, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Travaux publics.

Ordonné, que le rapport des commissaires des travaux publics, pour 1849, mis devant cette chambre hier, soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

Bill relatif aux postes.

Un bill grossoyé pour transférer au gouvernement provincial la régie et administration des postes intérieures, et régler le dit département, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Ordonné, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux serments officiels.

Un bill grossoyé pour établir une loi uniforme concernant la prestation de certains serments d'office et autres, en cette province, et pour d'autres fins mentionnées, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour établir une loi uniforme au sujet de la prestation de certains serments officiels et autres en cette province, et pour d'autres fins y mentionnées."

Ordonné, que l'honorable procureur-général *Baldwin* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif au gibier.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour empêcher de faire la chasse aux cerfs avec des chiens de chasse, excepté durant certains mois, et pour changer les périodes de temps où il est

permis de tuer les bécasses et les canards sauvages, étant lu ;

M. *McFarland* a proposé, secondé par M. *Flint*, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. *Smith*, de *Frontenac*, a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Robinson*, que tous les mots après "bill," soient retranchés jusqu'à la fin de la question, aux fins d'ajouter les mots : "soit renvoyé à un comité de toute la chambre jeudi prochain, aux fins qu'il soit amendé de manière à exempter les tribus sauvages de l'effet du dit acte."

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été mise ;

Ordonné, que le bill soit renvoyé à un comité de toute la chambre jeudi prochain, aux fins qu'il soit amendé de manière à exempter les tribus sauvages de l'effet du dit acte.

M. *Cartier*, du comité de toute la chambre pour considérer s'il est expédient d'amender l'acte relatif aux droits de douane, 12 *Vict.*, chap. 1, de manière à permettre au gouverneur en conseil de placer, de temps à autre, tout article énuméré dans la cédule du dit acte, et qui est par là sujet à un droit de 12½ pour cent *ad valorem*, parmi les articles sujets à un droit de 2½ pour cent *ad valorem*, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme suit :—

Résolu, qu'il est expédient d'amender l'acte des droits de douanes de manière à permettre au gouverneur en conseil de mettre, de temps à autre, tout article non énuméré dans la cédule du dit acte, et sujet par là à un droit *ad valorem* de 12½ pour cent, parmi les articles sujets au paiement d'un droit de 2½ pour cent *ad valorem*.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

M. *Richards*, du comité de toute la chambre pour considérer s'il est expédient de faire revivre et continuer, pour un temps limité l'acte 8 *Vict.*, chap. 16, qui établit des dispositions relatives à une exploration géologique de cette province, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme suit :—

Résolu, qu'il est expédient de remettre en force et continuer, pour un temps limité, l'acte de la 8 *Vict.*, chap. 16, qui pourvoit à une exploration géologique de cette province.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Ordonné, que l'honorable M. *Price* ait la permission d'introduire un bill pour remettre en vigueur et continuer pour un temps limité l'acte qui pourvoit à une exploration géologique de cette province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

M. *Laurin* a fait rapport du bill pour incorporer la compagnie du télégraphe de *Bytown* et *Montréal*, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour lever certains doutes sur l'intention de l'acte de la dernière session du parlement de cette province, pour amender la charte de l'université de *Toronto*, et pour pourvoir à l'établissement et dotation d'une chaire royale, et autres chaires de professeurs et lecteurs, de bourses, expositions, prix et autres récompenses dans la dite université, et pour d'autres fins liées à la dite université, au collège et à l'école royale de grammaire du collège du *Haut-Canada*, qui en forme un apanage, étant lu ;

Bill relatif à

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Méthot a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Méthot a fait rapport que le comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Bill relatif aux divisions territoriales, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faire certains changements dans les divisions territoriales du *Haut-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé à un comité spécial composé de l'honorable M. Hincks, M. le solliciteur-général Macdonald, M. Wilson, M. Perry, M. Morrison, M. Ferguson et M. Noiman, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill relatif aux réimpressions étrangères.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à l'admission en cette province des réimpressions étrangères d'ouvrages anglais soumis au droit de propriété littéraire, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre demain.

Bill relatif au libre commerce de banque.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir le libre commerce de banque en cette province et pour d'autres fins relatives aux banques et aux affaires de banque, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre vendredi prochain.

Bill relatif aux écoles communales, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mieux pourvoir à l'établissement et au soutien des écoles de grammaire dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par l'honorable M. Price, et la question ayant été proposée, que le bill soit renvoyé à un comité de toute la chambre demain.

M. Richards a proposé en amendement à la question, secondé par M. Smith, de *Durham*, que le mot "demain," soit retranché aux fins d'ajouter les mots "mardi prochain."

La question ayant été mise sur l'amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise ;

Ordonné, que le bill soit renvoyé à un comité de toute la chambre mardi prochain.

Bill relatif à la cotisation, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour établir un mode de cotisations plus juste et équitable dans les divers townships, villages, ville et cités dans le *Haut-Canada*, et autres renvois, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Lemieux a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Lemieux a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Ordres du jour remis.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. Fortier, secondé par M. Malloch,

La chambre s'est ajournée.

Mercurii, 17^o die Julii;

ANNO 14^o VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. le solliciteur-général *Drummond*,—la pétition de *D. D. Hungerford*, écuyer, et autres, du comté de *Shefford* ; et la pétition de *H. Robinson*, écuyer, et autres, des townships de l'est du *Bas-Canada*.

Par M. *Richards*,—la pétition de *George Mitchell* et autres, de *Gananoque* et ses environs.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Thomas Maconchy*, écuyer, et autres, du township de *Gwillimbury Ouest*, comté de *Simcoe* ; demandant que le dit comté ne soit pas divisé, comme on l'a demandé par pétition, et que la vente faite récemment par le gouvernement au conseil municipal du dit comté, du chemin de péages de *Gwillimbury Ouest*, soit confirmée.

Du conseil de ville de la cité de *Kingston* ; -exposant les dommages que souffrent les ouvriers de la dite cité, par suite du bas prix auquel sont vendus certains articles faits dans le pénitencier provincial, et demandant justice.

De *David Torrance* et autres, actionnaires dans la banque de *Montréal* ; demandant que le bill pour renfermer dans de certaines limites le système de vote par procureur dans les banques et autres compagnies incorporées, ne devienne pas loi, et qu'aucune mesure ne soit proposée pour intervenir dans les droits dont elles sont investies.

De *Henry Allen*, écuyer, de la cité de *Toronto*, procureur en loi, et ci-devant juge de la cour de district du district de *London* ; demandant la révocation des actes 9 *Vict.*, chap. 36 et 38, ou l'adoption de quelque mesure pour faire disparaître les doutes répandus sur les causes qui lui ont valu sa destitution de son emploi.

L'honorable M. *Badgley*, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Quatrième rapport du comité des bills privés. Votre comité a examiné le bill pour incorporer la nécropole de *Toronto*, et lui a fait plusieurs amendements, qu'il prend la liberté de soumettre à la considération de la chambre.

Bill relatif aux chemins de Vaughan. Votre comité est convenu aussi de faire rapport des bills suivants, sans amendement :—

Bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin de *Vaughan*.

Bill pour amender l'acte pour incorporer l'institut des artisans de la cité de *Toronto*.

Ordonné, que le bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin de *Vaughan*, soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Ordonné, que le bill pour amender l'acte pour incorporer l'institut des artisans de la cité de *Toronto*, soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Bill relatif à la nécropole de Toronto.

Ordonné, que le bill pour incorporer la nécropole de *Toronto*, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la chambre demain.

Bill relatif aux cours de division, (H.-C.) (No. 2.)

M. le solliciteur-général *Macdonald* du comité spécial sur le bill pour amender et refondre les divers actes maintenant en force qui règlent la pratique des cours de division dans le *Haut-Canada*, et pour étendre la juridiction des dites cours, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre mardi prochain.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

Bill relatif à l'érection des paroisses, etc.

M. *Polette*, du comité spécial sur le bill pour continuer et amender l'ordonnance concernant l'érection de paroisses, et la construction et réparation des églises, presbytères et cimetières, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre demain.

Rapport sur la pétition de P. U. Archambault et autres.

M. *Dumas*, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de P. U. *Archambault* et autres, du comté de *Leinster*, et autres renvois, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné attentivement les pétitions de P. U. *Archambault* et autres, demandant que les paroisses *St. Paul*, *Lavaltrie* et le township de *Kildare*, soient attachés au circuit de *L'Assomption*, pour les fins judiciaires : ou dans le cas que votre honorable chambre ne serait pas de cet avis, que les paroisses *St. Henri de Mascouche*, *St. Lin* et *Lachenaie* faisant autrefois partie du dit circuit y soient ré-annexées pour les fins judiciaires ; et aussi les pétitions d'*Isaac Bryen* et autres, de la dite paroisse de *St. Lin* ; du révérend *S. Lafrancé* et autres, de la dite paroisse *St. Henri de Mascouche* ; et aussi celle du révérend *E. Normandin* et autres, de la dite paroisse *Lachenaie* ; demandant à ce que ces trois dernières paroisses ne soient pas détachées de *Terrebonne*.

Votre comité a aussi examiné avec la même attention la pétition de *L. A. DeRome* et autres, demandant l'annexion au comté de *Leinster* des dites paroisses *St. Paul*, *St. Antoine de Lavaltrie* et du township de *Kildare*, pour toutes fins légales ; et votre comité est d'opinion qu'en principe il n'est pas expédient de démembrer les comtés pour les fins judiciaires en détachant les paroisses limitrophes au comté voisin pour les y annexer par le seul motif qu'elles en sont plus rapprochées.

Que la pétition du dit *L. A. DeRome* n'est appréciée que sur cette seule considération de proximité ; que la dite pétition de P. U. *Archambault* et autres, tout en se plaignant que le comté de *Leinster* a été démembré par ce seul motif qui, dans l'opinion de votre comité, n'était pas suffisant, ne fait pas ressortir suffisamment les inconvénients qui résultent au dit comté de ce démembrement qui lui enlève les dites paroisses *St. Lin*, *St. Henri de Mascouche* et *Lachenaie*.

Que votre comité a aussi pris en considération les trois pétitions de ces trois dernières paroisses qui se déclarent satisfaites de leur annexion au comté de *Terrebonne*, et est en conséquence d'opinion qu'il ne doit pas recommander à la considération de votre honorable chambre la dite pétition de P. U. *Archambault*

et autres, non plus que celle de *L. A. DeRome* et autres.

Sir *Allan N. MacNab*, du comité permanent des Septième rap- chemins de fer et lignes télégraphiques, a présenté à port du comité de la chambre le septième rapport du dit comité, lequel des chemins de fer et des lignes télégraphiques. a été lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill pour incorporer la compagnie pour faire un chemin de fer entre le village d'*Industrie* et le township de *Rawdon*, dans le *Bas-Canada*, et lui a fait plusieurs amendements, qu'il prend la liberté de soumettre à la considération de votre honorable chambre.

Ordonné, que le bill pour incorporer une compagnie Bill relatif au aux fins de construire un chemin de fer, du chemin de fer village d'*Industrie* au townships de *Rawdon*, d'*Industrie* et dans le *Bas-Canada*, tel que rapporté du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, soit renvoyé à un comité de toute la chambre demain. *Rawdon*.

Ordonné, que le bill pour incorporer *Peter Pat-* Bill relatif au *terson*, écuyer, et autres, sous le nom de la com- chemin de fer de *Québec* et *Richmond*, *Richmond*. pagnie du chemin de fer de *Québec* et *Richmond*, tel que rapporté du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, soit renvoyé à un comité de toute la chambre demain.

Ordonné, que l'honorable procureur-général *La-* Bill relatif à *Fontaine* ait la permission d'introduire un bill l'éducation, pour amender et abroger en partie les actes du (B.-C.) *Bas-Canada*, relatifs à l'éducation.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que l'honorable M. *Price* ait la permis- Bill relatif à la sion d'introduire un bill pour établir un meilleur discipline des mode de discipline et pour pourvoir à une admi- prisons. nistration plus économique des prisons, ainsi qu'à la construction et à la l'entretien d'une maison de correction pour les jeunes délinquants.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que l'honorable M. *Price* ait la permis- Bill relatif au sion d'introduire un bill pour mieux régir et ad- pénitentiaire. ministrer le pénitentiaire provincial.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* ait la permis- Bill relatif à sion d'introduire un bill pour établir de meilleu- certains che- res dispositions relatives à la réparation des chemins et ponts. mins et ponts. dans l'arrondissement des cités et villes incorporées, et des chemins et ponts qui, ayant été soumis par le passé au contrôle des commissaires des travaux publics, pourront ci-après passer sous un autre contrôle.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif à pour corriger une erreur qui s'est glissée dans cer- deux lots de taines lettres patentes relatives à deux lots dans la ville de *Chatham*, étant lu ; *Chatham*.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial composé de l'honorable M. *Price*, l'honorable M. *Sherwood*, M. *Morrison*,

M. *Watts* et l'honorable M. *Hincks*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill relatif aux jurés, jury et enquêtes (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour refondre et amender les lois relatives aux jurés, ou jury, et aux enquêtes, dans cette partie de la province appelée *Haut-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre vendredi prochain.

Bill relatif aux réimpressions étrangères.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour pourvoir à l'admission en cette province des réimpressions étrangères d'ouvrages anglais soumis au droit de propriété littéraire.

Ordonné, que le dit ordre du jour soit déchargé.
Ordonné, que le bill soit retiré.

Bill relatif à l'administration de la justice.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faciliter l'administration de la justice dans certains cas, étant lu ;

M. le solliciteur-général *Drummond* a proposé, secondé par M. *McFarland*, et la question ayant été mise, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Bouillier*, *Cauchon*, *Chabot*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Jobin*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Méllot*, *Mongenais*, *Nelson*, *Perry*, *Polette*, *Price*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, du Lac des Deux-Montagnes, *Smith*, de *Wentworth*, *Taché*, *Viger*, *Watts* et *Wilson*.—(31.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *Norfolk*, *Cameron*, de *Cornwall*, *Chauveau*, *Crysler*, *De Witt*, *Hopkins*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *Marquis*, *McLean*, *Meyers*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *Brockville*, *Smith*, de *Frontenac*, et *Stevenson*.—(17.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre vendredi prochain.

Bill relatif aux droits des corporations et aux writs de prérogative.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte qui définit le mode de procéder devant les cours de justice dans le *Bas-Canada*, dans les matières relatives à la protection et à la régularisation des droits des corporations et aux writs de prérogative, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Sherwood*, de *Brockville*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Sherwood*, de *Brockville*, a fait rapport que le comité avait fait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Sherwood*, de *Brockville*, a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux sessions trimestrielles. (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faciliter la tenue des cours de sessions générales trimestrielles de la paix dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour établir un mode de cotisation plus juste et équitable dans les divers townships, villages, villes et cités dans le *Haut-Canada*, et autres renvois, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Lemieux* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Lemieux* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à l'inspection et à la bonne administration des asiles privés destinés à recevoir les insensés dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *McFarland*, l'honorable procureur-général *Baldwin*, l'honorable M. *McDonald*, M. *Morrison* et M. *Prince*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour remettre en vigueur et continuer l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Toronto* et du lac *Huron*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer lignes télégraphiques.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender certains actes de cette province pour l'agrandissement et l'amélioration du havre de *Mont-réal*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill abroger l'acte relatif à l'enregistrement des vaisseaux uniquement employés à naviguer sur les eaux intérieures de cette province, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour limiter le temps fixé pour le rachat du scrip pour terres, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour assigner des salaires fixes et annuels à certains officiers de justice dans le *Bas-Canada*, et pour créer un fond spécial des salaires, honoraires, émoluments et bénéfices pécuniaires attachés à leurs charges, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour définir et constater la ligne de division du *Haut* et du *Bas-Canada*, depuis le fleuve *St. Laurent* jusqu'à la rivière des *Oulouais*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à l'administration des biens et propriétés de certaines tribus sauvages, dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois vendredi prochain.

Bill relatif aux
raisons de jus-
tice et aux pri-
sons. B.-C.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour pourvoir à la construction de maisons de justice et de prisons dans les circuits judiciaires du *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à vendredi prochain.

Bill relatif aux
pétitions des
élections con-
testées.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger les divers actes des parlements du *Bas* et du *Haut-Canada*, maintenant en vigueur, relatifs à la décision des élections contestées des membres du parlement dans les deux sections de la province respectivement, et pourvoir par une loi générale à la décision de toutes les pétitions relatives aux élections contestées des membres du parlement, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois vendredi prochain.

Bill relatif à
l'université.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour lever certains doutes sur l'intention de l'acte de la dernière session du parlement de cette province, pour amender la charte de l'université de *Toronto*, et pour pourvoir à l'établissement et dotation d'une chaire royale et autres chaires de professeurs et lecteurs, de bourses, expositions, prix et autres récompenses dans la dite université, et pour d'autres fins liées à la dite université, au collège et à l'école royale de grammaire du collège du *Haut-Canada*, qui en forme un apanage, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à vendredi prochain.

Ordres du jour
remis.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. *DeWitt*, secondé par M. *Mulloch*,

La chambre s'est ajournée.

Jovis, 18^o die *Julii* ;

ANNO 14^o VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

Pétitions pré-
sentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable procureur-général *Baldwin*,—la pétition de *John Sharpe* et autres, de l'ancien arpentage de *Gwillimbury Ouest*, comté de *Simcoe* ; et la pétition de *Cornelius Creed* et autres, propriétaires de certains lots dans la première concession du nouvel arpentage de *Gwillimbury Ouest*.

Par M. *Fergusson*,—la pétition du révérend R. J. *Williams* et autres, du township d'*Eramosa*.

Par M. *Sauvageau*,—la pétition de *Vital Dumouchel* et autres, de la paroisse de *St. Joachim* de *Chateauguay*.

Par M. *Sanborn*,—la pétition du révérend J. *Hellmuth*, ministre, et autres, marguilliers et membres de l'église d'*Angleterre* à *Sherbrooke*.

Par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*,—la pétition d'*Alexander McLeod*, du comté de *Welland*.

Par M. *Bell*,—la pétition du révérend J. *Malcolm Smith*, M.A., modérateur, au nom du synode de l'église presbytérienne dans le *Canada*, en rapport avec l'église d'*Écosse*.

Par M. *McFarland*,—la pétition du révérend J. *Hunt*, et autres, de la ville de *Niagara*.

Par M. *Holmes*,—la pétition de l'honorable *Amilius Irving* et autres, propriétaires, actionnaires et associés dans les institutions de banque en cette pro-

vince ; et la pétition de la compagnie d'assurance de *Montréal* sur la vie, contre les accidents du feu et de la navigation intérieure.

Par M. *Chauveau*,—la pétition de *François Lafleur* et autres, de la cité de *Québec*.

Ordonné, que la pétition de la compagnie d'assurance de *Montréal*, sur la vie, contre les accidents du feu et de la navigation intérieure, soit maintenant lue, et que les règles de cette chambre soient suspendues en ce qu'elles ont rapport à la dite pétition.

Et la dite pétition a été lue, demandant la passation d'un acte pour autoriser la dite compagnie à prendre des risques de navigation soit en dedans ou en dehors de la province ;—et pour changer le nom de la dite compagnie en celui de "La compagnie d'assurance de *Montréal*."

Ordonné, que la pétition de *François Lafleur* et autres, de la cité de *Québec*, soit maintenant lue, et que les règles de cette chambre soient suspendues quant à la dite pétition.

Et la dite pétition a été lue, demandant certains amendements au bill maintenant devant la chambre, pour amender et refondre les ordonnances d'incorporation de la dite cité.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du révérend L. *Turcot* et autres, de la paroisse de *St. Césaire*, comté de *St. Hyacinthe* ; demandant qu'il soit adopté des mesures pour réprimer l'intempérance.

Du révérend *William MacAlister*, président, au nom d'une assemblée publique des habitants de la ville de *Port Sarnia* ; de *Samuel Kedey* et autres d'*Acton* et ses environs, township d'*Esquesing* ; d'*Alexandre MacNab* et autres, de *Norval* et ses environs ; du révérend *George Hallen* et autres, de *Penetanguishine* et ses environs ; et de *John Barwick* et autres, de la ville de *Woodstock* ; demandant qu'il soit adopté des mesures pour abolir tout travail, pendant le dimanche, dans le département des postes du service public.

De *James Douglas*, du township d'*Esquesing*, exposant que dans l'année 1837, il acquit un lot de terre moyennant un bail du recteur du township de *Toronto*, croyant que c'était un lot de glèbe pendant qu'il ne l'était pas,—et que le gouvernement consentit à vendre le dit lot à la société de l'église pour un prix moindre que celui qu'offrait le pétitionnaire, ce qui le met en danger de perdre les améliorations qu'il y a faites ; et demandant une enquête à cet égard,—que le dit recteur lui tienne compte des deniers qu'il a reçus pour rente de la dite terre et bois de construction qu'il en a vendu, et que le dit lot soit rendu au pétitionnaire suivant le prix de l'évaluation.

De *William P. Newman* et autres, du comté de *Kent* ; demandant que le bill des écoles élémentaires soit amendé de manière à empêcher qu'il ne soit établi des écoles distinctes pour les enfants de couleur, à moins que les hommes de couleur eux-mêmes ne le désirent.

De M. *Baker* et autres, francs-tenanciers et autres, du *Haut-Canada* ; demandant qu'il soit passé un acte pour rendre au peuple du *Haut-Canada* les avantages de la tolérance médicale.

D'O. *Mowat*, écuyer, et autres, actionnaires dans la compagnie des dépôts et prêts ; demandant certains amendements à l'acte qui incorpore la dite compagnie.

Ordonné, que la pétition de M. *Moore* et autres, rapporteurs à la chambre d'assemblée, soit renvoyée au comité permanent des dépenses continentes, Pétition des rapporteurs, renvoyée à un comité.

Ordonné, que M. Holmes ait la permission d'introduire un bill pour conférer des pouvoirs ultérieurs à la compagnie d'assurance de *Montréal*, sur la vie et contre les accidents du feu et de la navigation intérieure, et pour changer le nom de la dite corporation; et que les règles de cette chambre soient suspendues quant à icelui.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Rapport sur la pétition de S. Combs et autres.

M. McLean, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *Seth Combs* et autres, aubergistes, des comtés unis de *Stormont, Dundas et Glengary* a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a examiné la pétition qui lui a été renvoyée, et il a trouvé que par la vingtième clause de l'acte 4 et 5 *Vict.*, chap. 3, qui pourvoit au recouvrement des petites dettes dans le *Haut-Canada*, il déclare qu'aucune action ne sera intentée devant une cour créée par cet acte, pour des liqueurs spiritueuses ou fermentées, bues dans une auberge ou maison où l'on vend de la bière. Votre comité considère cette disposition comme étant en quelque sorte injuste envers les aubergistes, en ne leur laissant aucun moyen de recouvrer leurs comptes d'auberge, et il recommande en conséquence que toute cette partie de la vingtième clause du dit acte, ayant rapport à ces comptes, soit révoquée, laissant ainsi aux cours de division le pouvoir d'adjuger dans ces causes comme dans celles pour les autres petites dettes.

Ordonné, que le dit rapport soit renvoyé à un comité de toute la chambre lundi prochain.

Impression des pétitions de P. T. Dupont et autres, et de J. B. Mercier et autres.

Ordonné, que la pétition de P. T. Dupont et autres, des paroisses de *St. Roch* et *St. Jean Port Joli*, dans le comté de *L'Islet*; et la pétition de *Jean-Baptiste Mercier* et autres, de la paroisse de *St. Pierre* de la *Rivière du Sud*, comté de *L'Islet*, soient séparément imprimées pour l'usage des membres de cette chambre.

Bill relatif au chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique.

Ordonné, que les amendements fait par le conseil législatif au bill, intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*, et autres actes relatifs à la dite compagnie, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération; et ils ont été lus, et ils sont comme suit:—

Feuille 2 ligne 29. Retranchez depuis "autrement," jusqu'à "et," dans la feuille 4.

Feuille 6. 16., ligne 12. Retranchez depuis "autorisation," jusqu'à "et," dans la 28 ligne et insérez clause (A.)

Clause (A.) "Et qu'il soit statué que la dite compagnie pourra passer tous les contrats ou accords nécessaires, avec le gouvernement de sa majesté ou avec toute personne représentant le gouvernement de sa majesté, pour mettre à l'effet toutes les dispositions de l'acte passé dans la douzième année du règne de sa majesté, intitulé: "Acte pour donner, sous certaines conditions, la garantie de la province aux obligations contractées par les compagnies de chemin de fer, et pour aider la construction du chemin de fer de *Halifax* et *Québec*."

Feuille 6 ligne 45. Après "fer" insérez: "et tous les écrits ou placards traverseront les dits chemins publics à une hauteur de seize pieds entre le bas des enseignes et le niveau des dits chemins, et porteront les mots "*Railway Crossing*," et "*Traverse de Chemins de Fer*," en lettre de six pouces de long."

Et les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, que M. Holmes reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendements.

L'honorable M. Boulton a proposé, secondé par M. Holmes, et la question ayant été proposée, que si l'époque et le lieu des sessions de la législature étaient fixés par la loi, au lieu d'être laissés à la discrétion du gouvernement du jour, cela contribuerait à la commodité du public, à l'avancement des affaires, et au bien-être des membres de la législature.

Epoque et lieu des sessions du parlement.

L'honorable M. Robinson a proposé en amendement à la question, secondé par M. Smith, de *Frontenac*, que les mots "en réservant au gouvernement exécutif le pouvoir de convoquer une session extraordinaire lorsque quelque motif pressant d'intérêt public le rendra nécessaire, soient ajoutés à la fin de la question."

La question ayant été mise, que ces mots soient ajoutés, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *KENT*, *Christie*, *DeWitt*, *Holmes*, *Hopkins*, *McConnell*, *Meyers*, *Perry*, *Prince*, *Robinson*, *Scott*, de *Bytown*, *Smith*, de *Durham*, et *Smith*, de *Frontenac*.—(15.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *Marquis*, *McFarland*, *Méhot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Tuché*, *Thompson* et *Viger*.—(46.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la question principale ayant été mise, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tel que dans la dernière division précédente.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Message du conseil législatif, par *John Fennings* Message du *Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:— conseil.

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill, intitulé: "Acte pour étendre l'acte qui pourvoit à l'établissement de compagnies pour la construction de chemins et autres travaux, aux compagnies formées dans le but d'acquérir les travaux publics de même nature." Bill relatif aux compagnies formées pour acquérir des travaux publics.

Bill, intitulé: "Acte pour incorporer la société bienveillante des ouvriers de *Québec*." Bill relatif à la société bienveillante des ouvriers de *Québec*.

Bill, intitulé: "Acte pour encourager les émigrés qui se transportent d'*Europe* aux *Etats-Unis*, à prendre la voie du *St. Laurent*." Bill en faveur des émigrés.

Et ensuite, il s'est retiré.

M. *Perry* a proposé, secondé par M. *Prince*, et la question ayant été proposée, qu'il est grandement nécessaire et expédient d'autoriser les conseils de comté respectivement, à choisir et nommer de temps à autre, (autre les officiers de comté qu'ils ont maintenant le

Corporations municipales.

pouvoir de nommer en vertu de la loi) certains autres officiers locaux de comté, savoir : le registrateur du comté, le greffier de la paix, le shérif, le géolier, les coroners et les inspecteurs de licences, de fixer et régler les heures pendant lesquelles leurs bureaux respectifs doivent être ouverts au public pour l'expédition des affaires, ainsi que les salaires, honoraires et emoluments que les dits officiers prendront et recevront.

Que conformément à tous les principes de la raison, du sens commun et de la justice, ainsi que de la convenance et expédience, les conseils de comté respectivement, devraient, de droit, avoir le seul et entier contrôle de tous les deniers perçus et prélevés dans leurs comtés respectifs, pour les fins de comté, sans égard au contrôle ou à l'intervention de la magistrature, d'autant plus que les dits conseils ont à porter toute la responsabilité du prélèvement de ces revenus au moyen de cotisations imposées sur le peuple ou autrement.

Que les conseils de comté devraient respectivement avoir, d'après la loi, plein pouvoir de déterminer de temps à autre par règlement, la taxe ou somme d'argent que doivent payer les personnes qui veulent obtenir la permission de tenir une auberge ou autre maison d'entretien public, de fixer le nombre des dites maisons qui doivent y être ainsi tenues, et les règlements qui doivent y être observés, et accorder ces licences en la manière que les conseils respectifs pourraient trouver convenable et expédient.

Que chaque conseil de comté, township et village devrait être autorisé, dans sa sphère particulière (lorsque la majorité du peuple particulièrement intéressée ou concernée le requerra), à taxer tout township, partie de township ou autre localité, suivant que paraîtra l'exiger la nature du cas pour des fins spéciales, telles que pour le soutien des pauvres, des indigents et des infirmes, pour faire et réparer des ponts, des chemins ou pour d'autres objets; aussi, dans sa direction, à imposer une taxe sur les chiens en la manière qui lui paraîtra convenable et expédient, sans être restreint par aucune limite ou réserve quelconque.

Que le pouvoir et le privilège de déterminer et décider, suivant la loi, le droit d'un membre ou des membres d'aucune corporation municipale à être élus et à siéger en icelle, devraient, s'ils ne sont pas inhérents, appartenir à la corporation elle-même qui y est la plus intéressée, et qui, par la connaissance qu'elle a des localités, est mieux en état de juger des mérites de l'affaire qu'il s'agit de décider; en conséquence, chaque corporation municipale devrait avoir plein pouvoir de décider tous les dits cas sans l'intervention de la cour du banc de la Reine ou sans y avoir recours.

Qu'après avoir donné à une certaine classe de personnes le droit de voter dans les assemblées de township ou village respectifs pour des conseillers ou autres officiers, ce qui admet et suppose dans ces personnes la capacité d'exercer ce privilège avec convenance et discrétion, il est inconséquent et déraisonnable ensuite de limiter leur choix, ou les forcer à élire pour les servir des personnes qui, quelque soit leur habileté ou leur talent à le faire avec avantage, sont assez heureux d'avoir, par quelque moyen, acquis un certain montant de propriété; et en conséquence, toutes les qualifications foncières quelconques pour les conseillers de comté, township ou village, devraient être immédiatement abolies.

Que le droit de voter dans toutes les élections de township, quartier ou village pour des conseillers ou autres officiers de localités, devrait s'étendre à toute personne jouissant d'un caractère moral, ayant atteint l'âge de vingt-et-un ans, et ayant une résidence fixe dans le township, quartier ou village dans lequel il prétend voter, pendant trois mois de calendrier, et qui est tenu au travail imposé par la loi ou qui peut le commuer; et à autoriser chaque conseil de township

et de village à établir et pourvoir par règlement en quelle manière et forme les voix seront ou pourront être prises dans la dite élection, soit *vis à voce*, au scrutin ou autrement.

Et des débats s'étant élevés;

M. *Scott*, de *Bytown*, a proposé, secondé par M. *Perry*, que les débats soient ajournés à lundi prochain.

M. *Malloch* a proposé en amendement, secondé par M. *Laurin*, que les mots "lundi prochain," soient retranchés aux fins d'ajouter les mots: "de ce jour en six mois."

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Boutillier*, *Burrill*, *Cameron*, de *Cornwall*, *Cartier*, *Cayley*, *Chabot*, *Christie*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fortier*, *Fournier*, *Gugy*, *Hincks*, le procureur-général *LaFontaine*, *Laurin*, *Lemieux*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *Kingston*, *Malloch*, *McFarland*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Nelson*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Sauvageau*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Sherwood*, de *Brockville*, *Sherwood*, de *Toronto*, *Stevenson*, *Taché*, *Viger* et *Wilson*.—(39.)

CONTRE.

Messieurs *Bell*, *Boulton*, de *Norfolk*, *Boulton*, de *Toronto*, *Cameron*, de *Kent*, *DeWitt*, *Flint*, *Hall*, *Holmes*, *Hopkins*, *Johnson*, *McConnell*, *Notman*, *Perry*, *Prince*, *Sanborn*, et *Scott*, de *Bytown*.—(16.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la question, telle qu'amendée, ayant été mise, que les débats soient ajournés de ce jour en six mois;

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cayley*, *Christie*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fortier*, *Fournier*, *Hincks*, le procureur-général *LaFontaine*, *Laurin*, *Lemieux*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *Kingston*, *Malloch*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Nelson*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Sauvageau*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Sherwood*, de *Brockville*, et *Taché*.—(30.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de *Norfolk*, *Boulton*, de *Toronto*, *Cameron*, de *Kent*, *DeWitt*, *Flint*, *Hall*, *Holmes*, *Hopkins*, *McConnell*, *Notman*, *Perry*, *Prince*, *Scott*, de *Bytown*, et *Smith*, de *Durham*.—(14.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que les ordres du jour soient remis à remis demain.

Alors, sur motion de M. *DeWitt*, secondé par M. *Malloch*,

La chambre s'est ajournée.

Veneris, 19^e *die Julii*;

ANNO 14^e VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

M. CHRISTIE, membre pour le comté de *Gaspé*, plaintes pr-
hier soir, durant les débats sur la question proposée, rées par un
par l'honorable membre pour la division est de *York*, membre.
pendant qu'il conversait à demi-voix, il pense, d'un
endroit situé en dedans de la barre de la chambre,
avec une personne placée immédiatement en dehors
de la barre, il fut apostrophé d'une manière grossière
et insultante par une personne qui, placée dans la
boîte des rapporteurs (qu'il apprit immédiatement

Ordres du jour

après être un *M. Ure*, rapporteur de l'une des gazettes publiées en cette cité), voulut le faire taire en disant qu'il l'empêchait d'entendre ce qui se passait dans la chambre, ou des paroles à cet effet. Le plaignant resta surpris de cette réprimande et de l'assurance avec laquelle elle était faite, mais ne répondit cependant rien. Un instant après cela, s'apercevant que l'individu qui lui avait ainsi adressé la parole sortait de la boîte des rapporteurs, le plaignant le rencontra dans le corridor en sortant de la chambre, et lui demandant s'il n'était pas la personne qui lui avait parlé comme il est ci-dessus mentionné, la réponse fut : oui, je le suis. Le plaignant lui dit alors que, considérant comme impertinente et insultante la manière dont il l'avait apostrophé, et voulant s'éviter la nécessité de rapporter le fait à la chambre, il pensait qu'il était mieux de s'adresser ainsi privément à lui, afin que, s'il le jugeait à propos, il pût faire apologie, et en finir avec cette affaire, lui demandant en même temps s'il ne sentait pas qu'il avait insulté le plaignant, le priant aussi de donner son nom : il répondit qu'il ne l'avait pas fait, et qu'il se nommait *Ure* : "Vous parliez," a-t-il ajouté, "et faisiez du bruit en faisant rire deux ou trois personnes qui étaient près de vous, et je ne pouvais ainsi remplir mon devoir : vous n'étiez pas à votre place qui est à l'autre extrémité de la chambre, pendant que j'étais à la mienne ; et vous étiez où vous ne deviez pas être," ou des paroles à cet effet, lesquelles furent prononcées en présence de l'honorable membre pour le comté d'*Essex*, qui, se trouvant tout près dans le moment et engagé dans une conversation avec quelqu'un, intervint sur la demande que lui en fit le plaignant, et chercha à engager *M. Ure* à faire quelque légère apologie, ou à reconnaître l'erreur que, lui assurait-il, il avait commise ; ce qu'il refusa cependant de faire. Le plaignant croit que l'honorable *M. Sherwood* était aussi à portée d'entendre ce qui fut dit dans cette dernière occasion.

Sur motion de l'honorable procureur-général *Baldwin*, secondé par l'honorable *M. Boulton*,

Ordonné, que *M. George Ure* comparaisse immédiatement devant cette chambre.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par *M. DeWill*,—la pétition du révérend *Alexander Wallace* et autres, des townships de *Godmanchester*, *Hinchinbrooke* et *Elgin*, comté de *Beauharnois*.

Par l'honorable *M. Hincks*,—la pétition de *James Connell*, écuyer, et autres, de *Woodstock*, comté d'*Oxford*.

Par l'honorable *M. Cameron*, de *Kent*,—la pétition de *J. Lewis Macdonald* et autres, de *Gananoque*, *Loughborough* et autres townships ; la pétition de *Peter Clapp* et autres, du comté de *Kent* ; et la pétition d'*Edwin Larwin* et autres, de la ville de *Chatham*.

Par *M. Notman*,—la pétition de l'honorable *James Crooks*, de *Flumborough Ouest*.

Pétitions lues. Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *D. D. Hungerford*, écuyer, et autres, du comté de *Shefford* ; demandant une allocation pour améliorer le morceau de chemin qui relie les chemins à barrières de *Longueuil* à *Chambly*, et de *Chambly* à *Granby*.

De *H. Robinson*, écuyer, et autres, des townships de l'Est, *Bas-Canada* ; demandant une allocation pour élargir et macadamiser le nouveau chemin du village de *Granby*, dans le township de *Granby*, jusqu'à *Frost Village*, dans le township de *Shefford*.

De *George Mitchell*, écuyer, et autres, de *Gananoque* et des environs ; demandant qu'il soit pris des mesures pour faire cesser tout travail le dimanche dans le département des postes.

L'honorable *M. Badgley*, du comité permanent des Cinquième divers bills privés, a présenté à la chambre le rapport du cinquième comité des bills privés, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour permettre à *Louis Comte* de recouvrer une certaine somme qui lui est due par la paroisse de *St. Edouard*, dans le district de *Montréal*, et lui a fait un amendement, qu'il soumet à la considération de votre honorable chambre.

Ordonné, que le bill pour mettre *Louis Comte* à même de recouvrer une certaine somme à lui-même due par la paroisse de *St. Edouard*, dans le district de *Montréal*, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la chambre lundi prochain.

L'honorable *M. Price*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, conformément à une adresse à son excellence le gouverneur-général,—Réponse à une adresse de la chambre d'assemblée à son excellence le gouverneur-général, en date du 27 juin, 1850, pour copie du rapport de toute exploration faite par *M. Blaichlock*, ou par toute autre personne, du territoire situé entre *Québec* et le lac *St. Jean*, et aussi, copie des instructions données à *M. Blaichlock*.

Pour la dite réponse, voir appendice (J.J.)

Appendice
(J. J.)

L'honorable procureur-général *Baldwin* a présenté, en conformité à une adresse à son excellence le gouverneur-général, la réponse suivante :—

Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, datée du 27 du mois dernier, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant la chambre un état du montant dépensé sur l'asile provincial, et la somme ou les sommes qui sont encore dues sur les contrats, et le montant requis pour achever les édifices et disposer les terrains d'après le plan primitif ; et demandant des renseignements sur l'état dans lequel se trouve actuellement les dits terrains et édifices, et les arrangements effectués à cet égard ; aussi un rapport indiquant si l'édifice est susceptible de permettre une bonne classification des patients pauvres, si l'on a fourni des logements (et quels espèces de logements) aux patients qui paient, et s'ils sont séparés des autres patients, et s'il est pourvu à leur classification ; aussi le nombre des insensés pauvres et indigents que l'édifice actuel peut contenir, et le nombre de ceux qui sont maintenant aux frais du public ou de l'asile ou à même les fonds des comtés, à la suite des représentations des grands jurés ; le nombre actuel des patients qui paient dans l'asile et le nombre des patients pauvres et indigents ; les districts, comtés, cités et villes d'où ils ont été envoyés et les personnes qui les ont recommandés ; et aussi, le montant des allocations annuelles en faveur de l'asile temporaire des lunatiques à *Toronto*, pendant les cinq dernières années, les dépenses annuelles de l'institution et le nombre des patients qui sont soignés dans le dit asile.

Par ordre,

J. LESLIE,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire Provincial,
Toronto, 17 juillet, 1850.

TABLEAU du montant des allocations annuelles faites à l'asile temporaire des aliénés à *Toronto*, pour les cinq dernières années, et les frais annuel de l'institution.

Années.	Allocations annuelles.			Frais annuels de l'institution.			REMARQUES.
	£	s.	d.	£	s.	d.	
1845.....	2543	6	11	2543	6	11	L'allocation dans le budget de 1845, était de £2250; et la différence de £293 6s. 11d. a été portée dans le tableau des dépenses imprévues, numéro 23 de cette année.
1846.....	3250	0	0	3250	0	0	L'allocation dans le budget de 1846, était de £3000; et la balance de £250 payée au Dr. Rees, a été portée dans le tableau des dépenses imprévues, numéro 19 de cette année.
1847.....	5772	4	4	5772	4	1	L'allocation dans le budget de 1847, est de £4000; il est pourvu au paiement de £ 229. 2d. 5d., à même le fonds des licences de mariage, Canada-Ouest, et la balance de £543 1s. 8d., payée au Dr. Rees, est portée dans le tableau des dépenses imprévues, numéro 26 de cet année.
1848.....	5020	17	7	4921	17	1	L'allocation dans le budget de 1848, était de £4000; et le reste a été payé à même le fonds des licences de mariage, Canada-Ouest.
1849.....	4750	0	0	4370	2	10	L'allocation dans le budget de 1849, était de £4000; et la balance a été payée à même le fonds des licences de mariage, Canada-Ouest.
	£21336	8	7	20857	10	11	

Jos. Cary,
Dép. Insp. Gén.

Bureau de l'Inspecteur Général,
Toronto, 9 juillet 1850

N. B.—Les archives de ce département ne nous permettent pas d'indiquer le nombre des patients sous traitement dans cette institution.

Asile des aliénés,
Toronto, 16 juillet 1850.

Monsieur,—J'ai l'honneur, en conformité de votre lettre du 6 courant, de répondre aux diverses questions qu'elle contient.

Le bureau des directeurs est d'avis qu'il faudrait encore une somme de quarante-cinq mille louis pour achever l'asile provincial des aliénés, et les terrains, suivant l'intention première, ainsi que pour liquider la dette; mais si l'on suspendait la construction des ailes, le bureau est d'opinion que la somme de quinze mille louis suffirait pour achever les bâtisses et les terrains, disons,—construire un portique, des loges de portier, des bureaux extérieurs, et ériger une clôture intérieure convenable. tracer, assécher et planter les terrains, et se procurer des ameublements, animaux et outils.

Les terrains sont restés presque à l'état de nature, à l'exception du côté ouest, qui va, on l'espère, fournir à l'institution, pendant la saison prochaine, des végétaux en abondance et de toutes espèces: il faut les niveler et les assécher, avant que l'on puisse jardiner, faire des chemins, des promenades, et planter des arbres. Il n'y a aucun arrangement de fait pour permettre les récréations en dehors de l'édifice, et toutes les constructions et les bureaux extérieurs manquent.

La subdivision de l'asile, en ce qui concerne le bien-être des patients, consiste en six corridors, trois pour chaque sexe, tous subdivisés de la même manière; un rang de chambre à coucher ouvrant du côté nord; les chambres de réunion ou chambres de travail, bains et lieux d'aisance du côté sud; dans chaque corridor il y a dix chambres pour une seule personne, un grand dortoir pour douze personnes, deux pour quatre personnes, et un contenant six lits, en toute trente-six patients, qui peuvent être confortablement placés dans chaque corridor; on peut de plus, loger convenablement trente patients au rez-de-chaussée. Cependant, en plaçant deux lits dans quelques unes des petites

chambres d'abord destinées à une seule personne, (ce qui est devenu nécessaire dans le quartier des hommes), on peut renfermer dans l'édifice, en tout, trois cents patients au lieu de deux cent cinquante, nombre pour lequel il a été subdivisé et arrangé par l'architecte. Pour accomplir ce projet, il faut présumer que tous les patients appartiendront à la même classe de la société; car lorsqu'on s'éloigne de cet arrangement, et que des chambres sont données à des patients d'une meilleure classe, ceux qui sont déplacés, c'est-à-dire les pauvres, perdent aussitôt une part disproportionnée de bien-être.

Il est bien connu que l'architecte et la commission chargés de la construction de l'asile provincial, n'ont jamais entendu le disposer pour la réception des pauvres; et tous les arrangements intérieurs, tels que les lieux d'aisance, les bains, les escaliers, etc., sont placés de manière à ne pas permettre une nouvelle division des admirables corridors, sans produire beaucoup d'inconvénients, et une grande perte des importants avantages déjà obtenus; ainsi, strictement parlant, il n'y a aucun arrangement de pris pour recevoir les patients de la meilleure classe, qui paient; et quoique les directeurs exigent paiement de quelques uns des patients, cependant cette classe est obligée de se mêler dans les corridors avec la classe pauvre, se servir des mêmes bains et lieux d'aisance, manger dans la salle à manger commune, mais à une table séparée, et s'asseoir dans les salles de réunion communes à tous. Les arrangements de l'édifice n'admettent que trois classifications de chaque sexe; ce n'est peut-être pas suffisant, mais vu le grand nombre de cas sans espoir et incurables, qui se trouvent dans tous les quartiers, une division scrupuleuse, suivant la nature et le temps de l'aliénation mentale, n'est pas si impérieusement requise, que si l'institution était ouverte aux cas récents et curables seulement, et fermée aux cas chroniques, marqués de douceur, qui n'exigent qu'une surveillance modérée, et l'attention au bien-être et à la propreté.

Il n'y en a pas dans la province qui reçoive le support public de l'asile, et le bureau n'a aucun moyen de constater quel est le nombre des aliénés pauvres qui reçoivent le support public des comtés, sur la représentation des grands jurés.

Ci-annexé, est un rapport numéro 1, indiquant le nombre des patients qui paient actuellement dans l'asile, et le nombre des patients pauvres; et, autant qu'il a pu être constaté, les comtés d'où ils ont été envoyés.

Sur le tout, cent quatre-vingt-quatre ont été transférés de l'asile temporaire des aliénés; et les quarante-et-un qui restent sur les soixante-et-cinq admis depuis

l'émanation de la commission nommant le bureau des directeurs actuel, ont tous été reçus en stricte conformité des dispositions de l'acte 2 Vict., chap. 11.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

C. WIDMER,

Président du bureau des directeurs de l'asile provincial des aliénés.

JAMES LESLIE,

Secrétaire provincial,

etc., etc., etc.

No. 1.—RAPPORT des patients dans l'asile provincial des aliénés, indiquant les comtés d'où ils viennent, et le nombre des patients pauvres et de ceux qui paient, 12 juillet 1850.

COMTÉS.	Patients qui paient.	Patients pauvres.	Total.
York.....	9	68	77
Wentworth et Halton.....	4	11	15
Frontenac, Lenox et Addington.....	1	13	14
Lincoln, Haldimand et Welland.....		14	14
Lanark et Renfrew.....		14	14
Middlesex.....		11	11
Northumberland et Durham.....	2	9	11
Simcoe.....	2	9	11
Stormont, Dundas et Glengary.....		11	11
Waterloo.....		9	9
Essex, Kent et Lambton.....		9	9
Leeds et Grenville.....		6	6
Carleton.....		6	6
Peterborough.....		5	5
Oxford.....	1	3	4
Huron, Perth et Bruce.....		4	4
Hastings.....		2	2
Prince-Edouard.....		1	1
Canada-Est.....		1	1
	19	206	225

John Scott, M. D., Surintendant.

No. 2.—RAPPORT, le nombre total de patients qui ont été soignés pendant les cinq années commençant le 25 janvier 1845, et expirant le 25 janvier 1850, dans l'asile temporaire des aliénés, est de six cents quinze.

TABLEAU des recettes et des déboursés des commissaires pour construire l'asile des aliénés, 22 janvier 1850.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Reçu par warrants du gouvernement, à différentes époques, jusqu'à ce jour...	24827	16	0	Montant dépensé pour construire la bâtisse.....	£41383	11	9
Do pour 46 débentures de £500 chaque, autorisées par la législature, et émises par les commissaires.....	22100	0	0	Do do en travaux surnuméraires.....	2638	9	4
Do pour petites débentures de £250, émises par les commissaires.....	2225	0	0	Do do pour construire l'égoût de l'édifice au Lac.....	44022	1	1
Do en différents temps, du gouvernement, intérêt et débentures.....	363	9	0	Do do ouvrages en plomb à l'intérieur....	1368	2	6
Balances et comptes dus.....	7058	8	11	Do do pour construire la maison de l'engin, la machine à vapeur, et les tuyaux pour fournir l'eau.....	1744	8	5
				Do do pour construire le calorifère.....	2144	18	11
				Do do pour clôture et amélioration du terrain.....	2448	17	11
				Do do pour meubles fournis à l'asile....	515	10	3
				Do do pour approvisionnement de bois pour l'année suivante.....	622	11	0
				Do payé comme intérêt sur argent tiré en plus, et balances dues.....	651	15	6
				Do do à l'architecte.....	236	13	10
				Commis des travaux.....	£1525	0	0
				Secrétaire.....	391	13	4
				Frais de voyage.....	250	0	0
				Impressions, papeterie, et le reste.....	228	0	0
				Assurance.....	98	8	4
				Frais de loi.....	106	15	0
				Divers.....	42	18	7
					177	0	3
					2819	15	6
					56574	13	11
	£56574	13	11				

Bill relatif aux
banquerou-
tées.

M. *Smith*, de *Durham*, du comité spécial sur le bill pour venir en aide aux banqueroutiers dans certains cas, avec une instruction au dit comité, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait faits des amendements.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre lundi prochain.

Pétition de F.
Lafleur et au-
tres.

Ordonné, que la pétition de *François Lafleur* et autres, de la cité de *Québec*, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Ajournement.

L'honorable M. *Sherwood* a proposé, secondé par M. *Richards*, et la question ayant été mise, que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à une heure P. M. et qu'elle continue de siéger jusqu'à six heures P. M., le même jour.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de *Toronto*, *Boullier*, *Cameron*, de *Kent*, *Cartier*, *Chubot*, *Chauveau*, *Crysler*, *DeWitt*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Hopkins*, *Johnson*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Malloch*, *Marquis*, *McConnell*, *McFarland*, *McLean*, *Merritt*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Sauvageau*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Seymour*, *Sherwood*, de *Toronto*, *Smith*, de *Durham*, *Stevenson*, *Taché*, *Viger* et *Watts*.—(49.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *Norfolk*, *Cameron*, de *Cornwall*, *Cayley*, *Christie*, *Sir Allan N. MacNab*, *Notman*, *Prince*, *Robinson* et *Sanborn*.—(10.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Bill pour per-
mettre au gou-
vernement de
disposer de cer-
taines réclama-
tions.

Ordonné, que M. le solliciteur-général *Macdonald* ait la permission d'introduire un bill pour mettre le gouvernement provincial à même de disposer des réclamations contre certaines compagnies pour des prêts d'argent à elles faits en vertu de certains actes du parlement du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Plainte portée
par un mem-
bre.

La chambre ayant été informée que M. *George Ure* était à la porte;

Sur motion de l'honorable procureur-général *Baldwin*, secondé par *Sir Allan N. MacNab*,

Ordonné, que M. *Ure* soit maintenant appelé, et que la plainte de l'honorable membre pour le comté de *Gaspé*, lui soit maintenant lue.

Et M. *Ure* étant appelé à la chambre, et la plainte portée contre lui étant lue, il s'adresse à la chambre, et dit qu'il est étranger et n'est employé que depuis quelques jours; qu'il s'est considéré comme formant partie du personnel de la chambre, et qu'ayant un devoir solennel et grave à remplir, il s'est vu dans l'impossibilité de remplir ces devoirs par suite des conversations qui se tiennent constamment autour de lui; qu'il ignorait entièrement l'inconvenance qu'il y avait à faire des remontrances à l'honorable membre qui a porté plainte, et qu'il était convaincu que l'honorable membre était intéressé à ce qu'il fût en état de faire un rapport correct; qu'il a ce matin adressé une lettre d'explication à l'honorable membre, mais il regrette de voir qu'elle n'a pas été jugée satisfaisante; qu'il désavoue maintenant respectueusement toute intention d'enfreindre les privilèges de la chambre, et regrette sincèrement l'offense qu'il a commise sans intention contre l'honorable plaignant.

Et alors, il a reçu l'ordre de se retirer.

Résolu, que *George Ure*, s'étant servi d'un langage indécrot et insultant, et s'étant conduit d'une manière offensante en vers *Robert Christie*, écuyer, membre de cette chambre, dans l'exécution de ses devoirs dans cette chambre, s'est rendu coupable d'une infraction des privilèges de cette chambre.

Ordonné, que le dit *George Ure* soit appelé à la barre, et soit réprimandé par M. l'Orateur pour la dite infraction des privilèges.

M. *George Ure* ayant été appelé de nouveau à la barre, fut reprimandé par M. l'Orateur; et ensuite il reçut l'ordre de se retirer.

La réprimande a été comme suit :—

M. *Ure*,

Vous avez été admis dans cette chambre comme un des rapporteurs employés par la presse publique; et jusqu'à ce jour l'on n'a rien eu à reprocher à la conduite de ce corps. Il est à regretter, par conséquent, que vous seul formiez l'exception. D'après la position que vous avez assumée, il se trouve que par la souffrance de cette honorable chambre vous êtes constitué de vous même l'interprète des délibérations du parlement. Si vous êtes du tout qualifié pour cet état, personne mieux que vous ne devait connaître quels sont les privilèges de cette chambre et de ses membres, et le respect avec lequel chaque membre de la société doit envisager la liberté de ses délibérations, et que vous surtout vous deviez respecter. Vous avez été trouvé coupable d'une infraction de ces privilèges en adressant à plusieurs reprises à l'un de ses membres un langage messéant et insultant qui dénote une ignorance de la position relative dans laquelle vous vous trouviez. Vous avez eu toutes les occasions de réfléchir sur votre offense, après l'avoir commise, ce que vous n'avez pas néanmoins jugé à propos de faire, ainsi qu'il appert par votre conduite. Vous vous méprenez complètement sur votre position; vous ne formez aucunement partie de cette chambre, et vous n'avez aucune prétendue position à maintenir ou devoir à remplir qui puisse entraver les privilèges des membres, ou vous donner aucun droit sur eux. Dans le cours de votre explication, vous avez admis les faits, et essayé de les justifier d'après la position que vous avez à tort assumée. Cependant, comme vous avez exprimé du repentir, et comme étranger, niez que vous eussiez aucune attention de commettre une offense, la chambre, agissant avec clémence, m'enjoint seulement de vous réprimander, et je vous réprimande en conséquence; et la chambre dès ce moment vous donne la permission de vous retirer.

Ordonné, que ce qui a été maintenant dit par M. l'Orateur en réprimandant *George Ure* soit entré dans les journaux de cette chambre.

Ordonné, que l'honorable procureur-général *Baldwin* ait la permission d'introduire un bill pour continuer pour un temps limité y mentionné, l'acte pour mieux pourvoir à la défense de la province et pour régler la milice de la dite province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par M. *DeWitt*,

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en comité de toute la chambre, sur l'opportunité d'abroger certaines dispositions de l'acte du *Haut-Canada*, 2. *Vict.*, chap. 11., intitulé; "Acte pour autoriser la construction d'un asile en cette province pour y recevoir les aliénés et les lunatiques," et pour établir d'autres dispositions au lieu et place de celles contenues dans le dit acte.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Stevenson*, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Stevenson* a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

Bill relatif au
havre de To-
routo.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir par la suite à la régie et administration du havre de *Toronto*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par l'honorable procureur-général *Baldwin*,

Réimpressions
étrangères des
ouvrages bri-
tanniques
jouissant du
droit de propri-
été littéraire.

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en un comité de toute la chambre pour considérer s'il est expédient d'imposer un droit n'excédant pas 20 pour cent *ad valorem* sur les ouvrages anglais jouissant du droit de propriété littéraire et réimprimés à l'étranger.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *McFarland* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *McFarland* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

Bill relatif aux
cotisations,
(H.-C.)

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour abroger les actes et les dispositions législatives qui concernent les cotisations et matières y relatives dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Bill relatif au
havre de Co-
bourg.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour investir la municipalité de *Cobourg* de la propriété du havre de cette ville.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Message du
conseil.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill relatif aux
écoles commu-
nes, (H.C.)

Bill, intitulé: "Acte pour mieux établir et maintenir les écoles communes dans le *Haut-Canada*."

Bill relatif à la
commune des
Trois-Rivières.

Bill, intitulé: "Acte pour transférer au conseil municipal de la municipalité de la ville des *Trois-Rivières* l'administration de la commune de la même ville, et pour d'autres objets." Et aussi,

Bill relatif aux
compagnies de
chemins de fer.

Le conseil législatif a passé un bill, intitulé: "Acte pour pourvoir à la formation de compagnies de chemins de fer incorporées et établir des règlements à leur égard, auquel il demande le concours de cette chambre."

Et ensuite, il s'est retiré.

Bill relatif aux
compagnies de
chemins de fer.

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour pourvoir à la formation de compagnies de chemins de fer incorporées et établir des règlements à leur égard," a été lu la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par l'honorable M. *Price*,

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en un comité de toute la chambre pour considérer s'il est expédient de changer le tarif des péages établis par les commissaires du havre de *Montréal*, et pour établir des dispositions pour prélever une certaine somme d'argent pour creuser le lac *St. Pierre*.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Scott*, de *Bytown*, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Scott*, de *Bytown*, a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

Ordonné, que M. le solliciteur-général *Drummond* ait la permission d'introduire un bill pour amender les lois municipales du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, que l'honorable M. *Macdonald* ait la permission d'introduire un bill pour modifier et amender deux divers actes passés respectivement dans la septième et la neuvième années du règne de sa présente majesté, relatifs à la compagnie de dépôts et de prêts dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que l'honorable M. *Macdonald* ait la permission d'introduire un bill pour modifier et amender divers actes passés respectivement dans la septième et la neuvième années du règne de sa présente majesté, relatifs à la compagnie de dépôts et de prêts dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. *Fortier*, secondé par M. *Watts*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur-général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre copie de toute la correspondance qui peut avoir été échangée entre le gouvernement de cette province et l'honorable *L. J. Papineau*, au sujet des réclamations présentées par ce dernier; aussi, une copie des minutes en conseil relativement à son salaire comme ci-devant orateur de la chambre d'assemblée du *Bas-Canada*; du dernier warrant émis en sa faveur pour le paiement de son dit salaire antérieurement à l'union des deux provinces, et de tout ce qu'il peut avoir donné subséquemment au vote de la chambre d'assemblée en sa faveur pour la somme de quatre mille cinq cents louis.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, par tels membres de cette chambre, qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

M. *Smith*, de *Wentworth*, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition d'*Alexander Scobie*, écuyer, et autres, des townships de *Sénéca*, comté de *Haldimand* et *Onondaga*, comté de *Wentworth*, avec pouvoir d'en faire rapport par bill ou autrement, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Notre comité a examiné la pétition qui lui a été renvoyée, demandant qu'un nouveau township soit formé avec la partie ouest de *Sénéca*, et la partie est d'*Onondaga*, et que ce township soit annexé au comté de *Wentworth* pour toutes fins quelconques.

Après avoir entendu les témoignages des deux côtés, pour et contre la demande de la pétition, et les avoir dûment pesés, votre comité est d'opinion qu'il est juste d'accéder à cette demande. L'extrême longueur du township de *Sénéca*, suivant ses limites actuelles, et la proximité de la liaison ouest avec *Hamilton*, (le chef-lieu de *Wentworth*) par un bon chemin planchéié

et compagnie de dépôts et de prêts.

Bill relatif à la compagnie de dépôts et de prêts.

Bill relatif aux lois municipales, (B.-C.)

Bill relatif à la compagnie de dépôts et de prêts.

Bill relatif à la compagnie de dépôts et de prêts.

Bill relatif à la compagnie de dépôts et de prêts.

Bill relatif à la compagnie de dépôts et de prêts.

Bill relatif à la compagnie de dépôts et de prêts.

Bill relatif à la compagnie de dépôts et de prêts.

Bill relatif à la compagnie de dépôts et de prêts.

Bill relatif à la compagnie de dépôts et de prêts.

Bill relatif à la compagnie de dépôts et de prêts.

Bill relatif à la compagnie de dépôts et de prêts.

Bill relatif à la compagnie de dépôts et de prêts.

Bill relatif à la compagnie de dépôts et de prêts.

Bill relatif à la compagnie de dépôts et de prêts.

Bill relatif à la compagnie de dépôts et de prêts.

Bill relatif à la compagnie de dépôts et de prêts.

fait qu'il est de l'avantage des habitants de cette partie du township, qu'elle soit annexée au township de *Wentworth*; et comme cette mesure paraît être vue favorablement par la généralité des personnes qui résident dans les parties de *Sénéca* et d'*Onondaga*, que l'on propose de mettre de côté pour former le nouveau township, votre comité a préparé le projet d'un bill pour les ériger en un township séparé, qu'il prend la liberté de recommander de l'adoption à votre honorable chambre.

Bill relatif au township de Calédonia.

M. *Smith*, de *Wentworth*, a aussi présenté à la chambre un bill pour constituer le township de *Calédonia*, dans le comté de *Wentworth*, qui sera composé d'une partie de la section ouest du township de *Sénéca*, dans le comté de *Haldimand*, et d'une partie du township d'*Onondaga*, avoisinant le comté de *Wentworth*, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Bill relatif au chemin de Vaughan.

Un bill grossoyé pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin de *Vaughan*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *Price* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à l'institut des artisans de Toronto.

Un bill grossoyé pour amender l'acte pour incorporer l'institut des artisans de la cité de *Toronto*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Morrison* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif au télégraphe de Montréal et Bytown.

Un bill grossoyé pour incorporer la compagnie du télégraphe de *Bytown* et *Montréal*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Malloch* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux droits des corporations et aux writs de prérogative.

Un bill grossoyé pour amender l'acte qui définit le mode de procéder devant les cours de justice dans le *Bas-Canada*, dans les matières relatives à la protection et à la régularisation des droits des corporations, et aux writs de prérogative, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : " Acte pour amender l'acte qui définit le mode de procédures à adopter dans les cours de justice du *Bas-Canada*, dans les matières relatives à la protection et à la régie des droits des corporations et aux writs de prérogative.

Ordonné, que M. le solliciteur-général *Drummond*, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux cotisations, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour recevoir le rapport du comité de toute la chambre sur le bill pour établir un mode de cotisations plus juste et équitable dans les divers townships, villages, villes et cités, dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Et la question ayant été mise, que le rapport soit maintenant reçu ;

M. *Stevenson* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *McLean*, que tous les mots après " soit maintenant reçu " soient retranchés, afin d'ajouter " les mots : renvoyé à un comité de toute la chambre, afin d'amender la seizième clause, de manière à empêcher la division des townships en districts de cotisation ; ajouter une clause pour obliger toute personne, lorsqu'elle en sera requise, de donner au cotiseur une liste correcte de ses biens imposables, et établir une pénalité pour le refus de ce faire ; et amender la dix-huitième clause de manière à imposer aux différents greffiers de comté ou greffiers de la paix l'obligation de préparer des blancs de

" rôles de cotisation pour les cotiseurs de townships, lesquels rôles contiendront des colonnes séparées pour indiquer ; 1o. le nom du contribuable ; 2o. le numéro de la concession ou autre désignation ; 3o. le numéro du lot ; 4o. le nombre d'arpents ; 5o. la valeur totale de l'immeuble ; 6o. le nombre de chevaux de trois ans et au-dessus ; 7o. la valeur de *idem* ; 8o. le nombre des bêtes à cornes au-dessus de trois ans ; 9o. la valeur de *idem* ; 10o. la valeur des voitures d'agrément d'été et d'hiver, et des voitures d'été et d'hiver de louage ; 11o. la valeur des fonds des marchands, manufacturiers, artisans et ouvriers ; 12o. la valeur des actions dans les bateaux-à-vapeur ou autres bâtiments employés au transport des effets ou des passagers ; 13o. la valeur totale des biens mobiliers " et amender la quarante-sixième clause, en omettant les mots : " tant pour la taxes imposables, " dans la 39e ligne, et les mots : " que pour les cotisations imposées en vertu de règlements des conseils municipaux " dans les 40e et 41e lignes.

Et des débats s'élevant ;

Ordonné, que les débats soient ajournés à mardi prochain.

Ordonné, que les dits amendements proposés soient imprimés pour l'usage des membres de cette chambre.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour remettre en vigueur et continuer pour un temps limité l'acte qui pourvoit à une exploration géologique de cette province, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Boulton*, de *Toronto*, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé, et lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour établir le libre commerce de banque en cette province, et pour d'autres fins relatives aux banques et aux affaires de banque, étant lu ;

La chambre s'est en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Watts* a pris le fauteuil du dit comité : et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Watts* a fait rapport que le comité avait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau mardi prochain.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. *DeWitt*, secondé par M. *Laurin*,

La chambre s'est ajournée.

Sabbati, 20° die Julii ;

ANNO 14° VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

Pétitions pré-
sentées.

La pétition suivante a été présentée et mise sur la table :—

Par M. Malloch,—la pétition du révérend Thomas Wardrope et autres, de Bytown, et ses environs.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De John Sharpe et autres, de Old Survey de Gwillimbury Ouest, comté de Simcoe ; demandant qu'il soit passé un acte pour détacher le dit Old Survey du dit township et l'annexer au township de Gwillimbury Est.

De Cornelius Creed et autres, de certains lots dans la première concession de New Survey de Gwillimbury Ouest ; demandant qu'il soit passé un acte pour annexer les dits lots avec le Old Survey du dit township au comté de York.

Du révérend R. J. Williams et autres, du township d'Eramosa ; et du révérend J. Malcolm Smith, M. A., modérateur, au nom du synode de l'église presbytérienne en Canada, en connexion avec l'église d'Ecosse ; demandant qu'il soit adopté des mesures pour abolir tout travail, le dimanche, dans le département des postes du service public.

De Vital Dumouchel et autres, de la paroisse de St. Joachim de Chateauguay ; demandant qu'il soit adopté des mesures pour réprimer l'intempérance.

Du révérend J. Hellmuth, ministres, et autres, marguilliers et membres de l'église d'Angleterre, à Sherbrooke ; demandant que le privilège d'accorder des degrés ès-arts et théologie soit accordé au Bishop's College, et que l'allocation annuelle du dit collège soit augmentée de manière à le mettre sur le même pied que les autres institutions de même nature dans la province.

D'Alexander McLeod, du comté de Welland ; exposant qu'il a été arrêté, emprisonné et jugé par les autorités des Etats-Unis, sur accusation de meurtre et incendiarisme, comme ayant été du parti qui a détruit le bateau à vapeur la Caroline, le 29 décembre 1837, et que par suite de ce procès il a éprouvé des pertes et des dommages considérables ; et demandant qu'il soit adopté des mesures propres à lui faire obtenir justice.

De l'honorable Æmilius Irving et autres, actionnaires et associés dans les institutions de banque en cette province ; demandant que le bill maintenant devant la chambre soit passé, et que le système de voter par procureur dans les institutions de banque et autres compagnies incorporées soit restreint et limité jusqu'à un certain point.

Ordonné, que la pétition des directeurs de la compagnie du télégraphe de l'Amérique britannique du Nord, soit maintenant lue ; et que les règles de cette chambre soient suspendues quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue, demandant certains amendements à l'acte d'incorporation de la dite compagnie.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité permanent des ordres permanents.

Bill relatif au
droit d'appel,
(H.-C.)

M. Burrill du comité spécial sur le bill pour étendre le droit d'appel en certains cas, dans le Haut-Canada, a fait rapport que le comité a passé le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre lundi prochain.

Bill relatif aux
télégraphes,
électriques.

Ordonné, que l'honorable M. Badgley ait la permission d'introduire un bill pour protéger les télégraphes électriques en cette province contre tous dommages.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Sherwood, secondé par M. Smith, de Frontenac,

Ordonné, que la règle de cette chambre qui exige que le président du comité d'un bill privé quelconque ne siège pas sur le dit bill, sans en donner avis une semaine d'avance en l'affichant dans le vestibule, soit mise de côté en ce qui concerne le bill pour remettre en vigueur et continuer l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Toronto et du lac Huron.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faciliter le mode d'assermenter les experts et arbitres nommés par les cours de justice dans le Bas-Canada, ainsi que les témoins et autres qui doivent être entendus devant eux, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité, sur le rapport du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de la compagnie d'assurance mutuelle du district de Niagara contre l'incendie, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. Cameron, de Kent, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. Cameron, de Kent, a fait rapport que le comité avait passé une résolution, laquelle a été lue comme suit :—

Résolu, que la chambre concourt dans le rapport du comité spécial.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Ordonné, que M. McFarland ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte qui autorise l'établissement des compagnies d'assurance mutuelle dans cette province, et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte qui autorise l'établissement de compagnies d'assurance mutuelle, et pour prohiber les compagnies d'assurance mutuelle étrangères en cette province, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte qui autorise les commissaires des chemins à barrières de Québec, à acquérir le pont Dorchester, en ce qui concerne un certain chemin y mentionné, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour abroger certaines dispositions d'un acte passé dans la dernière session du parlement provincial, et intitulé : "Acte pour refondre les lois" et ordonnances relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la corporation de la maison de la Trinité de Qué-

“*bec*, et pour d'autres fins, et pour exempter les capitaines de bâtiments du district de Québec d'employer des pilotes en certains cas,” étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

Bill relatif aux abus préjudiciables à l'agriculture.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger deux certains actes y mentionnés relatifs à l'agriculture, et pour remédier aux abus préjudiciables à l'agriculture, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre lundi prochain.

Bill relatif aux débetures d'un certain chemin.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser l'échange des débetures d'un certain chemin à barrières possédés par la banque d'épargnes de *Montréal* contre d'autres de la même valeur totale, mais respectivement émises pour de moindres sommes, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Marquis* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Marquis* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Marquis* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

Bill pour donner la propriété d'un certain terrain à M. *McFarland*.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour donner à *Duncan McFarland*, écuyer, la propriété d'un certain terrain destiné à faire un chemin dans le township de *Thorold*, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

Bill relatif aux compagnies à fonds social.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour étendre les dispositions de l'acte pour la formation de compagnies à fonds social, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

Bill relatif à l'aqueduc de Québec.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender un acte pour fournir de l'eau à la cité de *Québec* et aux lieux adjacents, et établir un bureau de régie pour diriger et surveiller les travaux, conformément aux dispositions du dit acte, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial composé de M. *Lemieux*, M. *Chubot*, M. *Mélhot*, M. *Ross* et M. *Chauveau*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, que la pétition de *Joseph Larose* et autres, de la cité de *Québec*, soit renvoyée au dit comité.

Ordonné, que M. *Laurin* soit ajouté au dit comité.

L'ordre du jour, pour reprendre la considération ultérieure de la question qui a été proposée, lundi, le huit du courant, que cette chambre se forme maintenant en comité de toute la chambre pour prendre en considération les droits du havre de *Montréal*, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit déchargé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et rendre permanent, tel qu'amendé, l'acte qui règle l'inspection du bœuf et du lard, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Burrill* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Burrill* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la compagnie d'assurance maritime et contre le feu de *Kingston*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Hall* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Hall* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender et continuer l'ordonnance pour régler l'inspection de l'huile et du poisson, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Fortier* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Fortier* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer l'académie de *St. Jean*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. le solliciteur-général *Drummond* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. le solliciteur-général *Drummond* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser la formation de compagnies pour l'éta-

Droits du havre de Montréal.

Bill relatif à l'inspection du bœuf et du lard.

Bill relatif à l'assurance de Kingston contre les accidents du feu et de la marine.

Bill relatif à l'inspection du poisson et de l'huile.

Bill relatif à l'académie de St. Jean.

Bill relatif aux compagnies de

cimetières.

blissement et l'administration des cimetières dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Hall*, M. *Smith*, de *Frontenac*, M. *Notman*, M. *Morrison* et M. *Flint*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill relatif au chemin de fer de Lachine et de la ligne provinciale.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser l'union de la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine* et de la compagnie du chemin de fer de *St. Louis* et de la ligne provinciale, et pour d'autres fins relatives aux dites compagnies, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Bill relatif à la société ecclésiastique de St. Michel.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer l'association dite la société ecclésiastique de *St. Michel*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill relatif au cimetière de Catarakoui.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la compagnie du cimetière de *Catarakoui*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Dumas* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Dumas* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait plusieurs amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

Bill relatif à l'organisation du notariat.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender et refondre l'acte qui pourvoit à l'organisation du notariat dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *McFarland* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *McFarland* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau lundi prochain.

Bill relatif au chemin de fer du St. Laurent et l'Outaouais.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour continuer et étendre le chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*, et pour incorporer la compagnie du grand chemin de fer de jonction du *St. Laurent* et de l'*Outaouais*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Armstrong* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Armstrong* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau ce jour.

Bill relatif à la nécropole de Toronto.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la nécropole de *Toronto*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Lyon* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Lyon* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait plusieurs amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer une compagnie aux fins de construire un chemin de fer, du village d'*In-* Bill relatif au chemin de fer de l'Industrie et Rawdon. *dustrie* au township de *Rawdon*, dans le *Bas-Canada*, étant lu.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. *Chabot* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. *Chabot* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer *Peter Patterson*, Bill relatif au chemin de fer de Québec et Richmond. *écuyer*, et autres, sous le nom de la compagnie du chemin de fer de *Québec* et *Richmond*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Holmes* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Holmes* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour continuer et amender l'ordon- Bill relatif à l'érection des paroisses, etc. *nance* concernant l'érection de paroisses, et la construction et réparation des églises, presbytères et cimetières, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *McConnell* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *McConnell* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer les pilotes pour le havre de *Québec* et au-dessus, étant lu ; Bill pour incorporer les pilotes.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Le-* *mieux*, l'honorable M. *Badgley*, M. *Armstrong*, M. *Cartier* et M. *Holmes*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour continuer et étendre le chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*, et pour incorporer la compagnie du grand chemin de fer de jonction du *St. Laurent* et de l'*Outaouais*, étant lu ; Bill relatif au chemin de fer du St. Laurent et de l'Outaouais.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, a fait rapport que le comité lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois, lundi prochain.

Ordres du jour remis.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de M. le solliciteur-général *Drummond*, secondé par M. *Cartier*,
La chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Lune, 22^e die *Julii*;

ANNO 14^o VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

Pétitions présentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable procureur-général *Baldwin*,—la pétition de *Joseph Johnson* et autres, de cette partie du village de *Holland Landing*, du côté est de la rue *Yonge*; et la pétition de *William Nelson*, maire, et autres, conseillers pour le township de *Gwillimbury Est*, au nom du dit township.

Par l'honorable M. *Hincks*,—la pétition du révérend *Donald McKenzie* et autres, du township de *Zorra Ouest*, comté d'*Oxford*.

Par M. *Smith*, de *Frontenac*,—la pétition de *William Anderson* et autres, du township d'*Améliasburgh*, comté de *Prince-Edouard*.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du révérend *Alexander Wallace* et autres, des townships de *Godmanchester*, *Hinchinbrooke* et *Elgin*, comté de *Beauharnois*; et du révérend *Thomas Wardrope* et autres, de *Bytown* et environs; demandant qu'il soit adopté des mesures pour abolir tout travail, le dimanche, dans le département des postes du service public.

D'*Andrew Miller*, de la cité de *Hamilton*; demandant qu'il soit passé une loi pour abolir le système actuel des assurances, et établir une grande assurance mutuelle provinciale sous certains réglemens.

De *James Connell*, écuyer, et autres, de *Woodstock*, comté d'*Oxford*; demandant qu'il soit passé un acte pour incorporer une compagnie chargée de construire un chemin de fer entre les rivières de *Niagara* et *Détroit*, tel que rapporté par le comité sur les chemins de fer et lignes de télégraphiques.

De *J. Lewis Macdonald* et autres, de *Gananoque*, *Loughborough*, et autres townships; demandant la révocation de l'acte qui accorde les licences pour la vente des boissons fortes, et la passation d'une loi de licence qui impose des restrictions sur ce trafic.

De *Peter Clapp* et autres, du comté de *Kent*; demandant l'incorporation de l'association *Elgin*, pour l'amélioration morale et sociale de la population noire en *Canada*.

D'*Edwin Larwill* et autres, de la ville de *Chatham*; demandant que la vente du pont de *Chatham*, par le gouvernement, soit remise jusqu'à l'organisation des conseils de comté et de ville; que les péages soient réduits avant que la dite vente soit faite, et que les piétons puissent y passer et repasser gratis.

De l'honorable *James Crooks*, de *Flamborough Ouest*; demandant que dans un acte qui pourra être passé pour amender la charte de la compagnie du chemin macadamisé de *Guelph* et *Dundas*, il soit inséré une disposition pour nommer des arbitres chargés d'évaluer les pertes et dommages par lui soufferts en conséquence de la déviation du dit chemin de la réserve faite par le gouvernement, qui a été par lui améliorée.

Ordonné, que la pétition de la municipalité du township de *Dumfries* soit renvoyée à un comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour faire certains changements dans les divisions territoriales du *Haut-Canada*.

Sir *Allan N. MacNab*, du comité spécial sur les chemins de fer et lignes télégraphiques, a présenté à la chambre le huitième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour continuer l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer de *Toronto* et du lac *Huron*, et lui a fait un amendement, qu'il prend la liberté de soumettre à la considération de votre honorable chambre.

Il a également examiné le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Québec* et *St. Andrews*, et lui a fait des amendements, qu'il prend la liberté de soumettre à la considération de votre honorable chambre.

Ordonné, que le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Québec* et *St. Andrews*, tel que rapporté du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, soit renvoyé à un comité de toute la chambre demain.

Ordonné, que le bill pour remettre en vigueur et continuer l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Toronto* et du lac *Huron*, tel que rapporté du comité permanent sur les chemins de fer et lignes télégraphiques, soit soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. *Merritt* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et l'honorable M. *Merritt* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Sur motion de l'honorable M. *Sherwood*, secondé par M. *Watts*,

Ordonné, que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à dix heures, A. M.

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par Sir *Allan N. MacNab*, et la question ayant été mise, l'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer une compagnie aux fins de construire un chemin de fer entre les rivières *Niagara* et *Détroit*, soit remis à lundi prochain, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

La chambre s'est divisée; et elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a remis à M. l'Orateur un message de son excellence le gouverneur-général, revêtu de la signature de son excellence.

Et le dit message a été lu par M. l'Orateur, tous les membres de la chambre étant découverts, et il est comme suit :—

ELGIN ET KINGARDINE.

Le gouverneur-général transmet à l'assemblée législative un état du revenu et des dépenses probables de la province durant l'année qui expirera le 31

décembre, 1850, avec les estimations des sommes requises pour le service durant la même année ; et conformément aux dispositions de la 57e clause de l'acte d'union, il recommande ces estimations à la chambre d'assemblée.

Maison du gouvernement,
Toronto, 22 juillet 1850.

Appendice
(C.) Pour le dit état et les estimations qui accompagnent le dit message, voir appendice (C.)

Ordonné, que le dit message et les documents qui l'accompagnent soient imprimés pour l'usage des membres de cette chambre.

Ordres du jour. M. Smith, de Frontenac, a proposé, secondé par M. Davignon, et la question ayant été mise, que les ordres du jour soient maintenant lus ;

La chambre s'est divisée ; et elle a été résolue dans l'affirmative.

Bill relatif à l'exploration géologique. Un bill grossoyé pour mettre en vigueur et continuer, pour un temps limité, l'acte qui pourvoit à une exploration géologique de cette province, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. Price porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill pour faciliter le mode d'assumer les experts et autres, (U.-C.) Un bill grossoyé pour faciliter le mode d'assumer les experts et arbitres nommés par les cours de justice dans le Bas-Canada, ainsi que les témoins et autres qui doivent être entendus devant eux, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. Lemieux porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill pour amender l'acte relatif au pont Dorchester. L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill pour amender l'acte qui autorise les commissaires des chemins à barrières de Québec à acquérir le pont Dorchester, en ce qui concerne certain chemin y mentionné, étant lu ;

M. Chauveau a proposé, secondé par M. Davignon, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une troisième fois ;

M. Cauchon a proposé en amendement à la question, secondé par M. McFarland, que le mot "maintenant," soit retranché, aux fins d'ajouter les mots : "de ce jour en six mois."

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Armstrong, Boutillier, Cauchon, Damas, le solliciteur-général Macdonald, McFarland, Sauvageau et Viger.—(8.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, le procureur-général Baldwin, Bell, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Cameron, de CORNWALL, Cartier, Cayley, Chahot, Chauveau, Christie, Crysler, Davignon, DeWitt, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Holmes, Hopkins, Johnson, le procureur-général LaFontaine, Laurin, Lemieux, Lyon, Macdonald, de KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, Malloch, Marquis, McConnell, Méthot, Meyers, Mongenais, Morrison, Notman, Price, Sanborn, Scott, de BYTOWN, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Smith, de FRONTENAC, Stevenson et Watts.—(47.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été proposée de nouveau, que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. Laurin a proposé en amendement à la question, secondé par M. Marquis, que tous les mots après "maintenant," soient retranchés, aux fins d'ajouter

les mots : "renvoyé à un comité de toute la chambre pour en retrancher les mots depuis "la dite section," jusqu'à la fin du dit bill, et substituer les mots suivants : "en dernier lieu dans l'acte précité."

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et elle a passé dans la négative.

Alors, la question principale ayant été mise, elle a été résolue dans l'affirmative.

Et le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

M. Laurin a proposé, secondé par M. Fournier, et la question ayant été mise, que les mots suivants soient ajoutés à la fin du bill, et en fassent partie : "et les dispositions de la dite ordonnance et les pouvoirs des dits commissaires s'appliqueront pareillement à la route qui conduit au moulin du gouvernement dans la paroisse de L'Ancienne Lorette à partir du chemin sous le contrôle des commissaires dans la dite paroisse, jusqu'au chemin connu sous le nom de Route de l'Eglise, le dit chemin devant être fait le dernier."

La chambre s'est divisée ; et elle a passé dans la négative.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour amender l'acte pour autoriser et mettre les commissaires des chemins à barrières de Québec en état d'acquérir la possession du pont Dorchester en ce qui concerne un certain chemin y mentionné."

Ordonné, que M. Chauveau porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour abroger certaines dispositions d'un acte passé dans la dernière session du parlement provincial, et intitulé : "Acte pour refondre les lois et les ordonnances relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la corporation de la maison de la Trinité de Québec, et pour d'autres fins, et pour exempter les capitaines de bâtiments du district de Québec d'employer des pilotes en certains cas, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois." Bill relatif aux capitaines de bâtiments et aux pilotes.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour abroger certaines dispositions d'un acte passé dans la dernière session du parlement provincial, et intitulé : "Acte pour refondre les lois et les ordonnances relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la corporation de la maison de la Trinité de Québec, et pour d'autres fins, et pour exempter les capitaines des bâtiments du Bas-Canada d'employer des pilotes en certains cas."

Ordonné, que M. Lemieux porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour autoriser l'échange des débiteures d'un certain chemin à barrières possédées par la banque d'épargne de Montréal contre d'autres de la même valeur totale, mais respectivement émises pour de moindres sommes, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois. Bill relatif aux débiteures d'un certain chemin.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour autoriser l'échange des débiteures de certains chemins à barrières, contre d'autres de la même valeur totale, mais respectivement émises pour de moindres sommes."

Ordonné, que M. Holmes porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

M. Stevenson, du comité de toute la chambre sur la convenance de révoquer certaines dispositions de l'acte du Haut-Canada, 2 Vict., chap. 11, intitulé : "Acte pour autoriser l'érection dans cette province d'un asile pour recevoir les personnes insensées et lunatiques," et pour y substituer d'autres dispositions, a fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :—

1. Résolu. Qu'il est expédient de révoquer cette partie de l'acte du parlement du Haut-Canada,

2, *Vict.*, chap. 11, intitulé : " Acte pour autoriser l'érection en cette province d'un asile pour recevoir les insensés et les lunatiques." qui autorise l'imposition d'une taxe d'un huitième de denier par louis pour les fins du dit acte; et pour substituer à la dite taxe, une taxe de six deniers par cent louis sur la valeur actuelle de toutes les propriétés imposables dans le *Haut-Canada*, suivant la valeur actuelle, et une taxe proportionnelle sur la valeur annuelle de toutes les propriétés imposables, suivant leur valeur annuelle; la dite taxe devant être employée : premièrement, à payer l'intérêt de toutes les débetures émises pour l'asile des lunatiques et maintenant dues, et aussi, l'intérêt de toutes les débetures qui pourront être émises en vertu et sous l'autorité du parlement pour parachever le dit asile, ou pour se procurer un terrain et ériger aucune autre bâtisse publique dans le *Haut-Canada*, pour une institution d'une importance générale aux habitants de cette partie de la province; secondement, à l'établissement d'un fonds d'amortissement de pas moins de mille cinq cents louis par année, pour payer le principal des dites débetures; troisièmement, au support du dit asile des lunatiques ou d'aucune autre institution comme susdit, en la manière qui sera prescrite par le parlement.

2. *Résolu.* Qu'il est expédient d'approprier à même les deniers provenant du fonds prélevé en vertu de l'acte susdit, les deniers qui, pour la présente année 1850, seront nécessaires pour défrayer les dépenses du dit asile des lunatiques, en sus de l'allocation parlementaire pour la dite année.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à l'établissement d'un fonds pour subvenir au frais de construction de l'asile des lunatiques et d'autres édifices publics dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—
M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivants sans amendements savoir :—

Bill, intitulé : " Acte pour établir une loi uniforme au sujet de la prestation de certains serments officiels et autres en cette province, et pour d'autres fins y mentionnées."

Bill, intitulé : " Acte pour amender la loi relative à la charge de coroner."
Et ensuite il s'est retiré.

M. *McFarland*, du comité de toute la chambre pour considérer s'il est expédient d'imposer un droit n'excédant pas vingt pour cent *ad valorem* sur les ouvrages anglais jouissant du droit de propriété littéraire et réimprimés à l'étranger, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme suit :—

Résolu, qu'il est expédient d'imposer un droit n'excédant pas vingt pour cent *ad valorem* sur les ouvrages anglais jouissant du droit de la propriété littéraire et réimprimés à l'étranger; le dit droit devant être employé en vertu des réglemens que le gouverneur en conseil déterminera pour l'avantage des auteurs anglais.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois; l'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*, et la question ayant été mise,

que cette chambre concourt avec le comité dans la dite résolution;

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley*, le procureur-général *Baldwin, Bell, Cameron*, de *CORNWALL, Cartier, Chabot, Christie, Crysler, Davignon, DeWitt, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Hall, Hincks, Laurin, Lemieux, Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald*, de *KINGSTON*, Sir *Allan N. MacNab, Malloch, McFarland, Merritt, Méthot, Meyers, Mogenais, Morrison, Nelson, Notman, Price, Robinson, Saborn, Sauvageau, Scott*, de *BYTOWN, Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Smith*, de *FRONTENAC, Stevenson et Taché*.—(42.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK, Boulton*, de *TORONTO, Cameron*, de *KENT, Dickson, Holmes, Hopkins, McConnell, Perry*, et *Sherwood*, de *BROCKVILLE*.—(9.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour imposer un droit sur les réimpressions étrangères des ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

M. *Scott*, de *Bytown*, du comité de toute la chambre, pour considérer s'il est expédient de changer le tarif des péages établis par les commissaires du havre de *Montréal*, et pour établir des dispositions pour prélever une certaine somme d'argent pour creuser le lac *St. Pierre*, a fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles ont été lues, comme suit :—

1. *Résolu*, qu'il est expédient d'amender les actes 8 *Vict.*, chap. 76, et 10 et 11 *Vict.*, chap. 56, en abrogeant les tarifs de péages, taxes et droits de quaiage établis par l'acte en dernier lieu mentionné, et établissant un autre tarif au lieu d'icelui, et faisant certains changements dans le mode de les prélever et dans les dispositions relatives à la commutation d'iceux autorisée par l'acte 12 *Vict.*, chap. 119, lequel dit dernier acte il est expédient d'abroger.

2. *Résolu*, qu'il est expédient d'autoriser les commissaires chargés d'améliorer le havre de *Montréal* de payer l'intérêt de six pour cent par année sur la somme de sept mille louis qu'ils sont autorisés à emprunter par la troisième section de l'acte 10 et 11 *Vict.*, chap. 56, au lieu de cinq pour cent par année, tel que limité par la dite section; et d'autoriser les dits commissaires à emprunter en vertu des dispositions des dits actes et pour les fins d'icelui une somme ultérieure de deux mille cinq cents louis, moyennant un intérêt n'excédant pas six pour cent par année; le dit intérêt devant être garanti par la province en la même manière et aux mêmes conditions que les autres deniers empruntés par les dits commissaires en vertu des dits actes.

3. *Résolu*, qu'il est expédient de placer l'amélioration du lac *St. Pierre*, et le creusage du chenal de *l'Île Platte* sous le contrôle des dits commissaires, et les autoriser à emprunter à cette fin une somme n'excédant pas trente mille louis courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas huit pour cent par année; mais que ni le paiement du principal ni de l'intérêt sur la somme qui sera ainsi empruntée ne devrait être garanti par la province, mais devrait être fait à même l'excédant du produit d'un droit de tonnage n'excédant pas un chelin par tonneau pour chaque fois que

Bill relatif à l'asile des aliénés, etc. (H.C.)

Message du conseil.

Bill relatif aux serments officiels.

Bill relatif aux coroners.

Réimpressions étrangères des ouvrages britanniques jouissant du droit de propriété littéraire.

Bill pour imposer un droit sur les réimpressions étrangères.

Havre de Montréal et lac St. Pierre.

le vaisseau passera, qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil d'imposer sur tous les vaisseaux passant dans le lac *St. Pierre*, et tirant dix pieds d'eau et plus, déduction faite des dépenses encourues pour compléter, tenir en bon ordre et diriger les dites améliorations, et telle somme qui pourra être nécessaire pour former un fonds d'amortissement qui ne sera pas moindre que deux pour cent par année, pour rembourser le dit emprunt, et aussi à même l'excédant des produits des péages, taxes et droits de quaiage et autres deniers payés aux dits commissaires, après avoir déduit tous frais sur iceux.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

Bill relatif au
havre de Mont-
réal et au Lac
St. Pierre.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour modifier le tarif des péages du havre de *Montréal*, et pourvoir à l'établissement d'un fonds pour améliorer le lac *St. Pierre*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Bill relatif à
l'inspection du
bœuf et du
lard.

M. *Burrill* a fait rapport du bill pour amender et rendre permanent, tel qu'amendé, l'acte qui règle l'inspection du bœuf et du lard, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif à
l'académie de
St. Jean.

M. le solliciteur-général *Drummond* a fait rapport du bill pour incorporer l'académie de *St. Jean*, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif à
l'inspection du
poisson et de
l'huile.

M. *Fortier* a fait rapport du bill pour amender et continuer l'ordonnance pour régler l'inspection de l'huile et du poisson, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif au
cimetière de
Catarakoui.

M. *Dumas* a fait rapport du bill pour incorporer la compagnie du cimetière de *Catarakoui*, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif à la
nécropole de
Toronto.

M. *Lyon* a fait rapport du bill pour incorporer la nécropole de *Toronto*, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif au
chemin de fer
d'Industrie et
de Rawdon.

L'honorable M. *Chabot* a fait rapport du bill pour incorporer une compagnie aux fins de construire un chemin de fer du village d'*Industrie* au township de *Rawdon*, dans le *Bas-Canada*, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif au
chemin de fer
de Québec et
Richmond.

M. *Holmes* a fait rapport du bill pour incorporer *Peter Patterson*, écuyer, et autres, sous le nom de la compagnie du chemin de fer de *Québec* et *Richmond*, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill pour ex-
clure certaines
personnes des
charges.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour exclure des charges les personnes par l'entremise desquelles elles ont été créées, ou qui en ont fait augmenter les émoluments, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour confirmer les ordres et décrets et autres procédures de la cour de chancellerie du *Haut-Canada*, dans certains cas, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour améliorer la loi de la preuve dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

L'honorable M. *Badgley* a proposé, secondé par M. *Gugy*, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Dumas* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Viger*, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Boutillier*, *Cameron*, de *Kent*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *De Witt*, *Dumas*, *Fortier*, *Holmes*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Marquis*, *McFarland*, *Méthot*, *Mongenais*, *Nelson*, *Price*, *Scott*, de *Bytown*, *Taché* et *Viger*.—(23.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Cartier*, *Christie*, *Crysler*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Gugy*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab*, *McConnell*, *Symour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, et *Stevenson*.—(13.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour séparer du district des *Trois-Rivières* certaines concessions du township d'*Upton*, et pour les réunir au district de *Montréal* et au circuit de *St. Hyacinthe*, pour les fins judiciaires, et à la paroisse de *St. Hugues*, pour les fins municipales, dans le district mentionné en dernier lieu, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour assurer le droit de propriété sur les vaisseaux construits dans les plantations britanniques, navigant sur les eaux situées dans l'intérieure de cette province, et qui n'ont pas encore été enregistrés conformément à l'acte impérial du Royaume-Uni, passé dans les troisième et quatrième années du règne de feu sa majesté, le Roi *Guillaume*, quatre et intitulé : "Acte qui pourvoit à l'enregistrement des vaisseaux britanniques, et pour en faciliter le transport et empêcher qu'aucune partie du dit droit de propriété ne soit transférée d'une manière frauduleuse," étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et expliquer les actes y mentionnés relatifs aux billets promissoires et lettres de change, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour limiter la somme qui sera allouée pour noter et protester les billets promissoires et lettres de change, dans certains cas, en vertu de l'acte pour fixer les dommages sur les lettres de change protestées dans le *Haut-Canada*.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill grossoyé du conseil législatif, inti-

Bill relatif aux
procédures
dans la cour de
chancellerie.

Bill relatif à la
loi de la preuve,
(B.-C.)

Bill relatif au
township d'Up-
ton.

Bill relatif aux
vaisseaux des
plantations bri-
tanniques.

Bill relatif aux
billets et aux
lettres de chan-
ge.

Bill relatif aux
compagnies de

fonds social.

tulé : " Acte pour pourvoir à la formation de compagnies incorporées à fonds social, pour des fins relatives aux manufactures, aux mines, à la mécanique ou la chimie," étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *McConnell* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *McConnell* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *McConnell* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus comme suit :—

Feuille 1, ligne 20. Retranchez le mot " trois," et insérez le mot " cinq."

Feuille 1, ligne 22. Après le mot " manufactures," insérez : " à la construction des vaisseaux."

Feuille 5, ligne 22. Après le mot " mentionné," insérez : " pourvu toujours que pour la plus grande

sûreté des personnes transigeant des affaires avec toute telle compagnie comme susdit, chaque telle

compagnie inscrira ou fera inscrire d'une manière permanente dans quelque endroit apparent de la bâtisse ou du lieu où les affaires, ou aucune partie des

affaires de la dite compagnie seront transigées, en lettres et chiffres clairs et distincts, d'un demi pouce

au moins de long sur une largeur proportionnée, tant les nom et raison que le montant du fonds social

de la dite compagnie, et que ces nom et raison et le capital seront aussi écrits ou imprimés en lettres

aussi grande et distinctes au moins que celles employées dans le même document, en tête de tout

billet promissoire, traite, chèque, ordre, obligation, contrat, accord, connaissance ou autres documents

censé avoir été fait ou signé par le gérant ou officier de la compagnie, ou qui obligera et liera la dite

compagnie de quelque manière que ce soit, et les gérants de toute telle compagnie seront personnel-

lement, conjointement et solidairement responsables pour et à raison de tout contrat, promesse ou engagement fait au nom de la compagnie, chaque fois

que les dits nom et raison et le montant du fonds social ne seraient pas aussi inscrits dans tout tel endroit

comme susdit, ou en vertu de tout document comme susdit, en tête duquel ils ne seront pas écrits ou

imprimés en la manière requise par le présent."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill

grossoyé du conseil législatif, intitulé : " Acte pour amender et simplifier les lois relatives à l'intérêt sur

l'argent," étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, jeudi prochain.

Bill pour amender les lois relatives à l'intérêt sur l'argent.

Dépenses contingentes.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le premier rapport du comité permanent des dépenses contingentes, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le dit rapport soit renvoyé au comité de toute la chambre sur le second rapport du dit comité.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour

améliorer la pratique de la loi, et limiter le montant des frais qui seront taxés et recouverts dans certaines cours dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

Bill pour améliorer la pratique de la loi.

Bill relatif aux taxes locales, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour mettre les percepteurs des taxes locales dans le *Haut-Canada*, pour les diverses

années de 1835 à 1838, inclusivement, en état de re-

couvrir les taxes échues durant les dites années respectivement, et qui ne sont pas encore payées, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité pour prendre en considération la convenance

de régler le tarif des honoraires alloués aux juges de paix dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Stevenson* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Stevenson* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau jeudi prochain.

Un bill grossoyé pour incorporer la compagnie d'assurance maritime et contre le feu de *Kingston*, a été,

en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Seymour* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour

amender la loi criminelle en ce qui concerne la peine capitale, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour

autoriser et obliger les témoins, dans les causes civiles à comparaître devant les cours de juridiction supérieure de quelque partie de la province que ce soit,

étant lu ;

M. *Sherwood*, de *Brockville*, a proposé, secondé par M. *McConnell*, et la question ayant été proposée,

que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. le solliciteur-général *Macdonald* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Dumas*,

que le mot " maintenant," soit retranché, et les mots " de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Bell*, *Boutillier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Charveau*, *Davignon*, *DeWitt*, la solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Fortier*, *Fournier*, *Four-*

quin, *Guillet*, *Hincks*, *Holmes*, *Hopkins*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Polette*, *Prince*, *Sau-*

vageau, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Taché*, *Viger* et *Watts*.—(32.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Burrill*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cayley*, *Crysler*, *Flint*, *Gugy*, *Hall*, *Johnson*, *Lyon*, *Macdonald*, de *KING-*

STON, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *Meyers*, *Notman*, *Robinson*, *Sanborn*, *Scott*, de *BY-*

TOWN, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURIAM*, et *Stevenson*.—(28.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

M. *Gugy* a proposé, secondé par M. *Sherwood*, de *Brockville*, et la question ayant été mise, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis

à demain ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Bill relatif aux honoraires des juges de paix. (H.-C.)

Bill relatif à l'assurance de Kingston contre les accidents du feu et de la navigation.

Bill relatif à la peine capitale.

Bill relatif à la comparaison des témoins.

Ordres du jour remis.

POUR.

Messieurs *Armstrong, Bell, Boutillier, Burrill, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Dumas, Fortier, Fournier, Gagy, Guillet, Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Sir Allan N. MacNab, Malloch, Sauvageau, Scott*, de BYTOWN, *Sherwood*, de BROCKVILLE, et *Viger*.—(21.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de KENT, *Cayley, Crysler, Davignon, DeWitt, Flint, Hall, Holmes, Hopkins, Johnson, Laurin, Lemieux, Macdonald*, de KINGSTON, *McConnell, Méthot, Meyers, Nelson, Notman, Polette, Prince, Sanborn, Scott*, du LAC des DEUX-MONTAGNES, *Seymour, Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de FRONTENAC, *Stevenson, Taché et Watts*.—(32.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ajournement.

M. Armstrong a proposé, secondé par *M. Boutillier*, et la question ayant été mise, que cette chambre s'ajourne ;

La chambre s'est divisée ; et elle a passé dans la négative.

Ordres du jour.

M. Cauchon a proposé, secondé par *M. Smith*, de *Durham*, et la question ayant été mise, que les ordres du jour dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Bell, Boutillier, Burrill, Cauchon, Chabot, Fortier, Fournier, Gagy, Guillet, Hall, Hincks, Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Sir Allan N. MacNab, Malloch, Sauvageau, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de DURHAM, et *Viger*.—(25.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de KENT, *Cartier, Cayley, Chauveau, Crysler, Davignon, DeWitt, Flint, Holmes, Hopkins, Johnson, Laurin, Lemieux, Macdonald*, de KINGSTON, *McConnell, Méthot, Meyers, Mongenais, Nelson, Notman, Polette, Prince, Sanborn, Scott*, du LAC des DEUX-MONTAGNES, *Seymour, Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Stevenson, Taché et Watts*.—(33.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ajournement.

M. Cauchon a proposé, secondé par *M. Armstrong*, et la question ayant été mise, que la chambre s'ajourne maintenant ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Bell, Boutillier, Cauchon, Fortier, Gagy, Guillet, Lyon*, *Sir Allan N. MacNab, Malloch, McFarland, Taché et Viger*.—(13.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de KENT, *Cartier, Cayley, Chabot, Chauveau, Crysler, Davignon, DeWitt, Flint, Fournier, Hall, Hincks, Hopkins, Johnson, Laurin, Lemieux, Macdonald*, de KINGSTON, *McConnell, Meyers, Mongenais, Nelson, Notman, Polette, Prince, Sanborn, Sauvageau, Scott*, du LAC des DEUX-MONTAGNES, *Seymour, Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Stevenson et Watts*.—(35.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordres du jour.

M. Cauchon a proposé, secondé par *M. Armstrong*, et la question ayant été mise, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Boutillier, Cauchon, Chabot,*

Fortier, Fournier, Gagy, Guillet, Malloch, McFarland, Taché et Viger.—(12.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de KENT, *Cartier, Cayley, Chauveau, Crysler, Davignon, DeWitt, Flint, Hall, Hincks, Hopkins, Johnson, Laurin, Lemieux*, *Sir Allan N. MacNab, McConnell, Meyers, Mongenais, Nelson, Notman, Polette, Prince, Sanborn, Sauvageau, Scott*, du LAC des DEUX-MONTAGNES, *Seymour, Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Stevenson et Watts*.—(33.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser les créanciers qui ont obtenu jugement contre les officiers publics à saisir une certaine partie des salaires et émoluments des dits officiers en certains cas. Saisie des salaires des officiers publics.

M. DeWitt a proposé, secondé par *M. Flint*, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. Gagy a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Lyon*, que le mot "maintenant" soit retranché, et les mots "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Boulton*, de TORONTO, *Boutillier, Chauveau, Flint, Fortier, Gagy, Hincks, Macdonald*, de KINGSTON, *Meyers, Polette, Taché et Viger*.—(14.)

CONTRE.

Messieurs *Cameron*, de KENT, *Cartier, Cauchon, Chabot, Chrysler, Davignon, DeWitt, Hall, Hopkins, Johnson, Laurin, Lemieux, Malloch, McConnell, McFarland, Mongenais, Nelson, Notman, Prince, Sanborn, Sauvageau, Scott*, du LAC des DEUX-MONTAGNES, *Seymour, Smith*, de FRONTENAC, *Stevenson et Watts*.—(26.)

Ainsi, elle a passé dans l'affirmative.

Alors, la question principale ayant été mise, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Cameron*, de KENT, *Cartier, Cauchon, Chabot, Chrysler, Davignon, DeWitt, Hall, Hopkins, Johnson, Laurin, Lemieux, Malloch, McConnell, McFarland, Mongenais, Nelson, Notman, Prince, Sanborn, Sauvageau, Scott*, du LAC des DEUX-MONTAGNES, *Seymour, Smith*, de FRONTENAC, *Stevenson et Watts*.—(26.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Boulton*, de TORONTO, *Boutillier, Chauveau, Flint, Fortier, Gagy, Hincks, Macdonald*, de KINGSTON, *Meyers, Polette, Taché et Viger*.—(14.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre demain. Bill relatif à l'érection des paroisses, etc.

Un bill grossoyé pour continuer et amender l'ordonnance concernant l'érection des paroisses, et la construction et réparation des églises, presbytères et cimetières, a été en conformité, de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que *M. Polette* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

M. Malloch a proposé, seconde par *M. Gagy*, et la question ayant été mise, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain. Ordres du jour, remis.

La chambre s'est divisée ; et elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de *M. Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, secondé par *M. DeWitt*,
La chambre s'est ajournée.

Martis, 23° die Julii;

10à horâ, A. M.

ANNO 13° VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

Pétitions pré-
sentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présen-
tées et mises sur la table:—

Par *M. Christie*,—la pétition du conseil du bureau
de commerce de *Québec*.

Par l'honorable *M. Cameron*, de *Kent*,—la pétition
de *F. C. Capreol*, directeur, au nom de la compagnie
unie du chemin de fer de *Toronto*, *Simcoe* et *Huron*.

Ajournement.

Sur motion de *M. Gagy*, secondé par *M. Christie*
Résolu, que lorsque cette chambre s'ajournera elle
s'ajourne à ce jour à trois heures, P. M.

Bill relatif à la
corporation de
Montréal.

Ordonné, que *M. Holmes* ait la permission d'intro-
duire un bill pour amender les dispositions de
l'acte 8 *Vict.*, chap. 59, intitulé: "Acte pour
" amender et consolider les dispositions de l'or-
" donnance pour incorporer la cité et ville de
" *Montréal*, et d'une certaine ordonnance amen-
" dant cette ordonnance, et pour investir de
" certains autres pouvoirs la corporation créée
" par l'ordonnance en premier lieu mentionné."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la cham-
bre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et
dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi
prochain.

Sur motion de l'honorable *M. Boulton*, secondé par
M. Smith, de *Frontenac*,

Cotisation pour
les écoles
(U.-C.)

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son
excellence le gouverneur-général, priant son ex-
cellence de vouloir bien faire mettre devant cette
chambre, par l'officier qu'il appartient, un tableau
statistique du montant prélevé dans le *Bas-Can-
ada*, par voie de cotisation, pour les fins des
écoles, aussi, par taxes ou autrement, conformé-
ment à la loi des écoles du *Bas-Canada*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son
excellence le gouverneur-général, par tels mem-
bres de cette chambre qui forment partie de l'ho-
norable conseil exécutif de cette province.

Revenus et dé-
penses publi-
ques.

Sur motion de *M. Gagy*, secondé par l'honorable
M. Boulton.

Résolu, qu'il soit envoyé un message à l'honorable
conseil législatif, pour prier leurs honneurs de
permettre à l'honorable *Etienne P. Taché*, un
de leurs membres, de venir devant le comité spé-
cial de cette chambre nommé pour s'enquérir de
l'état des revenus publics et des dépenses de la
province, demain, à onze heures, dans l'avant-
midi, pour être examiné au sujet du dit renvoi.

Ordonné, que *M. Gagy* porte le dit message au
conseil législatif.

Scrip pour les
terres

Sur motion de *M. Johnson*, secondé par *M. Flint*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son
excellence le gouverneur-général, priant son
excellence de vouloir bien faire mettre devant cet-
te chambre un état des noms de toutes les person-
nes auxquelles du scrip a été accordé en satis-

faction de réclamations pour terre, depuis que
l'acte des terres de 1841 est venu en opération,
indiquant la nature de la réclamation, la date du
paiement, le nom de la personne à laquelle il a
été donné et le montant d'icelui, une liste des
noms de toutes les personnes qui ont encore droit
de recevoir du scrip.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son
excellence le gouverneur-général, par tels mem-
bres de cette chambre qui forment partie de
l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de l'honorable *M. Cameron*, de *Kent*,
secondé par *M. Holmes*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son
excellence le gouverneur-général, priant son
excellence de vouloir bien faire mettre devant
cette chambre, copie de la dépêche qui a auto-
risé la création et la dotation des rectoreries dans
cette province; et aussi, copie de toutes dépê-
ches qui, en aucun temps, ont été reçues du
gouvernement d'*Angleterre* au sujet des rec-
toreries.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son
excellence le gouverneur-général, par tels mem-
bres de cette chambre qui forment partie de l'ho-
norable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de *M. Polette*, secondé par *M. Fortier*,
Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son
excellence le gouverneur-général, priant son
de vouloir bien faire mettre devant cette cham-
bre, une copie du rapport ou rapports du relevé
de la rivière *St. Maurice*, fait conformément à
l'adresse de cette chambre, du 23 juin, 1847; et
aussi, de tous les plans ou cartes et instructions
y relatives.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son
excellence le gouverneur-général, par tels mem-
bres de cette chambre qui forment partie de
l'honorable conseil exécutif de cette province.

Ordonné, que *M. Sauvageau* ait la permission d'in-
troduire un bill pour permettre que les membres
des sociétés d'agriculture de comté soient élus
en aucun temps après la période fixée par
la loi.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la
chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première
fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour
jeudi prochain.

Ordonné, que *M. Richards* ait la permission d'in-
troduire un bill pour prévenir la cruauté envers
les animaux.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la cham-
bre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et
dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi
prochain.

Ordonné, que l'honorable *M. Boulton* ait la permis-
sion d'introduire un bill pour soumettre à l'arbi-
trage les disputes qui s'élèvent à l'occasion de
l'inondation des terres causée par les chaussées
de moulins.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la cham-
bre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont
la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi pro-
chain.

L'honorable *M. Cameron*, de *Kent*, du comité per-
manent des ordres permanents, a présenté à la cham-
bre le treizième rapport du dit comité, lequel a été
lu comme suit:—

Le treizième rap-
port du comité
des ordres per-
manents.

Notre comité a examiné la pétition des directeurs
de l'association du télégraphe électrique de l'*Amérique-
Britannique du Nord*, et il est d'opinion qu'elle n'est
pas de nature à nécessiter la publication de l'avis.

Bill relatif à la distribution des lois.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte relatif à la distribution des statuts provinciaux, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.
Ordonné, que le bill soit retiré.

Bill pour réprimer l'intempérance.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour réprimer l'intempérance, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Bill relatif à la perception des taxes dans Bytown.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser le maire et le conseil de ville de la ville de Bytown à percevoir certains arrérages de taxes ; pour faire disparaître tous doutes quant aux pouvoirs du dit conseil dans d'autres matières, et pour d'autres fins relatives à la dite ville, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif à la vente des bancs dans l'église de St. Patrice.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faciliter le recouvrement de sommes dues pour la rente des bancs dans l'église de St. Patrice, Québec, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Davignon a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Davignon a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux cimetières, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser le transport de terrains dans le Haut-Canada, en faveur des syndics pour en faire des cimetières, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux hypothèques sur les terrains des églises.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser les syndics à posséder les terrains sur lesquels les églises sont érigées dans le Haut-Canada, et à les hypothéquer pour payer les dettes dues par les dites églises, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill en faveur de L. Comte.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour mettre Louis Comte à même de recouvrer une certaine somme à lui due par la paroisse de St. Edouard, dans le district de Montréal, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. Badgley a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. Badgley a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. Badgley a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour étendre le droit d'appel en certains cas dans le Haut-Canada, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Cartier a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Cartier a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Cartier a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité, sur le bill pour étendre les dispositions de l'acte pour la formation de compagnies à fonds social, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Walls a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Walls a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Walls a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour conférer des pouvoirs ultérieurs à la compagnie d'assurance de Montréal, sur la vie et contre les accidents du feu et de la navigation intérieure, et pour changer le nom de la dite corporation, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour lever les doutes qui existent quant au droit des parties de recouvrer la valeur des ouvrages faits sur les chemins dans le Bas-Canada, en vertu d'actes qui sont expirés depuis, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill, pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Québec et St. Andrews, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Sanborn a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Sanborn a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser les cours de loi commune et d'équité dans le Haut-Canada, dans leur discrétion, à permettre à Henry John Greenstreet de pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour faire le recensement de cette province et obtenir des renseignements statistiques en icelle, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé à un comité de tout la chambre jeudi prochain.

Bill relatif aux
associations
charitables,
etc.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer certaines associations charitables, philanthropiques et de prévoyance, et pour protéger d'une manière efficace les fonds des dites associations contre la fraude et le mauvais emploi qu'on en pourrait faire, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois jeudi prochain.

Avis ayant été donné qu'il n'y avait pas de quorum les noms des membres ont été pris comme suit :—

M. l'Orateur,

Messieurs *Badgley, Cameron, de Cornwall, Christie, DeWitt, Johnson, Laurin, Lemieux, Macdonald, de Kingston, Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Méthol, Sauvageau, Seymour, Stevenson et Taché.*

Et à une heure et vingt-cinq minute, P. M., M. l'Orateur, sans qu'une question ait été mise, a ajourné la chambre.

Martis, 23^o die Julii ;

à trois heures P. M.

Pétitions pré-
sentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Cameron, de Kent*,—la pétition de la municipalité du township de *Dawn* ; la pétition de la municipalité du township de *Brooke* ; et la pétition de la municipalité du township d'*Euphemia*.

Bill relatif à
l'incorporation
des pilotes.

M. *Lemieux*, du comité spécial sur le bill pour incorporer les pilotes pour le havre de *Québec* et au-dessus, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre demain.

Troisième rap-
port du comité
des dépenses
contingentes.

M. *DeWitt*, du comité permanent des dépenses contingentes, a présenté à la chambre le troisième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Le greffier de votre honorable chambre ayant informé votre comité que la balance qui se trouvait entre ses mains le 18 mai dernier, date de la dernière audition des comptes, avec la somme de cinq mille louis avancée sur les adresses à son excellence le gouverneur-général, et le montant reçu comme honoraires sur les bills privés pendant la présente session, sont presque dépensés ; votre comité prend la liberté de recommander une nouvelle avance de cinq mille louis en faveur du greffier de votre honorable chambre.

Dépenses con-
tingentes.

Sur motion de M. *DeWitt*, secondé par M. *Flint*, Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur-général, priant son excellence de vouloir bien émaner son warrant en faveur de *William Burns Lindsay*, écuyer, greffier de cette chambre, pour la somme de cinq mille livres, courant, pour payer les dépenses contingentes de cette chambre, et assurant son excellence que cette chambre en fera bon.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Bill relatif aux
divisions terri-
toriales,
(H.-C.)

L'honorable M. *Hincks*, du comité spécial sur le bill pour faire certains changements dans les divisions territoriales du *Haut-Canada*, et autre renvoi, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre demain.

Sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par M. le solliciteur-général *Macdonald*,

Résolu, que cette chambre concourt dans le premier rapport du comité permanent des impressions présenté à la chambre le treize de juin dernier, en autant qu'il a rapport à l'acceptation des soumissions pour reliures qui y sont recommandées. Impressions.

Ordonné, qu'en l'absence de l'honorable M. *Boulton*, président du comité spécial sur le bill pour amender la loi, simplifier la pratique, et réduire les dépenses des procédures légales dans le *Haut-Canada* et autres renvoi, l'honorable M. *Cameron, de Cornwall*, du dit comité, ait la permission de présenter le rapport du dit comité. Bill relatif aux procédures légales, (H.-C.)

L'honorable M. *Cameron, de Cornwall*, du comité spécial sur le bill pour amender la loi, simplifier la pratique, et réduire les dépenses des procédures légales dans le *Haut-Canada*, et autres renvois, a, en conséquence, fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre jeudi prochain.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

L'honorable M. *Sherwood* a proposé, secondé par M. *Cartier*, et la question ayant été mise, que la soixante-et-onzième règle de cette chambre qui exige qu'une somme de pas moins de vingt louis soit déposée entre les mains du greffier de cette chambre, soit suspendue en ce qu'elle a rapport au bill pour remettre en vigueur et continuer l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Toronto* et du lac *Huron*. Bill relatif au chemin de fer de *Toronto* et du lac *Huron*.

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, le procureur-général *Baldwin, Boulton, de Norfolk, Cameron, de Cornwall, Cartier, Christie, Crysler, Davignon, Dickson, Fortier, Guillet, Hopkins, LaTerrière, Laurin, Malloch, Marquis, McFarland, McLean, Merritt, Norman, Robinson, Ross, Sanborn, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, et Stevenson.*—(26.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Cameron, de Kent, Chabot, Chauveau, DeWitt*, le solliciteur-général *Drummond, Flint, Fournier, Hull, Hincks, Holmes, Johnson, Lemieux, McConnell, Méthol, Mongenais, Morrison, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, et Viger.*—(21.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable procureur-général *Baldwin* a proposé, secondé par l'honorable M. *Hincks*, que cette chambre se forme en comité de toute la chambre pour prendre en considération s'il est expédient de pourvoir à même le fonds consolidé de la province, au salaire d'un clerc dans le bureau du maître de la haute cour de chancellerie, dans le *Haut-Canada*. Bill relatif au salaire d'un clerc dans le bureau du maître en chancellerie.

L'honorable M. *Hincks*, membre du conseil exécutif, a alors informé la chambre, par ordre de son excellence le gouverneur-général, que son excellence ayant été informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la chambre.

Ordonné, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Flint* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Flint* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

Ordonné, que l'honorable procureur-général *Baldwin* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir plus efficacement à l'administration de la justice dans la cour de chancellerie du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par M. *Holmes*,

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en comité de toute la chambre, pour prendre en considération la convenance d'amender l'acte 4 et 5 *Vict.*, chap. 93, qui règle le cours des monnaies.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Dickson* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Dickson* a fait rapport que le comité avait passé une résolution, laquelle a été lue comme suit:—

Résolu, qu'il est expédient d'amender l'acte qui règle le cours monétaire, 4 et 5 *Vict.*, chap. 93, de manière que les piastres de certaines nations et dates qui maintenant passent, en vertu du dit acte, pour cinq chelins et un denier courant, puissent passer pour cinq chelins courant et pas plus, et que les pièces de monnaie constituant les dites piastres, soient réduites en valeur courante dans la même proportion; et de manière que le gouverneur en conseil soit autorisé à faire frapper des pièces d'argent provinciales, lesquelles passeront respectivement pour cinq chelins, deux chelins et six deniers, un chelin et trois deniers, et six deniers, courant, et en somme n'excédant pas deux louis dix chelins, et la valeur intrinsèque d'icelles sera proportionnée à leur valeur nominale, comme la valeur intrinsèque des pièces de monnaie anglaises l'est à leur valeur nominale; et aussi, à faire frapper des pièces d'or provinciales, lesquelles passeront respectivement pour un louis cinq chelins, et dix chelins, courant, à quel montant que ce soit; et la valeur intrinsèque d'icelle respectivement, sera proportionnée à la valeur intrinsèque des souverains britanniques comme les sommes pour lesquelles ils passent respectivement le sont à un louis, quatre chelins et quatre deniers courant.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte qui règle le cours des monnaies de cette province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par l'honorable M. *Price*,

Ordonné, que le discours de son excellence le gouverneur-général, prononcé aux deux chambres

de la législature provinciale, soit maintenant pris en considération. discours d'ouverture.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit discours en considération, et lequel a été lu de nouveau.

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*, que des subsides soient accordés à sa majesté.

Résolu, que demain cette chambre se formera en comité de toute la chambre pour prendre en considération cette motion.

Sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par l'honorable M. *Boulton*,

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en un comité de toute la chambre, pour considérer s'il est expédient d'amender la loi relative aux licences d'auberges et de maisons où l'on vend de la bière dans le *Haut-Canada*, et pour autoriser les autorités municipales dans cette partie de la province, pour régler les auberges et les maisons où l'on vend de la bière, et pour fixer les droits payables par icelles, et pour faire de meilleurs règlements, relativement à l'octroi des dites licences. Loi relative aux licences d'auberges, H.-C.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité,

M. *Malloch* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a pris le fauteuil;

Et M. *Malloch* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:— Message du conseil.

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour remettre en vigueur et continuer pour un temps limité l'acte qui pourvoit à une exploration géologique de cette province," sans aucun amendement. Et aussi, Bill relatif à l'exploration géologique.

Le conseil législatif permet à l'honorable *Etienne P. Taché*, l'un de ses membres, de se rendre devant le comité spécial de l'assemblée législative, nommé pour s'enquérir de l'état des revenus publics et des dépenses de la province, demain, à onze heures du matin, pour être examiné au sujet du dit ordre de référence, s'il le juge à propos. Revenu et dépenses publics.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par M. *Malloch*,

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en un comité de toute la chambre, pour considérer s'il est expédient d'amender l'acte 12 *Vict.*, chap. 1, intitulé: "Acte pour amender la loi relative aux droits de douanes." Acte relatif aux droits de douane.

1, intitulé: "Acte pour amender la loi relative aux droits de douanes," en établissant que les habits militaires importés pour l'usage de l'armée de sa majesté, et le vin importé pour la table des officiers seront exempts de droits, sujets aux règlements que le gouverneur en conseil pourra trouver à propos de faire à cet égard.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Richards* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Richards* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

Un bill grossoyé, pour amender et rendre permanent tel qu'amendé l'acte qui règle l'inspection du Bill relatif au

Bill relatif à la cour de chancellerie.

Acte qui règle le cours des monnaies.

Prise en considération du

boeuf et au lard.

boeuf et du lard, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Holmes* porte le bill au conseil législatif et demande son concours.

Bill relatif au poisson et à l'huile.

Un bill grossoyé, pour amender et continuer l'ordonnance pour régler l'inspection de l'huile et du poisson, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe

Ordonné, que M. *Méthot* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à l'académie de St. Jean.

Un bill grossoyé, pour incorporer l'académie de St. Jean, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Sauvageau* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif au chemin de fer de Toronto et du lac Huron.

Un bill grossoyé, pour remettre en vigueur et continuer l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Toronto et du lac Huron, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *Sherwood* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la nécropole de Toronto.

Un bill grossoyé pour incorporer la nécropole de Toronto, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Morrison* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux cotisations, (H. C.)

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre les débats sur l'amendement, lequel était, vendredi dernier, proposé d'être fait à la question, que le rapport [du comité de toute la chambre sur le bill pour établir un mode de cotisations plus juste et équitable dans les divers townships, villages, villes et cités dans le Haut-Canada,] soit maintenant reçu.

Et lequel amendement étant que le mot "reçu," soit retranché, aux fins d'y ajouter les mots : "soumis de nouveau à un comité de toute la chambre, aux fins d'amender la seizième clause, de manière à empêcher la division des townships en districts de cotisation; pour ajouter une clause pour obliger toute personne, lorsqu'elle en sera requise, de donner au cotiseur une liste correcte de ses biens imposables, et établir une pénalité pour le refus de ce faire: pour amender la dix-huitième clause, de manière à imposer aux différents greffiers de comté ou greffiers de la paix, l'obligation de préparer des blancs de rôles de cotisation pour les cotiseurs de townships, lesquels rôles contiendront des colonnes séparées pour indiquer; 1o. le nom du contribuable; 2o. le numéro de la concession ou autre désignation; 3o. le numéro du lot; 4o. le nombre d'arpents; 5o. la valeur totale de l'immeuble; 6o. le nombre de chevaux de trois ans et au-dessus; 7o. la valeur de *idem*; 8o. le nombre des bêtes à cornes au dessus de trois ans; 9o. la valeur de *idem*; 10o. la valeur des voitures d'agrément d'été et d'hiver, et des voitures d'été et d'hiver de louage; 11o. la valeur des fonds des marchands, manufacturiers, artisans et ouvriers; 12o. la valeur des actions dans les bateaux à vapeur ou autres bâtiments employés au transport des effets ou des passagers; 13o. la valeur totale des biens mobiliers;" et pour amender la quarante sixième clause, en omettant les mots : "tant pour les taxes

"imposables," dans la 39^e ligne, et les mots : "que pour les cotisations imposées en vertu de réglemens des conseils municipaux," dans les 40^e et 41^e lignes."

Et la question sur l'amendement ayant été de nouveau proposée :—La chambre a repris le débats ajournés.

L'honorable M. *Hincks* a proposé en amendement au dit amendement proposé, secondé par M. *Stevenson*, que les mots : "aux fins de" soient retranchés, et les mots : "pour considérer s'il est expédient de," insérés à leur place.

Et la question ayant été mise sur le dit amendement proposé, tel qu'amendé, il a été résolu dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise, elle a été résolue dans l'affirmative.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Cartier* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Cartier* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait d'autres amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu,

M. *Cartier*, a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour établir le libre commerce de banque en cette province, et pour d'autres fins relatives aux banques et aux affaires de banque, étant lu; Bill relatif au libre commerce de banque.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Chauveau* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Chauveau* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir de meilleures dispositions, relatives à la réparation des chemins dans l'arrondissement des cités et villes incorporées, et des chemins et ponts qui, ayant été soumis par le passé au contrôle des commissaires des travaux publics, pourront ci-après passer sous un autre contrôle, étant lu; Bill relatif à certains chemins et ponts.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé à un comité de toute la chambre demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour abroger les actes et les dispositions législatives qui concernent les cotisations et matières y relatives dans le Haut-Canada, étant lu; Bill pour révoquer la loi de cotisation, H.-C.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour continuer pour un temps limité y mentionné, l'acte pour mieux pourvoir à la défense de la province, étant lu; Bill relatif à la milice.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif au havre de Cobourg.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour investir la municipalité de *Cobourg* de la propriété du havre de cette ville, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial composé de l'honorable *M. Hincks*, *M. Meyers*, *M. Hall*, *M. Flint*, et *M. Boulton*, de *Toronto*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordres du jour remis.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de *M. DeWitt*, secondé par *M. Malloch*,
La chambre s'est ajournée.

Mercurii, 24° die Julii;

ANNÔ 14° VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

Pétitions présentées

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par *M. Lemieux*,—la pétition d'*O. Raymond* et autres, pilotes licenciés pour et en bas du havre de *Québec*.

Par *M. Sauvageau*,—la pétition de *Stanislas Muir* et autres, de la seigneurie de *Chateauguay*.

Par *M. Wilson*,—la pétition de *William Carter* et autres, du township de *McGillivray*, comté de *Huron*.

Par *M. Boulton*, de *Toronto*,—la pétition du conseil du bureau de commerce de la cité de *Québec*.

Par *M. Meyers*,—la pétition de *Thomas Dalton* et autres, du district de *Newcastle*, et autres, dans cet environ.

Par *M. Taché*,—la pétition de *Paul Kane*, artiste, de la cité de *Toronto*.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Joseph Johnson*, et autres, pour et au nom du village de *Holland Landing*, qui est situé au côté est de *Yonge Street*, et de *William Nelson*, maire, et autres, conseillers du township de *Gwillimbury Est*, pour et au nom du dit township ; demandant que le *Old Survey* du township de *Gwillimbury Ouest* soit réuni au dit township de *Gwillimbury Est*.

Du rév. *Donald McKenzie*, et autres, du township de *Zorra Ouest*, comté d'*Oxford* ; demandant qu'il soit pris des mesures pour abolir tout travail, le dimanche, dans le département des postes du service public.

De *William Anderson*, et autres, du township de *Ameliasburgh*, comté de *Prince-Edouard* ; demandant le rejet de la pétition qui a pour objet la passation d'un acte pour établir le *Wilmot Survey*, dans le dit township, et que les différends qui s'élèvent à ce sujet soient laissés à la décision des cours de justice.

Étudiants en médecine.

L'honorable procureur général *Baldwin*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité à une adresse à son excellence le gouverneur-général, réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, datée le 4 du courant, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant la chambre, " un tableau statistique des noms des étudiants en médecine qui ont régulièrement suivi des cours de lectures sur l'anatomie, la physiologie, la chirurgie, la médecine, la matière médicale, et les accouchements, dans l'université de *King's College*, depuis qu'il est ouvert, jus-

qu'à l'époque actuelle, spécifiant aussi combien sur ces branches chaque étudiant en a régulièrement suivi chaque année, et combien, parmi ces étudiants, ont été matriculés dans la dite université."

Pour la dite réponse, voir appendice (K. K.)

Appendice (K. K.)

Message de son excellence le gouverneur-général, par *Frédéric Starr Jarvis*, écuyer, gentilhomme huissier de la verge noire :—

M. l'Orateur,

Son excellence le gouverneur-général désire la présence immédiate de cette chambre dans la chambre du conseil législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et la chambre se sont rendus dans la chambre du conseil :—

Et étant de retour ;

M. l'Orateur a fait rapport que, conformément aux ordres de son excellence le gouverneur-général, la chambre s'était rendue auprès de son excellence, dans la chambre du conseil législatif, où il avait plu à son excellence de donner, au nom de sa majesté, la sanction royale aux bills publics et privés suivants :—

Acte pour changer le taux auquel diverses monnaies d'argent auront une valeur légale.

Bill relatif aux monnaies d'argent.

Acte pour amender un acte passé dans la cinquième année du règne de feu sa majesté le roi *Guillaume* quatre, intitulé : " Acte pour prévenir la multiplicité des procès et l'accroissement des frais dans les actions portées sur des billets, obligations, lettres de change et autres instruments."

Bill pour prévenir la multiplicité des procès, etc.

Acte pour prolonger la période fixée pour l'élection des commissaires, en vertu de l'acte pour l'amélioration de la rivière *DuChêne*.

Bill relatif à la rivière Du-Chêne.

Acte pour faciliter le commerce libre et la réciprocity entre cette province et les autres provinces britanniques de l'*Amérique du Nord*.

Bill relatif aux commerce libre et réciproque.

Acte pour obliger la maison de la *Trinité de Québec* à placer des bouées pour indiquer les battures et bas-fonds dans le chenal nord du fleuve *St. Laurent*, et pour faciliter la traverse du *Cap Tourmente* à l'*Île aux Réaux*.

Bill pour placer des bouées sur certaines battures.

Acte pour incorporer la compagnie de l'éclairage au gaz de la cité de *Hamilton*.

Bill relatif à la compag. du gaz de Hamilton.

Acte pour autoriser les tenanciers qui possèdent des terres dans les nouveaux établissements sur les bords du *Saguenay*, et formant la deuxième division municipale de ce comté, à y établir un conseil municipal, et pour d'autres fins.

Bill relatif à la seconde municipalité du Saguenay.

Acte pour prolonger le temps fixé pour certaines fins dans l'acte d'enregistrement de *Montréal*.

Bill relatif à l'enregistrement des titres à Montréal.

Acte pour rendre un mémoire par écrit nécessaire à la validité de certaines promesses et engagements.

Bill relatif à certaines promesses et certains engagements.

Acte pour amender la loi relative à la diffamation et au libelle.

Bill relatif à la diffamation et au libelle.

Acte pour remédier à une erreur dans l'acte qui divise le comté de *Berthier* en deux municipalités.

Bill relatif aux municipalités de Berthier.

Acte pour autoriser les corporations municipales et autres, à prendre des actions dans le fond social de la compagnie du grand chemin de fer occidental, ou autrement, pour aider à la confection de cette entreprise.

Bill relatif au fonds social du grand chemin de fer de l'Ouest.

Acte pour amender et expliquer l'acte relatif aux lignes latérales dans le township de *Osgoode*.

Bill relatif aux lignes latérales d'Osgoode.

Acte pour étendre l'application de certains actes provinciaux aux vaisseaux marchands et étrangers, lorsqu'ils sont dans cette province.

Bill relatif aux vaisseaux marchands étrangers.

Acte pour lever les doutes qui existent quant au droit de la couronne de recouvrer les frais dans certains cas dans le *Bas-Canada*.

Bill relatif au droit de la couronne de recouvrer certains frais.

Acte pour amender l'acte pour incorporer la société d'agriculture du *Bas-Canada*.

Bill relatif à la société d'agriculture (B.-C.)

Bill relatif à la banque du Haut-Canada. Acte pour prolonger le temps fixé pour payer l'accroissement du capital de la banque du *Haut-Canada*.

Bill relatif aux hypothèques, (H.C.) Acte pour changer et amender l'acte pour pourvoir à l'insinuation des hypothèques qui affectent la propriété mobilière dans le *Haut-Canada*.

Bill relatif aux jugements étrangers. Acte pour faciliter l'admission en preuve des jugements rendus à l'étranger, et de certains documents officiels et autres.

Bill relatif à la bibliothèque des avocats de Montréal. Acte pour amender l'ordonnance d'incorporation de la bibliothèque des avocats de *Montréal*.

Bill relatif au chemin de fer du lac Champlain et du St. Laurent. Acte pour autoriser la compagnie des propriétaires du chemin de fer de *Champlain* et *St. Laurent*, à prolonger le dit chemin, et pour d'autres fins.

Bill relatif à l'enregistrement dans Huntingdon. Acte pour diviser le comté de *Huntingdon* en deux arrondissements pour l'enregistrement des titres.

Bill relatif à la 9^e concession de Cornwall. Acte pour faire un arpentage sur le front de la neuvième concession de *Cornwall* (depuis le lot numéro vingt-deux, à l'ouest, jusqu'à la limite du township), pour servir de ligne dirigeante de la dite concession de *Cornwall*.

Bill relatif aux lignes latérales dans Edwardsburgh. Acte pour fixer le mode de tracer les lignes latérales dans certaines concessions du township d'*Edwardsburgh*.

Bill relatif à la société St. Jean-Baptiste de Québec. Acte pour amender un acte, intitulé : "Acte pour incorporer la société *Saint Jean-Baptiste* de la cité de *Québec*."

Bill relatif aux propriétaires de moulins. Acte pour la protection des propriétaires de moulins dans le *Haut-Canada*.

Bill relatif à la fleur et à la farine. Acte pour amender et continuer, telles qu'amendées, les lois qui règlent l'inspection de la fleur et de la farine.

Bill relatif à la société bienveillante des artisans de Québec. Acte pour incorporer la société bienveillante des artisans de *Québec*.

Bill en faveur des émigrés. Acte pour encourager les émigrés qui se transportent d'*Europe* aux *États-Unis*, à prendre la voie du *St. Laurent*.

Bill relatif aux compagnies formées pour acquérir des travaux publics. Acte pour étendre l'acte qui pourvoit à l'établissement de compagnies pour la construction de chemins et autres travaux, aux compagnies formées dans le but d'acquérir les travaux publics de même nature.

Bill relatif aux écoles communes, (H.C.) Acte pour mieux établir et maintenir les écoles communes dans le *Haut-Canada*.

Bill relatif à la commune des Trois-Rivières. Acte pour transférer au conseil municipal de la municipalité de la ville des *Trois-Rivières* l'administration de la commune de la dite ville, et pour d'autres fins.

Bill relatif au chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique. Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*, et autres actes relatifs à la dite compagnie, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie.

Bill relatif aux serments officiels. Acte pour établir une loi uniforme concernant la prestation de certains serments d'office et autres en cette province, et pour d'autres fins y mentionnées.

Bill relatif aux coroners. Acte pour amender la loi relative à la charge de coroner.

Bill relatif aux ministres wesleyens. Acte pour dispenser les ministres de l'église méthodiste wesleyenne de l'obligation d'obtenir des licences spéciales pour tenir des registres de baptêmes, mariages et sépultures dans le *Bas-Canada*.

Bill relatif à l'exploration géologique. Acte pour remettre en vigueur et continuer pour un temps limité l'acte qui pourvoit à une exploration géologique de cette province.

Ajournement. L'honorable M. *Sherwood* a proposé, secondé par M. *Richards*, et la question ayant été proposée, que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne à dix heures, A. M., demain, et qu'elle continue de siéger jusqu'à une heure, P. M., le même jour.

M. *Cauchon* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *McFarland*, que tous les mots après "demain," soient retranchés ;

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Cauchon*, *McFarland*, *Mongenais*, et *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES.—(4.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de *Toronto*, *Burrill*, *Cameron*, de *Cornwall*, *Cameron*, de *Kent*, *Cartier*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Crysler*, *De Witt*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Flint*, *Fortier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *Kingston*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *Marquis*, *McConnell*, *McLean*, *Méthot*, *Meyers*, *Nelson*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, de *Bytown*, *Seymour*, *Smith*, de *Wentworth*, *Taché*, *Viger* et *Wilson*.—(53.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne à dix heures, A. M., demain, et qu'elle continue de siéger jusqu'à une heure, P. M., le même jour ;

M. *De Witt* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Sauvageau*, que le mot "dix," soit retranché, et le mot "onze," inséré à sa place.

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et elle a passée dans la négative.

Alors, la question principale ayant été mise, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Bell*, *Burrill*, *Cameron*, de *Kent*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Crysler*, *Flint*, *Fortier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Marquis*, *McConnell*, *McFarland*, *McLean*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Nelson*, *Notman*, *Perry*, *Polette*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de *Toronto*, *Smith*, de *Wentworth*, *Stevenson*, *Taché*, *Viger*, *Watts* et *Wilson*.—(44.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de *Norfolk*, *Boulton*, de *Toronto*, *Cameron*, de *Cornwall*, *Cayley*, *Christie*, *De Witt*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Lyon*, *Macdonald*, de *Kingston*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *Merritt*, *Robinson* et *Seymour*.—(15.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Message du conseil législatif, par *John Fennings* Message du Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :— conseil législatif.

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivants sans amendement, savoir :—

Bill intitulé : "Acte pour amender l'acte qui définit le mode de procédures à adopter dans les cours de justice du *Bas-Canada*, dans les matières relatives à la protection et à la régie des droits des corporations et aux writs de prérogative." Bill relatif aux réimpressions étrangères des ouvrages britanniques jouissant du droit de propriété littéraire.

Bill intitulé : "Acte pour faciliter le mode d'assembler les experts et arbitres nommés par les cours de justice dans le *Bas-Canada*, ainsi que les témoins et autres qui doivent être entendus devant eux." Et aussi, Bill pour faciliter le mode d'assembler les experts et autres, (B.C.)

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour transférer au gouvernement provincial la régie des postes." Bill relatif aux postes.

“ et administration des postes intérieures, et régler le dit département,” avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Sixième rapport du comité des bills privés.

L'honorable M. *Badgley*, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la chambre le sixième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour incorporer les sociétés bienveillantes de l'église wesléyenne méthodiste, et il s'est enquis de l'existence de quelque preuve du désir des parties mentionnées dans le bill d'être incorporées, et il a trouvé qu'aucune pétition ou demande de la part des parties n'a été faite ou présentée à votre honorable chambre ; votre comité est en conséquence d'opinion que le préambule du bill n'a pas été prouvé, et qu'il ne peut, sous ces circonstances, recommander à votre honorable chambre de procéder sur la mesure.

Votre comité a pris également en considération le bill du conseil législatif, intitulé : “ Acte pour mettre *John Counter* en état d'obtenir un brevet d'invention pour la confection de poêles sur un nouveau modèle, et d'après un nouveau système.” Cependant, comme il n'est en possession d'aucune information relative au dit bill, il recommande respectueusement qu'un message soit envoyé à l'honorable conseil législatif, lui demandant communication des preuves et des témoignages sur lesquels le bill est fondé.

Bill relatif à la pétition de J. Counter.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au conseil législatif, pour prier leurs honneurs de vouloir bien communiquer à cette chambre les témoignages et preuves sur lesquels est fondé le bill, intitulé : “ Acte pour mettre *John Counter* en état d'obtenir un brevet d'invention pour la confection de poêles sur un nouveau modèle et d'après un nouveau système.”

Ordonné, que l'honorable M. *Badgley* porte le dit message au conseil législatif.

Bill relatif aux postes.

Ordonné, que les amendements faits par le conseil législatif au bill, intitulé : “ Acte pour transférer au gouvernement provincial la régie et administration des postes intérieures, et régler le dit département,” soient pris en considération vendredi prochain.

Sur motion de M. *Wilson*, secondé par M. *Ross*,

Bill pour faciliter l'étude de la loi.

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : “ Acte pour faciliter et encourager l'étude de la loi en cette province,” soit lu une seconde fois demain.

Bill relatif à l'association du télégraphe de l'Amérique Britannique du Nord.

Ordonné, que M. *Ross* ait la permission d'introduire un bill pour prolonger la période de temps fixée pour compléter le télégraphe de l'Amérique Britannique du Nord, et pour d'autres fins relatives à la dite association.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Rivière Gatineau.

L'honorable M. *Badgley* a proposé, secondé par l'honorable M. *Cayley*, et la question ayant été mise, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur-général, priant son excellence de vouloir bien faire ordonner à l'officier qu'il appartient, de faire mettre devant la chambre la correspondance qui a eu lieu entre *Joseph Bouchette*, écuyer, premier arpenteur à *Montréal*, et *James Stevenson*, écuyer, du bureau des terres de la couronne, à *Bytown*, au sujet de l'octroi fait à l'évêque catholique romain de *Bytown*, comme réserve des sauvages, d'une étendue de terre censée contenir soixante mille acres de terres dans la vallée de la rivière *Gatineau* ; et aussi, toute la correspondance qui a eu lieu en mai et juin derniers, relativement à l'octroi des limites de bois en faveur de *Thomas McGoey* et *Joseph Aumond*, en considéra-

tion de certains droits dans des sites de moulins par eux accordés à l'évêque sur la rivière *Gatineau*.

L'honorable M. *Price* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable procureur-général *Baldwin*, que tous les mots après “ *Bytown*,” soient retranchés, aux fins d'y ajouter les mots : “ et le rapport du département des terres de la couronne qui a donné origine à la dite correspondance, relativement à la réserve d'une étendue de terre dans la vallée de la rivière *Gatineau* pour l'usage de certains sauvages ; et aussi, la correspondance entre les mêmes parties, en mai et juin derniers, relativement à l'octroi des limites de bois en faveur de *Thomas McGoey* et *Joseph Aumond*, en considération du transport fait par eux de certains droits à eux appartenant dans des sites de moulins sur la rivière *Gatineau* pour l'usage exclusif des sauvages.”

La question ayant été mise sur l'amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la question, telle qu'amendée, ayant été mise, *Résolu*, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur-général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, par l'officier qu'il appartient, la correspondance qui a eu lieu entre *Joseph Bouchette*, écuyer, premier arpenteur à *Montréal*, et *James Stevenson*, écuyer, du bureau des terres de la couronne à *Bytown*, et le rapport du département des terres de la couronne qui a donné origine à la dite correspondance, relativement à la réserve d'une étendue de terre dans la vallée de la rivière *Gatineau* pour l'usage de certains sauvages ; et aussi, la correspondance entre les mêmes parties, en mai et juin derniers, relativement à l'octroi des limites de bois en faveur de *Thomas McGoey* et *Joseph Aumond*, en considération du transport fait par eux de certains droits à eux appartenant dans des sites de moulins sur la rivière *Gatineau*, pour l'usage exclusif des sauvages.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Ordonné, que M. *Lyon* ait la permission d'introduire un bill pour amender et étendre la loi relative au recours dit *replevin* dans le *Haut-Canada*.

Bill relatif au recours de replevin.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, qu'il soit enjoint au président du comité spécial, auquel a été renvoyé le bill pour amender la loi, simplifier la pratique, et réduire les dépenses des procédures légales dans le *Haut-Canada*, et autres renvois, de remettre à la chambre le bill, pour changer la pratique de la loi dans les actions relatives au douaire dans le *Haut-Canada*, et le bill pour changer et amender la pratique et la procédure dans les actions en éjection dans le *Haut-Canada*.

Bill relatif aux actions concernant les douaires et en éjection.

L'honorable M. *Boulton*, président du dit comité, a en conséquence, remis à la chambre le dit bill à la table du greffier.

Sur motion de M. *Fortier*, secondé par M. *Watts*, *Résolu*, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur-général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copies de toute la correspondance échangée entre l'honorable *D. B. Papineau* et *Christopher Dunkin*, écuyer, et l'honorable *L. J. Papineau*, au sujet de son salaire comme orateur de la ci-devant chambre d'assemblée du *Bas-Canada*, et autres matières y relatives.

L'honorable L. J. Papineau.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de M. *Holmes*, secondé par l'honorable M. *Badgley*,

Bill relatif à l'assurance de Montréal sur la vie et contre les accidents du feu et de la navigation.

Ordonné, que la règle de cette chambre qui requiert, que le président d'aucun comité sur un bill privé, ne doit siéger avant d'envoyer afficher notice dans le vestibule de la chambre, huit jours d'avance, soit mise de côté quant au bill pour conférer des pouvoirs ultérieurs à la compagnie d'assurance de Montréal, sur la vie et contre les accidents du feu et de la navigation intérieure, et pour changer le nom de la dite corporation.

Bill relatif au chemin de fer de Montréal et Lachine, et pour incorporer la compagnie du grand chemin de fer de jonction du St. Laurent et de l'Outaouais, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de M. *Cartier*, secondé par M. *Dumas*, il a été fait un amendement au dit bill, dans la feuille 12, ligne 30, en retranchant les mots : "taux d'intérêt légal," et y insérant les mots : "un taux d'intérêt n'excédant pas huit pour cent par année."

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour continuer et étendre le chemin de fer de Montréal et Lachine, et pour incorporer la compagnie du grand chemin de fer de jonction du Saint Laurent et de l'Outaouais."

Ordonné, que M. *Cartier* porte le dit bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux compagnies à fonds social.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour pourvoir à la formation de compagnies incorporées à fonds social, pour des fins relatives aux manufactures, aux mines, à la mécanique ou la chimie, tel qu'amendé, étant lu ;

M. *Holmes* a proposé, secondé par M. *Richards*, et la question ayant été proposée, que le bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois ;

L'honorable procureur-général *Baldwin* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Price*, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin de la question.

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cameron*, de *KENT*, *Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fournier*, *Hincks*, *Laurin*, *Malloch*, *Nelson*, *Price*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Stevenson* et *Viger*.—(14.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Burrill*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *DeWitt*, *Dickson*, *Dumas*, *Fortier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Holmes*, *Hopkins*, *Johnson*, *Lacoste*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Lyon*, *Sir Allan N. MacNab*, *McFarland*, *McLean*, *Merritt*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Notman*, *Perry*, *Richards*, *Robinson*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott* de *Bytowns*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Smith*, de *DURHAM*, *Taché*, *Watts* et *Wilson*.—(42.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la question principale ayant été mise, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Burrill*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *DeWitt*, *Dickson*, *Dumas*, *Fortier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Holmes*, *Hopkins*, *Johnson*, *Lacoste*, *LaTerrière*, *Lemieux*,

Lyon, *Sir Allan N. MacNab*, *McFarland*, *McLean*, *Merritt*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Notman*, *Perry*, *Richards*, *Robinson*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, de *Bytowns*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Smith*, de *DURHAM*, *Taché*, *Watts* et *Wilson*.—(42.)

CONTRE.

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cameron*, de *KENT*, *Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fournier*, *Hincks*, *Laurin*, *Malloch*, *Nelson*, *Price*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Stevenson* et *Viger*.—(14.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

M. *Holmes* a proposé, secondé par M. *Richards*, et la question ayant été mise, que le bill tel qu'amendé passe ;

La chambre s'est divisée ; et elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. *Holmes* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre l'a passé avec des amendements, auxquels il demande son concours.

Un bill grossoyé pour continuer pour un temps limité y mentionné l'acte pour mieux pourvoir à la défense de la province et pour régler la milice de la dite province, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif à la milice.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable procureur-général *Baldwin* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour lever les doutes qui existent quant au droit des parties de recouvrer la valeur des ouvrages faits sur les chemins dans le *Bas-Canada*, en vertu d'actes qui sont expirés depuis, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif aux travaux faits sur les chemins, (B.-C.)

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Gugy* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour faciliter le recouvrement de sommes dues pour la rente des bancs de l'église de *St. Patrice*, *Québec*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif à la rente des bancs dans l'église St. Patrice.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour faciliter le recouvrement des sommes dues pour la rente des bancs dans l'église de *St. Patrice à Québec*."

Ordonné, que M. *Chabot* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour étendre les dispositions de l'acte pour la formation de compagnies à fonds social, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif aux compagnies à fonds social.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour amender et étendre les dispositions de l'acte passé dans la douzième année du règne de sa majesté, intitulé : "Acte pour autoriser la formation de compagnies à fonds social pour la construction de chemins et autres travaux dans le *Haut-Canada*."

Ordonné, que l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour autoriser le transport de terrains dans le *Haut-Canada* en faveur de syndics pour en faire des cimetières, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif aux cimetières, (H.-C.)

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Richards* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour mettre *Louis Comte* à même de recevoir une certaine somme à lui due par la

Bill en faveur de L. Comte.

paroisse de *St. Edouard*, dans le district de *Montréal*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit: "Acte pour mettre *Louis Comte* à même de recouvrer une certaine somme à lui due par la paroisse de *St. Edouard*, dans le district de *Montréal*."

Ordonné, que *M. Cartier* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif au chemin de fer de Québec et St. Andrews.

M. Sanborn a fait rapport du bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Québec* et *St. Andrews*, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois vendredi prochain.

Salaires d'un clerc dans le bureau du maître de la cour de chancellerie.

M. Flint, du comité de toute la chambre, pour prendre en considération s'il est expédient de pourvoir, à même le fonds consolidé de la province, au salaire d'un clerc dans le bureau du maître de la haute-cour de chancellerie, dans le *Haut-Canada*, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme suit:—

Résolu, qu'il est expédient d'établir, à même le fonds consolidé du revenu de cette province, un salaire n'excédant pas cent vingt-cinq louis pour un clerc dans le bureau du maître de la cour de chancellerie du *Haut-Canada*, à compter du jour où l'acte 12 *Vict.*, chap. 64, a été mis en vigueur.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Licences d'auberges et de maisons où l'on vend de la bière.

M. Malloch, du comité de toute la chambre, sur la convenance d'amender la loi relative aux licences d'auberges et maisons où l'on vend de la bière dans le *Haut-Canada*, et pour donner pouvoir aux autorités municipales dans cette partie de la province de régler les auberges et les maisons où l'on vend de la bière, et de fixer les droits payables sur icelles, et de faire de meilleurs règlements relativement à l'octroi des dites licences, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme suit:—

Résolu, qu'il est expédient d'amender la loi relative aux licences d'auberges et maisons où l'on vend de la bière dans le *Haut-Canada*, et pour donner pouvoir aux autorités municipales dans cette partie de la province de régler les auberges et les maisons où l'on vend de la bière, et de fixer les droits payables sur icelles, et de faire de meilleurs règlements relativement à l'octroi des dites licences.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Acte relatif aux droits de douane.

M. Richards, du comité de toute la chambre pour considérer s'il est expédient d'amender l'acte 12 *Vict.*, chap. 1, intitulé: "Acte pour amender la loi relative aux droits de douane," en établissant que les habits militaires importés pour l'usage de l'armée de sa majesté, et le vin importé pour la table des officiers, seront exempts de droits, sujets aux règlements que le gouverneur en conseil pourra trouver à propos de faire à cet égard, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme suit:—

Résolu, qu'il est expédient d'amender l'acte 12 *Vict.*, chap. 1, intitulé: "Acte pour amender la loi relative aux droits de douane," en établissant que les habits militaires pour l'usage de l'armée de sa majesté, et le vin importé pour la table des officiers, seront exempts de droits, sujets aux règlements que le gouverneur en conseil pourra trouver à propos de faire à cet égard.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour faciliter la tenue des cours de sessions générales et trimestrielles de la paix dans le *Bas-Canada*, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Lacoste a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Lacoste* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le dit comité ait la permission de siéger de nouveau vendredi prochain.

Ordonné, que l'honorable *M. Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte qui impose des droits de douane.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que l'honorable *M. Hincks*, ait la permission d'introduire un bill pour amender les lois relatives aux licences d'auberges dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

L'honorable *M. Hincks*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité à une adresse à son excellence le gouverneur-général, la réponse suivante:—

Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, datée le 4 du présent, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant la chambre, copie de la commission en vertu de laquelle *C. Wetherall* et *W. K. McCord*, et *R. B. Johnson* et *W. Ermatinger* ont été nommés magistrats spéciaux, et en vertu de laquelle ils ont agi comme tels dans la cité de *Montréal*, durant l'année 1849; et aussi, copie de la nomination du capitaine et des officiers de police à cheval, d'après un ordre en conseil du mois de mai 1849; et aussi, copie du dit ordre en conseil; et aussi, le titre de l'acte, ordonnance ou autre loi en vertu duquel le dit ordre a été expédié et la police à cheval établie.

Par ordre,

J. LESLIE,

Secrétaire.

Bureau du secrétaire provincial,
Toronto, 24 juillet, 1850.

Copie.

Montréal, 2 mai 1849.

Monsieur,—Comme il a plu au gouverneur-général de me charger spécialement du soin de veiller au maintien de la paix dans cette cité, je crois de mon devoir de soumettre à la considération de son excellence les mesures qui, selon moi, répondent le mieux aux exigences actuelles, et sont les plus propres à préserver la paix à l'avenir.

Dans l'état d'excitation publique qui existe maintenant, jésuis d'opinion que le gouvernement n'a d'autres moyens de maintenir la tranquillité dans cette cité que d'avoir recours aux autorités militaires. Les troupes sont sorties sur les requisitions ordinaires, et elles continuent à fournir tous les jours les gardes qui protègent la maison du parlement et les édifices du gouvernement; et de forts détachements sont constamment prêts à sortir, sous le plus court avis, pour appuyer les autorités civiles.

Cet arrangement est, cependant, d'une nature temporaire; et d'après les instructions sévères et détaillées

Bill relatif aux cours des sessions trimestrielles, (B.-C.)

Bill relatif aux droits de douane.

Bill relatif aux licences d'auberges.

Magistrats spéciaux et police à cheval de Montréal.

qui servent de guide aux officiers militaires quand ils sont ainsi employés, ils ne peuvent nécessairement remplir beaucoup de devoirs importants, qui sont légitimement du ressort d'une force civile.

La paix de la cité est placée sous la sauve-garde d'un surintendant de police, de deux constables (officiers du gouvernement,) et du maire, avec un corps de police si peu nombreux qu'il suffit à peine pour les affaires de police ordinaire.

Ces deux établissements sont insuffisants pour prévenir ou réprimer les émeutes qui ont eu lieu à *Montréal*; et l'esprit de parti est tel qu'on ne saurait avoir recours à l'aide ordinaire et légitime des constables spéciaux, avec quelque espoir de succès.

C'est pourquoi, je pense que le meilleur moyen de prévenir et de réprimer les désordres serait, pour le gouvernement, d'organiser un corps de cinquante hommes de police à cheval, précisément d'après le plan et l'organisation de la force constabulaire irlandaise. Le gouvernement aurait alors à sa disposition une force efficace et active, qui pourrait servir et dans la cité et dans le pays en général; les délais et les formalités (si fatales pendant les émeutes) nécessaires pour se procurer l'assistance des troupes disparaîtraient, et il en résulterait une action plus prompte, plus légitime et plus efficace.

J'ai, etc.,
(Signé.) C. WETHERALL, J. P.,
Magistrat spécial.

L'hon. J. Leslie,
etc., etc.

Copie.

Extrait du rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif, sur les matières d'état daté le 7 mai 1849, approuvé par son excellence le gouverneur en conseil, le 8 mai 1849.

" Sur la lettre du capitaine *Wetherall*, J. P., datée le 2 mai coufant, exposant, pour les raisons y mentionnées, qu'il est expédient d'organiser pour la cité de *Montréal* un corps de cinquante hommes de police à cheval, sur le plan de la force constabulaire en *Irlande*, avec ensemble un mémoire annexé, touchant le salaire et les appointements du dit corps;
" Le comité recommande respectueusement à votre excellence d'approuver la suggestion du capitaine *Wetherall*."

Certifié.
(Signé.) J. JOSEPH,
G. C. E.

Copie.

Mémoire pour l'organisation d'une force constabulaire à cheval, qui consistera de :

- 1 magistrat stipendiaire.
- 1 inspecteur.
- 2 constables en chef.
- 4 constables.
- 43 sous-constables.

Total, 50

	Solde.		Par année.	
	Par jour.		£	s. d.
	s. d.	—	£	s. d.
Inspecteur - - - -	10 7	—	193	2 11
2 constables en chef	7 0	—	255	10 0
4 constables - - -	6 6	—	474	10 0
43 sous-constables	5 0	—	3741	5 0
			<u>£4664</u>	<u>7 11</u>

Les taux ci-dessus comprendront l'achat du cheval et toutes les allocations quelconques.

Le gouvernement fournira les vêtements suivants, lesquels devront durer deux années :—

- 1 habit d'hiver,
 - 1 habit d'été,
 - 1 paire de pantalons de drap,
 - 1 chapeau et sa couverture,
 - 1 casque de fourrure,
 - 1 paire de bottes d'été.
- } Coût probable :
£7 par année.

Copie.

Bureau du Secrétaire,
Montréal, 9 mai 1849.

Monsieur,—Le gouverneur-général ayant eu sous les yeux votre lettre du deux du courant, j'ai reçu ordre de son excellence de vous autoriser à organiser, sans délai, un corps de cinquante hommes de police à cheval, pour le service de la cité de *Montréal*, suivant le plan recommandé par vous. Le taux des salaires et allocations de ce corps seront conformes aux termes du mémoire qui accompagnait votre lettre.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur
(Signé.) J. LESLEY,
Secrétaire.

Cap. Wetherall, J. P.,
etc., etc.

Copie.

Bureau du Secrétaire,
Montréal, 30 avril 1849.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du gouverneur-général, que le capitaine *Wetherall* a été chargé de prendre le commandement de la force civile de la cité de *Montréal*, en remplacement de *John Young*, écuyer; et que c'est avec ce monsieur, en sa qualité de magistrat spécialement chargé par le gouvernement colonial de pourvoir à la sûreté de la ville, que toutes les communications relatives à ce service se feront entre le pouvoir civil et l'officier commandant les troupes de la garnison.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
(Signé.) J. LESLEY,
Secrétaire.

Major Campbell,
Secrétaire privé.

Copie.

Bureau du Secrétaire,
Montréal, 19 mai 1849.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du gouverneur-général, que l'on a jugé nécessaire pour la sûreté de la cité de *Montréal* et le maintien de la paix publique, d'associer au capitaine *Wetherall*, *W. King McCord* et *William Ermatinger*, écuyers, qui sont requis d'agir conjointement avec lui comme magistrats commandant la force civile de la cité. J'ai en conséquence à vous prier de vouloir bien informer le commandant des forces de cette modification apportée aux arrangements maintenant existants, afin qu'il puisse donner les ordres nécessaires pour que ces messieurs obtiennent l'assistance des troupes lorsqu'il en sera besoin.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,
(Signé.) J. LESLIE,
Secrétaire.

Capitaine *Kirkland*,
Secrétaire militaire,
etc., etc., etc.

Copie.

ELGIN ET KINCARDINE.

Victoria, par la grâce de Dieu, Reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A William Ermatinger et Ralph B. Johnson, écuyers, et à tous ceux que ces présentes concerneront,
SALUT :—

Sachez, que reposant spécialement notre foi et confiance dans la loyauté, diligence, intégrité et habileté de vous, les dits William Ermatinger et Ralph B. Johnson, nous vous donnons, de notre faveur spéciale, connaissance certaine et plein gré, par et en vertu d'une certaine ordonnance du gouverneur et conseil spécial pour les affaires de notre ci-devant province du Bas-Canada, faite et passée le 28^e jour de juin, dans la seconde année de notre règne, et intitulée : "Ordonnance pour établir un système plus efficace de police dans les cités de Québec et Montréal;" constitués et nommés, comme par ces présentes, nous vous constituons et nommons, vous les dits William Ermatinger et Ralph B. Johnson, pour être inspecteur et surintendant de police pour la cité de Montréal, aux fins de remplir les devoirs de juges de paix au bureau de police et dans toutes les parties de la cité de Montréal, et tous autres devoirs ordonnés et prescrits par la dite ordonnance. Pour par les dits William Ermatinger et Ralph B. Johnson, posséder la dite charge d'inspecteur et surintendant de police, durant notre bon plaisir, avec tous et chacun les pouvoirs et autorités, privilèges et émoluments attachés à la dite charge, et sujets en toutes choses à l'ordonnance ci-dessus mentionnée.

En foi de quoi, nous avons déclaré ces présentes nos lettres-patentes et y avons apposé le grand sceau de notre dite province du Canada. Témoin, notre très fidèle et bien-aimé cousin, Jacques, comte d'Elgin et Kincardine, chevalier de l'ordre très ancien et très noble du chardon, gouverneur-général de l'Amérique Britannique du Nord, et capitaine-général et gouverneur-en-chef des provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et vice-amiral d'icelles; à notre hôtel du gouvernement, dans notre dite province, ce dix-septième jour de novembre, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit quarante-neuf, et dans la 12^e année de notre règne.

Par ordre,

J. LESLIE,
Secrétaire.

Hôtel du Gouvernement,
Montréal, 23 mai 1850.

Monsieur, — J'ai l'honneur de demander que les articles mentionnés à la marge soient remis à Monsieur Fortin, l'officier nommé par le gouvernement pour commander la force constabulaire à cheval. Comme les articles doivent être remis sur mon ordre, je serai prêt à signer les reçus nécessaires lorsque j'en serai requis.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé) C. WETHERALL,
M. S.

L'ordonnance en vertu de laquelle le corps de police à cheval de Montréal a été établi, est la 2^e Vict. chap. 2, intitulée : "Ordonnance pour établir un meil-

leur système de police dans cités de Québec et Montréal."

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité pour considérer la motion faite, hier, que des Subsidés. subsidés soient accordés à sa majesté, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Hall a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;
Et M. Hall a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour établir le libre commerce de Bill relatif au libre commerce de banque en cette province, et pour d'autres fins relatives aux banques et aux affaires de banques, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Watts a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;
Et M. Watts a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte qui règle le cours des monnaies de cette province, étant lu ;

Bill relatif au cours des monnaies.
Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour imposer un droit sur les réimpressions étrangères des ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire, étant lu ;

Bill pour imposer un droit sur les réimpressions étrangères.
Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mettre le gouvernement provincial à même de disposer des réclamations contre certaines compagnies pour des prêts d'argent à elles faits en vertu de certains actes du parlement du Haut-Canada, étant lu ;

Bill pour autoriser le gouvernement à disposer de certaines réclamations.
Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour lever certains doutes sur l'intention de l'acte de la dernière session du parlement de cette province; pour amender la charte de l'université de Toronto, et pour pourvoir à l'établissement et dotation d'une chaire royale, et autres chaires de professeurs et lecteurs, de bourses, expositions, prix, et autres récompenses dans la dite université, et pour d'autres fins liées à la dite université, au collège et à l'école royale de grammaire du collège du Haut-Canada, qui en forme un apannage, étant lu ;

Bill relatif à l'université.
La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Mongenais a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;
Et M. Mongenais a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.
Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

Police à cheval
de Montréal.

L'honorable M. *Boulton* a proposé, secondé par M. *Nelson*, et la question ayant été mise, que la réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, relative à l'établissement de police à cheval à *Montréal*, mise devant la chambre ce jour, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Crysler*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Malloch*, *McLean*, *Myers*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Scott*, du *LAC des DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *TORONTO*, et *Smith*, de *WENTWORTH*.—(18.)

CONTRE.

Messieurs *Cartier*, *Cauchon*, *Chauveau*, *DeWitt*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Hall*, *Hincks*, *Méthot*, *Mongenais*, *Nelson*, *Notman*, *Sauvageau*, *Taché* et *Wilson*.—(17.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Bill relatif à
une nouvelle
cour de justice
à Montréal.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour employer les deniers provenant des droits sur les licences d'auberges dans le comté et la cité de *Montréal*, à défrayer le coût de la nouvelle cour de justice qui doit être érigée dans la cité de *Montréal*, étant lu:

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Wilson* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Wilson* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

Bill relatif à
la cotisation.
(H.-C.)

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill pour établir un mode de cotisation plus juste et équitable dans les divers townships, villages, villes et cités dans le *Haut-Canada*, étant lu;

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une troisième fois;

M. *Boulton*, de *Toronto*, a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Robinson*, que tous les mots après le mot, "bill," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, aux fins d'y ajouter les mots: "soit renvoyé à un comité de toute la chambre à fin de retrancher, dans la cédula (A.) les mots suivants: la moyenne des effets et marchandises qui composent le fonds de tout marchand, commerçant, manufacturier, artisan ou homme de métier, la moyenne du dit fonds devant être considérée comme étant la moyenne prise entre la somme la plus forte et la plus basse des effets ou marchandises formant son fonds en aucun temps de l'année," et les mots: "le montant de tous fonds ou de toutes parts dans les bateaux à vapeur, goëlettes, ou autres embarcations employées au transport de fret ou de passagers, et possédées dans les limites de la municipalité."

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Hull*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Malloch* et *Robinson*.—(6.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*,

Cartier, *Cauchon*, *Chauveau*, *Crysler*, *DeWitt*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Hincks*, le solliciteur-général *Macdonald*, *McConnell*, *McLean*, *Méthot*, *Mongenais*, *Nelson*, *Notman*, *Price*, *Richards*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC des DEUX-MONTAGNES*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché* et *Wilson*.—(27.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la question principale ayant été mise, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chauveau*, *DeWitt*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Hall*, *Hincks*, le solliciteur-général *Macdonald*, *McConnell*, *Méthot*, *Mongenais*, *Nelson*, *Notman*, *Price*, *Richards*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC des DEUX-MONTAGNES*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché* et *Wilson*.—(26.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Crysler*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Malloch*, *McLean* et *Robinson*.—(7.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain. Ordres du jour
remis.

Alors, sur motion de M. *DeWitt*, secondé par M. *Dumas*,

La chambre s'est ajournée.

Jovis, 25° die *Julii* ;

10à horà, A. M.

ANNO 14° VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:— Pétitions pré-
sentées.

Par M. *Watts*:—la pétition du révérend *Andrew Balfour*, ministre, et autres, marguilliers de l'église *St. Paul*, dans le township de *Kingsley*, et de l'église *St. Marks*, dans le township de *Durham*, district de *St. François*.

Par M. *Lacoste*,—la pétition de *Noël Darche*, junior, et autres, de la paroisse de *Chambly*, district de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:— Pétitions lues.

Du conseil du bureau de commerce de *Québec*; demandant que le bill pour incorporer les constructeurs de vaisseaux du district de *Québec*, ne devienne pas loi.

De *F. C. Capreol*, géran, au nom de la compagnie du chemin de fer d'union de *Toronto*, *Simcoe* et *Huron*; demandant à la chambre de ne pas donner force de loi au bill pour renouveler la charte de la compagnie du chemin de fer de *Toronto* et du lac *Huron*, et demandant à être entendu à la barre de cette chambre comme conseil à l'encontre du dit bill.

De la municipalité du township de *Dawn*, de la municipalité du township de *Brooke* et de la municipalité du township de *Euphemia*; demandant que l'acte de la dernière session pour ériger certains townships sous le nom de comté de *Lambton*, soit amendé de manière à placer le chef-lieu du comté dans le township de *Enniskillen*, conformément à la demande du conseil municipal du district de l'Ouest.

Sur motion de *M. Taché*, secondé par l'honorable *M. Viger*,

Ajoournement.

Résolu, que lorsque cette chambre s'ajournera elle s'ajourne à ce jour à trois heures, P. M.

Bill relatif aux cours de com-
té.

Ordonné, que *M. le solliciteur-général Macdonald* ait la permission d'introduire un bill pour changer et amender l'acte qui règle la pratique des cours de comté dans le *Haut-Canada*, et pour en étendre la juridiction.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Bill relatif à l'examen des témoins.

Ordonné, que *M. Lyon* ait la permission d'introduire un bill pour faciliter l'émanation de commissions pour interroger les témoins, et recevoir les témoignages dans les poursuites en loi qui sont pendantes et qui devront être instituées dans les cours du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Bill relatif aux actions concernant les douai-
res.

Résolu, que le bill pour changer la pratique de la loi dans les actions relatives au douaire dans le *Haut-Canada*, soit renvoyé à un comité spécial composé de *M. Burrill*, *M. Smith*, de *Durham*, *M. Richard*, *M. Scott*, de *Bytown*, et *M. Lyon*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill relatif aux actions en éjec-
tion.

Ordonné, que le bill pour changer et amender la pratique et la procédure dans les actions en éjection dans le *Haut-Canada*, soit renvoyé au dit comité.

Septième rap-
port du comité
des bills privés.

L'honorable *M. Badgley*, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la chambre le septième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour conférer des pouvoirs ultérieurs à la compagnie d'assurance de *Montréal* sur la vie et contre les accidents du feu et de la navigation intérieure, et pour changer le nom de la dite corporation, a l'honneur d'en faire rapport sans amendement.

Bill relatif à l'assurance de Montréal sur la vie et contre les accidents du feu et de la navigation.

Ordonné, que le bill pour conférer des pouvoirs ultérieurs à la compagnie d'assurance de *Montréal* sur la vie et contre les accidents du feu et de la navigation intérieure, et pour changer le nom de la dite corporation, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif à un arpentage dans *Ameliasburgh*.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour ratifier un certain arpentage du township d'*Ameliasburgh*, dans le *Haut-Canada*," étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial composé de *M. Stevenson*, *M. Thompson*, *M. Morrison*, *M. Smith*, de *Frontenac*, et *M. Seymour*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill relatif au pont *Dorchester*.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour autoriser les commissaires des chemins à barrières de *Québec* à acquérir le pont *Dorchester*, et à faire certains chemins, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre pour la prochaine séance.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour modifier et amender deux divers actes passés respectivement dans la septième et la neuvième année du règne de sa présente majesté, relatifs à la compagnie de dépôts et de prêts dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Bill relatif à la compagnie de dépôts et prêts.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour protéger les télégraphes électriques en cette province, contre tous dommages, étant lu ;

Bill relatif aux télégraphes électriques.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre pour sa prochaine séance.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer les pilotes pour le havre de *Québec* et au-dessus, étant lu ;

Bill pour incorporer les pilotes.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Fourquin a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Fourquin* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte pour faire le recensement de cette province et obtenir des renseignements statistiques en icelle, étant lu ;

Bill relatif au recensement.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Fortier a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Fortier* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, à la prochaine séance de cette chambre.

Alors, sur motion de *M. McLean*, secondé par *M. Fortier*,

La chambre s'est ajournée

Jovis 25^o die Julii ;

3^a hora, P. M.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Pétitions présentées.

Par l'honorable *M. Cameron*, de *Kent*,—la pétition de la grande division des fils de la tempérance du *Canada-Ouest*, représentant cent cinquante-et-une divisions subalternes.

Par *M. Fergusson*,—la pétition de la municipalité du township de *Waterloo*; et la pétition de la municipalité du township de *Wellesley*.

Par *M. Ross*,—la pétition de messieurs *Charles E. Levey* et compagnie, et autres, marchands, constructeurs de vaisseaux et autres concernés dans le commerce de la cité et district de *Québec*.

M. Burrill, du comité spécial sur le bill pour changer la pratique de la loi dans les actions relatives au douaire dans le *Haut-Canada*, et sur le bill pour changer et amender la pratique et la procédure dans les actions en éjection dans le *Haut-Canada*, a fait rapport que le comité avait passé les dits bills, et avait fait des amendements à chacun d'eux.

Bills relatifs aux actions concernant les douaires et les actions en éjection.

Bill relatif aux actions concernant les douanes. (H. C.)

Ordonné, que le bill pour changer la pratique de la loi dans les actions relatives au douaire dans le Haut-Canada, et le rapport sur icelui, soient renvoyés à un comité de toute la chambre demain.

Bill relatif aux actions en éjection. (H.-C.)

Ordonné, que le bill pour changer et amender la pratique et la procédure dans les actions en éjection dans le Haut-Canada, et le rapport du comité spécial sur icelui soient renvoyés à un comité de toute la chambre demain.

Bill relatif à la seigneurie de Chateauguy.

Ordonné, que M. Sauvageau ait la permission d'introduire un bill pour détacher la seigneurie de Chateauguy du circuit judiciaire de Montréal, et pour l'annexer à celui de Beauharnois. Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Sur motion de l'honorable Boulton, secondé par M. Smith, de Frontenac,

Livres jouissant du droit de propriété littéraire.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur-général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre une copie des listes imprimées de livres fournis par les commissaires des douanes pour être affichées dans les ports de cette province, au sujet desquels avis aura été donné aux dits commissaires par le propriétaire d'aucun des dits livres jouissant du droit de propriété littéraire, suivant le statut du parlement impérial, 8 et 9 Vict., chap. 93, sect. 9.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Bill pour donner la propriété d'un certain terrain à John Frank.

M. Bell a proposé, secondé par M. Notman, et la question ayant été mise, que la soixante-et-onzième règle de cette chambre qui exige qu'une somme de pas moins de vingt livres soit déposée entre les mains du greffier de cette chambre, soit suspendue en ce qu'elle a rapport au bill pour conférer à John Frank la propriété d'un certain terrain réservé pour un chemin dans le township d'Adélaïde.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Armstrong, Bell, Boutillier, Burrill, Cayley, DeWitt, Fergusson, Flint, Fortier, Hopkins, Johnson, Malloch, McFarland, Notman, Richards, Ross, Sauvageau, Seymour et Wilson.—(19.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, le procureur-général Baldwin, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Cameron, de CORNWALL, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Dumas, Fournier, Gagy, Hall, Hincks, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de KINGSTON, McLean, Merritt, Méthot, Mongenais, Nelson, Perry, Price, Robinson, Scott, de BYTOWN, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de FRONTENAC, Stevenson, Viger et Watts.—(38.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Bill relatif au havre de Grimsby.

L'honorable M. Merritt a proposé, secondé par M. Hopkins, et la question ayant été mise, que la soixante-et-onzième règle de cette chambre qui exige qu'une somme de pas moins de vingt livres soit déposée entre les mains du greffier de cette chambre soit suspendue en ce qu'elle a rapport au bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour prolonger le temps accordé pour compléter les brises-vagues, jetée et havre de Grimsby."

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Badgley, Bell, Cartier, Cayley, Crysler, Dickson, Fergusson, Flint, Gagy, Hopkins, Johnson, Macdonald, de KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Merritt, Méthot, Meyers, Nelson, Notman, Perry, Robinson, Ross, Seymour, Stevenson et Wilson.—(28.)

CONTRE.

Messieurs Boulton, de TORONTO, Burrill, Cauchon, Chauveau, Christie, Dumas, Fortier, Fournier, Hincks, le procureur-général LaFontaine, Laurin, Lemieux, Mongenais, Richards, Sauvageau, Scott, de BYTOWN, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de FRONTENAC, Viger et Watts.—(20.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

M. Boulton, de Toronto, a proposé, secondé par M. Seymour, et la question ayant été proposée que cette chambre se forme maintenant en comité pour considérer et rapporter s'il est expédient de pourvoir, dans les limites du Haut-Canada, à l'établissement et au soutien des institutions suivantes:—Un asile pour les sourds-muets; un asile pour les aveugles; une maison de refuge; et une école pour la réforme des jeunes délinquants; dont les dépenses devront être défrayés de la province ou par une taxe imposée sur le peuple du Haut-Canada, n'excédant pas dans le louis, à être prélevée et perçue en la même manière que la taxe imposée pour le soutien de l'asile provincial des lunatiques.

Et la question préalable ayant été mise, que cette question soit maintenant mise; La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Cameron, de CORNWALL, Cayley, Christie, Crysler, Dickson, Sir Allan N. MacNab, McLean, Perry, Robinson, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de FRONTENAC, et Stevenson.—(14.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Burrill, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fournier, Gagy, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Johnson, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Macdonald, de KINGSTON, Merritt, Méthot, Mongenais, Nelson, Notman, Price, Scott, de BYTOWN, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Viger, Watts et Wilson.—(35.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La pétition de l'honorable J. B. Robinson, juge en chef du Haut-Canada, et autres, le clergé et laïques, membres de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, dans la province du Canada, a été présentée par l'honorable M. Cameron, de Cornwall, et mise sur la table.

Ordonné, que la dite pétition soit maintenant lue, et que les règles de cette chambre soient suspendues quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue, demandant la passage d'un acte pour les incorporer sous le nom de "Trinity College."

Ordonné, que l'honorable M. Cameron, de Cornwall, ait la permission d'introduire un bill pour incorporer le collège appelé, "Trinity College." lege.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Institutions publiques (H.-C.)

Bill relatif au Trinity College.

Message du conseil.

Message du conseil législatif par *John Fenning Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—
M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivants sans amendement, savoir:—

Bill relatif à la compagnie d'assurance maritime et contre le feu.

Bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime et contre le feu de *Kingston*."

Bill relatif à la ligne de division entre *Walpole* et *Woodhouse*.

Bill intitulé: "Acte pour autoriser les commissaires chargés de définir la ligne de division entre les townships de *Walpole* et *Woodhouse*, à remplir le devoir qui leur a été assigné par l'acte passé à cet effet."

Bill relatif à l'enregistrement dans *Rimouski*.

Bill intitulé: "Acte pour expliquer et amender l'acte qui divise le comté de *Rimouski* en deux arrondissements pour l'enregistrement des titres."

Bill relatif à l'érection des paroisses, etc.

Bill intitulé: "Acte pour continuer et amender l'ordonnance concernant l'érection des paroisses, et la construction et réparation des églises, presbytères et cimetières."

Bill relatif à l'échange des débetures de certains chemins.

Bill, intitulé: "Acte pour autoriser l'échange des débetures de certains chemins à barrières, contre d'autres de la même valeur totale, mais respectivement émises pour de moindres sommes."
Et ensuite il s'est retiré.

Constitution du conseil législatif, etc.

M. Boulton, de *Toronto*, a proposé, secondé par *M. Christie*, et la question ayant été proposée, qu'il soit nommé un comité spécial pour les fins suivantes savoir:—Premièrement, pour s'enquérir du meilleur mode à adopter pour changer la constitution du conseil législatif, de manière à lui assurer à un plus haut degré la confiance publique; secondement, pour s'enquérir du meilleur mode à adopter pour prévenir l'abus du patronage de la couronne, et l'emploi du revenu provincial par l'administration du jour, dans le but de contrôler ou d'entraver, en quelque manière que ce soit, l'action indépendante des membres des deux branches de la législature; et que l'honorable procureur-général *Baldwin*, l'honorable procureur-général *LaFontaine*, l'honorable *M. Merritt*, l'honorable *M. Boulton*, *M. Holmes*, *M. Christie* et le moteur, composent le dit comité.

Et la question préalable ayant été mise, que cette question soit maintenant mise;

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Christie*, *DeWitt*, *Holmes*, *Hopkins*, *Johnson*, *McLean*, *Perry*, et *Smith*, de *FRONTENAC*.—(10.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Bouillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Crysler*, *Dickson*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Pournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Laurin*, *Lemieux*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Meyers*, *Montgenais*, *Nelson*, *Notman*, *Price*, *Richards*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson*, *Viger*, *Watts* et *Wilson*.—(41.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Sur motion de *M. Chauveau*, secondé par *M. Lemieux*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur-général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copie de toute la correspondance entre le gouvernement de cette province, et le gouvernement impérial depuis la dernière session, au sujet de la construction d'un chemin de fer de *Québec* à *Halifax*, et aussi, entre le gouvernement exécutif de cette province et des provinces

Chemin de fer de Québec et Halifax.

du *Nouveau-Brunswick* et de la *Nouvelle-Ecosse*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de *M. Malloch*, secondé par *M. Cartier*, Bill relatif au Ordonné, que la soixante-et-onzième règle de cette chambre qui exige qu'une somme de pas moins de vingt livres soit déposée entre les mains du greffier de cette chambre, soit suspendue en ce qu'elle a rapport au bill pour incorporer la compagnie du télégraphe de *Bytown* et *Montréal*.

Sur motion de *M. Chauveau*, secondé par *M. Lemieux*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur-général priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre copies de toute la correspondance échangée entre le gouvernement exécutif et la maison de la *Trinité* à *Québec*, ou le maître du havre à *Québec* ou la corporation de cette cité, au sujet de l'agrandissement du marché de la basse-ville de *Québec*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de l'honorable *M. Cameron*, de *Cornwall*, secondé par l'honorable *M. Cayley*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur-général, le priant de faire mettre devant la chambre, par l'officier qu'il appartient, copies de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et *W. M. Kelly*, écuyer, depuis le mois de mars 1849, au sujet de ses réclamations pour déboursés faits par lui pendant qu'il était collecteur au port de *Toronto*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de *M. Burrill*, secondé par *M. Dumas*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur-général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, par l'officier qu'il appartient, copie des règles et règlements relatifs à l'admission et décharge des personnes de l'asile provincial des lunatiques.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

M. Notman a proposé, secondé par *M. Holmes*, et la question ayant été mise, qu'il soit nommé un comité pour s'enquérir des avantages qui résulteront pour les intérêts agricoles et commerciaux de cette province, de la construction d'un canal pour les vaisseaux pour relier la rivière de *Niagara* au canal *Welland*, à ou auprès de *Thorold*, dans le comté de *Welland*, et que le dit comité soit composé de *M. Dumas*, *M. Richards*, *M. McFarland*, *M. Dickson*, *M. Cauchon*, *M. Holmes* et le moteur, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *TORONTO*, *Cayley*, *De Witt*, *Dickson*, *Holmes*, *Hopkins*, *Sir Allan N. MacNab*, *McFarland*, *McLean*, *Notman*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Smith*, de *WENTWORTH*.—(13.)

CONTRE.

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Dumas*, *Fergusson*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Lacoste*, *LaTerrière*, *Laurin*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Malloch*, *Merritt*, *Mongenais*, *Price*, *Ross*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Seymour*, *Stevenson*, *Taché*, *Thompson* et *Viger*.—(25.)
Ainsi, elle a passé dans la négative.

Bill relatif au cimetière de Catarakoui.

Un bill grossoyé pour incorporer la compagnie du cimetière de *Catarakoui*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que *M. Smith*, de *Frontenac*, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la perception des taxes dans Bytown.

Un bill grossoyé pour autoriser le maire et le conseil de ville de la ville de *Bytown* à percevoir certains ar-rérages de taxes; pour faire disparaître tous doutes quant aux pouvoirs du dit conseil dans d'autres ma-tières, et pour d'autres fins relatives à la dite ville, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour faire cesser tous doutes quant à l'effet de la désapprobation par sa majesté de l'acte incor-porant la ville de *Bytown*."

Ordonné, que *M. Scott*, de *Bytown*, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill pour hypothéquer des terrains d'églises, (II. C.)

Un bill grossoyé pour autoriser les syndics à pos-séder des terrains sur lesquels les églises sont érigées dans le *Haut-Canada*, et à les hypothéquer pour payer les dettes dues par les dites églises, a été, en confor-mité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour autoriser les syndics qui possèdent des terrains et sur lesquels des églises sont érigées dans le *Haut-Canada*, à les hypothéquer pour payer les dettes dues par les dites églises."

Ordonné, que *M. Richards* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif au droit d'appel.

Un bill grossoyé pour étendre le droit d'appel, en certains cas, dans le *Haut-Canada*, a été, en confor-mité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que *M. Burrill* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill en faveur de J. Greenstreet.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour autoriser les cours de loi commune et d'équité dans le *Haut-Canada*, dans leur discrétion, à permettre à *Henry John Greenstreet* de pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles, étant lu ;

M. Notman a proposé, secondé par *M. Holmes*, et la question ayant été proposée, que le bill soit main-tenant lu la troisième fois ;

M. Smith, de *Frontenac*, a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Scott*, de *Bytown*, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été de-mandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Chabot*, *Chauveau*, *Crysler*, le solliciteur-général *Drummond*, *Gugy*, *Hincks*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, le sol-liciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Malloch*, *McLean*, *Méthot*, *Meyers*, *Nelson*, *Sher-*

wood, de *TORONTO*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Taché*.—(21.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur-général *Baldwin*, *Fergusson*, *Fortier*, *Notman*, *Richards*, *Sauva-geau*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Viger* et *Watts*.—(11.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise ;

Ordonné, que le bill soit lu une troisième fois de ce jour en six mois.

Ordonné, que le greffier de cette chambre rembour-se à *Henry John Greenstreet*, écuyer, la som-me de vingt livres courant, qui a été payée cette session sur le dit bill.

M. Hall, du comité auquel a été renvoyé la consi-Subsides. dération de la motion faite mercredi dernier, que des subsides soient accordés à sa majesté, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme suit :—

Résolu, que des subsides soient accordés à sa ma-jesté.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Résolu, que demain, cette chambre se formera en comité de toute la chambre pour prendre en con-sidération les subsides accordés à sa majesté.

Ordonné, que le message de son excellence le gou-verneur-général, transmettant à cette chambre les estimés des sommes requises pour le service de l'année 1850, ensemble avec les dits estimés, soient renvoyés au dit comité.

M. Wilson a fait rapport du bill pour employer les deniers provenant des droits sur les licences d'auber-ges dans le comté et la cité de *Montréal* à défrayer le coût de la nouvelle cour de justice qui doit être éri-gée dans la cité de *Montréal*. Bill relatif à une nouvelle cour de justice à Montréal.

Ordonné, que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour confirmer les ordres et décrets et autres procédures de la cour de chancellerie du *Haut-Canada* dans cer-tains cas, étant lu ; Bill relatif aux procédures dans la cour de chancellerie.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour séparer du district des *Trois-Rivières* certaines concessions du township d'*Upton*, et pour les réunir au district de *Montréal* et au circuit de *St. Hyacinthe* pour les fins judiciaires, et à la paroisse de *St. Hugues* pour des fins municipales dans le district mentionné en dernier lieu, étant lu ; Bill relatif au township d'Upton.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour assurer le droit de pro-priété sur les vaisseaux construits dans les plantations britanniques navigant sur les eaux situées dans l'inté-rieur de cette province, et qui n'ont pas été enregis-trés conformément à l'acte impérial du Royaume-Uni, passé dans les troisième et quatrième année du règne de feu sa majesté le Roi *Guillaume* quatre, et intitulé : "Acte qui pourvoit à l'enregistrement des vaisseaux britanniques, et pour en faciliter le transport et em-pêcher qu'aucune partie du dit droit de propriété ne soit transférée d'une manière frauduleuse," étant lu ;

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois à la deuxième séance qui suivra la dernière sé-ance de ce jour.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour amender et simplifier les lois relatives à l'intérêt sur l'argent," étant lu ;

Bill relatif aux vaisseaux des plantations britanniques.

Bill relatif aux lois sur l'inté-rêt de l'argent.

Bill relatif aux lois sur l'inté-rêt de l'argent.

Bill relatif aux lois sur l'inté-rêt de l'argent.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois demain.

Bill pour recouvrer les taxes locales, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour mettre les percepteurs des taxes locales dans le *Haut-Canada*, pour les diverses années de 1836 à 1848, inclusivement, en état de recouvrer les taxes échues durant les dites années respectivement, et qui ne sont pas encore payées, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à lundi prochain.

Bill relatif aux honoraires des juges de paix, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité pour considérer la convenance de régler les honoraires des juges de paix dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à lundi prochain.

Bill relatif à la peine capitale.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi criminelle en ce qui concerne la peine capitale, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

Bill relatif aux petites causes, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte relatif à la décision sommaire des petites causes dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Meyers a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

Bill relatif à l'école de médecine de Montréal.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte pour incorporer l'école de médecine et de chirurgie de *Montréal*, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Bill relatif au statut pour ré-partir les taxes dans Wellington.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour lever tous les doutes quant à la validité d'un certain statut du conseil de district, du ci-devant district de *Wellington*, intitulé : "Statut pour répartir également la taxe sur toutes les terres," et pour pourvoir à la perception des cotisations imposées par le dit statut, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu pour la deuxième fois à la seconde séance après celle de ce jour.

Bill relatif à l'emprisonnement pour dettes, (No. 2.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abolir l'emprisonnement pour dettes, excepté dans les cas de fraude, et pour étendre le recours au moyen de writ d'exécution, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé à un comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers, et records.

Ordonné, que M. Wilson, M. Flint, l'honorable M. Boulton, M. Richards, et M. Smith, de *Durham*, composent le dit comité.

Bill pour exempter de la saisie certains meubles et effets.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour exempter de saisie en vertu d'une exécution dans les causes civiles une certaine quantité de meubles et effets d'une certaine espèce, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois demain.

Bill relatif au patrimoine des familles.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour empêcher la saisie et vente du patrimoine des familles en satisfaction de leurs dettes, dans certains cas, et moyennant certaines conditions, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faciliter la négociation des billets promissoires et des lettres de change, et pour les soustraire moyennant certaines restrictions à l'opération des lois de l'usure, étant lu ;

M. Holmes a proposé, secondé par l'honorable M. Boulton, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. Laurin a proposé, en amendement à la question, secondé par M. Fournier, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs le procureur-général Baldwin, Cauchon, Chabot, Chauveau, Chrystie, Crysler, De Witt, Flint, Fournier, Fourquin, Guillet, Hopkins, Lacoste, La-Terrière, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Méthot, Richards, Robinson, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Smith, de FRONTENAC, Smith, de WENTWORTH, Stevenson, Taché et Viger.—(28.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Badgley, Bell, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Cameron, de CORNWALL, Cartier, Cayley, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Dumas, Fergusson, Fortier, Gogy, Hall, Hincks, Holmes, Johnson, Macdonald, de KINGSTON, Malloch, McLean, Meyers, Mongenais, Nelson, Notman, Polette, Ross, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de DURHAM, Thompson, Watts et Wilson.—(33.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la question principale ayant été mise, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Armstrong, Badgley, Bell, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Cameron, de CORNWALL, Cartier, Cayley, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Dumas, Fergusson, Fortier, Gogy, Hall, Hincks, Holmes, Johnson, Macdonald, de KINGSTON, Malloch, McLean, Meyers, Mongenais, Nelson, Notman, Polette, Ross, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de DURHAM, Thompson, Watts et Wilson.—(33.)

CONTRE.

Messieurs le procureur général Baldwin, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler, De Witt, Flint, Fournier, Fourquin, Guillet, Hopkins, Lacoste, La-Terrière, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Méthot, Richards, Robinson, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Smith, de FRONTENAC, Smith, de WENTWORTH, Stevenson, Taché et Viger.—(28.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre pour demain.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. Smith, de *Frontenac*, secondé par M. Dickson,

La chambre s'est ajournée.

Veneris, 26° die Julii ;

ANNO 14° VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

Banque d'épar-
gnes du distr. et
de Hamilton
et Gore.

M. LORATEUR a mis devant la chambre un état des affaires de la banque d'épargnes du district de *Hamilton et Gore*, jusqu'au 29 juin 1850.

Appendice (H.)

Pour le dit état, voir appendice (H.)

Pétition pré-
sentée.

La pétition suivante a été présentée et remise sur la table.

Par **M. Mongenais**,—la pétition de **J. P. Lantier**, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Polycarpe*, et du township de *Newton*, comté de *Vaudreuil*.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De **O. Raymond**, et autres, pilotes licenciés pour le havre de *Québec* et au-dessus; priant que la demande pour amender ou révoquer la vingt-et-unième clause de l'acte 12 *Vict.*, chap. 117, relativement à la maison de la *Trinité de Montréal*, ne soit pas accordée

De **Stanislas Muir** et autres, de la seigneurie de *Chateauguay*; demandant la passation d'un acte pour réunir la dite seigneurie au circuit judiciaire de *Beauharnois*.

De **William Carter** et autres, du township de *McGillivray*, comté de *Huron*; demandant que le dit township soit attaché au comté de *Middlesex*.

Du conseil de la chambre de commerce de la cité de *Toronto*; demandant que le bill des cotisations maintenant devant la chambre ne devienne point loi.

De **Thomas Dalton** et autres, du district de *Newcastle*, et autres, dans le voisinage; demandant l'amélioration du havre de *Presqu'île*, et la construction d'un canal depuis cet endroit pour réunir les eaux du lac *Ontario* avec le fonds de la baie de *Quinté*.

De **Paul Kane**, de la cité de *Toronto*, artiste; exposant qu'il a passé cinq ou six ans à parcourir le nord et l'ouest de l'*Amérique* et qu'il a fait plus de cinq cents esquisses du pays, des habitants, des chefs sauvages, des costumes, curiosités, etc., et qu'il a fait des notes explicatives, et demandant une aide pour le mettre en état de compléter et publier, d'une manière convenable, les dites esquisses et notes explicatives.

Sur motion de **M. Smith**, de *Prontenac*, secondé par **M. Méthot**,

Ajournement.

Ordonné, que lorsque cette chambre s'ajournera elle s'ajourne à demain, à onze heures, A. M.

Pétition de **L. Perrault** et autres.

Résolu, que cette chambre concourt dans le rapport du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de **Louis Perrault**, et autres, faisant des dépôts dans la banque d'épargnes de *Montréal*, et autres intéressés, présenté à la chambre jeudi, le onze du courant.

Bill relatif à la banque d'épar-
gnes et de pré-
voyance.

Ordonné, que **M. Cartier** ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à la nomination de commissaires pour s'enquérir des affaires et de l'administration de la banque d'épargnes et de prévoyance de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif aux
compagnies de
cimetières.

M. Hall, du comité spécial sur le bill pour autoriser la formation de compagnies pour l'établissement et l'administration des cimetières dans le *Haut-Canada*, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre pour demain.

Bill relatif à la
protection des
sauvages.

Ordonné, que l'honorable **M. Baldwin** ait la permission d'introduire un bill pour protéger les sauvages dans le *Haut-Canada*, contre la fraude, et les propriétés qu'ils occupent, ou dont ils ont

la jouissance contre tous empiétements et dommages.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

M. Ross, du comité spécial sur le bill pour amender un acte pour fournir de l'eau à la cité de *Québec* et aux lieux adjacents, et établir un bureau de régie pour diriger et surveiller les travaux conformément aux dispositions du dit acte, et autre renvoi, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Notre comité à examiné avec soin les diverses clauses du bill ci-dessus mentionné à lui renvoyé, et après avoir entendu, comme témoin, **T. W. Lloyd**, écuyer, l'un des conseillers de la corporation de *Québec*, est convenu d'y faire certains amendements qui sont mentionnés et inscrits dans une copie du dit bill faisant partie du présent rapport, et votre comité recommande humblement le tout à la considération de votre honorable chambre.

Thomas W. Lloyd, écuyer, ayant été appelé, et interrogé, répond :—Par l'acte 10 *Vict.*, chap. 113, le conseil de ville a été autorisé à emprunter £50,000, pour construire un aqueduc. En vertu des pouvoirs conférés à la corporation par cet acte, **G. R. Baldwin**, écuyer, ingénieur civil, a été employé à étudier le pays autour de *Québec*, et préparer les plans, devis, etc. Je produis maintenant une copie de son rapport par lequel on verra que les travaux peuvent être contruits pour la somme ci-dessus mentionnée. Suivant un devis préparé par un comité de citoyens, avec l'aide d'un ou deux ingénieurs, l'hiver dernier, et qui paraît être basé sur des données plus exactes que celles que possédait **M. Baldwin**, les ouvrages pouvaient être construits pour £100,000, avec un caractère durable, et assez vastes pour fournir de l'eau à 100,000 habitants. Le système que l'on propose d'adopter est celui de la gravitation, comme on l'appelle, le plus économique en définitive, parce qu'il ne faut aucune dépense pour entretenir l'approvisionnement une fois les ouvrages complétés, les eaux coulant en vertu de leur propre poids et pression vers tous les points de distribution. Un autre avantage de ce système est que, la pression étant constante, le consommateur peut se dispenser d'acheter des vaisseaux pour conserver sa provision d'eau; ce qui est un objet important pour ceux qui ne sont pas riches. Secondement, il permet à tout le monde, même à un enfant, d'éteindre en un moment un incendie qui pourrait éclater dans l'intérieur d'une maison munie d'un robinet, ce qui sauverait entièrement le coût de l'assurance, ou réduirait le risque au point d'obliger ou engager les compagnies d'assurance à réduire leurs taux. Troisièmement, vu l'abondance de l'approvisionnement, l'eau pourra être employée pour laver les égoûts des maisons et les égoûts publics et les débarrasser des ordures. La mauvaise odeur qui existe dans plusieurs maisons de *Québec*, particulièrement quand le vent souffle de l'est, disparaîtra par ce moyen; les habitations deviendront saines, et leurs habitants y gagneront sous le rapport du bien-être et de la santé. Faute d'eau pour les purifier, on a remarqué que les égoûts des maisons et les égoûts publics faisaient l'effet de grandes mares, exhaltant à toutes les grilles des rues et aux sentines des maisons, la puanteur la plus malsaine, à cause des gaz qui s'en échappent. Une abondance d'eau, toujours à portée, ne coûtant pas davantage au consommateur, si on l'emploie avec profusion ou avec économie, tend à moraliser les habitudes. En diminuant le prix des bains, la propreté y gagne; et la pureté de l'eau en faisant disparaître la nécessité de la couper avec des liqueurs fortes (usage adopté constamment lorsque l'eau est mauvaise) encourage à la

tempérance. Une abondance d'eau venant de haut, offre tous ces avantages. La santé est meilleure, les habitudes sont plus morales, et il est plus facile de parer aux incendies. Personne ne niera que ce soit là des avantages publics immenses; mais, demandera-t-on, le mode que l'on propose permettra-t-il de se procurer ces avantages avec le plus d'économie possible? Je réponds, oui; ce plan garantit l'économie, en en confiant l'exécution à un corps public, responsable aux consommateurs (le public même) par leurs représentants au conseil de ville. En plaçant la distribution de l'eau sous la même administration qui est chargée de l'égouttage, ou pavage, et de la propreté des rues, on évite un conflit d'autorité, et l'uniformité de progrès dans chaque branche des améliorations publiques est conservée. On empêchera par ce moyen un grand gaspillage de deniers publics; par exemple, s'il faut creuser dans une rue où maintenant il n'y a pas d'égout, afin d'y placer un tuyau pour l'eau, la même excavation ne pourrait-elle pas servir en même temps aux deux usages, avec bien moins de dépense, outre qu'on éviterait par là l'inconvénient d'ouvrir deux fois les rues. On économise également, en confiant les travaux publics de cette nature à un corps public plutôt qu'à une compagnie privée; car cela empêche la possibilité même de la concurrence, qui, dans les matières de cette sorte, entraîne toujours de mauvais résultats. Par exemple: supposons qu'une compagnie soit chargée de fournir l'eau; cela ne paierait pas d'abord, à Québec, mais bientôt l'accroissement de la population rendrait l'entreprise profitable; l'aiguillon de la cupidité s'aguisse, une autre compagnie se forme; un nouveau placement de capitaux pour le même objet a lieu, pour lequel le public devra payer tôt ou tard, dans l'intervalle, la compétition entre l'ancienne et la nouvelle compagnie, réduit les taux au profit des consommateurs, mais le dividende, qui est le point capital, diminue; enfin, quand les deux compagnies sont sur le bord de l'abîme, on fait un arrangement; les deux compagnies se réunissent; le public perd tous les avantages que lui offrait la concurrence, et se trouve exposé à payer des taux excessifs qui sont toujours la conséquence du monopole, et que la nécessité de combler le déficit opéré par les pertes, et de couvrir l'intérêt de l'emploi d'un double capital, semble justifier. Et ce n'est pas là un rêve imaginaire; l'histoire des deux compagnies du gaz de Montréal en est une preuve saillante; les taux sont devenus tellement haut que le public n'a pas les moyens de prendre leur gaz, et la ville est en conséquence privée de lumière la nuit. Le public fait sagement par conséquent, de se réserver le contrôle. Des compagnies formées de personnes qui désirent faire un placement avantageux, ne fourniront de l'eau qu'à ceux qui le désirent et qui sont en état de payer un haut prix: le moyen de remédier à ce mal, c'est de remettre le contrôle de l'approvisionnement de l'eau aux mains d'un corps désintéressé et indépendant; la compagnie ne consultant que l'intérêt que son capital lui rapporte, et désirant obtenir des dividendes aussi élevés que possible, n'a aucun intérêt à prolonger ses tuyaux de manière à ce qu'ils ne lui rapportent plus de profit. Chaque nouveau tuyau entraîne une nouvelle dépense, et la crainte d'une réduction des dividendes est une entrave sérieuse à un approvisionnement suffisant d'eau. On peut donc poser en principe qu'on ne pourra jamais fournir de l'eau en abondance aux classes pauvres de la société,

à moins qu'on ne délègue ce devoir à un corps revêtu des pouvoirs nécessaires pour contraindre chacun à la recevoir, et payer pour la recevoir. Or, il serait dangereux de déléguer un tel pouvoir aux serviteurs d'une telle compagnie, plutôt qu'aux agents reconnus d'une autorité publique quelconque; et néanmoins ce pouvoir est essentiel à la réalisation de l'entreprise, et comme moyen de procurer les avantages importants dont nous avons parlé, d'une manière peu dispendieuse et avec économie, à moins que tous ne soient obligés de recevoir de l'eau, et qu'ils ne la reçoivent en tout temps convenable, aucun approvisionnement, quelque abondant qu'il soit d'ailleurs, ne réussira à promouvoir l'un ou l'autre de ces objets. On peut vendre l'eau à un aussi bas prix à un petit nombre qu'à un grand nombre de consommateurs, les frais d'approvisionnement étant les mêmes dans l'un et l'autre cas. D'ailleurs, si l'on fournit de l'eau à la moitié des maisons, l'autre moitié sera toujours exposée aux mêmes dangers et aux mêmes incendies qu'à présent; et les personnes qui habitent les maisons où l'eau ne vient pas, seront exposées aux mêmes maladies que par le passé. Si la maladie éclate une fois dans une ville qui contient un grand nombre de gens pauvres et vivant dans la malpropreté, elle s'étendra bientôt des quartiers pauvres et négligés, comme ceux de *Champlain, St. Roch, St. Jean et St. Pierre*, dans toute la ville, et les résultats seront également funestes pour tous indistinctement. Pour faire voir d'un coup d'œil le bas prix auquel on peut fournir en abondance une eau pure et saine à la cité, j'ai préparé un état tabulaire, d'après lequel on verra que les classes pauvres, et même les classes moyennes, peuvent se procurer l'eau en aussi grande abondance que les riches, pourvu que tous soient obligés et contraints de la recevoir à un prix assez modique pour ne pas même être senti par les plus pauvres. Mais je désire d'abord dire un mot pour la défense du conseil de ville de Québec, corps composé de citoyens très respectables qui désirent presque unanimement voir passer ce bill, vu qu'il n'y a qu'un seul membre du conseil qui s'y oppose. On prétend, dans une pétition qui a été présentée à la chambre, que le conseil n'a rien fait pour donner suite à l'acte 1 *Vict.*, ch. 113. Or, le conseil a constaté, par le rapport qui a été soumis par le comité, que les travaux ne pouvaient être faits et effectués pour la somme qu'il était autorisé à prélever en vertu de cet acte; ce rapport, je me flatte, est une preuve de sa diligence. La pétition allègue encore que le mode projeté d'approvisionnement serait onéreux pour la classe ouvrière, c'est là une erreur grave, comme on le verra par l'état ci-joint:

Nombre de maisons à Québec, 4,500; montant des cotisations annuelles sur les propriétés, £150,000; trente sous, taux de l'approvisionnement de l'eau sur £150,000, rapporteraient environ £9,000. Or, le nombre des maisons étant de 4,500, et le coût de l'approvisionnement, £9,000, le prix moyen pour chaque maison serait de £2.

D'après le tableau ci-joint, on verra que les maisons qui sont cotisées à £32 par année, devront payer £2. Ainsi, le prix pour fournir de l'eau aux maisons d'une valeur annuelle de £32, retombera sur les maisons d'une plus grande valeur occupées par les classes des citoyens plus riches; les pauvres, par conséquent, se procureront l'eau à un taux moindre que le prix coûtant.

Classe.	Loyer des maisons.			Taux.		Cotisation annuelle.			REMARQUES.
	No.	£	s.	d.	s.	d.	£	s.	
1	6	0	0	1	3	0	7	6	Moins d'un farthing par jour..... } Il est à présumer que chacune de ces classes dépense au moins autant par jour pour l'eau, outre la peine de ramasser l'eau de pluie, ou de transporter l'eau de la rivière ou des puits.
2	8	0	0	1	3	0	10	0	
3	12	0	0	1	3	0	15	0	
4	16	0	0	1	3	1	0	0	
5	20	0	0	1	3	1	5	0	
6	24	0	0	1	3	1	10	0	

Classe.	Rente des maisons.			Taux.		Cotisation annuelle.			REMARQUES.
	£	s.	d.	s.	d.	£	s.	d.	
No. 7	32	0	0	1	3	2	0	0	Coût moyen pour toutes les maisons..... Moins de 2d., par jour..... Moins de 2d., par jour..... Moins de 2½d., par jour..... Moins de 3d., par jour..... Moins de 3½d., par jour..... Moins de 4d., par jour..... Moins de 5d., par jour..... Moins de 6½d., par jour.....
8	40	0	0	1	3	2	10	0	
9	50	0	0	1	3	3	2	6	
10	60	0	0	1	3	3	15	0	
11	70	0	0	1	3	4	7	6	
12	80	0	0	1	3	5	0	0	
13	90	0	0	1	3	5	12	6	
14	100	0	0	1	3	6	5	0	
15	120	0	0	1	3	7	10	0	
16	150	0	0	1	3	9	7	6	

Il est à présumer que chacune de ces classes dépense au moins autant par jour pour l'eau, outre la peine de ramasser l'eau de pluie, ou de transporter l'eau de la rivière ou des puits.

Pour montrer l'économie de ce mode d'approvisionnement, je sou mets un autre tableau qui indique les épargnes qui résulteront de la réduction des taux des primes d'assurance. L'introduction de l'eau dans les

maisons entraîne immédiatement une réduction de 25 pour cent. Les compagnies d'assurance à Québec ont déclaré que cette réduction serait encore plus grande dans la cité de Québec.

Classe.	Montant assuré sur les maisons et les meubles.			Prime actuel.			Réduction des primes 25 pour cent.			Taux de l'eau.			Différence.		
	Numéro.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.
1	100	0	0	1	5	0	0	6	3	0	7	6	0	1	3
2	125	0	0	1	11	3	0	7	9½	0	10	0	0	2	2½
3	150	0	0	1	17	6	0	9	4½	0	15	0	0	5	7½
4	200	0	0	2	10	0	0	12	6	1	0	0	0	7	6
5	250	0	0	2	10	0	0	12	6	1	5	0	0	12	6
6	300	0	0	3	0	0	0	15	0	1	10	0	0	16	0
7	400	0	0	4	0	0	1	0	0	2	0	0	1	0	0
8	500	0	0	5	0	0	1	5	0	2	10	0	1	5	0
9	600	0	0	6	0	0	1	10	0	3	2	6	1	12	6
10	800	0	0	8	0	0	2	0	0	3	15	0	1	15	6
11	1000	0	0	10	0	0	2	10	0	4	7	6	1	16	6
12	1250	0	0	12	10	0	3	2	6	5	0	0	1	17	6
13	1500	0	0	15	0	0	3	15	0	5	12	6	1	17	6
14	1750	0	0	17	10	0	4	7	6	6	5	0	1	17	6
15	2000	0	0	20	0	0	5	0	0	7	10	0	2	10	0
16	2500	0	0	25	0	0	6	5	0	9	7	6	3	2	6

L'économie opérée par la diminution des primes d'assurance que l'on paie actuellement, réduit le prix de l'eau au point qu'il est presque inutile de signaler les autres sources d'économie. Je me contenterai de faire remarquer que l'on sauvera entièrement la dépense payée aux charroyeurs d'eau pour fournir en assez mince quantité une eau plus ou moins malsaine et impure; le montant payé aux charroyeurs d'eau par les locataires seulement, a été supputé à £6000 par année. La corporation seule paie £1000 aux charroyeurs d'eau et pour les engins, et ne reçoit qu'un approvisionnement insuffisant: les pauvres pourront se dispenser d'acheter des vaisseaux tels que seaux, quarts pour transporter l'eau de la rivière, et des puits pour la conserver pour leur usage; cette économie fera plus que compenser la différence entre le taux payé pour se procurer l'eau et la diminution des taux d'assurance. S'il est vrai qu'un approvisionnement abondant d'eau pure tend à préserver la santé, il est une autre source d'économie quoique moins immédiate et plus reculée pour les pauvres, par l'épargne de temps et d'argent, en cas de maladie. En terminant, je prie le comité de remarquer que les pertes occasionnées par les incendies et qui ont été payées par le seul bureau de l'assurance de Québec, depuis son établissement, il y a environ trente ans, excèdent £300,000; cette destruction ruineuse, qui est la destruction totale dans cette période, est dû principalement à l'absence d'un approvisionnement suffisant d'eau au commencement de l'incendie.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre demain.

Ordonné, que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald, secondé par l'honorable M. Hinks,

Résolu, que la règle de cette chambre qui exige, que le président d'aucun comité sur un bill privé, ne doit siéger avant d'en avoir affiché notice dans le vestibule de la chambre huit jours d'avance, soit mise de coté quant au bill pour modifier et amender deux divers actes passés respectivement dans la septième et neuvième année du règne de sa présente majesté, relatifs à la compagnie de dépôts et de prêts dans le Haut-Canada. Bill relatif à la compagnie des dépôts et prêts.

Un bill grossoyé pour incorporer une compagnie aux fins de construire un chemin de fer du village d'Industrie au township de Rawdon, dans le Bas-Canada, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois. Bill relatif au chemin de fer d'Industrie et Rawdon.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. DeWitt porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer Peter Paterson, écuyer, et autres sous le nom de la compagnie du chemin de fer de Québec et Richmond, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois. Bill relatif au chemin de fer de Québec et Richmond.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. Lemieux porte le bill au conseil législatif et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer certaines associations charitables, philanthropiques et de prévoyance, et pour protéger d'une manière efficace les fonds des dites associations contre la fraude et le mauvais emploi qu'on en pouvait faire, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois. Bill relatif aux associations charitables, etc.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. Notman porte le bill au conseil législatif et demande son concours.

Bill pour autoriser le gouvernement à disposer de certaines réclamations.

Un bill grossoyé pour mettre le gouvernement provincial à même de disposer des réclamations contre certaines compagnies pour des prêts d'argent à elles faits en vertu de certains actes du parlement du Haut-Canada, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. le solliciteur-général *Macdonald* porte le bill au conseil législatif et demande son concours.

Bill relatif à la compagnie d'assurance de Montréal, sur la vie et contre les accidents du feu et de la navigation intérieure.

Un bill grossoyé pour conférer des pouvoirs ultérieurs à la compagnie d'assurance de Montréal, sur la vie et contre les accidents du feu et de la navigation intérieure, et pour changer le nom de la dite corporation, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour accorder de plus amples pouvoirs à la compagnie d'assurance de Montréal contre le feu, sur la vie et pour la navigation intérieure, et pour changer le nom de la dite compagnie."

Ordonné, que M. *Holmes* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la nouvelle cour de justice de Montréal.

Un bill grossoyé pour employer les deniers provenant des droits sur les licences d'auberges dans le comté et la cité de Montréal, à défrayer le coût de la nouvelle cour de justice qui doit être érigée dans la cité de Montréal, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable procureur-général *LaFontaine* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à l'université.

M. *Mongenais* a fait rapport du bill pour lever certains doutes sur l'intention de l'acte de la dernière session du parlement de cette province, pour amender la charte de l'université de Toronto, et pour pourvoir à l'établissement et dotation d'une chaire royale et autres chaires de professeurs et lecteurs, de bourses, expositions, prix, et autres récompenses dans la dite université et pour d'autres fins liées à la dite université, au collège et à l'école royale de grammaire du collège du Haut-Canada, qui en forme un apanage, et les amendements ont été lus et adoptés.

L'honorable procureur-général *Baldwin* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*, et la question ayant été proposée, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain ;

L'honorable M. *Cameron*, de Cornwall, a proposé en amendement à la question, secondé par Sir *Allan N. MacNab*, que tous les mots après "bill," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, aux fins d'y ajouter les mots : "soit de nouveau renvoyé à un comité pour retrancher, dans le préambule, tous les mots : après "attendu," aux fins d'y ajouter les mots "un acte a été passé dans la dernière session du parlement de cette province, ch. 82, et intitulé : "Acte pour amender la charte de l'université établie à Toronto par feu sa majesté le roi *George* quatre, pour pourvoir à une administration plus satisfaisante de la dite université, et pour d'autres fins qui y ont rapport, ainsi qu'au collège et à l'école royale de grammaire qui en est une dépendance ;" et attendu qu'il s'est élevé des doutes sur les pouvoirs accordés à la dite université, par statut ou autrement, pour faire les règlements nécessaires pour garantir à ses membres les facilités de l'instruction religieuse et l'exercice du culte public par leurs ministres respectifs, et suivant les rites respectifs de leur croyance religieuse ; et attendu qu'il est désirable que les dits doutes soient dissipés."

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de Norfolk, *Boulton*, de Toronto, *Cameron*, de Cornwall, *Crysler*, *Dickson*, *Macdonald*, de Kingston, Sir *Allan N. MacNab*, *Mulloch*, *Meyers*, *Prince*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de Toronto, et *Stevenson*.—(15.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Dumas*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Hopkins*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Marquis*, *McFarland*, *Merritt*, *Mongenais*, *Morrison*, *Notman*, *Perry*, *Polette*, *Price*, *Sauvageau*, *Scott*, du Lac des Deux-Montagnes, *Viger*, *Watts* et *Wilson*.—(37.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain ;

L'honorable M. *Boulton* a proposé un amendement à la question, secondé par M. *Hopkins*, que tous les mots après "bill," soient retranchés, aux fins d'y ajouter les mots : "soit maintenant soumis à un comité pour considérer s'il est expédient de retrancher la première clause et y substituer la présente : "qu'il soit statué, que pour mettre chaque étudiant dans la dite université mieux en état de recevoir l'instruction religieuse, suivant les croyances religieuses qu'il professe, il sera loisible à la dite université, de temps en temps, suivant que l'occasion pourra le requérir par statut ou statuts des visiteurs ou du corps régnant le collège, qui sera fait et passé à cette fin, de désigner un endroit propre et convenable dans l'enceinte du terrain attaché à la dite université sur lequel il sera loisible à la dite dénomination de chrétiens qui trouvera à propos de demander le dit privilège à l'université, d'ériger, suivant un plan qui sera approuvé par la dite université, une chapelle, salle, ou chambre de lecture consacré au culte public, ou à des cours de lecture sur la théologie, conforme à la croyance religieuse des parties demandant le dit privilège ; et aussi, de doter aucun professorat que les dites personnes jugeront à propos de fonder à cette fin, soit par don de terre, ténements, ou d'actions, fonds, obligations publiques ou foncières qu'elles jugeront à propos de faire à cet égard, et de les donner et transporter pour et au nom des chancelliers, maîtres et élèves de la dite université en fidéi-commissis pour la dite dotation, nonobstant toute chose à ce contraire dans les statuts de main-morte ; pourvu qu'aucun lecteur, professeur ou autre personne nommée pour officier dans la dite chapelle, salle ou chambre de lecture ne sera pour raison d'icelui considéré comme membre de la dite université, ni comme ayant droit à aucune voix dans le gouvernement d'icelle ; mais il sera néanmoins sujet aux règles et règlements que l'université jugera à propos d'établir par statut concernant les jours et le temps auxquels l'instruction religieuse y sera donnée, sans intervenir dans la discipline générale de la dite université ; pourvu toujours, qu'aucun étudiant ne sera forcé par aucune règle de l'université d'assister à aucune lecture sur la théologie, ni à aucune instruction religieuse, mais que toute assistance comme susdit sera purement volontaire en autant que l'autorité de la dite université pourra être convoquée pour l'exiger."

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et elle a passé dans la négative.

Alors, la question principale ayant été mise, la chambre s'est divisée ; et elle a été résolué dans l'affirmative.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif au
libre commerce
de banque.

M. *Watts* a fait rapport du bill pour établir le libre commerce de banque en cette province, et pour d'autres fins relatives aux banques et aux affaires de banque, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill pour incor-
porer les pilo-
tes.

M. *Fourquin* a fait rapport du bill pour incorporer les pilotes pour le havre de Québec, et au dessus, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif à la
cour de chan-
cellerie.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir plus efficacement à l'administration de la justice dans la cour de chancellerie du Haut-Canada, étant lu ;

L'honorable M. *Baldwin* a proposé, secondé par M. le solliciteur-général *Macdonald*, et la question ayant été mise, que le bill soit maintenant lu une seconde fois :

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Cameron*, de CORNWALL, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Gugy*, *Hincks*, *Holmes*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab*, *Marquis*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Robinson*, *Scott*, de BYTOWN, *Stevenson*, *Thompson*, *Viger* et *Wilson*—(37.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de KENT, *Christie*, *Hopkins*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Perry*, *Prince* et *Seymour*—(11.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre pour demain.

Ordonné, que la résolution de cette chambre, de jeudi, le vingt-quatre du courant, "qu'il est expédient de pourvoir à même le fonds consolidé de cette province pour un salaire qui n'excédera pas cent vingt-cinq livres pour un clerc dans le bureau du maître de la cour de chancellerie dans le Haut-Canada, à compter du jour que l'acte de la dernière session 12 Vict., chap. 64, est devenu en force, soit renvoyée au dit comité."

Ordonné, qu'il soit une instruction au dit comité d'insérer une clause dans le dit bill, conformément à la dite résolution.

Message du
conseil.

Message du conseil législatif, par *John Pennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—
M. l'Orateur.

Bill relatif aux
compagnies à
fonds social.

Le conseil législatif a adopté les amendements faits par l'assemblée législative au bill, intitulé : "Acte pour pourvoir à la formation de compagnies incorporées à fonds social, pour des fins relatives aux manufactures, aux mines, à la mécanique ou à la chimie," sans amendement. Aussi,

Bill relatif au
télégraphe de
Bytown et
Montréal.

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe de Bytown et Montréal," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette chambre. Et aussi,

Bill relatif aux
travaux faits
sur les chemins
(B.-C.)

Le conseil législatif prie cette chambre de vouloir communiquer à leurs honneurs les raisons, témoignages et preuves sur lesquels est fondé le bill, intitulé : "Acte pour lever les doutes qui existent quant au droit des parties de recouvrer la valeur des ouvrages faits sur les chemins dans le Bas-Canada, en vertu d'actes qui sont expirés depuis."

Et ensuite, il s'est retiré.

Résolu, que cette chambre enverra une réponse au dit message par messagers.

Et le maître en chancellerie a été rappelé, et M. l'Orateur l'a informé de ce que dessus.

Et ensuite, il s'est de nouveau retiré.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur les subsides, étant lu ;

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*, et la question ayant été proposée, que cette chambre se forme maintenant en comité de toute la chambre pour prendre en considération les subsides accordés à sa majesté ;

M. *Boulton*, de Toronto, a proposé en amendement à la question, recondé par M. *Christie*, que tous les mots après "que la chambre," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, aux fins d'ajouter les mots : "ne se forme pas en le dit comité des subsides avant que le comité spécial nommé sur les revenus et dépenses publiques de cette province ait fait son rapport final, ou avant que le gouvernement ait soumis à la chambre un état détaillé indiquant quel retranschement il croit pouvoir faire dans les dépenses de la province, sans nuire à l'efficacité du service public ;"

L'honorable M. *Boulton* a proposé en amendement au dit amendement proposé, secondé par M. *Perry*, que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, aux fins d'y ajouter les mots : "son excellence le gouverneur-général, dans son discours du trône à l'ouverture de cette session, ayant spécialement recommandé à l'attention de cette chambre une enquête "sur les revenus et les dépenses de la province," et un comité ayant été nommé conformément à la dite recommandation, à la requisition de l'administration, le 31 mai dernier, pour s'enquérir de l'état des revenus publics et des dépenses de la province, et pour examiner et rapporter à la chambre quels autres règles et restrictions il pourrait être convenable d'adopter, dans son opinion, pour établir un contrôle efficace sur tous les officiers qui reçoivent, gardent en dépôt et emploient les deniers publics, et quelles autres mesures il faudrait adopter pour diminuer aucune partie des dépenses publiques, sans préjudice au service public ; et le gouvernement n'ayant donné aucune raison pour former le dit comité des subsides avant que le comité nommé en premier lieu ait fait un rapport final, il n'est pas expédient de considérer la question des subsides avant que le premier comité ait terminé ses travaux et soumis à la chambre les informations que sans aucun doute cette chambre désire obtenir dans cette enquête ;"

Et la question ayant été mise sur l'amendement au dit amendement proposé, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de KENT, *Christie*, *Crysler*, *DeWitt*, *Hopkins*, *McLean*, *Perry*, *Prince*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, et *Smith*, de DURHAM.—(12.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Burritt*, *Cameron*, de CORNWALL, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *Marquis*, *McConnell*, *McFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*,

du LAC des DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson*, *Thompson*, *Viger*, *Watts* et *Wilson*.—(56.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été mise sur l'amendement à la question principale, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de KENT, *Christie*, *Crysler*, *De Witt*, *Hopkins*, *McLean*, *Perry*, *Prince*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de DURHAM, et *Stevenson*.—(13.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur-général *Bell*, *Burritt*, *Cameron*, de CORNWALL, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *Marquis*, *McConnell*, *McFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notmas*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, du LAC des DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de WENTWORTH, *Thompson*, *Viger*, *Watts* et *Wilson*.—(55.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la question principale ayant été mise,

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en comité de toute la chambre pour prendre en considération les subsides accordés à sa majesté.

M. *Boulton*, de Toronto, a proposé, secondé par M. *Prince*, et la question ayant été mise, qu'il soit une instruction au dit comité de rapporter un système pour prélever et approprier les ressources du pays, conformément aux résolutions suivantes:—

1. Que le revenu provincial ou fonds consolidé se composera à l'avenir des revenus provenant des droits de douane de la taxe sur les banques, et des droits sur les encans seulement; et seront affectés au soutien du gouvernement civil, au paiement de la législature, de l'administration de la justice, du pénitencier, de l'exploration géologique, de la milice, des pensions, des dépenses diverses et de l'intérêt de la dette publique.

2. Que les sources suivantes des revenus qui forment partie du fonds consolidé de revenus seront à l'avenir transférés aux différents districts ou autorités locales, savoir: le revenu casuel, les amendes et confiscations, le droit sur le whiskey et les alambics, les licences pour tenir magasin et les tables de billard, les droits imposés sur les bateaux-à-vapeur, les guinguettes et sur les colporteurs et regrattiers; que l'acte 9 *Vict.*, ch. 65, soit révoqué, et que le fonds des licences de mariage et des auberges qui est déjà transféré aux divers districts, soit approprié (ensemble avec le fonds des honoraires, à percevoir sur les plaideurs) à l'effet de subvenir aux dépenses suivantes, savoir: les dépenses locales de l'administration de la justice, les hôpitaux et hospices de bienfaisance, les asiles des aliénés, les institutions locales et les sociétés d'agriculture.

3. Qu'afin de définir plus clairement les objets auxquels les revenus provenant de chaque source séparée seront employés les revenus ci-après mentionnés qui formaient ci-devant partie du fonds consolidé et de certains fonds spéciaux, seront à l'avenir consacrés aux fins ci-après mentionnées, savoir: les revenus territoriaux, (y compris ceux provenant des terres publiques) aux écoles communes et au fonds des bibliothèques de district; les droits de tonnage dans le *Haut* et le *Bas-Canada*, à la construction et à l'entretien des phares; les péages et revenus pro-

nant des travaux publics, à l'établissement d'un fonds d'amortissement pour amortir le principal de la dette publique; les fonds des écoles de grammaire et les biens des jésuites, aux institutions littéraires dans les deux provinces; la taxe des émigrés, au soutien temporaire des émigrés, mais dans l'unique but de les empêcher de venir à la charge de la société; les honoraires de milice, amendes, etc., pour subvenir aux frais du département de l'adjutant-général; et il sera rendu compte annuellement à la législature de toutes ces sources de revenu ainsi que des recettes annuelles du fonds des collèges, et de tout autre fonds provenant des propriétés publiques.

4. Que les dépenses du gouvernement civil n'excéderont pas ci-après la somme de dix-huit mille sept cent cinquante louis par année, lesquelles seront appropriées comme suit, savoir:—

Salaire du gouverneur-général, n'excédant pas cinq mille louis.

Salaire du secrétaire-privé, (toute dépense comprise) n'excédant pas sept cent cinquante louis.

Département du secrétaire-provincial, n'excédant pas deux mille louis.

Département de l'inspecteur-général, n'excédant pas mille neuf cents louis.

Département du receveur-général, n'excédant pas mille trois cent soixante-et-quinze louis.

Procureurs et solliciteurs-généraux, n'excédant pas mille cinq cents louis.

Conseil exécutif, n'excédant pas mille louis.

Dépenses contingentes d'icelui, n'excédant pas cinq mille deux cent vingt-cinq louis.

5. Que les dépenses de la législature n'excéderont pas la somme de vingt-cinq mille louis.

6. Que les dépenses de l'administration de la justice n'excéderont pas la somme de quinze mille cinq cent louis pour le *Haut-Canada*, et pareille somme pour le *Bas-Canada*. Que toutes les dépenses encourues en sus de la somme de vingt-cinq mille louis soient portées au compte des divers districts dans lesquels les cours de justice seront situées, ou défrayées à même un fonds d'honoraires payés par les plaideurs.

7. Que les dépenses du pénitencier provincial n'excéderont pas six mille cinq cent louis par année.

8. Que les dépenses de l'exploration géologique de la province n'excéderont pas mille louis par année.

9. Que les dépenses du service de la milice n'excéderont pas mille louis par année, et que la perception de tous honoraires et le prélèvement des amendes se feront sous la direction de ce département, qui sera exclusivement chargé du contrôle et de la responsabilité de les percevoir.

10. Que les pensions qui s'élèvent maintenant de dix mille huit cent soixante-et-neuf louis, onze chelins, quatre deniers, ne seront pas augmentées sans une disposition législative spéciale à cet effet.

11. Que la somme de six mille six cent soixante-cinq louis, qui est maintenant payée comme annuités à certaines tribus sauvages, sera portée sur le fonds des terres pour lequel cette taxe annuelle a été créée dans le principe.

12. Que la somme de douze mille cinq cent louis sera placée à la disposition du gouverneur-général pour combler tout déficit dans aucun des départements publics, ou pour pourvoir à tout autre service indispensable, dont il sera soumis un état annuel à la législature.

13. Qu'à l'avenir les dépenses du département des travaux publics n'excéderont pas la somme annuelle de quatorze mille louis, et que ce département aura l'entier contrôle de la navigation du commerce, des phares et de toute matière et choses y relatives, ou qu'autrement il sera aboli aussitôt que les travaux en voie de progrès auront été complétés.

14. Que tout excédant de revenu qui pourra avoir lieu de temps à autre, sera employé à liquider la dette publique.

15. Qu'à l'avenir les frais de perception des droits des douanes n'excéderont pas la somme de douze mille cinq cents louis par année.

16. Qu'il soit introduit un bill dans la législature pour régler les droits sur les encans, à l'effet d'en retirer une juste proportion de revenus.

17. Que toutes les lois existantes relatives au département préposé à l'octroi des terres soient abrogées et toutes les agences abolies; qu'il n'y ait plus d'émission de scrips; que tous les scrips maintenant en circulation soient rachetés, et qu'il soit accordé des permis d'occupation à la place, le ou avant le premier octobre prochain, et qu'il ne soit plus fait d'octroi de terres après la présente session, dont et du tout avis immédiat sera donné; et qu'à l'avenir, les recettes provenant de la vente de chaque acre de terre, ainsi que tous les autres revenus qui constituent le fonds des revenus territoriaux, soient inviolablement consacrés au soutien et à l'entretien des écoles élémentaires et des bibliothèques de district.

Qu'un bureau des terres soit établi qui sera composé du secrétaire-provincial, de l'inspecteur-général du procureur-général, du commissaire en chef des travaux publics et de l'ingénieur-provincial, qui sera aussi arpenteur-général *ex-officio*; le dit bureau devant avoir exclusivement le contrôle et la direction de ce fonds.

Que toutes les dépenses du bureau des terres et les départements de l'arpenteur-général et du registraire n'excéderont pas deux mille cinq cents louis.

Que la vente et administration des réserves du clergé, et des terres appartenant à l'université et aux écoles élémentaires et de grammaire qui sont maintenant appropriées, seront déléguées à ce département, et que les frais de vente des dites terres n'excéderont pas cinq pour cent en moyenne, et celle des terres non arpentées, dix pour cent.

Que si le dit bureau ne peut disposer du domaine public, aux termes et conditions spécifiés, il pourra employer comme agent toute compagnie responsable qui voudra se charger de négocier un emprunt, et pourvoir au paiement de la balance destinée au fonds des écoles élémentaires.

Que toute somme d'argent avancée pour faire de nouveaux arpentages des townships, lots, chemins ou autres fins semblables, sera donnée au concours public, et que toute compensation pour ce service sera payée par des octrois de terres.

Que les droits sur les bois de construction ainsi que les autres sources de revenu formant maintenant partie de ce fonds, seront directement payés au receveur-général par le percepteur, afin de prévenir toute fraude. Tout le bois de construction descendant par la rivière des *Outaouais*, qu'il soit coupé sur les terres publiques ou sur les terres privées, sera sujet à ces droits.

18. Qu'après la mort ou démission des présents fonctionnaires, aucun salaire (excepté celui du gouverneur-général) n'excédera la somme de mille louis par année. Que tous les salaires se montant de cinq cents à mille louis, seront réduits de vingt-cinq pour cent, à l'exception de ceux que l'on doit fixer dans la liste du gouvernement civil: et que tous les salaires entre trois cents et cinq cents louis seront réduits de dix pour cent, sujets cependant à l'exception, lorsqu'il y aura une augmentation de responsabilité et de travail.

19. Que tous les actes provinciaux relatifs aux droits de douanes seront révoqués, et les droits suivants substitués, savoir: cinquante pour cent sur les liqueurs de toute description; trente-trois, vingt-cinq, douze et demi, et deux et demi pour cent *ad valorem* sur tous les articles, excepté le dit droit *ad valorem* devant être ci-après réduit en proportion de la réduction de l'intérêt sur la dette publique. Que le système d'entrepôt soit discontinué, et que l'on accorde en son lieu et place un crédit de trois à douze mois au marchand qui importe.

20. Qu'aussitôt qu'il aura été établi des dispositions

convenables pour le paiement de la dette publique, par la création d'un fonds d'amortissement à même le fonds d'amortissement à même le produit des travaux publics, en limitant par une loi le montant des dépenses de la province, et établissant une réduction graduelle dans les droits de douanes, dans le but de les abolir entièrement après que la dette de la province aura ainsi été payée, et que le crédit du gouvernement aura été fermement consolidé,—une adresse soit présentée au gouvernement impérial, demandant sa garantie pour un emprunt de deux millions cinq mille louis, au plus bas taux d'intérêt que cette garanti pourra obtenir, lequel emprunt sera garanti lui-même sur les réserves du clergé, l'université, le conseil du collège, l'école de grammaire, et les terres de la couronne, et sera employé à la liquidation de la dette publique pour laquelle il est maintenant payé un taux élevé d'intérêt à mesure qu'il devient dû ou qu'il peut être racheté: et pour faire des prêts aux différentes compagnies de chemins de fer et aux municipalités, pour faire des améliorations dans le pays en créant des travaux publics sur la garantie déjà mentionnée.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *Toronto*, et *Prince*.—(2.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Crysler*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Gugy*, *Guillet*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Malloch*, *Marquis*, *McConnell*, *McLean*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Nolman*, *Perry*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson*, *Thompson*, *Viger* et *Watts*.—(54.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La chambre s'est alors formée en le dit comité sur les subsides.

M. *Malloch* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Malloch* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Robinson*, secondé par M. *McFarland*,
La chambre s'est ajournée.

Sabbati, 27° die Julii;

ANNO 13° VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

LES pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table:—

Par l'honorable M. *Badgley*.—la pétition de *A. F. Holmes*, M. D., et autres, la faculté de médecine de l'université du collège *McGill*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

Du révérend *Andrew Balfour*, ministre, et autres, marguilliers, de l'église de *St. Paul*, dans le township de *Kingsey*, et de l'église de *St. Marc*, dans le township de *Durham*, district de *St. François*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour abolir tout travail,

Pétitions présentées.

Pétitions lues

le dimanche, dans le département des postes du service public.

De Noël Darche, fils, et autres, de la paroisse de Chambly, district de Montréal; demandant une aide pour améliorer cette partie du chemin qui relie les chemins à barrières de Longueuil et Chambly et de Chambly et Granby.

De la grande division des fils de la tempérance du Canada-Ouest, représentant cent cinquante-et-une divisions subordonnées; demandant que le bill pour réprimer l'intempérance soit passé sans amendement.

De la municipalité du township de Waterloo; demandant que le chef-lieu du comté projeté de Waterloo ne soit point établi à Galt, et que le dit township de Waterloo ne soit point divisé.

De la municipalité du township de Wellesley; demandant que le township de Waterloo ne soit point divisé avant que le chef-lieu du nouveau comté projeté ne soit déterminé; qu'une nouvelle municipalité soit formée des moitiés sud de Peel et Maryborough, et ajoutée au dit comté; et que le chef-lieu du comté n'en soit pas établi à Galt.

De messieurs Charles E. Levy et cie., et autres, marchands, constructeurs de vaisseaux, et autres personnes engagées dans le commerce de la cité et district de Québec; demandant que le bill pour incorporer les charpentiers de navire du district de Québec ne devienne pas loi.

Divisions territoriales, (H.-C.)

Ordonné, que la pétition de Thomas Rich et autres, du township de Dumfries; la pétition d'Andrew Elliott et autres, de la ville de Galt; la pétition de James Henderson et autres, de la section ouest du township de Beverley; la pétition de George Kennedy et autres, de Toronto et autres townships; la pétition de la municipalité du township de Waterloo; la pétition de la municipalité du township de Wellesley; et la pétition de William Carter et autres, du township de McGillivray, comté de Huron, soient renvoyés au comité de toute la chambre sur le bill pour faire certains changements dans les divisions territoriales du Haut-Canada.

Rapport sur la pétition de T. Destroismaisons et autres.

M. Taché, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition du révérend T. Destroismaisons et autres, de la paroisse de St. Germain de Rimouski, comté de Rimouski, et autres renvois, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu.

Appendice (L. L.)

Pour le dit rapport, voir appendice (L. L.)

Ordonné, que cinq cents copies du dit rapport soient imprimées en langue française, et deux cent cinquante copies en langue anglaise pour l'usage des membres de cette chambre.

Ordonné, que le temps pour recevoir des rapports de comités sur des bills privés, soit prolongé jusqu'à samedi prochain.

Huitième rapport du comité des bills privés.

L'honorable M. Badgley, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la chambre le huitième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a examiné le bill pour modifier et amender deux actes passés respectivement dans la septième et la neuvième année du règne de sa présente majesté, relativement à la compagnie des dépôts et des prêts du Haut-Canada, et lui a fait un amendement, qu'il prend la liberté de soumettre à la considération de votre honorable chambre.

Bill relatif à la compagnie des dépôts et prêts.

Ordonné, que le bill pour modifier et amender deux divers actes passés respectivement dans la septième et la neuvième année du règne de sa majesté, relatifs à la compagnie de dépôts et de prêts dans le Haut-Canada, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit

renvoyé à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

Ordonné, que les amendement faits, par le conseil législatif au bill, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe de Bytown et Montréal," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération, et ils ont été lus comme suit:—

Feuille 3, ligne 47. Retranchez depuis "acte," jusqu'à "et," dans la 4^{me} feuille et la 6^{me} ligne.

Feuille 5, ligne 24. Retranchez depuis "susdit," jusqu'à "et," dans la 42^{me} ligne.

Feuille 10, ligne 11. Après "offense," insérez "en outre des dommages encourus par la compagnie à raison de telles obstructions ou entraves."

Feuille 10, ligne 31. Retranchez depuis "conséquence," jusqu'à "et," dans la 39^{me} ligne.

Feuille 13, ligne 18. Retranchez "dix," et insérez "quatre."

Feuille 13, ligne 28. Retranchez "Alexander Workman."

Feuille 13, ligne 29. Retranchez depuis "McNider," jusqu'à "Robert," dans la 30^{me} ligne, et après "Hervey," dans la même ligne, insérez "Robert Bell, John L. Campbell, Alexander Workman, Charles Sparrow, Nicholas Sparks, G. A. Torney," et retranchez tous les mots après le dit mot "Hervey," jusqu'à "et," dans la 33^{me} ligne.

Feuille 17, ligne 30. Retranchez depuis "circonstances," jusqu'à, "pourvu," dans la 45^{me} ligne, et insérez:

"Numero
" Pour valeur reçue de , cède et transporte,
" par le présent, au dit actions (pour chacune
" desquelles il a été payé courant, formant
" la somme de) dans le fonds social de la
" compagnie du télégraphe de Bytown et Montréal,
" sujettes aux règles et condition de la dite compa-
" gnie. Témoin seing, au bureau de la dite
" compagnie ce jour d mil huit
" cent "

" accepte, par le présent le transport ci-dessus
" de actions dans le fonds social de la com-
" pagnie du télégraphe de Bytown et Montréal, cé-
" dées à tel que ci-dessus mentionné, au bureau
" de la dite compagnie ce jour d mil
" huit cent "

" Témoins
Feuille 23, ligne 2. Après "compagnies," insérez
" de télégraphes."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, que M. Malloch reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendements.

Ordonné, que M. Taché ait la permission d'introduire un bill pour continuer et amender l'acte pour mieux encourager l'agriculture dans le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. Perry, secondé par l'honorable M. Cameron, de Kent,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur-général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, sous le plus court délai, un état complet et détaillé de tous les deniers payés aux dénominations religieuses, églises, congrégations ou ministres de

la religion, ou aux veuves ou familles des ministres, depuis l'année 1814 jusqu'en 1840, inclusivement, spécifiant les noms des parties qui ont reçu les dits deniers, les dates et montant payés à chacun d'eux, indiquant à même quels fonds iceux ont été payés, si c'est à même le revenu casuel et territorial, ou à même le produit des ventes ou des rentes des réserves du clergé ou d'aucun autre fonds public quelconque; aussi, un état semblable de tous les octrois de terres, de quelque description que ce soit, faits aux diverses dénominations religieuses, églises, congrégations ou ministres de la religion, pour aucune fin ou prétexte quelconque, indiquant la nature et les termes des dits octrois, ainsi que la date et l'étendue de terre ainsi donnée, faite ou accordée dans chaque cas respectif, avec le nom ou les noms de la partie ou parties qui les ont reçus.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de l'honorable M. *Merritt*, secondé par M. *Hopkins*,

Bill relatif au
havre de
Grimsby.

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif intitulé: "Acte pour prolonger le temps accordé pour compléter les brise-vagues jetée et havre de "Grimsby," soit lu pour la seconde fois lundi prochain.

Bill pour incor-
porer les
pilotes.

Un bill grossoyé pour incorporer les pilotes pour le havre de Québec et au-dessus, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Lemieux* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill pour ex-
empter de la
saisie certains
meubles et
effets.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour exempter de saisie en vertu d'une exécution dans les causes civiles, une certaine quantité de meubles et effets d'une certaine espèce, étant lu;

L'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, a proposé, secondé par M. *DeWitt*, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

M. *Smith*, de *Frontenac*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Chabot*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Lacoste*, le procureur-général *JuL'ontaine*, *Lemieux*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *McFarland*, *McLean*, *Méthot*, *Meyers*, *Nelson*, *Polite*, *Price*, *Robinson*, *Ross*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Stevenson*, *Taché*, *Thompson* et *Viger*.—(33.)

CONTRE.

Messieurs *Bell*, *Burrill*, *Cameron*, de *KENT*, *DeWitt*, *Fergusson*, *Flint*, *Holmes*, *Laurin*, *Merritt*, *Perry*, *Richards*, et *Smith*, de *WENWORTH*.—(12.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise,

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

Bill relatif au
chemin de fer
de Québec et
St. Andrews.

Un bill grossoyé pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Québec et St. Andrews, a été, en conformité de l'ordre lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit: "Acte

"pour incorporer, la compagnie du chemin de fer de Québec et St. Andrews."

Ordonné, que M. *Chauveau* porte le bill au conseil législatif et demande son concours.

Un bill grossoyé pour lever certains doutes sur l'intention de l'acte de la dernière session du parlement de cette province pour amender la charte de l'université de *Toronto*, et pour pourvoir à l'établissement et dotation d'une chaire royale et autres chaires de professeurs et lecteurs, de bourses, expositions, prix et autres récompenses dans la dite université, et pour d'autres fins liées à la dite université, au collège et à l'école royale de grammaire du collège du *Haut-Canada*, qui en forment un apanage, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit: "Acte pour lever certains doutes sur l'intention de l'acte de la dernière session du parlement de cette province, pour amender la charte de l'université de *Toronto*, et pour pourvoir à l'établissement et à la dotation de chaires royales et autres chaires, cours, bourses d'agrégés, bourses d'élèves, rétributions, prix et autres récompenses dans la dite université, et pour d'autres fins qui se rattachent à la dite université, au collège et à l'école royale de grammaire du collège du *Haut-Canada*, qui en forment un apanage."

Ordonné, que l'honorable procureur-général *Baldwin* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour ériger un certain territoire dans le *Haut-Canada* en un nouveau comté qui sera appelé le comté de *Grey*, et pour certaines fins relatives au dit comté, étant lu;

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour empêcher la saisie et vente du patrimoine des familles en satisfaction de leurs dettes, dans certains cas, et moyennant certaines conditions, étant lu;

L'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, a proposé, secondé par M. *Perry*, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

M. *Smith*, de *Frontenac* a proposé, en amendement, à la question secondé par l'honorable M. *Macdonald*, que le mot "maintenant," soit retranché et les mots: "de ce jour, en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Chabot*, *DeWitt*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaFerrière*, *Lemieux*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *McFarland*, *Méthot*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Ross*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Stevenson*, *Taché* et *Viger*.—(28.)

CONTRE.

Messieurs *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Burrill*, *Cameron*, de *KENT*, *Fergusson*, *Holmes*, *Laurin* et *Perry*.—(8.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise,

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour assurer le droit de propriété sur les vaisseaux construits dans les plantations britanniques et navigant sur les eaux situées dans l'intérieur de cette province, et qui n'ont pas été enregistrés conformément à l'acte impérial du Royaume-Uni passé dans les troisième et quatrième

années du règne de feu sa majesté le Roi *Guillaume* quatre, et intitulé : "Acte qui pourvait à l'enregistrement des vaisseaux britanniques, et pour en faciliter le transport et empêcher qu'aucune partie du dit droit de propriété ne soit transférée d'une manière frauduleuse;" étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois, lundi prochain.

Bill relatif aux lois sur l'intérêt de l'argent.— L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour amender et simplifier les lois relatives à l'intérêt sur l'argent," étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

Bill relatif à un statut pour répartir les taxes dans Wellington.— L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour lever tous les doutes quant à la validité d'un certain statut du conseil de district du ci-devant district de *Wellington*, intitulé : "Statut pour répartir également la taxe sur toutes les terres," et pour pourvoir à la perception des cotisations imposées par le dit statut, étant lu ;

M. *Fergusson* a proposé, secondé par M. *Bell*, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Malloch* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Burritt*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Chabot*, *Crysler*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Fortier*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTernière*, *Lemieux*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Malloch*, *Marquis*, *Merritt*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Nelson*, *Robinson*, *Ross*, *Sauvageau*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Stevenson* et *Viger*.—(32.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Bell*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Fergusson*, *Hall*, *Holmes*, *McConnell*, *McFarland*, *Thompson* et *Watts*.—(11.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

Bill relatif à l'emprisonnement pour dette.— L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour abolir l'emprisonnement pour dettes, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Bell* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Bell* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Et la question ayant été mise, que le comité ait la permission de siéger de nouveau ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Cameron*, de *KENT*, *Christie*, *Crysler*, *DeWitt*, *Fergusson*, *Flin*, *Hall*, *Holmes*, *Johnson*, *Laurin*, *McConnell*, *McFarland*, *Merritt*, *Perry*, *Prince*, *Sauvageau*, *Scott*, de *BYTOWN*, et *Stevenson*.—(19.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur-gé-

néral *Baldwin*, *Chabot*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Fortier*, *Fournier*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, le procureur-général *LaFontaine*, *Lemieux*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Malloch*, *Marquis*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Nelson*, *Robinson*, *Ross*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Taché*, *Thompson*, *Viger*, *Watts* et *Wilson*.—(29.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour abolir l'emprisonnement pour dettes, excepté dans le cas de fraude, et pour étendre le recours au moyen de writs d'exécution.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :— conseil.

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivants sans amendements, savoir :—

Bill, intitulé : "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin de *Vaughan*." Bill relatif au chemin de *Vaughan*.

Bill, intitulé : "Acte pour autoriser le transport de terrains dans le *Haut-Canada*, en faveur de syn-cimetières, H.-C. Bill relatif aux cimetières, H.-C.

Bill, intitulé : "Acte pour continuer pour un temps limité y mentionné, l'acte pour mieux pourvoir à la défense de la province et pour régler la milice de la dite province." Bill relatif à la milice.

Bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte pour incorporer l'institut des artisans de la cité de *Toronto*." Bill relatif à l'institut des artisans de *Toronto*.

Bill, intitulé : "Acte pour mettre le gouvernement provincial à même de disposer des réclamations contre certaines compagnies pour des prêts d'argent à elles faits en vertu de certains actes du parlement du *Haut-Canada*." Bill pour autoriser le gouvernement à disposer de certaines réclamations.

Bill, intitulé : "Acte pour employer les deniers provenant des droits sur les licences d'auberges dans le comté et la cité de *Montréal*, à défrayer le coût de la nouvelle cour de justice qui doit être érigée dans la cité de *Montréal*." Bill relatif à une nouvelle cour de justice à *Montréal*.

Bill, intitulé : "Acte pour accorder de plus amples pouvoirs à la compagnie d'assurance de *Montréal* contre le feu, sur la vie, et pour la navigation intérieure, et pour changer le nom de la dite compagnie." Et aussi, Bill relatif à l'assurance de *Montréal* sur la vie et contre les accidents du feu et de la navigation intérieure.

Le conseil législatif communique à l'assemblée législative les preuves et documents sur lesquels est fondé le bill, intitulé : "Acte pour mettre *John Counter* en état d'obtenir un brevet d'invention pour la confection de poêles sur un nouveau modèle et d'après un nouveau système ;" et il prie cette chambre de remettre les dits documents à leurs honneurs. Et ensuite il s'est retiré.

M. *Gugy* a proposé, secondé par M. *Christie*, et la question ayant été mise, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi prochain.

La chambre s'est divisée ; et elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de M. *Gugy*, secondé par M. *Christie*,

La chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Luna, 29° die Julii ;

ANNO 14° VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :— Pétitions présentées.

Par l'honorable procureur-général *Baldwin*,—la pétition de *Samuel Pearson* et autres, du *Haut-Canada*.

Par M. *Notman*,—la pétition de *Marcus Gunn*, imprimeur, de *St. Thomas*.

Par l'honorable M. *Robinson*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Simcoe*.

Par M. *Fergusson*,—la pétition de la municipalité du township de *Nichol*.

Pétitions lues. Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *J. P. Lanier*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Polycarpe*, et du township de *Newton*, comté de *Vaudreuil*; demandant que le siège du comté soit transporté en un lieu plus central.

D'A. *F. Holmes*, M. D., et autres, la faculté de l'université du collège *McGill*; demandant que le bill pour amender l'acte pour incorporer les membres de la profession médicale dans le *Bas-Canada*, et pour y régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie, ne devienne pas loi.

Pétition de H. M. *Prince* a proposé, secondé par M. *Christie*, et Allen. la question ayant été mise, que la pétition de *Henry Allen*, de la cité de *Toronto*, écuyer, avocat en loi, et ci-devant juge de la cour de district du district de *London*, demandant la révocation des actes 9 *Vict.*, chap. 36 et 38, ou l'adoption de telles autres mesures qui pourront le justifier de certaines accusations liées à sa démission de la dite charge, soit renvoyée à un comité spécial de sept membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Christie*, *McFarland* et *Price*.—(3.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Cameron*, de *Cornwall*, *Cayley*, *DeWitt*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Holmes*, *Johnson*, le procureur-général *LaFontaine*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *Marquis*, *McConnell*, *McLean*, *Méhot*, *Meyers*, *Notman*, *Price*, *Robinson*, *Ross*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson*, *Taché*, *Thompson* et *Viger*.—(41.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Neuvième rap- L'honorable M. *Badgley*, du comité permanent des port du comité divers bills privés, a présenté à la chambre le neuvième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Des bills privés. Votre comité a examiné le bill pour incorporer la société ecclésiastique de *St. Michel*, et lui a fait certains amendements, qu'il soumet respectueusement à la considération de votre honorable chambre.

Bill relatif à la société ecclésiastique de *St. Michel*.

Ordonné, que le bill pour incorporer l'association dite "La société ecclésiastique de *St. Michel*," tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la chambre pour jeudi prochain.

Bill pour amender l'acte qui oblige les vaisseaux à porter une lumière durant la nuit.

L'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, du comité spécial sur le bill pour amender un acte intitulé : "Acte pour obliger les vaisseaux à porter une lumière durant la nuit, et établir diverses dispositions pour régler la navigation des eaux dans cette province," a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre pour demain.

Bill pour incorporer *St. Hyacinthe*.

M. le solliciteur-général *Drummond*, du comité spécial sur le bill pour incorporer la ville de *St. Hyacinthe*, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre pour demain.

M. *Stevenson*, du comité spécial sur le bill grossoyé Bill relatif à du conseil législatif, intitulé : "Acte pour ratifier un un arpentage certain arpentage du township d'*Ameliasburgh*, dans *Ameliasburgh*, dans le *Haut-Canada*, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

“ dans le *Haut-Canada*, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—
Votre comité a examiné attentivement le bill qui lui a été renvoyé, et il a fait comparaître devant lui *Alexander Russell*, écuyer, le plus ancien arpenteur du département des terres de la couronne, d'après le témoignage duquel il paraît que l'arpentage du township d'*Ameliasburgh* a été commencé par les députés arpenteurs *Kottes* et *Aitkins*, dont les notes n'ont pas été remises, ou qui, si elles l'ont été, ne peuvent être retrouvées; et qu'en 1816 leur arpentage était si peu connu dans le bureau de l'arpenteur-général que M. *Wilmot* a reçu l'ordre de compléter l'arpentage du township, ce qu'il fit.

Il paraît aussi, par un plan remis par M. *Wilmot*, en 1816, que M. *Aitkins* avait seulement arpenté la première concession, ainsi que la troisième concession de la ligne de division ouest du lot numéro 73, et la quatrième concession du lot numéro 79.

“ Votre comité a raison de croire que tous les habitants de la seconde, de la troisième et de la quatrième concessions, ont acquis et occupé leurs terres d'après l'arpentage de *Wilmot*; et que la ratification de cet arpentage ne nuit à aucun propriétaire de terre dans le township.

“ Votre comité prend, en conséquence, la liberté de faire rapport du bill sans amendement.

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour ratifier un certain arpentage du township d'*Ameliasburgh* dans le *Haut-Canada*," soit lu la troisième fois demain.

M. *Bell*, du comité spécial sur le bill pour amender l'acte pour encourager l'établissement de certaines sociétés communément appelées sociétés de construction dans cette partie de la province qui formait ci-devant le *Haut-Canada*, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements. Bill relatif aux sociétés de construction.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre pour mercredi prochain.

L'honorable M. *Robinson*, du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques a présenté à la chambre le neuvième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :— Neuvième rapport du comité des chemins de fer et lignes télégraphiques.

“ Votre comité a examiné le bill pour autoriser l'union de la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*, avec la compagnie du chemin de fer du lac *St. Louis* et de la ligne de la province, et pour d'autres fins concernant les dites compagnies, et est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill pour autoriser l'union de la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine* et la compagnie du chemin de fer du lac *St. Louis* et de la ligne provinciale, et pour d'autres fins relatives aux dites compagnies, soit grossoyé et lu la troisième fois demain. Bill relatif à l'union des chemins de fer de *Lachine* et de la ligne de la province.

M. *McFarland*, du comité spécial sur le bill pour le *Haut-Canada*, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements. Bill relatif à l'asile des aliénés, H.-C.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre pour demain.

Comptes publics.

Ordonné, que le comité spécial sur les comptes publics de l'année 1849, ait la permission de faire rapport de temps à autre.

Sur motion l'honorable M. *Badgley*, secondé par l'honorable M. *Macdonald*,

Bill relatif à la patente de John Counter.

Ordonné, que les preuves et témoignages sur lesquels était fondé le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour mettre *John Counter* en état d'obtenir un brevet d'invention pour la confection de poêles sur un nouveau modèle et d'après un nouveau système," qui ont été communiqués à cette chambre par l'honorable conseil législatif, samedi dernier, soient renvoyés au comité permanent des divers bills privés.

Sur motion de M. *Smith*, de *Frontenac*, secondé par M. *Holmes*,

Ajournement.

Ordonné, que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne à dix heures A. M., demain.

Licences pour couper du bois de construction sur la rivière Gatineau.

L'honorable M. *Price*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, conformément à une adresse à son excellence le gouverneur-général,—Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, portant date le 11 juillet 1850, et le priant de vouloir bien faire mettre devant la chambre un état des noms des parties qui ont des licences pour la coupe du bois quarré ou de billots sur la rivière *Gatineau* et ses tributaires, le nombre de milles que chaque personne possède, les deniers déposés par chacune d'elles, et le montant des droits prélevés pour chaque limite, dans les deux dernières années, distinguant les bois quarrés des billots de sciage; et aussi, le nombre de milles quarrés de terres à bois sur la dite rivière et ses tributaires non encore concédées, le nom des personnes qui en ont demandé des lots, et la quantité demandée par chacun.

Appendice (M.M.)

Pour la dite réponse, voir appendice (M.M.)

Emploi du revenu public et pensions.

L'honorable M. *Boulton* a proposé, secondé par M. *Perry*, et la question ayant été mise, qu'il soit permis d'introduire un bill pour régler la dépense dans les revenus publics de cette province, et pour restreindre l'octroi des pensions.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Burritt*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cameron*, de *KENT*, *Christie*, *DeWitt*, *Dickson*, *Holmes*, *Johnson*, *Lemieux*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab*, *McFarland*, *McLean*, *Meyers*, *Perry*, *Prince*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, et *Smith*, de *FRONTENAC*.—(19.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Cauchon*, *Chabot*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Marquis*, *McConnell*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Nelson*, *Nolman*, *Price*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché*, *Viger*, *Watts* et *Wilson*.—(31.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Bill relatif aux presbytères et aux rectoreries.

Ordonné, que l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, ait la permission d'introduire un bill relatif aux presbytères et rectoreries dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif aux écoles de grammaire

Ordonné, que M. le solliciteur-général *Macdonald* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir au paiement de la somme d'argent y men-

tionnée en faveur de trois écoles additionnelles dans le comté de grammaire dans le comté de *York*, pour l'année 1849.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que M. le solliciteur-général *Macdonald* ait la permission d'introduire un bill pour conférer certains droits aux banques incorporées de cette province, et pour déclarer quels sont les droits qu'elles possédaient déjà en certains cas.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, secondé par M. *Flint*,

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en comité de toute la chambre à l'effet de prendre en considération le mode d'accorder des licences pour la vente des boissons enivrantes, et la convenance d'établir de nouvelles dispositions à cet égard.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Fergusson* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Fergusson* a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions, lesquelles ont été lues comme suit:—

1. Résolu, qu'il est expédient d'amender les lois qui régulent l'émission des licences d'auberges, de manière à placer cette émission sous le contrôle des autorités locales, afin d'empêcher que ces licences ne soient accordées à des personnes non convenables, ou en trop grand nombre.
2. Résolu, qu'il est expédient de faire peser une plus grande responsabilité que celle maintenant établie par la loi, sur les aubergistes, pour les torts qu'ils occasionnent en donnant aux gens trop de liqueurs enivrantes, et dans des circonstances qui ne conviennent pas.
3. Résolu, qu'il est expédient d'accorder aux autorités locales le pouvoir d'accorder des licences aux hôtels de tempérance, maisons où l'on vend de la bière, et autres établissements de même nature, et les contrôler, avec le pouvoir d'imposer un droit sur les dites licences; et de limiter la vente, en petite quantité, des liqueurs spiritueuses par les épiciers, distillateurs et autres.
4. Résolu, qu'il est expédient d'établir des dispositions pour mettre efficacement en vigueur les principes contenus dans les résolutions qui précèdent.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

Ordonné, que l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, ait la permission d'introduire un bill pour réprimer plus efficacement l'intempérance.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, que l'honorable procureur-général *Baldwin* ait la permission d'introduire un bill pour corriger certaines erreurs et omissions qui se sont glissées dans l'acte du parlement de cette province passé dans la dernière session du dit parlement, intitulé: "Acte pour pourvoir, par une loi générale, à l'établissement de corporations municipales et à l'établissement de règles de police dans les divers comtés, cités et villes,"

“ townships et villages du *Haut-Canada*,” pour amender certaines dispositions du dit acte et établir d'autres dispositions pour mieux atteindre ce but.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Message du conseil législatif, par *John Fenning* Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie.

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivants sans amendement :—

Bill relatif au droit d'appel. Bill, intitulé : “ Acte pour étendre le droit d'appel dans certains cas dans le *Haut-Canada*.”

Bill pour hypothéquer les terrains des églises, (H.-C.) Bill, intitulé : “ Acte pour autoriser les syndics qui possèdent des terrains sur lesquels des églises sont érigées, dans le *Haut-Canada* à les hypothéquer pour payer les dettes dues par les dites églises.”

Bill relatif au bœuf et au lard. Bill, intitulé : “ Acte pour amender et rendre permanent, tel qu'amendé, l'acte qui règle l'inspection du bœuf et du lard.” Et aussi,

Bill en faveur de Louis Comte. Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : “ Acte pour mettre *Louis Comte* à même de recouvrer une certaine somme à lui due par la paroisse de *Saint Edouard*, dans le district de *Montréal*,” avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Sur motion de M. le solliciteur-général *Drummond*, secondé par l'honorable M. *Price*,

Election du comté de *Sherbrooke*.

Résolu, que les raisons et motifs exposés par *William Locker Felton*, écuyer, et autres, dans la pétition qu'il ont présentée à cette chambre contre l'élection et le rapport de *John Sewell Sanborn*, écuyer, comme membre de cette chambre pour représenter le comté de *Sherbrooke*, pendant le présent parlement, s'ils sont vrais, sont suffisants pour annuler la dite élection.

Bill en faveur de Louis Comte.

Ordonné, que l'amendement fait par le conseil législatif au bill, intitulé : “ Acte pour mettre *Louis Comte* à même de recouvrer une certaine somme à lui due par la paroisse de *Saint Edouard*, dans le district de *Montréal*,” soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération, et lequel a été lu comme suit :—

Feuille 2, ligne 27. Après “ la,” retranchez, “ sanction,” et insérez “ passation.”

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, il a été adopté.

Ordonné, que M. *Cartier* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendements.

Sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par l'honorable procureur-général *LaFontaine*,

Bill relatif au chemin à barrières de Longueuil et Chambly.

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : “ Acte pour placer le chemin à barrières de *Longueuil* et *Chambly* sous le contrôle des commissaires des travaux publics,” soit lu une seconde fois demain.

Bill relatif au libre commerce de banque.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour établir le libre commerce de banque en cette province, et pour d'autres fins relatives aux banques et aux affaires de banques, étant lu ;

L'honorable M. *Merritt* a proposé, secondé par l'honorable M. *Hincks*, et la question ayant été mise, que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Burritt*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Guillet*, *Hincks*, *Holmes*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *McConnell*, *McFarland*, *McLean*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Nelson*, *Perry*, *Polette*, *Richards*, *Ross*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Taché*, *Watts* et *Wilson*.—(33.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cameron*, de *KENT*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Crysler*, *DeWitt*, *Dickson*, *Fournier*, *LaTerrière*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *Meyers*, *Robinson*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Seymour*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson*, *Thompson* et *Viger*.—(24)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. *Résolu*, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *Merritt* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender l'acte pour assurer le droit de propriété sur les vaisseaux construits dans les plantations britanniques, navigant sur les eaux situées dans l'intérieur de cette province et qui n'ont pas été enregistrés conformément à l'acte impérial du Royaume-Uni, passé dans les troisième et quatrième années du règne de feu sa majesté le roi *Guillaume* quatre, et intitulé : “ Acte qui pourvoit à l'enregistrement des vaisseaux britanniques, et pour en faciliter le transport et empêcher qu'aucune partie du dit droit de propriété ne soit transféré d'une manière frauduleuse,” a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : “ Acte pour amender l'acte pour assurer le droit de propriété sur les vaisseaux construits dans les plantations britanniques, navigant sur les eaux situées dans l'intérieur de cette province et qui n'ont pas été enregistrés conformément à l'acte du parlement impérial du Royaume-Uni, passé dans les troisième et quatrième années du règne de feu sa majesté le roi *Guillaume* quatre, et intitulé : Acte qui pourvoit à l'enregistrement des vaisseaux britanniques, et pour en faciliter le transport et empêcher qu'aucune partie du dit droit de propriété ne soit transféré d'une manière frauduleuse.”

Ordonné, que l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer une compagnie aux fins de construire un chemin de fer entre les rivières *Niagara* et *Détroit*, étant lu ;

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par M. *Price*, et la question ayant été proposée, que la chambre se forme maintenant en le dit comité ;

Sir Allan N. MacNab a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, que le mot “ maintenant,” soit retranché, et les mots : “ de ce jour en six mois,” ajoutés à la fin d'icelle ;

L'honorable M. *Robinson* a proposé, secondé par M. le solliciteur-général *Drummond*, et la question ayant été mise, que la considération ultérieure de la question soit remise à demain ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Chauveau*, *Christie*, *Crysler*, *DeWitt*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fergusson*, *Flint*, *Gugy*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*,

Bill relatif aux vaisseaux des plantations britanniques

Bill relatif au chemin de fer des rivières *Niagara* et *Détroit*, (No. 2.)

Johnson, McConnell, McFarland, McLean, Merritt, Meyers, Mongenais, Prince, Richards, Robinson, Scott, de BYTOWN, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de WENTWORTH, Taché, Thompson et Wilson.—(31.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Badgley, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Burrill, Cameron, de CORNWALL, Cauchon, Cayley, Chabot, Dickson, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, Laurin, Lemieux, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, Malloch, Marquis, Nelson, Notman, Polette, Ross, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Smith, de FRONTENAC, Stevenson, Viger et Walls.—(35.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Armstrong, Badgley, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Cameron, de CORNWALL, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler, Dickson, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Laurin, Lemieux, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, Malloch, Marquis, McLean, Meyers, Nelson, Polette, Ross, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Smith, de FRONTENAC, Smith, de WENTWORTH, Stevenson et Viger.—(34.)

CONTRE.

Messieurs le procureur-général Baldwin, Bell, Burrill, Cameron, de KENT, Cartier, Cauchon, DeWitt, le solliciteur-général Drummond, Fergusson, Flint, Gagy, Hall, Hincks, Holmes, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, McConnell, McFarland, Merritt, Mongenais, Notman, Prince, Richards, Robinson, Sauvageau, Scott, de BYTOWN, Sherwood, de BROCKVILLE, Taché, Thompson, Walls et Wilson.—(32.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise,

Résolu, que cette chambre se formera en le dit comité de ce jour en six mois.

Ordres du jour
renus.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. DeWitt, secondé par M. Smith, de Wentworth,
La chambre s'est ajournée.

Martis, 30° die Julii;

10à horâ, A. M.

ANNO 14° VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

Pétitions pré-
sentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. Polette,—la pétition du révérend Samuel S. Wood, A. M. et autres, le comité de régie de l'académie des Trois-Rivières.

Par M. Crysler,—la pétition de John Dickey et autres, du township de Williamsburgh, comté de Dundas.

Par M. Lyon,—la pétition de John Ring et autres, du township de Nepean, comté de Carleton.

Pétition de J.
Smith et au-
tres, renvoyée
à un comité.

Ordonné, que la pétition de James Smith, écuyer, et autres, des comtés de Kent et Lambton, soit renvoyée à un comité de toute la chambre sur le bill pour faire certains changements dans les

divisions territoriales du Haut-Canada, et autres renvois.

Sur motion de M. Sherwood, de Brockville, secondé par l'honorable M. Cameron, de Cornwall,
Ordonné, que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne à trois heures P. M., ce jour.

Ajournement.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité pour considérer s'il est expédient d'amender l'acte de la maison de la Trinité de Québec, et de changer les droits de tonnage payables sur la charge de certains vaisseaux, étant lu;

Acte relatif à la maison de Trinité de Québec.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Wilson a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Wilson a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de cette chambre.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer l'association Elgin pour favoriser l'établissement et l'amélioration morale des gens de couleurs dans le Haut-Canada, étant lu;

Bill relatif à l'association Elgin.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre pour jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour conférer à John Frank la propriété d'un certain terrain réservé pour un chemin dans le township d'Adélaïde, étant lu;

Bill pour accorder la propriété d'un certain terrain à John Frank.

Ordonné, que le dit ordre du jour soit déchargé.

Ordonné, que le dit bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte d'enregistrement du Haut-Canada, étant lu;

Bill relatif à l'acte d'enregistrement (B.-C.)

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Armstrong a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et Armstrong a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de cette chambre.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour incorporer les membres de la profession médicale dans le Bas-Canada, et régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelle, et pour venir en aide à certaines personnes qui pratiquaient comme médecins et chirurgiens en cette province lors de la mise en vigueur du dit acte, étant lu;

Bill relatif à la profession médicale (B.-C.) (No. 1.)

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte d'incorporation des membres de la profession médicale dans le Bas-Canada, et pour régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie dans cette partie de la province, étant lu;

Bill relatif à la profession médicale (B.-C.) (No. 2.)

L'honorable M. LaTerrière a proposé, secondé par M. Fortier, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

L'honorable M. Badgley a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Macdonald, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley, Cameron*, de **CORNWALL**, *Cameron*, de **KENT**, *Cartier, Christie, Crysler, Fergusson, Flint, Fournier, Gagy, Holmes, Hopkins, Johnson, Lyon, Macdonald, de KINGSTON, Malloch, McConnell, McLean, Notman, Perry, Scott*, de **BYTOWN**, *Scott*, du **LAC DES DEUX-MONTAGNES**, *Seymour, Sherwood*, de **BROCKVILLE**, *Smith*, de **FRONTENAC**, *Stevenson et Wilson*.—(27.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Burritt, Cauchon, Chabot, Chauveau, DeWitt*, le solliciteur-général *Drummond, Dumas, Fortier, Fourquin, Guillet, Lacoste, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Méthot, Mongenais, Polette, Sauvageau, Smith*, de **DURHAM**, *Smith*, de **WENTWORTH**, *Taché, Viger et Watts*.—(24.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

Bill relatif à un terrain réservé pour un chemin dans Moore.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mettre certains habitants du township de *Moore* en possession d'un terrain réservé pour un chemin, et pour établir un nouveau chemin à la place, étant lu ;

M. Wilson a proposé, secondé par l'honorable *M. Robinson*, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

L'honorable *M. Cameron*, de **Kent**, a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Flint*, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et des débats s'étant élevés,

M. Richards a proposé, secondé par l'honorable *M. Robinson*, et la question ayant été mise, que les débats soient ajournés à jeudi prochain ;

La chambre s'est divisée :

Pour 22.

Contre 20.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ajournement.

M. le solliciteur-général *Drummond* a proposé, secondé par *M. Scott*, du **Lac des Deux-Montagnes**, et la question ayant été mise, que cette chambre s'ajourne maintenant ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Cameron*, de **CORNWALL**, *Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler*, le solliciteur-général *Drummond, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Holmes, Jobin, LaTerrière, Laurin, Lemieux, McLean, Méthot, Mongenais, Nelson, Notman, Polette, Ross, Sauvageau, Scott*, du **LAC DES DEUX-MONTAGNES**, *Taché, Viger et Wilson*.—(30.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Cameron*, de **KENT**, *DeWitt, Fergusson, Flint, Hopkins, Johnson, Lyon, Macdonald*, de **KINGSTON**, *Malloch, McConnell, Richards, Robinson, Scott*, de **BYTOWN**, *Seymour, Smith*, de **DURHAM**, *Smith*, de **FRONTENAC**, *Smith*, de **WENTWORTH**, *Thompson et Watts*.—(21.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Et la chambre s'est en conséquence ajournée.

Martis, 30^e die Juli ;

à 3^h horâ, P. M.

Pétitions présentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par *M. Flint*, la pétition du révérend *Alexander Pym*, A. B., ministre, et autres, marguilliers des églises de *Oakville et Palermo*.

Par *M. Bell*,—la pétition de *Peter G. Fraser* et autres, des comtés unis de *Lanark et Renfrew* ; la pétition de *Josias Richey* et autres, du comté de *Lanark* ; et la pétition de *John Mair*, M. D., président, et autres membres de sociétés de tempérance et autres, dans la cité de *Kingston*.

Par *M. Holmes*,—la pétition de *James Gibb*, écuyer, président, et autres, directeurs de la banque de *Québec*.

Résolu, que la pétition de *Louis Laplante* et autres, propriétaires de bateaux à vapeur et autres bateaux traversiers ayant des rapports avec le marché de la basse-ville de la cité de *Québec*, soit renvoyée à un comité spécial composé de *M. Ross*, l'honorable *M. Chabot*, *M. Méthot*, *M. Laurin* et *M. Chauveau*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'honorable *M. Cameron*, de **Kent**, du comité spécial sur le bill pour limiter la somme qui sera allouée

pour noter et protester les billets promissoires et lettres de change dans certains cas, en vertu de l'acte pour fixer les dommages sur les lettres de change protestées dans le *Haut-Canada*, et le bill pour amender et expliquer les actes y mentionnés relatifs aux billets promissoires et lettres de change, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Le comité a pris en considération les deux bills qui lui ont été renvoyés ; le premier pour limiter la somme qui doit être accordée pour noter et protester les billets promissoire et les lettres de change dans certains cas, en vertu de l'acte pour régler les dommages sur les lettres de change, dans le *Haut-Canada* ; et le second, pour amender et expliquer les actes y mentionnés concernant les billets promissoires et les lettres de change, et il recommande respectueusement que certaines dispositions du dernier bill soient placées dans le premier bill. Votre comité a amendé le dit bill a en conséquence, et lui a fait certains amendements, et il a l'honneur de fait rapport du bill pour le soumettre à la considération de votre honorable chambre.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute chambre pour jeudi prochain.

Ordonné, que *M. Lemieux* et *M. Guillet* soient ajoutés au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour garantir les enchères aux ventes des shérifs dans le *Bas-Canada*.

L'honorable *M. Price*, du comité spécial sur le bill pour corriger une erreur qui s'est glissée dans certaines lettres patentes relatives à deux lots dans la ville de *Chatham*, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait des amendements.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Morrison a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Morrison* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Morrison a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'honorable procureur-général *LaFontaine*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité à une adresse à son excellence le gouverneur-général, la réponse suivante :—

Réponse à une adresse de l'assemblée législative, datée 23 juillet 1850, demandant un tableau statistique du montant prélevé dans le *Bas-Canada*, par voie de cotisation pour les fins des écoles; aussi, par taxe ou autrement, conformément à la loi des écoles du *Bas-Canada*.

Par ordre.

J. LESLIE,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,
Toronto, 30 juillet 1850.

Bureau d'Education,
Montréal, 27 juillet 1850.

Tableau indiquant l'argent prélevé par cotisation, chaque année, pour rencontrer l'allocation annuelle du gouvernement, depuis la mise en vigueur de la loi actuelle.

1846, seconde partie.....	£11859	13	9
1847, do	24793	14	11
1848, do	23678	1	7
1849*, do	21369	18	4
Total.....	£81701	8	7

Certifié.

J. B. MEILLEUR,
S. E.

* Plusieurs municipalités ne recevront leur part d'allocation que lorsque la prochaine demande d'argent sera faite. Elles ont l'habitude d'envoyer leurs rapports annuellement, seulement.

J. B. MEILLEUR,
S. E.

Bureau d'Education,
Montreal, 27 juillet 1850.

Tableau indiquant l'argent fourni par les imposables, pour des maisons d'école, soit au moyen de la cotisation, soit par contribution volontaire.

1846.....	£ 4396	10	7½
1847.....	7146	19	11
1848.....	11018	9	3½
1849.....	9245	3	2
1850.....	10767	13	3
	£42574	16	3

Montant, depuis 1845 jusqu'à ce jour, sous la loi existante. 10535 18 11

Total.....£53110 15 2

Certifié.

J. B. MEILLEUR,
S. E.

NOTE. Ces sommes comprennent la valeur des lots de terre, qui, dans bien des cas, ont été donnés soit par les fabriques, soit par des individus; ainsi que la valeur de certains édifices donnés par les fabriques pour des écoles modèles, et qu'il a fallu adapter à cet objet.

J. B. MEILLEUR,
S. E.

Magistrats spéciaux et la police à cheval.

L'honorable M. Hinks, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité à une adresse à son excellence le gouverneur général, la réponse suivante:—

Réponse supplémentaire à une adresse de l'assemblée législative, datée le 4 juillet 1850, pour copie de la commission en vertu de laquelle C. Wetherall et W. K. McCord et R. B. Johnson et William Ermatinger ont été nommés magistrats spéciaux, et en vertu de laquelle ils ont agi comme tels dans la cité de Montréal, durant l'année 1849; et aussi, copie de la nomination du capitaine et des officiers de police à cheval, d'après un ordre en conseil, en mai 1849; et

aussi une copie du dit ordre en conseil; et aussi, le titre de l'acte, ordonnance ou autre loi en vertu duquel le dit ordre a été expédié, et la police à cheval établie.

Par ordre.

J. LESLIE,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,
Toronto, 30 juillet 1850.

Liste des hommes engagés pour servir dans la police à cheval, organisée par MM. Wetherall et McCord, et présents le seizième jour de mai, mil huit cent quarante-neuf, devant moi, William Ermatinger, écuyer, inspecteur et surintendant de police, et qui ont prêté le serment d'allégeance et le serment d'office comme constables comme suit, savoir:— Serment,—“ vous jurez que vous servirez bien et fidèlement notre souveraineté la Reine, comme constable de la cité et du district de Montréal, pour maintenir la paix, empêcher les félonies, et arrêter les violateurs de la paix, au meilleur de votre habileté et de votre connaissance, tant que vous remplirez cette charge.—Ainsi, que Dieu vous soit en aide.”

Noms.	PROFESSION.
Pierre Fortin, Inspecteur,	médecin.
Joseph Spencer, constable en chef,	tailleur.
François X. Bois, do	commis.
John Smith, constable,	tisserand.
Henry A. Wild, do	charpentier.
John McGarry, sous-constable,	forgeron.
William Edwards, do	soldat.
Thomas Lyons, do	journalier.
James Delaney, do	tailleur.
John Hoey, do	menuisier.
Samuel Harding, do	journalier.
James McGoar, do	fermier.
William Twitchell, do	journalier.
Hugh Campbell, do	do
Thomas King, do	homme de police.
John Pennefather, do	journalier.
Thomas McShane, do	do
Andrew Russell, do	ex-hom. de police.
John Barns, do	journalier.
Thomas Colclough, do	cordier.
James Fogerty, do	corroyeur.
John McShea, do	charretier.
William McDonald, do	journalier.
William Sinnott, do	garçon d'hôtel.
Peter Groome, do	meublier.
Thomas McLoughlin, do	charpentier.
F. X. L'Heureux, do	menuisier.
Venand Lemay, do	commerçant.
Victor Duchesneau, do	menuisier.
Olivier Lecompte, do	charretier.
François X. Forgette, do	do
Pierre Hogue, do	do
Phileas Beauchamp, do	do
Joseph Civalier, do	commis.
François X. Gauthier, do	do
Ismaél Goulette, do	do
Octave Villeneuve, do	commerçant.
Louis Pigeon, do	journalier.
David Meunier, do	charretier.
Louis Pyon, do	menuisier.
Joseph Merineau, do	tailleur de pierre.
J.-Bte. Emond, do	do
Cléophas Emond, do	do
Augustin Montigny, do	journalier.
Augustin Roulé, do	tailleur de pierre.
Olivier Gamache, do	do
Louis Langlois, do	meublier.
Louis Gagnon, do	menuisier.
Arthur Auger, do	commis.

NOMS.	PROFESSION.
Patrick Brennan, Sub-Constable,	journalier.
Luke Mallins, do	do

(Vraie copie.)

W. ERMATINGER,
J. P.

Montréal, 22 juillet 1850.

Copie.

[L.S.] (Signé) CHARLES BAGOT.
Province du } VICTORIA, par la grâce de Dieu,
Canada. } Reine du royaume-uni de la Grande-
Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc.,
etc., etc.

A notre fidèle et bien aimé *William Ermatinger*,
écuyer, de notre cité de *Montréal*, et à tous ceux qui
ces présentes verront ou qu'elles concerneront,

SALUT :

Sachez, qu'ayant pris en notre royale considération
la vigilance, la diligence et l'habileté du dit *William
Ermatinger*, de notre faveur spéciale, connaissance
certaine et plein gré, par et en vertu d'une certaine
ordonnance du gouverneur et du conseil spécial pour
les affaires de notre ci-devant province du *Bas-Canada*,
intitulé : " Ordonnance pour établir un système
" plus efficace de police dans les cités de *Québec*
" et *Montréal* : " avons constitué et nommé, et par
ces présentes constituons et nommons vous, le dit
William Ermatinger, inspecteur et surintendant de
la police de la cite de *Montréal*, aux fins de remplir
les devoirs de juge de paix, au bureau de police, et
dans toutes les parties de la dite cité de *Montréal*,
avec tous les autres devoirs ordonnés et prescrits dans
la dite ordonnance ; ou qui pourront de temps à autre
être prescrits par le secrétaire civil de notre gouver-
neur de notre province du *Canada* pour le temps d'a-
lors : Pour, par vous, le dit *William Ermatinger*,
posséder, occuper et remplir la dite charge, durant
notre bon plaisir, avec tous les droits, privilèges et
avantages attachées à la dite charge : Pourvu toujours,
et les présentes, nos lettres patentes, sont accordées à
cette condition, que vous, le dit *William Ermatinger*
résidiez actuellement et résiderez dans notre cité et
les faubourgs de *Montréal*, et remplirez les devoirs
de la dite charge en personne.

En foi de quoi, nous avons déclaré les présentes
nos lettres patentes et y avons apposé le grand
sceau de notre dite province : Témoin, notre
très fidèle et bien aimé *Sir Charles Bagot*,
G. C. B., membre de notre très-honorable con-
seil privé, gouverneur-général de l'*Amérique
Britannique du Nord*, et capitaine-général et
gouverneur-en-chef de nos provinces du *Canada*,
de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*
et de l'*Isle du Prince-Edouard*, et vice-
amiral d'icelles, etc., etc., etc., à notre hôtel
du gouvernement, à *Kingston*, en notre dite
province du *Canada*, ce vingtième jour de
janvier, en l'année de notre seigneur mil huit
cent quarante-trois, et la sixième année de notre
règne.

Par ordre,

(Signé,) D. DALY,
Secrétaire.

Bill relatif aux
commissions
rogatoires.

Ordonné, que *M. Gagy* ait la permission d'introduire
un bill pour amender la loi du *Bas-Canada*,
en ce qui concerne les commissions rogatoires.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la cham-
bre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et
dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi
prochain.

Sur motion de l'honorable *M. Cameron*, de *Kent*,
secondé par *M. Notman*,

Ordonné, que les officiers attachés aux diverses Banques et
banques incorporées et aux compagnies d'assu- compagnies
rance de la province, soumettent respectivement d'assurance.
devant cette chambre un état des affaires des
dites banques et compagnies d'assurance, tel que
requis par leurs actes d'incorporation ; et aussi,
que la banque de l'*Amérique Britannique du
Nord* et ses agences soumettent aussi un état sem-
blable.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill Bill relatif à un
grossoyé du conseil législatif, intitulé : " Acte pour arpentage dans
" ratifier un certain arpentage du township d'*Amélias- Améliasburgh.*
" burgh dans le *Haut-Canada*," étant lu ;

M. Stevenson a proposé, secondé par *M. Christie*,
et la question ayant été proposée, que le bill soit
maintenant lu la troisième fois ;

M. Smith, de *Frontenac*, a proposé en amendement
à la question, secondé par *M. Lyon*, que le mot
" maintenant : " soit retranché, et les mots, " de ce
" jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la
chambre s'est divisée ; et les noms ayant été deman-
dés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, le procureur-général *Bald-
win*, *Dickson*, *Hopkins*, *Johnson*, *Lyon*, *Macdonald*,
de *KINGSTON*, *Malloch*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*,
Polette, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Viger*.—(14.)

CONTRE.

Messieurs *Bell*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cameron*,
de *KENT*, *Cartier*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Chris-
tie*, *Crysler*, *DeWitt*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Four-
nais*, *Jobin*, le procureur-général *LaFontaine*, *Mur-
quis*, *McConnell*, *McFarland*, *McLean*, *Merrit*, *Mor-
rison*, *Nelson*, *Notman*, *Price*, *Prince*, *Richards*,
Robinson, *Sauvageau*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Ste-
venson*, *Taché* et *Thompson*.—(33.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la question principale ayant été mise, la
chambre s'est divisée ; et les noms ayant été deman-
dés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Bell*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cameron*,
de *KENT*, *Cartier*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Chris-
tie*, *Crysler*, *DeWitt*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Four-
nais*, *Jobin*, le procureur-général *LaFontaine*, *Mur-
quis*, *McConnell*, *McFarland*, *McLean*, *Merrit*, *Mor-
rison*, *Nelson*, *Notman*, *Price*, *Prince*, *Richards*,
Robinson, *Sauvageau*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Ste-
venson*, *Taché* et *Thompson*.—(33.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur-général *Bald-
win*, *Dickson*, *Hopkins*, *Johnson*, *Lyon*, *Macdonald*,
de *KINGSTON*, *Malloch*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*,
Polette, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Viger*.—(14.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que *M. Stevenson* reporte le bill au con-
seil législatif, et informe leurs honneurs que cette
chambre l'a passé sans amendement.

Un bill grossoyé pour autoriser l'union de la com- Bill relatif à
pagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*, et l'union des
la compagnie du chemin de fer du lac *St. Louis* et chemins de fer
de la ligne provinciale, et pour d'autres fins relatives de *Lachine* et
aux dites compagnies, a été, en conformité de l'ordre, de la ligne de
la troisième fois, la province.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit :
" Acte pour autoriser l'union de la compagnie

“ du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*, et
 “ de la compagnie du chemin de fer de *St. Louis*
 “ et de la ligne provinciale, et pour d'autres fins
 “ relatives aux dites compagnies.”
 Ordonné, que *M. Holmes*, porte le bill au conseil
 législatif, et demande son concours:

Bill relatif aux
 postes.

L'ordre du jour, pour prendre en considération les
 amendements faits par le conseil législatif, au bill, in-
 titulé: “ Acte pour transférer au gouvernement pro-
 vincial, la régie et administration des postes inté-
 ricures et régler le dit département, étant lu ;
 La chambre a, en conséquence, procédé à prendre
 les dits amendements en considération, lesquels ont
 été lus, et ils sont comme suit :—

Feuille 4, ligne 6. Retranchez depuis “ nomina-
 tion,” jusqu'à “ mais,” dans la 7^{me} ligne.

Feuille 4, ligne 14. Retranchez “ ni.”

Feuille 4, ligne 14. Retranchez depuis “ dans,”
 jusqu'à “ ni,” où ce mot se trouve répété pour la se-
 conde fois dans la 15^{me} ligne, et insérez: “ l'assem-
 blée législative.”

Feuille 4, ligne 16. Retranchez “ de l'assemblée
 législative,” et insérez “ d'icelle.”

Les dits amendements ayant été lus une seconde
 fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, que l'honorable *M. Hincks*, reporte le
 bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs
 que cette chambre a adopté leurs amendement-:

Acte relatif à
 la maison de la
 Trinité de
 Québec.

L'ordre du jour, pour la chambre se forme en comi-
 té pour considérer s'il est expédient d'amender l'acte
 de la maison de la Trinité de *Québec*, et de changer
 les droits de tonnage sur certains bâtiments.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit
 comité.

M. Wilson a pris le fauteuil du comité; et après y
 avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

Message du
 conseil.

Message du conseil législatif par *John Fenning*
Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—
M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivants sans
 amendement:—

Bill relatif à la
 perception des
 taxes dans
 Bytown.

Bill intitulé: “ Acte pour faire cesser tous doutes
 quant à l'effet de la désapprobation de l'acte incor-
 porant la ville de *Bytown*.”

Bill relatif à la
 rente des bancs
 de l'église de
 St. Patrice.

Bill intitulé: “ Acte pour faciliter le recouvrement
 des sommes dues pour la vente des bancs dans l'é-
 glise de *St. Patrice* à *Québec*.”

Bill pour incor-
 porer les
 pilotes.

Bill intitulé: “ Acte pour incorporer les pilotes
 pour le havre de *Québec*, et au-dessus.”

Bill relatif au
 poisson et à
 l'huile.

Bill intitulé: “ Acte pour amender et continuer
 l'ordonnance pour régler l'inspection de l'huile et
 du poisson.”

Bill relatif aux
 travaux faits
 sur les chemins
 (B.-C.)

Bill intitulé: “ Acte pour lever les doutes qui exis-
 tent quant au droit des parties de recouvrer la va-
 leur des ouvrages faits sur les chemins dans le *Bas-*
Canada, en vertu d'actes qui sont expirés depuis.”

Bill relatif aux
 associations
 charitables, etc.

Bill intitulé: “ Acte pour incorporer certaines as-
 sociations charitables, philanthropiques et de pré-
 voyance, et pour protéger d'une manière plus effi-
 cace les fonds des dites associations contre la fraude
 et le mauvais emploi qu'on en pourrait faire.” Aussi,

Bill relatif au
 chemin de fer
 d'Ingrève et de
 Rawdon.

Le conseil législatif a passé le bill intitulé: “ Acte
 pour incorporer une compagnie aux fins de con-
 struire un chemin de fer, du village d'*Industrie* au
 township de *Rawdon*, dans le *Bas-Canada*,” avec
 plusieurs amendements, auxquels ils demandent le
 concours de cette chambre. Et aussi,

Bill relatif au
 chemin de fer
 du St. Laurent
 et de l'Ou-
 taouais.

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: “ Acte
 pour continuer et étendre le chemin de fer de *Montréal*
 et *Lachine*, et pour incorporer la compagnie du
 grand chemin de fer de jonction du *St. Laurent*
 et de l'*Outaouais*,” avec plusieurs amendements

auxquels il demande le concours de cette chambre.
 Et aussi,

Le conseil législatif a passé un bill, intitulé: “ Acte
 pour autoriser la translation du siège du collège ^{Bill relatif au}
 “ *Victoria*, de *Cobourg* à *Toronto*,” auquel il deman- ^{Collège Victo-}
 de le concours de cette chambre. ^{ria.}
 Et ensuite il s'est retiré.

Un bill grossoyé du conseil législatif intitulé, “ Acte ^{Bill relatif au}
 pour autoriser la translation du siège du collège ^{collège Victo-}
 “ *Victoria*, de *Cobourg* à *Toronto*,” a été lu la pre- ^{ria.}
 mière fois.

Sur motion de *M. Morrison*, secondé par l'honora-
 ble *M. Hincks*,

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois
 jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour ^{Bill relatif aux}
 amender l'acte qui impose des droits de douane, étant ^{droits de}
 lu ; ^{douane.}

Le bill a été en conséquence lu une seconde fois.

L'honorable *M. Hincks* a proposé, secondé par
 l'honorable *M. Price*, et la question ayant été propo-
 sée, que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois
 demain ;

L'honorable *M. Cameron*, de *Kent*, a proposé en
 amendement à la question, secondé par *M. Smith*, de
Durham, que tous les mots après “ bill,” jusqu'à la fin
 de la question, soient retranchés, aux fins d'y ajouter
 les mots: “ soit renvoyé à un comité de toute la cham-
 bre,” afin de l'amender en retranchant les mots:
 “ ni sur les vins importés pour l'usage de la table des
 officiers ;”

La question ayant été mise sur l'amendement,
 la chambre s'est divisée; et les noms ayant été
 demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Cameron*, de *Kent*, *Hall*, *Hopkins*, *Sey-*
mour, *Smith*, de *DURHAM*, et *Thompson*.—(6.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*,
Cartier, *Dickson*, le solliciteur général *Drummond*,
Dumas, *Fortier*, *Hincks*, le solliciteur-général *Mac-*
donald, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Malloch*, *McLean*,
Price, *Robinson*, *Ross*, *Stevenson*, *Viger* et *Wilson*.
 —(18.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la question principale ayant été mise :
 Ordonné, que le bill soit grossoyé et lu la troisième
 fois demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en ^{Bill relatif aux}
 comité sur le bill pour abroger les actes et les dispo- ^{cotisations,}
 sitions législatives qui concernent les cotisations et ^(II.-C.)
 matières y relatives dans le *Haut-Canada*, étant lu ;
 La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit
 comité.

M. Ross a pris le fauteuil du comité; et après y
 avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Ross* a fait rapport que le comité avait passé
 le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Ross a fait rapport du bill en conséquence, et
 l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, que le bill, avec l'amendement, soit gros-
 soyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en ^{Bill relatif au}
 comité sur le bill pour amender l'acte qui règle le ^{cours des mon-}
 cours des monnaies de cette province, étant lu ; ^{naies.}

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit
 comité.

M. Thompson a pris le fauteuil du comité; et après
 y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Thompson* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Thompson a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés,

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois, demain.

Bill relatif au lac St. Pierre et au havre de Montréal.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour modifier le tarif des péages du havre de *Montréal*, et pourvoir à l'établissement d'un fonds pour améliorer le lac *St. Pierre*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre pour demain.

Bill relatif au havre de Toronto.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir par la suite à la régie et administration du havre de *Toronto*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé à un comité de toute la chambre pour demain.

Bill relatif au chemin à barrières de Longueuil et Chambly.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : " Acte pour planifier le chemin à barrières de *Longueuil* et *Chambly*, " sous le contrôle des commissaires des travaux publics," étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois. *Ordonné*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable *M. Hincks* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre l'a passé sans amendement.

Subsides.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur les subsides, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Malloch a pris le fauteuil du comité, et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Malloch* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Ordres du jour remis.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de *M. DeWitt*, secondé par *M. Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, La chambre s'est ajournée.

bles de pouvoir assister à leurs délibérations ; et que pour satisfaire autant que possible aux désirs bien connus du peuple à cet égard, il soit préparé une place commode et convenable, sous les ordres de *M. l'Orateur* dans l'endroit de la chambre où les personnes employées par la presse pourront être le moins exposées aux interruptions, lorsque les portes sont ouvertes, sujet néanmoins aux ordres de la chambre ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *NOXFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *KENT*, *Fergusson*, *Holmes*, *Perry*, et *Smith*, de *DURHAM*.—(7.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Burritt*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Crysler*, *DeWitt*, *Dickson*, *Dumas*, *Flint*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Hopkins*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *Laurin*, *Lemieux*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Merritt*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Norman*, *Price*, *Prince*, *Robinson*, *Ross*, *Sauvageau*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson*, *Taché*, *Viger* et *Wilson*.—(54.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :— Message du conseil législatif.

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : " Acte pour amender et étendre les dispositions de l'acte passé dans la douzième année du règne de sa majesté, intitulé : " Acte pour autoriser la formation de compagnies à fonds social pour la construction de chemins et autres travaux dans le *Haut-Canada*," sans amendement. Aussi,

Le conseil législatif a passé, le bill, intitulé : " Acte pour établir un mode de cotisations plus juste et équitable dans les divers townships, villages, villes et cités dans le *Haut-Canada*," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette chambre. Aussi,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : " Acte pour incorporer *Peter Patterson*, écuyer, et autres, sous le nom de la compagnie de chemin de fer de *Québec* et *Richmond*," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette chambre. Aussi,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : " Acte pour incorporer l'académie de *St. Jean*," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette chambre. Aussi,

Le conseil législatif a passé un bill, intitulé : " Acte pour amender l'acte relatif à la maison de Trinité de Montréal," auquel il demande le concours de cette chambre. Et aussi,

Le conseil législatif a passé un bill, intitulé : " Acte pour abroger un acte mentionné, et pour établir des dispositions pour régler le charroyage et le transport de la poudre à tirer en la cité de *Montréal*," auquel il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : " Acte pour amender l'acte relatif à la maison de Trinité de *Montréal*," a été lu pour la première fois.

Mercurii, 31° die Julii;

ANNO 14° VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

Rapporteurs. L'HONORABLE *M. Cameron*, de *Kent*, a proposé, secondé par *M. Perry*, et la question ayant été mise, que quelque nécessaire qu'il soit, pour l'indépendance des hautes fonctions de la législature, que les privilèges du parlement ne soient point définis, mais soient laissés à l'appréciation des représentants seuls du peuple en faveur desquels ces privilèges ont toujours été réclamés et maintenus, il est cependant également nécessaire, pour que leurs délibérations aient tout le poids moral que la publicité absolue peut seule produire, que le public et surtout les personnes qui sont liées à la presse aient toutes les facilités raisonna-

Bill relatif à la poudre à tirer. Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour abroger un acte y mentionné et pour établir des dispositions pour régler le charroyage et le transport de la poudre à tirer en la cité de *Mont-réal*," a été lu la première fois.

Pétitions présentées. Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mise sur la table :—

Par M. *Flint*,—la pétition de *Thaddeus H. Retcham* et autres, du township de *Murray* et *Cramahé*.

Par Sir *Allan N. MacNab*,—la pétition d'*Andrew Elliott*, maire, et autres, de *Galt*, dans le comté de *Halton*; et la pétition d'*Angus Kennedy*, capitaine du second régiment de milice de *Glengary*, tant en son nom que pour une partie de la compagnie sous son commandement durant la dernière guerre avec les *Etats-Unis*.

Par l'honorable M. *Sherwood*,—la pétition du maire, échevins et conseillers de la cité de *Toronto*; et la pétition du révérend *John Carroll* et autres, de la cité de *Toronto*.

Par M. *Morrison*,—la pétition de *George Gurnett*, écuyer, maire de la cité de *Toronto*, au nom de la corporation de la dite cité; et la pétition du révérend *John Ryerson*, au nom du bureau, syndics et visiteurs de *Victoria College*.

Par l'honorable procureur-général *Baldwin*,—la pétition de la municipalité du township de *Woodhouse*.

Par l'honorable M. *Cayley*,—la pétition de *James Watson* et autres, de la ville de *Goderich*.

Par l'honorable M. *Macdonald*,—la pétition de *Robert Francis* et autres, artisans du village de *Trent Port*, et ses environs, township de *Murray*.

Par M. *Fergusson*,—la pétition de *Thomas Saunders* et autres, les président et membres de la société d'agriculture du comté de *Waterloo*.

Par M. *Prince*,—la pétition de *George Kingsmill*, de la cité de *Toronto*, ci-devant grand constable de la dite cité.

Pétitions lues. Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Samuel Pearson* et autres, du *Haut-Canada*; demandant qu'il soit passé un acte pour rendre au peuple du *Haut-Canada* les avantages de la tolérance médicale.

De *Marcus Gunn*, de *St. Thomas*, imprimeur; exposant qu'il a été chargé du soin et de l'entretien d'un émigré imprimeur, nommé *Stephen Lyman*, depuis son arrivée à *St. Thomas*, le 5 juillet 1848, jusqu'à sa mort arrivée le 18 février 1849, et en demandant une rémunération.

De la municipalité du township de *Nichol*; demandant que la pétition pour annexer le village d'*Elora*, dans le dit township, à la réserve de *Pilkington*, ne soit pas écoutée.

Ordonné, que la pétition d'*Andrew Elliott*, maire, et autres, de *Galt*, dans le comté de *Halton*, soit maintenant lue, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue; demandant que la charte de la compagnie du grand chemin de fer occidental soit amendée de manière à autoriser la compagnie à construire un embranchement depuis la ligne principale jusqu'à la ville de *Galt*.

Bill relatif à la propriété des femmes mariées. M. *Flint*, du comité spécial sur le bill, pour pourvoir à la protection des femmes mariées dans la jouissance de leurs biens propres, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre demain.

M. *Christie*, du comité spécial auquel ont été renvoyés les comptes publics, pour l'année 1849, et autres renvois, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre, a présenté à la chambre le premier rapport du dit comité, lequel a été lu.

Pour le dit rapport, voir appendice (N.N.) Ordonné, que le dit rapport et les documents y annexés soient imprimés pour l'usage des membres de cette chambre.

Sur motion de M. *Smith*, de *Frontenac*, secondé par M. *Wilson*, Ordonné, que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à dix heures, A. M.

Ordonné, que la pétition d'*Andrew Elliott*, maire, et autres, de *Galt*, dans le comté de *Halton*, soit renvoyée au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Ordonné, que les amendements faits par le conseil législatif au bill, intitulé : "Acte pour incorporer une compagnie aux fins de construire un chemin de fer, du village d'*Industrie* au township de *Rawdon*, dans le *Bas-Canada*," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération, et ils ont été lus comme suit :—

Feuille 6, ligne 34. Retranchez "pourvu," et insérez : "créées ou survenues après le jour."

Feuille 6, ligne 35. Retranchez "soit," et insérez : "aura été."

Feuille 21, ligne 24. Après "péages," insérez : "et pourvu aussi que tous les règlements de la dite compagnie fixant les péages à être prélevés sur le dit chemin de fer, seront sujets à l'approbation du gouverneur en conseil."

Feuille 22, ligne 3. Retranchez "deux," et insérez : "un."

Feuille 22, ligne 8. Retranchez depuis "sus," jusqu'à "pour," dans la même ligne, et insérez : "du dit dividende d'une livre."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, que M. *De Witt* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendements.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a remis à M. l'Orateur un message de son excellence le gouverneur-général, revêtu de la signature de son excellence.

Et le dit message a été lu par M. l'Orateur, tous les membres de la chambre étant découverts, et il est comme suit :—

ELGIN ET KINCARDINE.

Le gouverneur-général recommande à l'assemblée législative l'estimation supplémentaire ci-jointe des sommes requises pour le service de la présente année.

Maison du gouvernement, Toronto, 31 juillet 1850.

ESTIMATION supplémentaire de certaines dépenses du gouvernement civil du *Canada*, pour l'année 1850, pour lesquelles des subsides sont requis :

Service.	Montant courant.		
	£	s.	d.
Pour faire bon de diverses dépenses indispensables du gouvernement civil, encourues durant l'année 1849, telles que détaillées dans l'état numéro 31 des comptes publics de cette année, mis devant la chambre.....	26154	6	10
Porté en l'autre part.....	26154	6	10

Premier rapport du comité des comptes publics.

Appendice (N.N.)

Pétition d'*A. Elliott* et autres, renvoyée à un comité.

Bill relatif au chemin de fer d'*Industrie* et *Rawdon*.

Message de son excellence.

Budget supplémentaire.

Service.	Montant courant.		
	£	s.	d.
Rapporté de l'autre part....	26154	6	10
Allocation en faveur de l'école de médecine à Québec.....	250	0	0
Pour rémunérer M. Capreol des services qu'il a rendus en poursuivant et arrêtant, dans les Etats-Unis, une personne qui voulait se soustraire à la justice....	85	0	0
George Kingsmill, pour avoir aidé à faire la dite arrestation.....	15	0	0
Allocation en faveur de l'hôpital de Hamilton.....	300	0	0
Gratification en faveur du révérend père Chiniquy, en reconnaissance de ses efforts louables dans la cause de la tempérance.....	500	0	0
Allocation en faveur de la bibliothèque du parlement.....	2000	0	0
Total courant.....	£29304	6	10

F. Hincks.
Inspecteur-Général.

Bureau de l'Inspecteur-Général,
Toronto, 31 juillet 1850.

Ordonné, que le dit message et l'estimation supplémentaire, soient renvoyés au comité de toute la chambre sur le subsides.

Ordonné, que les amendements faits par le conseil législatif du bill, intitulé : " Acte pour incorporer " *Peter Patterson*, écuyer, et autres, sous le " nom de la compagnie du chemin de fer de " *Québec et Richmond*," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre lesdits amendements en considération, lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 5, ligne 13. Retranchez " quinze," et insérez, vingt."

Feuille 5, ligne 16. Retranchez, " treize," et insérez, " vingt."

Feuille 5, ligne 16. Dans la note marginale, ligne 12, retranchez " treize," et insérez " vingt."

Feuille 5, ligne 21. Retranchez depuis " temps," jusqu'à " sous," dans la trente-troisième ligne, et insérez : " une enseigne convenable traversant le grand " chemin, à une hauteur de seize pieds entre le grand " chemin et le bas de l'enseigne, avec les mots, " *rail-* " *way crossing*," " traverse de chemin à rails," peints " sur icelle en lettres noires qui n'auront pas moins " de six pouces de longueur, sur un fonds blanc, de " chaque côté de telle enseigne."

Feuille 5, ligne 34. Retranchez " chelins," et insérez " louis."

Feuille 8, ligne 44. Retranchez depuis " supérieure," jusqu'à " en."

Feuille 10, ligne 18. Retranchez depuis " susdit," jusqu'à " et," dans la 34^{me}.

Feuille 17, ligne 23. Retranchez depuis " concellation," jusqu'à " et," dans la 44^{me} ligne.

Feuille 18, ligne 1. Après " Hôtel-Dieu," insérez " de Québec."

Feuille 18, ligne 8. Retranchez depuis " argent," jusqu'à " il," dans la ligne 9.

Feuille 27, dernière ligne. Après " péages," insérez " et pourvu aussi que tous les règlements de la " dite compagnie, réglant les péages qui seront prélevés " sur le dit chemin de fer, seront sujets à l'approbation " du gouvernement en conseil."

Feuille 28, ligne 30. Retranchez depuis " excéderont," jusqu'à " courant," dans la 31^{me} ligne, et insérez ; " un louis dix chelins."

Feuille 28, ligne 37. Retranchez depuis " dits," jusqu'à " pour," dans la même ligne, et insérez : " un " louis dix chelins."

Feuille 32, dernière ligne. Après " acte," insérez : " clause (A)."

Clause (A.) " Et qu'il soit statué, que rien de contenu dans le présent acte ne sera interprété de manière à exempter la dite compagnie ou le dit chemin de fer, d'être affecté par les dispositions d'aucun acte général relatif aux chemins de fer ou aux compagnies de chemins de fer qui pourra être passé pendant la présente ou aucune autre session future du " parlement de cette province."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, que M. *Lanieux* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendements.

Ordonné, que les amendements faits par le conseil législatif au bill, intitulé : " Acte pour continuer " et étendre le chemin de fer de *Montréal et La-* " *chêne*, et pour incorporer la compagnie du grand " chemin de fer de jonction du *St. Laurent* et " de *l'Outaouais*," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération, et lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 3, ligne 21. Retranchez " dix," et insérez " vingt."

Feuille 3, ligne 23. Retranchez " douze," et insérez " seize," et après " pieds," insérez : " et la descente " sous tout tel pont n'excédera pas un pied sur " vingt."

Feuille 5, ligne 28. Retranchez " pourvu," et insérez " créé et survenus après le jour."

Feuille 5, ligne 29. Retranchez " soit," et insérez " aura été."

Feuille 15, ligne 12. Retranchez depuis " et jusqu'à " preuve," dans la 13^{me} ligne, et insérez " sur," et retranchez depuis " d'icelle " dans la 13^{me} ligne, jusqu'à " et " dans la même ligne, et insérez " par le " serment d'un témoin, lequel serment tout tel régistrateur est autorisé par le présent à administrer."

Feuille 15, ligne 33. Retranchez depuis " recevoir," jusqu'à " pourvu," dans la 47^{me} ligne.

Feuille 16, ligne 4. Après compagnie, insérez : " et " pourvu aussi qu'il ne sera pas loisible à la dite compagnie d'émaner aucun bon, débenture ou autre " garantie payable au porteur sous l'autorité de cet " acte, pour une moindre somme que celle de cent " livres courant."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, que M. *Cartier* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendements.

Ordonné, que l'amendement fait par le conseil législatif au bill, intitulé : " Acte pour incorporer " l'académie de *St. Jean*," soit maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération, lequel a été lu comme suit :—

Feuille 2, ligne 47. Retranchez depuis " par," jusqu'à " et " dans la feuille 3, ligne 8, et insérez " d'autres qui seront élus en la manière pourvue par " les règlements de la dite corporation."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, il a été adopté.

Ordonné, que M. *Lacoste* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leur amendement.

Sur motion de M. le solliciteur-général *Drummond*, secondé par l'honorable M. *Merritt*,

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte " pour venir en aide à ceux qui ont souffert par " les incendies à *Québec*," soit lu une seconde fois vendredi prochain.

Bill relatif au chemin de fer de Québec et Richmond.

Bill relatif au chemin de fer du St. Laurent et de l'Outaouais.

Bill relatif à l'académie de St. Jean.

Bill relatif aux incendies de Québec.

Bill relatif à la
cotisation,
H.-C.

Ordonné, que l'amendement fait par le conseil législatif au bill, intitulé: "Acte pour établir un mode de cotisation plus juste et équitable dans les divers townships, villages, villes et cités dans le *Haut-Canada*," soit maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération, lequel a été lu comme suit:—

Feuille 2, ligne 35. Après "érigées," insérez "tout hôpital public et les terrains y attachés."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, il a été adopté.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leur amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par l'honorable M. *Price*,

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en un comité de toute la chambre, pour considérer s'il est expédient d'amender l'acte du parlement du *Haut-Canada*, 56 *George* trois, chap. 34, et l'acte du parlement du *Bas-Canada*, 35-*George* trois, chap. 8, et tout autre acte qui a rapport aux colporteurs et aux regrattiers en force dans l'une ou l'autre partie de cette province.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Richards* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Richards* a fait rapport que le comité avait passé une résolution, laquelle a été lue comme suit:—

Résolu, qu'il est expédient d'amender l'acte du parlement du *Haut-Canada*, 56 *George* trois, chap. 34, et l'acte du parlement du *Bas-Canada*, 35 *George* trois chap. 8, et tout autre acte qui a rapport aux colporteurs et aux regrattiers, en force dans l'une ou l'autre partie de cette province, de manière à exempter les personnes employées par les sociétés de tempérance, de bienveillance ou religieuses dans cette province, de la nécessité de prendre des licences comme colporteurs, afin de pouvoir colporter et vendre des brochures de tempérance et autres publications morales et religieuses, suivant les ordres de la dite société.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour amender les lois relatives aux colporteurs et regrattiers.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Boulton*, secondé par l'honorable M. *Badgley*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur-général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, la correspondance échangée entre les gouvernement impérial et colonial, relativement au paiement des frais de transport des troupes de sa majesté pour venir en aide au pouvoir civil, ou pour remplir tout autre service militaire dans cette province.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, par tels membres de cette chambre qui forme partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

L'honorable procureur général *LaFontaine*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité à deux adresses à son excellence le gouverneur-général.—Réponse à deux adresses de l'assemblée législative, datée respectivement le 19 et 24 juillet 1850, pour copie de toute la correspondance qui peut avoir été échangée entre le gouvernement de cette province et l'honorable *L. J. Papineau*, au sujet des réclamations présentées par ce dernier; aussi, une copie des minutes en conseil relativement à son salaire comme ci-devant orateur de la chambre d'assemblée du *Bas-Canada*, du dernier warrant émis en sa faveur pour le paiement de son salaire antérieurement à l'union des provinces, et de tout reçu qu'il peut avoir donné subséquemment au vote de la chambre d'assemblée en sa faveur pour la somme de quatre mille cinq livres; et pour copie de toute la correspondance échangée entre l'honorable *D. B. Papineau*, et *Christopher Dunkin*, écuyer, et l'honorable *L. J. Papineau*, au sujet de son salaire comme orateur de la ci-devant chambre d'assemblée du *Bas-Canada*, et autres matières y relatives.

Pour la dite réponse, voir appendice (Y.)

Appendice (Y.)

Ordonné, que M. *Ross* ait la permission d'introduire un bill pour amender les actes y mentionnés pour la protection de certaines espèces de gibiers sauvages.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité à une adresse à son excellence le gouverneur-général, la réponse suivante:—

Réponse à une adresse de l'assemblée législative en date de ce jour, pour la correspondance échangée entre les gouvernements impérial et colonial, relativement au paiement des frais de transport des troupes de sa majesté pour venir en aide au pouvoir civil pour remplir tout autre service militaire dans la province:—

Extrait d'une dépêche du comte *Grey* au comte *Elgin*, datée: *Downing street*, 29 décembre 1848.

"C'est pour la protection des habitants du *Canada* contre toute attaque possible d'un ennemi étranger qu'une force aussi considérable est maintenue dans cette partie des domaines de sa majesté; et le gouvernement de sa majesté considère comme d'une importance vitale que le nombre des troupes de sa majesté ne soit pour aucune raison réduit au-dessous de ce qui est nécessaire pour offrir cette protection, lorsqu'elle est nécessaire, promptement et efficacement. Mais la garde de la propriété contre les petites déprédations et le maintien de l'ordre intérieur dans la province doivent être dévolus à une police qu'il est du devoir du gouvernement provincial d'établir."

Copie.

Militaire, No. 69.

Downing Street,

4 janvier 1850.

Milord,—J'accuse réception des dépêches de votre seigneurie, portant les numéros et les dates inscrits en marge, annonçant que vous êtes trouvé dans la nécessité d'envoyer des troupes sur les rives est du lac *Supérieur*, pour empêcher une collision imminente entre les sauvages et certaines personnes engagées dans les opérations des mines dans ce district, provenant de prétendues empiètements faits par ces derniers sur la propriété des premiers.

Actes relatif
aux colporteurs
et aux regrattiers.

Bill relatif aux
colporteurs et
regrattiers.

Transport des
troupes.

L'hon. L. J.
Papineau.

Bill pour protéger le gibier sauvage.

Transport des troupes.

J'approuve les mesures qui ont été adoptées par votre seigneurie pour maintenir la paix sur les rives du lac *Supérieur*. Mais en même temps il doit être bien compris que les frais du transport des troupes doivent être défrayés par le gouvernement provincial qui a donné la permission, comme votre seigneurie m'en donne l'information, aux personnes dont il a été parlé, de faire des explorations pour la découverte de minéraux. Ce gouvernement ayant jugé à propos de sanctionner la formation d'établissements pour exploiter les mines dans des lieux si éloignés, doit être, comme de raison, prêt à défrayer les dépenses imprévues qui seront encourues pour envoyer des troupes chargées de protéger la vie et la propriété des personnes engagées dans ces entreprises.

J'ai, etc.

(Signé,) GREY.

Le très-honorable
Comte d'*Elgin* et *Kincairdine*,
etc., etc., etc.

Copie.
Militaire, No. 56.

Downing Street,
20 juin 1850.

Milord,—Je vous transmets ci-inclus copie de deux instructions que j'ai eu l'occasion d'adresser, l'une à feu le commandant des forces en *Canada*, et l'autre au major-général *Rowan*, pour expliquer dans quelles circonstances j'ai ordonné le déplacement du 19^{me} régiment de *Montréal*. J'ai autorisé le major-général *Rowan* à garder le régiment dans la ville, si cela est nécessaire, et votre seigneurie comprendra qu'il lui sera également loisible de retenir ce régiment, si cela est nécessaire, pour maintenir la paix dans la cité.

Cependant, dans ce cas, en appliquant au *Canada* la règle suivie dans d'autres contrées, je pense que le gouvernement provincial ou la cité de *Montréal* devrait défrayer les frais de logement du régiment.

La règle suivie ici lorsqu'il devient nécessaire de stationner un plus grand nombre de troupes dans une ville que les casernes existantes ne peuvent en loger, est de demander à la ville ou au comté de fournir les logements nécessaires : et je ne connais aucune raison qui pourrait empêcher l'extension de cette règle au *Canada*.

J'ai, etc.,

(Signé,) GREY.

Le très-honorable
Comte d'*Elgin* et *Kincairdine*,
etc., etc., etc.

Ordonné, que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Présidents des
cours de ses-
sions de la
paix, (B.-C.)

M. le solliciteur-général *Drummond* a proposé, secondé par l'honorable M. *Hincks*, que la chambre se forme maintenant en comité de toute la chambre, pour considérer s'il expédient de pourvoir à même le fonds consolidé du revenu de cette province du paiement d'un salaire annuel en faveur des présidents des cours de session de la paix, dans et pour les districts des *Trois-Rivières* et de *Saint François*, respectivement.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des membres du conseil exécutif de majesté, par ordre du gouverneur-général, a alors informé la chambre que son excellence ayant été informée du sujet de la dite motion, la recommande à la considération de cette chambre.

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Jobin* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,
M. l'Orateur a repris le fauteuil;
Et M. *Jobin* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

Un bill grossoyé pour corriger une erreur qui s'est glissée dans certaines lettres patentes relatives à deux lots de ville dans *Chatham*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *Price* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour abroger les actes et les dispositions législatives qui concernent les cotisations et matières y relatives, dans le *Haut-Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill pour amender l'acte qui impose des droits de douane, étant lu ;

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

L'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Bell*, que tous les mots après "bill," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, aux fins d'y ajouter les mots : " soit renvoyé à un comité pour l'amender de " nouveau."

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *KENT*, *Cauchon*, *Crysler*, *De Witt*, *Hall*, *Lacoste*, *McConnell*, *McFarland*, *Notman*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Smith*, de *DURHAM*, *Thompson* et *Walls*.—(16.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Chauveau*, *Christie*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fergusson*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Malloch*, *McLean*, *Méthot*, *Nelson*, *Price*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Viger* et *Wilson*.—(23)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors la question principale ayant été mise,

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender l'acte qui règle le cours des monnaies de cette province, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : " Acte pour amender l'acte qui règle le cours des monnaies de la province."

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour protéger les sauvages dans le *Haut-Canada*, contre la fraude, et les propriétés qu'ils occupent ou dont ils ont la jouissance contre tous empiètements de dommages, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre pour demain.

Bill relatif aux
pétitions des
élections con-
testées.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger les divers actes des parlements du *Bas* et du *Haut-Canada*, maintenant en vigueur, relatifs à la décision des élections contestées des membres du parlement, dans les deux sections de la province respectivement, et pourvoir par une loi générale à la décision de toutes les pétitions relatives aux élections contestées des membres du parlement, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre pour vendredi prochain.

Subsides.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur les subsides, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Malloch* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Malloch* a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

M. *Malloch* a aussi fait rapport qu'il lui était enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Bill relatif aux
jurés, jury et
enquêtes
(H.-C.)

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour refondre et amender les lois relatives aux jurés, au jury et aux enquêtes dans cette partie de la province appelée *Haut-Canada*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Cauchon* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Cauchon* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau vendredi prochain.

Bill relatif au
chemin de fer
de Bytown et
Prescott.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Bytown* et *Prescott*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Bill relatif aux
cours de divi-
sion (H.-C.)

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender et refondre les divers actes maintenant en force qui règlent la pratique des cours de division dans le *Haut-Canada*, et pour étendre la juridiction des dites cours, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Laurin* a pris le fauteuil du comité ;

Avis ayant été donné qu'il n'y avait pas de quorum.

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et les noms des membres présents ont été pris comme suit :—

M. l'Orateur,

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Crysler*, *DeWitt*, *Flint*, *Fournier*, *Hopkins*, *Laurin*, le solliciteur-général *Macdonald*, *McConnell*, *McFarland*, *Richards*, *Robinson*, *Scott*, de *Bytown*, *Seymour*, *Smith*, de *Frontenac*, *Stevenson* et *Thompson*.

Et à minuit et un quart, M. l'Orateur, sans qu'une question ait été mise, a ajourné la chambre à demain.

Jovis, 1^o die Augusti ;

10 à horâ, A. M.

ANNO 14^o VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

CONFORMÉMENT à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De révérend *Samuel S. Wood*, A. M., et autres, le comité de régie de l'académie des *Trois-Rivières* ; demandant que l'allocation accordée ci-devant à l'école de grammaire des *Trois-Rivières* soit continuée en faveur du dit collège.

De *John Dickey* et autres, du township de *Williamsburgh*, comté de *Dundas*, et du révérend *Alexander Pyne*, A. B., ministre, et autres, marguilliers des églises d'*Oakville* et *Palermo* ; demandant qu'il soit adopté des mesures pour abolir tout travail, le dimanche, dans le département des postes du service public.

De *John Ring* et autres, du township de *Nepaan*, comté de *Charleton* ; demandant que la pétition pour que l'extrémité des concessions A, B, C et D, dans le dit township, qui est le plus éloigné de la rivière *Rideau*, soit le front des dites concessions, ne soit pas écoutée.

De *Peter G. Fraser* et autres, des comtés unis de *Lanark* et *Renfrew* ; demandant que deux ou trois rangs de townships soient arpentés au sud-est du comté de *Renfrew*, et que le produit d'une partie des terres soit approprié à faire deux ou trois bons chemins à travers les dits comtés.

De *Josias Richey* et autres, du comté de *Lanark*, et de *John Mair*, M. D., président, et autres, membres des sociétés de tempérance, et autres, dans la cité de *Kingston* ; demandant qu'il soit adopté des mesures pour réprimer l'intempérance.

De *James Gibb*, écuyer, président, et autres, directeur de la banque de *Québec* ; demandant qu'il soit ajouté une clause au bill pour amender l'acte pour autoriser les syndics des chemins à barrières de *Québec* à acquérir le pont *Dorchester*, 12 *Vict.*, chap. 115, pour révoquer ou amender cette partie du dit acte qui donne un rang supérieur et un droit de priorité aux porteurs des débentures qui doivent être émises par le présent sur les porteurs des débentures déjà émises.

Sur motion de l'honorable M. *Sherwood*, secondé par l'honorable M. *Boulton*,

Résolu, que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne ce jour à trois heures, P. M.

M. le solliciteur-général *Drummond*, du comité permanent des lois expirantes, a présenté à la chambre le premier rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Notre comité a examiné avec attention la liste des lois expirantes préparée par le greffier en loi de votre honorable chambre, et croit qu'il est expédient de continuer les actes et les ordonnances dont les titres suivent, jusqu'à la fin de la prochaine session du parlement provincial.

L'acte 4 et 5 *Vict.*, chap. 36, intitulé : " Acte pour régler les pêches dans le district de *Gaspé*."

L'acte 8 *Vict.*, chap. 6, intitulé : " Acte pour mieux conserver la paix et pour prévenir les émeutes et les actes de violence qui pourraient se commettre sur la ligne des travaux publics qui sont en voie de construction, ou dans les environs."

L'acte 8 *Vict.*, chap. 27, intitulé : " Acte pour amender l'ordonnance et l'acte y mentionnés, concernant l'enregistrement de titres des biens immeubles, dans le *Bas-Canada*, ou des hypothèques dont ils sont grevés."

L'acte 8 *Vict.*, chap. 48, intitulé : " Acte pour le soulagement des débiteurs insolvable dans le *Haut-Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées."

L'acte 8 *Vict.*, chap. 53, intitulé : " Acte pour abroger certains actes y mentionnés, et pour mieux encourager l'agriculture dans le *Bas-Canada*, par l'établissement de sociétés d'agriculture en icelui," tel qu'amendé et étendu par l'acte 9 *Vict.*, chap. 14, et aussi le dit acte 9 *Vict.*, chap. 14, intitulé : " Acte pour amender l'acte pour encourager l'agriculture, par l'établissement de sociétés d'agriculture dans le *Bas-Canada*."

L'acte 9 *Vict.*, chap. 24, intitulé : " Acte pour autoriser l'établissement de plus d'une société d'agriculture dans un comté du *Bas-Canada*, et pour venir en aide à la société d'agriculture du comté de *Montréal*."

L'acte 9 *Vict.*, chap. 38, intitulé : " Acte pour autoriser les commissaires chargés de s'enquérir de certaines matières qui concernent les affaires publiques à recevoir les témoignages sous serment."

L'acte 10 et 11 *Vict.*, chap. 1, intitulé : " Acte pour étendre les pouvoirs de la maison de la Trinité de *Montréal*, dans certains cas où la santé publique de la cité peut être mise en danger."

L'acte 11 *Vict.*, chap. 7, intitulé : " Acte pour pourvoir à l'inspection du beurre dans *Québec* et *Montréal*."

L'acte 11 *Vict.*, chap. 11, intitulé : " Acte pour amender les lois relatives à l'incorporation de la cité de *Montréal*."

L'acte 2 *George* quatre, chap. 8, intitulé : " Acte pour mieux régler la commune de la seigneurie de *Laprairie de la Magdeleine*."

L'acte 2 *George* quatre, chap. 10, intitulé : " Acte pour mettre les habitants de la seigneurie de la baie *St. Antoine*, communément appelé *Baie du Febvre*, en état de pourvoir à mieux régler la commune de la dite seigneurie," tel qu'amendé et augmenté par 4 *George* quatre, chap. 26; et aussi, le dit acte 4 *George* quatre, chap. 26, intitulé : " Acte pour autoriser le président et les syndics de la commune de la seigneurie de la baie *St. Antoine*, communément appelée *Baie du Febvre*, à terminer certaines disputes relativement aux limites de la dite commune, et pour d'autres objets y appartenant."

L'acte 9 *George* quatre, chap. 20, intitulé : " Acte pour pourvoir plus efficacement à l'entretien des hypothèques secrètes sur les terres, qu'il n'a été jusqu'ici en usage dans cette province."

L'acte 9 *George* quatre, chap. 27, intitulé : " Acte pour empêcher les débiteurs frauduleux de frustrer leurs créanciers, en certaines parties de cette province."

L'acte 9 *George* quatre, chap. 28, intitulé : " Acte pour faciliter les procédures contre les biens et effets des débiteurs en certains cas."

L'acte 9 *George* quatre, chap. 32, intitulé : " Acte pour changer et amender un acte passé dans la sixième année du règne de sa majesté, intitulé : " Acte pour autoriser les habitants du fief *Grosbois*, dans le comté de *Saint Maurice*, à faire des règlements plus avantageux pour la commune du dit fief."

L'acte 9 *George* quatre, chap. 51, intitulé : " Acte pour la conservation de la pêche au saumon dans les comtés de *Cornwallis* et de *Northumberland*."

L'acte 1 *Guillaume* quatre, chap. 6, intitulé : " Acte pour encourager la destruction des loups."

L'acte 3 *Guillaume* quatre, chap. 14, intitulé : " Acte pour suspendre encore certaines parties d'un acte ou ordonnance y mentionnée, et pour consolider et continuer encore pour un temps limité les dispositions de deux autres actes y mentionnés, afin de constater plus efficacement les dommages sur les lettres de change protestées, et pour déterminer les disputes qui y ont rapport, et pour d'autres fins."

L'acte 6 *Guillaume* quatre, chap. 19, intitulé : " Acte pour régler les honoraires des personnes employées par les juges de paix, dans les campagnes, comme greffiers ou huissiers en certains cas."

L'acte 6 *Guillaume* quatre, chap. 35, intitulé : " Acte pour pourvoir au traitement médical de marins malades."

L'acte 6 *Guillaume* quatre, chap. 56, intitulé : " Acte pour révoquer un certain acte y mentionné, et pour remédier plus efficacement à divers abus préjudiciables à l'agriculture."

L'ordonnance 2 *Vict.*, (3^{me} session.) chap. 7, intitulée : " Ordonnance pour amender l'acte passé dans la trente-sixième année du règne *George* trois, chap. 9, communément appelé l'acte des chemins."

L'acte du *Haut-Canada*, 11 *George* quatre, chap. 20, intitulé : " Acte pour autoriser les sessions de quartier du district de *Home* à pourvoir au soulagement des aliénés et des indigents dans ce district."

L'acte 3 *Guillaume* quatre, chap. 45, intitulé : " Acte pour continuer un acte passé dans la onzième année du règne de feu sa majesté, intitulé : " Acte pour autoriser les sessions de quartier du district de *Home* à pourvoir au soulagement des aliénés et des indigents dans ce district, et pour étendre les dispositions du dit acte aux autres districts de cette province."

L'acte 6 *Guillaume* quatre, chap. 29, intitulé : " Acte pour abroger un acte passé dans la quarante-neuvième année du règne de feu sa majesté le roi *George* trois, intitulé : " Acte pour encourager la destruction des loups en cette province, et pour établir de nouvelles dispositions pour exterminer ces animaux destructeurs."

L'acte 7 *Vict.*, chap. 10, intitulé : " Acte pour abroger une ordonnance du *Bas-Canada*, intitulée : " Ordonnance concernant les banqueroutiers et l'administration et la distribution de leurs biens et effets, et pour établir des dispositions pour le même objet dans toute la province du *Canada*," tel qu'amendé par l'acte 9 *Vict.*, chap. 30; et aussi, le dit acte 9 *Vict.*, chap. 30, intitulé : " Acte pour continuer et amender les lois de banqueroute maintenant en force en cette province," tel qu'amendé et étendu par l'acte 12 *Vict.*, chap. 18; et aussi, le dit acte (continué) 12 *Vict.*, chap. 18, intitulé : " Acte pour établir des dispositions aux fins de continuer et compléter les procédures dans les affaires de banqueroute maintenant pendantes."

Votre comité prend la liberté de remarquer que rien de contenu dans le présent rapport n'empêchera, ou ne sera censé empêcher l'effet de tout acte passé ou qui sera passé pendant la présente session, révoquant, amendant, ou rendant permanent, ou continuant à toute autre période que celle fixée dans le présent rapport, aucun des actes ou ordonnances ci-dessus mentionnés et continués.

Votre comité prend de plus la liberté de recommander qu'un bill soit passé pour continuer les dits actes et ordonnances.

Ordonné, que M. le solliciteur-général *Drummond* Bill pour continuer les lois expirantes. ait la permission d'introduire un bill pour continuer pour un temps limité les divers actes et ordonnance y mentionnés.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, que la réponse aux deux adresse de l'as- L'hon. L. J. semblée législative datées respectivement le 19 Papineau. et le 24 juillet, 1850, pour copie de toute correspondance qui peut avoir été échangée entre le gouvernement de cette province et l'honorable L. J. Papineau, au sujet de toutes réclamations faites par ce dernier; aussi, une copie des minutes en conseil relativement à son salaire comme

ci-devant orateur de la chambre d'assemblée du *Bas-Canada*, du dernier warrant émis en sa faveur pour le paiement de son dit salaire antérieurement à l'union des provinces, et de tout reçu qu'il peut avoir donné subséquemment au vote de la chambre d'assemblée en sa faveur pour la somme de quatre mille cinq cent louis; et pour copie de toute la correspondance échangée entre l'honorable *D. B. Papineau* et *Christopher Dunkin*, écuyer, et l'honorable *L. J. Papineau*, au sujet de son salaire comme orateur de la ci-devant chambre d'assemblée du *Bas-Canada*, et autres matières y relatives mises devant la chambre, hier, soit renvoyée au comité spécial auquel ont été renvoyés les comptes publics de 1849, et autre renvoi.

Ordonné, que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Sur motion de *M. Wilson*, secondé par l'honorable *M. Robinson*,

Ordonné, que la soixante-et-onzième règle de cette chambre qui exige qu'une somme de pas moins de vingt livres soit déposée entre les mains du greffier de cette chambre, soit suspendue en ce qu'elle a rapport au bill pour mettre certains habitants du township de *Moore* en possession d'un terrain réservé pour un chemin, et pour établir un nouveau chemin à la place.

Bill relatif à un terrain réservé pour un chemin dans *Moore*.

Bill relatif au township d'*Upton*.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour séparer du district des *Trois-Rivières* certaines concessions du township d'*Upton*, et pour les réunir au district de *Montréal* et au circuit de *St. Hyacinthe*, pour les fins judiciaires, et à la paroisse de *St. Hugues* pour les fins municipales, dans le district mentionné en dernier lieu, étant lu;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

Bill pour amender les lois de l'intérêt sur l'argent.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour amender et simplifier les lois relatives à l'intérêt sur l'argent, étant lu;

L'honorable *M. Boulton* a proposé, secondé par *M. Richards*, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

M. Laurin a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Fournier*, que le mot: "maintenant," soit retranché, et les mots "ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Cartier*, *Chauveau*, *Christie*, *Crysler*, *DeWitt*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Gugy*, *Hopkins*, *Jobin*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *McConnell*, *Méthot*, *Nelson*, *Polette*, *Robinson*, *Sauvageau*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Stevenson*, *Taché* et *Viger*.—(27.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Burrill*, *Cameron*, de *KENT*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fergusson*, *Hall*, *Holmes*, *Johnson*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McFarland*, *McLean*, *Merritt*, *Perry*, *Price*, *Prince*, *Richards*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Watts* et *Wilson*.—(26.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six jour.

Sur motion de *M. Laurin*, secondé par *M. Fournier*,

La chambre s'est ajournée.

Jovis, 1^o die Augusti, 1850.

Sà horâ, P. M.

LA pétition suivante a été présentée et mise sur la table:—

Par l'honorable *M. Cameron*, de *Kent*,—la pétition de *Joseph Kenney* et autres, du village d'*Oakville* et ses environs.

M. Hopkins a proposé, secondé par l'honorable *M. Cameron*, de *Cornwall*, et la question ayant été mise, que la pétition de *George H. Park*, M. D., ci-devant surintendant médical de l'asile temporaire des lunatiques à *Toronto*, exposant les motifs qui l'ont fait destituer de la dite charge, et demandant qu'il soit adopté des mesures pour mieux protéger les lunatiques, et pour éloigner loin de lui les dommages qui doivent résulter pour des matières qui y sont exposées, soit renvoyée à un comité spécial composé de l'honorable *M. Cameron*, de *Kent*, *M. Nelson*, l'honorable *M. Boulton*, *M. Johnson* et le moteur, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cayley*, *Hopkins*, *Malloch*, *Meyers*, *Perry*, *Prince*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, et *Sherwood*, de *TORONTO*.—(12.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *DeWitt*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Lyon*, *McLean*, *Merritt*, *Méthot*, *Notman*, *Price*, *Richards*, *Ross*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché*, *Viger*, *Watts* et *Wilson*.—(40.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Sur motion de *M. Cauchon*, secondé par *M. Fortier*,

Ordonné, que les deux prétendues copies de deux lettres marquées privées "et confidentielles," annexées à la dite pétition de *George H. Park*, M. D., en soient détachées.

Message du conseil législatif par *John Fenning*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—conseil. *M. l'Orateur*.

Le conseil législatif a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill, intitulé: "Acte pour amender l'acte pour assurer le droit de propriété sur les vaisseaux construits dans les plantations britanniques navigant sur les eaux situées dans l'intérieur de cette province, et qui n'ont pas été enregistrés conformément à l'acte du parlement impérial du Royaume-Uni, passé dans les troisième et quatrième années du règne de sa majesté, le Roi *Guillaume* quatre, et intitulé: "Acte qui pourvoit à l'enregistrement des vaisseaux britanniques et pour en faciliter le transport et empêcher qu'aucune partie du dit droit de propriété ne soit transféré d'une manière frauduleuse."

Bill, intitulé: "Acte pour autoriser l'union de la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*, et de la compagnie du chemin de fer du lac *Saint Louis* et de la ligne provinciale, et pour d'autres fins relatives aux dites compagnies."

Bill, intitulé: "Acte pour abroger certaines dispositions d'un acte passé dans la dernière session du parlement provincial et intitulé: "Acte pour réformer les lois et les ordonnances relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la corporation de la maison de la"

Pétition présentée.

Pétition du Dr. G. H. Park.

Message du conseil.

Bill relatif aux plantations britanniques.

Bill relatif aux chemins de fer de l'Union de Lachine et de la ligne provinciale.

Bill relatif aux maîtres des vaisseaux et aux pilotes.

Bill relatif à la nécropole de Toronto. "trinité de Québec, et pour d'autres fins, et pour ex-
" empter les capitaines des bâtiments du *Bas-Canada*
" d'employer des pilotes en certains cas." Et aussi,
" Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : " Acte
" pour incorporer la nécropole de *Toronto*," avec
" plusieurs amendements auxquels ils demandent le con-
" cours de cette chambre. Et aussi,
" Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : " Acte
" pour incorporer la compagnie du cimetière de *Cata-
" rarakoui*," avec plusieurs amendements, auxquels il
" demande le concours de cette chambre. Et aussi,
" Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : " Acte
" pour lever certains doutes sur l'intention de l'acte
" de la dernière session du parlement de cette pro-
" vince, pour amender la charte de l'université de
" *Toronto*, et pour pourvoir à l'établissement et à la
" dotation de chaires royales, et autres chaires, cours,
" bourses d'agrégés, bourses d'élèves, rétributions,
" prix et autres récompenses dans la dite université,
" et pour d'autres fins qui se rattachent à la dite uni-
" versité et au collège et à l'école royale de grammaire
" du collège du *Haut-Canada*, qui en forment un
" apanage," avec plusieurs amendements, auxquels il
" demande le concours de cette chambre. Et aussi,
" Le conseil législatif a passé un bill, intitulé : " Acte
" pour amender l'acte intitulé : " Acte pour incorporer
" la compagnie d'union du chemin de fer de *Toronto*
" de *Simcoe* et du lac *Huron*," auquel il demande le
" concours de cette chambre.
" Et ensuite, il s'est retiré.

Bill relatif au chemin de fer de l'union de Toronto, Simcoe et lac Huron. Un bill grossoyé du conseil législatif intitulé : " Ac-
" te pour amender l'acte intitulé : " Acte pour incor-
" porer la compagnie d'union du chemin de fer de
" *Toronto*, de *Simcoe* et du lac *Huron*," a été lu
" la première fois.

Bill relatif aux ventes faites par le shérif (B.-C.) *M. Laurin*, du comité spécial sur le bill pour ga-
" rantir les enchères dans le *Bas-Canada*, a fait rapport
" que le comité avait passé le bill et y avait fait des
" amendements.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés
" à un comité de toute la chambre pour lundi pro-
" chain.

Rapport sur la pétition de *Lachlan*. *M. Prince*, du comité spécial auquel a été renvoyée
" la pétition de *Robert Lachlan*, écuyer, de *Colchester*,
" comté de *Essex*, a présenté à la chambre le rapport du
" dit comité, lequel a été lu comme suit :—

« Votre comité a examiné la pétition de *Robert Lachlan*,
" écuyer, dans laquelle il demande qu'il soit adopté
" des mesures pour empêcher les nègres de s'établir
" dans le district de l'Ouest ; et le président ayant in-
" formé votre comité que le major *Lachlan* désirait
" comparaître devant le comité pour donner son témoi-
" gnage dans l'affaire, et que votre comité ferait bien
" de lui envoyer une sommation, afin de profiter de son
" expérience et de ses connaissances sur le sujet. Après
" mûre délibération, votre comité ne voit pas la néces-
" sité, dans cette occasion, de faire une enquête sur la
" moralité de la population de couleur ; et comme l'as-
" sociation *Elgin*, à laquelle, votre comité le suppose,
" les pétitionnaires font allusion (et pour l'incorporation
" de laquelle un bill est pendant devant votre honorable
" chambre) est principalement formée pour améliorer la
" condition et instruire la population de couleur résidant
" dans la province, et plus particulièrement celle si nom-
" breuse qui réside dans ce qui constituait autrefois le dis-
" trict l'Ouest, votre comité ne peut recommander qu'au-
" cune nouvelle délibération n'ait lieu sur cette pétition.

Dixième rap- port du comité des bill privés. L'honorable *M. Badgley*, du comité permanent des
" divers bills privés, a présenté à la chambre le dixième
" rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

« Votre comité a examiné le bill grossoyé du conseil lé-
" gislatif, intitulé : " Acte pour mettre *John Counter* en
" état d'obtenir un brevet d'invention pour faire des
" poêles sur un nouveau modèle et d'après un nouveau

« système," avec les preuves et les témoignages (fournis
" par le conseil législatif.) sur lesquels le bill est fondé,
" et il est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, Bill relatif à la
" intitulé : " Acte pour mettre *John Counter* en patente de
" état d'obtenir un brevet d'invention pour la *John Counter*.
" confection de poêles sur un nouveau modèle et
" d'après un nouveau système," soit lu la troi-
" sième fois demain.

M. Smith, de *Frontenac*, a proposé, secondé par *M. Ajournement*.
" *Méthot*, et la question ayant été mise, que lorsque
" cette chambre s'ajournera elle s'ajourne à demain à
" dix heures A. M.

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été
" demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Cameron*, de *Kent*, *Chabot*, *Fergusson*,
" *Fourquin*, *Guillet*, *Lacoste*, *Laurin*, *Macdonald*,
" de *KINGSTON*, *McLean*, *Méthot*, *Ross*, *Smith*, de
" *FRONTENAC*, *Stevenson* et *Viger*.—(14.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*,
" *Bell*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cayley*, *DeWitt*, *Dick-
" son*, *Hincks*, *Holmes*, le solliciteur-général *Macdo-
" nald*, *Sir Allan N. MacNab*, *Morrison*, *Notman*,
" *Perry*, *Prince*, *Robinson*, *Symour* et *Smith*, de *DUR-
" HAM*.—(18.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, que les amendements faits par le conseil Bill relatif au
" législatif au bill intitulé : " Acte pour incorporer cimetière de
" la compagnie du cimetière de *Catarakoui*," *Catarakoui*.
" soient maintenant pris en considération.

La chambre a, conséquemment, procédé à prendre les
" dits amendements en considération, et ils ont été lus
" comme suit :—

Feuille 3, ligne 24. Après " cimetière," insérez :
" ou qui jouera à aucun jeu, ou déchargera aucune
" arme à feu, dans le dit cimetière, (excepté lors de
" tout enterrement militaire) ou qui volontairement ou
" illégalement troublera aucunes personnes assemblées
" dans le cimetière pour l'enterrement d'aucun corps,
" ou qui commettra aucune nuisance dans l'intérieur
" du dit cimetière."

Feuille 3, ligne 32. Après " compétents," insérez
" les clauses (A.) (B.) (C.) (D.) (E.) (F.) (G.) et (H.)

Clause (A.) " Et qu'il soit statué, que la dite cor-
" poration fera des règlements pour que toutes les
" sépultures dans le dit cimetière se fassent d'une ma-
" nière décente et solennelle."

Clause (B.) " Et qu'il soit statué, qu'il ne sera en-
" terré aucun corps dans aucun caveau sous aucune
" chapelle ou autre bâtisse érigée dans le cimetière,
" ou en deça de quinze pieds du mur extérieur d'au-
" cune telle chapelle ou bâtisse."

Clause (C.) " Et qu'il soit statué, que toutes les
" parties du dit cimetière seront entourées de murs,
" ou autres clôtures ou palissades convenables de la
" hauteur de huit pieds au moins."

Clause (D.) " Et qu'il soit statué, que la dite cor-
" poration entretiendra le cimetière et les bâtisses et
" clôtures dans un état complet de réparation, et en
" bon ordre et condition, à même les deniers qu'elle
" recevra sous l'autorité de cet acte."

Clause (E.) " Et qu'il soit statué, que la corpora-
" tion fera tous les fossés et égouts nécessaires dans
" le dit cimetière et autour d'icelui pour l'égoutter et
" tenir sec ; et elle pourra de temps à autre, lorsque

l'occasion le requerra, faire écouler tel fossé ou égoût dans un fossé déjà ouvert, avec le consentement par écrit des personnes ayant la surintendance des dites rues ou chemins, et des propriétaires et des possesseurs des terres à travers lesquelles cette ouverture sera pratiquée, ayant soin de faire aussi peu de dommage que possible au chemin ou terrain à travers lequel sera fait le dit fossé ou égoût, et de le remettre dans un même ou aussi bon état qu'il était avant d'avoir été ainsi ouvert."

Clause (F.) " Et qu'il soit statué, que si la dite corporation, en aucun temps, fait écouler ou jeter, ou permet que l'on fasse écouler ou que l'on jette dans aucune rivière, étang, puits, ruisseau, canal, réservoir, aqueduc, étang ou abreuvoir, aucune matière nuisible du cimetière, qui corrompra l'eau, elle encourra pour chaque offense une pénalité de douze louis dix chelins courant."

Clause (G.) " Et qu'il soit statué, que la dite pénalité, avec tous les frais de poursuite, pourra être recouvrée par toute personne qui aura droit de se servir de l'eau ainsi corrompue par telle matière nuisible, au moyen d'une action civile dans toute cour de juridiction compétente; pourvu toujours, que la dite pénalité ne sera pas recouvrable si l'on en poursuit le recouvrement pendant la durée de l'offense, ou dans les six mois après qu'elle aura cessé."

Clause (H.) " Et qu'il soit statué, qu'outre la dite pénalité de douze louis dix chelins courant, et soit qu'elle soit recouvrée ou non, toute personne qui aura droit de se servir de l'eau ainsi corrompue par telle matière nuisible, pourra poursuivre la dite corporation au moyen d'une action civile dans toute cour de juridiction compétente, pour tout dommage spécial qu'elle pourra avoir éprouvée à raison de ce que l'eau aura été ainsi corrompue, ou s'il n'est pas allégué de dommage spécial, par la somme de deux louis dix chelins pour chaque jour que la dite matière nuisible sera jetée ou s'écoulera comme susdit, après l'expiration de vingt-quatre heures, à compter du temps que la dite personne aura donné avis de la dite offense à la dite corporation."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, que M. *Smith*, de *Frontenac*, reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendements.

Ordonné, que les amendements faits par le conseil législatif au bill, intitulé: " Acte pour incorporer la nécropole de *Toronto*;" soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération, et lesquels ont été lus, et ils sont comme suit:—

Feuille 1, ligne 22. Retrancher " et," et insérez: " ou."

Feuille 2, ligne 34 et 35. Après " empiétations," insérez: " ou qui jouera à aucun jeu, ou déchargera aucune arme à feu dans le dit cimetière, (excepté lors de tout enterrement militaire) ou qui volontairement ou illégalement troublera aucunes personnes assemblées dans le cimetière pour l'enterrement d'aucun corps ou qui commettra aucune nuisance dans l'intérieur du dit cimetière."

Feuille 3, ligne 45. Après " corporation," insérez les clauses (A.) (B.) (C.) (D.) (E.) (F.) (G.) et (H.)

Clause (A.) " Et qu'il soit statué, qu'il ne sera enterré aucun corps dans aucun caveau sous aucune chapelle ou autre bâtisse érigée dans le cimetière, ou en deça de quinze pieds du mur extérieur d'aucune telle chapelle ou bâtisse."

Clause (B.) " Et qu'il soit statué, que toutes les parties du dit cimetière seront entourées de murs, ou autres clôtures ou palissades convenables de la hauteur de huit pieds au moins."

Clause (C.) " Et qu'il soit statué, que la dite corporation entretiendra le cimetière et les bâtisses et clôtures dans un état complet de réparation, et en bon ordre et condition, à même les deniers qu'elle recevra sous l'autorité de cet acte."

Clause (D.) " Et qu'il soit statué, que la corporation fera tous les fossés et égoûts nécessaires dans le dit cimetière et autour d'icelui pour l'égoutter et le tenir sec; et elle pourra, de temps à autre, lorsque l'occasion le requerra, faire écouler tel fossé ou égoût dans un fossé déjà ouvert, avec le consentement par écrit des personnes ayant la surintendance des dites rues ou chemins, et des propriétaires et des possesseurs des terres à travers lesquelles cette ouverture sera pratiquée, ayant soin de faire aussi peu de dommage que possible au chemin ou terrain à travers lequel sera fait le dit fossé ou égoût, et de le remettre dans un même ou aussi bon état qu'il était avant d'avoir été ainsi ouvert."

Clause (E.) " Et qu'il soit statué, que si la dite corporation, en aucun temps, fait écouler ou jeter, ou permet que l'on fasse écouler ou que l'on jette dans aucune rivière, étang, puits, ruisseau, canal, réservoir, aqueduc, étang ou abreuvoir, aucune matière nuisible du cimetière qui corrompra l'eau, elle encourra pour chaque offense une pénalité de douze louis dix chelins courant."

Clause (F.) " Et qu'il soit statué, que la dite pénalité, avec tous les frais de poursuite, pourra être recouvrée par toute personne qui aura droit de se servir de l'eau ainsi corrompue par telle matière nuisible, au moyen d'une action civile dans toute cour de juridiction compétente; pourvu toujours, que la dite pénalité ne sera pas recouvrable si l'on en poursuit le recouvrement pendant la durée de l'offense, ou dans les six mois après qu'elle aura cessé."

Clause (G.) " Et qu'il soit statué, qu'outre la dite pénalité de douze louis dix chelins courant, et soit qu'elle soit recouvrée ou non, toute personne qui aura droit de se servir de l'eau ainsi corrompue par telle matière nuisible, pourra poursuivre la dite corporation au moyen d'une action civile dans toute cour de juridiction compétente, pour tout dommage spécial qu'elle pourra avoir éprouvée à raison de ce que l'eau aura été ainsi corrompue, ou s'il n'est pas allégué de dommage spécial, pour la somme de deux louis dix chelins pour chaque jour que la dite matière nuisible sera jetée ou s'écoulera comme susdit, après l'expiration de vingt-quatre heures, à compter du temps que la dite personne aura donné avis de la dite offense à la dite corporation."

Clause (H.) " Et qu'il soit statué, que la dite corporation fera des règlements pour que toutes les sépultures dans le cimetière se fassent d'une manière décente et solennelle."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, que M. *Morrison* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendements.

Ordonné, que les amendements faits par le conseil législatif au bill, intitulé: " Acte pour lever certains doutes sur l'intention de l'acte de la dernière session du parlement de cette province pour amender la charte de l'université de *Toronto*, et pour pourvoir à l'établissement et à la dotation de chaires royales et autres chaires, cours, bourses d'agrégés, bourses d'élèves, rétributions, prix et autres récompenses dans la dite université, et pour d'autres fins qui se rattachent à la dite université et au collège et à l'école royale de grammaire du collège du *Haut-Canada*, qui en forment un apanage," soient maintenant pris en considération.

Bill relatif à l'Université.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération, et lesquels ont été lus, et ils sont comme suit :—

Feuille 3, ligne 9. Retranchez depuis "parlement," jusqu'à "membres," où il est répété pour la seconde fois dans la douzième ligne, et insérez : "neuf."

Feuille 3, ligne 13. Retranchez depuis "affaires," jusqu'à "et," dans la 16^{me} ligne.

Feuille 5, ligne 34. Après "objet," insérez clause (A.)

Clause (A.) "Et qu'il soit statué, que rien de contenu dans les trois sections précédentes n'affectera, ni ne sera censé affecter en aucune manière la douzième section de l'acte ci-dessus précité ; mais que les dispositions des dites trois sections seront à toutes fins et intentions quelconques soumises aux dispositions de la dite douzième section, comme si elle eût été insérée de nouveau dans cet acte."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, que l'honorable procureur-général *Baldwin* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendements.

Sur motion de l'honorable M. *Badgley*, secondé par l'honorable M. *Robinson*.

Bill relatif à la maison de la Trinité de Montréal.

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour amender l'acte relatif à la "maison de la Trinité de Montréal," soit lu une seconde fois demain.

Sur motion de l'honorable M. *Badgley*, secondé par l'honorable M. *Robinson*,

Bill relatif au transport de la poudre à tirer.

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour abroger un acte y mentionné, et pour établir des dispositions pour régler le charroyage et le transport de la poudre à tirer en la cité de Montréal," soit lu une seconde fois demain.

Acte relatif aux droits de douane.

M. *Seymour* a proposé, secondé par M. *Stevenson*, et la question ayant été proposée, que cette chambre se forme maintenant en comité de toute la chambre pour considérer l'opportunité d'amender l'acte 12^{Vict.}, chap. 1, intitulé : "Acte pour amender la loi relative aux droits de douane," de manière à autoriser l'imposition d'un droit de vingt pour cent sur le blé et le maïs importés dans cette province de pays étrangers, (excepté en entrepôt pour l'exportation,) et aussi, pour augmenter le droit sur le lard de douze et demi pour cent à vingt pour cent ; et aussi, d'augmenter le droit spécifique sur le whiskey de trois deniers à six deniers par gallon.

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par l'honorable M. *Merrill*, et la question ayant été mise, que la considération ultérieure de la question soit renvoyée de ce jour en six mois ;

La chambre s'est divisée ; les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Merritt*, *Méthot*, *Morrison*, *Nelson*, *Polette*, *Richards*, *Sauvageau*, *Scott*, du Lac des DEUX-MONTAGNES, *Smith*, de *DURHAM*, *Viger* et *Wilson*.—(32.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Burritt*, *Crysler*, *DeWitt*, *Dickson*, *Hall*, *Hopkins*, *Johnson*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Meyers*, *Prince*, *Robinson*, *Seymour*, *Sher-*

wood, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Stevenson* et *Watts*.—(25.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

M. *Prince* a proposé, secondé par M. *Christie*, et Revenu et dépenses publiques. la question ayant été proposée, que le premier rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir de l'état des revenus publics et des dépenses de la province, présenté à la chambre le neuf de juillet dernier, soit renvoyé de nouveau à un comité, avec une instruction au dit comité de s'enquérir et faire rapport pour la considération de cette chambre, s'il ne serait pas expédient qu'une humble adresse soit présentée à sa majesté, la priant de vouloir bien gracieusement faire porter sur le trésor impérial le salaire du représentant de sa majesté en cette province, comme étant un fonctionnaire élevé de l'empire plutôt que de la province, plus spécialement chargé de surveiller et sauvegarder les droits de sa majesté et les intérêts de l'empire en icelle, que d'administrer le gouvernement local de la province, surtout depuis la reconnaissance d'une responsabilité constitutionnelle de la part des conseillers du représentant de la souveraine envers les représentants du peuple de cette province. Dans le cas où le comité ne jugerait pas à propos de s'adresser à sa majesté pour lui demander de défrayer le salaire du représentant de sa majesté à même le trésor impérial, de faire rapport si la réduction du salaire du représentant de sa majesté, est, dans l'opinion du comité, regardée par le peuple de la province, comme une mesure indispensablement nécessaire ;— s'il est expédient de céder à ses vœux à cet égard, et d'indiquer le montant auquel ce salaire sera fixé à l'avenir, eu égard toujours à la dignité de sa charge, et aux engagements et ressources de la province. Les salaires en particulier qu'il est expédient d'allouer aux chefs de départements qui devront former partie du conseil responsable du représentant de sa majesté, spécifiant les dits salaires. La convenance d'opérer une réduction générale sur tous les salaires sans distinction qui excèdent cinq cents louis courant, et l'échelle d'après laquelle cette réduction (s'il est nécessaire d'en opérer aucune) aura lieu, et s'il convient de faire porter cette réduction sur les salaires de moins de cinq cents louis, mais excédant deux cent cinquante louis, et qu'elle sera la proportion. La convenance d'éloigner les procureurs-généraux du cabinet, du conseil exécutif et des affaires politiques du gouvernement, excepté comme membres de cette honorable chambre, et de les restreindre exclusivement dans la sphère de leurs fonctions officielles comme officiers en loi de la couronne. La convenance d'abolir entièrement la charge de solliciteur-général dans les deux sections de la province ;

L'honorable M. *Boulton* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Holmes*, que tous les mots après "expédient," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, aux fins d'y ajouter les mots : "que le salaire du gouverneur-général soit limité à la somme de trois milles cinq cents livres ;"

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *DeWitt*, *Holmes*, *Hopkins* et *Malloch*.—(6.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Crysler*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, le sollici-

teur-général *Macdonald, Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab, McLean, Merritt, Méthot, Meyers, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Prince, Richards, Robinson, Ross, Sauvageau, Scott*, du LAC des DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson, Taché, Viger, Watts et Wilson*.—(58.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la question principale ayant été mise, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Christie, Crysler, DeWitt, Holmes, Hopkins, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Prince, Sherwood*, de BROCKVILLE, et *Sherwood*, de TORONTO.—(14.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Badgley*, le procureur-général *Baldwin, Bell, Boutillier, Cameron*, de CORNWALL, *Cartier, Cauchon, Cayley, Chauveau, Dickson*, le solliciteur-général *Drummond, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Guillet, Hall, Hincks, Jobin, Johnson, Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab, Merritt, Méthot, Morrison, Nelson, Polette, Richards, Robinson, Ross, Sauvageau, Scott*, du LAC des DEUX-MONTAGNES, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson, Taché, Viger, Watts et Wilson*.—(50.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, que *M. Laurin*, ait la permission d'introduire un bill pour rendre exécutoires les jugements des cours de commissaires dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour samedi prochain.

Sur motion de *M. Meyers*, secondé par *M. Crysler*, *Résolu*, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, un état du montant prélevé sur les droits de péages du pont de la rivière *Trent* en 1849 ; et le montant perçu sur le même pont pendant chaque mois de la présente année, et le montant du salaire payé au percepteur de ces droits de péages, et le mode de paiement de ce salaire, soit par une retenue faite par lui sur le montant des perceptions ou autrement ; et une copie des instructions données à ce percepteur pour sa gouverne, et pour la régie de ce pont ; et aussi, si le percepteur est tenu de vaquer en personne à la perception de ces droits de péages, ou s'il est autorisé ou a la permission par ses instructions de se faire remplacer par une ou d'autres personnes.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

M. Jobin, du comité de toute la chambre pour considérer s'il est expédient de pourvoir à même le fonds consolidé du revenu de la province au paiement du salaire annuel du président des cours de sessions de la paix dans et pour les districts de *Trois-Rivières* et *St. François* respectivement, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme suit :—

Résolu, qu'il est expédient de pourvoir à même le fonds du revenu consolidé de la province, au paiement d'un salaire annuel n'excédant pas soi-

xante-quinze louis courant, au président de la cour des sessions trimestrielles de la paix, du district des *Trois-Rivières* ; et aussi, au paiement d'un salaire annuel n'excédant pas cinquante louis courant, au président de la cour des sessions générales de la paix du district de *St. François*. La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Ordonné, que la dite résolution soit renvoyée au comité de toute la chambre sur le bill pour faciliter la tenue des cours de sessions générales et trimestrielles de la paix dans le *Bas-Canada*.

L'ordre du jour, pour recevoir le rapport du comité Subsidés sur les subsides, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender et réfondre les divers actes maintenant en force qui règlent la pratique des cours de division dans le *Haut-Canada*, et pour étendre la juridiction des dites cours, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi criminelle en ce qui concerne la peine capitale, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit déchargé.
Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour améliorer la pratique de la loi et limiter le montant des frais qui seront taxés et recouverts dans certaines cours dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit déchargé.
Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer les charpentiers de navires dans le district de *Québec*, étant lu ;

M. Chauveau a proposé, secondé par *M. Lemieux*, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. Christie a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Watts*, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs le procureur-général *Baldwin, Bell, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Burrill, Cameron*, de KENT, *Christie, Crysler, DeWitt*, le solliciteur-général *Drummond, Fergusson, Fortier, Fournier, Gagy, Guillet, Hall, Hincks, Hopkins, Johnson, Lacoste*, le solliciteur-général *Macdonald, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, Meyers, Morrison, Nelson, Prince, Richards, Robinson, Ross, Sauvageau, Scott*, du LAC des DEUX-MONTAGNES, *Seymour, Smith*, de DURHAM, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson, Taché et Watts*.—(39.)

CONTRE.

Messieurs *Boutillier, Cartier, Cauchon, Cayley, Chauveau, Laurin*, et *Macdonald*, de KINGSTON.—(7.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise,

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

L'honorable *M. Boulton* a proposé, secondé par *M. Gagy*, et la question ayant été mise, que les ordres du jour soient remis.

Bill relatif aux jugements des cours de commissaires.

Péages du pont de la rivière Trent.

Présidents des cours de sessions de la paix, (B.-C.)

Bill relatif aux cours de division, (H.-C.)

Bill relatif à la peine capitale.

Bill pour améliorer la pratique de la loi.

Bill relatif aux charpentiers.

Ordres du jour remis.

dres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain ;

La chambre s'est divisée ; et elle a passé dans la négative.

Bill relatif à la loi municipale (H.-C.)

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender la loi municipale du *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit déchargé.

Bill relatif aux actions réelles ou mixtes (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi du *Bas-Canada* quant au district dans lequel les actions réelles ou mixtes pourront être commencées, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, que M. *Chauveau*, l'honorable M. *Badgley*, M. *Gugy*, M. *Lemieux* et M. le solliciteur-général *Drummond* composent le dit comité.

Bill relatif au chemin de Guelph et Dundas.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender un acte intitulé : "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de la compagnie du chemin de *Guelph* et *Dundas*," étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Flint* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Flint* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Flint* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif à l'organisation du notariat.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender et refondre l'acte qui pourvoit à l'organisation du notariat dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a pris le fauteuil du comité : et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Boulton*, de *Toronto*, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

Dépenses contingentes.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le premier et second rapports du comité permanent des dépenses contingentes, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Hall* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Hall* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Ordre du jour remis.

M. le solliciteur-général *Drummond* a proposé, secondé par l'honorable procureur-général *Baldwin*, et la question ayant été mise, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chauveau*, *Crysler*, *DeWitt*, le solliciteur-général *Drummond*, *Lournier*, *Hall*, *Hopkins*, *Jobin*, *Macdonald*, de

KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *Nelson*, *Richards*, *Robinson*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, et *Taché*.—(19.)

CONTRE.

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, *Boulton*, de *Toronto*, *Burrill*, *Cameron*, de *Kent*, *Cartier*, *Flint*, *Laurin*, *Lemieux*, *McConnell*, *Ross*, *Sherwood*, de *Brockville*, *Smith*, de *Durham*, et *Watts*.—(14.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

M. *Cauchon* a proposé, secondé par M. *Ross*, et la question ayant été mise, que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à onze heures, A. M.

La chambre s'est divisée :

Pour 10.

Contre 20.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, sur motion de M. le solliciteur-général *Drummond*, secondé par M. *Richard*,

La chambre s'est ajournée.

Veneris, 2^o die Augusti ;

ANNO 13^o VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Gugy*,—la pétition de *William Morrin* et autres, des paroisses de *St. Eustache* et *St. Augustin*, comté du *Lac des Deux-Montagnes*.

Par Sir *Allan N. MacNab*,—la pétition de la compagnie du grand chemin de fer occidental.

Par M. *Hopkins*,—la pétition d'*Archibald McGlachan* et autres, du township de *Nassagaweya*.

Par M. *Nelson*,—la pétition de *William T. Munday* et autres, membres de l'église baptiste et de la congrégation qui s'assemble dans la chapelle de la rue *St. Hélène*, *Montréal*.

Par M. *Thompson*,—la pétition du conseil municipal provisoire du comté de *Haldimand*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Thaddeus H. Ketchum* et autres, des townships de *Murray* et *Cramahé* ; demandant que parties des dits townships soient formés en un nouveau township qui sera appelé *Brighton*.

D'*Angus Kennedy*, capitaine au second régiment de milice de *Glengary*, en son nom et au nom d'une partie de la compagnie qui était sous ses ordres durant la guerre avec les *Etats-Unis d'Amérique* ; demandant qu'il leur soit accordé des terres pour leurs services durant la dite guerre.

Du maire, des échevins et bourgeois de la cité de *Toronto* ; demandant certains amendements à l'acte des corporations municipales.

Du révérend *John Carroll* et autre, de la cité de *Toronto* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la maison d'industrie et asile des orphelins de la cité de *Toronto*.

De *George Gurnett*, écuyer, maire de la cité de *Toronto*, au nom de la corporation de la dite cité ; demandant que la charte de la compagnie du chemin de fer de *Toronto*, *Simcoe* et du lac *Huron* soit amendée de manière à permettre à la corporation de la dite cité à prendre et souscrire des actions, et à être représentée dans la dite compagnie.

Du révérend *John Ryerson*, au nom du bureau des syndics et visiteurs du collège *Victoria* ; demandant

Pétitions présentées.

Pétitions lues.

qu'il soit passé un acte pour permettre la translation du siège du dit collège de *Cobourg* à *Toronto*.

De la municipalité du township de *Woodhouse*; demandant que la ville de *Simcoe* continue à faire partie de la dite municipalité.

De *James Watson* et autres, de la ville de *Godrich*; demandant qu'il soit passé un acte pour lever certaines difficultés dans lesquelles la dite ville se trouve par suite de l'élection d'un maire en vertu de l'acte 12 *Vict.*, chap. 81.

De *Robert Francis* et autres, artisans du village de *Port Trent* et environs, township de *Murray*; demandant à être soulagés des effets funestes qui résultent pour eux de l'usage maintenant fait du travail des détenus dans le pénitencier provincial.

De *Thomas Saunders* et autres, les présidents et membres de la société d'agriculture du comté de *Waterloo*; demandant qu'il ne soit point fait de changements dans l'acte actuel des sociétés d'agriculture, ou, si l'on juge à propos de l'amender, que l'allocation législative soit répartie aux sociétés de comté suivant le nombre les membres payant d'icelles.

De *George Kingsmill*, de la cité de *Toronto*, ci-devant grand constable de la dite cité; demandant rémunération pour ses services pour avoir arrêté le meurtrier de feu *Thomas Kinneer*, dans le mois de juillet 1843.

Ordonné, que la pétition de la compagnie du grand chemin de fer occidental, soit maintenant lue, et que les règles de cette chambre soient suspendues en ce qui a rapport à la dite pétition.

Et la dite pétition a été lue; demandant qu'il soit passé un acte pour autoriser la dite compagnie à construire une branche de chemin depuis la ligne principale jusqu'à la ville de *Galt*.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyé au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Ordonné, que la dite pétition de dame *Ann Belton*, de la cité de *Toronto*, soit renvoyée au comité permanent des dépenses contingentes.

Sir *Allan N. MacNab*, du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, a présenté à la chambre le dixième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Bytown* et *Prescott*, et est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable *M. Macdonald*, secondé par *M. Laurin*,

Ordonné, que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne à dix heures demain, A. M.

Sur motion de *M. Morrison*, secondé par *M. Flint*,

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour amender l'acte, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer d'union de *Toronto*, *Simcoe* et du lac *Huron*," soit lu une seconde fois demain.

Ordonné, que l'honorable *M. Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour abroger cette disposition de la loi qui approprie les recettes de cette partie du fonds des licences de mariages provenant du *Haut-Canada* au soutien exclusif de certaines institutions spécifiées, et de les laisser à la disposition du parlement pour les besoins du *Haut-Canada* généralement.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Sur motion de *M. Sherwood*, de *Brockville*, secondé par *M. Dickson*,

Résolu, que depuis et après ce jour les ordres sur lesquels il n'est pas procédé lorsqu'ils sont appelés, seront placés à la fin de la liste, à moins que la chambre n'en décide autrement.

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: Bill relatif au "Acte pour mettre *John Counter* en état d'obtenir un brevet d'invention pour la confection de poêles sur un nouveau modèle et d'après un nouveau système," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que *M. Flint* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre l'a passé sans amendement.

M. Boulton, de *Toronto*, a fait rapport du bill pour amender et refondre l'acte qui pourvoit à l'organisation du notariat dans le *Bas-Canada*, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour limiter le temps fixé pour le rachat du scrip pour terres, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Boulton a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Boulton*, de *Toronto*, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Boulton, de *Toronto*, a fait du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Un bill grossoyé pour amender un acte, intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin de *Guelph* et *Dundas*," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que *M. Fergusson* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivants sans amendement, savoir:—

Bill, intitulé: "Acte pour établir le libre commerce de banque en cette province, et pour d'autres fins relatives aux banques et aux affaires de banques."

Bill, intitulé: "Acte pour autoriser *Aaron Silverthorn* et *Newman Silverthorn*, leurs hoirs et ayants cause, à construire une chaussée sur la rivière *Silverthorn*."

Le conseil législatif prie cette chambre de vouloir bien communiquer à leurs honneurs les documents, raisons et témoignages sur lesquels est fondé le bill, intitulé: "Acte pour amender l'acte pour autoriser et mettre les commissaires des chemins à barrières de *Québec* en état d'acquérir la possession du pont *Dorchester*, en ce qui concerne un certain chemin y mentionné."

Et ensuite, il s'est retiré.

Pétition de la compagnie du grand chemin de fer occidental, renvoyée à un comité.

Pétition d'Ann Belton, renvoyée à un comité.

Dixième rapport du comité des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Ajournement.

Bill relatif aux chemins de fer d'union de *Toronto*, *Simcoe* et lac *Huron*.

Bill relatif au fonds des licences de mariages, (H.-C.)

Résolu, que cette chambre enverra une réponse au dit message par message.

Et le maître en chancellerie a été rappelé, et M. l'Orateur l'a informé de ce que dessus.

Et ensuite, il s'est de nouveau retiré.

Bill relatif aux cours de division.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender et refondre les divers actes maintenant en force qui règlent la pratique des cours de division dans le *Haut-Canada*, et pour étendre la juridiction des dites cours, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Laurin* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Laurin* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que rapport soit reçu demain.

Bill relatif aux jurés, jury et enquêtes. (H.-C.)

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour refondre et amender les lois relatives aux jurés, au jury, et aux enquêtes dans cette partie de la province appelée *Haut-Canada*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Cauchon* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Cauchon* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

Subsides.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur les subsides, étant lu ;

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*, et la question ayant été proposée, que cette chambre se forme maintenant en le dit comité ;

L'honorable M. *Boulton* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Cameron* de *Kent*, que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, aux fins d'y ajouter les mots : "l'appropriation et l'emploi des revenus publics de cette province, suivant la discrétion du gouvernement exécutif, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation de la législature, conduit nécessairement à des extravagances et au gaspillage des deniers publics au grand détriment des meilleurs intérêts du peuple. Que pour prévenir à l'avenir toute dépense des deniers publics sans la sanction de la législature, il est expédient qu'aucun warrant ne soit signé, émis ou adressé au receveur-général ou à tout autre fonctionnaire public pour le paiement d'aucune somme d'argent à même les revenus publics de la province, à moins que le montant et l'objet du dit paiement ne soit préalablement autorisé par une disposition législative, qui sera mentionnée et exprimée dans le corps du dit warrant comme étant l'autorité en vertu de laquelle le dit warrant a été émis, et qu'il ne doit être pris aucun contrat et qu'il ne doit être donné à aucun membre du gouvernement ou autre officier public en cette province aucune autorisation exigeant la dépense des deniers publics, à moins qu'il ne soit autorisé à le faire par un acte exprès du parlement de cette province. Qu'aucune pension ne devrait être ci-après accordée ou payée à aucun fonctionnaire public quelconque, et aucun fonctionnaire ne devrait recevoir de pension, à moins que dans chaque cas particulier il ne soit ensuite passé un acte au parlement de cette province, en déterminant le montant et l'époque où

" la dite pension doit commencer et où elle doit finir, nonobstant tout acte jusqu'ici passé, ou aucun usage, ordre en conseil ou autre matière ou chose à ce contraire, en quelque manière que ce soit. Qu'aucun fonctionnaire public, officier, greffier ou autre personne ne devrait être employé à aucun devoir, charge ou emploi, ou recevoir aucun salaire pour l'exécution d'aucun service ou devoir public, à moins que la charge, le devoir ou l'emploi ait été auparavant créé ou autorisé par un acte de la législature, exprimant en termes généraux les devoirs de chaque officier et les services qu'il aura à remplir ou la charge dans laquelle chaque officier subordonné devra être employé ; pourvu qu'aucun dit règlement ne devrait s'étendre ou censurer s'étendre à la nomination ou devoir du gouverneur-général ou autres personnes administrant le gouvernement de cette province, ni à l'emploi d'aucune somme accordée par la législature pour des dépenses imprévues, casuelles ou contingentes pour lesquelles il sera rendu compte à la session suivante au parlement.

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandé, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *KENT*, *Christie*, *DeWitt*, *Hopkins*, *Perry* et *Prince*.—(8.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Budgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Burritt*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Crysler*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guy*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *Méthot*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson*, *Taché*, *Thompson*, *Viger* et *Watts*.—(53.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la question principale ayant été mise ;

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité sur les subsides.

M. *Malloch* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Malloch* a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

M. *Malloch* a aussi fait rapport qu'il lui était enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les lois relatives aux colporteurs et regrattiers, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour pourvoir plus efficacement à l'administration de la justice dans la cour de chancellerie du *Haut-Canada*, et autre renvoi, avec instruction au dit comité, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence formée en le dit comité.

M. *Johnson* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

Bill relatif aux colporteurs et regrattiers.

Bill relatif à la cour de chancellerie.

M. l'Orateur a pris le fauteuil ;
Et M. *Johnson* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Johnson* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif à l'asile des lunatiques, etc.
L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à l'établissement d'un fonds pour subvenir aux frais de construction de l'asile des lunatiques et d'autres édifices publics dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*, et la question ayant été mise, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

La chambre s'est divisée ; et elle a été résolue dans l'affirmative,

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. le solliciteur-général *Macdonald* a pris le fauteuil de comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. le solliciteur-général *Macdonald* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. le solliciteur-général *Macdonald* a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux lois municipales (B.-C.)
L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les lois municipales du *Bas-Canada*, étant lu ;

M. le solliciteur-général *Drummond* a proposé, secondé par l'honorable procureur-général *Baldwin*, et la question ayant été mise, que le bill soit maintenant lu une seconde fois.

La chambre s'est divisée ; et elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

M. le solliciteur général *Drummond* a proposé, secondé par l'honorable procureur-général *Baldwin*, et la question ayant été mise, que le bill soit renvoyé à un comité de toute la chambre ;

La chambre s'est divisée ; et elle a été résolue dans l'affirmative.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. *Macdonald* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. *Macdonald* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

Bill relatif aux corporations municipales (B.-C.)
L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour corriger certaines erreurs et omissions qui se sont glissées dans l'acte du parlement de cette province, passé dans la dernière session du dit parlement, intitulé : "Acte pour pourvoir, par une loi générale, à l'établissement de corporations municipales et à l'établissement de règles de police dans les divers comtés, cités et villes, townships et villages du *Haut-Canada*, pour amender certaines dispositions du dit acte, et établir d'autres dispositions pour mieux atteindre ce but," étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Nelson* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Nelson* a fait rapport que le comité avait fait quelque progrès et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour pourvoir par la suite à la régie et administration du havre de *Toronto*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Polette* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Polette* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Polette* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour établir de meilleures dispositions relatives à la réparation des chemins dans l'arrondissement des cités et villes incorporées, et des chemins et ponts qui ayant été soumis par le passé au contrôle des commissaires des travaux publics, pourront ci-après passer sous un autre contrôle, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour modifier le tarif des péages du havre de *Montréal*, et pourvoir à l'établissement d'un fonds pour améliorer le lac *St. Pierre*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Flint* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Flint* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour imposer un droit sur les réimpressions étrangères des ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Taché* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Taché* a fait rapport que le comité avait passé le bill sans y faire aucun amendement.

Ordonné, que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux licences d'auberge.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les lois relatives aux licences d'auberges dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre pour lundi prochain.

Bill relatif aux écoles de grammairie du comté de York.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir au paiement de la somme d'argent y mentionnée en faveur de trois écoles additionnelles de grammaire dans le comté de *York*, pour l'année 1849, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux cours de sessions de la paix (B.-C)

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour faciliter la tenue des cours de sessions générales et trimestrielles de la paix dans le *Bas-Canada*, et autre renvoi, étant lu ;

La chambre s'est en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Dumas* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Dumas* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Et la question ayant été mise, que le rapport soit reçu demain ;

La chambre s'est divisée ; et elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordres du jour remis.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. *DeWitt*, secondé par M. *Laurin*,

La chambre s'est ajournée.

Subbati, 3^o die Augusti ;

10^a hora, A. M.

ANNO 14^o VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

Banque du Haut-Canada.

M. L'ORATEUR a mis devant la chambre un état des affaires de la banque du *Haut-Canada*, du 29 juillet 1850, reçu en conformité à un ordre de la chambre du 30 du mois dernier.

Appendice (H.)

Pour le dit état, voir appendice (H.)

Pétitions présentées.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Badgley*,—la pétition de M. *J. Hays*, écuyer, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Macdonald*,—la pétition de *William R. Parker*, et autres, artisans du village de *Rawdon*, comté de *Hastings*.

Par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*,—la pétition de la municipalité du township de *Sarnia*.

Pétition lue.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

De *Joseph Kenney*, et autres, du village de *Oakville* et environs ; demandant qu'il soit adopté des mesures pour abolir tout travail, le dimanche, dans le département des postes du service public.

L'honorable M. *Sherwood*, du comité conjoint des deux chambres de la bibliothèque, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Qu'au début de ses travaux, votre comité a cru qu'il devait délibérer sur le meilleur moyen à adopter par votre honorable chambre, pour enregistrer l'expression de sa gratitude envers les chambres législatives, les fonctionnaires d'état, et les individus qui ont si généreusement répondu à l'appel fait au nom de la législature et du peuple du *Canada*, pour obtenir de l'aide afin de rétablir les bibliothèques du parlement, si barbarement détruites dans la nuit du 25 avril 1849.

En prenant ce sujet en considération, votre comité a eu recours aux précédents que l'on trouve dans les délibérations du parlement impérial. A l'occasion de la destruction par le feu, en 1834, de l'édifice où siègeait le parlement anglais, et de la perte des bibliothèques des deux chambres de la législature britannique, les chambres des pairs et des députés de *France* montrèrent la même libéralité en transmettant aux chambres des lords et des communes une série magnifique de leurs journaux et de leurs publications officielles, avec d'autres ouvrages de valeur pour enrichir les bibliothèques respectives des chambres anglaises. En prenant acte de ce don libéral, la chambre des lords adopta une résolution déclarant la satisfaction qu'elle éprouvait en apprenant la réception d'un aussi magnifique présent de la part des autorités françaises. Cependant, la chambre des lords ne donna aucun ordre pour faire transmettre cette résolution en *France* par son orateur, pour la raison de l'irrégularité qui résulterait de toute communication entre l'une ou les deux chambres du parlement et un corps étranger, excepté par la voie de l'exécutif ou du chef du gouvernement ; mais il fut tacitement convenu que les termes de la résolution seraient transmis à la chambre française par le secrétaire d'état pour les affaires étrangères.

La chambre des communes, de la même manière, et sans doute pour de semblables raisons, s'abstint de sanctionner toute communication directe avec le gouvernement français à ce sujet ; mais après que l'attention de la chambre eût été appelée sur le sujet par un membre à sa place, le sentiment général fut que M. l'Orateur transmettrait aux chambres françaises, après la session, sans toutefois le faire d'une manière officielle, l'expression de la gratitude de la chambre pour l'attention et la générosité des autorités françaises.

En suivant la marche indiquée par ces exemples, votre comité suggère à votre honorable chambre la convenance d'exprimer, dans une résolution générale, la gratitude qu'elle ressent pour la prompte et généreuse réponse qui a été faite à la demande de secours pour un établissement d'une si grande importance, tant pour la législature elle-même que pour le peuple de cette province en général. Cette résolution pourrait être communiquée aux donateurs, après la session, sans aucun ordre formel de la chambre à cet effet ; ou, autrement, il pourrait être requis de la transmettre à ceux des donateurs avec lesquels il peut correspondre officiellement, sans irrégularité ; et quant aux fonctionnaires étrangers, son excellence pourrait être priée, par une adresse, de leur transmettre copie de la résolution de la chambre.

Votre comité croit que de cette manière, la chambre pourrait reconnaître d'une manière convenable la courtoisie et la bonté qui se sont manifestées dans cette occasion. et qui, suivant l'opinion de votre comité, ne peut tendre qu'à resserrer les liens de la connexion politique qui existe avec la mère-patrie et les sœurs-provinces, et d'augmenter envers nos voisins étrangers ces sentiments de bienveillance si essentiels au maintien de la paix et de l'harmonie entre des états voisins.

Rapport du comité conjoint de la bibliothèque.

Votre comité a annexé à ce rapport une liste complète des dons reçus jusqu'à ce jour. Parmi ces dons, il en est un qui mérite une mention spéciale, c'est celui des séries de journaux et des papiers sessionnels de la chambre des communes, de 1801 à 1848, présentées à la bibliothèque par le très honorable Orateur de la chambre des communes. Cette collection précieuse, comme répertoire d'informations parlementaires, historiques et statistiques, ne saurait être trop appréciée; et cette collection sera d'une immense utilité à toutes les personnes engagées dans les affaires de législation, ou qui pourront avoir occasion de référer à l'origine et aux progrès des grandes questions qui ont occupé l'attention du parlement britannique pendant le dernier demi siècle. Nos remerciements sont particulièrement dus au très honorable monsieur à qui nous sommes redevables d'un présent aussi coûteux et aussi précieux.

Liste des dons de livres faits à la bibliothèque parlementaire, reçus depuis la fin de la dernière session:

De l'Orateur de la chambre des communes.

Journals of the House of Commons, de 1547 à 1848 : avec index, 110 vols.

Votes of the House of Commons, de 1837 à 1849, 13 vols.

Reports and Sessional Papers of the House of Commons, de 1801 à 1847-8, 1419 vols.

De l'Etat de *New-York*.

Natural History of the State of New York, 15 vols.
Geological Map of the State.

Documentary History of the State, 2 vols.

State Laws, pour 1802-4, 1808, 1814, 1847-1849, 7 vols.

Senate Journals, pour 1834, 1848 et 1849, 3 vols.

—Documents, pour 1848 et 1849, 6 vols.

Assembly Journals and Documents, pour 1848 et 1849, 17 vols.

Woodfall's Parliamentary Debates, 5 (dépareillés) vols.

Albany Annual Register, pour 1848-9.

Transactions of the American Ethnological Society, 2 vols.

State Papers, 3rd series, 13th Congress.

Lamb's Memoirs.

Transactions of American Institute, en 1848.

Transactions of New York State Agricultural Society, en 1848.

Catalogue of New York State Library, 1850.

Regents' Report on State Cabinet of Natural History, 1850.

Et divers pamphlets et documents.

De l'honorable *W. M. Meredith*.

Report on the American Finances, by the Secretary to the Treasury, pour 1849-50.

De l'honorable *R. C. Winthrop*.

Annual Report of American Commissioner of patents, pour 1848.

Des deux chambres de la législature de l'Île du *Prince-Edouard*.

Journals of the Legislative Council of Prince Edward's Island, de 1836 à 1840, (le journal pour 1839 manque,) 13 vols.

Journals of the Assembly of Prince Edward's Island, de 1831 à 1849, 19 vols.

De *Stewart Derbshire*, écuyer.

Œuvres de Napoléon Bonaparte, 4 vols.

Rochelle. Etats-Unis d'Amérique.

Nichols. Progresses of King James I, 4 vols.

Weale. Quaterly Papers on Architecture, 3 vols.

Burnett. History of the Reformation, 3 vols.

Taylor. Natural History of Society, 2 vols.

Shakspeare. Edited by Charles Knight, 12 vols.

Nelson. Letters and Dispatches, 7 vols.

Penn. Admiral Sir W., Life and Times, 2 vols.

Brougham. Speeches, 4 vols.

Thompson. Mineralogy and Geology, 2 vols.

Heeren. Historical Researches.

Espy. Philosophy of Storms.

Hume. United Correspondence.

Jefferson. Life, by Tucker, 2 vols.

McGregor. Progress of America, 2 vols.

Von Raumer. America and American People.

De *Louis Guillet*, écuyer, M.P.P.

Journaux de l'Assemblée Législative du Canada, avec Appendices, 1841 à 1848, 18 vols.

Journaux de l'Assemblée; un autre assortiment incomplet.

Statutes of Canada, de 1843 à 1848, complets, avec les duplicatas de différentes sessions; en tout 12 parties.

Statuts du Canada, 1844-5 à 1847, 11 parties.

De *Caleb Hopkins*, écuyer, M.P.P.

Journals and Appendices of the House of Assembly of Upper Canada, de 1825 à 1840, complets; excepté le journal et l'appendice de 1831-2; et les appendices, vol. 1, pour 1836; pour 1839; et vol. 1, partie 1ère, pour 1839-40; 24 vols.

Quatre (inconsécutifs) volumes des Journals of Legislative Council of Upper Canada.

Report of the Canada Committee of the House of Commons, 1828.

De l'honorable *H. J. Boulton*, M.P.P.

Charlemagne, Poème Epique, par Lucien Bonaparte.

Chapell's Hudson Bay.

Haliburton's Nova Scotia, 2 vols.

Laws of Nova Scotia.

Boulton's Sketch of Upper Canada.

Statuts révisés du *Bas-Canada*, avec tables.

3rd vol. Appendix to Journals of Assembly, pour 1846.

Trials in the case of Lord Selkirk, v. North-West Company.

De l'honorable *W. B. Robinson*, M.P.P.

Canadian Mirror of Parliament, pour 1846.

De *James Durand*, écuyer.

Trois séries du Journal and Appendix of Legislative Assembly of Canada, pour 1841.

Deux séries de l'Assemblée Journal, pour 1842.

Journal of Assembly of Upper Canada, pour 1836.

Deux séries du Journal and Appendices of Assembly of Upper Canada, pour 1839-40, 8 vols.

Résolu, que cette chambre concourt avec le comité dans le dit rapport.

Résolu, que cette chambre apprend avec beaucoup de plaisir qu'il a été fait des dons magnifiques pour former la bibliothèque du parlement de la part de l'Orateur de la chambre des communes, des autorités de l'Etat de *New-York*, et des deux chambres de la législature de l'Île du *Prince-Edouard*.

Résolu, que cette chambre désire en outre déclarer qu'elle apprécie vivement la libéralité que les messieurs ci-dessous nommés ont montrée en contribuant à la même fin par des dons de livres, savoir:—Les honorables *MM. R. C. Winthrop*, *W. H. Meredith*, *H. J. Boulton*, *W. R. Robinson*, et *Stewart Derbshire*, *Louis Guillet*, *M. P. P.*, *Caleb Hopkins*, *M. P. P.*, et *James Durand*, écuyers.

Ordonné, que le premier rapport du comité uni de la bibliothèque et les délibérations de cette chambre sur icelui, soient imprimés pour l'usage des membres.

Bill pour amender l'acte relatif au pont Dorchester.

Résolu, que les documents, raisons et témoignages, sur lesquels est fondé le bill, intitulé: "Acte pour amender l'acte pour autoriser et mettre les commissaires des chemins à barrières de Québec en état d'acquérir la possession du pont Dorchester, en ce qui concerne un certain chemin y mentionné," soient communiqués par message au conseil législatif.

Ordonné, que M. Chauveau porte le dit message au conseil législatif.

Bill relatif au havre de Cobourg.

L'honorable M. Hincks, du comité spécial sur le bill pour investir la municipalité de Cobourg de la propriété du havre de cette ville, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre lundi prochain.

Bill relatif aux maisons d'école.

Sur motion de M. Scott, du *Luc des Deux-Montagnes*, secondé par M. Armstrong,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur-général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant la chambre, par l'officier qu'il appartient, un état de tous les deniers avancés par le surintendant d'éducation du *Bas-Canada*, pour construire et réparer les maisons d'écoles dans les différentes municipalités avec les comptes indiquant comment les dits deniers ont été dépensés et au nom de qui sont passés les titres des terrains sur lesquels les maisons d'école sont bâties.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Bill relatif au chemin de fer des rivières Niagara et Détroit, (No. 2.)

Sur motion de M. Prince, secondé par M. Christie,

Ordonné, que le greffier de cette chambre rembourse les honoraires de vingt livres payés sur le bill pour incorporer une compagnie aux fins de construire un chemin de fer entre les rivières *Niagara* et *Détroit*.

Bill relatif au township d'Iberville.

Ordonné, que M. le solliciteur-général *Drummond* ait la permission d'introduire un bill pour ériger certaines parties d'*Upton* et *Milton* en un township qui sera appelé township d'*Iberville*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Fonds consolidé du revenu.

Sur motion de M. Armstrong, secondé par M. Boutillier,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur-général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, par l'officier qu'il appartient sous le plus court délai convenable, un état des deniers appropriés et dépensés à même le fonds consolidé du revenu de cette province, quand ils ont été dépensés, et pour quel objet et la balance, s'il y en a, qui reste à dépenser sur les dites appropriations, depuis l'union des provinces.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de M. Scott, de *Bytown*, secondé par M. Lyon,

Ordonné, que la règle de cette chambre qui exige que le président d'aucun comité sur un bill privé ne doit siéger avant d'en avoir affiché avis dans le vestibule de la chambre huit jours d'avance, soit mise de côté quant au bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Bytown* et *Prescott*.

M. Ross a proposé, secondé par M. Chauveau, et la question ayant été mise, que la soixante-onzième règle de cette chambre, qui exige qu'une somme de pas moins de vingt livres soit déposée entre les mains du greffier de cette chambre, soit suspendue en ce qu'elle a rapport au bill pour prolonger la période du temps fixée pour compléter le télégraphe de l'association du télégraphe de l'*Amérique Britannique du Nord*, et pour d'autres fins relatives à la dite association.

La chambre s'est divisée ;
Pour 30,
Contre 4.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de M. Smith, de *Frontenac*, secondé par l'honorable M. Macdonald,

Résolu, que lorsque cette chambre d'ajournera, elle s'ajourne à lundi prochain, à dix heures, A. M. Ajournement.

Ordonné, que Sir Allan N. MacNab ait la permission d'introduire un bill pour autoriser la compagnie du grand chemin de fer occidental à construire un chemin de fer d'embranchement conduisant à la ville de *Gall*, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quand à icelui.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Résolu, que la règle de cette chambre qui requiert que le président d'aucun comité sur un bill privé ne doit siéger avant d'en avoir affiché avis dans le vestibule de la chambre huit jours d'avance, et que la soixante-onzième règle de cette chambre qui exige qu'une somme de pas moins de vingt livres soit déposée entre les mains du greffier de cette chambre, soient suspendues en ce qui concerne le dit bill.

Ordonné, que le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Bytown* et *Prescott*, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, pour ce jour.

M. Dumas a fait rapport du bill pour faciliter la tenue des cours de sessions générales et trimestrielles de la paix dans le *Bas-Canada*, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois ce jour.

L'honorable M. Macdonald a fait rapport du bill pour amender les lois municipales du *Bas-Canada*, et les amendements ont été lus et adoptés.

M. le solliciteur-général *Drummond* a proposé, secondé par M. Boutillier, et la question ayant été proposée, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois ce jour ;

M. Fournier a proposé en amendement à la question, secondé par M. Laurin, que les mots: "en six mois," soient ajoutés à la fin ;

La question ayant été mise, que ces mots soient ajoutés, la chambre s'est divisée:—Et elle a passé dans la négative.

Alors, la question principale ayant été mise ;

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois ce jour.

Bill relatif au
havre de Mont-
réal et au lac
St. Pierre.

M. *Flint* a fait rapport du bill pour modifier le tarif des péages du havre de *Montréal*, et pourvoir à l'établissement d'un fonds pour améliorer le lac *St. Pierre*, et les amendements ont été lus et adoptés.
Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

Bill relatif à la
ligne de divi-
sion.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour définir et constater la ligne de division du *Haut* et du *Bas-Canada*, depuis le fleuve *St. Laurent*, jusqu'à la rivière des *Outaouais*, étant lu ;
Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Bill relatif au
havre de Mon-
tréal.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender certains actes de cette province pour l'agrandissement et l'amélioration du havre de *Montréal*, étant lu ;
Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Bill relatif aux
écoles de
grammaire,
(H.-C.)

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour mieux pourvoir à l'établissement et au soutien des écoles de grammaire dans le *Haut-Canada*, étant lu ;
Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Bill relatif aux
taxes locales,
(H.-C.)

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour mettre les percepteurs des taxes locales dans le *Haut-Canada*, pour les diverses années de 1836 à 1848, inclusivement, en état de recouvrer les taxes échues durant les dites années respectivement, et qui ne sont pas encore payées, étant lu ;
La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Smith*, de *Frontenac*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,
M. l'Orateur a repris le fauteuil ;
Et M. *Smith*, de *Frontenac*, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.
M. *Smith*, de *Frontenac*, a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

Bill relatif à la
congrégation
presbytérienne
d'Upton.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la 4^{me} *George* quatre, chap. 34, aux fins d'autoriser la congrégation presbytérienne de *York* à effectuer un emprunt sur les biens-fonds de la dite congrégation, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Bill relatif à
certains régle-
ments imposant
des taxes
dans le district
de *London*.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour confirmer certains règlements passés par le conseil municipal du district de *London*, maintenant le comté de *Middlesex*, qui imposent des taxes sur les terres et autres propriétés en icelui, étant lu ;

M. *Notman* a proposé, secondé par M. *Fergusson*, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Smith*, de *Frontenac*, a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Malloch*, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée :

Pour 29.
Contre 10.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.
Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir certaines allocations pour les chemins dans le township de *Grimsby*, étant lu ;

L'honorable M. *Merritt* a proposé, secondé par M. *McFarland*, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Smith*, de *Frontenac*, a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Malloch*, que le mot "maintenant," soit retranché et les mots : "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

La question ayant été mise, sur l'amendement, la chambre s'est divisée :

Pour 27.
Contre 11.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.
Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour anender l'acte d'enregistrement du *Haut-Canada*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Armstrong* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;
Et M. *Armstrong* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.
M. *Armstrong* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—
M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte qui impose des droits de douane."

Bill, intitulé : "Acte pour corriger une erreur qui s'est glissée dans certaines lettres patente relatives à deux lots dans la ville de *Chatham*."

Bill, intitulé : "Acte pour abroger les actes et les dispositions législatives qui concernent les cotisations et matières y relatives dans le *Haut-Canada*."

Bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte qui règle le cours des monnaies de la province."
Et ensuite il s'est retiré.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer les membres de la profession médicale dans le *Haut-Canada* et pour y régler la pratique de la médecine et de la chirurgie, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Cartier*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;
Et M. *Cartier* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. *Cauchon* a fait rapport du bill pour refondre et amender les lois relatives aux jurés, au jury et aux jurés, jury et enquêtes dans cette partie de la province, appelée *Haut-Canada*, et les amendements ont été lus et adoptés.

Bill relatif à
certaines allo-
cations pour
des chemins
dans *Grimsby*.

Bill relatif à la
loi d'enregistre-
ment,
(H.-C.)

Message du
conseil.

Bill relatif aux
droits de douane.

Bill relatif à
deux lots de
ville dans
Chatham.

Bill pour révo-
quer les lois
de cotisations,
(H.-C.)

Bill pour régler
le cour des
monnaies.

Bill relatif à la
profession mé-
dicale, (H.-C.)

Bill relatif aux
jurés, jury et
enquêtes,
(H.-C.)

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois, lundi prochain.

Asile provincial des lunatiques.

L'honorable procureur-général *Baldwin*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté a présenté, en conformité à une adresse à son excellence le gouverneur-général,—Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, en date du 25 du mois dernier, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre copie des règles et règlements relatifs à l'admission et au renvoi des personnes de l'asile provincial des lunatiques.

Pour la dite réponse, voir appendice (O.O.)

Appendice (O.O.)

Affaires privées de la chambre.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le rapport du comité spécial nommé pour prendre en considération s'il y a quelques moyens et quels moyens il y a d'améliorer l'administration des affaires privées de cette chambre, et pour dresser le projet de tels ordres permanents qu'il jugeront nécessaire ou expédient d'adopter pour faciliter les affaires de la chambre, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable *M. Cameron*, de *Cornwall*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable *M. Cameron*, de *Cornwall*, a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions, étant une nouvelle série de règles, lesquelles ont été lues comme suit :—

1. *Résolu*, qu'à l'avenir, la chambre ne recevra aucune pétition pour aucun bill privé ou local après les quinze premiers jours de chaque session, à moins que le pétitionnaire n'ait auparavant demandé, après en avoir donné avis, la permission de présenter la dite pétition, et obtenu de la chambre la permission de le faire.
2. *Résolu*, qu'à l'avenir, cette chambre ne recevra aucun bill privé ou local que dans les premières quatre semaines de chaque session.
3. *Résolu*, que cette chambre ne recevra aucun rapport du comité permanent ou spécial sur aucun bill privé ou local, que dans les premières six semaines de chaque session.
4. *Résolu*, que le greffier de cette chambre soit tenu aussitôt après la proclamation émanée pour la convocation du parlement provincial pour la dépêche des affaires, d'annoncer dans la *Gazette du Canada* et autres papiers-nouvelles, publiés en cette province, jusqu'à l'ouverture du parlement, le jour auquel doit expirer, suivant les règles de cette chambre, le délai pour recevoir les pétitions pour des bills privés, et que le dit greffier soit aussi tenu d'annoncer, par un avis affiché dans les chambres de comités spéciaux, et dans le vestibule de cette chambre, dès le premier jour de chaque session, le jour où, suivant les règles de cette chambre, doivent expirer les délais pour recevoir les pétitions pour des bills privés, les rapports sur les pétitions, et aussi les rapports sur les bills sur ces pétitions.
5. *Résolu*, que toutes les demandes pour un bill privé ou local pour l'érection d'un pont, la construction d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières ou d'une ligne de télégraphe ; la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, écluse, chaussée ou glissoire ou autre travail semblable ; la construction de travaux pour fournir le gaz ou l'eau ; ou pour l'incorporation d'aucune profession ou négoce particulier, ou aucune compagnie de banque ou de commerce ou compagnie de cimetières ; l'incorporation d'une ville ou cité ; l'impo-

sition d'aucune taxe locale ; la division d'aucun comté ou township ; la règlement d'une commune ; l'arpentage de nouveau township, ligne ou concession ; ou pour accorder à aucun individu ou individus aucun droit ou privilège exclusif ; ou pour faire aucune matière ou chose qui serait de nature à affecter les droits ou propriétés d'autres parties ; ou pour faire aucun amendement d'une nature analogue à aucun ancien acte, exigera la publication de l'avis suivant, savoir : Dans le *Haut-Canada*.—Un avis sera inséré dans un papier-nouvelle, publié dans le comté ou union de comtés intéressé. Dans le *Bas-Canada*.—Un avis inséré dans un papier-nouvelle en langue anglaise, et dans un papier-nouvelle en langue française dans le district intéressé (si aucun tel papier-nouvelle y est publié) et aussi affiché à la porte de l'église de chaque paroisse ou township qui peut être intéressé dans la dite demande, ou dans l'endroit le plus public quand il n'y a pas d'église. Les dits avis seront continués dans chaque cas pour une période d'au moins deux mois, durant l'intervalle du temps qui s'écoulera entre la fin de la session précédente et la présentation de la pétition.

6. *Résolu*, qu'avant qu'il soit présenté à cette chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un bill privé pour ériger un pont de péage, la personne ou les personnes qui se proposeront de pétitionner pour tel bill en donnant l'avis ordonné par la règle cinquième, donneront aussi, en même temps et de la même manière, un avis notifiant les taux qu'elles se proposeront de demander, l'étendue du privilège, l'élevation des arches, l'espace entre les culées ou piliers, pour le passage des radeaux et bâtiments, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un pont levis ou non, et les dimension de tel pont-levis.
7. *Résolu*, que les parties publiant l'avis de la prétendue demande pour bills privés, en vertu de la 5^{me} règle, devra transmettre (aussitôt possible après la publication du dit avis) à l'adresse du "bureau des bills privés, assemblée législative," une copie du papier-nouvelle contenant la première insertion du dit avis, (ou un certificat de l'insertion d'icelui par le propriétaire du dit papier-nouvelle) ; et aussi, après la présentation de la pétition, une copie du papier-nouvelle contenant la dernière insertion du dit avis, (ou un certificat d'icelle) ensemble avec la preuve que le dit avis a été affiché (si on le requiert) aux portes d'église.
8. *Résolu*, que chaque bill privé sera préparé par les parties qui le demanderont, et imprimé par la personne qui aura entrepris les impressions journalières de la session de la chambre, aux frais des dites parties, et cent cinquante copies d'icelui seront déposées dans le bureau des bills privés pour l'usage des membres, avant la seconde lecture.
9. *Résolu*, que les bills d'une nature privée seront introduits sur une pétition qui sera présentée par un membre, et secondée.
10. *Résolu*, que lorsqu'aucun bill sera soumis à la chambre pour confirmer des lettres patentes, une vraie copie des dits lettres patentes sera annexée au dit bill.
11. *Résolu*, que les frais et dépenses encourus sur les bills privés qui accordent des privilèges ou avantages exclusifs, soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, d'une ligne de télégraphe, d'un havre, canal, écluse, glissoire, chaussée ou autres travaux semblables, ou pour l'incorporation de compagnies de banque ou de commerce, compagnies de cimetières ou compagnies pour la construction d'usi-

- nes à gaz ou d'aqueducs ou pour autre objet de profit ; ou pour amender et étendre aucun acte ancien de manière à conférer des pouvoirs additionnels ne devraient point être payés par le public et que pour subvenir aux frais d'iceux, les parties demandant à obtenir aucun dit bill seront obligées de payer entre les mains du greffier de cette chambre la somme de quinze louis avant que, dans aucun cas, le dit bill ne soit discuté après avoir été lu pour la seconde fois.
12. *Résolu*, que tout bill privé, après avoir été lu pour la seconde fois, sera renvoyé au comité permanent des bills privés si le dit comité a été nommé, ou à quelqu'autre comité permanent de même nature.
13. *Résolu*, que lorsqu'aucune pétition ou bill présenté à la chambre aura été renvoyé à un comité pour en examiner le sujet et en faire le rapport qui lui paraîtra convenable, la chambre n'admettra aucuns des pétitionnaires à être entendus par eux ou leur conseil contre telle pétition ou bill jusqu'à ce qu'il ait été d'abord fait rapport du sujet à la chambre.
14. *Résolu*, que toutes personnes dont l'intérêt ou la propriété peut être affecté par aucun bill privé, comparaitront personnellement, s'ils en sont requis, devant le comité pour donner leur consentement, et si elles ne peuvent comparaître personnellement, elles enverront leur consentement par écrit, qui sera prouvé devant le comité par un ou plusieurs témoins, et dans chaque cas, le comité dans aucun bill incorporant une compagnie, demandera la preuve que les personnes dont les noms paraissent dans le bill comme formant la dite compagnie, sont majeures, et en position à atteindre l'objet que le dit bill a en vue, et ont personnellement consenti à être ainsi incorporées.
15. *Résolu*, qu'aucun comité sur aucun bill privé basé sur une pétition, dont avis est requis par la 5^{me} règle, ne siégera sur le dit bill, s'il n'en donne d'abord avis une semaine avant le jour de la séance, lequel avis sera affiché dans le vestibule.
16. *Résolu*, que le comité auquel un bill privé aura été renvoyé, rapportera le bill à la chambre, que le dit comité ait ou n'ait pas été d'accord sur le préambule ou passé les diverses clauses ou aucune d'elles, et lorsqu'il aura été fait des changements dans le préambule du dit bill, les dits changements, avec les motifs qui les auront fait introduire, seront spécialement mentionnées dans le rapport.
17. *Résolu*, que lorsque le comité sur un bill privé fera rapport à la chambre, que le préambule du dit bill n'a pas été prouvé à sa satisfaction, il énoncera aussi les motifs sur lesquels il s'est appuyé pour en venir à une telle décision.
18. *Résolu*, qu'un bill rempli et contenant les amendements qu'on propose de soumettre au comité, soit déposé dans le bureau des bills privés un jour entier avant que le comité s'assemble pour considérer le dit bill.
19. *Résolu*, que le président du comité signera en toutes lettres une copie imprimée du bill sur lequel les amendements sont écrits d'une manière lisible, et signera également de ses initiales les divers amendements faits et les clauses ajoutés en comité.
20. *Résolu*, qu'aucun bill privé ne sera lu une troisième fois avant que la partie intéressée n'ait remis au greffier un certificat de l'imprimeur de la Reine constatant que les frais d'impression de 150 copies de l'acte qui doivent être livrées au gouvernement, ont été payés ou que le paiement est garanti.
21. *Résolu*, qu'excepté dans les cas d'urgence il

ne sera fait aucune motion pour mettre de côté aucun ordre permanent de la chambre au sujet des bills privés, sans en avoir donné avis.

22. *Résolu*, qu'un livre qui sera appelé le registre des bills privés sera tenu dans une chambre qui sera appelée le bureau des bills privés, et que le greffier nommé pour remplir les devoirs de cette charge sera tenu d'entrer dans le dit livre le nom, la qualité, le lieu de la résidence des parties qui demandent le bill ou de leur agent, et toutes procédures sur icelui depuis que la pétition a été présentée jusqu'à ce que le bill ait été passé ; et telle entrée indiquera brièvement chaque délibération prise en chambre ou dans le comité auquel le bill ou la pétition sera référé, le jour où le comité doit siéger, et le nom du greffier du comité. Le dit livre sera ouvert tous les jours à l'inspection du public durant les heures d'office.
23. *Résolu*, que le greffier du bureau des bills privés préparera, tous les jours, des listes de tous les bills privés et des pétitions pour obtenir des bills privés sur lesquels tout comité doit siéger, indiquant le temps où le comité doit s'assembler et la chambre où il doit siéger ; et les dites listes seront affichées dans le corridor.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill grossoyé pour empêcher de faire la chasse aux cerfs avec des chiens de chasse, excepté durant certains mois, et pour changer les périodes de temps où il est permis de tuer les bécasses et les canards sauvages, avec instruction au dit comité, étant lu ;

M. *McFarland* a proposé, secondé par M. le solliciteur-général *Drummond*, et la question ayant été proposée, que cette chambre se forme maintenant en le dit comité ;

M. *Smith*, de *Frontenac*, a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Robinson*, que le mot " maintenant," soit retranché, et les mots : " de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée :—Et elle a passé dans la négative.

Alors, la question principale ayant été mise, la chambre s'est divisée :—Et elle a été résolue dans l'affirmative.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Cauchon* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Cauchon* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Et la question ayant été mise, que le rapport soit maintenant reçu ; la chambre s'est divisée :—Et elle a été résolue dans l'affirmative.

M. *Cauchon* a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

M. *McFarland* a proposé, secondé par M. *Burritt*, et la question ayant été mise, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boutillier*, *Burritt*, *Cameron*, de *KENT*, *Cauchon*, *Chauveau*, *De Witt*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fortier*, *Fourquin*, *Jobin*, *Johnson*, *McFarland*, *Merritt*, *Prince* et *Watts*.—(15.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Chabot*, *Fergusson*, *Flint*, *Halk*, *Laurin*, *Lemieux*, *Lyon*, *Macdonald*, de *KINGSFON*, *Ross*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, et *Smith*, de *FRONTENAC*.—(12.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Bill pour réprimer l'intempérance.

L'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, a proposé, secondé par M. *Flint*, que l'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour réprimer l'intempérance, soit maintenant lu ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boutillier*, *Cameron*, de *KENT*, *Cauchon*, *Chauveau*, *Ferguson*, *Flint*, *Fortier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Jobin*, *Laurin*, *McFarland*, *Morrison*, *Prince*, *Scott*, du *LAC des DEUX-MONTAGNES*, et *Taché*.—(16.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Burritt*, *Chabot*, *DeWitt*, le solliciteur-général *Drummond*, *Hall*, *Johnson*, *Lemieux*, *Lyon*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Merritt*, *Richards*, *Robinson*, *Ross*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Watts*.—(17.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Dépenses contingentes.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur les premier et second rapports du comité permanent des dépenses contingentes, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à lundi prochain, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

Bill relatif aux banqueroutiers.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour venir en aide aux banqueroutiers dans certains cas, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Watts* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Watts* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Watts* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus.

M. le solliciteur-général *Drummond* a proposé, secondé par l'honorable M. *Badgley*, et la question ayant été proposée, que les dits amendements soient maintenant lus une seconde fois ;

M. *Richards* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Burritt*, que tous les mots après " que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, aux fins d'y ajouter les mots : " le bill soit renvoyé au comité, pour ajouter la clause suivante, savoir : " Et qu'il soit statué, que cette acte ne s'appliquera " ou ne s'étendra à aucun cas où une partie a été " mise en banqueroute sur une déclaration volontaire " d'insolvabilité, et lorsque ses biens ne peuvent " payer cinq chelins dans le louis."

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Burritt*, *DeWitt*, *Morrison* et *Richards*.—(4.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Chabot*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Laurin*, *Lemieux*, *Lyon*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Merritt*, *Prince*, *Robinson*, *Ross*, *Scott*, du *LAC des DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Watts*.—(21.)

Alors, la question principale ayant été mise ;

Ordonné, que les amendements soient lus une seconde fois.

Les dits amendements ont été, en conséquence, lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : " Acte pour pourvoir à la formation de compagnies de chemins de fer incorporées et établir des règlements à leur égard," étant lu ;

L'honorable M. *Merritt* a proposé, secondé par M. le solliciteur-général *Drummond*, et la question ayant été mise, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Burritt*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cameron*, de *KENT*, *DeWitt*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fournier*, *Hall*, *Laurin*, *Lyon*, *McFarland*, *Merritt*, *Morrison*, *Prince*, *Robinson*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Taché* et *Watts*.—(18.)

CONTRE.

Messieurs *Chauveau*, *Fourquin*, *Guillet*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Richards*, et *Smith*, de *FRONTENAC*.—(6.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre pour lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte qui autorise l'établissement des compagnies d'assurance mutuelle et prohiber les compagnies d'assurance mutuelle étrangères dans cette province, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

M. *McFarland* a proposé, secondé par M. *Prince*, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Burritt* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *DeWitt*, que le mot " maintenant," soit retranché, et les mots " de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée :—Et elle a passé dans la négative.

Alors, la question principale ayant été mise ;

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre pour lundi prochain.

M. le solliciteur-général *Drummond* a proposé, secondé par M. *Burritt*, et la question ayant été mise, qu'il soit une instruction au dit comité d'amender le dit bill en y retranchant la cinquième clause ; la chambre s'est divisée :—Et elle a passé dans la négative.

M. *Fournier* a proposé, secondé par M. *Guillet*, et la question ayant été mise, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi prochain ; la chambre s'est divisée :—Et elle a passé dans la négative.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour abroger deux certains actes mentionnés, relatifs à l'agriculture, et pour remédier aux abus préjudiciables à l'agriculture, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Morrison* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Morrison* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. *Chauveau* a proposé, secondé par M. *Taché*, et la question ayant été mise, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi prochain ;

Bill relatif aux compagnies de chemin de fer.

Bill relatif aux compagnies d'assurance mutuelle.

Ordres du jour remis.

Bill relatif aux abus préjudiciables à l'agriculture.

Ordres du jour.

La chambre s'est divisée :—Et elle a passé dans la négative.

Bill relatif à la corporation de Montréal.
L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les dispositions de l'acte 8 *Vict.*, chap. 59, intitulé : "Acte pour amender et consolider les dispositions de l'ordonnance pour incorporer la cité et ville de *Montréal*, et d'une certaine ordonnance amendant cette ordonnance, et pour investir de de certains autres pouvoirs la corporation créée par l'ordonnance en premier lieu mentionnée," étant lu ;
Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre pour lundi prochain.

Bill relatif aux sociétés d'agriculture de comté.
L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour permettre que les membres des sociétés d'agriculture de comté soient élus en aucun temps après la période fixée par la loi, étant lu ;
Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre.
Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.
M. *Lyon* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,
M. l'Orateur a repris le fauteuil ;
Et M. *Lyon*, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.
Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.
M. *Lyon* a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.
Ordonné, que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

Bill relatif à l'étude de la loi.
L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour faciliter et encourager l'étude de la loi en cette province," étant lu ;
Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre pour lundi prochain.

Bill pour prévenir la cruauté envers les animaux.
L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour prévenir la cruauté envers les animaux, étant lu ;
Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé à un comité de toute la chambre pour lundi prochain.

Bill relatif au télégraphe de l'Amérique Britannique du Nord.
L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour prolonger la période de temps fixée pour compléter le télégraphe de l'association du télégraphe de l'Amérique Britannique du Nord, et pour d'autres fins relatives à la dite association, étant lu ;
Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.
Ordonné, que le bill soit renvoyé à un comité de toute la chambre lundi prochain, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelui.

Bill relatif aux recours de replevin.
L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et étendre la loi relative au recours dit replevin dans le *Haut-Canada*, étant lu ;
Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial composé de M. *Lyon*, M. *Richards*, M. *Smith*, de *Frontenac*, M. *Scott*, de *Bytown*, et M. *Sherwood*, de *Brockville*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill relatif aux actions pour douaire, (H.-C.)
L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour changer la pratique de la loi dans les actions relatives au douaire dans le *Haut-Canada*, étant lu ;
La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Boutillier* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;
Et M. *Boutillier* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.
Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.
M. *Boutillier* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.
Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour changer et amender la pratique et la procédure dans les actions en éjection dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. *Badgley* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,
M. l'Orateur a repris le fauteuil ;
Et l'honorable M. *Badgley* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.
L'honorable M. *Badgley* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.
Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour protéger les télégraphes électriques en cette province contre tous dommages, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,
M. l'Orateur a repris le fauteuil ;
Et l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser la formation de compagnies pour l'établissement et l'administration des cimetières dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Guillet* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;
Et M. *Guillet* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.
M. *Guillet* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.
Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender un acte pour fournir de l'eau à la cité de *Québec*, et aux lieux adjacents, et établir un bureau de régie pour diriger et surveiller les travaux conformément aux dispositions du dit acte, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. McLean a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. McLean a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

Bill relatif à la compagnie de dépôts et prêts, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour modifier et amender deux divers actes passés respectivement dans la septième et la neuvième années du règne de sa présente majesté, relatifs à la compagnie de dépôts et de prêts dans le *Haut-Canada*, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Taché a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Taché a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Taché a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

Bill relatif à l'agriculture.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour continuer et amender l'acte pour mieux encourager l'agriculture dans le *Bas-Canada*, étant lu;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit déchargé.

Bill relatif au havre de Grimsby.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour prolonger le temps accordé pour compléter les brise-vague, jetée et havre de *Grimsby*," étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill pour incorporer St. Hyacinthe.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la ville de *St. Hyacinthe*, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Johnson a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Johnson a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

Ordres du jour remis.

M. Scott, du *Lac des Deux-Montagnes*, a proposé, secondé par M. Malloch, et la question ayant été mise, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi prochain.

La chambre s'est divisée:

Pour 16.

Contre 14.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de M. Scott, du *Lac des Deux-Montagnes*, secondé par M. Malloch,

La chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Lunæ, 5^o die Augusti;

10à horâ, A. M.

ANNO 14^o VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

M. L'ORATEUR a mis devant la chambre un état des affaires de la banque commerciale du district de *Midland* du 27 juillet 1850, reçu en conformité à un ordre de cette chambre du 30 du mois dernier.

Pour le dit état, voir appendice (H.)

Appendice (II.)

Sur motion de M. Laurin, secondé par M. Fournier,

Résolu, que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne ce jour à trois heures P. M.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. Flint,—la pétition d'*Uriah Seymour* et autres, du comté de *Hasting*.

Par M. Price,—la pétition de *William H. Coxwell*, écuyer, de la cité de *Toronto*.

Par M. Cartier,—la pétition de *L. E. Brown*, écuyer, et autres, du comté de *Beauharnois*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De *William Morrin*, et autres, des paroisses de *St. Eustache* et *St. Augustin*, comté des *Deux-Montagnes*; demandant que la pétition pour abroger les 52^{me} et 53^{me} sections de l'acte des municipalités du *Bas-Canada*, ne soit pas écoutée.

D'*Archibald McGlachan* et autres, du township de *Nassagaweya*; de *William T. Munday* et autres, membres de l'église et congrégation des baptistes, se réunissant dans la rue *Ste. Hélène, Montréal*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour abolir tout travail, le dimanche, dans le département des postes du service public.

Du conseil municipal provisoire du comté de *Halifax*; demandant une aide pour améliorer le chemin de *Port Dover* à *Hamilton*.

De *M. J. Hays*, écuyer, de la cité de *Montréal*; demandant le paiement de la balance de loyer qui lui est due, suivant le marché, pour la bâtisse connue dans la dite cité sous le nom de *Masonic Hall*, louée et occupée par la législature et ses bureaux.

De *William R. Parker* et autres, artisans du village de *Rawdon*, comté de *Hastings*; demandant que l'on cesse de fabriquer certains articles dans le pénitencier provincial, et que les détenus soient envoyés aux fonderies de *Marmora*.

De la municipalité du township de *Sarnia*; demandant que les pétitions pour l'établissement du chef-lieu du comté de *Lambton*, dans le township d'*Enniskillen*, ne soient pas accordées, mais que le dit chef-lieu de comté soit établi au *Port Sarnia*.

Sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par l'honorable procureur-général *LaFontaine*,

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en comité pour prendre en considération les voies et moyens de prélever les subsides accordés à sa majesté.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Jobin a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Jobin a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de cette chambre.

Bill relatif au recours de replevin.

M. Lyon, du comité spécial sur le bill pour amender et étendre la loi relative au recours dit replevin dans le Haut-Canada, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre à la prochaine séance.

Bill relatif à l'organisation du notariat.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill pour amender et refondre l'acte qui pourvoit à l'organisation du notariat dans le Bas-Canada, étant lu ;

M. Jobin a proposé, secondé par M. Laurin, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une troisième fois ;

M. Fortier a proposé en amendement à la question, secondé par M. Johnson, que tous les mots après "bill" soient retranchés jusqu'à la fin de la question, aux fins d'y ajouter les mots : "soit renvoyé à un comité de toute la chambre afin de l'amender."

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs le procureur-général Baldwin, Boulton, de NORFOLK, Boutillier, Christie, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Fortier, Hall, Hopkins, Johnson, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Macdonald, de KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, McFarland, Merriitt, Morrison, Notman, Richards, Robinson, Ross, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de Toronto, et Taché.—(24.)

CONTRE.

Messieurs Cauchon, Chabot, Crysler, DeWitt, Flint, Fournier, Fourquin, Gagy, Guillet, Jobin, Laurin, Lyon, McLean, Méthot, Polette, Sauvageau, Scott, de BYTOWN, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Smith, de FRONTENAC, Stevenson, Viger et Walls.—(23.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise ;

Ordonné, que le bill soit renvoyé à un comité de toute la chambre pour considérer la convenance de l'amender de nouveau.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Notman a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Notman a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. Jobin porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif au scrip pour terres.

Un bill grossoyé pour limiter le temps fixé pour le rachat du scrip pour terres, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. Price porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux colporteurs et regrutiers.

Un bill grossoyé pour amender les lois relatives aux colporteurs et regrutiers, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. Hincks porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé, pour pourvoir à l'établissement d'un fonds pour subvenir aux frais de construction de l'asile des lunatiques et d'autres édifices publics dans le Haut-Canada, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois. Bill relatif à l'asile des lunatiques, (H.-C.)

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour pourvoir à l'établissement d'un fonds pour subvenir aux frais de construction de l'asile des lunatiques, et d'autres édifices publics dans le Haut-Canada."

Ordonné, que l'honorable M. Hincks porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour établir de meilleures dispositions relatives à la réparation des chemins dans l'arrondissement des cités et villes incorporées, et des chemins et ponts qui, ayant été soumis par le passé au contrôle des commissaires des travaux publics, pourraient ci-après passer sous un autre contrôle, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois. Bill relatif aux chemins et ponts.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour établir de meilleures dispositions relatives à la réparation des chemins situés dans les limites des cités et villes incorporées et des chemins et ponts qui, ayant été soumis par le passé au contrôle des commissaires des travaux publics, pourront ci-après passer sous un autre contrôle."

Ordonné, que l'honorable M. Hincks porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour imposer un droit sur les réimpressions étrangères des ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois. Bill relatif aux réimpressions étrangères.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. Hincks porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour pourvoir au paiement de la somme d'argent y mentionnée en faveur de trois écoles additionnelles de grammaire dans le comté de York pour l'année 1849, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois. Bill relatif aux écoles de grammaire du comté de York.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour pourvoir au paiement de la somme d'argent y mentionnée en faveur de trois écoles additionnelles de grammaire dans le comté de York, pour l'année mil huit cent quarante-neuf."

Ordonné, que M. le solliciteur-général Macdonald porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour empêcher de faire la chasse aux cerfs avec les chiens excepté durant certains mois, et pour changer les périodes de temps où il est permis de tuer les bécasses et les canards sauvages, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois. Bill relatif au gibier sauvage.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. MacFarland, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé, pour permettre que les membres des sociétés d'agriculture de comté soient élus en tout temps après la période fixée par la loi, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois. Bill relatif aux sociétés d'agriculture de comté.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour permettre que les membres des sociétés d'agriculture de comté dans le Bas-

“ *Canada*, soient élus en aucune année après la “ période fixée par la loi.”

Ordonné, que M. *Sauvageau* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif au
havre de
Grimsbjy.

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé :
“ Acte pour prolonger le temps accordé pour compléter les brise-vague, jetée et havre de *Grimsbjy*,” a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *Merrill* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre l'a passé sans amendement.

Bill relatif au
dépenses con-
tingentes.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur les premier et second rapports du comité permanent des dépenses contingentes, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Hall* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Hall* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Et la question ayant été mise, que le comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de cette chambre,

La chambre s'est divisée :

Pour 21.

Contre 12.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Message du
conseil.

Message du conseil législatif par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—
M. l'Orateur,

Bill relatif au
chemin de fer
de Québec et
St. Andrews.

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : “ Acte “ pour incorporer la compagnie du chemin de fer de “ Québec et *St. Andrews*,” avec plusieurs amendements auxquels, il demande le concours de cette chambre. Et aussi,

Bill relatif au
télégraphe é-
lectrique de
l'Amérique
Britannique
du Nord.

Le conseil législatif a passé un bill, intitulé : “ Acte “ pour prolonger la période fixée pour l'achèvement “ du télégraphe de l'association du télégraphe électri- “ que de l'Amérique *Britannique du Nord*, et pour “ d'autres fins relatives à la dite association,” auquel il demande le concours de cette chambre.
Et ensuite, il s'est retiré.

Bill relatif au
télégraphe é-
lectrique de
l'Amérique
Britannique du
Nord

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : “ Acte “ pour prolonger la période fixée pour l'achèvement “ du télégraphe de l'association du télégraphe élec- “ trique de l'Amérique *Britannique du Nord*, et pour “ d'autres fins relatives à la dite association,” a été lu pour la première fois.

Sur motion de M. *Ross*, secondé par M. *Laurin*,

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois à la prochaine séance de cette chambre.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Boulton*, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*,

La chambre s'est ajournée.

Lunæ, 5^o die Augusti 1850 ;

3à horæ, P. M.

Pétitions pré-
sentées.

LA pétition suivante a été présentée et mise sur la table :—

Par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*,—la pétition de la municipalité du township de *Plympton*.

M. *Price*, du comité spécial nommé pour s'enquérir du mode actuel d'instituer des poursuites dans la cour de chancellerie du *Haut-Canada*, contre les personnes absentes de la province, et de la manière qu'il convient d'amender la loi à cet égard, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Procédure en
cour de chan-
cellerie.

Votre comité a entendu le témoignage des principaux praticiens en cour de chancellerie dans la cité de *Toronto*, et leur a soumis le bill (introduit par M. *Prince*, et qui a été lu pour la première fois) pour confirmer les décrets et ordres et autres procédures de la cour de chancellerie du *Haut-Canada*, en certains cas, et votre comité a adopté certains amendements faits par ces messieurs au bill, lesquels auront l'effet d'ajouter à l'utilité du bill.

Le bill a en vue une classe d'affaires qui se rencontre dans la pratique lorsque les défendeurs résident hors du pays. En vertu des anciens ordres de la cour, exposés dans la cédule attachée au bill, un grand nombre d'affaires, au moins cinquante (quelques uns des praticiens de la cour pensent un cent) a été mené à fin suivant le cours de la pratique établie par les ordres relativement aux défendeurs absents ; et ces actions ont principalement rapport à des hypothèques. Cette pratique n'a jamais été révoquée en doute par M. le vice-chancelier *Jameson*, avant que la cour ait été remodelée il y a quelques mois ; depuis cette époque, les juges, bien qu'ils n'aient prononcé aucune décision, se sont, en plus d'une occasion, exprimés si fortement contre l'utilité de ces ordres et le pouvoir de la cour de les émaner, qu'il est devenu évident pour les membres de la profession, que la cour se croirait forcée, conformément au point de vue sous lequel elle considérerait la loi, de refuser de reconnaître, sanctionner ou seconder aucunes procédures adoptées en vertu des ordres en question. La conséquence de ceci, c'est qu'il s'est malheureusement élevé des doutes bien incommodes sur la validité de tout titre acquis et considéré comme parfait durant les neuf dernières années, par les décrets et les ordres de la cour dans la classe d'affaires en question ; et il paraît qu'aucun praticien ou homme de loi au fait des opinions attribuées ici à la cour ne pouvaient dire que les procédures adoptées en cour dans ces affaires pour avoir un bon titre, étaient d'aucune utilité. L'effet de cet état de chose est évident, et son importance augmente encore par le grand nombre et la valeur des propriétés qui y sont intéressées ; ces remarques s'appliqueraient plus convenablement aux affaires qui ont été terminées en cour qu'à celles qui y sont encore pendantes ; mais l'on conçoit que des actions qui ont été commencées en assignant les défendeurs en cour d'une manière sanctionnée par les ordres, pourraient, en toute sûreté, être continuées en vertu des mêmes ordres et que la législature pourrait en toute sûreté le permettre.

Il ne paraît pas exister un seul cas dans la pratique ou le souvenir des hommes de loi en question, où le plus léger inconvénient pratique, ou l'injustice la plus légère, soit résulté d'un système de procédure pour lequel on demande aujourd'hui la sanction du parlement ; dans plusieurs cas des parties qui n'ont qu'un intérêt nominal, sortant du pays, ne peuvent pas être assignées ou identifiées à l'étranger, mais peuvent bien être informées, comme elles l'ont déjà été, que leur présence est requise en cour. On pense que des parties qui sortent du pays, et vivent à l'étranger sans laisser derrière eux des agents pour veiller à leurs intérêts, ou pour s'enquérir de temps en temps de la condition de leurs propriétés, ne peuvent pas, sans une énorme injustice envers les autres, avoir droit aux avantages des lois que, dans plusieurs cas, ils rendent imprati-

cables, et réclamer des drois par suite de l'absence de ces parties; et la grande difficulté, et dans la plupart des cas, l'impossibilité de leur signifier les procédures de cour. Il appert aussi qu'il est maintenant pendant en cour des affaires dans lesquelles il a été dépensé beaucoup d'argent et de temps sur des procédures adoptées en vertu des ordres susdits; et l'on soumet, que s'il est à propos de confirmer et permettre des procédures qui ont été menées à fin en vertu de ces ordres, il ne peut pas être, en principe, et il ne sera pas inconvenant en pratique de sanctionner la continuation des actions, intentées et pendantes, bien que non terminées en vertu des dits ordres. D'un côté, il en résultera des inconvenients, des dépenses et des retards considérables si cette sanction est refusée; et de l'autre, le comité pense qu'il ne pourra en résulter aucun bien, si elle est accordée.

Il est parfaitement certain, comme le soumet votre comité, qu'il n'est résulté aucune injustice ou même aucun inconvenient de ce qui a été fait en vertu de ces ordres, car il est impossible que des affaires de cette nature, s'il s'en était présenté, n'eussent pas été connues de quelques membres de la profession. Il n'y a point de doute qu'il n'y a point eu de cas de cette nature; et il est certain que le refus que la législature fera de confirmer ce qui a été fait depuis tant d'années sera suivi dans une multitude de cas de l'injustice la plus grande et la plus déplorable.

Votre comité recommande aussi que le bill de M. Prince soit amendé en y ajoutant les dispositions écrites sur la copie du bill qui accompagne ce rapport. L'un des amendements affecte une classe d'affaires dans lesquelles, en vertu du 75^e ordre de la cour, (écrit en encre rouge dans la cédula,) le défendeur a dûment et personnellement reçu signification de la procédure, mais a négligé de préparer aucune défense ou de prendre aucun intérêt dans la poursuite. Il a été de la pratique de la cour, pendant neuf années, jusqu'au commencement de l'année actuelle, de procéder *ex parte* contre la dite partie, lorsqu'un décret a été pris "pro confesso," ou faute de défense dans le bureau du maître, sans donner avis des procédures qui y sont adoptées. Cette pratique était censée appuyée sur les termes du 75^e ordre (que M. le vice chancelier Esten interprète encore ainsi) et était devenu un usage de la cour, et pas moins de cent affaires concernant des titres à des terres ont été décidées en cour suivant cette pratique et jusqu'à ce jour, autant que votre comité peut le savoir, aucun membre de la profession n'a pu citer un seul cas d'injustice résultant de cette pratique. La cour, telle que maintenant constituée, a récemment décidé (et la cour d'appel a maintenu cette décision) que cette pratique était erronée et a refusé de reconnaître des procédures qui avaient été adoptées en conséquence. Il est bien vrai que la cour n'a pas déclaré si, lorsqu'un rapport est confirmé elle le considérerait ou ne le considérerait pas comme valide, mais elle en a dit assez pour créer des doutes et pour faire croire qu'elle ne maintiendrait pas plutôt qu'elle maintiendrait un tel rapport, même quand il serait confirmé, mais la question même de voir qu'il existe des doutes sur des titres censés avoir été validés par l'autorité de la cour de chancellerie, conformément à une ancienne pratique, est en elle-même suffisamment importante, comme le conçoit votre comité pour mériter toute l'attention dans le but de la résoudre, s'il est possible.

Votre comité n'a pas l'intention d'attaquer les décisions en question; mais l'expérience fait voir que dans aucun cas, dans le cours d'une pratique contemporaine, en quelques cas, avec l'établissement de la cour elle-même, il n'a été fait la moindre plainte, ou autant qu'on a pu le constater, il n'est résulté la moindre injustice, de ce que les procédures ont été conduites *ex parte* dans le bureau du maître. L'expérience fait voir que lorsqu'un défendeur a d'abord été assigné par subpoena

pour comparaître et répondre, il emploie un solliciteur pour le défendre, s'il conteste en aucune manière la réclamation du demandeur; et quand on pense que par la notice écrite au dos du subpoena, le défendeur est informé qu'un décret "sera fait et mis en forme" contre lui s'il ne paraît pour répondre au compte," et que, suivant la pratique, il a dû s'écouler plusieurs mois avant que la poursuite ait pu être terminée, et le défendeur forcé d'entrer aucune contestation, s'il le désire, durant lequel temps, s'il avait voulu, il pouvait connaître où en était la poursuite; il n'y a pas de raison, dans l'opinion de votre comité, pour prétendre que les procédures prises contre lui durant son absence, et sous ces circonstances, sont tellement contraires à la justice naturelle, qu'il faut les éviter, et que les titres qui ont été réglés par ces procédures soient déclarés nuls, si la vigueur de la loi n'avait pas dernièrement obligé les cours, dans leur jugement, et sous l'aide de la législature, d'adopter ces vues.

Votre comité prend la liberté d'appeler l'attention de votre honorable chambre, comme digne de remarque, que M. le vice-chancelier Esten, qui seul du banc ou du barreau, a continuellement et exclusivement pratiqué comme conseil dans la cour de chancellerie, depuis que cette cour a été introduite dans le pays, a, dans un jugement remarquable prononcé dans la cour d'appel, sur laquelle il diffère d'opinion, déclaré que les procédures, dont on demande maintenant la confirmation par une loi, devraient être maintenues par les cours elles-mêmes, et qu'elles n'étaient pas même contraire à la loi; mais comme les cours de chancellerie et d'appel sont d'opinion contraire, le seul moyen qui reste à adopter, suivant votre comité, c'est de législater sur le sujet; et, en conséquence, il recommande à votre honorable chambre de prendre en considération le bill de M. Prince, avec les amendements qui viennent d'être mentionnés.

Ordonné, que deux cents copies de la réponse à l'Exploration du territoire entre Québec et le lac St. Jean, l'adresse de cette chambre à son excellence le gouverneur-général, datée le 17 juin dernier, pour copie du rapport de toutes explorations faites par M. Blaiklock, ou par toute autre personne, du territoire situé entre Québec et le lac St. Jean, mise devant cette chambre le dix-neuf de juillet dernier, soient imprimées en forme de pamphlets dans la langue française, et cent copies dans la langue anglaise, pour l'usage des membres de cette chambre.

L'honorable M. Bouillon a proposé, secondé par M. Prince, que lord Metcalfe ayant décidé en 1844, Dr. Park. "que le choix des gardiens et des matrones de l'asile appartenait naturellement au surintendant médical, "sujet à l'approbation du bureau," et le gouvernement actuel, dans sa minute en conseil sur les affaires de l'asile, ayant décidé "que le rapport du surintendant médical devrait, comme règle générale, être conclusif quant à la mauvaise conduite d'un gardien," et que, "le pouvoir des commissaires, quant aux serviteurs, devrait, excepté dans des cas extrêmes, être exercé suivant les vues du surintendant et au soutien de son autorité;" et le bureau ayant, par la voie du révérend commissaire Roaf, et de ceux agissant avec lui, déclaré au gouvernement que "cette subordination des gardiens au surintendant médical était toujours et avec zèle, maintenue par les commissaires" et que "dans une affaire récente, un gardien a été renvoyé uniquement parce que c'était le désir du Dr. Rees," et que "aucune personne n'est employée comme matrone ou gardien sans l'approbation du surintendant médical," et "qu'aucun employé ne sera gardé lorsque cet officier le déclarera incapable de remplir ses devoirs," et le révérend commissaire Roaf et ses collègues, s'étant exonérés, aux yeux du gouvernement, à Montréal, de toute res.

pousabilité du traitement des patients, pour la raison " que " ils laissent exclusivement ce soin au surintendant médical, en lui donnant, de temps à autre, l'assistance qu'il déclare être nécessaire," c'est l'opinion de cette chambre, que l'honneur et la bonne foi exigent qu'en s'exonérant ainsi d'eux-mêmes de grandes responsabilités, et en les rejetant sur le Dr. *Park*, le révérend commissaire *Roaf* et ceux agissant avec lui, n'auraient pas dû violer leur propre déclaration sur leurs devoirs officiels, la décision de lord *Metcalf*, les décisions du gouvernement actuel, et la responsabilité reconnue du surintendant médical, en réintégrant le gardien *Craig* dans son emploi (lui qui avait été rapporté pour cruauté, turbulence et insolence habituelle) contre le vœu exprimé du surintendant médical, de l'économe et de la matrone, et cela encore après leur retour de leur mission de délégués malgré les décisions récentes du gouvernement, et l'engagement officiel qu'ils avaient pris au contraire.

Que dans les rapports officiels mis devant la chambre, dans le cas de la démission du Dr. *Telfer*, en date du 3 avril 1848, page 1, il paraît que le bureau annonce au gouvernement, " qu'il existait parmi les " officiers et les serviteurs un sentiment d'inimitié, " qui rendait l'efficacité de leur coopération très " improbable, et avait placé le bureau dans la pénible nécessité de s'occuper d'indignes querelles, et " que le bureau croyait que de semblables querelles " pouvaient, à leur début être réglées par l'économe, " la matrone et le surintendant médical; et que l'économe *Cronyn* a été convaincu de faire trop " librement et trop fréquemment usage de boissons " enivrantes, ce qui, suivant eux, le disqualifie," et c'est pourquoi cette chambre ne peut qu'exprimer sa surprise et son déplaisir de voir que quand le Dr. *Park* se chargea de remplir les devoirs de surintendant médical dans un semblable état d'affaires, et essaya, suivant les vues précédentes du bureau, de corriger, au début, l'insubordination, l'ivrognerie, la cruauté et l'insolence, en suspendant dans leurs fonctions les gardiens coupables, et en recommandant de les renvoyer, le bureau ait accueilli ses prudents efforts, non avec une coopération courtoise, mais avec de longues et jalouses enquêtes, et avec des résolutions insultantes et destructives, également inconsistantes avec sa déclaration et ses devoirs envers le gouvernement, le surintendant médical, l'asile et le public.

Que dans ces circonstances, le refus du commissaire *Roaf* et de ceux agissant avec lui de seconder les efforts du surintendant médical pour maintenir la paix, l'harmonie et sa sobriété, en consentant immédiatement à renvoyer le gardien *Hungerford* pour insubordination et trop grand usage de liqueurs fortes en remplissant le devoir de reprendre un aliéné fugitif, et en défendant, suivant la recommandation du Dr. *Park*, l'usage des boissons enivrantes et du tabac dans l'asile, que le bureau lui-même a reconnu si récemment et officiellement être la cause des plus grands excès et des plus grands désordres, fût un impardonnable sacrifice de devoirs et des intérêts de l'institution, à une opposition insolente et vexatoire faite au surintendant médical dans sa surveillance générale, et son traitement physique et moral des aliénés confiés à ses soins.

Que les dits gardiens *Hungerford* et *Craig* furent renvoyés quelques semaines plus tard, sur la plainte du Dr. *Park*, faite par écrit au bureau, " qu'étant de " garde la nuit dans le dortoir attique, ils étaient dés- " habillés et dormaient profondément dans leurs lits, " une chandelle brûlait sur une boîte, un aliéné se " promenait dans le corridor, les habits des patients " jetés sans soins sur leurs lits, et plusieurs d'entre " eux avaient leurs chapeaux sur la tête, et deux

" avaient leurs caleçons," et cependant le révérend commissaire *Roaf* et ses collègues entrèrent faussement dans les livres de l'asile, pour la raison de leur renvoi, que " ayant, contrairement aux ordres, permis " aux patients du quartier attique de placer, pendant " la nuit, leurs habits sur leurs lits, ils soient renvoyés;" et que le tout a été calculé pour tromper le gouvernement et le public, et pour affaiblir les raisons qui avaient engagé le Dr. *Park* à agir dans cette affaire, et rendre aussi, en supprimant les plus forts allégués, la malignité de la première réintégration de ces gardiens indignes contre le vœu du surintendant médical, de l'économe et de la matrone, moins apparente.

Que le surintendant médical n'étant pas un serviteur des commissaires, nommé et déplacé par eux, mais étant un officier indépendant nommé directement par le gouverneur, auquel et au public il était en conséquence seul responsable, pour ce qu'il faisait de mal, ou pour se laisser corrompre, il était de son devoir de s'opposer, par la ré-suspension et l'appel à la couronne, contre la malicieuse imposition, faite aux malheureux aliénés, de gardiens négligents, turbulents, insolents, ivrognes et cruels; et que tandis que l'essai de les ré-suspendre fait par le Dr. *Park* était méritoire, la faute commise par le révérend commissaire *Roaf* et ses collègues, ainsi que tous ceux qui les ont supportés, en demandant la réintégration de ces gardiens, est sans palliatif.

Que l'accusation faite par le bureau, et publiée par le révérend commissaire *Roaf* dans le journal le *Globe*, sous la date du 22 novembre 1848, dans un article anonyme rédigé principalement par le professeur *Beaumont*, contre le surintendant médical, qu'il avait fait une fausse entrée *ex post facto*, dans les livres de l'asile, que " ci-après il ne faudra pas mettre en " même temps deux patients excités dans une même " cellule," était une attaque diffamatoire injustifiable, et propre à faire disparaître le bon ordre et la bonne foi dans l'institution; et tandis que cette accusation tombe d'elle-même devant le témoignages surabondant de MM. *Leslie*, *Workman*, *Brett* et *Whitmore*, aussi bien que celui de feu M. *Wetenhall*, elle découvre le triste fait que le bureau avait toujours négligé de remplir ce devoir humain et nécessaire, en ne donnant pas cet ordre eux-mêmes.

Que l'invitation faite par le révérend commissaire *Roaf* et ses collègues, au Dr. *Park*, de consentir avec eux à permettre au gardien en chef *Cronyn* de s'absenter tous les jours de l'asile autant d'heures qu'il lui en faudrait pour assister au cours de médecine à l'université, était corruptrice dans sa nature et dans sa tendance, et cette faveur serait injuste envers les autres serviteurs plus fidèles, et un manque injustifiable dans la surveillance établie pour les aliénés, et une fraude au détriment du peuple qui paie pour cette surveillance.

Qu'il paraît, d'après les documents mis devant la chambre, que les révérends délégués du bureau, dans leur défense contre plusieurs graves accusations portées devant le gouvernement, à *Montréal*, en date du 1^{re} septembre 1849, ne nient aucunement que jusqu'à l'intervention du Dr. *Park*, il n'y avait pas de bains de préparés pour la santé, la propreté et le bien-être des aliénés, ils ne nient pas plus au gouvernement qu'il y avait des patients constamment renfermés dans un état complet de nudité dans l'attique de l'asile, couchant sur la paille étendue sur le plancher, et rendu ainsi moralement et physiquement plus misérable et décrépits; ils font cependant l'admission suivante: " qu'en justice au Dr. *Park*, on doit admettre " immédiatement et pleinement qu'il a fait quelques " améliorations dans les vêtements d'une classe de " patients, et dans la propreté et la ventilation des dé-

“partements;” ils ne nient pas non plus que les comptes de l'institution avaient honteusement été tenus, excepté en se servant évasivement du présent au lieu du passé, savoir: “qu'il ne sont pas ainsi tenus;” ils ne nient pas non plus qu'une fois dans la saison des grandes chaleurs, quatre femmes étaient renfermées, au risque de leur santé et de leur vie, dans une cellule de neuf pieds de hauteur sur seize pieds de longueur, et onze pieds de largeur, n'ayant d'autre ventilation que le passage de l'air à travers une étroite fente de quatorze pouces et demi de large, et que ce jour là le surintendant médical ordonna de les corriger dans cette cellule; ils ne nient pas, entre autres graves accusations, que les aliénés étaient dans les mois de juillet et août, pendant que la dysenterie régnait, employés, contrairement au devoir et à l'humanité, à charroyer de l'eau de la baie à la branche de l'asile, jusqu'à ce que cela ait été défendu par le surintendant médical: et cette conduite qui, d'un côté, fait honneur au surintendant médical, doit de l'autre imprimer une tache indélébile sur la conduite des commissaires.

Que cette chambre regrette de voir à la fin de la défense présentée par les révérends délégués au gouvernement à *Montréal*, en date du 1^{er} septembre 1848, les expressions “faussetés et fourberies,” appliquées par eux au *Dr. Park*,—langage de bas étage, indigne sous toutes les circonstances des révérends délégués, et remplaçant une négation spéciale à des allégués spéciaux qui les concernent, très justement, quoique trop modérément, caractérisé par le ministère dans sa dernière minute en conseil sur ce sujet, comme “un usage indiscret d'expressions inutiles quant à la personne qu'elles concernaient, et impropres quant au quartier auquel elles étaient adressées;” et cette chambre regrette de voir qu'un langage ainsi caractérisé ait été reçu dans un document officiel, par le gouvernement pour être mis devant cette honorable chambre, et que son excellence le gouverneur-général ait été mal conseillé et mal influencé pour le recevoir et agir sur icelui.

Qu'après que les différends entre le bureau et le *Dr. Park*, et les difficultés relatives à la suspension et à la ré-suspension du gardien *Hungerford*, accusé d'insubordination et de s'être enivré en remplissant le devoir de reprendre un aliéné fugitif, et sa réintégration par le bureau contre le consentement du surintendant médical, de l'économiste et de la matrone, eurent été finalement réglés par le gouvernement, par sa minute en conseil du 14^{me} jour d'octobre 1848, déclarant “la continuation de sa confiance, tant en les commissaires qu'en le *Dr. Park*” (à laquelle décision le *Dr. Park* s'est humblement soumis); il paraît que le dit révérend commissaire *Roaf*, et ceux agissant avec lui, dans un esprit de persécution et d'insubordination à la décision de l'exécutif, instituèrent une enquête sur le traitement qu'il suivait comme surintendant médical; firent comparaître, pour la plupart, des gardiens qui avaient été renvoyés ou désappointés, sans les aviser, pour lui nuire dans sa profession; l'exclurent de cette enquête secrète pour la raison honteuse d'inimitié personnelle; lui cachèrent les accusations portées contre lui, et refusèrent de le confronter avec les témoins, de lui donner connaissance des témoignages et de lui offrir l'opportunité de se défendre; et ayant recueilli plusieurs accusations fausses, scandaleuses et malicieuses, les transmirent au gouvernement pour le faire démettre, et les enregistrèrent dans l'asile qu'il surveillait; laquelle conduite était tout-à-fait indigne du révérend commissaire *Roaf* et de ceux qui agissaient avec lui; une violation de leurs devoirs officiels, et une coupable déviation de ces premiers principes de justice qui sont également respectés par les païens, les chrétiens et les hommes du monde.

Que l'accusation portée, après la dite décision de l'exécutif, par le bureau devant le gouvernement contre le surintendant médical, qui se trouve dans les

documents mis devant cette chambre, sous la signature du révérend commissaire *Roaf*, en date du 30 novembre 1848, que “en laissant la préparation et l'administration des médecines entre les mains du portier *Byrne*, qui ne pouvait lire le latin, et n'avait jamais appris à préparer des médecines ou à panser des plaies, cela indiquait de sa part une grande négligence des maladies et de la guérison des patients, et une délégation dangereuse de devoirs délicats, et importants, à des mains inhabiles” (quoique de fait les commissaires, qui se gardent bien ici d'en informer le gouvernement, eussent permis et approuvé l'emploi de *Byrne* et *Cronyn* pour la même chose, durant plus de deux ans et demi, par les prédécesseurs du *Dr. Park*.) est une accusation tout-à-fait indigne du révérend commissaire *Roaf* et de ceux qui agissent avec lui, comportant une déshonorable omission de la vérité pour tromper le gouvernement et faire injustement tort à un officier public, et insultante pour la profession médicale, l'asile et le public.

Que la lettre semi-officielle de l'honorable *Robert Baldwin*, mise devant cette chambre, cherchant, quoiqu'inutilement, à engager le *Dr. Park*, placé dans une position très gênante, par suite de l'abandon de l'exécutif et des persécutions et des accusations qu'il souffrait dans l'asile et que le gouvernement tolérait, à faire une basse résignation en s'inculpant lui-même, était une tentative indigne d'éviter la responsabilité gouvernementale envers l'asile et le peuple, et perfide envers le surintendant médical, comme officier public et ami politique et privé, et clairement déshonorable dans ses résultats pour l'individu même qui avait tant de droit, sous ces circonstances, à toute considération que peut inspirer la justice, l'honneur et la bonne foi.

Que la dispute entre le surintendant médical et le révérend commissaire *Roaf* et ses collègues, ayant été réglée par une minute du conseil,—le gouvernement ayant reçu en réponse une réprimande et une résignation conditionnelle du bureau, tandis que le *Dr. Park* s'y est respectueusement soumis; que le gouvernement ayant de plus reçu complaisamment reçu des accusations préparées secrètement, après la décision du gouvernement, contre le surintendant médical, dans une enquête de chambre étoilée,—dirigée par le révérend commissaire *Roaf* et ses collègues, contre toutes les maximes reconnues d'honneur et de bonne foi,—et remplies sciemment de faussetés, afin de le faire démettre; que le gouvernement ayant condescendu à inviter expressément le révérend commissaire *Roaf* et ses collègues à prendre l'initiative déshonorable de demander la destitution sommaire du *Dr. Park*, avec toute l'infamie qu'ils avaient ainsi injustement rejetée sur lui; que le procureur-général du *Haut-Canada* n'ayant pu réussir à obtenir une résignation volontaire du surintendant médical, malgré les injustices et les calomnies dont il était abreuvé,—il est regrettable et humiliant pour cette chambre de voir que le gouvernement l'a arbitrairement, injustement et peu généreusement destitué, sans faire une enquête sur les nombreuses accusations calomniatrices que le gouvernement, dans ces circonstances, aurait dû repousser avec indignation; et que le ministère ait mal conseillé, et même mal influencé son excellence, pour obtenir la permission d'employer son nom pour déclarer qu'il entendait destituer le *Dr. Park*, sous ces circonstances, sans faire une enquête, et sans “prendre en aucune manière se prononcer sur l'exactitude ou l'inexactitude des faits allégués par les commissaires ou par lui, ni condamner ou acquitter l'une ou l'autre partie, quant aux différends existant tant entre elles,” tel que cela se trouve dans la singulière lettre de démission mise devant cette chambre.

Qu'en autant que l'honorable *Robert Baldwin*, à sa place en parlement, dans un débat sur ce sujet, le 29 mai 1849, a déclaré “qu'il ne voyait pas la né-

« cession de nommer un comité, puisque le nouvel asile serait en opération dans quelques mois, et qu'alors toute chose pourrait mieux être portée devant les nouveaux commissaires que devant une commission spéciale; » la sincérité et la bonne foi exigeaient que le nouveau bureau, comme cette déclaration l'implique, fût composé de personnes désintéressées, et non pas comme c'est le cas, des premiers persécuteurs et accusateurs du Dr. Park, nullifiant ainsi le mode d'enquête, dont la perspective a engagé cette chambre à refuser la nomination d'une commission spéciale,—et tout cela aussi après que le gouvernement eut consenti à mettre devant cette chambre les documents contenant les accusations du bureau contre le Dr. Park, et les eut fait imprimés et distribués dans le pays, tout en refusant d'établir une enquête ou de fournir des moyens de défense.

Qu'en autant que le révérend commissaire Roaf avait été un des principaux et des plus actifs auteurs de la destitution des Drs. Rces et Telfer, et qu'il avait subséquemment et sans scrupules effectué, par les moyens sus-relatés, la démission du Dr. Park; et qu'il avait cherché à faire remplir cette charge vacante, et que lui-même travaillait à rendre vacante, par son gendre le Dr. Scott: il était contraire à l'usage officiel, et incompatible avec la conduite des affaires publiques, les intérêts publics et la morale publique, de placer le révérend commissaire Roaf et ses collègues dans le nouveau bureau; car il a pu ainsi, avec l'aide du gouvernement, réussir à placer son susdit gendre dans la dite charge en faisant encore destituer le Dr. Primrose.

Que la sérieuse attention de son excellence soit appelée sur les faits déplorables qui viennent d'être exposés; et qu'elle soit priée d'exercer la prérogative royale pour réorganiser ce bureau, en renvoyant ceux des commissaires concernés dans les choses qui n'auraient pas dû être admises dans les documents officiels mis devant cette chambre; et qu'il lui plaise faire faire une enquête sur les allégués et les circonstances exposés ci-dessus, et offrir au Dr. Park l'opportunité de se défendre.

M. l'Orateur a refusé de recevoir cette motion, et déclaré qu'elle n'est ni parlementaire ni dans l'ordre, étant motivée dans toute sa longueur, et n'étant pas sous la forme d'une adresse, conformément à l'avis qui en a été donné.

Appel ayant été fait à la chambre de la décision de M. l'Orateur, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs le procureur-général Baldwin, Boutillier, Cameron, de CORNWALL, Cameron, de KENT, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler, DeWitt, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Jobin, Johnson, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, Mulloch, McLean, Méthot, Morrison, Price, Robinson, Sauvageau, Scott, de BYTOWN, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Smith, de FRONTENAC, Smith, de WENTWORTH, Stevenson, Taché, Watts et Wilson. —(46.)

CONTRE.

Messieurs Boulton, de NORFOLK, et Prince.—(2.)
Et la décision de M. l'Orateur a été confirmée.

Rivière Gatineau.

L'honorable M. Price, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité, à une adresse à son excellence le gouverneur-général,—Réponse à une adresse de l'assemblée législative, datée le 24 juillet 1850, demandant la correspondance qui a eu lieu entre Joseph Bouchette, écuyer, premier arpenteur à Montréal, et James Stevenson, écuyer, agent des terres de la couronne à Bytown, et le rapport du département

des terres de la couronne qui a donné origine à la dite correspondance relativement à la réserve d'une étendue de terre dans la vallée de la rivière Gatineau, pour l'usage de certains sauvages; et aussi la correspondance entre les mêmes parties, en mai et juin derniers, relativement à l'octroi des limites pour couper du bois, en faveur de Thomas McGeoy et Joseph Aumont, en considération du transport fait par eux de certains droits à eux appartenant sur des sites de moulins le long de la rivière Gatineau pour l'usage exclusif des sauvages.

Pour la dite réponse, voir appendice (P.P.)

Ordonné, que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Appendice (P.P.)

L'honorable M. Hincks, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité à une adresse à son excellence le gouverneur-général,—Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, datée le 25 du mois dernier, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et W. M. Kelley, écuyer, depuis le mois de mars 1849, au sujet de ses réclamations pour déboursés faits par lui pendant qu'il était collecteur au port de Toronto.

Pour la dite réponse voir appendice (Q.Q.)

Ordonné, que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Appendice (Q.Q.)

L'honorable M. Macdonald a proposé, secondé par Sir Allan N. MacNab, et la question ayant été mise, que la pétition de Henry Smith, écuyer, ci-devant préfet du pénitencier provincial du Canada, se plaignant du mode de procéder adopté par les commissaires nommés pour s'enquérir de certaines accusations portées contre lui, et de sa destitution comme préfet du pénitencier, et demandant telle justice que de droit, soit renvoyée à un comité spécial, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de TORONTO, Cameron, de CORNWALL, Cameron, de KENT, Christie, Crysler, DeWitt, Dickson, Hopkins, Macdonald, de KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, McLean, Prince, Robinson, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de DURHAM, Smith, de FRONTENAC, Stevenson et Wilson. —(21.)

CONTRE.

Messieurs le procureur-général Baldwin, Bell, Boutillier, Burrill, Cartier, Chabot, Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Fergusson, Flint, Fournier, Gagy, Hincks, Jobin, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, McFarland, Merritt, Méthot, Price, Richards, Ross, Sauvageau, Scott, de BYTOWN, Smith, de WENTWORTH, et Taché.—(30.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'honorable M. Macdonald a proposé, secondé par Sir Allan N. MacNab, et la question ayant été mise, que la pétition de Thomas Costen, ci-devant gardien en chef du pénitencier, exposant qu'il a été destitué sommairement de sa charge, et demandant justice; soit renvoyée à un comité spécial, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

La chambre s'est divisée:

Pour 16.

Contre 25.

Ainsi, elle a passé dans l'affirmative.

W. M. Kelly.

Pétition de H. Smith.

Pétition de T. Costen.

Ajournement.

M. Smith, de Frontenac, a proposé, secondé par M. Macdonald, et la question ayant été mise, que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain, à dix heures A. M.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs le procureur-général Baldwin, Bell, Boutilier, Burrill, Cartier, Cauchon, Chabot, le solliciteur-général Drummond, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Hincks, Jobin, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de KINGSTON, McFarland, Price, Ross, Sauvageau, Scott, de BYTOWN, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de FRONTENAC, Smith, de WENTWORTH, Taché et Watts.—(30.)

CONTRE.

Messieurs Boulton, de NORFOLK, Cameron, de CORNWALL, Christie, Chrysler, DeWitt, Dickson, Hopkins, LaTerrière, Sir Allan N. MacNab, McLean, Merritt, Prince, Richards, Robinson, Seymour, Smith, de DURHAM, et Stevenson.—(17.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Bill relatif à la cour de chancellerie.

Un bill grossoyé pour pourvoir plus efficacement à l'administration de la justice dans la cour de chancellerie du Haut-Canada, a été, en conformité de l'ordre lu la troisième fois.

Sur motion de l'honorable procureur-général Baldwin, secondé par M. Prince, un amendement y a été fait dans la feuille 3, ligne 13, 14, 15 et 16, en retranchant les mots : "qu'au lieu du cours de procédure que la loi prescrit de suivre dans la cour du banc de la Reine du Haut-Canada, pour obtenir en icelle un partage en licitation," et insérant les mots : "qu'en outre que les parties auront la liberté de procéder comme ci-devant dans la cour du banc de la Reine et les cours de comté dans le Haut-Canada, afin d'obtenir le partage en licitation dans ces cours."

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable procureur-général Baldwin porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif au havre de Toronto.

Un bill grossoyé pour pourvoir par la suite à la régularité et administration du havre de Toronto, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. Hincks porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux cours de session trimestrielles, (B.-C.)

Un bill grossoyé pour faciliter la tenue des cours de sessions générales et trimestrielles de la paix dans le Bas-Canada, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable procureur-général LaFontaine porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux lois municipales, (B.-C.)

Un bill grossoyé pour amender les lois municipales du Bas-Canada, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour amender la loi municipale du Bas-Canada."

Ordonné, que M. le solliciteur-général Drummond porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la compagnie des dépôts et prêts.

Un bill grossoyé pour modifier et amender deux divers actes passés respectivement dans la septième et la neuvième années du règne de sa présente majesté, relatifs à la compagnie de dépôts et de prêts dans le Haut-Canada, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour modifier et amender deux divers actes passés respectivement dans la septième et la huitième années du règne de sa présente majesté, relatifs à la compagnie de dépôts et prêts dans le Haut-Canada."

Ordonné, que l'honorable M. Macdonald porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

M. Laurin a fait rapport du bill pour amender et refondre les divers actes maintenant en force qui régissent la pratique des cours de division dans le Haut-Canada, et pour étendre la juridiction des dites cours. Bill relatif aux cours de division, (H.-C.) (No. 2.)

M. le solliciteur-général Macdonald a proposé, secondé par M. McLean, et la question ayant été proposée, que les amendements soient maintenant lu une seconde fois ;

M. Smith, de Durham, a proposé en amendement à la question, secondé par M. Richards, que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, aux fins d'y ajouter les mots : "le bill soit maintenant soumis de nouveau à un comité, aux fins de l'amender en limitant les honoraires et émoluments des greffiers des cours de division dans les cités de Toronto et Hamilton, respectivement, à une somme qui n'excèdera pas deux cent vingt louis par année, et ceux de tous les autres greffiers de la dite cour à une somme qui n'excèdera pas cent cinquante louis par année chacun, et pour former un fonds de l'excédant des dits honoraires et émoluments."

Et des débats s'étant élevés ;

Sur motion de M. Scott, de Bytown, secondé par M. Lyon,

Ordonné, que les débats soient ajournés à demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour changer et amender l'acte qui règle la pratique des cours de comté dans le Haut-Canada, et pour en étendre la juridiction, étant lu ; Bill relatif aux cours de comté, (B.-C.)

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre pour demain.

Sir Allan N. MacNab a proposé, secondé par M. Wilson, et la question ayant été mise, que l'ordre du jour pour la seconde lecture sur le bill pour autoriser la compagnie du grand chemin de fer occidental à construire un chemin de fer d'embranchement conduisant à la ville de Galt, soit maintenant lu ; Bill relatif à l'embranchement du grand chemin de fer occidental.

La chambre s'est divisée; et elle a été résolue dans l'affirmative.

Et l'ordre du jour ayant été lu ;

Sir Allan N. MacNab a proposé, secondé par M. Dickson, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. McFarland a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Cameron, de Kent, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle ;

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

L'honorable M. Cameron, de Kent, a proposé en amendement à la question, secondé par M. Watts, que le mot "maintenant," soit retranché, et le mot "demain," ajouté à la fin d'icelle ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et elle a passé dans la négative.

L'honorable M. Cameron, de Cornwall, a proposé, secondé par M. Watts, et la question ayant été mise, que la chambre s'ajourne maintenant ;

La chambre s'est divisée; et elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, la chambre s'est divisée; et elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Bill relatif à la profession médicale, (H.-C.)

M. *Cartier* a fait rapport du bill pour incorporer les membres de la profession médicale dans le *Haut-Canada*, et pour y régler la pratique de la médecine et de la chirurgie.

Et les amendements ont été lus.

L'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, a proposé, secondé par Sir *Allan N. MacNab*, et la question ayant été proposée, que les amendements soient maintenant lus une seconde fois;

M. *Richards* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Burrill*, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "de ce jour en trois mois." ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Burrill*, *Cameron*, de *KENT*, *De Witt*, *Fergusson*, *Flint*, *Hall*, *Hopkins*, *Johnson*, *Malloch*, *Richards*, *Scott*, de *BYTOWN*, et *Smith*, de *DURHAM*.—(14.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cayley*, *Christie*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *McFarland*, *McLean*, *Méthot*, *Morrison*, *Polzite*, *Prince*, *Ross*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Watts* et *Wilson*.—(34.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, que les amendements soient maintenant lus une seconde fois:

L'honorable M. *Boulton* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Hopkins*, que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, aux fins d'y ajouter les mots: "le bill soit renvoyé de nouveau à un comité, aux fins d'y ajouter la clause suivante à la fin du dit bill: "Et qu'il soit statué, que rien de contenu au présent ne sera censé atténuer les droits et privilèges de l'école communément connue sous le nom de "l'école de médecine de *Toronto*," dont les billets certifiés relativement aux différents cours prescrits par cet acte, ou qui pourront l'être ci-après, seront valables pour les fins de cet acte;"

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Burrill*, *Cameron*, de *KENT*, *Cauchon*, *Chauveau*, *De Witt*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fergusson*, *Flint*, *Fournier*, *Hall*, *Hincks*, *Hopkins*, *Johnson*, *Lacoste*, *Laurin*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Morrison*, *Prince*, *Richards*, *Sauvageau*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Smith*, de *WENTWORTH*.—(26.)

CONTRE.

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Cayley*, *Chabot*, *Christie*, *Crysler*, *Dickson*, *Fortier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Macdonald*,

de *KINGSTON*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McFarland*, *McLean*, *Méthot*, *Polette*, *Robinson*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Stevenson*, *Watts* et *Wilson*.—(30.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la question principale ayant été mise;

Ordonné, que les amendements soient lus une seconde fois.

Les dits amendements ont été, en conséquence, lus une seconde fois, et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

M. *Morrison* a fait rapport du bill pour abroger deux certains actes y mentionnés relatifs à l'agriculture, et pour remédier aux abus préjudiciables à l'agriculture, et les amendements ont été lus et adoptés.

Bill relatif aux abus préjudiciables à l'agriculture, (B.-C.)

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, a fait rapport du bill pour protéger le télégraphe électrique en cette province contre tous dommages, et les amendements ont été lus et adoptés.

Bill relatif aux télégraphes électriques.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

M. *McLean* a fait rapport du bill pour amender un acte pour fournir de l'eau à la cité de *Québec* et aux lieux adjacents, et établir un bureau de régie pour diriger et surveiller les travaux, conformément aux dispositions du dit acte.

Bill relatif à l'aqueduc de Québec.

Et les amendements ont été lus.

L'honorable M. *Chabot* a proposé, secondé par M. *Lemieux*, et la question ayant été proposée, que les amendements soient maintenant lus une seconde fois:

M. *Laurin* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Fournier*, que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, aux fins d'y ajouter les mots: "le bill soit de nouveau renvoyé à un comité dans le but d'y ajouter le proviso suivant à la fin de la première clause: "Pourvu aussi, qu'aucun propriétaire ou occupant de maison, magasin ou bâtiment semblable qui ne mandera pas à recevoir l'eau de l'aqueduc, sera obligé de payer le dit taux;"

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et elle a passé dans la négative.

Alors, la question principale ayant été mise;

Ordonné, que les amendements soient maintenant lus une seconde fois.

Les amendements ont été, en conséquence, lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois ce jour.

M. *Johnson* a fait rapport du bill pour incorporer la ville de *St. Hyacinthe*, et les amendements ont été lus et adoptés.

Bill pour incorporer St. Hyacinthe.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois ce jour.

Un bill grossoyé pour modifier le tarif des péages du havre de *Montréal*, et pourvoir à l'établissement d'un fonds pour améliorer le lac *St. Pierre*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif au havre de Montréal et au lac St. Pierre.

Résolu, que le bill passé et que le titre soit: "Acte pour amender les actes pour l'amélioration du havre de *Montréal*, et pourvoir à l'amélioration de la navigation du fleuve *St. Laurent*, dans les limites du port de *Montréal*."

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

La chambre a, en conformité de l'ordre, repris la considération ultérieure de la question, laquelle était proposée lundi, le vingt-huitième jour de mai dernier, qu'il est expédient de diminuer les dépenses de la lé-

Dépenses de la législature et du gouvernement civil.

gislature, de la liste civile, et les frais généraux du gouvernement civil de la province, de manière à ne pas nuire à son efficacité.

Salaires au lieu d'honoraires.

Qu'il est expédient de former un fonds de tous les émoluments d'office se montant annuellement à

ou davantage, et d'accorder des salaires fixes au lieu et place de ces émoluments.

Salaires du gouverneur-général.

Qu'il soit présenté une humble adresse à sa majesté, pour lui demander que le traitement du représentant de sa majesté dans cette province soit mis à la charge du trésor impérial.

Procureur-général.

Qu'il est expédient d'interdire aux procureurs-général la faculté de prendre part aux affaires politiques du gouvernement (exécutif) et de les restreindre dans la sphère de leurs fonctions officielles comme (principaux) officiers en loi de la couronne.

Principe électif.

Qu'il est expédient d'introduire le principe électif dans la constitution du conseil législatif, (et généralement de l'étendre à toutes les nominations aux charges tenues sous le gouvernement de cette province.)

Et la question ayant été séparément mise sur les trois premiers paragraphes; elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été mise sur le quatrième paragraphe, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Christie, DeWitt, Hopkins, Malloch et McLean*.—(5.)

CONTRE.

Messieurs le procureur-général *Baldwin, Bell, Cameron, de CORNWALL, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Flint, Fortier, Fournier, Gugy, Guillet, Hincks, Johnson, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Macdonald, de KINGSTON, McFarland, Méthot, Morrison, Polette, Robinson, Ross, Scott, de BYTOWN, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Stevenson et Wilson*.—(33.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et le cinquième paragraphe ayant été de nouveau proposé, qu'il est expédient d'introduire le principe électif dans la constitution du conseil législatif (et généralement de l'étendre à toutes les nominations aux charges tenues sous le gouvernement de cette province.)

M. *Christie* a proposé en amendement à icelui, secondé par M. *Prince*, que tous les mots après "conseil," soient retranchés.

Et la question ayant été mise, que les mots soient retranchés; la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Cameron, de KENT, Christie, DeWitt, Hopkins, Johnson, Prince, et Smith, de FRONTENAC*.—(7.)

CONTRE.

Messieurs *Budgley, Bell, Cameron, de CORNWALL, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Cryslér, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Flint, Fortier, Fournier, Gugy, Guillet, Hincks, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Macdonald, de KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McFarland, McLean, Méthot, Morrison, Robinson, Ross, Scott, de BYTOWN, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Stevenson et Wilson*.—(36.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la question ayant été mise sur le cinquième paragraphe, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton, de NORFOLK, Cameron, de KENT, Christie, DeWitt, Hopkins, LaTerrière et Prince*.—(7.)

CONTRE.

Messieurs le procureur-général *Baldwin, Bell, Boutillier, Cameron, de CORNWALL, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Cryslér, Dickson, solliciteur-général Drummond, Flint, Fortier, Fournier, Gugy, Guillet, Hincks, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McFarland, McLean, Méthot, Morrison, Richards, Robinson, Ross, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de DURHAM, Smith, de FRONTENAC, Smith, de WENTWORTH, Stevenson et Wilson*.—(40.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Un bill grossoyé pour mettre les percepteurs des taxes locales dans le *Haut-Canada* pour les diverses années de 1836 à 1848, inclusivement, en état de recouvrer les taxes échues durant les dites années respectivement et qui ne sont pas encore payées, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: "Acte pour mettre les percepteurs des taxes locales dans le *Haut-Canada* pour les diverses années de mil huit cent trente-six à mil huit cent quarante-neuf, inclusivement, en état de recouvrer les taxes échues durant les dites années respectivement, et qui ne sont pas encore payées."

Ordonné, que M. *Prince* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender un acte pour fournir de l'eau à la cité de *Québec* et aux lieux adjacents, et établir un bureau de régie pour diriger et surveiller les travaux conformément aux dispositions du dit acte, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit: "Acte pour amender un acte pour fournir de l'eau à la cité de *Québec* et aux lieux adjacents."

Ordonné, que M. *Ross* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill, pour autoriser les créanciers qui ont obtenu jugement contre les officiers publics à saisir une certaine partie des salaires et émoluments des dits officiers en certains cas, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Smith, de Wentworth*, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

Un bill grossoyé pour changer et amender la pratique et la procédure dans les actions en éjection dans le *Haut-Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Burritt* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faciliter l'émanation de commissions pour interroger les témoins et recevoir les témoignages dans les poursuites en loi qui sont pendantes et qui devront être instituées dans les cours du *Haut-Canada*, étant lu;

M. *Lyon* a proposé, secondé par M. *Smith, de Frontenac*, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

L'honorable procureur-général *Baldwin* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Cameron, de Cornwall*, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots "de ce jour en six mois," ajoutés à la d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la

chambre s'est divisée ; les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Baldgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Cameron*, de CORNWALL, *Cauchon*, *Cayley*, *Christie*, *Crysler*, *DeWitt*, *Fournier*, *Guillet*, *Hall*, *Hopkins*, *Lacoste*, *Laurin*, le solliciteur-général *Macdonald*, *McFarland*, *Richards*, *Robinson*, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson* et *Wilson*.—(22.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Boutillier*, *Cameron*, de KENT, *Cartier*, *Chabot*, *Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond*, *Flint*, *Fortier*, *Gugy*, *Lemieux*, *Lyon*, *Malloch*, *Méthot*, *Polette*, *Prince*, *Ross*, *Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de FRONTENAC, et *Watts*.—(23.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la question principal ayant été mise ;

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

M. *Lyon* a proposé, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*, et la question ayant été mise, que le bill soit maintenant soumis à un comité de toute la chambre ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Boutillier*, *Cartier*, *Chabot*, *Fortier*, *Gugy*, *Lacoste*, *Lemieux*, *Lyon*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Malloch*, *Méthot*, *Polette*, *Prince*, *Ross*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de FRONTENAC, et *Watts*.—(20.)

CONTRE.

Messieurs *Baldgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Burritt*, *Cameron*, de CORNWALL, *Cameron*, de KENT, *Cauchon*, *Cayley*, *Chauveau*, *Christie*, *Crysler*, *DeWitt*, *Fournier*, *Hall*, *Hopkins*, *Laurin*, le solliciteur-général *Macdonald*, *McFarland*, *Morrison*, *Richards*, *Robinson*, *Scott*, de BYTOWN, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson* et *Wilson*.—(25.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, que le bill soit renvoyé à un comité de toute la chambre pour demain.

Ajournement.

L'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, a proposé secondé par M. *Christie*, et la question ayant été mise, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain :—La chambre s'est divisée ; et elle a passé dans la négative.

Bill relatif aux disputes concernant les chaussées de moulins.

L'honorable M. *Boulton* a proposé, secondé par M. *McFarland*, et la question ayant été mise, que l'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour soumettre à l'arbitrage les disputes qui s'élevaient à l'occasion de l'inondation des terres causée par les chaussées de moulins, soit maintenant lu :—La chambre s'est divisée ; et elle a passé dans la négative.

Bill relatif aux actions concernant les douaires, (H.-C.)

Un bill grossoyé pour changer la pratique de la loi dans les actions relatives au douaire dans le *Haut-Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Flint* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la loi d'enregistrement, (H.-C.)

Un bill grossoyé pour amender l'acte d'enregistrement du *Haut-Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Smith*, de *Frontenac*, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte pour autoriser les commissaires des chemins à barrières de *Québec* à acquérir le pont *Dorchester* et à faire certains chemins, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Boulton*, de *Toronto*, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

Un bill grossoyé pour venir en aide aux banqueroutiers dans certains cas, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. le solliciteur-général *Drummond* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la nomination de commissaires pour s'enquérir des affaires et de l'administration de la banque d'épargnes et de prévoyance de *Montréal*, étant lu ;

Le bill a été, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Fortier* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Fortier* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Fortier* a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a proposé, secondé par M. *Gugy*, et la question ayant été mise, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain :—La chambre s'est divisée ; et elle a passé dans la négative.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour pourvoir à l'inspection et à la bonne administration des asiles privés destinés à recevoir les insensés dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Prince* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour réprimer plus efficacement l'intempérance, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre pour demain.

M. *DeWitt* a proposé, secondé par M. *Sherwood*, de *Brockville*, et la question ayant été mise, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain :—La chambre s'est divisée ; et elle a passé dans la négative.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte pour encourager l'établissement de certaines sociétés de construction, étant lu ;

tion dans cette partie de la province qui formait ci-devant le *Haut-Canada*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Wilson* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Wilson* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Wilson* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux banques incorporées.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour conférer certains droits aux banques incorporées de cette province et pour déclarer quels sont les droits qu'elles possédaient déjà en certains cas, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif à l'association Elgin.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer l'association *Elgin* pour favoriser l'établissement et l'amélioration morale des gens de couleur dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Burritt* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Burritt* a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux prêts, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour limiter la somme qui sera allouée pour noter et protester les billets promissaires et lettres de change dans certains cas, en vertu de l'acte pour fixer les dommages sur les lettres de change protestées dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. *Macdonald* a pris le fauteuil du comité.

Avis ayant été donné, qu'il n'y avait pas de quorum:—

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

Et les noms des membres ont été pris comme suit:—

M. l'Orateur.

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Burritt*, *Cameron*, de *Kent*, *Cartier*, *De Witt*, *Flint*, *Hall*, *Lyon*, *Macdonald*, de *Kingston*, *Malloch*, *McFarland*, *Morrison*, *Prince*, *Ross*, *Smith*, de *Wentworth*, *Taché* et *Wilson*.

Et à deux heures et demie, mardi matin, M. l'Orateur, sans qu'une question ait été mise, a ajourné la chambre.

Martis, 6^e die Augusti;

10^h hord; A. M.

ANNO 14^o VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

M. L'ORATEUR a communiqué à la chambre la lettre suivante:—

Hôtel du Gouvernement,

Toronto, 6 août 1850.

Monsieur, — J'ai reçu ordre du gouverneur-général de vous informer que c'est l'intention de son excellence

si l'état des affaires publiques le permet, de proroger la session vendredi prochain, le 9^e courant, à une heure P. M.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

R. BATES,

Secrétaire du Gouverneur.

A l'honorable Orateur de l'assemblée législative.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Pétitions présentées.

Par M. *Notman*, — la pétition de *Daniel Shoff* et autres, des townships de *Riddulph* et *McGillivray*, comté de *Huron*.

Par l'honorable M. *Merritt*, — la pétition de *Henry A. Frost*.

Par l'honorable M. *Boulton*, — la pétition de *Charles W. Governon*, écuyer, et autres, de la ville de *Simcoe*, comté de *Norfolk*.

Ordonné, que la pétition de *Charles W. Governon*, écuyer, et autres, de la ville de *Simcoe*, comté de *Norfolk*, soit maintenant lue, et que les règles de cette chambre soient suspendues en ce qui a rapport à icelle.

Et la dite pétition a été lue; demandant qu'il soit adopté, des mesures pour assurer à la dite ville les avantages d'une organisation municipale séparée.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité de toute la chambre sur le bill pour corriger certaines erreurs et omissions qui se sont glissées dans l'acte du parlement de cette province; passé dans la dernière session du dit parlement; intitulé: "Acte pour pourvoir, par une loi générale, à l'établissement de corporations municipales et à l'établissement de règles de police dans les divers comtés, cités, villes, townships et villages du *Haut-Canada*," pour amender certaines dispositions du dit acte et établir d'autres dispositions pour mieux atteindre ce but.

Ordonné, que la pétition de la municipalité du township de *Woodhouse* soit renvoyée au dit comité.

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre les débats ajournés sur l'amendement qui a été proposé hier d'être fait à la question, que les amendements faits au dit bill (pour amender et refondre les divers actes maintenant en force qui régissent la pratique des cours de division dans le *Haut-Canada*, et pour étendre la juridiction des dites cours), soit maintenant lu une seconde fois; et lequel amendement était, que tous les mots après

"que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, aux fins d'y ajouter les mots: "le bill et le rapport soient maintenant soumis de nouveau à un comité dans le but de l'amender en limitant les honoraires et émoluments des greffiers des cours de division dans les cités de *Toronto* et *Hamilton*, respectivement, à la somme de deux cent vingt-cinq louis au plus par année, et ceux de tous les autres greffiers des dites cours à la somme de cent cinquante louis par année au plus, chacun, et pour former un fonds de l'excédant des dits honoraires et émoluments;"

Et la question sur l'amendement ayant été proposée de nouveau:—La chambre a repris les dits débats ajournés.

Et la question sur l'amendement ayant été mise, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été mise de nouveau, que les amendements soient maintenant lus une seconde fois.

M. *Lyon* a proposé en amendement à la question, seconde par M. *Smith*, de *Frontenac*, que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, aux fins d'y ajouter les mots: "le bill soit

Bill relatif aux cours de division, (H.-C.) (No. 2.)

Bill relatif aux corporations municipales, (H.-C.)

Pétitions présentées.

Pétition lue.

Intention de son excellence de proroger le parlement.

“ de nouveau renvoyé à un comité à l'effet d'insérer
 “ une clause pour autoriser un appel aux cours du
 “ banc de la Reine ou des plaid communs, ou à un
 “ juge d'aucune telle cour en chambre, dans les cau-
 “ ses d'*assumpsit*, dette ou sur contrat, lorsque la
 “ somme réclamée est de dix à vingt-cinq louis, in-
 “ clusivement, et dans les causes fondées sur un tort
 “ personnel ;”

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la
 chambre s'est divisée ; les noms ayant été demandés,
 ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Cauchon, Lyon, et Smith*, de FRONTÉ-
 NAC.—(3.)

CONTRE.

Messieurs le procureur-général *Baldwin, Boulton*,
 de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Boutillier, Came-*
ron, de KENT, *Chabot, Christie, Crysler, Dickson*,
 le solliciteur-général *Drummond, Fergusson, Flint*,
Fortier, Fournier, Fourquin, Hincks, Hopkins,
Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général *La Fon-*
taine, La Terrière, Lemieux, le solliciteur-général
Macdonald, Macdonald, de KINGSTON, Sir *Allan*
N. MacNab, McFarland, McLean, Merritt, Méthot,
Morrison, Perry, Polette, Prince, Robinson, Ross,
Sauvageau, Scott, du LAC des DEUX-MONTAGNES,
Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, *Stevenson, Ta-*
ché, Thompson, Viger et Wilson.—(45.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la question principale ayant été mise ;

Ordonné, que les amendements soient maintenant
 lus une seconde fois.

Et les amendements ayant été lus une seconde fois,
 ils ont été adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit
 grossoyé et lu la troisième fois ce jour.

Onzième rap-
 port du comité
 des chemins de
 fer et lignes
 télégraphique.

Sir *Allan N. MacNab*, du comité permanent des
 chemins de fer et lignes télégraphiques, a présenté à
 la chambre le onzième rapport du dit comité, lequel a
 été lu comme suit :—

La règle de votre honorable chambre qui exige une
 semaine d'avis du temps de la prise en considération
 des bills privés, ayant été suspendue en faveur du bill
 pour autoriser la compagnie du grand chemin de fer
 occidental à construire un chemin de fer d'embranchement
 à la ville de *Galt*, votre comité a, en consé-
 quence, pris le dit bill en considération, et est convenu
 d'en faire rapport sans amendement.

Bill relatif à un
 embranche-
 ment du grand
 chemin de fer
 occidental.

Ordonné, que le bill pour autoriser la compagnie du
 grand chemin de fer occidental à construire un
 chemin de fer d'embranchement conduisant à la
 ville de *Galt*, soit grossoyé et lu la troisième fois
 ce jour.

Bill relatif au
 pont de Dor-
 chester.

M. Boulton, de Toronto, a fait rapport du bill pour
 amender l'acte pour autoriser les commissaires des
 chemins à barrières de *Québec* à acquérir le pont
Dorchester, et à faire certains chemins y mentionnés,
 et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit
 grossoyé et lu la troisième fois ce jour.

Bill relatif aux
 télégraphes é-
 lectriques.

Un bill grossoyé pour protéger les télégraphes élec-
 triques en cette province contre tous dommages, a
 été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable *M. Badgley* porte le bill
 au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif au
 chemin de fer
 de Québec et
 St. Andrews.

Ordonné, que les amendements faits par le conseil
 législatif au bill, intitulé : “ Acte pour incorporer
 “ la compagnie du chemin de fer de *Québec* et
 “ *Saint Andrews*,” soient maintenant pris en
 considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à pren-
 dre les dits amendements en considération, et ils ont
 été lus comme suit :—

Feuille 1, ligne 30. Retranchez depuis “ fer,” jus-
 qu'à “ et,” dans la 32^{me} ligne.

Feuille 1, ligne 37 et 38. Retranchez “ de cette
 “ province,” et insérez “ du *Bas-Canada*.”

Feuille 6, ligne 11. Après “ nécessaires,” insérez
 “ pour l'usage du dit chemin de fer et des travaux y
 “ relatifs.”

Feuille 6, ligne 13. Après “ *Laurent*,” insérez
 “ dans le comté de *Dorchester*, ou en bas d'icelui.”

Feuille 6, ligne 13. Retranchez “ de,” et insérez
 “ entre,” et après “ province,” insérez “ et la pro-
 “ vince du *Nouveau-Brunswick*.”

Feuille 6, ligne 35. Retranchez depuis “ pieds,”
 jusqu'à “ et,” dans la 39^{me} ligne.

Feuille 7, ligne 15. Après “ ailleurs,” insérez
 clause (A.) et (B.)

Clause (A.) “ Et qu'il soit statué, que la dite com-
 “ pagnie en faisant le dit chemin de fer projeté, ne
 “ déviara pas au-delà d'un mille de la direction tra-
 “ cée pour le dit chemin de fer ou des endroits assi-
 “ gnés aux divers travaux de la compagnie, dans la
 “ carte ou plan, et livre à consulter déposés comme
 “ susdit, et ne coupera, portera, placera, passera ni
 “ n'ouvrira le dit chemin de fer dans, par, à travers,
 “ sans ou sur aucune partie ou parties des diverses
 “ terres ou terrains non désignés dans la dite carte
 “ ou plan, et dans le dit livre de référence à con-
 “ sultier comme requis pour les dites fins, ou comme
 “ étant dans les limites d'un mille de la dite ligne et
 “ des endroits désignés pour les dits travaux respec-
 “ tivement (sauf les cas seuls dont il est particuliè-
 “ rement fait mention dans le présent) sans l'approbation
 “ et consentement des personnes qui, en vertu des
 “ dispositions du présent acte, pourraient transporter
 “ les dits terrains.”

Clause (B.) “ Et qu'il soit statué, que la dite compa-
 “ gnie pourra faire placer ou conduire son dit che-
 “ min de fer projeté, et autres travaux dans, par et à
 “ travers, où sur les terres de toutes personnes ou
 “ personnes quelconques sur la dite ligne ou dans les
 “ limites de la dite ligne mentionnées ci-dessus, ou
 “ dans la distance susdite de telle ligne, quoique le
 “ nom de la dite personne ou des dites personnes ne
 “ se trouvent pas mentionnés dans le dit livre à con-
 “ sultier, qu'il est été omis par erreur, ou défaut d'in-
 “ formation suffisante ou toute autre cause, ou qu'une
 “ autre personne y ait été par erreur mentionnée
 “ comme le propriétaire ou la partie ayant droit de
 “ transporter les dites terres ou y étant intéressée.”

Feuille 13, ligne 42. Retranchez “ faire,” dans la
 même ligne.

Feuille 13, ligne 42. Retranchez depuis “ propos,”
 jusqu'à “ se,” dans la 45^{me} ligne.

Feuille 13, ligne 47. Retranchez depuis “ vaquer,”
 jusqu'à “ en,” dans la 48^{me} ligne.

Feuille 13, ligne 48. Retranchez depuis “ fer,” jus-
 qu'à “ et,” dans la 1^{re} ligne de la 14^{me} feuille et
 insérez “ entre son terminus sur le fleuve *St. Lau-*
rent et la cité de *Québec*.”

Feuille 14, ligne 28. Retranchez depuis “ que,” jus-
 qu'à “ pourvu,” dans la 45^{me} ligne, et insérez : “ la dite
 “ compagnie à chaque endroit où le dit chemin de fer
 “ traversera un grand chemin de niveau, posera et
 “ tiendra un enseigne au dessus du dit grand chemin,
 “ à une hauteur suffisante pour qu'il y ait seize pieds
 “ entre le grand chemin et le bord inférieur de la dite
 “ enseigne, avec les mots : “ *Railway Crossing*,” et
 “ traverse de chemin à rails peints sur chaque côté
 “ d'icelle, en lettres noires, sur un fonds blanc, qui
 “ n'aura pas moins de six pouces de longueur, et
 “ pour toute et chaque négligence à remplir les pres-
 “ criptions de cette section, la dite compagnie en-
 “ courra une pénalité n'excédant pas cinq louis cou-
 “ rant.”

Feuille 15, ligne 3. Après "niveau" insérez clauses (C.) (D.) (E.) et (F.)

Clause (C.) "Pourvu toujours et qu'il soit statué, que dans les endroits où la dite compagnie fera ériger ou faire quelque pont à l'effet de faire passer le dit chemin de fer sur ou à travers quelque chemin public, la largeur de l'arche de tout tel pont sera en tout temps et continuera d'être d'une largeur telle qu'elle laissera un espace libre, sous toute telle arche de pas moins de vingt pieds, et d'une hauteur à partir de la surface de tel chemin public, jusqu'au centre de l'arche, de pas moins de douze pieds, et que la descente sous tel pont n'excèdera pas un pied dans vingt pieds."

Clause (D.) "Pourvu toujours, et qu'il soit statué, que dans tous les endroits où il deviendra nécessaire d'ériger, construire ou faire quelque pont ou ponts pour conduire un chemin public ou un chemin de voiture au-dessus du dit chemin de fer, la montée de tout tel pont, à l'égard de tel chemin, ne s'élèvera pas plus d'un pied dans vingt pieds au-dessus de l'élévation naturelle du dit chemin, et il sera fait une clôture bonne et suffisante de chaque côté de tout tel pont, laquelle clôture n'aura pas moins de quatre pieds au-dessus du niveau de tel pont."

Clause (E.) "Pourvu toujours, et qu'il soit statué, que dans les endroits où le dit chemin de fer traversera quelque grand chemin public, lesquels mots, dans le présent acte, comprendront toutes rues publiques, ruelles ou autres voies ou communications publiques, le rail, ni aucune autre partie du dit chemin de fer ou des traverses qui y seront liés, ne s'élèveront au-dessus du niveau du dit chemin ou rue, ni ne s'abaisseront au-dessous du dit niveau de plus d'un pouce; et le dit chemin de fer pourra traverser tout grand chemin de fer dans les limites susdites."

Clause (F.) "Pourvu toujours, et qu'il soit statué, que la dite compagnie ne pourra faire passer son dit chemin de fer le long d'un grand chemin, mais simplement le traverser en suivant la ligne du dit chemin, quelque soit l'angle ou la dite ligne traversera le dit grand chemin, et avant qu'elle embarrasse, en aucune manière quelconque le dit grand chemin de ses ouvrages, elle le détournera à ses frais, de manière à laisser un passage convenable et libre de toutes obstructions pour les voitures, et lorsque les ouvrages seront terminés, elle rétablira le dit grand chemin dans son état primitif, sous une pénalité de cinq louis courant, pour chaque contravention, en sus de tous les dommages soufferts par qui que ce soit; mais dans tous les cas, la liste, si elle ne s'élève ou ne s'abaisse plus d'un pouce du niveau du chemin ne sera pas considérée comme une obstruction."

Feuille 21, ligne 40. Retranchez depuis "avec," jusqu'à "que," dans la 41^{me} ligne, et insérez "le chemin de fer."

Feuille 22, ligne 2. Retranchez depuis "sur," jusqu'à "sans," dans la ligne 3, et insérez "le chemin de fer par elle construit."

Feuille 22, ligne 20. Retranchez depuis "fer," jusqu'à "dans," dans la 22^{me} ligne.

Dans le préambule :

Feuille 1, ligne 3. Après "Laurent," insérez "dans le comté de Dorchester, et en bas d'icelui."

Feuille 1, ligne 9. Retranchez depuis "pouvoir," jusqu'à "de," dans la 11^{me} ligne.

Feuille 1, ligne 11. Retranchez depuis "vapeur," jusqu'à "propos," ce dernier mot inclut et insérez "entre le terminus du dit chemin de fer sur le fleuve St. Laurent, et la cité de Québec."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, que M. Chauveau porte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour changer et amender l'acte qui règle la pratique des cours de comté dans le Haut-Canada, et pour en étendre la juridiction, étant lu; La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Lemieux a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Lemieux a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Lemieux a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois ce jour.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour assigner des salaires fixes et annuels à certains officiers de justice dans le Bas-Canada, et pour créer un fonds spécial des salaires, honoraires, émoluments et bénéfices pécuniaires attachés à leurs charges, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Méthot a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Méthot a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de cette chambre.

Sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par l'honorable M. Price.

Résolu, que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne à trois heures P. M. ce jour.

Message du conseil législatif par John Fenning Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :— M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour établir un bureau d'agriculture dans le Haut-Canada," auquel ils demandent le concours de cette chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour établir un bureau d'agriculture dans le Haut-Canada," a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Price, secondé par l'honorable M. Hincks,

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois à la prochaine séance de cette chambre.

Un bill grossoyé pour refondre et amender les lois relatives aux jurés, au jury et aux enquêtes, dans cette partie de la province appelée Haut-Canada, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour refondre et amender les lois relatives aux jurés, aux corps de jury et aux enquêtes, dans cette partie de la province appelée Haut-Canada."

Ordonné, que l'honorable procureur-général Baldwin porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Bytown et Prescott, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Fergusson a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Bill relatif aux cours de comté, (H.-C.)

Bill relatif aux salaires des officiers de justice (B.-C.)

Message du conseil.

Bill relatif au bureau d'agriculture (H.-C.)

Bill relatif au bureau d'agriculture (H.-C.)

Et M. Fergusson a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de cette chambre.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par M. Flint,
La chambre s'est ajournée.

Martis, 6 die Augusti 1850.

3à horâ, P. M.

Etat des affaires des banques.

M. L'ORATEUR a mis devant la chambre, — Etat des affaires de la banque de Montréal, le 29 juillet, et de la banque de Québec, du 31 juillet 1850, reçus en conformité à un ordre de la chambre du 30 du mois dernier.

Appendice (H) Pour les dits états, voir appendice (H.)

Bill relatif aux actions réelles ou mixtes, (B.-C.)

M. Chauveau a lu à sa place le rapport du comité spécial sur le bill pour amender la loi du Bas-Canada, quant au district dans lequel les actions réelles ou mixtes pourront être commencées.

Et la question ayant été proposée, que le rapport soit maintenant reçu ;

M. Gogy a proposé en amendement à la question, secondé par M. Christie, que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, aux fins d'y ajouter les mots : "le bill et le rapport soient renvoyés de nouveau au même comité ;"

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Badgley, Cameron, de CORNWALL, Cartier, Cauchon, Christie, Dickson, Gogy, Hall, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de KINGSTON, McLean, Morrison, Robinson, Sherwood, de BROCKVILLE, et Sherwood, de TORONTO.—(15.)

CONTRE.

Messieurs Boulton, de TORONTO, Chabot, Chauveau, Crysler, DeWitt, le solliciteur-général Drummond, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Lemieux, Malloch, McFarland, Méthot, Perry, Polette, Price, Ross, Sauvageau, Seymour, Smith, de FRONTENAC, Smith, de WENTWORTH, Stevenson et Taché.—(30.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la question principale ayant été mise ;

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

Et M. Chauveau a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Et la question ayant été proposée, que le bill et le rapport soient maintenant renvoyés à un comité de toute la chambre.

M. Gogy a proposé en amendement à la question, secondé par M. Christie, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "pour demain," ajoutés à la fin d'icelle.

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs le procureur-général Baldwin, Bell, Cameron, de CORNWALL, Cartier, Cauchon, Christie, Dickson, Fergusson, Flint, Gogy, Guillet, Hall, Jobin, le procureur-général LaFontaine, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McFarland, McLean, Morrison, Notman, Polette, Price, Robinson, Sauva-

geau, Sherwood, de TORONTO, Smith, de WENTWORTH, et Wilson.—(30.)

CONTRE.

Messieurs Boulton, de TORONTO, Chabot, Chauveau, Crysler, DeWitt, Fournier, Fourquin, Hopkins, Johnson, Lacoste, LaTerrière, Lemieux, Méthot, Perry, Ross, Smith, de FRONTENAC, et Stevenson.—(17.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, ainsi amendée, ayant été mise ;

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre pour demain.

Un bill grossoyé pour autoriser la formation de compagnies pour l'établissement et l'administration des cimetières dans le Haut-Canada, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois. Bill relatif aux compagnies de cimetières (H.-C.)

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour autoriser la formation de compagnies pour l'établissement et administration de cimetières dans le Haut-Canada."

Ordonné, que M. Hall porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour autoriser la compagnie du grand chemin de fer occidental à construire un chemin de fer d'embranchement conduisant à la ville de Galt, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois. Bill relatif au grand chemin de fer occidental.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour autoriser la compagnie du grand chemin de fer occidental à construire un chemin de fer d'embranchement jusqu'à la ville de Galt."

Ordonné, que Sir Allan N. MacNab porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

M. Fergusson a fait rapport du bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Bytown et Prescott, et les amendements ont été lus et adoptés. Bill relatif au chemin de fer de Bytown et Prescott.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

M. Méthot a fait rapport du bill pour assigner des salaires fixes et annuels à certains officiers de justice dans le Bas-Canada, et pour créer un fonds spécial des salaires, honoraires, émoluments et bénéfices pécuniaires attachés à leurs charges, et les amendements ont été lus et adoptés. Bill relatif aux salaires des officiers de justice, (B.-C.)

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois ce jour.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour corriger certaines erreurs et omissions qui se sont glissées dans l'acte du parlement de cette province, passé dans la dernière session du dit parlement, intitulé : "Acte pour pourvoir, par une loi générale, à l'établissement de corporations municipales et à l'établissement de règles de police dans les divers comtés, cités et villes, townships et villages du Haut-Canada," pour amender certaines dispositions du dit acte, et établir d'autres dispositions pour mieux atteindre ce but. Bill relatif aux corporations municipales, (H.-C.)

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Cauchon a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Cauchon a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

L'honorable procureur-général Baldwin a proposé, secondé par M. le solliciteur-général Macdonald, et la question ayant été proposée, que le rapport soit maintenant reçu ;

M. Lyon a proposé en amendement à la question, secondé par M. Sherwood, de Brockville, que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, aux fins d'y ajouter les mots : "le bill soit de nouveau renvoyé à un comité général,

“ avec instruction de l'amender de nouveau en re-tranchant le mot “ cent,” dans le second provisoire de la huitième clause, et en insérant le mot “ cinquante,” à la place; et aussi en retranchant les mots suivants dans la cédule (A.) :—

2) Cinquante. Section 16.—Entre le mot “ dans ” et le mot “ résident.”

“ Et insérant les mots suivants à la place :—

2) Cent. Section 3.—Entre les mots “ n'ayant pas dans ” et le mot “ résident.”

Sections 11 et 12.—Entre le mot “ dans ” et le mot “ résident.”

La question ayant été mise, sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Cameron*, de *KENT*, *Dickson*, *Johnson*, *Lyon* et *Prince*.—(5.)

CONTRE.

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Crysler*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Hincks*, *Hopkins*, *Jobin*, *Laurin*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McFarlane*, *Méthot*, *Morrison*, *Perry*, *Polette*, *Richards*, *Robinson*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Seymour*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson* et *Thompson*.—(32.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été proposée de nouveau, que le rapport soit maintenant reçu ;

M. Prince a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Smith*, de *Frontenac*, que tous les mots après “ que,” jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, aux fins d'y ajouter les mots : “ le bill renvoyé de nouveau à un comité, avec instruction d'insérer après la 6e clause d'icelui, la clause suivante : “ Et qu'il soit statué, qu'aucun préfet ou chef de toute dite corporation municipale ne sera *ex officio* un juge de paix après la passation de cet acte, à moins qu'il ne possède en biens-fonds le montant que les juges de paix sont obligés d'avoir en vertu d'un certain acte du parlement de cette province, passé dans la sixième année du règne de sa majesté, intitulé : “ Acte pour pourvoir à la qualification des juges de paix ; ” et aucun préfet ou chef d'aucun township n'agira comme juge de paix “ aussi longtemps qu'il sera avocat, solliciteur ou procureur pratiquant dans aucune cour quelconque.”

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit :—

FOUR.

Messieurs *Cayley*, *Christie*, *Lyon*, *Sir Allan N. MacNab*, *McLean*, *Prince* et *Smith*, de *FRONTENAC*.—(7.)

CONTRE.

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Hopkins*, *Jobin*, *Johnson*, *LaTerrière*, *Laurin*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Malloch*, *Merritt*, *Méthot*, *Morrison*, *Notman*, *Perry*, *Polette*, *Richards*, *Ross*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson*, *Thompson* et *Wilson*.—(35.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été proposée de nouveau, que le rapport soit maintenant reçu ;

M. Richards a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Flint*, que tous les mots après “ que,” jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, aux fins d'y ajouter les mots : “ le bill renvoyé de nouveau au comité pour amender la cédule (A) de manière que les mots : “ pourvu toujours, que toute municipalité de township contenant une population de plus de mille habitants, sera tenue de le diviser en cinq quartiers, suivant les dispositions de cette section, si le dit township n'a pas ainsi été divisé avant le 1er juillet 1850 ; ” soient ajoutés à la 4me section de la 12me *Vict.*, chap. 81, et en fassent partie.

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et elle a passé dans la négative.

Alors, la question principale ayant été mise ;

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Cauchon a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill avec les amendements, soit lu la troisième fois demain.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : “ Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin de *Guelph* et *Dundas*,” sans amendement.

Et ensuite, il s'est retiré.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour faire certains changements dans les divisions territoriales du *Haut-Canada*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Jobin a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Jobin* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Un bill grossoyé pour incorporer la ville de *St. Hyacinthe*, a été, en conformité de l'ordre lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : “ Acte pour pourvoir plus amplement à l'incorporation du village de *St. Hyacinthe*.”

Ordonné, que *M. le solliciteur-général Drummond* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender l'acte pour autoriser les commissaires des chemins à barrières de *Québec* à acquérir le pont *Dorchester* et à faire certains chemins, a été en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : “ Acte pour amender l'acte qui autorise les commissaires de chemins à barrières de *Québec* à acquérir le pont *Dorchester*, et à faire certains chemins.”

Ordonné, que *M. Cauchon* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Sur motion de *M. Johnson*, secondé par *M. Perry*, *Résolu*, que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à dix heures, A. M.

Un bill grossoyé pour pourvoir à la nomination de commissaires pour s'enquérir des affaires et de la banque d'épar-

gnes et de pré-
voyance de
Montréal.

ministration de la banque d'épargnes et de pré-
voyance de Montréal, a été, en conformité de l'ordre,
lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : " Acte
" pour pourvoir à la nomination de commissaires
" pour s'enquérir des affaires et de la régie et ad-
" ministration de la banque d'épargnes et de pré-
" voyance de Montréal."

Ordonné, que M. Cartier porte le bill au conseil
législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux
droits des ban-
ques incorpo-
rées.

Un bill grossoyé pour conférer certains droits aux
banques incorporées de cette province et pour dé-
clarer quels sont les droits qu'elles possédaient déjà
en certains cas, a été, en conformité de l'ordre, lu la
troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : " Acte
" pour conférer certains droits aux banques à
" charte dans cette province, et pour déterminer
" ceux qu'elles possèdent déjà dans certains
" cas."

Ordonné, que l'honorable M. Macdonald porte le
bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux
lois expirantes.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill
pour continuer pour un temps limité les divers actes
et ordonnances y mentionnés, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois,
et ordonné d'être grossoyé, et lu la troisième fois de-
main.

Subsides.

M. Malloch, du comité sur les subsides, a fait rap-
port de plusieurs résolutions, lesquelles ont été lues
comme suit :—

Milice.

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille li-
vres, courant, soit accordée à sa majesté, pour
payer les salaires des deux députés-adjudants-gé-
néraux de la milice, à cinq cents livres, courant,
chacun, pour l'année 1850.
2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cent
soixante-et-quinze livres, courant, soit accordée
à sa majesté, pour payer les salaires des quatre
commis, dans les bureaux des députés-adjudants-
généraux de la milice, pour l'année 1850.
3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-
six livres, courant, soit accordée à sa majesté,
pour payer le salaire du messenger des bureaux
des députés-adjudants-généraux de la milice,
pour l'année 1850.
4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cents
livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour
payer les dépenses contingentes, des frais de port,
des impressions, papeterie, etc., dans les bureaux
des députés-adjudants-généraux de la milice,
pour l'année 1850.
5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux
cents livres, courant, soit accordée à sa majesté,
pour payer le salaire d'un aide-de-camp provin-
cial, pour l'année 1850.
6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille li-
vres, courant, soit accordée à sa majesté, pour
payer le salaire de l'Orateur du conseil législatif,
pour l'année 1850.
7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents
livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour
payer le salaire du greffier du conseil législatif,
pour l'année 1850.
8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent
cinquante livres, courant, soit accordée à sa ma-
jesté, pour payer le salaire d'un assistant greffier
du conseil législatif, pour l'année 1850.
9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux
cent cinquante livres, courant, soit accordée à
sa majesté, pour payer le salaire du greffier en
loi du conseil législatif, pour l'année 1850.
10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux
cent vingt-cinq livres, courant, soit accordée à

Conseil légis-
latif.

sa majesté, pour payer le salaire du traducteur
français du conseil législatif, pour l'année 1850.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux
cents livres, courant, soit accordée à sa majesté,
pour payer le salaire du chapelain et bibliothé-
caire du conseil législatif, pour l'année 1850.
12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent li-
vres, courant, soit accordée à sa majesté, pour
payer le salaire du gentilhomme-huissier de la
verge noire, pour l'année 1850.
13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent li-
vres, courant, soit accordée à sa majesté, pour
payer le salaire du sergent-d'armes du conseil lé-
gislatif, pour l'année 1850.
14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent li-
vres, courant, soit accordée à sa majesté, pour
payer le salaire du messenger en chef du conseil
législatif, pour l'année 1850.
15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante
livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour
payer le salaire du portier du conseil législatif,
pour l'année 1850.
16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent
trente-cinq livres, courant, soit accordée à sa ma-
jesté, pour payer les salaires des trois messagers
du conseil législatif, pour la session, à quarante-
cinq livres chaque.
17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois
mille livres, courant, soit accordée à sa majesté
pour payer les dépenses contingentes du conseil
législatif, pour l'année 1850.
18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille li-
vres, courant, soit accordée à sa majesté, pour
payer le salaire de l'Orateur de l'assemblée légis-
lative, pour l'année 1850. Assemblée lé-
gislative.
19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq
cents livres, courant, soit accordée à sa majesté,
pour payer le salaire du greffier de l'assemblée
législative, pour l'année 1850.
20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre
cents livres, courant, soit accordée à sa majesté,
pour payer le salaire du greffier assistant de l'as-
semblée législative, pour l'année 1850.
21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois
cent cinquante livres, courant, soit accordée à
sa majesté, pour payer le salaire du traducteur
anglais et greffier en loi de l'assemblée législa-
tive, pour l'année 1850.
22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux
cent cinquante livres, courant, soit accordée à sa
majesté, pour payer le salaire du traducteur
français de l'assemblée législative, pour l'année
1850.
23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent
cinquante livres, courant, soit accordée à sa
majesté, pour payer le salaire du greffier de la
couronne en chancellerie, pour l'année 1850.
24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent
livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour
payer le salaire du sergent-d'armes de l'assem-
blée législative, pour l'année 1850.
25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-
deux mille livres, courant, soit accordée à sa
majesté, pour payer les dépenses contingentes
de l'assemblée législative, y compris l'indemnité
accordée aux membres, pour l'année 1850.
26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-
six livres treize chelin et quatre deniers, cou-
rant, soit accordée à sa majesté, pour payer la
pension de William Ginger, ci-devant sergent-
d'armes du conseil législatif du Bas-Canada,
pour l'année 1850. Ci-devant lé-
gislatif du
Haut et du
Bas-Canada.
27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt
livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour
payer la pension de Louis Noreau, ci-devant
messenger du conseil législatif du Bas-Canada,
pour l'année 1850.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer la pension de *Pierre Lacroix*, ci-devant messenger du conseil législatif du *Bas-Canada*, pour l'année 1850.
29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-six livres, treize chelins et quatre deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer la pension de *Louis B. Pinguet*, ci-devant greffier des comités de la chambre d'assemblée du *Bas-Canada*, pour l'année 1850.
30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer la pension de *Samuel Waller*, ci-devant greffier des comités de la chambre d'assemblée du *Bas-Canada*, pour l'année 1850.
31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent trente-trois livres, six chelins et huit deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer la pension de *William Coates*, comme ci-devant greffier des comités de la chambre d'assemblée du *Haut-Canada*, pour l'année 1850.
32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer la pension de *François Rodrigue*, ci-devant messenger de l'assemblée législative du *Bas-Canada*, pour l'année 1850.
33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer la pension de *John Bright*, ci-devant messenger du conseil législatif du *Haut-Canada*, pour l'année 1850.
34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer la pension de *Louis Gagné*, ci-devant messenger de la chambre d'assemblée du *Bas-Canada*, pour l'année 1850.
35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt louis courant, soit accordée à sa majesté, pour payer la pension de *Jacques Brien*, pour blessures reçues dans le service public, pour l'année 1850.
36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq livres courant, soit accordée à sa majesté pour payer la pension de *Mme. Margaret Powell*, ci-devant gardienne des bureaux publics à *Toronto*, pour l'année 1850.
37. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux livres et dix chelins courant, soit accordée à sa majesté, pour payer une allocation à *Mme. Margaret Powell*, en remplacement des chambres qu'elle occupait dans les édifices publics, à *Toronto*, depuis le mois novembre 1849, jusqu'au 31 décembre 1850, à vingt-louis par année.
38. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour le soulagement des enfants trouvés et des indigents malades dans le district de *Québec*, pour l'année 1850.
39. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour le soulagement des enfants trouvés et des indigents malades dans le district de *Montréal*, pour l'année 1850.
40. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour le soulagement des enfants trouvés et des indigents malades, dans le district des *Trois-Rivières*, pour l'année 1850.
41. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de la corporation de l'hôpital général de *Montréal*, pour l'année 1850.
42. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur des administrateurs de l'a-

sile des orphelines protestantes de *Québec*, pour l'année 1850.

43. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de la société des dames bien-faisantes de *Montréal*, pour les veuves et orphelins, pour l'année 1850.
44. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'asile des orphelins catholiques-romains de *Québec*, pour l'année 1850.
45. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'asile des orphelins protestants de *Montréal*, pour l'année 1850.
46. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'asile des orphelins à *Québec*, pour l'année 1850.
47. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'association charitable des dames de l'asile catholique romain de *Montréal*, pour l'année 1850.
48. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour l'université de l'hôpital de la maternité, à *Montréal*, pour l'année 1850.
49. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'hôpital de la maternité à *Montréal*, pour l'année 1850.
50. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide pour le soutien de l'asile temporaire des lunatiques à *Toronto*, pour l'année 1850.
51. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide pour le soutien de l'asile temporaire des lunatiques à *Beauport*, près de *Québec*, pour l'année 1850.
52. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de la faculté médicale du collège *M^r Gill*, pour l'année 1850. Institutions publiques.
53. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'école de médecine de *Montréal*, pour l'année 1850.
54. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de la société littéraire et historique de *Québec*, pour l'année 1850.
55. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de la société d'histoire naturelle de *Montréal*, pour l'année 1850.
56. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'institut des artisans de *Québec*, pour l'année 1850.
57. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'institut des artisans de *Montréal*, pour l'année 1850.
58. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'institut des artisans de *Kingston*, pour l'année 1850.
59. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'institut des artisans de *Toronto*, pour l'année 1850.
60. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté,

J. Brien.

Mal. Powell.

Hôpitaux et autres institutions charitables.

comme une aide en faveur de l'institut des artisans à *London, Canada-Ouest*, pour l'année 1850.

61. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'athénée à *Toronto*, pour l'année 1850.

62. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de la société d'agriculture provinciale du *Haut-Canada*, pour l'année 1850.

63. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de la société d'agriculture provinciale, dans le *Bas-Canada*, pour l'année 1850.

64. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer les dépenses contingentes de l'administration de la justice, non autrement pourvues, pour l'année 1850.

65. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer les dépenses du pénitencier provincial, à *Kingston*, pour l'année 1850.

66. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour les salaires de quatre nouveaux juges dans le *Bas-Canada*, en sus de la somme à laquelle il est pourvue dans la liste civile, pour l'année 1850.

67. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt quatorze livres et neuf chelins courant, soit accordée à sa majesté, pour une augmentation du salaire du juge provincial dans le district de *St. François*, pour l'année 1850.

68. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire du traducteur français des lois, pour l'année 1850.

69. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept livres, quinze chelins et six deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire de l'inspecteur des cheminées aux *Trois-Rivières*, pour l'année 1850.

70. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer les allocations accordées aux gardiens des dépôts de provisions sur le *St. Laurent*, en bas de *Québec*, pour le soulagement des naufragés, pour l'année 1850.

71. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour l'achat de provisions pour des dépôts, pour l'année 1850.

72. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer l'allocation de *Pierre Brochu*, résidant sur le chemin de *Kempt*, pour secourir les voyageurs, pour l'année 1850.

73. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer l'allocation de *Jonathan Noble*, résidant sur le chemin de *Kempt*, pour secourir les voyageurs, pour l'année 1850.

74. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour l'impression des lois et autres impressions pour le service public, pour l'année 1850, et les arrérages.

75. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour la distribution des lois, pour l'année 1850.

76. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille livres, courant, soit accordée à sa majesté,

pour faire les réparations ordinaires, les changements, louer et avoir soin des édifices publics, pour l'année 1850.

77. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour rencontrer les dépenses imprévues dans les diverses branches du service public, pour l'année 1850.

78. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer les dépenses contingentes du greffier de la couronne en chancellerie, pour l'année 1850.

79. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer la part que cette province doit payer dans les dépenses encourues pour entretenir les phares sur les îles *St. Paul* et *Scatterie*, dans le golfe *St. Laurent*, pour l'année 1850.

80. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer les dépenses des commissaires qui ont été nommés en vertu de l'autorité de l'acte 9 *Vict.*, chap. 38, pour s'enquérir des matières qui ont rapport au service public et recevoir les témoignages sous serment, pour l'année 1850.

81. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour l'observatoire de *Québec*, pour l'année 1850.

82. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-et-quinze livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire de *William Wright*, comme clerc dans le bureau du secrétaire provincial, pour l'année 1850.

83. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq livres, dix-huit chelins et quatre deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer l'augmentation du salaire de *John Drysdale*, comme clerc dans le bureau de l'inspecteur-général, pour l'année 1850.

84. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-six livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire du messenger dans le bureau du régistrateur provincial, pour l'année 1850.

85. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire additionnel de cinq messagers, savoir : deux, pour le bureau du secrétaire provincial ; un, dans celui du secrétaire du gouverneur ; un, dans celui du receveur-général ; un, dans celui de l'inspecteur-général, sur le pied de dix louis par année, chacun, pour l'année 1850.

86. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-quinze livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire du secrétaire du bureau des statistiques, pour l'année 1850.

87. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer l'allocation accordée à Madame *McDonnell*, sur sa réclamation pour douaire, et sur une certaine propriété que le gouvernement a prise, par l'entremise des commissaires du canal *Welland*, durant sa vie naturelle, pour l'année 1850.

88. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer l'allocation d'*Antoine Hamel* et sa femme, pour l'usage de leur terre sur l'île d'*Anticosti*, pour le service de la maison de la Trinité, pour l'année 1840.

89. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire d'un clerc dans le département de l'inspecteur-général, résidant à *Québec*, pour veiller aux intérêts de la couronne au sujet des prêts aux personnes qui ont souffert par les grands incendies dans cette cité, en mil huit cent

Administration de la justice.

Traducteur français des lois.

Inspecteur des cheminées.

Dépôts des provisions.

Chemin de Kempt.

Impressions.

Lois.

Bâtisses publiques.

quarante-cinq, recevoir l'intérêt dû sur les prêts et payer l'intérêt sur les débetures, pour l'année 1850.

W. Burroughs.

90. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze livres et dix chelins courant, soit accordée à sa majesté, pour rémunérer les services rendus par *M. W. Burroughs*, en donnant des informations qui ont amené l'arrestation de faux monnoyeurs dans le township de *Barnston*, et la saisie de leurs instruments, ainsi qu'en aidant à opérer l'arrestation.

Chemin de Dundas et Waterloo.

91. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour subvenir à certaines dépenses encourues par les ci-devant commissaires du chemin de *Dundas* et *Waterloo*.

Bureaux publics.

92. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-deux livres et dix chelins, courant, soit accordée à sa majesté pour le salaire d'un commis dans le département des douanes du bureau de l'inspecteur-général, à dix chelins par jour, pour l'année 1850.

93. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer les salaires de deux autres commis surnuméraires dans le même bureau, à cent cinquante livres par année, pour l'année 1850.

J. Bouchette.

94. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer une gratification à *Joseph Bouchette*, pour un rapport détaillé qu'il a préparé sur la question de la ligne de division entre cette province et le *Nouveau-Brunswick*.

R. A. Tucker.

95. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer une pension de retraite à *R. A. Tucker*, écuyer, comme ci-devant registrateur provincial, à trois cents livres par année.

Bureaux publics.

96. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent six livres et cinq chelins, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer une augmentation de salaire de cent livres par année au salaire de *C. E. Anderson*, commis confidentiel, dans le bureau de l'inspecteur-général, à compter du 8 décembre 1848 (jour du décès de feu *M. Turquand*), jusqu'au 31 décembre 1850, et aussi longtemps que l'émission de petites débetures formera partie de ses devoirs.

Police à cheval.

97. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer les dépenses de la police à cheval de *Montréal*, savoir: le salaire de l'assistant inspecteur de police, trois cent soixante-et-quinze livres; les gages de la police à cheval, cinq mille et dix livres; et les dépenses contingentes, mille quatre cent cinq livres, pour l'année 1850.

Missions pour le service publics.

98. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-et-quinze livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer les frais de voyage de l'inspecteur-général en *Angleterre*, pour négocier un emprunt, etc.

99. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent onze livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer les frais d'autres missions pour le service public.

Ecole de marine.

100. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'école de marine de *Québec*.

Exhibition de l'Industrie.

101. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide pour l'exhibition de l'industrie en *Angleterre*.

Chemin de Longueuil et Chambly.

102. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour défrayer les dépenses encourues par les

syndics du chemin planchéié de *Longueuil* à *Chambly*.

103. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une compensation accordée à *Freeman Rose*, de la ville de *Simcoe*, pour blessures reçues par lui lorsqu'il remplissait ses devoirs de constable.

104. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept livres, dix chelins, courant, soit accordée à sa majesté, pour six mois de loyer des appartements loués pour le bureau d'éducation, ouest.

105. *Résolu*, qu'une somme n'excédant deux cent soixante-et-seize livres, douze chelins et dix deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour rembourser au commissariat les frais du transport des troupes, etc., pour venir en aide au pouvoir civil, depuis le 1er octobre 1847, jusqu'au 28 avril 1850.

106. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze cent quatre-vingts livres, sept chelins et neuf deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour rembourser au commissariat les frais du transport d'un détachement de la brigade des carabiniers à la baie *Mica*, sur le lac *Supérieur*, jusqu'au 8 avril 1850.

107. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille quarante-neuf livres, trois chelins et un denier, courant, soit accordée à sa majesté, pour les frais causés par le changement du siège du gouvernement placé à *Toronto*.

108. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-six livres, douze chelins et neuf deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour l'amélioration des chemins dans la cité de *Toronto*.

109. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour défrayer la dépense des remorqueurs à vapeur sur le *St. Laurent*.

110. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire du secrétaire de l'institution royale pour l'avancement des sciences, pour l'année 1850.

111. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-sept livres, quinze chelins et sept deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer l'allocation faite au secrétaire de l'institution royale pour l'avancement des sciences, pour un messenger et les dépenses contingentes, pour l'année 1850.

112. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cent onze livres deux chelins et deux deniers, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur du collège du *Haut-Canada*, pour l'année 1850.

113. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur du collège *Victoria*, pour l'année 1850.

114. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur du collège de la Reine, pour l'année 1850.

115. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur du collège de *Regiopolis* à *Kingston*, pour l'année 1850.

116. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-deux livres, quatre chelins et six deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer les allocations ci-devant accordées au maître de l'école de grammaire à *Montréal*, et maintenant accordées aux directeurs du lycée dans cette cité, en considération de ce qu'ils donnent gratuitement l'éducation à vingt élèves, pour l'année 1850.

117. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-et-onze livres, deux chelins et quatre deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer les allocations ci-devant accordées au maître de l'école de grammaire à *Québec*, et maintenant accordées aux directeurs du lycée dans cette cité, en considération de ce qu'ils donnent gratuitement l'éducation à vingt élèves appartenant à la classe pauvre, pour l'année 1850.
118. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent onze livres, deux chelins et trois deniers, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide pour le soutien de l'école nationale à *Québec*, pour l'année 1850.
119. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent onze livres, deux chelins et trois deniers, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide pour le soutien de l'école nationale à *Montréal*, pour l'année 1850.
120. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de la société d'éducation à *Québec*, pour l'année 1850.
121. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'école britannique et canadienne à *Québec*, pour l'année 1850.
122. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de la société d'éducation aux *Trois-Rivières*, pour l'année 1850.
123. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'école britannique et canadienne à *Montréal*, pour l'année 1850.
124. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'école de *St. André* à *Québec*, pour l'année 1850.
125. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'école *St. Jacques*, à *Montréal*, pour l'année 1850.
126. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'école gratuite des presbytériens américains à *Montréal*, pour l'année 1850.
127. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois-cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur du collège de *St. Anne La Pocatière*, pour l'année 1850.
128. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois-cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide, en faveur du collège de *St. Hyacinthe*, pour l'année 1850.
129. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois-cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur du collège de *L'Assomption*, pour l'année 1850.
130. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois-cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur du collège de *Chambly*, pour l'année 1850.
131. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'académie de *Berthier*, pour l'année 1850.
132. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'académie à *Charlottesville*, pour l'année 1850.
133. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'académie de *Shefford*, pour l'année 1850.
134. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur du séminaire de *Sturstead*, pour l'année 1850.
135. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent-onze livres, deux chelins et deux deniers, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'académie de *Sherbrooke*, pour l'année 1850.
136. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'académie de *Granby*, pour l'année 1850.
137. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'école de *Bedford*, pour l'année 1850.
138. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'académie des *Trois-Rivières*, pour l'année 1850.
139. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de la société d'école de l'*Amérique Britannique* du Nord, à *Sherbrooke*, pour l'année 1850.
140. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur du lycée au village *Durham, Missisquoi*, pour l'année 1850.
141. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq livres, onze chelins et un denier, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'école des enfants à *Québec*, pour l'année 1850.
142. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'école des filles, à *Lorette des sauvages*, près de *Québec*, pour l'année 1850.
143. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'école des sauvages de *Cauhgnawaga*, pour l'année 1850.
144. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'école des sauvages de *St. Régis*, pour l'année 1850.
145. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'école des sauvages de *St. François*, pour l'année 1850.
146. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois-cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'école de *St. Thérèse*, pour l'année 1850.
147. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux-cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur du collège de *Nicolet*, pour l'année 1850.
148. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux-cent cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de *Bishop's Collège* à *Lennoxville*, pour l'année 1850.
149. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur du collège *Joliette*, pour l'année 1850.
150. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'académie de *Clarenceville*, pour l'année 1850.
151. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour compléter l'asile des aliénés à *Toronto*.
152. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille mille livres, courant, soit accordée à sa

Ecoles nationales.

Sociétés d'éducation.

Ecoles britanniques canadiennes.

Sociétés d'éducation.

Ecoles britanniques canadiennes.

Ecole de St. André.

Ecole de St. Jacques.

Ecole gratuite américaine presbytérienne.

Collèges.

Académies.

Ecole de Bedford.

Institution royale.

Ecole de la société de Sherbrooke.

Lycée de Durham.

Ecole des enfants de Québec.

Ecole des sauvages.

Ecole de St. Thérèse.

Collèges.

Académie de Clarenceville.

Asile des aliénés à Toronto.

Ecole normale (H.-C.)

Dépense de
1849.

Ecole de mé-
decine de Qué-
bec.

M. Capreol.

G. Kingsmille.

Hôpital de Ha-
milton.

Révérant Père
Chiniquy.

Bibliothèque
parlementaire.

majesté, pour faire l'acquisition d'un terrain et pour construire un édifice pour l'école normale.

153. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille cent quarante-quatre livres, six chelins et dix deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour faire face à des dépenses indispensables du gouvernement civil, encourues pendant l'année de 1849, suivant les détails du tableau numéro 31, des comptes publics de cette année.

154. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'école de médecine de Québec.

155. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq livres, courant, soit accordée à sa majesté pour rembourser à M. Capreol, les dépenses qu'il a encourues en poursuivant et aidant à arrêter, dans les *Etats-Unis*, une personne qui fuyait la justice.

156. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour rémunérer George Kingsmille, qui a rendu le même service.

151. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'hôpital de Hamilton, pour l'année 1850.

158. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme gratification au révérend père Chiniquy, en reconnaissance de ses louables efforts dans la cause de la tempérance.

159. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de la bibliothèque parlementaire.

La première résolution ayant été lue une seconde fois ;

L'honorable M. Boulton a proposé en amendement à icelle, secondé par M. Hopkins, que les mots "mille livres," soient retranchés, aux fins d'y insérer les mots "huit cents livres;" et que les mots "cinq cents louis chaque," soient retranchés, et les mots "quatre cents livres chaque," substitués ;

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Cameron, de KENT, DeWitt, Hall, Hopkins, Johnson et Notman.—(8.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, le procureur-général Baldwin, Boutillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Crysler, Dickson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Guillet, Hincks, Jobin, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de KINGSTON, Malloch, McLean, Merritt, Méthot, Morrison, Price, Richards, Robinson, Scott, de BYTOWN, Stevenson, Viger et Wilson.—(36.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La première résolution a été alors adoptée.

La seconde résolution ayant été lue une seconde fois ;

L'honorable M. Boulton a proposé en amendement à icelle, secondé par M. Hopkins, que les mots "cinq cent soixante-et-quinze livres," soient retranchés, et les mots "quatre cents livres," substitués.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Crysler, DeWitt, Flint, Hall, Hopkins, Johnson, Notman, Prince, Seymour et Stevenson.—(12.)

CONTRE.

Messieurs le procureur-général Baldwin, Boutillier, Cameron, de CORNWALL, Cartier, Chabot, Chauveau, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Guillet, Hincks, Jobin, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de KINGSTON, Malloch, McLean, Merritt, Méthot, Morrison, Price, Richards, Robinson, Ross, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de FRONTENAC, et Viger.—(37.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la seconde résolution étant de nouveau lue ;

L'honorable M. Sherwood a proposé en amendement à icelle, secondé par M. Smith, de Frontenac, et la question ayant été mise, que les mots "cinq cent soixante-et-quinze livres," soient retranchés, et les mots "cinq cent trente-cinq livres," substitués.

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Cameron, de CORNWALL, Cameron, de KENT, Cayley, Christie, Crysler, DeWitt, Dickson, Flint, Fournier, Hall, Hopkins, Johnson, Macdonald, de KINGSTON, Malloch, Prince, Robinson, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de FRONTENAC, et STEVENSON.—(25.)

CONTRE.

Messieurs le procureur-général Baldwin, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Fortier, Fourquin, Gagy, Guillet, Hincks, Jobin, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Merritt, Méthot, Morrison, Polette, Price, Richards, Ross, Sauvageau, Taché, Viger et Wilson.—(28.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La seconde résolution a été alors adoptée.

La troisième résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, que cette chambre concourt avec le comité dans la dite résolution ;

La chambre s'est divisée; et elle a été résolue dans l'affirmative.

Les quatrième et cinquième résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La sixième résolution ayant été lue une seconde fois ;

L'honorable M. Boulton a proposé en amendement à icelle, secondé par M. Prince, que les mots "mille livres," soient retranchés, et les mots "deux cent cinquante livres," substitués.

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Hopkins et Prince.—(4.)

CONTRE.

Messieurs le procureur-général Baldwin, Boutillier, Cameron, de CORNWALL, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Christie, Crysler, DeWitt, le solliciteur-général Drummond, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Guillet, Hall, Hincks, Jobin, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de KINGSTON, Malloch, McLean, Merritt, Méthot, Morrison, Notman, Polette, Price, Richards, Robinson, Ross, Sauvageau, Scott, de BYTOWN, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de FRONTENAC, Smith, de WENTWORTH, Stevenson, Taché, Thompson, Viger et Wilson.—(52.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la sixième résolution ayant été de nouveau lue; M. *Seymour* a proposé en amendement à icelle, secondé par M. *Christie*, que les mots " mille livres," soient retranchés, et les mots " cinq cent livres," substitués.

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Christie*, *Crysler*, *DeWitt*, *Fergusson*, *Hall*, *Hopkins*, *Malloch*, *McLean*, *Notman*, *Prince*, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson* et *Thompson*.—(19.)

CONTRE.

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, *Boutillier*, *Cameron*, de CORNWALL, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, le solliciteur-général *Drummond*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, Sir *Allan N. MacNab*, *Merritt*, *Méthot*, *Morrison*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC des DEUX-MONTAGNES, *Taché*, *Viger* et *Wilson*.—(36.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la sixième résolution ayant été de nouveau lue, et la question ayant été mise, que cette chambre concourt avec le comité dans la dite résolution;

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, *Boutillier*, *Cameron*, de CORNWALL, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, le solliciteur-général *Drummond*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab*, *Merritt*, *Méthot*, *Morrison*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC des DEUX-MONTAGNES, *Taché*, *Viger* et *Wilson*.—(38.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Christie*, *Crysler*, *DeWitt*, *Dickson*, *Fergusson*, *Hull*, *Hopkins*, *Malloch*, *McLean*, *Notman*, *Prince*, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson*, et *Thompson*.—(20.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La septième résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

La huitième résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, que cette chambre concourt avec le comité dans la dite résolution.

La chambre s'est divisée; et elle a été résolue dans l'affirmative.

La neuvième à la dix-septième des dites résolutions inclusivement, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La dix-huitième résolution ayant été lue une seconde fois;

L'honorable M. *Boulton* a proposé en amendement à icelle, secondé par M. *Boulton*, de Toronto, que les mots " mille livres," soient retranchés, et les mots " deux cent cinquante," substitués.

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Hopkins* et *Prince*.—(4.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Boutillier*, *Cameron*, de CORNWALL, *Cartier*, *Cau-*

chon, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Crysler*, *DeWitt*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McFarland*, *McLean*, *Merritt*, *Méthot*, *Morrison*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Robinson*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC des DEUX-MONTAGNES, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson*, *Taché*, *Thompson*, *Viger* et *Wilson*.—(54.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la dix-huitième résolution ayant été de nouveau lue;

M. *Seymour* a proposé en amendement à icelle, secondé par M. *Sherwood*, de Brockville, que les mots " mille livres," soient retranchés, et les mots " cinq cents livres," substitués.

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de KENT, *Dickson*, *Hopkins*, *McFarland*, *Notman*, *Prince*, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, et *Smith*, de WENTWORTH. —(11.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Boutillier*, *Cameron*, de CORNWALL, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *DeWitt*, le solliciteur-général *Drummond*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Hincks*, *Jobin*, *Johnson*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab*, *McLean*, *Merritt*, *Méthot*, *Morrison*, *Polette*, *Price*, *Robinson*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC des DEUX-MONTAGNES, *Stevenson*, *Taché* et *Viger*.—(39.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La dix-huitième résolution ayant été lue de nouveau, et la question ayant été mise, que cette chambre concourt avec le comité dans la dite résolution;

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Boutillier*, *Cameron*, de CORNWALL, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *DeWitt*, le solliciteur-général *Drummond*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Hincks*, *Jobin*, *Johnson*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab*, *McLean*, *Merritt*, *Méthot*, *Morrison*, *Polette*, *Price*, *Robinson*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC des DEUX-MONTAGNES, *Stevenson*, *Taché* et *Viger*.—(39.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de KENT, *Dickson*, *Hopkins*, *McFarland*, *Notman*, *Prince*, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, et *Smith*, de WENTWORTH. —(11.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La dix-neuvième à la soixante-et-cinquième des dites résolutions inclusivement ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La soixante-et-sixième résolution ayant été lue une seconde fois.

L'honorable M. *Boulton* a proposé en amendement à icelle, secondé par M. *Hopkins*, que les mots " quatre mille livres," soient retranchés, et les mots " trois mille livres," substitués.

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Christie*, *DeWitt*, *Hopkins*, *Malloch*, *McLean* et *Prince*.—(8.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Dickson*, *Flint*, *Fortier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de KINGSTON, *McFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Morrison*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Stevenson*, *Taché* et *Viger*.—(40.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La soixante-et-sixième résolution a été alors adoptée.

La soixante-et-septième résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

La soixante-et-huitième résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, que cette chambre concourt avec le dit comité dans la dite résolution ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Flint*, *Fortier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *McFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Morrison*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Taché* et *Viger*.—(32.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cayley*, *Dickson*, *Hopkins*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Malloch*, *McLean*, *Prince*, *Smith*, de FRONTENAC, et *Stevenson*.—(12.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Les soixante-et-neuvième à la soixante-et-quatorzième des dites résolutions, inclusivement, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La soixante-et-quinzième résolution ayant été lue une seconde fois ;

L'honorable M. *Boulton* a proposé en amendement à icelle, secondé par M. *Seymour*, que les mots "cinq cents livres," soient retranchés, et les mots "deux cent cinquante livres," substitués.

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Christie*, *Crysler*, *DeWitt*, *Dickson*, *Hopkins*, *Malloch*, *McLean*, *Notman*, *Seymour*, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, et *Stevenson*.—(14.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Boutillier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Merritt*, *Méthot*, *Morrison*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Ross*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché* et *Viger*.—(33.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La soixante-et-quinzième résolution a été alors adoptée.

La soixante-et-seizième résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

La soixante-et-dix-septième résolution ayant été lue une seconde fois ;

L'honorable M. *Boulton* a proposé, secondé par M. *Prince*, et la question ayant été mise que la considération ultérieure de la dite résolution soit remise à demain ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Christie*, *Dickson*, *Hopkins* et *Prince*.—(6.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Crysler*, *DeWitt*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Malloch*, *McFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Taché* et *Viger*.—(42.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La soixante-et-dix-septième résolution a été alors adoptée.

Les soixante-et-dix-huitième à la quatre-vingt-troisième des dites résolutions, inclusivement, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La quatre-vingt-quatrième résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, que cette chambre concourt avec le comité dans la dite résolution ;

La chambre s'est divisée ; et elle a passé dans l'affirmative.

Les quatre-vingt-cinquième à la quatre-vingt-huitième des dites résolutions, inclusivement, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La quatre-vingt-neuvième résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, que cette chambre concourt avec le comité dans la dite résolution ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *DeWitt*, le solliciteur-général *Drummond*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Johnson*, le procureur-général *LaFontaine*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Méthot*, *Morrison*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Ross*, *Sauvageau*, *Taché* et *Viger*.—(29.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cayley*, *Christie*, *Dickson*, *Hopkins*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Malloch*, *McLean*, *Prince*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, et *Stevenson*.—(17.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Les quatre-vingt-dixième à la quatre-vingt-seizième des dites résolutions, inclusivement, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La quatre-vingt-dix-septième résolution ayant été lue une seconde fois ;

L'honorable M. *Boulton* a proposé en amendement à icelle, secondé par l'honorable M. *Sherwood*, que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la dite résolution, soient retranchés, aux fins d'y ajouter les mots : "pendant que les dépenses de la police, dans les divers cités du Haut-Canada, sont exclusivement à la charge des habitants des dites cités et payés par eux, il est injuste pour le peuple du Haut-Canada que des dépenses semblables pour maintenir une police, des magistrats et constables, dans les

“ cités plus populeuses et plus riches de Québec et de Montréal, se montant, depuis plusieurs années, au-delà de mille cent louis par année, soient payées à même le revenu consolidé, et que c'est ajouter grandement à cette injustice que de demander aujourd'hui à mettre à la charge du fonds général de la province au-delà de huit mille louis pour l'année 1849, et la somme additionnelle de six mille sept cent quatre-vingts louis pour l'année courante, dans l'unique but de lever, équiper et maintenir une troupe de cavalerie composée de cinquante hommes, sous le nom de police à cheval, et cela, aussi, sans aucune autorisation législative pour sanctionner une telle dépense pour un tel objet ; et lorsqu'il est plus que douteux que l'armement ou l'emploi d'un tel corps soit légal, et si ces hommes ne seraient pas sujets à une accusation lorsqu'ils commettent quelque violence sur quelque personne, sous prétexte d'exécuter les ordres qui leur sont donnés.”

Et des débats s'étant élevés ;

L'honorable M. *Badgley* a proposé, secondé par l'honorable M. *Cayley*, et la question ayant été mise, que les débats soient ajournés à demain.

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cayley*, *DeWitt*, *Dickson*, *Hopkins*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Malloch*, *McLean*, *Prince*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, et *Stevenson*.—(16.)

CONTRE.

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Merritt*, *Méthot*, *Morrison*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Taché* et *Viger*.—(31.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la question ayant été mise sur l'amendement à la quatre-vingt-dix-septième résolution ; la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cayley*, *Dickson*, *Hopkins*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Malloch*, *McLean*, *Prince*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, et *Stevenson*.—(16.)

CONTRE.

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Merritt*, *Méthot*, *Morrison*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Taché* et *Viger*.—(31.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La quatre-vingt-dix-septième résolution ayant été de nouveau lue ;

L'honorable M. *Cayley* a proposé en amendement à icelle, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*, que tous mots : “ six mille sept cent et quatre-vingts livres,” soient retranchés, aux fins d'y ajouter les mots : “ quatre-mille cinq-cent livres ;” et que tous les mots après “ Montréal,” jusqu'à la fin de la dite résolution, soient retranchés, afin d'y substituer les mots : “ et que ce corp soit déchargé à la fin du mois.”

Et des débats s'étant élevés sur icelle.

Sur motion de M. *Boulton*, de *Toronto*, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*,

Ordonné, que les débats soient ajournés à demain
Ordonné, que les dites résolutions depuis la quatre-vingt-dix-huitième à la cent cinquante-neuvième inclusivement, soient prises en considération de nouveau demain.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain. Ordres du jour remis.

Alors, sur motion de M. *Richards*, secondé par M. *Dickson*,
La chambre s'est ajournée.

Martis, 7° die Augusti ;

10à horâ, A. M.

ANNO 14° VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

CONFORMÉMENT à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

D'*Uniah Seymour* et autres, du comté de *Hastings* ; demandant certains changements à la loi relative aux licences, pour supprimer l'intempérance.

De *William H. Cozwell*, écuyer, de la cité de *Toronto* ; exposant ses longs services comme commis dans le bureau du greffier de la couronne et des plaids communs, dans le *Haut-Canada*, et demandant une augmentation de salaire.

De *L. G. Brown*, écuyer, et autres, du comté de *Beauharnois* ; demandant que les sessions des cours de circuit du dit comté soient tenues comme ci-devant dans le village de *Beauharnois*.

Ordonné, que la pétition de la municipalité du township de *Dawn* ; la pétition de la municipalité du township de *Brooke* ; la pétition de la municipalité du township de *Euphémia* ; et les pétitions de la municipalité du township de *Sarnia*, soient renvoyées au comité de toute la chambre sur le bill pour faire certains changements dans les divisions territoriales du *Haut-Canada*, et autres renvois. Division territoriale.

Un bill grossoyé pour incorporer les membres de la profession médicale dans le *Haut-Canada*, et pour régler la pratique de la médecine et de la chirurgie, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois. Bill relatif à la profession médicale, (H.-C.)

M. *Morrison* a proposé, secondé par M. *Thompson*, et la question ayant été mise, que le proviso grossoyé suivant soit ajouté au bill en forme de cavalier, et suive et fasse partie de la onzième clause :— “ Pourvu toujours, que pour les fins de cette clause, les candidats à l'examen, lesquels auront suivi les cours susdits à la faculté médicale, connue sous le nom de l'école médicale de *Toronto*, auront droit aux mêmes privilèges que les candidats qui auront fréquenté aucune école de médecine incorporée, comme susdit ;”

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Cameron*, de KENT, le solliciteur-général *Drummond*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Hall*, *Hincks*, *Hopkins*, *Johnson*, *LaTerrière*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Merritt*, *Méthot*, *Morrison*, *Price*, *Ross* et *Thompson*.—(19.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Boulton*, de TORONTO, *Boutillier*, *Cameron*, de CORNWALL, *Chabot*, *Dickson*, *Gagy*, *Jobin*, le procureur-général *LaFontaine*, *Lemieux*, Sir *Allan N. MacNab*, *McLean*, *Polette*, *Robinson*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Seymour*, *Stevenson*, *Viger* et *Wilson*.—(20.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, a proposé, secondé par M. *Dickson*, et la question, ayant été proposée, que le bill passe, et que le titre soit : “ Acte pour incorporer les membres de la profession mé-

“dicale dans le *Haut-Canada*, et pour y régler la pratique de la médecine et de la chirurgie.”

Et des débats s'étant élevés,

M. Morrison a proposé, secondé par M. Thompson, et la question ayant été mise, que les débats soient ajournés de ce jour en six mois.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Cameron*, de KENT, *Cauchon*, *DeWitt*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Hopkins*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, *LaTerrière*, *Laurin*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Merritt*, *Méthot*, *Morrison*, *Perry*, *Price*, *Prince*, *Scott*, du LAC des DEUX-MONTAGNES, *Seymour*, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson*, *Thompson* et *Wilson*.—(31.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de CORNWALL, *Cayley*, *Chauveau*, *Christie*, *Dickson*, *Fournier*, *Gugy*, le procureur-général *LaFontaine*, *Lemieux*, *Lyon*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Sir Allan N. MacNab*, *McLean*, *Polette*, *Robinson*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Taché* et *Viger*.—(23.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Bill relatif aux sociétés de construction, (H.-C.)

Un bill grossoyé pour amender l'acte pour encourager l'établissement de certaines sociétés, communément appelées sociétés de construction dans cette partie de la province qui formait ci-devant le *Haut-Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. Bell porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à l'association Elgin.

Un bill grossoyé pour incorporer l'association *Elgin* pour favoriser l'établissement et l'amélioration morale des gens de couleur, dans le *Haut-Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit: “Acte pour incorporer l'association *Elgin* pour l'établissement et l'amélioration morale de la population de couleur du *Canada*.”

Ordonné, que l'honorable M. *Cameron*, de KENT, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux salaires des officiers de justice, (E.-C.)

Un bill grossoyé pour assigner des salaires fixes et annuels à certains officiers de justice dans le *Bas-Canada*, et pour créer un fonds spécial des salaires, honoraires, émoluments et bénéfices pécuniaires attachés à leurs charges, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable procureur-général *LaFontaine* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux cours de comté, (H.-C.)

Un bill grossoyé pour changer et amender l'acte qui règle la pratique des cours de comté dans le *Haut-Canada*, et pour en étendre la juridiction, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. le solliciteur-général *Macdonald*, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Message du conseil.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres-en-chancellerie:— M. l'Orateur.

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: “Acte pour établir de meilleures dispositions relatives à la réparation des chemins dans l'arrondissement des cités et villes incorporées, et des chemins et ponts qui, ayant été soumis par le passé au contrôle des

“commissaires des travaux publics, pourront ci-après passer sous un autre contrôle,” avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette chambre. Et aussi,

Le conseil législatif a passé un bill pour confirmer et mettre en vigueur divers règles et règlements faits par les juges de la cour de pourvoi pour erreur et d'appel de sa majesté pour le *Haut-Canada*, et pour d'autres objets relatifs aux pouvoirs des juges des cours de loi et d'équité dans cette partie de la province, et à la pratique et aux décisions de quelqu'une de ces cours, auquel il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: “Acte pour confirmer et mettre en vigueur divers règles et règlements faits par les juges de la cour de pourvoi pour erreur et d'appel de sa majesté pour le *Haut-Canada*, et pour d'autres objets relatifs aux pouvoirs des juges des cours de loi et d'équité dans cette partie de la province, et à la pratique et aux décisions de quelqu'une de ces cours,” a été lu la première fois.

Sur motion de M. *Smith*, de *Frontenac*, secondé par l'honorable M. *Robinson*,

Ordonné, que M. *Ross* ait la permission de pétitionner l'honorable conseil législatif pour pouvoir être entendu à la barre de cette chambre comme conseil de *William Hedley Anderson*, et autres, propriétaires du pont *Dorchester*, près de *Québec*, au sujet du bill maintenant devant le dit conseil législatif, pour amender l'acte passé durant la dernière session pour autoriser l'achat du dit pont.

Ordonné, que M. *Cauchon* ait la permission de pétitionner l'honorable conseil législatif, pour pouvoir être entendu à la barre de cette chambre comme conseil de certains habitants de la *Côte-Beaupré*, au sujet du dit bill.

Conformément à l'ordre, la chambre a repris les débats ajournés sur l'amendement qu'on a proposé de faire, hier, à la résolution: “Qu'une somme n'excédant pas six mille sept cent quatre-vingts livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour subvenir aux dépenses de la police à cheval de *Montréal*, c'est-à-dire: salaire de l'assistant-inspecteur de la police, trois cent soixante-et-cinq livres; paie pour “la police à cheval, cinq mille et dix livres; et dépenses continues, mille quatre cent cinq livres, pour l'année “1850.”

Et lequel amendement était, que les mots “six mille sept cent quatre-vingts livres,” soient retranchés, et les mots “quatre mille cinq cents,” insérés à leur place; et que tous les mots après “*Montréal*,” jusqu'à la fin d'icelle, soient retranchés, aux fins d'y ajouter les mots: “et que ce corps soit licencié à la fin de ce “mois;”

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de CORNWALL, *Cayley*, *Cryler*, *Dickson*, *Hopkins*, *Johnson*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Stevenson* et *Thompson*.—(19.)

CONTRE.

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Cameron*, de KENT, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *McFarland*, *Merritt*, *Mé-*

shot, Morrison, Notman, Perry, Polette, Price, Richards, Ross, Sauvageau, Scott, du LAC des DEUX-MONTAGNES, Smith, de WENTWORTH, Taché, Viger, et Wilson.—(39.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la question ayant été mise, que cette chambre concourt avec le comité dans la dite résolution, la chambre s'est divisée; et elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre, la chambre a procédé à prendre de nouveau en considération la quatre-vingt-dix-huitième jusqu'à la cent cinquante-neuvième résolutions, qui étaient, hier, rapportées du comité des subsides.

Et la quatre-vingt-huitième à la centième des résolutions, inclusivement, ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

La cent-et-unième résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, que cette chambre concourt avec le comité dans la dite résolution, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs le procureur-général *Baldwin, Bell, Boutillier, Burrill, Cameron, de KENT, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Crysler, Dickson*, le solliciteur-général *Drummond, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Jobin, Johnson, Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald*, de KINGSTON, *Sir Allan N. MacNab, Malloch, McFarland, McLean, Merritt, Morrison, Perry, Polette, Price, Robinson, Ross, Sauvageau, Scott*, du LAC des DEUX-MONTAGNES, *Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith, de FRONTENAC, Smith, de WENTWORTH, Stevenson, Taché et Viger.*—(48.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de TORONTO, *Prince et Thompson.*—(4.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La cent deuxième, jusqu'à la cent quatrième résolutions inclusivement, ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

Ordonné, que la cent cinquième, jusqu'à la cent cinquante-neuvième résolutions, inclusivement, soient pris de nouveau en considération à la prochaine séance de cette chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par M. le solliciteur-général *Macdonald*,

Ajournement.

Résolu, que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne ce jour, à trois heures, P. M.

Bill relatif aux travaux publics.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les lois relatives aux travaux publics de cette province, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de tout la chambre de ce jour.

Sur motion de l'honorable procureur-général *Baldwin*, secondé par M. *McFarland*,

Bill relatif à la pratique dans les cours du Haut-Canada.

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour confirmer et mettre en vigueur divers règles et réglemens fait par les juges de la cour de pourvoi pour erreur et d'appel de sa majesté pour le Haut-Canada, et pour d'autres objets relatifs aux pouvoirs des juges des cours de loi et d'équité dans cette partie de la province, et à la pratique et aux décisions de quelqu'une de ces cours," soit maintenant lu une seconde fois.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre à la prochain séance d'icelle.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour prolonger la période fixée pour l'achèvement du télégraphe de l'association du télégraphe électrique de l'Amérique Britannique du Nord, et pour d'autres fins relatives à la dite association," étant lu;

Bill relatif à l'association du télégraphe de l'Amérique Britannique du Nord.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois. *Ordonné*, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette chambre, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelui.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte qui autorise l'établissement des compagnies d'assurance mutuelle et prohiber les compagnies d'assurance mutuelle étrangères dans cette province, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu;

Bill pour amender l'acte relatif aux compagnies d'assurance mutuelle.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Taché* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Taché* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de cette chambre.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte pour venir en aide à ceux qui ont souffert par les incendies à Québec," étant lu;

Bill en faveur des incendiés de Québec.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois. *Ordonné*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois, et que les règles de cette chambre soient mise de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. le solliciteur-général *Drummond* reporte le dit bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre l'a passé sans aucun amendement.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—

Message du conseil.

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour amender et refondre l'acte qui pourvoit à l'organisation du notariat dans le Bas-Canada," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette chambre. Et aussi,

Bill relatif à l'organisation du notariat.

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour amender l'acte d'enregistrement du Haut-Canada," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette chambre.

Bill relatif à la loi d'enregistrement, (H.-C.)

Et ensuite il s'est retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour autoriser la translation du collège *Victoria*, de *Cobourg* à *Toronto*," étant lu;

Bill relatif au collège Victoria.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois. *Ordonné*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. *Résolu*, que le bill passe,

Ordonné, que M. *Morrison* reporte le dit bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre l'a passé sans aucun amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Robinson*, secondé par M. *Malloch*,

La chambre s'est ajournée.

Mercurii, 7^o die Augusti, 1850;3^a hora P. M.

Bill relatif à l'organisation du notariat.

ORDONNÉ, que l'amendement fait par le conseil législatif au bill, intitulé : "Acte pour amender et refondre l'acte qui pourvoit à l'organisation du notariat dans le *Bas-Canada*," soit maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre l'amendement en considération, et lequel a été lu comme suit :—

Feuille 9, ligne 32. Retranchez depuis "et," jusqu'à "abrogé," dans la dixième feuille, et la 15^{me} ligne des deux mots inclus.

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, que M. *Jobin* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leur amendement.

Bill relatif à l'enregistrement, (H.-C.)

Ordonné, que l'amendement fait par le conseil législatif, au bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte d'enregistrement du *Haut-Canada*," soit maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération, et lequel a été lu comme suit :—

Feuille 4, ligne 28. Retranchez depuis "enregistrement," jusqu'à "et," dans la 42^{me} ligne.

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, que M. *Smith*, de *Frontenac*, reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leur amendement.

Bill relatif à certains chemins et ponts.

Ordonné, que les amendements faits par le conseil législatif au bill, intitulé : "Acte pour établir de meilleures dispositions relatives à la réparation des chemins dans l'arrondissement des cités et villes incorporées, et des chemins et ponts qui, ayant été soumis par le passé au contrôle des commissaires des travaux publics, pourront ci-après passer sous un autre contrôle," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération, et lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 1, ligne 13. Après "que," insérez "le droit de faire usage comme grands chemins de."

Feuille 1, ligne 13. Retranchez "depuis," province jusqu'à "sauf," dans la 14^{me} ligne.

Feuille 1, ligne 13. Retranchez "ces," et insérez "les."

Feuille 1, lignes 13 et 14. Après "terreins," insérez "occupés par les dits grands chemins."

Feuille 13, ligne 17. Après "chemin," insérez "et ou un chemin de concession ou de traverse dans toute telle cité ou ville, à l'égard duquel les personnes actuellement en possession, ou celles qu'elles représentent, ont ouvert des rues dans telle cité ou ville, sans recevoir de compensation au lieu de telle concession et chemin de traverse."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que M. *Hincks* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendements.

Pénitencier

L'honorable M. *Price*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a mis devant la chambre, par ordre de son excellence le gouverneur-général,—Etat des

comptes et des affaires du pénitencier provincial, pour l'année 1849.

Pour le dit état, voir appendice (R.R.)

Appendice (R.R.)

Ordonné, que l'honorable procureur-général *Baldwin* ait la permission d'introduire un bill pour abolir le droit de primogéniture dans la succession des héritages possédés en pleine propriété ou pendant la vie d'un autre, dans le *Haut-Canada*, et pour pourvoir au partage d'iceux entre les parents du dernier propriétaire de la manière qui s'accordera le mieux avec les droits relatifs des parties intéressées au partage.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

M. *Wilson*, du comité spécial nommé pour s'enquérir de l'état des revenus publics et des dépenses de la province, et pour examiner et rapporter à la chambre quelles autres règles et restrictions il pourrait être convenable d'adopter dans son opinion, pour établir un contrôle efficace sur tous les officiers qui reçoivent, gardent en dépôt et emploient les deniers publics, et quelles autres mesures il faudrait adopter pour diminuer aucune partie des dépenses publiques sans préjudice au service public; avec pouvoir de faire rapport de temps à autre, a présenté à la chambre le second rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Second rapport du comité du revenu et de la dépense publics

Votre comité a dévolu aux matières qui lui ont été renvoyés tout le temps dont il a pu disposer; et, comme résultat de ses travaux, il soumet respectueusement à votre honorable chambre tous les témoignages qui lui ont été donnés, afin que votre honorable chambre et le pays soient en possession des informations qui ont été données à votre comité, dans l'accomplissement du devoir qui lui a été assigné.

Pour le témoignage mentionné dans le dit rapport, voir appendice (B. B.)

Appendice (B.B.)

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Bytown* et *Prescott*," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif au chemin de fer de Bytown et Prescott.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour incorporer une compagnie aux fins de contruire un chemin de fer entre *Bytown* et *Prescott*."

Ordonné, que M. *Scott*, de *Bytown*, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour prolonger la période fixée pour l'achèvement du télégraphe de l'association de l'Amérique Britannique du Nord, l'Amérique N. et pour d'autres fins relatives à la dite association," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif à l'association télégraphique de l'Amérique N.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Ross* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre l'a passé sans aucun amendement.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger cette disposition de la loi qui approprie les recettes de cette partie du fonds des licences de mariage provenant du *Haut-Canada*, au soutien exclusif de certaines institutions spécifiées, et de les laisser à la disposition du parlement pour les besoins du *Haut-Canada*, généralement, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour investir la municipalité de *Co-*

Bill relatif au havre de Co-bourg.

bourg de la propriété du havre de cette ville, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Hopkins* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Hopkins* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Hopkins* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux licences d'auberges, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender les lois relatives aux licences d'auberges dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Wilson* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Wilson* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux cours de division, (H.-C.) (No. 2.)

Un bill grossoyé pour amender et refondre les divers actes maintenant en force qui règlent la pratique des cours de division dans le *Haut-Canada*, et pour étendre la juridiction des dites cours, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour amender et refondre les divers actes maintenant en force qui règle la pratique des divisions dans le *Haut-Canada*, et pour étendre la juridiction des dites cours."

Ordonné, que M. le solliciteur-général *Macdonald* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill pour réprimer l'intempérance.

L'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, a proposé, secondé par M. *Flint*, et la question ayant été mise, que l'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour réprimer plus efficacement l'intempérance, soit maintenant lu ; la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boutillier*, *Cameron*, de *Kent*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Crysler*, *DeWitt*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Hopkins*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, *LaTerrière*, *Laurin*, *McFarland*, *Méthot*, *Notman*, *Perry*, *Price*, *Prince*, *Sauvageau*, *Scott*, de *Bytown*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Seymour*, *Smith*, de *Wentworth*, *Stevenson*, *Taché*, *Thompson*, *Viger* et *Wilson*.—(37.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Cameron*, de *Cornwall*, le procureur-général *LaFontaine*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Robinson*, *Sherwood*, de *Brockville*, et *Sherwood*, de *Toronto*.

—(8.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Et l'ordre du jour, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Crysler* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Crysler* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill, intitulé : "Acte pour permettre que les membres des sociétés d'agriculture de comté dans le *Bas-Canada*," soient élus en aucune année après la période fixée par la loi.

Bill, intitulé : "Acte pour limiter le temps fixé pour le rachat du scrip pour terres."

Bill, intitulé : "Acte pour imposer un droit sur les impressions étrangères des ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire."

Bill, intitulé : "Acte pour pourvoir à l'établissement d'un fonds pour subvenir aux frais de construction de l'asile des lunatiques, et autres édifices publics dans le *Haut-Canada*."

Bill, intitulé : "Acte pour pourvoir au paiement de la somme d'argent y mentionnée en faveur de trois écoles additionnelles de grammaire dans le comté de *York*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf."

Bill, intitulé : "Acte pour amender les lois relatives aux colporteurs et porte-cassettes."

Bill, intitulé : "Acte pour amender un acte pour fournir de l'eau à la cité de *Québec*, et aux lieux environnants."

Bill, intitulé : "Acte pour modifier et amender deux divers actes passés respectivement dans la septième et la huitième années du règne de sa présente majesté, relatif à la compagnie de dépôts et prêts dans le *Haut-Canada*."

Bill, intitulé : "Acte pour venir en aide aux banqueroutiers dans certains cas."

Bill, intitulé : "Acte pour mettre les percepteurs des taxes locales dans le *Haut-Canada*, pour les diverses années mil huit cent trente-six à mil huit cent quarante-neuf, inclusivement, en étant de recouvrer les taxes échues durant les dites années, respectivement, et qui ne sont pas encore payées."

Bill, intitulé : "Acte pour protéger les télégraphes électriques en cette province contre tous dommages."

Bill, intitulé : "Acte pour changer la pratique de la loi dans les actions relatives au douaire dans le *Haut-Canada*."

Bill, intitulé : "Acte pour faciliter la tenue des cours de session générales et trimestrielles de la paix dans le *Bas-Canada*." Et aussi,

Le conseil a passé le bill, intitulé : "Acte pour autoriser la compagnie du grand chemin de fer occidental à construire un chemin de fer d'embranchement jusqu'à la ville de *Galt*," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

M. *Chauveau* a proposé, secondé par M. *Ross*, et la question ayant été mise, que l'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender la loi du *Bas-Canada* quant au district dans lequel les actions réelles ou mixtes pourront être commencées, soit maintenant lu ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond*, *Lemieux*, *Malloch*, *Méthot*, *Ross* et *Viger*.—(7.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de *Norfolk*, *Boutillier*, *Cameron*, de *Kent*, *Cartier*, *Crysler*, *DeWitt*, *Dickson*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Hopkins*, *Jobin*, *LaTerrière*, le solliciteur-général *Macdonald*, *McFarland*, *Perry*, *Pollette*, *Price*, *Prince*, *Robinson*, *Sauvageau*, *Scott*, du *Lac des*

Message du conseil.
Bill relatif aux sociétés d'agriculture de comté.
Bill relatif au scrip pour terres.
Bill relatif aux droits sur les réimpressions étrangères.
Bill relatif à l'asile des lunatiques, (H.-C.)
Bill relatif aux écoles de grammaire du comté de York.
Bill relatif aux colporteurs et porte-cassettes.
Bill relatif à la compagnie de dépôts et prêts.
Bill relatif aux banqueroutiers.
Bill relatif aux taxes locales, (H.-C.)
Bill relatif aux télégraphes électriques.
Bill relatif aux actions sur les douaires, (H.-C.)
Bill relatif aux cours de session trimestrielles.
Bill relatif à l'embranchement du grand chemin de fer occidental.
Bill relatif aux actions réelles ou mixtes, (B.-C.)

DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson* et *Wilson*.—(33.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Bill pour continuer les lois expirantes. Un bill grossoyé pour continuer, pour un temps limité les divers actes et ordonnances y mentionnés, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : " Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes et ordonnances y mentionnés."

Ordonné, que M. le solliciteur-général *Drummond* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux compagnies d'assurance mutuelle. M. *Taché* a fait rapport du bill pour amender l'acte qui autorise l'établissement des compagnies d'assurance mutuelle étrangères, dans cette province, et pour d'autres fins y mentionnées ; et l'amendement a été lu.

M. *McFarland* a proposé, secondé par M. le solliciteur-général *Drummond*, et la question ayant été proposée, que l'amendement soit maintenant lu une seconde fois ;

M. le solliciteur-général *Macdonald* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *McLean*, que le mot " maintenant," soit retranché, et les mots " de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de NORFOLK, *Burritt*, *Cartier*, *Chabot*, *Christie*, *Crysler*, *DeWitt*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fergusson*, *Fournier*, *Fourquin*, *Hopkins*, *Johnson*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Malloch*, *McLean*, *Méthot*, *Perry*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Seymour*, *Smith*, de FRONTENAC, et *Thompson*.—(27.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de KENT, *Dickson*, *Hincks*, *Macdonald*, de KINGSTON, *McFarland*, *Polette*, *Sherwood*, de TORONTO, *Stevenson* et *Viger*.—(10.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise ;

Ordonné, que l'amendement soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

Subsides. Conformément à l'ordre, la chambre a de nouveau procédé à prendre en considération la cent cinquantième jusqu'à la cent cinquante-neuvième des résolutions qui étaient hier rapportées du comité des subsides.

Et la cent cinquantième résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, que cette chambre concourt avec le comité dans la dite résolution ; la chambre s'est divisée ; et elle a été résolue l'affirmative.

Le cent sixième résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, que cette chambre concourt avec le comité dans la dite résolution ; la chambre s'est divisée ; et elle a été résolue dans l'affirmative.

La cent septième jusqu'à la cent cinquante-et-unième des résolutions, inclusivement, ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

La cent cinquante-deuxième résolution ayant été lue une seconde fois, comme suit :—

152. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille livres, courant, soit accordée à sa majesté pour acquérir un site et pour l'érection d'une bâtisse pour l'école normale du Haut-Canada.

M. *Smith*, de Frontenac, a proposé, secondé par l'honorable M. *Robinson*, et la question ayant été mise, que la dite résolution soit prise de nouveau en considération de ce jour en six mois ; la chambre s'est

divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Burritt*, *Cameron*, de KENT, *DeWitt*, *Dickson*, *Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McFarland*, *McLean*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de FRONTENAC, et *Stevenson*.—(15.)

CONTRE.

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de TORONTO, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fortier*, *Fournier*, *Hincks*, *Jobin*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Merritt*, *Méthot*, *Price*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Thompson* et *Viger*.—(25.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la cent cinquante-deuxième résolution ayant été lue de nouveau ;

M. *Thompson* a proposé en amendement à icelle, secondé par l'honorable M. *Cameron*, de Kent, que les mots " quinze mille livres," soient retranchés, et les mots " cinq mille livres," insérés à leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Burritt*, *Cameron*, de KENT, *DeWitt*, *Malloch*, *McFarland*, *McLean*, *Robinson*, *Seymour* et *Thompson*.—(9.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de TORONTO, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Hincks*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab*, *Merritt*, *Morrison*, *Price*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de FRONTENAC, *Stevenson* et *Viger*.—(35.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la cent cinquante-deuxième résolution ayant été lue de nouveau, et la question ayant été mise, que cette chambre concourt avec comité dans la dite résolution ; la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de TORONTO, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *McLean*, *Merritt*, *Morrison*, *Price*, *Richards*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Taché* et *Viger*.—(33.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Burritt*, *Cameron*, de KENT, *DeWitt*, *Dickson*, *Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McFarland*, *Robinson*, *Seymour*, *Smith*, de FRONTENAC, *Stevenson* et *Thompson*.—(14.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La cent troisième résolution, jusqu'à la cent cinquante-neuvième des résolutions, inclusivement, ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

M. *Malloch*, du comité des subsides, a fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille et dix-sept livres, courant, soit accordée à sa majesté pour le canal *Welland*.

- Canaux du St. Laurent. 2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille et soixante-et-douze livres dix-sept chelins, courant, soit accordée à sa majesté pour les canaux du *St. Laurent*.
- Canal St. Ours. 3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cent vingt-deux livres, courant, soit accordée à sa majesté pour le canal *St. Ours*.
- Canal Chambly. 4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-mille six-cent quarante livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour le canal *Chambly*.
- Reclamations pour dommages causés aux terres, etc. 5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer les réclamations pour dommages causés aux terres par les travaux publics.
- Font de Chatham. 6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents soixante livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour le pont de *Chatham*.
- Chemin de Chambly et Granby. 7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cent quatre livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour le chemin de *Chambly et Granby*.
- Chemin de Rondeau. 8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas une livre, dix chelins et un denier, courant, soit accordée à sa majesté, pour le chemin de *Rondeau*.
- Canal du St. Laurent et du lac Champlain. 9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux livres, deux chelins et dix deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour un relevé du canal du *St. Laurent et du lac Champlain*.
- Statistiques de chemin de fer. 10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-deux livres, quatorze chelins et quatre deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour recueillir des statistiques sur les chemins de fer.
- Chemin de London et Chatham. 11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent trois livres, neuf chelins et sept deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour le chemin de *London et Chatham*.
- Édifices publics à Québec. 12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour des changements et des additions aux édifices publics.

Les première onzième résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

La douzième résolution ayant été lue une seconde fois :

L'honorable M. *Boulton* a proposé en amendement à icelle, secondé par M. *Hopkins*, que tous les mots après "que," jusqu'à la fin d'icelle, soient retranchés, aux fins d'y ajouter les mots " aucune somme ne devrait être accordée pour des altérations aux édifices publics de Québec, ou pour la construction d'aucunes nouvelles bâtisses, ou pour aucune addition à l'édifice du parlement en ce lieu, pour une nouvelle chambre pour le conseil législatif, jusqu'à ce que des plans et devis de la totalité des ouvrages aient été préparés et soumis au parlement pour son approbation, afin que cette chambre puisse juger si les ouvrages projetés sont conformes aux besoins du pays."

L'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, a proposé en amendement au dit amendement proposé, secondé par l'honorable M. *Cayley*, que tous les mots après " législatif," soient retranchés, aux fins d'y ajouter les mots " durant la présente session de la législature."

Et la question ayant été mise sur l'amendement à l'amendement proposé à la douzième résolution, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cayley*, *Hopkins*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Robinson*, et *Sherwood*, de *BROCKVILLE*.—(8.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *La-*

Fontaine, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McLean*, *Merritt*, *Méthot*, *Notman*, *Perry*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Seymour*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché*, *Thompson*, *Viger* et *Wilson*.—(47.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été mise sur l'amendement à la douzième résolution ; la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Hopkins*, *Perry*, et *Sherwood*, de *BROCKVILLE*.—(5.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McLean*, *Merritt*, *Méthot*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Seymour*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché*, *Thompson*, *Viger* et *Wilson*.—(50.)

Ainsi, elle a été passé dans la négative.

Et la douzième résolution ayant été lue de nouveau :

L'honorable M. *Robinson* a proposé en amendement à icelui, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, que tous les mots après " que," jusqu'à la fin d'icelui, soient retranchés, aux fins d'y ajouter les mots : " cette chambre est d'avis qu'aucune somme d'argent ne devrait être votée pour préparer la translation du siège du gouvernement hors de *Toronto*, avant qu'une résolution prise conjointement par les deux chambres de la législature ait décidé de l'opportunité de cette translation."

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cayley*, *Hopkins*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *McLean*, *Perry*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Smith*, de *FRONTENAC*.—(11.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Sir Allan N. MacNab*, *Merritt*, *Méthot*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché*, *Thompson*, *Viger* et *Wilson*.—(44.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la douzième résolution ayant été lue de nouveau ;

M. *Lyon* a proposé en amendement à icelle, secondé par M. *Malloch*, que tous les mots après " majesté," jusqu'à la fin d'icelle, soient retranchés, aux fins d'y ajouter les mots : " pour contribuer à la construction d'édifices du parlement dans la ville de *Bytown*, pour y tenir les séances de la législature du " *Canada uni* ;"

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; les noms ayant été demandés, il ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Bell, Johnson, Lyon, Malloch, et Scott*, de BYTOWN.—(5.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, le procureur-général *Baldwin, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Dickson*, le solliciteur-général *Drummond, Ferguson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hincks, Hopkins, Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald*, de KINGSTON, *Sir Allan N. MacNab, McLean, Merritt, Méthot, Notman, Polette, Price, Richards, Robinson, Ross, Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Seymour, Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché, Viger et Wilson*.—(45.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la douzième résolution ayant été lue de nouveau, et la question ayant été mise, que cette chambre concourt avec le comité dans la dite résolution, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, le procureur-général *Baldwin, Bell, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Dickson*, le solliciteur-général *Drummond, Ferguson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hincks, Johnson, Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald, Sir Allan N. MacNab, Merritt, Méthot, Notman, Polette, Price, Richards, Ross, Sauvageau, Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché, Thompson, Viger et Wilson*.—(42.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cayley, Hopkins, Macdonald*, de KINGSTON, *Malloch, McLean, Perry, Robinson, Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, et *Smith*, de FRONTENAC.—(12.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de *M. Smith*, de *Frontenac*, secondé par *M. Wilson*,

Ajournement. *Résolu*, que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain, à dix heures, A. M.

Voies et moyens.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité pour considérer les voies et moyens de réaliser les subsides accordés à sa majesté, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Boulton, de *Toronto*, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Boulton*, de *Toronto*, a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions, lesquelles ont été lues comme suit:—

1. *Résolu*, que pour défrayer les subsides accordés à sa majesté, cent soixante-et-treize mille quatre cent quarante-huit livres, trois chelins et dix deniers courant, soit accordée à même le fonds consolidé du revenu de cette province, non autrement approprié.

2. *Résolu*, que pour défrayer les subsides accordés à sa majesté, la somme de deux mille cinq cent quatre-vingt-douze livres, quatre chelins et sept deniers, courant, soit accordée à même le fonds des biens des jésuites.

3. *Résolu*, que pour prélever les subsides accordés à sa majesté, la somme de cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-treize livres, quatorze chelins et trois deniers, courant, soit prélevée au moyen de débentures, pour le service de 1850.

4. *Résolu*, que pour prélever les subsides accordés à sa majesté, la somme de trente mille livres, courant, soit prélevée au moyen de débentures, garanties sur le fonds des bâtisses du *Haut-Canada*.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

Ordonné, que l'honorable *M. Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour accorder à sa majesté certaines sommes requises pour défrayer certaines dépenses du gouvernement civil, pour les années 1849 et 1850. Bill relatif aux subsides.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde fois, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois demain.

Ordonné, que *M. Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour prélever sur le crédit des fonds y mentionnés, certaines sommes requises pour le service public. Bill relatif aux débentures.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde fois, et que les règles de cette chambre soient suspendues quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois demain.

Un bill grossoyé pour abroger deux certains actes mentionnés relatifs à l'agriculture, et pour remédier aux abus préjudiciables à l'agriculture, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois. Bill relatif aux abus préjudiciables à l'agriculture, (B.-C.)

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que *M. Polette* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Ordonné, que l'amendement fait par le conseil législatif au bill, intitulé: "Acte pour autoriser la compagnie du grand chemin de fer occidental à construire un chemin de fer d'embranchement jusqu'à la ville de *Galt*," soit maintenant pris en considération. Bill relatif à l'embranchement du grand chemin de fer occidental.

La chambre a en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération, et lequel a été lu comme suit:—

Feuille 1, ligne 45. Après "construire," insérez clause (A.)

Clause (A) "Et qu'il soit statué, quo rien de contenu ou d'ordonné dans la charte de la dite compagnie du grand chemin de fer occidental, ou dans tout autre acte du parlement affectant icelle, ne sera interprété de manière à empêcher la dite compagnie de faire traverser aucunes rivières ou eaux navigables par son dit chemin de fer, pourvu qu'elle n'apporte aucune obstruction inutile à la navigation d'icelles."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois a été adopté.

Ordonné, que *Sir Allan N. MacNab* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender les lois relatives aux travaux publics de cette province, étant lu; Bill relatif aux travaux publics.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Gugy* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,
M. l'Orateur a repris le fauteuil ;
Et M. *Gugy* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.
Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

Avis ayant été donné qu'il n'y avait pas de quorum ;—les noms des membres présents ont été pris comme suit :—

M. l'Orateur,

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, le solliciteur-général *Drummond, Fortier, Hincks Johnson, Malloch, Perry, Polette, Price, Smith*, de *FRONTENAC, Taché et Wilson*.

Et à deux heures trois quart, jeudi matin, M. l'Orateur, sans qu'une question ait été mise a ajourné la chambre.

Jovis, 8 die Augusti 1850.

10à horâ, P. M.

ANNO 14° VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

Pétition présentée.

LA pétition suivante a été séparément présentée et mise sur la table :—

Par l'honorable M. *Hincks*,—la pétition de messieurs *Lovell et Gibson*.

Pétition lue.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

De *Henry A. Frost* ; exposant qu'il a été injustement emprisonné pour dette dans la prison de *Woodstock*, et demandant une enquête et justice.

Ordonné, que la pétition de messieurs *Lovell et Gibson* soit maintenant lue, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue, demandant une compensation pour les déboursés inévitables par eux encourus pour se transporter à *Toronto* auprès du siège du gouvernement pour remplir leur contrat avec cette chambre lorsque le siège du gouvernement était à *Montréal*.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des dépenses contingentes.

Sur motion de l'honorable M. *Robinson*, secondé par l'honorable M. *Boulton*,

Ordonné, que le greffier de cette chambre soit enjoint de souscrire à quatre cents copies de "l'essai couronné sur les canaux du *Canada*," de M. *Keefer*, pour être ci-après distribuées tel qu'il sera ordonné, et qu'il soit traduit en français par les officiers de cette chambre et imprimé en égal nombre sous forme de pamphlet qui sera distribué en la même manière.

Essai couronné de Keefer sur les canaux du Canada.

Pertes causées par la rébellion (B.-C.)

L'honorable procureur-général *La Fontaine* a présenté, en conformité à une adresse à son excellence le gouverneur-général,—Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, datée le 4 juin 1850, demandant un état de toutes les réclamations présentées aux commissaires nommés en vertu de l'acte de la dernière session pour payer les pertes prétendues résultant de la rébellion dans les années 1837 et 1838, dans cette partie de la province ci-devant appelée *Bas-Canada* ; le dit état devant contenir les noms et la résidence (à l'époque des prétendues pertes) de toutes les personnes qui ont

fait des réclamations, le montant et la nature de chaque réclamation, le montant accordé et les témoignages sur lesquels ont été adjugées les dites sommes, le montant s'il y a payé aux dits réclamants ou à aucun d'eux, et le montant payé aux commissaires comme rémunération pour leurs services, et comme frais encourus dans leurs séances ; et aussi, une copie des instructions données aux dits commissaires par le gouvernement exécutif de cette province.

Pour la dite réponse, voir appendice (S.S.)

Appendice S.S.

Un bill grossoyé pour amender les lois relatives aux licences d'auberges dans le *Haut-Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif aux licences d'auberges. (H.-C.)

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

M. *Crysler* a fait rapport du bill pour réprimer plus efficacement l'intempérance ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Bill pour réprimer l'intempérance.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois ce jour.

M. *Gugy*, a fait rapport du bill pour amender les lois relatives aux travaux publics de cette province, et les amendements ont été lus et adoptés.

Bill relatif aux travaux publics.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois ce jour.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour limiter la somme qui sera alloué pour noter et protester les billets promissoires et lettres de change dans certains cas en vertu de l'acte pour fixer les dommages sur les lettres de change protestées dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Bill relatif aux protégés. (H.-C.)

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. *Macdonald* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. *Macdonald* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de cette chambre.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

Message du conseil.

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour autoriser la formation de compagnies pour l'établissement et l'administration de cimetières dans le *Haut-Canada*," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette chambre. Et aussi,

Bill relatif aux compagnies de cimetières. (H.-C.)

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour amender la loi municipale du *Bas-Canada*," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette chambre. Et aussi,

Bill relatif aux lois municipales. (B.-C.)

Le conseil législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer d'union de *Toronto, Simcoe et du lac Huron*," auquel il demande le concours de cette chambre.

Bill relatif au chemin de fer d'union de *Toronto, Simcoe et lac Huron*.

Et ensuite, il s'est retiré.

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer d'union de *Toronto, Simcoe et du lac Huron*," a été lu la première fois.

Bill relatif au chemin de fer de l'union de *Toronto, Simcoe et lac Huron*.

Sur motion de M. Wilson, secondé par l'honorable M. Badgley,

Ordonné, que l'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour faciliter et encourager l'étude de la loi en cette province," soit maintenant lu.

Et l'ordre du jour étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Polette a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Polette a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Polette a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu comme suit :—

Feuille 1, ligne 3. Après le mot "Canada," insérez : "ou qui aura été régulièrement enregistré en qualité d'étudiant en droit et étudié pendant le temps requis par les dispositions du dit acte."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette chambre.

Un bill grossoyé pour accorder à sa majesté certaines sommes requises pour défrayer certaines dépenses du gouvernement civil pour les années 1849 et 1850, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour octroyer à sa majesté certaines sommes requises pour défrayer les dépenses du gouvernement civil, pour les années mil huit cent quarante-neuf et mille huit cent cinquante."

Ordonné, que l'honorable M. Hincks porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Message du conseil législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Bytown et Prescott," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Un bill grossoyé pour prélever sur le crédit des fonds y mentionnés certaines sommes requises pour le service public, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. Hincks porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour corriger certaines erreurs et omissions qui se sont glissées dans l'acte du parlement de cette province, passé dans la dernière session du dit parlement, intitulé : "Acte pour pourvoir, par une loi générale, à l'établissement de corporations municipales et à l'établissement de règle de police dans les divers comtés, cités et villes, townships et villages du Haut-Canada," pour amender certaines dispositions du dit acte et établir d'autres dispositions pour mieux atteindre ce but, a été, en conformité de l'ordre lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour corriger certaines erreurs et omissions qui se sont glissées dans l'acte du parlement de cette province, passé dans la dernière session du dit parlement, intitulé : "Acte pour pourvoir, par une loi générale, à l'établissement de règles de police dans les divers comtés, cités et villes, townships et villages du Haut-Canada," pour amender certaines dispositions du dit acte

" et établir d'autres dispositions pour mieux atteindre ce but."

Ordonné, que l'honorable procureur-général Baldwin porte le bill au conseil législatif et demande son concours.

Un bill grossoyé pour abroger cette disposition de la loi qui approprie les recettes de cette partie du fonds des licences de mariage provenant du Haut-Canada, au soutien exclusif de certaines institutions spécifiées, et de les laisser à la disposition du parlement pour les besoins du Haut-Canada, généralement, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour abroger cette disposition de la loi qui approprie les recettes de cette partie du fonds des licences de mariages provenant du Haut-Canada, au soutien exclusif de certaines institutions spécifiées, et pour les laisser à la disposition du parlement pour les besoins du Haut-Canada, généralement."

Ordonné, que l'honorable M. Hincks porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

M. Chauveau a proposé, secondé par M. Lemieux, et la question ayant été mise, que l'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender la loi du Bas-Canada, quant au district dans lequel les actions réelles ou mixtes pourront être commencées, soit maintenant lu ; la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Cameron, de Cornwall, Cameron, de Kent, Chauveau, Chrysler, DeWitt, Lemieux, Lyon, Sauvageau, Sherwood, de Toronto, Stevenson, Viger et Wilson.—(12.)

CONTRE.

Messieurs Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cartier, Cauchon, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Fortier, Gury, Hincks, Sir Allan N. MacNab, Merritt, Polette, Prince et Robinson.—(14.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Sur motion de Sir Allan N. MacNab, secondé par l'honorable M. Hincks,

Résolu, que pour le restant de la session toute motion pour prendre un ordre du jour soit mise aux voix sans débats.

M. DeWitt, du comité permanent des dépenses contingentes, a présenté à la chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel a été lu, comme suit :—

Quatrième rapport du comité des dépenses contingentes. Votre comité a pris en considération la pétition de M. Moore et autres, rapporteurs des débats de votre honorable chambre, demandant une rémunération à même les fonds des dépenses contingentes d'icelle ; mais votre comité ne trouvant aucun précédent dans le journal de la chambre des communes, est d'avis qu'il n'est pas expédient de payer les rapporteurs des débats de votre honorable chambre. Les votes et délibérations imprimés journellement aux frais du public, par ordre de votre honorable chambre, fournissent au pays, sous une forme succincte et exacte, un aperçu complet des matières qui lui sont soumises et de la manière dont elle en dispose, et votre comité ne pense pas qu'il soit nécessaire de faire d'autres dépenses pour leur publicité.

Quatrième rapport du comité des dépenses contingentes. Votre comité a aussi examiné la pétition de Mme Ann Belton ; exposant qu'elle a perdu des effets, au montant de cinq louis courant, par la conflagration de la maison du parlement à Montréal, et demandant une indemnité, mais votre comité ne saurait recommander de l'accorder.

Quatrième rapport du comité des dépenses contingentes. Votre comité trouve, en référant aux journaux de la session 1844-5, que quinze chelins par jour, pendant la session, ont été votés à M. W. C. Burrage,

comme écrivain surnuméraire, et est d'avis que cette rétribution doit lui être continuée. Votre comité recommande qu'une rétribution de quinze chelins par jour, soit accordée à *William Fanning*, *William Wilson* et *P. L. Macdonald*, respectivement, comme assistants-traducteurs français surnuméraires, et la même somme à *William Himsworth*, comme assistant-traducteur anglais surnuméraire. Votre comité recommande qu'une indemnité de trois louis soit accordée à *Augustin Laperrière*, un des messagers de votre honorable chambre, pour la perte de son habit, en éteignant, en février dernier, un incendie qui s'était déclarée, et qui, sans son secours, aurait pu détruire l'édifice où votre honorable chambre siège maintenant. Il recommande également que dix chelins par jour soient accordés depuis le premier jour de la session, inclusivement, à chacun des écrivains surnuméraires qui sont actuellement au service de votre honorable chambre, et qui, venant d'une grande distance (le *Bas-Canada*), étaient présents à cette date au siège de la législature, dans l'espoir d'être employés comme écrivains surnuméraires; et qu'en outre, une subvention n'excédant pas six louis cinq chelins, soit accordée à *W. Fanning*, *J. A. Leprohon*, *F. X. Blanchet*, *J. McCallum*, *C. Langerin* et *J. Guy*, respectivement, à titre de gratification, pour payer leur frais de voyage pour venir à *Toronto* et s'en retourner chez eux,—l'octroi de cette gratification ou frais de voyage (si votre honorable chambre juge à propos de l'accorder) ne devant pas être invoqué comme précédent par la suite.

Votre comité recommande en outre que pour les mêmes raisons, et sans établir un précédent pour la session prochaine, la somme de sept chelins et demi soit payé à ceux des messagers de votre honorable chambre, qui, ayant été employés à la dernière session, ont été de nouveau engagé au commencement de celle-ci; et qu'une compensation de trois chelins et neuf deniers par jour, en sus, soit accordée à *Robert Bailie*, pour service extraordinaire fait par lui pour transporter chaque jour à la maison du gouvernement, le rapport des votes et délibérations de votre honorable chambre dressé journellement par le greffier de votre honorable chambre pour l'information de son excellence le gouverneur-général, conformément aux règles de la chambre, (le double de cette somme à été accordé au dit *R. Bailie*, pour le même service, mais votre comité y a récemment objecté,) toujours, bien entendu, qu'après la présente session il ne sera accordé à aucuns messagers plus que cinq chelins par jour.

En considération de la grande incommodité, du malaise et des dépenses, y compris les doubles loyers auxquels différents officiers de votre honorable chambre, particulièrement ceux qui ont des familles, ont été nécessairement soumis, par la translation du siège

du gouvernement, votre comité recommande que des gratifications soient accordées aux officiers suivants, au montant inscrit vis-à-vis leurs noms, savoir:—

W. B. Lindsay.....	£25 0 0
G. W. Wicksteed.....	20 0 0
G. M. Muir.....	10 0 0
Alfred Patrick.....	25 0 0
Thomas Vaux.....	12 10 0
Alfred Todd.....	20 0 0
W. B. Lindsay, Junr.....	12 10 0
W. Winder.....	17 10 0
Alpheus Todd.....	20 0 0
Henry Hartney.....	22 10 0
William Spink.....	22 10 0
King Barton.....	20 0 0
W. H. Lemoine.....	17 10 0
L. F. Berthelot.....	17 10 0
E. Dénéchaud.....	17 10 0
J. P. Leprohon.....	17 10 0
A. L. Cardinal.....	12 10 0
J. Huston.....	10 0 0
Guillaume Levesque.....	12 10 0

Total.....£332 10 0

Votre comité présente plus bas une liste des officiers de votre honorable chambre, avec l'indication de leurs salaires, y compris également les noms des assistants-traducteurs anglais et français surnuméraires des écrivains et messagers surnuméraires et de leurs traitements; avec une cédule des sommes payées aux témoins qui ont comparu devant des comités durant la présente session.

Votre comité présente une évaluation de la somme nécessaire pour les dépenses contingentes de votre honorable chambre, durant l'année courante, se montant à vingt-sept mille quatre cent soixante-et-quinze louis. La balance entre les mains du greffier, le 18 mai dernier, était de quatre cent quatre-vingt louis et onze deniers. Depuis cette date, diverses sommes lui ont été avancées, à la suite d'adresses, au montant de dix mille louis; ces sommes avec les droits (trois cent quarante louis) reçus pour des bills durant la session, se montent à dix mille huit cent vingt louis et onze deniers, laissant une somme à laquelle il faut subvenir, de seize mille six cent cinquante louis, dix-neuf chelins et un denier; pour laquelle votre comité recommande en conséquence qu'une adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général.

Votre comité est persuadé qu'en exprimant à votre honorable chambre sa complète approbation du soin et de l'attention dont le greffier, *M. Lindsay*, a fait preuve en préparant la partie de l'édifice qui est occupée par votre honorable chambre, et de la manière en laquelle les diverses appartements nécessaires au service public ont été meublés pour la réception des membres, il sera confirmé par votre l'honorable chambre.

LISTE des OFFICIERS de l'Assemblée Législative, et des écrivains et messagers surnuméraires, 3^{me} session, 2^{me} parlement, 1850.

No.	Noms.	Titre de l'emploi.	Salaires annuels payés par	
			Warrant.	Dépenses contingentes.
1	W. B. Lindsay.....	Greffier.....	£500	£250
2	G. B. Faribault.....	Assistant greffier.....	400	150
3	G. K. Chisholm.....	Sergent d'armes.....	100	100
4	G. W. Wicksteed.....	Greffier en loi et traducteur anglais.....	350
5	W. P. Patrick.....	Premier greffier de bureaux.....	350
6	Wm. Ross.....	Premier greffier de comités.....	350
7	H. Voyer.....	Traducteur français.....	250
8	P. E. Gagnon.....	Greffier du journal français.....	250
9	G. M. Muir.....	Greffier du journal anglais.....	250
10	Alfred Patrick.....	Greffier des comités.....	250
11	Thomas Vaux.....	Second greffier des bureaux et comptable.....	250
12	Alfred Todd.....	Greffier des comités.....	250

Attachés à l'établissement

LISTE DES OFFICIERS, etc.—(Continuation.)

No.	Noms.	Titres de l'emploi.	Salaires annuels payés par	
			Warrant.	Dépenses contingentes.
13	W. B. Lindsay, junr.	Assistant greffier en loi et traducteur anglais.		£200
14	G. Lévesque	Assistant traducteur français		200
15	D. P. Myrand	Assistant traducteur français		200
16	J. Huston	Assistant traducteur français		200
17	W. Winder	Bibliothécaire		200
18	Alpheus Told	Assistant bibliothécaire		200
19	H. Hartney	Greffier de grossiement		150
20	W. Spink	Greffier des documents imprimés		150
21	Thaddeus Patrick	Jeune greffier		150
22	K. Barton	Jeune greffier		150
23	W. H. LeMoine	Jeune greffier		150
24	L. F. Berthelot	Jeune greffier		150
25	H. B. Stuart	Greffier de grossiement		125
26	E. Dénéchaud	Jeune greffier		125
27	J. P. Leprohon	Jeune greffier		125
28	A. L. Cardinal	Premier messenger		150
29	Robert Defries	Maitre de poste		80
30	John Cameron	Assistant messenger		75
31	J. O'Connor	Portier		75
32	W. C. Burrage	Ecrivain surnuméraire, à 15s. par jour.		
33	W. Fanning	Assistant traducteur français surnuméraire, à 15s. par jour.		
34	J. A. Leprohon	Ecrivains surnuméraires, à 10s. par jour.		
35	F. X. Blanchet			
36	W. B. Ross			
37	J. McCallum			
38	Ch. Langevin	Assistant traducteur anglais surnuméraire, sur le pied de 15s. par jour.		
39	T. Burn			
40	A. Laperrière, junr.			
41	P. Rivet, junr.			
42	W. Himsworth	Assistant traducteur français, à 15s. par jour.		
43	W. Wilson			
44	G. Taylor	Ecrivains surnuméraires, à 10s. par jour.		
45	John Lindsay			
46	W. Williamson			
47	H. Potter			
48	J. Guy	Assistant traducteur français surnuméraire, à 15s. par jour.		
49	F. Gingras			
50	G. H. Lane			
51	P. L. Macdonald			
52	A. Laperrière	Ecrivains surnuméraires, à 10s. par jour.		
53	R. Bailie			
54	M. McCarthy			
55	J. Curran			
56	O. Vincent	Messagers, à 7s. 6d. par jour.		
57	J. Blais			
58	Ch. Olivier			
59	P. Rivet			
60	J. McLennan	Messagers, à 5s. par jour.		
61	G. Webster			
62	J. Lemonde			
63	R. Belton			
64	E. Pelletier	Page de la chambre.		
65	L. Labonté			
66	— Asselin			
67	J. Bishop			
68	James Cutler			
69	H. McCarthy			

Attachés à l'établissement.

Payé aux témoins, et autres dépenses des comités, pendant la présente session.

Estimation de la somme requise pour les dépenses contingentes de l'assemblée législative, pour l'année courante.

			£	s.	d.				£	s.	d.	
—	juin 1850.	P. Beaubien, témoin devant le comité de la tempérance	4	0	0	Salaires et allocations aux officiers de la chambre	6625	0	0			
4	juillet do	J. T. Gillkison, témoin devant le comité des chemins de fer	6	10	0	Ecrivains surnuméraires	1500	0	0			
1	août do	Monk et Coffin, tableau de certains deniers entre les mains du shérif de Montréal	7	10	0	Messagers	850	0	0			
6	do do	C. Chiniquy, témoin devant le comité de la tempérance	17	10	0	Dépenses des comités	150	0	0			
do	do do	Monk et Coffin, pour recherches dans les archives pour le comité de l'administration de la justice dans le Bas-Canada	25	0	0	Bibliothèque	750	0	0			
do	do do	Ed. Barnard, pour recherches, etc., pour le même comité	10	0	0	Impression, papier à imprimer et reliure	11500	0	0			
			£70	10	0	Frais de port	2550	0	0			
						Papeterie	650	0	0			
						Eclairage, combustible et autres comptes généraux	1000	0	0			
						Papiers-nouvelles, et publications	400	0	0			
						Divers	1500	0	0			
						Mons—Par balance lors de l'audition du 18 mai 1850	£480	0	11			
						Porté en l'autre part..	£480	0	11	£27475	0	0

Estimation des contingents, etc.—(Continuation.)

	£	s.	d.
Porté en l'autre part... £ 480 0 11	27475	0	0
Warrants, sur adresses. 10000 0 0			
Honoraires sur les bills. 340 0 0			
	10820	0	11
Somme requise	£16654	19	1

Thomas Vauz. Comptable. W. B. Lindsay, Greffier de l'assemblée.

Ordonné, que le dit rapport soit renvoyé au comité de toute la chambre sur les premier et second rapport du comité permanent des dépenses contingentes.

M. Cauchon a proposé, secondé par M. Fortier, et la question ayant été mise, qu'il soit une instruction au dit comité de considérer la convenance de résoudre qu'une somme additionnelle soit accordée aux officiers et serviteurs de cette chambre, tel que mentionné dans la liste annexée au second rapport du comité permanent des dépenses contingentes, et ne pas adopter le dit rapport, ou d'en venir à aucune décision à cet égard, excepté eu égard à l'opinion qu'il pourra se former aux termes mêmes de la dite instruction; la chambre s'est divisée; et elle a passé dans la négative.

Ajournement.

Sur motion de M. Perry, secondé par M. Wilson, Résolu, que lorsque cette chambre s'ajournera elle s'ajourne ce jour à quatre heures, P. M.

Bill relatif au chemin de fer de Bytown et Prescott.

Ordonné, que l'amendement fait par le conseil législatif au bill, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Bytown et Prescott," soit maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération, et lequel a été lu comme suit:—

Feuille 5, ligne 26. Retranchez "douze," et inserez "seize."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, que M. Scott, de Bytown, reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leur amendement.

Bill pour réprimer l'intempérance.

Un bill grössoyé pour réprimer plus efficacement l'intempérance, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. Cameron, de Kent, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Ajournement.

M. Gagy a proposé, secondé par M. Boulton, de Toronto, et la question ayant été mise, que cette chambre s'ajourne maintenant, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Badgley, Gagy, Malloch, McLean, Prince et Richards.—(6.)

CONTRE.

Messieurs Cameron, de Kent, Cartier, Chauveau, Christie, De Witt, Fournier, Lemieux, Perry, Polette, Robinson, Seymour, Taché et Wilson.—(13.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. Boulton, de Toronto, a proposé, secondé par M. Gagy, et la question ayant été mise, que cette

chambre s'ajourne maintenant; la chambre s'est divisée; et elle a été résolue dans l'affirmative.

La chambre s'est, en conséquence, ajournée.

Jovis, 8^o die Augusti 1850;

4^a hora, P. M.

M. LORATEUR a mis devant la chambre un état Banque de des affaires de la banque de Gore, du 31 juillet 1850, reçu en conformité à un ordre de la chambre du 30 du mois dernier.

Pour le dit état, voir appendice (H.)

Appendice (H.)

Sur motion de l'honorable procureur-général Baldwin, secondé par l'honorable M. Merritt.

Résolu, que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain, à onze heures, A. M.

La pétition suivante a été présentée et mise sur la table:—

Par M. Cartier,—la pétition de G. Beaudet et autres, de St. Ignace du Côteau du Lac, et autres paroisses, comté de Vaudreuil.

Pétition présentée.

M. Taché, du comité spécial nommé pour s'enquérir de l'état dans lequel se trouve l'agriculture dans le Bas-Canada, des moyens de l'améliorer et de faciliter l'établissement des terres incultes, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu.

Pour le dit rapport, voir appendice (T.T.)

Appendice (T.T.)

Ordonné, que deux mille copies du dit rapport soient imprimées en forme de pamphlet, en langue française, et six cent dans la langue anglaise, pour l'usage des membres de cette chambre.

L'honorable procureur-général Baldwin, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité à une adresse à son excellence le gouverneur-général,—Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, datée du 17 de mai dernier, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant la chambre, un retour du nombre de writs de sommation et d'exécution du banc de la Reine, sortis dans le Haut-Canada, durant l'année qui a précédé le rétablissement de la cour des plaid, ainsi que des jugements qui ont été entrés;—aussi, le nombre de records entrés durant la même période, par les divers greffiers des assises, et le montant de leurs frais respectifs, portés contre le gouvernement pour les affaires criminelles durant cette même période;—aussi, un état semblable des writs émanés, des verdicts rendus et des jugements entrés dans les diverses cours des districts du Haut-Canada, et les émoluments reçus par les divers greffiers d'icelles, y compris leurs honoraires, dans les affaires de banqueroute, durant cette année.

Pour la dite réponse, voir appendice (U.U.)

Appendice (U.U.)

Et aussi, réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, datée le 5 juin dernier, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant la chambre un rapport des noms des messieurs employés comme conseils de la Reine ou conseils de la couronne en cette province, depuis l'union des provinces, et les diverses sommes à eux payées pour leurs services, et des noms des officiers et conseils de la couronne qui ont suivi les circuits depuis ce temps.

Conseils de la Reine et conseils de la couronne.

Appendice
(V.V.),
Rivière St.
Maurice.

Pour la dite réponse, voir appendice (V.V.)

L'honorable M. Price, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité à une adresse à son excellence le gouverneur-général, — Réponse à une adresse de l'assemblée législative, datée du 23 juillet 1850, pour copie du rapport ou rapports relevé de la rivière St. Maurice, fait conformément à l'adresse de cette chambre du 23 juin 1847, et aussi, de tous les plans ou cartes et instructions y relatives.

Pour la dite réponse, voir appendice, (W.W.)

Ordonné, que cinq cents copies de la dite réponse soient imprimées en langues anglaise et française, respectivement, et que la carte qui l'accompagne soit lithographiée pour l'usage des membres de cette chambre.

Appendice
(W.W.)

Bill relatif à
la division du
comité de
York.

M. Perry a proposé, secondé par M. Scott, de Bytown, et la question ayant été mise, que l'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à former un nouveau comité à même la partie est du comté de York, soit maintenant lu; la chambre s'est divisée; et elle a passé dans la négative.

Sur motion de l'honorable M. Robinson, secondé par M. Boulton, de Toronto,

Bill relatif aux
chemin de fer
union de
Toronto, Sim-
coe et lac Hu-
ron.

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour autoriser la corporation municipale de la cité de Toronto à venir en aide pour la construction du chemin de fer d'union de Toronto, Simcoe et du lac Huron," soit lu une seconde fois ce jour.

Bill relatif aux
actions réelles
ou mixtes,
(B.-C.)

M. Chauveau a proposé, secondé par M. Lemieux, et la question ayant été mise, que l'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité sur le bill, pour amender la loi du Bas-Canada quant au district dans lequel les actions réelles ou mixtes pourront être commencées, soit maintenant lu; la chambre s'est divisée; et elle a passé dans la négative.

Bill relatif à
l'étude de la
loi.

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour faciliter et encourager l'étude de la loi en cette province," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. Wilson reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre l'a passé avec un amendement, auquel il demande son concours.

Bill relatif aux
protêts, (H.-C.)

L'honorable M. Macdonald a fait rapport du bill pour limiter la somme qui sera allouée pour noter et protester les billets promissoires et lettres de change dans certains cas, en vertu de l'acte pour fixer les dommages sur les lettres de change protestées dans le Haut-Canada; et les amendements ont été lus et adoptés.

L'honorable M. Sherwood a proposé, secondé par l'honorable M. Cameron, de Kent, et la question ayant été proposée, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois ce jour;

M. Richards a proposé en amendement à la question, secondé par M. Flint, que tous les mots après "bill," jusqu'à la fin de la question soient retranchés, aux fins d'y ajouter les mots "soit renvoyé de nouveau à un comité avec instruction au comité de l'amender en égalisant les honoraires des notaires, dans le Haut et le Bas-Canada, et que les dits honoraires soient comme suit: pour chaque protêt sur lettre de change et billets promissoires, 2s. 6d; chaque double copie d'icelui, 1s. 3d; avis aux tireurs ou endosseurs, 1s. 3d. chaque.

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Crysler, Flint, Malloch, Richards, Scott, de Bytown, Sherwood, de Brockville, et Thompson — (7.)

CONTRE.

Messieurs Baldgley, le procureur-général Baldwin, Boulton, de Toronto, Cameron, de Kent, Chabot, De Witt, Fortier, Gagy, Hopkins, Jobin, Johnson le procureur-général LaFontaine, Lemieux, McFarland, Merritt, Perry, Robinson, Sauvageau, Seymour, Sherwood, de Toronto, Smith, de Wentworth, Taché et Wilson. — (23.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la question principale ayant été mise;

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois ce jour.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur les premier, second et quatrième rapports du comité permanent des dépenses contingentes, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en ic dit comité.

M. Prince a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Prince a fait rapport que le comité; avait passé plusieurs résolutions, lesquelles ont été lues comme suit:—

1. Résolu, que cette chambre concourt avec le comité permanent des dépenses contingentes dans son premier rapport.

2. Résolu, que le quatrième rapport du comité permanent des dépenses contingentes soit amendé, en retranchant dans la liste des officiers, écrivains surnuméraires et messagers, les mots "greffier des papiers imprimés," et plaçant le nom de "W. Spink" au-dessous de celui de "W. H. LeMoine," avec sa ci-devant désignation de jeune greffier et fixant l'allocation qui doit être payé aux messagers pour cette session et la suivante à sept chelins et six deniers par jour, sans distinction.

3. Résolu, que cette chambre concourt avec le comité permanent des dépenses contingentes dans le quatrième rapport; tel qu'amendé.

4. Résolu, que M. Thaddeus Patrick et M. J. P. Leprohon, soient désignés respectivement comme greffiers de comités, et M. King Barton, comme greffier des pétitions.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées:

Sur motion de M. De Witt, secondé par M. Flint,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur-général, priant son excellence de vouloir bien faire émaner son warrant en faveur de William Burns Lindsay, écuyer, greffier de cette chambre, une autre somme de seize mille six cent cinquante-quatre louis dix-neuf chelins et un denier, courant, pour payer les dépenses contingentes de cette chambre, et assurant son excellence que cette chambre fera bon de cette somme.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, par tels membres de cette chambre qui forme partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Un bill grossoyé pour investir la municipalité de Cobourg de la propriété du havre de cette ville, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. Hincks porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Rapport des
Écoles du
Haut-Canada
1-17.

Appendice
(X.X.)

Bill des tra-
vaux publics.

Ajournement.

Bill relatif à la
loi du reple-
vin

Ordres du jour.
2-1113.

L'honorable M. Price, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a mis devant la chambre, par ordre de son excellence le gouverneur-général, le rapport annuel des écoles normales, modèles et élémentaires dans le Haut-Canada, pour l'année 1849, par le surintendant en chef des écoles.

Pour le dit rapport, voir appendice (X.X.)

Ordonné, que le dit rapport soit imprimé, pour l'usage des membres de cette chambre, et qu'un nombre suffisant de copies additionnelles soient aussi imprimées, afin de pouvoir fournir une copie à chaque conseil municipal, surintendant local et corporation d'école élémentaire dans le Haut-Canada.

Un bill grossoyé pour amender les lois relatives aux travaux publics de cette province, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le solliciteur-général Drummond porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

M. Gagy a proposé, secondé par M. Sauvageau, et la question ayant été mise, que cette chambre s'ajourne maintenant; la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs le procureur-général Baldwin, Boulton, de NORFOLK, Burrill, Crysler, Fortier, Gagy, Price, Prince, Ross, Sauvageau, Sherwood, de TORONTO, et Thompson.—(12.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Chabot, Chauveau, DeWitt, Fergusson, Flint, Lacoste, Lyon, Malloch, Perry, Robinson, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Stevenson et Taché.—(15.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. Lyon a proposé, secondé par M. Chauveau, et la question ayant été mise, que l'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender et étendre la loi relative au recours dit replevin dans le Haut-Canada, soit maintenant lu; la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Chauveau, Lyon, Malloch, Richards et Stevenson.—(5.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, le procureur-général Baldwin, Chabot, DeWitt, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Gagy, Johnson, Lacoste, Price, Prince, Sauvageau, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, et Sherwood, de TORONTO.—(17.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'honorable M. Chabot a proposé, secondé par M. Gagy, et la question principale ayant été mise, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Badgley, le procureur-général Baldwin, Bell, Chabot, Christie, Crysler, Fortier, Gagy, Lacoste, Lyon, Malloch, Prince, Richards, Ross, Sauvageau, Sherwood, de TORONTO, et Stevenson.—(17.)

CONTRE.

Messieurs Chauveau, Fergusson, Flint, Fournier, Hopkins, Johnson, Lemieux, Perry, Robinson, Sherwood, de BROCKVILLE, et Thompson.—(11.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

M. Sherwood, de Brockville, a proposé, secondé par M. Lyon, et la question ayant été mise, que cette chambre s'ajourne maintenant; la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, elle a passé dans la négative.

M. Lyon a proposé, secondé par M. Sherwood, de Brockville, et la question ayant été mise, que cette chambre s'ajourne maintenant; la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Lyon, Malloch, Perry, et Sherwood, de BROCKVILLE.—(4.)

CONTRE.

Messieurs le procureur-général Baldwin, Boutilier, Christie, Crysler, Flint, Fournier, Hopkins, Lemieux, Richards, Robinson, Ross, Seymour, Sherwood, de TORONTO, Stevenson et Thompson.—(15.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, sur motion de l'honorable M. Sherwood, secondé par M. Lyon,

La chambre s'est ajournée.

Veneris, 9^o die Augusti;

10^h horâ, A. M.

ANNO 14^o VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

M. L'ORATEUR a mis devant la chambre un état Banque de la des affaires de la banque de la cité de Montréal, cité. le 1^{er} d'août 1850, reçu en conformité à un ordre de la chambre du 30 du mois dernier.

Pour le dit état, voir appendice (H.)

Appendice(H.)

Et aussi, un état général des revenus et dépenses annuels pour la province du Canada, depuis l'union des ci-devant provinces du Haut et Bas-Canada, jusqu'à la fin de l'année 1849, préparé en conformité à un ordre de la chambre du 29 mai 1849.

Pour le dit état général, voir appendice (Y.Y.) Ordonné, que le dit état soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

Appendice (Y.Y.)

La pétition suivante a été présentée et mise sur la table:—

Par l'honorable M. Cameron, de Kent,—la pétition de la municipalité du township de Warwick.

Pétition présentée.

Ordonné, que les amendements faits par le conseil législatif, au bill, intitulé: "Acte pour autoriser la formation de compagnies pour l'établissement de cimetières, et l'administration de cimetières dans le Haut-Canada," soient maintenant pris en considération.

Bill relatif aux compagnies de cimetières, (H.-C.)

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération, et ils ont été lus comme suit:—

Feuille 3, ligne 46. Après "cimetières," insérez "ou toute personne qui jouera à aucun jeu, ou déchargera aucune arme à feu dans le dit cimetière, excepté lors de tout enterrement militaire, ou qui volontairement et illégalement troublera aucunes personnes assemblées dans le cimetière pour l'enterrement d'aucun corps, ou qui commettra aucune nuisance dans l'intérieure du dit cimetière."

Feuille 4, ligne 9. Après "poursuite," insérez les clauses (A.) (B.) (C.) (D.) (E.) (F.) (G.) et (H.)

Clause (A.) "Et qu'il soit statué, que toute compagnie formée comme susdit, fera des règlements pour que toutes les sépultures dans le dit cimetière se fassent d'une manière décente et solennelle."

Clause (B.) " Et qu'il soit statué, qu'il ne sera enterré aucun corps dans aucun caveau sous aucune chapelle ou autre bâtisse érigée dans le cimetière, ou en deça de quinze pieds des murs intérieurs d'aucune telle chapelle ou bâtisse."

Clause (C.) " Et qu'il soit statué, que toutes les parties du dit cimetière seront entourées de murs, ou autres clôtures ou palissades convenables, de la hauteur de huit pieds au moins."

Clause (D.) " Et qu'il soit statué, que toute compagnie formée comme susdit, entretiendra le cimetière et les bâtisses et clôtures dans un état complet de réparation, et en bon ordre et condition, à même les deniers quelle recevra sous l'autorité de cet acte."

Clause (E.) " Et qu'il soit statué que toute compagnie fera tous les fossés et égouts nécessaires dans le dit cimetière et autour d'icelui pour l'égoutter et le tenir sec; et elle pourra, de temps à autre, lorsque l'occasion le requerra, faire écouler tel fossé ou égout dans un fossé déjà ouvert, avec le consentement par écrit des personnes ayant la surintendance des dites rucs ou chemin, et des propriétaires et des possesseurs des terres à travers lesquelles cette ouverture sera pratiquée, ayant soin de faire aussi peu de dommage que possible au chemin ou terrain à travers lequel sera fait le dit fossé ou égout, et de le remettre dans un même ou aussi bon état qu'il était avant d'avoir été ainsi ouvert."

Clause (F.) " Et qu'il soit statué, que si la dite compagnie en aucun temps, fait écouler ou jeter, ou permet que l'on fasse écouler ou que l'on jette dans le fleuve *Saint Laurent*, au-dessus de la ligne de basse-mer, ou dans aucun étang, puits, ruisseaux, canal, réservoir, aqueduc, étang ou abreuvoir, aucune matière nuisible du cimetière qui corrompra l'eau, elle encourra pour chaque offense une pénalité de douze louis dix chelins courant."

Clause (G.) " Et qu'il soit statué, que la dite pénalité, avec tous les frais de poursuite, pourra être recouvrée par toute personne qui aura droit de se servir de l'eau ainsi corrompue par telle matière nuisible, au moyen d'une action civile dans toute cour de juridiction compétente; pourvu toujours, que la dite pénalité ne sera pas recouvrable si l'on en poursuit le recouvrement pendant la durée de l'offense, ou dans les six mois après qu'elle aura cessé."

Clause (H.) " Et qu'il soit statué, qu'outre la dite pénalité de douze louis dix chelins courant, (et soit qu'elle soit recouvrée ou non), toute personne qui aura droit de se servir de l'eau ainsi corrompue par telle matière nuisible, pourra poursuivre la dite compagnie au moyen d'une action civile dans toute cour de juridiction compétente, pour tout dommage spécial qu'elle pourra avoir éprouvée à raison de ce que l'eau aura été ainsi corrompue, ou s'il n'est pas allégué de dommage spécial, pour la somme de deux louis dix chelins pour chaque jour que la dite matière nuisible sera jetée ou s'écoulera comme susdit, après l'expiration de vingt-quatre heures, à compter du temps que la dite personne aura donné avis de la dite offense à la dite compagnie."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que M. *Johnson* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendements.

Bill relatif aux comités uni de la bibliothèque. L'honorable M. *Boulton*, du comité uni des deux chambres de la bibliothèque, a présenté de la part des membres de cette chambre, le second rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité, en considérant les meilleurs moyens à prendre pour assurer la prudence et l'économie dans la dépense de la somme de deux mille louis qui a été votée pour la bibliothèque parlementaire, a décidé de

recommander à leurs chambres respectives qu'un pouvoir discrétionnaire soit accordé à l'Orateur de l'honorable conseil législatif et à l'Orateur de votre honorable chambre, pour choisir et acheter, pendant la vacance prochaine, les ouvrages qu'ils considéreront comme les plus convenables pour faire la base d'une bibliothèque parlementaire et provinciale. Mais votre comité suggère que la préférence soit donnée en premier lieu à des ouvrages sur le droit et les usages constitutionnels et parlementaires, ensuite à des ouvrages historiques et scientifiques, et que dans la préparation des listes de livres, l'honorable Orateur se consulte autant que possible avec les autres membres du comité de la bibliothèque.

Eu égard à la pétition de M. *Huston*, demandant une aide pour la publication de son Répertoire National, ou recueil de littérature canadienne, qui lui a été renvoyée par votre honorable chambre, votre comité est convenu de recommander que cent copies reliées de cet ouvrage soient prises par le greffier, et que pour cela, la somme de cent louis soit accordée à M. *Huston*. En faisant cette recommandation, votre comité exprime l'opinion que cet ouvrage mérite l'encouragement. Comme son nom l'indique, c'est un recueil, par ordre chronologique, de plusieurs morceaux choisis de la littérature française du pays, depuis une époque reculée, et il a, par conséquent une valeur historique, outre ses mérites intrinsèques; et la compilation a été faite par M. *Huston* avec beaucoup de goût et d'habileté.

Il a été représenté au comité que M. *James Curran*, un des messagers de la chambre, et alors de service à la bibliothèque, a réussi, au danger de sa vie, à sauver des flammes, lors de l'incendie de la ci-devant maison du parlement, plus de deux cents volumes, (parmi lesquels se trouve la précieuse série des journaux du *Haut-Canada* depuis le 1825 jusqu'à l'union) et qu'il est la dernière personne au service de la chambre qui ait laissé son poste dans cette occasion désastreuse. Votre comité le recommande à la considération favorable de la chambre, comme méritant le plus grand encouragement pour son zèle et sa fidélité.

Votre comité recommande en outre que les bibliothécaires des deux chambres soient autorisés à demander des soumissions pour la reliure pendant la vacance des journaux de la chambre des communes, et des autres ouvrages qui ont besoin d'être reliés avant la prochaine session du parlement.

Résolu, que cette chambre concourt avec le comité dans le dit rapport.

Sur motion de l'honorable M. *Badgley*, secondé par Sir *Allan N. MacNab*,

Ordonné, que le greffier de cette chambre paie à *James Curran*, un des messagers de cette chambre, une gratification de dix louis, pour ses services à l'occasion de l'incendie de la maison du parlement à *Montréal*. Gratification de James Curran.

Ordonné, que deux cent cinquante copies des règles adoptées par cette chambre au sujet des affaires privées de la chambre, soient imprimées pour l'usage des membres de cette chambre. Règles de la chambre sur les affaires privées.

Ordonné, que l'amendement fait par le conseil législatif au bill, intitulé: "Acte pour amender la loi municipale du *Bas-Canada*," soit maintenant pris en considération. Bill relatif à la loi municipale. (H.C.)

La chambre a, conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération, lequel a été lu comme suit:—

Feuille 8, ligne 3. Après "égard," insérez "et à cette fin il sera loisible au gouverneur en conseil, dans et par une proclamation qui sera émanée après la passation de cet acte, de déclarer que la dite municipalité du dit comté de *Mégantic*, sera dissoute à l'expiration du, et après le jour y désigné, et la dite municipalité sera depuis et après le dit jour dissoute et anéantie; et il sera loisible au gouverneur en conseil, dans la dite proclamation, de définir les limites des nouvelles divisions municipales du dit comté de *Mégantic*, de nommer les différents townships qui en formeront partie respectivement, et le nombre d'iceux qui appartiendront à chaque division municipale, de déterminer les lieux où les conseils municipaux des dites municipalités respectivement, tiendront leurs assemblées, et les jours fixés pour la première élection des conseillers, et de ratifier ou annuler tous règlement ou règlements maintenant en vigueur dans la dite municipalité du dit comté de *Mégantic*, et de les appliquer aux deux, ou à l'une ou l'autre des dites deux nouvelles divisions municipales, et généralement, d'établir, par la dite proclamation, tels autres et nouveaux règlements et dispositions que le gouverneur en conseil jugera nécessaires, pour effectuer complètement la dite dissolution de la dite municipalité de *Mégantic*, et la division d'icelle en deux municipalités comme susdit."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, que M. le solliciteur-général *Drummond* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leur amendement.

Sur motion de l'honorable procureur-général *Baldwin*, secondé par M. le solliciteur-général *Drummond*,

Ajournement.

Résolu, que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à dix heures, A. M.

Bill relatif au bureau d'agriculture, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour établir un bureau d'agriculture dans le *Haut-Canada*," étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Dickson* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Dickson* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Dickson* a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu comme suit:—

Feuille 3, ligne 26. Remplissez le blanc avec les mots "dix louis courant."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois ce jour.

Bill relatif à la pratique des cours dans le Haut-Canada.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour confirmer et mettre en vigueur divers règles et règlements faits par les juges de la cour de pourvoi pour erreur et d'appel de sa majesté pour le *Haut-Canada*, et pour d'autres objets relatifs aux pouvoirs des juges des cours de loi et d'équité dans cette partie de la province, et à la pratique et aux décisions de quelqu'une de ces cours," étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Thompson* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Thompson* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Thompson* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus comme suit:—

Feuille 1, ligne 36. Après le mot "deviendront," insérez le mot "également."

Feuille 1, ligne 38. Après le mot "année," retranchez ce qui suit, et insérez les mots "comme si le parlement provincial était resté en session jusqu'à l'expiration de cette période."

Feuille 4, ligne 18. Après les mots "la somme de" insérez les mots "cent cinquante louis."

Feuille 4, ligne 25. Après les mots "n'excédant pas," insérez les mots "un louis et cinq chelins."

Feuille 4, ligne 47. Après les mots "honoraires de" insérez les mots "deux chelins et six deniers."

Feuille 5, ligne 5. Après les mots "somme de," insérez les mots "quatre louis."

Feuille 5, ligne 7. Après les mots "somme de," insérez les mots "dix louis."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois ce jour.

Ordonné, que la réponse à une adresse de cette chambre à son excellence le gouverneur-général, datée le 4 juin dernier, au sujet des réclamations présentées aux commissaires nommés en vertu de l'acte de la dernière session, pour payer les pertes prétendues résultant de la rébellion, dans les années 1837 et 1838, dans le *Bas-Canada*, mise devant la chambre hier, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Un bill grossoyé pour limiter la somme qui sera allouée pour noter et protester les billets promissaires et lettres de change dans certains cas en vertu de l'acte pour fixer les dommages sur les lettres de change protestées dans le *Haut-Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *Sherwood* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour protéger les sauvages dans le *Haut-Canada*, contre la fraude et les propriétés qu'ils occupent, ou dont ils ont la jouissance, contre tous empiétements et dommages, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. *Sherwood* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et l'honorable M. *Sherwood* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements,

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. *Sherwood* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois ce jour.

Bill relatif au bureau d'agriculture. Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour établir un bureau d'agriculture dans le Haut-Canada," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. Price reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre l'a passé avec un amendement, auquel il demande son concours.

Message du conseil. Message du conseil législatif, par John Fenning Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :— M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill relatif au havre de Montréal et du lac St. Pierre. Bill, intitulé : "Acte pour amender les actes pour l'amélioration du havre de Montréal et pourvoir à l'amélioration de la navigation du fleuve St. Laurent, dans les limites du port de Montréal."

Bill relatif au havre de Toronto. Bill, intitulé : "Acte pour pourvoir par la suite à la régie et administration du havre de Toronto."

Bill relatif à la cour de chancellerie. Bill, intitulé : "Acte pour pourvoir plus efficacement à l'administration de la justice dans la cour de chancellerie du Haut-Canada."

Bill relatif aux jurés, jury et enquêtes. Bill, intitulé : "Acte pour refondre et amender les lois relatives aux jurés, au corps de jury et aux enquêtes dans cette partie de la province appelée Haut-Canada."

Bill relatif à la banque d'épargnes et de prévoyance de Montréal. Bill, intitulé : "Acte pour pourvoir à la nomination de commissaires pour s'enquérir des affaires et de la régie et administration de la banque d'épargnes et de prévoyance de Montréal."

Bill relatif aux actions en éjection. Bill, intitulé : "Acte pour changer et amender la pratique et la procédure dans les actions en éjection dans le Haut-Canada."

Bill relatif aux cours de comté. Bill, intitulé : "Acte pour changer et amender l'acte qui règle la pratique des cours de comté dans le Haut-Canada, et pour en étendre la juridiction."

Bill relatif aux salaires des officiers de justice. Bill, intitulé : "Acte pour assigner des salaires fixes et annuels à certains officiers de justice dans le Bas-Canada, et pour créer un fonds spécial des salaires, honoraires, émoluments et bénéfices pécuniaires attachés à leurs charges."

Bill relatif aux droits des banques incorporées. Bill, intitulé : "Acte pour conférer certains droits aux banques à chartes dans cette province, et pour déterminer ceux qu'elles possèdent déjà, dans certains cas."

Bill relatif aux cours de division. Bill, intitulé : "Acte pour amender et refondre les divers actes maintenant en force qui règlent la pratique des cours de division dans le Haut-Canada, et pour étendre la juridiction des dites cours."

Bill relatif à l'incorporation de St. Hyacinthe. Bill, intitulé : "Acte pour pourvoir plus amplement à l'incorporation du village de St. Hyacinthe."

Bill relatif à l'association Elgin. Bill, intitulé : "Acte pour incorporer l'association Elgin, pour l'établissement et l'amélioration morale de la population de couleur du Canada."

Bill relatif au pont Dorchester. Bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte qui autorise les commissaires des chemins à barrières de Québec, à acquérir le pont Dorchester, et faire certains chemins." Et aussi,

Le conseil législatif a adopté l'amendement fait par cette chambre au bill, intitulé : "Acte pour faciliter et encourager l'étude de la loi en cette province," sans aucun amendement.

Et ensuite, il s'est retiré.

L'honorable M. Hincks l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté en conformité à une adresse à son excellence le gouverneur-général, la réponse suivante :—

Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, datée du 1er du courant, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant la chambre, un état du montant prélevé sur les droits de péages du pont de la rivière Trent en 1849 ; et le montant perçu sur le même pont pendant chaque mois de la présente année, le montant du salaire payé au percepteur de ces droits de péages, et le mode de paiement de ce salaire, soit par une retenue faite par lui sur le montant des perceptions ou autrement ; et une copie des instructions données à ce percepteur pour sa gouverne et pour la régie de ce pont ; et aussi, si le percepteur est tenu de vaquer en personne à la perception de ces droits de péages, ou s'il est autorisé ou à la permission, par ses instructions, de se faire remplacer par une ou d'autres personnes.

Par ordre,

J. LESLIE,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire Provincial,
Toronto, 8 août 1850.

Etat indiquant le montant des péages perçus par M. Stephen Young, junior, sur le pont de Trent, pendant l'année 1849, et le montant perçu sur le même pont pendant chaque mois de l'année actuelle, le montant du salaire payé au percepteur des péages, etc., tel que demandé par l'assemblée législative, en date du 1er août 1850 :—

Perceptions brutes, pendant l'année expirée le 31 décembre 1849, suivant les rapports mensuels..... £64 10 0
Moins,—la somme retenue par M. Young pour salaire..... 50 0 0

Montant net payé au receveur-général, pour l'année 1849..... £14 10 0

Perception brute du mois de janvier 1850, £ 0 13 2
" brute du mois de février " 0 0 0
" brute du mois de mars " 5 12 11
" brute du mois d'avril " 7 3 3
" brute du mois de mai " 8 7 7
" brute du mois de juin " 10 4 6

£32 1 5

Moins,—Six mois de salaire retenus par M. Young, à £50 louis par année.. 25 0 0

Montant net payé au receveur-général, jusqu'au 30 juin 1850..... £ 7 1 5

JOS. CARY,
Dép. Ins. Gén.

Bureau de l'Inspecteur-Général,
Toronto, 3 avril 1850.

Copie.

B. I. G., Département des Douanes,
Montréal, 23 juin 1848.

Monsieur,—J'ai ordre de vous offrir la perception des péages sur le pont de Trent, pour l'année expirant le 31 mai 1849, avec un salaire de £50 louis par année; ayez la bonté de m'informer, aussitôt que vous le pourrez, si cette nomination vous est agréable. Si vous acceptez cette offre, vous remettrez la lettre ci-incluse à Henry Baldwin, écuyer, percepteur des

douanes à *Belleville*, qui vous mettra en charge. Vous serez obligé de donner un cautionnement pour le fidèle accomplissement de vos devoirs, vous-même, £100, avec deux cautions de £50 chaque, et vous signerez les cautionnements nécessaires devant M. *Baldwin*, à qui je les envoie.

Je suis, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
(Signé,) J. W. DUNSCOMB.

M. *Stephen Young*,
Trent.

P. S.—Si vous n'acceptez pas cette charge, ayez la bonté de renvoyer à ce bureau la lettre adressée à M. *Baldwin*.

Copie.

B. I. G., Département des Douanes,
Montréal, 4 juillet 1848.

Monsieur,—J'accuse réception de votre lettre du 30 ultimo, et en réponse, je vous informe que si vous acceptez la charge de percepteur du pont de *Trent*, il vous sera transmis une lettre d'instruction pour votre gouverne; en même temps, je dois vous mentionner que vous aurez à éclairer le pont d'une manière convenable, et que le pont devra être ouvert le jour et la nuit.

La lettre dont vous parlez a été adressée directement à M. *Baldwin*, à *Belleville*, le percepteur des douanes; et je vous prie de voir immédiatement ce monsieur, si vous acceptez cette charge; si vous ne l'acceptez pas, voulez-vous avoir la complaisance de le laisser savoir, parce qu'il faut qu'elle soit donnée sans perdre de temps.

Je suis, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
(Signé,) J. W. DUNSCOMB.

M. *Stephen Young*, junior,
Trent.

Copie.

B. I. G., Département des Douanes,
Montréal, 11 juillet 1848.

Monsieur,—Vous étant chargé de la perception des péages du pont de *Trent*, je dois maintenant vous informer que vous serez obligé de tenir un compte exact de l'argent que vous recevrez, et d'entrer la recette de chaque jour dans un livre tenu à cet effet. Vous enverrez, chaque mois, un compte au député-inspecteur-général, dûment attesté devant un magistrat, et vous placerez dans une banque incorporée, au crédit du receveur-général, le montant des perceptions; vous en donnerez avis au député-inspecteur-général, et déduirez le montant de votre salaire mensuel, £4 3s. 4d. courant.

Je suis, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
(Signé,) J. W. DUNSCOMB.

M. *Stephen Young*, junior,
Rivière Trent.

Copie.

B. I. G., Département des Douanes,
Montréal, 22 juillet 1848.

Monsieur,—J'accuse réception de votre lettre du 19 courant, et je vous informe en réponse qu'en vous donnant la charge du pont de *Trent*, il était entendu, comme de raison, que vous auriez à tourner le pont.

Je vous suis obligé de l'information que vous me

donnez relativement au fil du télégraphe, et je ne manquerai d'en faire rapport à qui de droit.

Je suis, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
(Signé,) J. W. DUNSCOMB.

M. *Stephen Young*, junior,
Rivière Trent.

Copie.

B. I. G., Département des Douanes,
Montréal, 6 septembre 1848.

Monsieur.—J'accuse réception de votre lettre du 1^{er} courant, contenant un certificat de dépôt, que j'ai fait transmettre au receveur-général. Je dois appeler votre attention sur les instructions que je vous ai transmises, le 11 juillet dernier, par lesquelles vous verrez qu'il est de votre devoir de transmettre le certificat au receveur-général, et d'en donner avis à l'inspecteur-général.

Je suis, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
(Signé,) J. W. DUNSCOMB.

M. *Stephen Young*, junior,
Rivière Trent.

Copie.

B. I. G., Département des Douanes,
Toronto, 30 novembre 1848.

Monsieur.—Le député-inspecteur-général ayant représenté que vous avez omis de transmettre des rapports de vos perceptions des péages du pont de *Trent*, jusqu'au 8 août dernier, je dois vous requérir de m'envoyer le compte le plus tôt possible.

Je suis, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
(Signé,) J. W. DUNSCOMB.

M. *Stephen Young*, junior,
Rivière Trent.

Copie.

B. I. G., Département des Douanes,
Montréal, 2 juin 1849.

Monsieur,—J'ai ordre de vous informer qu'il a plu à son excellence de vous continuer dans la charge de percepteur des péages du pont de *Trent*, pour une autre année, c'est-à-dire jusqu'au 31 mai 1850, avec le même salaire de £50 courant.

Je suis, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
(Signé,) J. W. DUNSCOMB.

M. *Stephen Young*, junior,
Rivière Trent.

Copie.

B. I. G., Département des Douanes,
Montréal, 13 juin 1850.

Monsieur,—L'année pour laquelle vous avez été nommé percepteur des péages du pont *Trent*, j'ai reçu ordre du gouverneur-général en conseil de vous ordonner de transmettre un tableau des perceptions et des frais de perception, à part les réparations.

Je suis, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
(Signé,) J. W. DUNSCOMB.

M. *Stephen Young*, junior,
Rivière Trent.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—^{Message du conseil}

M. l'Orateur,
Le conseil législatif a passé les bills suivants sans amendement, savoir :—

Bill relatif aux débetures. Bill, intitulé : "Acte pour emprunter sur le crédit des fonds y mentionnés, certaines sommes nécessaires pour le service public."

Bill relatif aux licences d'auberges. Bill, intitulé : "Acte pour amender les lois relatives aux licences d'auberges dans le Haut-Canada."

Bill relatif au fonds des licences de mariage. Bill, intitulé : "Acte pour abroger cette disposition de la loi qui approprie les recettes de cette partie des fonds des licences de mariages provenant du Haut-Canada, au soutien exclusif de certaines institutions spécifiées, et pour les laisser à la disposition du parlement pour les besoins du Haut-Canada, généralement."

Bill pour continuer les lois expirantes. Bill, intitulé : "Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes et ordonnances y mentionnés."

Bill relatif aux subsides. Bill, intitulé : "Acte pour octroyer à sa majesté certaines sommes requises pour défrayer certaines dépenses du gouvernement civil, pour les années mil huit cent quarante-neuf et mil huit cent cinquante."

Bill relatif aux sociétés de construction. Bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte pour encourager l'établissement de certaines sociétés communément appelées sociétés de construction dans cette partie de la province du Canada, qui constituait ci-devant le Haut-Canada."

Bill relatif aux corporations municipales. Bill, intitulé : "Acte pour corriger certaines erreurs et commissions qui se sont glissées dans l'acte du parlement de cette province passé dans la dernière session du dit parlement, intitulé : "Acte pour pouvoir, par une loi générale, à l'établissement de règles de police dans les divers comtés, cités et villes, townships et villages du Haut-Canada," pour amender certains dispositions du dit acte, et établi d'autres dispositions pour mieux atteindre ce but."

Bill relatif au havre de Cobourg. Bill, intitulé : "Acte pour investir la municipalité de Cobourg de la propriété du havre de cette cité."

Bill relatif aux abus préjudiciables à l'agriculture. Bill, intitulé : "Acte pour abroger deux certains actes y mentionnés relatives à l'agriculture, et pour remédier aux abus préjudiciables à l'agriculture."

Bill relatif aux travaux publics. Bill, intitulé : "Acte pour amender les lois relatives aux travaux publics de cette province." Et ensuite, il s'est retiré.

Message du conseil. Message du conseil législatif, par *John Pennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—
M, l'Orateur,

Bill pour réprimer l'intempérance. Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour réprimer plus efficacement l'intempérance," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette chambre.
Et ensuite, il s'est retiré.

Bill relatif aux divisions territoriales. L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour faire certains changements dans les divisions territoriales du Haut-Canada, et autres renvois, étant lu ;

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par M. *McFarland*, et la question ayant été proposée, que cette chambre se forme maintenant en le dit comité.

L'honorable M. *Sherwood* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Badgley*, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots "d'hui en huit jours," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *TORONTO*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McLean*, *Robinson* et *Wilson*.—(7.)

CONTRE.

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Cameron*, de *KENT*, *Dickson*, *Fergusson*, *Fournier*, *Gugy*, *Hall*, *Hincks*, le solliciteur-général *Macdonald*, *McFarland*, *Merritt*, *Notman*, *Perry*, *Price*, *Prince*, *Richards*, *Ross*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché*, *Thompson* et *Viger*.—(22.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la question principale ayant été mise ;

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. *Viger* a pris le fauteuil du comité. Avis ayant été donné qu'il n'y avait pas de quorum :—

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

Et les noms des membres présents ont été pris comme suit :—

M. l'Orateur,

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, *Fergusson*, *Fournier*, *Gugy*, *Hincks*, *LaTerrière*, *McFarland*, *Notman*, *Perry*, *Price*, *Prince*, *Robinson*, *Ross*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché*, *Viger* et *Wilson*.

Et à trois heures dix minutes, P. M. M. l'Orateur, sans qu'une question ait été mise, a ajourné la chambre.

Sabbati, 10° die Augusti ;

10à horá, A. M.

ANNO 14° VICTORIÆ REGINÆ, 1850.

M. L'ORATEUR a mis devant la chambre un état des affaires des branches canadiennes de la banque de l'Amérique Britannique du Nord, le 13 juillet 1850, reçu en conformité à un ordre de cette chambre du 30 du mois dernier.

Banque de l'Amérique Britannique du Nord.

Pour le dit état, voir appendice (H.)

Appendice (H.)

L'honorable M. *Cameron*, de *KENT*, a proposé, secondé par M. *Chauveau*, et la question ayant été mise, que les amendements faits par le conseil législatif au bill, intitulé : "Acte pour réprimer plus efficacement l'intempérance," soit maintenant pris en considération.

Bill pour réprimer l'intempérance.

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *KENT*, *Chauveau*, *Crysler*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fournier*, *Hincks*, *Johnson*, le procureur-général *LaFontaine*, *Morrison*, *Perry*, *Prince*, *Robinson*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Taché*, *Thompson* et *Wilson*.—(19.)

CONTRE.

Messieurs *Ross*.—(1.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération, et lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 1, ligne 46. Retranchez depuis "année" jusqu'à "et" dans la 7^{me} ligne de la 2^{me} feuille.

Feuille 2, ligne 27. Retranchez "à la porte," et insérez "aux portes des."

Feuille 2, ligne 36. Retranchez depuis "suffisante," jusqu'à "et" dans la 46^{me} ligne.

Feuille 3, ligne 2. Après "auberge" insérez "dans le Bas-Canada."

Feuille 3, ligne 3. Retranchez depuis "prouve" jusqu'à ".au," dans la 4^{me} ligne.

Feuille 3, ligne 6. Retrancher depuis " municipalité " jusqu'à " constatant," dans la 10^{me} ligne.

Feuille 3, ligne 27. Retrancher depuis " affiche " jusqu'à " dans " dans la 30^{me} ligne.

Feuille 3, ligne 42. Après " juin," insérez " dans l'année."

Feuille 4, ligne 5. Après " district," insérez " dans le *Bas-Canada*, ou du comté dans le *Haut-Canada*."

Feuille 4, ligne 27. Après " temps " insérez " soixante-et-quinze chelins, ni moins de."

Feuille 5, ligne 4. Après " avoir " insérez " dans le *Bas-Canada*."

Feuille 5, ligne 22. Retrancher depuis " tenir," jusqu'à " un," dans la 23^{me} ligne.

Feuille 5, ligne 33. Après " ans," insérez " par l'officier ou autre personne qui aura émané les licences."

Feuille 5, ligne 35. Après " comté," insérez " ou district."

Feuille 5, ligne 36. Après " convenable," insérez " dans le *Bas-Canada*."

Feuille 5, ligne 42. Après " et," insérez " dans le *Bas-Canada*."

Feuille 7, ligne 2. Après " personne," insérez " dans le *Bas-Canada*."

Feuille 7, ligne 5. Retrancher depuis " vendre " jusqu'à " aucune."

Feuille 7, ligne 13. Après " tempérance," insérez " dans le *Bas-Canada*."

Feuille 7, ligne 45. Après " township," insérez " village."

Feuille 8, ligne 32. Après " ville," insérez " dans le *Bas-Canada*."

Feuille 8, ligne 47 et 48. Après " tempérance," insérez " dans le *Bas-Canada*."

L'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, a proposé, secondé par M. *Wilson*, et la question ayant été mise, que les dits amendements soient lus une seconde fois ; la chambre s'est divisée ; et elle a été résolue dans l'affirmative.

Les dits amendements, jusqu'à l'amendement dans la feuille 4, ligne 5, ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Feuille 4, ligne 27, l'amendement suivant ayant été lu une seconde fois ;

M. l'Orateur appelle l'attention de la chambre au dit amendement qui augmente le taux de l'honoraire pour les personnes qui obtiennent des licences ; et propose la question de savoir, s'il ne serait pas expédient, dans le but d'expédier les affaires de la législature, que la chambre consente à se désister de ses privilèges dans cette circonstance.

L'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, a proposé, secondé par M. *Thompson*, et la question ayant été mise, qu'afin d'expédier les affaires publiques, la chambre adhérant sa déclaration quant à l'exercice de ses privilèges, ne considère pas qu'il soit à propos de s'astreindre à les faire valoir dans cette circonstance, en mettant le dit bill de côté ; la chambre s'est divisée ; et elle a été résolue dans l'affirmative.

Le dit amendement a été alors adopté. Alors, les amendements subséquents ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendements.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :— M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : " Acte pour amender et expliquer les actes y mentionnés relatifs aux billets promissoires et lettres de change, et pour limiter la somme qui sera allouée pour noter et protester les billets promissoires et lettres de

" change dans certains cas, en vertu de l'acte qui fixe les dommages sur les lettres de change protestées en cette province," sans aucun amendement. Et aussi,

Le conseil législatif a adopté l'amendement fait par Bill relatif au cette chambre au bill, intitulé : " Acte pour établir un bureau d'agriculture dans le *Haut-Canada*," sans aucun amendement.

Et ensuite, il s'est retiré.

Sur motion de l'honorable M. *Robinson*, secondé par M. *Bouillon*, de *Toronto*,

Ordonné, que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : " Acte pour autoriser la corporation municipale de la cité de *Toronto* à venir en aide pour la construction du chemin de fer d'union de *Toronto*, *Simcoe* et du lac *Huron*," soit maintenant lu.

Bill relatif au chemin de fer de l'union de *Toronto*, *Simcoe* et lac *Huron*.

Et l'ordre du jour étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *Robinson* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre l'a passé sans aucun amendement.

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : " Acte pour confirmer et mettre en vigueur divers règlements faits par les juges de la cour de pour *Haut-Canada*, et pour d'autres objets relatifs aux pouvoirs des juges des cours de loi et d'équité dans cette partie de la province, et à la pratique et aux décisions de quelque une de ces cours," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable procureur-général *Baldwin* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande son concours.

Un bill grossoyé pour protéger les sauvages dans le *Haut-Canada*, contre la fraude, et les propriétés qu'ils occupent ou dont ils ont la jouissance, contre tous empiètements et dommages, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable procureur-général *Baldwin* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour protéger les sauvages dans le *Haut-Canada*, contre la fraude, et les propriétés qu'ils occupent ou dont ils ont la jouissance, contre tous empiètements et dommages, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable procureur-général *Baldwin* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

M. *Perry* propose, secondé par M. *Hopkins*, que les progrès de l'intelligence, l'accroissement de la population et des richesses, et la nécessité qui en résulte d'améliorer, non seulement les lois, mais aussi la constitution de cette province, ont fait promulguer divers plans et changements ayant pour but de favoriser les intérêts du peuple, et de développer les vastes ressources de ce pays, chacun desquels est préconisé par un grand nombre de citoyens.

Que les changements suivants sont les plus remarquables de ceux qui sont proposés : une modification de la constitution du pays ; la présentation d'une demande au parlement impérial pour la révocation de la partie de l'acte d'union qui exige les deux tiers des suffrages pour augmenter le nombre des représentants de cette province ; l'extension et l'égalité de la franchise élective, et l'abolition de la qualification de propriété des membres du parlement ; la fixation de l'époque des élections générales, et de l'assemblée annuelle du parlement, et l'abrégement de la durée ;

Message du conseil.

Bill relatif aux protégés.

rendre le conseil législatif électif, et étendre le principe électif à tous les emplois, même au chef du gouvernement; limiter le pouvoir de l'exécutif de dépenser les deniers publics sans la sanction préalable du parlement; la restriction du veto, et le droit absolu de faire les lois relatives à nos affaires locales sans l'intervention ou le contrôle du gouvernement impérial; la révocation de la liste civile permanente; la révocation de l'acte d'union du *Haut et du Bas-Canada*; l'union fédérale de toutes les provinces de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, avec des pouvoirs gouvernementaux étendus et indépendants; et la concession au peuple de cette province, de changer, remodeler et perfectionner sa constitution suivant qu'il le jugera nécessaire et convenable.

Que ces changements et plusieurs autres affectant notre constitution ont été proposés et discutés dans cette chambre et par la presse, durant la présente session de la législature, mais n'ont pas été franchement exposés devant tout le pays, et n'ont pas été soumis à l'épreuve d'une élection générale.

Qu'il y a plusieurs autres questions qui se rapportent à des changements, moins dans la constitution du pays que dans ses lois et ses institutions en général, lesquelles agitent maintenant l'esprit public, et au sujet desquelles les opinions sont très diverses.

Parmi celles-ci sont:—l'introduction d'un système plus naturel, plus simple et plus effectif, d'administration de nos affaires publiques, en réduisant les dépenses de chaque département, depuis le chef du gouvernement, en descendant, suivant une échelle compatible avec les ressources, les intérêts et les besoins du pays, de manière à alléger de beaucoup les taxes et les charges qui pèsent sur le peuple, ou à consacrer le montant ainsi épargné à faire des améliorations publiques utiles; l'abolition de la cour de chancellerie, et le transfert des pouvoirs d'équité aux cours supérieures de loi; la révision complète de nos statuts, la codification générale de nos lois, et la simplification de la procédure des tribunaux, de manière à rendre la justice facilement accessible au pauvre comme au riche; l'extension du principe d'élection à tous les officiers locaux et de comté, les municipalités ayant le pouvoir de régler leurs honoraires, salaires, vocations et fonctions en général; l'introduction du vote au scrutin secret; un changement immédiat dans l'usage d'accorder des pensions et des gratifications, excepté dans les cas spéciaux qui seront individuellement soumis à la législature et sanctionnés par elle sur l'appréciation des mérites seulement; la discontinuation de faire des lois pour une seule classe de citoyens, comme de donner des droits et des privilèges exclusifs et extraordinaires à certains individus, par des chartes ou autrement; le refus d'accorder de l'argent, des terres ou des avantages particuliers à aucun corps religieux, pour quelque motif que ce soit; l'établissement aussitôt que possible d'un commerce libre réciproque entre le *Canada* et les *Etats-Unis*, ce qui délivrerait les deux pays de l'énorme dépense qu'entraîne le maintien d'une armée de douaniers sur une frontière de plus de mille milles de longueur; le règlement immédiat des questions des réserves du clergé et des rectoreries, conformément aux vœux du peuple; l'abolition des lois de l'intérêt, de la primogéniture, et autres lois absurdes qui sont autant d'obstacles à la prospérité et à l'avancement du pays; et la division du *Canada-Ouest* en un nombre convenable de comtés, d'accord avec les besoins et les vœux de ceux qui y sont particulièrement intéressés.

Qu'en même temps que cette chambre reconnaît pleinement et sans hésitation le droit constitutionnel et indubitable du peuple du *Canada*, à discuter d'une manière pacifique et sans interruption, toutes et chacune les questions et changements ci-dessus, et toutes les autres questions et changements qu'il peut croire propres à augmenter son bien-être et son bonheur, soit par la presse, dans les assemblées publiques, ou

par des conventions de délégués chargés de faire connaître ses intentions, et de demander des changements à la constitution ou aux lois, soit à sa propre législature, soit au besoin au parlement impérial, qu'après mûre délibération, il décide être nécessités par l'état et les circonstances du pays; cette chambre est néanmoins d'avis qu'il ne serait ni sage de la part de la législature ni expédient de décider finalement des questions qui affectent la constitution du pays, seulement parce qu'elles ont été discutées, et que la solution en est demandée par une partie des citoyens, mais que pour les décider il est nécessaire de constater les vœux réfléchis et clairement exprimés du peuple, soit par une élection ou au moyen d'une convention générale.

Que bien que le peuple puisse légalement organiser et tenir des conventions sans la sanction préalable du gouvernement, néanmoins comme ce mode de constater et d'exprimer l'opinion publique, a été rarement adopté au *Canada*, et que la majorité du peuple pourrait désirer qu'une convention générale fût tenue, spécialement dans le *Haut-Canada*, pour délibérer sur les changements mentionnés ci-dessus ou qui pourraient être suggérés, il est expédient de l'autoriser par une résolution de cette chambre, et d'indiquer, d'une manière générale, comment les délégués seront choisis; et à ces causes, cette chambre est d'avis que chaque ville incorporée du *Haut-Canada*, enverra au plus trois délégués; chaque ville, deux; chaque township et village élisant un maire, un; et ceux qui ont le droit d'élire un maire et un député-maire, deux;—que les élections seront annoncées, tenues et présidées, et les suffrages pris par les mêmes personnes qui remplissent maintenant ces fonctions aux élections municipales annuelles; que les électeurs seront ceux qui ont, suivant la loi, le droit de voter aux élections municipales; que chaque localité pourvoira aux dépenses de ses délégués, mais ne sera pas tenue de choisir un délégué demeurant sur les lieux, et que deux ou plusieurs localités pourront choisir la même personne, si elles le jugent à propos; que les préfets des différents comtés seront d'office délégués, et formeront un comité préliminaire, et par correspondance ou autrement, conviendront entre eux du temps et du lieu d'assemblée de la dite convention; que la dite convention fera des règles pour sa propre gouverne, et que le résultat de ses délibérations sera exposé dans un rapport adressé à la législature et au public;—et que la règle de cette chambre, qui exige l'avis préalable, soit mise de côté;

Et un membre ayant objecté à ce que la question soit maintenant mise à la chambre par ce qu'avis n'en a pas été donné, M. l'Orateur a maintenu l'objection, et a déclaré comme son opinion que la question ne pouvait être posée aujourd'hui;

Et appel ayant été fait à la chambre de la décision de l'Orateur; la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *Toronto*, *Cameron*, de *Kent*, *Chauveau*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fergusson*, *Gugy*, *Hincks*, *Johnson*, le procureur-général *LaFontaine*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *Kingston*, *Sir Allan N. MacNab*, *Morrison*, *Notman*, *Price*, *Robinson*, *Ross*, *Sherwood*, de *Brockville*. *Sherwood*, de *Toronto*, *Taché*, *Thompson* et *Wilson*.—(23.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de *Norfolk*, *Hopkins* et *Perry*.—(3.)

Ainsi, la décision de M. l'Orateur a été confirmée.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill *Bill* relatif à la grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour ^{poudre à tirer.} abroger un acte y mentionné, et pour établir des dispositions pour régler le charoyage et le transport

“ de la poudre à tirer en la cité de *Montréal*,” étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois. *Ordonné*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. *Résolu*, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable procureur-général *Baldwin* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre l'a passé sans aucun amendement.

Bill relatif à la maison de la Trinité de Montréal.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : “ Acte pour amender l'acte relatif à la maison de la Trinité de *Montréal*,” étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

L'honorable M. *Price* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. *Price* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. *Price* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus comme suit :

Feuille 1, ligne 24. Retranchez “ ou toute autre.”

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois ce jour.

Bill relatif à la propriété de certaines tribus sauvages, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à l'administration des biens et propriétés de certaines tribus sauvages dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité,

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Notman* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Notman* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Notman* a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois ce jour.

Bill relatif à la maison de la Trinité de Montréal.

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : “ Acte pour amender l'acte relatif à la maison de la Trinité de *Montréal*,” a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. le solliciteur-général *Drummond* reporte le bill au conseil législatif et informe leurs honneurs que cette chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels il demande son concours.

Bill relatif à la propriété de certaines tribus sauvages, (B.-C.)

Un bill grossoyé pour pourvoir à l'administration des biens et propriétés de certaines tribus sauvages dans le *Bas-Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : “ Acte pour mieux protéger les terres et les propriétés des sauvages dans le *Bas-Canada*.”

Ordonné, que M. le solliciteur-général *Drummond* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :— conseil.

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : “ Acte pour protéger les sauvages dans le *Haut-Canada*, contre la fraude, et les propriétés qu'ils occupent ou dont ils ont jouissance contre tous empiètements et dommages.” Et aussi,

Le conseil législatif a adopté les amendements faits au bill, intitulé : “ Acte pour confirmer et mettre en vigueur divers règles et réglemens faits par les juges de la cour de pourvoi pour erreur et appel de sa majesté pour le *Haut-Canada*, et pour d'autres objets relatifs aux pouvoirs des juges des cours de loi et d'équité dans cette partie de la province, et à la pratique et aux décisions de quelques unes de ces cours,” sans aucun amendement.

Et ensuite, il s'est retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : “ Acte pour amender l'acte, intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer d'union de *Toronto*, *Simcoe* et du lac *Huron*,” étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. le solliciteur-général *Macdonald* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre l'a passé sans aucun amendement.

Ordonné, que mille copies des rapports du comité spécial nommé pour s'enquérir de l'état des revenus et dépenses publics, nus publics et des dépenses de la province, et du témoignage pris devant le dit comité, soient imprimées pour l'usage des membres de cette chambre.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :— conseil.

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : “ Acte pour mieux protéger les terres et les propriétés des sauvages dans le *Bas-Canada*,” sans aucun amendement. Et aussi,

Le conseil législatif a adopté les amendements faits par cette chambre au bill, intitulé : “ Acte pour amender l'acte relatif à la maison de la Trinité de *Montréal*,” sans aucun amendement.

Et ensuite, il s'est retiré.

Message de son excellence le gouverneur-général, par *Frederick Starr Jarvis*, écuyer, gentilhomme huissier de la verge noire :—

M. l'Orateur,

Son excellence le gouverneur-général m'a ordonné d'informer cette honorable chambre, que c'est le plaisir de son excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle, dans la chambre du conseil législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et la chambre se sont rendus auprès de son excellence, lorsqu'il a plu à son excellence de donner au nom de sa majesté, la sanction royale aux bills publics et privés suivants:—

Bill relatif à la ligne de division de Walpole et Woodhouse. Acte pour autoriser les commissaires chargés de définir la ligne de division entre les townships de *Walpole* et *Woodhouse*, à remplir le devoir qui leur est assigné par l'acte passé à cet effet.

Bill relatif aux droits des corporations et aux writs de prérogative. Acte pour amender l'acte qui définit le mode de procédure à adopter dans les cours de justice du *Bas-Canada*, dans les matières relatives à la protection et à la régie des droits des corporations et aux writs de prérogative.

Bill pour faciliter le mode d'assermenter les experts et autres, (B.-C.) Acte pour faciliter le mode d'assermenter les experts et arbitres nommés par les cours de justice dans le *Bas-Canada*, ainsi que les témoins et autres qui doivent être entendus devant eux.

Bill relatif à l'échange des déventures d'un chemin à barrières. Acte pour autoriser l'échange de certains chemins à barrières contre d'autres de la même valeur totale, mais respectivement émises pour de moindres sommes.

Bill relatif à l'assurance de Kingston contre les accidents du feu et de la navigation. Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime et contre le feu de *Kingston*.

Bill relatif à l'enregistrement dans *Rimouski*. Acte pour expliquer et amender l'acte qui divise le comté de *Rimouski* en deux arrondissements pour l'enregistrement des titres.

Bill relatif à l'érection des paroisses, etc. Acte pour continuer et amender l'ordonnance concernant l'érection des paroisses et la construction et réparation des églises, presbytères et cimetières.

Bill relatif aux compagnies à fonds social. Acte pour pourvoir à la formation de compagnies incorporées à fonds social pour des fins relatives aux manufactures, aux mines, à la mécanique ou à la chimie.

Bill relatif au télégraphe de Bytown et Montréal. Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe de *Bytown* et *Montréal*.

Bill relatif au chemin de Vaughan. Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin de *Vaughan*.

Bill relatif à l'institut des artisans de Toronto. Acte pour amender l'acte pour incorporer l'institut des artisans de la cité de *Toronto*.

Bill relatif à la milice. Acte pour continuer, pour un temps limité y mentionné, l'acte pour mieux pourvoir à la défense de la province et pour régler la milice de la dite province.

Bill relatif aux cimetières, (H.-C.) Acte pour autoriser le transport de terrains dans le *Haut-Canada* en faveur de syndics pour établir des cimetières.

Bill pour mettre le gouvernement en état de disposer de certaines réclamations. Acte pour mettre le gouvernement provincial à même de disposer des réclamations contre certaines compagnies pour des prêts d'argent, à elle faits en vertu de certains actes du parlement du *Haut-Canada*.

Bill relatif à la nouvelle cour à Montréal. Acte pour employer les deniers provenant des droits sur les licences d'auberges dans le comté et la cité de *Montréal*, à défrayer le coût de la nouvelle cour de justice qui doit être érigée dans la cité de *Montréal*.

Bill relatif au droit d'appel. Acte pour étendre le droit d'appel en certains cas dans le *Haut-Canada*.

Bill relatif aux hypothèques sur les terrains appartenant aux églises, (H.-C.) Acte pour autoriser les syndics qui possèdent des terrains sur lesquels des églises sont érigées dans le *Haut-Canada*, à les hypothéquer pour payer les dettes dues par les églises.

Bill relatif à l'assurance de Montréal sur la vie et contre les accidents du feu et de la navigation intérieure. Acte pour accorder de plus amples pouvoirs à la compagnie d'assurance de *Montréal* contre le feu, sur la vie et pour la navigation intérieure, et pour changer le nom de la dite compagnie.

Acte pour mettre *Louis Comte* à même de recouvrer une certaine somme à lui due par la paroisse de *Saint Edouard*, dans le district de *Montréal*.

Acte pour amender et rendre permanent, tel qu'amendé, l'acte qui règle l'inspection du bœuf et du lard. Bill en faveur de *Louis Comte*. Bill relatif au bœuf et au lard.

Acte pour incorporer les pilotes pour le havre de *Québec*, et au-dessus. Bill pour incorporer les pilotes.

Acte pour faire cesser tous doutes quant à l'effet de la désapprobation par sa majesté de l'acte incorporant la ville de *Bytown*. Bill relatif à la perception des taxes dans *Bytown*.

Acte pour amender et continuer l'ordonnance pour régler l'inspection de l'huile et du poisson. Bill relatif au poisson et à l'huile.

Acte pour ratifier un certain arpentage du township d'*Améliasburgh* dans le *Haut-Canada*. Bill relatif à un arpentage dans *Améliasburgh*.

Acte pour incorporer certaines associations charitables, philanthropiques et de prévoyance, et pour protéger, d'une manière efficace, les fonds des dites associations contre la fraude et le mauvais emploi qu'on en pourrait faire. Bill relatif aux associations charitables, etc.

Acte pour lever les doutes qui existent quant au droit des parties de recouvrer la valeur des ouvrages faits sur les chemins dans le *Bas-Canada*, en vertu d'actes qui sont expirés depuis. Bill relatif aux travaux faits sur les chemins, (B.-C.)

Acte pour faciliter le recouvrement des sommes dues pour la vente des bancs dans l'église de *St. Patrice* à *Québec*. Bill relatif à la vente des bancs dans l'église *St. Patrice*.

Acte pour amender et étendre les dispositions de l'acte passé dans la douzième année du règne de sa majesté, intitulé: "Acte pour autoriser la formation de compagnies à fonds social."

Acte pour autoriser l'union de la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*, et de la compagnie du chemin de fer du lac *Saint Louis* et de la ligne provinciale, et pour d'autres fins relatives aux dites compagnies. Bill relatif aux compagnies à fonds social.

Acte pour abroger certaines dispositions d'un acte passé dans la dernière session du parlement provincial, et intitulé: "Acte pour refondre les lois et les ordonnances relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la corporation de la maison de la Trinité de *Québec*, et pour d'autres fins, et pour exempter les capitaines des bâtiments du *Bas-Canada* d'employer des pilotes en certains cas." Bill relatif aux maîtres de vaisseaux et aux pilotes.

Acte pour amender l'acte pour assurer le droit de propriété sur les vaisseaux construits dans les plantations britanniques, naviguant sur les eaux situées dans l'intérieur de cette province, et qui n'ont pas été enregistrés conformément à l'acte du parlement impérial du Royaume-Uni, passé dans les troisième et quatrième années du règne de feu sa majesté le Roi *Guillaume* quatre, et intitulé: "Acte qui pourvoit à l'enregistrement des vaisseaux britanniques, et pour en faciliter le transport et empêcher qu'aucune partie du dit droit de propriété ne soit transférée d'une manière frauduleuse." Bill relatif aux vaisseaux des plantations britanniques.

Acte pour amender l'acte pour assurer le droit de propriété sur les vaisseaux construits dans les plantations britanniques, naviguant sur les eaux situées dans l'intérieur de cette province, et qui n'ont pas été enregistrés conformément à l'acte du parlement impérial du Royaume-Uni, passé dans les troisième et quatrième années du règne de feu sa majesté le Roi *Guillaume* quatre, et intitulé: "Acte qui pourvoit à l'enregistrement des vaisseaux britanniques, et pour en faciliter le transport et empêcher qu'aucune partie du dit droit de propriété ne soit transférée d'une manière frauduleuse." Bill relatif aux vaisseaux des plantations britanniques.

Acte pour amender l'acte pour assurer le droit de propriété sur les vaisseaux construits dans les plantations britanniques, naviguant sur les eaux situées dans l'intérieur de cette province, et qui n'ont pas été enregistrés conformément à l'acte du parlement impérial du Royaume-Uni, passé dans les troisième et quatrième années du règne de feu sa majesté le Roi *Guillaume* quatre, et intitulé: "Acte qui pourvoit à l'enregistrement des vaisseaux britanniques, et pour en faciliter le transport et empêcher qu'aucune partie du dit droit de propriété ne soit transférée d'une manière frauduleuse." Bill relatif aux vaisseaux des plantations britanniques.

Acte pour incorporer l'académie de *St. Jean*. Bill relatif à l'académie de *St. Jean*.

Acte pour placer le chemin à barrières de *Longueuil* et *Chambly* sous le contrôle des commissaires des travaux publics. Bill relatif au chemin à barrières de *Chambly* et *Longueuil*.

Acte pour transférer au gouvernement provincial la régie et administration des postes intérieures et régler le dit département. Bill relatif au bureau de poste.

Acte pour amender et étendre le chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*, et pour incorporer la compagnie du grand chemin de fer de jonction du *St. Laurent* et de l'*Outaouais*. Bill relatif au chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Outaouais*.

- Bill relatif au chemin de fer de Québec et Richmond. Acte pour incorporer *Peter Patterson*, écuyer, et autres sous le nom de la compagnie du chemin de fer de Québec et *Richmond*.
- Bill relatif au chemin de fer d'Industrie et Rawdon. Acte pour incorporer une compagnie aux fins de construire un chemin de fer du village d'*Industrie* au township de *Rawdon*, dans le *Bas-Canada*.
- Bill relatif à la cotisations, (H.-C.) Acte pour établir un mode de cotisation plus juste et équitable dans les différents townships, villages, villes et cités du *Haut-Canada*.
- Bill relatif au libre commerce de banque. Acte pour établir le libre commerce de banque en cette province et pour d'autres fins relatives aux banques et aux affaires.
- Bill relatif à la chaussée des *Silverthorn*. Acte pour autoriser *Aaron Silverthorn* et *Newman Silverthorn*, leurs hoirs et ayants-cause, à construire une chaussée sur la rivière *Thames*.
- Bill relatif à l'université. Acte pour lever certains doutes sur l'intention de l'acte de la dernière session du parlement de cette province pour amender la charte de l'université de *Toronto*, et pour pourvoir à l'établissement et à la dotation de chaires royales et autres chaires, cours, bourses d'agrégés, bourses d'élèves, rétributions, prix et autres récompenses dans la dite université, et pour d'autres fins qui se rattachent à la dite université, et au collège de l'école royale de grammaire du collège du *Haut-Canada*, qui en forment un apanage.
- Bill relatif à la patente de *Counter*. Acte pour mettre *John Counter* en état d'obtenir un brevet d'invention pour la confection de poêles sur un nouveau modèle et d'après un nouveau système.
- Bill relatif à la nécropole de *Toronto*. Acte pour incorporer la nécropole de *Toronto*.
- Bill relatif à des lots de ville dans *Chatham*. Acte pour corriger une erreur qui s'est glissée dans certaines lettres-patentes relatives à deux lots dans la ville de *Chatham*.
- Bill relatif aux droits de douane. Acte pour amender l'acte qui impose des droits de douane.
- Bill pour révoquer les lois de cotisation, (H.-C.) Acte pour abroger les actes et les dispositions législatives qui concernent les cotisations et matières y relatives dans le *Haut-Canada*.
- Bill relatif au cours des monnaies. Acte pour amender l'acte qui règle le cours des monnaies de la province.
- Bill relatif au chemin de fer d'union de *Toronto*, *Simcoe* et lac *Huron*. Acte pour amender l'acte, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer d'union de *Toronto*, *Simcoe* et du lac *Huron*."
- Bill relatif à la poudre à tirer. Acte pour abroger un acte y mentionné, et pour établir des dispositions pour régler le charroyage et le transport de la poudre à tirer, en la cité de *Montréal*.
- Bill relatif au cimetière de *Catarakoui*. Acte pour incorporer la compagnie du cimetière de *Catarakoui*.
- Bill relatif au havre de *Grimsby*. Acte pour prolonger le temps accordé pour compléter les brise-vague, jetée et havre de *Grimsby*.
- Bill relatif au chemin de *Guelph* et *Dundas*. Acte pour amender un acte, intitulé : "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie du chemin de *Guelph* et *Dundas*."
- Bill relatif au chemin de fer de Québec et *Saint Andrews*. Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Québec et *Saint Andrews*.
- Bill relatif au télégraphe de l'Amérique Britannique du Nord. Acte pour prolonger la période fixée pour l'achèvement du télégraphe de l'association du télégraphe électrique de l'Amérique Britannique du Nord, et pour d'autres fins relatives à la dite association.
- Bill pour organiser le notariat. Acte pour amender et refondre l'acte qui pourvoit à l'organisation du notariat dans le *Bas-Canada*.
- Bill relatif à la loi d'enregistrement, (H.-C.) Acte pour amender l'acte d'enregistrement du *Haut-Canada*.
- Bill relatif au collège *Victoria*. Acte pour autoriser la translation du site du collège *Victoria* de *Cobourg* à *Toronto*.
- Acte pour venir en aide aux banqueroutiers dans certains cas. Bill relatif aux banqueroutiers.
- Acte pour faciliter la tenue des cours de session générales et trimestrielles de la paix, dans le *Bas-Canada*. Bill relatif aux cours de sessions trimestrielles, (B.-C.)
- Acte pour protéger les télégraphes électriques en cette province contre tous dommages. Bill relatif aux télégraphes électriques.
- Acte pour mettre les percepteurs des taxes locales dans le *Haut-Canada* pour les diverses années mil huit cent trente-six à mil huit cent quarante-neuf inclusivement, en état de recouvrer les taxes échues durant les dites années respectivement, et qui ne sont pas encore payées. Bill relatif aux taxes locales, (H.-C.)
- Acte pour limiter le temps fixé pour le rachat du scrip pour terres. Bill relatif au scrip pour terres.
- Acte pour pourvoir au paiement de la somme d'argent y mentionnée en faveur de trois écoles additionnelles de grammaire dans le comté de *York* pour l'année mil huit cent quarante-neuf. Bill relatif aux écoles de grammaire du comté de *York*.
- Acte pour permettre que les membres des sociétés d'agriculture de comtés dans le *Bas-Canada*, soient élus en aucune année après la période fixée par la loi. Bill relatif aux sociétés d'agriculture de comté.
- Acte pour amender l'acte pour fournir l'eau à la cité de *Québec* et dans les environs. Bill relatif à l'aqueduc de *Québec*.
- Acte pour pourvoir à l'établissement d'un fonds pour subvenir aux frais de construction de l'asile des lunatiques et autres édifices publics dans le *Haut-Canada*. Bill relatif à l'asile des lunatiques, (H.-C.)
- Acte pour changer la pratique de la loi dans les actions relatives au douaire dans le *Haut-Canada*. Bill relatif aux actions sur les douaires, (H.-C.)
- Acte pour imposer un droit sur les impressions étrangères des ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire. Bill relatif aux réimpressions étrangères.
- Acte pour amender les lois relatives aux colporteurs et porte-cassettes. Bill relatif aux colporteurs et porte-cassettes.
- Acte pour modifier et amender deux divers actes passés respectivement dans la septième et la huitième années du règne de sa présente majesté, relatif à la compagnie de dépôts et prêts dans le *Haut-Canada*. Bill relatif à la compagnie des dépôts et prêts.
- Acte pour conférer certains droits aux banques à charte dans cette province, et pour déterminer celles qu'elles possèdent déjà dans certains cas. Bill relatif aux banques incorporées.
- Acte pour amender et refondre les divers actes maintenant en force qui règlent la pratique des cours de division dans le *Haut-Canada*, et pour étendre la juridiction des dites cours. Bill relatif aux cours de division, (H.-C.) (No. 2.)
- Acte pour pourvoir par la suite à la régie et administration du havre de *Toronto*. Bill relatif au havre de *Toronto*.
- Acte pour pourvoir à la nomination de commissaires pour s'enquérir des affaires et de la régie et administration de la banque d'épargne et de pourvoyance de *Montréal*. Bill relatif à la banque d'épargne et de pourvoyance.
- Acte pour pouvoir plus amplement à l'incorporation du village de *St. Hyacinthe*. Bill pour incorporer *St. Hyacinthe*.
- Acte pour incorporer l'association *Elgin* pour l'établissement et l'amélioration morale de la population de couleur du *Canada*. Bill pour incorporer l'association *Elgin*.
- Acte pour refondre et amender les lois relatives aux jurés, aux corps de jury et aux enquêtes dans cette partie de la province appelée *Haut-Canada*. Bill relatif aux jurés, jury et enquêtes, (H.-C.)
- Acte pour assigner des salaires fixes et annuels à certains officiers de justice dans le *Bas-Canada*, et pour créer un fonds spécial des salaires, honoraires, émoluments et bénéfices pécuniaires attachés à leurs charges. Bill relatif aux salaires des officiers judiciaires, (B.-B.)
- Acte pour changer et amender l'acte qui règle la pratique des cours de comté dans le *Haut-Canada*, et pour en étendre la juridiction. Bill relatif aux cours de comté, 16.

Bill relatif à la cour de chancellerie. Acte pour pourvoir plus efficacement à l'administration de la justice dans la cour de chancellerie du *Haut-Canada*.

Bill relatif au havre de Montréal et du lac St. Pierre. Acte pour amender les actes pour l'amélioration du havre de *Montréal*, et pour pourvoir à l'amélioration de la navigation du fleuve *Saint Laurent* dans les limites du port de *Montréal*.

Bill relatif aux actions en éjection, (H.-C.) Acte pour changer et amender la pratique et la procédure dans les actions en éjection dans le *Haut-Canada*.

Bill relatif à l'embranchement du grand chemin de fer occidental. Acte pour autoriser la compagnie du grand chemin de fer occidental à construire un chemin de fer d'embranchement jusqu'à la ville de *Galt*.

Bill relatif aux incendies de Québec. Acte pour amender de nouveau l'acte pour venir en aide à ceux qui ont soufferts par les incendies à *Québec*.

Bill relatif à certains chemins et ponts. Acte pour établir de meilleures dispositions relatives à la réparation des chemins situés dans les limites des cités et villes incorporées, et des chemins et ponts qui, ayant été soumis par le passé au contrôle des commissaires des travaux publics, pourront ci-après passer sous un autre contrôle.

Bill relatif à l'étude de la loi. Acte pour faciliter et encourager l'étude de la loi en cette province.

Bill relatif au bureau d'agriculture, (H.-C.) Acte pour établir un bureau d'agriculture dans le *Haut-Canada*.

Bill relatif au chemin de fer de Bytown et Prescott. Acte pour incorporer une compagnie aux fins de construire un chemin de fer entre *Bytown* et *Prescott*.

Bill relatif aux compagnies de cimetières. Acte pour autoriser la formation de compagnies pour l'établissement et administration de cimetières dans le *Haut-Canada*.

Bill relatif au pont Dorchester. Acte pour amender l'acte pour autoriser et mettre les commissaires des chemins à barrières de *Québec* en état d'acquiescer la possession du pont *Dorchester*, en ce qui concerne un certain chemin y mentionné.

Bill relatif aux lois municipales, (B.-C.) Acte pour amender la loi municipale du *Bas-Canada*.

Bill relatif aux sociétés de construction, (H.-C.) Acte pour amender l'acte pour encourager l'établissement de certaines sociétés, communément appelées sociétés de construction dans cette partie de la province du *Canada*, qui constituait ci-devant le *Haut-Canada*.

Bill relatif aux débetures. Acte pour emprunter sur le crédit des fonds y mentionnés certaines sommes nécessaires pour le service public.

Bill pour amender la loi des corporations municipales, (H.-C.) Acte pour corriger certaines erreurs et omissions qui se sont glissées dans l'acte du parlement de cette province, passé pendant la dernière session du dit parlement, intitulé : "Acte pour pourvoir, par une loi générale à l'établissement de règle de police dans les divers comtés, cités et villes, townships et villages du *Haut-Canada*," pour amender certaines dispositions du dit acte et établir d'autres dispositions pour mieux atteindre ce but.

Bill relatif aux protêts. Acte pour amender et expliquer les actes y mentionnés relatifs aux billets promissoires et lettres de change, et pour limiter la somme qui sera allouée pour noter et protester les billets promissoires et lettres de change dans certains cas, en vertu de l'acte qui fixe les dommages sur les lettres de change protestées en cette province.

Bill relatif aux licences d'auberges, (H.-C.) Acte pour amender les lois relatives aux licences d'auberges dans le *Haut-Canada*.

Bill relatif aux travaux publics. Acte pour amender les lois relatives aux travaux publics de cette province.

Bill relatif aux abus préjudiciables à l'agriculture, (H.-C.) Acte pour abroger deux certains actes y mentionnés relatifs à l'agriculture, et pour remédier aux abus préjudiciables à l'agriculture.

Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes et ordonnances y mentionnés. Bill pour continuer les lois expirantes.

Acte pour abroger cette disposition de la loi qui approprie les recettes de cette partie des fonds des licences de mariages provenant du *Haut-Canada* au soutien exclusif de certaines institutions spécifiées et pour les laisser à la disposition du parlement, pour les besoins du *Haut-Canada* généralement. Bill relatif aux fonds des licences de mariage.

Acte pour investir la municipalité de *Cobourg* de la propriété du havre de cette ville. Bill relatif au havre de *Cobourg*.

Acte pour mieux réprimer l'intempérance. Bill pour réprimer l'intempérance.

Acte pour autoriser la corporation de la cité de *Toronto* à venir en aide pour la construction du chemin de fer d'union de *Toronto*, *Simcoe* et du lac *Huron*. Bill relatif au chemin de fer d'union de *Toronto*, *Simcoe* et lac *Huron*.

Acte pour confirmer et mettre en vigueur divers règles et réglemens faits par les juges de la cour de pourvoi pour erreur et appel de sa majesté pour le *Haut-Canada*, et pour d'autres objets relatifs aux pouvoirs des juges des cours de loi et d'équité dans cette partie de la province, et à la pratique et aux décisions de quelques unes de ces cours. Bill relatif à la pratique dans les cours du *Haut-Canada*.

Acte pour protéger les sauvages, dans le *Haut-Canada*, contre la fraude, et les propriétés qu'ils occupent ou dont ils ont la jouissance, contre tous empiètements ou dommages. Bill pour protéger les sauvages, (H.-C.)

Acte pour la protection des terres et propriétés des sauvages dans le *Bas-Canada*. Bill relatif à la propriété de certaines tribus sauvages.

Acte pour amender l'acte relatif à la maison de la Trinité de *Montréal*. Bill relatif à la maison de la Trinité de *Montréal*.

Alors, l'honorable Orateur de l'assemblée législative a adressé la parole à son excellence le gouverneur général comme suit :— Discours de l'Orateur, adressé à son excellence.

Qu'il plaise à votre excellence, L'assemblée législative du *Canada* a octroyé de bon cœur les subsides requis pour le service public, comme étant le don libre des fidèles sujets de sa majesté, et nous n'avons nul doute qu'ils seront employés aux objets pour lesquels ils sont destinés, avec économie, et eu égard aux ressources publiques.

L'honorable Orateur de l'assemblée législative a alors présenté le bill d'appropriation suivant :— Sanction royale. le donné au bill des subsides.

Acte pour octroyé à sa majesté certaines sommes requises pour défrayer certaines dépenses du gouvernement civil pour les années mil huit cent quarante-neuf et mil huit cent cinquante.

La sanction royale a été donnée à ce bill dans les termes suivants :—

Au nom de sa majesté, son excellence le gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

Après quoi, il a plu à son excellence le gouverneur général de prononcer, devant les deux chambres, le discours suivant :— Discours de son excellence.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je ne puis mettre fin à vos travaux parlementaires pour le présent, sans vous offrir mes plus vifs remerciements du zèle et de la diligence que vous avez apportés, pendant le cours de la session, à la considération d'un grand nombre de sujets de haute importance pour le bien-être public.

Je m'étudierai à prévenir tout délai inutile dans l'effectuation des arrangements en contemplation dans les actes impérial et provincial, passés récemment pour transférer aux autorités coloniales le contrôle et la régie du bureau de poste provincial.

Je suis d'avis qu'on peut étendre beaucoup plus qu'il ne l'a été jusqu'à présent, à leur avantage commun, l'échange des produits entre les différentes pro-

vinces de l'*Amérique Britannique du Nord*; et je ne manquerai pas de me prévaloir des pouvoirs que me confère l'acte passé en vue de cet objet important.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai transmis au secrétaire d'état, pour être mises au pied du trône, les adresses adoptées pendant la présente session par les deux chambres du parlement provincial, contenant l'expression de leur loyauté dévouée envers sa majesté et de leur attachement aux institutions de la province.

Ces adresses, j'en ai l'assurance, représentent les sentiments du peuple canadien en masse aussi bien que ceux du parlement.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je vous remercie au nom de sa majesté de la libéralité avec laquelle vous avez voté les subsides nécessaires pour le service public. Je me ferai un devoir de les employer avec toute l'économie compatible avec l'efficacité de ce service et le maintien du crédit public.

Honorables Messieurs et Messieurs,

Je vous félicite de l'amélioration que présente le revenu, et de l'apparence d'une abondante récolte qui semble être générale dans toute la province.

La nature a prodigué à cette province les facilités pour le transport, aux marchés éloignés, de ses propres produits et de ceux des autres pays : étendre et développer ces facilités est un objet de première importance à son bien-être.

J'ai donc eu beaucoup de satisfaction à visiter dernièrement, en compagnie d'un bon nombre de membres des deux chambres du parlement un grand ouvrage public formant un chaînon dans la chaîne de

communication par eau, qui s'étend, en traversant le *Canada*, depuis les régions de l'ouest jusqu'à l'*Océan*.

Ce qui augmenta beaucoup le plaisir que me procura cette visite, fût l'occasion qu'elle offrit à une manifestation de courtoise hospitalité de la part des citoyens d'une nation voisine et amie.

J'ai aussi été flatté de voir l'impulsion que des actes récents de la législature ont donnée aux entreprises de chemins de fer et à la construction de chemins de bois et macadamisés, dans différentes parties de la province.

J'espère qu'à votre retour chacun dans vos endroits, vous userez de l'influence que vous possédez à si juste titre pour l'avancement de ces mesures et autres d'utilité pratique.

En dirigeant l'énergie du peuple de la province vers la poursuite d'objets dont l'accomplissement est d'un intérêt commun, on peut espérer d'adoucir les aspérités de l'esprit de parti qui a eu, à diverses époques, un si pernicieux effet sur son bien-être, et, avec la grâce de Dieu, d'assurer son avancement dans tout ce qui constitue une prospérité solide et réelle.

Alors, l'honorable Orateur du conseil législatif a dit :—

Honorable Messieurs du conseil législatif, et Messieurs de l'assemblée législative,

C'est la volonté et le plaisir de son excellence le gouverneur-général que ce parlement provincial soit prorogé à jeudi, le dix-neuvième jour de septembre prochain, pour être alors et ici tenu; et ce parlement est, en conséquence, prorogé à jeudi, le dix-neuvième jour de septembre prochain.

Parlement prolongé.

INDEX

DU

NEUVIÈME VOLUME.

13 ET 14 VICTORIA, 1850.

ABSENCE, CONGÉ D' :—Voir *Membres*, 3.

ACTIONS :—Bill pour amender la loi du Bas-Canada quant aux districts dans lesquels on pourra commencer des Actions réelles ou mixtes ; Présenté, 139. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 224. Rapporté ; Motion, que le Rapport soit renvoyé au Comité, Rejetée ; Bill renvoyé à un Comité Général, 250. Motion, que l'ordre du jour soit maintenant pris en considération, rejetée, 264. De nouveau, 269, 273.

ADRESSES :

A SA MAJESTÉ :—relativement à—

1. *Connexion Britannique* :—Assurant Sa Majesté que la Chambre est très sensible aux avantages que la Province retire de sa connexion avec la Grande-Bretagne, et qu'elle en est reconnaissante ; déclarant sa détermination de la maintenir intacte, et exprimant sa désapprobation des tentatives qui se font actuellement pour modifier la constitution ; Ordonnée, 90. Motion, pour nommer un Comité pour dresser une Adresse, amendée et adoptée, 94. Adresse rapportée, 105. Seconde lecture et concours ; Adresse à Son Excellence, la priant de la transmettre ; Ordonnée ; Grossoyée ; Sera présentée par toute la Chambre, 106. Son Excellence fixe l'heure pour la recevoir, 109. La Chambre se rend auprès de Son Excellence avec l'Adresse ; Réponse, 115.
2. *Réserves du Clergé* :—Lui demandant de recommander au Parlement la révocation de l'Acte Impérial, 4 Vic., c. 78, et qu'autorité soit accordée à la Législature Canadienne de disposer des revenus des Réserves du Clergé, à de certaines conditions. Ordonnée, 88. Adresse rapportée, 103. Seconde lecture et concours ; Grossoyée ; Adresse à Son Excellence, lui demandant de la transmettre ; Ordonnée ; Grossoyée ; Sera présentée par toute la Chambre, 105. Son Excellence fixe l'heure pour la recevoir, 109. La Chambre se rend auprès de Son Excellence avec l'Adresse ; Réponse, 115.

A SON EXCELLENCE :—relativement à—

Aliénés, Asile des (Toronto) :

3. Demandant un Tableau de l'argent prélevé dans le Haut-Canada, pour le construire et l'entretenir, 33. Voir *Comptes*, 2.
4. Demandant un Tableau de l'argent dépensé pour construire l'Asile, et de la somme requise pour le compléter ; également, quelle commodité existera pour recevoir les patients ; le nombre des patients qui paient, et le nombre des pauvres qui s'y trouvent actuellement ; ainsi que le montant des allocations annuelles pendant les cinq dernières années ; les frais annuels, et le nombre des patients qui ont été soignés, 90. Voir *Comptes*, 3.
5. Demandant copie des règlements relatifs à l'admission et au renvoi des patients, 191. Voir *Comptes*, 4.
6. *Amendes* :—Demandant un Rapport des Juges de Paix du District de Québec, qui ont fait des Rapports des amendes par eux imposées depuis le 1er janvier 1847, 32. Voir *Comptes*, 5.

Banc de la Reine :

7. Demandant un Tableau du nombre des *Writs de Mesne Process*, dans le Banc de la Reine, et des exécutions émanées dans le Haut-Canada, pour l'année qui a précédé l'établissement de la cour des Plaid Communs, et des verdicts enregistrés par les Greffiers des Assises, avec leurs accusations ; également, un semblable Tableau des *Writs, Verdicts et Jugements*, dans les différentes Cours, avec les émoluments de leurs greffiers, 9. Voir *Comptes*, 8.
8. Demandant un Rapport des 100 derniers jugements prononcés dans la dite Cour en faveur des Demandeurs, après le verdict ou répartition dans les affaires pour dette et *assumpsit*, donnant les détails de chaque cause, 66.
9. *Chancellerie, Cour de, (H.-C.)* :—Demandant une liste des actions intentées dans la dite Cour depuis le 1er Janvier 1840, avec les détails de chaque, et le montant des frais taxés, etc. ; également, un Rapport des actions intentées dans la Cour des Plaid Communs, depuis qu'elle est établie, 31.
10. *Collèges Electoraux* :—Demandant un tableau de la population des différents Collèges Electoraux qui seront formés en vertu du Bill pour augmenter la Représentation, 110. Voir *Comptes*, 15.
11. *Conseils de la Reine* :—Demandant les noms des Messieurs qui ont été employés comme Conseils de la Reine

ADRESSES.—Continuation.

depuis l'union, avec les sommes qui leur ont été payées, et les noms des Officiers de la Couronne, et des Conseils de la Reine qui ont assisté aux circuits, 48. Voir *Comptes*, 17.

Cours de Districts :—Voir *supra*, 7.

12. *Dénominations Religieuses* :—Demandant un Tableau de tout l'argent payé aux Dénominations Religieuses de 1814 à 1840, des Fonds Casuel, Provincial, des Réserves du Clergé, ou autres Fonds ; et de tous les octrois de terre faits dans la même période, 201.

Dépenses Contingentes :

- 13.—Demandant un warrant de £5,000, à compte des Dépenses Contingentes de la Chambre, 62.
 14.—Demandant un warrant de £5,000, à compte de do do do 178.
 15.—Demandant un warrant de £5,000, à compte de do do do 273.
 16. *Dépense Publique* :—Demandant un Tableau de tout l'argent dépensé depuis l'Union, à même le Fonds Consolidé du Revenu, et de la balance en main, 230.
 17. *Discours* :—En réponse au Discours prononcé du Trône, par Son Excellence, à l'ouverture de la Session, 23. Comité nommé pour rédiger une Adresse ; Rapportée, 24. Seconde lecture ; concours ; grossoyée ; sera présentée par toute la chambre, 25. Son Excellence fixe l'heure pour la recevoir, 26. La Chambre se rend auprès de Son Excellence avec l'Adresse ; Réponse, *ib*.

Dorchester, Pont :—Voir *infra*, 39.

Droit de Propriété Littéraire :

- 18.—Demandant la Correspondance avec le Secrétaire Colonial, relativement à l'admission en cette Province des réimpressions étrangères des Ouvrages Anglais jouissant du droit de propriété littéraire, 143. Voir *Comptes*, 19.
 19.—Demandant une copie des listes de livres, transmises par les Commissaires des Douanes, pour être exposées dans les différents ports, dont avis aura été donné par le propriétaire de tout ouvrage jouissant du droit de propriété, en vertu de l'Acte Impérial 8 et 9 Vic., c. 93, 190.
 20. *Écoles, Cotisations pour les* :—Demandant un Tableau du montant de l'argent prélevé dans le Bas-Canada, par cotisation, pour les fins des Écoles, 176. Voir *Comptes*, 20.
 21. *Écoles, Maisons d'* :—Demandant un Tableau de l'argent avancé pour construire et réparer des Maisons d'École dans le Bas-Canada, et au nom de qui les terrains des Maisons d'École sont possédés, 230.
 22. *Éducation* :—Demandant la Correspondance entre le Gouvernement et le Surintendant en Chef de l'Éducation, ou autres personnes, au sujet du Bill des écoles ou de l'Éducation en général, 38. Voir *Comptes*, 21.
 23. *Emprunts* :—Demandant des informations sur les différents Emprunts qui ont été contractés à Londres ; au nom de cette Province, depuis l'Union, 120. Voir *Comptes*, 24.

Gatineau, Rivière :

- 24.—Demandant un Tableau des licences émanées pour couper du Bois de Construction sur la Rivière Gatineau, et du droit perçu ; ainsi que de la quantité des terres à bois non louées, et le nom des personnes qui demandent à les louer, 138. Voir *Comptes*, 30.
 25.—Motion pour une Adresse, demandant la Correspondance relative à l'octroi fait à l'Évêque Catholique Romain de Bytown, d'une étendue de terre sur cette Rivière, comme Réserve des Sauvages ; et relative à l'octroi de limites à bois, fait à T. McGeoy et J. Aumond, pour avoir fait l'abandon de leurs prétendus droits à des sites de moulin sur la dite Rivière ; une motion en amendement, adoptée ; l'adresse, telle qu'amendée, adoptée ; 183. Voir *Comptes*, 31.
 26. *Halifax et Québec, Chemin de Fer de* :—Demandant copie de la Correspondance avec le Gouvernement Impérial, et avec la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, relativement à la construction du dit Chemin de Fer, 191.
 27. *Kelly, W. M.* :—Demandant copie de la Correspondance avec lui, depuis Mars, 1849, relativement à sa réclamation pour déboursés par lui faits, lorsqu'il était percepteur des Douanes à Toronto, 191. Voir *Comptes*, 34.
 28. *King's College* :—Demandant un Tableau des dépenses de la Commission d'Enquête sur les affaires de l'Université, et des progrès faits par la dite Commission, 110. Voir *Comptes*, 35.
 29. *Médecine, Bureau de (H. C.)* :—Demandant un Rapport des Membres qui ont composé les sessions trimestrielles pendant les cinq dernières années, 90. Voir *Comptes*, 36.
 30. *Médecine, Étudiants en* :—Demandant un Tableau des Étudiants en Médecine qui ont assisté aux cours de Chirurgie, Médecine, Anatomie, etc., dans le King's College, depuis son établissement, 120. Voir *Comptes*, 37.
 31. *Montréal, Police à Cheval de* :—Demandant copie de la Commission nommant MM. Wetherall, McCord, Johnson et Ermartinger, Magistrats Spéciaux, à Montréal, en 1849 ; ainsi que de la nomination des officiers de la Police à Cheval, et l'autorité en vertu de laquelle cette nomination a été faite, 121. Voir *Comptes*, 42.
 32. *Nouveau-Brunswick* :—Demandant copie de la Correspondance entre les Gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick, ou autres personnes, relativement à la construction d'un Canal ou d'un Chemin de Fer entre le St. Laurent et la Rivière St. Jean, 110. Voir *Comptes*, 43.
 33. *Papeterie pour les Département Publics* :—Demandant un Tableau des dépenses encourues en 1849 pour la Papeterie des Départements Publics, 33. Voir *Comptes*, 44.

ADRESSES,—Continuation.

Papineau, Honorable L. J. :

34. Demandant copie de la correspondance entre le Gouvernement et l'Honorable L. J. Papineau, relativement à une somme d'argent qui lui a été confiée lorsqu'il était à Paris, pour procurer des documents historiques à la Société Littéraire et Historique de Québec, 100. Voir *Comptes*, 45.
35. Demandant copies de la correspondance relative à sa réclamation de son salaire comme Orateur de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada; également, de la Minute en Conseil sur ce sujet, et de son reçu pour le paiement de cette somme, et du dernier Warrant émané en sa faveur pour son Salaire avant l'Union, 165. Voir *Comptes*, 46.
36. Demandant copie de la correspondance sur le même sujet, entre M. Papineau et M. Dunkin, 183. Voir *Comptes*, 46.
37. *Pêcheries* :—Demandant les Dépêches relatives aux Pêcheries de Gaspé et autres, ou à l'exemption des droits de douanes sur certains articles nécessaires à leur exploitation, 41. Voir *Comptes*, 29.

Plaid Communs, Cour des :—Voir *supra*, 9.

38. *Portugais, Consul* :—Demandant copie de la correspondance relative à la nomination projetée de M. J. G. MacKenzie comme Consul Portugais à Montréal, 38. Voir *Comptes*, 49.
39. *Québec, Chemins à Barrières* :—Demandant les Comptes des Syndics pour 1848 et 1849; aussi, copie de la correspondance relative à la régie des Chemins, et à l'achat du Pont Dorchester, 32. Voir *Comptes*, 50.
40. *Québec, Marché de la Basse Ville de* :—Demandant copie de la correspondance avec la Maison de la Trinité, le Maître du Havre, et la Corporation de Québec, relativement à l'agrandissement de la dite place de Marché, 191.
41. *Québec, Prêts faits aux Incendiés de* :—Demandant des informations relatives à l'argent ou aux Débentures avancées à différentes personnes, à compte des Prêts faits aux Incendiés de Québec, 41. Voir *Comptes*, 52.

Rébellion, Pertes causées par la(B.-C.) :

- 42.—Demandant un Tableau des réclamations qui ont été mises devant les Commissaires, le montant accordé, la compensation accordée aux Commissaires, et une copie de leurs instructions, 44. Voir *Comptes*, 55.
- 43.—Demandant copie de la Dépêche dont il est parlé dans la dépêche de Lord Grey, du 9 janvier dernier, et de toutes autres dépêches relatives au Bill pour pourvoir au paiement des Pertes causées par la Rébellion, 48. Voir *Comptes*, 54.
44. *Rectoreries* :—Demandant copie de la Dépêche qui autorise l'établissement de Rectoreries, et de toutes autres Dépêches sur le même sujet, 176.
45. *St. Jean, Lac* :—Demandant copie d'un Rapport de M. Blaiklock, (ou toute autre personne) d'une exploration de la contrée entre Québec et le Lac St. Jean, 100. Voir *Comptes*, 57.
46. *St. Maurice, Rivière* :—Demandant copie du Rapport du Relevé de la dite Rivière, et de toutes les instructions et les plans y relatifs, 176. Voir *Comptes*, 58.
47. *Scrip pour Terre* :—Demandant un Tableau des personnes auxquelles du Scrip a été accordé pour des réclamations de terre, depuis l'Acte des Terres de 1841, 176.
48. *Shérifs de Montréal* :—Demandant copie de tous papiers transmis par les Shérifs de Montréal, relativement aux accusations qui ont été portées contre eux, 110. Voir *Comptes*, 60.
49. *Toronto, Havre de* :—Demandant un Tableau des Droits de Havre perçus à Toronto en 1849, et de la balance qui reste due au Gouvernement sur la Construction du Quai de la Reine, 33. Voir *Comptes*, 64.
50. *Trent, Pont de* :—Demandant un compte des péages qui ont été perçus en 1849, et pendant chaque mois de l'année actuelle, avec le salaire du Percepteur, et du mode de paiement, ensemble avec les instructions qui lui ont été données, 223. Voir *Comptes*, 67.
51. *Troupes, Transport des* :—Demandant la Correspondance avec le Gouvernement Impérial relativement au paiement des frais de transport des Troupes allant au secours du pouvoir-civil, 215. Voir *Comptes*, 68.

Papiers et documents demandés par des Adresses, mais qui n'ont pas été transmis à la Chambre. Voir *supra*, 8, 9, 12, 16, 19, 21, 26, 40, 44, 49.

Motions, pour des Adresses, rejetées, 13, 33, 40, 47, 51, 84, 86, 87, 222, 239. Voir *Questions Rejetées*.

AGRICULTURE :

1. Comité Spécial nommé pour s'enquérir de l'état de l'Agriculture dans le Bas-Canada, et des moyens de faciliter la colonisation des terres incultes, 38. Membre ajouté, 58. Rapport (App. T. T.); Imprimé, 272.

2. Comité Spécial nommé pour s'enquérir s'il est expédient d'amender l'Acte du Bas-Canada relatif aux abus préjudiciables à l'Agriculture, 110. Rapport d'un Bill, 125.

3. Bill pour révoquer certains actes, et pour remédier aux abus préjudiciables à l'Agriculture; Rapporté par un Comité, 125. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 168. Considéré, 234. Rapporté; Grossoyé, 244. Passé, 267. Par le Conseil, 279. S. R. 285 (14 Vic., c. 40.)

4. Bill pour continuer et amender l'Acte pour l'encouragement de l'Agriculture dans le Bas-Canada; Présenté, 201. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 236.

5. Bill pour établir un Bureau d'Agriculture dans le Haut-Canada; Du Conseil; Première lecture, 240. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté amendé; Amendement adopté, 276. Passé tel qu'amendé, 277. Amendement adopté par le Conseil, 280. S. R. 284. (14 Vic., c. 73.)

AGRICULTURE, SOCIÉTÉS :

1. Bill pour amender l'acte qui incorpore la Société d'Agriculture du Bas-Canada; Présenté, 100. Seconde lecture; Grossoyé, 114. Passé, 122. Par le Conseil, 138. S. R. 181. (14 Vic., c. 45.)

2. Bill pour permettre aux membres des Sociétés d'Agriculture de Comté d'être élus dans toute année après

l'époque fixée par la loi ; Présenté, 176. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général ; Considéré ; Grossoyé, 235. Passé, 237. Par le Conseil, 264. S. R. 284. (14 Vic., c. 46.)

3. Pétition de F. Saunders et autres, la Société d'Agriculture de Waterloo, contre toute modification de l'Acte relatif aux Sociétés d'Agriculture, 225.

4. Pétition de l'Honorable G. Thompson et autres, demandant l'établissement d'une Société d'Agriculture dans Gaspé, 46.

Voir *Comptes*, 1.

ALIÉNÉS, ASILE DES :

1. La Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédient de révoquer certaines dispositions de l'Acte 2 Vic., c. 11, relatif à la construction d'un Asile pour les Aliénés, 164. Deux Résolutions rapportées, pour abolir la taxe de l'Asile des Aliénés, et substituant une taxe pour compléter et maintenir en partie l'Asile, et pour la construction de tout autre Édifice Public dans le H. Canada ; Adoptées, 171.

2. Bill pour établir un fonds pour la construction de l'Asile des Aliénés et autres Édifices Publics dans le H.-Canada ; Présenté, 172. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général ; Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 227. Passé, 237. Par le Conseil, 264. S. R., 284. (14 Vic., c. 68.)

3. Pétition de Wm. Rees, Esq., demandant une rémunération pour ses services en mettant l'Asile des Aliénés en opération, 40.

4. Pétition de J. McMicking et autres, de Stamford, demandant l'adoption de mesures pour l'inspection d'Asiles Privés pour les Aliénés dans le H.-Canada, 50. Renvoyée à un Comité Spécial, 71. Rapport, 109.

5. Bill pour l'inspection des Asiles Privés des Aliénés dans le H.-Canada ; Présenté, 99. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 157. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 204. Considéré ; pas de rapport, 246. Voir *Adresses*, 3-5. *Comptes*, 2-4. *Park, Geo. II.*

ALLEN, HENRY :—Pétition de H. Allen, ci-devant Juge de la Cour de District de London, demandant la révocation de la 9e Vic., c. 36 et 38, ou qu'il soit adopté des mesures pour l'exonérer de certaines imputations concernant sa destitution, 155. Motion pour renvoyer la pétition à un Comité, rejetée, 204.

AMELIASBURGH :

1. Pétition de R. C. Wilkins et autres, demandant l'ajustement de certaines disputes relatives à ses arpentages dans ce township, 36.

2. Bill pour confirmer un certain arpentage dans Ameliasburgh ; Du Conseil, 109. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 189. Rapporté, 204. Motion pour la troisième lecture ; Amendement pour ajouter "de ce jour en six mois" rejeté ; Bill passé, 210. S. R. 283. (14 Vic., c. 88.)

3. Pétition de W. Anderson et autres, contre le Bill, et pour l'ajustement des disputes par les Cours de Justice, 181.

4. Pétition de W. Anderson et autres, contre l'adoption de toute mesure relative à une certaine ligne de division arpentée par A. Aitkins, 28.

5. Pétition de S. Pinnock et autres, demandant que certaines parties de Hillier et Ameliasburgh soient érigées en un nouveau township, sous le nom de "Ontario," 28. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 96. Rapport sur icelle, 102.

AMENDES :—Comité Spécial nommé pour s'enquérir si les amendes imposées par les Juges de Paix dans le Bas-Canada sont remises aux autorités qu'il appartient, 71.

Voir *Adressz*, 6. *Comptes*, 5.

AMÉRIQUE BRITANNIQUE, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS DU FEU :—Voir *Comptes*, 7.

AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD, ASSOCIATION DU TÉLÉGRAPHE ÉLECTRIQUE DE L' :

1. Pétition des Directeurs, demandant des amendements à l'Acte d'incorporation ; Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 167. Rapport sur icelle, 176. Bill présenté, 183. Honoraire exempté, 230. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 235.

2. Bill pour prolonger le temps fixé pour achever le télégraphe de la dite Association, etc. ; Du Conseil ; Première lecture, 238. Seconde lecture ; Règles suspendues, 262. Passé, 263. S. R., 284. (14 Vic., c. 119.)

AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD, BANQUE DE L' :—Voir *Comptes*, 9.

AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD, UNION FÉDÉRALE DE L' :—Voir *Constitution*.

" AMIS," SÉMINAIRE DES :—Voir *Comptes*, 33.

APPEL, COUR D' (H.-C.) :—Bill pour confirmer certaines règles faites par les Juges de la Cour d'Erreur et d'Appel du Haut-Canada, et pour d'autres fins relatives aux pouvoirs des Juges de la Cour de Loi et d'Équité, et à la pratique dans ces Cours ; Du Conseil ; Première lecture, 261. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 262. Considéré ; Rapporté amendé ; Amendements adoptés, 276. Passé, tel qu'amendé, 280. Amendements adoptés par le Conseil, 282. S. R. 285. (14 Vic., c. 51.)

Voir *Comptes*, 6.

APPEL DE LA CHAMBRE :—Voir *Chambre*, 1.

APPEL, DROIT D' :—Bill pour étendre le droit d'Appel dans certains cas, dans le Haut-Canada ; Présenté, 100. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 123. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 167. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 177. Passé, 192. Par le Conseil, 206. S. R., 283. (14 Vic., c. 54.)

ARBITRES :—Voir *Experts*.

ASSOCIATIONS CHARITABLES :—Bill pour incorporer certaines Associations Charitables, Philantropiques et de Prévoyance, Présenté, 138. Seconde lecture ; Grossoyé, 178. Passé, 196. Par le Conseil, 211. S. R., 283. (14 Vic., c. 32.)

Voir *Comptes*, 33.

ASSURANCE, COMPAGNIES D' :

1. Pétition de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du District de Niagara, demandant une taxe sur les Compagnies d'Assurance Étrangères qui transigent des affaires en cette Province, 73. Renvoyée à un Comité Spécial, 108. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 119. Considéré ; Résolution concourant dans le Rapport, rapportée, 167.

2. Bill pour amender l'Acte autorisant la formation de Compagnies d'Assurance Mutuelle, et prohiber les Assurances Étrangères ; Présenté, 120. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 167.

3. Pétition de R. Woodruff et autres, de Niagara, contre le Bill, 127.

4. Bill pour amender l'Acte autorisant la formation de Compagnies d'Assurance Mutuelle ; Présenté, 167. Motion, pour la seconde lecture ; Amendement pour ajouter "de ce jour en six mois" rejeté ; Lu ; Renvoyé à un Comité Général ; Motion, pour une Instruction au Comité, rejetée ; 234. Considéré, 262. Rapporté amendé ; Considération des amendements remise à trois mois, 265.

5. Pétition d'A. Miller, de Hamilton, demandant une loi pour abolir le système d'Assurance actuel, et établir une Grande Compagnie d'Assurance Mutuelle Provinciale, 170.

Voir *Comptes*, 7.

ASSURANCE MUTUELLE, COMPAGNIES D' :—Voir *Assurance, Compagnies d'*.

ASSURANCES ETRANGERES :—Voir *Assurance, Compagnies d'*, 1—3.

AUBAINS :

1. Proclamation annonçant que la sanction Royale a été donnée au Bill (réservé) pour établir de meilleures dispositions pour la naturalisation des Aubains.—*Au commencement de ce volume*, p. viii

2. Proclamation annonçant que la Sanction Royale a été donnée au Bill (réservé) pour confirmer les titres de Biens Immobiliers appartenant à certaines personnes naturalisées en vertu d'un Statut du Bas-Canada, 1, Guil. 4, c. 53, (en faveur de John Donegani et autres),—*Do*, p. viii.

AUBERGES, COMPTES D' :—Pétition de S. Combs et autres, Aubergistes, de Stormont, etc., demandant un Acte pour le mettre en état de percevoir des sommes qui leur sont dues pour des liqueurs spiritueuses, 54. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 69. Rapport sur icelle, 75. Renvoyée à un Comité Spécial, 137. Rapport; Renvoyé à un Comité Général, 159.

AUBERGES, LICENCES D' :

1. La Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédient d'amender la loi relative aux Licences d'Auberges dans le H.-Canada, et pour autoriser les Municipalités à régler les Auberges et les Maisons où l'on vend de la Bière, et pour imposer un droit sur icelles, 179. Résolution rapportée et adoptée, 185.

2. Bill pour amender la loi relative aux Licences d'Auberges dans le H.-Canada; Présenté, 185. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 228. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 264. Passé, 268. Par le Conseil, 279. S. R., 285. (14 Vic., c. 65.)

3. La Chambre se forme en Comité pour considérer le mode d'octroyer des licences pour la vente des liqueurs enivrantes; Quatre résolutions rapportées, pour augmenter la responsabilité des Aubergistes, autorisant les autorités locales à accorder des licences aux Hôtels de Tempérance,—et limitant la vente des liqueurs par les épiciers, etc.; adoptées, 205. Voir *Intempérance*, 4.

4. Pétitions demandant que les licences d'Auberges et autres maisons d'entretien soient placées sous le contrôle des Conseils Municipaux :—Du Conseil Municipal de Waterloo, 26. Du Conseil Municipal de Beauharnois, No. 2, 102.

5. Pétitions demandant certains amendements à la loi relative aux Licences, pour supprimer l'Intempérance :—De D. Duff et autres, d'Oakville, 53. De J. L. Macdonald et autres, de Gananoque, 170. D'U. Seymour et autres, de Hastings, 260.

6. Pétition de J. McNab et autres, de Pembroke, etc., demandant un Acte pour régler l'octroi des Licences d'Auberges, 124.

Voir *Intempérance*, 4, 5. *Montréal, Palais de Justice de. Municipalités, (H.-C.)*, 3, 5. *Réserves du Clergé*, 9. *Revenu Public, etc.*, 3, 4.

AVEUGLES :—Voir *Sourds et Muets*.

BALLOTTE, VOTE PAR :—Voir *Constitution*, 5. *Réserves du Clergé*, 9. *Revenu Public, etc.*, 3.

BANC DE LA REINE :—Voir *Adresses*, 7, 8. *Comptes*, 8. *Cours. Revenu Public, etc.*, 6.

BANQUE :—

1. Bill pour établir un libre commerce de Banque; Présenté, 96. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité général, 155. Considéré, 166, 180, 187. Rapporté, 197. Grossoyé, 198. Passé, 206. Par le Conseil, 225. S. R., 283. (14 Vic., c. 21.)

2. Bill pour restreindre dans certaines limites le droit de voter par procureur dans les Banques et autres Corporations; Du Conseil; Première lecture, 117.

3. Pétitions contre le Bill relatif aux votes par procureur :—De la Banque Commerciale, 135. De la Banque de Montréal, 145. De D. Torrance et autres, actionnaires de la Banque de Montréal, 155.

4. Pétition de l'Honorable Émilien Irving et autres, en faveur du Bill, 167.

5. Bill pour conférer certains droits aux Banques Incorporées; Présenté, 205. Seconde lecture; Grossoyé, 247. Passé, 252. Par le Conseil, 277. S. R., 284. (14 Vic., c. 22.)

6. Motion, pour permission de présenter un Bill autorisant le Commerce de Banque, Rejetée, 66.

Voir *Comptes*, 9.

BANQUE COMMERCIALE DU DISTRICT DE MIDLAND :—Voir *Comptes*, 9.

BANQUE DU PEUPLE :—Voir *Comptes*, 9.

BANQUEROUTIERS :—Bill pour venir en aide aux Banqueroutiers en certain cas; Présenté, 49. Motion, pour la seconde lecture; Amendement pour ajouter : "de ce jour "en six mois," rejeté; Bill lu et renvoyé à un Comité spécial; Instructions au Comité, d'amender le Bill que ses dispositions s'appliquent à toute la Province, 140. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 164. Considéré; Rapporté; Motion, pour renvoyer le Bill à un Comité général, rejetée; Bill grossoyé, 234. Passé, 246. Par le Conseil, 264. S. R., 284. (14 Vic., c. 20.)

BAPTISTES, SOCIÉTÉ DES MISSIONNAIRES DU CANADA :—Voir *Comptes*, 33.

BAYHAM :—Pétition de la municipalité de Bayham; De C. Edson et autres, demandant que ce township soit uni à celui d'Oxford, pour toutes fins quelconques, 37.

BEAUHARNOIS, CANAL :—Pétitions demandant une indemnité pour les dommages causés par la construction d'une jetée à l'extrémité ouest du Canal :—De J. W. Parent et autres, 36. De G. H. Dumesnil et autres, 70.

2. Pétition de F. Lebœuf et autres, demandant une indemnité pour les dommages causés par les journaliers employés à la construction du Canal, 37.

BEAUHARNOIS (COMTÉ) :—Pétition de L. J. Brown et autres, demandant que les sessions de la cour de circuit soient tenues dans le village de Beauharnois, 260.

BEAUHARNOIS (SEIGNEURIE) :—Pétition de F. Ames et autres, demandant que par la reconcession de cette Seigneurie en franc et commun socage, les rentes et les pouvoirs des Seigneurs ont été considérablement augmentés, et demandant le rétablissement des anciens taux; et aussi, que justice soit rendue aux habitants de Gore, 136.

BENLEY, SONERVILLE et HARVEY :—Pétition de la municipalité d'Ops; demandant l'octroi gratis des terres dans ces townships, pour engager les gens à s'y établir, 145.

BERTHIER :—Bill pour corriger une erreur dans l'acte qui divise ce comté en deux municipalités; Présenté; Impression exemptée; Règles suspendues, et le bill lu la seconde fois; Grossoyé, 66. Passé, 95. Par le conseil, 116. S. R., 181. (14 Vic., c. 110.)

BERTHIER, ACADEMIE DE :—Pétition de F. R. Tranche-montagne et autres, demandant de l'aide, 70.

BEVERLEY :—Vide *Waterloo*, 11.

BIBLIOTHÈQUE :

1. M. L'Orateur communique une lettre circulaire qu'il a adressée à différents personnages officiels, au sujet de la destruction des Bibliothèques du Parlement,—avec des lettres en réponse, des Orateurs de la Chambre des communes, des Conseils Législatifs de l'Isle du Prince Edouard et du Nouveau Brunswick, de l'Assemblée de la Nouvelle-Ecosse, du Président du Sénat de New-York, du Secrétaire de l'Etat de New-York, et du ci-devant Orateur de la Chambre des Représentants des Etats-Unis, 6.

2. M. L'Orateur fait rapport de donations de Journaux et autres livres, de la part de certains Membres, et autres personnes résidant dans la Province, 8.

3. COMITÉ PERMANENT nommé pour assister M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque, 42. PREMIER RAPPORT (recommandant la nomination d'un comité conjoint de la Bibliothèque); Concours, 50. Message envoyé au conseil à ce sujet, demandant aussi la nomination d'un comité conjoint, et nommant les membres pour la Chambre, 51. Message du Conseil, accédant à cette demande, et nommant les Membres pour le Conseil, 58. Pétition de J. Huston (relativement à son *Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne*), renvoyée au comité, 89. PREMIER RAPPORT du comité conjoint, 228. Concours: Deux Résolutions, exprimant la gratitude de la Chambre pour les donations de livres, etc., faites par l'Orateur de la Chambre des Communes, les autorités de l'Etat de New-York, la législature de l'Isle du Prince-Edouard, et d'autres individus, 229. Rapport et Résolutions, imprimés, 230. SECOND RAPPORT, (sur la pétition de Huston, achat et reliure de livres, etc.); Concours; Résolution accordant £10 à James Curran pour services rendus dans la Bibliothèque lors de l'incendie de l'Edifice du Parlement, 275.

Voir *Comptes*, 10, 11.

BIENS DES PERSONNES DÉCÉDÉES :—Voir *Défuntis*.

BILLETTS PROMISSOIRES :—Voir *Lettres de Change*.

BILLS:

1. Résolution, Que la troisième lecture des Bills soit, à l'avenir, placée à l'Ordre du Jour, et précède les autres Ordres, excepté ceux qui auront la préférence par ordre spécial, 44.

2. Bills comportant l'emploi de deniers publics, et Résolutions autorisant la dépense adoptée en Comité Général, et renvoyée au Comité Général de chaque bill, avec Instruction de pourvoir à la dépense, 198, 223. Rapportés par des Comités Spéciaux, 47, 105, 125.

3. Motions, pour permission de présenter des Bills, rejetées 5, 33, 42, 51, 66, 72, 205. Voir *Question Rejetée*.

4. M. l'Orateur décide qu'il est hors d'ordre, 64.

5. Retirés, 140, 141, 149, 157, 167, 168, 173, 177, 207, 223, 224.

6. Impression exemptée, 47, 58, 66.

7. Motions, pour la seconde lecture de Bills, rejetées :—Voir *Questions Rejetées*

8. Seconde lecture, après une motion pour la seconde lecture rejetée dans une séance précédente :—Voir *Loi, Pratique de la*, 1.

9. Seconde lecture remise à six mois, 67, 97, 111, etc.

10. Motion pour renvoyer le Bill immédiatement à un Comité Général, rejetée, et le Bill renvoyé à un Comité Général pour le lendemain, 246.

BILLS—Continuation :

11. Instructions à des Comités Généraux sur des Bills, 198, 234.

12. Instruction à un Comité Spécial sur un Bill,—de restreindre son opération au Haut-Canada (relativement à l'emprisonnement pour Dette), 68.—D'étendre son opération à toute la Province (relativement aux Banqueroutiers), 140.

13. Comité Général sur un Bill,—demande la permission de siéger de nouveau,—elle est refusée par la chambre,—et le Bill renvoyé à un Comité Spécial, 203.

14. Rapporté amendé par un Comité Général, et amendé de nouveau par la Chambre, après la réception du Rapport, 135.

15. Renvoyé de nouveau à un Comité Général; et amendé de nouveau 62, 124, 154, 180.—Et rapporté sans amendement, 237.

16. Rapportés amendés par un Comité Spécial, et les amendements adoptés par la Chambre, sans être renvoyés à un Comité Général (deux cas), 57.

17. Ordre donné au Président d'un Comité Spécial auquel des Bills ont été renvoyés, d'en faire rapport, 183.

18. Bill rapporté amendé, avec la preuve et le témoignage par un Comité Spécial, 196.

19. Réimprimés, tels qu'amendés par des Comités Spéciaux, 109, 115, 156, 178.

20. Amendements proposés dans la Chambre, imprimés, 161.

21. Cavalier ajouté après la troisième lecture, 63.

22. Cavaliers proposés et rejetés, 119, 120.

23. Passé plus promptement que d'ordinaire :—Voir *Sauvages*, 1. *Toronto, Simcoe et Huron, Compagnie du Chemin de Fer de l'union de*, 3.

24. Preuves et témoignages sur lesquels des Bills sont fondés, demandés par le Conseil, 198; 225.

25. Amendés par le Conseil, 53, 69, 117, 142, 144, 182, 198, 206, 211, 212, 219, 238, 261, 263, 264, 268, 269, 279.—Version anglaise seulement, 136.

26. Amendements du Conseil amendés par la Chambre, 122.

27. Un Bill (pour reprimer l'Intempérance) ayant été rapporté du Conseil avec des amendements, M. l'Orateur appelle l'attention de la Chambre sur l'un des amendements qui augmente les honoraires sur les licences d'auberges, et demande s'il ne serait pas expédient (afin d'expédier les affaires) que la Chambre se désistât de ses privilèges, dans cette occasion; Résolution, que la Chambre n'insiste pas sur ses privilèges, en mettant le bill de côté; Amendement adopté, 280.

28. Reçoivent la Sanction Royale :—Par proclamation, *Au commencement de ce volume*, pp. vi., viii.—Par le Gouverneur-Général, 181, 283.

29. Désavoué par Sa Majesté,—*Au commencement de ce volume*, p. vii.

30. Bills venant du Conseil, 31, 73, 109, 116, 117, 138, 142, 165, 211, 212, 219, 238, 249, 261, 268.

31. Amendés par la Chambre, 173, 269, 276, 282.

32. Messages envoyés au Conseil, demandant des preuves et des documents sur lesquels un Bill est fondé, 183.

33. Bills Publics :—Voir *Actions. Agriculture. Agriculture, Sociétés d'. Aliénés. Appel, Cour d'. Appel, Droit d'. Associations Charitables. Assurance, Compagnies d'. Auberges, Comptes d'. Banqueroutiers. Banques. Bœuf et Lard. Bois de Construction. Bureau de Postes. Bureaux Publics. Chancellerie. Chemins, Compagnies*

BILLS (PUBLICS)—Continuation :

de. Chemins de Fer. Chemins et Ponts. Cimetières. Cimetières, Compagnies de. Commerce Libre. Commissaires, Cours des. Commissions Rogatoires. Compagnies à Fonds Social. Comté, Cours de. Constructions, Sociétés de. Coroners. Cotisations. Cruauté envers les Animaux. Défunts. Dette, Emprisonnement pour. Diffamation. Division, Cours de. Division, Ligne de Divisions Territoriales. Douaires. Douanes. Education. Eglises. Ejectement. Elections. Emigrés, Taxe des. Emprunts. Enregistrement, Lois d'. Exécutions. Experts. Exploration Géologique. Femmes mariées. Fleur et Farine. Frais. Gardiens. Gibier. Hypothèques. Intempérance. Jugements Etrangers. Juges de Paix. Jurés. Justice, Administration de la. King's College. Lettres de Change. Loi, Protique de la. Lois Expirantes. Mariage. Fonds des Licences de. Marine. Matelots. Mémoires par écrit. Milice. Monnaie courante. Moulin, Chaussées de. Moulins, Propriétaire de. Municipalités. Navigation, Lois de. Palais de Justice. Parlement. Paroisses. Peine Capitale. Pénitencier. Petites Causes. Poisson et Huile. Prérogative, writs de. Primogéniture. Prison. Procédure Criminelle. Propriété Littéraire, Droit de. Recensement. Rectories. Regrattiers et Colporteurs. Replevin. Représentation. Salaires Officiels. Sauvages. Serment d'Office. Sessions Trimestrielles. Shérifs, Ventes par les. Statuts. Subsidés. Télégraphe, Lignes de. Témoignage. Témoins. Terres. Travaux Publics. Usure, Loi contre l'.

31. Bills Privés et Locaux :—Voir Améliasburgh. Amérique Britannique du Nord, Association du Télégraphe de l'. Berthier. Bytown. Bytown et Montréal, Télégraphe de. Bytown et Prescott, Compagnie du Chemin de fer de. Calédonia. Catarakoui, Compagnie du Cimetière de. Champlain et St. Laurent, Compagnie du Chemin de fer de. Chateauguay. Chatham. Chemin de fer Occidental, Grand. Cobourg, Havre de. Comte. Cornwall. Counter. Dépôts et Prêts, Compagnie de. Du Chêne. Edwardsburgh. Elgin, Association. Frank. Greenstreet. Grimsby, Havre de. Guelph et Dundas, Chemin de fer de. Hamilton, Compagnie du Gaz de. Haut-Canada, Banque du. Huntingdon. Industrie et Rawdon, Chemin de fer de. Kingston, Compagnie d'Assurance de, sur la vie et contre les accidents du feu et de la navigation intérieure. Méthodistes Wesleyens. Montréal, Banque d'Epargnes et de Prévoyance de. Montréal, Bureau d'Enregistrement de. Montréal, Ecole de Médecine de. Montréal, Havre de. Montréal, Maison de la Trinité de. Moore. Niagara et Détroit, Chemin de fer de. Notaires. Osgoode. Pilotes. Québec. Québec, Aqueduc de. Québec, Charpentiers de Navire de. Québec, Eglise St. Patrice de. Québec et Richmond, Chemin de fer de. Québec et St. Andrews, Chemin de fer de. Québec, Prêts aux Incendies de. Québec, Société St. Jean Baptiste de. Rimouski. Saguenay. St. Hyacinthe. St. Jean, Académie de. St. Laurent. St. Laurent, et l'Atlantique, Chemin de fer de. St. Louis et la Ligne de la Province, Chemin de fer de. St. Michel. Thames. Toronto, Congrégation Presbytérienne de. Toronto et Lac Huron, Chemin de fer de. Toronto, Havre de. Toronto, Institut des Artisans de. Toronto, Necropolis de. Toronto, Simcoe et Lac Huron, Compagnie du de fer de l'Union de. Trinity College. Trois-Rivières. Upton. Vaughan, Compagnie du Chemin de. Victoria College. Walpole. Waterloo.

BILLS PRIVÉS :

1. LE COMITÉ PERMANENT sur les divers Bills Privés, nommé, 9, 30. Le comité autorisé à procéder avec les Bills sans donner une semaine d'avis, comme il est requis par la 63e Règle, 167, 184, 196.

BILLS (PRIVÉS)—Continuation :

BILLS RENVOYÉS à ce comité :—Bill de la Chaussée de moulin de Silverthorn, 56. Bill de la Compagnie d'Assurance de Kingston contre les accidents du feu et de la Navigation Intérieure, 112. Bill de la Société Bienveillante des Ouvriers de Québec; Bill pour incorporer l'Académie de St. Jean, 113. Bill pour transporter la régie de la commune des Trois-Rivières au Conseil Municipal de cette ville, 114. Bill du Cimetière de Catarakoui, 123. Bill pour incorporer la compagnie du chemin de Vaughan; Bill de l'Institut des Artisans de Toronto; Bill pour incorporer la Necropolis de Toronto, 135. Bill en faveur de L. Comte; Bill pour incorporer les Sociétés Bienveillantes de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne, 141. Bill pour mettre John Counter en état d'obtenir un brevet pour fabriquer des poêles d'après un nouveau principe, 149. Bill pour incorporer la Société Ecclésiastique de St. Michel, 169. Bill pour accorder de nouveaux pouvoirs à la Compagnie d'Assurance de Montréal sur la vie et contre les accidents du feu et de la Navigation Intérieure, 177. Bill pour amender les actes relatifs à la Compagnie des Dépôts et Prêts du Haut-Canada, 189. (Preuves et témoignages relatifs au bill du Brevet de Counter, renvoyés à ce comité, 205.)

PREMIER RAPPORT (sur le Bill de la Chaussée de moulin de Silverthorn,) 95. SECOND RAPPORT, (sur le bill de l'Assurance de Kingston contre les accidents du feu et de la Navigation Intérieure; le Bill de la Société Bienveillante des Ouvriers de Québec, le Bill de l'Académie de St. Jean; et le Bill de la Commune des Trois-Rivières,) 130. TROISIÈME RAPPORT (sur le bill du Cimetière de Catarakoui), 142. QUATRIÈME RAPPORT (sur le bill de la Necropolis de Toronto; le Bill de la Compagnie du chemin de Vaughan; et le Bill de l'Institut des Artisans de Toronto), 155. CINQUIÈME RAPPORT (sur le Bill en faveur de L. Comte), 161. SIXIÈME RAPPORT (déclarant que le préambule du Bill pour incorporer les Sociétés Bienveillantes de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne n'a pas été prouvé,—et demandant les preuves et les témoignages sur lesquels le Bill du Brevet de Counter est fondé), 182. SEPTIÈME RAPPORT (sur le Bill de l'Assurance de Montréal contre les accidents du feu, etc.), 189. HUITIÈME RAPPORT (sur le Bill de la Compagnie des Dépôts et Prêts), 201. NEUVIÈME RAPPORT (sur le Bill pour incorporer la Société Ecclésiastique de St. Michel), 204. DIXIÈME RAPPORT (sur le Bill du Brevet de Counter), 220.

2. Comité Spécial nommé pour considérer quelles améliorations peuvent être apportées dans l'administration des affaires privées dans la chambre, et rédiger telles Règles Permanentes qui conviendront à cet égard, 128. Rapport, 150. Imprimé; Renvoyé à un Comité Général, 151. Considéré; Résolutions rapportées et adoptées, 232.

3. Série de Résolutions pour régler le cours des délibérations sur les Bills Privés et Locaux, 232. Imprimée, 275.

4. Temps pour recevoir des pétitions demandant des Bills Privés, prolongé, 34, 44, 65.—Bills Privés, 44, 96, 108, 145.—Rapports sur des Bills Privés. 44, 108, 145, 201.

5. Exemptés de l'honoraire ordinaire, 56, 121, 178, 190, 191, 219, 230.—Honoraire remboursé après le rejet du Bill, 192, 230.

6. Motions. pour exempter des Bills de l'honoraire, rejetées, 192, 230.

7. Bill ou Pétitions sur lesquels il n'a pas été procédé, parce qu'avis suffisant n'a pas été donné en vertu de la 66e Règle, 57, 66, 96, 102.—Partie d'une Pétition, seulement, 90.

8. La règle (66) exigeant l'avis, suspendue, 100, 108, 121, 127.

BILLS (Privés)—Continuation :

9. Motion, pour suspendre la dite règle, rejetée, 101.

10. La règle (63) exigeant un avis d'une semaine de la prise en considération des Bills par des comités spéciaux, suspendue, 167, 184, 196, 230.

11. Le Comité des Bills Privés fait rapport, sur un certain Bill, que le préambule n'a pas été prouvé, 182.—Qu'il désire les preuves et les témoignages sur lesquels un certain Bill (du Conseil) est fondé, 182.

Voir *Bills*, 34.

BILLS RÉSERVÉS :

1. Proclamations annonçant la Sanction Royale à certains Bills Réservés,—*Au commencement de ce volume*, pp, vi, viii.

2. Motion, pour une Adresse demandant copie de tous les Rapports du Procureur-Général du Haut-Canada, sur les Bills réservés passés par les deux chambres à la dernière session, Rejetée, 13.

Voir *Gouverneur-Général*, 8.

BISHOP'S COLLEGE, LENNOXVILLE :—Pétitions demandant l'augmentation de l'allocation en faveur de cette Institution. et que privilège lui soit accordé de conférer des degrés dans les Arts et en Théologie :—Du Rév. Jas. Jones et autres, de Stanbridge, 8. Du Rév. J. J. S. Mountain et autres, du Côteau du Lac, 13. Du Ministre, etc., de Buckingham; Du Rév. F. A. Young et autres, de St. Martin; Du Rév. J. Johnston et autres, de Hull et Aylmer; Du Rév. J. Linge et autres, de Frampton Ouest, 28. Du Ministre, etc., de l'Eglise d'Angleterre à Granville; Du Rév. R. Lindsay et autres, de Bromc et Sutton; Du Rév. R. Whitwell et autres, de St. Armand Ouest; Du Rév. A. Balfour et autres, de Kingsey; Du Rév. W. King et autres, de Broughton; Du Rév. W. Jones et autres, de Farnham, etc., 35. Du Rév. J. Nicholls, Principal de Bishop's College, 37. Du Rév. R. Lonsdell et autres, de Farnham, etc., de Laprairie, 39. Du Rév. Dr. Falloon et autres, de Shipton, etc.; Du Rév. W. Arnold et autres, du Bassin de Gaspé; Du Rév. J. Dalziel et autres, d'Eaton; Du Rév. J. Kemp et autres, de Bury, etc.; De T. Davis et autres, de Dudswell, 46. Du Rév. A. J. Whitten et autres, de Shefford; Du Rév. J. Scott et autres, de Dunham, 54. Du Rév. H. G. Burrage et autres, de Hatley; Du Rév. L. Doolittle et autres, de Lennoxville, 64. Du Rév. J. Hutton et autres, de Russeltown; Du Rév. R. Lewis et autres, de Portneuf; Du Rév. J. Torrance et autres, de la Pointe-Lévi, 68. Du Rév. J. Flanagan et autres, de Mascouche; Du Rév. A. D. Lockhart et autres, de St. Lin, 74. Du Rév. J. McKeown et autres, de Hemmingford; Du Rév. S. S. Wood et autres, des Trois-Rivières; Du Lord Evêque de Montréal et autres, de Québec; de la Corporation de Bishop's College, 77. Du Rév. W. V. Lloyd et autres, de Leeds, 89. Du Rév. G. Milne et autres, de New-Carlisle; Du Rév. A. D. Campbell et autres, de Montréal, 117. Du Rév. J. Hellmuth et autres, de Sherbrooke, 167.

BLÉ :—Voir *Douanes*, 4.

BIENHEIM :—Voir *Waterloo*, 9.

BOEUF ET LARD :—Bill pour amender et rendre permanent l'Acte qui règle l'inspection du Bœuf et du Lard; Présenté, 128. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré, 188. Rapporté; Grossoyé, 173. Passé, 179. Par le Conseil, 206. S. R., 283. (14 Vic., c. 30.)

BOIS DE CONSTRUCTION :

1. Pétitions demandant des amendements à l'Acte relatif à l'inspection du Bois de Construction, etc :—De C. Gazeau et autres, 13. De J. Clark et autres, 46.

2. Bill pour amender l'acte relatif à l'inspection et au mesurage du Bois de Construction; Présenté, 33.

Motion pour la seconde lecture; Amendement pour ajouter "dans six mois," adopté, 67.

3. Pétitions de Thomas Wilson et Cie, et autres; et de la Chambre de Commerce de Québec, contre le Bill, 77.

Voir *Adresses* 24, 25. *Comptes*, 30, 31.

BYTOWN :

1. Proclamation annonçant que Sa Majesté a désavoué le Bill pour incorporer Bytown,—*Au commencement de ce volume*, p. vii.

2. Pétition du Maire du Conseil de Ville, demandant qu'on fasse disparaître les doutes relatifs aux dernières Elections Municipales; et le pouvoir de percevoir les arrérages de taxes pour 1848, 36. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 43. Rapport sur icelle, 66. Bill présenté, 121. Seconde lecture; Grossoyé, 177. Passé, 192. Par le Conseil, 211. S. R., 283. (14 Vic., c. 82.)

BYTOWN, COLLÈGE :—Pétitions demandant une allocation en faveur de cette Institution; De S. G. l'Evêque de Bytown, 28, 36, 37. D'E. Masse et autres, 29.

Voir *Comptes*, 33.

BYTOWN ET MONTRÉAL, COMPAGNIE DU TÉLÉGRAPHE DE :—Pétition de J. McKinnon et autres, demandant qu'on fasse disparaître les doutes sur la légalité de leur entreprise, 117. Renvoyé au Comité des Ordres Permanents, 119. Rapport sur icelle; Bill présenté, 125. Seconde lecture; Renvoyée au Comité des Chemins de Fer et Lignes de Télégraphe, 135. Rapporté; Renvoyé au Comité Général, 142. Considéré, 149. Rapporté; Grossoyé, 154. Passé, 166. Honoraire exempté, 191. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 198. Considérés et adoptés, 201. S. R., 283. (14 Vic., c. 120.)

BYTOWN ET PRESCOTT, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition de N. Sparks et autres, demandant un Acte d'incorporation, 81. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 82. Rapport qu'aucun avis n'a été donné, 90. Règle exigeant l'avis suspendue, 127. Bill Présenté, 139. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 217. Règle exigeant un avis d'une semaine avant la prise en considération, suspendue, 230. Rapporté, 225. Renvoyé à un Comité Général, 230. Considéré, 249. Rapporté; Grossoyé, 250. Passé, 263. Rapporté du Conseil, avec un amendement, 269. Considéré et adopté, 272. S. R., 284. (14 Vic., c. 132.)

BYTOWN, SŒURS DE LA CHARITÉ DE :

1. Pétition de la Sœur E. Bruyère et autres, demandant une allocation, 28. Pétition de W. King et autres, faisant la même demande, 39.

2. Pétition de la Sœur E. Bruyère et autres, demandant une allocation pour l'Hôpital de Bytown, sous leurs soins, 37.

CAISTOR :—Pétition de W. Davidson et autres, demandant que l'arpentage de la 1re et 2e concessions de Caistor, soit fixé suivant les notes d'arpentage originales, 124.

CALÉDONIA (TOWNSHIP PROJETÉ) :

1. Pétition d'Allen Scobie et autres, demandant que certaines parties de Sénéca et Onondaga, soient érigées en un nouveau township, sous ce nom, 12. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 46. Rapport sur icelle, 57. Motion, pour renvoyer la pétition à un Comité Spécial; deux amendements rejetés; motion principale adoptée, 65. Rapport, 165. Bill présenté, 166.

2. Pétitions contre :—Du Conseil Municipal de Haldimand; De la Municipalité de Sénéca, 12. De M. Harcourt, de Sénéca, 50. De J. Yokom et autres, de Sénéca; De J. Jarron, de Moulton; D'A. P. Farrell, de

CALÉDONIA (TOWNSHIP PROJÉTÉ)—Continuation :

Dunn ; et Pétitions des Municipalités de Dunn, Walpole, N. Cayuga et S. Cayuga, 50. De la Municipalité d'Onéida, 59. Toutes renvoyées au Comité Spécial, 59. Rapport, 77. De la Municipalité de Canboro, 77. De la Municipalité de Rainham, 81.

COMPTON, ACADÉMIE DE :—Pétition de C. P. Reid et autres, demandant une allocation, 40.

CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, DU :—Voir *Comptes*, 7.

CANADA, NOUVEAU-BRUNSWICK ET LA NOUVELLE-ÉCOSSE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU :—Pétition de la Compagnie demandant l'autorisation de prolonger sa ligne jusqu'à sa jonction avec le Chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, 36.

Voir *Adresses*, 16.

CAP AUX OISEAUX :—Voir *Quarantaine*.

CAPREOL, F. C. :—Pétition demandant une compensation pour frais encourus dans l'arrestation des meurtriers de feu Thomas Kinneer, Ecr., 89. Cette partie de la Pétition demandant une enquête, renvoyée à un Comité Spécial, 98. Rapport, (App. F. F.) ; Imprimé, 145.

Voir *Kingsmill*.

CAP ROSIER :—Voir *Quarantaine*.

CATARAQUOI, COMPAGNIE DU CIMETIÈRE DE :—Pétition de F. T. Kirkpatrick et autres, de Kingston, demandant un Acte d'Incorporation, 29. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 50. Rapport sur icelle, 57. Bill présenté, 62. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Bills privés, 123. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 142. Considéré, 169. Rapporté ; Grossoyé, 173. Passé, 192. Rapporté du Conseil, avec des amendements ; Considérés et adoptés, 220. S. R., 284. (14 Vic., c. 140.)

CAUTIONNEMENTS ET GARANTIES :—Voir *Comptes*, 12.

CHAMBLY, COLLÈGE DE :—Pétition de l'Évêque Catholique Romain de Montréal, demandant l'allocation ordinaire en faveur de ce collège, et une allocation pour établir une École Modèle en connexion avec ce collège, 27.

CHAMBRE

1. Appel nominal de la Chambre, le 28 Juin, les Membres absents à être placés sous la Garde du Sergent d'Armes, 72. La Chambre appelée ; Les Noms des Membres absents, inscrits, 106.

2. Ordre que les Votes et Délibérations soient imprimés sous la direction de M. l'Orateur, 4.

3. M. Geo. Ure, appelé à la Barre de la Chambre, sur la plainte d'un Membre qu'il s'est servi d'un langage rude et offensant envers lui, de la Galerie des Rapporteurs, 160. Il comparait et s'adresse à la Chambre ; Résolution, qu'il est coupable d'une infraction de privilèges ; Il est réprimandé par M. l'Orateur ; Réprimande de M. l'Orateur, insérée dans le Journal, 164.

4. Se rend auprès de Son Excellence—à la barre de la Salle du Conseil—lors de l'ouverture de la Session, 1. —Lorsque la Sanction Royale est donnée à des Bills, 181.—À la clôture de la Session, 282.—À l'Hôtel du Gouvernement, avec des Adresses, 115.

5. Siège le samedi, 164, 182.

6. Siège deux fois dans la même journée, 176, 189, 207, 217, 236, 249, etc.

7. Résout de ne pas siéger le jour suivant (étant l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté) ; La Chambre s'ajourne après minuit, ayant été informée que c'est l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté, 20.

CHAMBRE,—Continuation :

8. S'ajourne faute de Quorum, 72, 141, 149, 178, 217, 247, 268, 279.

9. S'ajourne par respect pour la mémoire d'un ci-devant membre (et un ci-devant membre du Conseil Législatif), 11.

10. S'ajourne au deuxième jour (étant l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté), 18,—(une fête légale), 34.—52.

11. S'ajourne plus à bonne heure que d'ordinaire du jour suivant (ou d'un jour futur), 20, 26, 109, 164, 170, 194, 205, 213, 225, 230, 242, 251.

12. Motion, pour s'ajourner à plus à bonne heure que d'ordinaire, le jour suivant, rejetée, 142, 220, 224.

13. Motions d'ajournement, rejetées, 42, 175, 243, 272, 274.

14. Motion que pour le reste de la Session, la Chambre s'assemble les Lundis, Mercredis et Vendredis, à 10 heures A. M., Rejetée, 106.

15. Motion, que pour le reste de la Session, la Chambre s'assemble tous les jours (les Samedis inclus) à 11 heures, Rejetée, 139.

16. Noms pris sur les divisions (Questions emportées dans l'affirmative.) 9, 14, 23, 42, 43, 63, 64, 67, 68, 76, 80, 84, 86, 87, 88, 91, 96, 98, 100, 105, 106, 107, 110, 111, 119, 121, 131, 140, 143, 148, 149, 157, 160, 164, 172, 173, 175, 178, 182, 184, 188, 190, 192, 193, 198, 202, 203, 206, 207, 208, 210, 219, 222, 223, 224, 233, 234, 237, 242, 243, 250, 257, 258, 259, 262, 264, 265, 267, 274, 279, 281.—(Négative), 5, 18, 22, 23, 33, 41, 42, 45, 47, 51, 52, 66, 72, 76, 83, 84, 86, 87, 91, 99, 101, 106, 107, 119, 121, 129, 134, 135, 140, 145, 145, 146, 149, 159, 171, 174, 175, 182, 184, 188, 190, 191, 192, 193, 197, 198, 199, 200, 203, 204, 205, 206, 210, 211, 212, 216, 219, 220, 222, 223, 226, 234, 242, 344, 245, 246, 250, 251, 257, 258, 259, 260, 261, 264, 265, 266, 267, 268, 272, 273, 274, 279.

17. La Chambre se divise, et les noms ne sont pas pris, 49, 54, 65, 71, 73, 95, etc.

Voir *Représentation*.

CHAMPLAIN ET ST. LAURENT, CHEMIN DE FER DE :

1. Pétition de la Compagnie des Propriétaires, demandant une augmentation de leur fonds social ; et l'autorisation de prolonger le Chemin de Fer jusqu'à la Ligne de la Province, 35. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 40. Rapport sur icelle, 47. Bill présenté, *ib.* Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 77. 63^e Règle suspendue, et le Bill rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 82. Considéré, 114. Rapporté ; Grossoyé, 116. Passé, 116. Passé, 123. Par le Conseil, 138. S. R., 182. (14 Vic., c. 114.)

2. Pétitions demandant une enquête sur les affaires de la Compagnie, et sur son tarif, et qu'aucun nouveau pouvoir ne lui soit accordé :—De L. Marchand et autres, de St. Jean ; De M. A. Arcand et autres de Rouville, 59. Pétition de Marchand, renvoyée au Comité des Chemins de Fer, 89.

Voir *Comptes*, 13. *Montréal, et Ligne de la Province, Chemin de Jonction de.*

CHANCELLERIE, COUR DE :

1. Bill pour confirmer les Décrets et les Ordres, etc., de la Cour de Chancellerie ; Présenté, 31. Motion, que le Bill soit maintenant lu une seconde fois ; Amendement pour substituer Jeudi prochain, adopté, 140.

2. Comité Spécial nommé pour s'enquérir du mode d'instituer et suivre les procédures dans la dite cour, contre les parties absentes du pays, 140. Rapport, 238.

CHANCELLERIE, COUR DE—*Continuation* :

3. La Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédient d'accorder un salaire à un Commis dans le Bureau du Maître de la Cour, 178. Résolution rapportée et adoptée, 185. Renvoyée au Comité Général sur le Bill de Chancellerie, avec une Instruction, 198. Voir *infra*, 4.

4. Bill pour l'administration plus efficace de la Justice dans la Cour de Chancellerie; Présenté, 179. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; la Résolution ci-dessus renvoyée aussi au même Comité; Instruction au Comité d'insérer une clause dans le Bill en conformité de la Résolution, 198. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 226. Passé, 243. Par le Conseil, 277. S. R., 284. (14 Vic., c. 50.)

5. Pétition de R. S. Woods et autres, de Sandwich, demandant l'abolition de la Cour de Chancellerie, 5.

Voir *Adresses*, 9. *Comptes*, 14. *Constitution*, 5. *Cours*. *Gouverneur-Général*, 10. *Revenu Public*, etc., 4, 6, 7.

CHARLESTON, ACADEMIE DE:—Pétition de W. G. Cook et autres, demandant une allocation, 8.

CHARPENTIER DE NAVIRE:—Voir *Québec*, *Charpentiers de Navire* de :

CHATEAUGUAY:—Bill pour annexer la dite Seigneurie au District Judiciaire de Beauharnois; Présenté, 190. Pétition de S. Muir et autres, en faveur, 194.

CHATHAM:—Bill pour corriger une erreur dans les Lettres Patentes de deux certains lots de cette ville; Présenté, 143. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 156. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 208. Passé, 216. Par le Conseil, 231. S. R., 284. (14 Vic., c. 87.)

CHATHAM, PONT DE:—Pétition d'E. Lorwill et autres, demandant que la vente du dit pont soit remise jusqu'à ce que les Conseils de la Ville et du Comté soient organisés, et qu'en même temps les taux soient réduits, 170.

CHEMIN A BARRIERES, DÉBENTURES DE:—Voir *Montréal*, *Banque de Prévoyance et d'Épargnes de Québec*, *Chemins à Barrières* de :

CHEMIN DE FER DE MONTRÉAL A TORONTO:—Voir *Isle Perrot*.

CHEMIN DE FER OCCIDENTAL, COMPAGNIE DU GRAND :

1. Pétition de la Compagnie demandant un Acte pour autoriser les Corporations Municipales à prendre des parts dans son capital, 9. Pétition du Maire et de la Municipalité de Hamilton; en faveur, 13. Les deux renvoyées au Comité des Ordres Permanents, 43. Rapport sur icelles; Les deux pétitions renvoyées au Comité des Chemins de Fer, 47. Pétition du Conseil de Ville de Ste. Catherine, en faveur, 64. Bill présenté, 51. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 56. Rapporté amendé; Amendement adopté; Bill Grossoyé, 57. Ordre déchargé, et le Bill renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté amendé; Grossoyé, tel qu'amendé, 62. Passé (après avoir été étendu à tous les Chemins de Fer), 64. Rapporté du Conseil, avec des amendements (limitant l'Acte à la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental), 117. Amendements considérés et amendés, 122. Lu pour la troisième fois, et passé tel qu'amendé, 125. Adoptés par le Conseil, 134. S. R., 181. (14 Vic., c. 129.)

2. Pétition d'A. Elliot et autres, de Galt, demandant que la Compagnie soit autorisée à construire une ligne d'embranchement jusqu'à cet endroit; Renvoyée au Comité des Chemins de Fer; Pétition de la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental, demandant l'autorisation de construire le dit Chemin de Fer; Renvoyée, etc.,

CHEMIN DE FER OCCIDENTAL, COMPAGNIE DU GRAND—*Continuation* :

225. Bill présenté; Exemption d'honoraire, ainsi que de l'avis de prise en considération par le Comité, 220. Motion, pour la seconde lecture; Amendement pour ajouter "de ce jour en six mois," rejetée; Motion d'ajournement, rejetée; Bill lu; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 243. Rapporté; Grossoyé, 248. Passé, 250. Rapporté du Conseil, avec un amendement, 264. Considéré et adopté, 267. S. R., 284. (14 Vic., c. 130.)

CHEMINS, ALLOCATIONS POUR DES:—Voir *Frank. McParland*, *Moore*.

CHEMINS, COMPAGNIES DE :

1. Bill pour étendre l'Acte autorisant la formation de Compagnies de Chemins, etc., à des compagnies formées pour acquérir des travaux publics d'une semblable nature; Présenté, 34. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 95. Considéré, 126. Rapporté; Grossoyé, 136. Passé, 143. Par le Conseil, 159. S. R., 182. (14 Vic., c. 14.)

2. Bill pour amender l'Acte autorisant la formation de Compagnies à Fonds Social pour construire des Chemins et autres travaux dans le Bas-Canada; Présenté, 60. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 123.

3. Bill pour étendre les dispositions de l'acte autorisant la formation de Compagnies à Fonds Social; Présenté, 100. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 168. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 177. Passé, 184. Par le Conseil, 212. S. R., 283. (14 Vic., c. 72.)

CHEMINS DE FER :

1. Bill pour autoriser la formation de Compagnies de Chemin de Fer; Du Conseil; Première lecture, 165. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 236.

2. COMITÉ PERMANENTS sur les Lignes de Chemin de Fer, nommé, 9, 30. Membres ajoutés, 58.

SUJETS RENVOYÉS A CE COMITÉ:—Pétitions de la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental, et du Maire, etc.; de Hamilton (actions dans le Grand Chemin de Fer Occidental), 47. Bill pour permettre aux Corporations Municipales de prendre des parts dans le dit Chemin de Fer, 56. Pétition d'A. Shade et autres (contre le Bill du Chemin de Fer de Niagara et Détroit), 57. Pétitions demandant l'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de Niagara et Détroit, 59, 65, 95, 98. Bill pour prolonger le Chemin de Fer du Lac Champlain et du St. Laurent, 77. Pétition de L. Marchand et autres, (demandant une enquête sur les affaires de la Compagnie du Chemin de Fer du Lac Champlain et du St. Laurent), 89. Bill pour amender l'Acte du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, 95. Bill du Chemin de Fer de Québec et Richmond, 112. Bill du Chemin de Fer des Rivières Niagara et Détroit, 114. Bill pour étendre l'Acte du Chemin de Fer de Montréal et Lachine, et pour incorporer la Compagnie du Grand Chemin de Fer de Jonction du St. Laurent et de l'Outaouais, 124. Bill du Télégraphe de Bytown et Montréal; Bill du Chemin de Fer d'Industrie et Rawdon, 135. Bill pour faire revivre l'Acte du Chemin de Fer de Toronto et du Lac Huron, 157. Bill pour autoriser l'union de la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et Lachine, avec la Compagnie du Chemin de Fer de St. Louis et de la ligne de la Province, 169. Pétition d'A. Elliot et autres, demandant la construction d'un embranchement du Grand Chemin de Fer Occidental, jusqu'à Galt, 213. Pétition de la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental, faisant la même demande, 225. Bill du Chemin de Fer de Bytown et Prescott, 217. Bill pour autoriser la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental à construire un embranchement jusqu'à Galt, 243.

CHEMIN DE FER—Continuation :

PREMIER RAPPORT (sur le Bill du capital du Grand Chemin de Fer Occidental), 57. **SECOND RAPPORT** (sur le Bill pour prolonger le Chemin de Fer du Lac Champlain et du St. Laurent), 82. **TROISIÈME RAPPORT** (sur le Bill pour amender les Actes du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique), 115. **QUATRIÈME RAPPORT** (sur le Bill du Télégraphe de Montréal et Bytown, et le bill du Chemin de Fer des Rivières Niagara et Détroit), 142. **CINQUIÈME RAPPORT** (délibérations sur le Bill de Niagara et Détroit), 145. **SIXIÈME RAPPORT** (sur le Bill du Chemin de Fer de Québec et Richmond, et le Bill pour prolonger le Chemin de Fer de Montréal et Lachine), 151. **SEPTIÈME RAPPORT** (sur le Bill du Chemin de Fer d'Industrie et Rawdon), 156. **HUITIÈME RAPPORT** (sur le Bill pour faire revivre l'Acte du Chemin de Fer de Toronto et du Lac Huron, et le Bill du Chemin de Fer de Québec et St. Andrews), 170. **NEUVIÈME RAPPORT** (sur le Bill pour réunir les Chemins de Fer de St. Louis et Lachine), 204. **DIXIÈME RAPPORT** (sur le Bill du Chemin de Fer de Bytown et Prescott), 225. **ONZIÈME RAPPORT** (sur l'embranchement du Grand Chemin de Fer Occidental à Galt), 248.

CHEMINS D'HIVER :—Bill pour révoquer les lois relatives aux Chemins d'Hiver dans le Bas-Canada, et pour rendre les dits chemins d'une même largeur par toute la province; Présenté, 60. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 113.

CHEMINS ET PONTS :

1. Bill pour établir de meilleures dispositions pour réparer les Chemins dans les cités et les villes incorporées, et les Chemins et Ponts qui pourront ci-après sortir du contrôle des Commissaires des Travaux Publics; Présenté, 156. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 180. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 227. Passé, 237. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 261. Considérés et adoptés, 263. S. R., 284. (14 Vic., c. 15.)

2. Bill pour faire disparaître les doutes quant au droit des personnes de recouvrer la valeur de travaux faits sur certains chemins dans le Bas-Canada, en vertu d'Actes qui sont depuis expirés; Présenté, 110. Seconde lecture; Grossoyé, 177. Passé, 184. Message du Conseil, demandant les preuves et les documents sur lesquels le Bill est fondé, 198. Bill passé par le Conseil, 211. S. R., 283. (14 Vic., c. 41.)

3. Bill pour pourvoir à la réimpression des lois en force dans le Bas-Canada, relatives aux Chemins et Ponts; Présenté, 31. Ordre pour la Seconde lecture, remis indéfiniment, 140.

4. Pétitions demandant des allocations pour des Chemins :—Du Rév. P. Patry et autres, Chemins de Ste. Geneviève et les paroisses voisines, 12. E. Boudreau et autres; Chemin de la Baie des Ha! Ha! à St. Urbain de la Baie St. Paul: De P. T. Dupont et autres; Chemin le long de la ligne de division des Seigneuries de St. Jean Port Joli et St. Roch: De J. B. Mercier et autres; Chemins et Ponts à L'Islet, 13. (Les deux dernières pétitions imprimées, 159.) De B. H. Ives et autres; Chemin du Lac Memphremagog à Shebrooke, 28. De L. G. Tremblay et autres; Chemin entre Ste. Agnès et la Baie des Ha! Ha! 29. Du Rév. N. L. Hébert et autres; Chemins et Ponts de L'Islet et Kamouraska, 35. Du Rév. L. Provancher et autres; Chemin de Lambton, 36. Du Rév. E. Dufour et autres; Chemins de Somerset, etc., 40. Du Rév. J. Van Linge et autres; Chemin de Frampton à Québec, 46. Du Rév. H. A. Dupuis et autres; Chemins de Mégantic, 68. De J. P. H. Chamberland et autres; Chemin du Portage de Témiscouata, 117. De Jas. Keays et autres; Chemin de Russell et Cumberland à Bytown: De J. Burray et autres; Réparation du

CHEMINS ET PONTS—Continuation :

Chemin Craig dans Mégantic, 127. De D. D. Hungerford et autres; Chemin reliant le Chemin de Longueuil à Chambly à Granby, 161. De N. Darche et autres; Même Chemin, 200. Du Conseil Municipal de Haldimand; Chemin de Port Dover à Hamilton, 236.

5. Pétition de R. Buchanan et autres, demandant le parachèvement du Grand Chemin du Nord de Toronto à Pénétanguishine, 35.

6. Pétition du Conseil Municipal de Lincoln, etc., demandant des amendements à l'Acte 12 Vic., relatif aux Chemins de Comtés, 74.

7. Pétitions de W. Loney et autres, demandant l'ouverture du Grand Chemin depuis Elora jusqu'à Saugean, et la réduction du prix des terres qui se trouvent sur ce chemin, 82.

8. Pétition de H. Robinson et autres, demandant une allocation pour élargir et macadamiser le nouveau chemin de Granby au Village Froste, 161.

Voir *Renfrew*.

CHEVREUIL :—Voir *Gibier*.

CIMETIÈRES :—Bill pour permettre le transport de terrains dans le Haut-Canada à des Syndics, pour des Cimetières; Présenté, 146. Seconde lecture; Grossoyé, 117. Passé, 184. Par le Conseil, 203. S. R., 283. (14 Vic., c. 77.)

Voir *Cimetières, Compagnie de* :

CIMETIÈRES, COMPAGNIES DE :—Bill pour autoriser la formation de Compagnies de Cimetières dans le Haut-Canada; Présenté, 138. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 163. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 194. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 235. Passé, 250. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 268. Considérés et adoptés, 274. S. R., 284. (14 Vic., c. 76.)

Voir *Cimetières*.

CLARENCEVILLE, ACADÉMIE DE :—Pétition de M. Townsend et autres, demandant une augmentation d'allocation, 37.

CLARK, MME. :—Pétition de, demandant une pension, en considération du décès de feu son mari, de la fièvre typhoïde, à Québec, contractée dans le service public, 35.

CLEVELAND, V. :—Pétition de, demandant une allocation, en considération de ses services dans la dernière guerre Américaine, 37.

CLÔTURES, LIGNE DE :—Voir *Revenu Public, etc.*, 6.

COBBAN, ROBERT :—Pétition de, demandant une Rémunération de ses services comme Président et Officier Rapporteur dans Inverness, en 1841.

COBourg, HAVRE DE :—Bill pour en investir la Municipalité de Cobourg; Présenté, 165. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 181. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 230. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 264. Passé, 273. Par le Conseil, 279. S. R., 285. (14 Vic., c. 83.)

COLLÈGES ÉLECTORAUX :—Voir *Adresses*, 10. *Comptes*, 15.

COMITÉS :

1. Résolution pour la nomination de sept Comités Permanents, 4. Comité Spécial nommé pour préparer la liste des membres qui composeront ces Comités, 5. Rapport, 9. Considéré, et adopté par la Chambre, 30. Voir *Bills Privés*, 1. *Chemins de Fer. Dépenses Contingentes. Impressions*, 1. *Ordres Permanents*, 8. *Pri vilèges*.

COMITÉS,—Continuation :

2. Comités Généraux, 67, 69, 109, 128, 143, 146, 164, 165, 178, 179, 192, 205, 215, 236.
3. Se lèvent sans faire rapport, 111, 193, 214, 245, 246.
4. Se lèvent faute de Quorum, 217, 247, 279.
5. Instruction à un Comité Général, 198.
6. Motion, pour une Instruction, rejetée, 234.
7. Comités Spéciaux, nommés, 5, 38, 42, 71, 110, 115, 128, 140.
8. Motions, pour la nomination de Comités, rejetées, 83, 98, 191. Voir *Questions Rejetées*.
9. Comités Permanents ;—Voir *supra*, 1. *Bibliothèque*, 3.
10. Comité Conjoint ;—Voir *Bibliothèque*, 3.
11. Membres ajoutés à des Comités, 58, 99, 120, 123, 168, 208.
12. Instructions à des Comités Spéciaux, 68, 97, 140.
14. Feront rapport de temps à autres, 97, 102, 205.
15. En l'absence d'un Comité Spécial, un autre Membre obtient la permission de présenter un Rapport, 178.
16. Le Président d'un Comité, auquel plusieurs Bills ont été renvoyés, et n'ayant fait rapport que sur l'un d'eux, reçoit l'ordre de faire rapport sur certains autres, 183.
17. Motion, pour renvoyer un Rapport au Comité, avec Instruction d'ajouter certains paragraphes contenant

un protêt de la part de certains Membres ; M. l'Orateur décide qu'elle est hors d'ordre, 130.

18. Rapports adoptés par la Chambre, 167, 178, 194, 275. Amendés, 273.

COMMERCE LIBRE :—Bill pour faciliter le libre échange entre le Canada et les autres Provinces de l'Amérique Britannique du Nord ; Présenté, 34. Seconde lecture ; Grossoyé, 38. Passé, 39. Par le Conseil, 50. S. R., 181. (14 Vic., c. 3.)

Voir *Constitution*, 5. *Revenu Public*, etc., 3, 4, 8.

COMMERCE, RAPPORTS DU :—Voir *Comptes*, 53.

COMMISSAIRES, COURS DE (B. C.) :

1. Bill pour rendre exécutoires les Jugements des Cours des Commissaires dans le Bas-Canada ; Présenté, 223.

2. Pétion de Jas. Henderson et autres ; de Ste. Geneviève de Batiscan, demandant la révocation de l'Acte qui établit ces Cours, 40.

COMPAGNIES A FONDS SOCIAL :—Bill pour autoriser la formation de Compagnies à Fonds Social pour exploiter les manufactures, les mines, la mécanique ou la chimie ; Du Conseil Législatif ; Première lecture, 31. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 55. Considéré, 149. Rapporté amendé, 173. Motion, pour la troisième lecture ; Amendement, pour ajouter " de ce jour en six mois," rejeté ; Bill passé, tel qu'amendé, 184. Amendements adoptés par le Conseil, 198. S. R., 283. (14 Vic., c. 28.)

COMPAGNIES D'ASSURANCE :—Voir *Assurance*.

COMPTES ET PAPIERS :

MIS DEVANT LA CHAMBRE :—relativement à—

- 1.—*Agriculture, Sociétés d'* :—Rapports des Sociétés d'Agriculture du Haut et du Bas-Canada.....(App. I.)
- Aliénés, Asile des, Toronto :*
- 2.—Tableau de l'argent reçu et dépensé par les Commissaires pour construire l'Asile des Aliénés.....
- 3.—Tableau indiquant le montant dépensé pour construire l'Asile, et la somme requise pour le compléter—le nombre des patients payant et le nombre des patients pauvres qui y sont actuellement—les allocations annuelles et les frais annuels pendant les cinq dernières années—ainsi que le nombre des patients qui ont été soignés.....
- 4.—Copie des règlements relatifs à l'admission et au renvoi des patients (App. O.O.)
- 5.—*Amendes* :—Rapport des Juges de Paix du District de Québec, qui ont fait des Rapports des amendes qu'ils ont imposées, depuis le 1er Janvier 1847.....(App. Q.)
- 6.—*Appel, Cour d' (H.-C.)* :—Règles rédigées par les juges de la cour d'Erreur et d'Appel, en vertu de la 12 Vic., c. 63, sec. 41.....App. Z.)
- Assurance, Compagnies d' :*.....
- 7.—Tableau de leurs affaires, savoir.....(App. H.)
Compagnie d'Assurance maritime à l'intérieur du St. Laurent.....
Compagnie d'Assurance du Canada, sur la vie.....
Compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique contre le feu et sur la vie.....
- 8.—*Banc de la Reine* :—Tableau relatif aux Writs de *Mesne Process*, émanés dans le Haut-Canada en 1849, avec les jugements sur iceux, ainsi que des dossiers passants ; également, des accusations portées par les greffiers dans les assises pour affaires criminelles, en 1849 ; aussi, tableau relatif aux Writs, Verdicts et Jugements dans les Cours de District en 1849, avec les émoluments des greffiers de ces cours.....(App. U.U.)
- 9.—*Banques* :—Tableau des affaires des diverses Banques incorporées et Banques d'épargnes—savoir.....(App. H.)
La Banque du peuple.....
La Banque du Haut-Canada.....
La Banque Commerciale du District de Midland.....

ORDONNÉ.	PRÉSENTÉ.
Par acte.....	21
Par Adresse.....	75
Par Adresse.....	161
Par Adresse.....	232
Par Adresse.....	74
Ordre de S. E....	126
Par Acte.....	58
Par Acte.....	107
Par Acte.....	144
Par Adresse.....	272
210	
Par Acte.....	58
210	228
do.	236

COMPTES ET PAPIERS—Continuation :		ORDONNÉ	PRÉSENTÉ
La Banque de Montréal.....		210	.. 250
La Banque de Québec.....		do	.. 250
La Banque de Gore.....		do	.. 272
La Banque de la Cité, Montréal.....		do	.. 274
La Banque de l'Amérique Britannique du Nord (Branches Canadiennes)....		do	.. 279
La Banque d'Épargnes de la cité et du district de Montréal.....	Par Acte.....		.. 21
La Banque de Prévoyance et d'Épargnes de Québec.....	Par Acte.....		.. 58
La Banque d'Épargnes d'Hamilton et Gore.....	Par Acte.....		.. 194
<i>Banques d'Épargnes :—Voir supra, 9.</i>			
<i>Bibliothèque :</i>			
10.—Copie d'une lettre circulaire adressée par M. l'Orateur à certains personnages officiels, relativement à la destruction des Bibliothèques du Parlement—ensemble avec les lettres, en réponse, de l'Orateur de la Chambre des Communes, des Orateurs des Conseils Législatifs de l'Île du Prince-Edouard et du Nouveau-Brunswick, et l'Assemblée de la Nouvelle-Ecosse, ainsi que diverses autorités des Etats-Unis.....	Par M. l'Orateur.....		.. 6
11.—Rapport du Bibliothécaire, sur l'état de la Bibliothèque, présenté par M. l'Orateur..... (App. B.)	Ordres Permanents.....		.. 6
12.— <i>Cautionnements et Garanties :—</i> Rapport du Régistrateur..... (App. M.)	Ordre de S. E.....		.. 32
13.— <i>Champlain et St. Laurent, Compagnie du Chemin de fer de :—</i> Tableau de ses affaires..... (App. G.)	Par Acte.....		.. 20
14.— <i>Chancellerie, Cour de (H.-C.)—</i> Copie des ordres de cette cour, récemment promulguées..... (App. O.)	Par Message.....		.. 51
15.— <i>Collèges Electoraux :—</i> Tableau indiquant la population des divers Collèges Electoraux qui seront formés en vertu du Bill pour augmenter la représentation (actuellement devant la Chambre)..... (App. G.G.)	Par Adresse.....		.. 146
16.— <i>Comptes Publics :—</i> De 1849; (<i>Renvoyés à un Comité Spécial, 51. Voir Comptes Publics.</i>).....	Ordre de S. E.....		.. 263
17.— <i>Conseils de la Reine :—</i> Rapport relatif aux Conseils de la Reine employés depuis l'Union, et des sommes qui leur ont été payées; avec les noms des officiers de la Couronne et des Conseils de la Couronne qui ont assisté aux circuits..... (App. V.V.)	Par Adresse.....		.. 272
18.— <i>Cotisations, Rapports des :—</i> Dans les différents districts du Haut-Canada, pour 1849..... (App. P.)	Par Acte.....		.. 69
<i>Cours de District, (H.-C.) :—Voir supra, 8.</i>			
19.— <i>Droit de Propriété Littéraire :—</i> Correspondance avec le Bureau des Colonies, relativement à l'admission en cette Province des réimpressions étrangères des Ouvrages Britanniques jouissant du Droit de Propriété Littéraire; (<i>Impression, 154</i>).....	Par Adresse.....		.. 146
20.— <i>Ecoles, Cotisation pour les :—</i> Rapport du montant prélevé dans le Bas-Canada.....	Par Adresse.....		.. 208
<i>Education :</i>			
21.—Correspondance entre le Gouvernement Exécutif et le Surintendant en Chef de l'Éducation du Haut-Canada, et autres, relativement au Bill des Ecoles, et à l'Éducation en général; (<i>Impression</i>)..... (App. N.)	Par Adresse.....		.. 47
22.—Rapport du Surintendant en Chef des Ecoles du Haut-Canada, pour 1849..... (App. X.X.)	Ordre de S. E.....		.. 47
23.—Rapport du Surintendant de l'Éducation du Bas-Canada; (<i>Impression 109</i>)..... (App. U.)	Par M. l'Orateur.....		.. 107
<i>Voir infra, 20, 33.</i>			
24.— <i>Emprunts :—</i> Tableau des différents emprunts qui ont été contractés à Londres depuis l'Union, avec des détails.....	Par Adresse.....		.. 133
<i>Estimations :</i>			
25.—Estimations des sommes requises pour les dépenses du Gouvernement Civil pour 1850; (<i>Imprimées; (Renvoyées au Comité des Subsidés, 198. Voir Subsidés)</i>)..... (App. C.)	Par Message.....		.. 170
26.—Estimation Supplémentaire; (<i>Renvoyée, etc. 214</i>).....	do		.. 213
27.— <i>Exposition Industrielle :—</i> Trois Dépêches du Secrétaire Colonial, relativement à l'exhibition de l'Industrie de toutes les Nations; à Londres, en 1851; (<i>Renvoyées à un Comité, 42</i>)..... (App. L.)	Par Message.....		.. 32
28.— <i>Exploration Géologique :—</i> Rapports des progrès faits en 1848-49, et 1849-50; (<i>Impression; les rapports à être traduit par une personne nommée à cette fin, 116</i>)..... (App. V.)	Ordre de S. E.....		.. 109

COMPTES ET PAPIERS—Continuation :	ORDONNÉ	PRÉSENTÉ.
29.— <i>Gaspé, Pêcheries de</i> :—Dépêche, etc., relativement à l'exemption du droit sur certains articles importés pour les pêcheries de Gaspé, et qui sont nécessaires à leur exploitation; (<i>Impression</i> , 90. <i>Renvoyée à un Comité Général</i> , 109. Voir <i>Gaspé, Pêcheries de</i>).....	Ordre de S. E.....	78
<i>Gatineau, Rivière :</i>		
30.—Rapport des personnes possédant des Limites de Bois sur cette Rivière, indiquant l'étendue de ces limites, et les droits qui ont été perçus en 1848 et 1849; également, Rapport des demandes pour des chantiers à bois sur cette Rivière, sur des terrains qui ne sont pas encore loués, depuis le 1er janvier 1849..... (App. M.M.)	Par Adresse.....	205
31.—Correspondance, relativement à la concession faite à l'Evêque Catholique Romain de Bytown, d'un lot de terre sur cette Rivière, comme Réserve pour les Sauvages; et relativement à la concession de limites de bois faites à T. McGeoy et J. Aumond, pour avoir cédé leurs prétendus droits sur des sites de moulins sur la dite Rivière; Imprimée..... (App. P. P.)	Par Adresse.....	242
<i>Guelph et Arthur, Compagnie du Chemin de</i> :—Tableau de ses affaires (App. G.)	Par Acte.....	45
<i>Hôpitaux</i> :—Voir 33.		
<i>Institutions Religieuses d'Education et Charitables</i> :—Rapports d'elles, savoir..... (App. R.)		
L'Académie Industrielles de St. Laurent.....	Par Acte.....	21
La Communauté des Sœurs de Ste. Croix.....		
La Société des Missionnaires Baptistes du Canada.....		
Le Collège de Bytown.....		
Le Séminaire des Amis, Lac Ouest, Prince-Edouard.....		
L'hôpital de Kingston.....		
L'hôpital de Toronto.....		
34.— <i>Kelly, W. M.</i> :—Correspondance depuis mars 1849, relativement à ses réclamations pour des déboursés qu'il a faits comme Collecteur des Douanes à Toronto; Imprimée..... (App. Q. Q.)	Par Adresse.....	242
35.—Tableau indiquant les dépenses encourues pour la Commission d'Enquête sur les affaires de King's College, et les progrès faits par la commission, (<i>Impression</i> , 154.)..... (App. C. C.) Voir <i>infra</i> , 37.	Par Adresse.....	133
36.— <i>Médecine, Bureau de (H.-C.)</i> :—Rapport des membres du Bureau qui ont été présents aux assemblées trimestrielles en 1846, 1847, 1848 et 1849.....	Par Adresse.....	118
37.— <i>Médecine, Etudiants en</i> :—Rapport des noms des étudiants en médecine qui ont suivi les cours d'Anatomie, de Physiologie, Chirurgie, etc., dans le King's College, depuis son ouverture..... (App. K. K.)	do	181
38.— <i>Montréal, Chemins à Barrières de</i> :—Comptes des Syndics, depuis le 1er Décembre 1848, jusqu'au 31 Décembre 1849..... (App. E.)	Par Acte.....	16
39.— <i>Montréal et Lachine, Compagnie du Chemin de Fer de</i> :—Etat de ses affaires..... (App. G.)	Par Acte.....	34
40.— <i>Montréal, Institut des Artisans de</i> :—Tableau de sa propriété... (App. K.)	Par Acte.....	34
41.— <i>Montréal, Maison de la Trinité de</i> :—Comptes de 1849..... (App. D.)	Par Acte.....	16
42.— <i>Montréal, Police à cheval de</i> :—Correspondance relative à la nomination de MM. Wetherall, McCord et Ermatinger, comme Magistrats Spéciaux à Montréal, en 1849, et à l'organisation de la Police à Cheval; avec la commission nommant MM. Ermatinger et Johnson, (<i>Impression</i> , 188).....	Par Adresse.....	185, 209
43.— <i>New-Brunswick</i> :—Correspondance avec le gouvernement, relativement au projet d'un canal ou d'un chemin de fer entre le St. Laurent et la Rivière St. Jean, dans le Nouveau-Brunswick; (<i>Renvoyée à un Comité</i> , 145. Voir <i>New-Brunswick</i>)..... (App. D. D.)	Par Adresse.....	137
44.— <i>Papeterie pour les Départements Publics</i> :—Rapport des dépenses encourues pour la Papeterie des différents Départements Publics.....	Par Adresse.....	114
<i>Papineau, Honble. L. J. :</i>		
45.—Correspondance entre le gouvernement et l'Honorable Louis Joseph Papineau, relativement à une somme d'argent qui lui avait été confiée lorsqu'il résidait à Paris, pour procurer des copies de Documents à la Société Littéraire de Québec; Imprimée; (<i>Renvoyée à un Comité</i> , 142.) (Voir <i>Comptes Publics</i>)..... (App. Y.)	Par Adresse.....	122
46.—Correspondance et documents relatifs à la réclamation de M. Papineau pour arrérages de salaire comme Orateur de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, et au paiement de ces arrérages. (<i>Renvoyés au Comité des Comptes Publics</i> , 218. <i>Impression</i> , 219)..... (App. Y.)	Par Adresse.....	215

COMPTES ET PAPIERS—Continuation :	ORDONÉ	PRÉSENTÉ
47.— <i>Pénitencier Provincial</i> :—Comptes, etc., de 1849..... (App. R.R.)	Ordre de S. E.....	263
48.— <i>Peterborough et Port Hope, Compagnie du Chemin de Fer de</i> :—Etat de ses affaires..... (App. G.)	Par Acte.....	69
<i>Pont Dorchester</i> :—Voir <i>infra</i> , 50.		
49.— <i>Portugais, Consul</i> :—Correspondance entre Son Excellence et le Secrétaire Colonial, relativement à la nomination projetée de M. J. G. Mackenzie comme Consul Portugais à Montréal.....	Par Adresse.....	47
50.— <i>Québec, Chemins à Barrières de</i> :—Comptes des Syndics pour 1848 et 1849, et copie de leurs délibérations et de toute correspondance relative à l'achat du Pont Dorchester, et à la régie des chemins..... (App. A.A.)	Par Adresse.....	127, 143
51.— <i>Québec, Maison de la Trinité de</i> :—Comptes de 1849..... (App. D.)	Par Acte.....	16
52.— <i>Québec, Prêts aux Incendiés</i> :—Détails sur les avances faites à diverses personnes sur les dits prêts, et les dépenses encourues à cet égard, etc.; <i>Imprimées</i> (App. I. I.)	Par Adresse.....	153
53.— <i>Rapports sur le Commerce de 1849</i> (App. A.)	Ordre de S. E.....	54
<i>Rébellion, Pertes causées par la (B.-C.)</i> :		
54.— <i>Dépêches</i> entre Son Excellence et le Secrétaire Colonial, relativement au Bill pour le paiement des pertes causées par la Rébellion..... (App. R.)	Par Adresse.....	90
55.— <i>Rapport des commissaires nommés en vertu de la 12 Vic., 58</i> , avec un tableau des réclamations qui leur ont été transmises, et leurs remarques sur icelles; également, copie de la commission nommant les commissaires, et le montant qui leur a été payé pour défrayer leurs dépenses, (<i>Impression</i> , 276.)	Par Adresse.....	268
56.— <i>Revenu et Dépense</i> :—Tableau Général du Revenu et de la Dépense de la Province depuis l'Union; <i>Imprimé</i> (App. Y.Y.)	29 Mai 1848.....	264
57.— <i>St. Jean, Lac</i> :—Rapport de l'exploration de M. Blaiklock, du Territoire entre Québec et le Lac St. Jean, avec copie des Instructions qui lui ont été données; (<i>Impression</i> , 239)..... (App. J. J.)	Par Adresse.....	161
58.— <i>St. Maurice, Rivière</i> :—Rapports des relevés de cette Rivière, avec carte et Instructions..... (App. W. W.)	Par Adresse.....	273
59.— <i>Sherbrooke, Manufacture de Coton de</i> :—Etat de ses affaires, et des actionnaires..... (App. F.)	Par Acte.....	20
60.— <i>Shérifs de Montréal</i> :—Papiers transmis au gouvernement par les Shérifs de Montréal, relativement aux accusations portées contre eux; (<i>Impression</i> , 145).....	Par Adresse.....	122
61.— <i>Statuts Provinciaux</i> :—Tableau de la distribution de 1849..... (App. T.)	Par Acte.....	107
62.— <i>Streetsville, Compagnie du Chemin Planchéié de</i> :—Etat de ses affaires..... (App. G.)	Par Acte.....	116
63.— <i>Tenure Seigneuriale</i> :—Rapports des commutations effectuées dans les censives de Québec, des Biens Jésuites, et de la Seigneurie de Lauzon, en 1849 et 1850..... (App. W.)	Ordre de S. E.....	109
64.— <i>Toronto, Havre de</i> :—Rapport des Droits de Havre perçus en 1849, et tableau indiquant la balance qui reste due au gouvernement pour argent avancé pour la construction du Quai de la Reine..... (App. S.)	Par Adresse.....	98
65.— <i>Toronto, Institut des Artisans de</i> :—Etat des biens mobiliers et immobiliers appartenant à cette Institution..... (App. K.)	Par un Membre.....	31
66.— <i>Travaux Publics</i> :—Rapport des Commissaires des Travaux Publics, pour 1849; (<i>Impression</i> , 154)..... (App. H. H.)	Par Acte.....	149
67.— <i>Trent, Pont de</i> :—Compte des péages perçus en 1849, et pendant chaque mois jusqu'à juin 1850, avec les frais de perceptions, et les instructions données au percepteur.....	Par Adresse.....	277
68.— <i>Troupes, Transport des</i> :—Correspondance avec le gouvernement impérial relative au paiement des dépenses du transport des Troupes allant au secours du Pouvoir Civil.....	do	215

COMPTES PUBLICS:—Comité Spécial nommé pour examiner les Comptes Publics de 1849, 51. Il obtient permission de faire rapport de temps à autre, 205. Correspondance relative à une somme d'argent confiée à M. Papineau, lorsqu'il résidait à Paris, pour procurer des documents historiques à la Société Littéraire et Historique de Québec, renvoyée à ce comité; Membres ajoutés, 142. Pré-

mier Rapport (App. N.N.); Imprimé, 213. Correspondance, etc., relative au paiement d'arrérages de salaire, fait à M. Papineau, comme Orateur de l'Assemblée du Bas-Canada, renvoyée à ce comité, 218.

Voir *Comptes*, 14, 15, 44. *Gouverneur-Général* 11, 12.

CÔTÉS, COURS DE (H.-C.) :—Bill pour amender l'acte qui règle la pratique dans les dites Cours, et pour en étendre la juridiction, Présenté, 189. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 243. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 249. Passé, 261. Par le Conseil, 277. S. R., 284. (14 Vic., c. 52.)

COMTE, LOUIS :—Pétition de, demandant l'autorisation de recouvrer une somme d'argent qui lui est due pour la construction d'une Eglise à St. Edouard, 9. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 31. Rapport sur icelle, 37. Bill présenté, 48. Seconde lecture, 140. Renvoyé au Comité des Bills Privés, 141. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 161. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 177. Passé, 184. Rapporté du Conseil, avec des amendements; Considérés, et adoptés, 206. S. R., 283. (14 Vic., c. 128.)

COMITÉ, OFFICIERS DE :—Voir *Justice, Administration de la, Municipalités*, (H.-C.) 4, 5. *Revenu Public*, etc., 4, 7, 10.

CONNEXION BRITANNIQUE :—Voir *Adresses*, 1.

CONSEIL :—Voir *Membres*, 4.

CONSEIL LEGISLATIF :

MESSAGES ENVOYÉS AU CONSEIL :

1. Exprimant le désir de la Chambre d'établir une seule Bibliothèque pour les deux Chambres, et de nommer un Comité conjoint pour atteindre cet objet, et nommant les Membres de ce Comité, pour la Chambre, 51.

2. Demandant que permission soit accordée à l'Hon. M. Taché de comparaître devant le Comité Spécial du Revenu et de la Dépense Publics, 176.

3. Demandant les preuves et les témoignages sur lesquels le Bill du Brevet de Counter est fondé, 183.

4. Communiquant les preuves et les documents sur lesquels est fondé le Bill pour amender l'Acte relatif au Pont Dorchester, 230.

MESSAGES DU CONSEIL :

6. Communiquant à la Chambre ses propres Bills, et demandant le concours de la Chambre,—Voir *Bills*, 30.

7. Adoptant des Bills ou des amendements, 50, 53, 65, 71, 115, 134, 136, 138, 142, 144, 159, 165, 172, 179, 182, 191, 198, 203, 206, 211, 212, 219, 225, 231, 251, 264, 277, 278, 280.

8. Rapportant des Bills avec des amendements :— Voir *Bills*, 25.

9. Accédant à la nomination d'un Comité conjoint de la Bibliothèque, et nommant les Membres pour le Conseil, 58.

10. Adoptant des amendements à ses Bills, 277, 280, 292.—Les amendements de la Chambre à ses amendements faits à un Bill, 134.

11. Accordant la permission à l'Hon. M. Taché de comparaître devant le Comité Spécial du Revenu et de la Dépense Publics, 179.

12. Communiquant les preuves et les témoignages sur lesquels le Bill du Brevet de Counter est fondé, 203.

13. Demandant les preuves et les documents sur lesquels est fondé le Bill pour faire disparaître les doutes quant au droit de certaines personnes de recouvrer la valeur de travaux faits sur des Chemins dans le Bas-Canada, en vertu d'Actes expirés, 198.

14. Demandant les preuves et les documents sur lesquels est fondé le Bill pour amender l'Acte autorisant les Syndics des Chemins à barrières de Québec d'acquérir le Pont Dorchester, 225.

Voir *Constitution*, 1, 4, 5. *Revenu Public*, etc., 3, 4, 10.

CONSEILS DE LA REINE :—Voir *Adresses*, 11. *Comptes*, 17.

CONSTITUTION PROVINCIALE :

1. Motion pour une Adresse à Sa Majesté et au Parlement Impérial, demandant la passation d'un Acte pour rendre le Conseil Législatif Electif, et pour autoriser la Législature à appeler en tout temps une Convention du Peuple, afin d'établir une Constitution pour la Province, Rejetée, 40.

2. Motion, pour une Adresse à Sa Majesté, demandant qu'il soit fait un amendement à la Constitution pour donner au Peuple du Canada le droit de législater sur toutes les matières concernant l'intérieure et la société (proposée comme amendement), Rejetée, 86.

3. Motion, que le bien-être de la Société exige que toutes les autorités soient contrôlées efficacement, pour prévenir les abus de Pouvoir; et que les fonctions des Départements Législatifs, Exécutifs et Judiciaires devraient être mieux définies, afin que tous puissent comprendre spontanément leurs devoirs et leurs droits politiques; Amendement proposé, pour substituer une Adresse à Sa Majesté; Amendement proposé à l'amendement, et rejeté; le 1er Amendement adopté, et l'Adresse ordonnée, 90. Motion (en continuation de la première,) demandant certains changements à la Constitution pour mettre la première proposition à effet, rejetée, 91. Motion, pour nommer un Comité pour rédiger l'Adresse ordonnée, amendée, et adoptée, 95. Voir *Adresses*, 1.

4. Motion, pour la nomination d'un Comité Spécial, pour s'enquérir du meilleur mode de modifier la Constitution du Conseil Législatif, afin de lui assurer plus de confiance publique,—également, du meilleur mode d'empêcher l'exercice du patronage de la Couronne, par l'administration, pour influencer les Membres de l'une ou l'autre Chambre; Mise de côté par la Question Préalable, 191.

5. Motion, qu'il est expédient d'autoriser la tenue d'une Convention Générale élue par le Peuple, pour prendre en Considération les différents changements proposés à la Constitution et aux lois, qui agitent maintenant l'opinion publique,—comme amendement à la Constitution,—extension des franchises électorales,—abolition de la qualification immobilière des Membres,—fixant l'époque des sessions du Parlement, et raccourcissant sa durée,—rendant la charge du Gouverneur-Général, et le Conseil Législatif, Electifs,—révoquant l'Acte de la Liste Civile,—révoquant l'Acte d'Union, et établissant une Union Fédérative de l'Amérique Britannique du Nord,—Diminuant la Dépense Publique,—Abolissant la Cour de Chancellerie,—Reforme de la Loi,—Libre Echange,—Vote au Scrutin,—Règlement de la question des Réserves du Clergé et des Rectoreries,—Abolition des Lois contre l'Usure, et de la Loi de Primogéniture; Objection faite à la motion, parce qu'avis n'en a pas été donné; M. l'Orateur maintient l'objection; Appel est fait de cette décision, et elle est confirmée par la Chambre, 280.

CONSTRUCTION, SOCIÉTÉS DE :—Bill pour amender l'acte pour encourager l'établissement de Sociétés de Construction dans le Haut-Canada; Présenté, 54. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 113. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 204. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 247. Passé, 261. Par le Conseil, 279. S. R., 284. (14 Vic., c. 79.)

CONVENTION :—Voir *Constitution*, 1, 5.

CORCORAN, THOS. :—Pétition de, exposant qu'il a obtenu une licence pour couper du bois de construction sur certaines terres de Marsham, pour lesquelles une licence avait déjà été accordée à une autre personne, et demandant justice, 95.

CORNWALL :—Pétition de J. Poapst et autres, demandant la confirmation d'un arpentage de la 9^{me} concession d'i-

CORNWALL—Continuation :

celui fait par M. Bruce, 8. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 37. Rapport sur icelle, 40. Renvoyé à un Comité Spécial, 59. Rapport d'un Bill, 105. Seconde lecture; Grossoyé, 124. Passé, 126. Par le Conseil, 136. S. R., 182. (14 Vic., c. 84.)

CORONERS:—Bill pour amender la loi relative à la charge de Coroner; Présenté, 38. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 53. Considéré, 141. Rapporté; Grossoyé, 144. Passé, 148. Par le Conseil, 172. S. R., 182. (14 Vic., c. 56.) Voir *Revenu Public*, etc., 6.

CORPORATION, DROITS DE:—Voir *Prérogative, Writs de*.

CORRECTION, MAISON DE:—Voir *Prisons. Sourds et Muets*.

COSTEN, THOMAS:—Pétition de, se plaignant d'avoir été destitué de sa charge de Gardien en chef du Pénitencier, et demandant justice, 74. Motion pour renvoyer la pétition à un Comité Spécial, rejetée, 242.

COTISATIONS :

1. Bill pour permettre aux Percepteurs de taxes locales dans le Haut-Canada, de recouvrer certains arrérages de taxes dus entre 1836 et 1848; Présenté, 31. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 67. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 231. Passé, 245. Par le Conseil, 264. S. R., 284. (14 Vict., c. 69.)

2. Bill pour établir un système plus juste et plus équitable de Cotisation; Présenté, 34. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 58. Considéré, 144. Pétitions demandant des amendements au Bill, renvoyées au même comité, 146. Bill considéré de nouveau, 155, 157. Rapporté; Motion pour renvoyer le Bill à un Comité Général, pour y faire des amendements; Amendements imprimés, et débats sur iceux, ajournés, 166. Résumés; Amendement amendé, adopté; Bill renvoyé à un Comité Général; Rapporté amendé de nouveau; Grossoyé, 180. Motion, pour renvoyer le Bill, rejetée; Bill passé, 188. Rapporté du Conseil, avec un Amendement, 212. Considéré et adopté, 215. S. R., 283. (14 Vic., c. 67.)

3. Pétitions demandant des Amendements à ce Bill:—Du Conseil de la Chambre de Commerce de Toronto; Du Conseil Municipal de York, 81. De F. Jackes et autres, de York, 127. Renvoyées au Comité Général sur le Bill, 146.

4. Pétition du Conseil de la Chambre de Commerce de Toronto, contre le Bill, 194.

5. Bill pour révoquer les lois relatives aux Cotisations du Haut-Canada; Présenté, 165. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 180. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 211. Passé, 216. Par le Conseil, 231. S. R., 284. (14 Vic., c. 66.)

6. Pétition de la Municipalité de Puslinch, demandant que les Corporations soient autorisées à cotiser la propriété suivant sa valeur réelle, 28.

7. Pétition du Conseil Municipal de Waterloo, demandant un système plus équitable de Cotisation dans le Haut-Canada; 28.

Voir *Comptes*, 18. *Municipalités (H.-C.)*, 5. *Revenu Public*, etc., 7.

COULEUR, PERSONNES DE:—Voir *Elgin, Association*.

COUNTER, JOHN:—Bill pour permettre à John Counter d'obtenir un Brevet pour faire des poëles sur un nouveau modèle et d'après un nouveau principe; Du Conseil; Première lecture; 116. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 149. Rapport, demandant les preuves et les témoignages sur lesquels le Bill est fondé; Messenger envoyé au Conseil en demandant communication, 183. Message du Conseil, en réponse, 203. Ren-

voyé au Comité, 205. Rapporté, 220. Passé, 225. S. R., 284.

COURS:—Pétition de B. G. French et autres, de Stormont, demandant des changements dans les Cours de Division, l'abolition des Cours des Plaids Communs et de Chancellerie,—et qu'une juridiction d'équité soit accordée à la Cour du Banc de la Reine, 54.

Voir *Appel, Cour d. Loi, Pratique de la*.

COURS DE DISTRICT:—Voir *Adresse*, 7. *Comptes*, 8.

COURS DE LA MONNAIE :

1. Bill pour changer le taux auquel certaines pièces d'argent seront une offre légale; Présenté, 34. Seconde lecture; Grossoyé, 38. Passé, 39. Par le Conseil, 50. S. R., 181. (14 Vic., c. 9.)

2. La Chambre se forme en comité, pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte de la Monnaie, 4 et 5 Vic., c. 93. Résolution rapportée et amendée, 179.—

3. Bill pour amender l'Acte de la Monnaie; Présenté, 179. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 187. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 211. Passé, 216. Par le Conseil, 231. S. R., 284. (14 Vic., c. 8.)

COXWELL, W. H.:—Pétition de, demandant une augmentation de son salaire comme Ecrivain dans le Bureau du Greffier de la Couronne et des Plaids, 260.

GRAMAHÉ ET MURRAY:—Pétition de T. H. Ketchum et autres, demandant la formation d'un nouveau township, avec parties de ces townships, sous le nom de Brighton, 224.

CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX:—Bill pour les prévenir; Présenté, 176. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 235.

CURRAN, JOS:—Résolution lui accordant £10 pour service rendu dans la Bibliothèque lors de la destruction de l'Édifice du Parlement, 275.

DÉBENTURES:—Voir *Montréal, Banque d'Épargne et de Prévoyance de*, 3. *Subsides*, 4.

DÉFUNTS:—Bill pour amender la loi relative à l'administration des biens des personnes décédées; Présenté, 54. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 149.

DÉNOMINATIONS RELIGIEUSES, OCAROIS AUX:—Voir *Adresse*, 12.

DÉPENSES CONTINGENTES.

COMITÉ PERMANENT des Dépenses Contingentes, nommé, 9, 30.

PÉTITIONS RENVOYÉES À CE COMITÉ:—D'A. L. Cardinal (pertes dans l'incendie de l'Édifice du Parlement), 57. Des Officiers, Ecrivains et Serviteurs de la Chambre (do.) 74; De Mme. Belton (do.), 225. De M. Moore et autres, Rapporteurs des débats de la Chambre d'Assemblée, demandant une rémunération de leurs travaux, 168.

PREMIER RAPPORT du Comité (sur les Comptes de 1849, etc.), 60. (Voir *Adresse*, 13) Imprimé; Renvoyé à un Comité Général, 62. SECOND RAPPORT (sur les pertes causées par la destruction de l'Édifice du Parlement, etc., et partie du 1er Rapport prise de nouveau en considération), 151. Imprimé; Renvoyé à un Comité Général, 153. Ordre de renvoi du premier Rapport, à un Comité général, déchargé, et Rapport renvoyé au Comité général sur le second Rapport, 174. Les deux Rapports pris en considération, 224, 248. TROISIÈME RAPPORT (avance de £5,000), 178. (Voir *Adresses*, 14.) QUATRIÈME RAPPORT (Comptes, Pétitions, Ecrivains surnuméraires, Messagers, etc.), 269. Renvoyé au Comité Général sur le 1er et le 2nd Rapports; Motion, pour une Instruction au Comité, pour accorder une nouvelle allo-

cation aux officiers et serviteurs de la Chambre, telle que mentionnée dans la Cédule du 2nd Rapport (réclamations, destruction de l'Édifice du Parlement), rejetée, 272. Tous pris en considérations; Quatre Résolutions rapportées et adoptées, amendant le 4e Rapport, et concourant dans le 1er Rapport, et dans le 4e Rapport tel qu'amendé, 273. Voir *Adresses*, 15.

Voir *Adresses*, 13—15. *Curran*.

DÉPENSE PUBLIQUE:—Voir *Adresses*, 16. *Comptes*, 56. *Revenu et Dépense Publics*.

DÉPÔTS ET PRÊTS, COMPAGNIE DES (H.-C.):—Pétition d'O. Mowatt et autres, demandant des amendements à l'Acte pour incorporer la dite Compagnie, 158. Bill présenté, 165. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 189. Règle exigeant une semaine d'avis de la prise en considération par le Comité, suspendue, 196. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 201. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 236. Passé, 243. Par le Conseil, 264. S. R., 284. (14 Vic., c. 138.)

D'ESCHAMBAULT, WM:—Pétitions de, et R. L. MacDonnell, demandant la rémunération de leurs services comme membre du Bureau de Santé Central de Montréal, pendant le règne du Choléra, en 1849, 81.

DETTE, EMPRISONNEMENT POUR:

1. Bill pour abolir l'emprisonnement pour Dette (Hon. M. Boulton); Présenté, 33. Seconde lecture; Motion, pour renvoyer le Bill à un Comité Spécial, amendée et adoptée; Instruction au Comité de limiter l'opération du Bill au H.-Canada, 68. Rapporté; Imprimé, tel qu'amendé; Renvoyé à un Comité Général; Le Comité rapporte progrès; Motion, qu'il ait permission de siéger de nouveau, rejetée; Bill renvoyé à un Comité sur un autre Bill, 203. Voir *Infra*, 2.

2. Bill pour abolir, etc., excepté dans les cas de fraude, et pour étendre le recours par Writs d'Exécution (M. Wilson); Présenté, 100. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 193. Le Bill précédent (*supra*, 1) renvoyé au même comité, 203.

DETTES:—Voir *Exécutions Civiles*.

DETTES, PETITES:—Voir *Cours de Division*.

DIFFAMATION:—Bill pour amender la loi relative à la diffamation et au Libelle; Présenté, 14. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 52. Considéré, 56. Rapporté; Grossoyé, 63. Passé, 67. Par le Conseil, 112. S. R., 181. (14 Vic., c. 60.)

DIMANCHE:—Pétition du Maire et du Conseil de Ville de Cobourg, demandant l'adoption de mesures pour empêcher la profanation du Dimanche, 98.

Voir *Bureau de Poste*, 2.

DÎMES:—Pétition de J. Cartier et autres, de Rouville, demandant l'abolition des Dîmes, et y substituer des cotisations, 145.

DISCOURS:—Voir *Gouverneur-Général*, 1—3, 6. *Subsides*, 1.

DIVISION, COURS DE (H. C.):

1. Bill pour amender et refondre les lois relatives aux Cours de division dans le H.-Canada; Présenté, 32. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 119. Rapporté; Réimprimé, tel qu'amendé; Renvoyé à un Comité Général, 156. Considéré, 217. Rapporté, 226. Motion, pour renvoyer de nouveau le Bill à un Comité Général; Débats, sur cette motion, ajournés, 243. Repris; Motion pour le renvoyer de nouveau à un Comité Général, rejetée; Grossoyé, 247. Passé, 264. Par le Conseil, 277. S. R., 284. (14 Vic., c. 53.)

2. Bill pour amender et refondre les lois relatives à la pratique dans les Cours de Division, et pour étendre leur juridiction; Présenté, 38. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 140.

DIVISION, COURS DE, (H.-C.)—Continuation:

3. Pétition de W. C. Chase et autres, demandant l'abolition des Cours de Division, et que le pouvoir de percevoir de petites dettes soit transféré aux Corporations Municipales, 82. Renvoyé au Comité sur le Bill pour simplifier la pratique de la loi, 95.

4. Pétition de la Municipalité d'Adélaïde, demandant l'abolition des Cours de Division, et le rétablissement des Cours de Commissaires, 95.

Voir *Cours. Revenu Public, etc.*, 3, 4, 6.

DIVISION, LIGNE DE:—Bill pour définir la Ligne de Division entre le Haut et le Bas-Canada, depuis le St. Laurent jusqu'à l'Outaouais; Présenté, 100. Motion, pour la seconde lecture, déchargé, 231.

DIVISIONS TERRITORIALES:—Bill pour faire certains changements dans les Divisions Territoriales du Haut-Canada; Présenté, 116. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 155. Pétition de la Municipalité de Dumfries, relative à l'annexion de ce township et d'autres townships à Waterloo, 170. Bill rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 178. Diverses pétitions, relatives aux limites de Comtés et de Townships, renvoyées au même Comité, 201, 260. Considéré de nouveau, 251. Motion pour reprendre la considération, Amendement pour ajouter "dans huit jours" (après la prorogation), rejeté; Considération reprises; le Comité se lève faute de quorum, 279.

DIXON, M.:—Motion, pour une Adresse demandant des copies de toutes Pétitions ou correspondances relatives à la conduite de T. C. Dixon, Ecr., de London, comme Juge de Paix, Rejetée, 47.

DOAN, ROBERT:—Pétition de, demandant une compensation pour une maison détruite pendant la Rébellion, 37. Motion pour renvoyer la motion à un Comité Spécial, rejetée, 54.

DONEGANI, JOSEPH:—Voir *Aubains*, 2.

DORCHESTER, PONT:—Voir *Adresses*, 39. *Comptes*, 50. *Québec, Chemins à Barrières de*, 1—3.

DOUAIRES:—Bill pour amender la pratique dans les actions relatives aux Douaires dans le H.-Canada; Présenté, 31. Seconde lecture; Renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour amender la loi et simplifier la pratique, etc., 101. Le Président reçoit l'ordre de faire rapport du Bill; Rapporté, 183. Renvoyé à un Comité Spécial; Le Bill d'Ejectement renvoyé au même Comité, 189. Les deux Bills rapportés, *ib.* Le Bill relatif aux Douaires renvoyé à un Comité Général, 190. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 235. Passé, 246. Par le Conseil, 264. S. R. 284. (14 Vic., c. 58.)

DOUANES:

La Chambre se forme en comité pour considérer s'il est expédient d'amender l'acte des douanes, de manière à permettre au Gouverneur-Général en Conseil de placer aucun des articles payant 12½ pour cent, parmi ceux sujets à un droit de 2½ pour cent, 143. Résolution rapportée et adoptée, 154. Voir *infra*, 3.

2. La chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender le dit Acte, en établissant que les habits et le vin importés pour l'usage des militaires soient libres de droit, 179. Résolution Rapportée et adoptée, 185. Voir *infra*, 3.

3. Bill pour amender l'Acte imposant des Droits de Douanes; Présenté, 185. Seconde lecture; Motion qu'il soit grossoyé; Amendement, qu'il soit renvoyé de nouveau au Comité Général, rejeté; Motion principales, adoptée, 211. Motion, pour la troisième lecture; Amendement, qu'il soit renvoyé de nouveau à un Comité Général, rejeté; Passé, 216. Par le Conseil, 231. S. R., 284. (14 Vic., c. 5.)

DOUANES—Continuation :

4. Motion, que la chambre se forme en comité pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte des Douanes, de manière à imposer un droit de 20 pour cent sur le Blé et le Maïs importé des pays étrangers, et d'augmenter le droit sur le Lard de première qualité et sur le Whiskey; Considération de la motion remise à six mois, 222.

DOUGLASS, JAMES :—Pétition de, demandant justice relativement à un lot qu'il a acheté comme lot appartenant au clergé, mais qui ne lui appartenait pas, et est sur le point d'être vendu à la Société d'Eglise; et demandant qu'il lui soit permis d'en faire l'acquisition, 158.

DUCHENE, RIVIÈRE :—Bill pour prolonger la période fixée pour l'élection des Commissaires en vertu de l'Acte relatif à l'amélioration de cette Rivière; Présenté, 14. Seconde lecture; Grossoyé, 42. Passé, 43. Par le Conseil, 50. S. R., 181. (14 Vic., c. 111.)

DUMFRIES :—Voir *Représentation*, 3. *Waterloo*, 10.

ÉCOLES :—Voir Education.

ÉCOLES, COTISATIONS DES (B.-C.) :—Voir *Adresses*, 20. *Comptes*, 20.

ÉCOLES DE GRAMMAIRE :—Voir *Education*, 7, 9.

ÉCOLE, MAISONS D' :—Voir *Adresses*, 21.

ÉCRIVAINS DES BUREAUX :—Motion, qu'Instruction soit donnée au Comité des Dépenses Contingentes d'insérer dans son Rapport une allocation de 15s. par jour aux Écrivains surnuméraires, et de quatre piastres par jour aux Traducteurs surnuméraires, avec leurs frais de voyage; Amendement que le Greffier demande des soumissions des personnes disposées à servir, pendant la prochaine Session, comme Écrivains surnuméraires, moyennant 7s. 6d. par jour, rejeté; Motion principale également rejetée, 145.

ÉDIFICES PUBLICS :—Voir *Aliénés*, *Asile des*.

EDUCATION ET ÉCOLES :

1. Bill pour établir et maintenir des Écoles Communes dans le Haut-Canada; Présenté, 34. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 97. Considéré; 116, 119, 126. Rapporté; Motions, pour renvoyer le Bill de nouveau à un Comité Général, rejetées; Une autre motion, pour le même objet; Débats, sur cette motion, ajournés, 129. Repris; Deux amendements proposés et rejetés; Motion principale, rejetée; Autres motions pour renvoyer le Bill de nouveau à un Comité Général, rejetées; Rapport reçu; Amendements adoptés, et un autre amendement fait; Bill Grossoyé, 135. Passé, 143. Par le Conseil, 165. S. R., 182. (14 Vic., c. 48.) Voir *Adresses*, 22. *Comptes*, 21.

2. Pétitions demandant des amendements au Bill ci-dessus :—De la Municipalité de Wainfleet, 73. Du Conseil de Ville de Kingston, 74.

3. Pétition de J. Brennan et autres, d'Emily, demandant qu'une clause soit insérée dans le Bill pour protéger les honoraires des Instituteurs, 81.

4. Pétitions demandant que le Bill soit amendé en retranchant les mots "personnes de couleur," depuis la 19e clause :—De W. R. Abbott et autres, de Toronto, 89. De J. Anderson et autres, de Ste. Catherine; D'E. Crump et autres, de Hamilton, 102. De J. Richardson et autres, de Niagara, 127. De W. P. Newman et autres, de Trent, 158.

5. Pétition de la Municipalité d'Osgoode, demandant que le Bill ne soit pas passé pendant cette session, 117.

ÉDUCATION ET ÉCOLES—Continuation :

6. Pétitions demandant que le Bill soit amendé de manière à permettre aux Catholiques Romains d'établir des écoles séparées :—Du Très Rév. J. Carroll et autres, de Toronto; Du Très Rév. Angus MacDonnell, Vicaire Général, 127.

7. Bill pour établir et maintenir des Écoles de Grammaire dans le H.-Canada; Présenté, 106. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 155. Ordre pour le prendre en considération, déchargé, 231.

8. Bill pour amender les Actes relatifs à l'Éducation dans le B.-Canada; Présenté, 156.

9. Bill accordant une certaine allocation pour trois Écoles de Grammaire additionnelles dans le Comté de York, pour 1849; Présenté, 205. Seconde lecture; Grossoyé, 228. Passé, 237. Par le Conseil, 264. S. R., 284. (14 Vic., c. 91.)

10. Message de Son Excellence, annonçant que la Sanction Royale a été donnée au Bill (réservé) pour prélever, à même les terres publiques, une somme de £100,000 pour les Écoles Communes, 31.

11. Pétitions demandant la révocation ou la modification de l'Acte des Écoles du Bas-Canada :—De D. Bourque et autres, de St. Norbert d'Arthabaska, 28. D'A. Vallières et autres, de Québec, 68.

12. Pétitions demandant la révocation ou la modification de l'Acte des Écoles Communes du H.-Canada :—Du Rév. M. Lalor et autres, de Picton, 39. Du Conseil Municipal de York, 40.

13. Pétitions demandant des allocations :—Du Rév. F. Bonin; maison d'école dans St. André, 27. Du Rév. J. L. Guyon et autres; Académie à Ste. Elizabeth, 35. De F. Désaulnier et autres; séminaire pour les filles à Yamachiche, 37. Du Rév. J. P. Kelly et autres; Écoles Modèles pour les garçons et les filles à Sorel, 77. Du Rév. S. S. Wood et autres; Octroi à l'Académie des Trois-Rivières de l'allocation ci-devant accordée à l'École de Grammaire des Trois-Rivières, 217.

14. Pétitions demandant que la charge de Surintendant en Chef de l'Éducation soit incluse dans l'un des Départements du Gouvernement :—Du Conseil Municipal de Wentworth et Halton, 12. De la Municipalité de Brantford, 29.

15. Pétition de J. Cavan, de Dumfries, faisant la même demande, et demandant l'établissement d'Instituts pour les Maîtres d'École; aussi, que les Certificats Provinciaux ne soient pas limités aux Élèves de l'École Normale, 137.

16. Pétition de Thomas Tracy et autres, Catholiques Romains, de Whitby, demandant le rétablissement des Écoles Communes, et une distribution équitable du Fonds des Écoles, 28.

17. Pétition de M. Rape et autres, Syndics de l'École Catholique Romaine, Section No. 10, Kitley, demandant une allocation en faveur de la dite école, pour 1850, 69.

Voir *Adresses*, 20, 21, 22. *Comptes*, 18, 21, 23.

EDWARDSBURGH :—Pétition de Jas. Keeler, demandant la confirmation de certaines lignes latérales dans le Township, 27. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 37. Rapport sur icelle, 40. Bill présenté, 49. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 112. Passé, 122. Par le Conseil, 136. S. R., 182. (14 Vic., c. 85.)

EGLISE D'ANGLETERRE :

1. Pétition de M. R. Jackes et autres, de Dunn et Cayuga Sud, demandant que l'Eglise d'Angleterre, en Canada, soit exonérée de certains désavantages résultant de sa liaison avec la Mère-Patrie, et qu'il lui soit permis d'administrer ses propres affaires, 69.

ÉGLISE D'ANGLETERRE—Continuation :

2. Pétition du Rév. A. Townley et autres, de Dunn, contre cette demande, 69.

Voir *Trinity College*.

EGLISES :—Bill pour autoriser les Syndics des terrains sur lesquels des Eglises sont construites, dans le Haut-Canada, à les hypothéquer pour le paiement des dettes contractées par les dites Eglises ; Présenté, 146. Seconde lecture ;

Grossoyé, 177. Passé, 192. Par le Conseil, 206. S. R., 283. (14 Vic., c. 78.)

EJECTEMENT :—Bill pour modifier la pratique dans les actions en Ejectement dans le Haut-Canada ; Présenté, 31. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour amender la loi et simplifier la pratique, etc., 101. Le Président reçoit l'ordre d'en faire Rapport ; Rapporté, 183. Renvoyé au Comité sur le Bill des Douaires, 189. Rapporté, *ib.* Renvoyé à un Comité Général, 190. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 235. Passé, 245. Par le Conseil, 277. S. R., 284. (14 Vic., c. 57.)

ELECTIONS :

WRITS ÉMANÉS PENDANT LA VACANCE.

POUR QUEL ENDROIT.	EN REMPLACEMENT DE	POUR QUELLE RAISON.
Chambly.....	Pierre Beaubien, Ecuyer.....	Accepté Emploi.
York (Division Est).....	William Hume Blake, Ecuyer.....	Accepté Emploi.
Glengary.....	John Sanfield Macdonald, Ecuyer.....	Accepté Emploi.
London.....	John Wilson, Ecuyer.....	Résigné
Québec (Cité).....	Jean Chabot, Ecuyer.....	Accepté Emploi.
Sherbrooke (Comté).....	Alexander Tilloch Galt, Ecuyer.....	Résigné.
Halton.....	John Wetenhall, Ecuyer.....	Accepté Emploi.
Lincoln.....	Hon. William Hamilton Merritt.....	Accepté Emploi.
Mégantic.....	Hon. Dominick Daly.....	Accepté Emploi.

Voir *Constitution, 5. Revenu Public, etc., 3, 4.*

ELECTIONS CONTESTEES :

1. Bill pour régler les Élections Contestées dans le Parlement, dans le Haut ou le Bas-Canada ; Présenté, 115. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 217.

2. Pétition de W. L. Felton et autres, Électeurs, contre l'élection de John Sewall Sanborn, Ecr., pour le Comté de Sherbrooke, Présentée ; M. l'Orateur fait rapport que les cautionnements ont été donnés, 14. Pétition lue, 29. Imprimée, 30. Résolution, que les raisons exposées dans la Pétition sont suffisantes, si elles sont vraies, pour annuler l'Élection, 206.

ELGIN, ASSOCIATION :

1. Pétition de S. Connor et autres, demandant un Acte d'Incorporation sous le nom d'Association Elgin, pour améliorer la condition de la population de couleur, 37. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 72. Rapport sur icelle, 75. Bill présenté, 110. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 207. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 247. Passé, 261. Par le Conseil, 277. S. R., 284. (14 Vic., c. 144.)

2. Pétitions en faveur :—De C. Berczy et autres, de Toronto, 120. De P. Hume et autres, de Niagara, 127. De P. Clapp et autres, de Kent, 170.

3. Pétitions contre :—De J. G. Weir, de Raleigh, 69. De J. Challenger et autres, de Chatham (et pour décourager l'émigration des gens de couleur), 77. De la Municipalité de Chatham, 127.

4. Pétition de R. Lachlan, de Colchester, demandant qu'il soit adopté des mesures pour empêcher les gens de couleur de s'établir dans le District de l'Ouest, 69. Imprimée ; Renvoyée à un Comité Spécial, 108. Rapport, 220.

ELMSLEY, NORD :—Voir *Montague*.

ELORA :—Pétition de la Municipalité de Woolwich, demandant que ce village ne soit pas séparé de Nichol et annexé à Woolwich, 145.

Voir *Pilkington, Terrain de*.

ÉMIGRÉS, TAXE DES :

1. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de remettre une partie de la taxe sur les émigrés qui passent par le St. Laurent pour se rendre aux États-Unis ; La recommandation de Son Excellence ayant été signifiée, 44. Résolution rapportée et adoptée, 52.

2. Bill pour encourager les Émigrés venant d'Europe et se rendant aux États-Unis à passer par le St. Laurent ; Présenté, 52. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 58. Considéré, 126. Rapporté ; Grossoyé, 135. Passé, 136. Par le Conseil, 150. S. R., 182. (14 Vic., c. 4.)

EMPLOIS PUBLICS :—Bill pour exclure des emplois, les personnes qui ont contribué à les créer ; Présenté, 14. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 173.

Voir *Adresses, 33. Comptes, 44.*

EMPRUNTS PUBLICS :—Voir *Adresses, 23. Comptes, 24.*

ENREGISTREMENT, LOI D' (B.-C.) :

1. Bill pour amender l'Ordonnance qui pourvoit à l'Enregistrement des titres des propriétés immobilières et des charges sur icelles ; Présenté, 32. Motion, pour la seconde lecture ; Amendement, pour ajouter "dans six mois," adopté, 111.

2. Pétition du Conseil Municipal de Portneuf, demandant des amendements à l'Acte d'Enregistrement, 137.

ENREGISTREMENT, LOI D' (H.-C.) :—Bill pour amender la Loi d'Enregistrement du Haut-Canada ; Présenté, 48. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 135. Considéré, 207. Rapporté ; Grossoyé, 231. Passé, 246. Rapporté du Conseil, avec un amendement, 262. Considéré et adopté, 263. S. R., 284. (14 Vic., c. 63.)

ESTIMATIONS (GOUVERNEMENT CIVIL, etc.) :—Voir *Comptes, 25, 26. Gouverneur-Général, 11, 12.*

ÉTOBICOKE ET MONROE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE LA SIXIÈME LIGNE D' :—Pétition de, demandant une augmen-

tation de Pouvoir, et l'autorisation de construire un chemin d'embranchement jusqu'à la Rue Hurontario, 36.

EXPERTS ET ARBITRES :—Bill pour faciliter l'administration du serment aux Experts et aux Arbitres, nommés par les Cours du B.-Canada, et aux témoins qui doivent être entendus devant eux; Présenté, 109. Seconde lecture; Grossoyé, 167. Passé, 171. Par le Conseil, 182. S. R., 283. (14 Vic., c. 38.)

EXPLORATION EN ARRIÈRE DE QUÉBEC :—Voir *Adresses*, 45. *Comptes*, 57.

EXPLORATION GÉOLOGIQUE :

1. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de faire revivre et continuer l'Acte relatif à l'Exploration Géologique de la Province, 146. Résolution rapportée et adoptée, 154.

1. Bill pour faire revivre et continuer l'Acte relatif à l'Exploration Géologique de la Province; Présenté, 154. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 166. Passé, 171. Par le Conseil, — S. R., 182. (14 Vic., c. 12.)

Voir *Comptes*, 28.

EXPOSITION INDUSTRIELLE DE 1851 :

1. Comité Spécial nommé pour considérer les dépêches relatives à l'Exposition Industrielle en 1851, à Londres, communiquées par un Message de Son Excellence, 42. Rapport, 72. (App. L.)

2. Pétition du Conseil Municipal de Prescott et Russell, demandant la nomination de Commissaires du Canada pour l'Exposition Industrielle à Londres, et l'octroi d'une somme d'argent pour cet objet, 117.

Voir *Comptes*, 27. *Gouverneur-Général*, 9.

FARINE :—Voir *Fleur et Farine*.

FEMMES MARIÉES :—Bill pour protéger les Femmes Mariées dans la jouissance de leur propriété; Présenté, 51. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 148. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 213.

FLEUR ET FARINE :—Bill pour amender et refondre les lois réglant l'inspection de la Fleur et de la Farine; Présenté, 49. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré, 112. Rapporté; Grossoyé, 116. Passé, 123. Rapporté avec un amendement à la version Anglaise, 136. Considéré et adopté, 138. S. R., 182. (14 Vic., c. 29.)

FRANCK, JOHN :—Pétition de, demandant l'octroi d'une partie de la ligne de la 4e concession d'Adélaïde, au lieu d'une nouvelle ligne de chemin, 81. Bill présenté, 128. Motion, pour suspendre la règle qui exige le paiement d'un honoraire, rejetée, 109. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 207.

FRAIS :—Bill pour faire disparaître les doutes quant au droit de la Couronne de recouvrer des frais dans certains cas, dans le Bas-Canada; Présenté, 106. Seconde lecture; Grossoyé, 116. Passé, 125. Par le Conseil, 144. S. R., 181. (14 Vic., c. 33.)

FRENCH, REUBEN :—Pétition de, demandant une indemnité des pertes qu'il a éprouvées pendant la dernière guerre, 102.

FRÉDÉRICSBURGH :

1. Pétition de M. Parke et autres, demandant l'établissement de certaines lignes dans ce township, 36. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 120. Rapport sur icelle, 125.

2. Pétition de B. Shewman et autres, contre, 37,

FROST, H. A. :—Pétition de, se plaignant de son emprisonnement pour dette dans la Prison de Woodstock, et demandant une enquête sur cette affaire, 268.

GARDIENS :—Bill pour pourvoir à la nomination de Gardiens aux personnes incapables de régir leur propriété dans le H.-Canada; Présenté, 51. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 149.

GASPÉ, PÊCHERIES :—Pétition de H. LeBoutillier et autres, demandant l'abolition des droits sur certains articles nécessaires à l'exploitation des Pêcheries, 59. Imprimée, 62. La Chambre se forme en Comité sur la Pétition, et sur la Réponse à une Adresse, demandant la correspondance à ce sujet, 109. Résolution rapportée, pour exempter des Droits de Douanes, le Sel importé pour les Pêcheries de Gaspé; adoptée, 116.

Voir *Adresses*, 37. *Comptes*, 29.

GATINEAU, RIVIÈRE :—Voir *Adresses*, 24, 25. *Comptes*, 30, 31.

GIBIER :

1. Pétitions demandant un Acte pour prohiber la chasse du Chevreuil :—De L. Misener et autres, de Wainfleet, 73. Renvoyée à un Comité Spécial, 95. De J. Morris et autres, de Crowland, 145. Rapport, 96.

2. Bill pour prohiber la chasse du Chevreuil, excepté pendant certains mois, et pour changer l'époque de la chasse aux bécasses et aux canards sauvages; Présenté, 96. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 149. Motion, pour la troisième lecture; Amendement, qu'il soit renvoyé de nouveau au Comité Général, pour exempter les Tribus Sauvages de l'opération du Bill, adoptée, 154. Motion, pour remettre la considération à six mois, rejetée; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 233. Passé, 237.

3. Bill pour amender certains Actes pour protéger le gibier sauvage dans le Bas-Canada; Présenté, 215.

4. Pétition du Rév. H. Routier et autres, de Kamouraska et Rimouski, pour la protection du gibier sauvage dans ces comtés, 29.

GODERICH :—Pétition de J. Watson et autres, demandant que l'on fasse sortir cette ville des difficultés qui résultent de l'élection d'un Maire en vertu de l'Acte Municipal de la dernière session, 235.

GORE, BANQUE DE :—Voir *Comptes*, 9.

GOVERNEUR-GENERAL :

1. Discours de Son Excellence à l'ouverture de la Session, 3. Jour fixé pour le prendre en considération, 4. Motion, pour une Adresse, remerciant Son Excellence de son Discours prononcé du Trône, etc., 10. Débats sur cette motion, ajournés, 11. Repris, 44. Amendement proposé (par M. Prince); Débats sur cet amendement, ajournés, 16. Résolution, que jusqu'à ce que l'Adresse en Réponse au Discours soit adoptée, l'Ordre du Jour y relatif soit pris avant les délibérations sur les affaires de Routine; Considération de la motion et de l'Amendement, *ib.* Un amendement fait à l'amendement; Amendement, tel qu'amendé, rejeté; Deux autres amendements, proposés et rejetés; Autre amendement proposé (par l'Hon. M. Boulton); Débats sur icelui, ajournés, 18. Considération de la motion principale et de l'amendement, *ib.* Amendement rejeté; Trois autres amendements proposés et rejetés; Considération de la motion principale ajournée de nouveau, 20. Reprise, 21. Trois autres amendements proposés, 22. Motions pour ajourner les débats, rejetées; Motion d'ajournement, rejeté; Motion principale, adoptée; 23. Adresse ordonnée, 24. Voir *Adresses*, 17.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL—Continuation :

2. Discours pris de nouveau en considération ; Motion, que des Subsidés soient accordés à Sa Majesté ; A être pris en considération par un Comité de toute la Chambre, 179. Voir *Subsidés*, 1.

3. Une partie du Discours de Son Excellence, lue de nouveau, et un Comité nommé pour prendre en considération le sujet y mentionné, 38.

4. Recommande à la considération de la Chambre (par un Membre du Conseil Exécutif) certaines mesures comportant des octrois d'argent, 44, 282.

5. Discours de Son Excellence à la clôture de la Session, 285.

MESSAGES DE SON EXCELLENCE :

6. Désirant la présence de la Chambre, dans la Salle du Conseil Législatif, 1, 181, 182.

7. Annonçant que la Sanction Royale a été donnée au Bill (réservé) pour prélever £100,000 à même les Terres Publiques, pour les Écoles Communes, 31.

8. Communiquant trois Dépêches du Secrétaire Colonial, relatives à l'Exposition d'Industrie de toutes les Nations qui aura lieu à Londres, en 1851, 32. (App. L.)

9. Transmettant une copie des Ordres de la Cour en Chancellerie du H.-Canada, récemment promulgués, 51. (App. O.)

10. Transmettant les Estimations pour 1850, (App. C.) et les recommandant à la considération de la Chambre ; Imprimées ; Renvoyées au Comité des Subsidés, 192. Voir *Subsidés*.

11. Transmettant une Estimation Supplémentaire, 213. Renvoyée au Comité des Subsidés, 214.

Voir *Constitution*, 5. *Revenu Public*, etc., 1.

GRANDE RIVIÈRE, COMPAGNIE DE NAVIGATION DE LA :—Pétition de, demandant un emprunt, 65.

GREENSTREET, H. J. :—Pétition de, demandant l'autorisation de pratiquer comme Procureur et Solliciteur, 35. Bill présenté, 99. Seconde lecture ; Grossoyé, 177. Motion, pour la troisième lecture ; Amendement pour ajouter "de ce jour en six mois," adopté ; Honoraire remboursé, 192.

GREFFIER DE LA CHAMBRE :

1. Ordre de se procurer 10 copies de l'Index aux Statuts par Irving, pour l'Usage de la Chambre, 110.

2. Ordre de se procurer 400 copies de "l'Essai Couronné sur les Canaux du Canada," par Keefer, et de la faire traduire et imprimer en Français, 268.

3. Ordre de payer £10 à Jas. Curran (un des Messagers) pour services rendus dans la Bibliothèque lors de la destruction de l'Édifice du Parlement.

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE :—Demande un congé d'absence (par M. l'Orateur) pour cause de maladie dans sa famille, et la permission de nommer un Député ; Congé accordé ; Il nomme M. P. L. Macdonell son député, 21.

GREFFIERS DES ASSISES :—Voir *Adresses*, 11. *Comptes*, 17.

GREY, COMITÉ PROJÉTÉ DE :—Voir *Waterloo*.

GRIMSBY :—Pétition de la Municipalité de Grimsby, pour l'établissement d'un terrain réservé pour un chemin depuis la 1ère jusqu'à la 7^e concessions, 82. Bill pour l'établissement de certains terrains réservés pour des chemins dans Grimsby ; Présenté, 127. Motion, pour la seconde lecture ; Amendement, pour ajouter "de ce jour en six mois," adopté, 231.

GRIMSBY, COMPAGNIE DU HAVRE DE :—Pétition de F. R. Keller et autres, demandant le renouvellement de la Charte de la dite Compagnie, 82.—Bill pour prolonger le temps pour compléter le Havre ; Du Conseil ; Première lecture, 109. Exemption de l'honoraire, 190. Seconde lecture, 236. Passé, 238. S. R., 284. (14 Vic., c. 135.)

GUELPH ET ARTHUR, COMPAGNIE DU CHEMIN DE :—Voir *Comptes*, 32.

GUELPH ET DUNDAS, COMPAGNIE DU CHEMIN DE :

1. Pétition de la Compagnie, demandant une augmentation de son fonds social, et demandant un amendement à sa charte, 13. Pétitions en faveur :—Du Conseil Municipal de Waterloo ; Du Conseil Municipal de Wentworth et Halton, 13. Renvoyées au Comité des Ordres Permanents, 31. Rapport sur icelle, 37. Bill présenté, 66. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 141. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 224. Passé, 225. Par le Conseil, 251. S. R., 284. (14 Vic., c. 133.)

2. Pétition de l'Hon. James Crooks, demandant une disposition dans le Bill pour la nomination d'arbitres chargés d'estimer les dommages encourus par lui, par suite de la déviation du chemin de la ligne originale, 170.

GUNN, MARCUS :

1. Pétition de, se plaignant de jugements injustes prononcés contre lui par les Cours Civiles du District de London, et demandant justice, 74.

2. Autre Pétition, demandant une rémunération pour avoir supporté un émigré malade, 213.

GWILLIMSBURY OUEST :

1. Pétitions demandant que l'ancien arpentage de Gwillimbury Ouest soit annexé à Gwillimbury Est :—De J. Sharpe et autres, 167. De J. Johnson et autres ; De W. Nelson et autres, 181.

2. Pétition de C. Creed et autres, demandant que cet ancien arpentage, et certains lots de la première concession du nouvel arpentage, soient annexés au township de York, 167.

GWILLIMSBURY OUEST, CHEMIN DE :—Voir *Simcoe (Comté)*.

HALIFAX ET QUÉBEC, CHEMIN DE FER DE :—Voir *Adresses*, 26. *Canada, Nouveau-Brunswick, etc., Compagnie du Chemin de Fer*.

HALTON :—Voir *Wentworth*.

HAMILTON, COMPAGNIE DU GAZ DE :—Pétition de James Cummings et autres, demandant un Acte d'incorporation, 29. Renvoyé au Comité des Ordres Permanents, 44. Rapport sur icelle ; Bill présenté ; Impression, exemptée, 47. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général ; Considéré, 53. Rapporté ; Grossoyé, 53. Troisième lecture ; Cavalier ajouté ; Bill passé, 63. Par le Conseil, 71. S. R., 181. (14 Vic., c. 136.)

HAMILTON ET DISTRICT DE GORE, BANQUE D'ÉPARGNES DE :—Voir *Comptes*, 9.

HARVEY :—Voir *Benley*.

HAUT-CANADA, BANQUE DU :—Pétition de, demandant un Acte pour étendre le temps fixé pour payer l'augmentation du fonds social, 28. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 40. Rapport sur icelle ; Bill présenté, 47. Seconde lecture ; Grossoyé, 123. Passé, 126. Par le Conseil, 138. S. R., 181. (14 Vic., c. 137.)
Voir *Comptes*, 9.

HAYS, M. J. :—Pétition de, demandant le paiement de sa réclamation pour la balance qui lui est due pour le loyer de sa bâtisse à Montréal, qui a été occupée par la Législature après la destruction de l'Édifice du Parlement, 236.

HÉBERT, J. B. :—Pétition de, demandant une compensation pour les pertes qu'il a éprouvées avec les péages du Pont de Bécancour, les ayant pris du Gouvernement à un taux trop élevé, 145.

HILLIER :

1. Pétition de Jas. Pierson et autres, demandant l'arpentage de la ligne du derrière de la troisième concession, 36. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 59. Rapport sur icelle, 66. Renvoyée à un Comité Spécial; Pétition renvoyée de nouveau à un Comité, 82.

2. Pétition de R. Darling et autres, contre, 70. Renvoyée au Comité sur la Pétition précédente, 82.

Voir *Améliasburgh*.

HOMÉOPATHIQUE, MÉDECINE :—Voir *Profession Médicale*.

HONORAIRES :—Voir *Revenu Public, etc.*, 10.

HOUBLON :—Pétition de W. Magrath et autres, demandant le rétablissement du droit sur le Houblon, 29.

HOWE, ISLE DE :—Pétition de J. F. McCarthy et autres, demandant que la dite Isle soit érigée en un township séparé, 28.

HUILE :—Voir *Poisson et Huile*.

HUNTINGDON :—Pétition du Très-Rév. A. Morin et autres, demandant une division de ce comté pour les fins d'enregistrement, 39. Bill présenté, 51. Seconde lecture; Grossoyé, 112. Passé, 122. Par le Conseil, 136. S. R., 182. (14 Vic., c. 108.)

HURON :—Voir *Waterloo, 2*.

HURON, PERTH ET BRUCE :—Pétition du Conseil Municipal de ces comtés unis (ci-devant le District de Huron), demandant l'autorisation de taxer les terres incultes, 28.

HUSTON, J. :—Pétition de, demandant une aide pour publier le 4e Volume de son " *Répertoire National, ou Recueil de Littérature Canadienne*," 89. Renvoyée au Comité de la Bibliothèque, *ib.* Rapport sur icelle; Concours, 275.

HYPOTHÈQUES :—Bill pour amender l'Acte qui exige l'enregistrement des Hypothèques sur les biens meubles dans le Haut-Canada; Présenté, 71. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 114. Rapporté, 127. Grossoyé, 130. Passé, 136. Par le Conseil, 142. S. R., 181. (14 Vic., c. 62.)

IBERVILLE :—Voir *Upton, 4*.

IMMIGRATION :

1. Pétition de G. Alexander et autres, de Woodstock, demandant l'adoption de mesures pour prévenir les maux résultant de l'affluence d'émigrés nécessaires, 46.

2. Pétition du Maire, etc., de Hamilton, demandant le remboursement de dépenses encourues pour envoyer des émigrés, et qu'il soit adopté des mesures pour empêcher que de semblables dépenses retombent sur certaines localités, 50.

IMPRESSIONS :

1. COMITÉ PERMANENT des Impressions, nommés, 9, 30. PREMIER RAPPORT (Soumissions pour la Reliure), 66. Concours, 178.

2. Pétitions de MM. Lovell et Gibson, demandant une compensation pour les frais de déménagement d'une partie de leur Imprimerie à Toronto, afin de pouvoir remplir leur contrat d'Impression, 268.

IMPRESSIONS—*Continuation* :

3. Ordres d'imprimer des Documents, 30, 47, 62, 71, 90, 108, 109, 116, 145, 151, 153, 154, 159, 170, 196, 201, 213, 219, 230, 239, 242, 272, 274, 275, 276, 282.

4. Impression de Bills, exemptée dans certains cas, 47, 58, 66.

INDÉPENDANCE :—Pétition de R. Wingfield et autres, d'Essex, etc., pour une Adresse à Sa Majesté, demandant de relever le Canada de sa dépendance, et de lui permettre de devenir un Etat indépendant; Motion, que la Pétition ne soit pas reçue, 9.

INDUSTRIE ET RAWDON, CHEMIN DE FER DE :—Pétition de J. H. Dorwin et autres, demandant un Acte d'incorporation, 35. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 40. Rapport sur icelle, 65. Bill présenté, 66. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 135. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 156. Considéré, 169. Rapporté; Grossoyé, 173. Passé, 196. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 211. Considérés et adoptés, 213. S. R., 283. (14 Vic. c. 115.)

INSTITUTEURS, INSTITUT D' :—Voir *Education, 15*.

INTÉMPÉRANCE :

1. Bill pour placer entre les mains de Syndics la propriété de personnes incapables d'administrer leurs affaires par suite d'intempérance; Présenté, 32.

2. Bill pour supprimer l'intempérance; Présenté, 103. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 177.

3. Pétition de la Grande Division des Fils de la Tempérance du Canada-Ouest, demandant la passation du Bill mis de côté, 201.

4. Bill pour prévenir plus efficacement l'Intempérance (basé sur certaines Résolutions,—Voir *Auberges Licences d'* 3.) Présenté, 205. Motion, que l'Ordre du jour pour la seconde lecture soit maintenant pris en considération, rejetée, 234. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 246. Considéré, 264. Rapporté; Grossoyé, 268. Passé, 272. Rapporté du Conseil avec des amendements, 279. Amendements considérés; M. l'Orateur appelle l'attention sur l'un des amendements qui augmente l'honoraire des Licences, et demande s'il ne serait pas expédient (afin d'expédier les affaires) que la Chambre se désisterait de ses privilèges dans cette occasion; Résolution, que la Chambre ne croit pas expédient d'insister sur ses privilèges en mettant le Bill de côté; Amendements adoptés, *ib.* S. R., 285. (14 Vic., c. 27.)

5. Comité Spécial nommé, sur la Tempérance, et les moyens de supprimer l'Intempérance, et de remédier aux maux résultant du système actuel d'accorder les licences, 38. Pétitions à ce sujet, renvoyées à ce comité, 46. Permission de faire Rapport de temps à autres; Premier Rapport, 102.

6. Pétitions demandant l'adoption de mesures pour supprimer l'Intempérance :—Du Rév. E. LeBlond et autres de l'Île Bizard, 5. De G. P. Lamarche et autres de Ste. Anne du bout de l'Île, 12. Du Rév. C. L. Vinet et autres, de St. Constant; Du Rév. P. H. Jean et autres, de St. Joseph de la Pointe Lévi; Du Rév. J. Auclair et autres, de la Nouvelle-Beauce, 13. De A. Simard et autres, de St. Joseph; De V. S. Fontaine et autres, de la Pointe-aux-Trembles; Du Rév. J. Asselin et autres, de l'Ange Gardien; Du Rév. A. Groulx et autres, de Ste. Benoît et St. Placide; Du Rév. S. M. Brassard et autres, de Longueuil; Du Rév. A. C. Lebel et autres, de St. Thomas, 35. Du Rév. A. Manscau et autres, de St. Charles Borromée; Du Rév. R. Neyron et autres, de St. Henri de Mascouche; Du Rév. J. B. Dupuy et autres, de L'Assomption; De L. A. Lefevre et autres, de St. Rémi; Du Rév. T. M. Maingay, et autres, de Laprairie; De H. Désautels et autres, de Ste. Magdelaine de Rigaud; Du Rév. A. Lemay et autres, de

INTEMPÉRANCE—Continuation :

Ste. Victoire; Du Rév. E. Payment et autres, de St. Charles de Charlesbourg; Du Rév. L. Parant et autres, de St. Jean Port Joli, 39. Du Rév. P. J. Crevier et autres, de St. Augustin; Du Rév. L. Thibault et autres, de St. Jérôme, 46. (Toutes ces pétitions renvoyées au comité sur l'intempérance, 46.) Du Rév. A. Beaudry et autres, de la Malbaie, 50. Du Rév. T. Destroismaisons et autres, de St. Germain, 54. Du Rév. J. Gravel et autres, de Ste. Athanase; De L. A. Desrochers et autres, de St. Paschal, 59. Du Rév. J. Crevier et autres, de St. Pie, 64. Du Rév. T. L. Brassard et autres, de St. Paul de Lavaltrie; De M. Raymond et autres, de la Longue Pointe, 70. Du Rév. A. Pigeon et autres, de St. Mathieu de Belœil, Du Rév. F. Labelle et autres, de Repentigny. D'O. Plette et autres, de St. Roch des Aulnets; De l'Hon. A. Dionne et autres, de Ste. Anne-la-Pocatière: De P. Boucher et autres, de St. Simon, 27. Du Rév. M. Charland et autres, de St. Clément; De L. Blanchet et autres, de St. Charles; De P. A. Berthelot et autres, de St. Eustache; De L. Magnant et autres, de Ste. Elizabeth; Du Rév. M. Quintal et autres, de Boucherville; Du Rév. L. T. Bernard et autres, de Beauport; Du Rév. L. Noël et autres, de Beaumont; Du Rév. P. Doucet et autres, de L'Isle-Verte; Du Rév. F. X. Delage et autres, de L'Islet; Du Rév. G. Crevier et autres, de St. Hyacinthe; Du Rév. E. Lavoie et autres, de St. Vincent de Paul; Du Rév. A. Théberge et autres, de Louis de Terrebonne; Du Rév. P. Duquet et autres, de Ste. Thérèse de Blainville; Du Rév. X. O. Bruneau et autres, de St. François-Xavier de Verchères; Du Rév. L. T. Fortier et autres, de St. Jean-Baptiste de Nicolet; De A. Vidal et R. McKenzie, de Port Sarnia; Du Rév. F. T. Lahay et autres, de Chambly; Du Rév. H. Routier et autres, de St. Louis de Kamouraska; Du Rév. F. Morin et autres, du Cap Santé; Du Rév. J. Boucher et autres, de St. David, 73. De S. S. Foster et autres, Réchabites; De J. Grégoire et autres, de St. Valentin, 89. (Toutes ces Pétitions renvoyées au comité, 89.) Du Rév. J. F. Gagnon et autres, de Berthier; Du Rév. G. S. Marceau et autres, de St. Simon, 98. De P. Daouit et autres, de la Pointe Claire. De X. Desrosiers et autres, de St. Joseph de Lanoraie, 120. Du Rév. L. S. Malo et autres, 124. (Toutes ces Pétitions renvoyées au Comité, 127.) De J. Genest et autres, de Ste. Marguerite de Joliette, 137. Du Rév. L. Turcot et autres, de St. Césaire, 158. De V. Dumouchel et autres, de St. Joachim, 167. De J. Richey et autres, de Lanark; De J. Mair et autres, de Kingston, 217.

Voir *Auberges, Licences &c.*

ISLE PERROT:—Pétition du Conseil Municipal de Vaudreuil, demandant que les travaux sur l'Isle Perrot soient continués,—la construction de deux ponts à Vaudreuil et à Ste. Anne,—et d'un Chemin de Fer de Montréal à Toronto, 77.

JESSUP, JAMES:—Pétition de, demandant une rémunération pour avoir fait le Recensement de Leeds et Grenville, en 1848, 46.

JOURNAUX:—Entrées dans les Journaux de la dernière Session, relativement à une Ecole de Navigation, lues de nouveau, 38.

JUGEMENTS ETRANGERS:—Bill pour faciliter l'admission de la preuve des Jugements Etrangers; Présenté, 41. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 101. Considéré, 123. Rapporté; Renvoyé de nouveau à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 124. Passé, 126. Par le Conseil, 142. S. R., 182. (14 Vic., c. 19.)

JUGES DE PAIX :

1. Bill relatif à l'administration de la Justice aux personnes nommées à cette charge; Présenté, 3.

JUGES DE PAIX—Continuation :

2. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de régler les honoraires des Juges de Paix dans le H-Canada, 67, 174.

Voir *Adresses, 6. Comptes, 5.*

JURÉS :

1. Bill pour refondre les lois relatives aux Jurés, Jurys et Enquêtes, dans le H-Canada; Présenté, 128. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 157. Considéré, 217, 226. Rapporté; Grossoyé, 231. Passé, 249. Par le Conseil, 277. S. R., 284. (14 Vic., c. 55.)

2. Pétitions demandant que les Jurés soient payés dans les affaires criminelles:—De J. B. Pagé et autres, de St. Giles; De L. Grénier et autres, de Lotbinière, 12. De P. C. Levasseur et autres, de St. Jean des Chaillons, 13. De J. Day et autres, de St. Sylvestre, 28. De G. Rykert et autres, de Grantham, 82.

Voir *Revenu Public, etc., 6, 8.*

JUSTICE, ADMINISTRATION DE LA :

1. Bill pour accorder des salaires fixes à certains officiers de la Justice dans le B-Canada, et pour former un Fonds Spécial avec les honoraires, etc., attachés à ces charges; Présenté, 37. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 45. Considéré, 249. Rapporté; Grossoyé, 250. Passé, 261. Par le Conseil, 277, S. R., 284. (14 Vic., c. 37.)

2. Bill pour faciliter l'administration de la Justice dans certains cas, Présenté, 128. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 157.

3. Comité Spécial nommé pour s'enquérir des frais et des honoraires de l'administration de la Justice dans le B-Canada; Pétition de C. R. Vaughan, J. P., se plaignant des torts qu'il a éprouvés pour avoir condamné une personne qui vendait des liqueurs spiritueuses sans licence, renvoyée à ce Comité, 99.

5. Pétition de H. Brownlee et autres, de Grantham, demandant la réduction des frais dans l'administration de la Justice, 82.

Voir *Revenu Public, etc., 6.*

KAMOURASKA:—Pétition de S. Bertrand et A. Fraser, demandant que la Rivière du Loup soit le chef-lieu du nouveau District de Kamouraska, 36.

KANE, PAUL:—Pétition de, exposant qu'il a employé plusieurs années à voyager dans le Nord et l'Ouest de l'Amérique, et qu'il a des esquisses du pays, des Sauvages, des curiosités, etc., et demandant une allocation pour les compléter, 194.

KELLEY, W. M.:—Voir *Adresses, 27. Comptes, 34.*

KEEFER, ESSAI COURONNÉ DE:—Résolution, pour se procurer 409 copies de "l'Essai Couronné sur les Canaux du Canada," par Keefer,—et pour le faire traduire et imprimer en Français, 268.

KENNY, ANGUS:—Pétition de, demandant des octrois de terre pour lui et sa compagnie de Milice de Glengary pour les services qu'ils ont rendus pendant la dernière guerre, 244.

KENT :

1. Pétition du Conseil Municipal Provisoire de Kent, demandant que l'Acte 12 Vic., c. 79, soit révoqué, quant au Comté de Lambton et Kent, et que le premier Acte exigeant Kent en District demeure en force, 9. Motion, pour renvoyer la Pétition à un Comité Spécial, rejetée, 74.

2. Pétition de G. Hyde et autres, de Lambton, contre, 12.

3. Pétition de Jas. Smith et autres, demandant une modification dans la ligne de division entre Kent et

KENT—Continuation :

Lambton, 40. Renvoyée au Comité Général sur le Bill de la Division Territorial, 207.

KEYES, Dr. :—Motion, pour une Adresse demandant copie de toutes pétitions, opinions et correspondance relatives au pardon accordé au Dr. Keyes, qui était, en vertu d'une sentence, renfermé dans le Pénitencier. Rejetée, 51.

KILDARE :—Voir *L'Assomption, (Circuit)*, 3.

KING'S COLLEGE :—Bill pour faire disparaître les doutes relatifs à l'Acte de la dernière session, amendement la Charte de King's College, et pour pourvoir à l'établissement de chaires, et de chaires de Professeurs, etc., et pour d'autres fins liées à l'Université, et avec le Collège du H.-Canada; Présenté, 125. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 144. Considéré; 154, 187. Rapporté; Motion, que le Bill soit Grossoyé; Deux amendements, pour renvoyer de nouveau le Bill à un Comité Général, rejetés; Grossoyé, 197. Passé, 202. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 220. Considérés, et adoptés, 221. S. R., 283. (14 Vic., c. 49.)

Voir *Adresses*, 28, 30. *Comptes*, 32, 37.

KINGSMILL, GEO. :—Pétition de, demandant une rémunération pour avoir arrêté les meurtriers de feu Thomas Kinnear, en 1843, 225. Voir *Capreol*.

KINGSTON, COMPAGNIES D'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU FEU ET LA NAVIGATION DE :—Pétition de T. Askew et autres, demandant un Acte d'incorporation, 28. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 37. Rapport sur icelle, 40. Bill présenté, 49. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 112. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 130. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 168. Passé, 174. Par le Conseil, 191. S. R., 283. (14 Vic., c. 139.)

KINGSTON, HÔPITAL DE :—Voir *Comptes*, 33.

KNOX, EGLISE DE :—Voir *Toronto, Eglise Presbytérienne de*.

LAMBTON:

1. Pétitions demandant que l'Acte établissant le dit Comité soit amendé de manière à placer le chef-lieu dans le township d'Enniskillen :—De la Municipalité de Dawn; De la Municipalité de Brooke; De la Municipalité d'Euphémia, 188. Renvoyées au Comité sur le Bill de la Division Territoriale, 260.

2. Pétition de la Municipalité de Sarnia, demandant que Port Sarnia soit le chef-lieu, 236. Renvoyée aux Comités sur le Bill de la Division Territoriale, 260.

Voir *Kent*.

LARD :—Voir *Douanes*, 4.

LASSISSERAYE, C. H. :—Pétition de, demandant le paiement d'une balance qui lui est due comme Principal Instituteur de la Société d'Éducation des Trois-Rivières, 36.

L'ASSOMPTION (CIRCUIT) :

1. Pétition de P. U. Archambault et autres, de Leinster; demandant le rétablissement des anciennes limites de ce circuit, 46. Renvoyée à un Comité Spécial, 77. Pétition de L. A. DeRome et autres, demandant l'annexion de St. Paul et St. Antoine à Leinster, renvoyée au même Comité, 108. Membre ajouté, 120. Pétitions qui suivent, renvoyées au même Comité, 125. Rapport, 156.

2. Pétitions des habitans de Leinster, demandant que leurs paroisses respectives restent annexées au Circuit de Terrebonne :—De I. Bryen et autres, de St. Lin; Du Rév. P. Lafrance et autres; Du Rév. E. Normandin et autres, de Lachenaie, 24. Renvoyées au Comité sur la Pétition ci-dessus, 125.

L'ASSOMPTION, (CIRCUIT)—Continuation :

3. Pétition de C. Bourgeois et autres, contre l'union de Kildare à L'Assomption ou Leinster, 137.

L'ASSOMPTION, COLLÈGE DE :—Pétition de la Corporation demandant une augmentation d'allocation, 8.

L'ASSOMPTION, RIVIÈRE :—Pétition de P. U. Archambault et autres, demandant une allocation pour rendre la dite Rivière navigable, 70.

LAUZON (SEIGNEURIE) :—Pétition de B. Demiers et autres, demandant à être exonérés de certaines charges qui pèsent sur les Terres de cette Seigneurie, etc., 13.

LEINSTER :—Pétition d'A. Daly et autres, demandant la division de ce Comité, 81.

Voir *L'Assomption (Circuit)*. *St. Paul*.

LETTRES DE CHANGE :

1. Bill pour limiter les frais pour noter et protester les Lettres de Change et les Billets en certains cas; Présenté, 48. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 56. Bill pour amender certains actes relatifs aux Billets Promissoires, etc., (*infra*, 2) renvoyé au même comité, 173. Premier Bill rapporté amendé (en y incluant quelques dispositions du second Bill); Renvoyé à un Comité Général, 208. Considéré, 247, 268. Rapporté; Motion, pour renvoyer le Bill au Comité Général, rejetée; Grossoyé, 273. Passé (comme Bill pour amender et expliquer certains Actes relatifs aux Billets Promissoires, etc., et limiter les frais, etc.), 276. Par le Conseil, 280. S. R., 285. (14 Vic., c. 23.)

2. Bill pour amender et expliquer certains Actes relatifs aux Billets Promissoires et aux Lettres de Change; Présenté, 49. Seconde lecture; Renvoyé au Comité sur le Bill précédent, 173. Voir *supra* 1.

3. Bill pour faciliter la négociation des Billets et des Lettres de Change, et pour les exonérer de l'opération des lois contre l'Usure; Présenté, 109. Motion, pour la seconde lecture; Amendement pour ajouter "en six mois," rejeté; Bill lu; Renvoyé à un Comité Général, 193.

Voir *Loi, Pratique de la, 2. Revenu Public, etc., 6*.

LIGNES LATÉRALES :—Pétition de W. Hutton et autres, de Hastings, demandant la révocation de la loi relative aux vingt années de possession, quant aux lignes latérales, 54.

LIBELLE :—Voir *Diffamation*.

LICENCES DE BOUTIQUES :—Voir *Auberges, Licences d', 3*.

LISTE CIVILE :—Voir *Constitution*, 5.

LOI CRIMINELLE :—Bill pour amender et refondre les Lois Criminelles de la Province; Présenté, 14. Ordre pour la seconde lecture, remis indéfiniment, 139.

LOI, PRATIQUE DE LA :

1. Bill pour simplifier et amender la pratique de la loi, et pour diminuer les frais judiciaires (Hon. M. Boulton); Présenté, 4. Motion, pour la seconde lecture, rejetée, 38. Bill lu la seconde fois, et renvoyé au Comité sur le bill pour amender la loi, etc., 67. Voir *infra*, 3.

2. Bill pour prévenir la multiplication inutile des procès et l'augmentation des frais sur les actions relatives aux Billets, Obligations, Lettres de Change, etc., (M. Cameron, de Cornwall); Présenté, 14. Seconde lecture; Grossoyé, 42. Passé, 43. Rapporté du Conseil, avec un amendement, 53. Considéré, et adopté, 55. S. R., 181. (14 Vic., c. 59.)

3. Bill pour amender la loi, simplifier la pratique, et diminuer les frais des procédures légales dans le H.-Canada, (M. Smith, de Durham); Présenté, 14. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 63. Bill pour simplifier et amender la pratique de la loi, etc., (*supra*,

LOI, PRATIQUE DE LA—Continuation :

1), renvoyé au même comité, 67. Diverses pétitions relatives à la réduction des frais judiciaires, renvoyées au même Comité, 95. Pétition de H. Brownlee et autres, de Grantham, demandant la réduction des frais dans l'administration de la Justice ; et de W. C. Chase et autres, de Grantham, demandant que les Corporations Municipales soient autorisées à percevoir les petites dettes, renvoyées au même comité, 95. Bills pour modifier la pratique dans les actions relatives au Douaire, et à la pratique dans les actions d'Ejectement, renvoyés au même Comité, 101. Bill pour limiter les objections techniques dans les procès en loi commune, renvoyé au même Comité, *ib.* Bill pour amender la pratique dans les différentes cours, et réduire les frais, renvoyé au même Comité ; Membre ajouté, 123. Bill original rapporté, amendé ; Réimprimé ; tel qu'amendé, Renvoyé à un Comité Général, 178. (Ordre au Président de faire rapport du Bill relatif aux Douaires, et du Bill relatif aux actions en Ejectement, ce qu'il fait en conséquence, 183, Voir *Douaires. Ejectement.*

4. Bill pour limiter les objections techniques dans les procès en Loi Commune (M. Cameron, de Cornwall) ; Présenté, 41. Seconde lecture ; Renvoyé au comité sur le bill pour amender la loi, et simplifier la pratique, etc., 101. Voir *supra*, 3.

5. Bill pour améliorer la pratique de la loi, et limiter les frais dans certaines Cours du H.-Canada (Hon. M. Sherwood) ; Présenté, 67. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 223.

6. Bill pour amender la pratique dans les différentes Cours de Loi du H.-Canada, et pour réduire les frais (M. Notman) ; Présenté, 71. Secondé lecture ; Renvoyé au comité sur le Bill pour amender la loi, etc., 123. Voir *supra*, 3.

7. Bill pour faciliter l'étude de la loi ; Du Conseil ; Première lecture, 138. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 235. Considéré ; Rapporté ; Amendé ; Amendements adoptés, 269. Passé, tel qu'amendé, 273. Amendements, adoptés par le Conseil, 277. S. R., 284. (14 Vic., c. 26.)

8. Pétition de H. Parkes et autres, de Grantham, demandant un Acte pour rendre criminelle l'action d'un Avocat qui demande un taux plus élevé que le tarif des honoraires, 82. Renvoyée au Comité sur le Bill pour simplifier la pratique de la loi, 95.

9. Pétition de J. Delany et autres, de Grantham, demandant la réduction des honoraires en loi, 82. Renvoyée au Comité du Revenu et de la Dépense Publics, 95.

Voir *Constitution*, 5. *Argent Public, etc.*, 3, 4, 6, 7, 8.

LOIS EXPIRANTES :

1. Comité des Lois Expirantes, nommé, 9, 30. Rapport, 217.

2. Bill pour continuer certaines Lois Expirantes ; Présenté, 218. Seconde lecture ; Grossoyé, 252. Passé, 265. Par le Conseil, 279. S. R., 285. (14 Vic., c. 10.)

LONGUEUIL ET CHAMBLY, CHEMIN DE :

1. Bill pour amender l'Ordonnance relative au dit Chemin ; Présenté, 32. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 43. Considéré ; Comité se lève sans faire rapport, 111.

2. Bill pour placer le dit chemin sous le contrôle des Commissaires des Travaux Publics ; Du Conseil ; Première lecture, 142. Seconde et troisième lecture ; Passé, 212. S. R., 283. (14 Vic., c. 106.)

3. Pétition du Rév. S. M. Brassard et autres, pour exempter les Ministres du paiement des péages sur le dit Chemin, 27.

LONDON, DISTRICT DE :—Pétition de H. R. Archer et autres, contre une demande pour la division du district de London, et demandant que Dunwich, Aldboro, Oxford, etc., soient érigés en un nouveau District, sous le nom de Kincardine, 108.

Voir *Middlesex.*

LONDON, (VILLE) :

1. Pétition de H. C. R. Beecher et L. Ridout, demandant que transport leur soit fait de certaines rues de cette ville, 46. Renvoyée au comité des Ordres Permanents, 72. Rapport sur icelle, 75.

2. Pétition du Conseil de Ville de London, demandant l'autorisation de transporter certains surplus de terrain dans les rues de cette ville, 54. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 57. Rapport, qu'avis n'a pas été donné, 96.

LORETTE, RIVIÈRE :—Pétition d'A. de Varennes et autres, demandant une allocation pour creuser le lit de cette rivière, afin d'empêcher les inondations, 12.

LOVELL ET GIBSON, MM. :—Voir *Impression*, 2.

MACDONNELL, R. L. :—Voir *D'Eschambeault.*

MCDONOUGH, ANN :—Pétition de, demandant une allocation en considération du décès de son époux, mort des suites du froid contracté dans le service public, en 1837—38, 37.

McFARLAND, DUNCAN :—Pétition de, demandant à être investi d'une certaine allocation pour un chemin dans Thorold, 50. Pétitions en faveur :—De la Municipalité de Thorold, 65. De G. Jordan et autres, de Port Robinson, 69. Pétitions de McFarland, et de la Municipalité de Thorold, renvoyées au Comité des Ordres Permanents, 72. Rapport sur icelles, 76. Bill présenté, 120. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 168.

McGILL, COLLÈGE :—Pétition d'A. F. Holmes, M. D., demandant que la ci-devant allocation annuelle soit de nouveau accordée à la Faculté de Médecine de ce Collège, 13.

McGILLIVRAY :—Pétition de W. Carter et autres, demandant que ce township soit annexé à Middlesex, 194. Renvoyée au Comité sur le Bill de la Division Territoriale, 201.

McINTOSH, JOHN :—Pétition de, demandant une compensation pour des souliers qu'il a fournis à la Milice sous les ordres du Col. Kerby, pendant la Rébellion, 70.

McKENZIE, J. G. :—Voir *Adresses*, 38. *Comptes*, 49.

McKENZIE, W. L. :—Pétition de, demandant une rémunération pour ses services comme Commissaire du Canal Welland, en 1835, 127.

MACKINNON, MARTIN :—Pétition de, se plaignant qu'un lot des Réserves du Clergé, dans Vaughan, sur lequel il s'était établi, a été concédé depuis comme lot de Glèbe, et demandant justice, 89.

McLEOD, ALEX. :—Pétition de, se plaignant de pertes et dommages par suite de son arrestation par les Autorités des États-Unis, en 1837, comme étant l'un de ceux qui ont détruit le bateau-à-vapeur pirate "Caroline;" et demandant justice, 167.

MAÏS :—Voir *Douanes*, 4.

MALADES INDIGENTS :—Pétition du Conseil Municipal de Lincoln, etc., demandant que les Corporations Municipales soient autorisées à venir au secours des personnes indigentes, malades et infirmes, 50.

MARIAGE, FONDS DES LICENCES DE :—Bill pour révoquer la disposition qui approprie la portion perçue dans le H.-Canada, au soutien de certaines Institutions ; et pour l'appliquer aux besoins généraux du H.-Canada ; Présenté, 225. Seconde lecture ; Grossoyé, 263. Passé, 269. Par le Conseil, 279. S. R., 285. (14 Vic., c. 70.)

MARINE :

1. Bill pour amender l'Acte qui garantit le droit de propriété dans les Vaisseaux des Plantations Britanniques non enregistrés en vertu de la 4e Guil. 4; Présenté, 41. Seconde lecture; Grossoyé, 202. Passé, 206. Par le Conseil, 219. S. R., 283. (14 Vic. c. 24.)

2. Bill pour révoquer l'Acte relatif à l'enregistrement des vaisseaux employés dans la navigation des eaux intérieures de la Province; Présenté, 44.

3. Bill pour étendre certains Actes Provinciaux aux vaisseaux marchands étrangers; Présenté; Règles relatives à l'impression, etc., suspendues, et le Bill lu la seconde fois et renvoyé à un Comité Général, 58. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 62. Passé, 67. Rapporté du Conseil avec des amendements, 99. Considéré, et adopté, 128. S. R., 181. (14 Vic., c. 25.)

Voir *Navigation, Lois de la.*

MASSON, COLLÈGE :—Pétition du Rév. A. Théberge et autres, demandant une allocation, 36.

MATELOTS :

1. Pétition de Jas. Walker et autres, de Québec, demandant des amendements à l'Acte qui règle l'engagement des Matelots, 36.

2. Bill pour révoquer l'Acte qui règle l'engagement des Matelots; Présenté, 38. Motion, pour la seconde lecture; Amendement, pour ajouter "dans six mois," adopté, 111.

3. Pétition du Capt. Boxer et autres, de Québec, contre le Bill, 98.

MÉDECINE, BUREAU DE, (H.-C.) :—Voir *Adresses*, 29. *Comptes*, 35.

MÉDECINE ET CHIRURGIE :—Voir *Profession Médicale.*

MÉDECINE, ÉTUDIANTS EN :—Voir *Adresses*, 30. *Comptes*, 37.

MEMBRES :

1. Port de lettres (n'excédant pas un once) et des papiers imprimés, envoyés par et aux membres, et des pétitions, à être porté sur les Dépenses Contingentes, 4.

2. Membres élus sur de nouveaux writs, prennent leurs sièges, 3, 6, 30, 34, 130.

3. Obtiennent des congés d'absence—Pour affaires privées, pressantes, 18, 37, 40, 42.—Pour affaires importantes, 109.

4. Permission donnée à certains Membres d'être entendus à la Barre du Conseil relativement à un certain Bill, 261.

5. Motion, pour permission d'introduire un Bill pour rendre vacants les sièges des Membres qui ne paient pas leurs dettes, Rejetée, 42.

Voir *Privilèges*, 2.

MÉMOIRES PAR ÉCRIT :—Bill pour rendre un mémoire par écrit nécessaire pour valider certains engagements; Présenté, 14. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 42. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 53. Passé, 55. Rapporté du Conseil avec des amendements, 99. Considéré et adopté, 101. S. R., 181. (14 Vic., c. 61.)

MÉTHODISTES WESLÉYENS :

1. Bill pour dispenser les Ministres Wesléyens de l'obligation d'obtenir des licences spéciales pour tenir des registres de Bâptêmes, Mariages et Sépultures, dans le Bas-Canada; Présenté, 31. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 67. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 74. Considéré, 123. Rapporté; Grossoyé, 126. Passé, 129. Rapporté du Conseil, avec un Amendement, 142. Considéré, et adopté, 146. S. R., 182. (14 Vic., c. 47.)

MÉTHODISTES WESLÉYENS—Continuation :

2. Bill pour incorporer les sociétés bienveillantes de l'Eglise Méthodiste Wesléyenne; Présenté, 127. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 141. Rapport que le Préambule n'a pas été prouvé, 182.

MIDDLESEX :—Bill pour confirmer les Règlements du Conseil de District de London, imposant des taxes dans ce Comté; Présenté, 120. Motion, pour la Seconde lecture; Amendement, pour ajouter "de ce jour en six mois," adopté, 231.

Voir *London. District.*

MILICE :—Bill pour continuer l'Acte pour la meilleure défense de la Province, et pour mieux régler la Milice, 164. Seconde lecture; Grossoyé, 180. Passé, 184. Par le Conseil, 203. S. R., 283. (14 Vic., c. 11.)

MILITAIRES, APPROVISIONNEMENTS :—Voir *Douanes*, 2, 3.

MONTRÉAL :

1. Pétition du Maire, des Echevins et Citoyens de Montréal, demandant des amendements à un Acte qui incorpore cette cité, 98. Bill pour amender et refondre les Ordonnances qui incorporent Montréal; Présenté, 176. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 235.

2. Bill pour régler le transport de la poudre à tirer dans la dite Cité; Du Conseil; Première lecture, 212. Seconde et troisième lectures, et passé, 282. S. R., 284. (14 Vic., c. 92.)

Voir *Ryan, John.*

MONTRÉAL, ASYLE DES ORPHELINS CATHOLIQUES DE :—Pétition de Mme. Viger et autres dames, demandant une allocation, 65.

MONTRÉAL, ASYLE DES ORPHELINS DE ST. PATRICE DE :—Pétition de J. Lawler et autres, demandant une allocation pour l'Asile des Orphelins, en connexion avec l'Eglise de St. Patrice, Montréal, 13.

MONTRÉAL, ASYLE DES ORPHELINS PROTESTANS DE :—Pétition de Mme Wilkes et autres, demandant une allocation, 36.

MONTRÉAL, ASILE DES SOURDS ET MUETS DE :—Pétition de l'Evêque Catholique Romain de Montréal, demandant une allocation, 36.

MONTRÉAL, BANQUE DE :—Voir *Comptes*, 9.

MONTRÉAL, BANQUE DE LA CITÉ DE :—Voir *Comptes*, 9.

MONTRÉAL, BANQUE D'ÉPARGNES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE :—Voir *Comptes*, 9.

MONTRÉAL, BANQUE D'ÉPARGNES ET DE PRÉVOYANCE DE :—

1. Pétition de L. Perrault et autres, demandant la nomination d'une Commission pour examiner la manière dont les affaires, de la dite Banque ont été administrées,—et que les Directeurs soient tenus responsables des réclamations des Dépositeurs, 65. Renvoyé à un Comité Spécial, 102. Rapport, 137. Concours, 194.

2. Bill pour pourvoir à la nomination de Commissaires pour s'enquérir des affaires de la dite Banque, Présenté, 194. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 246. Passé, 251. Par le Conseil, 277. S. R., 284. (14 Vic., c. 98.)

3. Bill pour autoriser l'échange de certaines Débentures de Chemins à barrières possédées par la Banque d'Épargne de Montréal pour d'autres d'une moindre valeur, jusqu'au montant de la valeur totale; Présenté, 128. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 168. Passé, 171. Par le Conseil, 191. S. R., 283. (14 Vic., c. 103.)

MONTRÉAL, BIBLIOTHÈQUE DES AVOCATS DE :—Pétition de, demandant un amendement à l'Acte d'Incorporation, 101. Bill présenté, 110. Exemption de l'honoraire ordinaire, 121. Seconde lecture; Grossoyé, 124. Passé, 129. Par le Conseil, 142. S. R., 182. (14 Vic., c. 122.)

MONTRÉAL, BUREAU D'ENREGISTREMENT DE:—Bill pour prolonger la période limitée dans l'Acte d'Enregistrement de Montréal; Présenté, 37. Seconde lecture; Grossoyé, 44. Passé, 52. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 69. Considérés, et adoptés, 71. S. R., 181. (14 Vic., c. 93.)

MONTRÉAL, CHEMINS A BARRIÈRES DE:—Voir *Comptes*, 38.

MONTRÉAL, COMPAGNIE D'ASSURANCE DE—SUR LA VIE, ET CONTRE LES ACCIDENTS DU FEU ET DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE:—Pétition de, demandant l'autorisation de prendre des risques sur la navigation dans la Province ou en dehors, et demandant que son nom soit changé en celui de "Compagnie d'Assurance de Montréal." 158. Bill présenté, 159. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 177. Règle, exigeant une semaine d'avis de la prise en considération du Bill, suspendue, 184. Rapporté; Grossoyé, 189. Passé, 197. Par le Conseil, 203. S. R., 283. (14 Vic., c. 121.)

MONTRÉAL, COMPAGNIE DES MINES DE:—Pétition de, demandant l'autorisation d'émettre des billets promissoires, payables aux Mines de Bruce, 36. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 37. Rapport sur icelle, 57.

MONTRÉAL, ECOLE DE MÉDECINE DE :

1. Pétition de R. A. C. Munro et autres, demandant des amendements à l'Acte d'incorporation de la dite Ecole, 29. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 37. Rapport sur icelle, 40. Bill présenté, 49. Exemption de l'honoraire (comme Bill privé); Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 56. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 82. Ordre pour la prise en considération, déchargé, 193.

2. Pétition de l'Ecole de Médecine de Québec, contre l'octroi du privilège (donné par le Bill) à la dite Ecole de conférer des degrés, ou autrement que le même privilège lui soit conféré, 81.

3. Pétition de G. O'Reilly et autres, de Hamilton, contre le Bill, 89.

4. Pétition du Dr. Munro, demandant l'allocation ordinaire en faveur de la dite Ecole, 54.

MONTRÉAL ET LACHINE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE:—Pétition de, demandant une extension de sa charte, et l'incorporation de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de Jonction du St. Laurent et de l'Outaouais, 81. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 82. Rapport d'avis insuffisant, mais recommandant la suspension de la 66e Règle, 89. Règle suspendue, 100. Bill présenté, 109. Motion, pour exempter le Bill de l'honoraire ordinaire, 121. Bill lu la seconde fois; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 124. Rapporté, 151. Renvoyé à un Comité Général, 155. Considéré, 169. Rapporté, *ib.* Grossoyé, 170. Passé, 184. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 211. Considérés, et adoptés, 214. S. R., 283. (14 Vic., c. 113.)

Voir *Comptes*, 39.

MONTRÉAL ET LIGNE DE LA PROVINCE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE:—Pétition de W. Workman et autres, demandant que cette Compagnie soit autorisée à transporter ses pouvoirs à la Compagnie du Chemin de Fer de Champlain et du St. Laurent, 35. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 40. Rapport sur icelle, 47.

MONTRÉAL, HAVRE DE :

1. Bill pour amender certains Actes pour agrandir le Havre de Montréal; Présenté, 143. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 231.

2. La Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédient de modifier le tarif des Péages du Havre de Montréal, et pourvoir à l'amélioration du Lac St. Pierre, 165. Trois Résolutions rapportées, pour modifier le tarif, augmentant le taux de l'intérêt sur l'argent em-

MONTRÉAL, HAVRE DE—Contiatio:

prunté par les Commissaires, et les autorisant à emprunter £30,000 pour améliorer le Lac St. Pierre, et qui seront remboursés par un droit sur le tonnage des vaisseaux qui y passeront; Adoptées, 172.

3. Bill pour améliorer le tarif des péages du Havre de Montréal, et pourvoir à l'amélioration du Lac St. Pierre; Présenté, 173. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 212. Considéré, 227. Rapporté; Grossoyé, 231. Passé (comme un Acte pour modifier le tarif, etc., et pourvoir à l'amélioration du St. Laurent dans les limites du Havre de Montréal), 244. Par le Conseil, 277. S. R., 284. (14 Vic., c. 97.)

4. Pétitions demandant la réduction des droits imposés à Montréal sur les Vaisseaux qui naviguent entre Québec et Montréal:—D'A. St. Louis et autres; Du Conseil Municipal de Portneuf, 12. D'A. Cinq-Mars et autres, 28. De J. O. Houd et autres, 35. De Jas. McKenzie et autres, 127.

5. Motion, que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération les droits du Havre de Montréal; Considération de la motion, remise, 128. Ordre pour la considération, déchargé, 168.

MONTRÉAL, HÔPITAL GÉNÉRAL DE :

1. Pétition des Sœurs de la Charité, demandant une allocation annuelle, 40.

2. Pétition de la Corporation demandant une allocation augmentée, 50.

MONTRÉAL, HOSPICE DE LA MATERNITÉ DE:—Pétition de la Sœur de Jean de Chantal et autres, demandant une allocation, 36.

MONTRÉAL, INSTITUT DES ARTISANS DE:—Voir *Comptes*, 40.

MONTRÉAL, MAISON DE LA TRINITÉ DE :

1. Pétition d'O. Raymond et autres, contre la révocation de la 21e clause de la 12e Vic., c. 117, relative à la dite Maison de la Trinité, 194.

2. Bill pour amender l'Acte relatif à la Maison de la Trinité de Montréal; Du Conseil, 212. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté amendé; Amendements adoptés; Bill passé, tel qu'amendé, 282. Amendements adoptés par le Conseil, *ib.* S. R., 285. (14 Vic., c. 95.)

Voir *Comptes*, 41. *Pilotes. Québec, Maison de la Trinité de.*

MONTRÉAL, PALAIS DE JUSTICE DE:—Bill pour employer le Revenu des Licences d'Auberges, dans le Comté et la Cité de Montréal, à défrayer les frais de construction du dit Palais de Justice; Présenté, 153. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré, 188. Rapporté; Grossoyé, 192. Passé, 197. Par le Conseil, 203. S. R., 283. (14 Vic., c. 94.)

MONTRÉAL, POLICE A CHEVAL DE:—Voir *Adresses*, 31 *Comptes*, 42.

MONTRÉAL, SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE:—Pétition de J. Austell et autres, demandant une allocation, 70.

MONTRÉAL, SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE DES DAMES DE:—Pétition de, demandant une allocation, 29.

MONTAGUE ET ELMSLEY NORD:—Pétition de J. M. Chambers, demandant la nomination de Commissaires pour établir la ligne de Division entre la 4e Concession de Montague et Elmsley Nord, 77.

MOORE :

1. Pétition de P. J. Donnelly et autres, demandant le transport d'un terrain réservé pour un chemin à travers les lots de front de 37 à 65, sur la Rivière Ste. Claire, dans le township, pour une nouvelle ligne de chemin; 70. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 72. Rapport sur icelle, 82. Renvoyé à un Comité Spécial; Pétition de W. Turnbull et autres, contre, renvoyée au

MOORE—Continuation :

même comité, 108. (*Pas de Rapport*)—Bill présenté, 139. Motion, pour la seconde lecture; Amendement pour ajouter "de ce jour en six mois;" Débats sur cette motion ajournés, 208. Exemption d'honoraire, 219.

2. Pétitions contre:—D'E. Whitney et autres, 37. De W. Turnbull et autres, 9. Renvoyées au Comité sur la Pétition ci-dessus, 108.

MORNINGTON:—Pétition du Conseil Municipal de Huron, etc., demandant un Acte pour déclarer si ce township appartient au Comté de Waterloo ou à Perth, 137.

MORRISON, ALLEN;—Pétition de, demandant une compensation pour la perte d'un lot de terre dans Niagara, qu'il avait acheté, et pour lequel un titre avait été antérieurement émané, 137.

MOTION:—Voir *Ordre, Question d'* 2, 3. *Questions.*

MOULINS, CHAUSSÉES DE:—Bill pour soumettre à la décision d'arbitres, les disputes provenant d'inondations des terres causées par des Chaussées de Moulins; Présenté, 176. Motion, que l'ordre du jour pour la seconde lecture soit maintenant pris en considération, rejetée, 246.

MOULIN, PROPRIÉTAIRES DE:—Bill pour protéger les Propriétaires de Moulins dans le H.-Canada; Présenté, 60. Seconde lecture; Grossoyé, 123. Passé, 125. Par le Conseil, 136. S. R., 182. (14 Vic., c. 75.)

MOUTARDE, GRAINE DE:—Pétition de D. Crawford et W. J. Imlach, demandant la réduction du droit sur la Graine de Moutarde, 50.

MUNICIPALITÉ (B.-C.):

1. Bill pour amender la Loi Municipale du B.-Canada (M. W. Scott); Présenté, 41. Seconde lecture; Renvoyé; Pétition de F. E. Globensky et autres, demandant un amendement à la Loi Municipale, renvoyé au même Comité, 123. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 125. Ordre pour la prise en considération, déchargé, 224.

2. Bill pour amender les Lois Municipales du B.-Canada, (M. Drummond); Présenté, 165. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré, 227. Rapporté; Motion, pour qu'il soit grossoyé; Amendement pour ajouter "dans six mois," rejetée; Motion principale adoptée, 230. Bill passé, 243. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 268. Considérés et adoptés, 275. S. R., 284. (14 Vic., c. 34.)

3. Pétitions demandant que la Loi Municipale du B.-Canada, soit révoquée ou amendée:—De P. Benoît et N. Gauthier, de Portneuf, 8. Du Rév. C. Aubry et autres, de St. Joseph, 27. Du Rév. P. Huot et autres, de Ste. Foye, 40. De F. E. Globensky et autres, de St. Eustache, 50. (Renvoyée au Comité sur le Bill des Municipalités, 123.) De J. Johnston et autres, de Mégantic, 68. Du Conseil Municipal de Beauharnois, No. 2, 102.

4. Pétitions demandant le paiement de certaines réclamations contre les ci-devant Conseils Municipaux du B.-Canada:—D'A. Rivard et J. Garon, de Rimouski, 36. De Pierre Gamelin, de St. Jean, 36. De J. Langevin, de Québec, 46.

5. Pétition de W. Morrin et autres, des Deux Montagnes, contre la révocation de la 52e et la 53e Clauses de l'Acte Municipal, 236.

MUNICIPALITÉS (H.-C.):

1. Bill pour corriger certaines erreurs dans l'Acte Municipal de la dernière Session; Présenté, 205. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré, 227. Pétitions relatives à la ville de Simcoe, renvoyées à ce Comité, 247. Bill considéré de nouveau; Rapporté; Trois Motions, pour le renvoyer de nouveau au Comité Général, rejetées; Grossoyé, 250. Passé, 269. Par le Conseil, 279. S. R., 285. (14 Vic., c. 64.)

MUNICIPALITÉS, (H.-C.)—Continuation :

2. Pétitions demandant que la Loi Municipale du H.-Canada soit amendée:—Du Conseil Municipal de Kent, 9. Du Conseil Municipal de York, 40. De la Municipalité de Medonte, etc., 54. De la Municipalité de Clinton, 65. Du Conseil Municipal de Northumberland et Durham, 82. Du Conseil Municipal de York, 89. Du Maire, etc., de Toronto, 224.

3. Pétition de la Municipalité de Brantford, demandant que les revenus locaux, et certaines licences, soient placés sous le contrôle des Municipalités, 36.

4. Pétitions demandant que la nomination et les salaires de tous les officiers de Comtés soient placés sous le contrôle des Conseils Municipaux:—Du Conseil Municipal de Huron, Perth et Bruce, 28. Du Conseil Municipal de Stormont, etc.; Du Conseil Municipal de Northumberland et Durham, 81. Voir aussi *Revenu Public*, etc., 4.

5. Motion, qu'il est expédient de donner aux Conseils Municipaux le contrôle de la nomination et des salaires de tous les officiers de comté, et de tous les revenus prélevés dans les Comtés,—également, de leur donner le pouvoir de régler les Licences d'Auberges, d'imposer des cotisations spéciales, et de régler les Elections Municipales contestées; et aussi qu'il est expédient d'abolir la condition de propriété pour les voteurs ou les candidats aux Elections Municipales; Débats sur cette motion ajournés à six mois, 159.

Voir *Revenu Public*, etc., 3, 4, 6. *Auberges, Licences d'*, 1, 3, 4, 6.

MURRAY:—Voir *Cramahé*.

NAVIGATION, ÉCOLE DE:—Entrée dans le Journal de la dernière Session, relative au Rapport sur la nécessité d'établir une École de Navigation à Québec, lue de nouveau, 38.

NAVIGATION, LOIS DE:—Bill pour amender l'Acte qui exige que les vaisseaux portent une lumière pendant la nuit, et réglant la navigation sur les eaux intérieures; Présenté, 32. Seconde lecture; Renvoyée à un Comité Spécial, 101. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 204.

Voir *Marine*.

NEPEAN:—Pétition de J. Ring et autres, demandant que le bout des Concessions A, B, C et D, au-delà du Rideau ne soit pas déclaré le front de ces concessions, comme on le demande, 217.

NOUVEAU-BRUNSWICK:—Pétitions demandant la construction d'un canal entre le Fleuve St. Laurent et la Rivière St. Jean, du Nouveau-Brunswick:—Du Rév. F. Destroismaisons et autres, 36. Renvoyée à un Comité Spécial, 40. Du Conseil Municipal No. 1, de Rimouski, 74. Renvoyé au même Comité, 89. Réponse à une Adresse demandant la Correspondance à ce sujet, renvoyée au même Comité, 145. Rapport (App. L. L.) Imprimé, 101. Voir *Adresses*, 32. *Comptes*, 43.

NIAGARA, BANQUE DU DISTRICT DE:—Pétition de H. McNiven et autres, de Ste. Catherine, demandant un Acte d'Incorporation, sous ce nom, 69.

NIAGARA ET DÉTROT, COMPAGNIES DU CHEMIN DE FER DES RIVIÈRES DE:

1. Pétitions demandant le renouvellement de la Charte de la dite Compagnie, ou l'incorporation d'une nouvelle Compagnie:—Du Conseil Municipal de Haldimand, 12. De la Municipalité de Brantford, 29. De R. S. Woods et autres, de Sandwich et Windsor; De L. Ridout et autres, de London, 37. (Renvoyée au Comité des Chemins de Fer, 59.) D'Alex. Douglass et autres, 37. (Quelques unes des Pétitions renvoyées au Comité des Ordres Permanents, 40, 44, 59. Rapports sur icelles, 57, 66.) Du

NIAGARA ET DÉTROIT, COMPAGNIES DU CHEMIN DE FER DES RIVIÈRES DE—*Continuation* :

Conseil Municipal de Middlesex ; De J. A. Wilkes et autres, de Brantford ; Du Conseil Municipal d'Oxford, 46. De James Carroll, au nom des habitants de Woodstock, 53. De J. McWhinnie et autres, de Woodstock, 54. De la Municipalité de Sandwich, 65. (Pétition de Brantford renvoyée au Comité des Chemins de Fer, 65. Pétition de Sandwich, do, 95. Haldimand, 98.) De la Municipalité de Wainfleet, 73.

2. Bill pour incorporer certaines personnes comme Compagnie du Chemin de Fer des Rivières Niagara et Détroit, (McFarland) ; Présenté, 55. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 141.

3. Bill pour incorporer une Compagnie pour construire un Chemin de Fer entre les Rivières Niagara et Détroit (Hon. M. Hincks) ; Présenté, 66. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 114. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 142. Motion, que la Chambre se forme en Comité sur icelui ; Amendement pour ajouter "de ce jour en six mois" ; Motion, pour en remettre la prise en considération, rejetée ; Amendement adopté, 206. Honoraire remboursé, 230.

4. Pétition de J. Connell et autres, de Woodstock, en faveur de ce Bill, 170.

5. Bill pour faire revivre l'Acte d'Incorporation de la Compagnie des Rivières Niagara et Détroit (Hon. M. Merritt) ; Présenté, 127.

6. Pétitions contre l'octroi d'une charte :—D'A. Shade et autres, de Galt, 54. Renvoyée au Comité des Chemins de Fer, 57. De James Macklin et autres, de London, 65. D'E. C. Thomas et autres, de Hamilton, 81. De J. B. Osborne et autres, de Beamsville, 82. De G. Stanton et autres, de St. George, 127.

NIAGARA, RIVIÈRE :—Motion demandant la nomination d'un Comité Spécial chargé de s'enquérir des avantages qui pourraient résulter de la construction d'un canal de la Rivière Niagara au Canal Welland, à Thorold, Rejetée, 191.

NICOLET, SÉMINAIRE DE :—Pétition de la Corporation, demandant une allocation, 12.

NISSOURI :—Pétition de J. Kinning et autres, demandant que ce township soit annexé au District de London (Middlesex), 46.

NOTAIRES :—Bill pour amender et refondre l'Acte relatif à l'organisation du Notariat du Bas-Canada ; Présenté, 5. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 97. Rapporté ; Réimprimé, tel qu'amendé ; Renvoyé à un Comité Général, 115. Considéré, 169, 124. Rapporté ; Grossoyé, 225. Motion, pour la troisième lecture ; Amendement pour renvoyer de nouveau le Bill au Comité Général, adopté ; Considéré ; Rapporté sans amendement ; Troisième lecture ; Passé, 237. Rapporté du Conseil avec un amendement, 262. Considéré et adopté, 263. S. R., 284. (14 Vic., c. 39.)

NOTTAWASAGA, BAIE :—Motion, pour une Adresse à Son Excellence demandant qu'il soit faite un relevé de la Baie Nottawasaga, dans le but d'en faire un Havre ; et qu'il soit aussi fait un relevé du Havre de Pénétanguishinc, sur le Lac Huron, pour constater quel serait le meilleur terminus d'un Chemin de Fer de Toronto au Lac Huron, Rejetée, 33.

OFFICIERS DE LA COURONNE :—Voir Adresses, 11. Comptes, 17. Revenu Public, etc., 1, 10.

OFFICIERS PUBLICS :—Motion, pour permission de présenter un Bill exigeant des Rapports annuels des Officiers Publics, Rejetée, 33.

Voir Revenu Public, etc., 10.

ORATEUR :

1. Rapporte des certificats du Greffier de la Couronne en Chancellerie, de l'élection de Membres élus en vertu de nouveaux writs, 1.

2. Rapporte le Discours de Son Excellence à l'ouverture de la Session, 3.

3. Communique copie d'une lettre circulaire adressée à certains personnages officiels, etc., relative à la destruction des Bibliothèques du Parlement,—ensemble avec les lettres de l'Orateur de la Chambre des Communes, et de divers autres personnages, en réponse, 6.

4. Informe la Chambre de diverses donations de Journaux et autres livres, faites par des Membres et autres résidents de la Province, 8.

5. Met devant la Chambre diverses Réponses, Rapports, etc., 20, 21, 58, 107, 228, 236, 250, etc.—Voir Comptes, 1, 9, 18, 23, 32, 33, 38, 39, 40, 41, 48, 51, 56, 59, 61, 62.

6. Informe la Chambre qu'il a reçu une lettre du Greffier de la Couronne en Chancellerie, demandant un congé d'absence pour cause de maladie dans sa famille, 21.—Qu'il a nommé un député pour agir en sa place pendant son absence, *ib.*

7. Décide que le Bill pour fixer le temps et le lieu de la réunion du Parlement, est hors d'ordre ; Appel de son opinion, et elle est confirmée par la Chambre, 64.

8. Envoiera des lettres circulaires aux Membres absents ; les informant de l'Appel nominal de la Chambre, 72.

9. Sur une motion faite pour recevoir le premier Rapport du Comité Spécial du Revenu et de la Dépense Publics, et un amendement étant proposé, pour renvoyer le dit Rapport au Comité, avec instruction au Comité d'insérer certains paragraphes contenant un protêt de la part de certains Membres du Comité,—M. l'Orateur s'oppose au dit amendement, comme étant irrégulier ; Rapport reçu, 130.

10. Réprimande M. George Urc, qui a été déclaré coupable d'une infraction des privilèges de la Chambre ; Que la Réprimande de M. l'Orateur soit entrée dans les Journaux, 164.

11. S'oppose à une motion relative à la destitution du Dr. Park de sa charge de Surintendant Médical de l'Asile des Lunatiques à Toronto,—comme imparlementaire, hors d'ordre, (étant motivée d'un bout à l'autre), et non conforme à l'avis ; Appel de sa décision, elle est confirmée par la Chambre, 239.

12. Communique une lettre du Secrétaire Privé de Son Excellence, annonçant l'intention de Son Excellence de proroger la Législature le 9 du courant, 247.

13. Appelle l'attention de la Chambre sur l'un des amendements faits par le Conseil au Bill pour prévenir l'Intempérance,—par lequel l'honoraire sur les licences d'auberge est augmenté,—et demande, s'il ne serait pas expédient (pour expédier les affaires) que la Chambre n'insistât pas sur ces privilèges dans cette occasion ; La Chambre n'insiste pas sur ces privilèges, 280.

14. Son discours en présentant le Bill des Subsidés à Son Excellence, 285.

ORDRE, QUESTION D' :

1. M. l'Orateur décide que le Bill pour fixer l'époque et le lieu des réunions du Parlement, est hors d'ordre, étant contraire à l'Acte Constitutionnel ; Appel de son opinion est fait, et la Chambre la confirme, 64.

2. Motion, que le premier Rapport du Comité Spécial du Revenu et de la Dépense Publics soit maintenant reçu ; Amendement proposé, pour renvoyer le Rapport

ORDRES QUESTIONS D'—Continuation :

au Comité avec une Instruction d'ajouter certains paragraphes contenant un protêt contre le Rapport de la part de certains membres du Comité; M. l'Orateur s'oppose à la motion comme étant irrégulière, 130.

3. M. l'Orateur décide qu'une motion relative à la destitution du Dr. Park de l'emploi de Surintendant Médical de l'Asile des Aliénés à Toronto, est hors d'ordre et imparlementaire, parce qu'elle est motivée d'un bout à l'autre, et qu'elle n'est pas suivant l'avis; Appel de sa décision est fait, et elle est confirmée par la Chambre, 239.

ORDRES :

1. Que les frais de port sur toutes les lettres (n'excédant pas 1 once) et les papiers imprimés, envoyés à des Membres ou par eux, et sur les Pétitions soient portés au compte des dépenses contingentes, 4.

2. Que les Votes et Délibérations soient imprimés, sous la direction de M. l'Orateur, 4.

3. Que pour la présente Session, jusqu'à ce que l'Adresse en Réponse au Discours du Trône ait été adoptée, l'Ordre du jour y relatif soit pris en considération avant les affaires de Routine, 16.

4. Que le temps pour recevoir des Pétitions demandant des Bills Privés, soit prolongé, 34, 44, 65.—Pour recevoir des Bills Privés, 44, 96, 108, 145.—Pour recevoir des Rapports sur les Bills Privés, 44, 108, 145, 201.

5. Pour rembourser les honoraires sur des Bills Privés, 192, 230.—Voir aussi *Bills Privés*, 5.

6. Pour un appel nominal de la Chambre:—Voir *Chambre*, 1.

7. Que le greffier se procure, pour l'usage de la Chambre, dix copies de l'Index des Statuts, par Irving, 110.

8. Que cette Chambre apprend avec satisfaction les dons de livres, etc., pour rétablir la Bibliothèque,—faits par M. l'Orateur de la Chambre des Communes, les autorités de l'Etat de New-York, la Législature de l'Isle du Prince-Edouard, et différents autres individus, 229.

9. Que le greffier se procure 400 copies de "l'Essai Couronné sur les Canaux du Canada," par Keefer,—et en fasse faire une traduction en français et la fasse imprimer, 268.

10. Que, pour le reste de la Session, une motion pour prendre un Ordre du jour, soit mise aux voix, sans débats, 269.

11. Que le greffier paie £10 à James Curran, en considération des services qu'il a rendus dans la Bibliothèque lors de la destruction de l'Edifice du Parlement, à Montréal, 275.

Voir aussi *Ordres Permanents*, 1—4.

(ORDRES DÉCHARGÉS :)

12. Pour le grossiement du Bill des Municipalités, 51.—Bill relatif au fonds social du Grand Chemin de Fer Occidental, 62.

Ordres du Jour:—Voir *Ordres du Jour*, 5.

ORDRES DU JOUR :

1. Certains items placés les premiers sur les Ordres du Jour, 42, 58, 76, 170, 234. Voir aussi *Ordres*, 3.

2. Résolution, Que la troisième lecture des Bills soit placée, à l'avenir, sur les Ordres du Jour, et passera avant tous les autres ordres du jour, excepté ceux auxquels la préférence sera donnée par un ordre spécial, 44.

3. Résolution, Que tous les Ordres du Jour, sur lesquels il ne sera pas procédé lorsqu'ils seront lus, soient placés au bas de la liste, 225.

ORDRES DU JOUR—Continuation :

4. Résolution, Que pour le reste de la Session, toute motion pour prendre un Ordre du Jour soit mise aux voix sans débats, 269.

5. Résolution, Que les ordres du jour soient maintenant lus, 171.

6. Certains ordres du jour déchargés, 113, 123, 140, 141, 149, 157, 167, 168, 173, 174, 177, 193, 202, 207, 223, 224, 231, 236.—Remis indéfiniment, 139, 140.

7. Motions, pour prendre certains Ordres du Jour, rejetées, 234, 246, 264, 269, 273, 274.

8. Motions pour remettre le reste des Ordres du Jour, rejetées, 234, 246, 264, 269, 273, 274.

ORDRES PERMANENTS :

1. Que la troisième lecture des Bills ne soit plus placée parmi les affaires de routine, mais qu'à l'avenir elle fasse partie des Ordres du Jour, et qu'elle soit le premier de ces ordres, excepté ceux auxquels la préférence sera accordée par un Ordre Spécial, 44.

2. Que les Ordres du jour sur lesquels il ne sera pas procédé lorsqu'ils seront lus, soient placés au bas de la liste, 225.

3. Séries de Résolutions, réglant la manière de procéder à l'avenir, sur les Bills Privés et Locaux, 232.

4. Comité Spécial nommé pour examiner les Ordres de la Chambre existants, avec tels amendements qu'il jugera à propos, et en faire rapport; et de faire rapport sur la pratique de la Chambre des Communes quant aux Ordres de la Session, dans la vue de la faire adopter en partie par la Chambre, 115.

5. Règles et Ordres Permanents suspendus.—Relatifs au Bill, 58, 66, 262, 280, 282.—Bills Privés, 56, 101, 108, 121, 127, 167, 235.—Pétitions, 98, 101, 124, 137, 158, 167, 190, 213, 225, 247, 268.

6. Motions pour suspendre les Règles, rejetées, 101, 121, 190.

7. L'Orateur refuse de soumettre une motion dont avis n'a pas été donné, suivant les Règles; il est supporté par la Chambre, 281.

8. COMITÉ PERMANENT des Ordres Permanents, nommé, 9, 30.

PÉTITIONS RENVOYÉES A CE COMITÉ:—De P. Gauvreau et autres, 30. De la Compagnie du Chemin de Guelph et Dundas; Du Conseil Municipal de Waterloo; Du Conseil Municipal de Wentworth et Halton; De Louis Comte; De J. Guérard et autres, 31. De T. Askew et autres; De J. Keeler et autres; De G. Poapst et autres; De P. A. C. Munro et autres; D'A. et N. Silverthorn; De N. F. Belleau et autres; De la Compagnie des Mines de Montréal, 37. De W. Workman et autres; De la Compagnie du Chemin de Fer du Champlain et du St. Laurent; De J. H. Dorwin et autres; De la Banque du H.-C.; D'Abn. Douglass et autres, 40. Du Maire, etc., de Bytown; De la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental; Du Maire, etc., de Hamilton, 43. De James Cummings et autres; De H. LeMesurier et autres; De la Municipalité de Brantford; Du Maire, etc., de Québec, 44. D'A. Scobie et autres, 46. De T. Kirkpatrick et autres; De l'Institut des Artisans de Toronto, 50. Du Conseil Municipal de Niagara; D'E. B. Gilbert et autres; De B. Thurtell et autres; De la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique; De J. McMurrich et autres, 54. De L. Sampson et autres; De L. Clair et P. E. Vézina; Du Conseil de Ville de London, 57. De J. G. Gilman et autres; De J. Pierson et autres; De R. S. Woods et autres; De J. Sleightholm et autres; De Joseph Allen et autres, 59. De Seth Combs et autres, 69. De H. C. R. Becher et L. Ridout; De Skeffington Connor et autres; De D. McFarland, Ecr.; De la Mu-

PÉTITIONS RENVOYÉES A CE COMITÉ—Continuation :

municipalité de Thorold ; De P. T. Donnelley et autres, 72. D'O. Rémond et autres, 74. De N. Sparks et autres ; De la Compagnie du Chemin de Fer de St. Louis et de la Ligne de la Province ; De B. Ouimet et autres ; De L. A. Dessaulles et autres : et deux Pétitions de la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et Lachine, 82. De S. Pinnock, 96. De S. Solmes, 99. Du Rév. L. Proulx et autres, 115. De McKinnon et autres, 119. De M. Parke et autres, 120. D'E. G. O'Brien et autres ; Du Rév. P. McMahon et autres, 137. De l'Association du Télégraphe de l'Amérique Britannique du Nord, 167.

PREMIER RAPPORT DU COMITÉ (sur les Pétitions de Comte, Gauvreau, Compagnie du Chemin de Guelph et Dundas, du Conseil Municipal de Waterloo, et du Conseil Municipal de Wentworth et Halton), 37. SECOND RAPPORT (sur les Pétitions d'Askew, Killer, Poapst et Munro), 40. TROISIÈME RAPPORT (sur les Pétitions de la Compagnie du Chemin de Fer du Champlain et du St. Laurent, Belleau, Cummings, Silverthorn, Banque du H.-C., et la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental, et du Maire, etc., d'Hamilton), 47. QUATRIÈME RAPPORT (sur les Pétitions de Scobie, Thurtell, Douglass, Compagnie des Mines de Montréal, LeMesurier, Conseil du District de Niagara, Guérard, Gilbert, McMurrich, la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, l'Institut des Artisans de Toronto, et Kirkpatrick), 57. CINQUIÈME RAPPORT (sur les Pétitions de Clair et Vézina, Lampton, Gilman, Dorwin, le Maire, etc., de Québec ; le Maire, etc., de Bytown, Pierson, Woods et Allen), 65. SIXIÈME RAPPORT (sur les Pétitions de Becher et Ridout, Combs, Connor, McFarland, et la Municipalité de Thorold), 75. SEPTIÈME RAPPORT (sur les Pétitions de Donnelly et Sleightholm), 82. HUITIÈME RAPPORT (sur les Pétitions de la Compagnie du Chemin de Fer de Lachine (deux), de la Compagnie du Chemin de Fer de St. Louis et la Ligne Provinciale, Sparke, Dessaulles et Ouimet), 89. NEUVIÈME RAPPORT (sur les Pétitions de Rémond et Conseil de Ville de London), 96. DIXIÈME RAPPORT (sur la Pétition de Solmes et Pinnock), 102. ONZIÈME RAPPORT (sur les Pétitions de Mackinnon, Proulx et Parker), 125. DOUZIÈME RAPPORT (sur les Pétitions d'O'Brien et McMahon), 142. TREIZIÈME RAPPORT (sur la Pétition de l'Association du Télégraphe de l'Amérique Britannique du Nord), 176.

ORILLIA :—Pétition d'A. Moffatt et autres, demandant un Acte pour déclarer que les Divisions Sud et Nord d'Orillia ne forment qu'un même township, 50. Renvoyée à un Comité Spécial, 71.

OSGOODE :—Pétition de J. Allen et autres, demandant la révocation de l'Acte qui règle l'arpentage de ce township ; Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 59. Rapport sur icelle, 65. Bill pour amender l'Acte ; Présenté, 69. Seconde lecture ; Grossoyé, 114. Renvoyé de nouveau à un Comité Général ; Rapporté ; Troisième lecture ; Passé, 122. Par le Conseil, 134. S. R., 181. (14 Vic., c. 86.)

OXFORD :—Pétition du Conseil Municipal d'Oxford, contre la division de ce Comté, 46.

PACAUD, L. E. :—Pétition de, demandant la rémunération de ses services comme Commissaire de la Cour de Banqueroute, à Trois-Rivières, 9.

PALAIS DE JUSTICE :—Bill pour pourvoir à la construction de Palais de Justice et de Prisons dans les Circuits Judiciaires du Bas-Canada ; Présenté, 44. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 116.

PAMPHLETS RELIGIEUX :—Voir *Regrattiers et Colporteurs*.

PAPETERIE, POUR LES DÉPARTEMENTS PUBLICS :—Voir *Adresses*, 33. *Comptes*, 44.

PAPIREAU, HON. L. J. :—Voir *Adresses*, 34—36. *Comptes*, 45, 46.

PARK, GEO. H. :

1. Pétition de G. H. Park, M. D., ci-devant Surintendant Médical de l'Asile des Aliénés à Toronto, exposant les raisons qui l'ont fait destituer de son emploi, et demandant justice ; et demandant qu'il soit adopté des mesures pour mieux protéger les Aliénés, 141. Imprimée, 145. Motion pour renvoyer la pétition à un Comité Spécial, rejetée ; deux lettres annexées à la Pétition et marquées "Privées et confidentielles," retranchées, 219.

2. Motion, que pour certaines raisons y exposées, il est désirable qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence, demandant la destitution de certains Syndics de l'Asile, et qu'une enquête sur les accusations portées contre le Dr. Park, et qu'il ait l'opportunité de se défendre ; M. l'Orateur refuse de recevoir la motion comme imparlementaire et hors d'ordre, parce qu'elle est motivée d'un bout à l'autre, et qu'elle n'est pas conforme à l'avis ; Appel est fait de sa décision, et la Chambre la confirme, 239.

PARLEMENT, EDIFICE DU :—Pétition demandant une indemnité pour pertes causées par l'incendie de l'Edifice du Parlement à Montréal :—De Joseph Jobin, 36. D'A. L. Cardinal, 46 :—Renvoyées au Comité des Dépenses Contingentes. Des Officiers, Ecrivains et serviteurs de la Chambre, 69. Renvoyée au même Comité, 74. De Mme Belton, 81. Renvoyée au même Comité, 225.

PARLEMENT PROVINCIAL :

1. Bill pour fixer le temps et le lieu de la réunion du Parlement ; Présenté, 14. Motion, pour la seconde lecture ; Amendement pour ajouter "de ce jour en trois mois ;" M. l'Orateur déclare que le Bill est hors d'ordre, étant contraire à l'Acte constitutionnel ; Appel de sa décision est fait, et la Chambre la confirme, 64.

2. Motion, qu'il serait très avantageux pour le peuple, et l'expédition des affaires de fixer, par une loi, le temps et le lieu de la réunion du Parlement ; Amendement, pour ajouter "en réservant au gouvernement le pouvoir de convoquer une session extra dans le cas de besoin," rejeté ; Motion principale également rejetée, 159.

Voir *Constitution*, 5. *Prorogation*.

PAROISSES, ERECTION DES :—Bill pour amender l'ordonnance concernant l'érection des Paroisses, etc., Présenté, 121. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 141. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 156. Considéré ; Rapporté. Grossoyé, 169. Passé, 175. Par le Conseil, 191. S. R., 283. (14 Vic., c. 44.)

PATRONAGE DE LA COURONNE :—Voir *Constitution*, 4.

PATTON, WM. :—Pétition de, demandant une indemnité pour pertes dans la construction d'un Quai à la Station de la Quarantaine, Grosse Isle, en 1846, 64.

PAUVRES :—*Malades Indigents*.

PÊCHERIES :—Voir *Adresses*, 37. *Comptes*, 29. *Gaspé, Pêcheries de*.

PEEL :—Pétition de la Municipalité de ce township, demandant la réduction du prix des terres y situées, 102.

PEINE CAPITALE :—Bill pour amender la Loi relativement à la Peine Capitale ; Présenté, 60. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 223.

PELTON, S. B. :—Pétition de, demandant une indemnité pour pertes par suite de ce que le Gouvernement a fait émaner deux lettres patentes pour le même lot de terre, sur lequel il s'était établi, à Godmanchester, 89.

PÉNÉTANGUISHINE :—Voir *Nottawasaga, Baie*.

PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL :

1. Bill pour la meilleure administration du Pénitentiaire ; Présenté, 156.

2. Pétitions se plaignant des torts que cause aux ouvriers le bas prix auquel se vendent les articles fabriqués au Pénitentiaire :—De J. Counter et autres, de Kingston, 82. Du Conseil Municipal de Kingston, 155. De R. Francis et autres, de Port de Trent, 225.

3. Pétition de W. R. Parker et autres, de Rawdon, demandant qu'il ne soit rien manufacturé dans le Pénitentiaire, et que les prisonniers soient envoyés au Chomin de Fer de Marmora, 236.

Voir Comptes, 47.

PENSIONS :—Voir Revenu Public, etc., 7, 9.

PETERBOURGH :—Pétition du Conseil Municipal de Peterborough, demandant que des octrois de terre soient faits gratuits aux habitants actuels des Townships Nord de ce comté, 127.

PETERBOROUGH ET PORT HOPE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Voir Comptes, 48.

PETITES CAUSES :—Bill pour amender l'Acte relatif à la décision sommaire des Petites Causes dans le Bas-Canada ; Présenté, 32. Motion, pour la seconde lecture ; Amendement, pour ajouter " dans six mois," rejetée ; Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 45. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 74. Considéré ; et pas de rapport, 193.

PETITIONS :

1. Pas reçue par la Chambre, 9.
2. Règles relatives aux Pétitions suspendues, 98, 101, 124, 137, 158, 167, 190, 213, 225, 247, 268.
3. Imprimées, 30, 62, 71, 108, 109, 145, 159, 164.
4. Parties de Pétitions renvoyées à des Comités, 95, 98.
5. Certains documents annexés à une Petition, retranchés, 219.

INDEX DES PÉTITIONS.

A.

- 526 Abbott, W. R., et al. *Education*, 4.
 148 Adams, L. D., et al. *Réserves du Clergé*, 8.
 529 Adélaïde, Municipalité de. *Division, Cours de*, 4.
 311 Alexander, G., et al. *Emigration*, 1.
 646 Allen, Henry.
 358 Allen, Joseph, et al. *Osgoode*.
 670 Amérique Britannique du Nord, Association du Télégraphe de l'.
 616 Ames, F., et al. *Beauharnois (Seigneurie)*.
 272 Ancaster, Municipalité de. *Réserves du Clergé*, 6.
 544 Anderson, John, et al. *Education*, 4.
 110 Anderson, Wm., et al. *Ameliasburgh*, 4.
 682 Do. do. *Ameliasburgh*, 3.
 360 Arcand, M. J., et al. *Champlain et St. Laurent, Chemin de fer*.
 306 Archambault, P. U., et al. *L'Assomption (Circuit)*, 1.
 410 Do do. *L'Assomption, Rivière*.
 623 Archambault, Très Rév. P. L., et al. *Vaudreuil*, 2.
 555 Archer, H. R., et al. *London, District de*.
 288 Arnold, Rév. Wm., et al. *Bishop's College*.
 132 Askew, T., et al. *Kingston, Feu et Nav. Assur. Co.*
 83 Asselin, Rév. J., et al. *Intempérance*, 6.
 406 Assemblée Législative, Officiers et Écrivains de. *Parlement, Édifice du*.
 80 Aubry, Rév. C., et al. *Municipalités, (B.-C.)*, 2.
 68 Auclair, Rév. J., et al. *Intempérance*, 6.

PÉTITIONS—Continuation :

B.

- 657 Baker, M., et al. *Profession Médicale*, 6.
 179 Balfour, Rév. A., et al. *Bishop's College*.
 695 Do. do. *Bureau de Poste*, 2.
 614 Banque Commerciale, D. M. *Commerce de Banque*, 3.
 654 Barwick, J., et al. *Bureau de Poste*, 2.
 239 Bayham, Municipalité de.
 328 Beaudry, Rév. A., et al. *Intempérance*, 6.
 541 Beauharnois, Municipalité No. 2, de. *Municipalités (B.-C.)*, 3.
 542 Do. do. *Auberges, Licences*, 4.
 531 Beaulieu, J. B., et al. *Ponts*, 5.
 307 Becher, H. C. R., et L. Ridout. *London*, 1.
 384 Bedard, T. *Terres de la Couronne, Département*.
 127 Belleau, N. F., et al. *Québec et Richmond, Chemin de Fer*.
 488 Belton, Mme. *Parlement, Maison du*.
 6 Benoit, P., et N. Gauthier. *Municipalités, (B.-C.)*, 3.
 52 Bentick, Municipalité de. *Réserves du Clergé*, 6.
 586 Berczy, C., et al. *Elgin, Association*, 2.
 157 Bernard, Rév. L. T., et al. *Intempérance*, 6.
 Berthelot, J. A., et al. *Intempérance*, 6.
 372 Bertrand, Louis. *Rimouski*, 1.
 206 Bertrand, L., et A. Fraser. *Kamouraska*.
 524 Bettschen, J., et al. *Wilmot*.
 455 Bishop's College, Corporation du.
 16 Blake, Jas., et al. *Walpole*, 1.
 425 Blanchard, H. W., et al. *Profession Médicale*, 6.
 153 Blanchet, L., et al. *Intempérance*, 6.
 93 Bonin, Rév. F. *Éducation*, 93.
 429 Boucher, Rév. J., et al. *Intempérance*, 6.
 90 Boucher, Pierre, et al. *Intempérance*, 6.
 58 Boudreau, E., et al. *Chemins*, 4.
 622 Bourgeois, C., et al. *L'Assomption (Circuit)*, 3.
 112 Bourque, D., et al. *Éducation*, 11.
 535 Bowen, G. F., et al. *Sherbrooke, Académie de*.
 25 Bowman, S., et al. *Revenu Public, etc.*, 2.
 532 Boxer, Capt., et autres. *Mutuels*, 3.
 145 Brantford, Municipalité de. *Niag. et Dét., Ch. de fer*, 1.
 146 Do. do. *Éducation*, 14.
 211 Do. do. *Réserves du Clergé*, 6.
 212 Do. do. *Municipalités (H.-C.)* 3
 269 Brantford, Municipalité de. *Wentworth*, 1.
 270 Brantford, Conseil de Ville de. *Wentworth*, 2.
 271 Do. do. *Réserves du Clergé*, 9.
 85 Brassard, Rév. S. M., et al. *Intempérance*, 6.
 95 Do. do. *Longueuil et Chambly, Chemins*, 3.
 411 Brassard, Rév. T. L., et al. *Intempérance*, 6.
 490 Brennan, J., et al. *Éducation*, 3.
 686 Brooke, Municipalité de. *Lambton*, 1.
 738 Brown, L. G., et al. *Beauharnois (Comté)*.
 500 Brownee, H., et al. *Justice, Administration de la*, 5.
 165 Bruneau, Rév. X. O., et al. *Intempérance*, 6.
 106 Bruyère, Sœur E., et al. *Byt. Sœurs de la Charité*, 2.
 237 do do. *Byt. Sœurs de la Charité*, 1.
 593 Bryen, I., et al. *L'Assomption (Circuit)*, 2.
 514 Buchanan, A. *Réserves du Clergé*, 6.
 189 Buchanan, Robert, et al. *Chemins*, 5.
 101 Buckingham, Ministre, etc., de l'Église d'Angleterre, au *Bishop's College*.
 376 Burrage, Rév. H. G., et al. *Bishop's College*.
 609 Burray, Jas., et al. *Chemins*, 4.
 105 Bytown, Evêque, C. R. de. *Bytown, Collège*.
 219 Do. do. Do.
 238 Do. do. Do.
 217 Bytown, Maire et Conseil de Ville de.

C.

- 234 Cameron, Donald. *Thorah*.
 575 Campbell, Rév. A. D., et al. *Bishop's College*.
 201 Canada, N: Brunswick et N. Écosse, Compagnie du *Chemin de Fer du*.
 480 Canboro', Municipalité de. *Calédonia*, 2.
 247 Cannon, N. C. W., et al. *Wilberforce, Lycée, etc.*
 525 Capreol, F. C.
 684 Do. *Toronto et Lac Huron, Chemin de Fer*, 2.

PÉTITIONS—Continuation :

- 207 Cardinal, A. L. *Parlement, Maison du.*
 337 Carroll, Jas. *Niagara et Détroit R. Chemin de Fer, 1.*
 601 Carroll, Très Rév. John, et al. *Education, 5.*
 718 Carroll, Rév. John, et al. *Toronto, Maison d'Industrie.*
 690 Carter, Wm., et al. *McGillivray.*
 203 Cartier, E., et B. LaBruère. *Tenure Seigneuriale, 2.*
 634 Cartier, Gédéon, et al. *Dimes.*
 619 Caven, John. *Education, 15.*
 322 Cayuga, Nord, Municipalité de. *Calédonia, 2.*
 479 Do. do. *Bureau de Poste, 2.*
 481 Do. do. *Réserves du Clergé, 6.*
 325 Cayuga, Sud, Municipalité de. *Calédonia, 2.*
 70 Cazeau, Chas., et al. *Bois, 1.*
 463 Challenger, J., et al. *Elgin, Association, 3.*
 580 Chamberland, J. P. H., et al. *Chemins de, 4.*
 459 Chambers, J. McGill. *Montague.*
 406 Chambre, Officiers, Ecrivains, etc. *Parlement, Edifice du.*
 171 Champlain et St. Laurent, Co. du Chemin de Fer.
 120 Charest, A., et al. *Tenure Seigneuriale, 2.*
 152 Charland, Rév. Messire, et al. *Intempérance, 6.*
 499 Chase, W. C., et al. *Division, Cours de, 3.*
 613 Chatham, Municipalité de. *Elgin, Association, 3.*
 420 Choat, T. G., et al. *Revenu Public, etc., 3.*
 587 Christie, A. M. P., et al. *Bureau de Poste, 2.*
 482 Christy, J. R., et W. Martin. *Réserves du Clergé, 6.*
 124 Cinq-Mars, A., et al. *Montréal, Havre, 4.*
 12 Clair L., et P. Vézina. *Trois-Rivières.*
 676 Clapp, Peter, et al. *Elgin, Association, 2.*
 299 Clark, John, et al. *Bois, 1.*
 174 Clark, Mme.
 244 Cleveland, V.
 381 Clinton, Municipalité de. *Municipalités (H.-C.), 2.*
 214 Cobban, Robert.
 537 Cobourg, Maire et Conseil de Ville de. *Dimanche.*
 556 Colovin, M., et al. *Bureau de Poste, 2.*
 339 Combs, Seth, et al. *Auberges, Comptes d'.*
 21 Comte, Louis.
 674 Connell, J., et al. *Niag. et Dét. R. Chemin de Fer, 4.*
 243 Connor, S., et al. *Elgin, Association, 1.*
 10 Cook, W. G., et al. *Charleston, Académie de.*
 442 Corbett, Rév. J., et al. *Bureau de Poste, 2.*
 528 Corcoran, Thos.
 450 Costen, Thos.
 284 Counter, J., et al. *Bureau de Poste, 2.*
 493 Do. do. *Pénitentiaire, 2.*
 735 Covert, C. W., et al. *Simcoe (Ville), 2.*
 737 Corwell, W. H.
 316 Crawford, D., et W. Imlach. *Moutarde, Graine de.*
 632 Creed, C., et al. *Gwillimbury O., 2.*
 161 Crevier, Rév. G., et al. *Intempérance, 6.*
 371 Crevier, Rév. J., et al. *Intempérance, 6.*
 295 Crevier, Rév. P. J., et al. *Intempérance, 6.*
 678 Crooks, Hon. Jas., *Guelph et Dundas, Chemin, 2.*
 545 Crump, E., et al. *Education, 4.*
 149 Commings, J., et al. *Hamilton, Co. du Gaz de.*
- D.
- 692 Dalton, Thos., et al. *Presqu'Isle, Havre de.*
 486 Daly, Alex. et al. *Leinster.*
 289 Dalziel, Rév. J., et al. *Bishop's College.*
 588 Daout, Jos., et al. *Intempérance, 6.*
 696 Darche, N., et al. *Chemins, 4.*
 415 Darling, R., et al. *Hillier, 2.*
 591 Davidson, W., et al. *Caistor.*
 291 Davis, T., et al. *Bishop's College.*
 685 Dawn, Municipalité de. *Lambton, 1.*
 123 Day, John, et al. *Jurés, 2.*
 223 DeChantal, Sœur J., et al. *Montréal, L'Hoipise de la Maternité.*
 187 Defossé, P., et al. *Tenure Seigneuriale, 3.*
 160 Delage, Rév. F. X., et al. *Intempérance, 6.*
 501 Delany, J., et al. *Loi, Pratique de la, 9.*
 22 DeMartigny, J. P., et al. *Upton, 1.*
 65 Demers, B., et al. *Lauzon.*

PÉTITIONS—Continuation :

- 409 DeRome, L. A., et al. *St. Paul.*
 98 Déry, J. P., et al. *Tenure Seigneuriale, 2.*
 245 Désaulnier, F., et al. *Education, 13.*
 9 Désaulnier, A., et al. *Ponts, 1.*
 256 Desautels, Rév. J., et al. *Intempérance, 6.*
 477 D'Eschambault, W., et R. L. Macdonnell.
 485 Desilets, Rév. L. O., et al. *Upton, 2.*
 362 Desrochers, L. A., et al. *Intempérance, 6.*
 589 Desrosiers, X. et al. *Intempérance, 6.*
 141 Desaulles, L. A., et al. *St. Hyacinthe.*
 192 Destroismaisons, Rév. T. et al. *New-Brunswick.*
 352 Do. do. *Intempérance, 6.*
 42 DeVarenes, A., et al. *Lorette.*
 708 Dickey, J., et al. *Bureau de Poste, 2.*
 567 Dickson, W., et al. *Réserves du Clergé, 6.*
 89 Dionne, Hon. A., et al. *Intempérance, 6.*
 250 Doan, Robert.
 417 Donnelly, P. T., et al. *Moore, 1.*
 377 Doolittle, Rév. L., et al. *Bishop's College.*
 186 Doran, S. V., et al. *Revenu Public, etc., 3.*
 511 Dorion, J., et al. *St. Ours.*
 151 Dorwin, J. H., et al. *Industrie et Rawdon, Ch. de Fer.*
 159 Doucet, Rév. J., et al. *Intempérance, 6.*
 655 Douglas, Jas.
 245 Douglass, Alex., et al. *Niag. et Dét. R. Ch. de Fer, 1.*
 631 Douglass, John, et al. *Woodstock.*
 331 Duff, D., et al. *Auberges, Licences d', 5.*
 277 Dufour, Rév. E., et al. *Chemins, 4.*
 164 Duguet, Rév. J., et al. *Intempérance, 6.*
 407 Dumesnil, G. H., et al. *Beauharnois, Canal, 1.*
 573 Dumfries, Municipalité de. *Waterloo, 10.*
 666 Dumouchel, V., et al. *Intempérance, 6.*
 320 Dunn, Municipalité de. *Calédonia, 2.*
 62 Dupont, P. T., et al. *Chemins, 4.*
 397 Dupuis, Rév. H. A., et al. *Chemins, 4.*
 253 Dupuy, Rév. J. B., et al. *Intempérance, 6.*
- E.
- 92 Edison, Thos., et al. *Bayham.*
 572 Elliott, A., et al. *Waterloo, 10.*
 706 Do. do. *Chemin de Fer de l'Ouest, Grand, 2.*
 617 Ellis, J., et al. *Bureau de Poste, 3.*
 55 Eramosa, Municipalité de. *Réserves du Clergé, 6.*
 548 Do. do. *Représentation, 2.*
 50 Erin, Municipalité de. *Réserves du Clergé, 6.*
 560 Do. do. *Waterloo, 7.*
 196 Etobicoke et Mono, Co. du Ch. de, Président, etc., de.
 687 Euphemia, Municipalité de. *Lambton, 1.*
- F.
- 287 Falloon, Rév. Dr., et al. *Bishop's College.*
 530 Faribault, G. B. *Québec, Société Lit. et Hist.*
 150 Felton, W. L., et al. *Elections Cont., 2.*
 201 Ferrie, Hon. A., et al. *Canada, N. B. et N. E., Co. du Chemin de Fer.*
 445 Flanagan, Rév. I., et al. *Bishop's College.*
 82 Fontaine, V. S., et al. *Intempérance, 6.*
 176 Forest, Rév. C., et al., Ministre, etc., à Grenville. *Bishop's College.*
 166 Fortier, Rév. L. T., et al. *Intempérance, 6.*
 520 Foster, S. S., et al. *Intempérance, 6.*
 723 Francis, R., et al. *Pénitentiaire, 2.*
 484 Frank, John.
 711 Fraser, P. G., et al. *Renfrew.*
 345 French, B. G., et al. *Cours.*
 543 French, Reuben.
 739 Frost, H. A.
 208 Frost, John, et al. *Waterloo, 2.*
 640 Frost, J., et R. Carney. *Waterloo, 6.*
 638 Fulton, Rév. J., et al. *Bureau de Poste, 2.*
- G.
- 533 Gagnon, Rév. J. F., et al. *Intempérance, 6.*
 139 Galt, Municipalité de. *Réserves du Clergé, 6.*
 225 Gamelin, P. *Municipalités (B. C.), 4.*

PÉTITIONS—Continuation :

- 559 Garrafraxa, Amaranth et Melancthon, Municipalité de
Waterloo, 8.
71 Gauvreau, P., et al. *Québec, Société Bienveillante des
Ouvriers de*.
- 281 Geggie, Rév. J., et al. *Bureau de Poste*, 2
620 Genest, J., et al. *Intempérance*, 6.
57 Geoffroy, B., et al. *Réserves du Clergé*, 7.
364 Germain, C., et al. *Terrebonne*.
714 Gibb, J., et al. *Québec, Chemins à barrières de*.
348 Gilbert, E. B., et al. *Toronto, Congrégation Presbyt.*
305 Gilman, J. G., et al. *Stanstead, Co. Banque*.
216 Giroux, Rév. A. H., et al. *Terrebonne*.
31 Glenelg, Municipalité de. *Réserves du Clergé*, 6.
369 Globensky, F. E., et al. *Municipalités (B.-C.)*, 3.
465 Goodbody, J., et al. *Terrebonne*.
199 Gooderham et Worts, et al. *Quarantaine*.
448 Gordon, L. G., et al. *Bureau de Poste*, 2.
380 *Grand River, Co. de Navigation*.
361 Gravel, Rév. J., et al. *Intempérance*, 6.
17 *Grand Chemin de Fer de l'Ouest, Co. du*, 1.
726 *Do. do. do.* 2.
185 *Greenstreet, H. J.*
521 Grégoire, J., et al. *Intempérance*, 6.
447 Gregory, B., et al. *Revenu Public, etc.*, 8.
46 Grenier, L., et al. *Jurés*, 2.
504 *Grimbsby, Municipalité de*.
84 Groulx, Rév. A., et al. *Intempérance*, 6.
56 Guelph, Municipalité de. *Réserves du Clergé*, 6.
73 *Guelph & Dundas, Chemin, Co*
118 Guérard, J., et al. *Québec, Charpentiers de Navires*, 1.
449 *Gunn, Marcus*, 1.
704 *Do.* 2.
719 Gurnett, George. *Tor., Sim. et Huron, Chemin de
Fer de l'Union*, 3.
181 Guyon, Rév. J. L., et al. *Education*, 13.
- H.
- 26 Haldimand, Conseil Municipal. *Réserves du Clergé*, 6.
27 *Do. do. Niag. et Dét. R. Ch. de Fer*, 1.
28 *Do. do. Calédonia*, 1.
731 *Do. do. Chemins*, 4.
577 Hale, J., et al. *Québec, Ecole Britannique et Canad.*
166 Hall, G., et al. *Poids et Mesures*.
653 Hallen, Rév. G., et al. *Bureau de Poste*, 2.
75 Hamilton, Maire, etc., de. *Grand Ch. de Fer de l'O.*, 1.
326 *Do. do. Emigration*, 2.
313 Harcourt, M., et al. *Calédonia*, 2.
126 Harty, W. M., et al. *Profession Médicale*, 6.
119 *Haut-Canada, Banque du*.
732 *Hays, M. J.*
632 *Hébert, J. B.*
175 Hébert, Rév. N. S., et al. *Chemins*, 4.
667 Hellmuth, Rév. J., et al. *Bishop's College*.
268 Henderson, J., et al. *Commissaires, Cours des*, 2.
571 *Do. do. Waterloo*, 11.
503 Hodgkinson, E. A., et al. *Whiskey*.
60 Holmes, A. F., *Collège McGill*.
702 Holmes, A. F., et al. *Profession Médicale*, 5.
228 Hoover, D., et al. *Scugog*.
188 Houd, J. O., et al. *Montréal, Havre de*, 4.
441 Howay, Rév. I., et al. *Bureau de Poste*, 2.
565 Hughes, J., et al. *Réserves du Clergé*, 6.
518 Humberstone, Municipalité de. *Réserves du Clergé*, 6.
612 Hume, P., et al. *Elgin, Association*, 2.
659 Hungerford, D. D., et al. *Chemins*, 4.
275 Huot, Rév. P. et al. *Municipalités (B.-C.)*, 3.
121 *Huron, Perth et Bruce, Conseil Municipal*.
122 *Do. do. Municipalités (H.-C.)*, 4.
626 *Do. do. Mornington*.
509 *Huston, J.*
389 Hutton, Rév. J., et al. *Bishop's College*.
344 Hutton, W., et al. *Lignes Latérales*.
34 Hyde, G., et al. *Kent*, 2.
91 *Do. do. Réserves du Clergé*, 6.

PÉTITIONS—Continuation ;

- I,
- 669 Irving, Hon. A. *Banque, Commerce de*, 4.
100 Ives, B. H., et al. *Chemins*, 4.
- J.
- 604 Jackes, F. *Cotisations*, 3.
502 James, S., et al. *Revenu Public, etc.*, 2.
318 Jarron, J., et al. *Réserves du Clergé*, 6.
324 Jarron, J., et A. P. Farrell. *Calédonia*, 2.
66 Jean, Rév. P. H., et al. *Intempérance*, 6.
292 *Jessup, James*.
224 Jobin, Joseph. *Parlement, Edifice du*.
679 Johnson, Joseph, et al. *Guilimbury O.*, 1.
79 Johnston, J., et al. *Salaires Officiels*, 1.
398 Johnston, J., et al. *Municipalités (B.-C.)*, 3.
427 Johnston, John, et al. *Réserves du Clergé*, 6.
103 Johnston, Rév. John, et al. *Bishop's College*.
8 Jones, Rév. J., et al. *Bishop's College*.
181 Jones, Rév. W., et al. *Bishop's College*.
405 Jordon, G., et al. *McFarland*.
404 Juques, M. R., et al. *Eglise d'Angleterre*, 1.
- K.
- 693 *Kane, Paul*.
606 Keays, J., et al. *Chemins*, 4.
651 Kedey, S., et al. *Bureau de Poste*, 2.
97 Keeler, Jas. *Edwardsburgh*.
467 Kelley, Rév. J. P., et al. *Education*, 13.
290 Kemp, Rév. J., et al. *Bishop's College*.
716 *Kennedy, Angus*.
190 Kennedy, G., et al. *York*, 1.
15 *Kent, Conseil Municipal de*.
23 *Do. do. Municipalités (B.-C.)*, 2.
715 Ketchum, T. H., et al. *Cramahé*.
727 Kierney Jos., et al. *Bureau de Poste*, 2.
209 Kilborne, A., et al. *Stanstead, Séminaire de*.
264 King, W., et al. *Bytown, Sœurs de la Charité*, 1.
180 King, Rév. W., et al. *Bishop's College*.
725 *Kingsmill, Geo.*
451 Kingston, Conseil de Ville de. *Education*, 2.
644 *Do. do. Pénitencier*, 2.
313 Kinney, John, et al. *Revenu Public, etc.*, 2.
144 Kirkpatrick, T., et al. *Co. Cimetière de Catarakoui*.
- L.
- 87 Labelle, Revd. F., et al. *Intempérance*, 6.
475 Lac St. Louis et Compagnie du Chemin de Fer de
Jonction. *De St. Louis et Ligne de la Province*.
117 Lachance, B., et al. *Québec, Maison de la Trinité*, 2.
625 Lachance, G., et al. *Québec, Maison de la Trinité*, 6.
399 Lachlan, Robert. *Elgin, Association*, 4.
648 Lafleur, F., et al. *Québec*, 5.
595 Lafrance, Rev. P., et al. *L'Assomption (Circuit)*, 2.
168 Lahay, Rév. F. T., et al. *Intempérance*, 6.
35 Laliberté, et al. *Québec, Maison de la Trinité*, 1.
260 Lalor, Rév. M., et al. *Education*, 12.
30 Lamarche, G. P., et al. *Intempérance*, 6.
495 Lambert, L., et al. *Lois-contre l'Usure*, 3.
18 Lampron, L., et al. *Trois-Rivières*.
300 Langevin, J. *Municipalités (B.-C.)*, 4.
701 Lantier, J. P., et al. *Vaudreuil*, 1.
527 Laplante, L., et al. *Québec*, 4.
641 Larose, J., et al. *Québec, Aqeduc de*, 3.
677 Larwill, E., et al. *Chatham, Pont*.
207 *Lassisseraye, (C.-H.)*
14 *L'Assomption College, Corporation de*.
162 Lavoie, Rév. E., et al. *Intempérance*, 6.
61 Lawler, P., et al. *Montréal, Asile des Orphelins de
St. Patrice*.
563 Leach, Rév. W. T., et al. *Bureau des Poste*, 2.
170 Lebel, Rév. A. C., et al. *Intempérance*, 6.
3 LeBlond, Rév. E., et al. *Intempérance*, 6.
240 LeBœuf, F., et al. *Beauharnois, Canal*, 2.
183 LeBourdais, Rév. Messire, et al. *St. Maurice (Comté)*.

PÉTITIONS—Continuation :

- 363 LeBoutillier, H., et al. *Gaspé, Pêcheries.*
 254 Lefevre, L. A., et al. *Intempérance, 6.*
 257 Lemay, Rév. A., et al. *Intempérance, 6.*
 144 LeMesurier H., et al. *Québec, et St. André Chemin de Fer.*
 332 LeMoine, W. H., et al. *Québec, Chemins à barrières de, 5.*
 561 Lenfesty, P., et al. *Waterloo, 2.*
 193 Lepage, L. J., and L. F. Garon. *Tenure Seigneuriale, 4.*
 552 LeSueur, J., et al. *Saguenay, 2.*
 69 Levasseur, P. C., et al. *Jurés, 2.*
 700 Levey, Messrs. E. E. & Co., et al. *Québec, Charpentiers de Navire, 2.*
 390 Lewis, Rév. R., et al. *Bishop's College.*
 315 Lincoln, Haldimand, et Welland, Conseil Mun., de. *Indigents et Malades.*
 448 Do. do. *Chemins, 6.*
 177 Lindsay, Rév. R., et al. *Bishop's College.*
 104 Linge, Rév. J., et al. *Do.*
 512 Lloyl, Rév. W. V., et al. *Do.*
 446 Lockhart, Rév. A. D., et al. *Do.*
 357 London, Ville, Conseil de. *London, 2.*
 491 Loney, Wm., et al. *Chemins, 7.*
 262 Lonsdell, Rév. R., et al. *Bishop's College.*
 598 Do. do. *Bureau de Poste, 2.*
 740 Leveil et Gibson, Messrs. *Impression, 2.*
- M.
- 650 Macalister, Rév. Wm. *Bureau de Poste, 2.*
 133 MacCarthy, John F., et al. *Isle de Howe.*
 229 McDonagh, M., et al. *Revenu Public, etc., 5.*
 194 McDonald, C. M. K., et al. *Profession Médicale, 6.*
 675 McDonald, J. L., et al. *Licences d'Auberges, 5.*
 597 McDonell, A. *Bureau de Poste, 2.*
 218 McDonell, Très Rév. Angus. *Régionopolis.*
 602 Do do. *Education, 6.*
 280 McDonell, Rév. W. J., et Wm. Martin. *Bureau de Poste, 2.*
 235 McDonnough, Anne.
 480 McDougall, Arch., et al. *Bureau de Poste, 2.*
 331 McFarland, Duncan.
 729 McGlachan, A., et al. *Bureau de Poste, 2.*
 418 McIntosh, John.
 230 McKay, Donald, et al. *York, 1.*
 681 McKenzie, Rév. Donald, et al. *Bureau de Poste, 2.*
 607 McKenzie, James, et al. *Montréal, Havre de, 4.*
 603 McKenzie, Wm. *Lyon.*
 350 Do. do. *Randul, 1.*
 351 Do. et I. H. Culp. *Do., 2.*
 452 McKeown, Rév. J., et al. *Bishop's College.*
 355 Mackie, Rév. Dr. et al. *Québec, École Nationale de.*
 584 MacKinnon, J., et al. *Bytown et Montréal, Tétégraphie de.*
 510 MacKinnon, Martin.
 388 Macklin, J., et al. *Niagara et Détroit, Chemin de Fer de, 6.*
 668 McLeod, Alexandre.
 628 McMahan, Rév. P., et al. *Québec, St. Patrice, Eglise de.*
 366 McMicking, J., et al. *Asiles des Aliénés.*
 220 McMorine, Rév. J., et Rév. W. Bain. *Bureau de Poste, 2.*
 637 McMurchy, J., et al. *Do.*
 332 McMurrich, J., et al. *Toronto Nécropolis.*
 652 McNab, Alex., et al. *Bureau de Postes, 2.*
 592 McNab, J., et al. *Licences d'Auberges, 6.*
 374 McNaughton, A., et al. *Clergé Réserves, 6.*
 401 McNiven, H., et al. *Niagara, Banque de District.*
 643 Maconchy, T., et al. *Simcoe, (Comté).*
 340 McWhinnie, J., et al. *Niagara et Détroit, Chemin de fer de, 1.*
 155 Magnan, L., et al. *Intempérance, 6.*
 142 Magrath, William, et al. *Hops.*
 444 Mailloux, Très Rév. A. et al. *Terres, 2.*
 255 Maingay, Rév. T. M. *Intempérance, 6.*

PÉTITION—Continuation :

- 713 Mair, John, et al. *Do.*
 590 Malo, Rév. L. S., et al. *Do.*
 251 Mansseau, Rév. A., et al. *Do.*
 534 Marceau, Rév. G. S., et al. *Do.*
 261 Marchand, G., et al. *St. Jean, Académie de.*
 359 Marchand, L., et al. *Champ. et St. Laurent, Chemin de fer de.*
 147 Masse, E., et al. *Bytown, Collège.*
 396 Massue, Hon. L., et al. *Québec, Société St. Jean-Baptiste de.*
 596 Do. do. *Québec, Aqueduc de, 2.*
 11 Mayrand, E., et al. *Pont, 1.*
 346 Medonté, Ting, Tay, etc., *Municipalité de. Municipalité (H.-C.), 2.*
 347 Medonté, Ting, Tay, etc., *Mun. de. Revenu Public, etc., 2.*
 64 Mercier, J. B., et al. *Chemins, 4.*
 469 Merriman, H., et al. *Profession Médicale, 6.*
 559 Meyers, John, et al. *Waterloo, 4.*
 393 Middlesex, Conseil Mun. de. *Revenu Public, etc., 6.*
 304 Do do. *Niag. et Dét. Chemin de fer de, 1.*
 538 Millar, Wm., et al. *Profession Médicale, 6.*
 673 Miller, Andrew. *Co. Assurance, 5.*
 574 Milne, Rév. G., et al. *Bishop's College.*
 433 Misener, Léonard, et al. *Gibier, 1.*
 661 Mitchell, George, et al. *Bureau de Poste, 2.*
 327 Moffatt, A., et al. *Orillia.*
 283 Montmarquet, A. E., et al. *St. André, Collège.*
 598 Montréal, Maire, etc., de. *Montréal, 1.*
 454 Montréal, Evêque Protestant de, et al. *Bishop's College.*
 94 Montréal, Evêque C. R. de. *Chambly, Collège de.*
 221 Do do. *Mont. Asile des Sourds et Muets de.*
 134 Do, do., et al. *Ste. Thérèse.*
 540 Montréal, *Bibliothèque des Avocats.*
 489 Montréal et Lachine, *Compagnie du Chemin de Fer.*
 476 Do. do. *St. Louis et ligne de la Province.*
 647 Montréal, Banque. *Commerce de Banque.*
 585 Montréal, Chambre de Commerce. *Pilotes, 2.*
 615 Do. do. *Usure Lois contre l.*
 647 Montréal, *Compagnie d'Assurance sur la vie, et contre les accidents du Feu et de la Navigation.*
 329 Montréal, *Hôpital Général de, 2.*
 143 Montréal, *Société Bienveillante des Dames de.*
 197 Montréal, *Co. des Mines.*
 279 Montréal, *Sœurs de la Charité. Montréal Hospital, 1.*
 635 Moore, M., et al. *Rapporteurs.*
 154 Moreau, Rév. H., et al. *Intempérance, 6.*
 263 Morin, Très Rév. A., et al. *Huntingdon.*
 5 Morin, Edouard, et al. *Ponts, 2.*
 428 Morin, Rév. F., et al. *Intempérance, 6.*
 172 Morin, Moyse, et Alexis. *Statuts, 2.*
 728 Morin, W., et al. *Municipalités (B.-C.), 5.*
 633 Morris, James, et al. *Gibier, 1.*
 624 Morrison, Alex.
 59 Mountain, Rév. J. J. S., et al. *Bishop's College.*
 599 Mountain, Rév. J. J. S., et al. *Bureau de Poste.*
 293 Mountain, Mmc., et al. *Québec, Asile des Orphelins de.*
 658 Mowat, O., et al. *Compagnie de Prêts et Dépôts.*
 689 Muir, S., et al. *Chateauguay.*
 735 Munday, W. F., et al. *Bureau de Poste, 2.*
 135 Munro, P. A. C., et al. *Montréal, Ecole de Médecine, 1.*
 354 Do. do. *Montréal, Ecole de Médecine, 4.*
- N.
- 505 Nelles, R. F., et al. *Grimsby, Compagnie du Havre de.*
 680 Nelson, W., et al. *Gwillimbury O., 1.*
 656 Newman, W. P., et al. *Education, 4.*
 252 Neyron, Rév. R., et al. *Intempérance, 6.*
 265 Niagara, District, Conseil Mun. de. *Ponts, 6.*
 435 Niagara, District, Co. d'Assurance Mutuelle. *Assurance, Compagnies, 1.*

PÉTITION—Continuation :

- 705 Nichol, Municipalité de. *Pilkington, Territoire de*, 2.
 227 Nicholls, Rév. J. *Bishop's College*.
 39 Nicolet, *Séminaire*, Corporation du.
 158 Noël, Rév. L., et al. *Intempérance*, 6.
 140 Norfolk, Conseil Mun. de. *Walpole*, 3.
 72 Normand, F., et al. *Ponts*, 4.
 594 Normandin, Rév. E., et al. *L'Assomption, (Circuit)*, 2.
 474 Northumberland et Durham, Conseil Mun. de. *Municipalité (H.-C.)*, 4.
 494 Do. do. *Municipalités (H.-C.)*, 2.

O.

- 667 O'Brien, E. G., et al. *Toronto et L. Huron, Chemin de Fer de*.
 370 Onéida, Municipalité de. *Calédonia*, 2.
 636 Ops, Municipalité de. *Bexley*.
 507 O'Rielly, G., et al. *Montréal, Ecole de Médecine de*, 3.
 497 Osborne, J. B., et al. *Niagara et Dét. Chemin de fer de*, 6.
 569 Osgoode, Municipalité de. *Education*, 5.
 422 Ostell, J., et al. *Montréal, Société d'Histoire Naturelle*.
 438 Ouimet, Benjamin, Ecr., et al. *Upton*, 3.
 439 Do. do. *Upton*, 4.
 308 Oxford, Conseil Municipal de.
 310 Do. do. *Niagara et Détroit, Rivières, Chemin de fer, de* 1.
 421 Do. do. *Revenu Public, etc.*, 7.

P.

- 20 Pacaud, L. E.
 44 Pagé, J. B., et al. *Jurés*, 2.
 259 Parant, Rév. L., et al. *Intempérance*, 6.
 2 Parent, Fabien, et Antoine Ouellette. *Sandwich*.
 195 Parent, J. W., et al. *Beauharçois, Canal de*, 1.
 536 Do. do. *Vaudreuil*, 1.
 630 Do. do. *Do*, 2.
 629 Park, Geo. H.
 198 Parke, Milo, et al. *Fredericksburgh*, 2.
 733 Parker, Wm. R., et al. *Pénitencier*, 3.
 498 Parkes, H., et al. *Loi, Pratique de la*, 8.
 608 Pasmore, Edward, et al. *Pilkington, Territoire de*, 1.
 49 Patry, Rév. P., et al. *Chemins*, 4.
 375 Patton, Wm.
 67 Patton, Wm., et al. *Québec, Maison de la Trinité de*, 1.
 258 Payment, Rév. E., et al. *Intempérance*, 6.
 703 Pearson, S., et al. *Profession Médicale*, 6.
 550 Peel, Municipalité de.
 431 Pelham, Municipalité de. *Réserves du Clergé*, 6.
 506 Pelton, Samuel B.
 618 Pentland, S. W., et al. *Québec, Chemin à Barrières de*, 7.
 385 Perrault, L., et al. *Montréal, Banques d'Epargnes et de Providence de*.
 600 Peterborough, Conseil Municipal de.
 581 Do. do. *Revenu Public etc.*, 4.
 582 Do. do. *Réserve du Clergé*, 6.
 583 Peterborough, Conseil de Ville de. *Revenu Public, etc.*, 4.
 522 Peters, James, et al. *Réserves du Clergé*, 6.
 205 Pierson, James, et al. *Hillier*, 1.
 86 Pigeon, A., et al. *Intempérance*, 6.
 341 Pilote, Rév. F. *St. Anne de LaPocatière*.
 109 Pinnock, S., et al. *Améiasburgh*, 5.
 424 Pinsonault, A., et W. Evans. *Agriculture*, 6.
 43 Plamondon, J., et al. *Québec, Chemin à Barrières*, 6.
 115 Plante, J., et al. *Pilotes*, 3.
 88 Plette, Olivier, et al. *Intempérance*, 6.
 7 Poapst, Geo., et al. *Cornwall*.
 416 Port Crédit et Hurontario, Compagnie du Chemin Planchétié.
 41 Portneuf, Conseil Municipal de. *Havre de Montréal* 4.
 621 Do. do. *Lois d'Enregistrement, B.-C.*, 2.
 113 Pratt, C. F., et al. *Québec, Chemins à barrières*, 2.
 440 Presbytérien, Synode du Canada, Ministres et Anciens de. *Réserves du Clergé*, 6.

PÉTITION—Continuation :

- 578 Prescott et Russell, Conseil Municipal de. *Exposition Industrielle*, 2.
 248 Prince Edward, Conseil Mun. de. *Justice, Admin.*, 4.
 568 Proulx, Rév. Louis, et al. *St. Michel*.
 213 Provancher, Rév. L., et al. *Chemins*, 4.
 128 Puslinch, Municipalité de. *Cotisations*, 6.
 673 Do. do. *Réserves du Clergé*, 6.
 537 Do. do. *Représentation*, 2.
 709 Pym, Rév. A., et al. *Bureau de Poste*, 2.

Q.

- 19 Québec et Lac Supérieur, Compagnie des Chemins.
 426 Québec, Chambre de Commerce. *Québec, Maison de la Trinité*, 5.
 458 Do. do. *Bois*, 3.
 683 Do. do., Conseil Municipal. *Québec, Charpentiers de Navire*, 2.
 233 Québec, Association Charitables des Dames Catholiques R.
 232 Québec, Ecoles des Enfants.
 276 Québec, Maire et Conseillers de. *Québec, Travaux Publics*.
 395 Do. do. *Québec*, 3.
 231 Québec, Asile des Orphelins Protestants de.
 99 Québec, Eglise St. André, Ministres et Anciens, etc., de.
 274 Québec, Ecole de Médecine.
 469 Do. do. *Montréal, Ecole de Médecine*, 2.
 255 Queen's College, Université.
 286 Queen's Collège, Bureau des Syndics. *Queen's Coll.*, 2.
 156 Quintal, Rév. Messire, et al. *Intempérance*, 6.

R.

- 18 Racine, Rév. Antoine, et al. *Townships de l'Est*.
 29 Rainham, Municipalité de. *Revenu Public, etc.*, 3.
 478 Do. do. *Calédonia*, 2.
 523 Ramsay, H., et al. *Réserves du Clergé*, 6.
 403 Rape, Michael, et al. *Education*, 17.
 412 Raymond, M., et al. *Intempérance*, 6.
 688 Raymond, O., et al. *Montréal, Maison de la Trinité*, 1.
 282 Rees, Wm. *Asile des lunatiques*, 3.
 266 Reid, C. P., et al. *Compton, Académie*.
 33 Reid, W., Modérateur, Presbytère de Kingston. *Bureau de Postes*, 2.
 40 Rémond, O., et al. *Pilotes*, 1.
 570 Rich, T., et al. *Waterloo*, 10.
 611 Richardson, J., et al. *Education*, 4.
 278 Richelieu, Conseil Municipal.
 712 Richcy, Josias, et al. *Intempérance*, 6.
 241 Ridout, Lionel, et al. *Niagara et Détroit R., Chemin de Fer de*, 1.
 436 Rimouski, Municipalité, Conseil Municipal, No. 1. *Nouveau-Brunswick*.
 710 Ring, John, et al. *Nepean*.
 191 Rivard, A., et J. Garon. *Municipalités (B.-C.)*, 4.
 557 Robertson, James, et al. *Waterloo*, 2.
 333 Robertson, J. G., et al. *Ponts*, 3.
 660 Robinson, H., et al. *Chemin*, 8.
 690 Robinson, Hon. J. B., et al. *Trinity College*.
 579 Ross, Rév. G. W., et al. *Bureau de Poste*, 2.
 136 Routier, Rév. H., et al. *Gibier*, 4.
 169 Do. do. *Intempérance*, 6.
 365 Rowe, G., et al. *Réserves du Clergé*, 6.
 483 Rowsell, Henry. *Statuts*, 3.
 576 Ryan, John.
 720 Ryerson, Rév. John. *Collège Victoria*.
 496 Rykert, G., et al. *Jurés*, 2.

S.

- 99 St. André, Eglise de. *Québec, Eglise St. André*.
 378 St. Catharines, Conseil de Ville de. *Chemin de Fer de l'Ouest*, 1.
 4 St. Germain, Rév. J. B. *St. Laurent*.
 203 St. Ayacinthe, Collège, Corporation de.
 330 St. Laurent et Atlantique, Compagnie du Chemin de Fer.

PÉTITION—Continuation :

- 36 St. Louis, A., et al. *Montréal, Havre de.*
 475 St. Louis et Ligne Provinciale, Compagnie du Chemin de Fer de la.
 96 St. Viateur, La Corporation des Clercs-des,
 379 Sandwich, Municipalité de. *Niagara et Détroit Chemin de Fer, 1.*
 373 Sarnia, Municipalité de. *Réserves du Clergé, 6.*
 734 Do. do. *Lambton, 2.*
 724 Saunders, T., et al. *Société d'Agriculture, 3.*
 47 Scobie, Alex., et al. *Calédonia, 1.*
 353 Scott, Rév. J., et al. *Bishop's College.*
 83 Sénéca, Municipalité de. *Calédonia, 2.*
 736 Seymour, U., et al. *Licences d'Auberges, 5.*
 348 Shade, A., et al. *Niagara et Détroit, Chemin de Fer, 6.*
 662 Sharpe, J., et al., *Gwillimbury-Ouest, 1.*
 138 Shefford, Académie. *Président de.*
 365 Sherwood, Mme., et al. *Toronto, Asile des Orphelins.*
 246 Shewman, B., et al. *Fredericksburgh, 2.*
 464 Shirley, Rév. P., et al. *Bureau de Poste, 2.*
 37 Sill, James, et al. *Walpole, 1.*
 184 Silverthorn, Aaron, et Newman. *Thames.*
 81 Simard, Amable, et al. *Intempérance, 6.*
 338 Sleightholm, J., et al. *Vaughan, Compagnie du Chemin de.*
 492 Smith, Henry.
 267 Smith, James, et al. *Kent, 3.*
 665 Smith, Rév. J. M. (Synode Presbytérien) *Bureau de Poste, 2.*
 456 Smith, Thomson, et al. *Welland, Canal.*
 515 Smith, Rév. Wm., et Z. W. Canfield. *Réserves du Clergé, 6.*
 516 Do. *Réserves du Clergé, 6.*
 519 Do. *Bureau de Poste, 2.*
 466 Solmes, S., et al. *Sophiasburgh.*
 472 Sparks, N., et al. *Bytown et Prescott, Chemin de Fer.*
 610 Stanton, G., et al. *Niagara et Détroit Riv. Chemin de Fer.*
 473 Stormont, Dundas et Glengary, Conseil Municipal. *Municipalités, (H. C.), 4.*
 334 Sullivan, Municipalité de. *Réserves du Clergé, 6.*
 564 Sutton, Rév. E. G., et al. *Bureau de Poste.*
- T.
- 111 Talbot, District, Conseil Municipal de. *Rose.*
 697 Tempérance, Grande Division des Fils de la. *Intempérance, 3.*
 437 Tétu, Vital, et al. *Québec, 2.*
 163 Théberge, Rév. A., et al. *Intempérance, 6.*
 215 Do. do. *Masson, Collège.*
 296 Thibault, Rév. L., et al. *Intempérance, 6.*
 414 Thomas, D., et al. *Profession Médicale 7.*
 487 Thomas, E. C., et al. *Niagara et Détroit Rivière, Chemin de Fer, 6.*
 554 Thomas, J., et al. *Profession Médicale, 8.*
 294 Thompson, Hon. J. G., et al. *Sociétés d'Agriculture, 4.*
 382 Thorold, Municipalité de. *McFarland.*
 394 Thurtell, Benj. *Waterloo, 7.*
 551 Do. *Représentation, 1.*
 335 Do. et al. *Waterloo, 1.*
 45 Timony, Charles, et al. *Jurés, 2.*
 419 Titus, Isaac. *Havre de Rondeau.*
 470 Toronto, Conseil de la Chambre de Commerce de. *Colisation, 3.*
 691 Toronto, Conseil de la Chambre de Commerce de. *Colisation, 4.*
 717 Toronto, Maire, etc., de. *Municipalités (H. C.), 2.*
 108 Toronto, Institut des Artisans de.
 462 Toronto, Simcoe et Huron, Compagnie d'Union du Chemin de Fer.
 645 Torrance, David, et al. *Commerce de Banque, 3.*
 391 Torrance, Rév. J., et al. *Bishop's College.*
 349 Townley, Rév. A., et al. *Eglise d'Angleterre, 2.*
 226 Townsend, M., et al. *Clarenceville Académie.*
 125 Tracy, T., et al. *Education, 16.*

PÉTITION—Continuation :

- 423 Tranchemontagne, T. R., et al. *Berthier, Académie de.*
 137 Tremblay, L. G., et al. *Chemins, 4.*
 649 Turcot, Rév. L., et al. *Intempérance, 6.*
 408 Turgeon, J. O. A., et al. *Terrebonne.*
 24 Turnbull, Wm., et al. *Moore, 2.*
- V.
- 392 Vallières, A., et all. *Education, 11.*
 393 Do. do. *Québec (District) Association de la Bibliothèque de.*
 298 Van Linge, Rév. J., et al. *Chemins, 4.*
 461 Vaudreuil, Conseil Municipal de. *Isle Perrot.*
 356 Vaughan, C. R.
 167 Vidal, A., et R. McKenzie. *Intempérance, 6.*
 383 Viger, Mme., et al. *Montréal, Asile des Orphelins Catholiques Romains.*
 64 Vinet, Rév. C. L., et al. *Intempérance, 6.*
 312 Vining, Jared, et al. *Nissouri.*
- W.
- 430 Wainflect, Municipalité de. *Éducation, 2.*
 432 Do. do. *Réserves du Clergé, 6.*
 434 Do. do. *Niagara et Détroit, Rivières, Chemin de Fer, 1.*
 566 Wakefield, J., et al. *Waterloo, 9.*
 317 Walker, H., et al. *Réserves du Clergé, 6.*
 200 Walker, Jas., et al. *Matelots, 1.*
 671 Wallace, Rév. A., et al. *Bureau de Poste, 2.*
 319 Walpole, Municipalité de. *Walpole, 1.*
 321 Do. do. *Calédonia, 2.*
 672 Wardrop, Rév. T., et al. *Bureau de Poste, 2.*
 517 Warwick, Municipalité de. *Réserves du Clergé, 6.*
 53 Waterloo, Conseil Municipal de. *Réserves du Clergé, 6.*
 74 Do. do. *Guelph et Dundas, Chemin de, 1.*
 129 Waterloo, Conseil Municipal de. *Auberges, Licences de, 4.*
 130 Waterloo, Conseil Municipal. *Cotisations, 7.*
 131 Do. do. *Waterloo, 7.*
 51 Waterloo, Municipalité de. *Réserves du Clergé, 6.*
 549 Do. do. *Représentation, 3.*
 698 Do. do. *Waterloo, 12.*
 722 Watson, James, et al. *Goderich.*
 413 Watson, Richard.
 546 Watts, John. *Représentation, 2.*
 402 Weir, John G. *Elgin, Association, 3.*
 553 Welch, A., et al. *Profession Médicale, 8.*
 562 Wellsley, Municipalité de. *Waterloo, 5.*
 699 Do. do. *Waterloo, 13.*
 48 Wentworth et Halton, Conseil Munic. de. *Education, 14.*
 76 Do. do. *Revenu Public, etc., 4.*
 77 Do. do. *Réserves du Clergé, 6.*
 78 Do. do. *Guelph et Dundas, Chemin de, 1.*
 508 Wesléyenne, Conférence de l'Eglise de la Nouvelle Connexion. *Réserves du Clergé, 6.*
 107 Whitchurch, Municipalité de. *Réserve du Clergé, 6.*
 242 Whitney, E., et al. *Moore, 2.*
 342 Whitten, Rév. A. J., et al. *Bishop's College.*
 178 Whitwell, Rév. R., et al. *Bishop's College.*
 400 Wiers, D., et al. *Profession Médicale, 6.*
 309 Wilkes, J. A., et al. *Niagara et Détroit, Chemin de Fer, 1.*
 222 Wilkes, Mme., et al. *Montréal, Asile des Orphelins Protestants de.*
 386 Wilkes, Rév. H., et al. *Bureau de Poste, 2.*
 204 Wilkins, R. C., et al. *Ameliasburgh, 1.*
 387 Williams, J. T., et al. *Bureau de Poste, 2.*
 664 Williams, Rév. R. J., et al. *Bureau de Poste, 2.*
 301 Wilson, L., et al. *Revenu Public, etc., 2.*
 302 Do. do. *Réserves du Clergé, 6.*
 457 Wilson, Thomas, & Co., et al. *Bois, 3.*
 453 Wood, Rév. S. S., et al. *Bishop's College.*
 707 Do. do. *Éducation, 13.*
 210 Woodhouse, Municipalité de. *Walpole, 2.*
 721 Do. do. *Simcoe (Ville de), 1.*
 605 Wodruiff, Richard, et al. *Compagnies d'Assurances, 3.*

PÉTITION—Continuation :

- 1 Woods, R. S., et al. *Chancellerie*.
 236 Do. do. *Niagara et Détroit, Chemin de Fer des Rivières*, 1.
 54 Woolwich, Municipalité de. *Reserves du Clergé*, 6.
 639 Do. do. *Elora*.
 172 Workman, W., et al. *Montréal et Ligne de la Province, Compagnie du Chemin de Fer*.

Y.

- 323 Yokom, J., et al. *Calédonia*, 2.
 273 York, Conseil Municipal. *Education*, 12.
 471 York, Conseil Municipal de. *Cotisations*, 3.
 513 Do. do. *Municipalités (H.-C.)*, 2.
 102 Young, Rév. T. A., et al. *Bishop's College*.

PIÈCES DE MONNAIE :—Voir *Monnaie*.

PILKINGTON, TERRITOIRE DE :

1. Pétition d'E. Pasmore et autres, demandant que ce Territoire et le village d'Elora, soient érigés en un township, sous le nom de Pilkington, 127.

2. Pétition de la Municipalité de Nichol, contre l'annexion d'Elora à ce township, comme ci-dessus, 213.

PILOTES :

1. Pétition d'O. Rémond et autres, demandant un Acte pour l'incorporation des Pilotes entre Québec et Montréal, 12. Renvoyée à un Comité Spécial, 44. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 74. Rapport sur icelle; Bill présenté, 96. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 169. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 178. Considéré, 189. Rapporté; Grossoyé, 198. Passé, 202. Par le Conseil, 211. S. R., 283. (14 Vic., c. 123.)

2. Pétition de la Chambre de Commerce, contre, 120.

3. Pétition de J. Plante et autres, contre l'incorporation des Pilotes pour et au-dessous de Québec, excepté à certaines conditions, 28.

Voir *Québec, Maison de la Trinité de*.

PLAIDS COMMUNS, COUR DES :—Voir *Adresses*, 9. *Cours. Revenu Public, etc.*, 4.

POIDS ET MESURES :—Pétition de G. Hall et autres, demandant des modifications dans la loi relative à l'inspection des Poids et Mesures dans le District de Québec, 28.

POISSON ET HUILE :—Bill pour amender l'Ordonnance concernant l'inspection du Poisson et de l'Huile; Présenté, 100. Seconde lecture; Renvoyé au Comité Spécial, 123. Renvoyé au Comité Général, 137. Considéré, 168. Rapporté; Grossoyé, 173. Passé, 180. Par le Conseil, 211. S. R., 283. (14 Vic., c. 43.)

PONTS :

Batiscan :—Voir *infra*, 4.

- Rivière du Loup* :—Pétitions demandant la construction d'un Pont sur cette Rivière, dans la Paroisse de la Rivière du Loup :—D'A. Désautier et autres; D'E. Mayrand et autres, 8.
- Ste. Anne* :—Pétition D'E. Morin et autres, demandant une allocation pour construire un Pont sur cette Rivière, dans la Paroisse de St. Casimir, 8.
Ste. Anne (Village) :—Voir *Isle Perrot*.
Ste. Anne LaPérade :—Voir *infra*, 4.
St. Charles, Rivière :—Voir *Québec, Chemins à Barrières de*, 4.
- St. François, Rivière* :—Pétition de J. G. Robertson et autres, demandant une allocation pour achever le Pont Aylmer sur cette Rivière, dans Sherbrook, 50.
- St. Maurice, Rivière* :—Pétition de F. Normand et autres, demandant une indemnité pour les pertes encourues dans la construction des Ponts sur les Rivières St. Maurice, Batiscan et Ste. Anne LaPérade, 13.

PONTS—Continuation :

Sherbrooke :—Voir *supra*, 3.

Vaudreuil :—Voir *Isle Perrot*.

5. *Verte, Rivière* :—Pétition de J. B. Beaulieu et autres, de Whithworth, demandant une allocation pour construire un Pont sur cette Rivière, 98.

6. *Welland, Rivière* :—Pétition du Conseil Municipal de Niagara, demandant que certains Townships soient autorisés à construire un Pont tournant sur cette Rivière, 40. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 54. Rapport sur icelle, 57. Motion, pour renvoyer la pétition à un Comité Spécial, rejetée, 71.

Voir *Adresses*, 50. *Chatham, Pont. Chemins et Ponts. Comptes*, 67.

POSSESSION, LOI DE LA :—Voir *Lignes Latérales*.

POSTES, DÉPARTEMENT DES :

1. Bill pour transporter la régie du Département des Postes à l'Intérieur au Gouvernement Provincial; et pour l'administration de ce Département; Présenté, 44. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 125. Considéré, 136. Rapporté; Motion pour renvoyer de nouveau le Bill à un Comité Général; rejetée, 143. Grossoyé, 144. Passé, 154. Rapporté du Conseil avec des amendements, 182. Considérés et adoptés, 211. S. R., 283. (14 Vic., c. 17.)

2. Pétitions demandant qu'il ne soit pas permis de travailler le Dimanche dans le département des Postes :—
 De Wm. Reid, au nom du Presbytère de Kingston, 12. Des Révds. J. McMorine et W. Bain, de Bathurst, 36. Du Rév. W. J. Macdonell et W. Martin, de Gower Sud, etc.; Du Rév. J. Geggie, et autres, d'Edwardsburgh; De J. Counter, et autres, de Kingston, 40. Du Rév. H. Wilkes et autres, de Montréal; De J. T. Williams et autres, de Port Hope, 65. Du Rév. J. Howay et autres, de Norwich et Oxford Est; Du Rév. J. Corbett et autres, de Wakefield et Masham; De L. G. Gordon et autres, de Amherstburgh, 74. Du Rév. P. Shirley et autres, de Camden Est, 77. De la Municipalité de N. Cayuga; D'A. Macdougall et autres, de Perth, 81. Du Rév. W. Smith et Z. W. Canfield, au nom de l'Association Baptiste de la Grande Rivière, 89. De M. Colovin et autres, de London; Du Rév. W. T. Leach, D. C. L., et autres, de Montréal; Du Rév. E. G. Sutton et autres, de St. Jean Chrysostôme, 108. Du Rév. E. G. W. Ross et autres, de la Rivière du Loup, 117. D'A. M. P. Christie et autres, de St. Athanase, 119. D'A. McDonnell, au nom du Township d'Osgoode; Du Rév. R. Lonsdell et autres, de Laprairie; Du Rév. J. J. S. Mountain et autres, du Côteau du Lac, 127. De J. McMurchy et autres, d'Eldon; Du Rév. J. Fulton et autres, de Russelltown, 145. Du Rév. W. Macalister, au nom d'une Assemblée Publique de Port Sarnia; De S. Keeley et autres, d'Acton; D'Abn. MacNab et autres, de Norval; Du Rév. G. Hallen et autres, de Pénétanguishine; De J. Barwick et autres, de Woodstock, 158. De G. Mitchel et autres, de Gananoque, 161. Du Rév. R. J. Williams et autres, d'Eramosa; Du Rév. J. M. Smith, au nom du Synode Presbytérien du Canada, 167. Du Rév. A. Wallace et autres, de Beauharnois; Du Rév. T. Wardrop et autres, de Bytown, 170. Du Rév. Donald McKenzie et autres, de Zora Ouest, 181. Du Rév. A. Balfour et autres, de Kingsey et Durham, 200. De J. Dickey et autres, de Dundas; Du Rév. A. Pynn et autres, d'Oakville, 217. De Joseph Kinney et autres, d'Oakville, 228. D'A. McGlacham et autres, de Nassagaweya; De W. F. Munday, et autres, Baptistes, de Montréal, 236. Voir également *Revenu Public, etc.*, 4.

3. Pétition de J. Ellis et autres, de Perth, demandant que dans tout arrangement postal qui pourra avoir lieu, le bureau de Perth soit ouvert les Dimanches, une heure avant et une heure après le service du matin, 136.

POUDRE A TIRER :—Voir *Montréal*, 2.

PRESBYTÉRIEN :—Voir *Toronto, Congrégation Presbytérienne de*.

PRESQU'ISLE, HAVRE DE :—Pétition de T. Dalton et autres, demandant l'amélioration du dit Havre, et la construction d'un Canal pour le mettre en Communication avec le fonds de la Baie-Quinté, 194.

PRÊTS AUX COMPAGNIES INCORPORÉES :—Bill pour permettre au Gouvernement de disposer de certaines Réclamations contre certaines Compagnies pour prêts à elles faits sous l'autorité d'Actes du Parlement du Haut-Canada; Présenté, 164. Seconde lecture; Grossoyé, 187. Passé, 197. Par le Conseil, 203. S. R., 283. (14 Vic., c. 71.)

PREUVE, LOI DE LA :—Bill pour améliorer la Loi de la Preuve dans le Bas-Canada; Présenté, 42. Motion, pour la seconde lecture; Amendement, pour ajouter "de ce jour en six mois," adoptée, 202.

2. Bill pour exempter de la saisie d'exécution, dans les affaires civiles, certains biens et effets; Motion, pour la seconde lecture; Amendement, pour ajouter "de ce jour en six mois," adoptée, 202.

Voir *Dette, Emprisonnement pour*, 2. *Revenu Public, etc.*, 4.

PRIMOGENITURE :—Bill pour abolir le droit de Primogéniture; Présenté, 263. Voir *Constitution Provinciale*, 5. *Revenu Public, etc.*, 7, 8.

PRISONS :—Bill pour établir une meilleure discipline et une meilleure régie dans les Prisons, et pour la construction d'une Maison de Correction pour les jeunes délinquants; Présenté, 156.

Voir *Palais de Justice*.

PRIVILEGES :

1. COMITÉ PERMANENT des Privilèges et Elections, nommé, 9, 30.

2. Un Membre se lève à sa place et informe la Chambre qu'une personne du nom de George Ure lui a adressé la parole, de la galerie des Rapporteurs, d'une manière grossière et offensante, et que depuis, il a refusé de faire apologie; M. Ure, est sommé de comparaître immédiatement, 160. Il comparait à la Barre, et s'adresse à la Chambre; Résolution, qu'il est coupable d'une infraction des Privilèges de la Chambre; Il est réprimandé par M. l'Orateur, et reçoit l'ordre de se retirer; Ordre que la réprimande faite par M. l'Orateur soit entrée dans le Journal, 164.

3. Motion, que tandis qu'il est nécessaire que les Privilèges de la Législature soient indéfinis pour qu'elle remplisse avec indépendance ses hautes fonctions, il est également nécessaire que toute facilité soit accordée au public et à la Presse d'assister aux Débats; et qu'une place convenable soit assignée aux Rapporteurs, 212.

Voir *Intempérance*, 4.

PROCÉDURE CRIMINELLE :—Bill pour établir un code de Procédure Criminelle; Présenté, 14. Ordre pour la seconde lecture, remis indéfiniment, 140.

PROCLAMATIONS :

1. Prorogeant la Législature,—*Au commencement de ce volume*, pp. v à x.

2. Convoquant la Législature, p. xi.

3. Annonçant que la Sanction Royale a été donnée à certains Bills Réservés, pp. vi, viii.

4. Annonçant que Sa Majesté a désavoué le Bill pour incorporer Bytown, p. vii.

PROCURÉURS GÉNÉRAUX :—Voir *Adresses*, 11. *Comptes*, 17. *Revenu Public, etc.*, 1, 10.

PROFESSION MÉDICALE :

1. Bill pour incorporer les Membres de la Profession Médicale du H.-Canada; Présenté, 54. Motion, pour la seconde lecture; Amendement pour ajouter "de ce jour en six mois," rejeté; Bill pour la seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 149. Considéré, 231. Rapporté amendé; Motion, que les amendements soient lus la seconde fois; Amendement, pour ajouter "de ce jour en six mois," rejeté; Amendement, pour renvoyer le Bill de nouveau à un Comité Général, rejeté; Amendements adoptés; Bill Grossoyé, 244. Troisième lecture; Cavalier proposé et rejeté; Motion, pour passer le Bill; Considération remise à six mois, 260.

2. Bill pour amender l'Acte qui incorpore la Profession Médicale du B.-Canada, et pour rendre justice à certaines personnes qui pratiquaient lorsque le dit Acte est devenu Loi (M. Sanborn); Présenté, 138. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 207.

3. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender la 7e section de l'Acte 10 et 11 Vic., c. 26, relatif à l'étude et à la pratique de la Médecine et de la Chirurgie dans le B.-Canada; Résolution rapportée et amendée, 139.

4. Bill pour amender l'Acte qui incorpore la Profession Médicale du B.-Canada (Hon. M. LaTerrière); Présenté, 139. Motion, pour la seconde lecture; Amendement, pour ajouter "de ce jour en six mois," adopté, 207.

5. Pétition d'A. F. Holmes et autres, composant la Faculté de Médecine du Collège McGill, contre le Bill, 204.

6. Pétitions demandant que les différents systèmes de Médecine soient placés sur un pied d'égalité :—De W. M. Harty et autres, du B.-Canada, 28. De C. M. K. McDonald, et autres, du H.-C., 36. De D. Weirs et autres, 69. De H. W. Blanchard et autres, 70. De H. Merriman et autres, 81. De Wm. Miller et autres, 98. De M. Baker et autres, 158. De S. Pearson et autres, 213.

7. Pétition de D. Thomas et autres, de St. François, demandant que les personnes qui ont reçu le degré de M. D., dans un Collège des E. U., soient admises à la pratique dans le B.-Canada, 70. Renvoyée à un Comité Spécial, 74.

8. Pétitions demandant que J. J. Lancaster soit autorisé à pratiquer l'Homéopathie dans le H.-Canada :—D'A. Welch et autres, de Westminster; De J. Thomas, et autres, de London, 108.

Voir *Montréal, Ecole de Médecine de* :

PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE, DROIT DE :

1. Bill pour pourvoir à l'admission des réimpressions étrangères des Ouvrages Britanniques jouissant du Droit de Propriété Littéraire; Présenté, 116. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 155. Ordre pour la prise en considération, déchargé, 157.

2. La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération s'il est expédient d'imposer un droit de 20 pour cent, sur les réimpressions étrangères des Ouvrages Britanniques jouissant du Droit de Propriété Littéraire, 165. Résolution rapportée et adoptée, 172.

3. Bill pour imposer un droit sur les réimpressions étrangères des Ouvrages Britanniques jouissant du Droit de Propriété Littéraire; Présenté, 172. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 187. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 227. Passé, 237. Par le Conseil, 264. S. R., 284. (14 Vic., c. 6.)

Voir *Adresses*, 18, 19. *Comptes*, 19.

PROROGATION :

1. M. l'Orateur communique une lettre du Secrétaire Privé de Son Excellence, annonçant l'intention de Son Excellence de proroger la Législature le 9 courant, 247.
2. Son Excellence proroge la Législature, 286.
Voir *Proclamation*, 1.

QUARANTAINE :—Pétition de Gooderham et Werts et autres, Maîtres, faisant le Commerce de Québec et Montréal, demandant certains amendements relativement à la Quarantaine, et à la visite des Officiers de Douane, etc ; et demandant qu'il soit adopté des mesures pour faire disparaître les dangers au Cap Rozier et aux Isles aux Oiseaux, 36.

QUÉBEC, AQUEDEC DE :

1. Pétition du Maire et des Conseillers de Québec, demandant l'amendement de la 10^e Vic., c. 113, et l'introduction de certaines dispositions pour l'introduction d'un Aqueduc, 40. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 44. Rapport, qu'avis n'en a pas été donné, 66. Règle exigeant publication de l'avis, suspendue, 121. Bill pour établir un Bureau de Direction chargé de l'administration de l'Aqueduc ; Présenté, 128. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial ; Pétition de J. Larose et autres, contre l'imposition d'une taxe compulsive pour l'eau, renvoyée au même comité ; Membres ajoutés, 168. Rapporté (avec le témoignage), 194. Rapport imprimé ; Bill renvoyé à un Comité Général, 196. Considéré, 235. Rapporté ; Motion pour renvoyer de nouveau le Bill au Comité Général, rejetée ; Grossoyé, 244. Passé, 245. Par le Conseil, 264. S. R., 284. (14 Vic., c. 100.)
2. Pétition de l'Hon. L. Massue et autres, demandant qu'une augmentation de pouvoir soit conférée à la Corporation de cette ville, pour construire un Aqueduc, 124.
3. Pétition de J. Larose et autres, demandant que les propriétaires de maisons ne soient pas obligés de prendre ou payer l'eau de l'Aqueduc, 145. Renvoyée au Comité sur le Bill relatif à l'Aqueduc, 168.

QUÉBEC, ASSOCIATION CHARITABLE DES DAMES CATHOLIQUES ROMAINES DE :—Pétition des Directrices, demandant une allocation, 37.

QUÉBEC, ASSOCIATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DES INSTITUTEURS DU DISTRICT DE :—Pétition d'A. Vallières et autres, demandant une allocation, 68.

QUÉBEC, ASILE DES ORPHELINS DE :—Pétition de Mme. Mountain et autres, demandant une allocation, 46.

QUÉBEC, ASILE DES ORPHELINES PROTESTANTES DE :—Pétition des Dames du Comité, demandant l'allocation ordinaire, 37.

QUÉBEC, BANQUE DE :—Voir *Comptes*, 9.

QUÉBEC, CHARPENTIER DE NAVIRE DE :

1. Pétition de J. Guérard et autres, demandant un Acte pour incorporer les Charpentiers de Navire du District de Québec, 28. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 31. Rapport, qu'avis n'en a pas été donné, 57. Règle exigeant l'avis, suspendue, 108. Bill présenté, 121. Motion pour la seconde lecture ; Amendement, pour ajouter "de ce jour en six mois," adoptée, 223.
2. Pétitions contre le Bill :—Du Conseil de la Chambre de Commerce de Québec, 188. De C. E. Levey et Cie., et autres, 201.

QUÉBEC, CHEMINS A BARRIÈRES DE :

1. Bill pour amender l'Acte autorisant l'acquisition du Pont Dorchester (M. Cauchon) ; Présenté, 121. Se-

QUÉBEC, CHEMINS A BARRIÈRES DE—Continuation :

conde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 199. Considéré, 246. Rapporté ; Grossoyé, 248. Passé, 251. Par le Conseil, 277. S. R., 284. (14 Vic., c. 102.)

2. Pétition de C. F. Pratt et autres, demandant que les Syndics soient autorisés à continuer le Chemin de Charlesbourg à travers St. Pierre, espace de sept milles, 125.

3. Bill pour amender l'Acte autorisant les Syndics à faire l'acquisition du Pont Dorchester, etc., quant à un certain chemin y mentionné ; Rapporté par un Comité, 125. Seconde lecture ; Grossoyé, 167. Motion pour la troisième lecture ; Amendement pour ajouter "de ce jour en six mois," rejeté ; Motion pour renvoyer le Bill au Comité Général, rejetée ; Bill passé, 171. Message du Conseil demandant les preuves et les témoignages sur lesquels le Bill est fondé, 225. Message en donnant communication, 230. Permission accordée à MM. Ross et Cauchon (Membres) de parler à la Barre du Conseil, au sujet de ce Bill, 261.

4. Pétition de J. Gibb et autres, Directeurs de la Banque de Québec, demandant qu'une clause soit insérée dans le Bill ci-dessus, pour ôter la priorité donnée aux débetures émises pour l'achat du Pont Dorchester, sur les autres émises antérieurement, 217.

5. Pétition de W. H. Lemoine et autres, demandant que les Syndics complètent un certain chemin, et la construction de deux ponts sur la Rivière St. Charles, 12.

6. Pétition de J. Plamondon et autres, demandant que le chemin conduisant au Moulin du gouvernement, à L'Ancienne Lorette, soit macadamisé, sous la régie des Syndics, 12.

7. Pétition de S. W. Pentland et autres, demandant l'amélioration du Chemin Belvédère, communiquant du Chemin St. Louis au Chemin de Ste. Foye, 136.

Voir *Adresses*, 50. *Comptes*, 41.

QUÉBEC (CITÉ) :

1. Bill pour amender et refondre les Ordonnances incorporant Québec, et pour accorder de plus amples pouvoirs à la Corporation ; Présenté, 14. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 45.

2. Pétition de V. Têtu et autres, demandant que l'Acte 9 Vic., amendant les Ordonnances d'incorporation, soit maintenu et mis en force, 74.

3. Pétition du Maire et des Conseillers de Québec, demandant la révocation de la loi qui impose une amende sur les Colporteurs qui vendent sur les marchés de Québec, 68.

4. Pétition de L. Laplante et autres, propriétaires des Bateaux traversiers, se plaignant de ce que la Corporation a pris possession d'un débarcadère dont ils se servaient ci-devant, et demandant justice, 89. Renvoyée à un Comité Spécial, 208.

5. Pétition de F. Lafleur et autres, demandant que l'on refonde les ordonnances incorporant Québec, 159. Imprimée, 164.

Voir *Ryan*.

QUÉBEC, CONSTRUCTION D'ÉDIFICES PUBLICS A :—Voir *Subsides*, 1.

QUÉBEC, ÉCOLE DE MÉDECINE DE :—Pétition de demandant l'établissement d'une Bibliothèque et d'un Musée, 40.

QUÉBEC, ÉCOLE DES ENFANTS DE :—Pétition des Dames du Comité, demandant l'allocation ordinaire, 37.

QUÉBEC, ÉCOLES NATIONALES DE :—Pétition du Rév. Dr. MacKie et autres, demandant une augmentation d'allocation, 54.

QUÉBEC, EGLISE ST. ANDRÉ DE :—Pétition du Ministre, des Anciens, etc., demandant une allocation pour l'Ecole en connexion avec cette Eglise, 28.

QUÉBEC, EGLISE ST. PATRICE DE :—Pétition du Rév. P. Mc-Mahon et autres, demandant que la congrégation de cette Eglise soit autorisée à poursuivre le recouvrement de la rente des Bancs de la dite Eglise; Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 137. Rapport sur icelle, 142. Bill présenté, 146. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 177. Passé, 184. Par le Conseil, 211. S. R., 283. (14 Vic., c. 125.)

QUÉBEC, ET LAC SUPÉRIEUR, ASSOCIATION DES MINES DE :—Pétition de, demandant que leurs opérations minières soient protégées, et demandant également un Prêt, 9.

QUÉBEC ET RICHMOND, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER :—Pétition de N. F. Belleau et autres, demandant un Acte d'incorporation sous ce nom, 28. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 37. Rapport sur icelle, 47. Bill présenté, 51. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 112. Rapporté, 151. Renvoyé au Comité Général, 156. Considéré, 169. Rapporté; Grossoyé, 173. Passé, 196. Rapporté du Conseil avec des Amendements, 212. Considérés et adoptés, 214. S. R., 283. (14 Vic., c. 116.)

QUÉBEC ET ST. ANDRÉ, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition de H. LeMesurier et autres, demandant un Acte d'incorporation pour construire un Chemin de Fer depuis la Pointe Lévy, vis-à-vis Québec, jusqu'à la ligne frontière du Nouveau-Brunswick, 28. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 44. Rapport sur icelle, 57. Bill présenté, 60. Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 113. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 170. Considéré, 177. Rapporté; Grossoyé, 185. Passé, 202. Rapporté du Conseil avec des amendement, 238. Considérés, et adoptés, 248. S. R., 284. (14 Vic., c. 117.)

QUÉBEC, EXPLORATION EN ARRIÈRE DE :—Voir Adresses, 45. Comptes, 57.

QUÉBEC, MAISON DE LA TRINITÉ DE :

1. Pétitions demandant des amendements à l'Acte de la dernière Session relatif à la Maison de la Trinité quand au pilotage des vaisseaux entre Québec et Montréal, et que les pilotes non licenciés soient autorisés à exercer leur profession :—De F. Laliberté et autres, 12. De W. Patton et autres, 13.

2. Pétition de B. Lachance, contre toute modification de l'Acte, 28. Renvoyé au Comité sur le Bill pour amender le dit Acte, 70.

3. Bill pour amender l'Acte de la Maison de la Trinité de Québec, et pour exempter les Maîtres des Vaisseaux, appartenant à Québec, de prendre des pilotes dans certains cas; Présenté, 49. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 56. Pétition de B. Lachance et autres, contre; renvoyée au même comité, 70. Membres ajoutés, 99. Bill rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 125. Considéré; Rapporté (amendé de manière à ce que le Bill s'étende au Bas-Canada, au lieu de Québec); Grossoyé, 167. Passé, 171. Par le Conseil, 219. S. R., 283. (14 Vic., c. 96.)

4. La Chambre résout de se former en Comité, pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte de la Maison de la Trinité de Québec, et de changer le droit de tonnage sur certains vaisseaux, 109. Considéré, 207. Considéré de nouveau, et pas de rapport, 214.

5. Pétition de la Chambre de Commerce de Québec, demandant que les Maisons de la Trinité de Québec et Montréal, ne forment qu'un seul établissement à Québec, 70. Imprimée, 71. Renvoyée à un Comité Spécial, 117.

QUÉBEC, MAISON DE LA TRINITÉ DE—Continuation :

6. Pétition de G. Lachance et autres, Pilotes, contre la réunion des Maisons de la Trinité, ou aucun amendement à l'Acte de la Maison de la Trinité de Québec, 137.

Voir Comptes, 51. St. Laurent.

QUÉBEC, MARCHÉ DE :—Voir Adresses, 40. Québec, 3.

QUÉBEC, PRÊTS AUX INCENDIÉS DE :—Bill pour amender l'Acte accordant du secours aux Incendiés de Québec; Du Conseil; Première lecture, 138. Seconde et troisième lectures; Passé, 262. S. R., 284. (14 Vic., c. 101.)

Voir Adresses, 41. Comptes, 52.

QUÉBEC, SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE DES OUVRIERS DE :—Pétition de P. Gauvreau et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 13. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 30. Rapport sur icelle, 37. Pétition renvoyée à un Comité Spécial, 40. Rapport sur icelle; Bill présenté, 50. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 113. Rapporté; Grossoyé, 144. Passé, 148. Par le Conseil, 159. S. R., 182. (14 Vic., c. 127.)

QUÉBEC, SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE BRITANNIQUE ET CANADIENNE DE :—Pétition de J. Hale et autres, demandant l'allocation ordinaire, 117.

QUÉBEC, SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE DE :—Pétition de G. B. Faribault, Ecr., Président, demandant l'allocation ordinaire, 95.

Voir Adresses, 34. Comptes, 45.

QUÉBEC, SOCIÉTÉ ST. JEAN-BAPTISTE DE :—Pétition de l'Hon. L. Massue et autres, demandant des amendements à son Acte d'Incorporation, 68. Bill pour incorporer, etc.; Du Conseil, 73. Première lecture, 74. Seconde lecture; Grossoyé, 123. Passé, 126. S. R., 182. (14 Vic., c. 126.)

QUEEN'S COLLEGE, KINGSTON :

1. Pétition de l'Université de Queen's College, demandant une dotation, 46.

2. Pétition du Bureau des Syndics, demandant une allocation en faveur de l'Ecole de Grammaire du dit Collège, 46.

QUEENSTON, COMPAGNIE DU PONT SUSPENDU DE :—Proclamation annonçant que la Sanction Royale a été donnée au Bill (réservé) pour incorporer la dite Compagnie,—*Au commencement de ce volume*, p. viii.

QUESTIONS :

1. Débats, sur des questions, ajournés, 11, 18, 20, 73, 76, 80, 128, 130, 166, 208, 243, 260.

2. Amendement à un amendement, 18, 90, 107, 134, 180, 198, 266.

3. Amendement proposé par le moteur de la motion principale, 97.

4. Considération de questions, remises indéfiniment 30, 139, 140.

5. Le moteur d'une motion vote contre, 106.

6. Questions d'Ordre :—Voir *Ordre, Questions d'*.

QUESTIONS REJETÉES OU REMPLACÉES :

7. Pour permission de présenter un Bill pour défendre l'emploi de l'argent public à des fins qui n'auront pas été prévues par une loi, et pour limiter les Pensions, 5.

8. Pour une Adresse demandant copie de tous les Rapports du Procureur-Général du Haut-Canada, relatif à la réserve d'aucun des Bill passés pendant la dernière session, 13.

9. Pour permission de présenter un Bill relatif aux Warrants, 33.

QUESTIONS—*Continuation :*

10. Pour permission de présenter un Bill exigeant des rapports annuels des Officiers Publics, 33.

11. Pour une Adresse à Son Excellence, demandant qu'il soit fait un relevé de la Baie de Nottawasaga, et un rapport sur la dépense nécessaire pour faire un havre en cet endroit ; ainsi qu'une inspection du Havre de Pénétanguishine, sur le Lac Huron, pour constater le meilleur endroit d'un terminus d'un Chemin de Fer de Toronto à ce Lac, 33.

12. Que le Bill pour amender et simplifier la pratique de la Loi, et réduire les frais judiciaires, soit lu pour la seconde fois, 38.

13. Pour une Adresse à Sa Majesté et au Parlement Impérial, demandant un Acte rendant le Conseil Législatif électif ; et autorisant la Législature à convoquer une Convention du Peuple, pour établir une constitution Provinciale, 40.

14. Pour permission de présenter un Bill pour rendre vacants les sièges des Membres qui ne payent pas leurs dettes, 42.

15. Pour une Adresse à Son Excellence demandant copie de toutes Pétitions ou Correspondances relatives à la conduite de Thos. C. Dixon, Ecr., de London, comme Juge de Paix, 47.

16. Pour une Adresse à Son Excellence, demandant copie de toutes les Pétitions, Opinions et Correspondance, relativement au pardon accordé au Dr. Keyes, emprisonné, sous sentence, dans le Pénitencier Provincial, 51.

17. Pour permission de présenter un Bill pour amender l'Acte qui pourvoit au paiement des Pertes causées par la Rébellion dans le Bas-Canada, 51.

18. Pour renvoyer la Pétition de Robert Dean, de Crowland, à un Comité Spécial, 54.

19. Pour permission de présenter un Bill autorisant le commerce de Banque, 66.

20. Que le Bill pour amender l'Acte qui règle l'inspection et le mesurage du bois de construction, etc., soit lu une seconde fois ; Remplacé par un amendement, 67.

21. Pour renvoyer la pétition du Conseil du District de Niagara, relativement à la construction d'un pont tournant sur la Rivière Welland, à un Comité Spécial, 71.

22. Pour permission de présenter un Bill pour empêcher le paiement de certaines réclamations en vertu de l'Acte autorisant le paiement des Pertes causées par la Rébellion dans le Bas-Canada, avant que certaines informations soient mises devant la Chambre, 72.

23. Pour renvoyer la Pétition du Conseil Municipal de Kent, relative aux Comtés de Lambton et Kent, à un Comité Spécial, 74.

24. Pour la nomination d'un Comité Spécial chargé de rédiger un Bill pour pourvoir à l'emploi du revenu provenant des Réservés du Clergé, à l'avancement de l'éducation (proposée comme amendement, 80.) Rejetée, 83.

25. Qu'il est inexpédient de toucher aux dotations existantes faites à même le Fonds des Réserves du Clergé, et que la partie de ce Fonds à la disposition du Gouvernement soit divisée entre les différentes sectes, qui n'ont pas encore été dotées, 83.

26. Pour une Adresse à Sa Majesté recommandant au Parlement une mesure pour la révocation de l'Acte Impérial, 3 et 4 Vic., c. 78, relatif aux Réservés du Clergé, en ayant égard aux droits existants, 84.

27. Pour une Adresse à Sa Majesté demandant la révocation de l'Acte Impérial relatif aux Réservés du Clergé, et que l'appropriation de ces Réservés soit laissée à la Législature Provinciale, 84.—De nouveau, 87.

QUESTIONS—*Continuation :*

28. Pour une Adresse à Sa Majesté demandant un amendement à la Constitution, conférant au Peuple du Canada, le droit de législater sur toutes les matières intérieures et d'un caractère social, 86.

29. Que le bien-être de la société exige un contrôle efficace sur toutes les autorités constituées, afin de prévenir les abus de pouvoir ; et que les fonctions des Départements Législatifs, Exécutifs et Judiciaires devraient être mieux définies, afin que tous puissent comprendre facilement leurs devoirs et leurs droits politiques ; Remplacée par un amendement, 97.

30. Demandant la nomination d'un Comité Spécial chargé de s'enquérir des circonstances concernant la mission de Robert Randal, Ecr., en Angleterre, en 1827, pour des affaires d'intérêt public du Peuple du Haut-Canada, 98.

31. Que la 66e Règle soit suspendue quant à l'introduction d'un Bill demandé par la Compagnie du Chemin de Fer de St. Louis et de la Ligne de la Province, pour réunir cette Compagnie à la Compagnie du Chemin de Montréal et Lachine, 101.

32. Que pour le reste de la Session, la Chambre se réunisse les Lundis, Mercredis et Vendredis, à 10h. A. M., 106.

33. Qu'une augmentation de la Représentation devrait être basée sur l'augmentation graduelle de la population, et que suivant ce principe, chaque collège électoral, de pas plus de 20,000, devrait être représenté par un Membre,—de 20,000 à 30,000, par deux membres,—et au-dessus de 40,000, par trois membres, (proposé comme amendement), 107.

34. Que le Bill pour amender l'Ordonnance de l'enregistrement des titres et des charges des propriétés immobilières, soit lu une seconde fois ; Remplacée par un amendement, 111.

35. Que le Bill pour révoquer l'Acte réglant l'engagement des matelots, soit lu une seconde fois ; Remplacée par un amendement, 111.

36. Pour renvoyer la Pétition de D. Cameron, demandant l'octroi de titres pour les terres sur lesquelles lui et ses compagnons se sont établis dans Thorah, à un Comité Spécial, 117.

37. Pour suspendre la règle imposant un honoraire sur les Bills Privés, quant au Bill pour prolonger le Chemin de Fer de Montréal et Lachine, 121.—Quant au Bill pour investir John Frank d'un terrain réservé pour un Chemin, 190.

38. Que pour le reste de la Session, la Chambre se réunisse chaque jour (les Samedis compris) à 11h., 139.

39. Que la Chambre se réunisse plus à bonne heure que d'ordinaire, le jour suivant, 142.

40. Qu'Instruction soit donnée au Comité des Dépenses Contingentes d'insérer dans son Rapport une allocation de 15s. par jour aux Écrivains Surnuméraires, pendant cette Session, et de quatre piastres par jour aux Traducteurs Surnuméraires, avec leurs frais de voyage ; Amendement, que le Greffier demande des soumissions de la part des personnes disposées à servir comme Écrivains Surnuméraires, pendant la prochaine Session, à 7s. 6d., par jour, rejeté ; Motion principale, rejetée, 145.

41. Qu'il serait très avantageux au Peuple, et pour l'expédition des affaires, etc., que le temps et le lieu des Réunions du Parlement fussent fixés par une Loi ; Amendement, pour ajouter "réservant au gouvernement le pouvoir de convoquer une Session extraordinaire lorsque besoin sera," rejeté ; Motion principale également rejetée, 159.

42. Qu'il est expédient de donner aux autorités Municipales, le contrôle de la nomination et des salaires des

QUESTIONS—Continuation :

Officiers de Comté,—et certains autres pouvoirs ; ainsi que d'abolir la qualification foncière des voteurs aux élections municipales ; Considération de la motion remise à six mois, 159.

43. Que le Bill pour améliorer la loi de la Preuve, soit lu une seconde fois ; Remplacée par un amendement, 173.

44. Que le Bill pour faire comparaître les Témoins, dans les affaires civiles, devant les Cours de Jurisdiction Supérieure, soit lu une seconde fois ; Remplacée par un amendement, 174.

45. Que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'établir des Asiles pour les Sourds et Muets, et les Aveugles ; ainsi qu'une Maison de Refuge, et une Ecole pour la réforme des jeunes délinquants, 190.

46. Pour la nomination d'un Comité Spécial chargé de faire rapport sur le meilleur moyen de modifier la constitution du Conseil Législatif, pour lui assurer une plus grande part de la confiance publique,—et aussi pour empêcher l'Administration de se servir du patronage de la Couronne, pour influencer l'action indépendante des Membres de l'une ou l'autre Chambre ; Remplacée par la Question Préalable, 191.

47. Pour la nomination d'un Comité Spécial chargé de s'enquérir des avantages qui pourraient résulter de la construction d'un Canal entre la Rivière Niagara et le Canal Welland, à Thorold, 191.

48. Que le Bill pour permettre à H. J. Greenstreet de pratiquer comme Procureur et Solliciteur, soit lu la troisième fois ; Remplacée par un amendement, 192.

49. Qu'Instruction soit donnée au Comité des Subsidés de faire rapport sur le meilleur moyen de prélever et employer les revenus du pays, suivant certaines proportions spécifiées (divisant le Revenu, en Revenu Provincial, Revenu de District, et Revenu Spécial, etc.) 199.

50. Que le Bill pour exempter certain montant de biens et effets, de la saisie et exécution dans les affaires civiles, soit lu une seconde fois ; Remplacée par un amendement, 202.

51. Que le Bill pour empêcher la saisie et la vente du Patrimoine, pour dette, soit lu une seconde fois ; Remplacée par un amendement, 202.

52. Que le Bill pour légaliser un Statut du Conseil du District de Wellington, imposant une taxe sur les terres, soit lu une seconde fois, 203.

53. Que le Comité Général sur le Bill pour abolir l'Emprisonnement pour Dette, ait la liberté de siéger de nouveau, 203.

54. Pour renvoyer la Pétition de Henry Allen, Ecr., relative à sa destitution de la charge de Juge du District de London, à un Comité Spécial, 204.

55. Pour permission de présenter un Bill réglant la Dépense Publique, et limitant l'octroi des Pensions, 205.

56. Que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer une Compagnie pour construire un Chemin de Fer entre les Rivières Niagara et Détroit ; Remplacée par un amendement, 206.

57. Que le Bill pour amender l'Acte incorporant la profession Médicale, dans le Bas-Canada, soit lu une seconde fois ; Remplacée par un amendement, 207.

58. Que tandis qu'il est nécessaire à la Législature, pour remplir ses importantes fonctions, que ses privilèges ne soient pas définis, il est également nécessaire d'offrir toute la facilité possible au Public et à la Presse d'assister aux débats ; et qu'une place convenable soit préparée pour les Rapporteurs, 212.

QUESTIONS—Continuation :

59. Que le Bill (du Conseil) pour amender et simplifier les lois relatives à l'intérêt de l'argent, soit lu une seconde fois ; Remplacée par un amendement, 219.

60. Que la Pétition de J. H. Park, relative à l'Asile des Lunatiques, et à sa Destitution de la charge de Surintendant, soit renvoyée à un Comité Spécial, 219.

61. Que le premier Rapport du Comité du Revenu et de la Dépense Publics de la Province, soit renvoyé au Comité, avec Instruction de faire rapport s'il est expédient de présenter une Adresse à Sa Majesté demandant que le salaire du Gouverneur-Général soit payé à même le Trésor Impérial,—ou autrement, qu'il soit réduit ; aussi, la réduction de tous les salaires au-dessus de £500,—que les Procureurs-Généraux ne forment plus partie du Conseil Exécutif,—et que la charge de Solliciteur-Général soit abolie ; Amendement pour retrancher tous les mots après "expédient" et insérer "de limiter le salaire du Gouverneur-Général à £3,500 ;" Rejeté ; Motion principale Rejetée, 222.

62. Que le Bill pour incorporer les Charpentiers de Navire du District de Québec ; soit lu une seconde fois ; Remplacée par un amendement, 223.

63. Qu'il est expédient qu'aucun warrant ne soit signé à l'avenir, pour le paiement d'argent public, ni pour aucun nouvel emploi, sans avoir été préalablement autorisé par la Législature, etc., (proposée avant la considération de la question des subsides), 226.

64. Que le Bill pour confirmer certains statuts du Conseil de District de London, soit lu une seconde fois ; Remplacée par un amendement, 231.

65. Que pour certaines raisons, il est désirable de demander par Adresse à Son Excellence la destitution de certains Syndics de l'Asile des Lunatiques de Toronto, et qu'il fasse faire une enquête sur les accusations portées contre le Dr. Parke, et lui offrir l'opportunité de se défendre ; M. l'Orateur refuse de recevoir la motion, comme étant imparlementaire, parce qu'elle est motivée tout le long, 239.

67. Pour renvoyer la Pétition de Henry Smith, relative à sa destitution de la charge de Préfet du Pénitentiaire, à un Comité Spécial, 242.

68. Pour renvoyer la pétition de F. Costen, relative à sa destitution de la charge de gardien en chef du Pénitentiaire, à un Comité Spécial, 242.

69. Qu'il est expédient de réduire les dépenses de la Législature du gouvernement Civil,—pour accorder des salaires au lieu d'honoraires,—que le salaire du Gouverneur-Général soit payé à même le Trésor Impérial,—que les Procureurs Généraux soient restreints à leurs devoirs officiels,—et que le Conseil Législatif soit élu par le Peuple, 244.

70. Pour la passation du Bill incorporant les Membres de la Profession Médicale, dans le H.-Canada ; Considération de la question remise à six mois, 260.

71. Que le Bill pour amender l'Acte autorisant l'établissement de Compagnies d'Assurance Mutuelle, soit lu une seconde fois ; Remplacée par un amendement, 265.

72. Qu'Instruction soit donnée au Comité Général sur les Dépenses Contingentes, de considérer s'il est expédient d'accorder une nouvelle allocation aux officiers et aux serviteurs, telle que mentionnée dans la Cédule (des pertes causées par la destruction de l'Edifice du Parlement) annexée au second Rapport sur les Dépenses Contingentes, 272.

72. Motion, qu'il est expédient d'autoriser la tenue d'une Convention générale du Peuple de la Province, pour prendre en considération certains changements proposés à la constitution, aux Lois et aux Institutions du

QUESTIONS.—Continuation :

Pays, qui préoccupent actuellement l'esprit public,—et pour fixer la manière de choisir les Délégués; Objection faite à la motion, pour la raison qu'avis n'en a pas été donné; M. l'Orateur maintient l'objection; Appel de sa décision est fait, et elle est confirmée par la Chambre, 280.

73. Que la Chambre s'ajourne maintenant, 42, 175, 243, 272, 274.

74. Que le reste des Ordres du jour soit remis à demain, 49, 101, 175, 223, 234, 246.

75. Que la Chambre se réunisse à dix heures le jour suivant, 220,—à 11 heures, 224.

76. Que certains Ordres du Jour soient maintenant pris en considération, 234, 246, 264, 269, 273, 274.

QUORUM:—La Chambre s'ajourne faute de, 72, 141, 149, 178, 217, 247, 268, 279.

RAINHAM:—Voir *Walpole*, 3.

RANDAL, ROBERT :

1. Pétition de W. L. Mackenzie, Exécuteur Testamentaire de feu R. Randall, demandant une Adresse à Son Excellence pour copie de certains documents relatifs à la succession de M. Randall, 54.

2. Pétition de W. L. Mackenzie et I. H. Culf, demandant le paiement d'une certaine somme due à la succession de feu M. Randall, 54.

3. Motion, demandant la nomination d'un Comité Spécial pour s'enquérir des circonstances de la mission de M. Randall en Angleterre, en 1827, dans l'intérêt public du Peuple du Haut-Canada, Rejetée, 98.

RAPPORTEURS:—Pétition de M. Moore et autres, Rapporteurs de la Chambre d'Assemblée, demandant une rémunération pour les travaux, 145. Renvoyée au Comité des Dépenses Contingentes, 158. Rapport sur icelle, 269. Concours, 273.

RAWDON ET INDUSTRIE, CHEMIN DE FER:—Voir *Industrie et Rawdon*.

RÉBELLION, PERTES CAUSÉES PAR LA (B.-C.):

1. Motion, pour permission de présenter un Bill pour amender l'Acte qui pourvoit au paiement des pertes causées par la Rébellion, Rejetée, 51.

2. Motion, pour permission de présenter un Bill pour empêcher le paiement d'aucune réclamation, jusqu'à ce que certaine information ait été fournie à la Chambre, Rejetée, 71.

Voir *Adresses*, 42, 43. *Comptes*, 54, 55.

RECENSEMENT:—Bill pour amender l'Acte du Recensement; Présenté, 120. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 177. Considéré, 189.

RECTORERIES:—Bill relatif aux Presbytères et aux Rectoreries; Présenté, 205.

Voir *Adresses*, 44. *Réserves du Clergé*, 6, 9. *Constitution*, 5.

REFUGE, MAISON DE:—Voir *Sourds et Muets*.

RÉGIPOLIS, COLLÈGE DE:—Pétition du Très Rév. Angus MacDonell, demandant une allocation pour ce Collège, 36.

RÈGLES DE LA CHAMBRE:—Voir *Bills-Privés*, 2, 3. *Ordres Permanents*.

REGRATTIERS ET COLPORTEURS:—

1. La Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte relatif aux Regrattiers et Colporteurs; Résolution, pour exempter les gens de prendre des licences pour vendre des pamphlets de Tempérance et Religieux; etc., rapportée et adoptée, 215.

REGRATTIERS ET COLPORTEURS—Continuation :

2. Bill pour amender les lois relatives aux Regrattiers et Colporteurs; Présenté, 215. Seconde lecture; Grossoyé, 226. Passé, 237. Par le Conseil, 264. S. R., 284. (14 Vic., c. 7.)

RENFREW:—Pétition de P. G. Fraser et autres, demandant que deux ou trois des Townships soient arpentés au Sud-Ouest du dit Comté, et qu'une partie du revenu des terres soit employée à faire des Chemins à travers Lanark et Renfrew, 217.

REPLEVIN:—Bill pour amender la loi relative au *Replevin* dans le H.-Canada; Présenté; 183. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 235. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 237. Motion pour la lecture de l'Ordre du Jour, pour le prendre en considération, Rejetée, 274.

REPRÉSENTATION, AUGMENTATION DE LA:

1. Bill pour augmenter la Représentation du Peuple en Parlement; Présenté, 69. Motion, pour la seconde lecture; Amendement proposé, que toute augmentation de la Représentation soit basée sur l'augmentation graduelle de la Population, et que tout Collège Electoral contenant moins de 20,000 âmes soit représenté par un Membre; entre 20,000 et 30,000, par deux; et au-dessus de 40,000, par quatre Membres; Amendement, pour retrancher tout ce qui se trouve dans l'amendement après le mot "Population," rejeté; Premier amendement rejeté; Bill lu la seconde fois, 107. Voir *Adresses*, 10. *Comptes*, 15.

2. Pétitions contre certaines divisions territoriales dans le Bill (concernant le Comté projeté de Waterloo):—De J. Watt, de Nicholl; De la Municipalité de Puslinch; De la Municipalité d'Eramosa; De B. Thurtell, de Waterloo, 102.

3. Pétition de la Municipalité de Waterloo (Township), demandant que les Townships constituant Dumfries N., qui forment un Comté dans le Bill pour les fins de la Représentation, forment un Comté séparé pour toutes les fins, 102.

Voir *Réserves du Clergé*, 9.

RÉSERVES DU CLERGÉ:

1. Résolution proposée au sujet des Réserves du Clergé; Question mise sur le 1er paragraphe; Débats sur icelle ajournés, 73. Repris; Un amendement proposé (Hon. M. Boulton); Deux motions pour l'ajournement des débats, rejetées; Débats sur la motion principale ajournés, 76. Repris; Autre amendement proposé (Hon. M. Cameron, de Kent); Débats sur icelui ajournés, 80. Repris, 82. Amendement rejeté; Autres amendements proposés et rejetés, 83. Motion principale adoptée; Question sur les autres paragraphes; Amendements à quelques-uns, proposés et rejetés; Question principale adoptée; Adresse à Sa Majesté, basée sur la Résolution, adoptée, 84 à 88. Voir *Adresses*, 2.

2. Motion pour nommer un Comité Spécial chargé de rédiger un Bill pour disposer des revenus des Réserves du Clergé, en faveur de l'avancement de l'Éducation (proposée comme amendement à la Résolution précédente), rejetée, 83.

3. Motion, qu'il n'est pas expédient de toucher aux dotations existantes, et que cette partie du Fonds des Réserves du Clergé à la disposition du Gouvernement soit distribuée entre les sectes qui ne sont pas encore dotées, (do.), rejetée, 83.

4. Motion pour une Adresse à Sa Majesté, la priant de recommander au Parlement d'adopter des mesures pour révoquer l'Acte Impérial 3 et 4 Vict., c. 78, relatif aux Réserves du Clergé, ayant égard aux droits existants, (do.), rejetée, 84.

5. Motion, pour une Adresse à Sa Majesté, demandant la révocation du susdit Acte, et que l'appropriation

RÉSERVES DU CLERGÉ—*Continuation* :

des Réserves soit laissée entre les mains de la Législature, rejetée, 84. De nouveau, 87.

6. Pétitions demandant la révocation de l'Acte des Réserves du Clergé, et l'abolition des dotations des Rectoreries,—et l'emploi du fonds aux fins de l'Education, etc. :—Du Conseil Municipal de Haldimand ; Du Conseil Municipal de Rainham ; De la Municipalité de Glenelg ; De la Municipalité d'Erin ; De la Municipalité de Waterloo, 12. De la Municipalité de Bentick ; Du Conseil Municipal de Waterloo ; De la Municipalité de Woolwich ; De la Municipalité d'Eramosa ; De la Municipalité de Guelph ; Du Conseil Municipal de Wentworth et Halton, 13. De G. Hyde et autres, de Plympton, 27. De la Municipalité de Whitechurch, 28. De la Municipalité de Galt, 29. De la Municipalité de Brantford, 36. De la Municipalité d'Ancaster, 40. De L. Willson et autres, de Pelham, 46. De H. Walker et autres, de Haldimand ; De J. Jarron et autres, de do., 59. De la Municipalité de Sullivan, 52. De G. Rowc et autres, de Stamford ; De la Municipalité de Puslinch, 59. De la Municipalité de Sarnia ; D'A. McNaughton et autres, de Nassagaweya, 64. De T. Johnston et autres, de Brock, etc., 70. De la Municipalité de Pelham ; De la Municipalité de Wainfleet, 73. Des Ministres, etc., du Synode Presbytérien, 74. De la Municipalité de Cayuga Nord ; De J. R. Christy et W. Martin, de Gower Sud, etc., 81. De la Conférence de la Nouvelle Connexion de l'Eglise Wesleyenne du Canada ; D'A. Buchanan, de Dumfries ; Du Rév. W. Smith et Z. W. Canfield, pour l'Association Baptiste de la Grande Rivière (deux différentes pétitions) ; De la Municipalité de Warwick ; De la Municipalité de Humberstone ; De Jas. Peters et autres, d'Eramosa, 89. De T. Hughes et autres, de Gwillimbury Est ; De W. Dickson et autres, d'Oxford, 108. Du Conseil Municipal de Peterboro', 117. Voir aussi *Constitution*, 5. *Revenu Public*, etc., 3, 5, 7, 8.

7. Pétition de B. Geoffroi et autres, de Kildare, demandant une réduction des arrérages dus sur les lots du Clergé dans ce township, occupés par eux, 13.

8. Pétition de L. D. Adams et autres, de Maryborough, se plaignant d'une évaluation injuste des Réserves du Clergé sur lesquelles ils sont établis, et demandant une enquête à cet égard ; demandant aussi l'ouverture d'un certain chemin, 29.

9. Pétition du Conseil de Ville de Brantford, demandant que le fonds des Réserves du Clergé et des Rectoreries soit employé aux fins de l'Education,—demandant aussi l'augmentation de la Représentation,—le Vote au Scrutin,—et de donner le contrôle des Licences d'Auberges et autres, aux Conseils Municipaux, 40.

RETRANCHEMENT :—Voir *Revenu et Dépense Publics*.

REVENU ET DÉPENSE PUBLICS :

1. Cette partie du Discours de Son Excellence, recommandant une enquête sur le revenu et la dépense publics, lue ; Comité Spécial, nommé pour s'enquérir des mesures qu'il conviendrait d'adopter pour établir un contrôle effectif sur les dépenses encourues pour percevoir le revenu, etc., et pour réduire les dépenses publiques ; Obtient permission du faire rapport de temps à autre, 38. Pétitions demandant la réduction des dépenses publiques, renvoyées à ce Comité, 46, 57, 95. Pétition de J. Delany et autres, de Grantham, demandant une réduction des honoraires en loi, renvoyée à ce Comité ; Pétition d'E. A. Hodgkinson et autres, demandant la révocation du droit sur le whiskey fait avec du grain, renvoyée à ce Comité, 95. PREMIER RAPPORT ; Motion, que le Rapport soit reçu ; Amendement, que le Rapport soit renvoyé au Comité, avec une Instruction d'insérer certains paragraphes contenant un Protêt de la part de certains Membres du Comité ; M. l'Orateur s'y objecte, comme étant une motion irrégulière ; Rapport reçu, 130. (App. B. B.) Message envoyé au Conseil, demandant que per-

REVENU ET DÉPENSE PUBLICS—*Continuation* :

mission soit accordée à l'Hon. M. Taché, de comparaître devant le Comité, 176. Permission accordée, 179. Motion, que le Rapport soit de nouveau renvoyé au Comité, avec une Instruction de faire rapport s'il est expédient de s'adresser à Sa Majesté pour lui demander que le Salaire du Gouverneur-Général soit payé à même le Trésor Impérial,—ou autrement, que ce salaire soit réduit—la réduction de tous les salaires au-dessus de £250,—que les Procureurs-Généraux ne fassent plus partie du Conseil Exécutif, et que la charge de Solliciteur-Général soit abolie ; Amendement pour retrancher tous les mots après "expédient," et insérer "de limiter le Salaire du Gouverneur-Général à £3,500," rejeté ; Motion principale, rejetée, 222. SECOND RAPPORT, 263. (Témoignage, Voir App. B. B.) 1000 copies imprimées, 282. Voir *Subsides*, 1.

2. Pétitions demandant la réduction des dépenses publiques :—De S. Bowman et autres, de Halton, 9 : Renvoyée au Comité du Revenu et de la Dépense publics, 46. De L. Wilson et autres, de Pelham, 46. De J. Kinny et autres, de Halton, 50 : Renvoyée au même Comité, 57. De la Municipalité de Medonte, etc., 54. De S. James et autres, de Grantham, 82 : Renvoyée au même Comité, 95.

3. Pétitions demandant la réduction des Dépenses Publiques,—la révocation des dotations des Réserves du Clergé et des Rectoreries,—Egalisation de la Représentation,—Commerce Libre,—Extension de la juridiction des Cours de Division,—Réforme de la Loi,—Extension de la Franchise Elective,—Vote au Scrutin,—Election du Conseil Législatif,—et cession du revenu de licences aux Municipalités :—De la Municipalité de Rainham, 12. De S. V. Doran et autres, de Yarmouth, 35. De F. G. Choat et autres, de Dummer et Dover (ainsi que la révocation des Lois contre l'Usure), 70.

4. Pétitions demandant la réduction des Dépenses Publiques,—la nomination des Officiers de Comté par les Conseils Municipaux,—Décision des Elections Contestées par la Municipalité intéressée,—Extension de la juridiction des Cours de Division,—Abolition de la Cour de Chancellerie,—Abolition du travail du Dimanche dans le Département des Postes,—Modification de la Franchise Elective,—Election du Conseil Législatif,—et que les Licences d'Auberges soient octroyées par les Municipalités :—Du Conseil Municipal de Wentworth et Halton, 13. Du Conseil de Ville de Peterborough ; Du Conseil Municipal du Comté de Peterborough (ainsi que l'abolition de la Cour des Plaid Communs,—que certains meubles soient exempts de l'exécution des jugements,—et que le Commerce international soit réglé d'une manière convenable), 117.

5. Pétition de Michael McDonagh et autres, demandant la réduction des salaires officiels, et des frais judiciaires,—qu'il ne soit plus réservé de terres pour doter certaines églises,—et la réforme de tous les abus publics, 37.

6. Pétition du Conseil Municipal de Middlesex, demandant la réduction des Dépenses Publiques,—la révocation de l'Acte qui règle la manière de protester les Lettres de Change,—et des Amendements aux Actes relatifs aux Municipalités, Clôtures, Coroners, Jurés, et aux Cours de Chancellerie, du Banc de la Reine, et de Division.

7. Pétition du Conseil Municipal d'Oxford, demandant la réduction des salaires publics,—l'emploi des Réserves du Clergé et des dotations des Rectoreries à des fins séculières,—Réforme de la Loi,—une Loi de Cotisation,—Election des Officiers de Comté,—et abolition de la loi de Primogéniture, de la Cour de Chancellerie ; et des Pensions, 70.

8. Pétition de B. Gregory et autres, de Louth, demandant la Réduction des Dépenses Publiques,—RÉ-

REVENU ET DÉPENSE PUBLICS—Continuation :

duction des frais Judiciaires, —Paicment des Jurés et des Témoins, —Libre Echange, —Révocation de la Loi de Primogéniture, —et l'emploi du revenu des Réserves du Clergé et des Rectoreries aux fins de l'Education, 74. La partie relative à la Réduction des Dépenses Publiques, renvoyée au Comité du Revenu et de la Dépense Publics; et la partie relative aux frais Judiciaires, renvoyée au Comité sur le Bill pour simplifier la pratique de la loi, 95.

9. Motion, pour permission de présenter un Bill pour défendre l'emploi de l'argent à des fins qui n'auront pas été préalablement prévues par une loi, et pour limiter les Pensions, Rejetée, 5.

10. Motion, demandant la Réduction des dépenses de la Législature et du Gouvernement Civil, —l'octroi de salaires au lieu d'honoraires, —que le salaire du Gouverneur-Général soit payé à même le Trésor Impérial, —que les Procureurs-Généraux soient restreints à leurs devoirs officiels, —que le Conseil Législatif, et tous les Officiers Publics, soient élus par le peuple : Considération de la motion remise, 30. Reprise; Amendement, pour retrancher les mots "et tous les Officiers Publics," Rejeté; Motion principale, rejetée, 244.

11. Motion, pour permission de présenter un Bill pour régler la Dépense Publique et pour restreindre l'octroi des Pensions, Rejetée, 205.

Voir Adresses, 16. Comptes, 58. Constitution, 5. Subsidés, 1.

RICHELIEU (COMTÉ):—Pétition du Conseil Municipal de ce comté, demandant que les séances du Conseil se tiennent à St. Ours, 40.

RIMOUSKI :

1. Pétition de Louis Bertrand, demandant une modification de la ligne qui divise le dit Comté pour les fins d'enregistrement, pour transférer Témiscouata, etc., à la Municipalité No. 1, 64.

2. Bill pour amender l'Acte qui divise le dit Comté pour les fins d'enregistrement; Présenté, 53. Seconde lecture; Grossoyé, 113. Passé, 122. Par le Conseil, 191. S. R., 283. (14 Vic. c. 109.)

RONDEAU, HAVRE DE :—Pétition d'Isaac Titus, demandant une enquête sur la perte de la goëlette "Jane and Eliza" par suite du manque de lumière dans le Phare de ce havre, 70.

ROSE, FREEMAN :—Pétition du Conseil Municipal du District de Talbot, demandant une compensation pour les torts qu'il a éprouvés comme constable du dit District, 28.

RYAN, JOHN :—Pétition de, demandant un prêt, pour le mettre en état de construire des bateaux à vapeur, pour transporter la malle, gratis, entre Montréal et Québec, 117.

SAGUENAY :

1. Bill pour autoriser l'établissement d'un Conseil Municipal dans la Seconde Division Municipale du Saguenay; Présentée, 32. Seconde lecture; Grossoyé, 45. Ordre pour le grossoyer, déchargé, et Bill renvoyé à un Comité Général, 51. Rapporté amendé; Amendements adoptés par la Chambre; Bill grossoyé, 57. Passé, 63. Par le Conseil, 71. S. R., 181. (14 Vic., c. 107.)

2. Pétition de J. LeSueur et autres, demandant que copies certifiées des documents enregistrés au Bureau d'Enregistrement du Saguenay, avant sa division, soient transmises dans le nouveau Bureau d'Enregistrement à Chicoutimi, 102.

ST. ANDRÉ, COLLÈGE :—Pétition d'A. E. Montmarquet et autres, demandant une allocation pour achever ce Collège à St. André, 40.

ST. ANDRÉ, EGLISE :—Voir Québec, Eglise St. André de.

ST. ANTOINE :—Voir St. Paul.

ST. ANNE LAPOCATIÈRE, COLLÈGE DE :—Pétition du Rév. F. Pilotes, demandant une allocation augmentée, 54.

ST. CROIX, COMMUNAUTÉ DES SŒURS DE :—Voir Comptes, 33.

STE. THÉRÈSE DE BLAINVILLE, SÉMINAIRE DE :—Pétition de S. G. l'Evêque Catholique de Montréal et autres, demandant une allocation pour cette institution, 28.

ST. HYACINTHE :—Pétition de L. A. Dessalles et autres, demandant un Acte pour incorporer le dit village, 29. Renvoyée au Comité des ordres Permanents, 82. Rapport sur icelle, 90. Bill présenté, 100. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 141. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 204. Considéré, 236. Rapporté; Grossoyé, 244. Passé, 251. Par le Conseil, 277: S. R., 284. (14 Vic., c. 105.)

ST. HYACINTHE, COLLÈGE :—Pétition de la Corporation du dit Collège, demandant une augmentation d'allocation, 36.

ST. JEAN, ACADÉMIE DE :—Pétition de G. Marchand et autres, demandant un Acte pour incorporer l'Académie de St. Jean, 39. Bill présenté, 60. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 113. Rapporté, 130. Renvoyé à un Comité Général, 136. Considéré, 168. Rapporté; Grossoyé, 173. Passé, 180. Rapporté du Conseil, avec un amendement, 212. Considérés et adoptés, 214. S. R., 283. (14 Vic., c. 124.)

ST. JEAN, LAC :—Voir Adresses, 45. Comptes, 57.

ST. LAURENT, ACADÉMIE INDUSTRIELLE DE :—Pétition du Rév. J. B. St. Germain, demandant une allocation pour cette Institution, 5.

Voir Comptes, 33.

ST. LAURENT, COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME A L'INTÉRIEUR DU :—Voir Comptes, 7.

ST. LAURENT ET ATLANTIQUE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétitions de, demandant des amendements à sa charte, 50. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 54. Rapport sur icelle, 57. Bill présenté, 65. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 95. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 115. Considéré, 124. Rapporté; Grossoyé, 126. Passé, 129. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 144. Considérés et adoptés, 154. S. R., 182. (14 Vic., c. 118.)

ST. LAURENT, FLEUVE :—Bill pour obliger la Maison de la Trinité de Québec à placer des bouées dans le chenal nord du St. Laurent, et pour faciliter la traverse du Cap Tourmente à l'Isle aux Réaux; Présenté, 31. Seconde lecture; Grossoyé, 45. Passé, 52. Par le Conseil, 65. S. R., 181. (14 Vic., c. 99.)

ST. LOUIS ET LIGNE DE LA PROVINCE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition de, demandant l'autorisation de changer son terminus, et de se réunir à la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et Lachine; Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et Lachine en faveur de cette demande, 81. Toutes deux renvoyées au Comité des Ordres Permanents, 82. Rapport, qu'avis n'en a pas été donné (nécessaire pour cette partie seulement qui concerne le changement du terminus), 90. Motion, pour suspendre la Règle, rejetée, 101. Bill pour autoriser la réunion des deux Compagnies, et pour d'autres fins; Présenté, 139. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 169. Rapporté; Grossoyé, 204. Passé, 210. Par le Conseil, 219. S. R., 283. (14 Vic., c. 112.)

ST. MAURICE (COMTÉ) :—Pétition du Rév. M. Lebourdais et autres, demandant que le Bureau d'Enregistrement de ce Comté soit transporté à Ste. Anne d'Yamachiche, 35. Renvoyée à un Comité Spécial, 71. Rapport, 78.

ST. MAURICE, RIVIÈRE :—Voir Adresses, 46. Comptes, 58.

- ST. MICHEL, LA SOCIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE DE :—Pétition du Rév. M. Proulx et autres, demandant que cette Société soit autorisée à posséder un certain montant de propriété, 108. Renvoyée au comité des Ordres Permanents, 115. Rapport sur icelle, 125. Bill présenté, 139. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 169. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 204.
- ST. OURS :—Pétition de J. Dorion et autres, demandant la révocation de l'Acte 10 et 11 Vic., c. 7, qui incorpore le dit village, 89.
- ST. PATRICE, EGLISE :—Voir *Québec, Eglise St. Patrice de*.
- ST. PAUL ET ST. ANTOINE DE LAVALTRIE :—Pétition de L. A. De Rome et autres, demandant que ces paroisses soient annexées au Comté de Leinster, 70. Renvoyée au Comité sur la Pétition de P. U. Archambault et autres, 108. Voir *L'Assomption (Circuit)*.
- ST. PIERRE, LAC :—Voir *Montréal, Havre de*.
- ST. VIAEUR :—Pétition de la Corporation des Clercs de St. Viateur, demandant l'allocation annuelle, 27.
- SALAIRES OFFICIELS :
1. Pétition de J. Johnston et autres, demandant que les salaires officiels ou les pensions puissent être saisis pour dette, 27. Renvoyée à un Comité Spécial, 43. Rapport, 71.
 2. Bill pour permettre aux créanciers des officiers publics, ayant obtenu jugement, de saisir une partie de leurs salaires dans certains cas; Présenté, 72. Motion pour la seconde lecture: Amendement pour ajouter "de ce jour en six mois," rejetée; Bill lu et renvoyé à un Comité Général, 175. Considéré, et pas de rapport, 245.
- SANDWICH :—Pétition de F. Parent et A. Ouellette, demandant l'autorisation de percevoir certains arrérages de terres, dus en ce township, pour 1837 et 1845, 5. Voir *Cotisation, 1*.
- SAUVAGES :
1. Bill pour pourvoir à l'administration de la propriété de certaines Tribus Sauvages dans le Bas-Canada; Présenté, 106. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé; 282. Passé *ib.* Par le Conseil *ib.* S. R., 285. (14 Vic., c. 42.)
 2. Bill pour protéger les Sauvages et leur propriété dans le H.-Canada; Présenté, 194. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 216. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 277. Passé, 280. Par le Conseil, 282. S. R., 285. (14 Vic., c. 74.)
Voir *Adresses, 25. Comptes, 31. Gibiers, 2*.
- SCUOG, ISLE :—Pétition de D. Hoover et autres, demandant que cette Isle forme un township séparé, et qu'elle soit annexée au nouveau comté projeté, 37.
- SÉNÉCA :—Voir *Caledonia*.
- SERMENTS D'OFFICE :—Bill pour établir des dispositions uniformes, relativement à certains serments d'office; Présenté, 115. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 136. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 144. Passé, 151. Par le Conseil, 172. S. R., 182. (14 Vic., c. 18.)
- SESSIONS TRIMESTRIELLES :
1. Bill pour faciliter la tenue des cours de Sessions Trimestrielles dans le B.-Canada; Présenté, 139. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 157. Considéré, 185. Résolution accordant des salaires aux Présidents des Cours des Trois-Rivières et de St. François, renvoyée au même comité, 223. Considéré, 228. Bill Rapporté; Grossoyé, 230. Passé, 243. Par le Conseil, 264. S. R., 234. (14 Vic., c. 34.)
 2. La Chambre se forme en comité pour considérer s'il est expédient d'accorder des salaires aux Présidents des Sessions de la Paix dans les Districts des Trois-Rivières et de St. François, 216. Résolutions rapportées et adoptées; Renvoyés au Comité Général sur le Bill ci-dessus, 223. Voir *supra, 1*.
- SESSIONS TRIMESTRIELLES—Continuation :
- SHEFFORD, ACADEMIE DE :—Pétition du Président et des Directeurs, demandant l'allocation ordinaire, 29.
- SHERBROOKE, ACADEMIE DE :—Pétition de J. F. Brown et autres, demandant l'allocation ordinaire, 98.
- SHERBROOKE, MANUFACTURE DE COTON DE :—Voir *Comptes, 59*.
- SHÉRIFS DE MONTRÉAL :—Voir *Adresses, 48. Comptes, 60*.
- SHÉRIFS, VENTES PAR LES :—Bill pour garantir les enchères faites aux ventes par les Shérifs dans le B.-Canada; Présenté, 49. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 56. Membres ajoutés, 208. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 220.
- SIÈGE DU GOUVERNEMENT, TRANSLATION DU :—Voir *Subsides, 1*.
- SILVERTHORN, A. ET N. :—Voir *Thames*.
- SIMCOE (COMTÉ) :—Pétition de T. Macouchy et autres, contre la division de ce Comté, et demandant la confirmation de la vente au Conseil du Comté, des péages du Chemin de Gwillimbury Ouest, 155. Voir *Waterloo, 2*.
- SIMCOE (VILLE) :
1. Pétition de la Municipalité de Woodhouse, demandant que Simcoe ne soit pas détaché de cette Municipalité, 225. Renvoyée au Comité Général sur le Bill pour corriger certaines erreurs dans l'Acte Municipal du H.-C., 247.
 2. Pétition de C. W. Clovernton et autres, demandant une organisation Municipale séparée pour cette ville; Renvoyée au comité Général sur le Bill pour corriger certaines erreurs dans l'Acte Municipal, 247.
- SMITH, HENRY :—Pétition de, se plaignant de sa destitution de la charge de Préfet du Pénitencier, et demandant justice, 82. Imprimée, 109. Motion, pour la renvoyer à un Comité Spécial, rejetée, 242.
- SOLLICITEURS-GÉNÉRAUX :—Voir *Adresses, 11. Comptes, 17*.
- SOMMERVILLE :—Voir *Benley*.
- SOPHIASBURG :—Pétition de S. Solmes et autres, demandant que l'Acte de possession n'intervienne pas dans un certain arpentage de la première Concession, 77. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 99. Rapport, qu'avis n'en a pas été donné, 102.
- SOURDS ET MUETS :—Motion, pour la formation d'un Comité Général, afin de considérer s'il est expédient d'établir un Asile pour les Sourds et Muets, un Asile pour les Aveugles, une Maison de Refuge, et une Ecole pour la réforme des jeunes délinquants, rejetée, 190.
- SUBSIDES :
1. Discours de Son Excellence pris en considération; Motion que des subsides soient accordés à Sa Majesté; A être prise en considération en Comité Général, 179. Considérée, 187. Résolution, que des Subsides soient accordés à Sa Majesté, rapportée et adoptée; La Chambre résout de se former en Comité pour prendre ces Subsides en considération; Message, avec les Estimations, renvoyé à ce Comité, 192. Motion, que la Chambre se forme en Comité; Amendement, que la prise en considération en soit remise jusqu'à ce que le Comité du Revenu et de la Dépense Publics ait fait son rapport final, ou que le Gouvernement ait mis devant la Chambre un plan de retranchement; Amendement proposé à l'amendement, qu'il est inexpédient de prendre la question des Subsides tant que ce Comité n'aura pas terminé ses travaux; Les deux amendements rejetés; Motion principale adoptée; Motion, pour une Instruction au Co-

SUBSIDES :

mité de faire rapport d'un mode de prélever et employer un Revenu Public dans la Province suivant certaines propositions spéciales (divisant le Revenu Provincial en Fonds Publics, Fonds de District, Fonds Spécial, etc.), rejetée, 198. La Chambre se forme en Comité, 200, 212. Estimations Supplémentaires, renvoyées à ce Comité, 214. Considérées, 217. Motion, pour que la Chambre se forme en Comité; Amendement, qu'à l'avenir aucun argent public ne soit payé, ni aucun emploi créé, sans l'autorisation d'une disposition Législative, etc., rejeté; La Chambre se forme en Comité, 226. 159 Résolutions rapportées, 252. Résolutions, de 1 à 96, adoptées; Amendements proposés respectivement aux Résolutions suivantes, rejetés, *savoir*, la 1^{re} et la 2^e (Milice), 6e (Orateur du Conseil L.), 257. 18c (Orateur de l'Assemblée L.), 66e (Juges B.-C.), 258. 75c (Distribution des Lois), 97e (Police à Cheval de Montréal), 259. Autre amendement proposé à la 97e; Débat sur icelui ajourné; Considération du reste des Résolutions, remise, 260. Considération de la 97e Résolution, et de l'amendement proposé, reprise; Amendement rejeté, 261. Résolutions de 97 à 104, adoptées, 262. Résolutions, 105 à 151, adoptées; Motion, pour remettre la prise en considération de la 152e Résolution (Ecole Normale H.-C.) à six mois, rejetée; Amendement proposé à la Résolution, et rejeté; 152e Résolution, et le reste des Résolutions adoptées, 265.—Douze Résolutions additionnelles rapportées, *ib.* Résolutions, 1 à 11, adoptées; 12e Résolution lue (additions aux Edifices Publics à Québec); Motion, qu'aucune somme d'argent ne devrait être octroyée pour faire des changements aux Edifices Publics de Québec, jusqu'à ce que des Plans soient préparés et soumis au Parlement; Amendement pour retrancher tous les mots après "Québec" et ajouter les mots "pendant la présente Session," rejeté; Motion, également rejetée; Motion, qu'aucune somme d'argent ne devrait être votée, en anticipation de la translation du siège du Gouvernement hors de Toronto, avant qu'une Résolution conjointe des deux Chambres ait décidé si cette translation doit avoir lieu, rejetée; Motion, pour amender la Résolution en retranchant les mots "améliorations aux Edifices Publics de Québec," et substituant les mots "pour ériger des Edifices pour le Parlement à Bytown," rejetée; Résolution adoptée, 266.

2. La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération les Voies et Moyens de prélever ces Subsidés, 236. Quatre Résolutions rapportées et adoptées, 267. Voir *infra*, 3, 4.

3. Bill pour pourvoir à certaines dépenses du Gouvernement Civil de 1849 et 1850; Présenté; Seconde lecture; Grossoyé, 267. Passé, 269. Par le Conseil, 270. M. l'Orateur s'adresse à Son Excellence en le représentant; S. R., 285. (14 Vic. c. 1.)

4. Bill pour prélever, par Débentures, certaines sommes requises pour le Service Public; Présenté; Seconde lecture; Grossoyé, 267. Passé, 269. Par le Conseil, 279. S. R., 285. (14 Vic., c. 2.)

STANSTEAD, BANQUE DU COMTÉ DE :—Pétition de J. G. Gilman et autres, demandant un Acte d'incorporation, sous ce nom, 46. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 59. Rapport sur icelle, 65.

STANSTEAD, SÉMINAIRE DE :—Pétition d'A. Kilborn et autres, demandant une allocation, 36.

STATUTS PROVINCIAUX :

1. Bill pour amender l'Acte relatif à la distribution des Statuts; Présenté, 100. Ordre pour la seconde lecture; Déchargé, 177.

2. Pétition de M. et A. Morin, de Rimouski, demandant qu'il soit donné copies des Statuts aux Officiers de certains Bataillons de Milice, 55.

STATUTS PROVINCIAUX—Continuation :

3. Pétition de H. Rowsell, de Toronto, demandant un encouragement pour la publication d'un Index Complet des Statuts depuis l'Union, 81. Voir *infra*, 4.

4. Motion, que le Greffier soit autorisé à se procurer 50 copies de l'Index des Statuts, par Irving, pour l'usage de la Chambre; Amendement pour substituer "dix" à "cinquante," adopté; Motion, tel qu'amendé, adoptée, 110.

Voir *Comptes*, 61.

STREETSVILLE, COMPAGNIE DU CHEMIN PLANCHÉIÉ DE :— Voir *Comptes*, 62.

TAXES :—Voir *Cotisations*.

TÉLÉGRAPHES, LIGNES DE :—Bill pour protéger les lignes de télégraphe contre les dommages; Présenté, 167. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 189. Considéré, 235. Rapporté; Grossoyé, 244. Passé, 248. Par le Conseil, 264. S. R., 284. (14 Vic., c. 31.)

Voir *Chemin de Fer*.

TÉMOINS :

1. Bill pour obliger les Témoins à comparaître, dans les affaires civiles, dans les Cours de Jurisdiction Supérieure; Présenté, 71. Motion, pour la seconde lecture; Amendement, pour ajouter "dans six mois," adopté, 174.

2. Bill pour faciliter l'émission des Commissions pour examiner les témoins pour les cours du H.-Canada; Présenté, 189. Motion, pour la seconde lecture; Amendement pour ajouter "dans six mois," rejeté; Bill lu; Motion qu'il soit renvoyé maintenant à un Comité Général, rejetée; Renvoyé à un Comité Général, demain, 246.

Voir *Revenu Public, etc.*, 8.

TEMPÉRANCE, HOTEL DE :—Voir *Auberges, Licences &c.*

TEMPÉRANCE, PAMPHLETS DE :—Voir *Regratiers et Colporteurs*.

TENURE SEIGNEURIALE :

1. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'abolir la Tenure Seigneuriale dans le B.-Canada, 69, 95. Deux résolutions rapportées déclarant qu'il est désirable et important, de convertir, aussitôt possible, la Tenure Seigneuriale ou une Tenure libre, en protégeant tous les intérêts concernés, et en accordant une juste indemnité aux personnes dont les droits seront affectés; Résolutions adoptées, 96. Renvoyées à un Comité Spécial, chargé de faire rapport des différents plans qui ont été ci-devant suggérés pour accomplir la dite Commutation, avec sa propre opinion; faire rapport de temps à autres; Motion, qu'il est expédient de décharger, par une disposition déclaratoire, toutes les terres roture, de toutes rentes, chargés, etc., qui de temps à autre ont été imposées sans l'autorité de la loi, et de rétablir la dite tenure dans sa pureté primitive; et qu'instruction soit donnée au Comité de faire rapport sur les meilleurs moyens à adopter pour obtenir ce résultat; Amendement (par le moteur de la motion principale) substituant une instruction au Comité de s'enquérir si les Seigneurs ont imposé quelques charges illégales, et s'il serait expédient, s'il considère qu'une commutation ne pourrait être effectuée sans délai, de définir le mode d'après lequel les personnes désirant obtenir des concessions de terre pourraient forcer les Seigneurs à les concéder, adopté; Instruction, conforme à l'amendement, 97. Pétition d'A. Charest et autres, demandant l'abolition de la Tenure Seigneuriale, renvoyée à ce comité, 106.

2. Pétitions demandant l'abolition des droits Seigneuriaux, et l'établissement d'un taux fixe pour la concession des terres dans les Seigneuries :—De J. P. Déry et autres, de St. Raymond; D'A. Charest et autres, de Champlain, 28; Renvoyée au Comité sur les Résolutions

TENURE SEIGNEURIALE—Continuation :

y relatives, 106. D'E. Cartier et B. de la Bruère, de St Hyacinthe, 36.

3. Pétition de P. Desfossés et autres, du Cap de la Madeleine, demandant la rémission des arrérages de cens et rentes et lods et ventes, qu'ils doivent, 35.

4. Pétition de L. T. Lepage et L. F. Garon, au nom de la Municipalité No. 2, Rimouski, demandant certaines modifications dans la Tenure Seigneuriale, 36.

Voir Comptes, 63.

TERREBONNE;—Pétitions demandant que les séances du Conseil Municipal de ce Comté se tiennent dans le village de Terrebonne:—Du Rév. A. H. Giroux et autres, 36. De C. Germain et autres, 59. De J. O. A. Turgeon et autres, 70. De J. Goodbody et autres, 77.

TERRES :

1. Bill pour limiter le temps du rachat du Scrip pour les Terres; Présenté, 44. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 58. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 225. Passé, 237. Par le Conseil, 264. S. R., 284. (14 Vic., c. 16.)

2. Pétition du Très Rév. A. Mailloux et autres, au nom de la Société de colonisation des terres incultes de Bellechasse, Dorchester et Montmorency, demandant la réduction du prix de ces terres, et l'ouverture d'un chemin, 74.

Voir Adresses, 47. Townships de l'Est. Education, 10. Gouverneur-Général, 8. Peel. Chemin, 7.

TERRES DE LA COURONNE, DÉPARTEMENT DES:—Pétition de S. Bedard, de l'Assomption, demandant une enquête sur certaines plaintes portées contre le Département en 1844, 1845 et 1847, 65.

THAMES, RIVIÈRE:—Pétition D'A. et N. Silverthorn, demandant l'autorisation de construire une jetée dans cette Rivière à Howard, 35. Renvoyé au Comité des Ordres Permanents, 37. Rapport sur icelle, 47. Bill présenté, 49. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 56. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 93. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 123. Passé, 126. Par le Conseil, 225. S. R., 283. (14 Vic., c. 90.)

THORAN:—Pétition de Donald Cameron, demandant que des titres soient accordés à lui et à ses compagnons, pour les terres dont ils ont obtenu des billets de location, 37. Motion pour renvoyer la pétition à un Comité, rejetée, 117.

TITUS, ISAAC:—Voir Rondeau, Havre de.

TORONTO, ASILE DES ORPHELINS DE:—Pétition de Mme. Sherwood et autres Dames Catholiques Romaines, demandant une allocation, 59.

TORONTO, CONGRÉGATION PRESBYTÉRIENNE DE:—Pétition d'E. B. Gilbert et autres, Syndics de l'Eglise de Knox, à Toronto, demandant l'autorisation de faire un emprunt, 54. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 54. Rapport sur icelle, 57. Bill présenté, 110. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 231.

TORONTO ET LAC HURON, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :

1. Pétition d'E. G. O'Brien et autres, demandant que la dite Compagnie soit autorisée à reprendre ses opérations; Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 137. Rapport sur icelle; Bill présenté, 142. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 157. Règle exigeant un avis de la part du Comité d'une semaine de la prise en considération du Bill, suspendue, 167. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 170. Passé, 180. Exemption de l'honoraire, 178.

TORONTO ET LAC HURON, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE—Continuation :

2. Pétition de F. C. Capreol au nom de la Compagnie du Chemin de Fer de l'Union de Toronto, Simcoe et Huron, contre le Bill, 188.

TORONTO, HAVRE DE:—Bill pour pourvoir à son administration; Présenté, 165. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 212. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 227. Passé, 243. Par le Conseil, 277. S. R., 284. (14 Vic., c. 80.)

Voir Adresses, 49. Comptes, 64.

TORONTO, HÔPITAL DE:—Voir Comptes, 33.

TORONTO, INSTITUT DES ARTISANS DE:—Pétition de, demandant des amendements à son Acte d'incorporation, 28. Renvoyé au comité des Ordres Permanents, 50. Rapport sur icelle, 57. Bill présenté, 100. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 135. Rapporté; Grossoyé, 155. Passé, 166. Par le Conseil, 203. S. R., 283. (14 Vic., c. 142.) Voir Comptes, 65.

TORONTO, MAISON D'INDUSTRIE DE:—Pétition du Rév. J. Carroll et autres, demandant un Acte d'incorporation pour la Maison d'Industrie et l'Asile des Orphelins de Toronto, 224.

TORONTO, NÉCROPOLÉ DE:—Pétition de J. McMurrich et autres, demandant un Acte d'incorporation, 50. Renvoyée au Comité des ordres Permanents, 54. Rapport sur icelle, 57. Bill présenté, 100. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 135. Rapporté, 155. Renvoyé à un Comité Général, 156. Considéré, 169. Rapporté; Grossoyé, 173. Passé, 180. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 220. Considérés, et adoptés, 221. S. R., 284. (14 Vic., c. 141.)

TORONTO, SIMCOE ET HURON, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :

1. Proclamation annonçant que la Sanction Royale a été donnée au Bill (réservé) pour incorporer la dite Compagnie,—Au commencement de ce Volume, p. vi.

2. Pétition de la Compagnie, demandant un amendement à son Acte d'incorporation, 77.—Bill pour amender, etc.; Du Conseil; Première lecture, 220. Seconde et troisième lectures, et Passé, 228. S. R., 284. (14 Vic., c. 131.)

3. Pétition de G. Gurnett, Ecr., au nom de la Corporation de Toronto, demandant que la Charte de la Compagnie soit amendée, pour permettre à la Corporation de prendre des parts dans le Fonds Social, 224.—Bill pour permettre à la Corporation de Toronto d'aider à la construction du dit Chemin de Fer; Du Conseil; Première lecture, 268. Seconde et Troisième lectures, et Passé, 280. S. R., 285. (14 Vic., c. 81.)

Voir Nottwasaga, Baie de.

TOWNSHIPS DE L'EST, (B. C.):—Pétition d'A. Racine et autres, de Stanfold, etc., demandant l'imposition d'une taxe sur les terres incultes, et autres mesures pour l'amélioration des Townships de l'Est, 9.

TRAVAIL DU DIMANCHE:—Voir Poste, Bureau de, 2, 3.

TRAVAUX PUBLICS:—Bill pour amender les lois relatifs aux Travaux Publics; Présenté, 154. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 262. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 268. Passé, 274. Par le Conseil, 279. S. R., 285. (14 Vic., c. 13.)

Voir Comptes, 66.

TRENT, PONT DE:—Voir Adresses, 50. Comptes, 67.

TRINITY COLLEGE:—Pétition de, l'Hon. J. B. Robinson et autres, Clergé et Laïques de l'Eglise d'Angleterre en Canada, demandant un Acte d'incorporation pour la Trinity College; Bill présenté, 190.

TROIS-RIVIÈRES :—Pétition de L. Clair et P. E. Vézina, au nom du Conseil Municipal, des Trois-Rivières, demandant que le contrôle de la Commune des Trois-Rivières soit remis au dit Conseil Municipal, 8. Pétition de L. Lampron et autres, en faveur, *ib.* Les deux renvoyées au Comité des Ordres Permanents, 57. Rapport sur icelles, 65. Bill présenté, 72. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 114. Rapporté, 130. Renvoyé à un Comité Général, 133. Considéré, 141. Rapporté; Grossoyé, 144. Passé, 148. Par le Conseil, 165. S. R., 182. (14 Vic., c. 104.)

TROIS-RIVIÈRES, ACADEMIE DES :—Voir *Education*, 13.

TROUPES, TRANSPORT DES :—Voir *Adresses*, 51. *Comptes*, 68.

UNION, RAPPEL DE L'ACTE D' :—Voir *Constitution*, 5.

UPTON :

1. Pétition de J. P. DeMartigny et autres, demandant que certaines concessions de ce township soient détachées du District des Trois-Rivières, et remises au Circuit de St. Hyacinthe, 9. Bill présenté, 32.

2. Pétition du Rév. L. O. Désilets et autres, demandant que le *Terrain des Associés*, dans Upton demeure annexé au District des Trois-Rivières, 81.

3. Pétition de B. Ouimet et autres, demandant que les propriétaires des Seigneuries qui joignent ce township soient obligés d'accorder le droit de passage à travers leurs seigneuries, 74.

4. Pétition de B. Ouimet et autres, demandant que certaines parties de ce township soit érigé en un nouveau township sous le nom d'Iberville, 74. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 82. Rapport sur icelle, 90. Bill pour ériger le dit township avec partie de Upton et Milton; Présenté, 230.

URE, GEORGE :—Voir *Privilèges*, 2.

USURE, LOI CONTRE L' :

1. Bill pour amender et simplifier les lois relatives à l'intérêt de l'argent; Du Conseil; Première lecture, 31. Motion pour la seconde lecture; Amendement, pour ajouter "dans six mois," adopté, 219.

2. Bill pour modifier la loi contre l'Usure; Présenté 32. Motion, pour la seconde lecture; Amendement, pour ajouter "dans six mois," adopté, 97.

3. Pétition de L. Lambert et autres, de Grantham, demandant que les lois contre l'Usure soient assimilées à celles de la Grande-Bretagne, 136.

Voir *Lettres de Change*, 3. *Constitution*, 5. *Revenu Public*, etc., 3.

VAISSEAUX :—Voir *Marine*.

VAISSEAUX MARCHANDS ETRANGERS :—Voir *Marine*, 3.

VAUDREUIL :

1. Pétitions demandant que le chef-lieu du Comté soit placé dans un endroit plus central :—De J. W. Parent et autres, 98. Du même 142. De J. P. Lantier et autres, 203.

2. Pétition du Très Rév. P. L. Archambault et autres, contre ce changement, 137.

VAUGHAN, COMPAGNIE DU CHEMIN DE :—Pétition de J. Sleightholm et autres, demandant que la Branche de Vaughan de la Compagnie du Chemin d'Albion, soit incorporée en compagnie séparée, 54. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 59. Rapport sur icelle, 82. Bill présenté, 110. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 135. Rapporté sur icelle, 82.

VAUGHAN, COMPAGNIE DU CHEMIN DE—*Continuation* :

Bill présenté, 110. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 135. Rapporté; Grossoyé, 155. Passé, 166. Par le Conseil, 203. S. R., 283. (14 Vic., c. 134.)

VAUGHAN, C. R. :—Pétition de, se plaignant de pertes encourues pour avoir condamné (comme Magistrat) un nommé John Watson pour avoir vendu des liqueurs spiritueuses sans licence, et demandant justice, 54. Renvoyée au Comité sur les frais et les honoraires de l'administration de la Justice du H-Canada, 99.

VICTORIA, COLLÈGE :—Pétition du Rév. John Ryerson, au nom du Bureau des Syndics, demandant l'autorisation de transporter ce Collège de Cobourg à Toronto, 224. Bill pour autoriser la translation; Du Conseil; Première lecture, 211. Seconde et troisième lectures; Passé, 262. S. R., 284. (14 Vic., c. 143.)

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS :—Voir *Chambre*, 2.

WALPOLE :

1. Pétitions demandant le renouvellement de l'Acte nommant des Commissaires pour définir les limites entre Walpole et Woodhouse :—De Jas. Blake et autres, 9. De Jas. Sill et autres, 12. De la Municipalité de Walpole, 50. Pétitions de Blake et Sill renvoyées à un Comité, 44. Rapport d'un Bill, 47. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 112. Troisième lecture; Cavalier proposé et rejeté; Bill passé, 119. Par le Conseil, 191. S. R., 233. (14 Vic., c. 89.)

2. Pétition de la Municipalité de Woodhouse, contre tout changement à la ligne de division, 36. Renvoyée à un Comité, 50.

3. Pétition du Conseil Municipal de Norfolk, exposant que les Townships de Walpole et Rainham ont été détachés de ce comté pour toutes les fins, excepté les fins judiciaires, et que les frais de l'administration de la justice dans ces townships retombent sur cette Municipalité, et demandant justice, 29.

WARRANTS :—Motion, pour permission de présenter un Bill relatif aux Warrants, rejeté, 33.

WATERLOO (COMTÉ) :

1. Pétition de B. Thurtell et autres, demandant un Acte pour légaliser un Règlement du Conseil du District de Wellington, imposant des taxes sur ce comté, 53. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 54. Rapport sur icelle, 57. Bill présenté, 100. Motion pour la seconde lecture; Amendement pour ajouter "dans six mois," adopté, 203.

2. Pétitions demandant l'érection de certains townships dans Waterloo, Simcoe et Huron, en un Comté, pour être annexé à Waterloo comme Comté inférieur :—De J. Frost et autres, 36. De Jas. Robertson et autres, de St. Vincent, etc.; De P. Lenfesty et autres, de Derby, 108. Voir *Simcoe (Comté)*.

3. Bill pour ériger un certain territoire en un nouveau Comté, sous le nom de Grey; Présenté, 100. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 202.

4. Pétition de J. Meyers et autres, de Woolwich, demandant l'érection d'un nouveau Comté, comprenant la partie Sud de ce township, 108.

5. Pétition de la Municipalité de Wellesley, demandant l'érection d'un nouveau Comté qui comprendra ce township, et laissera Puslinch dans le Comté de Waterloo, 108.

6. Pétition de J. Frost et R. Carney, au nom d'une assemblée publique, demandant qu'Arran, Eldershire, Saugeen et Brant, etc., soient ajoutés au comté projeté de Grey, 145.

WATERLOO (COMTÉ)—*Continuation* :

7. Pétitions contre la séparation d'aucune partie de Comté, excepté le Territoire d'Owen Sound :—Du Conseil Municipal de Waterloo, 28. De B. Thurtell, Ecr., 68. De la Municipalité d'Erin, 108.

8. Pétition de la Municipalité de Garrafraxa, Amaranth, etc., contre la Division de Waterloo, excepté pour les fins de la Représentation, 108.

9. Pétition de J. Wakefield et autres, demandant que Blenheim soit annexé au nouveau Township de Waterloo, 108.

10. Pétitions demandant que Dumfries ne soit pas divisé, mais qu'il soit annexé au Comté de Waterloo :—De T. Rich et autres ; D'A. Elliott et autres ; De la Municipalité de Dumfries (faisant la même demande pour les townships de Waterloo, Wilmot, Woolwich et Wellesley), 117. Renvoyée au Comité Spécial sur le Bill relatif à la Division Territoriale, 170. Deux pétitions renvoyées au Comité Général sur le Bill, 201.

11. Pétition de James Henderson et autres, demandant que la section nord-ouest de Beverley soit annexée au Comté de Waterloo, 117. Renvoyée au Comité Général sur le Bill relatif à la Division Territoriale, 201.

12. Pétition de la Municipalité de Waterloo, contre le choix de Galt comme chef-lieu du Comté, et contre la division du Township de Waterloo, 201. Renvoyée au Comité Général sur le Bill de la Division Territoriale, *ib.*

13. Pétition de la Municipalité de Wellesley, contre *do.* et *do.*, et pour la formation d'une nouvelle Municipalité (qui sera annexée à Waterloo) avec la moitié sud de Peel et Maryborough, 201. Renvoyée au Comité Général, etc., *ib.*

Voir *Mornington. Représentation, 2.*

WATSON, RICHARD :—Pétition *de*, demandant une indemnité pour une somme d'argent qu'il a dépensé pour améliorer certaines sections de Yonge Street, 70.

WELLAND, CANAL :—Pétition de Thomson Smith et autres, propriétaires de Vaisseaux, etc., demandant de nouvelles améliorations au Canal Welland, 77.

Voir *Niagara, Rivière.*

WELLINGTON, DISTRICT DE :—Voir *Waterloo, 1.*

WENTWORTH :

1. Pétition de la Municipalité de Brantford, demandant une certaine division des Comtés de Wentworth et Halton, 40.

2. Pétition du Conseil de Ville de Brantford, demandant la formation d'un nouveau Comté avec partie de Wentworth et Halton sous le nom de Brant, 40.

WHISKEY :—Pétition d'E. A. Hodgkinson et autres, de Grantham, demandant la révocation du droit sur le Whiskey distillé du grain, 82. Renvoyée au Comité du Revenu et de la Dépense Publics, 95.

Voir *Douanes, 4.*

WILBERFORCE, SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION DU LYCÉE DE :—Pétition de N. C. W. Cannon et autres, demandant un Acte pour incorporer la dite Société, 37.

WILMOT :—Pétition de J. Bettschen et autres, demandant que ce township soit mis de côté pour former un Comté séparé, 89.

WOODHOUSE :—Voir *Walpole, 1, 2.*

WOODSTOCK :—Pétition de J. Douglass et autres, demandant que cette ville soit incorporée, comme le voulait la Cédule D. omis dans l'Acte Municipal de la dernière session ; et l'agrandissement de ses limites, 142.

WRITS DE PRÉROGATIVE :—Bill pour amender l'Acte qui définit le mode de procédure dans les Cours du B.-Canada, dans les matières relatives aux Droits des Corporations, et aux Writs de Prérrogative ; Présenté, 128. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général ; Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 157. Passé, 166. Par le Conseil, 182. S. R., 283. (14 Vic., c. 36.)

YORK :

1. Pétitions demandant l'érection d'un nouveau Comté, avec une partie du comté de York, sous le nom de "Ontario" :—De G. Kennedy et autres, 35 : Renvoyée au Comité sur la Division Territoriale, 201. De Donald McKay et autres, 37.

2. Bill pour former un nouveau comté avec la partie Est du comté de York ; Présenté, 146. Motion, quo l'ordre du jour pour la seconde lecture soit lu, rejeté, 273.

YORK, ECOLES DE GRAMMAIRE DE :—Voir *Education, 9.*

ERRATA :

Page, 271.—Au lieu de " J. O'Connor, Portier, £75," lisez, " J. O'Connor, Portier, £70."

